

Parc national
des Pyrénées

Interreg
POCTEFA
PMPPM2



Consultation en vue de l'élaboration du plan pour la redynamisation de l'activité agricole et pastorale sur le bien Pyrénées-Mont Perdu (*plan agricole et pastoral*)

Date de limite de remise des devis :

Lundi 28 octobre à 12 heures

- document unique -

Parc National des Pyrénées
Villa Fould
2 rue du IV septembre
Boite postale 736
65007 TARBES
Tél. : 05 62 54 16 40

Sommaire

1. Contexte et enjeux	3
1.1 Le bien UNESCO et son plan de gestion	3
1.2 Le territoire de l'étude	4
1.3 Les périmètres et études à prendre en compte	4
A. Les périmètres de protection et de préservation	5
B. Les études et projets en cours	5
1.4 Le projet d'Opération Grand Site (OGS) sur le territoire de Gavarnie-Gèdre	7
1.5 Les enjeux agricoles et pastoraux du bien	7
2. Dispositions relatives à la prestation	8
2.1 Maître d'ouvrage	8
2.2 Budget	8
2.3 Objet de la consultation	8
2.4 Contenu et méthode	9
2.5 Jugement des offres	10
2.6 Organisation de la maîtrise d'ouvrage et suivi de l'étude	10
A. La maîtrise d'ouvrage	10
B. Le comité technique (COTECH)	10
C. Le comité de pilotage (COPIL)	10
3. Dispositions relatives à la réponse	11
3.1 Contenu de la réponse	11
3.2 Les compétences requises	11
3.3 Délai de réalisation	12
3.4 Documents à remettre et livrables	12
4. Condition de paiement	12
5. Clauses administratives diverses	13
5.1 Respect du droit du travail	13
5.2 Tribunaux compétents	13
5.3 Obligation d'information du titulaire	13
6. Annexes	13

1. Contexte et enjeux

1.1 Le bien UNESCO et son plan de gestion

Situé pour partie en Espagne, dans le périmètre du Parque nacional de Ordesa y Monte Perdido et de sa zone périphérique de protection, et pour une autre part en France, dans le Parc national des Pyrénées, le site franco-espagnol Pyrénées - Mont Perdu a été inscrit en décembre 1997 sur la Liste du Patrimoine mondial.

Il s'agit d'un bien mixte. La justification de l'inscription repose sur les critères de sélection naturels mais aussi culturels.

Et notamment, trois critères relatifs à l'activité agricole et pastorale locale :

- Critère (iii) : les pâturages et les prairies de Pyrénées – Mont Perdu, avec leurs villages et les chemins qui les relie, sont un témoignage remarquable d'un système de transhumance aujourd'hui très rare en Europe, encore pratiqué par sept communautés qui vivent principalement à proximité des limites du bien.
- Critère (iv) : les hautes vallées et les sommets calcaires de Pyrénées – Mont Perdu sont un exemple exceptionnel de paysage façonné par un système de transhumance pastorale qui s'est développé au Moyen Âge et persiste encore.
- Critère (v) : le modèle de l'habitat de Pyrénées – Mont Perdu avec ses villages, ses champs et ses prairies, qui est à la base d'une migration saisonnière des hommes et des bêtes vers les pâturages d'altitude pendant la saison d'été, est un exemple exceptionnel d'un type de transhumance qui fut autrefois répandu dans les régions montagneuses d'Europe, mais qui est aujourd'hui devenu rare.

Un plan d'action spécifique a été élaboré pour la gestion du bien Pyrénées-Mont Perdu.

Ce programme d'actions, établi pour la période 2015 - 2025, a été défini dans le cadre d'ateliers thématiques et transfrontaliers dans lesquels sont représentés les collectivités locales, territoriales et provinciales, les professionnels de la filière agro-pastorale, les professionnels du tourisme, les associations engagées dans la gestion ainsi que les services déconcentrés de l'Etat en France et en Espagne. Cette réflexion a ainsi permis d'identifier vingt-trois premières actions.

Dans son rapport de décisions de 2014, sur l'état de conservation du bien Pyrénées-Mont Perdu, « *le Comité du patrimoine mondial demeure préoccupé par le manque de soutien spécifique aux activités agropastorales dans les limites du bien et réitérait sa demande aux deux États parties de considérer l'agropastoralisme comme une activité fondamentale du développement durable du bien qui soutient sa valeur universelle exceptionnelle (VUE)* ».

En conséquence, le plan de gestion a intégré cette préoccupation dans l'action n°8 intitulée « *Rédaction et accompagnement à la mise en œuvre d'un plan de soutien à l'activité pastorale intégrant la préservation des attributs du bien* ».

Cette action doit favoriser :

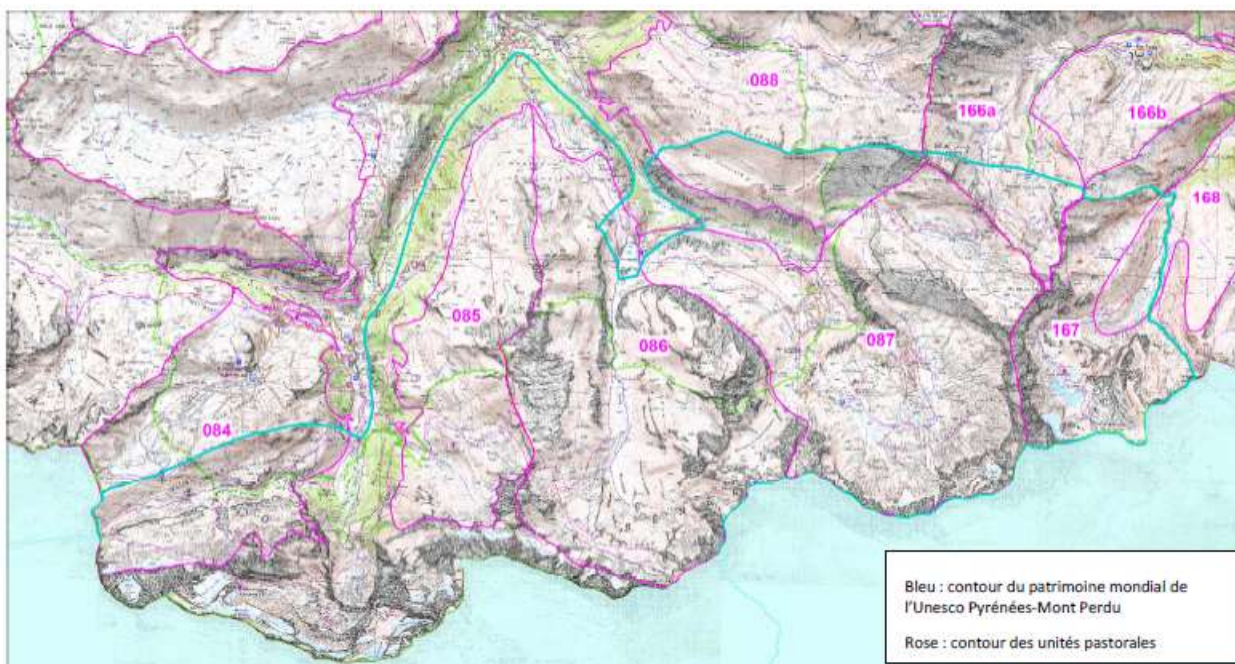
- l'implication de l'ensemble des éleveurs, des agriculteurs et des propriétaires dans la gestion du bien par un processus participatif, la réorganisation et la sécurisation de l'accès au foncier pour les éleveurs.
- l'amélioration des conditions d'exploitation notamment par la mise en place d'infrastructures adaptées: accès, points d'eau, remise en état de parcelles pour la fauche, etc.
- la recherche de troupeaux (*accueil de troupeaux extérieurs*), en cas de non utilisation par les locaux.
- la mobilisation des outils agro-environnementaux (*MAEC*) pour favoriser la reconquête de ces territoires (*ouverture des milieux, écobuages*), améliorer l'impact de l'agriculture sur l'environnement (*mesures herbe et milieux*) et soutenir les exploitations (*mesure systèmes herbagers et pastoraux*).
- Le développement et l'encouragement de la pluriactivité (*activités touristiques complémentaires, etc.*).
- La diversification des activités agricoles.
- La valorisation et la vente de produits (*circuits courts, identification des produits locaux par signes de qualité ou marques : AOP, marque Esprit parc, etc.*).
- La poursuite et l'amplification des actions déjà conduites par les gestionnaires de ces territoires.

1.2 Le territoire de l'étude

Si le plan de gestion du bien Pyrénées-Mont perdu prévoit bien la réalisation d'un plan pastoral sur l'ensemble de son périmètre, il a été décidé que l'action serait scindée en deux sous-études, l'une portant sur le versant français du bien et l'autre sur le versant espagnol. Les travaux seront ensuite mis en cohérence.

L'étude, faisant l'objet du présent appel à candidature, porte donc sur le versant français du bien Pyrénées-Mont Perdu qui s'articule lui-même entre deux vallées : une première partie (la plus grande) portant sur le territoire de la commune de Gavarnie-Gèdre et une seconde partie sur le territoire administratif de la commune d'Aragnouet.

Ces territoires de montagne sont tous deux gérés dans leur partie collective par des commissions syndicales : respectivement, la Commission syndicale de la vallée du Barège et celle des vallées de Saux-La gela. En effet, dans ces montagnes, les communes sont propriétaires des terrains en indivision et ont confié la gestion de ces espaces aux commissions syndicales précitées.



Source : GIP-CRPG / 2019

L'étude portera à la fois sur la sphère agricole privée et sur la sphère pastorale collective. L'étude devra tenir compte des complémentarités de ces espaces mais à travers un traitement différencié. En effet, si ces deux sphères constituent un tout, support de l'activité agricole tout au long de l'année, l'usage et la gestion qui en est faite sont différents et nécessitent qu'on apporte des réponses distinctes. Les zones intermédiaires impactées à la fois par les pratiques individuelles et collectives et composées de terrains appartenant à des particuliers et des collectivités pourront être traitées selon la thématique et la pertinence, dans l'une ou l'autre.

- La sphère agricole privée : elle comprend les sièges des exploitations, les terres exploitées ou délaissées aux abords des villages (quel que soit leur statut) ainsi qu'une partie des zones intermédiaires. On trouve aussi ici le bâti et les terres associées qui avaient historiquement une vocation agricole mais qui ont depuis été vendus
- La sphère pastorale collective : elle comprend les estives et une partie des zones intermédiaires.

1.3 Les périmètres et études à prendre en compte

Le territoire du bien UNESCO Pyrénées-Mont Perdu fait l'objet d'une attention particulière qui se traduit à la fois par son intégration dans des périmètres visant la protection ou la préservation du territoire et par la réalisation de projets et études sur le territoire communal ou intercommunal.

A. Les périmètres de protection et de préservation

- *Parc national des Pyrénées (zone cœur et aire d'adhésion)*

Le Parc national des Pyrénées identifie clairement le rôle positif du pastoralisme sur le patrimoine naturel de son territoire d'action, et considère à ce titre que cette pratique doit être confortée. Le Parc national s'est doté d'une nouvelle charte, approuvée par un décret (n°2012-1545) en Conseil d'État le 28 décembre 2012, qui oriente les actions du Parc pour les 15 ans à venir : le pastoralisme est largement identifié comme caractéristique du patrimoine du Parc participant à la préservation de la biodiversité du Parc national par l'exploitation des prairies et des landes et l'utilisation des estives. Ces objectifs et orientations associées constituent en matière de soutien au pastoralisme un atout pour la gestion du bien.

La charte fixe notamment comme principaux objectifs en matière d'accompagnement du pastoralisme, les orientations suivantes :

- soutenir une activité pastorale assurant un usage équilibré des pelouses et landes d'altitudes ;
- maintenir une culture pastorale par une agriculture vivante ;
- maintenir les exploitations agricoles des vallées et la qualité des prairies naturelles ;
- accompagner la présence et le travail des hommes en estive en assurant une bonne gestion des pelouses et landes d'altitude.

- *Site classé « Cirque de Gavarnie et les cirques et vallées avoisinants »*

Le site de Gavarnie est un site prestigieux mondialement connu, grâce notamment à son paysage monumental et ses curiosités géologiques. Il a inspiré nombre d'artiste renommés et est à l'origine de légendes spectaculaires. Ce paysage grandiose est le support d'une importante fréquentation touristique qui n'est pas sans poser de problèmes tenant aux impacts sur le milieu et à la qualité des conditions d'accueil. Dans sa recherche de solutions pour améliorer la situation, la municipalité et ses partenaires ont décidé de mettre en place des mesures de protection dont le site classé fait partie. Le périmètre de classement de ce site exceptionnel prend en compte la qualité des paysages. Il a été déterminé en fonction des lignes de force selon lesquelles il est apparu que le site devait évoluer, quant à l'affection et à l'usage des sols.

Le dernier classement de 1995 au titre de la loi de 1930 du site du "cirque de Gavarnie, cirques et vallées avoisinants" reconnaît les valeurs pittoresques d'intérêt général de l'ensemble formé par le cirque de Gavarnie, les cirques de Troumouse et d'Estaubé, les vallées d'Ossoue, d'Aspé et de Campielh. D'une superficie de presque 19 000 hectares sur la commune de Gavarnie-Gèdre, le site s'articule autour de la vallée centrale du Gave de Gavarnie en amont du village de Gèdre où confluent les vallées majeures de Campielh et de Héas. La qualité du paysage tient autant à l'ampleur des monuments naturels qu'à la diversité et à la mobilité des perceptions qu'on ressent au gré des saisons et des déplacements, alternant le minéral des crêtes et parois, la forêt sur les versants raides, les chaos et cascades, l'emprunte agricole traditionnelle en fonds de vallée, coteaux et estives (*pré de fauche, parcelles de cultures entourées de pierres sèches, granges, bouquets d'arbres*). L'écrin de prairies encore entretenues de Gavarnie est relevé. Ainsi le pastoralisme est l'un des points de singularité identifiés dans le dossier de classement.

- *Natura 2000*

Le Document d'Objectifs (*Docob*) de la zone spéciale de conservation « *Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude* » a permis d'identifier des enjeux de gestion liés à la pratique pastorale. Des fiches-actions répondant aux objectifs pour une gestion concertée de ces espaces ont été élaborées. Ainsi le Docob propose une série d'actions visant à éviter une homogénéisation du milieu par sa fermeture : mettre en place une gestion équilibrée entre quartiers à bovins et à ovins (*diminution de la pression pastorale sur le plateau d'Estaubé*) ; garantir la pérennité de la pratique de fauche en garantissant la pérennité du système d'exploitation agricole ; éviter et supprimer les dégradations ponctuelles et diffuses liées à la fréquentation touristique.

B. Les études et projets en cours

- *Projet de territoire de la Communauté de communes Pyrénées vallées des Gaves (SCoT, PCAET, Plan de paysage)*

Née en janvier 2017 de la fusion de cinq intercommunalités, la Communauté de communes Pyrénées vallées des Gaves s'est engagée dans la construction d'un projet de territoire en s'appuyant sur trois démarches complémentaires : un Plan de paysage, démarche volontaire ayant pour objectif de structurer une stratégie de développement et un plan d'actions avec comme prisme la qualité des paysages / un

Plan Climat Air Energie Territorial volontaire / un SCoT (*Schéma de Cohérence Territoriale, dont le PADD (plan d'Aménagement et de Développement Durable)*) sera l'expression politique d'un projet de territoire transversal et le DOO (*Document d'Objectif*) sa traduction réglementaire en matière d'aménagement urbain et de consommation d'espaces.

- *Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des vallées d'Aure et du Louron*

Les élus de la communauté de communes Aure Louron ont fait le choix d'élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal valant Schéma de Cohérence Territoriale sur le nouveau périmètre de l'intercommunalité récemment constituée. Ce document doit permettre à la Communauté de communes de se doter d'un document prospectif d'aménagement et de développement intercommunal pour les quinze à vingt prochaines années.

Ce document apportera nécessairement au territoire davantage de cohérence et une politique globale en matière d'aménagement du territoire.

- *Plan de paysage Pyrénées-Mont Perdu*

Le plan de paysage du site « *Pyrénées – Mont Perdu* » côté français et ses alentours proches a pour but de définir des objectifs de qualité paysagère et un plan d'actions spécifiques à cette zone, d'identifier les attributs paysagers du bien inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco au regard de la Valeur Universelle Exceptionnelle, de proposer une zone tampon du site côté français et de mettre en place un observatoire photographique des paysages.

- *Révision des Plans de Prévention des Risques*

L'Etat a engagé une révision des plans de prévention des risques sur le Département des Hautes-Pyrénées.

- *Révision de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysage de GAVARNIE en Site patrimonial remarquable*

Il a été créé en 1995 une ZPPAUP sur le village de Gavarnie. Par application de la loi elle a été transformée en SPR le 8 juillet 2016. Il s'agit donc d'une révision de ce SPR.

- *Aménagement de l'axe village de Gavarnie-Cirque*

La commune et ses partenaires ont travaillé depuis 2012 sur la mise en place d'un schéma directeur de développement quatre saisons et sur les cahiers du tourisme des Hautes-Pyrénées. Ces deux documents, très liés, faisaient tous deux le constat prioritaire d'une non adéquation de la qualité d'accueil sur le village de Gavarnie par rapport à sa promesse de site « patrimoine mondial » s'adressant à la cible Grand tourisme. Il a donc été décidé d'engager une étude globale de valorisation du cœur du réacteur touristique local, valléen et départemental, à savoir l'axe Gavarnie village – cirque de Gavarnie.

- *Projet d'ascenseur valléen quatre saisons*

Le projet consiste en la création d'une remontée entre le village de Gavarnie et le Pic des Tentes. Il permettrait une gestion maîtrisée des flux de véhicules sur le secteur, en été comme en hiver, tout en proposant un itinéraire accessible à tous tout au long de l'année en direction de ce secteur d'altitude, en pérennisant le site des Espécières et son domaine skiable, en le rendant plus attractif, en confortant son caractère familial, tout en réduisant son impact environnemental et paysager, comme ses incidences sur le budget communal.

- *Elaboration du plan local d'urbanisme de la commune Gavarnie-Gèdre*

La commune est soumise au RNU (Règlement National d'Urbanisme) depuis mars 2017. Une démarche intercommunale de plan local d'urbanisme ayant été rejetée, il a été décidé de lancer la procédure de création d'un plan local d'urbanisme communal.

- *Atlas des paysages des Hautes-Pyrénées*

Le paysage est un élément essentiel du cadre de vie des populations et de leur épanouissement, et un facteur de développement économique important dans un département touristique tel que les Hautes-Pyrénées.

Un Atlas a été réalisé par le CAUE 65 (*maître d'ouvrage*), l'État et le Conseil Départemental. Cet outil était un des engagements majeurs de la "*Charte Agriculture-Urbanisme-Territoires*" signée en 2011. Il est le résultat d'une démarche collective à laquelle a été associé l'ensemble des acteurs de l'aménagement du département, qu'ils soient professionnels, élus ou citoyens.

1.4 Le projet d'Opération Grand Site (OGS) sur le territoire de Gavarnie-Gèdre

Une opération grand site (OGS) est une démarche proposée par l'Etat pour aider les collectivités territoriales à restaurer et à gérer un site, lorsque celui-ci a les potentialités d'un futur « *grand site de France* ». Le label est donné selon des critères qui concernent les caractéristiques patrimoniales du site, sa notoriété et sa fréquentation, son état de préservation, le projet pour l'avenir, la capacité du gestionnaire à porter ce projet, les principes du développement durable dont la gouvernance.

Le lancement d'une opération grand site se fait à la demande des collectivités concernées, qui doivent s'organiser pour porter la démarche. Un projet concerté est alors élaboré, sur la base d'études (*paysagère, de fréquentation, de fonctionnement du territoire...*). C'est dans le cadre de ces études que s'inscrit le Plan agricole et pastoral faisant l'objet du présent cahier des charges.

En effet, le territoire de Gavarnie-Gèdre a engagé avec l'appui de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie une réflexion qui déterminera s'il y a lieu de s'engager dans une opération grand site dans les mois à venir.

1.5 Les enjeux agricoles et pastoraux du bien

- *Des enjeux pastoraux déjà bien pris en compte par les gestionnaires de la sphère pastorale collective*

La sphère pastorale collective, gérée par les commissions syndicales, apparaît comme un espace ne nécessitant que peu d'investigations dans la mesure où les gestionnaires, s'ils n'ont pas toujours eu la capacité ou les moyens de réaliser les travaux nécessaires, ont à minima une bonne connaissance des besoins. Si l'état des lieux est important, l'enjeu de l'étude ne réside donc pas tant dans l'identification de ces besoins mais plutôt dans le partage des données connues relatives à l'activité pastorale, aux travaux d'amélioration pastorale, aux opérations d'entretien de l'espace et aux contrats agri-environnementaux pour ainsi dégager des perspectives d'évolution et élaborer conjointement des propositions d'action et d'investissement à réaliser à plus ou moins long terme.

- *Un constat inquiétant quant à l'avenir de la profession agricole*

Les perspectives de maintien de l'activité agricole et pastorale sur le versant français du bien sont fragilisées par différents facteurs. Si certain comme l'évolution de la politique agricole commune, les politiques de l'Etat ou l'évolution de la société contemporaine ne peuvent être localement que subit par la profession, d'autres devront être questionnés par l'étude.

Au regard des contraintes foncières, des problématiques de logement et d'activité des conjoints, de l'âge des exploitants actuels etc. des inquiétudes fortes et justifiées sont apparues quant à l'installation, la transmission et la reprise d'exploitations agricoles.

- *Des enjeux relatifs au bâti d'origine agricole et pastorale*

Dans les villages mais aussi les hameaux de granges et zones intermédiaires, le bâti hérité de l'activité agricole et pastorale a souvent changé de vocation. Ces fermes, granges, cabanes ont au fil du temps changé d'affectation et d'usage ou ont été délaissées ou vendues par la profession (*résidences secondaires etc.*). Si le bâti a trouvé d'autres fonctions que leur destination initiale, les terres associées, situées autour des granges, ont souvent perdues toute fonction, laissant place à un enrichissement voire un boisement.

Pour celles qui ont aujourd'hui encore une fonction pastorale des questions d'ordre pratique et technique se posent (*accès, mécanisation, irrigation etc.*).

Ces parcelles essentiellement situées en zone intermédiaire apparaissent ainsi aujourd'hui comme un enjeu fort au cœur des questions qui devront être traitées dans l'étude.

- *Des enjeux identifiés dans les études préalables et validés par les acteurs locaux :*

-
- le maintien de la population et des communautés agropastorales et habitantes
- le maintien des paysages agropastoraux, source d'attractivité majeure du territoire, d'économie agricole et touristique
- le maintien et la transmission du patrimoine de la culture agropastorale
- l'agriculture comme soutien du maintien de la population à l'année
- la réinstallation d'agriculteurs

- le logement et la prise en compte des parcours professionnels des conjoints dans les parcours agricoles
- la prise en compte des nouvelles aspirations des visiteurs en lien avec l'activité agricole et pastorale (*Qualité de la nourriture et bien-être animal / Rencontre authentiques avec des locaux et des paysans*).
- la prise en compte du changement climatique comme facteur potentiellement impactant sur l'activité agro-pastorale de montagne
- l'utilisation et la transmission du foncier, facteur clé de l'avenir de la profession (*délaissement des espaces non mécanisables, enrichissement, augmentation de la surface des exploitations, difficulté de mobilisation de terres pour de nouvelles installations*)

2. Dispositions relatives à la prestation

2.1 Maître d'ouvrage

Parc national des Pyrénées
 Villa Fould
 2, rue du IV septembre
 Boite postale 736
 65007 TARBES

représenté par son Directeur, Monsieur Marc TISSEIRE.

2.2 Budget

L'enveloppe d'objectif qu'entend consacrer le Parc national des Pyrénées à la présente prestation est de 20 000,00 € toutes taxes comprises au maximum, cofinancé par les crédits européens dans le cadre du POCTEFA PMPPM2.

2.3 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la réalisation d'un plan agricole et pastoral à l'échelle du bien UNESCO Pyrénées-Mont Perdu.

Cette étude devra répondre aux objectifs fixés dans le plan de gestion du bien UNESCO Pyrénées-Mont Perdu, aux attentes des collectivités et notamment de la commune de Gavarnie-Gèdre dans le cadre du projet d'OGS et concourir à la satisfaction des besoins des acteurs de la vie agricole et pastorale locale tels qu'ils ont été exprimés dans les travaux préalables.

Si le plan de gestion du bien a identifié initialement la sphère pastorale comme cible prioritaire, le travail récent avec les partenaires a été l'occasion d'élargir la mission à l'ensemble de la sphère agricole de la commune de Gavarnie-Gèdre, du fond des vallées jusqu'aux estives, en cohérence avec les systèmes d'exploitation locaux.

L'étude devra notamment permettre d'identifier des pistes pour le maintien d'une activité agro-pastorale, des voies de diversification possible, d'engager des démarches collectives, d'aborder la question foncière, de fédérer la profession autour des initiatives et des dynamiques émergentes et de l'accompagner vers d'éventuels changements de pratique.

Le prestataire devra accompagner le territoire dans sa volonté de trouver des solutions pour sortir de la déprise agricole, d'étudier des expériences entreprises sur d'autres territoires, de maintenir les exploitations existantes, d'accueillir de nouveaux exploitants et de proposer des équipements permettant un usage adapté des estives.

S'il a bien été identifié que les seuls périmètres communaux n'étaient pas les plus pertinents au regard des enjeux, le territoire de l'étude sera à prendre en compte comme un « laboratoire », un territoire d'expérimentation.

Le travail réalisé dans le cadre du plan de gestion du bien UNESCO sur le plan de paysage et le patrimoine immatériel et notamment le travail ethnologique mené auprès du monde agricole ont fait

émerger un certain nombre de besoins, de pistes de réflexion, d'idées et d'enjeux qui devront nourrir les travaux du Plan agricole et pastoral.

Les travaux interrogent sur les enjeux et le rôle socio-économiques, paysagers et culturels du pastoralisme aujourd'hui, sur la prise en compte de la culture pastorale comme ressource, et notamment comme source d'emplois, à préserver, renforcer et valoriser pour le territoire. Ils questionnent aussi sur les limites du système et de l'organisation actuels et les opportunités d'innovation et d'expérimentation qui permettraient à l'activité de prendre un nouvel élan.

Les enquêtes réalisées ont ainsi soulevé des questions et des pistes de réflexion sur lesquelles le plan agricole et pastoral devra s'appuyer et que l'étude devra compléter, explorer voire approfondir pour construire le plan d'actions.

2.4 Contenu et méthode

Il est proposé d'organiser l'étude autour de quatre phases :

- **Phase 1 : Appropriation des travaux antérieurs, compilation et analyse des données existantes**

Le prestataire devra prendre connaissance des travaux antérieurs et des enjeux pré identifiés pour bien comprendre la dynamique dans laquelle s'inscrit cette étude et notamment se familiariser avec le rapport de l'étude ethnologique sur le pastoralisme à Gavarnie-Gèdre réalisé en 2019 et le diagnostic du Plan de paysage Pyrénées-Mont Perdu.

S'il s'agit d'une phase incontournable qui permettra d'asseoir le travail des phases suivantes, cette étape devra s'appuyer sur les données existantes et accessibles ainsi que sur les conclusions des travaux pré existants. Il s'agira de valoriser des données existantes et/ou fournies.

- **Phase 2 : Etat des lieux et analyse prospective**

Le prestataire devra se saisir des travaux pré existants et s'inscrire adroitement dans la démarche impulsée auprès des acteurs du monde agricole et pastoral et dans la continuité de l'étude ethnologique réalisée au premier semestre 2019. L'enquête a par elle-même impulsée une réflexion et une dynamique tant au sein de la population qu'auprès des acteurs dans laquelle le Plan agricole et pastoral doit s'inscrire.

L'étude doit ainsi permettre d'identifier les leviers à mettre en œuvre ou les freins à lever dans la sphère agricole privée pour assurer la pérennité et le renouvellement de l'activité agricole, garante de la qualité paysagère et de la valeur universelle exceptionnelle du bien UNESCO.

Elle doit également permettre d'identifier et de localiser, en cohérence avec les besoins connus des gestionnaires d'estives, les conditions nécessaires au maintien de l'activité pastorale d'altitude, support de l'inscription du Bien au patrimoine mondial de l'UNESCO (*équipements, travaux, gardiennage etc.*)

- **Phase 3 : Définition des objectifs au regard des enjeux identifiés dans le présent cahier des charges**

Cette étude intervient sur un territoire qui a fait l'objet de divers travaux ayant permis d'identifier certains enjeux relatifs à l'activité agricole et pastorale. Cette étude n'a pas vocation à remettre en question ces enjeux, validés par les acteurs du territoire mais bien à définir des objectifs opérationnels pour y répondre. Ces enjeux pourront être complétés au regard de l'état des lieux et de l'analyse prospective (*phase 2*).

A regard de l'ensemble des enjeux identifiés et validés par les instances prévues à cet effet, le prestataire devra définir les objectifs opérationnels et accompagner le groupe de suivi dans leur priorisation. Ces objectifs seront le support du plan d'actions.

- **Phase 4 : Définition d'un plan d'actions opérationnel**

L'aboutissement de ce travail doit avant tout être opérationnel et permettre aux habitants, à la profession agricole, aux élus et à l'ensemble des acteurs du territoire de dépasser le stade actuel du constat d'une situation inquiétante voir alarmante pour s'engager collectivement dans une phase active pour tenter d'y remédier.

Le travail mené par le prestataire et le plan d'actions qui en découle devront donc permettre d'engager

une dynamique collective, de faire émerger des projets concrets et d'identifier des outils adaptés à la fois au contexte local mais aussi au contexte agricole européen, déterminant pour la profession.

Le Plan agricole et pastoral ne doit pas être pensé comme une fin en soi mais bien comme le commencement d'un travail, qui, combiné à d'autres leviers d'actions, permettra au territoire de ne pas subir le déclin annoncé mais de mieux se positionner comme acteur du maintien et du renouvellement de l'activité agricole et pastorale.

2.5 Jugement des offres

Les offres seront évaluées au regard des critères pondérés suivants :

CRITERES	SOUS-CRITERES	PONDERATION GLOBALE
Valeur Technique	Compétences et connaissances techniques	40%
	Proposition technique et méthodologique	30%
	Références et réalisations similaires	10%
Prix		20%
TOTAL		100%

2.6 Organisation de la maîtrise d'ouvrage et suivi de l'étude

A. La maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage du projet sera assurée par le Parc national des Pyrénées, représentée par son Directeur.

La chef de l'unité territoriale Bigorre sera le principal interlocuteur du prestataire. Elle sera l'interface dans la gestion et le suivi au quotidien de l'étude, elle centralisera les informations et en assurera la transmission auprès des partenaires et du prestataire. Elle sera accompagnée, pour le suivi, de chargés de missions du Parc national des Pyrénées et des collectivités concernées.

B. Le comité technique (COTECH)

Un comité technique sera réuni à l'issue de chaque phase et en amont des réunions de validation (COPIL). Il orientera techniquement l'étude et aura un regard sur les éléments et livrables produits. Seront associés à minima les techniciens des organismes suivants :

- Commune de Gavarnie-Gèdre
- Commune d'Aragnouet
- Communauté de communes Pyrénées vallées des Gaves
- Communauté de communes Aure-Louron
- Parc national des Pyrénées
- Groupement d'intérêt public CRPGE
- Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées
- Conseil départemental des Hautes-Pyrénées
- Groupe de valorisation agricole du Pays Toy
- Groupe de valorisation agricole de la vallée d'Aure
- Commission syndicale de la vallée du Barège
- Commission syndicale des vallées de Saux-La Gela
- Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement des Hautes-Pyrénées

C. Le comité de pilotage (COPIL)

Un comité de pilotage, composé des institutions et partenaires du projet se réunira à l'issue de chaque phase. Il validera formellement l'avancement de chaque phase, les livrables remis et orientera politiquement l'étude. Seront intégrés à ce comité de pilotage :

- Commune de Gavarnie-Gèdre

- Commune d'Aragnouet
- Communauté de communes Pyrénées vallées des Gaves
- Communauté de communes Aure-Louron
- Parc national des Pyrénées
- Groupement d'intérêt public CRPGE
- Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées
- Conseil départemental des Hautes-Pyrénées
- Commission syndicale de la vallée du Barège
- Commission syndicale des vallées de Saux-La Gela
- Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement des Hautes-Pyrénées
- Sous-Préfecture d'Argelès-Gazost
- Sous-Préfecture de Bagnères de Bigorre

3. Dispositions relatives à la réponse

3.1 Contenu de la réponse

Dans sa proposition, le prestataire présentera :

- la description de l'équipe technique : références, compétences, savoir-faire, expériences etc.
- des références d'interventions en lien avec le présent cahier des charges, réalisées par le prestataires et le cas échéant les membres du groupement
- une note méthodologique détaillant la proposition d'intervention comportant :
 - compréhension du programme,
 - méthodologie de travail par phase,
 - chronogramme du temps passé,
 - temps prévisionnel par phase,
 - type et nombre de réunions.

3.2 Les compétences requises

Pour mener à bien le plan agricole et pastoral, le prestataire devra s'inscrire dans la dynamique impulsée et poursuivre la mobilisation active des acteurs et des habitants. Certains travaux devront ainsi prendre la forme d'ateliers ou de temps de réflexion collective laissant une large part à l'expression des besoins, des idées et des pistes à explorer.

Les équipes candidates devront comprendre des **compétences indispensables** dans les domaines :

- de l'agriculture,
- du pastoralisme,
- du foncier (*politiques, outils, etc.*),

Elles devront avoir de **bonnes connaissances** :

- du milieu montagnard,
- du milieu agricole et pastoral,
- des politiques de développement économique et touristique,
- de l'histoire et la sociologie des communautés paysannes et montagnardes,

et des **savoir-faire** éprouvés en matière :

- de cartographie,
- de communication et de médiation auprès des élus, du monde agricole et de la population,
- d'animation et de concertation,
- de montage de projet.

Elles devront également mettre en avant des **références** représentatives et récentes sur des réalisations similaires, particulièrement en termes :

- d'approche agro-pastorale : plan pastoral, diagnostic agricole, accompagnement à la reconversion, etc.
- d'approche sociologique / ethnologique : conduite d'entretiens, analyse des dynamiques comportementales /de groupe etc.
- d'animation collective : conduite d'ateliers participatifs, réunions publiques, techniques de concertation, etc.

3.3 Délai de réalisation

Le plan agricole et pastoral devra être achevé au plus tard le **15 juin 2020**. Cette action s'inscrit dans le cadre du programme européen de coopération transfrontalière POCTEFA PMPPM2 qui s'achève en juin 2020, aucun délai supplémentaire ne pourra être accordé au prestataire.

3.4 Documents à remettre et livrables

- livrables phase 1 et 2 : Un document comprenant l'état des lieux et à l'analyse des données ainsi que des documents cartographiques associés (*notamment cartographie des équipements de la sphère collective et cartographie des exploitations (parcellaire et bâtiments)*).
- livrables phase 3 et 4 : un document opérationnel reprenant à la fois, les enjeux, les objectifs et les actions proposées et hiérarchisées. Le plan d'actions devra répondre aux enjeux et aux objectifs identifiés et devra présenter des pistes d'actions concrètes à l'exemple du document « *Communes, intercommunalités, comment préserver les terres agricoles* » présenté en annexe et sera complété par des fiches-outils faisant état d'expérience similaires le cas échéant.

Les documents validés seront remis en format papier recto-verso en deux exemplaires ainsi que sous format numérique modifiable, compatible avec l'équipement du Parc national des Pyrénées (*Microsoft Office, MapInfo/QGIS*).

Les documents nécessaires à l'animation de réunions, comités techniques et comités de pilotage devront impérativement être remis au maître d'ouvrage au moins une semaine avant les réunions pour permettre des corrections éventuelles avant diffusion.

Les documents produits seront la propriété du maître d'ouvrage et pourront être réutilisés et diffusés sans restriction.

4. Condition de paiement

Les demandes de règlement seront libellées au nom du Parc National des Pyrénées, 2 rue du IV septembre, boîte postale 736, 65007 TARBES. Elles seront établies en Euros.

Le délai global de paiement des sommes dues en exécution du marché est fixé à 30 jours maximum.

En cas de dépassement de ce délai de paiement, la personne publique versera au titulaire des intérêts moratoires, dans les conditions et au taux fixés par l'article 5 du Titre III du décret n° 2002-232 du 21 février 2002 modifié.

La facturation de cette prestation interviendra à service fait et à l'ordre du :

Parc National des Pyrénées
2, rue du IV septembre
Boîte postale 736
65007 TARBES

Elle doit intervenir via le portail CHORUS PRO - <https://chorus-pro.gouv.fr>
Pour ce, voici les informations qui vous seront indispensables :

- dénomination et adresse postale :
Parc national des Pyrénées
Villa FOULD
2, rue du IV Septembre – Boite postale 736
65007 TARBES CEDEX
- données d'identification :
SIRET : 18650004700110
APE ou NAF : 9104 Z
TVA intracommunautaire : FR 79 186 500 047
- adresse e-mail :
comptabilité@pyrenees-parcnational.fr
- renseignements CHORUS PRO :
Code service : DF
Code engagement : PNP1

5. Clauses administratives diverses

5.1 Respect du droit du travail

Le titulaire déclare sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.3243-1, L.3243-2, L.3243-4, L.1221-10, L.1221-13, et L.1221-15 du code du travail,
- s'acquitter de ses (leurs) obligations au regard des articles L. 8221-3 et L. 8221-5 du code du travail réprimant le travail clandestin. 5.6.2 Application des articles D 8222-5, D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail

5.2 Tribunaux compétents

La commande est soumise au droit administratif français et les juridictions administratives françaises sont seules compétentes pour connaître des litiges.

5.3 Obligation d'information du titulaire

Le prestataire retenu devra informer par écrit, dans les quinze jours, de toute modification relative à ses statuts, de toute difficulté liée à sa situation juridique ou financière (*cessation d'activité, cessation de paiement, mise en redressement ou liquidation judiciaire*), et transmettre les documents afférents.

6. Annexes

- *Collecte du patrimoine immatériel sur la partie française du site Pyrénées Mont Perdu inscrit au patrimoine mondial / Paroles, paroles*
- *Compte rendu de séminaire Patrimoines, paysages de Gavarnie-Gèdre... Pour le passé ? Le présent ? Le futur ? / CCPVG*
- *Synthèse études patrimoine pastoral et paysage / Cabinet de curiosités, Paroles-paroles*
- *Communes, intercommunalités, comment préserver les terres agricoles / Terre de lien*
- *Les Associations Foncières Pastorales sur le territoire de Gavarnie-Gèdre / CCPVG*
- *Diagnostic territorial du Pays Toy - Document de synthèse de l'état des lieux agricole / Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées & GIP-CRPGE 65*
- *Cahier des charges de l'appellation d'origine protégée « Barèges-Gavarnie » / Association interprofessionnelle du mouton Barèges-Gavarnie*
- *Charte Agriculture, Urbanisme, Territoires / Préfecture, Chambre d'agriculture, association des maires et Département des Hautes-Pyrénées*
- *Les défis du pastoralisme : Echanges d'expériences innovantes pour un développement durable d'avenir en montagne / Euromontana*
- *Rencontres Pyrénéennes des Territoires et des Savoirs - Un système pastoral original /*

- Association départementale Economie Montagnarde & ASPP65
- *Atlas des Paysages des Hautes-Pyrénées_ Neouvielle et hautes Nestes* / CAUE 65, État, Conseil Départemental 65
 - *Atlas des Paysages des Hautes-Pyrénées_ Hautes vallées des Gaves* / CAUE 65, État, Conseil Départemental 65

Fait à Tarbes, le mercredi 18 septembre 2019



paroles, **paroles**



COLLECTE DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL SUR LA PARTIE FRANÇAISE DU SITE PYRÉNÉES MONT PERDU INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL

Rapport Final
28 juin 2019

Marie-Ange Lasmènes

Interreg
POCTEFA
PMPPM2



TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION.....	p.10
1. LE CONTEXTE DE LA MISSION	p.11
1.1. UN PROJET EUROPÉEN POUR CONSERVER LES TÉMOIGNAGES DU PATRIMOINE MONDIAL DU BIEN « PYRÉNÉES MONT PERDU ».....	p.11
1.2. UN PATRIMOINE IMMATÉRIEL UNIQUE EN EUROPE À PRÉSERVER ET À TRANSMETTRE.....	p.12
1.3. LE PASTORALISME : UNE THÉMATIQUE JUSTIFIÉE POUR L'ENQUÊTE.....	p.13
1.4. LES REPRÉSENTATIONS DU LABEL UNESCO.....	p.14
2. LES OBJECTIFS DU PROJET.....	p.15
2.1. DEUX TYPES D'ENQUÊTES SE DISTINGUENT POUR RÉPONDRE À 8 OBJECTIFS.....	p.15
2.2. UNE ETUDE... OU PLUTÔT UNE « PRÉ-ÉTUDE » : D'UNE ENQUÊTE PATRIMONIALE À UN 2.3. DIAGNOSTIC SUR LES ENJEUX DE L'AGRICULTURE CONTEMPORAINE ET LES DYNAMIQUES RURALES.....	p.16
2. LE TERRITOIRE DE GAVARNIE-GÈDRE.....	p.17
1. CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE.....	p.18
1.1. GAVARNIE-GÈDRE ET LA VALLÉE DE BARÈGES OU LE « PAYS TOY »	p.19
1.2. GAVARNIE-GÈDRE, UNE COMMUNE DE HAUTE MONTAGNE.....	p.19
GAVARNIE, ESTAUBÉ, TROUMOUSE : TROIS CIRQUES POUR UN PAYSAGE MONUMENTAL.....	p.19
LE TERRITOIRE DE GAVARNIE-GÈDRE, SES CIRQUES, PLATEAUX, VALLÉES ET HAMEAUX.....	p.20
1.3. SITUATION AGRICOLE DE GAVARNIE-GÈDRE EN 1988, 2000 ET 2010 EN QUELQUES CHIFFRES CLÉS.....	p.21
2. UNE COMMUNE FORTEMENT MARQUÉE PAR LA PRATIQUE DU PASTORALISME ET DU TOURISME.....	p.23
2.1. UNE CONSTRUCTION HISTORIQUE AUTOUR DU PASTORALISME PUIS DU TOURISME.....	p.23
UN PASTORALISME MILLÉNAIRE.....	p.23
DES ACCORDS TRANSFRONTALIERS ANCIENS.....	p.23
LE TOURISME À GAVARNIE: UN MARQUEUR IDENTITAIRE FORT DEPUIS LE XVIII ^{ÈME} S.....	p.23
3. UN PATRIMOINE CULTUREL RICHE.....	p.24
LA RETIRADA ET LA RÉSISTANCE DANS LA MONTAGNE EN TEMPS DE GUERRE.....	p.24
LES ILLUSTRES FIGURES : PYRÉNÉISTES ET ROMANTIQUES	p.24
UN PATRIMOINE INDUSTRIEL MONUMENTAL.....	p.24

4. CONTEXTE INSTITUTIONNEL : UN TERRITOIRE RÈGLEMENTÉ.....	p.25
UN SITE PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO.....	p.25
UN SITE CLASSÉ LOI 1930	p.26
UN PARC NATIONAL	p.26
UN SITE PATRIMOINE REMARQUABLE.....	p.26
UNE ZICO	p.26
UNE ZPS NATURA 2000.....	p.26
DES MOYENS DE PROTECTION ÉGALEMENT EN PÉRIPHÉRIE DU SITE CLASSÉ.....	p.27
L'AOC BARÈGES-GAVARNIE.....	p.27
UN TERRITOIRE QUI S'INTERROGE POUR SON AVENIR.....	p.28
UNE APPROCHE TRANSVERSALE ET PARTICIPATIVE : PAYSAGES ET PATRIMOINES CULTURELS POUR UNE OPÉRATION GRANDS SITES	p.28
 3. MÉTHODOLOGIE UTILISÉE	p.29
1. RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE.....	p.30
2. DEUX AXES D'ENQUÊTE : MÉMOIRES ET REPRÉSENTATIONS.....	p.31
3. UNE MISSION EN 4 PHASES ET 9 ÉTAPES.....	p.32
4. PROCÉDÉS D'ENQUÊTE, ECHANTILLONS ET PERSONNES RESSOURCES.....	p.36
4.1. LES REPRÉSENTATIONS DU LABEL PATRIMOINE MONDIAL PAR QUESTIONNAIRES.....	p.36
4.2. LES MÉMOIRES DU PASTORALISME : APPROCHE ETHNOGRAPHIQUE.....	p.37
PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE : LA COMMUNE DE GAVARNIE-GÈDRE.....	p.37
LES PERSONNES RESSOURCE	p.38
LES PERSONNES N'AYANT PAS PU OU VOULU ÊTRE INTERVIEWÉES.....	p.39
4.3. RAPPEL DU GUIDE D'ENTRETIEN UTILISÉ	p.40
4.4. UNE ENQUÊTE IMMERSIVE : DONNER LA PAROLE ET DU TEMPS D'ÉCOUTE.....	p.41
4.5. LA CONSULTATION DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	p.42
 4. LE PASTORALISME : SES PRATIQUES, SES ENJEUX. UNE APPROCHE GÉNÉRATIONNELLE.....	p.45
1. LE SYSTÈME PASTORAL D'ANTAN : DESCRIPTION DE MODES DE FAIRE ET DE VIVRE SÉCULAIRES	
<i>Génération 1 : première moitié du XXème siècle – seconde guerre mondiale.....</i>	p.47
1.1. DE LA MAISON AUX ESTIVES : TOUT UN SYSTÈME !	p.47
UNE STRUCTURE SOCIALE QUI REPOSE SUR LE CONCEPT DE « MAISON »	p.47
UN FONCTIONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE ÉTAGÉ : FONDS DE VALLÉE, QUARTIERS DE GRANGES ET ESTIVES.....	p.48

LA SPHÈRE PRIVÉE	p.48
LA SPHÈRE COLLECTIVE.....	p.48
UNE GESTION COLLECTIVE ET INDIVISE : LA COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLÉE DE BARÈGES (CSVB)	p.49
TROIS TYPES DE TRANSHUMANCES.....	p.50
1.2. LE SYSTÈME D'EXPLOITATION ET LES TYPES DE PRODUCTIONS.....	p.51
DES EXPLOITATIONS AUTOSUBSISTANTES	p.51
LA RECETTE DU PASTET SELON LA FAMILLE CRAMPE.....	p.52
LA GESTION DE L'HERBE RYTHME L'ANNÉE ET CONDITIONNE L'ACTIVITÉ PASTORALE.....	p.54
SYNTHÈSE DU SYSTÈME À ÉTAGE : Génération 1.....	p.56
CALENDRIER ANNUEL DU CYCLE DE L'ÉLEVAGE : GÉNÉRATION 1.....	p.57
FOCUS SUR UN MODÈLE DE GRANGES FORAINES PAR LE CAUE 65.....	p.60
LA NATURE DES TROUPEAUX.....	p.64
1.3. LA COMMERCIALISATION.....	p.65
LA FOIRE DE LA SAINT-MICHEL.....	p.65
LA FOIRE DES RAMEAUX	p.66
LES MARCHÉS HEBDOMADAIRES, SCÈNES D'ÉCHANGES ENTRE LE HAUT ET DE LE BAS DE LA VALLÉE.....	p.66
LES MAQUIGNONS ET LES BOUCHERS.....	p.66
1.4. ORGANISATION SOCIALE AUTOUR DU MÉTIER.....	p.68
LES FORMES DE SOCIABILITÉS INTERNES AUX GENS DU VILLAGE.....	p.68
DU SIÈGE D'EXPLOITATION AUX GRANGES PUIS AUX ESTIVES : A LA CROISÉE DE DIFFÉRENTES SOCIABILITÉS.....	p.72
LES FÊTES : PÈLE-PORC ET FÊTE DE L'OURS.....	p.74
L'OUVERTURE DES SOCIABILITÉS SUR LE RESTE DE LA VALLÉE.....	p.75
DES ECHANGES TRANSFRONTALIERS ENTRE GAVARNIE ET LA VALLÉE DE BROTO.....	p.76
2. UN MONDE RURAL EN TRANSITION Génération 2 : de l'après-guerre à la fin du 20^{ème} siècle.....	p.78
2.1. UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR L'EXODE RURAL ET LA DÉPRISE AGRICOLE.....	p.78
LE CHANTIER EDF À PRAGNÈRES : UN ÉVÈNEMENT QUI INTERPELLE LA CONDITION PAYSANNE. COHABITATION DES MONDES OUVRIER ET AGRICOLE	p.78
QUAND « CEUX DE L'EDF » S'INSTALLENT AU VILLAGE.....	p.79
DEVENIR FONCTIONNAIRE.....	p.81
DÉSENCLAVEMENT DES MONTAGNES ET CONSTRUCTIONS DES ROUTES.....	p.83
PARTIR OU RESTER ?	p.84
FIERS D'ÊTRE ÉLEVEURS : LE CHOIX DU MÉTIER.....	p.86
DANIÈLE ET LISE, TOUTES DEUX D'ORIGINE GERMOISE, ÉPOUSENT DES ÉLEVEURS DE GÈDRE.....	p.87
2.2. MÉCANISATION, MANQUE DE MAIN D'ŒUVRE ET RÉORGANISATION DU SYSTÈME PASTORAL. DE LA FAUX À LA MOTOFACHEUSE, VERS LA MODERNISATION DES EXPLOITATIONS.....	p.89
« ON ÉTAIT SEUL ! »	p.89
GÉNÉRALISATION DE LA MÉCANISATION.....	p.91
PERTE DE SOCIABILITÉS, SOLITUDE ET INSÉCURITÉ.....	p.91
SPÉCIALISATION DES TROUPEAUX, AUGMENTATION DES SURFACES ET DES RENDEMENTS.....	p.92

SYNTHÈSE DU SYSTÈME À ÉTAGE : Génération 2	p.94
CALENDRIER ANNUEL DU CYCLE DE L'ÉLEVAGE : GÉNÉRATION 2	p.95
2.3. LES POLITIQUES AGRICOLES ET LA MODERNISATION DES EXPLOITATIONS	p.96
LA CRÉATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE : 1962-1992.....	p.96
1968, MÉMORANDUM SUR LA RÉFORME DE L'AGRICULTURE : LE PLAN MANSHOLT.....	p.97
EXPÉRIMENTATIONS ET CHOIX DE NOUVELLES RACES.....	p.98
ÊTRE ÉLEVEUR ET PLURI-ACTIF, DIVERSIFICATION DES RESSOURCES : LES GÎTES.....	p.100
2.4. FAIRE VALOIR SON TRAVAIL ET SON TERRITOIRE : COMMERCIALISATION ET EXPRESSION DE RÉSISTANCES.....	p.101
DE NOUVEAUX ENJEUX DE COMMERCIALISATION.....	p.101
CRÉATION D'UNE COOPÉRATIVE DE VENTE DIRECTE.....	p.102
L'AOC MOUTON DE BARÈGES-GAVARNIE : LE SAVOIR PAYSAN AU CŒUR DE LA RECONNAISSANCE.....	p.103
3. LES NOUVELLES FORMES DU PASTORALISME Génération 3 : de la fin du 20^{ème} siècle au 21^{ème} siècle.....	p.105
3.1. ADAPTATION DE LA NOUVELLE GÉNÉRATION AUX ENJEUX CONTEMPORAINS.....	p.105
UNE MODERNISATION QUI S'ACCENTUE ET S'ACCÉLÈRE : DES EXPLOITATIONS DE PLUS EN PLUS ÉQUIPÉES ET ADMINISTRÉES.....	p.105
AUGMENTER ENCORE LA TAILLE DES EXPLOITATIONS : « COURSE AU RENDEMENT » ET GESTION FOURRAGÈRE DE MOINS EN MOINS AUTONOME.....	p.106
SYNTHÈSE DU SYSTÈME À ÉTAGE : Génération 3.....	p.108
CALENDRIER ANNUEL DU CYCLE DE L'ÉLEVAGE : GÉNÉRATION 3	p.109
UN NOUVEAU CALENDRIER DU SYSTÈME MONTÉE/DESCENTE.....	p.110
DIVERSIFICATION DES MODÈLES D'EXPLOITATION	p.110
DE NOUVEAUX MODÈLES FAMILIAUX.....	p.110
3.2. DE NOUVEAUX RAPPORTS ÉCONOMIQUES À LA PRATIQUE AGRICOLE.....	p.111
UNE RENTABILITÉ QUASI IMPOSSIBLE ET DOUBLE-ACTIVITÉ.....	p.111
L'OUVERTURE DU MARCHÉ MONDE CONCURRENCE LA PRODUCTION LOCALE.....	p.111
LA NOUVELLE PAC ET LES PRIMES ICHN.....	p.113
DES PRIMES... OUI, MAIS ! BESOIN DE RECONNAISSANCE PAR LE TRAVAIL ET LA QUALITÉ DE LA PRODUCTION.....	p.115
LES RÉSEAUX DE COMMERCIALISATION.....	p.116
3.3. CONSERVATION DES SAVOIR-FAIRE ET MAINTIEN DE LA DYNAMIQUE AGRICOLE.....	p.119
LE CHOIX DU MÉTIER : UN ENGAGEMENT POUR LE MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ	p.119
MAINTENIR L'ACTIVITÉ POUR GARDER LES MILIEUX OUVERTS.....	p.120
4. LES VALEURS DU PASTORALISME.....	p.122
LA PERCEPTION DU MÉTIER : UN HÉRITAGE PASSIONNEL, SE SENTIR LIBRE.....	p.122
L'ÉLEVAGE, UNE HISTOIRE DE FAMILLE.....	p.123
LA TÉNACITÉ, L'ASTREINTE ET LA VAILLANCE : LE TRAVAIL, UN MARQUEUR IDENTITAIRE DU « VRAI » ÉLEVEUR.....	p.125
LA MONTAGNE, UN SUPPORT DE CONNAISSANCES VERNACULAIRES, UN GAGE DE SAVOIRS.....	p.128

LA MONTAGNE: « UN JOLI BUREAU ! ».....	p.129
LE RAPPORT AUX BÊTES : UNE VALEUR AFFECTIVE FONDAMENTALE.....	p.131

5. LES REPRÉSENTATIONS DU PATRIMOINE MONDIAL UNESCO.....p.134

CODE COULEUR DES ÉCHANTILLONS.....	p.135
------------------------------------	-------

1. LES PROFILS DES RÉPONDANTS.....p.136

1.1. LES HABITANTS ET LES PROFESSIONNELS.....p.136

UN ÉCHANTILLON MAJORITAIREMENT FÉMININ, ENTRE 30 ET 60 ANS, HABITANT LA COMMUNE DE GAVARNIE-GÈDRE OU LA VALLÉE DES GAVES.....	p.136
---	-------

1.2. LES VISITEURS.....p.137

UN ÉCHANTILLON MAJORITAIREMENT FÉMININ, ENTRE 30 ET 60 ANS, HORS DÉPARTEMENT POUR UN REVENU MENSUEL COMPRIS ENTRE 1500 ET 3000€.....	p.137
DES VISITEURS FIDÈLES QUI FRÉQUENTENT LE TERRITOIRE PLUTÔT L'ÉTÉ.....	p.138

2. PERCEPTIONS DU LABEL PATRIMOINE UNESCO.....p.139

2.1. LE PATRIMOINE MONDIAL EN GÉNÉRAL.....p.139

LES HABITANTS ET PROFESSIONNELS CONSIDÈRENT L'UNESCO COMME UNE VALEUR INTERNATIONALE FORTE.....	p.139
LE PATRIMOINE MONDIAL, UN SIGNE DE PRESTIGE UNIVERSEL POUR LES HABITANTS ET LES PROFESSIONNELS.....	p.140
POUR LES VISITEURS AUSSI. L'UNESCO COMME UN GAGE D'EXCEPTION ET DE VALEURS CITOYENNES UNIVERSELLES.....	p.141
LE PATRIMOINE MONDIAL : DES SITES REMARQUABLES AVEC UNE FORTE FRÉQUENTATION TOURISTIQUE.....	p.142

2.2. LE CHOIX DE LA DESTINATION.....p.143

DES VISITEURS QUI FRÉQUENTENT DES SITES UNESCO MAIS DONT CE N'EST PAS LA MOTIVATION PREMIÈRE.....	p.143
À LA RECHERCHE DES MERVEILLES DU MONDE. LA SINGULARITÉ DES LIEUX ET LEUR ATTRACTION AU DELÀ.....	p.144
PYRÉNÉES MONT-PERDU, UN SITE QUI ATTIRE AU-DELÀ DU LABEL UNESCO.....	p.145
LA MONTAGNE, UN ÉQUIPEMENT NATUREL À PART ENTIÈRE. DÉPASSEMENT DE SOI ET RENCONTRE AVEC LES.....	p.146

2.3. PYRÉNÉES MONT-PERDU : UN SITE RECONNU EXCEPTIONNEL.....p.147

POUR LES HABITANTS : GRANDEUR GÉOLOGIQUE ET CULTURELLE ET ENVERGURE INTERNATIONALE.....	p.147
POUR LES VISITEURS : UNE PRÉSERVATION SÉDUISANTE DE LA CULTURE LOCALE ET DE LA NATURE.....	p.148

2.4. PERCEPTION ET CONNAISSANCE DU LABEL « PYRÉNÉES MONT-PERDU.....p.149

UNE TRÈS BONNE CONNAISSANCE DU BIEN PAR LES HABITANTS ET LES VISITEURS.....	p.149
UN PÉRIMÈTRE MOINS BIEN CONNU, CONSCIENCE D'UN BIEN MIXTE ET IMPORTANCE DE L'HÉRITAGE PASTORAL.....	p.151

2.5. LE LABEL PATRIMOINE MONDIAL, UN ATOUT ET UNE FIERTÉ POUR LE TERRITOIRE.....p.152

POUR LES HABITANTS ET PROFESSIONNELS.....	p.152
UNE RECONNAISSANCE INTERNATIONALE : LA FIERTÉ D'UN PAYS ET DE SES HABITANTS.....	p.153
L'INSCRIPTION DU BIEN : UNE CONTRAINTE ?.....	p.154
POUR LES VISITEURS.....	p.155
DES CHANGEMENTS SONT-ILS PERÇUS DEPUIS L'INSCRIPTION ?.....	p.156

POUR LES HABITANTS : AUGMENTATION D'UNE FRÉQUENTATION ÉTRANGÈRE ET PARADOXE ENTRE PROTECTION ET DÉVELOPPEMENT DU TOURISME.....	p.156
POUR LES VISITEURS : UN SITE PLUS PRÉSERVÉ ET MIEUX COMPRÉHENSIBLE MAIS SURFRÉQUENTÉ.....	p.157
2.6. LA QUALITÉ DES PAYSAGES.....	p.158
À LA RECHERCHE DE PAYSAGES DITS SAUVAGES OÙ LA MAIN DE L'HOMME NE SE FAIT PAS SENTIR.....	p.158
LES PAYSAGES PRÉFÉRÉS DES HABITANTS.....	p.159
COMME POUR LES VISITEURS.....	p.159
LES PAYSAGES PEU APPRÉCIÉS ET QUI NE SONT PAS DANS L'AIR DU TEMPS.....	p.160
LES VISITEURS NE FONT PAS LE LIEN ENTRE PASTORALISME ET PAYSAGES.....	p.160
2.7. LE SENTIMENT D'APPARTENANCE AU PATRIMOINE CULTUREL LOCAL.....	p.161
LE SENTIMENT D'APPARTENANCE AU PATRIMOINE CULTUREL LOCAL.....	p.161
POURTANT : UNE FORTE CONSCIENCE PATRIMONIALE ET UNE VOLONTÉ DE TRANSMETTRE LES VALEURS DES « ANCIENS » POUR LE MAINTIEN DES TRADITIONS.....	p.162
TRANSMETTRE L'HISTOIRE ET LA CULTURE LOCALES.....	p.163
ENVIE D'APPRENDRE SUR L'HISTOIRE ET LE PATRIMOINE LOCAL.....	p.163
UN PATRIMOINE CULTUREL QUI SEMBLE EN RECUIL PAR RAPPORT AUX REPRÉSENTATIONS NATURALISTES.....	p.164
LES REMARQUES DES HABITANTS ET DES PROFESSIONNELS.....	p.165
LES REMARQUES DES VISITEURS.....	p.165

6. SYNTHÈSE DE NOS OBSERVATIONS.....p.166

1. UNE ORGANISATION SOCIALE AUTOUR DE LA RESSOURCE COMMUNE.....	p.167
SOCIABILITÉS, MOBILITÉ ET DYNAMIQUES RURALES.....	p.167
VALEURS D'APPARTENANCE.....	p.168
LA SOCIALISATION, CONSTRUCTION D'UNE IDENTITÉ ET INTÉGRATION AU GROUPE PAR LA TRANSMISSION.....	p.169

2. LE PATRIMOINE MONDIAL UNESCO.....	p.170
UN OUTIL BIEN COMPRIS.....	p.170
UN ARGUMENT D'ATTRACTIVITÉ AMBIVALENT ?.....	p.170
NATURE, CULTURE OU MIXTE ?.....	p.170
MAIS A QUI APPARTIENT LA MONTAGNE ? LA MONTAGNE : UN ESPACE NATUREL BIEN DE TOUS OU UN ESPACE RESSOURCE POUR LES COMMUNAUTÉS ? UN ESPACE SAUVAGE? DE LOISIR? OU DE TRAVAIL?.....	p.171

3. LE PASTORALISME À GAVARNIE-GÈDRE UN PATRIMOINE MONDIAL EN DANGER ?.....	p.172
LE PASTORALISME, UNE PRATIQUE MENACÉE ?.....	p.172
DES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES, PAYSAGERS ET CULTURELS.....	p.172

4. LA CULTURE PASTORALE COMME RESSOURCE POUR LE TERRITOIRE.....	p.173
LES HABITANTS À REPLACER AU CŒUR DES PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION ET DE MISE EN TOURISME POUR UN PROJET DE TERRITOIRE.....	p.173
UNE RESSOURCE ÉCONOMIQUE EN SOI À PRÉSERVER, À RENFORCER ET À VALORISER.....	p.173
UNE RESSOURCE POUR DONNER DES PERSPECTIVES AU TOURISME : VERS UN AGRITOURISME ETHIQUE/DURABLE ?...p.174	p.174

7. PRÉCONISATIONS ET PERSPECTIVES.....	p.175
1. TROIS AXES ET 14 ACTIONS POUR ALLER PLUS LOIN.....	p.176
1.1. UN AXE RECHERCHE : APPRONFONDISSEMENT ET CAPITALISATION DES CONNAISSANCES.....	p.176
1.2. UN AXE CULTURE : MÉDIATION ET ANIMATION.....	p.179
1.3. UN AXE DÉVELOPPEMENT LOCAL : RENFORCER UNE STRATÉGIE.....	p.180
8. BIBLIOGRAPHIE.....	p.183
UNE BIBLIOGRAPHIE DENSE QUI COUVRE LE TERRITOIRE.....	p.184
POUR ALLEZ PLUS LOIN... NOTIONS ET PASTORALISME SUR D’AUTRES TERRITOIRES.....	p.187
9. ANNEXES.....	p.189
QUESTIONNAIRE HABITANTS ET PROFESSIONNELS.....	p.190
QUESTIONNAIRE VISITEURS.....	p.192
RECENSEMENT AGRICOLE AGRESTE 2000-2010.....	p.194
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER.....	p.194

Nous souhaitons remercier chaleureusement toutes les personnes et les institutions qui nous ont accompagnés et soutenus lors de cette mission. Nous pensons d'abord à tous les membres du CoPil, les Archives Départementales 65, le Conseil Départementale 65, la commune Gavarnie-Gèdre, le Parc National des Pyrénées, l'Association Montagne Culture Avenir, l'Office de Tourisme de Gavarnie, le Cabinet de Curiosité, et tous les autres acteurs du territoire qui ont été présents et de bons conseils.

Enfin, nous souhaitons remercier toutes les personnes qui nous ont ouvert la tendresse de leur maison pour partager la chaleur d'un café quand l'hiver couvrait encore les montagnes. Merci à tous ceux qui nous ont fait confiance et qui nous ont accueilli dans leur vie pour nous transmettre avec émotions leur histoire singulière et leur parole que nous vous invitons désormais à partager.



1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

1. LE CONTEXTE DE LA MISSION

1.1. UN PROJET EUROPÉEN POUR CONSERVER LES TÉMOIGNAGES DU PATRIMOINE MONDIAL DU BIEN « PYRÉNÉES MONT PERDU »

Le bien Pyrénées Mont Perdu, qui s'étend de part et d'autre des Pyrénées françaises et espagnoles, est classé patrimoine mondial de l'humanité, depuis 1997, au titre des paysages naturels et des paysages culturels à la fois pour ces paysages d'une qualité exceptionnelle mais aussi pour ces activités culturelles notamment liées au pastoralisme. Il s'agit donc d'un des rares biens « mixtes » inscrits au label Patrimoine mondial UNESCO.

Le bien rassemble deux parcs nationaux préexistants et a donc la particularité d'être transfrontalier (France-Espagne). Il s'étend ainsi sur :

- une partie du Parc National des Pyrénées (Hautes-Pyrénées) côté français et concerne les 4 cirques de Gavarnie, Estaubé, Troumouse, Barroude et quelques territoires situés en zone périphérique du Parc sur les communes d'Aragnouet, Gavarnie et Gèdre (intégrée depuis 1999 au label).
- le Parc National d'Ordesa y Monte Perdido (Sobrarbe en Aragon) et quelques zones adjacentes sur les territoires de Bielsa, Fanlo, Puertolas, Tella-Sin et Torla, côté espagnol.

Cette étude ne concerne que le côté français mais doit prendre en compte incontestablement la dimension transfrontalière qui en fait sa spécificité.

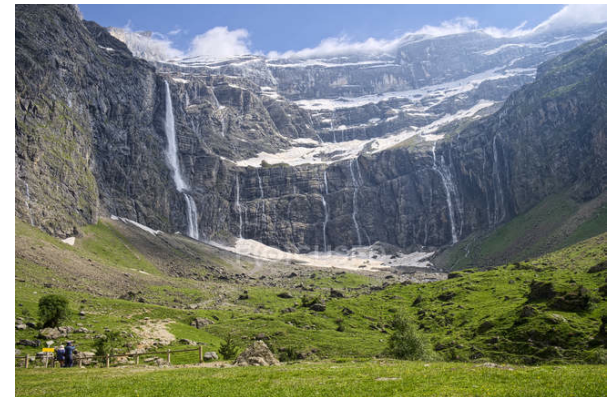
Une Charte de coopération commune (2010-2020) entre les deux parcs et la mise en place d'un comité technique transfrontalier qui élabore un programme d'actions éligibles aux financements européens dans le cadre du Programme Interreg IV (POCTEFA), est de nature à améliorer la gestion du site et marque l'inévitable aspect transfrontalier, au-delà des liens historiques existants dans les pratiques culturelles de ces deux versants nord et sud.



Le Mont Perdu



Pastoralisme dans les Hautes-Pyrénées



Le Cirque de Gavarnie

1.2. UN PATRIMOINE IMMATÉRIEL UNIQUE EN EUROPE À PRÉSERVER ET À TRANSMETTRE

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DU BIEN PYRÉNÉES MONT PERDU AU PATRIMOINE MONDIAL

Le site Pyrénées Mont-Perdu est labellisé Patrimoine mondial au titre des paysages culturels selon les critères suivants (source UNESCO) :

- **Critère (iii)** : Les pâturages et les prairies de Pyrénées – Mont Perdu, avec leurs villages et les chemins qui les relient, sont un témoignage remarquable d'un système de transhumance aujourd'hui très rare en Europe, encore pratiqué par sept communautés qui vivent principalement à proximité des limites du bien.

- **Critère (iv)** : Les hautes vallées et les sommets calcaires de Pyrénées – Mont Perdu sont un exemple exceptionnel de paysage façonné par un système de transhumance pastorale qui s'est développé au Moyen Âge et persiste encore.

- **Critère (v)** : Le modèle de l'habitat des Pyrénées – Mont Perdu avec ses villages, ses champs et ses prairies, qui est à la base d'une migration saisonnière des hommes et des bêtes vers les pâturages d'altitude pendant la saison d'été, est un exemple exceptionnel d'un type de transhumance qui fut autrefois répandu dans les régions montagneuses d'Europe, mais qui est aujourd'hui devenu rare.

L'activité agro-pastorale caractérise donc ces paysages à travers un patrimoine culturel bâti qui façonne les paysages et un patrimoine immatériel en rapport avec l'ensemble des pratiques liées à cette activité depuis au moins le Moyen-Age. Les témoignages encore présents font exception en Europe et doivent donc être conservés, préservés et transmis.

Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'action 4 « Collecte du patrimoine immatériel » du plan de gestion 2018-2028 :

- Elle répond pour la partie qui la concerne à l'enjeu 1 « Consolidation et approfondissement de la connaissance globale du bien » : mieux connaître les attributs du bien, améliorer et homogénéiser les connaissances sur les patrimoines culturels, identifier les attributs matériels et immatériels du bien → « collecte du patrimoine immatériel » (action 4).
- Elle participe également de manière transversale à l'enjeu 2 « Le maintien de la VUE, de l'intégrité et de l'authenticité du bien (assure la conservation et la sauvegarde des patrimoines) par la collecte et la production de données (donc de connaissances).
- Et, dans la mesure où, une médiation culturelle de cette connaissance pourrait s'envisager, à l'enjeu 3 « Renforcement de la notoriété du bien », développer la valorisation et la promotion du bien.

1.3. LE PASTORALISME : UNE THÉMATIQUE JUSTIFIÉE POUR L'ENQUÊTE

UNE PRATIQUE SOCIO-CULTURELLE STRUCTURANTE DES IDENTITÉS MONTAGNARDES

Le Parc National des Pyrénées, s'interrogeant de plus en plus sur les pratiques culturelles, remarque ainsi que l'aménagement des pâturages de moyenne montagne, des granges d'altitude ont façonné les paysages au cours des siècles par l'agriculture en terrasse et la vie pastorale. Traces encore vivantes d'une remarquable adaptation des bergers aux exigences de ce milieu, les paysages pastoraux reflètent un mode de vie agricole autrefois répandu dans les régions montagneuses d'Europe. En ce seul endroit des Pyrénées, il présente des témoignages inestimables sur la société européenne d'autrefois à travers son paysage de villages, de fermes, de champs, de hauts pâturages et de routes de montagne, ces dernières impliquant le déplacement de bétail (moutons, vaches et chevaux) vers les pâturages d'altitude pendant l'été (les estives), qui se distinguent de l'utilisation des terres dans les plaines.

L'exploitation des hauts pâturages comme ceux d'Ossoue sont un témoignage de ce système de transhumance, rares lieux en Europe où cette pratique s'est maintenue depuis des siècles. Par des accords historiques, les fermiers espagnols font aussi paître leurs troupeaux du côté français, renforçant la nature transfrontalière du site inscrit.

Les vallées du Mont-Perdu et leurs cols ont ainsi servi de liens entre les deux communautés, qui avaient davantage de points communs entre elles qu'avec leurs communautés respectives dans les plaines. En conséquence, le système juridique et politique spécifique de la région, établi de longue date, est depuis bien longtemps indépendant des gouvernements centraux.

Les vallées du Parc National des Pyrénées sont toutes différentes. A partir d'une culture commune, chaque vallée, chaque village a développé des spécificités propres. Les pratiques d'un éleveur ne sont pas les mêmes s'il fabrique du fromage ou s'il possède un troupeau « à viande ». Les façons de conduire un troupeau ou de mettre en valeur les ressources naturelles sont donc extrêmement riches et variées. L'étude des spécificités locales d'une vallée, d'une commune, voire d'une estive contribue à rendre visible le caractère unique du territoire.

Dans ce cadre, le département des Hautes-Pyrénées souhaite collecter des éléments du patrimoine immatériel pour en accroître sa connaissance et ainsi le préserver et le valoriser.

Le pastoralisme fait partie des attributs déjà mis en avant dans le dossier de candidature du label UNESCO et constitue une valeur universelle exceptionnelle en matière de patrimoine.

Cette pratique alimente une interaction entre activité socio-culturelle et paysages (en rapport au bien mixte).

Une entrée thématique par le métier permet d'appréhender la structuration d'une société en termes historiques, sociologiques, anthropologiques et économiques.

Le pastoralisme à Gavarnie-Gèdre, selon nos observations, peut donc être perçu comme une activité structurante de la société montagnarde et des rapports transfrontaliers dont les aspects historiques sont à prendre en compte.

Mais aussi une activité qui mérite d'être valorisée : aucune recherche ethnologique en matière de PCI n'a encore été réalisée à ce jour à l'échelle du bien.

1.4. LES REPRÉSENTATIONS DU LABEL UNESCO

L'AVIS DES HABITANTS, PROFESSIONNELS ET VISITEURS SUR L'INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL

Le Département des Hautes-Pyrénées a également souhaité demander l'avis des usagers du territoire au sujet de l'inscription du site au Patrimoine Mondial et prendre ainsi connaissance des représentations et perceptions qu'ont les acteurs du territoire sur ce label à la reconnaissance internationale.

L'objet ne pouvant être traité sur le même registre que celui de la collecte de témoignages, une enquête spécifique sur cet axe a alors été entreprise. La méthode des questionnaires choisie, a ainsi permis d'élargir autant que possible les horizons de l'enquête afin de collecter un maximum de réponses et obtenir un échantillon aussi représentatif que possible (objectif atteint pour les habitants et les professionnels).

Ces questionnaires ont alors permis d'interroger les représentations des termes « Unesco » et « Patrimoine Mondial » de manière générale, avant d'interroger la connaissance du bien Pyrénées Mont Perdu en tant que tel : appréhension de ses attributs, de son périmètre, de son aspect transfrontalier, appréciation des paysages et des éléments culturels, etc.

The image is a screenshot of a survey questionnaire overlaid on a background image of a mountain landscape. The questionnaire has three questions:

- 1. LE LABEL PATRIMOINE MONDIAL UNESCO EN GÉNÉRAL : Qu'est-ce que le mot UNESCO évoque pour vous ? Répondez le plus spontanément possible par une liste de mots clés.** Below the question is a large white text input field and a blue "Ok" button.
- 2. Lorsque vous entendez l'expression « Patrimoine Mondial », à quoi pensez-vous ?** Below the question is another large white text input field and a blue "Ok" button.
- 3. La préservation des patrimoines est-elle importante pour vous ? 0 : pas du tout ; 5 : oui tout à fait** Below the question is a horizontal scale from 0 to 5. The scale has a yellow smiley face icon at 0 (labeled "Min") and a yellow sad face icon at 5 (labeled "Max").

2. LES OBJECTIFS DU PROJET

2.1. DEUX TYPES D'ENQUÊTES SE DISTINGUENT POUR RÉPONDRE À 8 OBJECTIFS :

LA COLLECTE DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL POUR :

1. Approfondir la connaissance du site pour une gestion plus efficiente de celui-ci tant en matière de conservation que de médiation, réaliser un suivi scientifique et technique global et fédérer les acteurs à l'échelle du bien transfrontalier
2. Conserver les pratiques culturelles qui participent au caractère exceptionnel du site
3. Interroger les personnes ressources propriétaires des documents récoltés
4. Interroger la connaissance des toponymes et des microtoponymes
5. Caractériser le plus précisément possible les aspects culturels et en mesurer leur évolution
6. Définir des mesures et actions nécessaires à leur conservation

L'ÉTUDE DES REPRÉSENTATIONS SUR LE LABEL PATRIMOINE MONDIAL POUR :

7. Interroger les différents acteurs du site (habitants, travailleurs, gestionnaires, institutionnel, touristes) sur les représentations qu'ils se font des aspects culturels du site
8. Interroger ces mêmes acteurs sur leur perceptions du classement au patrimoine mondial

2.2. UNE ETUDE... OU PLUTÔT UNE « PRÉ-ÉTUDE » : D'UNE ENQUÊTE PATRIMONIALE À UN DIAGNOSTIC SUR LES ENJEUX DE L'AGRICULTURE CONTEMPORAINE ET LES DYNAMIQUES RURALES

UN PREMIER DÉBUT...

Toutes les informations qui nous permettent d'expliquer le système agropastoral qui existe et existait sur la commune récente de Gavarnie-Gèdre sont tirées de la mémoire des personnes que nous avons rencontrées et qui nous ont confié leurs témoignages. Le manque de temps imparti à la mission et la complexité de l'objet de recherche ne nous ont pas permis d'approfondir certains points comme nous l'aurions souhaité et pour lesquels nous avons établi des rappels bibliographiques.

Le support de cette étude est composé, avant toute chose, de données mémorielles et de récits sur les pratiques anciennes et actuelles de l'activité de l'élevage. Certains y verront peut-être des incertitudes ou des différences avec des pratiques qu'ils auraient pu connaître. Notre intérêt d'ethnologues, est resté ce qui fait sens pour chaque personne. En ce sens, nous n'avons pas la prétention d'apporter, à ce jour, un rapport exhaustif sur l'activité pastorale à Gavarnie-Gèdre ni de retracer une vérité historique. Nous invitons pour cette raison toute personne souhaitant approfondir certaines connaissances, à consulter les ouvrages que nous mettons en référence.

A SUIVRE ?

Pour mener à bien cette enquête, il serait nécessaire d'approfondir nos observations au regard de l'ensemble bibliographique entraperçu, de renforcer certaines observations à l'aide de chiffres (Insee, Agreste, Chambre d'Agriculture), mais aussi d'élargir le point de vue des agriculteurs aux points de vue institutionnels (GIP, Syndicats, Commission Syndicale, etc.) ou encore de lui rendre sa dimension transfrontalière grâce aux témoignages de certains acteurs espagnols.



2. LE TERRITOIRE DE GAVARNIE-GÈDRE

1. CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

1.1. GAVARNIE-GÈDRE ET LA VALLÉE DE BARÈGES OU LE « PAYS TOY »

Gavarnie-Gèdre est une commune située au sud du département des Hautes-Pyrénées (65), en Bigorre, sur les hauteurs du dit « Pays Toy ». Elle se situe à environ 50 km au sud de Lourdes, avec qui elle possède des liens commerciaux et touristiques historiques et à 5 km de la frontière espagnole. Anciens hameaux de Luz-Saint-Sauveur, Gavarnie et Gèdre sont érigées en communes en 1842.

Avec Esquièze-Sère et Esterre, Luz-Saint-Sauveur marque l'entrée en Pays Toy, également appelé la vallée de Barèges ou vallée des Gaves. De là, la route se sépare en deux. L'une, monte au col du Tourmalet, en remontant la vallée de Barèges. L'autre, longe le Gave de Pau et se termine au Cirque de Gavarnie. Elle remonte la vallée des Gaves (ou de Gavarnie) en passant par la centrale hydro-électrique de Pragnères, puis la commune de Gèdre et le Chaos de Coumély, pour arriver au village et au cirque de Gavarnie. Environ 8 km séparent les deux villages.

Des passages pédestres relient Gavarnie à l'Espagne et notamment au village de Torla appartenant à la vallée de Broto par le col de Boucharo, conférant à la commune un caractère transfrontalier. Des échanges culturels et commerciaux historiques existent de part et d'autres.

Si en 2000 les deux communes avaient créé une communauté des communes (Gavarnie-Gèdre), elles ont fusionné en tant que commune le 1er janvier 2016 pour devenir Gavarnie-Gèdre. Un an plus tard, au 1er janvier 2017, cette nouvelle commune rejoint la nouvelle intercommunalité Pyrénées-Vallées des Gaves. Cette communauté des communes regroupe la Vallée d'Argelès-Gazost, le Pays Toy, la Vallée Saint-Sauvin, et le Val d'Azun.

Du territoire de la commune de Gavarnie se dégagent cinq vallées. La vallée de Pouey-Aspé qui aboutit au col de Boucharo (port de Gavarnie). La vallée des Espézières qui constitue le domaine skiable du village. La vallée d'Ossoue, qui joint le massif de Gavarnie à celui du Vignemale. La vallée de Sausse-dessus qui relie la vallée précédente à la crête frontalière. La vallée de la Canau qui connecte la vallée d'Ossoue au col de la Bernatoire, lieu de passage des troupeaux espagnols transhumants.

NOMBRE D'HABITANTS :

Commune de Gavarnie-Gèdre : **361 habitants** dont :
Gèdre : 242 habitants
Gavarnie : 119 habitants.

(Données INSEE 2016).

Globalement, la population est plutôt vieillissante avec en 2007 (données INSEE), près de 62% des habitants ayant 45 ans et plus.

1.2. GAVARNIE-GÈDRE, UNE COMMUNE DE HAUTE MONTAGNE

GAVARNIE, ESTAUBÉ, TROUMOUSE : TROIS CIRQUES POUR UN PAYSAGE MONUMENTAL

Gavarnie-Gèdre se situe entre 1070 et 1365m d'altitude ce qui en fait une des communes les plus hautes des Pyrénées. Les villages se trouvent en fond de vallée et sont entourés de pics altiers culminants entre 2101 et 3192 m d'altitude. Parmi eux, le Pic du Piméné (2801m) et le Pic Long (3192m) à l'est, le Pic du Mourgat (2101m) et le Pic des Tentes (2322m) à l'ouest. Au sud, la frontière avec l'Espagne est marquée par les crêtes du Cirque de Gavarnie. Plusieurs pics et sommets, dépassant les 3000m d'altitude, forment la ceinture du cirque, les Pics de la Cascade (3073m), le Pic du Marboré (3248m), le Taillon (3144m), et le point culminant du côté espagnol qui est le Mont Perdu (3355m).

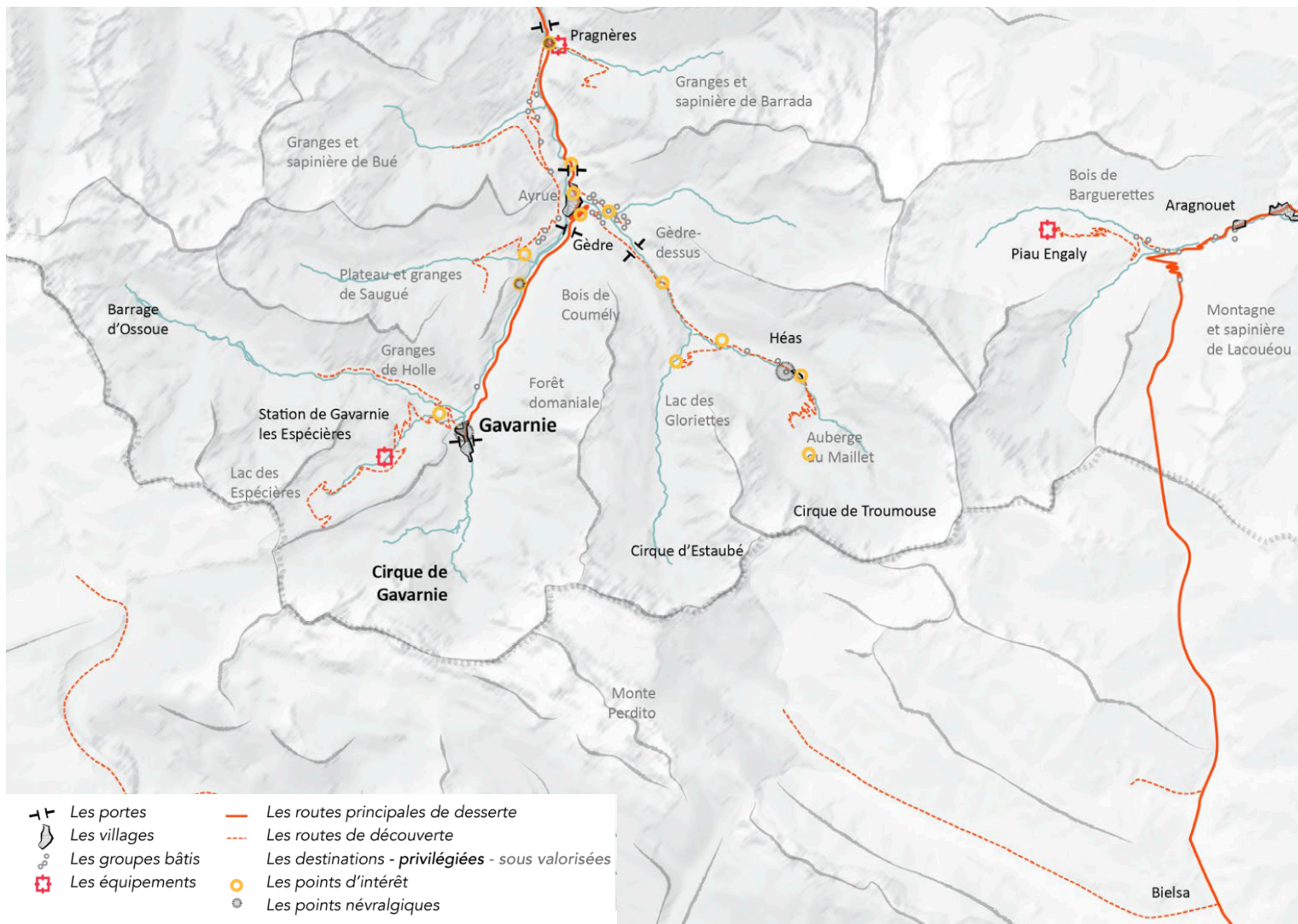
Le bien inscrit au Patrimoine Mondial de l'Unesco, s'étend plus vers l'est, incorporant les vallées d'Estaubé et de Troumouse. Ces deux vallées, moins connues, possèdent également leur cirque, du nom de leur gave ou de leur pic.

Le cirque d'Estaubé, s'ouvre à l'ouest par le Pic de Pailla (2780m), et les pics se succèdent vers l'est, marquant ainsi la frontière espagnole, où il se referme avec les Pics d'Estaubé (2808m). Pour y accéder, deux chemins sont possibles. Le premier, en partant de Gèdre, remonte par la route qui mène à Héas, puis bifurque avant d'arriver au hameau, dans la vallée d'Estaubé. Un chemin longe ensuite le gave d'Estaubé à partir du lac des Gloriettes. Le second chemin, relie le cirque de Gavarnie par la Hourquette d'Alans.

Le cirque de Troumouse, plus large que celui d'Estaubé, marque la fin de la Vallée du Gave de Touyères, affluent du gave d'Héas. Il s'ouvre à l'ouest par le Pène Blanque (2904m). Ses crêtes marquent la frontière administrative avec l'Espagne. Elles se composent de plusieurs pics avoisinant les 3000m d'altitude, le Pic de la Munia (3133m), le Pic de la Serre Mourène (3090m), le Pic de Troumouse (3085m), le Pic Heïd (3022m). Le cirque se referme ensuite à l'est par une avancée vers le nord de trois pics. Le petit Pic Blanc (2957m), le Pic de Gerbats (2903m) et le Pic de la Sède (2692m). Pour s'y rendre, une route unique y conduit. Elle passe par Héas et monte jusqu'à la cabane de la Vierge. Plusieurs chemins en partant de Héas et de la cabane de la Vierge convergent vers le cirque de Troumouse, en passant par la Cascade de Matatas et les lacs des Aires.



LE TERRITOIRE DE GAVARNIE-GÈDRE, SES CIRQUES, PLATEAUX, VALLÉES ET HAMEAUX



Source | Cabinet de curiosité

1.3. SITUATION AGRICOLE DE GAVARNIE-GÈDRE EN 1988, 2000 ET 2010 EN QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Selon les recensements agricoles de l'AGRESTE (1988, 2000 et 2010), la population agricole diminue pour compter en 2010 : 21 chefs d'exploitations à Gèdre (dont 1 n'est pas enregistré sur la commune), 11 conjoints d'exploitant et 5 chefs d'exploitation à Gavarnie, soit un total de 26 exploitations déclarées pour l'ensemble de la commune de Gavarnie-Gèdre. Ce nombre a encore décliné depuis 2010.

La Surface Agricole Utilisée (SAU) est elle aussi en recul. En 2010, elle représente 415 ha (349 ha à Gèdre et 66 à Gavarnie) pour 502 ha en 1988. L'ensemble de la SAU est réservé aux prairies (superficie toujours en herbe).

Le renouvellement des Jeunes Agriculteurs est par contre en augmentation avec 8 chefs d'exploitation de moins de 40 ans en 2010 pour 6 en 2000. Il semblerait qu'en 2019, ils ne soient plus que 5.

L'activité principale est donc l'élevage d'ovins et de bovins avec un nombre plus important d'exploitations en ovins qu'en bovins (voir tableaux en annexes). On remarque une exclusivité de l'élevage ovin à Gavarnie alors que l'élevage bovin augmente à Gèdre entre 2000 et 2010. Cet élevage est aujourd'hui dédié à la viande et non à une production laitière.

Recensements agricoles de 1988, 2000 et 2010

Champ : ensemble des exploitations (hors pacages collectifs)

Les données sont localisées au siège de l'exploitation.

Code géographique	Libellé de commune	Niveau géographique	Région	Département	Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune			Travail dans les exploitations agricoles en unité de travail annuel			Superficie agricole utilisée en hectare			Cheptel en unité de gros bétail, tous aliments			Orientation technico-économique de la commune		Superficie en terres labourables en hectare			Superficie en cultures permanentes en hectare			Superficie toujours en herbe en hectare		
					2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000
65188	Gavarnie	COMMUNE	Midi-Pyrénées	Hautes-Pyrénées	5	9	19	8	12	22	66	98	131	98	173	278	Ovins et caprins	Autres herbivores	0	0	0	0	0	0	66	98	130
65192	Gèdre	COMMUNE	Midi-Pyrénées	Hautes-Pyrénées	20	26	32	34	46	53	349	360	371	573	654	613	Autres herbivores	Ovins et caprins	0	0	1	0	0	0	349	360	370

Source | AGRESTE

Actifs agricoles permanents

Champ des exploitations : Ensemble des exploitations

Source : Recensement agricole 2000 et 2010

Actifs agricoles permanents																
Nombre de personnes									Unités de travail annuel (UTA)							
Commune	Chefs d'exploitation et coexploitants		Conjoints non coexploitants actifs sur l'exploitation		Autres actifs familiaux		Salariés permanents hors famille		Chefs d'exploitation et coexploitants		Conjoints non coexploitants actifs sur l'exploitation		Autres actifs familiaux		Salariés permanents hors famille	
	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000
65188 - Gavarnie	5	9	s	7	s	9			4	6	s	3	s	2		
65192 - Gèdre	21	26	11	15	12	23			19	23	6	11	8	12		

Source | AGRESTE

Âge du chef d'exploitation ou du premier coexploitant

Champ des exploitations : Ensemble des exploitations (hors pacages collectifs)

Source : Recensement agricole 2000 et 2010

Exploitations											
Âge du chef d'exploitation ou du premier coexploitant	Ensemble		Moins de 40 ans		40 à moins de 50 ans		50 à moins de 60 ans		60 ans ou plus		
	Commune	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000
65188 - Gavarnie		5	9	s	s	s	4	s	s	s	s
65192 - Gèdre		20	26	8	6	s	9	7	4	s	7

Superficie agricole utilisée (ha)									
Ensemble		Moins de 40 ans		40 à moins de 50 ans		50 à moins de 60 ans		60 ans ou plus	
2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000
66	98	s	s	s	37	s	s	s	s
349	360	173	112	s	138	111	38	s	73

Source | AGRESTE

2. UNE COMMUNE FORTEMENT MARQUÉE PAR LA PRATIQUE DU PASTORALISME ET DU TOURISME

2.1. UNE CONSTRUCTION HISTORIQUE AUTOUR DU PASTORALISME PUIS DU TOURISME

UN PASTORALISME MILLÉNAIRE

De nombreux traces archéologiques attestent d'une présence humaine datant du Néolithique dans ces vallées. De nombreux cercles de pierres, empreintes et pétroglyphes nous montrent que le pastoralisme est pratiqué dans ces montagnes depuis plus de 3000 ans, ce qui atteste d'une histoire longue de la pratique *in situ*.

DES ACCORDS TRANSFRONTALIERS ANCIENS

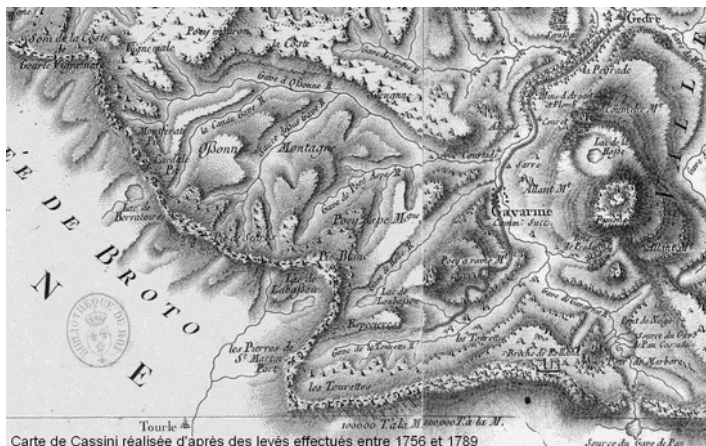
Longtemps, et encore aujourd'hui, au travers de la pratique pastorale, de nombreux échanges entre les deux pays se sont opérés. Notamment avec l'établissement de droits d'usages de pacages dans la vallée d'Ossoue, régit par le Traité de Bayonne de 1669. D'autres échanges, commerciaux, amicaux, amoureux, ont marqué ces vallées, et sont attestés dans de nombreux récits. On recense de nombreuses concordances et traités de lies et passeries entre les vallées Barèges, Broto et Bielsa depuis le XIV^{ème} siècle. La première Concorde datant de 1384.



Transhumance au col de la Bernatoire
Source | La nouvelle République des Pyrénées

LE TOURISME À GAVARNIE: UN MARQUEUR IDENTITAIRE FORT DEPUIS LE XVIII^{ÈME} S.

Depuis le XVIII^{ème} s., l'intérêt de la part des pyrénéistes pour la beauté de la montagne, la richesse de sa biodiversité et les défis sportifs qu'elle offre, fait que Gavarnie hérite d'un patrimoine touristique ancien repris pendant la période Romantique du XIX^{ème} siècle. Son cirque majestueux attire de nombreux pèlerins de Lourdes. Parallèlement, le développement du thermalisme sur les communes de Luz-Saint-Sauveur et Barèges participe à la construction de Gavarnie comme la destination incontournable des curistes. Depuis lors, Gavarnie a développé ses infrastructures touristiques en dépit de l'agriculture. Si le tourisme est particulièrement marqué à Gavarnie, et cohabite avec la pratique agricole, à Gèdre cette pratique reste minoritaire par rapport à l'activité agricole.



3. UN PATRIMOINE CULTUREL RICHE

La Vallée des Gaves a connu une histoire très riche dont nombreux de ces héritages construisent l'identité du Pays Toy et font son unité culturelle aujourd'hui. Si le pastoralisme est un élément structurant de cette société montagnarde et fait incontournableement partie des patrimoines paysagers et culturels de Gavarnie-Gèdre, d'autres éléments marquent également l'identité culturelle et sociale du lieu.

LA RETIRADA ET LA RÉSISTANCE DANS LA MONTAGNE EN TEMPS DE GUERRE

Si le massif des Pyrénées forme a priori une frontière naturelle avec l'Espagne, celle-ci montre pourtant des perméabilités frappantes dans un contexte transfrontalier historique. A tour de rôle, Espagne et France se sont vues terres d'accueil, notamment lors des événements historiques de la Guerre Civile d'Espagne et de la Seconde Guerre Mondiale. Grâce à ses passages entre la France et l'Espagne, les habitants de Gavarnie-Gèdre se sont investis du rôle de « passeurs » et de « passeuses » et ont fait preuve d'actes de Résistance.

LES ILLUSTRES FIGURES : PYRÉNÉISTES ET ROMANTIQUES

Outre les relations transfrontalières, Gavarnie-Gèdre, ses vallées, ses cirques et ses monts, sont marqués par une grande histoire du Pyrénéisme et du Romantisme au XVIIIème et XIXème siècles. De nombreux auteurs, comme Jacottet, Ramond, Hugo, ont fait du Cirque de Gavarnie un haut lieu du Romantisme et du Pittoresque à travers leurs écrits inspirés de ces paysages monumentaux.

D'illustres alpinistes, tels que le comte Russel, Henri Brulle, Béraldi, sont venus explorer les reliefs et se défier aux sommets du Vignemale (3298m) et du Mont Perdu (3355m). Ce sont aussi ses guides, Henri et Célestin Passet, François Bernat-Salles, Mathieu Haurine, illustres personnalités du Pays Toy, qui menaient déjà une double activité pour accueillir les touristes en villégiature.

Depuis le XVIIIème siècle, l'identité du territoire hérite donc également d'un historique signé par un ensemble d'exploits sportifs et de découvertes scientifiques en lien avec les courants naturalistes de l'époque.

UN PATRIMOINE INDUSTRIEL MONUMENTAL

L'histoire de la vallée des Gaves est également marquée par la construction de sa monumentale centrale hydro-électrique de 1946 à 1953. Les travaux entrepris pour la construction de la centrale de Pragnères et entre autres des barrages d'Ossoue et des Gloriettes, sont également constitutifs de l'histoire du XXème siècle sur le territoire. Ouvriers, immigrés, ou encore prisonniers de guerre, sont venus travailler à cette ouvrage. Certains sont restés, et se sont installés dans les villages. Construits à dos d'hommes et d'ânes, les aménagements de la centrale, des barrages, des conduites et des routes constituent un véritable patrimoine industriel.



Comte Henry Russel



Groupe de passeurs de Luz à Chêze. Ministère des Armées.

4. CONTEXTE INSTITUTIONNEL : UN TERRITOIRE RÈGLEMENTÉ

Au-delà d'un contexte géographique et paysager particulier — une localisation proche de l'Espagne, des reliefs très prononcés, cirques, pics, fonds de vallées, canyons — et d'un contexte historique important — système agro-pastoral, relations transfrontalières, Pyrénéisme — il existe sur ce territoire un contexte institutionnel puissant. On remarque en effet un maillage solide où divers systèmes de protection sont mis en œuvre par différentes institutions.

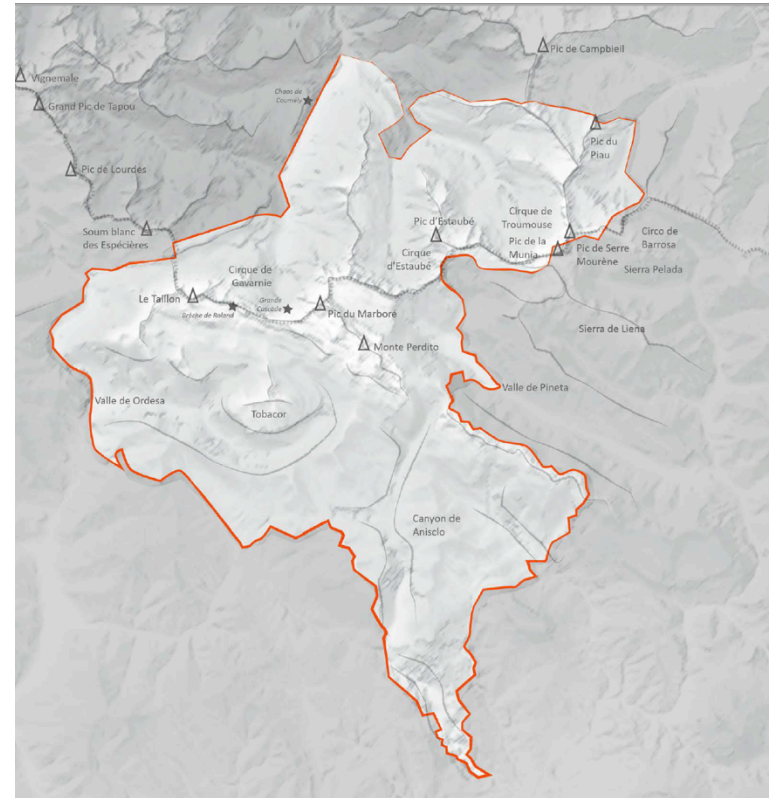
UN SITE PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Le site patrimoine mondial Pyrénées Mont Perdu a été inscrit à l'Unesco en 1997, au titre des paysages naturels et culturels. Dès 1992, l'association Mont-Perdu Patrimoine Mondial (MPPM) porteuse du projet de labellisation souhaitait faire reconnaître le site pour ses paysages naturels et culturels exceptionnels, représentatifs « d'un mode de vie montagnard encore unique en Europe ». Il s'agit d'un bien transfrontalier en coopération entre le Parc National des Pyrénées côté français (PNP) et le Parc National Ordesa-Mont Perdu (PNOMP) côté espagnol.

Remarquons toutefois que cette logique de classement et de préservation s'inscrit dans une dynamique de conservation déjà présente sur le territoire. Le bien Unesco incorpore ainsi plusieurs zones de protections préexistantes dont les périmètres se superposent.

UN SITE CLASSÉ LOI 1930

Le site classé Gavarnie - Estaubé - Troumouse est à cheval sur le site inscrit à l'Unesco, le Parc National des Pyrénées et la zone périphérique de protection. Il couvre 3054 ha du périmètre inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Il s'étend, hors du site inscrit, à l'ouest de Gavarnie-Gèdre, couvrant les vallées d'Ossoue et d'Aspé. Il englobe aussi le Pic Long, à l'est de Gèdre et au nord de Héas. Classé le 5 mai 1941, il répond au cadre juridique de la loi du 2 mai 1930. En 1997, le périmètre du site classé est étendu à Cirque de Gavarnie et cirques et vallées avoisinantes et couvre ainsi une surface de 20 000 ha. Il assure ainsi la préservation des éléments naturels, se trouvant dans sa délimitation, qui présentent un intérêt général, selon des critères artistiques, scientifiques ou historiques. Ainsi tout projet d'aménagement qui pourrait altérer l'état du lieu doit être soumis à un accord ministériel.



Périmètre du bien Pyrénées Mont Perdu
Source | Cabinet de Curiosités, Plan Paysage 2019

UN PARC NATIONAL

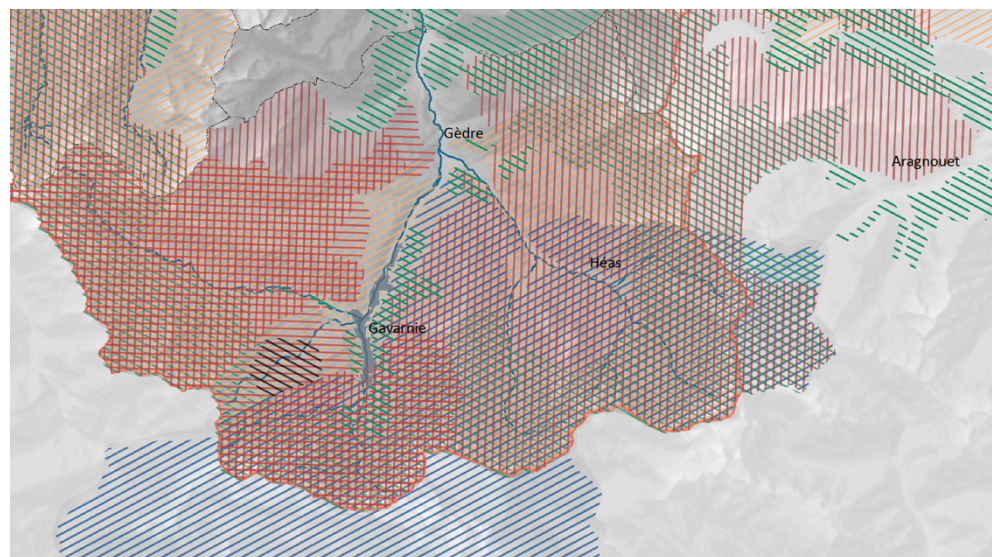
Le Parc National des Pyrénées (PNP) créé en 1967, couvre une surface de 45 707 ha. Il englobe 7451 ha du site inscrit au Patrimoine Mondial, ce qui représente 71% de la partie française. En plus d'assurer la préservation de la biodiversité et des paysages, le PNP s'inscrit dans une politique de valorisation du patrimoine culturel.

UN SITE PATRIMOINE REMARQUABLE

En 1995, on voit apparaître la création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de Gavarnie. Il s'agit d'une protection visant à orienter l'aménagement urbain dans une logique esthétique en accord avec le bien. Elle interdit par exemple la présence de publicités dans la zone protégée, limite les hauteurs des bâtiments et peut interdire la construction. Du moins, tous travaux d'aménagements (construction, démolition, déboisement, modification de l'aspect des immeubles) sont soumis à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France. Ainsi elle s'inscrit dans un mouvement de protection du patrimoine de la commune et l'accompagne dans la gestion de son territoire suite à la forte pression touristique. En 2018, la communauté de communes Gavarnie-Gèdre, lance une mise en concurrence pour la transformation de la ZPPAUP en Site de Patrimoine Remarquable (SPR).

UNE ZICO

En 1992, est créée une Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) du cirque de Gavarnie couvrant une surface de 5414 ha. La délimitation de la zone sera précisée en 1993.



DE NOMBREUX ACTEURS, DE NOMBREUX PERIMETRES



Superposition des périmètres de protection
Source | Cabinet de Curiosités, Plan Paysage 2019

UNE ZPS NATURA 2000

En 2003, débute le lancement d'une coopération entre le PNP et le PNOMP en rapport au projet de délimitation d'une zone Natura 2000. En 2004, s'opère la désignation du site Natura 2000 côté français, s'appelant Zone de Protection Spéciale (ZPS) du cirque de Gavarnie. L'année suivante, en 2005, est validé le DOCOB pour la zone Natura 2000, Zone spéciale de Conservation Gavarnie-Etaubé-Troumouse-Barroude, couvrant une surface de 9380 ha.

DES MOYENS DE PROTECTION ÉGALEMENT EN PÉRIPHÉRIE DU SITE CLASSÉ

En périphérie du site protégé inscrit au Patrimoine Mondial de l'Unesco, il y a également plusieurs espaces et mesures de protection.

La réserve de Néouvielle créée par arrêté ministériel le 8 mai 1968. Elle est associée au Parc National des Pyrénées qui en assure la gestion. Elle se trouve en périphérie du bien Unesco, au sud du Pic du Midi. Elle s'étend sur 2313 ha et a pour objectif principal la protection de la faune et la flore, des sols, des eaux et des gisements de minéraux et de fossiles, de toute dégradation artificielle. Elle préserve ainsi les pelouses d'estives, les forêts d'altitude et les lacs.

En résumé

- 1 site Unesco
- 1 site classé loi 1930
- 1 Parc National
- 1 ZPPAUP devenue SPR (2018)
- 1 ZICO
- 1 ZPS Natura 2000
- 1 réserve
- 1 AOP

L'AOC BARÈGES-GAVARNIE

L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Mouton de Barèges-Gavarnie est obtenue le 15 septembre 2003. Elle est délivrée par l'Institut National des Appellations d'Origines (INAO). En 2008, la Commission Européenne reconnaît la qualité de cette appellation et lui délivre le 1 mars 2008 l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) Mouton de Barèges-Gavarnie.

Elle valorise un mode d'exploitation traditionnel afin d'en assurer sa sauvegarde. Elle valorise ainsi la race rustique Barégeoise en reproduisant une production dite traditionnelle correspondant à l'élevage du « doublon ». Pour assurer une qualité de la viande, son cahier des charges préconise une alimentation autonome, avec les herbes des estives et le fourrage local.



UN TERRITOIRE QUI S'INTERROGE POUR SON AVENIR

Aujourd'hui, la commune de Gavarnie-Gèdre s'interroge sur l'aménagement de son territoire où de nombreuses études sont en cours. Ainsi, on peut lister plusieurs démarches d'urbanismes, de valorisation paysagères, patrimoniales et des projets de développement. Au-delà de la superposition des projets, la commune s'efforce à connecter les différents bureaux d'étude entre eux. De manière concomitante, sont donc menées les consultations suivantes sur la commune :

- Un SCOT à l'échelle du Pays
- Un PLU
- Une SPR (aménagement du cœur de Gavarnie)
- Un Plan Paysage communautaire et Pyrénées Mont Perdu.
- La relance d'une procédure OGS.
- Le réaménagement d'un parking à Troumouse et le recul d'une route dans la zone cœur du Parc National des Pyrénées.
- L'aménagement des espaces publics sur l'axe cirque-Gavarnie village.
- Un projet UTN d'ascenseur 4 saisons Gavarnie Pic des Tentes.
- Patrimoine Culturel Immatériel Pyrénées Mont Perdu



Balade commentée par les éleveurs sur le plateau de Saugué lors du Séminaire OGS.

UNE APPROCHE TRANSVERSALE ET PARTICIPATIVE : PAYSAGES ET PATRIMOINES CULTURELS POUR UNE OPÉRATION GRAND SITE

Une Opération Grand Site (OGS) est également en cours de réflexion sur le territoire. La première initiative de la démarche remonte à 1990, à Gavarnie. Elle se poursuit en 1997. En 2000, suite à la création de la communauté de communes de Gavarnie-Gèdre, il est décidé d'étendre l'OGS à Gèdre. Aujourd'hui une troisième perspective de candidature, en 2019, est en projet.

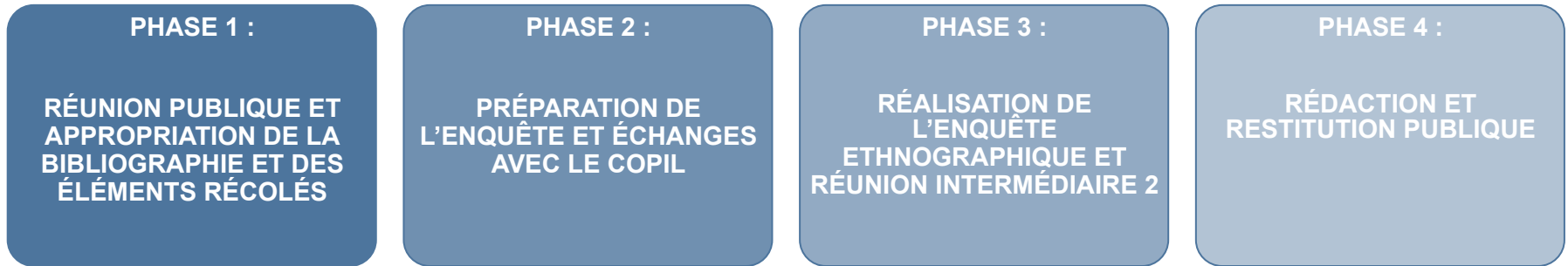
Parmi les cabinets investiguant sur le territoire, le Cabinet de Curiosité, animé par Alise Meuris et Marine Vennetier, est en charge notamment de la réalisation de plans paysages à l'échelle du Pays (SCOT), de la Communauté de Communes Pyrénées Vallée des Gaves et de la commune de Gavarnie-Gèdre mais également de la relance de la candidature à l'Opération Grand Site. Ses actions convergeant vers une valorisation du territoire par les paysages et les patrimoines, nous avons opté pour un travail de concert, optimisant ainsi nos compétences de paysagistes et d'ethnologues.

La richesse paysagère tenant de la richesse patrimoniale du site, où la nature est façonnée par la main de l'homme et appréhendée par ses perceptions paysagères, il nous a ainsi paru évident de mutualiser nos réflexions notamment à l'occasion du séminaire « Patrimoines Culturel et Paysager : passé, présent, futur? » tenu les 15, 16 et 17 mai 2019 à Gèdre et Gavarnie dans une démarche de concertation de la population locale sollicitée pour l'occasion.



3. MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

1. RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE



Du 14 décembre 2018 à fin juin 2019

L'enquête a été dirigée en 4 phases :

- Phase 1 : Réunion publique et appropriation de la bibliographie et des éléments récoltés
- Phase 2 : Préparation de l'enquête et échanges avec le COPIL
- Phase 3 : Réalisation de l'enquête et réunion intermédiaire 2
- Phase 4 : Rédaction et restitution publique

Démarrage de la mission : 14 décembre 2018

Fin de mission : 28 juin 2019

Durée totale de la mission : 6,5 mois

2. DEUX AXES D'ENQUÊTE : MÉMOIRES ET REPRÉSENTATIONS

La présente enquête s'est déroulée selon deux axes méthodologiques distincts. En effet, une méthode spécifique en immersion sur le terrain a été adaptée à la collecte de mémoires par entretiens qualitatifs en face à face alors que parallèlement étaient diffusés sur le territoire de la vallée de Barèges deux questionnaires voués à interroger les représentations sur le label Patrimoine Mondial Unesco.

AXE MÉTHODOLOGIQUE 1 :

COLLECTE DE MÉMOIRES SUR LE PASTORALISME



Appréhender la bibliographie existante sur le pastoralisme selon le récolement déjà réalisé

Collecter la mémoire du pastoralisme auprès des éleveurs de Gavarnie-Gèdre pour en extraire de la connaissance et saisir les dynamiques agricoles sur 3 générations

AXE MÉTHODOLOGIQUE 2 :

LES REPRÉSENTATIONS DU LABEL PATRIMOINE MONDIAL UNESCO



Interroger les représentations du label Unesco auprès de différentes cibles de populations : institutionnels, habitants et professionnels, visiteurs

Diffusion de 2 questionnaires et entretiens semi-directifs

3. UNE MISSION EN 4 PHASES ET 9 ÉTAPES

Phase 1 - APPROPRIATION DE LA BIBLIOGRAPHIE ET DES ÉLÉMENTS RÉCOLÉS

1. Réunion de lancement

Présentation des différents acteurs et validation de la méthodologie et du calendrier

Organisation des différentes phases de travail

Echanges libres sur le contenu et les attentes de la mission

Réunion de présentation publique de la mission à Gèdre

2. Appropriation de la bibliographie et des éléments récolés

Consultation de la documentation institutionnelle pour s'approprier le contexte du site (dossier et plan de gestion Unesco, Parc National, CAUE, etc.)

Consultation de la bibliographie récolée aux Archives Départementales des Hautes-Pyrénées parmi 600 références déjà récolées

Prises de notes de lecture sur les ouvrages phares

De mi-décembre à fin janvier 2019

Phase 2 - PRÉPARATION DE L'ENQUÊTE ET ÉCHANGES AVEC LE COPIL

3. Affiner la méthodologie

Préparation de l'enquête de terrain afin d'en affiner la méthodologie et les priorités

Identification des personnes ressources à interviewer et prise de contact

4. Réunion intermédiaire 1 avec le COPIL

Bilan de la phase 1 de documentation

Echanges avec le COPIL

Validation de la mise en place de l'enquête

Fin janvier 2019

Phase 3 : RÉALISATION DE L'ENQUÊTE

5. Collecte du patrimoine immatériel

Enquête ethnologique qualitative auprès des habitants, des professionnels en fonction des thématiques identifiées dans la phase 1 et sur leur connaissance des toponymes et microtoponymes : collecte de mémoires en entretiens individuels semi-directifs enregistrés (24 personnes max)

Recueil des perceptions sur le classement du site au patrimoine mondial auprès de ce public

Entretiens avec les personnes ressources propriétaires de documents déjà récoltés

6. Etude des représentations du site et perception du classement au patrimoine mondial

Enquête qualitative sur les représentations du site et la perception du classement au patrimoine mondial auprès des gestionnaires, institutionnels et touristes : entretiens téléphoniques et/ou rdv (maxi 8)

Mise en place d'un questionnaire en ligne pour élargir la collecte de données.

7. Retranscriptions, indexation et analyse des données

Retranscription et indexation des entretiens individuels de l'étape 6

Synthèse des entretiens de l'étape 7

Croisement et analyse des données

8. Réunion intermédiaire 2

Bilan à l'issue du travail de terrain et de l'analyse des données collectées

De fin janvier à fin avril 2019

Phase 4 - RÉALISATION DE L'ENQUÊTE ET RESTITUTION

9. Rédaction du rapport final, préconisations et restitution

Rédaction du rapport final et du PPT de présentation

Rédaction de la synthèse

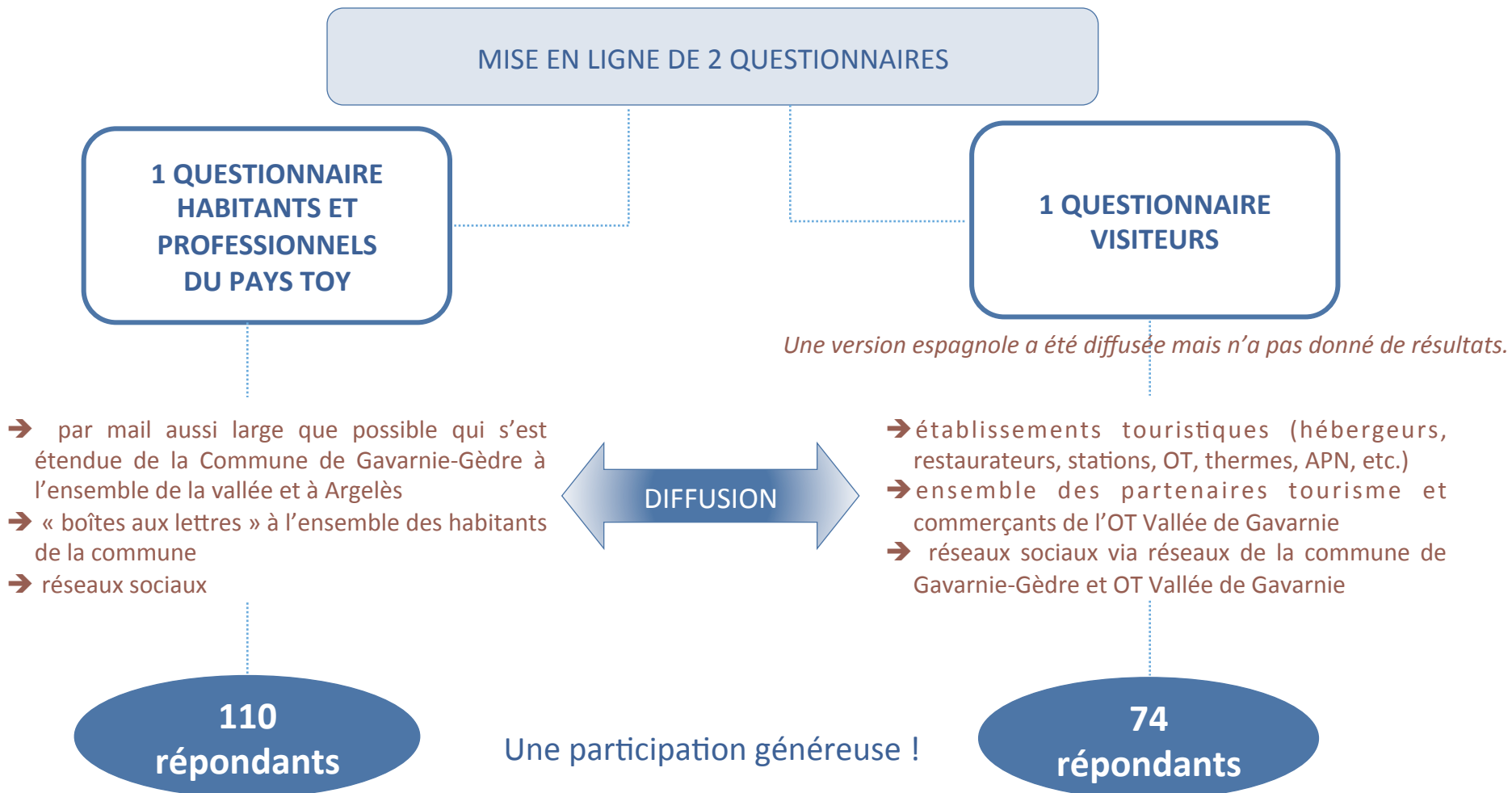
Livraison des entretiens, de leur retranscription et remise des livrables (autorisations, etc.)

Réunion finale pour restitution

De début mai à fin juin 2019

4. PROCÉDÉS D'ENQUÊTE, ECHANTILLONS ET PERSONNES RESSOURCES

4.1. LES REPRÉSENTATIONS DU LABEL PATRIMOINE MONDIAL PAR QUESTIONNAIRES



4.3. LES MÉMOIRES DU PASTORALISME : APPROCHE ETHNOGRAPHIQUE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE : LA COMMUNE DE GAVARNIE-GÈDRE

L'étude porte sur la partie française du bien patrimoine mondial « Pyrénées Mont-Perdu ». Sur ce périmètre (encadré sur la carte) figurent deux communes : Gavarnie-Gèdre et Aragnouet.

La commune de Gavarnie-Gèdre est en fond de vallée des Gaves, aussi appelée le « Pays Toy » ou vallée de Barèges : de Luz-Saint-Sauveur à Gavarnie.

La commune d'Aragnouet est en fond de vallée de la Neste.

Le massif Pyrénéen fonctionnant culturellement par système de vallées, nous avons choisi de nous concentrer sur une de ces deux vallées : la vallée de Barèges.

En recoupant le périmètre de la vallée et celui du bien Unesco, une commune apparaît : Gavarnie-Gèdre.

Cette commune, fusion des deux communes de Gavarnie et de Gèdre en 2016, comporte les hameaux d'Héas, Ayrués, Saussa, Pragnères, Trimbareilles et Gèdre-Dessus.



Périmètre UNESCO. Carte : Cabinet de Curiosités



LES PERSONNES RESSOURCE :

- **Les acteurs interviewés dans le cadre de la collecte de mémoires :**
- **Jean-François LE NAIL**, ancien directeur des AD 65, Tarbes.
- **André CASTAGNÉ**, éleveur de moutons retraité, Gèdre.
- **Roland FERNANDES**, employé DDE retraité, délégué transhumance espagnole, Gavarnie.
- **Danièle et Pierre FÉDACOU**, éleveurs mixte et gîte, Gèdre.
- **Jean THEIL et Lise LAPORTE**, éleveurs de vaches et institutrice retraités, gîte, Ayrues, Gèdre.
- **Daniel LABIT**, éleveur de vaches à Héas, Gèdre.
- **Denise et Jean-Louis CRAMPE**, éleveurs de vaches, Gèdre-Dessus.
- **Hélène et Jean-Marc LASSERRE, M. et Mme POURRÉ**, éleveurs de moutons et gîte, Ayrues, Gèdre.
- **Jean-Claude ROUDET**, éleveur de moutons retraité, Pragnères, Gèdre.
- **Philippe ROUDET** éleveur de vaches, Pragnères, Gèdre.
- **Justine, René, Danièle et Baptiste SABATUT**, GAEC éleveurs mixte et gîtes, Pragnères, Gèdre.
- **Christine LOO**, secrétaire Commission Syndicale de la Vallée de Barèges, Sassis.
- **Cédric TAJAN**, éleveurs de chèvres puis de moutons, Gèdre.
- **Mathieu BRUGUERA et Roxane LASSERRE**, éleveur de moutons, maraichage et céramiste, Ayrues, Gèdre.
- **Marie-Lise BROUEILH**, ancienne présidente de l'AOP Barèges-Gavarnie, Esquièze-Sere.
- **Elisa, Pierre et Denis SOULÈRE**, éleveurs de moutons, Gèdre-Dessus.
- **Patrick LABIT**, éleveur de vaches au Saussa, Gèdre.
- **Jean-Sébastien SOULÈRE**, éleveur de moutons, Gèdre.
- **Simon, Michelle et Carlo CRAMPE**, éleveurs de moutons, Gèdre-Dessus.
- **Adrien LARTIGUE**, éleveur de moutons, Gavarnie.
- **Jean-Jacques ADAGAS**, éleveur de moutons, Gavarnie.
- **Henri CAUSSIEU**, éleveur de moutons, Gavarnie.

➔ **24 entretiens réalisés, près de 40 heures d'enregistrement.**

LES PERSONNES N'AYANT PAS PU OU VOULU ÊTRE INTERVIEWÉES:

- **Germain LABIT**, éleveur retraité, Gèdre : décès trop récent de son épouse.
- **Thérèse et Christian LASSALLE-CARRÈRE**, éleveurs, Gèdre-Dessus : pour des raisons dites personnelles n'ont pas souhaité recevoir des personnes mandatées par le département.
- **André LABIT et son épouse**, éleveurs à Gèdre : n'ont pas souhaité se prêter au jeu du récit ni recevoir des personnes mandatées par le département.
- **Mathieu BOYRIE**, éleveur à Gèdre. Rendez-vous annulé puis indisponible.



4.4. RAPPEL DU GUIDE D'ENTRETIEN UTILISÉ :

1. LES ASPECTS BIOGRAPHIQUES :

- Dans quelle « maison » sommes-nous ?
- Comment accède-t-on au métier ? Qu'est-ce qui motive ce choix ?
- Transmission intergénérationnelle, familiale ?
- Quel apprentissage du métier ?

2. LA PRATIQUE DU MÉTIER :

- La pratique de l'élevage (selon les types d'élevages). Organisation du système pastoral dans l'espace et dans le temps (plaine, intermédiaire, estives, saisons, calendrier).
- Qui sont les éleveurs ? Différents types de « statut / catégorie » social(e) ?
- La pratique de la transhumance : comment vit-on l'itinérance ? Comment s'organise la transhumance ?
- L'itinérance : chemins, passages, tracés, abris (noms, description et usages), toponymie
- Rapports transfrontaliers, gestion de l'accueil de troupeaux « étrangers » ? Relations transfrontalières ? Conflits ? Formes de solidarité, gestions individuelles et collectives ?
- Interaction élevage et autres systèmes agraires ?
- Les formes de commercialisation
- Double activité

3. LES FORMES POLITIQUES DU MÉTIER :

- Organisation et gestion politique des pâturages, organisation interprofessionnelle et syndicale
- Perspectives et enjeux de développement de l'activité économique du pastoralisme

4. LE RAPPORT A LA NATURE :

- Les animaux domestiqués : leurs races, provenance, etc.
- Rapport au troupeau ? Rapport/races de chiens ?
- Rapports aux paysages et à l'univers montagnard ?
- Rapports aux aléas climatiques ? Comment gérer les aléas météorologiques ? Les dangers de la montagne ?
- L'environnement géographique suscite-t-il des croyances spécifiques en lien avec la montagne et la pratique du pastoralisme ?

5. LE PASTORALISME ET SON PATRIMOINE IMMATÉRIEL :

- Les fêtes ? chants ? croyances ?
- Les savoir-faire ? vocabulaire spécifique ?

6. LA PATRIMONIALISATION DU MÉTIER ET DE SON ENVIRONNEMENT GÉOGRAPHIQUE :

- Vulnérabilité de la pratique pastorale ? Du site ?
- Enjeux et pressions du développement touristique ?
- Perspectives et enjeux de l'activité en tant que pratique culturelle préservée.
- Entretien du patrimoine vernaculaire, des chemins, des paysages ?
- Que représente le label Patrimoine Mondial ? Les enjeux ? Les perspectives ?
- Le site de Gavarnie serait-il connu sans le label ?
- Conflit entre protection et usages des terres ? Evolution des paysages en fonction des pratiques ? de l'évolution même de l'activité ?

➔ De manière systématique, une localisation du système d'exploitation (siège d'exploitation, granges foraines et estives) a été réalisée auprès de chaque personne ressource, ainsi que son portrait photographique.

4.5. UNE ENQUÊTE IMMERSIVE : DONNER LA PAROLE ET DU TEMPS D'ÉCOUTE

Des méthodes ethnographiques qualitatives pour une immersion sur le terrain en entretiens exploratoires, en face à face, employées sur le terrain ressortent :

Un important corpus de données issues des enregistrements retranscrits exhaustivement auprès de 3 générations.

- Une valeur documentaire sur les pratiques de l'élevage et leur évolution à vocation scientifique et à conserver.
- Le témoignage d'un vécu sur les enjeux de la pratique de l'élevage.
- Des données sociologiques quant aux réalités de la pratique de l'élevage, notamment liées aux politiques agricoles et aux réseaux de commercialisation.
- Des regards portés d'une génération à une autre
- L'expression d'émotions et de perceptions du métier d'éleveur : craintes, colères, passions, etc.
- Des données ethnographiques sur le rapport culturel du pastoralisme au territoire et à l'organisation sociale de la pratique pastorale.

Une relation créée avec les personnes ressources et une confiance donnée.

- La prise de parole et la consultation : une attente des éleveurs dans un contexte institutionnel très marqué et des études jusque là orientées vers le naturalisme.
- « On a eu beaucoup d'études et beaucoup d'experts sur la commune, mais vous ça va, on veut bien vous expliquer. Vous vous intéressez enfin à nous ! »*
- Donner de l'intérêt et du temps : les clés d'une relation de confiance qui s'est instaurée.
 - Des relations qui veulent se poursuivre : *« Revenez nous voir, cela nous fera plaisir ! »*
 - Des entretiens réalisés dans les « maisons » mais d'autres univers du monde pastoral à explorer pour en savoir plus : les quartiers de granges, les estives.
 - Une protection des données à prévoir au delà de la retranscription.
 - Un rendu public est nécessaire : une veillée?

4.6. LA CONSULTATION DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

LE FONDS RÉCOLÉ

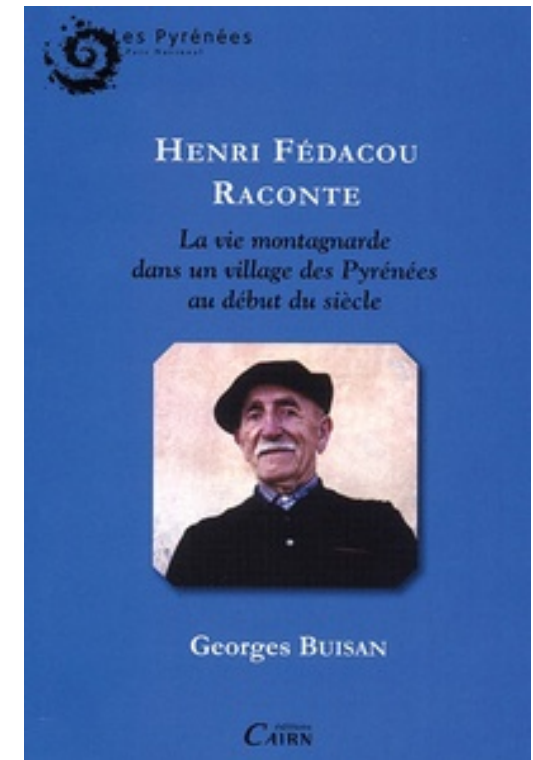
La consultation des références bibliographiques résulte d'une sélection d'ouvrages répertoriés lors d'un précédent récolement. Parmi la base de données d'environ 600 références, une centaine environ a été consultée. Une approche exhaustive aurait été trop exigeante par rapport aux conditions données par la présente mission. Il n'empêche que des éléments ont pu être extraits de cette prise de connaissance bibliographique pour alimenter les présents résultats.

Face à une documentation très abondante et peu synthétisée, le travail de recherche pour croiser les données écrites et le travail de terrain n'a pu, dans le cadre de cette mission, être que survolé. Un travail de fond serait à poursuivre pour mettre en lumière toute la richesse du patrimoine culturel lié à la pratique pastorale à Gavarnie-Gèdre et lui conférer une dimension historique plus solide.

Il résulte de cette consultation :

- ✓ L'existence de monographies très anciennes (Ramond de Carbonnières, Rondou)
- ✓ Des récits de voyage et des guides des XVIIIème et XIXème siècles dont les descriptions se veulent « dans l'air du temps ».
- ✓ Des écrits scientifiques plutôt orientés en géographie et en sciences naturalistes qu'en histoire. Aucune étude anthropologique ne traite de la question pastorale à proprement parlé.
- ✓ Une thèse sur les rapports à la labellisation et au tourisme : REVELIN Florence, 2013, *Montagnes à vivre, à voir et à préserver : dynamiques du tourisme et sites européens du Patrimoine mondial (Laponia et Pyrénées-Mont Perdu)*,
- ✓ Quelques témoignages retranscrits

- ✓ Par ailleurs :
 - Le récolement est très important mais nous avons trouvé d'autres sources bibliographiques hors fonds institutionnels cités. Les ressources bibliographiques, bien que principalement conservées aux Archives Départementales 65 et autres fonds, sont encore éparses et dispersées.
 - Nous ouvrons (de manière non exhaustive) le champ bibliographique à d'autres territoires pour marquer les références scientifiques en terme de pastoralisme.
 - L'association Montagne Culture Avenir a réalisé une carte ponts sur la base de la mémoire des habitants.
 - Le GIP et la Maison du Pastoralisme ont-ils des fonds documentaires à exploiter ultérieurement ?



L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DE LA RÉGION OCCITANIE

Afin de documenter l'histoire patrimoniale du village et de mieux faire connaître son évolution urbaine avant le développement du tourisme de montagne, la commune de Gavarnie a fait l'objet d'une enquête d'inventaire préliminaire de mai à décembre 2011.

Cette opération ponctuelle, menée par Claire Fournier, Alice de la Taille et Roland Chabbert conformément à la méthodologie de l'Inventaire Général, a permis de :

- relever les principales caractéristiques historiques, patrimoniales et géophysiques de la commune et de son paysage
- faire émerger les caractères communs et les typologies relatives à l'habitat courant,
- faire ressortir les particularismes de l'histoire, du mode de vie communal, et des édifices d'exception avec leur mobilier.

La documentation réunie est accompagnée d'une exposition virtuelle mettant en valeur quelques-uns des plus beaux textes écrits sur le Cirque de Gavarnie.

→ 39 notices sur le village (majoritairement patrimoine religieux, hôtels, commémoration du pyrénéisme)

→ Cet inventaire ne concerne que l'immobilier et le mobilier, pas le patrimoine culturel immatériel, mais nous donne quelques indications générales sur l'histoire du village.



Gavarnie. Ensemble de Granges et hôtel du Vignemale. Fonds Labouche, tiré de l'exposition virtuelle

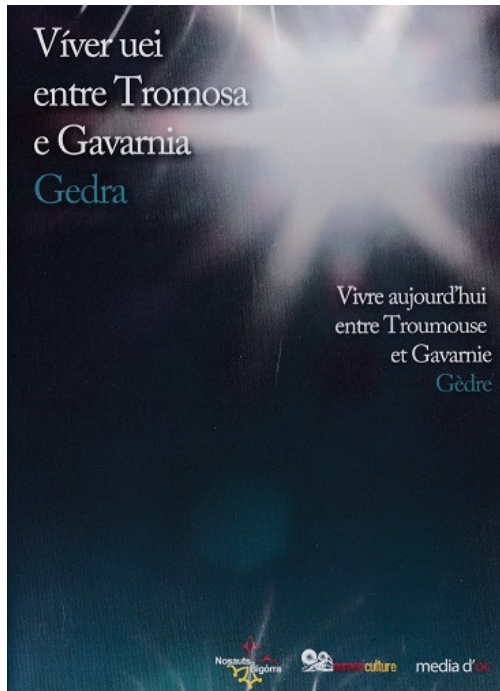
UNE EXPOSITION VIRTUELLE SUR LE VILLAGE DE GAVARNIE

Réalisée à l'issue du travail d'Inventaire Général en 2011, cette exposition propose une collecte de témoignages auprès des habitants de Gavarnie, réalisée de novembre à décembre 2011 par l'association « Nosauts de Bigorra » et Fabrice Bernissan. Elle ne traite pas spécifiquement du pastoralisme.

Les entretiens partiellement mis en ligne sont enregistrés en Gascon et ne permettent pas une compréhension des témoignages pour qui n'est pas gasconophone.

Ces enregistrements filmés pourraient venir alimenter les fonds audio-visuels des Archives Départementales 65. Il faudrait s'assurer que l'association Nosauts de Bigorra en ait assuré la conservation. En existe-t-il une retranscription et une traduction en français pour capitaliser et conserver ces données ?

Une série d'iconographies tirées des collections du musée Paul Dupuy de Toulouse, gravures, dessins ou lithographies du XIX^{ème} et quelques cartes postales de Labouche viennent illustrer ce travail.



UN DOCUMENTAIRE AUDIOVISUEL « *VIVRE AUJOURD'HUI ENTRE TROUMOUSE ET GAVARNIE* » (DVD)

Ce documentaire réalisé en partie par l'association Nosauts de Bigorra, rassemble des témoignages d'acteurs du pastoralisme et habitants de la commune de Gèdre. Il nous informe sur :

- L'évolution des paysages en fonction de la pratique pastorale et de ses enjeux.
- Les différents types de culture en fonction des époques (seigle, froment, patate, foin).
- Les pratiques du pastoralisme en général avec plusieurs générations représentées
- Il comprend des extraits de film d'archives de la Chasse à l'ours dans les années 1960/1970, vraisemblablement par Xavier Ravier. Où serait conservé ce film ?
- Il évoque également la procession de Notre-Dame d'Héas.
- Il évoque enfin la dimension industrielle du territoire en mentionnant les usines hydroélectriques de Pragnères.

➔ Il serait intéressant, dans un travail ethnographique complémentaire qui viendrait approfondir la présente étude, de valoriser l'aspect « culture matérielle » en suivant le métier sous tous ses aspects techniques et immatériels (savoir-faire, représentation de la transhumance) sur une année entière pour capter le travail saisonnier auprès de différents acteurs et d'accompagner ce travail a minima d'une réalisation photographique.





4. LE PASTORALISME : SES PRATIQUES, SES ENJEUX

UNE APPROCHE GÉNÉRATIONNELLE

Nous avons eu la chance de rencontrer trois générations différentes qui nous ont raconté leurs pratiques et perceptions du monde pastoral et montagnard, celles de leurs parents ou de leurs grands-parents. Pour en rendre le récit cohérent et faire apparaître les enjeux d'une dynamique rurale sur près d'un siècle, notre propos est segmenté selon une approche générationnelle qui nous permet une vision diachronique du pastoralisme afin d'en mesurer ses évolutions.

Nous avons donc identifié :

- Une *Génération 1* : du début du 20^{ème} siècle jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale
- Une *Génération 2* : seconde moitié du 20^{ème} siècle
- Une *Génération 3* : des années 1990 à aujourd'hui.

Chacune représente un ensemble cohérent applicable à une plage temporelle. Par leur jeu de relations, elles mettent en évidence des transitions dans les pratiques dont nous pouvons nous saisir comme des marqueurs de bouleversements ou des facteurs de changements. Ces catégories sont donc perméables. Pour autant, ce choix méthodologique nous aidera à décrire 3 modèles de pastoralisme différents, d'en préciser les enjeux et les facteurs d'évolution.

Ce choix vient de la richesse des échanges que nous avons pu établir sur le terrain auprès des éleveurs mais aussi de l'actualité du territoire portant des réflexions en termes de développement. Ainsi, nous avons pensé plus judicieux d'adapter notre compte-rendu d'enquête sous la forme d'un outil donnant facilement accès à une connaissance de ce milieu pour que l'ensemble des acteurs concernés puissent se saisir de cette analyse comme une amorce à la réflexion sur les dynamiques pastorales dans un cadre patrimonial règlementé et un territoire en questionnement.



1. LE SYSTÈME PASTORAL D'ANTAN: DESCRIPTION DE MODES DE FAIRE ET DE VIVRE SÉCULAIRES

Génération 1 : première moitié du XXème siècle – seconde guerre mondiale

1.1. DE LA MAISON AUX ESTIVES : TOUT UN SYSTÈME !

Pour approfondir la connaissance sur la notion de « Maison Pyrénéenne » : F. Le Play, C. Lévi Strauss, J.-C. Massoure et M.-L. Broueilh

UNE STRUCTURE SOCIALE QUI REPOSE SUR LE CONCEPT DE « MAISON »

Selon J.-L. Massoure la Maison « *ne représente pas seulement une construction, mais un concept beaucoup plus large, une entité symbolique (...) transmis(e) de générations en génération. (...) La Maison est à la fois une personne morale et physique, elle englobe non seulement l'habitation, mais encore les granges, les prés, les champs, éventuellement les bois, tout le cheptel et l'outillage qui en dépendent et, enfin, tous les membres de la famille* » (Massoure, 2009).

Le concept de « Maison » est un point d'orgue de la structure de la société rurale pyrénéenne et une clé de compréhension de son organisation dont la pratique du pastoralisme découle. Caractérisé par un droit d'aînesse, où, de manière indifférenciée, l'aîné(e) fille ou garçon hérite de la maison familiale, le système de transmission de la Maison régit la gestion foncière des exploitations agricoles. Ainsi, selon les travaux doctoraux de Marie-Lise Broueilh, les règles d'alliances et le choix du conjoint détermineraient les règles de l'héritage foncier.

Ce système de Maison est d'autant plus structurant que chaque membre de la famille détient un rôle bien précis, déterminé en fonction de son positionnement dans la fratrie pour l'activité pastorale. La place des aînés et des cadets est ainsi socialement définie et offre peu de mobilités sociales. Le cadet, par exemple, est envoyé dans les granges foraines pour s'occuper des bêtes pendant les saisons d'automne et de printemps puis dans les estives. Marié avec une aînée, il devient « domestique » et se soumet à sa belle famille. Les beaux-parents, jusqu'à leur décès, détiennent tous les pouvoirs sur l'exploitation et la gestion des finances. Le concept de Maison est à ce point fort qu'il régle certaines formes de déterminismes sociaux auxquels certains ont préféré échapper par le célibat.

Enfin, le concept de Maison renvoie à des rapports historiques forts hérités des propriétaires fondateurs de la Maison. Chaque Maison en porte le nom qui prime sur celui du nom de la famille qui y habite et qui en fait perdurer l'activité. Ainsi dit-on qu'une personne est de la maison « Marcou », par exemple, au lieu de se faire nommer par son propre patronyme. De même, on hérite ou reprend les granges et cabanes affiliées à la Maison pour en pérenniser le système.

Cette conscience patrimoniale forte laisse apparaître alors un système social déterminant le positionnement des individus, gérant un fonctionnement décrit dans les mémoires recueillies comme « ancestral » et « immuable », teinté d'une forme de fatalisme : « *C'était comme ça* » et régi par des règles de reproduction sociale. Ainsi, la perception des récits de la Génération 1 nous plongent au cœur d'un système qui, par effet de mémoire, semble inaltéré et inscrit dans le temps long jusqu'aux contrastes des générations suivantes qui elles, connaissent un modèle de société pastorale bousculé de changements et rythmé d'accélération.

UN FONCTIONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE ÉTAGÉ : FONDS DE VALLÉE, QUARTIERS DE GRANGES ET ESTIVES

Dans ce contexte géomorphologie particulier, qui se caractérise par des contrastes importants d'altitudes, une organisation sociale spécifique existe, épousant les reliefs et sculptant les paysages par son activité.

Ainsi, par la pratique d'une économie agro-silvo-pastorale attestée depuis le Néolithique, les hommes et les animaux ont dessiné différents motifs paysagers, qui caractérisent l'identité paysagère et culturelle des lieux. L'organisation étagée de la montagne, crée une unité paysagère du site. En plus d'une accommodation au relief, elle résulte d'une adaptation au climat et aux ressources naturelles : l'herbe, l'eau, le bois, etc.

On remarque ainsi une organisation de la pâture en trois niveaux : les fonds de vallée, les quartiers de granges et les estives dont les usages sont cycliquement rythmés au fil des saisons. Ainsi, les fonds de vallée sont utilisés l'hiver, les dites zones intermédiaires ou quartiers de granges aux mi-saisons (printemps et automne). Les estives, plus en altitude, sont réservées au pacage estival.

De cette alternance en trois niveaux, en fonction des saisons, existent traditionnellement trois lieux de vie, auxquels correspond une organisation sociale spécifique obéissant à ses règles propres : le siège d'exploitation, la grange et la cabane. C'est cet ensemble qui appartient donc à une organisation sociale propre aux vallées pyrénéennes selon le concept de « Maison », se répartissant entre 2 ordres : la sphère privée et la sphère collective dont la gestion se veut distincte.

LA SPHÈRE PRIVÉE

✧ Les sièges d'exploitation

Dans les villages ou hameaux, dans les fonds de vallée, se trouve l'habitat principal, soit le siège de l'exploitation. Il appartient à la sphère privée. Altitude : 1100 mètres.

✧ Les quartiers de granges

Dans les quartiers des granges foraines, dans les zones dites intermédiaires, se mêlent près de fauche et de pacage. Ces lieux sont utilisés principalement aux intersaisons : printemps et automne. Ils deviennent une annexe de la maison en saison estivale où l'activité principale est de faire les foins.

Ces quartiers sont généralement situés sur des plateaux d'altitudes : Saugué, Coumély, Barrada, etc. L'été, alors que les troupeaux sont en estives, les terres servent de prairies de fauche. Altitude : 1600 mètres.

LA SPHÈRE COLLECTIVE

✧ Les estives

Utilisées uniquement pendant la période estivale pour le pacage, les estives ont la particularité d'être des biens collectifs et indivis gérés par la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges. Altitude : 1800 mètres et au-delà.



Estives et cabane de la vallée d'Aspé

UNE GESTION SOCIALE DES RESSOURCES HISTORIQUEMENT RÉGLEMENTÉE

« Dès le XIV^{ème} siècle, la réglementation était extrêmement précise, ce qui montre tout un système non pas parfait mais avec des petits inconvénients, occasions de conflits ou de problème mais qui était encadré de façon très rigoureuse par des institutions. »

Jean-François Le Nail, ancien Directeur des Archives Départementales 65

UNE GESTION COLLECTIVE ET INDIVISE : LA COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLÉE DE BARÈGES (CSV)

❖ L'héritage d'un système de coopération ancien

Le partage de la montagne pour l'élevage des troupeaux est une nécessité antérieure à la création de la Commission Syndicale. On retrouve des traces qui remontent au XIII^{ème} siècle et attestent d'une entente entre éleveurs pour les pâtures, notamment en ce qui concerne les rapports transfrontaliers.

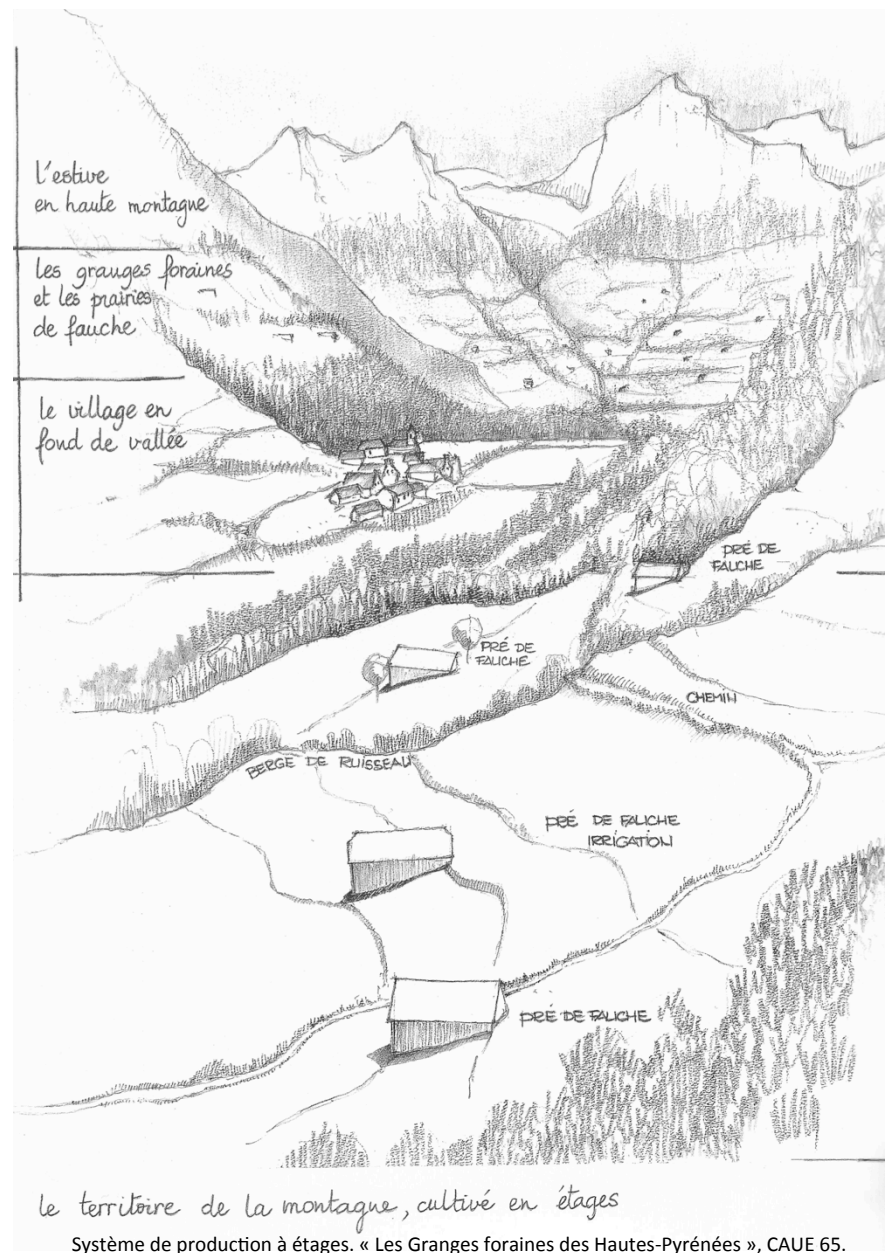
❖ Une organisation politique de l'élevage instituée depuis le XIX^{ème} siècle

La Commission Syndicale de la Vallée de Barèges a été créée le 8 mars 1839 sous l'ordonnance de Louis Philippe. Cette structure a pour but de maintenir l'activité pastorale par la protection du système de pacage. La Commission Syndicale a ainsi en gestion les terres d'estives des 17 communes qui forment le canton de Luz-Saint-Sauveur, soit toutes les surfaces de montagne qui ne sont pas des propriétés privées ou communales. Son rôle est de gérer la répartition des zones de pacages entre les éleveurs de la vallée et les éleveurs transhumants venant de l'extérieur de la vallée. C'est elle qui répartit les troupeaux en fonction des différents secteurs qui ont la caractéristique, par ce biais, de bénéficier d'une gestion collective et indivise. Un secteur correspond généralement à un versant de montagne.

La Commission Syndicale a à son actif 40 000 ha de territoire dans toute la vallée parmi lesquels on compte 18 unités pastorales, soit 24 000 ha dédiés au pacage. Aujourd'hui, sur ces unités pastorales, on peut retrouver des activités touristiques : stations de ski, restaurants d'altitude et établissements thermaux. La Commission Syndicale de la Vallée de Barèges est la plus grande Commission Syndicale de France en terme de territoire.

❖ Un contrôle sanitaire strict pour une qualité d'estives remarquable

Depuis quelques décennies, la gestion des risques sanitaires par la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges en a fait un exemple à un niveau international. En plus de la rigueur avec laquelle elle équilibre la fréquentation des différents secteurs, elle impose un contrôle vétérinaire de chaque troupeau venant de l'extérieur. La prévention des risques de transmission des maladies (chlamydie et IBR) liés au mélange des troupeaux dans les estives a fait que les demandes se sont multipliées et les personnes viennent de plus en plus loin.



Système de production à étages. « Les Granges foraines des Hautes-Pyrénées », CAUE 65.



Arrivée des vaches espagnoles au lac de La Bernatoire
Source | Gavarnie Vallée des Gaves

TROIS TYPES DE TRANSHUMANCES

La vallée de Barèges est convoitée pour les qualités de l’herbe qu’elle offre en pâture durant la période estivale. Nous pouvons observer 3 types de transhumance distincts :

✧ Une transhumance interne à la vallée

Les éleveurs de la vallée ont un accès libre et gratuit aux zones d’estives. Ils sont prioritaires sur le choix des secteurs. La Commission Syndicale a respecté les lieux d’estives traditionnels de chaque éleveur. En effet, selon le concept de Maison, les secteurs attribués aux éleveurs se transmettent entre les générations.

✧ Une transhumance externe à la vallée

Les éleveurs extérieurs sont tous ceux qui n’ont pas leur siège d’exploitation sur l’une des 17 communes gérées par la Commission Syndicale. Pour notre Génération 1, cette transhumance concerne des éleveurs « de la plaine », à savoir des secteurs d’Argelès-Gazost ou de Lourdes. Par manque de population agricole, la transhumance externe s’est ensuite élargie (Génération 2) à d’autres secteurs plus éloignés et en quête de zones d’estives : Pays Basque, Aveyron, Limousin, Gers, etc.

Pour avoir accès aux estives, chaque propriétaire de bétail doit adresser une demande à la Commission Syndicale qui va lui attribuer un secteur en fonction de l’espèce (vache ou mouton) et des zones sur ou sous exploitées. Chaque éleveur paye une somme par tête de bétail qui monte en estive. Les estives ouvrent du 10 juin jusqu’au 10 octobre.

✧ Une transhumance transfrontalière

Les éleveurs espagnols viennent transhumer sur le versant nord des Pyrénées selon des règles précises qui datent de l’écriture du Traité de Bayonne en 1669. Depuis, ils se voient réservés la vallée d’Ossoue du 22 juillet jusqu’à la mi-septembre. Cette transhumance est gérée par un « Homme de confiance » : « El Fiança » qui prend le rôle de correspondant français pour les éleveurs espagnols, chargé d’assurer la communication entre les deux versants et le bon déroulé de la transhumance, d’aider à la surveillance des bêtes et de gérer les éventuels problèmes.

1.2. LE SYSTÈME D'EXPLOITATION ET LES TYPES DE PRODUCTIONS

DES EXPLOITATIONS AUTOSUBSISTANTES

La diversité des ressources produites sur les exploitations garantit, dans un contexte de territoire enclavé, conditionné par l'absence de routes, où les déplacements s'effectuent à pied, et où le transport se fait à dos d'homme, d'âne ou de mulet, un mode de vie en autosubsistance. En effet, le modèle des fermes est ainsi basé à la fois sur la production de céréales, le maraichage, l'élevage de troupeaux mixtes (moutons, vaches, chèvres) et d'animaux complémentaires (poules et un ou deux cochons par foyer). Ce modèle s'applique à l'ensemble des exploitations et constitue en ce sens un réel système quelque soit la taille de ces exploitations.

✧ **Cultures autour du siège d'exploitation : céréales et maraichage**

Ce système de culture est surtout en place sur la commune de Gèdre et dans ses différents hameaux qui, moins hauts en altitude que Gavarnie, offrent plus de possibilités. Autour du siège d'exploitation, les surfaces les plus planes accueillent les cultures de seigle, d'orge, ou encore de sarrasin. Les céréales sont utilisées pour l'alimentation des familles (sarrasin) et des animaux (seigle). La paille issue du seigle est stockée pour la fabrication des toits de chaumes des maisons et des granges.

Dans le potager, on cultive principalement des légumes de zone climatique de montagne : choux, poireaux, carottes et pommes de terre, base de l'alimentation quotidienne.

✧ **Des troupeaux mixtes pour deux productions : lait et viande**

Dans toutes les fermes, la mixité des troupeaux permet deux types de productions : les moutons pour la viande et les vaches pour la viande et le lait. Peu d'informations sur les troupeaux de chèvres nous ont été confiées, mais nous savons qu'ils étaient tout aussi systématiques. Henri Fédacou raconte à ce propos : «*Avant la Guerre de 1914, dans chaque maison, il y avait un troupeau de dix à douze chèvres. Elles étaient faciles à nourrir et d'un bon rapport : un chevreau par an et le lait que l'on appréciait beaucoup dans la soupe au lait* » (Buisan G., 2011/p.59). La mixité de ces troupeaux au sein de la ferme garantit l'autonomie alimentaire et artisanale de la famille, notamment avec la production de lait.

Anes et mulets servent au transport. Le chien, quant à lui, est véritable outil de travail pour mener les troupeaux.

✧ **Une alimentation peu variée et directement issue de la ferme**

Toutes ces productions (excepté le seigle) sont la base de l'alimentation quotidienne des familles. Ainsi, les céréales sont transformées en farine (l'existence de nombreux moulins en témoigne). Mélangée au lait tiré des vaches, elle forme des sortes de pâtes cuites sous forme de crêpes, beignets, *pastet*, et autres plats locaux. Avec le lait, on fabrique également le beurre, la crème et le fromage tiré du maigre du lait (pauvre, il ne représente pas un aliment très consommé). Dans cette alimentation les légumes et les fruits sont rares. Seule la viande de cochon, salée, alimente la consommation familiale. Celle des vaches et des moutons est vendue à l'exception d'une bête malade ou blessée.

UNE ALIMENTATION PEU VARIÉE MAIS CONSISTANTE

J. : Il y n'y avait que quatre légumes au jardin, quelques patates au champ et un peu de sarrasin.

L. : L'alimentation n'était pas celle que l'on connaît aujourd'hui. C'était beaucoup plus sobre. Il n'y avait qu'un seul repas à midi.

J. : Et on ne buvait pas du café six fois par jour.

L. : Et le soir ce n'était que les restes de midi ou les hommes mangeaient un peu de charcuterie. Je me souviens quand je suis arrivée ici, il n'y avait pas de repas le soir.

J. : Ma mère faisait du lait avec du pain trempé. On se couchait léger ! (Rires)

L. : Puis la garbure, les pommes de terre, les crêpes, du ragout. Il y avait une alimentation qui était suffisante mais qui était sobre.

J. : Il n'y avait pas d'enfants obèses comme on peut voir maintenant. D'abord on se bougeait, puis on ne passait pas notre temps devant les écrans et gavés de cochonneries ou autres.

L. : Il y avait une alimentation avec de la farine. Il y avait des plats traditionnels qui étaient des plats nutritifs.

J. : Consistants.

L. : Il y avait les apports qui étaient nécessaires. Parce que les gens travaillaient beaucoup.

J. : Je n'ai jamais eu faim ! Et nous faisons partis d'une famille vraiment pauvre.

L. : C'est pour cela qu'il n'y avait pas grand-chose à monter. Il y avait le pain et le grain pour les poules. »

Lise LAPORTE et Jean THEIL, enseignante et éleveur retraités, Ayrués, Gèdre

LA RECETTE DU PASTET SELON LA FAMILLE CRAMPE

LE PASTET, UN PLAT ENCORE APPRÉCIÉ

« **Qu'est-ce que l'on cuisinait avec la farine ?**

D. : Les crêpes et le pastet. Avec de la farine de sarrasin, on faisait bouillir du lait, puis nous tournions jusqu'à obtenir une bouillie. Et nous mangions ça.

Et c'était ça le pastet ?

J-L. : Non ! Le pastet il faut le faire cuire.

D. : C'est avec de la farine de sarrasin ou de maïs. Il faut faire bouillir le lait puis le faire cuire pendant 1h30 à 2h. Nous en mangeons encore. Moi j'aime bien.

C'est bon ?

D. : Ah oui ! Avec du beurre, du sucre. J'en fais assez souvent du pastet.

J-L. : Et du lard.

D. : Avec un peu de lard pour celui qui aime, sinon avec beaucoup de beurre. La cuisine ancienne était très bonne. Autrement il y avait des crêpes et des beignets. »

Denise et Jean-Louis CRAMPE, éleveurs de bovins, Gèdre-Dessus

UN RÉEL SAVOIR-FAIRE

« **Comment on le fait le pastet ?**

S. : Avec de la farine de sarrasin et/ou de maïs et du lait.

Comment on le prépareit ?

S. : Quand le lait a bouilli un peu, on jette toute la farine d'un coup. Comme ça pompe un peu, ça fait une boule. À la fin, il faut passer une spatule en dessous pour voir que ça n'accroche pas au fond de la marmite. Autrement on le laisse comme ça.

M. : Cela se fait dans des marmites spéciales en fonte. Ce n'est pas difficile à faire. Il faut des fois attendre deux heures ou deux heures et demie.

S. : Cela dépend de la quantité.

M. : Pour un kilo de farine il faut trois litres de lait. Une fois qu'il n'y a plus de lait, vous le « bourétadez », comme ils disent ici. Ensuite, on le passe soit à la poêle avec du beurre et du sucre, soit on le mange comme ça. »

Michèle et Simon CRAMPE, éleveurs retraités, Gèdre Dessus



✧ La laine pour s'habiller

Les ressources de la ferme permettent aussi de s'habiller. Ainsi en est-il du travail de la laine. L'élevage de brebis permet, en effet, d'avoir une ressource de laine à usage quotidien.

Les bêtes sont tondues une fois par an. La laine est ensuite transformée, soit pour le remplissage des matelas, soit pour la confection des vêtements. Après la tonte, la laine est lavée dans un grand chaudron puis séchée au soleil. Cette laine propre est ensuite cardée. Selon Georges Buisan, dans « Fédacou raconte... », la laine est soit cardée à Luz-Saint-Sauveur, soit sur les exploitations. Cela dépend de l'usage de cette laine. Celle qui est destinée à être filée est envoyée à l'usine de Luz-Saint-Sauveur qui la transforme en canons de laine enroulée. Celle que l'on utilise pour les matelas, les couvre-pieds ou les chaussettes est cardée à la maison.

Une fois la laine cardée, les femmes se dédient au filage. Cette activité est exclusivement féminine et transgénérationnelle. Le soir, au coin du feu, quenouilles à la main, les femmes, vieilles et jeunes, filent ensemble pour confectionner des pelotes de laine.

Avec les pelotes ainsi obtenues, on tisse des tissus qui servent à la confection des vêtements. Toujours selon « Fédacou raconte... », le tissage est réalisé par un tisserand installé à côté de l'église de Gèdre. Il tisse trois catégories de draps qui ont chacun un usage spécifique.

- Le *courdelhat* qui est un drap épais pour la fabrication de capes et de pantalons.
- La *ràso* qui est un drap un peu plus fin utilisé pour les costumes d'homme et les jupes.
- L'*estamino* qui est encore plus fin et qui sert à la confection d'habits essentiellement féminins.

Ces draps sont utilisés dans leur couleur naturelle (brun foncé) suite au mélange des laines des brebis noires et des brebis blanches. Parfois, ces draps sont teints en noir à Luz-Saint-Sauveur.

Pour obtenir de la laine à tricoter (chaussettes, tricots, gilets, etc.), les femmes utilisent un fuseau spécial qu'elles font tourner très vite entre leurs doigts afin de tresser trois fils à partir des pelotes précédemment obtenues.

✧ Le travail du bois

Le bois constitue une ressource également très importante. Utilisé dans toutes les maisons pour le chauffage et la cuisine. Le bois est également la matière première pour la confection de divers instruments du quotidien. Tout l'outillage de l'exploitation et les ustensiles de cuisine sont ainsi fabriqués : les râtaux, les cuillères, les araires, mais aussi les sabots, etc...

Chaque espèce d'arbre possède des qualités intrinsèques qui déterminent ses usages. Il s'agit de savoir-faire, en majeure partie, masculins. Les arbres sont choisis en fonction de connaissances transmises de générations en générations.

Le ramassage du bois de chauffage prend une place considérable dans l'organisation collective de la Maison. Ainsi, certains de nos interlocuteurs voyaient-ils leur grand-père revenir avec un fagot de petit branchage sur le dos à chaque fois qu'il allait soigner les bêtes.

Les bois du buis, du frêne et du sapin sont utilisés pour la confections d'ustensiles et d'outils. Ces essences peuvent d'ailleurs parfois être mélangées au sein d'un même ustensile. Par exemple, le seau pour traire les vaches, *et cubàt*, est creusé dans un tronc de sapin et possède une poignée en buis. Le frêne a la propriété d'être souple et de résister à la déformation. Coupé selon des savoirs bien spécifiques (il faut que l'arbre soit à l'ombre, d'une certaine taille, etc.), il sert à fabriquer les attaches des vaches ainsi que les colliers pour les sonnailles.

Le noisetier est utilisé, enfin, pour la vannerie. Encore vert ou après avoir été trempé, il est tressé pour confectionner des grandes hottes qui ont plusieurs usages, le transport de la litière, des récoltes et du fumier.

L'ensemble de ces ressources directement issu de l'agriculture et de l'artisanat constituent donc les bases du quotidien des exploitations familiales qui de ce fait, sont autonomes.

LA GESTION DE L'HERBE RYTHME L'ANNÉE ET CONDITIONNE L'ACTIVITÉ PASTORALE

Le système d'agriculture à étage généralisé en vallée de Barèges, repose intégralement sur la gestion de l'herbe. C'est cette ressource qui conditionne l'ensemble de l'activité pastorale, dans l'espace et dans le temps. En autonomie fourragère, les exploitations n'ont d'autres ressources pour nourrir le bétail. Elle en revêt même presque parfois, selon les récits, un caractère sacré.

La surface exploitable de fauche et la taille des zones de pacage déterminent alors la taille des troupeaux. Sa gestion s'accompagne d'un savoir extrêmement précis et riche hérité d'observations de générations. Cette connaissance paysanne est, de fait, liée aux savoir-faire uniquement manuels, eux aussi, transmis à travers le temps et la maîtrise des techniques. C'est donc de la gestion de l'herbe en fonction de sa pousse et des saisons que découle tout le système de montée et descente entre le siège d'exploitation, les granges foraines et les estives.

✧ Un système de montée/descente au fil des saisons

Les saisons déterminent donc la montée ou la descente des troupeaux en altitude. C'est aussi en fonction de la position sociale au sein de la Maison que le rôle de chacun est déterminé pour cette pratique rythmée et organisée selon des principes calendaires.

Le 24 décembre, pour Noël, tout le monde descend systématiquement des granges avec les troupeaux. C'est l'unique moment de l'année où toute la famille se retrouve ensemble pendant quelques semaines. Les bêtes sont gardées dans l'étable.

Fin janvier, les cheptels sont remontés dans les granges où le foin fauché autour des granges a été stocké pour passer l'hiver. Cette réserve est donc consommée pendant le restant de l'hiver.

Au printemps, la réserve de foin arrivant à ses limites et les premières parcelles étant déneigées, les bêtes sont sorties pour pacager dans les prairies autour des granges selon un système d'enclos. Les troupeaux, gardés par un cadet qui habite la grange aménagée à cet effet, vont rester là jusqu'au mois de juin où ils sont montés en estives et gravissent donc un étage supplémentaire. Ils y passent tout l'été jusqu'à la fin du mois de septembre.

L'été, pendant que les cheptels sont en estives (également gardés par un cadet même si la pratique tend à s'estomper pour la Génération 1), l'herbe pousse autour des granges. On fauche alors la première pousse, puis le regain (2^{ème} pousse plus concentrée) au début de l'automne et parfois la troisième pousse : le petit regain. Le foin est stocké dans les granges pour l'hiver.

A l'automne, après le ramassage du regain, les prés sont fumés (octobre, novembre) pour amender les terres. Les moutons sont redescendus au niveau des sièges d'exploitations alors que les vaches sont gardées dans les granges jusqu'à Noël. Les moutons remontent en décembre jusqu'à Noël également.

Le lait produit au niveau des granges fait aussi l'objet de va-et-vient : un cadet (souvent le plus jeune) est aussi désigné pour monter hebdomadairement chercher le lait à dos d'âne et ravitailler le gardien de la grange. Pendant ce temps, aînés et parents gèrent les cultures et la vie quotidienne sur le siège de l'exploitation.

Une importante main d'œuvre est alors mobilisée au sein des exploitations familiales pour assurer le déroulement de ce cycle. La fauche du foin, exclusivement manuelle, nécessite également, le déménagement de toute la famille au niveau des granges pendant la saison estivale. Ainsi, tout le nécessaire est lui aussi monté à dos d'âne. Hommes et femmes s'emploient aux mêmes tâches, il n'y a pas de distinction genrée du travail.



SIMON, 80 ANS, ALLAIT CHERCHER LE LAIT, ENFANT, DANS LES GRANGES AVEC L'ÂNE

« Quand on était tout petit, on allait chercher le lait à Saugué avec l'âne en passant par Gèdre. Il n'y avait pas de route, ce n'était que par les vieux chemins. Pendant l'occupation, il y avait les allemands à l'Hôtel de la Grotte. Je me rappelle, j'avais été pris deux fois parce que j'avais passé l'heure. À partir de dix-neuf heures, ils fermaient tous les aménagements qui passaient par la route nationale.

Quand je descendais de Saugué en passant par la Saussa, il y avait une vingtaine d'ânes qui descendaient tous en même temps. Je n'avais pas pu arriver à l'heure au pont de la Grotte. La première fois, un se lève et m'arrête l'âne. Il en appelle un autre. Ils étaient en train de boire un coup devant l'hôtel, de l'autre côté de la route. Ils viennent et ils regardent dans les bidons. Ils ont vu que c'était du lait alors ils m'ont laissé passer. Quelques soirs après, j'étais parti plus tôt, mais il y avait encore tout le monde qui descendait depuis Saugué. Les ânes les uns derrière les autres, c'était la priorité aux ânes. J'avais encore été pris, mais deux d'entre eux m'ont reconnu et ils m'ont laissé passer. »

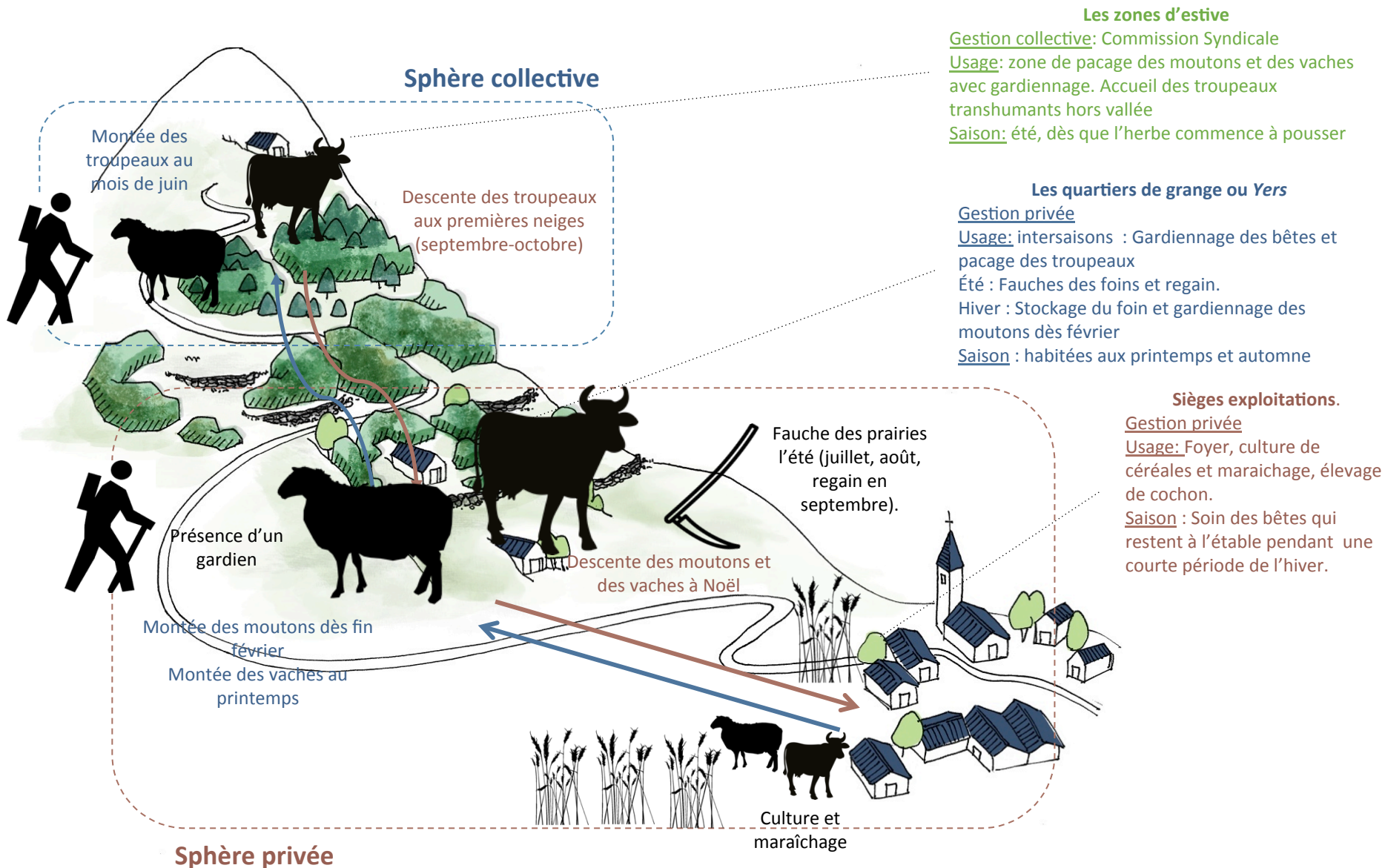
MICHELE, FILLE D'OUVRIER EDF, ÉPOUSE DE SIMON A ÉGALEMENT CONNU CE SYSTÈME

« Quand j'habitais au Saussa, j'y ai habité huit ans. À la maison Jacquet, maintenant ils ne le font plus, ils font camping. Ils avaient une ânesse. Louise, la mamie de là me disait : « Michelle, tu montes à Saugué me chercher du lait ? »

Alors elle me mettait les grandes capes comme il y avait avant quand il faisait froid. Elle me mettait sur l'ânesse et je chantais à tue-tête. L'ânesse me montait à Saugué.

On me chargeait le lait, je remontais sur l'ânesse et je redescendais. J'ai vécu la vie d'ici. J'allais dans les prés avec cette dame pour arroser les prés, je la regardais, j'étais jeune et c'était avec les trucs très lourds pour arrêter l'eau. J'ai participé à tout. Je conduisais les vaches quand ils faisaient les pommes de terre. Quand je suis revenue je n'étais pas trop désorientée. »

SYNTHÈSE DU SYSTÈME À ÉTAGE : Génération 1



Les zones d'estive

Gestion collective: Commission Syndicale
Usage: zone de pacage des moutons et des vaches avec gardiennage. Accueil des troupeaux transhumants hors vallée
Saison: été, dès que l'herbe commence à pousser

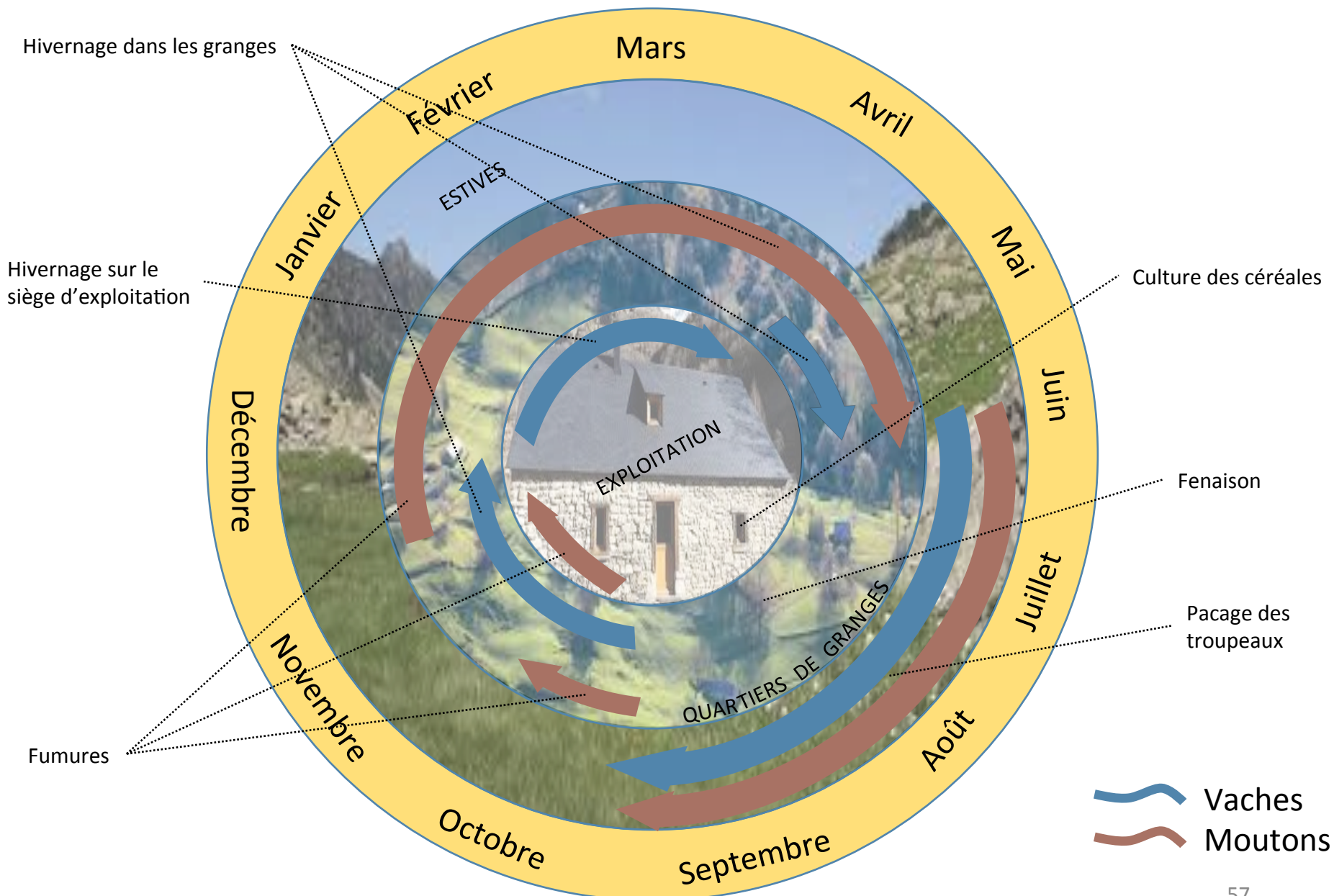
Les quartiers de grange ou Yers

Gestion privée
Usage: intersaisons : Gardiennage des bêtes et pacage des troupeaux
Été : Fauches des foins et regain.
Hiver : Stockage du foin et gardiennage des moutons dès février
Saison : habitées aux printemps et automne

Sièges exploitations.

Gestion privée
Usage: Foyer, culture de céréales et maraîchage, élevage de cochon.
Saison : Soins des bêtes qui restent à l'étable pendant une courte période de l'hiver.

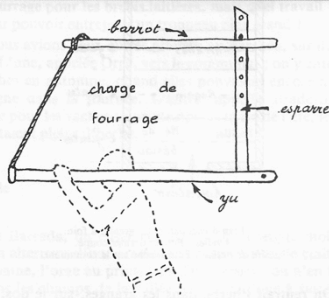
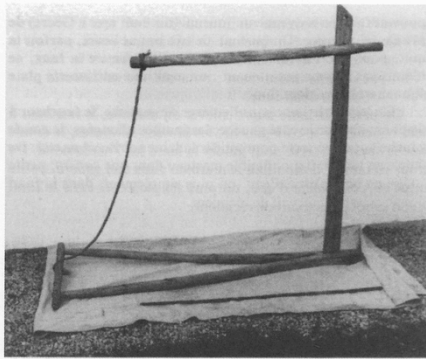
CALENDRIER ANNUEL DU CYCLE DE L'ÉLEVAGE : GÉNÉRATION 1





Fauche manuelle et formation d'andains

Crédit photographique : Philippe Dumoulin. Paysans d'altitude.



La sauméto

Photo et schéma de la sauméto.

Georges Buisan, « Henri Fédacou raconte »

❖ Le travail des foins en autonomie fourragère

C'est pendant l'été que le travail des foins est réalisé autour des granges. Chaque surface où pousse de l'herbe est exploitée, et ce dans la moindre pente. Cette optimisation des terres enherbées garantit l'autonomie fourragère et conditionne la taille du cheptel.

Pour réaliser la tâche décrite comme laborieuse, l'ainé, les parents et les autres frères et sœurs de la famille déménagent complètement dans les granges foraines pendant que le troupeau est dans les estives. Ils y resteront jusqu'à la coupe du regain. Exclusivement manuel et au regard de sa difficulté, ce travail nécessite le plus de main d'œuvre possible. C'est la raison pour laquelle il mobilise l'ensemble de la famille. Il revêt en ce sens une dimension collective.

Tout commence, au levé du jour, par la fauche de l'herbe encore humide à l'aide de la faux, outil qui nécessite un entretien minutieux pour un meilleur usage. La lame est ainsi précieusement battue sur une petite enclume avec un marteau spécifique pour un affûtage optimum. On raconte que c'est à la qualité de ce savoir-faire que l'on reconnaît un bon faucheur, mais aussi à la surface fauchée en une journée. Ainsi, un bon faucheur peut faucher dix-huit ares en une journée de travail.

Au fur et à mesure que l'herbe est coupée, les mouvements de la faux forment de tas d'herbe fraîchement coupée : les andains. Comme les familles fauchent en ligne, un andain prend la forme d'une colonne de foin reposant sur le sol d'un bout à l'autre de la parcelle.

Il faut ensuite étaler ces andains pour que le foin sèche le plus rapidement possible. C'est le travail que l'on confie généralement aux enfants et aux femmes. Ils réalisent cette tâche en suivant ceux qui coupent. Les femmes se servent d'un râteau en bois et les enfants d'un bâton fourchu. Une fois le foin étalé et sec, il faut de nouveau former des andains à l'aide du râteau, afin d'en faciliter le ramassage.

Lorsque toutes ces étapes sont réalisées, le foin est sec et doit être mis à l'abri. Il faut le stocker dans les granges avant qu'un orage survienne et engendre sa moisissure. Des draps sont étendus sur le sol. On y forme une boule d'une cinquantaine de kilos. Ces boules sont ensuite chargées dans la sauméto. Cet outil permet de transporter les boules sur le dos jusqu'au fenil. Parfois, on s'aide des ânes ou des mulets quand les granges sont trop éloignées pour transporter le foin prêt à être stocké.

Pour finir, dans le fenil, chaque boule est aplaniée pour gagner le maximum de place. Chaque espace entre deux poutres du toit de la grange correspond à une unité de mesure : une yunte. Le foin est laissé sur place et servira à alimenter les moutons et les vaches de la fin de l'automne au début du printemps.

La fenaison se termine lorsqu'on a fauché, séché et rentré le regain, au mois de septembre. Pour assurer un bon regain, dans la quasi totalité des hameaux, un réseau de rigoles est aménagé et entretenu collectivement selon des règles très précises pour assurer la bonne irrigation des prés.

LE BROUEILH : UNE NOTION SPATIO-TEMPORELLE DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE COMMUNE



« Ce qui est caractéristique également de l'exploitation de l'espace, c'est ce que désignent des textes encore au XIX^{ème}, c'est la notion de broueilh. Le broueilh, c'est ce qu'on appelle dans toute une partie des Pyrénées le bédât, c'est l'interdiction. « Bédât » cela veut dire défense, interdit. Ce n'est pas seulement la notion de défense c'est aussi la notion de protection de la ressource herbagère dans ce cas. Pour simplifier, à l'époque classique telle qu'au XVII^{ème}, XVIII^{ème} et même encore au XIX^{ème}, suivant les saisons et le déroulement climatique de l'année, vous avez des zones qui ont un règlement particulier. Autour des villages, en principe, chacun est maître chez soi sauf à partir du moment où on a retiré les récoltes et où les terres ne sont pas bornées, n'importe qui peut pâturer. C'est le système de la vaine pâture qui n'était pas spécifique et qui existait en France jusqu'au XIX^{ème}. Une fois les récoltes retirées, chacun peut pâturer chez le voisin, les troupeaux sont libres à l'intérieur du territoire communal. Mais, au-delà de cela, vous avez une deuxième zone, dont l'usage est règlementé par le vic qui concerne en général l'intersaison mais en fait, cela va de la Toussaint à l'Annonciation, soit au 25 mars. Pendant cette période, cette zone est également exploitable par tous. Mais à partir du 25 mars, au début du printemps, tous ces territoires sont interdits, on n'a plus le droit d'y pâturer et on n'a plus le droit de garder le bétail chez soi, il doit être impérativement envoyé en estive ou dans des zones un peu intermédiaires si le climat ne permet pas d'envoyer les bêtes en hauteur. »

Jean-François Le Nail, ancien Directeur des Archives Départementales 65

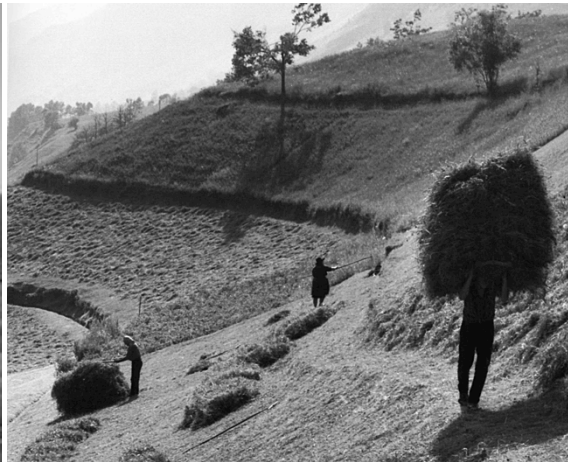
ANDRÉ CASTAGNÉ NOUS RACONTE LE TRAVAIL DES FOINS ÉTANT ENFANT



« Moi, j'ai connu la période où il n'y avait pas de machine, pas de motofaucheuse donc il fallait tout faucher à la faux. Il y avait des andins et quand il y avait ça de foin, les andins ils étaient durs !

Qu'est-ce que c'est les andins ?

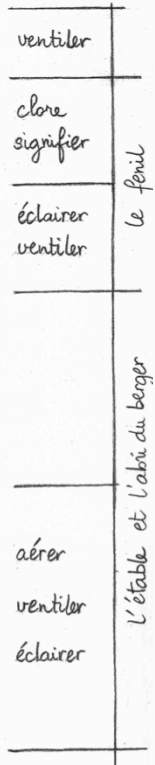
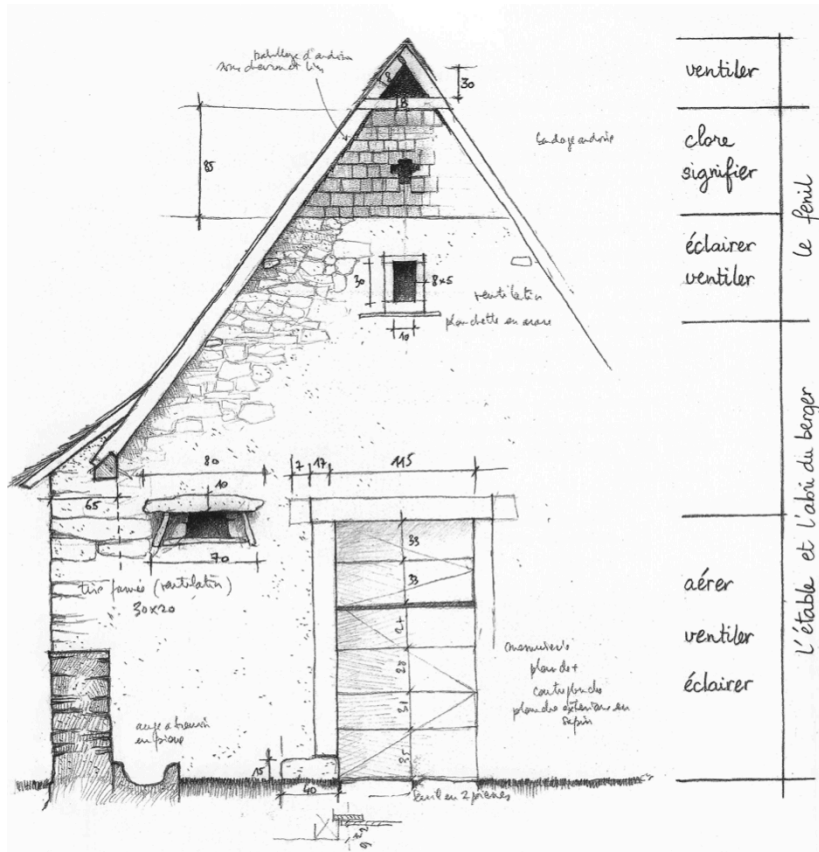
Quand vous fauchez à la faux, vous ramenez toute l'herbe coupée à un endroit et vous formez ce qu'on appelle un andin. Il fallait étendre l'herbe pour qu'elle sèche. On attendait que la rosée soit sèche et dès qu'elle était sèche, le boulot des gamins c'était d'étendre. Tu n'avais pas le droit de te servir du râteau parce que si tu cassais le râteau ! Alors ils nous avaient fait une petite fourche, c'était une branche fourchue, et avec ça on étalait le foin pour qu'il sèche. C'était le premier boulot. Après il fallait le tourner au râteau et le ramasser dès qu'il était sec, refaire des andins, c'est comme une colonne ».



Ramassage et transport du foin fin des années 1970

Paysans d'Altitude. Crédit photographique : Philippe Dumoulin. AD65 fonds 90 Fi

FOCUS SUR UN MODÈLE DE GRANGES FORAINES PAR LE CAUE 65



Les fonctions, les formes, les implantations

Les fonctions de la grange prennent place en un volume simple :

- en rez de sol, les murs enclosent l'étable (1)
- à l'étage, la toiture abrite le fenil (2) en un seul espace.

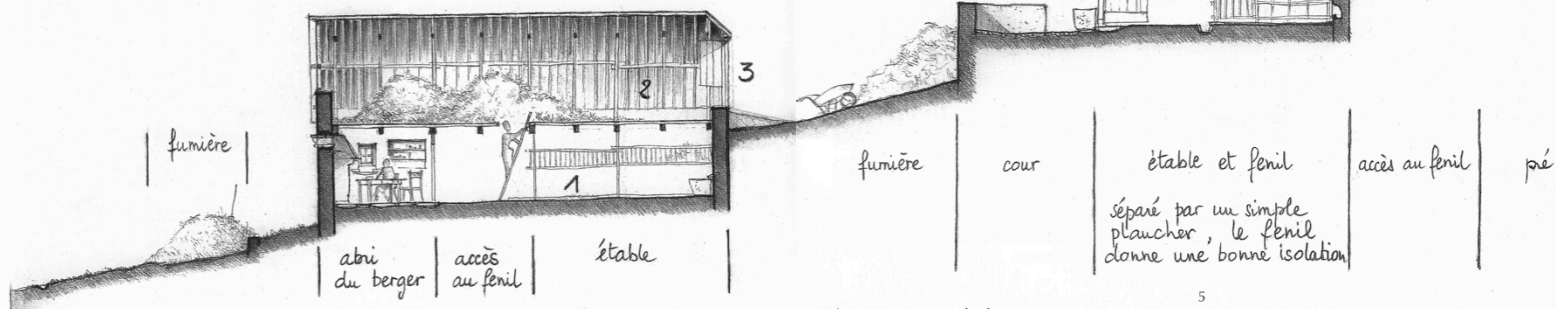
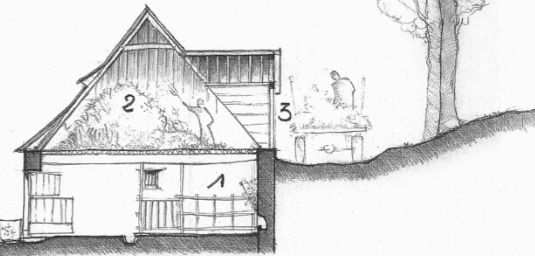
Dans la prairie de fauche, la grange est implantée suivant la pente : des accès aussi directs que possible sont aménagés à chaque étage (3).

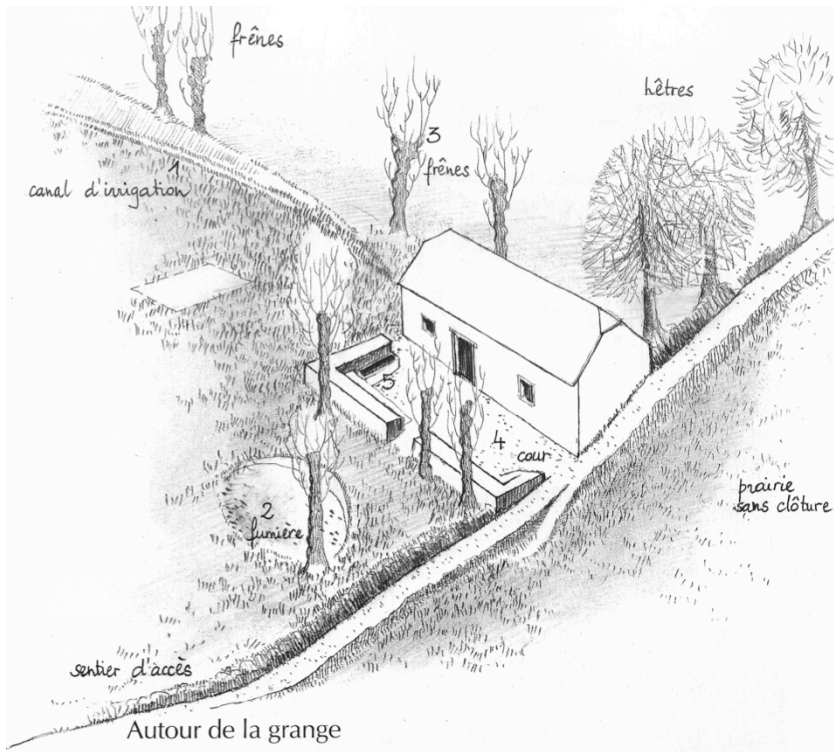
On peut remarquer de nombreuses dispositions pratiques :

- la structure de la charpente qui dégage au mieux le fenil,
- les menuiseries à plusieurs volets,
- les abreuvoirs, les râteliers et parcs.

Dans le pignon de la grange ci-contre, les éléments prennent place en une composition architecturée suivant un axe vertical :

- la porte à 2 vantaux superposés pour moduler le passage, l'éclairage, la ventilation de l'étable ; sur le côté, le « tire-hum », pour extraire la fumée de l'abreuvoir,
- au dessus de la porte, une petite fenêtre pour éclairer et ventiler la partie médiane du fenil,
- dans l'angle sous le faitage, une clôture de bardage en bois et un orifice qui assurent la ventilation haute du fenil. Le symbole de la croix est découpé dans l'ardoise.





Autour de la grange

Auprès de la grange, on découvre l'amenée d'eau (1), le dépôt du fumier (2). Tout autour, des arbres montrent les traces d'émondage (3) : ce sont souvent des frênes.

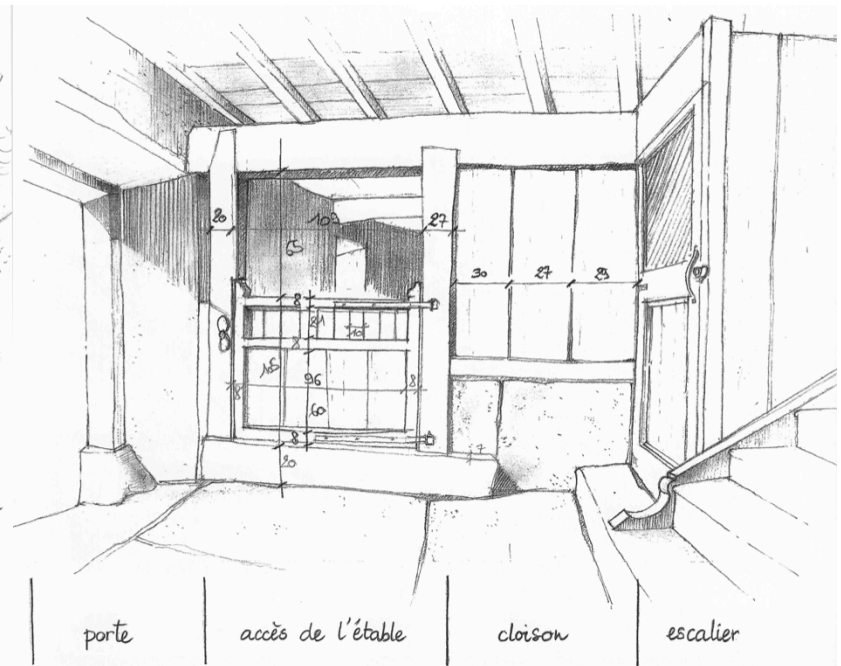
Au devant de la grange, la cour (4) permet d'avoir un enclos de rassemblement du troupeau : contre le mur de la cour, sont aménagés l'abreuvoir (5) et le lieu de dépôt du lait (leyte, cabanère).

La grange est liée à la prairie de fauche, parcelle dont l'étendue donne la mesure du fenil.

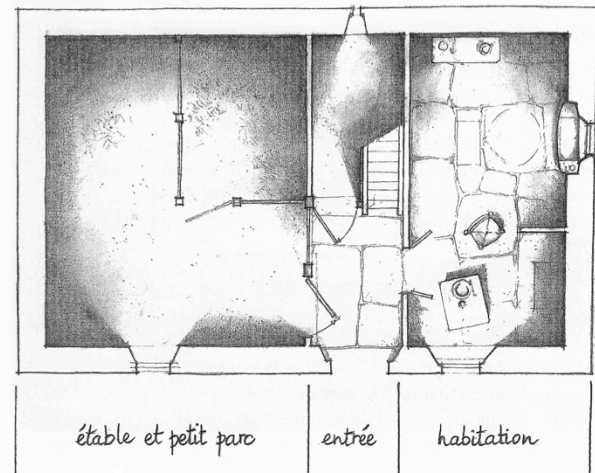
Du village aux granges, les sentiers et les chemins bordés de murs et de quelques arbres gravissent les pentes en tracés obliques.

Pour étoffer la récolte du regain de nombreuses rigoles d'irrigation creusées près des courbes de niveau acheminent l'eau. Des murs de soutènement réduisent l'excès de la pente.

Ainsi, sans clôtures particulières, tous ces aménagements tissent une trame de lignes sur les versants de la vallée.



porte | accès de l'étable | cloison | escalier



évier dans la lumière de la fenêtre
cheminée
Plan en rez de sol

étable et petit parc | entrée | habitation

✧ L'irrigation des prés de fauche

L'arrosage des prairies de fauche est une nécessité incontournable pour obtenir une herbe de qualité. Ainsi, les quartiers de grange sont sillonnés de kilomètres de rigoles d'irrigation dont l'entretien se fait chaque année collectivement. A l'aide d'outil spécifique, comme la *achàdo-galéro* (une houe à double tranchants), chacun déblaye une partie des canalisations.

L'usage de ces rigoles respecte des règles bien précises. Chaque éleveur a un jour donné et un nombre d'heures pour inonder ses prairies d'eau avant que son voisin prenne le relai.

➔ **L'origine et les détails exacts de ce système ne nous ont pas été précisés, l'usage de ces canalisations étant aujourd'hui tombé en désuétude. Il serait pourtant intéressant de pouvoir mieux appréhender cette pratique, notamment en terme de droits d'usage et de gestion d'espace commun.**

Entretien du système collectif d'irrigation des prés de fauche

Crédit photographique : Philippe Dumoulin. Paysans d'altitude. AD65 90 Fi



SYSTÈME D'IRRIGATION

J-M. : Il y avait une petite accalmie avant de faire les regains parce que les prairies étaient irriguées.

J. : On irriguait !

F. : Alors on faisait quand même deux coupes !

J. : C'était suivant la surface. Nous autres on arrosait deux jours par semaine et une nuit. Oh là, là ! Ah il fallait se la gagner là !

Comment faisiez-vous l'arrosage ?

J. : L'eau venait de Bué.

J-M. : En haut des prés, vous avez des rigoles tracées. Ensuite, on immergeait les prés. Il y avait des sortes de grosses lauses qui permettaient de diriger l'eau pour immerger les prés.

F. : Voilà, c'était compliqué !

J-M. : Et puis il fallait rester dans l'eau ! Ca venait prendre tout le pré.

F. : On attendait jusqu'à ce que ça arrive en bas et puis on rechargeait la pièce.

J. : C'était deux jours par semaine et une nuit. C'était un droit. Oh là, là, quand on y pense !

Comment s'organisait ce droit ? Qui avait droit de quoi ?

J. : C'était déjà réglé quand nous sommes arrivés sur l'exploitation. Cela dépendait de la surface. Ils organisaient tout ça d'après la surface.

J-M. : Ils se partageaient l'eau. Par contre, pour refaire les rigoles parce qu'il y a près de 4 km pour arriver jusqu'à Bué, toutes les rigoles étaient remises en état juste avant l'été. Donc c'était tous les paysans, ici il y avait 5 paysans qui allaient remettre en place toute la conduite qui avait pu prendre mal par rapport à l'hiver avec les arbres qui tombent etc. Ils partageaient le travail à 5 et c'est pour ça qu'ils n'avaient droit qu'à deux jours et une nuit parce que c'était partagé sur une semaine.

Il y avait donc un système d'orientation de l'eau.

J. : Voilà.

J-M. : Comme des écluses.

C'est encore visible ? On les voit aujourd'hui ?

J-M. : Non, c'est comblé. Des rigoles qui servaient à l'irrigation alors que cela fait 40 ans qu'il n'y a plus d'irrigation, à un moment donné avec les tracteurs on comble des rigoles. Ca se voit peu. Il y en a sur certains secteurs qui se voient.

Pourquoi on a arrêté ce système d'irrigation ?

J-M. : Mais parce que plus personne n'allait travailler pour entretenir le système de conduite ! A un moment donné, il y a eu beaucoup moins de monde.

J. : Et puis il faut le faire l'arrosage aussi ! C'est pénible ça aussi ! Il n'y avait même pas de bottes à l'époque. Il fallait dégager le pantalon et arroser. Elle était froide l'eau !

H. : C'était difficile et en même temps, le hameau en face de Gèdre-Dessus a continué.

M-F. : Il y en a toujours !

F. : Ils l'ont fait jusqu'à il y a deux ou trois ans.

H. : Il y a des secteurs où quand même c'est resté.

J-M. : Parce que Gèdre-Dessus c'est encore autre chose. C'est très proche du cours d'eau. Ici, c'est large et pour faire courir...

F. : C'est large à Gèdre-Dessus aussi !

J-M. : Oui mais l'entretien était plus facile. Pour faire courir l'eau c'était plus facile. C'est bien pour ça que ça a perduré là-bas et qu'ici non. Quand on s'est installés, il y avait toujours 4 paysans et sur les 4 paysans, il n'y en avait aucun qui n'était consentent pour aller remettre l'eau en place.

J. : Non, parce qu'il faut le faire quand même eh ! Il y avait des murs à refaire souvent.

F. : C'est pour ça que s'il pleut on a du regain, s'il ne pleut pas, il n'y en a pas.

LA NATURE DES TROUPEAUX

✧ Vaches

Dans les vallées du Pays Toy, les troupeaux de vaches sont présents dans chaque ferme. Multifonctionnelles, elles participent à l'autosubsistance des fermes. La Lourdaise, race locale, qui a comme qualité de produire à la fois du lait et de la viande, est alors la race la plus répandue. Certaines de ces vaches servent aussi aux labours et le cuir peut être utilisé pour la fabrication des sabots.

Les troupeaux sont petits : environ 12 ou 15 vaches. Les familles les plus riches comptent une vingtaine de vaches alors que les plus modestes en possèdent une ou deux.

✧ Moutons, brebis, broutard et doublon

A cette époque, l'essentiel des troupeaux est composé de la race endémique Barégeoise. En moyenne, les troupeaux ne sont pas très gros. Ils sont composés d'environ 60 mères auxquelles viennent s'ajouter les agneaux, les broutards, les doublons et les béliers.

N'ayant d'autres ressources que l'herbe et le foin, pour avoir une belle bête, il faut souvent attendre deux ou trois ans. C'est ainsi que s'est développée la spécificité de l'élevage de la vallée : la production de doublon.

Le doublon, comme son nom l'indique, contrairement à l'agneau (né dans l'année) et au broutard (un été en estives) est un mâle castré qui fait deux passages en estives. Il a donc environ deux ans avant d'être commercialisé. C'est cette pratique locale qui a fait la bonne réputation du mouton de la vallée de Barèges, recherchée dans les villes telles que Bordeaux ou Toulouse. La qualité d'une viande exclusivement nourrie à l'herbe de la montagne a donc contribué à cette notoriété. Les agneaux, quant à eux ne sont pas commercialisés.



Vaches Lourdaises
Source | Haras du Castéra



Brebis Barégeoise
Source | AOP Mouton Barèges-Gavarnie



✧ Le chien, un outil de travail précieux

Le chien est à la fois le compagnon et l'outil de travail de l'éleveur. C'est lui qui va chercher une brebis qui s'éloigne, qui guide le troupeau, le sépare en deux, le fait rentrer dans l'enclos, etc.

Il aide à mener le troupeau en obéissant à des ordres précis qu'il apprend dès son plus jeune âge. Les ordres, donnés en Gascon ou sifflés, indiquent au chien une action. La race la plus usitée est le Labrit, race spécifique des Pyrénées, autrement connu sous le nom de Berger des Pyrénées.

Si chaque chien a ses propres qualités, chaque éleveur a sa manière de le dresser et de mener le troupeau.

✧ Guider les troupeaux, un savoir partagé entre les hommes et les bêtes

Les éleveurs apprennent, dès leur plus jeune âge, à guider les troupeaux. C'est une transmission qui se fait entre générations. L'homme se met devant et ses bêtes le suivent. Mais ce travail ne se fait pas seul. Les chiens également participent au guidage des brebis ou des vaches. Eux aussi, suite à un apprentissage qui se transmet par l'éleveur, mais aussi de générations en générations entre les chiens, ils mènent les troupeaux entre les granges foraines et lors des montées/descentes. Ils se placent derrière le troupeau et se déplacent parfois sur les côtés selon les ordres de l'éleveur, afin de ramener les bêtes qui s'égareront.

Les bêtes, sont elles aussi, accoutumées depuis des générations à aller au même endroit. Parfois, il arrive que le troupeau monte avant que son propriétaire l'ait décidé. Comme elles montent en fonction de l'herbe qui pousse, si elles ne sont pas parquées, en sentant la saison estivale qui approche, elles montent. De ce fait, lorsqu'un éleveur se rend en montagne pour soigner son troupeau il sait, de manière générale, où le trouver. Il n'a pas de surprise. De même, quand il arrive, le troupeau le reconnaît et se trie tout seul des autres troupeaux avec lesquels il partage l'estive.

Le savoir du guidage du troupeau, partagé entre les hommes et les bêtes, fait de ce métier, selon les éleveurs, une véritable passion et instaure une forte relation entre le berger et son troupeau. Même si l'élevage implique la commercialisation des bêtes, chaque moment partagé avec elles contribue à l'amour du métier.

ADRIEN LARTIGUE, SON TROUPEAU ET SES CHIENS



« Quand arrive la saison, les animaux ne veulent plus rester autour des prés. Il ne faut pas les échapper. L'année dernière, j'ai échappé la moitié des brebis, elles se sont rendues à l'estive. En plus, c'était le jour où elles devaient transhumer. (...) »

« La journée, les troupeaux sont tous mélangés. Si vous avez cinq troupeaux dans cette estive, vous êtes sûr que vous avez les trois quarts qui sont mélangés. Ensuite, le soir dès que l'ombre et la fraîcheur reviennent, les troupeaux se trient tout seuls. C'est drôle, sur un flanc de montagne vous avez le troupeau numéro un, le deux, le trois et le quatre. Tu ne verras jamais le quatre à la place du un ! Sur une pente, sur un travers, admettons, on les met en bas et chacun va à son niveau. »

(...)

« C'était un chien qui avait deux mois et demi et qui serrait déjà les brebis dans le pré. Tu aurais vu ça. Il a fallu que je lui mette le collier et que je le freine. C'était l'automne et j'avais les brebis avec les agneaux dans le pré. Je ne sais pas où était le chien. Tu ne le voyais pas dans le pré et tu voyais les brebis revenir. Le chien était derrière. Il travaillait déjà. Plutôt que de partir par le pré, il partait par le haut, il prenait le chemin, il faisait tout le taillis, tu ne le voyais pas. Il allait faire tout un tour terrible et au bout d'un moment tu voyais les brebis revenir avec le chien derrière. C'était inné. Ce chien a été génial.

Si le chien a ce caractère inné de mener un troupeau et du travail, comment cela se passe-t-il ? Le berger doit s'adapter au chien ou il doit le dresser ?

Disons que l'on s'adapte l'un et l'autre. Suivant les capacités de chacun. C'est sûr que tous les chiens ne sortent pas comme ça. Là, je suis en train d'en dresser un qui a bientôt trois ans et je sais qu'il ne sera jamais comme a été celui là. Tout le monde va te le dire, un bon chien, tu n'en as qu'un seul dans ta carrière. Un vraiment bon. Moi, je suis content car je suis arrivé à en avoir déjà deux bons. J'ai fait un peu plus que les autres ! (Rires). Celui là, c'est le gendre qui me l'a trouvé, c'est la nouvelle génération des Border. C'est un Border Sable. Il est marron et blanc. Il est de toute beauté et il commence à bosser. Par contre, il est dur. Il faut la patience. Il faut le reprendre. C'est le travail de dresseur. »

1.3. LA COMMERCIALISATION

Débouché logique de la filière, la commercialisation est une étape cruciale. Elle concrétise tout le travail réalisé en amont par les éleveurs. Elle est également l'occasion de se rendre à Luz-Saint-Sauveur et ainsi de nouer des relations en dehors du village et d'entretenir des réseaux sociaux et commerciaux lors de foires et de marchés.

LA FOIRE DE LA SAINT-MICHEL

C'est à l'occasion de la fête de la Saint-Michel, chaque 29 septembre, que se tient l'une des plus importantes foires de Luz-Saint-Sauveur. Elle concerne majoritairement la vente de moutons sur pied (bête vivante), marchandée par les maquignons qui viennent même depuis Bordeaux, attirés par la notoriété du doublon.

Pour l'occasion, les bêtes, à peine redescendues des estives où elles se sont engraisées tout l'été, sont amenées depuis Gèdre ou Gavarnie à pied par l'éleveur.

Un important réseau de commercialisation est alors mobilisé. On raconte que les maquignons sont nombreux à cette époque et les foires particulièrement animées. Les ventes se font à la criée et au marchandage. Les négociations sont sévères, si bien que parfois, l'éleveur n'accepte pas le prix du négociant et s'en revient avec ses bêtes malgré le jugement que pourront porter sur lui les voisins. Ces négociations prennent alors souvent l'allure d'une véritable « comédie » :

« On marchandait beaucoup ; c'était comme une comédie bien réglée avec de grands gestes et toujours les mêmes répliques :

- | | |
|-----------------------------|--------------------------------------|
| - Quan en bos ? | - Combien tu en veux ? |
| - Quan m'en balhes ? | - Combien tu m'en donnes ? |
| - Quan m'en tires ? | - Combien tu m'en tires ? |
| - Lo bos bailha ? | - Tu veux le donner ? |
| M'en bau é nou tourni més ! | Je m'en vais et je ne reviens plus ! |
| - Coumpte roun ! | - Compte rond ! |
| - Toco ! | - Tope là ! » |

(« Fédacou raconte... » p.159)

Aujourd'hui, cette foire n'existe plus en tant que telle mais à été adaptée sous sa forme contemporaine de la « Fête des Côtelettes ».

LE MARCHÉ AUX BESTIAUX

« Tout le monde rentrait sur la place du marché, chacun avec son petit lot. On n'était pas tout seul. Il y avait tout le monde de Gèdre. Il y avait tout le canton de Barèges, tout le monde était là. Arrivaient les bouchers locaux. Il y avait beaucoup de maquignons qui venaient. Ils venaient même de Gironde chercher les moutons à Luz-Saint-Sauveur. Ils se pointaient vers 9h30 ou 10h. On voyait rentrer ces messieurs et ils s'étaient donné le mot. Le prix était fait avant qu'ils entrent dans le marché ! Il n'y avait pas de cours établi, le prix s'établissait sur le moment. Après, c'était vite vu. Tu savais si tu allais les vendre et si tu ne les vendais pas, tu repartais ! »

« Il n'y avait aucune garantie qu'elles soient vendues ?

On pouvait les vendre mais si on estimait qu'elles n'étaient pas suffisamment payées, on ne voulait pas lâcher, donc on repartait et on revenait 15 jours après. L'hiver, il y avait beaucoup plus de maquignons qui se baladaient. C'était surtout pour les vaches. Si les brebis n'étaient pas vendues à la Saint-Michel ou 15 jours après, c'était compliqué pour les vendre ensuite. Après il n'y avait plus de foire. Il n'y avait que ces deux-là, c'est tout. Si on loupe le marché, bonjour ! Il est arrivé parfois, c'était des trucs de vieux de Gèdre qui avaient été à la foire avec un lot de brebis qu'ils n'ont pas vendu donc ils sont repartis. On leur avait fait un prix ce jour-là mais ils avaient estimé que ce n'était pas suffisant donc ils sont rentrés à la maison. Ils sont revenus 15 jours après où ils les ont vendues mais moins cher que la première proposition ! Alors ils avaient honte parce qu'ils se disaient : « Mais qu'est-ce qu'ils vont penser les voisins ! »

André CASTAGNÉ

Éleveur de brebis, Gèdre.

JEAN-LOUIS ET DENISE CRAMPE DESCENDAIENT A PIED VENDRE LES BÊTES AU MARCHÉ DE LUZ



« D. : Nous prenions les vaches par la corne. Le marché était à Luz. Nous, étant gosses nous suivions. Le père les amenait et il fallait que nous restions derrière pour les faire avancer. Jusqu'à Luz !

J-L. : Et si on ne vendait pas il fallait revenir à pied. Cela m'est arrivé plusieurs fois. Il fallait être tenace au début puis à la fin (sifflement).

D. : Il fallait les ramener à pied. Et recommencer le lundi d'après.

C'était tous les lundis ?

J-L. : Le lundi tous les quinze jours. Il y avait des marchands partout. Maintenant on ne voit plus personne. Ça a été la débandade de partout. C'est le moderne. À Luz et à Esquièze, il y avait des types de partout, on voyait les femmes qui portaient la bouteille de lait. Maintenant on ne le voit plus. Tu vas à Champion te servir. »

LA FOIRE DES RAMEAUX

La vente des bovins a lieu, quant à elle, le dimanche des Rameaux, une semaine avant Pâques, au mois d'avril. Elle est l'équivalent de la foire de la Saint-Michel mais pour les vaches et les veaux et se déroule également à Luz-Saint-Sauveur.

Entre les mois de juin et août, d'autres foires aux bestiaux ont lieu mais ne sont pas aussi importantes. Peu d'informations nous ont été livrées à ce sujet.

LES MARCHÉS HEBDOMADAIRES, SCÈNES D'ÉCHANGES ENTRE LE HAUT ET DE LE BAS DE LA VALLÉE

Les échanges commerciaux se réalisent également lors des marchés de Luz (un lundi sur deux), Esquièze, Argelès-Gazost (tous les mardis) ou encore de Lourdes où les éleveurs se rendent là encore à pied (Gèdre-Lourdes : 40 km), faisant une halte si nécessaire dans des fermes-auberges situées sur le chemin. Si on peut y vendre quelques bêtes, se rendre au marché permet également l'accès à des ressources que l'on ne peut pas produire sur les exploitations.

Comme toute scène d'échanges commerciaux, les marchés sont alors l'occasion d'entretenir des rapports avec les « gens de la plaine ».

LES MAQUIGNONS ET LES BOUCHERS

Si les bêtes ne sont pas vendues lors des foires ou des marchés, maquignons et bouchers, acteurs dominants du négoce, se rendent directement à la ferme pour choisir le bétail à acheter. Comme pour les foires, ce sont eux qui fixent le prix. Généralement, cette tournée des fermes a lieu l'hiver lorsque les bêtes sont gardées à proximité. Elles sont ensuite amenées à Pierrefitte où la voie de chemin de fer permet d'expédier le bétail acheté bien au-delà des limites du territoire.

Malgré un fort rapport de domination dessiné par le jeu du commerce, les éleveurs entretiennent une relation étroite avec les maquignons et les bouchers locaux.

➔ **Tous ces types de rapports sociaux via le commerce seraient à approfondir via une analyse sociologique plus poussée pour faire émerger les mobilités et les interactions haut-bas pour mieux appréhender les dynamiques rurales.**



UN LONG CHEMIN JUSQU'À LOURDES

Justement, la commercialisation, comment ça se passait ?

J. : Ici, on allait vendre les agneaux au marché d'Argelès.

Le marché avait lieu tous les combien ?

J. : Tous les mardis à Argelès.

H. : Tu descendais comment ? Avec un petit camion ?

J. : Non mais je me suis quand même acheté ce qu'il fallait !

F. : On avait la remorque, enfin quand il y a eu la route ! Mais avant, on ne le faisait pas.

M-F. : C'est après la fin des années 1970.

J. : Sinon, on faisait des broutards.

H. : Avant qu'il y ait la route vous partiez comment ? Avec les vaches au marché à Lourdes ?

F. : Oui, à pied. Jusqu'à Lourdes ! Ou à Luz pour la foire des Rameaux à la Saint-Michel.

J. : Eh il n'y avait que ça eh ! Et les maquignons qui venaient acheter, c'était pareil, ils allaient chercher des gens pour les aider et ils les descendaient à pied les vaches.

F. : Souvent on les vendait ici avant de partir. Le maquignon montait ici, il faisait le prix et on la descendait après.

J-M. : Tu ne risquais pas de la descendre pour la remonter alors ?

H. : Je t'ai déjà entendu dire que tu partais quand même avec une vache ou deux au marché à Lourdes à pied.

J. : Je l'avais fait oui.

M-F. : Il revenait parfois avec une vache !

F. : Et les mulets aussi on allait les acheter à Lourdes et les vendre aussi.

J. : Oui, moi j'aimais ça aussi : acheter des mulets à 6 mois et les revendre l'année d'après. Là, on faisait quand même un peu de pognon.

F. : Surtout que c'était une évolution à ce moment là après la guerre parce que sinon c'était...

M-F. : Pendant les chantiers EDF, il avait acheté des mulets.

J. : Oui, j'avais trois mulets. C'était rentable oui.

Ces marchés à Lourdes, ils étaient réguliers ? Comment ça s'organisait le commerce entre Lourdes, Argelès, Luz ?

J. : Lourdes, c'était le jeudi. Il y avait un grand marché mais tous les jeudis et Argelès tous les mardis et Luz le lundi.

M-F. : Oui mais vous vendiez surtout pour la foire des Rameaux à Pâques ou à la Saint-Michel fin septembre. Il y avait deux dates dans l'année qui étaient favorables pour la vente des animaux. A Pâques c'était les vaches et en octobre c'était les brebis quand elles descendaient de la montagne.

F. : Ca y est toujours.

J-M. : Aujourd'hui c'est plus de la parade.

F. : Oui mais c'est toujours la foire !

J. : On avait acheté un fourgon quand même.

M-F. : C'était un Peugeot bleu.

Comment se passaient les relations avec les maquignons ? J'imagine qu'il fallait discuter le prix !

M-F. : Oh c'était dur oui !

F. : C'était dur eh !

J. : Il fallait discuter. Il fallait se la gagner !

F. : Là, il en connaît un peu oui ! Parce qu'il ne se laissait pas avoir !

J. : J'ai fait un peu le maquignon après. Ca m'a servi après oui d'acheter du bétail.

M-F. : A l'œil, il savait combien pesait son veau ou son mouton.

J. : Tu arrives à apprendre quand même !

Il fallait se défendre !

J. : Il fallait se défendre oui ! Oh là, là !

J-M. : Tout comme aujourd'hui.

J. : Sinon, tu étais perdu.

F. : Les bouchers venaient aussi acheter à la maison.

M-F. : A Gèdre il y avait le boucher déjà.

J. : Il fallait se la gagner oui là !

F. : Il fallait travailler oui.

J. : Il y avait des affaires.

F. : Il aimait acheter des brebis ou des veaux et les vendre après les avoir monté à la montagne.

Famille Pourré et Lasserre,
Ayrues, Gèdre.

1.4. ORGANISATION SOCIALE AUTOUR DU MÉTIER

L'organisation et la gestion du système pastoral, pratiqué par l'ensemble des habitants (« *On était tous pareils! Il n'y avait que ça !* »), donne lieu à diverses formes de sociabilités d'abord internes, entre gens du village. Celles-ci se jouent à la fois au sein des hameaux, entre voisins, dans la proximité géographique la plus immédiate. Mais, l'attribution des quartiers de granges et des secteurs d'estives, héritée du système de Maison, engendre des rencontres socialement prédéfinies entre gens de différents hameaux qui se retrouvent en altitude et donc, donnent lieu à une autre forme de sociabilité. Ainsi, dans cet environnement hostile à la socialisation que peuvent paraître ces grands espaces de montagne, nous décrit-on contre tout a priori, un quotidien extrêmement vivant, animé de toutes ces relations et échanges de paroles. « *On n'était jamais seul et même si on ne le voyait pas, on savait où était le voisin, quand il montait ou quand il descendait* ».

La mise en place de ces réseaux, provoquée par les nécessités du système pastoral lui-même (le travail), garantit alors une sécurité dans la pratique du métier formalisée rétroactivement par des formes de solidarités et un système d'entraide renforçant ainsi l'aspect collectif de la dite « culture Toy ». Ces sociabilités internes sont aussi enrichies de relations externes soit du haut de la vallée vers le bas pour répondre aux besoins de la commercialisation, mais aussi du bas vers le haut, notamment avec la transhumance et l'affluence touristique résultant de l'attractivité historique pour le cirque de Gavarnie (renforcées notamment à partir des années 1960 avec les rapports qui peuvent se créer entre hébergeur et hébergés liés au développement des gîtes au sein des fermes). Ces relations externes se matérialisent enfin aussi via les rapports transfrontaliers entretenus entre la France et l'Espagne, observation particulièrement approuvée pour les habitants de Gavarnie.

LES FORMES DE SOCIABILITÉS INTERNES AUX GENS DU VILLAGE

✧ **Une sociabilité entre voisins : proximité, veillée et belote**

Un premier niveau de sociabilité se joue alors à l'échelle la plus proche : le voisinage immédiat. Rappelons que la configuration du village de Gèdre notamment est établie selon un cœur de village et un essaim de hameaux, plus éloignés, non desservis autrement qu'à pied, et soumis aux dénivelés. D'autre part, l'astreinte quotidienne liée à la pratique de l'élevage ne permet pas de s'accorder, selon les récits, de réels temps de loisir. Chaque moment de la journée est optimisée pour le travail, la fabrication d'ustensiles, d'outils, le filage et le tricot, etc. Ainsi, par exemple, mouline-t-on le soir, le fumier à épandre le lendemain. Il est donc peu envisageable pour ceux d'Ayrues, de Gèdre-Dessus, du Saussa ou encore de Pragnères, de se rendre au cœur du village de manière régulière, à l'exception de l'école pour les enfants qui font l'aller-retour quotidiennement.

Dans ce contexte que l'on peut a priori penser isolé, les relations se tissent pourtant entre voisins. Si le travail quotidien est réalisé par les membres de la famille (échelle sociale la plus restreinte) en journée, un voisin, lui-même pris par ses devoirs, passe et discute (l'échange verbal est particulièrement important, notamment l'humour).

Le soir, vient le moment de la veillée, valeur forte de l'identité locale parce qu'elle permet justement la rencontre et l'échange, qui renforce là encore le caractère social de cette société rurale. Ainsi, les membres de la famille se retrouvent après les efforts de la journée assis sur des bancs disposés de part et d'autre de la grande cheminée du foyer où sont conviés les voisins. Pendant les échanges de nouvelles, le récit de contes, les femmes et les filles en profitent pour filer la laine, les hommes réparent les outils. Dans cette société où l'oralité a une place importante, c'est aussi pendant la veillée que sont entonnés les chants transmis des générations précédentes ou inventés, ou encore, que l'on joue à la belote.

Ces relations n'empêchent pas un rapport de jalousie qui sociologiquement s'explique aussi comme une forme de sociabilité (si l'on porte le regard sur le voisin, même si le rapport est basé sur des préjugés ou des stigmates, c'est qu'il existe et qu'on construit un rapport vis à vis de lui).

LA VEILLÉE : NOUS ETIONS PLUS HEUREUX QU'AUJOURD'HUI

« J-L. : On allait voir les voisins.

D. : Et oui ! La veillée ! La belote ! C'était bien ! Nous étions plus heureux qu'aujourd'hui !

J-L. : Maintenant c'est fini tout ça.

La belote et la veillée vous la faisiez tous les soirs ?

J-L. : Souvent.

D. : On allait les uns chez les autres. Maintenant il y a la télévision et c'est chacun dans son coin. On ne voit personne. Avant on voyait du monde. Dès que nous avons fini de manger nous sortions jouer à la belote. Nous discussions, nous tricotions.

De quoi on parlait pendant les veillées ?

D. : On parlait du coin. De quoi voulez-vous que nous parlions ? Nous n'allions pas en ville. On parlait de ce que nous avons fait, des bêtes. On se plaisait. »

Jean-Louis et Denise CRAMPE
Eleveurs de vaches, Gèdre-Dessus

ON SE BRULAIT DEVANT ET ON SE GELAIT DERRIÈRE...

« Nous, nous n'avons pas été habitués à ça. Quand tu as connu la misère étant tout gosse ! On ne crache pas non plus sur le confort, c'est tout de même appréciable. Le feu de cheminée était gentil, mais on se brûlait devant et on se gelait derrière ! Il fallait laisser la porte de la cuisine ouverte pour qu'il y ait un courant d'air pour que la fumée puisse partir. S'il y avait eu des détecteurs de fumée je pense qu'ils auraient fonctionné souvent. Les cheminées ne tiraient pas assez. Tout dépend du vent aussi. »

Daniel LABIT
Eleveur de vaches à Héas

ADIU SAUGUÈ, GERMAINE CRAMPE

Cantem pastorets d'èste endret
Plasem-nse tares velhades
Entà cambiar nostes pensades
Ara tan qui hè lonca neit
Reunim-se tots amassa
E cantem nse'n bèths versets

Atau cantava un pastoret
Ath torn d'aci que l'entenvio
Que n'a passat tà nhauta riba
Que n'a quitat aqueste endret
Atirat peths doç murmures

En guardant sons tendres anhets
Ua bergèra que l'apère
Ve-te'n tad aquesta ribèra
Ven, n'enquies pas met
Nosta valèa fortunada
Que't plasera certamente

A sons apèls si doç mon cor
Non pot demorar ensensible
Que'u vai dar er'ama si possible
E tanben mon tendre cor
Sos un bosquet dab mon amia
Aqui passat d'autres estius

Adiu Portilhon, eth Som Blanc
Eth Som Braquèr e Coma Siosa
Leishi ma joenessa urosa
Tot en peishent mon tropèth blanc
Mons camarades v'abandoni
Sos aqueth cèu qui èi tant aimat

Adiu Saubèr o bèth pais
Adiu adiu bèra montanha
Auan que't disi eths adius
Que m'armi de coratge
E que me'n voi arresignat.

*Chantons bergers de cet endroit
Plaisons-nous aux veillées
Pour changer nos pensées
Maintenant que la nuit est longue
Réunissons-nous tous ensemble
Et chantons quelques versets*

*Ainsi chantait un jeune berger
Près d'ici je l'entendais
Il est passé sur l'autre rive
Il a quitté cet endroit
Attiré par les doux murmures
Des cascades et des ruisseaux*

*En gardant ses tendres agneaux
Une bergère l'appelle
Viens sur cette rive
Oh viens, n'aies pas peur
Notre vallée fortunée
Te plaira sûrement*

*A ses appels si doux
Mon cœur ne peut rester insensible
Je lui donnerais mon âme si possible
Et aussi mon tendre cœur
Sous un bosquet avec mon amie
Passer ici d'autres étés*

*Adieu Portilhon, le Som Blanc
Le Som Braquè et Coma Siosa
Je laisse ma jeunesse heureuse
Pendant que paît mon troupeau blanc
Mes camarades je vous abandonne
Sous le ciel que j'ai tant aimé*

*Adieu Saugué, oh beau pays
Adieu adieu, belle montagne
Adieu ma cabane chérie
Cette année, je te fais mes adieux
Je m'arme de courage
Et je m'en vais résigné*

*Memoria en partatge. Simon
Crampe et sa famille. Bergers-
chanteurs de Gèdre et de Saugué.
Edition Pirèna Immatèria. 2017.*

❖ **Une sociabilité entre bergers : quartiers de granges et estives**

Comme précisé en introduction, les quartiers de granges et les estives sont transmises par héritage. Ceci conditionne le secteur où l'éleveur va pratiquer son activité. Or, sur ces secteurs, vont se retrouver des bergers provenant de hameaux différents. Une autre forme de relations s'établit alors. Prenons l'exemple du plateau de Saugué. A Saugué, les granges peuvent appartenir aussi bien à des bergers d'Ayrués, du Saussa que de Gèdre-Dessus ou encore de Gavarnie. Ainsi, quand le moment est venu de monter dans les granges, une interconnexion entre les différents hameaux se réalise.

La connexion avec le siège d'exploitation est toutefois maintenue grâce aux aller-retour du « porte-pain » : l'enfant qui monte le ravitaillement au berger qui loge dans la grange et qui redescend le lait hebdomadairement.

L'été, pour faire les foin, toute la famille déménage au niveau des granges. Les différentes familles, éloignées le reste de l'année, se retrouvent donc et s'entraident pour les travaux.

Ce même principe s'applique au niveau des estives et des cabanes partagées par différents bergers avant qu'elles ne tombent en désuétude.

La journée, chacun mène son troupeau dans son secteur pour le faire pacager. Le soir, tous les bergers du même secteur d'estives se retrouvent dans les cabanes, les *mallatas* (petites constructions en pierres sèches de 2m de large sur 4m de long au sol en terre battue ou couvert de grandes pierres plates) où repas et discussions sont partagés.

Dans les estives, on retrouve également les transhumants qui viennent « du bas », les dits « bergers du Lavedan ». Eux aussi fidèles au secteur qui leur est attribué par la Commission Syndicale, se lient d'amitié avec les bergers de la vallée (observation qui se vérifie encore aujourd'hui avec l'accueil de transhumants extérieurs au département). Ils restent en estive toute la saison et sont ravitaillés par le « porte-pain ». Les propriétaires des troupeaux montent des ravitaillements à Pragnères où une maison sert de relais pour leur monter les vivres. Ensuite, à l'automne, les propriétaires montent dans les estives pour trier leur troupeau et le descendre dans la vallée à pied.

Alors, celui qui a fait le « porte-pain » descend avec un mulet dans la plaine. Il fait le tour des différents propriétaires pour se faire payer son service estival. Il est payé en nature et remonte avec des vivres (châtaignes, maïs, pommes de terre, volailles).

❖ **Une sociabilité formalisée : l'entretien du système d'irrigation**

Enfin, toujours conditionnée à la pratique du métier, une forme de sociabilité plus formelle car règlementée, émerge de l'entretien collectif du système d'irrigation au niveau des communaux. Chaque voisin est ainsi responsabilisé pour répondre à ce besoin régit par une organisation collective précise et aussi héritée depuis des siècles.

➔ **Ces règles seraient à creuser d'un point de vue sociologique sur la propriété et à croiser avec certaines théories économiques sur la gestion des « communs » et de la ressource commune.**

LE RÔLE DU PORTE-PAIN

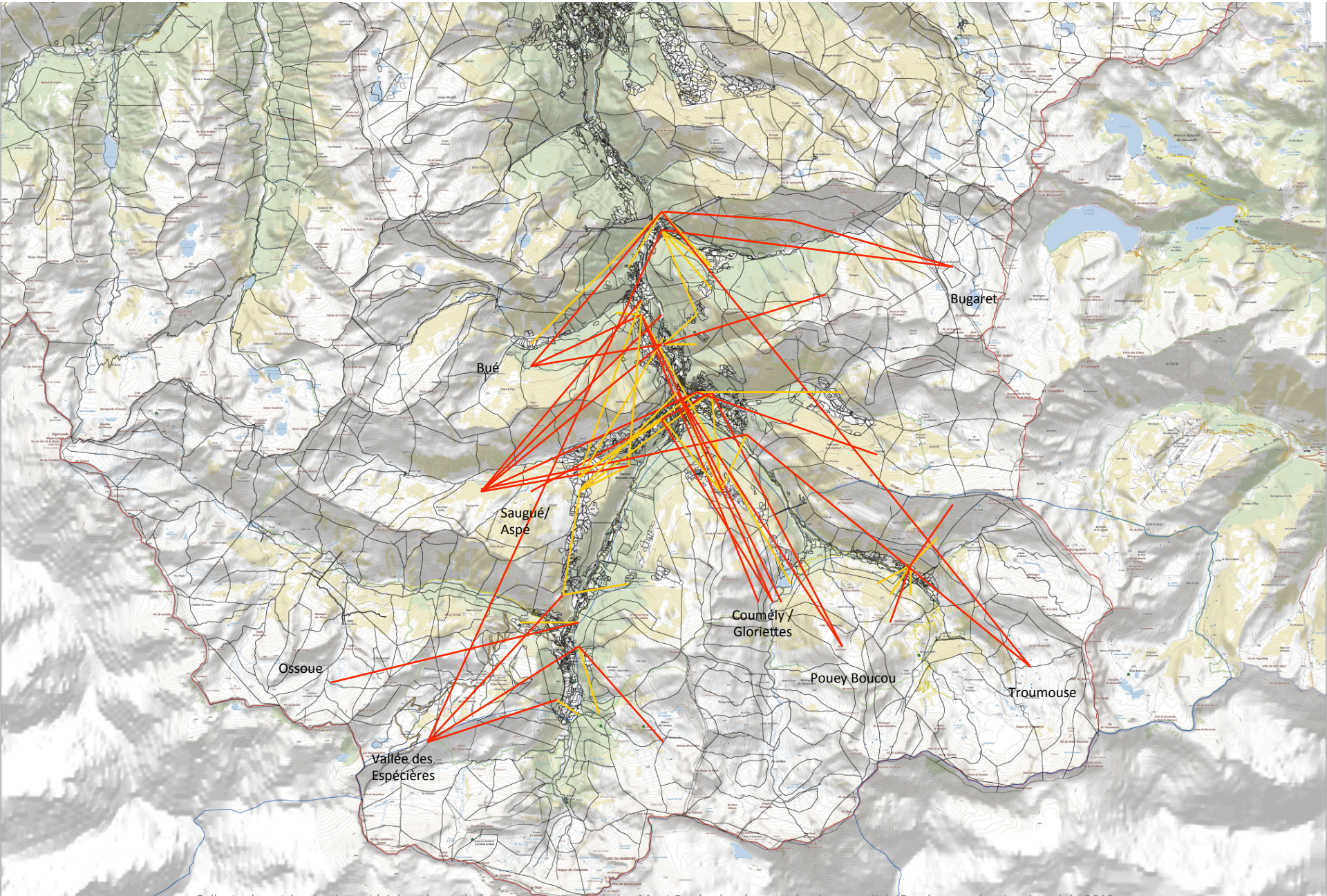
« J'y ai fait ce que l'on appelait le porte-pain. Une fois par semaine, avec le mulet et le bat avec les victuailles pour les amener à la cabane de Camplong. Une fois par semaine nous leur montions le pain et ce qu'ils demandaient. À Estaubé c'était la même chose. Ils y montaient au mois de juin. Au mois d'août, ils faisaient le triage des moutons. Là c'était une fête. Il y avait tous les propriétaires qui venaient à Camplong et à Estaubé. Ils descendaient les premières brebis qui étaient celles qui devaient agnelier. Les autres restaient jusqu'au 15 septembre. À cette date tout le monde descendait. Les gens du coin, d'Héas et du Campbielh, repassaient leurs bêtes sur Camplong. Ils disaient qu'ils laissaient « laver la montagne », c'était une pluie ou n'importe, comme ça l'herbe repoussait un peu aussi, et ils y repassaient leurs bêtes jusqu'à la neige. À Estaubé, c'était ceux de Coumély. Ils faisaient la même chose. Car l'été, la montagne était réservée à ces gens là puisqu'ils payaient. »

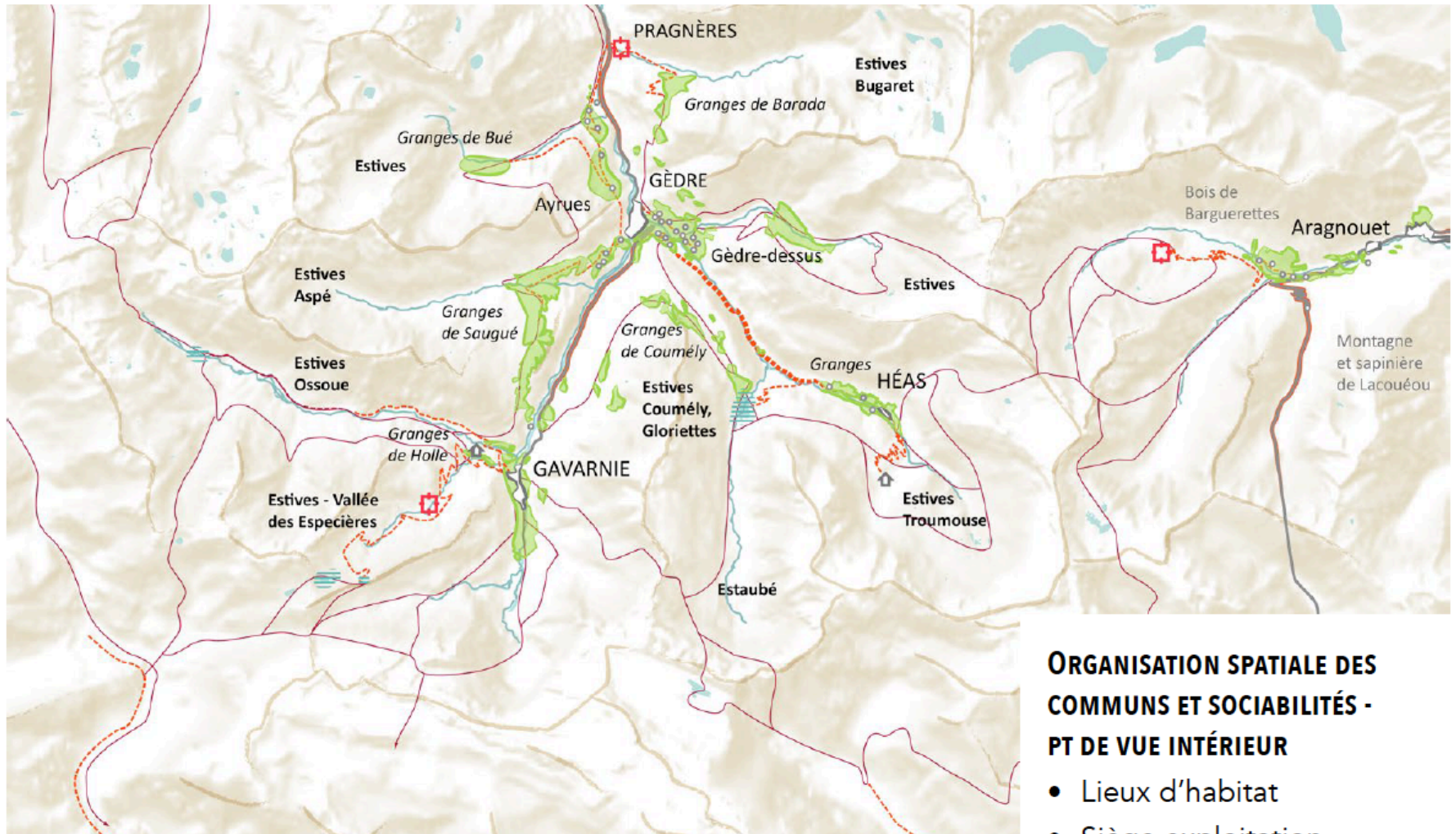
Daniel LABIT
Eleveurs de vaches, Héas

DU SIÈGE D'EXPLOITATION AUX GRANGES PUIS AUX ESTIVES : A LA CROISÉE DE DIFFÉRENTES SOCIABILITÉS

Du siège de l'exploitation au(x) quartier(s) de grange(s)

Du siège de l'exploitation aux secteurs d'estives





Les villages
 Les hameaux
 Les quartiers de granges
 Les estives

Les routes d'accès
 Les chemins d'exploitation
 Les cols, liens avec l'Espagne

ORGANISATION SPATIALE DES COMMUNS ET SOCIABILITÉS - PT DE VUE INTÉRIEUR

- Lieux d'habitat
- Siège exploitation
- Granges
- Estives
- des liens pour le territoire, les communautés, le pastoralisme

Source | Cabinet de Curiosité

LE PÈLE-PORC

« M. : Pour la belote, un jour c'était chez l'un, un autre jour c'était chez l'autre. Il y avait le pèle porc, la tonte, plein de choses qui n'existent plus et qui faisaient des fêtes.

S. : Le pèle porc c'était en hiver. Si nous avons deux ou trois porcs, on tuait le premier début décembre, un autre en janvier puis un autre au mois de février. Mon père faisait le boucher ici. Il faisait le cochon, après lui, ça été moi qui le faisais. Je faisais pratiquement tout Gèdre-Dessus, le Saussa et quelques autres à Gavarnie. Une fois, au catéchisme, il y avait un curé de Pragnères, il parlait le patois aussi bien que les gosses d'ici. Il avait demandé : « quelle est la plus grande fête de l'année ? ». Un garçon de Trimbareilles avait dit : « Le pèle porc ! ». Alors le curé lui demande pourquoi et il répond : « parce qu'on a du boudin et de la viande pour la semaine ! »

Michèle et Simon CRAMPE,
Eleveurs retraités, Gèdre-Dessus

LA FÊTE DE L'OURS, UNE VALEUR SOCIALE FORTE ET DES SOUVENIRS VIVANTS

« Quand nous étions jeunes, pour Carnaval nous faisons la chasse à l'ours. C'était le jeudi, on faisait une veillée le jeudi soir, puis le samedi soir et le dimanche matin, on allait labourer à Gèdre. On le faisait avec un âne et qu'est-ce qu'il était bien cet âne, comme on disait au voisin : « il était borgne d'un œil ». On lui mettait juste un truc à l'œil gauche, il suivait la ligne, les voitures pouvaient passer et il n'avait pas peur. On faisait, depuis le tournant qui va au Saussa, jusqu'à l'Hôtel des Pyrénées. Il y en avait qui préparaient le pastet à l'hôtel. C'était du sarrasin. Il y en avait trois ou quatre qui le préparaient. À la sortie de la messe, ceux qui avaient fait la chasse à l'ours, du Saussa, d'Ayrues, de Trimbareilles ou de Gèdre Dessus, ils se rassemblaient tous. Ils allaient démarrer au tournant de la route du Saussa. Cet âne n'avait qu'un œil et ne pouvait tenir que la droite. On avait qu'un vieil attelage et une charrue derrière, et on labourait habillé en Carnaval. Et le gosse qui menait l'âne dès qu'il y avait des filles, il s'approchait et disait : « tu veux jouer aux boules avec moi ? » (rires). Il lui donnait des boules et on faisait un petit creux sur le côté de la route. C'était rigolo, c'était : « pi ! » On jouait avec les boules et on repartait un peu plus loin. Quand on arrivait à l'Hôtel des Pyrénées, nous nous arrêtons, l'âne commençait à être un peu fatigué. On le mettait de côté et pendant ce temps il y avait des jeunes qui faisaient le pastet. C'était une grande bassine de pastet. »

Simon CRAMPE
Eleveur retraité, Gèdre Dessus

LES FÊTES : PÈLE-PORC ET FÊTE DE L'OURS

En plus des mariages, des foires et des marchés, différentes fêtes annuelles marquent les sociabilités entre les personnes. Nous avons évoqué précédemment la foire de la Saint-Michel en automne et la fête des Rameaux au printemps.

Entre ces deux foires, pour le 15 août, le grand pèlerinage d'Héas attire des habitants de toute la vallée. Il y a aussi la fête de la Saint-Jean avec son feu devant l'église de Gèdre. Chacun apporte une branche de houx à faire bénir par le curé afin de protéger la Maison des mauvais esprits. A la fin du feu, chacun récupère un tison pour le rapporter à la Maison. Comme le houx, il a pour fonction de la protéger.

En dehors de la saison estivale, la chasse à l'ours est un grand vecteur de sociabilité. Elle a lieu pour Carnaval, le jeudi précédant le vendredi des Cendres. Les jeunes garçons célibataires forment des groupes par hameaux ou par village. Ils constituent une bande et se déguisent chacun en un personnage qui a un rôle précis: l'ours, le patron de l'ours, le chasseur, le docteur et le porte-vivre. Le groupe passe de maisons en maisons en répétant la même scène.

Pendant qu'il entonne un chant, le patron de l'ours fait danser et labourer l'ours. Puis, il le tue et appelle le docteur. Celui-ci se penche sur lui et lui redonne vie. L'ours se relève et tout le groupe part dans une autre maison, emportant avec eux les provisions qu'on leur offre dans chacune d'elle. A la fin de la fête, dans les jours qui suivent, le ou les groupes offrent un grand repas à tout le village avec les vivres qu'on leur a offert la veille.

Le pèle porc est également un moment de partage entre différentes Maisons. On invite généralement la Maison amie pour « faire le cochon ». Cet échange est réciproque et se passe généralement en hiver.

De manière générale, pendant la saison d'hiver, de janvier à Carnaval des bals sont organisés dans les différents villages. Dans ces bals, des musiciens et des chanteurs animent de leur musique pendant que les habitants dansent. C'est le lieu où, très souvent, on rencontre son époux ou son épouse.

L'OUVERTURE DES SOCIABILITÉS SUR LE RESTE DE LA VALLÉE

✧ Une connexion haut/bas par la commercialisation

L'image du dit Pays Toy comme un pays reclus sur lui-même et isolé, par le jeu des sociabilités externes, notamment avec le bas de la vallée ou la plaine, est donnée à tort. L'enclavement et l'absence de transports engendrant un accès difficile a certes contribué à la construction de ce préjugé porté par l'extérieur sur la société Toy.

Or, à s'en remettre aux récits collectés, une dynamique semble pourtant bien établie, ne serait-ce que par les relations tissées par les réseaux commerciaux entre le « haut » et le « bas ».

➔ **Un travail archivistique sur la nature de ce commerce pourrait attester l'ampleur de ces échanges par une analyse des registres commerciaux. De même au niveau des alliances matrimoniales. Il serait intéressant de vérifier aussi l'hypothèse que les membres des familles qui se sont engagés dans l'administration et se sont installés dans le bas de la vallée contribuent à maintenir ce lien entre le haut et le bas.**

✧ Une connexion bas/haut par la transhumance et le tourisme

Enfin, une lecture des relations sociales du bas vers le haut est également rendue possible d'abord par le système de transhumances externes qui invite les bergers de la plaine à investir les estives chaque année, puis par l'avènement touristique qui marque très fortement le territoire depuis le XVIII^{ème} siècle et surtout le XIX^{ème} siècle. La forte attractivité du cirque de Gavarnie configure des rapports avec l'extérieur de la vallée mais détermine aussi une construction sociale de l'image portée aux paysages (pittoresque, romantisme) et à la culture locale par cet extérieur. Ce phénomène participe donc également à la construction identitaire exogène des lieux, renvoyant une image sur la société Toy autour de laquelle, elle même se construit par un jeu de regards et de représentations de l'autre et de soi.

✧ Le complexe du Pays Toy, un jeu de regards et retour des stigmates

Construite sur son héritage culturel fort, très ancré (car reposant sur le principe de Maison), la société paysanne de Gavarnie-Gèdre semble se situer dans un jeu de représentations entre soi, le paysan montagnard qui vit « en haut » et l'autre, celui « d'en bas », du bas de la vallée, ou encore un autre plus éloigné « celui de la plaine ». Un double regard donne une lecture des identités historiquement construites du haut vers le bas et réciproquement du bas vers le haut. Si bien qu'il semblerait que ce Pays Toy, pays sur lequel les imaginaires se sont cristallisés comme un pays isolé, où les habitants restent confinés à un entre soi, se soit aussi culturellement construit, par retour de stigmates, en réaction aux regards extérieurs portés sur lui pour consolider son ancrage identitaire et mobiliser des actes de dite « résistance ».

Ainsi, encore aujourd'hui, des tensions identitaires fortes persistent entre les oppositions plaine/montagne, bas de la vallée/fond de la vallée ou encore ville/« vraie » montagne et peuvent venir expliquer certains positionnements des habitants de Gavarnie ou de Gèdre exprimés sous formes de résistances à ce qui provient de l'extérieur.

DES RAPPORTS SOCIAUX VALLÉENS CONNECTÉS

« Mais contrairement à ce qu'on a pu dire, jamais ces vallées n'ont été des isolats. Cela n'a jamais été des lieux sans communication avec l'extérieur. Ce sont des lieux à fortes identités. La culture locale et l'identité locale sont fortement affirmées mais on a toujours circulé dans tous les sens, du nord au sud et de l'est à l'ouest. »

Jean-François Le Nail, ancien directeur des Archives Départementales 65

DES ECHANGES TRANSFRONTALIERS ENTRE GAVARNIE ET LA VALLÉE DE BROTO

Enfin, les mobilités et les échanges se jouent également à l'échelle transfrontalière entre les versants français et espagnols. Transhumances historiques, réseaux de contrebande, fêtes de village et coopération dans les moments extrêmes, sont autant de raisons de créer des liens des deux côtés d'une frontière physique qui se veut finalement perméable.

✧ **Transhumances et rencontres aux *mallatas***

Pendant la transhumance, les bergers espagnols viennent faire paître leurs troupeaux sur les versants des montagnes françaises. L'herbe y est plus verte qu'en Espagne où le climat est plus aride. Si la vallée d'Oussou leur est réservée depuis des siècles, il arrive qu'ils aillent plus loin en estives : vallées de Troumouse et d'Estaubé et même jusqu'au Barrada.

✧ **Les réseaux de contrebande**

En dehors des transhumances, Espagnols et Français entretiennent des liens étroits. Ils se manifestent par de nombreux échanges commerciaux et réseaux de contrebande, notamment pour les mulets. Certaines familles françaises achètent des mulets à Lourdes pour les vendre ensuite aux Espagnols lors de la foire de Gèdre, le 12 septembre. Au contraire, les Français se rendent en Espagne pour acheter des ânes.

La contrebande concerne principalement des produits alimentaires. On échange du café, de la charcuterie, du fromage contre de l'alcool moins cher en Espagne. La Brèche de Roland est l'un des points de rendez-vous privilégiés. S'il est difficile d'accès, il permet de faire du trafic sans se soucier des douaniers. Ce point de rencontre va perdurer pendant les coopérations mises en place par la Résistance.

✧ **La coopération dans la Résistance**

Quand la guerre civile débute en Espagne en 1936, un réseaux de coopération entre les vallées françaises et les vallées espagnoles se renforce. Gavarnie et Gèdre sont une terre d'accueil pour les Espagnols qui fuient le franquisme. Ce réseau est entretenu par la Résistance qui se met en place durant la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, de nombreux hommes et de nombreuses femmes participent activement au passage de réfugiés de guerre. Ils jouent le rôle de « passeurs ».

Selon Brives-Hollander (1983), pendant la seconde guerre mondiale, seulement les « passeurs » et les « passées » osent traverser. Jusqu'en 1946, les troupeaux espagnols désertent la vallée d'Ossou. Les relations ne reprennent que lentement et la frontière rouvre qu'en 1950. Beaucoup de familles des villages de Broto, Bielsa et d'ailleurs restent vivre en France. Les écoles de Gèdre et de Gavarnie ont joué un rôle important pour l'accueil des enfants Espagnols.

✧ **Les fêtes**

Pour les fêtes, les jeunes de Gavarnie principalement vont en Espagne retrouver ceux qu'ils appellent « leur correspondant ». C'est une famille espagnole avec laquelle on entretient une relation privilégiée. Quand on se rend en Espagne, c'est chez elle que l'on est accueilli.

Les trajets se font à pied. Parfois on se retrouve au Col de Boucharo pour que le trajet soit équivalent.

LES PASSERIES : UN SERMENT RENOUVELLÉ TOUS LES ANS À GAVARNIE

« On a la chance d'avoir conservé dans ces archives sur à peu près un siècle, du milieu du XVIème au milieu du XVIIème, un registre où presque tous les ans, on a le procès verbal de ce qu'on appelle la passerie entre Broto et Barèges à Gavarnie. Dans ce registre, on a, pas tous les ans puisqu'il y a eu des interruptions pendant les périodes de conflit, mais on a normalement tous les ans le 22 juillet, jour de la Sainte-Madeleine, les représentants des deux vallées qui se retrouvaient, renouvelaient le serment de paix au cours d'une cérémonie religieuse. Ensuite, s'élevait en tribunal les représentants pour juger des contentieux qui auraient pu opposer les habitants des deux vallées, les particuliers, réglés en première instance quitte à renvoyer aux juridictions de degré supérieur de l'un ou l'autre pays. Déjà on réglait en justice de paix les contentieux : vol d'une brebis, enlèvement d'une provision sur un mulet ou un âne qui apportait le pain au berger, des choses comme ça. Il y avait quelque fois des conflits plus importants. Le troisième élément c'était la foire. La messe, le tribunal et la foire. C'était normalement le 22 juillet et cela pouvait se prolonger plusieurs jours après cette date. »

Jean-François Le Nail, ancien directeur des Archives Départementales 65



FERNANDE, « PASSEUR » PENDANT LA GUERRE

Vous disiez qu'il y avait peut-être plus de liens avec les Espagnols qu'avec les gens de Luz ?

J. : Avec les gens de Luz aussi mais les Espagnols avaient une jolie place là.

J-M. : C'était plus près. Il fallait 3h pour descendre et plus pour aller à Luz.

H. : Avant la voiture (...). Malgré la douane à Gèdre.

F. : Il y avait la douane oui. Ils faisaient des passages en Espagne de moutons. Pendant les Allemands, ils se sont faits coincer. Ça avait été grave oui. Ils faisaient les passeurs. Ils passaient des brebis, des agneaux et même des vaches.

M-F. : Et toi tu passais quoi Maman ?

H. : Maman c'était les hommes qu'elles faisait passer.

F. : Oui, mais avant c'était la nourriture. Après, les passeurs bien sûr faisaient passer des hommes mais c'était autre chose.

H. : Elle était passeur Maman pendant la guerre.

F. : C'était pour faire passer les jeunes pour ne pas aller en Allemagne, pas pour les bêtes.

J. : Il y avait un poste d'Allemands à Héas et un autre à Gavarnie. A Gèdre, ils étaient à l'Hôtel de la Grotte.

Par où se faisaient les passages ?

F. : Il y en a plusieurs. C'était plus par Gavarnie. Par Estaubé beaucoup, par Boucharo. Par le Port Neuf.

Échanges avec la famille POURRÉ et LASSERRE,
Ayrues, Gèdre



DES ÉCHANGES TRANSFRONTALIERS TRÈS ACTIFS

« Même si c'était la montagne, il y avait la proximité. L'été c'était accessible. L'hiver c'était compliqué mais ça s'est fait. Il y a des gens qui faisaient du troc avec l'Espagne. J'ai presque connu la fin de ces échanges. Nous, c'était plus folklorique parce que quand on ramenait du Ricard, ici, à l'époque on avait l'impression de gagner des sous. S'il était à 20 francs en France, il devait être à 5 francs en Espagne.

On avait l'impression de faire un gros truc mais c'était tellement dur de se le ramener à pied !

Tandis que la génération avant moi, je me rappelle que mon père allait acheter des ânes en Espagne pour les revendre en France. Il amenait des mulets d'ici pour les vendre en Espagne par des copains, des affinités qu'il avait. Ils arrivaient à faire des échanges qui étaient plus importants que maintenant. Ils échangeaient de l'alcool, du café, du fromage.

Je ne l'ai pas connu mais j'en ai entendu parler. Il y avait des échanges qui se faisaient par les connaissances de la transhumance qui restaient toute l'année. L'hiver beaucoup moins mais l'été oui. C'était l'époque où les gens n'avaient pas à manger tous les jours. Ils échangeaient des produits. En Espagne, ils avaient du mal à trouver du café. Ils étaient contents comme tout qu'on leur amène »

Roland FERNANDES, ancien agent DDE. Responsable de la transhumance espagnole, Gavarnie

2. UN MONDE RURAL EN TRANSITION

Génération 2 : de l'après-guerre à la fin du 20^{ème} siècle

2.1. UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR L'EXODE RURAL ET LA DÉPRISE AGRICOLE

LE CHANTIER EDF : UN ÉVÈNEMENT QUI INTERPELLE LA CONDITION PAYSANNE. COHABITATION DES MONDES OUVRIER ET AGRICOLE

✧ **Un sacré chantier**

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le village de Gèdre accueille un nouveau projet : la construction d'une centrale hydro-électrique dans le hameau de Pragnères. Il s'agit d'un chantier EDF des plus importants en France qui impacte à différents niveaux sociaux notre territoire. Cet aménagement colossal qui comporte la construction certes de la centrale mais aussi des conduites, des barrages (Gloriettes, Ossoue, Bué, etc.) et des routes pour accéder aux chantiers, est entièrement réalisé, au regard des conditions géographiques du territoire, à dos d'hommes, d'ânes et de mulets.

La société paysanne dont la structure semble, dans les récits, jusque là immuable et inscrite dans le temps long, est confrontée à de nouvelles perspectives.

✧ **Devenir salarié**

Certains agriculteurs de la commune vont trouver au sein de cet aménagement un emploi salarié complémentaire à leur activité agricole. L'obtention d'un salaire mensuel est chose nouvelle et conforte l'économie des foyers de manière plus régulière et plus fiable que les revenus agricoles. Au point que certains de ces agriculteurs-ouvriers vont progressivement trouver une assurance dans le fait d'être salariés et vont poursuivre leur quête d'emploi à l'extérieur du village, abandonnant de ce fait la pratique agricole.

✧ **Une main d'œuvre extérieure qui séduit les jeunes filles**

L'ampleur du chantier nécessite l'appel d'une main d'œuvre extérieure au territoire le temps du chantier (1947-1953). Cette population ouvrière composée d'employés et de migrants (Espagnols, Portugais, Italiens, etc.) vient donc cohabiter avec la population agricole locale, qui elle, se familiarise par conséquent avec un nouveau rapport au travail et une nouvelle culture définie par le salariat et un niveau de vie supérieur à celui de la condition paysanne.



Usine de Pragnères

✧ **Exode et célibat**

Dans ce rapport où le monde rural est confronté aux récits et aux modes de vie du monde industriel (et donc plutôt des villes), certaines alliances se créent et les jeunes filles de Gèdre voient là une opportunité de quitter le labeur et la modestie de leur milieu d'origine. Gèdre assiste donc à un phénomène d'« exode des filles » qui « descendent » vers les villes pour un autre destin que celui qui semblait leur être voué. Les hommes de cette génération restés à la gestion de l'exploitation, éprouveront plus de difficultés à trouver une épouse et restent, pour beaucoup, célibataires. Ce phénomène impacte par conséquent le renouvellement démographique naturel d'une population agricole qui, dès lors, commence à décroître.

QUAND « CEUX DE L'EDF » S'INSTALLENT AU VILLAGE

Une fois le chantier fini, les ouvriers repartent mais le village de Gèdre continue sa transformation et agrandit son parc immobilier de villas pour accueillir de nouveaux arrivants : les salariés de la centrale.

La population augmente et atteint près de 1000 habitants nous dit-on (nombre à vérifier selon les recensements de population). Les hameaux s'animent, les voisines se côtoient et des sociabilités se créent entre les univers agricoles et industriels avant de décroître. Il nous reste à savoir à partir de quand ? Pourquoi les gens de l'EDF sont partis ?

L'arrivée de cette population permet notamment aux locaux, de compléter leur revenus avec de petits travaux. Ainsi, Justine Sabatut a-t-elle donné des cours de tricot à ses voisines, les maisons de Pragnères devenaient de petits estaminets et, comme Fernande Pourré, des cantines s'improvisaient.

QUAND LES MAISONS DE PRAGNÈRES DEVIENNENT DES DÉBITS DE BOISSON

« Toutes les maisons ici étaient un débit de boisson. Les ouvriers étaient célibataires et ils bossaient toute la semaine. Le week-end, qu'est-ce qu'ils devaient faire ? Il n'y avait pas de téléphone portable, il n'y avait pas d'Internet, il n'y avait pas de télé... alors bon, ils allaient boire un coup d'un côté de l'autre, ils déconnaient entre eux. Donc toutes les maisons faisaient un débit de boisson mais vous savez, ce n'était pas la même époque. Les gens consommaient du vin blanc, du vin rouge et c'est tout. Cela faisait un petit apport supplémentaire quand quelqu'un pouvait rester à la maison. Sinon, ils n'en ont pas tiré grand-chose. »

Jean-Claude ROUDET, éleveur retraité, Pragnères



JUSTINE SABATUT, 80 ANS, AGRICULTURICE À PRAGNÈRES

« Les villas EDF c'était ceux qui surveillaient l'usine. Il y en avait toujours trois ou quatre qui passaient le week-end et tous les ouvriers habitaient dans ces villas. Il y avait 5 villas EDF. Les plus jolies et les plus grandes, c'était à l'EDF. Ce qui m'a changé beaucoup ce sont ces voisines. Il y en avait une ou deux qui avaient été avec moi à Luz au CEG. Je les connaissais, donc on a fait amitié. L'EDF a changé la vie, je vous assure ! J'allais discuter. On accompagnait les enfants au car là-bas et puis on discutait. On allait prendre le café chez les uns ou chez les autres. Pas ici parce qu'avec la belle-mère, je ne voulais pas faire des histoires. Mais j'avais toujours des femmes EDF qui ont été très gentilles avec moi. Je n'avais pas le téléphone alors j'allais chez les voisines de l'EDF pour aller téléphoner au docteur quand les gosses étaient malades. Je n'avais pas le permis. Comme je tricotais beaucoup, elles venaient prendre des leçons ici. Elles passaient les après-midi avec moi l'hiver. Pas l'été parce que j'avais du travail dehors, au jardin. Oh ça m'a fait un vide quand elles sont parties ces femmes ! »



FAIRE MANGER LES OUVRIERS, UN APPOINT

« J-M. : Il y avait des ouvriers, il fallait les faire manger. Ça faisait déjà bouillir un peu plus la marmite.

F. : Voilà, ça nous a aidé toujours un peu. Et puis j'avais toujours quelques clients que je faisais manger. »

Jean-Marc LASSERRE et sa belle-mère
Fernande POURRÉ, Ayruès

MICHELLE, FILLE D'OUVRIER TOMBE AMOUREUSE DE SIMON, ÉLEVEUR, MAIS NE L'ÉPOUSERA QUE BIEN PLUS TARD...

M. : « Papa travaillait pour la centrale électrique. Nous sommes arrivés j'avais 6 ans. Depuis l'âge de 12 ou 13 ans, on se regardait tous les deux mais on ne se parlait pas. Nous étions attirés tous les deux l'un vers l'autre mais on ne se parlait pas. On habitait au Saussa, et quand je sortais de l'école, il n'y avait pas de route et lui, il attendait avec le mulet, parce qu'il montait à Saugué. Alors il me faisait monter sur le mulet ici et là. On se regardait mais on ne se parlait pas. Quand nous avons commencé à nous fréquenter, j'avais 16 ans. Quand mes parents l'ont su ça a été une catastrophe. Ma mère a dit : « On fait les valises et on repart à Bayonne ». Et puis sa mère ne me voulait pas non plus.

Pourquoi ?

M. : Parce que c'était l'aîné et il fallait quelqu'un qui apporte des terres. Son père était mort, il ne restait que lui à la maison, c'était comme ça. J'ai donc fait ma vie, je me suis mariée avec un italien, je suis tombée veuve et j'avais trois enfants. Mon dernier avait un an et demi quand son père est mort. Il ne l'a donc pas connu. Je vivais en Sicile, à Agrigento. Mon frère louait ici pour venir en vacances chaque année. Pour lui la chasse et la pêche étaient des choses importantes. Il avait grandi ici lui aussi.

Il habitait à Toulouse et une fois, je lui téléphone et il ne répond pas. Une deuxième fois non plus. Je dis à ma fille : « c'est bizarre ». Ma fille me dit alors : « il est peut-être parti dans le village ». Comme Gèdre est tellement petit, je savais où il louait. Je prends le téléphone et je demande : « Marie Labit à Gèdre ». On me répond : « Gèdre n'existe pas ». Je me dis que ce n'est pas possible. Il fallait que je donne le chef lieu et le canton. Elle me dit : « donnez-moi la ville la plus proche ». Je lui dis Luz et elle me dit que Marie Labit n'y est pas non plus. La colère me prend et je me dis quand même, c'est entre Gavarnie et Lourdes Elle me donne le numéro, je téléphone et je demande : « pouvez-vous me dire si M. Aguire Albert n'est pas chez vous en vacances ». Elle me répond : « non mais on l'attend d'un moment à l'autre » mais elle me dit « pour demander Aguire Albert, qui êtes-vous ? ». Je lui dis : « je suis sa sœur, Michelle ». Parce que j'ai grandi avec elle. Nous étions voisins au Saussa et j'avais grandi comme les gens d'ici, je l'accompagnais pour rentrer les vaches. Alors elle me dit : « tu sais que dernièrement nous avons fait un repas et que nous avons parlé de toi. Quelqu'un a appris que tu étais veuve et a essayé de te retrouver ». Mais je pensais à tout le monde sauf à Simon, car pour moi, il avait fait une vie. Il aurait pu se marier et avoir des enfants. Elle me dit : « non, tu sais, c'est Simon, je te laisse son numéro de téléphone ». Il s'était quand même passé 30 ans. Un soir je dis : « je m'en vais téléphoner ». Il s'était passé 6 ou 7 mois. Je téléphone et il décroche : « allo ? ». Il n'avait pas changé de voix. J'étais un petit peu bloquée et il croit que c'est une bêtise. Je lui dis alors : « écoute, si tu le prends comme ça, on en reste là et puis c'est tout ». Et là, je lui ai rappelé un endroit où nous nous retrouvions en cachette. Là, il a compris que ce n'était pas une bêtise. À partir de là, nous avons commencé à nous appeler, une fois par semaine, puis deux, trois, quatre fois.

Nous décidons de nous voir. Mais j'avais des enfants et je ne savais pas comment faire. Nous nous sommes retrouvés 30 ans après. Nous n'avions pas échangé de photos, on ne le voulait pas. Je devais arriver à 16 heures à la gare de Lourdes mais je lui avais dit que j'arrivais à 18 heures parce que je voulais voir s'il me laissait indifférente. Je descends du train à 16 heures et je me mets devant la gare avec les valises. Je sors et je vois quelqu'un qui passe et je me dis : « punaise, c'est Simon ! ». Pourtant cela faisait 30 ans que je ne l'avais pas vu. Je lui dis : « c'est Simon ? ». Il passe et il me dit : « oui, c'est moi ». Il me dit alors : « tu ne devais pas arriver à 18 heures ? », je lui dis alors : « et toi, tu ne devais pas venir me chercher à 18 heures ? ». Nous avions eu les mêmes idées tous les deux. Nous nous sommes retrouvés comme ça. (...) Quand je reviens quelques mois après en vacances avec le petit, on arrive à la gare. Il descend du train et il lui fait un bisou. Il l'avait trouvé sympathique. Nous arrivons à la voiture, et il se met derrière lui. Ils n'ont pas arrêté de parler jusqu'ici ! Quand nous sommes revenus au mois de juin, tu te rappelles quand il a dit : « maman, je peux l'appeler papa ? ». Je m'en rappellerais toujours. Je lui dis : « ce n'est pas à maman que tu dois demander. C'est à lui que tu dois demander s'il te permet que tu l'appelle papa ». Il l'a appelé papa et maintenant mon fils a 32ans et Simon, c'est Papa. Et oui, il ne l'a pas connu son père. Et il a repris la suite... »



Douaniers Français et Espagnols (Llivia) 1939.

SI J'AVAIS ÉTÉ GENDARME... ECHANGES DE LA FAMILLE POURRÉ-LASSERRE

« J. : Il y en a qui avaient demandé la douane ou la gendarmerie, ils avaient raison.

F. : Ils avaient raison oui !

H. : Tu n'aurais pas fait gendarme Papa ?!

J. : Si j'aurais fait gendarme !

J-M : Ca ne vous aurait pas autant ouvert l'esprit...

J. : Si !

F. : Tu aurais fait un mauvais gendarme.

M-F. : Oui, tu n'aurais pas été gentil !

J. : Tais-toi va !

H. : Un CRS avec la matraque !

J. : Un CRS non mais un gendarme oui. Mon frère il est gendarme. »

ON GAGNE PLUS À ÊTRE À L'EDF... TÉMOIGNAGE DE JUSTINE SABATUT

« Mes enfants, ils ne m'ont jamais donné de problème. L'aînée était très forte. Elle n'a pas passé le brevet parce qu'elle est entrée à l'Ecole Normale en 3^{ème}. J'ai été félicitée et tout ça. Je n'ai jamais payé un sous pour elle, c'est l'Ecole Normale qui a payé ses études. C'était comme ça avant. Elle est arrivée institutrice. Celle-là, pas de problème. Le second a fait soudeur-ajusteur parce qu'il voulait rentrer à l'EDF. Il a été au lycée à Gourdan-Polignan. Il n'a été qu'au CAP. Comme j'étais amie avec tout le monde à l'EDF, j'ai pu le faire rentrer à l'EDF. Cela a été terrible ça aussi. Il a fait une demande et le voisin a fait tout ce qu'il pouvait pour le faire rentrer. Il manquait d'argent on ne pouvait pas vivre avec l'agriculture. C'était toujours la misère pour ainsi dire. Il l'a fait rentrer à l'EDF. »

DEVENIR FONCTIONNAIRE

L'exode rural qui frappe Gèdre au cours du XX^{ème} siècle serait aussi causé par les conséquences désastreuses de la Première Guerre mondiale où anciens combattants et mutilés de guerre sont requalifiés dans les administrations.

Devenir fonctionnaire dans les administrations telles que les douanes, la Poste, la Gendarmerie, devient alors un objectif facilitateur déjà pour certains membres des fratries de la Génération 1 (et même celle d'avant : Mme Elisa Soulière parle d'un oncle douanier), pour certains cadets mais aussi pour des aînés. Cette ouverture vers les métiers de service déséquilibre alors parfois le système de transmission des exploitations.

Après la Seconde Guerre mondiale, le « mythe de la ville » semble se renforcer, notamment au contact du monde ouvrier de Pragnères, et les gens quittent l'agriculture pour le secteur tertiaire.

➔ Une étude chiffrée plus poussée de ce phénomène serait à réaliser pour conforter cette observation basée sur les simples récits.

Les habitants de Gèdre préfèrent donc avoir la garantie d'un salaire et un manque de main d'œuvre dans les exploitations se fait déjà sentir. Pour Gavarnie, peu d'informations nous ont été livrées à ce sujet qui pourrait être approfondi. L'activité du tourisme aurait-il permis aux habitants de Gavarnie de moins partir ?



QUAND LES ÉLEVEURS DEVIENNENT FONCTIONNAIRES OU SALARIÉS... ENTRETIEN AVEC JEAN-CLAUDE ROUDET

« Au moment de la première guerre mondiale, il y a beaucoup de gens qui sont partis à la guerre. Une partie sont morts, cela a évincé une partie des agriculteurs. D'autres sont revenus blessés. Beaucoup de ces blessés ont été pris dans les administrations : la Poste, les Gendarmes non parce qu'il fallait qu'ils soient tout à fait valides, mais ceux qui avaient un handicap, à qui il manquait une main ou quoi, étaient pris dans une administration. Tous ces gens là partaient. Ceux qui restaient, quand ils ont vu que ceux-là gagnaient leur vie, plutôt que des sabots aux pieds ils avaient des souliers, les autres se sont dit : « Mais pourquoi nous aussi on ne pourrait pas avoir la même vie ? ». C'est là où l'exode agricole s'est intensifié. Il y a eu ça et après il y a eu en 1950 l'installation du chantier EDF.

C'est vrai que c'est à ce moment-là que ça s'est accéléré parce qu'il y avait des familles assez importantes où il y avait les parents, parfois les grands-parents, et qui avaient deux ou trois enfants en âge de travailler et qui à la maison n'avaient pas grand chose à faire. « Tu vas aller te gagner trois ou quatre sous ! » Ils commençaient comme ça à partir travailler. De se gagner quatre sous, ils y restaient. Après, ils ont suivi la boîte et ils sont partis. Dans certaines familles où il y avait quelqu'un qui restait à la maison, c'était bien. Et puis il y en a d'autres qui ont vu les copains partir et revenir avec du pognon dans les poches donc ils se sont dit que les moutons et les vaches iront se faire voir. Ils sont partis comme ça. C'est l'exode qui a fait que le pays s'est dépeuplé à une vitesse catastrophique. Je me rappelle, sur la commune et même sur Pragnères ou Trimbareilles, le hameau d'à côté, il y avait du monde dans toutes les maisons et il y avait des bêtes dans toutes les maisons et maintenant, il n'y a plus personne. Les uns et les autres sont partis parce qu'ils ont trouvé du boulot. Tout le monde est parti comme ça. Résultats des courses : les vieux sont morts, les maisons sont fermées, ça s'est vendu comme résidences secondaires et le pays il est comme il est. C'est-à-dire pas beau. Ici à Pragnères, je vous disais qu'on avait pris du terrain en bas, une exploitation qui était rase comme la table. Le gars en a eu marre, il est parti à Alstom et voilà. Les filles se sont mariées. Une juste après les chantiers et l'autre a travaillé par là et elle s'est mariée avec un gars qui travaillait à la SNCF. Le gars il était d'ici aussi, il avait laissé l'exploitation pour partir à la SNCF et voilà. Et son frère était parti à Alstom. »

DÉSENCLAVEMENT DES MONTAGNES ET CONSTRUCTIONS DES ROUTES

Cette seconde moitié du XXème siècle est également marquée par le désenclavement des montagnes par la construction de routes dont les recherches menées par l'association Montagne Culture et Avenir nous disent :

« 1947 verra démarrer les grands travaux EDF et la construction des routes d'accès aux chantiers.

Le désenclavement des quartiers et des maisons autour du village de Gèdre se déroulera sur 38 années (de 1954 à 1992). De tronçons en tronçons- les premiers ouverts à la pelle et à la pioche, les derniers rapidement réalisés avec les engins de chantier les plus modernes – toutes les routes actuelles de la haute Vallée du Gave de Pau sont ainsi construites et permettent aujourd'hui à tous les habitants vivant sur ce territoire de circuler presque aussi aisément que tous les Français des autres régions de la Nation. »

La construction de ces routes est perçue comme une sorte de libération par ceux qui ont connu les déplacements à pied et le transport à dos d'homme et d'ânes. Elle facilite bien sûr la mobilité et la vie quotidienne, notamment pour les habitants des hameaux excentrés et en hauteur de Gèdre. Mais c'est aussi le rapport au travail qui est largement soulagé par ces nouvelles routes grâce à l'accessibilité aux granges en voiture et en tracteur. Ainsi, nous pouvons remarquer, à titre d'exemple, que les routes ont permis de maintenir certains milieux ouverts contrairement à ceux qui n'ont pas bénéficié d'accès routier. Ainsi, le plateau de Saugué est-il aujourd'hui encore très utilisé alors, qu'en face, le plateau de Coumély, tend à se refermer (voir à ce propos les analyses du Plan Paysage du Cabinet de Curiosité).



Transport à pied et à dos d'âne avant le désenclavement.
Route d'Héas 1904-1914. AD 65. 5 Fi 192/85



Route goudronnée entre Gèdre et Gavarnie entre 1940 et 1960. AD 65. 5 Fi 188/390

PARTIR OU RESTER ?

Toujours est-il que, pour la Génération 2, la fuite de la main d'oeuvre agricole est frappante et déstabilisante dans tout ce système hérité qui a, jusque là, conditionné la culture locale et sa structuration sociale. En pleine époque des Trente Glorieuses, où la société de consommation change et où les foyers s'équipent (arrivée du frigo, de la radio, de la TV, de la machine à laver), il semblerait que le choix de rester au village en connaissant les difficiles conditions de travail que les parents ont connues ne rivalise pas avec la volonté de partir (pour une génération certainement plus formée aussi que la précédente ?) ou de trouver un nouveau métier. Ainsi, si certains feront le choix de rester agriculteurs, d'autres trouveront un équilibre dans la double-activité quand d'autres encore abandonneront l'agriculture au profit des métiers de service.

Le début des années 1970 est marqué par la création d'infrastructures locales donnant justement accès à ces nouveaux métiers. Ainsi en est-il pour la création du Parc National des Pyrénées, de la station de ski ou encore des services municipaux ou de la DDE qui parent à cet exode.

✧ **Création du Parc National des Pyrénées**

En 1967, le Parc National des Pyrénées est créé. Pour favoriser son intégration, sa politique de départ est de recruter au sein des acteurs locaux son personnel de gardes du Parc. Ainsi, certains y trouveront un emploi, abandonnant alors l'exploitation de leurs parents.

✧ **La station de ski**

Parallèlement, la station de ski de Gavarnie, située sur la vallée des Espézières, ouvre ses portes en décembre 1971 et garantit un nombre d'emplois conséquents pour les habitants : moniteur, techniciens, pisteurs, remontée mécanique, conducteur de dameuse, accueil, etc.

✧ **La DDE et la Mairie**

De même en est-il pour tous les métiers du service public en lien avec l'usage de la montagne : conducteur de chasse-neige et entretien des routes, etc.

Ce phénomène est toujours observable pour la Génération 3 même si le territoire s'est ouvert à l'emploi d'agents provenant d'autres horizons (les conditions de recrutement au Parc ayant changé).



Station de ski de Gavarnie, Les Espézières.



Garde du Parc National des Pyrénées

ROLAND FERNANDES : UN HÉRITAGE PASTORAL CONTRARIÉ

« Mes grands-parents étaient éleveurs. Mes parents aussi. Mon père est d'origine portugaise et est arrivé ici pendant les chantiers des centrales hydroélectriques, dans les années 1950, entre autres celle de Pragnères. Il y a des centaines d'étrangers qui sont venus travailler. Mes grands-parents avaient une auberge et mon père a séduit la serveuse. Il s'est marié à Gavarnie. Comme mes grands-parents étaient éleveurs, mon père a arrêté son travail pour prendre la suite de la ferme familiale. On avait des vaches et des moutons. J'ai été élevé dans ce milieu. A l'âge de 18 ans, j'ai fait le choix de faire autre chose.

En 1970, la station de ski de Gavarnie venait de se créer. J'avais 16 ou 17 ans. Ils ont embauché quelques jeunes du village pour travailler à la station. Pour nous, c'était la panacée parce que l'agriculture c'était quand même dur. J'ai vite arrêté l'école, à 16 ans. J'ai fait agriculteur pendant l'hiver et l'hiver suivant, la station s'est faite donc je suis allé travailler à la station. J'y ai travaillé deux hivers. Ensuite, j'ai eu l'opportunité de rentrer à la DDE. Ça me plaisait assez donc j'ai remplacé un papi qui était tombé malade. C'est là que j'ai arrêté l'agriculture. (...)

Quand vous nous disiez que vous aviez fait ce choix, dans les années 1970, de ne pas poursuivre l'agriculture malgré la passion que vous semblez exprimer...

Je l'ai presque regretté. Pas au début parce que quand on a une paye et qu'on finit à 17h30, il y a un confort de vie qui est différent. A 20 ans, je n'étais pas trop intéressé pour rentrer à la DDE. Mais bon, mes parents m'ont dit : « Tu te rends compte ! Tu vas avoir une place à l'année ! » A Gavarnie, c'était plus que rare ! Il n'y avait pas d'autres entreprises. Il n'y avait que deux ou trois employés à la station qui étaient là à l'année, sinon, on ne travaillait que l'hiver. Quand j'ai eu une opportunité, on m'a dit qu'il fallait y aller. « Prends cette place, tu auras un salaire, tu commences à 8h tu finis à 17h30. Tu pourras venir nous aider le soir et le week-end pour les bêtes ! » Donc j'ai fait ce choix, mais je me rends compte depuis une vingtaine d'années que j'aurais mieux fait de continuer. »



DANIEL LABIT, GARDE DU PARC NATIONAL OU ÉLEVEUR ?

« Lorsqu'il s'est agit de reprendre l'exploitation, cela a été une évidence ? C'était un choix ?

Pour moi oui. J'étais fils unique. Il y a eu peut-être ça. J'ai eu d'autres opportunités. J'arrive à mon âge avec une retraite de 600 € alors que je travaille depuis l'âge de seize ans. J'avais eu une opportunité pour rentrer au Parc National en 1972. Pour faire garde. Mais les statuts de l'époque disaient qu'on ne pouvait faire garde que trois ans dans un secteur et après il fallait changer. C'était cette histoire de changer de secteur. En somme, ceux qui y sont rentrés ne sont jamais sortis du secteur. (Rires) Mais il ne faut pas regretter, si ce n'est pour la retraite !

Changer de secteur, c'était quelque chose d'impossible pour vous ?

Ici, on y est né et on est amoureux. Jeune, je ne l'appréciais pas. Je le voyais, je l'avais devant la maison tous les jours, mais bon. Maintenant, je vois à l'automne, quand vous avez un coucher de soleil sur le cirque, un ciel bleu, pas un nuage... En prenant de l'âge, j'apprécie. Plus jeune c'était une habitude. On le voyait tous les jours, sans se rendre compte de la beauté que l'on avait devant les yeux.»



FIERS D'ÊTRE ÉLEVEURS : LE CHOIX DU MÉTIER

Pour la Génération 2, le choix du métier plutôt subi jusque là par les générations précédentes, devient possible mais n'est pas encore systématique. Le système de transmission tel qu'héritage antérieurement semble bouleversé et n'est plus vraiment applicable à cette génération née dans les années 1950. Conséquence d'un manque de main d'œuvre sur les exploitations lié aux départs des habitants, nous ne retrouvons plus, dès la seconde moitié du XXème siècle, la structure sociale initiale marquée par la fonction aîné/cadet.

Certains aînés quittent donc les exploitations. Par nécessité ou par conscience patrimoniale, selon les cas individuels, la reprise de l'exploitation revient alors à un autre membre de la fratrie.

Ainsi, si certains éleveurs ont « subi » le choix du métier d'éleveur imposé par leurs parents et la nouvelle situation sociale, pour d'autres, il s'agit d'un véritable choix, témoignage d'un engagement fort envers le maintien de la pratique agricole et de la vie sociale à Gèdre ou Gavarnie témoignant d'une conscience de cet héritage culturel et de son inscription sur le territoire.

Notons d'ailleurs que pour cette génération, ceux qui ne sont pas restés célibataires, ont pour la plupart épousé des conjointes venant de l'extérieur de la vallée : beaucoup viennent du Gers, Paris, Vendée, etc. Il s'agit pour elles également d'un véritable choix d'épouser un agriculteur en pays de montagne, certaines étant déjà familières avec les pratiques agricoles et la vie en monde rural. Elles épousent donc, en quelque sorte l'homme, le métier et le territoire et participent, pour une majorité d'entre elles, activement à la vie de l'exploitation.

Subi ou choisi, toujours est-il que l'on est fier d'être éleveur, pour le rapport historique à la pratique mais aussi pour le rapport aux bêtes et à la montagne. Ainsi, cet engagement se traduit par une responsabilisation des éleveurs pour faire perdurer et transmettre le métier et les savoir-faire afférents. Donner une continuité et préserver le patrimoine culturel acquis devient ainsi une valeur forte. Si les membres de la Génération 1 ont subi le métier et s'y sont adaptés comme Elisa Soulière par exemple (les expressions « *C'était comme ça* », « *Il n'y avait pas autre chose* » sont très récurrentes dans les récits), pour la Génération 2, l'engagement et le rôle investi de transmetteur malgré un choix imposé pour certains, font que nous avons rencontré des bergers heureux de l'être.



JEAN THEIL: LE VÉRITABLE CHOIX DE LA REPRISE

« En 1975, j'ai donc fait le choix de reprendre l'exploitation. J'ai passé mon BEPA sur deux années à Argelès, puis j'ai repris l'exploitation. »

L. : Puis tu as fait le partage des familles.

J. : J'ai fait le partage des familles car il y avait des investissements à faire.

Vous aviez quel âge en 1975 ?

J. : J'avais 23 ans. Je me suis posé un peu. J'ai convaincu mes parents de faire le partage de famille.

Comment cela se passe le partage de famille ?

J. : J'ai pris la moitié de l'exploitation et mon frère deux granges qu'il y a plus haut et la moitié des terrains. Il a également participé au dédommagement des sœurs. Cela m'a permis d'avoir moins de soulte à verser. J'étais fermier de sa grange et de son pré.

Au moment où il s'est agit de reprendre, vos frères et sœurs n'étaient pas intéressés ?

J. : Non, j'étais le seul. Ma sœur aînée était à Lourdes. Ma seconde sœur n'était pas intéressée par l'agriculture. Ma troisième sœur était déjà mariée à Luz. Nous ne nous sommes pas disputés le morceau.

Cela a donc était un véritable choix pour vous ?

J. : Oui ! Cela ne m'a pas été imposé, contrairement à la génération précédente où on imposait aux enfants de reprendre l'exploitation. Il y a des gens qui ont été malheureux toute leur vie car ils ont fait quelque chose à contre cœur. Moi, j'ai choisi d'être paysan. Je le suis resté même si des fois j'en avais assez. Il m'est arrivé de dire parfois que les paysans servaient à faire travailler les assis. Cela ne passe pas très bien au niveau des administrations ».



« J'AI APPRIS À AIMER LES LIVRES EN GARDANT LES BÊTES... » TÉMOIGNAGE DE JEAN-CLAUDE ROUDET, UN MÉTIER IMPOSÉ

« Je pense que ce n'est pas moi qui ai choisi. Je pense qu'on a choisi pour moi et puis voilà. Il y avait mes parents qui connaissaient le trajet, il y avait mon frère mais je ne sais pas. C'est vrai que j'aimais beaucoup les moutons. Est-ce que c'est pour ça que mes parents m'ont mis à garder les moutons ? Je ne sais pas. C'est possible. C'est vrai que c'est quelque chose que j'ai beaucoup aimé par contre. Garder les moutons, ça a été ma passion.

(...)

J'ai passé quelques années à garder les vaches et les moutons dans ma jeunesse. Au col de Ripeyre, on avait une grange et là, j'étais tout seul. Il n'y avait personne à côté, personne autour. J'étais tout seul comme un ermite là-haut. On descendait, on montait, on descendait. Ce n'était pas un problème à 15 ou 16 ans. Il y avait une heure de marche le matin pour monter et le soir demi-heure pour descendre. C'était comme ça. On le faisait, ça ne posait pas de problème. On dormait aussi à la grange parce qu'on ne descendait pas tous les soirs. Mais là, j'étais tout seul avec le chien, les moutons, les vaches et voilà. C'était un peu particulier, c'est vrai.

(...)

J'étais un peu ou sauvage ou solitaire je ne sais pas ! Cela m'allait bien. C'est une époque où... Quelques années auparavant, j'allais à l'école. Je n'aimais pas l'école. Je n'aimais pas les livres, je n'aimais pas les cahiers, je n'aimais pas l'école. Et une fois que j'étais là-haut tout seul, je ne me sortais pas le nez des livres. Et oui ! La différence elle était là. Alors qu'est-ce que c'était ? Est-ce que c'était une compensation du fait d'être seul ? Je ne sais pas.

Et puis peut-être qu'à ce moment-là on avait ce besoin de savoir, d'apprendre, je ne sais pas. Mais n'importe quel bout de papier, tout était lu ! C'était impressionnant ! C'est vrai que j'y ai repensé, mais après.

Un petit exemple : à l'époque, il n'y avait pas les boîtes Tupperware où on met les œufs. Alors on montait les œufs pour se faire à manger là-haut. Alors on mettait ça dans une boîte avec un couvercle et pour que les œufs ne se cassent pas, on les mettait dans des bouts de journal, des feuilles de journaux qu'on mettait à l'intérieur. Quand j'arrivais là-haut, je sortais les œufs et je les mettais dans un machin puis je sortais les papiers. C'était un journal qui datait peut-être de six mois, va savoir ! Mais je lisais tout ! C'était impressionnant ! »

DANIÈLE ET LISE, TOUTES DEUX D'ORIGINE GERMOISE, ÉPOUSENT DES ÉLEVEURS DE GÈDRE



DANIÈLE ÉPOUSE PIERRE FÉDACOU ET « RETOURNE À L'AGRICOLE »

« Vous avez été sensibilisés au métier à partir de quel âge ?

P. : Sensibilisé, disons que ça s'est fait comme ça.

D. : C'était l'aîné et voilà. Les parents ont un petit peu choisi : « C'est toi qui restera là ».

P. : Ce n'est pas grave ça ! On pouvait vivre !

Comment vous avez appris alors ?

D. : Sur le tas !

P. : Ce n'est pas compliqué de soigner des bêtes. Quand on est né là-dedans.

D. : Moi aussi j'étais d'origine agricole.

P. : A l'école on apprenait surtout l'économie et la gestion. Les bêtes, tu mets du temps mais tu y arrives.

D. : Mon mari n'a pas choisi, ses parents lui ont dit « Tu resteras là » et il a continué, il n'a pas essayé de faire autre chose même si quelque fois il regrette un peu. Moi, par contre, je ne voulais pas rester à la terre ! Je me suis dit : « Bon, on recommence ! » Je l'ai choisi ! J'ai choisi l'homme et la terre en même temps ! Je lui ai quand même dit : « Rien que la terre non. Ou j'irais travailler à l'extérieur ou... » Il n'y avait pas la route quand je suis arrivée ici. Et il m'a dit : « On a l'intention de faire un camping mais quand on aura la route ». La route elle aurait pu tarder à arriver mais non, deux ans après on avait la route.

P. : Après on a eu 3 enfants et vous savez, on ne réfléchit pas trop.

D. : La vie ! On a fait des emprunts donc il fallait travailler pour rembourser des emprunts, les charges qui augmentaient, tout, la vie ! Il fallait améliorer le matériel parce qu'on n'était que tous les deux. Ses parents étaient 4 ou 5 pour travailler sur l'exploitation. Nous on s'est retrouvé tous les deux. Comme beaucoup d'autres, il n'y a pas que nous. Donc obligés de se moderniser, de se mécaniser. »

Danièle et Pierre FÉDACOU, éleveurs à Gèdre



LISE, ENSEIGNANTE, TOMBE AMOUREUSE DE JEAN, DE SA FERME ET DE SA MONTAGNE. UNE UNION MILITANTE ?

J. : Lise étant enseignante, moi j'ai consacré tous mes moyens pour l'exploitation. Je n'ai pas fait vivre le couple.

Parce que votre revenu était un apport important ?

L. : Oui, mais il couvrait les investissements et les charges. C'était donc un facteur d'équilibre au niveau économique et au niveau du couple.

J. : C'était la sécurité en quelques sortes. J'ai été encouragé car ce que je faisais lui plaisait.

L. : Nous avons un intérêt commun dans cette manière de travailler. C'était notre équilibre et j'aimais également travailler sur l'exploitation.

Vous y avez participé ?

J. : Oui, toutes les vacances scolaires.

L. : Et les week-ends. Je comptais pour une demi-part.

J. : Oui, il faut tout quantifier.

L. : Il faut quantifier le travail. C'était délibéré, ce n'est pas quelque chose que j'ai subi.

J. : Maintenant, les compagnes des nouveaux agriculteurs ne portent aucun intérêt au travail de leur conjoint. Cela crée des conflits car quand on est paysan on ne peut pas dire « j'embauche à telle heure et je débauche à telle heure ». Ce n'est pas possible. Alors quand on n'habite pas sur le lieu de l'exploitation, ça coince au bout d'un moment.

L. : Nous avons essayé d'avoir une cohérence entre nos métiers respectifs et notre vie de famille.

Lise LAPORTE et Jean THEIL,
enseignante retraitée et éleveur retraité, Ayrues

2.2. MÉCANISATION, MANQUE DE MAIN D'ŒUVRE ET RÉORGANISATION DU SYSTÈME PASTORAL. DE LA FAUX À LA MOTOFAUCHEUSE, VERS LA MODERNISATION DES EXPLOITATIONS.

« ON ÉTAIT SEUL ! »



« *On était seul !* » Cette expression est récurrente et témoigne à la fois du manque de main d'œuvre pour subvenir aux besoins et à l'organisation du métier de plus en plus prégnant et ses nombreuses conséquences déstructurant le modèle pastoral tel que vécu jusque là. Ce phénomène renforce alors la fonction « charnière » de cette génération, déjà amorcée pourtant au sein de la Génération 1.

Ainsi observe-t-on une période transitoire entre le travail à la main et les débuts de la mécanisation qui vient à la fois compenser le manque démographique (notamment pour l'activité fourragère) mais aussi bouleverser les façons de faire, la Génération 2 ayant connu les deux façons de faire (travail manuel et mécanique). Ces deux éléments semblent venir accentuer et accélérer de manière concomitante les changements.

Etre seul à la ferme engendre donc l'abandon de certaines pratiques : l'éleveur, même si son épouse travaille sur l'exploitation ne peut plus subvenir à tous les besoins et doit ainsi s'adapter.

Enfin, les logiques de marché et les politiques agricoles déployées à partir des années 1960, engagent les éleveurs à agrandir les surfaces d'exploitation et la taille des troupeaux. Ces éléments sont également des facteurs de changement des pratiques mais, au regard de leur complexité, seront détaillés plus loin dans notre propos.

❖ **Fin de la culture céréalière, du maraîchage et délocalisation des prairies de fauche vers les sièges d'exploitation**

La mécanisation dès la fin des années 1950, avec l'apparition des premières motofaucheuses pour le travail du foin et les contraintes liées au passage de ce nouvel outil dans les prairies de fauche engendre une quête des surfaces exploitables les plus planes. Celles-ci sont situées soit sur les plateaux tels que Saugué ou Coumély, soit autour des sièges d'exploitations, là où cultures céréalières et maraîchage prennent acte. Ces dernières seront alors abandonnées et remplacées par des prairies de fauche. L'outil conditionne donc l'espace de travail. Ne pouvant accéder à toutes les pentes avec la motofaucheuse, certaines vont servir au pacage (avec ou sans enclos), d'autres, tout comme les abords des prairies, sont fauchées à la main. Les parcelles les plus difficiles sont quant à elles abandonnées et vouées à l'enfrichement puis, à terme, au reboisement.

Les changements des modes de consommation alimentaire, avec l'arrivée des grandes surfaces et de l'industrialisation agro-alimentaire, notamment à partir des années 1960, justifient certainement aussi ce choix. Ainsi, les denrées ne sont plus produites par la ferme mais achetées en magasin.



Jean Theil et le fauchage à la motofaucheuse
Crédit photographique : Jean Theil

✧ **Fin de la production de lait et abandon du système de surveillance haut/bas**

De même, l'absence démographique impacte la gestion des troupeaux et la gestion du temps passé à différentes tâches impératives pour le bon fonctionnement de l'exploitation. Ainsi, la surveillance des troupeaux est remise en cause, d'abord dans les estives, puis autour des granges.

Le membre de la famille chargé de garder les troupeaux en estives n'étant plus là, ce système est assez vite abandonné, abandon amorcé même dès la Génération 1 qui a finalement peu connu la vie des cabanes en estives. Pendant la période estivale, les bêtes sont alors autonomes et le berger monte une fois par semaine vérifier que tout est en ordre et qu'aucune bête n'est malade ou accidentée.

La production de lait est elle aussi abandonnée pour les mêmes raisons que précité. Le va et vient pour la collecte du lait n'est plus possible. L'éleveur ne garde donc plus de vaches laitières au niveau du siège d'exploitation ou des granges. Le lait, le beurre et le fromage sont donc désormais achetés tout comme les autres denrées qui viennent diversifier l'alimentation (épiceries, grandes surfaces).

Enfin, l'usage de la grange mute lui aussi. Celle-ci ne sert plus à garder les bêtes pendant les intersaisons mais à créer une réserve fourragère. En effet, les moutons sont gardés à l'intérieur des étables l'hiver au niveau des sièges d'exploitation puis, lâchés au printemps (dès la fin du mois de mars) sur les prairies situées autour. Les vaches sortent plus tard des étables (mois de mai) et sont gardées dans les granges la nuit. Elles sont sorties, la journée, dans les prés autour des granges. Là encore, le berger ne pouvant rester sur place, procède à des aller-retour pour soigner les bêtes. Les déménagements saisonniers n'ont donc plus lieu.

Les moutons sont aussi montés au niveau des quartiers de granges pour pacager (mois de mai) avant de rejoindre les estives au mois de juin et suivants. Ce système permet alors de laisser repousser l'herbe sur les prairies de fauche autour des granges et des sièges d'exploitation avant d'en récolter la première pousse en été pour faire le foin. Vient ensuite la période du regain (deuxième pousse d'herbe fauchée à l'automne) dont la quantité diminue de génération en génération à cause des changements climatiques, de la baisse de la qualité des fumures et de leur épandage mécanique, et des systèmes d'irrigations eux aussi abandonnés (tardivement pour Gèdre-Dessus).

L'ARRIVÉE DES SUPERMARCHÉS, LE DÉBUT DE LA FIN D'UN SYSTÈME

D. : Pou ! Moi je tirais le lait aux vaches à 10 ans. Ce n'était pas comme aujourd'hui ! Mon grand-père était paralysé dans le lit. Ma mère devait s'occuper de lui. Moi j'étais en montagne pour m'occuper des vaches et leur tirer le lait. J'étais à Coumély. À 1400m. Toute seule.

J-L. : Au-dessus du barrage des Gloriettes.

Parce que vous alliez aux estives pour garder les troupeaux ?

D. : Oui.

J-L. : Il fallait traire et descendre le lait.

D. : Pour faire le beurre et le fromage.

J-L. : Maintenant nous allons à Champion ou dans les grandes surfaces. Avant c'était avec l'animal.

D. : Nous vivions de ça. Nous élevions des cochons en leur donnant du petit lait. Puis des vaches et des moutons pour vivre. Vivre c'est tout ! Vivre ! Ce n'est pas comme aujourd'hui.

J-L. : On ne faisait pas de folies. Il n'y avait pas de primes à l'époque.

D. : Il fallait tirer la galère pour vivre. Ce n'était pas des primes non. Ce n'était pas comme ceux d'aujourd'hui.

Denise et Jean-Louis CRAMPE, éleveurs bovins, Gèdre-Dessus

GÉNÉRALISATION DE LA MÉCANISATION

Si les débuts de la mécanisation sont marqués par l'arrivée de la motofaucheuse, les exploitations n'auront de cesse de se moderniser tout au long de la deuxième moitié du XXème siècle, modifiant de ce fait le rapport à la technique. En conséquence, les savoir-faire se veulent de plus en plus orientés vers la maîtrise de cette mécanisation, notamment pour les réparations du matériel en panne.

Ainsi l'arrivée des tracteurs (2 roues puis 4 roues motrices plus adaptés au travail en pente) facilite le transport du foin mais aussi l'épandage de fumures. L'andaineuse automatise la fauche. La botteleuse permet un ramassage du foin plus rapide. Le rotofil, remplace la faux pour l'entretien des abords des prairies. Etc. L'intérieur des étables est également équipé pour certaines exploitations d'évacuateurs de fumier.

Toutes ces nouvelles techniques facilitent le travail mais, de mémoire d'éleveur, ne donne plus la même qualité d'herbe que celle travaillée autrefois à la main.

PERTE DE SOCIABILITÉS, SOLITUDE ET INSÉCURITÉ

Tous ces changements qui se veulent agir à l'échelle locale, alimentés par un contexte social plus global des Trente Glorieuses qui mute lui aussi avec des aménagements domestiques (télévision, automobile), le développement des loisirs et l'individuation des rapports sociaux, s'accompagnent d'une perte de lien social dans la pratique agricole de la montagne.

Ce phénomène entraîne alors une perte de sociabilité notoire : les échanges avec les voisins sont moins nombreux au niveau des villages et hameaux. Les veillées ne se pratiquent plus. Certaines fêtes locales disparaissent (fête de l'ours, Pèle porc). On ne se croise plus dans les estives.

Il entraîne également un sentiment d'insécurité par rapport aux risques contenus par l'activité agricole en montagne (renversement d'un tracteur, mauvaise météo en montagne, gestion d'une bête malade, etc.). Etre seul en montagne représente donc un risque plus grand que les aléas climatiques par exemple.

Ainsi les éleveurs de cette génération décrivent un sentiment de grande solitude et ressentent un sentiment de deuil chaque fois qu'une maison se ferme : « *Ca me fait deuil* ».

QUAND LES QUARTIERS DE GRANGES SE VIDENT. ÉCHANGES AVEC HENRI SOULERE ET SON FILS, DENIS

« H. : Au départ où nous nous en sommes rendu compte, cela nous faisait moins de mal. Cela commence à vraiment vous toucher lorsque vos derniers voisins s'en vont et qu'une maison de plus se ferme. Tant qu'il y avait une ou deux personnes d'un certain âge cela allait encore. La porte était ouverte quand on passait. On pouvait discuter un moment, il y avait un contact. À partir du moment où s'est fermé, cela devient triste. C'est pareil dans les estives. J'ai connu sur le plateau de Coumély dix sept ou dix huit bergers. Il y avait donc dix sept ou dix huit granges habitées. Je les ai vu partir. Nous étions cinq dans le quartier Cabana blanc. Je les ai vu partir les uns après les autres et je suis resté le dernier. Cela m'avait fait mal. Même si on reste à deux ou trois sur une estive on peut encore discuter et ce n'est pas grave. C'est le jour où on se retrouve vraiment seul que l'on voit que c'est le désert. On se dit : « pourvu qu'il ne m'arrive rien ! ». Nous sommes à plus de 1700 mètres d'altitude et cela reste dangereux.

D. : C'est aussi pour cela que ça a été abandonné. Maintenant les granges foraines servent seulement à faire le foin l'été. Tout le foin qui est fait en montagne est descendu dans les villages.

H. : Là où il n'y avait pas d'accès, les granges ont été abandonnées. Maintenant c'est juste mis en pacage. Cela fait une quinzaine d'années que cela a commencé. Les premiers ont commencé à descendre une partie du foin des granges qui étaient accessibles en tracteur. Depuis quatre ou cinq ans, plus personne ne reste dans les granges foraines. On y reste seulement pour faire le foin. Ensuite tout le foin est descendu sur le siège de l'exploitation.

D. : Car désormais c'est la même personne qui fait le travail sur le siège d'exploitation et doit aller s'occuper des bêtes dans les granges foraines. C'est quelques chose d'impossible pour une seule personne ».



SPÉCIALISATION DES TROUPEAUX, AUGMENTATION DES SURFACES ET DES RENDEMENTS

Conséquence de ce contexte social en mutation mais également des politiques agricoles décrites ci-après, la nature des exploitations va elle aussi changer. Ainsi, la configuration initialement mixte des troupeaux se spécialise vers l'adoption d'un modèle ovin ou bovin. Aucun des éleveurs rencontrés de la Génération 2 n'a pu maintenir la double activité.

Ce choix résulte prioritairement du manque de main d'œuvre nécessaire à la gestion simultanée des troupeaux vaches et moutons dont les calendriers diffèrent. Il est également expliqué par une affinité particulière de la part des éleveurs pour tel ou tel type de troupeau. Certains préfèrent la conduite des ovins, quand d'autres se sentent plus à l'aise avec les bovins. Enfin, cette spécialisation est aussi une conséquence de l'augmentation de la taille des troupeaux donnant à voir une nouvelle gestion du temps de travail et des rendements, indexés sur les nouvelles politiques agricoles : il faut produire plus.

Les exploitations sont donc soumises à de nouvelles règles de rentabilité. Si l'abandon d'un des deux ateliers agricoles facilite la gestion du travail, il vient aussi renforcer la nécessité d'augmenter la taille des cheptels pour compenser le revenu manquant. Ainsi la taille moyenne des troupeaux est évaluée entre 120-150 brebis mères ou 30 à 40 vaches.

La mécanisation, l'équipement des exploitations en machines et tracteurs et leur entretien (gazole, réparations) ont un coût qui s'ajoute aux charges de l'exploitation. Le grossissement des cheptels est donc aussi nécessaire pour pallier à ces frais supplémentaires.

La gestion des troupeaux étant largement conditionnée par les possibilités de production de foin, pour satisfaire cette nouvelle logique, les éleveurs sont également amenés à élargir leur surfaces d'exploitations afin de dégager une quantité de réserves fourragères adaptée à leurs nouveaux besoins. Ainsi, une nouvelle configuration foncière est redessinée.

➔ **Il serait intéressant à ce propos d'appréhender les conditions de transmission et de reprise du foncier pour cette génération et de voir les secteurs qui ont été maintenus et ceux qui ont été abandonnés faute de reprise.**

Enfin, cette expansion des exploitations nécessite pour certains de nouveaux aménagements au niveau du siège d'exploitation où des bâtiments agricoles sont eux aussi agrandis, voire même spécifiquement bâtis. Les granges ne servant plus que de réserve à foin et n'étant plus vraiment utilisées l'hiver, le séjour des bêtes sur le siège de l'exploitation se voit augmenté pendant l'hiver. La descente du foin depuis les quartiers de granges est ainsi facilitée par l'usage des tracteurs.

LA SPÉCIALISATION DES TROUPEAUX

« Je me suis installé en 1984 ou 1985 et j'ai vendu les vaches en 1986. C'est-à-dire que j'étais tout seul sur l'exploitation, mon père était décédé, et il y avait deux saisons dans l'année où c'était invivable car nous faisons trop d'heures. C'était au printemps et à l'automne. On ne pouvait pas faire les vaches et les brebis en même temps à cette période là. C'était dans des endroits différents. Il fallait alors s'occuper des vaches puis s'occuper des brebis. C'est pour cela qu'à la mort de mon père j'ai diminué les vaches. Même si je le faisais, les vaches ne me plaisaient pas. Je suis donc parti sur les brebis et j'ai vendu les vaches en 1986. »

Henri SOULERE, éleveur ovin, Gèdre Dessus

ÊTRE SEUL ET DEVOIR ABANDONNER UN SYSTÈME

« C'était plus compliqué de garder deux troupeaux. Parfois, j'avais les vaches au col de Ripeyre, il faisait mauvais, on n'avait plus de foin, il fallait descendre les brebis ici, les vaches restaient là-haut parce qu'on ne déménageait pas les vaches comme on déménage les brebis. Les brebis, on passe devant et on s'en va. Les vaches, ce n'était pas tout à fait pareil. C'était assez compliqué de garder les deux. On ne pouvait pas faire les vaches et les moutons en même temps. Parfois on avait les vaches ici, les moutons au Barrada. Quand on avait fini de soigner au Barrada, il fallait venir soigner ici, c'était compliqué. »

Jean-Claude ROUDET, éleveur retraité, Pragnères



Jean Theil et son troupeau. Plateau de Saugué.
Crédit photographique : Jean Theil

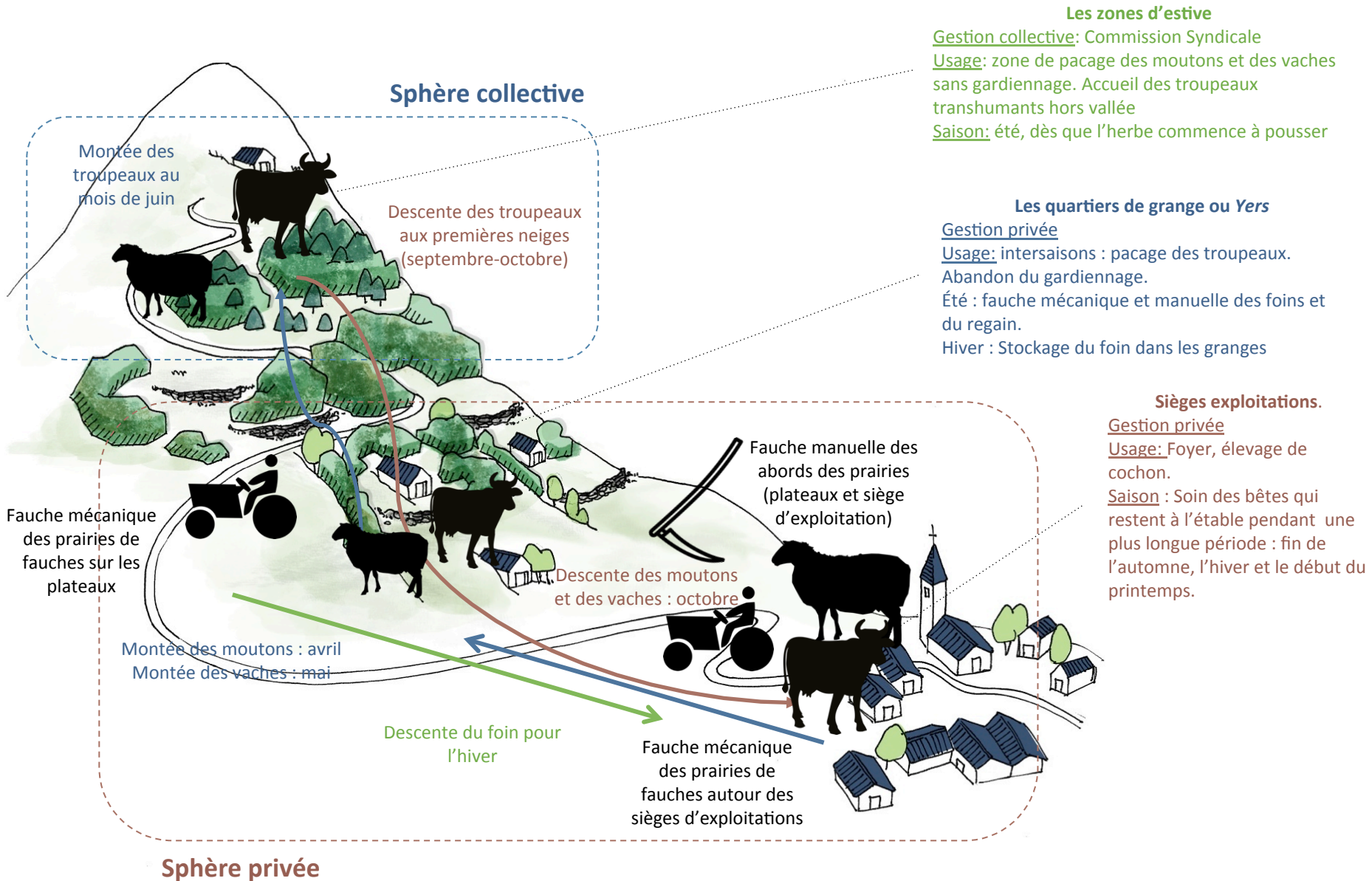
L'AUGMENTATION DES TROUPEAUX

« Les exploitations en vache étaient ici de dix à vingt adultes. Celui qui avait vingt adultes avait déjà un beau troupeau. Il faut dire que maintenant il en reste très peu, donc les gens ont récupéré les terres. En les récupérant ils peuvent tenir davantage de bêtes. Si on calcule le nombre de bêtes de chaque propriétaire de l'époque et qu'on le compare avec le nombre de bêtes à l'heure d'aujourd'hui, il y en a moins. Mais aujourd'hui un exploitant a une cinquantaine de bovins. En ovin, ils en ont entre trois cent et quatre cent. Je crois qu'il y a un ou deux troupeaux sur Luz qui sont à plus de six cent ou sept cent brebis. »

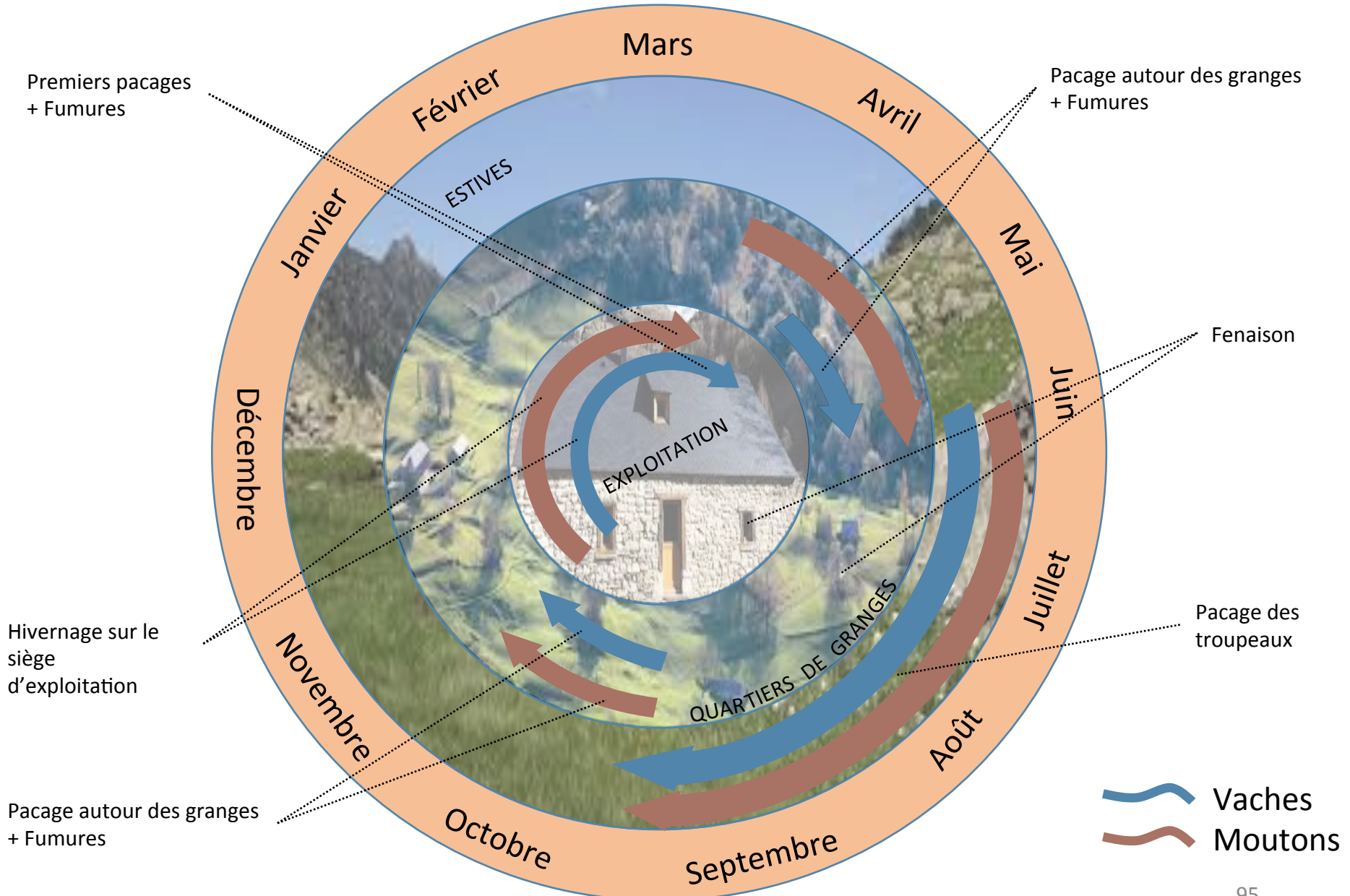
Daniel LABIT, éleveur de bovins, Gèdre Dessus



SYNTHÈSE DU SYSTÈME À ÉTAGE : Génération 2



CALENDRIER ANNUEL DU CYCLE DE L'ÉLEVAGE : GÉNÉRATION 2



2.3. LES POLITIQUES AGRICOLES ET LA MODERNISATION DES EXPLOITATIONS

LA CRÉATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE : 1962-1992

Avec la création de la CEE (Communauté Economique Européenne), une Politique Agricole Commune entre en vigueur en 1962 pour augmenter la productivité du secteur, améliorer le revenu des agriculteurs et l'approvisionnement des consommateurs européens, autour de 3 principes fondateurs :

- Un marché agricole unique : les produits agricoles peuvent circuler librement sans droits de douane pour faciliter les réglementations et les prix agricoles.
- La préférence communautaire : la production agricole européenne est privilégiée grâce à une protection aux frontières.
- La solidarité financière : un budget commun est alloué par les Etats en fonction de leurs richesses, redistribué en fonction des besoins indépendamment de la contribution initiale.

A ses débuts, la PAC se compose principalement des organisations communes de marché (OCM). Il s'agit d'un ensemble d'outils orientant la production pour stabiliser les prix et assurer une stabilité de l'offre de la production agricole. Ce dispositif garantit notamment un prix minimal de rachat au producteur. En cas de chute des prix, les instances communautaires rachètent la production à ce prix garanti et régulent ainsi le marché.

Dans cette logique, les agriculteurs sont incités à se moderniser et à produire plus. Ce phénomène se traduit par l'augmentation des surfaces, des rendements mais aussi des revenus des agriculteurs. C'est donc dans ce contexte de politique globale que nos éleveurs de Gavarnie et Gèdre doivent aussi s'inscrire pour être compétitifs et rentabiliser les charges liées à la modernisation et aux agrandissements de leurs exploitations.

Dans les années 1970, l'offre devient supérieure à la demande. Une crise de surproduction survient. L'Europe engage alors de plus en plus de dépenses pour le rachat de ces excédents qu'elle n'arrive pas à rentabiliser en vendant au prix du marché mondial, inférieur au prix du marché européen. Dès lors, une première réforme de la PAC interviendra en 1968 : le Plan Mansholt.



Modernisation de la fauche : faneuse andaineuse

1968, MÉMORANDUM SUR LA RÉFORME DE L'AGRICULTURE : LE PLAN MANSHOLT

Selon Michel Petit et J-B. Viallon « Réflexions sur le Plan Masholt » in *Economie Rurale*, n°86, 1970 (p43-50), « *C'est un euphémisme de dire que la politique agricole ne donne guère satisfaction* », en ces années 1970. Les revenus agricoles sont faibles et l'inadéquation de l'offre à la demande provoque une surproduction agricole coûteuse pour les pouvoirs publics. Des pressions montent pour repositionner les politiques agricoles européennes. C'est dans ce contexte-là, que la Commission des Communautés Européennes présente au Conseil des Ministres le 21 décembre 1968, un « Mémoire sur la Réforme de l'Agriculture », pièce majeure du « Plan Mansholt ».

Selon le gouvernement, les difficultés éprouvées par le monde agricole tiendraient à l'exiguïté des structures de production. La politique de soutien des prix ne peut plus être une solution aux difficultés de l'agriculture. Elle entraîne des charges difficilement supportables pour les collectivités et ne contribue pas efficacement à l'essor de la population agricole. Dès lors, le plan d'ajustement à long terme « Programme Agriculture 1980 » propose une réforme agraire. Le plan prévoit notamment l'amputation de 5 millions d'hectares fertiles sur la surface de mise en culture impulsée par la réduction des petites exploitations familiales et l'accélération de l'exode rural afin de limiter la production globale. La formation d'unités de productions plus grandes et plus rentables dans les régions les plus productives est ainsi encouragée pour réaliser une économie d'échelle des Politiques Agricoles Communes trop coûteuses et pour remettre à l'équilibre le marché. Face à de vives critiques et manifestations du monde paysan, le Plan Mansholt se réduit finalement à trois directives européennes qui, en 1972, concernent la modernisation des exploitations agricoles, la cessation d'activité agricole et la formation des agriculteurs.

La même année, le rapport Vedel, prolongement du Plan Mansholt, examine la situation de l'agriculture française : « *Comment assurer la transition d'une agriculture produisant à des coûts trop élevés vers une agriculture capable d'adapter la production aux besoins du marché et d'atteindre des coûts plus compétitifs, en tenant compte des difficultés de toutes sortes que les agriculteurs éprouvent comme tous les hommes à se convertir? En second lieu, comment harmoniser les rapports entre l'agriculture, le domaine rural qu'elle va cesser peu à peu d'exploiter et la société industrielle et urbanisée de 1985?* » (Rapport de la Commission VEDEL, p. 53).

Ces réformes accentueront donc la baisse constante du nombre d'agriculteurs encouragés à passer d'un modèle d'exploitation familiale à une véritable économie de marché tenue par la productivité. Dès lors, le paysan devient un véritable « Chef d'exploitation » (où l'épouse n'a pas de réel statut social et le jeune repreneur est « aide familial » et ne bénéficie d'aucune protection sociale).

Or, si l'agrandissement des exploitations est possible dans un contexte de « plaine », il est beaucoup plus difficile de l'appliquer sur les pentes trop raides des montagnes. Ainsi, à Gavarnie et Gèdre, l'augmentation de la taille des exploitations voit ses limites conditionnées aux propriétés intrinsèques des terrains et au manque de main d'œuvre pour le maintien de certains milieux ouverts.

- ➔ Il serait intéressant de pouvoir creuser cette question des politiques agricoles pour en préciser les effets sur la gestion de l'élevage, notamment en viande bovine et de lier ces politiques aux contextes du territoire en tant que norme qui vient de l'extérieur.
- ➔ De même, ailleurs dans l'agriculture, le plan Marshall mis en place dès l'après-guerre a un impact notable sur la mécanisation des exploitations. Nous n'avons pas reçu de témoignages spécifiques en ce sens mais les entretiens n'ont pas forcément toujours pu être orientés vers une connaissance des contextes politiques.



La Blonde d'Aquitaine



La Limousine

EXPÉRIMENTATIONS ET CHOIX DE NOUVELLES RACES

Tout ce contexte de politiques globales influe donc sur un rapport à la rentabilité et à la productivité avec des modèles d'exploitations familiales qui s'ouvrent à des règles de marché commun. La nature des troupeaux, au-delà de sa taille, en est donc impactée. Les regards des éleveurs se tournent vers d'autres races, plus productives en viande. Ainsi, pour les vaches, la Lourdaise est abandonnée au profit des races Blonde d'Aquitaine et Limousine. Pour les brebis, la traditionnelle Barégeoise est délaissée pour la Tarasconnaise ou encore la Berrichonne. (Ceci serait à croiser avec les préconisations de la Chambre d'Agriculture et le goût des consommateurs de l'époque : quel type de viande est attendu?)

En milieu de montagne, toutes les races ne sont pas adaptées. Il a donc fallu à cette génération en expérimenter différentes. Ainsi, en a-t-il été pour la race Suisse, et même la Normande. De même, la sélection des bêtes par l'éleveur pour la reproduction et « l'amélioration du troupeau » relève d'un véritable savoir-faire conditionnant le rapport à la génétique.

« Dans notre petit Pays Toy, on trouvait de tout. Je pense que s'ils avaient pu inventer une race, ils l'auraient fait. On trouvait de tout à un moment donné ! »

André CASTAGNÉ
Éleveur à Gèdre



La Tarasconnaise



La Berrichonne

EXPÉRIMENTER DIFFÉRENTES RACES DE VACHES POUR FAIRE SON TROUPEAU

« Au départ mes parents avaient des Lourdaises. Je regrette que l'on ait laissé tomber ces Lourdaises. Là, il y a également eu une mauvaise information des services agricoles. Dans les années 1965 ou 1967, ils ont fait acheter des vaches suisses pour le lait. Parce que la Lourdaise ne produisait pas beaucoup de lait. Les gens avaient des Lourdaises car c'étaient les vaches du coin. Ensuite ils s'en servaient pour labourer. Le tracteur n'y était pas, c'était les vaches. Il y a eu des croisements avec cette vache suisse car ils leur disaient de faire une laiterie au niveau du canton. Pour moi ils n'ont pas réfléchi. Je pense que pour faire du lait avec les vaches, il aurait mieux valu qu'avant d'avoir les vaches, la laiterie soit faite. La laiterie n'a jamais été faite. Les vaches sont arrivées. Certains sont même allés en Suisse pour acheter des vaches. D'autres ont commencé avec l'insémination. Je pense que les Suisses ont vendu des vaches qu'ils ne voulaient pas. Elles avaient des os énormes. Car il y en a des fines aussi des vaches suisses. Cela a fait un croisement qui a tout foutu en l'air. Les gens ne pouvaient pas se débarrasser des veaux, ou seulement à un prix minime. Ce n'était donc pas un gros apport financier. Au niveau des vêlages, comme c'était des veaux très gros, ils n'arrivaient pas à sortir. Soit c'était des césariennes, car le temps que le vétérinaire arrive de Lourdes ou d'Argelès, le veau était mort. Donc pour le sortir il fallait le découper. J'en ai découpé deux chez le voisin à l'époque. Il ne m'avait pas fallu voir de veau pendant un mois, voir plus! Ça, c'est vraiment atroce. Ou bien on éclatait le bassin de la vache, qui ne pouvait plus se relever. Il fallait l'abattre, mais à l'époque il n'y avait pas d'équarrissage. Soit le vétérinaire l'euthanasiait sur place et l'attachait derrière le mulet et ils allaient la mettre dans un coin pour le vautour, soit un coup de masse pour la tuer. La pauvre bête, il ne fallait pas la laisser. Je trouve que ça été un massacre. Après nous avons eu un taureau. Quand nous avons vu ces expériences nous avons arrêté. Nous nous sommes mis aux Normandes. Des Normandes ici ! Les services agricoles nous ont dit que nous étions fous car elles ne s'adaptent jamais. Mais nous avons le débouché du lait l'été avec la colonie. Dès que la colonie était partie, nous transformions le lait en beurre et fromage. Et on avait les clients attirés.

Donc ça vous l'avez fait quand vous aviez les Normandes ?

Oui et nous avons eu les Normandes jusqu'en 1988. Il y avait les prophylaxies pour les animaux, tout ce qui est sanitaire puisque c'était alimentaire. Et jusque là, on avait une carte de vente de lait cru et de produits que nous donnaient les services vétérinaires avec la Préfecture. Après, en 1988, il y a eu des contraintes qui sont arrivées, notamment avec l'obligation de construire un laboratoire. Et ce n'était seulement que pour un mois d'activité, durant la période de la colonie. Puis petit à petit il y a eu de moins en moins d'enfants qui venaient à la colonie. Quand j'ai repris l'exploitation j'ai arrêté le lait. Le marché baissait et c'était une contrainte. Le soir quand vous avez fané toute la journée, vous rentrez tout à la main, vous rentrez avec les bêtes et c'était un sauna. Les bêtes chauffent énormément. Mais c'était tout de même un apport. Nous avons finalement vendu les Normandes et nous nous sommes montés en Limousines. Là aussi, les services vétérinaires nous ont dit que nous étions fous. « Ça ne va pas de vous mettre en Limousine, vous allez vous faire tuer, ce sont des bêtes vives ». Nous nous sommes tout de même dits que nous allions faire une expérience. La première année nous avons acheté une Blonde, une Charolaise, une Limousine et nous avons laissé faire. La Charolaise ne s'est pas adaptée, trop pataud. La Blonde, moi je l'ai trouvée trop gourmande, elle avait trop de refus, elle ne mangeait que le bon. Elle faisait le tri. La Limousine quand à elle, tout ce qui arrivait, tout faisait ventre. Nous nous sommes alors dits que nous nous mettions en Limousine. Nous sommes alors partis acheter des Limousines du côté de Castel-Manioac, vers Puydarrieux. Il y a un gars à Beausens qui a également abandonné les Limousines pour se mettre en Blonde. Nous lui en avons acheté ainsi qu'un taureau. Je suis ainsi arrivé jusqu'à quarante mères. Cela faisait un beau troupeau. Mais après il n'y avait pas assez de fourrage. Il fallait alors en acheter. Avec la surface que nous avons, dix hectares en fauche, nous pouvons nourrir jusqu'à quinze mères et cinq ou six génisses. En propriété, nous avons quatorze hectares, plus huit en location, en fermage. Mais c'est un fermage verbal. Ce sont des gens qui ont abandonné et qui te disent d'entretenir le terrain en échange des terres. On récupère ce qui est mécanisable. À Héas, il y avait une jolie propriété pour la montagne, avec cinq hectares en pièces, mais on ne fauche même pas un hectare car c'est un endroit avalancheux. Elle n'est plus descendue depuis 1980 ou 1986 mais autrement nous passions des mois à nettoyer tout cela. L'avalanche charrait des cailloux, des genévriers. On doit tout juste faucher un demi hectare à l'entrée d'Héas. Le reste on le met en pacage. Tous les près qui ont été abandonnés, on y fait un pacage tournant. On les fait travailler comme cela.

Daniel LABIT, éleveur de vaches
Héas, Gèdre

ÊTRE ÉLEVEUR ET PLURI-ACTIF, DIVERSIFICATION DES RESSOURCES : LES GÎTES

Avec les charges qui augmentent et la nouvelle donne politique et sociale, les revenus agricoles ne suffisent pas à garantir la rentabilité des ressources produites. Parallèlement à notre contexte agricole, Gavarnie et son attrait touristique connaît une période faste.

Dès lors, les agriculteurs vont chercher à diversifier leurs revenus et s'impliquent dans l'accueil touristique par l'aménagement de gîtes, puis de terrains de camping au sein des fermes. Les premiers gîtes apparaissent dès les années 1960 où, visiblement, les politiques touristiques leur sont favorables. Ainsi, nous a-t-on raconté que certains dispositifs existaient pour la restructuration du bâti vers ce type d'investissement (à creuser).

Une grande majorité d'éleveurs confieront alors la gestion de ces gîtes à leurs épouses.

Ce contexte favorisera également la vente de granges devenues obsolètes pour accueillir les résidences secondaires aux amoureux de la montagne et de la villégiature qu'elle propose.

LE GÎTE: UN REVENU NÉCESSAIRE

« La ressource agricole ne rapportait pas assez ?

Cela ne rapportait pas assez mais on s'arrangeait avec ce qu'on avait.

C'est pour cela que vous aviez fait un gîte ?

Là en haut oui. C'est un monsieur, un zingueur, qui nous a dit : « Vous devriez faire un gîte en haut, il est presque prêt, il n'y aura pas de frais. Je vais vous envoyer des gens pour l'été ». C'est vrai qu'il m'a rendu service.

Il y avait déjà beaucoup de tourisme à cette époque ?

Ah oui, et aussi bien que maintenant ! On louait tout l'été, pas l'hiver. L'été on louait bien.

Qui est-ce qui venait ?

Beaucoup de gens de Bordeaux et des Charentes. Ils venaient 15 jours pour se promener. Ils faisaient des balades. Est-ce que la station était déjà ouverte ? Non mais je ne louais pas pour l'hiver moi. Ça permettait d'apporter un revenu en plus pour la maison. »

Justine SABATUT, retraitée, Pragnères

AGRICULTURE ET TOURISME: LA COMPLÉMENTARITÉ DES ACTIVITÉS

« Donc vous aviez un complément avec le gîte.

J-M. : Ah oui. La partie touristique nous permettait de continuer la partie agricole.

C'est donc devenu l'activité majeure ?

J-M. : Oui.

H. : Oui. Enfin elles étaient parfaitement liées.

J-M. : Pour moi, c'était en osmose.

Dès le départ, vous aviez ce projet ?

H. : Oui, on avait le projet puisque j'ai toujours vu ma mère avoir des chambres d'hôtes dans la maison d'à côté. J'ai toujours vu beaucoup de monde chez mes parents et je me disais que je ne voulais pas rester ici enfermée sans voir d'individus. On a cherché quel type de structure touristique on pouvait développer. On est parti sur du gîte d'étape puisqu'on a le GR qui ne passe pas loin. Ce qu'on n'avait pas prévu, c'est l'ampleur que cela prendrait. On a donc passé des années à déplacer la partie agricole puisque notre ferme elle était là. C'est le bâtiment en face. Tout le reste est en zone avalancheuse. On a donc construit une étable, une bergerie, il a fallu tout déplacer. Et, on a créé le gîte en 1991.

J-M. : 8 ans après, le temps de construire les autres bâtiments.

H. : Après, cela a pris de la place, de plus en plus de place. Du coup, c'est vrai qu'on a gardé nos propriétés, on a laissé tomber les fermages. C'était un peu au moment de la vache folle, on a donc lâché les vaches. »

Hélène et Jean-Marc LASSERE, éleveurs et gestionnaires de gîtes, Ayrués

2.4. FAIRE VALOIR SON TRAVAIL ET SON TERRITOIRE : COMMERCIALISATION ET EXPRESSION DE RÉSTANCES

DE NOUVEAUX ENJEUX DE COMMERCIALISATION

Avec l'élargissement des marchés, le système traditionnel de commercialisation via la foire locale est mis à mal. Le système d'autosubsistance des exploitations familiales n'a plus lieu d'être : l'industrialisation de l'alimentation et de l'artisanat vient remplacer l'autonomie des ressources in situ. On va désormais faire ses courses aux épiceries des villages et au marché de Luz en voiture ou en bus. L'alimentation se diversifie. La laine, par exemple, devient un sous-produit et n'est plus utilisée comme ressource quotidienne.

Parallèlement, le nombre de maquignons chute et le négoce s'organise autour des boucheries implantées localement : à Luz-Saint-Sauveur, Cauterets et Barèges notamment. En même temps, l'ouverture des marchés amène une concurrence : le commerce d'agneaux engraisés aux céréales ou à d'autres produits alors que les éleveurs de Gavarnie et de Gèdre produisent eux, traditionnellement, du doublon. La consommation change (à creuser) et l'image du mouton est celle d'une viande forte en goût alors que celui de la vallée de Barèges ne l'est pas. Pour répondre à la demande, certains éleveurs vont abandonner la production de doublons et de broutards pour produire aussi des agneaux. Par conséquent, le mouton se vend mal. La demande au-delà du marché local n'absorbe plus la production qui s'est intensifiée. Les prix s'alignent alors sur le cours national de la viande et les élevages des plaines, comme ceux de Lannemezan, sont pris en référence par les bouchers. Ces élevages de plaines, aux capacités plus importantes que celles des éleveurs de montagne, ont un prix de revient inconcurrentiel.

La qualité de la viande de la vallée de Barèges, grâce à son système de pacage en estive, est pourtant reconnue localement et va faire le jeu des bouchers, qui, en tout bons négociants serreront les prix d'achat des carcasses pour augmenter leur marge, tout en faisant valoir la qualité exceptionnelle de la viande de la vallée. L'agriculteur est donc pris dans ce jeu de négoce, comme autrefois, sauf qu'encore une fois, le modèle d'exploitation n'est plus le même, le système d'autosubsistance est fini et les charges sont de plus en plus lourdes. Pour équilibrer, il aurait fallu que le prix de la viande augmente. Or, la concurrence nationale ne le permet pas et les négociants n'encouragent pas les éleveurs locaux.

Dans cette situation déséquilibrée, les éleveurs, notamment ceux de moutons, se liguent et donnent lieu à différentes alternatives par la mise en place d'une coopérative de vente directe et la création d'une Appellation d'Origine Contrôlée pour la viande de mouton. Objectif : fier d'être paysan et de faire un produit de qualité, il faut désormais le défendre et le faire valoir à juste titre.

FIN DES MARCHÉS ET CONCURRENCES

« Pour la viande, il y avait les bouchers. Il y en avait 4, 5 ou 6 peut-être dans la vallée. C'était eux qui évacuaient une bonne partie de la viande. Le reste c'était à la Saint-Michel, la fameuse foire où les bergers finissaient ou presque les bestioles qu'ils voulaient vendre. C'était des maquignons, des gens de par en bas qui venaient en acheter pour la foire. C'est comme ça que ça se passait. Les marchés ont diminué. Après, il n'y avait quasiment plus de maquignons. C'était le maquignon qui venait et qui faisait le prix donc ça posait quelques petits problèmes parce que ce n'était pas très bien payé. Les bouchers, quand il y a eu les camions, partaient à Lannemezan acheter au tarif national qui était, à cette époque-là, au ras des pâquerettes. Ils allaient acheter là-bas mais les moutons d'ici... Ce qui fait que ça a posé problème. Alors on avait monté une coopérative de vente directe. Là, ça a été la première guéguerre avec les bouchers. C'était dans les années 1980. La Coopérative des Bergers de la Vallée de Barèges, la CBVB. On a commencé à se tuer les bêtes à l'abattoir parce qu'il y avait un petit abattoir à Luz, un vieil abattoir mais il existait. On tuait les bêtes à l'abattoir, on les découpait. On avait acheté un camion donc on allait livrer les bestioles en vente directe, sans intermédiaires. On s'était fait des copains chez les bouchers bien entendu ! Ça n'a pas duré. Après est arrivée l'AOP. »

Jean-Claude ROUDET. Eleveur à Pragnères.

CRÉATION D'UNE COOPÉRATIVE DE VENTE DIRECTE

Dans les années 1980, émerge donc l'idée d'une alternative nécessaire aux conditions imposées par le négoce local. Pour faire face au négoce dominant, pour réduire les charges de ces intermédiaires et pour que le profit revienne directement aux producteurs, une coopérative de vente directe est alors créée par les éleveurs eux-mêmes : la Coopérative des Bergers de la Vallée de Barèges (CBVB).

Avec le tourisme toujours fleurissant de Gavarnie, la fréquentation du territoire ne désemplit pas : le touriste est donc un client potentiel. Le développement des congélateurs dans les foyers donne aussi des perspectives. Avec cette coopérative, les éleveurs peuvent directement cibler une clientèle particulière de Tarbes, Pau, Lourdes, etc. et vendre en circuit-court. Ils s'équipent pour cela d'un camion frigorifique et organisent leurs ventes aux particuliers. Ils doivent aussi abattre eux-mêmes leurs bêtes, exercice parfois vécu difficilement. Pour se faire, l'abattoir de Luz-Saint-Sauveur est investi.

Pour différentes raisons, l'affaire périclité pourtant. Certains récits invoquent les jeux politiques entre acteurs locaux, d'autres, les abus assez classiques du système des coopératives agricoles, à savoir que la coopérative sert de dernier recours à la vente de la marchandise et ne bénéficie pas toujours des produits de meilleure qualité.

ABATTRE SES MOUTONS

« Fut un temps, on avait monté une coopérative. Là, on allait abattre nos brebis dans un vieil abattoir qu'il y avait à Luz. Il y avait ceux qui étaient doués et ceux qui ne l'étaient pas, bien sûr, ceux qui avaient envie et ceux qui n'avaient pas envie. Il y avait des jeunes et des moins jeunes. Nous, on faisait partie des jeunes. Il y avait Jean-Claude Roudet. Les vieux nous disaient : « Vous êtes jeunes, vous êtes bons ! » Ah bien sûr ! Ils ne nous faisaient que des compliments mais on se tapait tout le boulot ! On pelait 35 ou 40 brebis par semaine. Une fois que vous avez mis les mains dans le cambouis, vous y êtes. Il fallait les vendre les brebis d'une façon ou d'une autre. Ce n'est pas par plaisir. Si ce n'était que pour le plaisir du pognon, il vaut mieux le faire ailleurs le pognon ! Parce qu'on va peut-être en faire plus et on n'a pas ce côté là. Ce côté-là, il faut faire avec. »

André CASTAGNÉ. Eleveur à Gèdre.

LES DYSFONCTIONNEMENTS DE LA COOPÉRATION

« Avant l'AOC, il y a eu une coopérative pour les brebis ici. Il y avait des gens qui y allaient avec un super état d'esprit ! Ils mettaient à la coopérative ce que le boucher ne voulait pas. Quand tu y vas avec cet état d'esprit, tu imagines que la coopérative ne pouvait pas fonctionner dans de bonnes conditions. Ils gardaient le bon pour le boucher et l'ordinaire et le médiocre, ils le mettaient pour la coopérative. Ça a donc périclité. »

Jean THEIL. Eleveur à Gèdre.

L'AOC MOUTON DE BARÈGES-GAVARNIE : LE SAVOIR PAYSAN AU CŒUR DE LA RECONNAISSANCE

Notre interprétation nous laisse penser que la création de l'AOC est, pour partie, l'une des expressions de résistance présente sur le territoire, comme s'il s'agissait d'un faire-valoir, d'une quête de reconnaissance du métier d'éleveur, ou tout simplement de paysan, dans un contexte où le lien au territoire, au terroir, à la Maison, au métier et aux troupeaux est très fort.

Avec un héritage social et culturel très prégnant en fond de toile, la création de l'AOC intervient justement au moment où valeurs et normes pastorales sont soumises à une dérégulation. La démarche commence à la fin des années 1970 et au début des années 1980, d'abord par la structuration d'un groupement d'éleveurs pour sauvegarder la race Barégeoise, la plus adaptée au contexte et à la gestion de l'herbe. Les débuts d'inspection de l'INAO prennent effet ensuite à partir de 1995 pour déboucher sur l'obtention de l'appellation en 2003.

Ainsi, viendrait-elle en réponse à la sauvegarde de pratiques en transition, mais pas seulement. La volonté du maintien d'une production de qualité adaptée à son terroir repose également sur la valorisation des savoirs et des savoir-faire qui y sont liés et qui ont historiquement et socialement souvent fait l'objet de méprise.

Il est donc question de faire-valoir sa production par une reconnaissance qui n'était pas forcément acquise jusque-là, notamment, par l'application des prix nationaux à des pratiques plus spécifiques et à une meilleure qualité de viande.

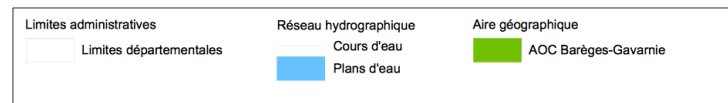
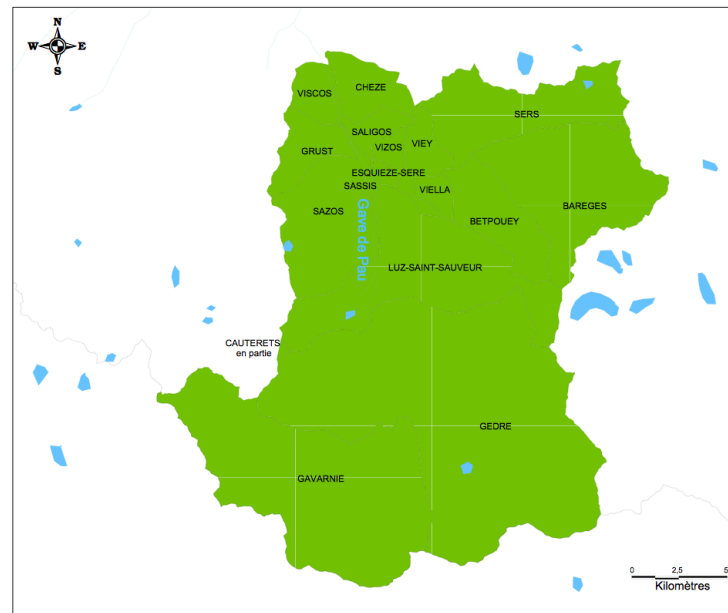
Cette reconnaissance passe donc inévitablement par la hausse des prix que l'AOC souhaite défendre et fini par obtenir. Ainsi, le kilo carcasse des brebis est aujourd'hui maintenu à 4,60€ pour les bêtes issues de l'AOC contre 1,50€ en prix national, 6,50€ pour le doublon.

Consciente du véritable patrimoine culturel que représente le pastoralisme, c'est aussi l'image d'un territoire aux valeurs humaines que l'AOC souhaite véhiculer en participant à sa notoriété par la mise en lumière de la qualité du travail des hommes et de sa race locale : la Barégeoise, mais aussi la culture de toute une vallée.

Les négociants les plus puissants de la vallée, mécontents de cette hausse des prix, auraient alors poussé les éleveurs à se mettre en concurrence entre eux. Ainsi, au lieu de faire valoir l'appellation et d'encourager ceux qui n'y étaient pas à s'inscrire sous la même bannière, les bouchers locaux alignent quasiment les prix des éleveurs hors AOC sur ceux qui portent l'AOC et en respecte le cahier des charges, donc les contraintes. Dès lors, le marché local est déséquilibré et les intentions de l'AOC affaiblies.



Aire géographique AOC Barèges-Gavarnie



Périmètre de l'AOC correspondant aux limites du Pays Toy
Source | AOC Mouton Barèges-Gavarnie puis INAO



LA CRÉATION DE L'AOC SELON MARIE-LISE BROUEILH

« Il me semble que dans le projet de l'appellation, l'AOC Barèges-Gavarnie, c'est ça qui est là. On part des savoirs. Une appellation est la reconnaissance de certains savoirs. En l'occurrence ici, c'est au travers d'un produit, sur la manière dont il est fait. Il y a un territoire qui est aussi pris en compte. Ce n'est pas n'importe lequel. Le produit est en lien avec ce territoire, il est issu de ce territoire, il a le goût de ce territoire et il est construit avec ce territoire. Il y a les accompagnants, qui sont les hommes et les femmes qui sont là pour y participer. On ne peut pas échapper aux nouvelles règles de la société française et plus globalement européenne, à tout ce qui nous arrive par ci et par là. On ne peut pas échapper aux nouvelles règles commerciales par exemple. Nous sommes donc bien dans cette problématique : comment s'adapter en gardant ses fondamentaux et son identité, pas seulement dans un sens identité Toy, mais dans un sens plus sociétal.

Ce qui était intéressant, c'est que dans le projet du groupe d'éleveurs qui portait le projet de l'appellation, c'était de dire « il faut que l'on nous reconnaisse à nouveau et d'une autre façon. Nous avons un rôle sur ce territoire. C'est nous qui faisons ce territoire et qui sommes au cœur de celui-ci avec les troupeaux ». C'est évident !

A mon avis, ils étaient malheureux et meurtris de la façon dont ils avaient été déconsidérés.

Les choix qu'ils faisaient pour le développement de la vallée ne prenaient pas en compte les besoins de l'agriculture. Donc il y a eu une réduction des zones agricoles en fond de vallée pour pouvoir installer des activités de tourisme. Il y a eu un combat dans lequel les paysans se sont sentis laissés de côté.

Ils pleuraient sur leur sort, enfin quand ils se rencontraient. Par moment, ils avaient des réactions assez violentes par rapport à ça. Donc l'appellation, je l'avais bien sentie comme ça, était un moyen pour eux de revenir dans le jeu de la société locale.

Ce sont les éleveurs ovins qui étaient les plus résistants et les plus éloignés de volontés hégémoniques de la part des techniciens et de cette foutue modernité qu'on leur mettait dans la figure en leur disant : « vous êtes des passésistes. Vous n'allez pas avancer, vous n'êtes pas dans le temps ». »

Marie-Lise BROUEILH, Présidente fondatrice de l'AOC , Esquièze-Sere

3. LES NOUVELLES FORMES DU PASTORALISME

Génération 3 : de la fin du 20^{ème} siècle au 21^{ème} siècle

Pour la Génération 3, née entre 1975 et 1985, il semblerait que les processus de modernisation et les logiques engagés pour la Génération 2 s'amplifient et s'accélèrent, provoquant alors une sorte de rupture avec le modèle d'exploitation et d'élevage de la Génération 1. Ainsi, les pratiques à la fin du XX^{ème} siècle et au début du XXI^{ème} siècle n'ont cessé de muter donnant à voir une multitude de façons de faire adoptées en fonction de choix stratégiques pour venir répondre aux nouveaux besoins imposés par l'évolution des politiques agricoles, des nouvelles logiques de marché mais aussi des nouvelles normes sociales, notamment en rapport avec la gestion familiale et l'activité de la conjointe ou encore le rapport à une société de loisir de plus en plus prégnante quand le métier d'éleveur nécessite une astreinte quotidienne.

La modernisation des exploitations impacte alors la gestion fourragère de moins en moins autonome et l'importation de foin est parfois nécessaire, phénomène qui comporte en soi ses propres enjeux. Les rapports sociaux de plus en plus cités comme individualistes nous montrent alors que chacun établit son exploitation en fonction de ses propres besoins là où autrefois les modèles semblaient se dupliquer d'une Maison à une autre à la façon d'une norme collective.

D'autre part, la Génération 3 est également soumise aux réglementations de préservation qui s'appliquent sur le territoire et certains conflits d'usages apparaissent entre la sauvegarde d'un milieu naturel et l'exploitation de ce même milieu par l'homme. Le cas de la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées en est un exemple. La pastoralisme se voit alors parfois pris au cœur de paradoxes.

Enfin, les bouleversements connus par la Génération 2 étant alors aujourd'hui accentués, le choix du métier d'éleveur semble relever d'un véritable engagement pour la reprise d'un système ancestral voué, à notre époque, à un réel recul, mais également comme une réponse à une fierté de transmission d'un héritage culturel vécu toujours de manière très forte, lien entre le passé et le présent qui permet, malgré les changements, de percevoir une forme de continuité.

3.1. ADAPTATION DE LA NOUVELLE GÉNÉRATION AUX ENJEUX CONTEMPORAINS

UNE MODERNISATION QUI S'ACCENTUE ET S'ACCÉLÈRE : DES EXPLOITATIONS DE PLUS EN PLUS ÉQUIPÉES ET ADMINISTRÉES

Avec l'évolution des technologies, les exploitations d'aujourd'hui se voient de plus en plus équipées en matériel agricole. Les tracteurs de plus en plus puissants ont remplacé ceux d'antan. L'arrivée du Round Baler qui forme les balles de foin en est ainsi un exemple. Les chefs d'exploitation ont alors recours à un certain nombre d'investissements coûteux pour diminuer leur temps de travail sur les parties agricoles de leur activité. C'est que parallèlement, les charges administratives ont elles aussi augmentées, générant un temps de travail supplémentaire.

La mécanisation de plus en plus performante facilite le travail. Elle représente tout de même un coût encore plus important pour les exploitations qui en contre partie, doivent encore s'agrandir.



Ramasser le foin avec le Round Baler

AUGMENTER ENCORE LA TAILLE DES EXPLOITATIONS : « COURSE AU RENDEMENT » ET GESTION FOURRAGÈRE DE MOINS EN MOINS AUTONOME

Pour répondre aux nouvelles normes et aux nouvelles charges, la nouvelle génération d'éleveurs se doit, pour des questions de rentabilité et d'accès aux primes d'aides européennes entrées en vigueur dès 1992, d'agrandir encore la taille des cheptels. Ainsi, les troupeaux moyens sont composés d'environ 300 brebis mères et peuvent aller jusqu'à 90 vaches.

L'augmentation de la taille des cheptels nécessite par conséquent une réserve fourragère importante. L'évolution des races via la sélection génétique a produit des bêtes plus charpentées qu'il faut donc nourrir en plus grande quantité. Dans ce contexte, il faut donc produire plus de foin donc avoir accès à un foncier plus étendu (ce qui est parfois difficile à obtenir pour des questions d'indivision de parcelles) mais mécanisable donc plat (or, les terrains plats sont prisés en zone de montagne) car rappelons que l'éleveur travaillant seul n'a plus la possibilité (ni l'envie) en terme de temps de travail de faucher manuellement. Certains éleveurs ayant opté pour une taille conséquente du troupeau vont jusqu'à Luz-Saint-Sauveur trouver ces prairies de fauche. La zone d'exploitation s'étend alors elle aussi en fonction des possibilités de mécanisation. La surface fourragère, en fonction de la taille du cheptel, est donc parfois insuffisante et les éleveurs ont recours à une importation du foin provenant de la plaine où il est produit plus facilement et en plus grande quantité. C'est désormais la taille du troupeau qui conditionne la gestion du foin, quitte à en importer. Ceci est aussi la conséquence de l'abandon du système d'irrigation qui provoque une baisse de la production de foin et de regain.

Cette gestion fourragère se voit donc perdre son autonomie par rapport aux modèles précédents. Ce nouveau système a une conséquence directe sur la qualité du fourrage : le foin acheté ne provient pas des mêmes prairies que celles des montagnes. Sa composition est donc différente. Or, une fois ingéré puis rejeté par le bétail, les variétés d'herbes importées se retrouvent coloniser les prairies de montagne modifiant de ce fait la nature de leur composition originelle.

Acheter du foin est aussi une charge supplémentaire qu'il faut rentabiliser par la vente des bêtes dont le prix au kilo carcasse n'a pas augmenté depuis la génération précédente. La quantité de foin doit être stockée, les troupeaux de plus en plus gros abrités. Des bâtis agricoles sont alors construits ou réaménagés et représentent aussi un investissement coûteux pour l'exploitant. Il faut donc vendre plus et une véritable course au rendement s'engage, jeu dans lequel l'éleveur semble pris.

Pour en simplifier la gestion et grâce à l'emploi des tracteurs, le foin produit in situ est directement rapatrié sur le siège de l'exploitation où les bêtes passent plus de temps dans les stabulations qu'autrefois.

Certaines granges qui ne sont plus adaptées à recevoir une taille de troupeau aussi importante sont alors abandonnées et le nombre d'agriculteurs décroissant encore, certains milieux plus difficiles d'accès ou devenus inappropriés aux nouvelles pratiques sont eux aussi laissés à l'abandon. Certaines parcelles autrefois fauchées deviennent des prairies de pacage uniquement (ce qui impacte encore une fois la qualité de l'herbe), d'autres sont vouées à l'enfrichement (voir Plan Paysage 2019). C'est ainsi, pour des facteurs qui sont donc multiples, que certains milieux se referment et que les paysages pastoraux mutent en même temps que les pratiques de l'élevage s'adaptent aux enjeux contemporains et aux politiques agricoles générales qui tendent à orienter le secteur vers une industrialisation des ressources et des modes de faire, ce que le contexte montagnard semble pourtant limiter par rapport à l'agriculture de plaine.

VERS UNE PRODUCTION INDUSTRIELLE

« Donc la configuration de l'exploitation a complètement changé ?

Oui, tout à fait. A la montagne du Barrada, tout là haut, on y met les vaches à pacager mais c'est tout. Le fils fait du foin. Il va à Gavarnie. Les méthodes ont changé. Avant, on rentrait le foin sur le dos. Maintenant c'est les round baller avec le tracteur et tout le bazar. Tout a changé donc maintenant ils ne prennent que les terrains les plus plats, les plus mécanisables. C'est ce qui va se passer partout.

Là haut, vu ce que vous nous racontiez, il était hors de question que ce soit mécanisable ?

Là-haut non. Tout en haut ça aurait pu l'être mais il y avait ces petites granges qui étaient trop petites pour le troupeau. Je vois, le fils, il a 90 vaches. A l'époque, nous, on enfermait 12 ou 14 vaches et c'était le maximum. Avec 90 têtes, ces granges là ne servent plus à rien. Les terrains n'étaient pas trop mal mais c'est déjà très haut, c'est à 1600m d'altitude. Et puis les sangliers nous ont mis les terrains dans un état pas possible. Et ça continue, et ça continue. Donc là haut, ça ne sera plus exploité même avec la meilleure volonté. Il faudrait clôturer tout le tour et encore. Quand vous y remontez au printemps, les prés sont tout retournés, c'est impressionnant.

Vous parliez de troupeaux de 10 ou 12 têtes autrefois et de 90 maintenant, qu'est-ce qui fait qu'on a augmenté la taille des troupeaux ?

Parce que maintenant c'est une volonté des états. C'est depuis en haut. Il faut que maintenant les agriculteurs soient des entreprises, pas des agriculteurs. Que chacun gagne sa vie, ils s'en foutent, il faut que ce soit des entreprises. Ils ne supportent plus les bricoleurs.

Les politiques nationales qu'est-ce qu'elles préconisent ?

Vous avez entendu parler des fermes aux Millevaches ! Et ben voilà ! C'est ça qu'on veut. Alors est-ce que c'est la bonne solution ? Là, j'ai un doute par contre. C'est un autre débat.

Parce qu'en dessous d'un certain nombre le troupeau n'est plus rentable ?

Ça ne les intéresse pas. En dessous d'une certaine taille de troupeau, vous ne changez pas les tracteurs tous les 3 ou 4 ans. Vous ne changez pas les machines, vous ne faites pas tourner la finance comme les grosses structures.

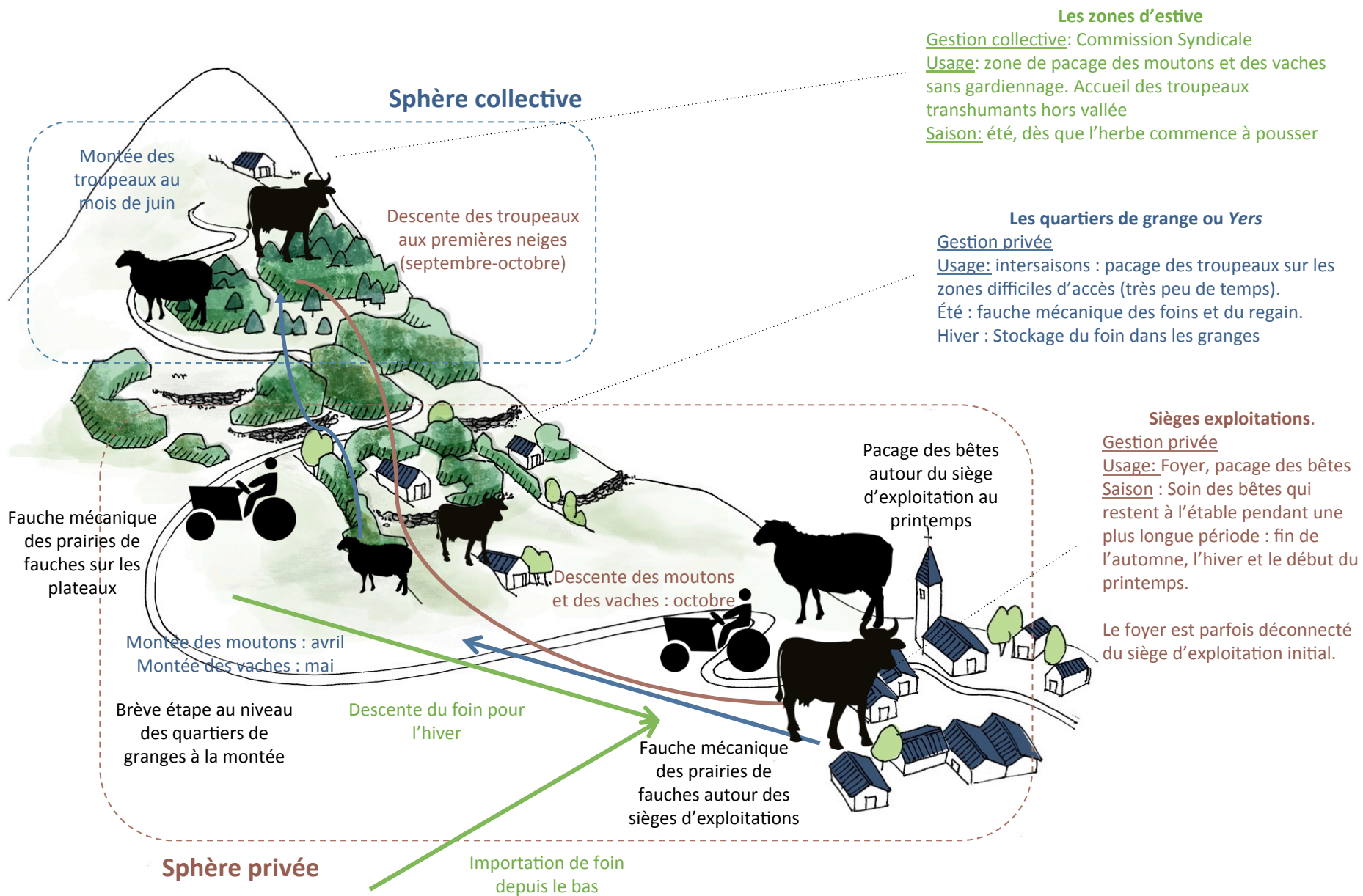
C'est donc ça qu'il y a derrière ?

Bien entendu ! Qu'est-ce que vous voulez qu'il y ait d'autres ? Quand vous voyez les Millevaches ou les 6000 cochons... Il y a plein de gens qui sont au chômage, vous ne croyez pas qu'ils auraient du boulot pour ces gens ! Pourquoi des grosses structures comme ça ? Expliquez-moi ! Pourquoi ça ? Vous imaginez 1000 bestioles qui sont dedans du 1^{er} janvier au 31 décembre ! Vous savez la différence avec les petites exploitations c'est que chaque bête est un peu particulière. Elle est identifiée et le vacher regarde toutes les vaches. Et il sait si elle a quelque chose ou pas. Si vous avez 1000 vaches, vous allez voir en passant derrière si elle a quelque chose ? Alors au bout d'un moment c'est l'équarisseur et ainsi de suite. Ça ne ressemble à rien ça. C'est de l'industrie ce n'est pas de l'agriculture. »

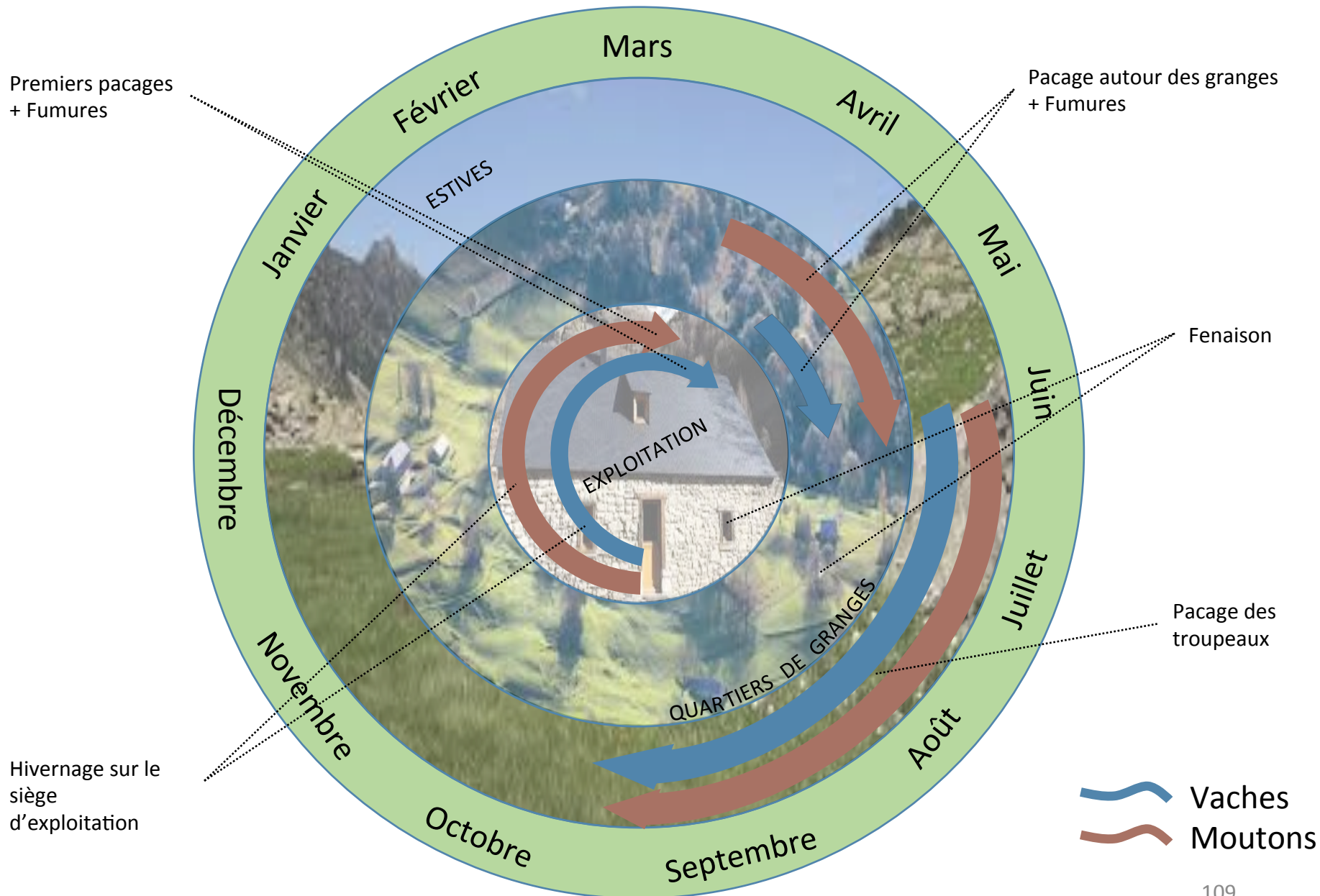
Jean-Claude ROUDET,, éleveur retraité, Pragnères



SYNTHÈSE DU SYSTÈME À ÉTAGE : Génération 3



CALENDRIER ANNUEL DU CYCLE DE L'ÉLEVAGE : GÉNÉRATION 3



UN NOUVEAU CALENDRIER DU SYSTÈME MONTÉE/DESCENTE

Face à ces enjeux impactant directement la gestion de l'exploitation et les savoir-faire, l'éleveur adapte sa pratique à un nouveau calendrier et le système étagé de montée/descente est de nouveau modifié.

Ainsi, moutons et vaches passent le plus gros de l'hiver dans les stabulations au sein du siège d'exploitation (d'octobre à début avril pour les moutons, mai pour les vaches).

Au début du printemps, les moutons sont lâchés sur les prairies de fauche autour du siège d'exploitation et, par un système d'enclos, fument les prés, jusqu'à la fin du mois de mai environ. Ils sont ensuite directement montés en estives au mois de juin jusqu'au mois de septembre, début octobre.

Les vaches, quant à elles, passent un peu plus de temps à l'intérieur des étables. Elles sont sorties au mois de mai pour pacager autour des granges sur les plateaux. Elles montent enfin en estive au mois de juin jusqu'au mois de septembre également.

DIVERSIFICATION DES MODÈLES D'EXPLOITATION

Ce nouveau système engendre un rapport stratégique à l'exploitation propre à chaque éleveur. Choix des techniques utilisées, taille du troupeau, retour à la mixité des troupeaux pour diversifier les ressources, gestion du temps de travail, etc. Chaque éleveur finit par avoir son propre modèle d'exploitation. Le caractère systématique du modèle d'exploitation tel que pratiqué par la Génération 1 est alors remis en question par une gestion individuelle de sa propre ressource.

DE NOUVEAUX MODÈLES FAMILIAUX

Dans le même temps, les normes sociétales ont aussi changé et les configurations des familles semblent aussi se diversifier. Le rapport à la famille mute lui aussi et donne à voir de nouveaux modèles familiaux. On ne vit plus dans le même foyer que ses parents ou beaux-parents. Les conjointes ont souvent un métier qui les rapproche de Luz-Saint-Sauveur. Les fils de la Génération 3 sont donc amenés à s'adapter là encore. Certains aménagent une dépendance et restent proches du siège d'exploitation toujours occupé par les parents. D'autres vont habiter ailleurs pour équilibrer les besoins familiaux.

D'autre part, dans le contexte d'une société de plus en plus ouverte aux loisirs, l'éleveur d'astreinte quotidienne pour le soin des bêtes, doit dégager un peu plus de temps pour satisfaire sa vie de famille. Ce fait décourage parfois la reprise d'exploitation : avoir un salaire et des congés payés est un argument qui conditionne donc le choix du métier et amène les jeunes générations vers un ailleurs plus ou moins lointain.

On n'observe plus alors une seule configuration de l'exploitation familiale ou, à peu de choses près, un modèle ressemblant d'une famille à une autre comme pour la Génération 1. La modernisation des rapports au travail, à la famille, au temps libre et à l'exploitation a généré une multiplicité de modèles possibles pour lesquels plusieurs réalités coexistent.

➔ **Il serait intéressant de procéder à une sociologie plus précise de ces nouveaux modèles familiaux en retraçant les profils de plusieurs éleveurs. Une typologie s'en dégagerait-elle ? Quels sont les nouveaux fonctionnements familiaux et quels impacts sur la pratique ?**

3.2. DE NOUVEAUX RAPPORTS ÉCONOMIQUES À LA PRATIQUE AGRICOLE

UNE RENTABILITÉ QUASI IMPOSSIBLE ET DOUBLE-ACTIVITÉ

Comme précisé précédemment et pour de multiples facteurs, il est aujourd'hui devenu très difficile de rentabiliser une exploitation en zone de montagne. Alors que les charges s'alourdissent, le prix de la viande, lui, n'a pas augmenté d'une génération à l'autre.

C'est ainsi qu'une grande partie des éleveurs optent pour la double-activité. En complément des revenus agricoles, un emploi est alors pourvu pour l'entretien de la station de ski ou au sein des services de la commune et offre la stabilité d'un salaire.

Toutefois, dans certains cas, si la double-activité est rendue possible, c'est que les parents retraités aident encore, tant que leurs moyens physiques le leur permettent, à travailler sur l'exploitation, ne serait-ce que pour nourrir les bêtes.

L'OUVERTURE DU MARCHÉ MONDE CONCURRENCE LA PRODUCTION LOCALE

Parallèlement, avec l'ouverture des marchés à l'échelle européenne puis à l'échelle mondiale, les réseaux de commercialisation de la viande s'élargissent et des concurrences internationales s'affirment.

Les rapports à la consommation, depuis les années 1960, 1970, 1980, ont vraisemblablement changé dans un contexte agro-alimentaire de plus en plus diversifié, complexe et industrialisé notamment avec le déploiement des grandes surfaces.

Cette internationalisation de la viande (Commonwealth) engendre alors un système parfois déconnecté des lieux de production. Ainsi, l'agneau provenant de Nouvelle-Zélande est-il moins cher à la consommation que l'agneau produit dans les Hautes-Pyrénées. Certains veaux des montagnes sont aussi vendus sur pied à l'export, vers l'Italie, où ils sont engraisés puis revendus en France pour la consommation.

- ➔ **Tout ce contexte de mise en concurrence des marchés, des conséquences et des enjeux qui y sont liés seraient à approfondir et à mettre en parallèle avec l'industrialisation des modèles agricoles et entrepreneuriaux de manière générale et la mise en concurrence des exploitations de taille modestes avec des systèmes de firmes.**
- ➔ **La nature de la consommation contemporaine de la viande est aussi à appréhender dans un contexte d'industrialisation et de réactions à ce phénomène : que veut dire « manger de la viande aujourd'hui »**

L'IMPOSSIBILITÉ D'ÊTRE SEUL

« Est-ce qu'une personne peut vivre avec deux cent brebis ?

D. : Si elle fait attention et qu'elle fait beaucoup de choses.

H. : Rien qu'une personne, pour élever deux cent brebis ce n'est pas possible.

D. : Il y a du boulot, il ne va pas faire le foin seul.

H. : Il faut y être en permanence. Il faut bien qu'il fasse ses courses, qu'il aille chez le dentiste, chez le docteur. Pour deux cent brebis, il faut donner à manger le matin et le soir.

Combien de temps cela prend-il ?

H. : Si c'est une bergerie équipée, c'est faisable en une heure et demi ou deux heures. Mais dans des petites bergeries à l'ancienne, il faut le double de temps.

D. : Il faut descendre le foin dans des sacs. On fait des boules maintenant. Avant on faisait avec les bottes. Le fils a voulu essayer les boules. Mais la boule, il faut la défaire au grenier et la descendre.

H. : Pour un je ne sais pas. Il pourrait peut-être. Mais un vaillant.

C'est la main d'œuvre qui manque ? Quel que soit leur revenu, c'est la main d'œuvre qui manque ?

H. : Oui, la main d'œuvre c'est le plus important. Soit il faut abandonner nos vieux bâtiments et bâtir du neuf qui soit fonctionnel de façon à pouvoir passer avec le tracteur pour alimenter les bêtes et sortir le fumier. Ensuite, amener le fumier avec l'épandeur, mais il ne passe pas partout non plus. Pour acheter un tracteur, maintenant il faut 140 000 ou 150 000 €. Un épandeur, il faut 25 000 €. Une motofaucheuse, il faut 15 000 €. Un andaineur et un faneur, il faut encore 30 000 €. Le jeune agriculteur qui va s'installer pour démarrer à zéro !

D. : Il y a des primes maintenant.

H. : Oui, mais si tu investis 100 000 € au Crédit Agricole, tu en as pour vingt ans à rembourser et ce n'est pas sûr qu'ils te prêtent 100 000 € en vingt ans. Le taux, ce ne sera pas non plus à zéro pour cent. »

Danièle et Henri CAUSSIEU, éleveurs à Gavarnie



UN MÉTIER TRIBUTAIRE DES POLITIQUES AGRICOLES ET DES COURS DU MARCHÉ

« Du coup, vous Carlo, quand est-ce que vous avez repris l'exploitation ?

C. : J'ai repris l'exploitation au 1^{er} janvier 2008. Cela fait onze ans. Nous avons deux granges dont une en fermage, puis en 2010 j'ai fait un bâtiment pour améliorer les conditions de travail parce que c'est compliqué tout seul.

Est-ce que la taille de l'exploitation a augmenté par rapport à celle de Simon ?

C. : Oui. Au départ, quand je me suis installé, nous fauchions douze hectares, ce qui correspondait à la propriété. Aujourd'hui je fauche trente hectares. Il y a cent-soixante brebis et vingt-deux vaches. J'ai les vaches depuis trois ans seulement.

(...)

Les troupeaux se sont bien agrandis !

C. : Oui, avant ils en avaient trois d'un an, trois de deux ans et trois de trois ans. Cela fait qu'il y en avait six qui ne vêlaient pas. On le voit maintenant, ceux qui sont restés à l'ancienne, ils ont quinze vaches et ils n'ont que deux veaux. Moi j'ai vingt-deux vaches et vingt veaux. Si la vache ne vêle pas il faut la vendre, l'engraisser et la tuer, pour acheter une vache avec un veau. On ne peut plus se permettre de vivre comme à l'époque. Avant, ils pouvaient se permettre vingt vaches et trois veaux. Ils touchaient des primes quand même. Maintenant, si tu n'as pas au moins dix vaches qui vêlent tu ne touches pas de primes.

Parce que les primes ont diminué ?

C. : Elles ont augmenté mais par rapport à la vie que l'on a aujourd'hui ce n'est pas pareil. Nous vendons des agneaux au même prix qu'il y a trente ans ou quarante ans.

En fait, le prix des charges a augmenté et...

C. : (sifflement) Ça tombe. C'est à dire que nous sommes le seul métier où nous sommes tributaires de l'Etat. Quand on va chez un patron, tu as un salaire et si tu n'es pas content tu vas chercher ailleurs, tu vas voir autre chose. Tandis que là, tu vas voir dix bouchers, ils ont tous le même prix. Tu vas voir le voisin en pensant qu'il va te donner cinquante centimes de plus, mais au contraire, il va te donner dix centimes de moins. Ce n'est pas nous qui faisons le prix. Quand on vend une bête, si elle est extrêmement jolie ou moyennement bonne, elle sera au même prix que la bonne ».

Carlo CUSTRE,
éleveur à l'AOP Barèges-Gavarnie, Gèdre-Dessus

LA NOUVELLE PAC ET LES PRIMES ICHN

◇ 1992-2003

Pour faire face à cette nouvelle organisation de l'agriculture en général et aux enjeux économiques et sociaux qui en découlent, en 1992, la PAC est réformée.

Les prix jusque là garantis aux éleveurs sont diminués. Pour compenser, une aide est directement versée au producteur, indexée sur la surface d'exploitation et le rendement. Les dépenses de la PAC sont ainsi mieux maîtrisées et les négociations internationales reprennent.

En 1999, pour prévenir des crises de surproduction liées aux élargissements prévus, l'Europe poursuit la diminution des prix garantis, et la compense encore par une augmentation des aides directes qui continuent à donner une incitation significative à la production.

Parallèlement, une série de mesures est entreprise autour de la notion de développement rural pour limiter les impacts environnementaux de l'agriculture. Ces mesures visent alors à promouvoir, en plus du rôle de production de biens agricoles, d'autres fonctions telles que la contribution à l'aménagement du territoire, l'entretien des paysages ou encore le maintien de la biodiversité.

◇ 2003 – 2013

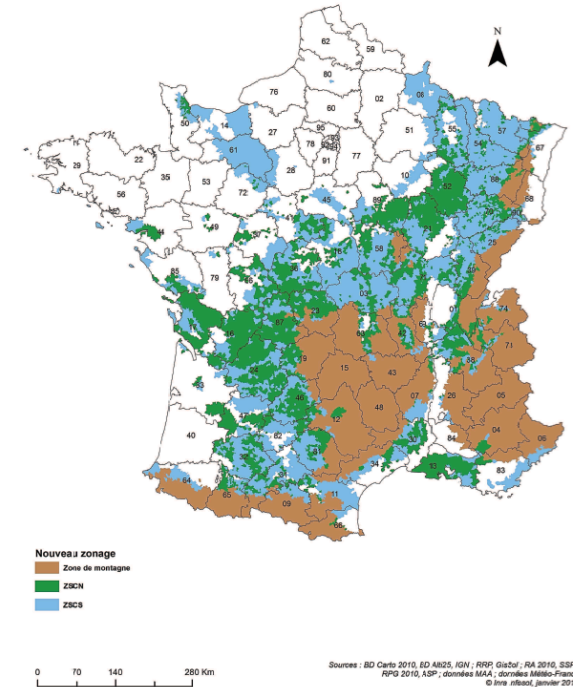
En 2003, les aides compensatoires sont modifiées et découplées de la production. Les agriculteurs ne touchent plus les aides en fonction de ce qu'ils produisent mais en fonction de ce qu'ils produisaient dans les années 2000, 2001 et 2002, selon donc des références historiques. Ce Droit à Paiement Unique (DPU), contrairement aux aides directes de la réforme de 1992, n'oriente plus les choix de production des agriculteurs puisque l'aide est la même quelle que soit la production.

◇ 2014 – 2020

En 2014, dernière réforme de la PAC, DPU et références historiques devenues désuètes sont remis en cause. Les droits à paiement de base ont vu le jour. Ils sont versés pour tous les hectares admissibles de Surface Agricole Utile et sont dotés d'un montant à l'hectare qui doit progressivement s'uniformiser à l'échelle d'une région à l'horizon 2019. Pour augmenter leurs aides, les agriculteurs sont donc tentés d'augmenter leurs surfaces d'exploitation.

◇ L'ICHN : INDEMNITÉ COMPENSATOIRE DE HANDICAPS NATURELS

A ces aides directement versées au producteur s'ajoute l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels qui, comme son nom l'indique, compense la fragilité de certaines zones agricoles et vise donc à maintenir la viabilité des exploitations. Entrée en vigueur en 1976, elle devient un complément de la PAC lors de sa réforme en 1992 de façon à corriger les différences de revenus entre les exploitations situées en zones défavorisées et celles du reste du territoire en fonction de certains critères et d'un zonage établi par l'Etat. Les zones de montagne et de haute montagne, au regard de la composition de leur terrain, en sont donc bénéficiaires.



Délimitation des zones soumises à des contraintes naturelles (ZSCN) et des zones soumises à des contraintes (ZSCS) pour la France hexagonale à partir de 2019

Source | Ministère de l'Agriculture 2019



LA PAC DE 1992, LES CONDITIONS D'UNE GÉNÉRATION

« La grande évolution de l'agriculture, je dirais, ça a été la PAC en 1992. Ou tu restais dans l'agriculture locale et tu restais petit, ou tu te développais pour en faire un métier et à juste titre en faire un salaire. À partir de là, c'est un peu le serpent qui se mord la queue. On s'agrandit, on augmente le cheptel, c'est la course au productivisme, c'est ce que dicte la PAC.

Les politiques de la PAC, qu'est-ce qu'elles préconisent ?

En 1992, on était payé à l'hectare. Plus d'hectares, plus de têtes. Ensuite il y a eu une autre politique PAC dans les années 2000. La prochaine c'est 2020. La dernière PAC, ils sont un peu retournés en arrière pour orienter plus sur la qualité. Les structures s'étaient développées donc maintenant il faut qu'on repense à faire de la qualité sachant qu'il y a quand même des grosses structures qui se sont mises en place. Il y a des unités qui sont adéquates pour sortir un salaire. Avant, on vivait avec 10 vaches et 50 moutons, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Aujourd'hui, avec 10 vaches et 50 moutons qu'on vienne m'expliquer comment on peut vivre ? Ils ont tous un tracteur plus des frais derrière.

De ce que j'ai compris, c'est qu'environ dans les années 1970, il y a eu une rupture avec la mécanisation qui vient changer les modes de faire et surtout les stratégies des exploitations puisque la mécanisation vient apporter un lot de charges qu'il faut rentabiliser par la suite sur l'exploitation.

Voilà. Dans les années 1970, ils ne le rentabilisaient pas trop parce que les exploitations vivaient un peu sur de l'acquis. Dans toutes les maisons, il y avait quand même plus ou moins un peu d'argent. Et puis, il n'y avait pas une grande mécanisation. C'était une mécanisation à petits frais. Par contre, on va dire que depuis les années 1990, il y a eu de gros frais. C'est la même mécanisation qu'en plaine. Ça, aujourd'hui, il faut le rentabiliser. Donc c'est des troupeaux, c'est des charges. Si tu veux être compétitif, aujourd'hui, il faut être au même titre qu'en plaine. Il te faut du bétail qui tient la route. Donc il y a des charges en face, d'alimentation, de mécanisation, la MSA, les crédits parce qu'il faut un bâtiment qui tient la route, etc.

Donc il y a eu un lot d'investissements et de nouvelles charges.

C'était ça ou il n'y avait plus d'agriculteurs non plus. La nouvelle génération a investi. Et si il y en a qui reste, il faudra continuer à investir et à s'adapter.

C'est ce phénomène qui a poussé à élargir la taille des exploitations ?

Oui, tout à fait, et la taille des troupeaux. »

Philippe ROUDET, éleveur de bovins, Pragnères

DES PRIMES... OUI, MAIS ! BESOIN DE RECONNAISSANCE PAR LE TRAVAIL ET LA QUALITÉ DE LA PRODUCTION

Si les aides de la PAC et de l'ICHN cumulées peuvent représenter entre 60% et 80% des revenus agricoles et garantissent le maintien de l'activité faute de rentabilité, il n'en reste pas moins vrai que les agriculteurs n'en expriment pas un sentiment de fierté pour autant et se sentent tributaires des politiques agricoles globales desquels ils dépendent.

La reconnaissance de leur travail et de la qualité de leur production en est interpellée et leur légitimité tout autant. Ainsi, on leur reproche souvent d'être largement subventionnés pour exercer leur métier, là où d'autres secteurs ne le sont pas (comme le commerce par exemple). Ceci se joue notamment dans l'espace politique où les agriculteurs disent se voir souvent répondre : « Vous, vous avez des primes ! » pour mettre fin à certains débats.

Déjà affectés par la non reconnaissance d'une production qui n'est pas achetée à son « juste prix », ils se sentent alors parfois exclus des espaces de décision justement par manque de légitimité sociale entretenu par le système de primes.

Pour certains d'entre eux, la valorisation par l'AOC de leur production vient rééquilibrer cette sorte de complexe éprouvé.

ON NOUS ENLÈVE LA FIERTÉ DE NOTRE TRAVAIL !

« Ils nous ont baissé le cours de la viande en la compensant avec des aides. Nous n'avons jamais demandé d'aides. S'ils nous payaient correctement le produit nous n'aurions pas besoin d'aides. Mais si on ne te paye pas le produit, comment tu fais pour vivre ? Ils sont donc partis sur ce système là, d'aide par-ci, d'aide par-là, c'est très bien, mais qu'est-ce que nous faisons de notre produit. Ce n'est pas valorisant de faire un produit dont 50% c'est de l'aide PAC. »

Jean-Sébastien SOULERE, éleveur de bovins et d'ovins AOC, Gèdre

UNE VOLONTÉ DE VIVRE DIGNEMENT

« Il ne faudrait pas le dire mais malheureusement c'est la réalité. C'est un peu la honte du métier quelque part, ça serait bien qu'on réussisse à vivre de notre métier sans vivre des aides. Si on n'avait pas les aides, c'est sur qu'il y aurait de la friche, il n'y aurait plus personne. »

Patrick LABIT, éleveur de vaches Limousines, Saussa, Gèdre

DES REGARDS ET DES MOTS QUI BLESSENT...

« Certains des citoyens disent : « Vous êtes ultra subventionnés et quand on vous met un ours ! Vous prenez tout l'argent qu'on vous donne mais par contre quand il faut faire un petit effort, rien ! » C'est vrai que ça, tu ne peux pas le dire ! C'est pas poli ! »

Mathieu BRUGUERA, éleveur de brebis, Ayrues, Gèdre

LE CHOIX DE L'EXPORTATION...

« Et après, vous parlez du prix de la viande, la commercialisation pour vous comment ça se passe ?

Alors moi, je vends tout pour l'export.

Le circuit c'est quoi, vous le vendez à...

A un négociant et ils viennent sur place le chercher et on ne s'occupe de rien. Après ça part en Italie et en Espagne. Le moins bon en Espagne et le bon en Italie.

Après vous n'êtes pas du tout en lien avec tout ce qui est boucherie ?

Non, parce que les bouchers ne jouent pas plus le jeu que ça. En plus, si vous voulez engraisser les bêtes nous sommes obligés d'acheter toute la céréale, au final si le boucher ne le revalorise pas, ça ne vaut pas trop le coup.

Et sur les coopératives, il y en a certains qui en vendent ?

Oui, mais pour les coopératives c'est pareil, ça part pour l'export. Ceux qui vendent aux coopératives c'est pour l'export, en bovins je parle.

Et la vente directe, ce sont des choses auxquelles vous aviez déjà pensé ?

J'y ai pensé mais c'est compliqué. J'ai les vêlages qui sont étalés, donc les veaux ne naissent pas tous en même temps et pour la vente directe ça serait bien d'avoir les veaux tous en même temps. Là, moi, je ne suis pas capable de dire au mois de mars vous aurez un veau. Je ne peux pas le garantir, surtout si le veau naît au mois de janvier. Je ne peux pas dire au mois de mars vous l'aurez. »

Patrick LABIT,
Éleveur de vaches Limousines,
Saussa, Gèdre

LES RÉSEAUX DE COMMERCIALISATION

Enfin, ce sont également les réseaux de commercialisation qui s'élargissent et se diversifient. Trois catégories de distribution semblent alors coexister :

- *Les circuits classiques chez le boucher* : le boucher achète directement à l'éleveur la bête sur pied, se charge de l'abattage, transforme et revend à son prix.
- *Des coopératives de vente* qui rassemblent la production de toute une région (Lur Berri, Celpa, SICA, Terre Ovine, Euralis, Arcadi...) pour revendre les bêtes sur pied pour les engraisser, soit qui abattent et transforment la viande.
- *La vente directe* : une solution alternative que certains éleveurs ont adoptée pour augmenter leur marge bénéficiaire.

Cette dernière option engage donc l'éleveur à abattre et transformer la viande mise sous-vide lui-même via des structures d'abattage, puis de se constituer son propre réseau de clientèle et de le livrer. Ce circuit-court permet de limiter les intermédiaires et donc au producteur d'augmenter son revenu même s'il diversifie son travail avec des tâches liées à la commercialisation.

Certains éleveurs ont recours non pas à un seul de ces modes de commercialisation mais peuvent en cumuler stratégiquement plusieurs.

... ET CELUI DE LA COOPÉRATIVE

« Je vends à une coopérative. Elle s'appelle Terre Ovine et elle ramasse des agneaux dans le Béarn, les Hautes-Pyrénées et la Haute-Garonne. Elle est basée à Saint-Gaudens.(...)

Si vous voulez, on est adhérent à la coopérative et quand on a des agneaux de prêts, on les appelle et ils viennent les chercher. Tous les quinze jours il faut que l'on descende à Lourdes. Et c'est eux qui les abattent.

Ce système en coopérative, c'était un choix de votre part ?

Non, au départ je voulais faire avec les bouchers d'ici. Mais c'était compliqué, ils ne venaient jamais voir les agneaux. Après ils grossissent et quand ils sont trop gros on ne les paye plus, car ils sont trop lourds, donc déclassés. J'ai trouvé une alternative et je suis rentré à la coopérative. »

Cédric TAJAN, éleveur à Sarat de Bent, Gèdre

LA VENTE DIRECTE, UNE VALEUR AJOUTÉE SUR LE PRODUIT

« **Vous me disiez donc que vous commercialisez en vente directe. Concrètement ?**

M. : Concrètement j'ai une liste de clients que je contacte par secteur. Des fois, ça m'amène à aller jusqu'à Bordeaux par exemple.

Vous allez loin !

M. : Oui, donc j'essaye de grouper. Je prends 7 ou 8 agneaux, je les amène à l'abattoir de Bagnères. Ils sont découpés et mis sous vide par la coopérative des Gaves à Lourdes. Je les récupère là dans une caisse frigo et je les amène au client sous vide.

Les coûts de transformation sont-ils importants ? Il y a les coûts de transformation et les coûts de transport aussi...

M. : Oui, bien sûr qu'ils sont importants. C'est du travail la découpe. L'abattoir je crois que ça doit être 1 euro ou 1,50 € du kilo et tout compris je dois être autour de 3 euros avec l'abattage et la découpe mise sous vide. Après, il y a la livraison. En gros, ça coûte 6,10 € le kilo d'agneau en bon état parce que ce que veulent les bouchers, c'est des agneaux gras et pour avoir ce gras il faut les soigner avec plus que de l'herbe.

(...)

Mais s'ils sont cotés, comme cela arrive, « pas gras » soit un peu moins gras que gras à l'abattoir, puisqu'il y a un vétérinaire qui donne des notes aux carcasses, ce sont des notes. Et si ces notes sont décotées, l'agneau passe de suite à 4€ alors que ce sont quand mêmes de très bonnes bêtes. Et je crois même qu'il y a beaucoup de clients qui les préfèrent avec un peu moins de gras. C'est donc 6,10, quand c'est bien vendu. Moi, quand tout est fini, je les passe à 13 ou 14 € le kilo.»

Mathieu BRUGUERA, éleveur de brebis,
Ayrues, Gèdre

LA MULTIPLICITÉ DES RÉSEAUX DE COMMERCIALISATION

« **La vente directe ça se passe comment concrètement ?**

Ça se passe sur un réseau de clientèle plus ou moins local. Si ce n'est pas dans le département, ce sont des départements voisins. C'est beaucoup du bouche à oreille. Je fais abattre à Bagnères. On a une salle de transformation collective à Lourdes. Je fais transformer là et ensuite j'organise ma livraison comme je veux. Il y a une plus-value un tiers / deux tiers environ. Sur 3 vaches vendues, j'en ai une pour moi.

C'est le fait de la vente directe qui permet d'avoir cette rentabilité par rapport à d'autres circuits possibles de commercialisation ?

Oui. Il y a la vente directe qui y fait. La race Limousine aussi car c'est une race prolifique. C'est un veau par vache et par an contrairement à d'autres troupeaux Blonds qui attendent un veau tous les deux ans. Sans critique aucune mais cela reste une réalité. Tout cela, a permis, pour ma part, le développement de mon exploitation.

Les autres réseaux de commercialisation quels sont-ils ? Si on ne fait pas de la vente directe, qu'est-ce qu'on fait ?

Un peu de boucherie locale mais malheureusement, il y a plus d'éleveurs que de bouchers. Après ce sont des grosses coopératives. On est obligés de se rallier aux coopératives, notamment Lur Berri, Celpa et tout ça qui sont de grosses coopératives. Là, tu passes au cours du marché national.

Ces coopératives, on ne m'en pas encore beaucoup parlé. Elles sont situées où ?

Celle avec qui je travaille, Lur Berri, le siège est dans les Pyrénées-Atlantiques mais a un réseau ici dans les Hautes-Pyrénées. Après, ici il y en a d'autres sur Tarbes, la SICA, il y en a des coopératives. Je travaille avec Lur Berri parce que j'avais commencé les taurillons avec une coopérative qui s'était montée ici dans le 65, la Coopérative des Eleveurs de Bigorre qui a fondu les plombs et qui a été rachetée par Lur Berri. J'ai donc continué avec eux. Je n'ai peut-être pas encore de recul, malgré que je commence à avoir 15 ans d'exercice, pour voir où en sont les coopératives, ce que c'est, etc. Après je ne cherche pas trop à en avoir non plus puisque ma vente directe marche bien donc je me contente de ça.

Donc vous avez une partie en vente directe et l'autre en coopérative.

Voilà. Les vaches grasses, je les vends quasiment à 100% en vente directe. Après je fais un peu de vente de reproduction, c'est-à-dire d'éleveur à éleveur, des veaux de boucherie en vente directe et après les broutards, ça part en coopérative. Ce sont ceux-là qui sont revendus en Espagne ou Italie pour être repoussés. »

Philippe ROUDET, éleveur de bovins, Pragnères

UNE RELANCE DE LA POLYCLTURE, LE CHOIX DE DIVERSIFIER LES ATELIERS ET DE L'AUTONOMIE DE ROXANE ET MATHIEU



R. : *Oui, mais on entend de plus en plus parler du fait d'être autonome. Tu fais du maraîchage aussi.*

À vocation de commercialisation ?

R. : *Oui.*

M. : *Oui, je fais le marché pendant deux mois de l'année à Luz.*

Vous relancez donc cette pratique ?

M. : *Ça continue à titre vivrier. Ça fait longtemps que j'avais commencé un petit jardin juste pour nous. Et puis quand j'ai vu les résultats, je me suis dit que ça valait le coup de produire un peu plus. D'autre part, quand tu t'engages en tant que Jeune Agriculteur à l'installation, tu t'engages à toucher le SMIC. Il fallait donc pouvoir arriver au SMIC. Et vu que j'étais basé sur les primes d'avant, pour arriver au SMIC, il me manquait 1000 ou 2000 €. C'est là que je me suis dit qu'il fallait diversifier. Finalement, les primes sont arrivées et le jardin n'a pas un grand intérêt économique. J'adore ça mais ça prend beaucoup de temps. Il faut être très performant pour que cela ait un intérêt. Sinon c'est des heures de travail. C'est laborieux quand même !*

Plus le temps de vente au marché.

M. : *Mais ça, à la limite j'aime bien.*

Qu'est-ce que vous cultivez dans votre jardin ?

M. : *À part des tomates, des aubergines, des melons et des bananes à peu près tout le reste ! Des patates, des poireaux, des carottes, des oignons, des salades, des betteraves, des choux, des cucurbitacées.*

Sur le village, vous avez des débouchés ?

M. : *Je n'ai pas essayé. Il y a un potentiel infini. Je pourrais produire 100 fois ce que je fais là, ce serait vendu aux alentours sans problème.*

Donc, quand on dit que c'est la fin de l'agriculture dans la vallée, il y a quand même un potentiel ?

M. : *Il y a quand même un potentiel. C'est phénoménal. Là, on parle d'agriculture mais si on associe le tourisme en plus, c'est infini ! On pourrait être 100 fois plus à habiter là. (...) Ce n'est pas rien à mettre en place non plus. On pourrait avoir des cochons. Je vois la matière organique qu'on balance... Rien qu'avec l'école on aurait de quoi engraisser des cochons. Mais il faudra être là aussi pour s'en occuper. Les poules c'est pareil, on ne leur donne rien et elles nous font des œufs. On pourrait développer plein de trucs ! J'espère acheter du matériel pour broyer parce qu'ici ça se boise de plus en plus. C'est une grosse partie du boulot de tailler les haies, couper les arbres. Jusque là je brûlais tout. Le gros bois sert à la cheminée et le petit sert sur place. Là je regarde pour acheter un broyeur pour faire de la plaquette et remplacer la litière des bâtiments et donc réamender les sols avec ce qu'on prélève. Mais si on regarde en efficacité : allumer un tracteur pour broyer des branches pour faire de la litière puis de l'engrais, ça fait beaucoup de gasoil.*

R. : *On va dévier la rivière pour avoir une turbine !*

M. : *Il y avait des rigoles avant ! On a l'eau ici. On a deux moulins au-dessus. Il y a une rigole qui fait 4 km et ils passaient, à 5 ou 6 personnes, un mois à remettre en eau pour irriguer. Donc ici il y a une rigole de 4 km avec un droit à l'eau conséquent. On pourrait avoir une turbine !*

R. : *Je pense qu'on tend vers ça de toute façon : l'autonomie, consommer le moins possible. Il n'y a qu'à voir ce qui se passe dans l'actualité. Regardez tous les militants pour la sauvegarde de la planète, il faut qu'on soit acteurs de ce genre de choses. C'est maintenant, c'est nous !*

3.3. CONSERVATION DES SAVOIR-FAIRE ET MAINTIEN DE LA DYNAMIQUE AGRICOLE

LE CHOIX DU MÉTIER : UN ENGAGEMENT POUR LE MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ

La baisse du nombre d'agriculteurs frappe également la Génération 3. Aujourd'hui, Gèdre ne compte plus qu'une quinzaine d'éleveurs encore en activité dont 5 ont le statut de Jeunes Agriculteurs (moins de 40 ans). A Gavarnie, seulement 4 agriculteurs sont encore en activité. Trois d'entre eux ont plus de 70 ans et n'ont pas de repreneurs. La dynamique agricole semble alors affaiblie bien qu'il semblerait que des perspectives soient encore ouvertes à ce secteur.

Si le choix du métier était pour la plupart des membres de la Génération 1 subi par une désignation familiale, phénomène que la Génération 2 a également connu pour certains, il semblerait par contre que pour la Génération 3, devenir agriculteur soit un réel choix. Selon les témoignages entendus, ce choix là résulterait d'un véritable engagement envers la profession, passion transmise de père en fils pour le métier, sujet de socialisation par un apprentissage transmis verticalement dès le plus jeune âge.

Dans ce contexte de valeurs identitaires fortes, l'activité pastorale est alors considérée comme un patrimoine culturel à part entière par ses acteurs duquel les jeunes générations, pour ceux qui ont repris l'activité, semblent s'être saisis et investis. Ainsi, les plus jeunes éleveurs nous ont confié avoir repris le métier pour « continuer », pour « ne pas que cela s'arrête » et pour transmettre à nouveau ce qu'on leur a transmis. Cet engagement-relai est d'autant plus fort que cette génération, comparativement aux autres, a justement pu avoir le choix de s'orienter vers d'autres métiers, grâce à un niveau d'études plus poussé que leurs parents mais surtout une ouverture vers plus de possibles. La conscience et le sentiment d'appartenance à ce patrimoine semble donc une valeur profondément ancrée par souci du maintien de l'activité. Car le principal enjeu du pastoralisme se trouve là : garder les milieux ouverts.

LA CONVICTION D'UNE VOCATION

Dans la manière dont vous avez appris le métier, était-ce un choix ou était-ce imposé ?

Ce n'était pas du tout imposé, c'était un choix et avec beaucoup d'envie. Même si des fois on a des remords la vie fait que c'est comme ça ! C'est quand même avec beaucoup d'envie et beaucoup de passion ça c'est certain.

D'où vient cette passion ?

De tout petit, de suivre le mouvement tous les jours : on va à la grange, aux prés. De ce fait là on se met à aimer les bêtes, le travail et le mode de vie. La passion vient de là, ça se fait comme ça, naturellement et tout doucement.

Jean-Sébastien SOULERE, éleveur de bovins et d'ovins AOC, Gèdre

L'AMOUR DU MÉTIER COMME CONDITION DE REPRISE

« Qu'est-ce qui vous a décidé à reprendre ? Si votre père à déjà vu du monde partir, j'imagine que vous aussi vous avez vu d'autres... »

D. : À la base il faut aimer ça. Aujourd'hui on entend de plus en plus de personnes qui veulent s'installer grâce à la PAC car elle a augmenté. Mais si on n'a pas l'amour du métier, ce n'est même pas la peine. Il faut passer du temps avec les bêtes. Cela reste des bêtes donc parfois elles ont des comportements bizarres. Ce sont des problématiques diverses.

Vous aimiez ça ?

D. : Oui, et on est habitué depuis tout petit. Tout jeune on allait ratisser les prés. On y est formé depuis tout petit. »

Denis SOULERE, éleveur d'ovins AOC, Gèdre-Dessus

Là, maintenant, pour le refaire c'est... On ne le reverra plus comme c'était il y a vingt ans, ou sinon il faudrait vraiment que ça ait changé. Parce que là, ce n'est même plus des ronces, ce sont des bois qui se sont faits dans des parcelles que moi j'ai déjà vues fauchées. Le frêne, le noisetier y ont poussé... et ça c'est mort, même en pacage.

Donc il n'y a même pas de possibilité de réouverture ?

Il va y avoir du grand travail ! Il va y avoir du gros boulot ! C'est ça qui est un peu dommage, mais bon c'est fait c'est fait. Maintenant, c'est à nous d'entretenir ce qui est encore entretenu, mais jusqu'à quand je ne sais pas. Il faudra en reparler dans dix ans. Dans dix ans on refait le tour, ça va être vite vu ! (...)

Vous, en tant que professionnel vous voyez des solutions ?

Déjà, il faudrait que tout ce qui est entretenu continue de l'être, après on a beaucoup de problématiques de dégâts de sangliers et ça, si c'est trop bombardé c'est en friche après.

Oui parce qu'ils viennent retourner les parcelles, c'est ça ?

Voilà, et il y a beaucoup de prés qui ne sont pas fauchés à cause de ça. Avec les dégâts des sangliers, il y en a qui ne fauchent plus. On le fauche une année et l'année d'après ce n'est même pas la peine d'y aller. Donc, il faudrait continuer de l'entretenir mais après ça a un coût. Moi, j'ai tout clôturé pour les dégâts de sanglier et la clôture c'est un coût supplémentaire. On ne parle pas de mille euros là ! La solution serait là, garder ce qu'on a déjà. Après il y en a qui clôturent, d'autres non et c'est ça qui fait peur. Parce que ce qui est entretenu aujourd'hui peut-être que l'année prochaine ça ne le sera plus à cause de ça.

Patrick LABIT, éleveur de vaches Limousines,
Saussa, Gèdre

MAINTENIR L'ACTIVITÉ POUR GARDER LES MILIEUX OUVERTS

Le maintien des milieux ouverts est en effet une grande préoccupation pour les éleveurs qui se sentent garants de cette zone intermédiaire de la montagne et de la gestion des paysages. Comme déjà précisé, les prairies de fauche qui ne sont pas mécanisables sont à terme, vouées au reboisement. Certaines sont reconverties en prairie de pacage mais l'entretien n'est pas techniquement aussi efficace que celui de la fauche.

Pour celles qui sont abandonnées, certaines herbes invasives s'installent, la neige plie l'herbe haute que les brebis refusent de brouter l'année d'après, des ronces s'installent, puis des noisetiers et les parcelles retournent rapidement à la forêt. Les paysages pastoraux en sont ainsi modifiés alors qu'ils représentent un atout considérable pour l'attractivité du territoire et son activité touristique.

Une fois que l'enfrichement commence, difficile pour les éleveurs de pouvoir « réouvrir » les parcelles : cela représente une tâche trop importante là où il manque des bras. La pratique de l'écobuage serait parfois une solution nous dit-on, mais elle est devenue interdite. Les éleveurs, pleinement conscients de leur rôle dans l'entretien des paysages et leur façonnement, se sentent alors impuissants face à la situation.

Pourtant, l'enjeu de maintenir les milieux ouverts est pour eux une priorité. Cela leur garantit la possibilité de poursuivre leur activité dans de bonnes conditions, mais aussi de conserver l'esthétique de paysages éminemment culturels.

UNE ACTIVITÉ AGRICOLE DÉTERMINANTE POUR LA FORMATION DES PAYSAGES

« Donc les paysages ont dû changer par rapport à aujourd'hui ?

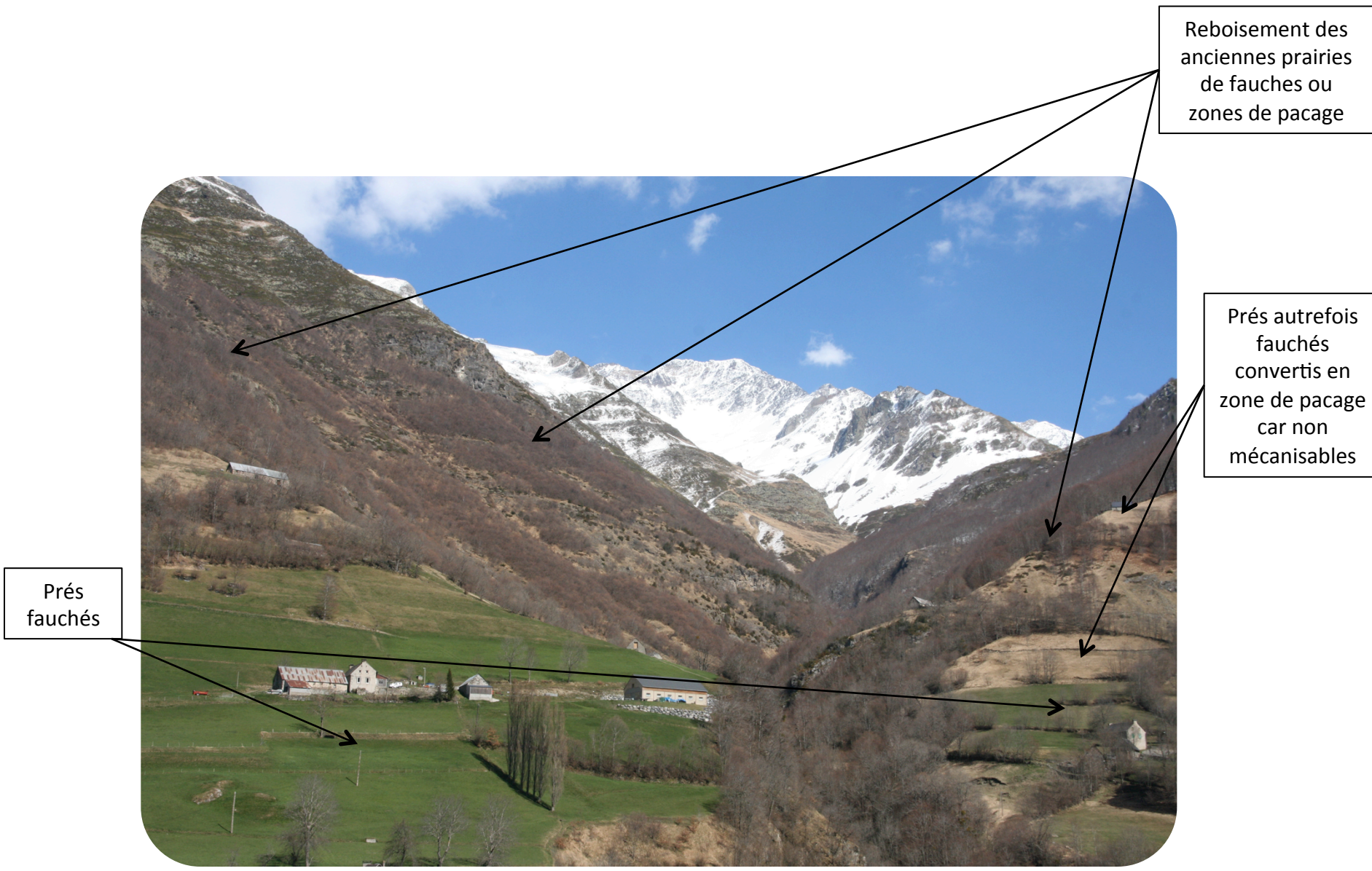
D. : C'est ça qui a marqué le plus.

E. : Ce qui était des champs sont maintenant des prés et des prairies.

H. : C'est surtout tout ce qui a été abandonné qui s'est boisé. On voit vraiment le changement. Jusque dans les années 1970, sur la commune de Gèdre il y avait beaucoup d'exploitations, même si elles étaient petites, ils entretenaient. Tout était nettoyé d'un côté ou de l'autre et on se rendait moins compte de la situation. À partir du moment où ça a été abandonné, surtout ici en fond de vallée, les parcelles ont été prises par les ronces, puis les noisetiers et c'était fini. Il y a des zones entières qui sont irrécupérables. Tout ce qui est en pente c'est fini.

D. : Oui, ce qui est difficile d'accès ou trop en pente. »

Élisa, Henri et Denis SOULERE, Gèdre-Dessus



Reboisement des anciennes prairies de fauches ou zones de pacage

Prés autrefois fauchés convertis en zone de pacage car non mécanisables

Prés fauchés

Paysage d'hiver : Gèdre-Dessus

4. D'UNE GÉNÉRATION À L'AUTRE, DES VALEURS CULTURELLES ET SOCIALES DU PASTORALISME COMMUNES

Toutes générations confondues, certaines valeurs fortes et partagées apparaissent dans les discours des agriculteurs de la commune de Gavarnie-Gèdre comme des marqueurs d'identité locale. Elles s'articulent autour de la perception du métier d'éleveur comme une fierté vécue et un vecteur de transmission culturelle mais aussi une passion.

Elle rejoint la valeur « travail » structurante également de cette culture locale qui fait écho à l'effort fourni pour la pratique du métier, à une implication telle que le temps de vacance est pour certains inconcevable.

Le rapport à la montagne se veut également un attribut important de ces valeurs partagées. Conditionnée par la marche et l'observation, la montagne représente un support de connaissances témoin de ce rapport culturel à l'environnement. Enfin, l'expression du rapport aux bêtes vient confirmer que le métier d'éleveur est aussi source de sensibilités.

LA FIERTÉ D'UN HÉRITAGE ANCESTRAL

« Avec le recul, quels sont les meilleurs souvenirs de votre métier ?

En général, je n'ai qu'un bon souvenir. Ce serait à refaire, je le referais. J'aurais quelques difficultés aujourd'hui parce qu'il y a des choses difficiles qui se sont greffées au métier et qui ne doivent pas être faciles à vivre, notamment la réintroduction de l'ours et l'arrivée du loup qu'on ne peut pas éviter. Et si ce n'était pas ça, moi je recommencerais ! Tant pis, je le ferais peut-être différemment ou peut-être moins bien mais... On a eu une vie riche parce qu'on avait des contacts avec des gens beaucoup plus âgés que nous. J'avais beaucoup de contacts avec les gens beaucoup plus vieux que moi qui me racontaient des choses qui me paraissaient des fois invraisemblables et je me disais quelques fois qu'ils me racontaient des histoires. Mais en définitive, il s'avère qu'en vieillissant moi aussi, c'était vrai. C'était super bien ! »

André CASTAGNÉ, éleveur retraité,
Sarrat de Bent, Gèdre

LA PERCEPTION DU MÉTIER : UN HÉRITAGE PASSIONNEL, SE SENTIR LIBRE

Imposé ou choisi, quelque soit la génération, il semble que malgré les difficultés et les enjeux incombés à chaque contexte social, quelque soit l'histoire de famille et les conditions de reprise, il y ait une passion partagée pour le métier.

Celle-ci est généralement exprimée par la richesse que procure le métier : être dehors, marcher dans la montagne, l'observer en fonction des changements saisonniers, le rapport aux bêtes, les soigner, les voir grandir. Un fort sentiment de liberté s'en dégage malgré les astreintes que le métier impose. Elles ne semblent pas toujours vécues en tant que telles. On est son propre patron, même si la vie de l'élevage est conditionnée à un lot de contraintes.

C'est aussi bien entendu, la dimension patrimoniale qui est invoquée dans une transmission familiale et linéaire et pour laquelle un grand respect est exprimé. Pour ceux qui ont repris, il y a autant d'émotions à reprendre l'exploitation qu'à la transmettre : la continuité est assurée et le fruit du labeur satisfait en vue de cette transmission pour « les fils ».

Plus les générations avancent plus les pères semblent donner de l'autonomie et une liberté de faire à leur fils. Ainsi, les pères se décrivent comme les garants de tout un passé qui voit en sa succession un avenir. Ils se positionnent souvent comme une aide, laissant alors au fils le choix de s'adapter aux enjeux de son temps. Le tout étant, malgré une pérennité qui se veut menacée, que cela dure... le plus longtemps possible.

L'ÉLEVAGE, UNE HISTOIRE DE FAMILLE



ELISA SOULÈRE : UN HÉRITAGE PASTORAL IMPOSÉ

« Nous, nous étions quarante cinq élèves la première année que je suis allée à l'école. Il y avait les plus grands. Moi j'avais sept ans quand j'ai mis pour la première fois les pieds à l'école.

Je ne parlais pas un mot de français, rien que du patois. Et je n'ai pas eu le certificat d'étude car il fallait aller fumer les prés d'un oncle et d'une tante. Plutôt que de me faire passer le certificat, ils m'ont enlevé de l'école pour que j'aille fumer les prés.

L'année suivante, j'avais un oncle qui était douanier et il m'avait demandé ce que je voulais comme cadeau pour Noël. Je lui avais demandé un livre. Je ne savais que lire très mal et écrire très peu. Je lui ai dit : « Tonton, tu dois m'apporter un livre, comme ça quand je garderais les vaches je pourrais m'instruire ». Alors en gardant les vaches je lisais et je me faisais des copies. Je suis quand même arrivée à 92 ans. »

« Il n'y avait rien d'autre à faire donc j'ai fait ça. Dans le temps c'était comme vous savez. Mais comme j'ai fait ce métier, je l'ai fait à cœur. »



HENRI SOULÈRE : UN MÉTIER DONT ON EST FIER

« Je l'ai appris sur le tas. Comme disait Maman tout à l'heure, quand nous sortions de l'école, les jours de libres et pendant les vacances nous travaillions et donnions un coup de main pour soigner les bêtes. On a été habitué depuis tout petit. C'était aussi quelque chose qui me plaisait, alors je m'y impliquais plus. J'ai un autre frère à qui cela ne plaisait pas trop, donc il le faisait presque par obligation. Il faut qu'au départ le métier nous plaise. Si cela ne nous plait pas, il vaut mieux arrêter de suite. Si on veut faire ce métier, il ne faut pas se dire au départ qu'on ne va avoir que du bon temps. Il y a quand même des moments difficiles mais quand on aime on les oublie au bout d'un certain temps.

Vous avez été heureux ? Vous avez été dans votre élément ?

H. : Je ne le regrette pas du tout. J'ai été dans mon élément. Il y a le contact des bêtes. C'est ce qui rend ce métier spécial. Ce n'est pas comme maçon où vous déplacez des agglos. Les bêtes sont vivantes, ce qui fait qu'elles évoluent. Elles peuvent évoluer en bien comme en mal. Mais c'est passionnant. Quand on fait ce métier, les jours où ça va bien, c'est une fierté. Si ça marche bien et que l'on arrive à avoir un troupeau convenable. C'est quand même le fruit de son travail »



DENIS SOULÈRE: UN CHOIX PASSION

« Et vous Denis, si vous aviez à parler de votre métier, qu'est-ce que vous en diriez ?

D. : C'est un métier passion à la base mais cela devient de plus en plus difficile. Il faut vraiment aimer ce que l'on fait pour pouvoir continuer. Si on ne le fait pas par passion ce n'est pas la peine de commencer. D'ailleurs on ne le continue pas si c'est le cas. Vu le temps que cela prend et le boulot qu'il y a dessus avec la main d'œuvre qui diminue, il faut vraiment aimer ça.



UN AMOUR DU MÉTIER DEPUIS L'ENFANCE

« Étant gosse, je vivais souvent avec mon grand-père qui s'occupait des animaux. Mes parents avaient d'autres activités. Mon père était en montagne et ma mère ailleurs. J'étais confié au grand-père. Il avait déjà semé. J'avais appris à aimer les bêtes, à couper un peu d'herbes etc. Cela m'avait sûrement intéressé, même inconsciemment. Quand j'ai eu vingt ans, je me suis dit qu'on allait relancer l'exploitation. »

Cela a été un vrai choix de votre part ?

Oui. Je n'étais peut-être pas capable de faire autre chose. »

Jean-Jacques ADAGAS, ancien maire de Gavarnie, éleveur d'ovins à la retraite, Gavarnie

LA FIERTÉ D'UN PATRIMOINE ANCESTRAL QUE L'ON VEUT CONTINUER À TRANSMETTRE

« Ce métier là, je l'ai choisi, je l'aime, c'est ce que j'ai toujours voulu faire. Même si ce n'est pas facile, même si rien n'est facile. Surtout, pour moi, c'est pouvoir entretenir ce qu'on t'a laissé. Tu peux faire bien ou mal, mais c'est surtout poursuivre l'activité qui était dessus. Il y a des gens qui ont travaillé terriblement dur et tout foutre en l'air, parce que ça va très vite, ça me fait un peu mal. En tout cas, je suis fier de le pratiquer et j'espère pouvoir le transmettre un jour. Ça c'est sûr. Je ne sais pas si c'est sûr mais je vais essayer. J'ai deux filles donc on verra bien. »

Jean-Sébastien SOULERE, éleveur de bovins et d'ovins AOC, Gèdre



LA TRANSMISSION DE LA PASSION DU MÉTIER

« Qu'est ce qui a motivé cette passion ? L'envie de continuer ce métier ? De faire perdurer ce métier ? »

Je pense que c'est beaucoup la passion, travailler dehors avec ce cadre qui est quand même... enfin voilà quoi ! On ne va pas faire les chauvins ! Après, on est notre propre patron, on fait ce qu'on a envie quand on a envie, comme on le veut.

Est-ce que c'était important pour vous de marquer une continuité par rapport à tout cet héritage et toute cette transmission ?

Ah oui ! Ça m'aurait fait quelque chose de vendre. On n'y a même pas pensé. C'était la suite logique.

Il y a quand même une appartenance, une identité qui est forte autour de cette activité ?

Oui, c'est impensable que ce soit vendu ou que quelqu'un exploite chez moi. Pour moi c'était inconcevable. Et aussi par rapport au respect pour ceux qui ont travaillé jusque-là. Je pense que c'était comme ça pour les générations précédentes, on verra la suite.

Comment vous avez appris le métier ?

Le métier c'est dans les gènes depuis tout petit. Je crois que tu as beau aller à l'école cela reste une chose et la réalité en est une autre. Malheureusement, beaucoup ne l'on pas compris, il y en a plein qui arrivent qui ont fait des études en agricole mais ce n'est pas la réalité. Après ils sont surpris sur le terrain. »

Patrick LABIT, éleveur de vaches au Saussa, Gèdre

LA TÉNACITÉ, L'ASTREINTE ET LA VAILLANCE : LE TRAVAIL, UN MARQUEUR IDENTITAIRE DU « VRAI » ÉLEVEUR

Faire les foins sur les terrains en pente, la marche en montagne, l'entretien des systèmes d'irrigation des prairies, fumer les prés, tout faire à pied, tout faire à la main, ces éléments vécus et transmis en mémoire dans les récits familiaux, conditionnent justement un rapport au travail particulier à la pratique de l'agriculture en zone de montagne.

Le rapport à l'effort et à l'implication au travail est systématiquement sous-jacent, quelque soit la génération et sa problématique. « On se la gagnait! », « Il ne faut pas croire que le métier est facile ! ». Ainsi se construit une culture du métier autour du labeur, du courage, de la ténacité, de la persévérance, de la vaillance dans un contexte où il faut faire face aux difficultés par le travail et pour une société qui ne semble pas avoir fait cas d'une grande opulence. C'est peut-être pour cela que les montagnards sont perçus comme des « durs » et que des incompréhensions naissent aussi entre le bas et le haut de la vallée.

Le souci du travail « bien fait » est parfois source de conflit : envers celui qui innove par rapport au modèle transmis qui semble figé (alors qu'en réalité, il est en évolution permanente), envers celui qui vient de l'extérieur et qui « ne peut pas savoir » ou bien encore, envers les jeunes générations qui « ne travaillent pas comme nous on l'a fait » mais qui ont certainement d'autres difficultés liées à leur propre contexte.

De même, les astreintes quotidiennes pour soigner les troupeaux ne permettent pas d'entrevoir l'idée de vacances, phénomène qui tend pourtant à se dissiper pour les nouvelles générations en quête d'un peu plus de temps libre que leurs parents. « Prendre des vacances ? Pour quoi faire? ».

La valeur « travail » se voit alors comme sacralisée mais aussi comme un facteur d'intégration à cette société rurale : « lui, il travaille bien, il n'y a pas de problème ». Ce rapport à la « réalisation de la tâche » semble donc caractériser les traits de culture d'une société montagnarde pastorale et faire partie intégrante de son identité.



CE QUI COMPTE: « C'EST LE BON TRAVAIL »

« Question anodine. Si on montrait l'intérêt de venir travailler dans les terres à Gavarnie, est-ce que les jeunes seraient accueillis ici ? S'ils ne viennent pas de la vallée.

H. : Pourquoi pas.

D. : S'ils nettoient les pacages, cela ne me dérange pas.

Qu'est-ce qui est le plus important ?

D. : Cela ne me dérange pas. Ce serait mieux pour nettoyer. Ils en auraient besoin.

Donc ce n'est pas grave s'il y a des « néo-ruraux » ?

D. : Personnellement, cela ne me dérange pas. Au contraire, j'aimerais que ce soit bien nettoyé.

H. : Des jeunes qui s'installent et qui font du bon travail, il n'y a pas de soucis.

Ce qui compte c'est qu'ils fassent du bon travail ?

H. : Oui !

D. : Oui ! Si c'est pour faire pacager qu'un morceau et que sur l'autre il y a de la mauvaise herbe et des épines, ce n'est pas la peine. Nous, on essaye de faire comme on peut dans les nôtres et on s'en voit des fois. C'est ça qui est dommage. Vous n'avez pas vu tous les prés que nous avons en ruine ? »

Danièle et Henri CAUSSIEU, éleveur d'ovins, Gavarnie



UN REGARD SUR L'AUTRE PAR LE PRISME DU TRAVAIL

« D. : Cela vous donne du mal. Je dois me faire opérer d'une hanche, mais si je peux reprendre je travaillerais. Mais de voir comment c'est travaillé et comment c'est aujourd'hui, cela me donne du mal.

Alors expliquez-nous. Nous arrivons et nous ne sommes pas d'ici. Le métier nous on ne le connaît pas. Nous venons justement pour pouvoir le connaître ce métier. Donc il faut nous expliquer comment vous le pratiquez vous.

J-L. : Nous, nous étions sur place, et il n'y avait pas autant de primes. Il n'y avait rien. Si on travaillait on avait quelque chose. Si on ne travaillait pas nous n'avions rien.

D. : On travaillait dur oui.

J-L. : C'est comme cela que ça a commencé à dégénérer. C'est joli les primes, ça aide, mais après il faut le tenir.

D. : Il faut le travailler. (...) Quand je vois ceux d'aujourd'hui, moi ça me donne du mal.

J-L. : La cuisine est toute prête maintenant. Ils ne la font plus.

D. : Ceci n'est pas grave encore. C'est plutôt comment ils travaillent. Vous avez été chez X. ?

Oui.

D. : Ils n'ont pas travaillé comme nous. Pas du tout.

J-L. : Les jeunes non, mais les anciens oui.

D. : Oui mais d'où ils viennent ? Je ne sais pas.

Ça n'a pas été le même travail ?

D. : Bah ! Et quand ? Ils sont arrivés. Les anciens oui. C'était des parents à moi. Eux ils avaient travaillé. Mais pas ceux qui y sont maintenant.

J-L. : Il n'a pas fauché à la faux.

D. : Ni porté le foin sur le dos. La grand-mère oui. Mais pas eux.

J-L. : Et le grand-père aussi.

D. : Même le père. Ceux-ci non ! Ils n'ont vu que le moderne.

J-L. : Ils ont évolué.

D. : Ils ont évolué tient ! »

Denise et Jean-Louis CRAMPE, éleveur retraités, Gèdre-Dessus



ÉLEVEUR, UN MÉTIER QUI DEMANDE UNE ASTREINTE

« D. : Le souci qu'il y a avec l'élevage, c'est comme les laitiers, c'est que vous n'avez pas un jour de libre, à part un peu l'été quand elles sont en montagne, et encore, il vaut mieux aller les voir toutes les semaines sinon il peut y avoir de gros soucis. Vous êtes un peu en prison avec les bêtes. Je pense que cela a fait du mal pour l'installation de notre génération et des jeunes.

P. : Jean-Marc et Hélène se sont organisés, ils partaient un peu en vacances.

D. : Parce que depuis quelques années ils font l'aide au remplacement.

P. : Les remplacements pour soigner en bergerie c'est très bien mais ils ne vont pas en montagne.

D. : Tu ne peux pas partir longtemps ! Il y a 4 ou 5 jours où tu peux partir, c'est déjà bien ! Il y en a qui veulent plus... Il y en a beaucoup qui ont abandonné le métier par rapport à cette difficulté.

P. : On n'a pas besoin de partir en vacances ! Si tu veux tes vacances, tu ne te fais pas paysan ! »

Pierre et Denise FÉDACOU, éleveur de bovins et d'ovins, Gèdre

UNE OUVERTURE DANS LE PARTAGE DES VALEURS TRADITIONNELLES...

« Par rapport à des gens qui viennent s'installer depuis l'extérieur, comment cela se passe ?

Cela peut très bien ou très mal se passer. Où ils sont assez fermés et ils restent tout seuls dans leur coin et ils bossent comme ils peuvent et comme ils veulent. Ou les gens s'ouvrent et ils demandent comment cela se passait avant. Ils viennent te voir et te demandent : « tu crois que ça se fait comme ça ? ». Cela ne peut leur apporter que des avantages. Ou sinon ils vont rester fermés dans leur truc et ne vont pas forcément faire les bonnes choses. Je ne dis pas qu'ils vont faire que des mauvaises choses. Avec le soutien des gens qui connaissent un peu plus le truc, peut-être qu'ils arriveront à s'en sortir un peu mieux que tout seul. »

Jean-Sébastien SOULERE, éleveur de bovins et d'ovins AOC, Gèdre



...ET À DE NOUVEAUX MODÈLES

« Notre voisin, un néo-rural, Mathieu Bruguera, fait quelque chose de très intéressant. J'aime ce qu'il fait et suis très content de l'avoir comme voisin, alors qu'il vient de l'extérieur. Par rapport à ce que certains font alors qu'ils sont nés ici, je me dis qu'à cette allure là, je vais voir un changement terrible. Les pratiques se dégradent à une allure impensable. »

Jean THEIL et Lise LAPORTE, enseignante retraitée et éleveur retraité, Ayrues



LA MONTAGNE, UN SUPPORT DE CONNAISSANCES VERNACULAIRES, UN GAGE DE SAVOIRS

De la même manière, nous avons remarqué qu'un des critères d'appartenance à la culture pastorale réside dans le fait de « connaître la montagne ». Une distinction s'établit alors entre « celui qui sait », sous-entendu qui porte un lot de connaissances vernaculaires de la montagne transmises linéairement dans un contexte familial, et « celui qui ne sait pas », qui vient probablement de l'extérieur, qui ne s'est pas penché sur les pratiques ancestrales et donc qui ne semble pas en maîtriser les enjeux. Pour pouvoir « être » éleveur, il semble donc falloir s'approprier cet ensemble de savoirs liés à des siècles d'observation, de pratiques et d'expérience du terrain.

Cet aspect a d'autant plus été soulevé en rapport aux gardes du Parc National des Pyrénées. La première génération de gardes étaient recrutés localement. Pour des raisons administratives, les recrutements se sont élargis ensuite par des concours à des candidats venant de part et d'autres de la France. Malgré leurs diplômes et la science qu'ils ont pu acquérir, on dit d'eux qu'« ils ne connaissent pas la montagne », sous-entendu, « ils ne sont pas d'ici » dans le sens où ils ne partagent pas la même culture locale.

La connaissance de la montagne ne se réfère donc pas ici à une appréhension scientifique ou académique (en rapport aux nombreuses études produites dans la mesure où la montagne est, depuis le XVIIIème siècle, un laboratoire scientifique d'observations naturalistes pour les experts venant d'ailleurs), mais bien à un savoir vernaculaire hérité, parce qu'il provient justement du monde paysan et qu'il est respecté en tant que tel comme une richesse en soi et qu'il est basé sur l'expérience, la pratique et l'usage du milieu référent.

De même que la valeur « travail » semble donc donner une légitimité à l'appartenance et/ou reconnaissance sociale, la valeur « savoir » semble tout autant la conditionner.

LA MONTAGNE : « UN JOLI BUREAU ! »

Si l'astreinte du métier provoque un sentiment d'« emprisonnement » du fait d'être quotidiennement attaché à l'exploitation, le contexte dans lequel il se pratique, la montagne, génère par contre un sentiment de liberté. Le rapport à la montagne s'exprime donc aussi à travers un rapport contemplatif pour les éleveurs : être dehors, au contact de la nature, marcher pour accéder aux granges et aux estives, regarder, écouter, sont autant d'éléments qui participent à ce sentiment de liberté qu'aucun des éleveurs que nous avons rencontré ne troquerait pour travailler dans un bureau en ville.

Les acteurs du pastoralisme semblent donc entretenir un rapport différent à la montagne que celui des Pyrénéistes en quête d'exploit sportif. Non pas en termes d'efforts puisque les éleveurs se disent être « capables de faire autant de kilomètres nécessaires pour les bêtes mais pas pour les pics ». Il s'agirait plutôt d'une appréhension et d'une pratique de la montagne de moyenne altitude, même si d'autres activités comme la chasse par exemple, le goût du ski, ou la double activité de guide pour certains peut amener ces mêmes acteurs à apprécier l'altitude.

D'autre part, la conscience de la qualité de cet environnement, lieu de vie des éleveurs, et de l'esthétique de ce cadre de vie vécu comme privilégié renvoie à l'absence de quête de l'ailleurs. Il s'agit plus simplement de l'idée qu'« on n'a pas besoin de partir en vacances alors que tout le monde veut venir chez nous parce que c'est beau. » Contraints par leur astreinte, certains nous ont exprimé que ce choix de vie impose la sédentarité mais ne contribue pas à l'isolement : « nous avons fait le choix de rester ici pour y vivre, ce sont les gens qui viennent à nous. On reçoit beaucoup de monde. »

Un profond sentiment d'attachement se dégage alors de ce rapport que les éleveurs entretiennent avec la montagne qui va même jusqu'à être traduit par de l'amour.

SE SENTIR LIBRE...

« On se sent libre là haut ? »

Oui, on se sent libre, on n'a plus aucunes contraintes. On s'évade complètement, on fait le vide. Pour ma part, une fois qu'on est en haut, on déconnecte complètement. En plus, il y a des endroits où le téléphone ne passe pas, donc s'est encore mieux. C'est un des avantages du métier. D'être son propre patron. Le travail à l'usine ce n'est pas pareil. Chacun trouve son bonheur où il veut, où il peut, je ne sais pas. Comme il peut souvent. (Rires). Ce n'est pas facile.

Au delà de cet attachement, ou de l'amour que l'on peut avoir des bêtes, par rapport à cette liberté que l'on peut avoir en haut, est-ce qu'on peut parler d'un attachement à la nature ?

Oui, tu as un sentiment de liberté. Tu t'assoies et tu regardes. Il n'y a plus rien à faire en fait. Tu t'assoies dans un endroit et tu n'as plus qu'à tourner la tête d'un côté à l'autre et c'est ça qui te fait le vide complet.

Qu'est-ce qu'on fait quand on est assis là haut ?

On regarde. Je peux passer des heures à regarder.

On regarde quoi ?

Tu regardes tout ce qui se passe à côté. Tu regardes devant toi, tu as mille et une choses à regarder. Un nuage qui est de cette forme. Je ne sais pas comment te décrire tout ça. Tu as un paysage, il y a l'ombre qui change, l'ombre du soleil. Tu expliques ça à quelqu'un de l'extérieur, il va te dire : « c'est un nuage ».

Jean-Sébastien SOULERE, éleveur de bovins et d'ovins AOC, Gèdre



ADRIEN LARTIGUE, LA MONTAGNE COMME SANCTUAIRE

« La montagne, ça a toujours été ma tasse de thé. Depuis tout petit j'allais en estive, avec mon grand-père je n'y étais jamais monté mais avec mon père oui.

(...)

De toute façon je finirai à Pouey Aspé, en cendres, là-bas. C'est fait, c'est classé, c'est écrit. Je ne vais pas aller m'embêter dans un cimetière au milieu des autres. »



LA MONTAGNE, UN AIMANT...

« R. : Moi, je ne voulais pas rester là.

Pourquoi ?

R. : Parce que j'y suis née donc je voulais aller voir ailleurs. J'ai été voir ailleurs et puis finalement la montagne ça me manquait mais le côté agricole je ne pense pas que ce soit une passion. Ça ne me fait pas vibrer. J'aime cet aspect-là mais ce n'est pas quelque chose que j'ai envie de faire. J'ai trouvé une voix différente. Par contre la montagne... Je suis revenue ici pour la montagne. »

Roxane LASSERE, céramiste, Ayrues



L'ARRIVÉE SUR LE BARRADA, SOUVENIR DE JEAN-CLAUDE ROUDET

« Je suis monté en même tant que le troupeau et quand je suis arrivé là-haut, c'était en fin de journée. Il y avait le soleil qui montait. Le soleil passait à peu près à la hauteur où j'étais. Dans cette vallée, il y a trois lacs les uns derrière les autres. J'ai toujours cette image. J'avais 18 ans. J'ai toujours gardé l'image de cette vallée cette fois là. Il y a des pierriers, des roches qui sont de toutes les couleurs dans ce coin. Il y avait le vert. Le bleu des lacs et le soleil rouge qui se cachait sur le haut de la montagne. C'était tard l'après-midi. C'est dommage, on n'avait pas d'appareil photo ! Cela aurait valu le coup. Je ne sais pas si c'est ça qui a fait que j'ai eu ce coup de cœur pour ce coin de montagne mais j'y ai passé ma vie de berger. »

LE RAPPORT AUX BÊTES : UNE VALEUR AFFECTIVE FONDAMENTALE

Enfin, la pratique du pastoralisme, quelque soit le contexte générationnel, semble éminemment fondée sur la relation entretenue avec les bêtes et la gestion des troupeaux et semble même primer sur les autres.

Passer du temps à les soigner, observer leur comportement au quotidien, parfois même juste les regarder pour le plaisir de contempler son troupeau, favorisent le lien de l'éleveur à ses bêtes. S'occuper d'un troupeau semble vécu comme une responsabilité dans la mesure où les éleveurs sont en contact avec du « vivant », « ce n'est pas comme le maçon qui travaille avec des parpaings ! ».

Cet attachement au troupeau, même s'il est général et partagé, a pourtant du mal à être exprimé tellement il paraît vécu comme inné (alors qu'il est culturel). Les éleveurs parlent d' « amour » en hésitant l'emploi de ce terme, peut-être de peur de trop humaniser le lien qui les rattache à leurs animaux, parfois moqué par les épouses d'ailleurs ? Ainsi, nomme-t-on les bêtes, avec des noms traditionnels Gascons ou des noms de plantes de la montagne. Un petit veau né le 14 février s'appelle Valentin... Les éleveurs reconnaissent chacune de leurs bêtes et les bêtes ne se trompent pas de propriétaires. Nous avons souvent eu comme réponse : « on dit que ce sont des bêtes, mais elles n'ont rien de bête. Elles savent, elles connaissent les chemins, leurs secteurs, quand il faut monter ou descendre et elles ne se trompent pas. »

Ce lien affectif entretenu avec les animaux permet aussi à l'éleveur de trouver satisfaction dans son travail et de surmonter les difficultés : « Elles nous rendent ce qu'on leur donne ». Il va jusqu'à déterminer le choix de la nature du troupeau par rapport à une affinité plutôt envers les vaches ou les moutons, pour une race plutôt qu'une autre, lors de la spécialisation de l'élevage : « Moi, je préfère les moutons, je les ai toujours préférés aux vaches », ou inversement. Il va même jusqu'à conditionner encore le choix de la reprise de l'exploitation par rapport au fait d'assumer cette responsabilité d'entretenir les bêtes dans de bonnes conditions : « Si on n'aime pas les bêtes, ce n'est pas la peine de faire paysan ».

Cette responsabilité pour les bêtes semble conditionner aussi le rapport au travail bien fait. Si l'éleveur fait bien son travail c'est avant tout pour ses bêtes et pour entretenir son propre cadre de vie : la moyenne montagne. Elle permet aussi de porter une évaluation sur ses pairs : à la qualité du troupeau et à l'entretien de ses prairies peut-on ainsi juger un bon berger d'un moins bon.

Ainsi, l'affect voire l'amour exprimé pour la montagne et les bêtes fait aussi partie du système de valeurs culturelles défendues et de l'unité du monde paysan.

L'AMOUR ET LA CONNAISSANCE DE SON TROUPEAU, UNE VALEUR QUI SE TRANSMET

C. : J'ai toujours eu l'œil. Je connais toutes les brebis chez le voisin, je connais chez moi. J'ai une vision. J'ai fait en sorte que ma nièce soit comme moi. Elle veut s'installer avec moi. Comme elle est toujours avec moi, je suis tout le temps en train de lui dire.

M. : Il connaît toutes les brebis.

S. : Il connaît même tous les numéros.

C. : Oui, je connais les numéros et des fois je lui dis : « quelle est la 175 126 ? ». Et elle me dit : « c'est la noire qui a l'agneau blanc ».

M. : Elle n'a que quinze ans.

C. : Ensuite je lui demande : « quelle est 30 096 ? », puis elle me dit : « c'est la noire du Soum blanc, qui a la tête bombée, elle est cornue ».

Carlo CUSTRE, Michèle et Simon CRAMPE,
éleveurs de bovins et d'ovins AOC, Gèdre-
Dessus

LES BÊTES ET LEURS CARACTÈRES, LE BÉLIER TERRIBLE DE MATHIEU ET ROXANE

« M. : Il y a des meneuses qui passent par des endroits, si cela ne plaît pas au berger, elle part à la boucherie. Il y a une hiérarchie et des comportements qui changent en fonction de chaque individus. Suivant les races, c'est très différent. J'ai pris des animaux croisés avec une race très rustique, c'est des brexiteurs ! Ils sont chiants ! Ils sautent à ça de haut et puis ils n'ont pas peur de nous, ils viennent se frotter mais ils se barrent, ils passent par dessus, dessous les clôtures, ils s'en foutent ! Ca s'éduque aussi à la crainte des fils électriques. Au début, j'avais mis le jus très fort dans un endroit pour que quand ils s'en approchent ils prennent une grande cartouche et puis c'est bon. Alors que si le jus n'est pas fort, il y en a un qui va passer dessous, il l'imprime et le coup d'après ! J'étais content parce que dans mes filets les brebis restaient sans trop de problèmes, contrairement à son père où elles s'échappaient tout le temps, jusqu'à ce que j'aie ceux-là !

R. : Et puis ils tiennent tête ! Ils nous voient, ils savent qu'ils ont fait des bêtises alors ils repartent dans le parc et puis tu t'approches et ils viennent !

M. : Ceux-là, on va être contents d'en manger un morceau ! »

DES BÊTES QUE L'ON CONNAÎT PAR COEUR

« Il y avait un voisin éleveur. Un vieux papi. C'était un ordinateur. Il regardait un troupeau de brebis où il y avait deux cent têtes, au bout de dix minutes il était capable de dire s'il manquait une brebis adulte, une jeune d'un an ou un agneau. Et d'une année sur l'autre il reconnaissait le bétail. Il est arrivé à donner l'heure un jour de brouillard. C'est dire comment il était réglé. »

Jean THEIL, éleveur retraité, Ayrués

DES BÊTES PAS SI BÊTES... L'HISTOIRE DES VACHES DE JEAN-LOUIS ET DENISE

« Comment cela se passe-t-il pour guider un troupeau ? J'imagine que cela s'apprend ?

J-L. : Elles connaissent.

D. : Si vous les appelez, elles vont vous regarder mais elles ne vont pas descendre. Si je les appelle, elles viennent de suite. Même là-haut à la grange, il suffit que je klaxonne avec le quad, elles reconnaissent et viennent sur le champ. Les nôtres sont comme ça.

J-L. : Elles sont intelligentes. Elle a souvent un chapeau blanc et savent que c'est elle.

À quoi elles vous reconnaissent ?

D. : À la voix.

J-L. : La voisine avait mis un chapeau blanc une fois, les vaches la suivaient croyant que c'était Denise.

D. : Maintenant quand elle voit que ce sont nos vaches, elle enlève le chapeau. Si je me mets à les appeler, elles ne vont pas traverser chez vous. Elles vont descendre vite fait à la grange. En montagne c'est pareil.

Cela doit être beau à vivre ?

J-L. : Oui. C'est vivant.

D. : On dit les « bêtes » mais elles sont très intelligentes. Je dis que parfois il vaut mieux discuter avec les bêtes qu'avec les gens. Je discute avec elles comme si j'étais avec vous. Elles comprennent. Elles sont intelligentes et braves. »

QUAND ON AIME, ON NE COMPTE PAS !

« Je peux rester longtemps appuyé sur la barrière à les regarder. Je m'en fiche. Mais ma femme parfois m'engueule car j'y passe trop de temps. Moi ça ne me gêne pas. Il y en a c'est « vite vite », moi non, je suis ici tant que je peux.

On les aime ses bêtes ?

Oui. On s'y attache. Elles sont attachantes. Si on veut bien s'en occuper il faut y être. Ce n'est pas en passant rapidement et hop on s'en va que ça marche. »

Cédric TAJAN, éleveur d'ovins, Sarrat de Bent, Gèdre



... UNE SECONDE FAMILLE

« Combien de temps vous mettez, vous ?

D. : Avec lui ça ne compte pas ! (rires) S'il pouvait mettre vingt-quatre heures !

H. : L'hiver, en temps normal, je mets deux heures, le matin et le soir. Quand tout va bien et qu'il ne se passe rien de mal. »

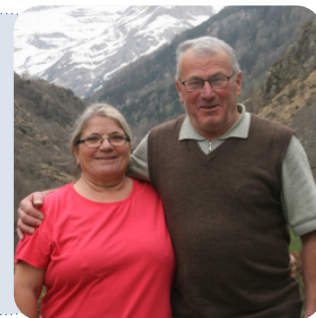
Danièle et Henri CAUSSIEU, éleveurs d'ovins, Gavarnie



L'AMOUR DES BÊTES ET L'AMOUR DE LA MONTAGNE, L'IDENTITÉ PAYSANNE TOY

« L'amour des animaux, l'amour de la montagne. Si tu n'as pas l'amour de la montagne ici en haut, cela m'étonnerait que tu aies l'amour des animaux puisque les animaux partent en montagne et tu es obligé de les suivre. A un moment donné, il faut aller les voir, il faut aller les chercher et les regrouper. Tu es obligé de le faire en montagne. Si tu n'aimes pas la montagne ce n'est pas la peine. Tu peux plier bagages. »

Adrien LARTIGUE, éleveur d'ovins, Gavarnie



UN ATTACHEMENT FORT

« Je ne sais pas comment te définir ce rapport là. C'est un peu comme des sentiments. Quand il y a des naissances, on devient un peu plus proche. Ce ne sont pas des sentiments amoureux. Je ne sais pas comment le définir. Mais s'il n'y a pas ce petit truc là, les gens ne le font pas. C'est comme si tu n'aimes pas ton travail, tu y vas en marche arrière et cela devient assez vite compliqué. Avec du vivant, cela s'accroît un peu plus. Ce sentiment là. Ce n'est même pas un besoin. Tu peux le voir comme, pas des sentiments amoureux, c'est comme un besoin... Si tu n'as pas cette étincelle là, c'est compliqué pour travailler avec les animaux. »

Jean-Sébastien SOULERE, éleveur de bovins et d'ovins AOC, Gèdre





5. LES REPRÉSENTATIONS DU PATRIMOINE MONDIAL UNESCO

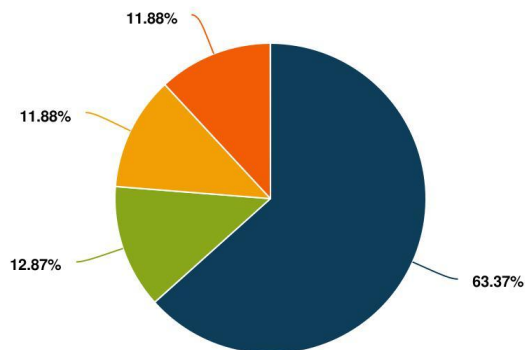
CODE COULEUR DES ÉCHANTILLONS :

Pour une lecture croisée et optimisée des résultats, nous avons opté pour un code couleur entre les échantillons « Habitants/professionnels » et « Visiteurs » dont voici le détail :

EN BLEU : LES HABITANTS ET LES PROFESSIONNELS DE LA VALLÉE

Moyenne :
4,82/5

Avec des graphiques dans ces tons :

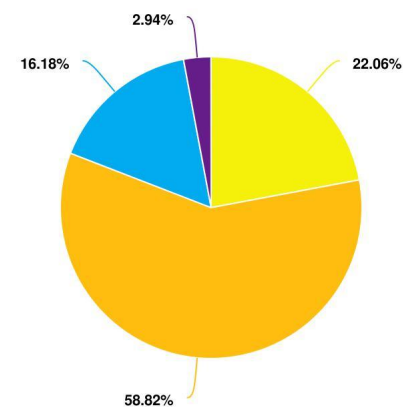


■ Vous habitez le site à l'année ■ Vous avez une résidence secondaire sur le site et y venez régulièrement
 ■ Vous travaillez sur le site sans y habiter ■ Autre, précisez :

EN ROUGE : LES VISITEURS

Moyenne :
4,73/5

Avec des graphiques dans ces tons :



■ Moins de 1500€ ■ Entre 1500 et 3000€ ■ Entre 3000€ et 5000€ ■ Plus de 5000€

1. LES PROFILS DES RÉPONDANTS

1.1. LES HABITANTS ET LES PROFESSIONNELS

UN ÉCHANTILLON MAJORITAIREMENT FÉMININ, ENTRE 30 ET 60 ANS, HABITANT LA COMMUNE DE GAVARNIE-GÈDRE OU LA VALLÉE DES GAVES

- 60% de femmes pour 40% d'hommes
- **Majoritairement des actifs : 65% des répondants ont entre 30 et 60 ans**, 26% entre 60 et 75 ans, 5% ont plus de 75 ans. La participation des jeunes de 18 à 30 ans est faible : 4%.
- **Des répondants qui habitent pour 63% d'entre eux le territoire à l'année**, 13% y ont une résidence secondaire, 12% y travaillent sans y habiter et 12% sont des usagers du territoire pour d'autres raisons : y ont habité ou travaillé mais n'y habitent plus, y ont encore de la famille mais ont quitté le territoire, propriétaires de commerce saisonnier, propriétaire de location saisonnière.

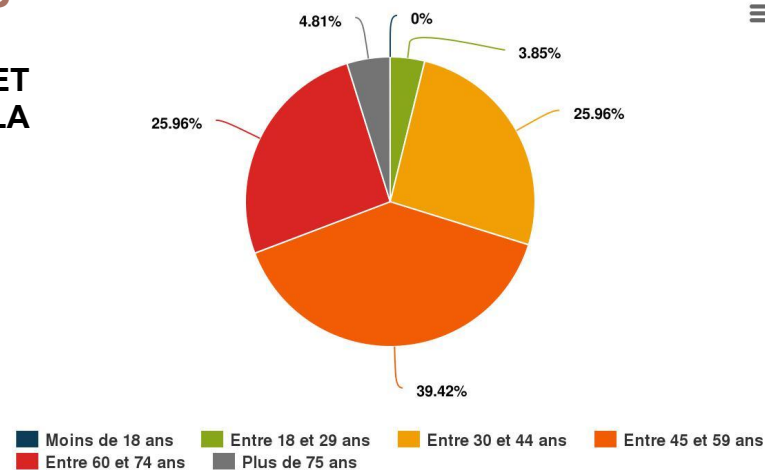
Les habitants de la vallée des Gaves et la Communauté de Communes : 52 réponses.

Habitants de la commune de Gavarnie-Gèdre : 40 réponses

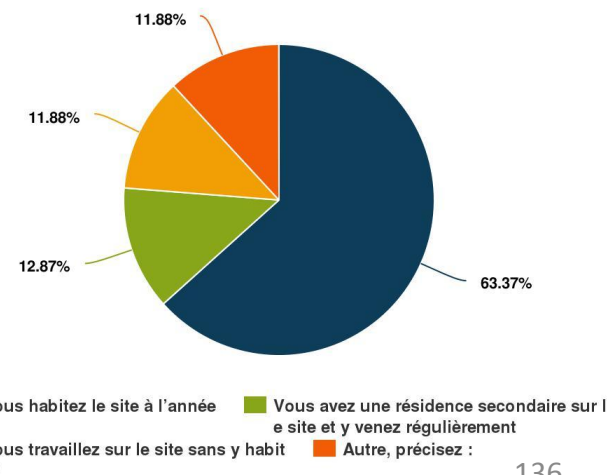
Extérieur au territoire mais en lien avec la commune : 18 réponses.

➔ **Près d'un tiers des répondants sont des habitants de la commune de Gavarnie-Gèdre.**

Profil des habitants selon l'âge



Profil des habitants selon l'usage du territoire



1.2. LES VISITEURS

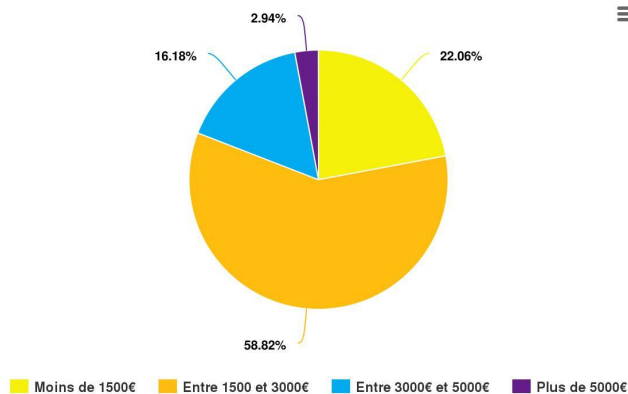
UN ÉCHANTILLON MAJORITAIREMENT FÉMININ, ENTRE 30 ET 60 ANS, HORS DÉPARTEMENT POUR UN REVENU MENSUEL COMPRIS ENTRE 1500 ET 3000€.

- 60% de femmes pour 40% d'hommes
- **Majoritairement des actifs** : 65% des répondants ont entre 30 et 60 ans et 12% ont entre 18 et 29 ans et 23% sont des retraités.
- **Des visiteurs qui viennent pour 45% d'entre eux de plus de 200 km hors région Occitanie, 28% d'un département limitrophe ou à moins de 200 km, 24% du département des Hautes-Pyrénées, 3% de l'étranger (Suisse).**
- **59% des visiteurs ayant répondu ont un revenu mensuel compris entre 1500 et 3000€, 22% gagnent moins de 1500€, 16% d'entre eux entre 3000 et 5000€ et 3% plus de 5000€.**

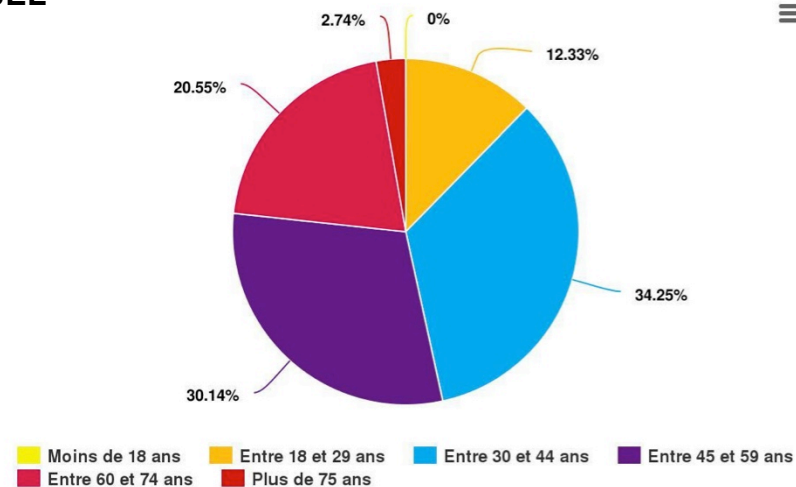
PRÉCAUTION SUR L'ÉCHANTILLONNAGE :

Selon les impératifs de l'étude, la collecte de données auprès des visiteurs s'est déroulée de janvier à fin avril 2019. Elle ne concerne pas la clientèle étrangère d'été dont les pratiques sont vraisemblablement différentes des résultats ici présentés.

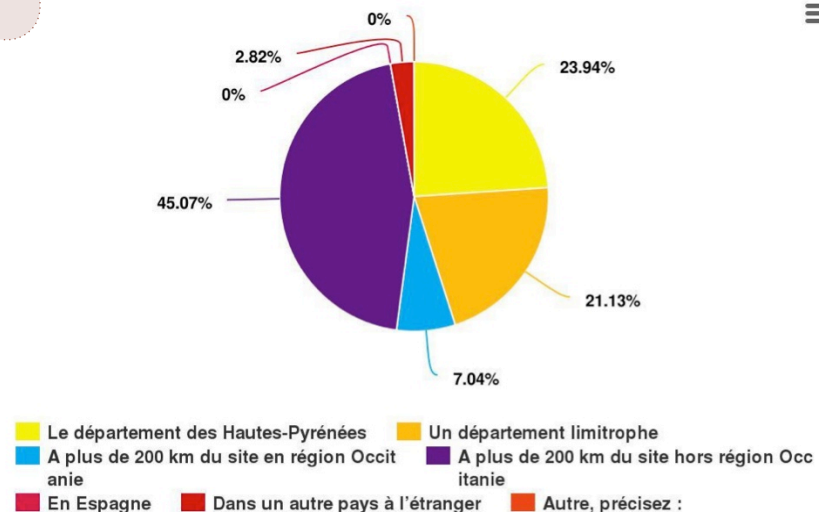
Profil des visiteurs selon leurs revenus



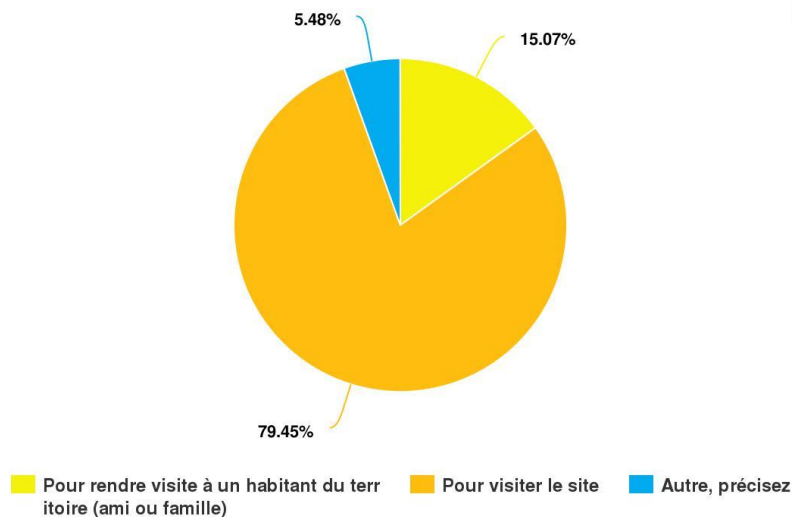
Profil des visiteurs selon l'âge :



Profil des visiteurs selon leur provenance :



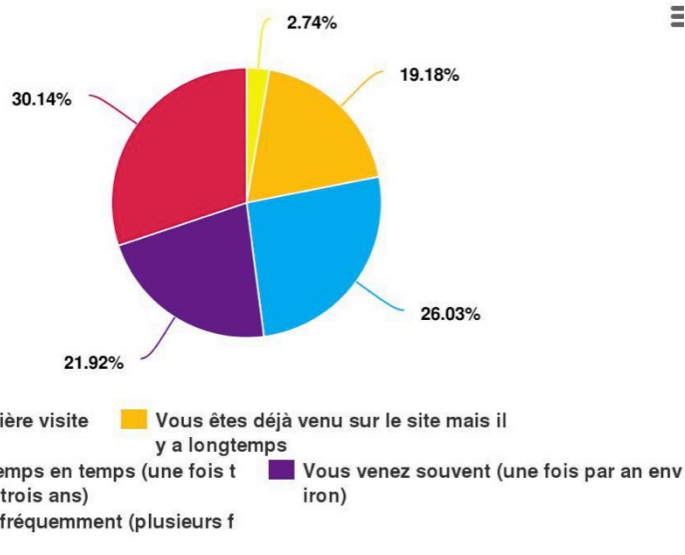
Vous êtes venus sur le territoire pour :



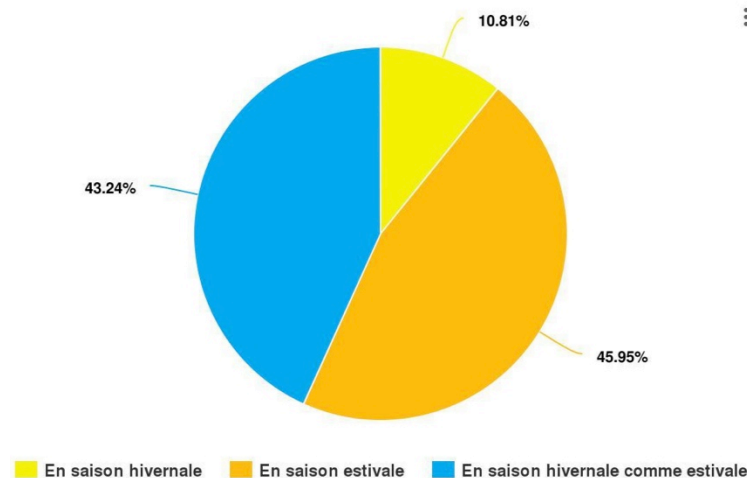
DES VISITEURS FIDÈLES QUI FRÉQUENTENT LE TERRITOIRE PLUTÔT L'ÉTÉ :

- **79% sont venus dans le but de visiter le site**, 15% pour rendre visite à un habitant (famille, ami) et 6% pour d'autres raisons (travail, résidence secondaire).
- **52% viennent régulièrement** : 22% une fois par an environ et 30% viennent très fréquemment soit plusieurs fois par an. Un bon quart de l'échantillon (26%) vient une fois tous les deux ou trois ans.
- **La majorité des répondants vient plutôt en saison estivale (45%)** et 43% en été comme en hiver. Seulement 10% disent ne venir que l'hiver.

Vous êtes un visiteur et :



Vous fréquentez le plus souvent le site :



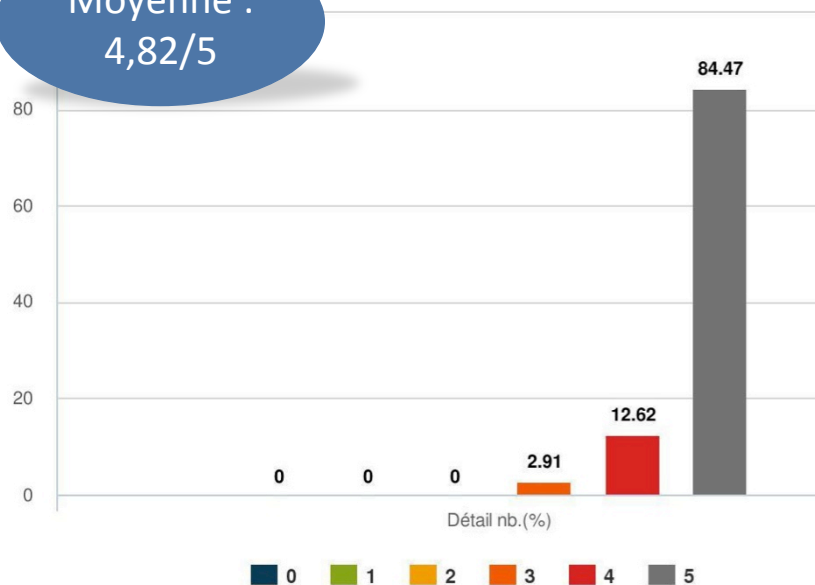
2. PERCEPTION DU LABEL PATRIMOINE MONDIAL UNESCO

2.1. LE PATRIMOINE MONDIAL EN GÉNÉRAL

LES HABITANTS ET PROFESSIONNELS CONSIDÈRENT L'UNESCO COMME UNE VALEUR INTERNATIONALE FORTE

La préservation des patrimoines est-elle importante pour vous ? 0 : pas du tout ; 5 : oui tout à fait

Moyenne :
4,82/5



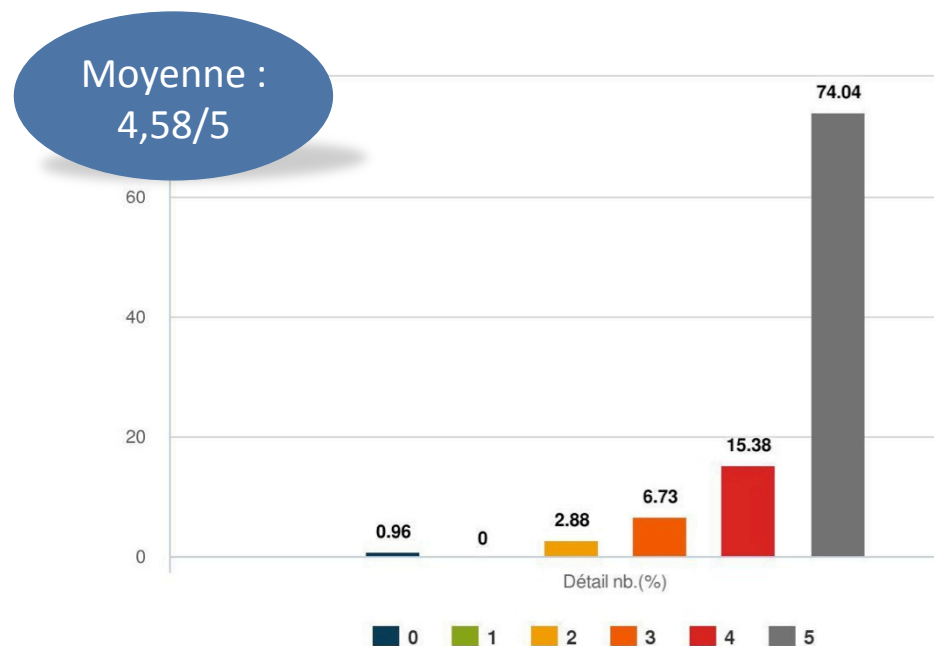
- Une considération pour la valeur patrimoniale très importante

- Avec une moyenne de 4,82/5, la **labellisation UNESCO est, de manière générale, considérée comme très importante** aux yeux des habitants et professionnels de la vallée.
- Le terme « UNESCO », en général, renvoie à l'idée d'un site avec une **notoriété internationale**: reconnaissance au niveau mondial, prestige, exceptionnel, grandeur.
- Les sites sont reconnus Unesco pour **leur authenticité, leur rareté et leur beauté qui les rendent uniques** et en font des lieux incontournables. Ce sont des lieux qui possèdent **une qualité de par leur richesse culturelle et leur beauté naturelle**.
- Le terme Unesco renvoie aussi à une **institution internationale de protection et de valorisation** d'un territoire: protection, espace protégé, sauvegarde, conservation.
- C'est une **organisation qui agit pour des valeurs** : paix, respect, partage, transmission, éducation.
- Mais pour certains, l'Unesco représente aussi **une organisation contraignante** : cahier des charges imposant, complications, critères, contraintes, titre mal utilisé.

LE PATRIMOINE MONDIAL, UN SIGNE DE PRESTIGE UNIVERSEL POUR LES HABITANTS ET LES PROFESSIONNELS...

- Avec une moyenne de 4,58/5, l'inscription du site au patrimoine mondial est **synonyme de prestige**.
- Le terme de « Patrimoine Mondial » renvoie avant tout à un **bien commun appartenant à toute l'humanité et qui doit être accessible à tous**. Il s'agit d'une richesse mondiale dont les nations ont la responsabilité. C'est quelque chose en lien avec l'Unesco.
- Les sites « Patrimoine Mondial » sont perçus comme **renommés, incontournables et mondialement connus**. Ce statut découle directement du fait qu'ils soient perçus comme uniques.
- Le terme de « Patrimoine Mondial » représente **une reconnaissance pour le tourisme** à la hauteur de sites qu'il faut aller visiter.
- Ce sont des sites dont on doit assurer la protection et la valorisation. On doit les **préserver et sauvegarder mais aussi les mettre en lumière**.
- Si la notion de nature apparaît dans les représentations du Patrimoine Mondial, on voit que les habitants et professionnels entretiennent via cette reconnaissance un rapport à la culture, aux traditions, à l'histoire, aux industries humaines et à l'architecture. Le Patrimoine Mondial est ainsi perçu comme **se référant aux idées de : local, racines, territoire, identité et savoir-faire**. Il est en ce sens un **marqueur identitaire d'un territoire par l'image prestigieuse qu'il renvoie et la préservation du patrimoine**.
- Mais il persiste aussi une **notion de contrainte**. On parle d'échec dans le cas du site du Mont Perdu qui est dû à de trop **fortes pressions politiques**.

L'inscription d'un site au titre du patrimoine mondial est-il selon vous un indicateur de prestige et/ou de notoriété ? 0 : non, absolument pas ; 5 oui, vraiment beaucoup.

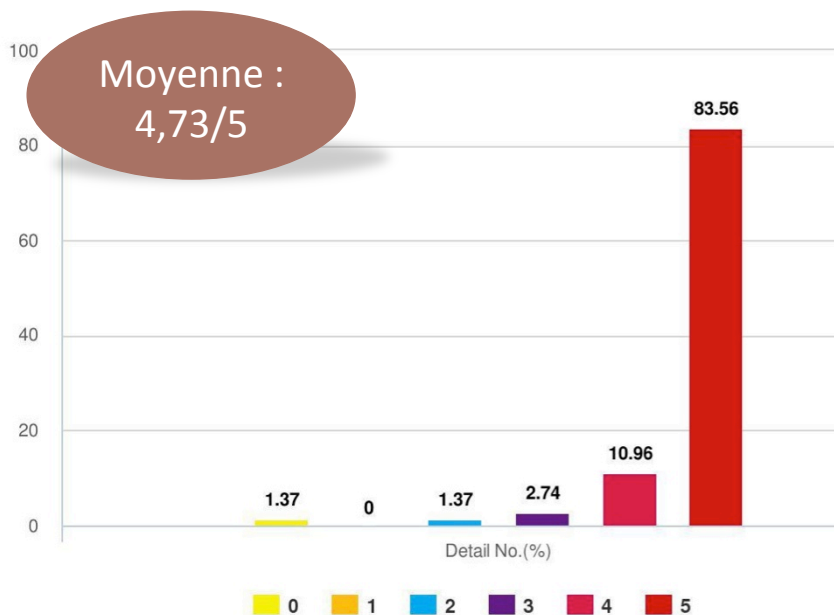


- Un label synonyme de prestige et de notoriété

... POUR LES VISITEURS AUSSI. L'UNESCO COMME UN GAGE D'EXCEPTION ET DE VALEURS CITOYENNES UNIVERSELLES

➔ Les habitants et les visiteurs ont une perception pratiquement équivalente de l'Unesco. Pour les deux groupes, les mêmes notions d'internationalité et de protection sont prédominantes. Néanmoins, la différence notable concerne les contraintes que peuvent représenter l'Unesco. Cette notion n'apparaît pas dans les représentations des visiteurs.

La préservation des patrimoines est-elle importante pour vous ? 0 : pas du tout ; 5 : oui tout à fait



- Pour les visiteurs, le Patrimoine Mondial renvoie à l'idée d'un site **exceptionnel par sa beauté**. Un lieu **unique et rare qui jouit pour cela d'une reconnaissance internationale**. Un endroit de qualité, avec **des valeurs qui le rendent remarquable et précieux**.
- Un site qui présente un **intérêt culturel, naturel et patrimonial** qui s'inscrit dans des mécanismes de protection, de préservation et de sauvegarde.
- En ce sens, les visiteurs, **qu'il s'agisse d'Unesco ou non, sont très attachés à la préservation des patrimoines** (4,73/5 de moyenne).
- La perception de l'Unesco est rattachée à une **dimension touristique** et lieu de visite.
- L'Unesco est également perçue comme une **organisation mondiale qui unie les nations**. Elle émane une notion d'**universalité**. On lui attribue les valeurs de culture, d'éducation, de paix, de partage, de développement durable, de santé et de patrimoine.
- En dernier lieu, la notion d'Unesco renvoie à l'idée de **label et de subventions**.

➤ Une considération pour la valeur patrimoniale très importante

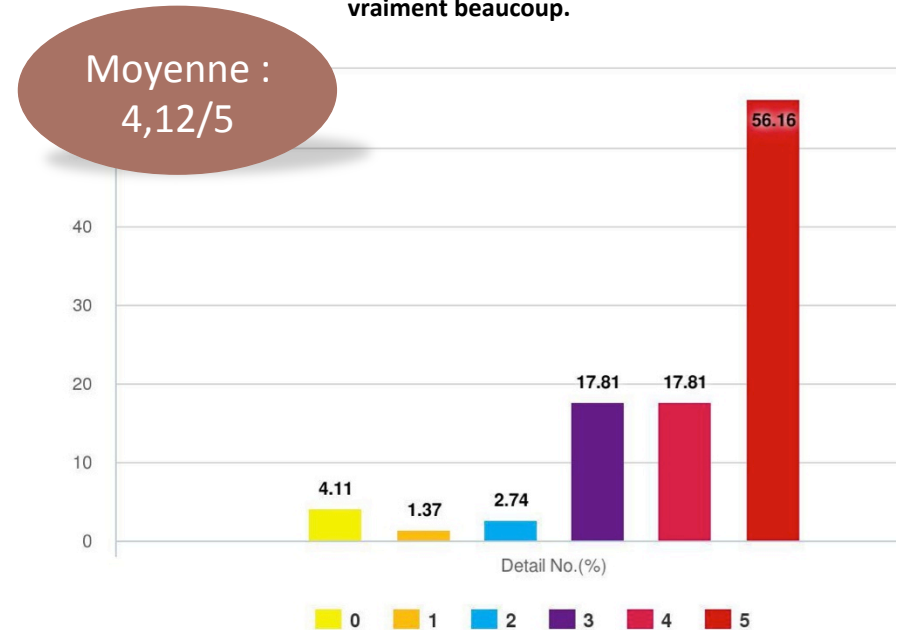
LE PATRIMOINE MONDIAL : DES SITES REMARQUABLES AVEC UNE FORTE FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

- L'inscription d'un site au titre du patrimoine mondial est un **indicateur de prestige un peu moins fort pour les visiteurs que pour les habitants**. Avec une moyenne de 4,12/5, les visiteurs reconnaissent néanmoins la notoriété associée au label.
- Les visiteurs se représentent en majeure partie le Patrimoine mondial comme un **signe de reconnaissance mondiale et un symbole culturel universel**, qui appartient à tous. Pour eux, le lien entre Patrimoine Mondial et l'Unesco semble indissociable.
- De manière générale, un site inscrit est un **site exceptionnel par sa beauté ou son histoire**. Ses composantes paysagères et/ou culturelles ainsi que sa valeur patrimoniale le rendent **unique et rare**.
- Ces sites sont également remarquables pour leur **valeur esthétique** (ils sont « beaux »), **spectaculaires et grandioses** dont il faut assurer la protection. Ce sont des **lieux précieux à sauvegarder**.
- Les visiteurs se représentent ces sites comme ayant une **forte fréquentation touristique**. Ce sont de sites ayant acquis une telle importance qu'ils attirent beaucoup de monde.

PEU DE DIFFÉRENCES DE PERCEPTIONS

- Les **perceptions** entre habitants/professionnels du territoire et visiteurs sont **similaires sur de nombreux points**.
- La différence que l'on perçoit concerne les **contraintes qu'il incombe pour les habitants** (une pression politique trop forte)
- On remarque également que **les visiteurs parlent plus de fréquentation touristique élevée et de labellisation**.

L'inscription d'un site au titre du patrimoine mondial est-il selon vous un indicateur de prestige et/ou de notoriété ? 0 : non, absolument pas ; 5 oui, vraiment beaucoup.



UNESCO OU PATRIMOINE MONDIAL ?

- **Le terme de Patrimoine Mondial est davantage perçu comme relevant d'un patrimoine historique** (habitants et professionnels comme chez les visiteurs).
- **L'Unesco est perçu comme un organisme** de protection du patrimoine culturel et naturel. L'aspect environnemental est plus présent que dans la perception du Patrimoine Mondial.
- Quand on évoque **l'Unesco, l'aspect institutionnel** est plus fort dans les représentations que celle de Patrimoine Mondial.
- Pour les habitants, **l'Unesco renvoie à une idée de label alors que pour les visiteurs il s'agit du terme de Patrimoine Mondial**.

2.2. LE CHOIX DE LA DESTINATION

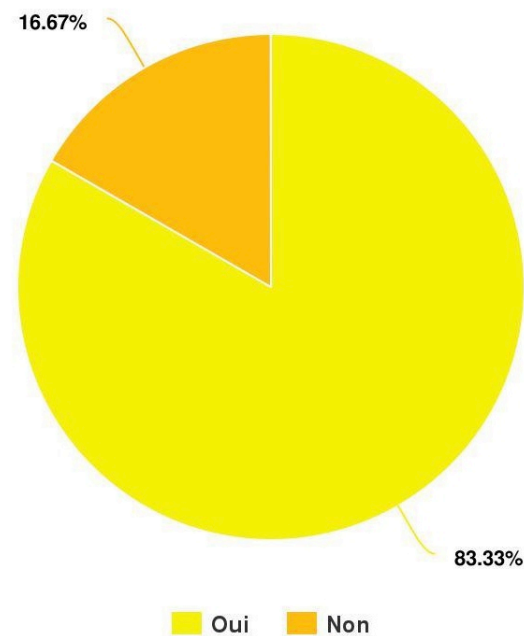
DES VISITEURS QUI FRÉQUENTENT DES SITES UNESCO MAIS DONT CE N'EST PAS LA MOTIVATION PREMIÈRE

Lorsque vous choisissez une destination touristique, accordez-vous de l'importance au label Unesco ? 0 : non, pas du tout ; 5 : oui, tout à fait

Moyenne :
2,63/5



Avez-vous déjà visité des sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco ?

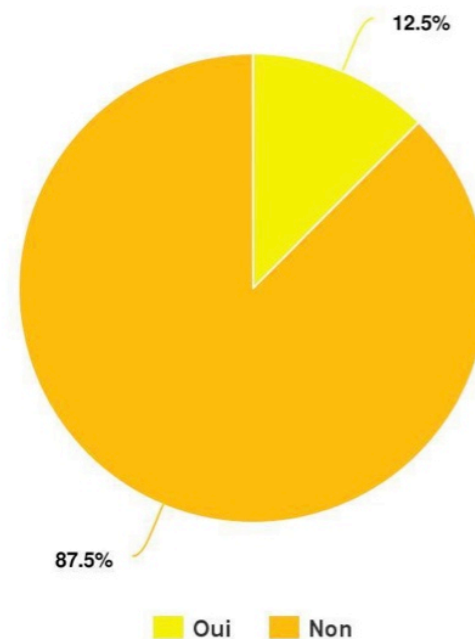


- Des visiteurs qui se fient moyennement au label Unesco pour choisir leur destination touristique...
- ... mais pourtant qui visitent des sites inscrits puisque plus de 83% disent avoir déjà visité un site labellisé.

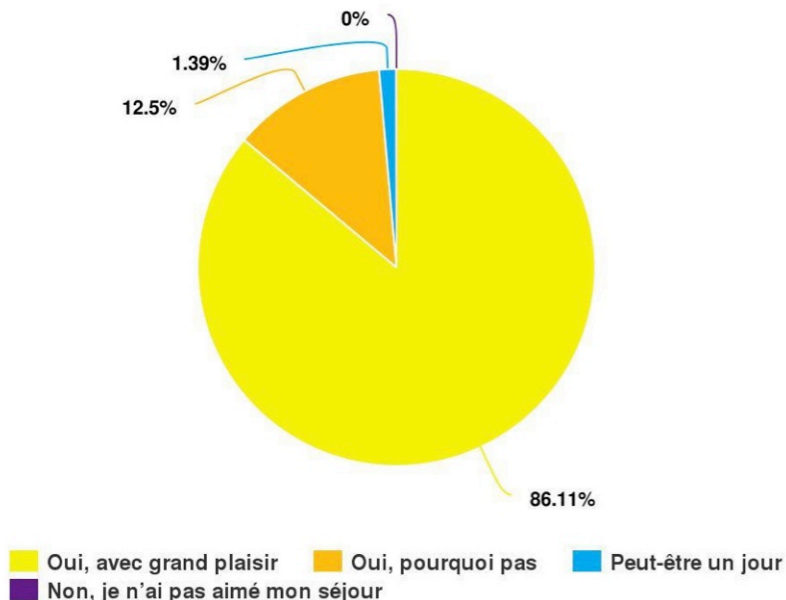
À LA RECHERCHE DES MERVEILLES DU MONDE. LA SINGULARITÉ DES LIEUX ET LEUR ATTRACTION AU DELÀ DU LABEL.

- **La majeure partie des visiteurs a visité des sites Unesco autres que le site Pyrénées Mont-Perdu.** La plupart ont fréquenté **des sites français** comme : le Pont du Gard, Avignon, Notre-Dame de Paris, le Parc National des Calanques, Lascaux, le Mont Saint-Michel, Saint-Guilhem-le-Désert, Albi ou Bordeaux. Ils visitent aussi **des sites inscrits au Patrimoine Mondial en Europe** comme : Su Nuraxi, les monastères des Météores, le Golfe de Porto, Naples, Florence ou encore Venise. Enfin, les visiteurs disent avoir fréquenté **des sites lointains comme** Machu Pichu, Ankor, ou le Taj Mahal. L'échelle géographique (proche/lointain) ne semble pas être un frein à la perception d'Unesco ce qui confirme le caractère universel du label.
- Les catégories de sites cités sont diverses. Il s'agit de villes, de centres historiques, de monuments anciens ou de zones de pleine nature. **Une même personne visite autant de catégories de sites différents.**
- L'inscription **Unesco n'est pas la motivation principale des visiteurs d'une destination.** Soit ils visitent le site sans même savoir qu'il est inscrit à l'Unesco, soit le site en question se trouve à côté de leur destination de départ. Ce qui motive les visiteurs est avant toute chose la beauté des lieux, leur intérêt historique et leur singularité plutôt que le label Unesco en tant que tel.
- **Pour le site Pyrénées Mont-Perdu, 87,5% des visiteurs n'ont pas été motivés par l'inscription du site au label Unesco et seulement 12,5% des visiteurs sont venus parce que le site était inscrit au patrimoine mondial Unesco**
- La quête et le choix des destinations inscrites à l'Unesco répond à un imaginaire collectif. Ce choix est un construit social. Élire un site pour son prestige permet l'enrichissement d'un prestige personnel et une valorisation de soi au sein d'un groupe.

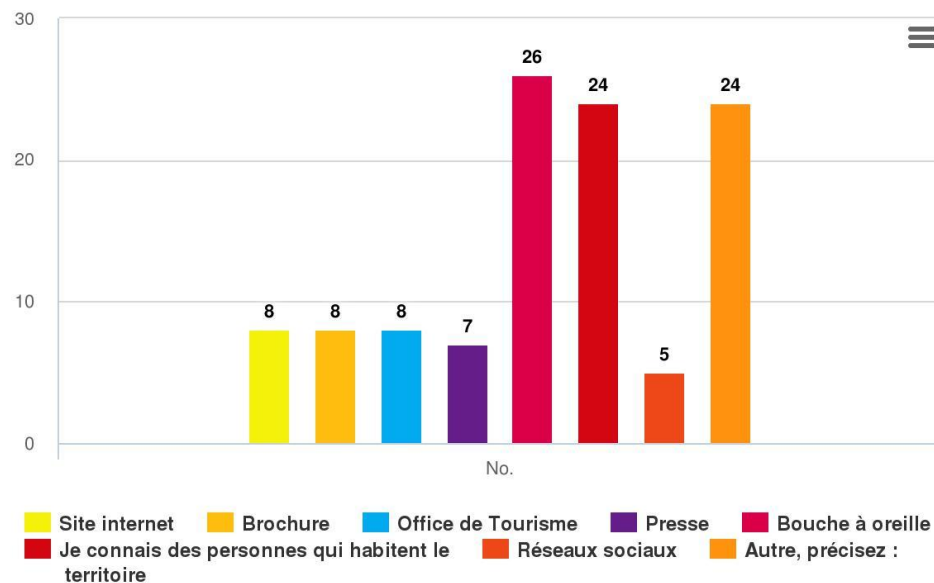
Est-ce que le fait que le site soit inscrit patrimoine mondial a motivé votre visite ?



Aimeriez-vous revenir sur le site ?



Comment avez-vous connu le site Pyrénées Mont Perdu ?



PYRÉNÉES MONT-PERDU, UN SITE QUI ATTIRE AU-DELÀ DU LABEL UNESCO

- 100% des visiteurs aimeraient revenir sur le site. **86% ont été séduits et reviendraient avec grand plaisir** alors que seulement 14% paraissent hésitants.
- **Le bouche à oreille** reste le meilleur moyen de faire connaître le territoire (37%). Près de la moitié des répondants ont également été touchés par les actions de communications via les médias ou les Offices de Tourisme.
- 1/3 des visiteurs disent connaître le territoire par d'autres moyens sans avoir précisé lesquels.
- Enfin, **34% des visiteurs ayant répondu disent être venus parce qu'ils connaissent des personnes sur le territoire : le rôle des « ambassadeurs »** est donc très important.

LA MONTAGNE, UN ÉQUIPEMENT NATUREL À PART ENTIÈRE. DÉPASSEMENT DE SOI ET RENCONTRE AVEC LES AUTRES

- Ce qui motive le plus la venue des visiteurs sont **les activités sportives** que l'on peut faire sur le territoire. Ils font pour l'essentiel une activité sportive en montagne: randonnées (pour la grande majorité), raquettes, marche et trail. Mais aussi, ski, spéléologie (de manière plus anecdotique), vélo et escalade. **Les visiteurs sont donc attirés par la montagne en tant que telle comme un équipement naturel propice au loisir.**
- **La randonnée est l'activité la plus pratiquée par les répondants.** Pour eux, la montagne se suffit à elle-même. Elle est perçue comme **une infrastructure** que les gens viennent chercher pour **s'enivrer de défis personnels, notamment la haute montagne, à travers des exploits sportifs riches en émotions.** Grâce à ses grands espaces, la montagne est le terrain de jeu du promeneur comme de l'alpiniste en **quête de liberté, de contemplation et de rupture avec son environnement quotidien.**
- La montagne est donc avant tout perçue comme **un espace naturel où santé et bien-être sont au cœur des représentations de cette nature.** La montagne est le véritable refuge des citadins qui cherchent à fuir stress et agitation des villes. Les visiteurs disent venir essentiellement pour **« se faire du bien » de manière spirituelle comme physique par un rapprochement avec la nature.** Elle inspire donc **« le repos de l'âme et de l'esprit » , la tranquillité, la sérénité, la liberté et la solitude.** C'est aussi un lieu où on vient faire des cures thermales ou de la méditation.
- Le visiteur est attiré par la **beauté des paysages et l'aspect sauvage** que lui offre la montagne. Par curiosité et découverte, pour le simple **« plaisir des yeux »**, pour observer les animaux ou la beauté des massifs, **le visiteur vient admirer l'aspect préservé du site.** Elle provoque chez les personnes une véritable admiration qui incite à la contemplation. On passe de paysages en paysages pour s'enrichir des images pittoresques que la montagne procure.
- Un grande majorité des visiteurs ont répondu qu'ils viennent aussi pour **des aspects sociaux et culturels.** Ils évoquent la **sympathie des habitants et de leur accueil.** Les visiteurs sont en **quête de relation** et de contact social. Ils **aiment rencontrer les habitants du territoire** le temps d'un échange, pour partager un moment. Ils ont **un fort intérêt pour les coutumes et savoir-faire locaux.**
- Ils évoquent également les services qu'ils trouvent dans le village qui leur permettent un ravitaillement. Certains disent venir pour **l'offre culturelle proposée par le festival de Gavarnie et le patrimoine local (églises).**

RELATIONS ENTRE UN ÉLEVEUR ET LES TOURISTES À SAUGUÉ

« Ils viennent par ici, sur Saugué ?

Les touristes, oui.

Ils ne font pas seulement Gavarnie village et puis le cirque ?

Non. Le cirque, si vous voulez le voir le plus joli c'est depuis le plateau de Saugué. (...) Les gens, ils nous le disent, ils sont attentifs à ça. Même des fois, ils s'arrêtent quand ils nous voient travailler à l'ancienne.

C'est valorisant pour vous ?

Quelque part oui, on se dit qu'ils ne se sont pas arrêtés pour rien. Donc quelque part c'est valorisant.

Et ce regard porté par les touristes, ça vous donne une reconnaissance que vous attendez par ailleurs ?

C'est bien parce que ça fait des contacts. Les gens discutent et ils aiment discuter, on échange. Souvent, il y a des touristes qui avant étaient dans les Alpes, alors ils expliquent un peu ce qu'ils ont vu là-bas. C'est bien d'aller voir ailleurs.

Ces échanges sont importants pour pouvoir communiquer ?

Ah oui ! La plupart ont des origines agricoles, alors de suite ça enclenche, ça part de pas grand chose et au final c'est une discussion d'une heure de temps. C'est intéressant de discuter avec eux ».

Patrick LABIT
Éleveur au Saussa, Gèdre

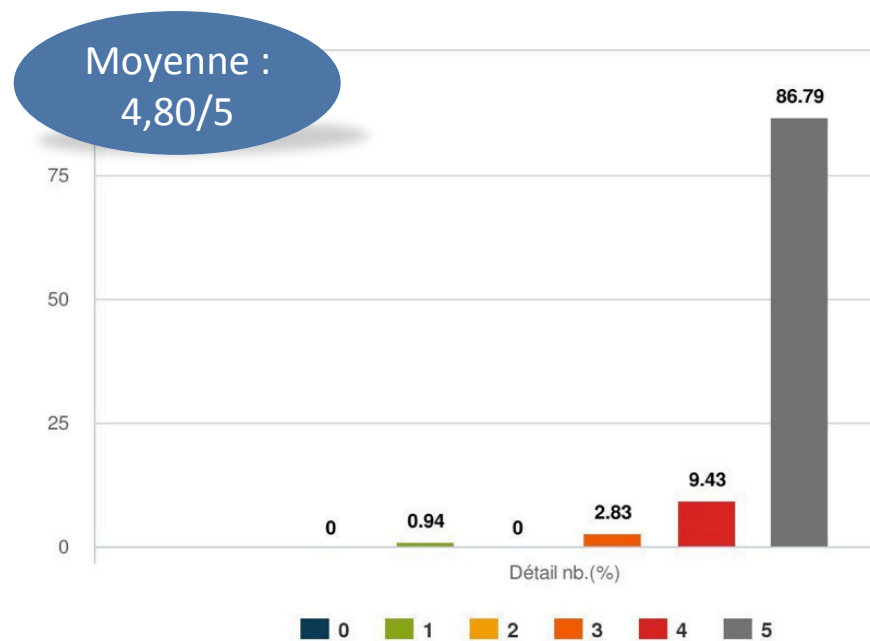
2.3. PYRÉNÉES MONT-PERDU : UN SITE RECONNU EXCEPTIONNEL

POUR LES HABITANTS: GRANDEUR GÉOLOGIQUE ET CULTURELLE ET ENVERGURE INTERNATIONALE

Le site Pyrénées Mont-Perdu est reconnu exceptionnel par ses habitants pour :

- **Ses aspects naturels** : géologie rare, les cirques et les canyons côté espagnol, minerais, barrière naturelle, endémisme, la diversité de la faune et la flore, les cascades, etc.
- **L'émotion que provoque cette nature grandiose**. Une nature idéalisée, non artificielle, loin d'une activité nocive de l'homme. Idée d'un lieu protégé et sauvage.
- **Le fait que ce site soit mondialement connu et qu'il soit unique**.
- **Ses paysages diversifiés**: randonnées, vues, panoramas, successions de sites diversifiés.
- **Ses aspects culturels** : culture pyrénéenne, activités humaines en harmonie avec le milieu, les habitats, l'économie pastorale, l'adaptation de l'homme, les coutumes des habitants, l'histoire des chemins de St-Jacques, le pyrénéisme, les églises, les granges foraines, pastoralisme vivant, notoriété grâce aux écrivains (le romantisme), les passages montagnards.
- **L'aspect spectaculaire du bien** : grandeur, succession de sommets à plus de 3000 mètres d'altitude, silence, grandiose, majestueux, etc..
- **Les cirques surtout Gavarnie et Troumouse** : considérés comme remarquables et ayant chacun leur spécificité, diversité, leur accessibilité et leur caractère indestructible.
- **Les relations transfrontalières** : liens avec l'Espagne perdus, les échanges.

LE LABEL PATRIMOINE MONDIAL ET LE PAYS DES CIRQUES (GAVARNIE, TROUMOUSE, ESTAUBÉ, BARROUDE, COUMÉLY, ETC.): Etes-vous d'accord avec le caractère exceptionnel du site ? 0 : non, absolument pas ; 5 : oui, vraiment beaucoup.



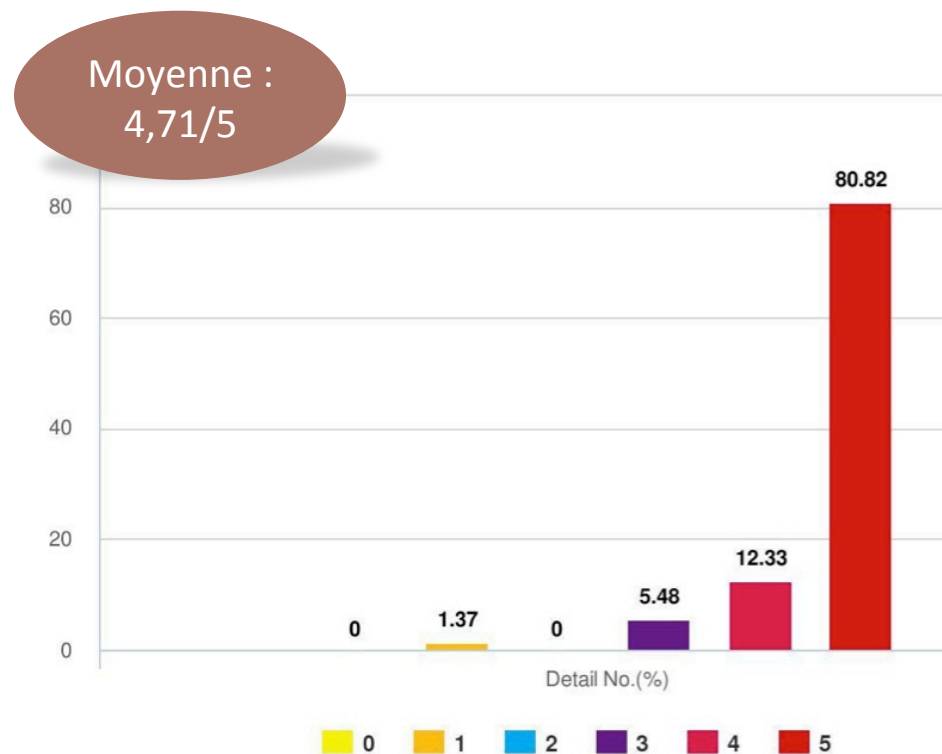
POUR LES VISITEURS: UNE PRÉSERVATION SÉDUISANTE DE LA CULTURE LOCALE ET DE LA NATURE

Le site Pyrénées Mont-Perdu est reconnu exceptionnel par ses visiteurs pour :

- **Les aspects naturels uniques et spectaculaires** : la géologie, les cirques, les glaciers, la Brèche de Roland, les canyons espagnols...
- **Les émotions que suscitent les paysages**. Perception d'être entre deux mondes, sur les toits de la terre et presque dans le ciel. Immensité des espaces grandioses. Les couleurs. Lieu propice à la liberté de l'esprit. Les légendes rattachées à ces paysages, comme l'ouverture de la Brèche par Roland de Roncevaux.
- **L'aspect préservé du site et la pratique d'un tourisme réglementé**.
- **Un patrimoine culturel fort** : des échanges transfrontaliers historiquement anciens. La notoriété du site suite aux écrits des romantiques et du passage des pyrénéistes.
- **Les cabanes pastorales d'altitude et les refuges**.

- De manière générale, on observe **une prédominance des arguments en lien avec les critères naturels du bien par rapport aux critères culturels**. Cette observation est d'autant plus vraie chez les visiteurs qui n'ont presque pas mentionné l'aspect culturel.
- Le site inspire un caractère indestructible, sauvage, féérique et rapport contemplatif au site.

LE LABEL PATRIMOINE MONDIAL ET LE PAYS DES CIRQUES (GAVARNIE, TROUMOUSE, ESTAUBÉ, BARROUDE, COUMÉLY, ETC.): Etes-vous d'accord avec le caractère exceptionnel du site ? 0 : non, absolument pas ; 5 : oui, vraiment beaucoup.

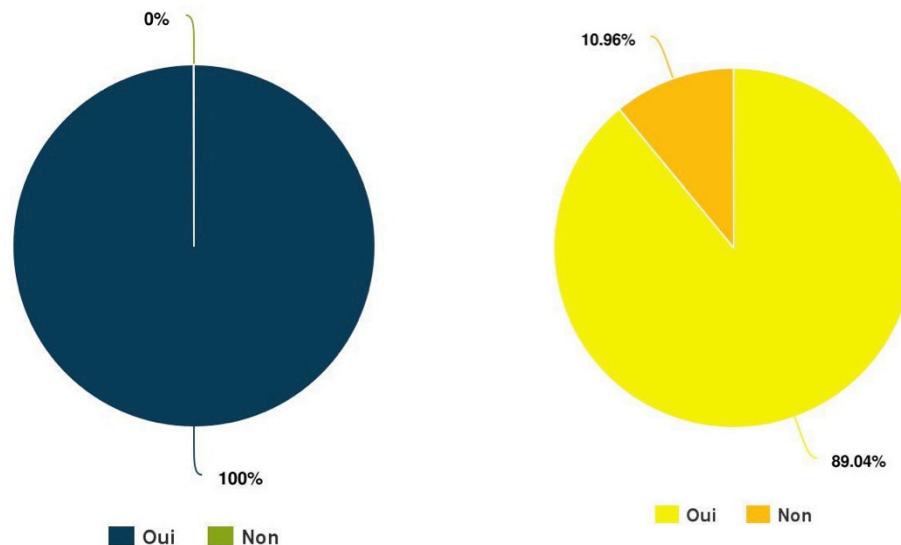


2.4. PERCEPTION ET CONNAISSANCE DU LABEL « PYRÉNÉES MONT-PERDU »

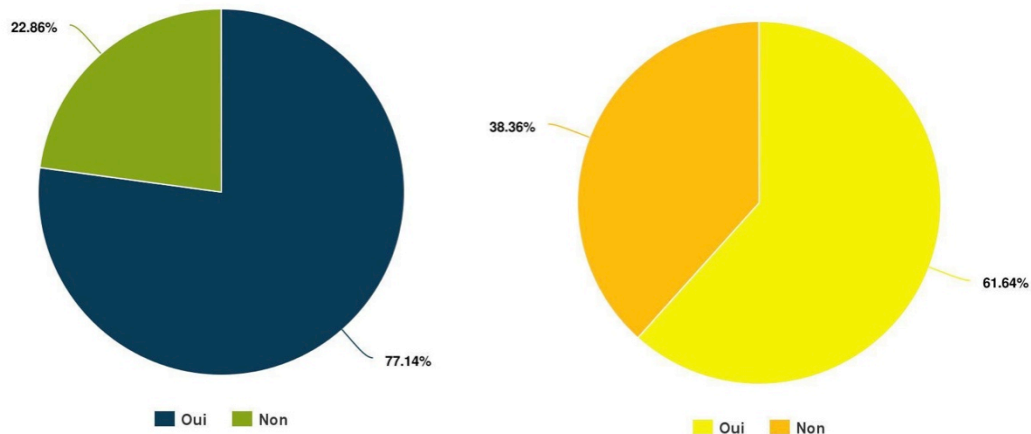
UNE TRÈS BONNE CONNAISSANCE DU BIEN PAR LES HABITANTS ET LES VISITEURS

- Une **très bonne connaissance du label** Unesco dans l'ensemble surtout pour les habitants.
- **¼ des habitants et 38% des visiteurs ne savent pas que le périmètre s'étend aux 4 cirques.**
- Près de **22% des habitants et 28% des visiteurs ne savent pas qu'il s'étend sur l'Espagne.**
- Une grande majorité des **habitants connaissent le nom du bien**. Il reste **méconnu d'une grande moitié des visiteurs.**

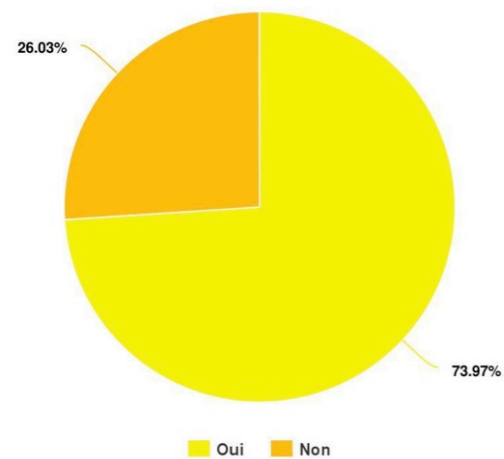
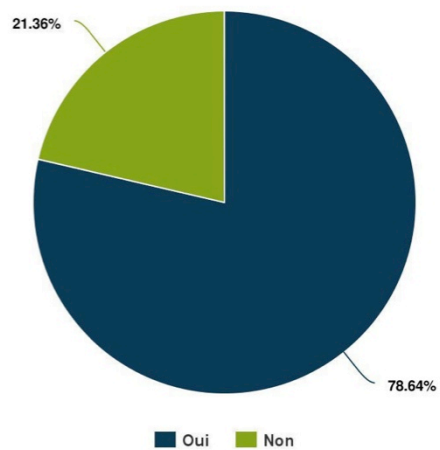
Saviez-vous que le site de Gavarnie est inscrit au patrimoine mondial Unesco ?



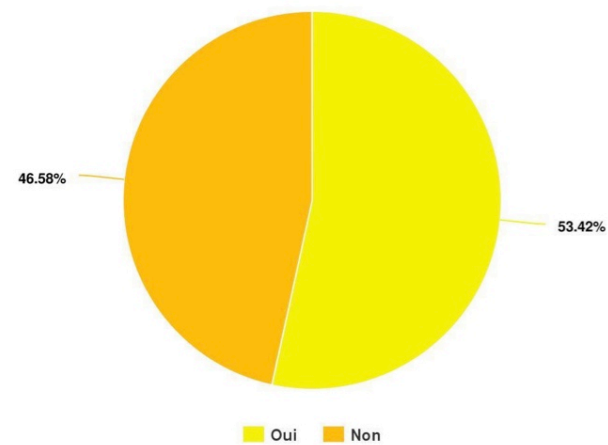
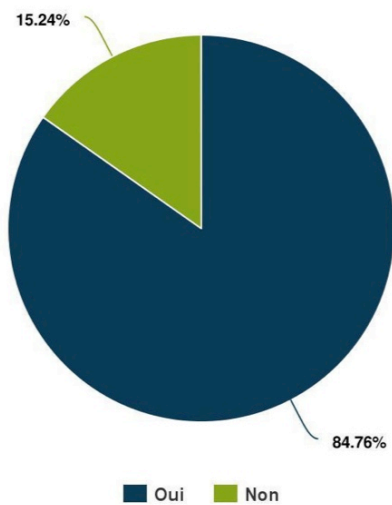
Saviez-vous que le site s'étend aux 4 cirques de Gavarnie, Estaubé, Troumouse et Barroude ?



Saviez-vous que le site s'étend jusqu'en Espagne ?



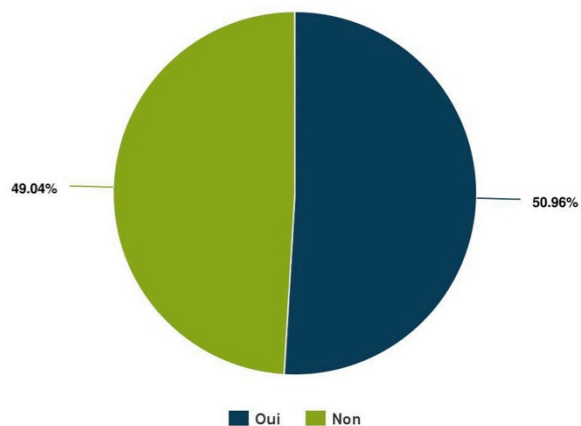
Saviez-vous que l'ensemble du bien labélisé porte le nom de « Pyrénées-Mont Perdu » ?



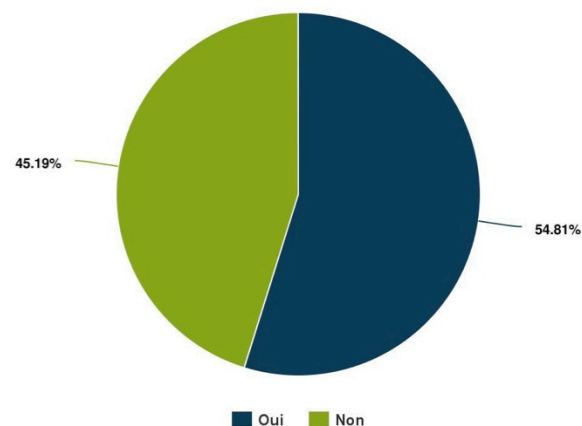
UN PÉRIMÈTRE MOINS BIEN CONNU, CONSCIENCE D'UN BIEN MIXTE ET IMPORTANCE DE L'HÉRITAGE PASTORAL

- Le périmètre du site qui n'est pas maîtrisé par la moitié des habitants.
- Pour les habitants, les **titres de classement sont moins facilement identifiés** ou méconnus, notamment le critère culturel.
- La plupart des habitants ont cependant **conscience que le site est un bien mixte**. A part quelques exceptions, tous les répondants savent que le site est inscrit aux titres des critères naturels et culturels. Certains précisent qu'il s'agit d'une pratique ancestrale du pastoralisme et car il y a une dimension transfrontalière.
- Ceux qui n'ont pas conscience qu'il s'agit d'un bien mixte pensent qu'il est classé pour des critères uniquement naturels.

Sauriez-vous définir le périmètre du site labélisé ?

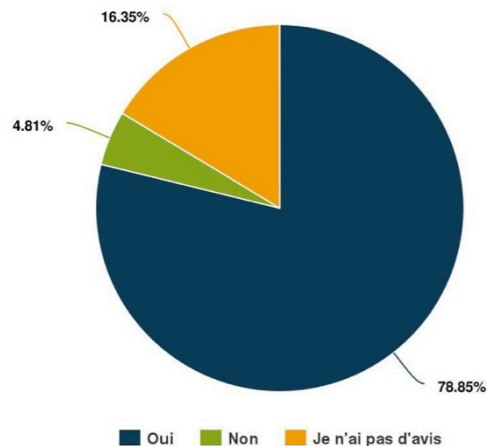


Savez-vous à quel(s) titre(s) le site a-t-il été reconnu patrimoine mondial ?



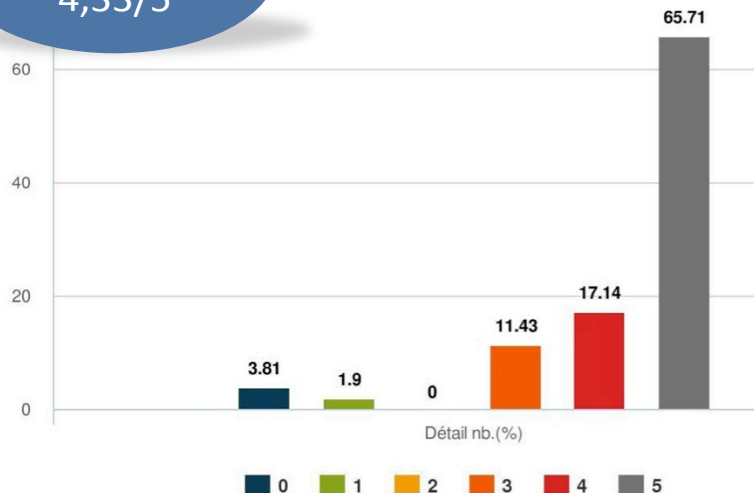
2.5. LE LABEL PATRIMOINE MONDIAL, UN ATOUT ET UNE FIERTÉ POUR LE TERRITOIRE

L'inscription du site Pyrénées Mont-Perdu est-il, selon vous, un acte positif ?



L'inscription du territoire au label Unesco est pour vous un réel atout ?
0 : non, absolument pas ; 5 oui, vraiment beaucoup.

Moyenne :
4,33/5



POUR LES HABITANTS ET PROFESSIONNELS

- Pour près de **79% des habitants**, l'inscription du bien est un acte positif qui **représente un véritable atout** pour le territoire : 4,33/5 de moyenne.
- L'inscription Unesco permet **une augmentation et un maintien de la fréquentation touristique**. Elle permet **l'attractivité du territoire**, et une **affluence commerciale**.
- Elle permet de **préserver les liens historiques avec l'Espagne** et d'éliminer la notion de frontière.
- Elle est un **gage de protection naturelle du site et de développement local durable**. Elle participe à la conservation de l'aspect sauvage qui est un attrait pour les visiteurs tout en préservant de la surexploitation touristique. Elle contribue à **amener des moyens pour préserver ces sites contre des projets d'aménagement et pour mieux les valoriser sans impacter le paysage**.
- La reconnaissance du site et de sa rareté à un niveau international est un **véritable signe de prestige**.
- L'inscription permet de **maintenir une activité économique et une activité touristique dans un secteur reculé et donc des emplois** ainsi que de protéger un site naturel exceptionnel.
- C'est un **outil de promotion et de communication de la région** qui permet d'attirer des personnes plus lointaines qui ne connaissent pas les lieux.
- Les habitants sont **très majoritairement fiers** de la reconnaissance de leur territoire au Patrimoine Mondial (4,5/5 en moyenne) et près de **79% la considèrent comme un acte positif**. Elle véhicule en effet la sauvegarde de leur patrimoine et la dimension universelle qui fait connaître leur territoire au-delà des frontières.

UNE RECONNAISSANCE INTERNATIONALE : LA FIERTÉ D'UN PAYS ET DE SES HABITANTS

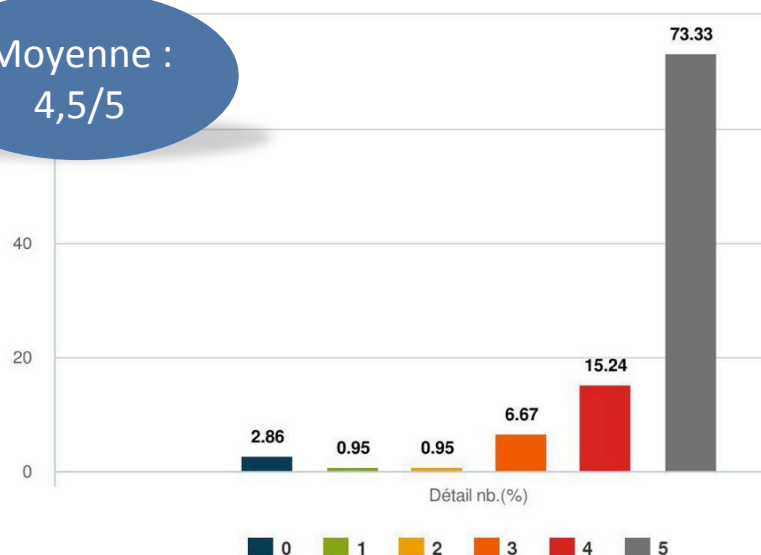
- Les habitants se sentent fiers car leur territoire revêt une notoriété nationale et mondiale. Ils expriment **un sentiment d'appartenance fort à leur culture**. Il resterait à savoir si la reconnaissance acquise via l'inscription au Patrimoine Mondial légitime une notoriété du site également acquise historiquement ?
- **Le regard porté par la clientèle extérieure sur la beauté du site accentue cette fierté**. Il en découle le sentiment de vivre dans un environnement exceptionnel.
- Cette reconnaissance permettrait **une attractivité profitant au développement local** car elle représente un patrimoine intègre et préservé de l'Homme, mais est-ce le fait de l'Unesco ou de siècles de pratiques touristiques sur le territoire ?

« C'est une reconnaissance prestigieuse et un gage de beauté du site. Je suis fière de faire partie de ce territoire et de travailler chaque jour à le mettre en lumière. »

« J'ai eu raison de décider d'y vivre! Habiter, aimer, travailler dans un lieu exceptionnel, l'étudier, avoir à cœur de le faire découvrir aux visiteurs: finalement nous avons plus de chance que les touristes! »

Etes-vous fier/fière que votre territoire soit inscrit sur la liste du patrimoine mondial ? 0 : non pas du tout ; 5 : oui tout à fait.

Moyenne :
4,5/5



A contrario, certains habitants disent ne pas être fiers de l'inscription de leur territoire à l'Unesco car:

- **« Cela va à l'encontre de son objectif initial. C'est devenu un argument commercial** qui attire le tourisme de masse au détriment des vrais amateurs de montagne qui voient leur pratique se restreindre, et je ne parle pas que des pyrénéistes chevronnés ».
- C'est aussi les projets de fermeture de routes ou les projets de certains aménagements que l'on juge **trahir le travail des anciens**
- On dénonce également le **manque d'intégration de personnalités locales dans le comité de gestion**.
- De plus, l'inscription **masque la visibilité des régions voisines** qui sont aussi très belles et appréciées.

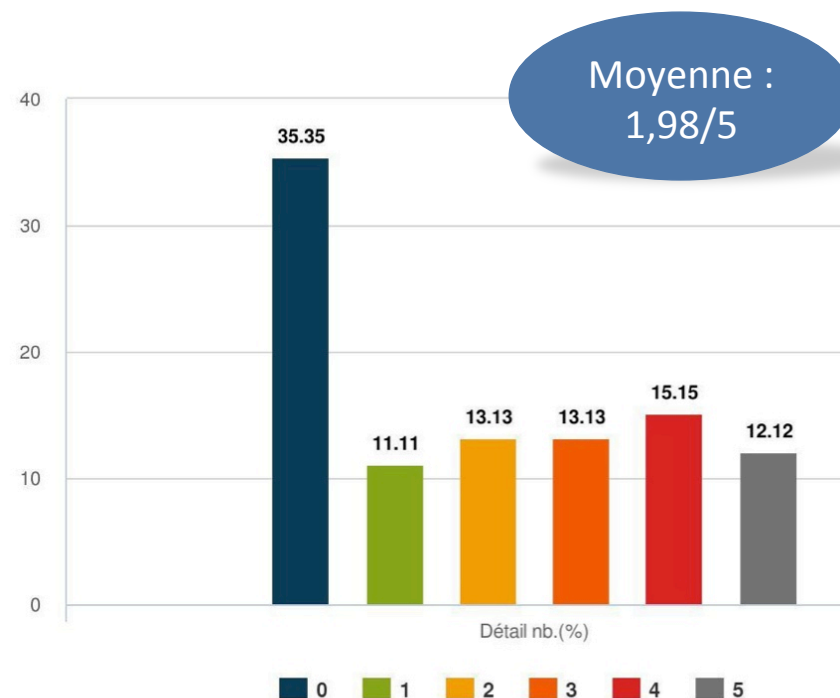
L'INSCRIPTION DU BIEN : UNE CONTRAINTE ?

Bien que le label Unesco ne représente pas une forte contrainte pour les habitants (avec une note moyenne de 1,98/5), certaines personnes communiquent quelques réticences au sujet de l'inscription sous la forme de contraintes ou des points négatifs. On parle ainsi :

- Du **caractère trop élitiste de l'association Mont Perdu Patrimoine Mondial qui n'a pas su faire participer les habitants dans la démarche.**
- Des **difficultés plus importantes pour mettre en place des projets.**
- D'une **surfréquentation** sur les routes (voitures et bus) et un accès au site rendu difficile.
- De la **perte des liens entre la France et l'Espagne.** Cette observation reste à nuancer car le dispositif Unesco semble au contraire la renforcer par des actions transfrontalières partagées institutionnellement là où dans la réalité sociale, en effet les liens semblent s'estomper.
- D'une **dépréciation de la valeur culturelle** du site par les édiles locaux et nationaux.
- De conflits d'usages liés notamment à la fermeture de routes considérées comme un symbole de vie pour le maintien de certains milieux ouverts et fréquentés.

Dans l'ensemble, les habitants ont conscience que les contraintes liées à l'inscription à l'Unesco sont aussi bénéfiques notamment en termes de réglementations qui permettent la préservation et le développement sans démesure.

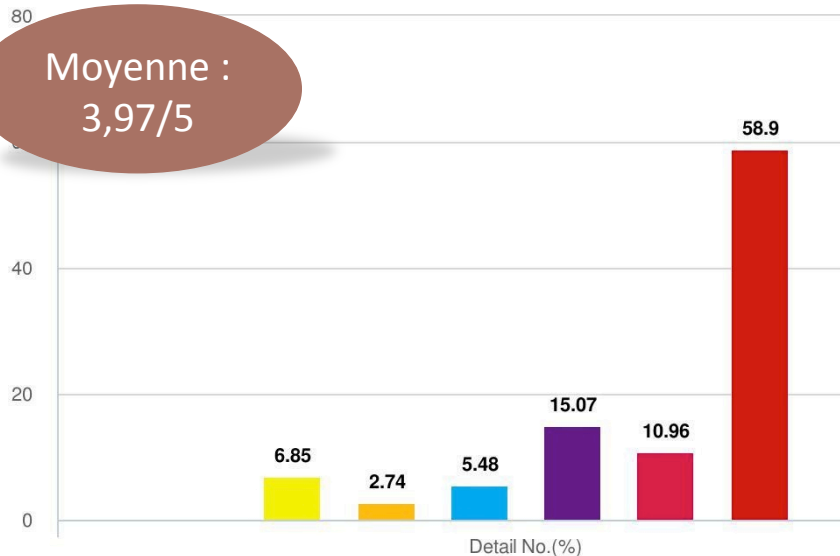
L'inscription du territoire au label Unesco est pour vous une contrainte ? 0 : non, absolument pas ; 5 : oui, vraiment beaucoup.



L'inscription du territoire au label Unesco est pour vous un réel atout ?

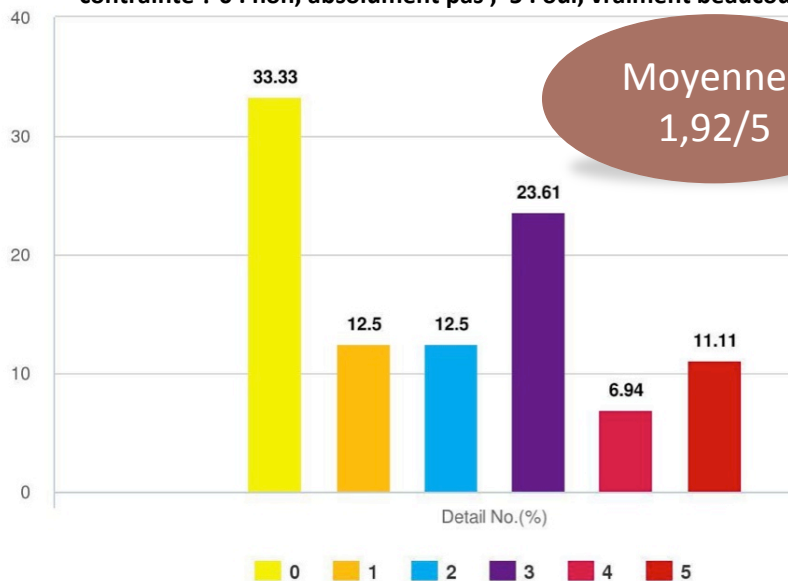
0 : non, absolument pas ; 5 oui, vraiment beaucoup.

Moyenne :
3,97/5



L'inscription du territoire au label Unesco est pour vous une contrainte ? 0 : non, absolument pas ; 5 : oui, vraiment beaucoup.

Moyenne :
1,92/5



POUR LES VISITEURS :

- Pour les visiteurs, l'inscription à l'Unesco est un atout pour la reconnaissance mondiale qui **favorise la protection des aspects naturels (biodiversité) et culturels (histoire et patrimoine) du lieu.**
- Elle représente une véritable **attractivité pour le territoire** et permet d'attirer les touristes afin de faire vivre la vallée.
- C'est une notoriété qui participe à **faciliter la communication et contribue à une connaissance élargie.**
- Dans les représentations des visiteurs interrogés, l'inscription permet un **meilleur encadrement de conservation et induit une aide financière pour en assurer la gestion.**

Il y a néanmoins des contraintes relevées par les répondants :

- Cela renvoie à une **protection trop étatique et administrative.** Trop de règles et d'interdictions.
- **un paradoxe entre protection et développement touristique** est soulevé. On parle de surfréquentation, d'hébergements saturés, d'usine à touristes qui ont un risque d'abîmer la vallée.
- constat du « *peu de mise en valeur et d'action d'éducation/sensibilisation pour faire découvrir ce qui se cache derrière la contemplation des paysages* ».

Dans l'ensemble, les visiteurs ont conscience des contraintes réglementaires que peut amener l'inscription à l'Unesco et en adéquation avec les logiques de sauvegarde et de préservation du site. Ils ont conscience également du paradoxe que cela amène, à **la croisée entre protection et attractivité touristique.**

DES CHANGEMENTS SONT-ILS PERÇUS DEPUIS L'INSCRIPTION ?

- Dans l'ensemble, **les visiteurs perçoivent moins de changements que les habitants.**
- Un peu plus de la moitié des habitants disent percevoir des changements contre seulement 28% des visiteurs.

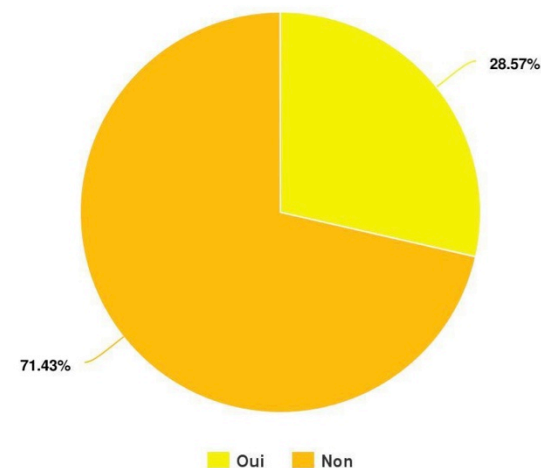
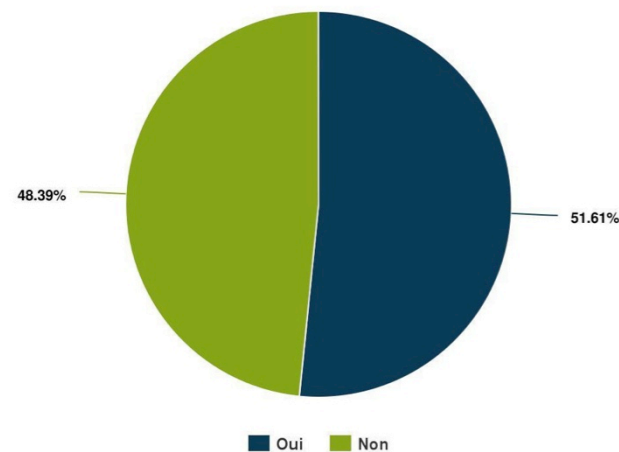
POUR LES HABITANTS: AUGMENTATION D'UNE FRÉQUENTATION ÉTRANGÈRE ET PARADOXE ENTRE PROTECTION ET DÉVELOPPEMENT DU TOURISME

- **Augmentation d'une clientèle internationale** : d'Amériques du Nord et du Sud et d'Asie.
- **Afflux touristique plus important** d'une manière générale.
- **Des visiteurs** qui se questionnent plus sur l'écologique et qui sont **plus respectueux.**
- **Plus de communication** et de promotion autour du site.
- **Amélioration des outils d'interprétation** et de compréhension.

Mais aussi:

- **Plus de contraintes** pour les habitants.
- **Une fréquentation en baisse à cause du manque d'infrastructures d'accueil** et de l'augmentation des restrictions d'accès au site (routes fermées et parkings payants)
- Une dégradation du site et de son image.
- Une dégradation de l'habitat et des aménagements du village de Gavarnie.

Avez-vous perçu un changement depuis que le site est inscrit au patrimoine mondial (1997) ?



« Des zones devenues difficiles d'accès pour soi disant protéger la faune. Des contraintes de circulation et à côté de ça le village de Gavarnie reste toujours une poubelle. »

POUR LES VISITEURS: UN SITE PLUS PRÉSERVÉ ET MIEUX COMPRÉHENSIBLE MAIS SURFRÉQUENTÉ

- **Développement d'aménagements qui aident l'itinérance** sur le site et sa compréhension. **Amélioration des signalétiques** et des accès aux petites et moyennes randonnées.
- **Protection de la nature et recul des voitures.** Plus de respect de la nature par les visiteurs.
- **Surfréquentation, marchandisation** et perte d'authenticité.
- Routes fermées et **augmentation du prix des parkings.**

2.6. LA QUALITÉ DES PAYSAGES

LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE CULTUREL DU PAYS DES CIRQUES (GAVARNIE, TROUMOUSE, ESTAUBÉ, BARROUDE, COUMÉLY, ETC.): Que pensez-vous de la qualité des paysages du site ? 0 : ils ne me plaisent pas du tout ; 5 ils sont vraiment exceptionnels.

Moyenne :
4,72/5

Moyenne :
4,76/5

Le site vous semble-t-il suffisamment préservé en termes de paysages ? 0 : non pas du tout ; 5 : oui tout à fait.

Moyenne :
3,92/5

Moyenne :
3,94/5

A quel point êtes-vous fier/fière des paysages du site ? 0 : pas du tout ; 5 : tout à fait.

Moyenne :
4,59/5



À LA RECHERCHE DE PAYSAGES DITS SAUVAGES OÙ LA MAIN DE L'HOMME NE SE FAIT PAS SENTIR

- De manière générale, les paysages sont appréciés pour leur qualité et leur préservation, pour leur **aspects spectaculaires**, à « **couper le souffle** » et leur **diversité**.
- Les paysages semblent majoritairement préservés, mais : parle-t-on uniquement du cirque de Gavarnie qui est au cœur de la démarche ? Prend-on en compte la fragilité des paysages pastoraux ?
- Un **sentiment d'appartenance aux paysages fort**, avec de nouveau une fierté partagée autour de la qualité des paysages.

LES PAYSAGES PRÉFÉRÉS DES HABITANTS :

- Les cirques sont les paysages que les habitants préfèrent car ils provoquent une émotion de petitesse face à une immensité et un sentiment de quiétude.
- Le cirque de Gavarnie est apprécié hors saison mais Troumouse et Estaubé sont ceux que l'on préfère de manière inconditionnelle. Leur aspect préservé fait ressentir une émotion de liberté. Ils sont aussi moins connus et moins fréquentés. On ressent de la tranquillité.
- On apprécie les paysages pastoraux, ils sont dégagés et entretiennent un lien fort avec le passé. Ils n'arrivent cependant qu'en 5^{ème} position du classement des paysages qui reflètent le plus le patrimoine mondial.
- Les plateaux de Coumély et de Saugué pour l'étendue et les points de vue qu'ils offrent sur le cirque de Gavarnie ou d'Estaubé. Belvédère qui apporte une grande sérénité.
- Les lieux sont attachés à des émotions qui évoquent des souvenirs d'enfance.
- Notons enfin que les villages n'arrivent qu'en dernière position des paysages reflétant le patrimoine mondial.

COMME POUR LES VISITEURS:

- Ce sont les paysages de haute montagne qui sont appréciés pour leur calme et provoquent des émotions de sérénité et de plénitude: les pics et sommets...
- Les paysages dits sauvages où l'intervention de l'homme est moins perçue : cirque de Barroude et d'Estaubé.
- Les paysages minéraux et les hauteurs, les plateaux désertiques d'altitudes, qui donnent l'impression de voler et d'être sur les sommets du monde.
- Les falaises et les cascades (le cirque de Gavarnie) qui sont grandioses, qui provoquent une sensation d'immensité et de liberté et invitent à l'humilité par leur force.
- Les contrastes entre le versant français et le versant espagnol. Les canyons d'Ordesa, les Brèches. Sentir le passage d'une espace à un autre.
- Les paysages du pastoralisme: les plateaux de Coumély et de Saugué.

LES PAYSAGES QUI REFLÈTENT LE PLUS LE PATRIMOINE MONDIAL :

1. Les grands cirques
2. Les canyons, les pics
3. Les lacs, les cascades
4. Les glaciers
5. Les pâturages, prairies, troupeaux
6. Les chemins de l'Espagne, les passages
7. Les grottes et abris pastoraux
8. Les gaves
9. Les hameaux, les granges / les gaves
10. Les chaos rocheux
11. Les croix, les ponts, les refuges
12. Les moulins à eau
13. Les cercles de pierre, les dolmen
14. Les forêts
15. Les villages

LES PAYSAGES PEU APPRÉCIÉS ET QUI NE SONT PAS DANS L'AIR DU TEMPS

HABITANTS

- Le village de Gavarnie car il n'est pas mis en valeur (bâtiments publics et fils électriques) et que l'on trouve peu esthétique.
- La station de ski et ses infrastructures, les lignes hautes-tensions qui coupent le paysage de son aspect naturel. Il y a un sentiment de saccage de la montagne.
- Le grand chemin qui mène au cirque, surpeuplé et trop facile.
- Les vallées du Campheilh, de Cestrede et d'Oussoue car les paysages se referment avec l'arrivée des genévriers et des myrtilles.

VISITEURS

- Le village de Gavarnie ne semble pas non plus apprécié des visiteurs : certains bâtiments ne s'intègrent pas dans le paysage et dénaturent le site naturel. Les boutiques de souvenirs à l'arrivée à Gavarnie.
- Le rapport entre la liberté que propose la randonnée et la consommation à outrance que propose le village jugé désuet et vétuste semble antithétique.
- Les paysages « abîmés » par la main de l'homme : la station de ski et ses installations, les lignes hautes tensions, les aménagements de la centrale EDF.
- Les chemins de randonnée trop larges sur lesquels la sensation de liberté se dissipe: le chemin qui mène au cirque.

LES VISITEURS NE FONT PAS LE LIEN ENTRE PASTORALISME ET PAYSAGES

- Les visiteurs ne mentionnent pas le pastoralisme lorsqu'on leur demande les raisons qui rendent ce site exceptionnel. C'est le même constat pour la question à propos des paysages préférés, seulement une personne répond « les paysages du pastoralisme ».
- Ils ne semblent pas apprécier le territoire pour le pastoralisme à proprement parlé. Du moins, ils n'ont pas conscience que les paysages qu'ils apprécient sont en lien avec l'activité pastorale sur le territoire.
- Ils apprécient donc les paysages du pastoralisme sans faire le lien avec l'activité agricole et ne mesurent pas la dimension culturelle de ces paysages. Pourtant, ils aiment les espaces ouverts et les plateaux d'altitude, mais ils n'évoquent pas les granges foraines, ni les troupeaux en montagne ou les cabanes de bergers.

2.7. LE SENTIMENT D'APPARTENANCE AU PATRIMOINE CULTUREL LOCAL

Que pensez-vous du patrimoine culturel local? 0 : très pauvre ; 5 : très riche.

Moyenne :
3,55/5

Moyenne :
3,55/5

Le patrimoine culturel vous semble-t-il suffisamment préservé et valorisé 0 : non pas du tout ; 5 oui tout à fait

Moyenne :
2,73/5

Moyenne :
2,78/5

A quel point êtes-vous fier/fière du patrimoine culturel? 0 : pas du tout ; 5 tout à fait.

Moyenne :
3,81/5

LE SENTIMENT D'APPARTENANCE AU PATRIMOINE CULTUREL LOCAL:

- Le sentiment d'appartenance au patrimoine culturel local semble moins fort que pour les paysages : il ne semble pas aussi exceptionnellement riche que les paysages et les répondants en sont un peu moins fiers.
- Il semble par contre insuffisamment préservé et peu valorisé ce qui peut expliquer cette baisse du sentiment d'appartenance.
- De même, la majorité des répondants disent avoir quelques notions de l'histoire locale mais ne pas la maîtriser et souhaiter en savoir plus.
- Une participation plus importante des habitants de la commune de Gavarnie-Gèdre pourrait faire évoluer certains de ces résultats.

POURTANT : UNE FORTE CONSCIENCE PATRIMONIALE ET UNE VOLONTÉ DE TRANSMETTRE LES VALEURS DES « ANCIENS » POUR LE MAINTIEN DES TRADITIONS

Les habitants partagent pourtant une conscience patrimoniale forte et une volonté de transmettre leur culture, notamment au travers des éléments suivants :

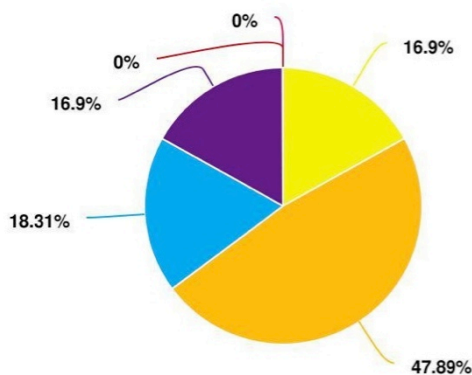
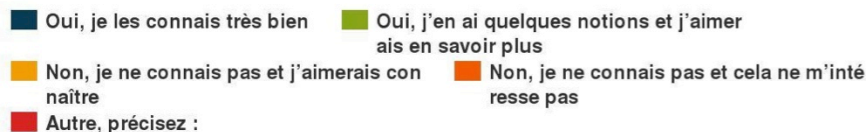
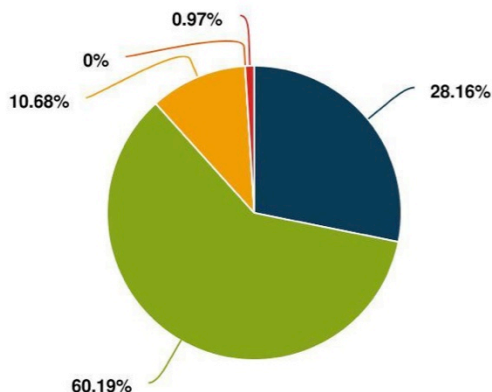
- Les échanges transfrontaliers : la transhumance d'Ossoue, le passage au col de la Bernatoire, les lies et passeries, les chemins de Compostelle utilisés par les contrebandiers.
- Le pastoralisme traditionnel, l'utilisation ancestrale du milieu, les canaux d'irrigation, les frênes plantés à côté des granges foraines. Les paysages ouverts.
- L'histoire de la haute montagne : le romantisme, le pyrénéisme, le cimetière des pyrénéistes, les grands guides, les visiteurs illustres.
- Le bâti: l'église de Gavarnie, la chapelle d'Héas, les anciens moulins, les granges, les abris pastoraux, les châteaux, les murets de pierre, l'Hôtel des voyageurs, les vierges sur les rochers.
- Les chants pyrénéens et les danses. Le patois occitan. Les contes et la littérature. Les légendes (Millaris, Roland...). Les fêtes qui ne sont plus pratiquées.
- L'organisation paysanne et la transmission du patrimoine. La notion de « Maison ».
- La sociabilité, le collectif et la transmission de la culture aux enfants.
- Les aspects naturels: les cirques.
- Le « patrimoine » de EDF.
- Le Parc National, l'AOP Barèges-Gavarnie.

« Ils reflètent les modes de vie qui ont façonné en partie les paysages que l'on voit aujourd'hui et surtout, ils reflètent des modes de vie qui étaient calqués sur les rythmes naturels et en harmonie avec la nature. »

« Ce sont les valeurs des anciens. »

« Cela fait partie du passé de nos parents. »

Connaissez-vous l'histoire et le patrimoine culturel du site ?



TRANSMETTRE L'HISTOIRE ET LA CULTURE LOCALES

- Si **28%** de la population de la vallée dit bien connaître l'histoire et le patrimoine culturel local, **60%** disent en avoir quelques notions et aimeraient en savoir plus, 10% disent ne pas les connaître mais aimeraient aussi s'y intéresser.
- Pour les locaux, l'histoire et le patrimoine culturel local **représentent donc une source d'intérêt** renvoyant certainement au sentiment d'appartenance pour le territoire.
- Pour les visiteurs, les résultats annoncent que 17% connaissent très bien l'histoire locale et 48% en ont quelques notions et aimeraient en savoir plus. **Pour les 2/3 d'entre eux, elle représente donc un intérêt alors qu'un tiers dit ne pas forcément s'y intéresser.**

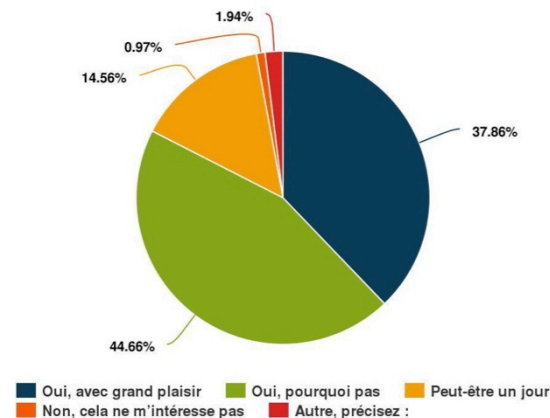
ENVIE D'APPRENDRE SUR L'HISTOIRE ET LE PATRIMOINE LOCAL :

- Ces résultats sont confirmés par une **envie d'apprendre et de participer à des animations locales** sur la culture du territoire. La **population locale comme les touristes y sont clairement favorables** : 37% des habitants et 33% des visiteurs participeraient avec grand plaisir à des animations culturelles, 44% des habitants et 40% des visiteurs s'y intéresseraient occasionnellement.
- Les aspects naturalistes arrivent en pole position des thèmes patrimoniaux qui reflètent le plus le patrimoine mondial. Une méconnaissance des habitants de leur propre histoire ? Un défaut de valorisation et de communication?
- Toujours est-il que les habitants semblent volontaires pour en savoir plus sur leur patrimoine culturel local et même participer à des animations qui en relaterait.

LES THÈMES QUI REFLÈTENT LE PLUS LE PATRIMOINE MONDIAL :

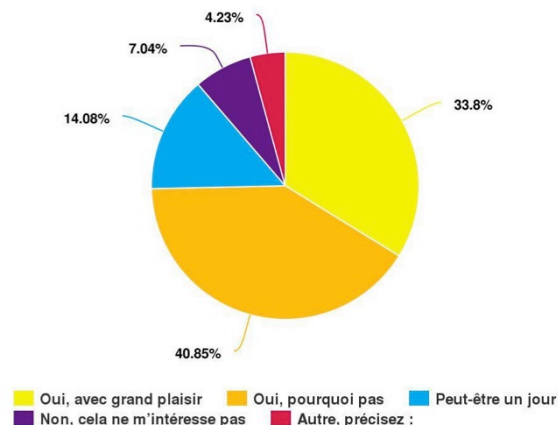
1. La géologie et le massif montagneux
2. Les explorations des montagnes, le Pyrénéisme
3. La biodiversité, les fleurs et animaux sauvages
4. Le pastoralisme et l'élevage particulier
5. L'histoire des hommes dans le pays
6. Les passages vers l'Espagne, la dimension transfrontalière
7. L'architecture, les villages, les granges, les refuges
8. Les exploits sportifs, les ascensions
9. Les langues locales

Si des animations étaient présentées autour de l'histoire et du patrimoine culturel, participeriez-vous à ces animations ?



UN PATRIMOINE CULTUREL QUI SEMBLE EN RECUL PAR RAPPORT AUX REPRÉSENTATIONS NATURALISTES :

- Malgré ce fort attachement à la culture locale et la curiosité d'en savoir plus, les aspects naturalistes (géologie, biodiversité, rapport à la haute montagne) arrivent en pole position des thèmes patrimoniaux qui reflètent le plus le patrimoine mondial.
- S'agit-il d'un défaut de valorisation et de communication ? D'un manque d'accès à cette connaissance locale ?
- Il semblerait que la perception du label Unesco mette l'accent sur des représentations de la haute montagne et ne prenne que peu en compte les différentes dimensions de la montagne, notamment celle de la zone intermédiaire concernée par le pastoralisme, pourtant attribut de la même labellisation.



LES REMARQUES DES HABITANTS ET DES PROFESSIONNELS

- Volonté que les villages soient embellis, en priorité Gavarnie. Trouver plus de cohérence architecturale pour l'ensemble du Pays Toy en lien avec l'identité Pyrénéenne.
- Que plus de communication autour du patrimoine culturel soit faite, notamment en donnant la parole aux habitants. S'inspirer et valoriser l'existant.
- Préserver ces sites en développant un tourisme tourné vers la connaissance « (par exemple développer des projets pédagogiques en direction des jeunes), tout en évitant le tourisme de masse qui a un effet destructeur sur la nature ».
- Développer les axes de communication : faire en sorte que les sentiers restent ouverts et que les routes existantes perdurent.
- Développer plus d'activités « à côté » et ne pas se concentrer seulement sur le cirque de Gavarnie et le ski.
- Envie de trouver une synergie entre le tourisme et l'agriculture/pastoralisme. Préserver le pastoralisme.
- Essayer de résoudre le problème de transport durant l'été qui est trop intensif. Penser à un moyen plus écologique, comme la mise en place de navettes électriques.
- Protéger le milieu naturel en ne développant pas plus les infrastructures des stations de ski (remontées mécaniques...) qui ont un impact dit néfaste sur le paysage et causerait des dégradations écologique.
- Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs car c'est eux qui sont à l'origine de la conservation des paysages du site inscrit à l'Unesco.

LES REMARQUES DES VISITEURS

- Préserver le patrimoine et le transmettre :
« *Mettre en valeur toutes les possibilités de développement culturel et patrimonial du site faire mieux connaître la vie des hommes du territoire tout en préservant et respectant la quiétude de ces lieux et son intégrité* ».
- « *Faire parler les habitants de ce territoire. Avoir des études sur les évolutions actuelles de ce territoire dans les domaines géographiques et écologiques ; économiques ; culturels* ».
- « *Continuez à préserver ces sites tout en les valorisant, notamment la culture pyrénéiste* ».
- Avoir plus d'informations sur les activités à faire autour du site.
- Faire en sorte à ce que le village soit plus joli et qu'il y ait plus de commerces.
- Une meilleure gestion des déchets : principalement en bordure du Gave de Pau.

« C'est un site magnifique, cependant les villages ne sont pas assez mis en valeur, ils manquent de charmes et d'harmonie. Gavarnie ressemble à une verrue dans un paysage exceptionnel !!! »



6. SYNTHÈSE DE NOS OBSERVATIONS

1. UNE ORGANISATION SOCIALE AUTOUR DE LA RESSOURCE COMMUNE

SOCIABILITÉS, MOBILITÉ ET DYNAMIQUES RURALES

- Le territoire, a priori perçu comme isolé, comporte en réalité des dynamiques rurales confirmant des mobilités via des réseaux de sociabilités à différentes échelles :
 - *Internes* : au sein des hameaux, entre hameaux, cœurs de villages, quartiers de granges et estives. En termes de sociabilités et de pratiques, quartiers de granges et estives se veulent le prolongement de la vie du hameau.
 - *Externes* : avec des interconnexions haut-bas (commerce) et bas-haut (tourisme depuis des siècles et transhumances)
 - *Transfrontalières* : des rapports transfrontaliers qui se fragilisent avec des usages sociaux qui se réduisent et qui parallèlement s'institutionnalisent.
- Le pastoralisme semble un système social ancré où les mécanismes de transmission et les valeurs identitaires sont fortes. Cette « charge » patrimoniale permet d'assurer une continuité là où les normes sociales font évoluer les contextes sociaux et muter les pratiques sociales du métier. Les politiques globales (agricoles notamment) et les logiques de marché qui s'orientent vers une libéralisation des pratiques impactent les modèles sociaux et économiques locaux.
- Malgré ces pressions extérieures à grande échelle, complexifiant les rapports au pastoralisme, le modèle d'exploitation familiale, même s'il s'est adapté aux contextes sociaux contemporains, tend à être préservé comme une « résistance » aux enjeux de marché qui se libéralisent et s'internationalisent.
- Les changements sociaux à échelle globale vécus sur au moins 3 générations, facteurs d'exode et de dérégulations de ce système pourtant ancré, impactent donc fortement l'organisation sociale locale. Ces changements viennent donc sociologiquement perturber un ordre qui semblait établi jusqu'à peu près la Seconde Guerre Mondiale. Cette remise en cause donne naissance, par un phénomène d'adaptabilité à ces nouvelles règles et normes extérieures, à de nouvelles formes du pastoralisme et à un nouveau modèle social rural pris entre modernisation et patrimonialisation.
- La refonte du système familial sur lequel le fonctionnement pastoral avait basé sa gestion de la ressource, également liée à des mutations sociales globales, engendre de nouvelles pratiques dont la mécanisation et l'abandon de certaines pratiques comme la gestion de l'irrigation. L'abandon de cette dernière entraîne une remise en cause des sociabilités et du « devoir collectif » au sein de la ressource commune, ici l'eau. Dans d'autres cas l'abandon de certaines pratiques engendre l'enfrichement des parcelles vouées de ce fait au reboisement et une fermeture des milieux, donc une dégradation de la ressource et des paysages.
- Au cœur de ces changements, sociabilités, mobilités et gestion des ressources privées, communes et collectives sont à interroger et à préciser car elles témoignent et livrent justement des clés de compréhension des dynamiques rurales. Nous faisons l'hypothèse qu'elles sont au cœur de constructions sociales identitaires et culturelles des lieux et de leur système de valeurs.
- Ces pressions externes confortent un modèle de « résistance » d'une société qui semble subir un certain nombre de dérégulations non maîtrisées et en contradiction avec le système de valeurs promu (cf ci-après). Malgré l'adaptabilité et la résistance à ces causes extérieures, un sentiment de « déprime collective » semble s'exprimer : sera-t-on les derniers ?

VALEURS D'APPARTENANCE

➤ 4 grandes valeurs constitutives de l'identité pastorale locale ont pu être identifiées :

Interconnexion de ces 4 valeurs

- *l'héritage du métier comme une forme de patrimoine* au sens premier du terme (héritage par les pères) : donner une continuité à l'activité agricole s'inscrit dans un modèle linéaire de transmission intergénérationnelle où la pérennisation et la conservation de ce patrimoine sont mobilisées comme une condition à la pratique du métier. Les conditions de transmission sont telles qu'elles paraissent parfois « innées ». « Etre les derniers » de cette histoire est alors vraisemblablement perçu comme une violence symbolique, une peur. Renverrait-elle à une incapacité, à l'idée de ne pas avoir su transmettre ou faire le relai pour la pérennité de cet héritage, si ce n'est millénaire, au moins pluri-séculaire ?

- *le rapport au travail* : il s'exprime sous différentes formes : le labeur, l'exigence du travail « bien fait », l'effort, la privation ou la limitation de temps de vacance, l'astreinte, la gestion de la ressource, etc. Ce rapport au travail permet notamment d'évaluer ses pairs, le rapport aux voisins par le jugement, la rumeur, la jalousie étant une forme de sociabilité rurale en soi. Cette forme de surveillance serait une force qu'exerce le groupe sur l'individu pour le maintien de la règle et de la bonne gestion de la ressource.

Ce mécanisme replace alors l'individu au sein du collectif comme « contributeur » à la gestion de la ressource et au maintien des pratiques : si le travail n'est pas « bien fait » par chaque individu, c'est le collectif qui en pâtit (par rapport à l'entretien des paysages et de la ressource privée comme collective (publique et communs), à la qualité de la viande pour sa commercialisation, etc.).

Le groupe ou, selon la définition UNESCO la « communauté », exerce donc une pression sur l'individu de façon à maintenir un ordre et des règles sociales où le système pastoral est autogéré par cette force sociale. Raison pour laquelle, certainement, l'organisation sociale du pastoralisme n'est pas institutionnalisée et n'a pas de système de gouvernance à proprement parler (syndicat, etc.) et est donc décrite comme une société « autonome » (cf intégrité du bien).

Le travail fait donc partie de ces règles car c'est lui qui conditionne justement cette gestion de la ressource, qu'elle soit privée ou collective.

- *le savoir d'usage et le rapport sensible à la montagne* : il fait partie de cet héritage culturel et conditionne l'appartenance au groupe. Connaître la montagne, la nature des prairies, le climat, etc. est une condition à la gestion des parcelles donc de la ressource et permet de « savoir » comment « bien faire » son travail et renvoie donc à cette notion de « règle collective » donc d'appartenance. La montagne est donc perçue ici comme un bien, une ressource à part entière, à préserver pour l'équilibre et le maintien de l'activité pastorale, qu'elle soit, en fonction des étages, une ressource privée ou collective, elle reste une ressource commune dont la qualité est la garantie d'une bonne gestion du troupeau.

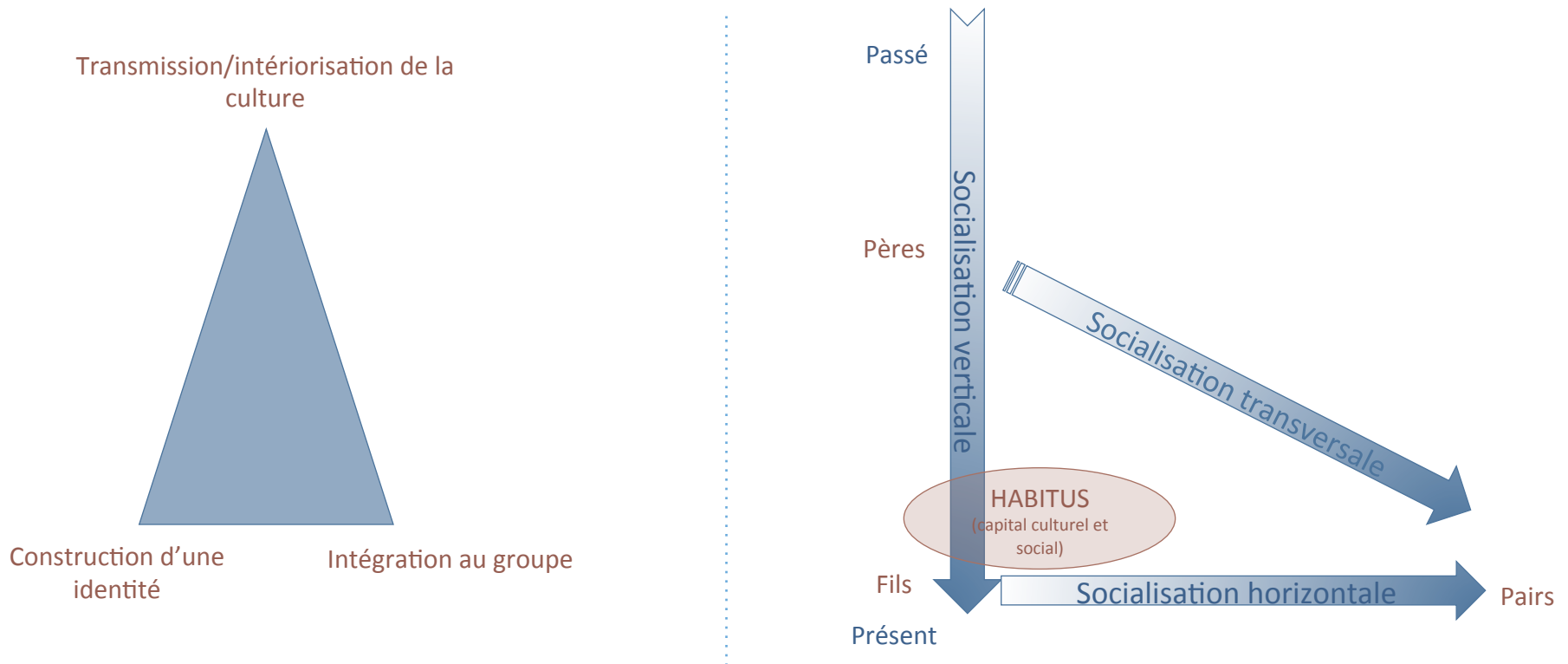
- *le rapport aux bêtes* : la proximité de l'Homme à ses troupeaux semble prioritaire en ces termes qu'il s'agit d'une ressource « vivante » avec laquelle un lien affectif est entretenu duquel se dégage une véritable responsabilité. La projection affective opérée envers le troupeau, rendue parfois « inexplicable », dépasse le rapport économique à la production, ce qui explique certaines violences perçues notamment dans le cas de prédations.

Toujours est-il que ce rapport au troupeau se retrouve au sein d'autres sociétés, en ce sens, sa valeur universelle serait justifiée.

Ces ensembles de valeurs sont interconnectées, semblent faire système et réguler les normes sociales de l'exercice du pastoralisme.

- A ce titre, elles semblent conditionner l'intégration de l'individu au groupe et donc normer le sentiment d'appartenance. Nous faisons l'hypothèse qu'un individu venant de l'extérieur n'est pas exclu par rapport à sa provenance mais plutôt par rapport au non respect de ces grandes règles. Une intégration par le rapport au travail et la connaissance semble donc possible dans le cas d'accueil de « néo-ruraux » à condition d'en favoriser la transmission, non plus par une socialisation linéaire de père en fils, mais par une socialisation horizontale de pair à pair ou encore une socialisation transversale de père en jeune pair (cf schéma).
- Pourtant, les constructions identitaires semblent aussi fondées sur un sentiment d'exclusion par « le bas de la vallée » qui semble conforter l'appartenance au groupe du « haut » : on fait groupe parce qu'on se sent exclus par les autres. Il y aurait donc une construction sociale commune de l'exclusion par retour de ce stigmaté.

LA SOCIALISATION, CONSTRUCTION D'UNE IDENTITÉ ET INTÉGRATION AU GROUPE PAR LA TRANSMISSION



2. LE PATRIMOINE MONDIAL UNESCO

UN OUTIL BIEN COMPRIS

- Le label patrimoine mondial est majoritairement bien compris par les habitants et socio-professionnels comme par les visiteurs. Ils savent qu'il s'agit d'un bien transfrontalier et mixte.
- L'Unesco est gage d'une valeur universelle commune qui participe à un sentiment de prestige de la part des habitants.
- L'inscription à l'Unesco est également vue comme un atout pour le territoire car elle rend possible la préservation du site tout en permettant la mise en place d'un développement durable. Elle participe à l'attractivité du territoire.

UN ARGUMENT D'ATTRACTIVITÉ AMBIVALENT ?

- Néanmoins, la sur-fréquentation est le point le plus critiqué par les deux catégories de personnes questionnées. Ce phénomène connu de l'ensemble des sites Unesco peut être une source de dégradation allant à l'encontre de l'effet souhaité de conservation d'un bien universel.
- Si le label est apprécié par les visiteurs et apparaît comme signe de qualité d'une destination, ce n'est pas pour autant ce qui attire les visiteurs. Ils viennent pour la singularité du lieu, pour ses paysages a priori « préservés de la main de l'homme » et pour pratiquer une activité sportive.
- Il semblerait que la construction historique du tourisme sur le territoire (Pyrénéisme) soit plus motrice dans le choix de la destination que l'inscription au patrimoine mondial en tant que telle.

NATURE, CULTURE OU MIXTE ?

- Visiteurs, habitants et socio-professionnels semblent avoir une représentation plus naturaliste du site inscrit que culturelle. Les paysages de haute montagne (les pics, les brèches et les hauts plateaux) sont appréciés pour leur grandeur spectaculaire et les émotions qu'ils suscitent (liberté, sérénité,...), ainsi que la faune et la flore « sauvage » qu'ils abritent. Les représentations décrites ciblent plus les attributs de la haute montagne que ceux de la moyenne montagne.
- Les paysages qu'offrent les villages sont dépréciés, par les visiteurs et les habitants/socio-professionnels. Tous s'accordent sur le besoin d'une requalification des infrastructures et des services qui améliorerait la qualité d'accueil et s'inscriraient dans une « unité paysagère pyrénéenne ».
- En revanche, une grande partie des répondants ne fait pas mention des aspects culturels du site alors que celui-ci est inscrit selon les deux critères (naturel et culturel) et qu'ils sont une fierté pour les habitants. Pourtant, visiteurs comme locaux communiquent majoritairement une curiosité et une volonté d'en apprendre plus sur le territoire et ses habitants.
- Une envie d'échanger commune aux visiteurs et aux habitants est fortement exprimée. Les gens recherchent le contact et apprécient les moments d'échanges autour de l'activité pastorale.

MAIS A QUI APPARTIENT LA MONTAGNE ? LA MONTAGNE : UN ESPACE NATUREL BIEN DE TOUS OU UN ESPACE RESSOURCE POUR LES COMMUNAUTÉS ? UN ESPACE SAUVAGE, DE LOISIR, OU DE TRAVAIL ?

- Les représentations conférées à la montagne par les visiteurs décrivent donc bien cet espace de liberté, considéré comme « naturel » et « sauvage ». La montagne est considérée comme bien de tous parce que justement perçue comme un espace « naturel », perception certainement entretenue par la construction historique de la montagne comme terrain d'observations scientifiques (depuis le XVIIIème), reprise par les politiques contemporaines qui ont donné à voir cette représentation comme source d'attractivité de cet espace pour sa mise en tourisme.
- Considérer la montagne comme un « espace sauvage » serait un fait récent au regard de l'histoire longue selon l'archiviste Jean-François Le Nail. Son interprétation décrit un changement de perception de l'espace lié à l'institutionnalisation et à la « nationalisation » de périmètres. La mise en place des politiques du Parc National sous l'angle de la conservation d'espèces naturelles revêtirait un caractère « nouveau » dans la conception sociale même de l'espace montagnard, approprié comme « espace sauvage » par les usagers de l'extérieur (les urbains?).
- Or, d'un point de vue historique, l'organisation sociale de la gestion des ressources naturelles (eaux, herbe, bois) le prouvent, la montagne est un espace culturel (au sens de socio-économique et politique, et même symbolique) à part entière dont l'usage est avant tout celui de communautés pour leur vie sociale, économique, politique. Les très fortes règlementations existant depuis le Moyen Age, les répartitions territoriales de l'espace valléen et toute la gestion socio-politique qui en découle, la gestion commune et indivise des estives etc. donnent justement un cadre, aujourd'hui encore d'actualité, à cette vie sociale de la montagne.
- L'existence des stations de ski notamment et d'autres équipements sportifs est également à prendre en compte comme une ressource à part entière offrant une autre dimension encore de la représentation de cet espace comme un « espace de loisir ».
- Dans la mesure où l'économie touristique de la montagne devient également une ressource en soi, comment interpréter la cohabitation de représentations distinctes du même espace, différemment vécu et perçue en fonction de ses usagers et de leurs intérêts ? La montagne étant devenue un espace diversifiant les sources de revenus et les pensées même de cet espace (des usagers locaux, des usagers extérieurs, des institutions), comment réconcilier un équilibre entre la perception d'un espace dit naturel et préservé et socialement construit par l'Homme (fait que l'on aurait tendance à oublier?) et donc éminemment culturel et qui doit s'adapter aux enjeux de son temps ?

« Ce qu'il faut retenir, ce n'est pas tant les contraintes imposées aujourd'hui par le Parc sur l'espace d'altitude, c'est le fait qu'aujourd'hui, pour les gens qui ne sont pas les habitants et surtout pas les éleveurs, la montagne est à tout le monde ! Ca, c'est un fait qui est sans doute une révolution mentale. Dans les faits, la montagne a quand même des propriétaires qui sont les communes, et en principe, à l'origine, les habitants de la commune vivent de la commune, du territoire communal. Or, cette représentation elle est de moins en moins partagée, de moins en moins comprise et ça, on peut dire que c'est un fait qui, me semble-t-il, n'a pas d'équivalent peut-être pas depuis la préhistoire mais presque ! C'est une révolution mentale !

Aujourd'hui, la montagne c'est un espace de liberté, une frontière sauvage, chacun a le droit d'aller se ressourcer, les citoyens etc., la montagne est à tous comme un espace dit « naturel ». Les gens ne supportent pas que la forêt par exemple ait un caractère privé. Or, tous ces éléments sont des éléments de l'économie, qui font vivre des populations. Ce sont des biens privés ou collectifs. C'est comme si chacun entrait dans une usine ou dans le jardin privé d'un voisin en disant : « Ceci est à moi parce que c'est un espace où je me sens chez moi ici ».

Je pense que les éleveurs ne le vivent pas toujours très bien. C'est la clé du problème de l'ours notamment. Ce n'est pas l'ours lui-même, c'est un prétexte, presque un alibi : c'est la dépossession que les gens éprouvent je crois et qui est au cœur du problème. Ce n'est qu'un avis... »

Jean-François Le Nail, ancien Directeur des Archives départementales 65

3. LE PASTORALISME À GAVARNIE-GÈDRE UN PATRIMOINE MONDIAL EN DANGER ?

LE PASTORALISME, UNE PRATIQUE MENACÉE ?

- Démographiquement, le manque de renouvellement des exploitations (reprises et nouvelles installations) semble insuffisant à la pérennisation de la pratique pastorale.
- A Gavarnie, nous comptons 4 éleveurs, d'une moyenne d'âge de 70 ans sans repreneurs. L'activité semble à l'heure actuelle condamnée à une durée de vie de 5 ans à 10 ans maximum.
- A Gèdre, les perspectives de maintien de l'activité semblent plus favorables avec quelques reprises d'exploitations mais ne semblent pas franches sur le moyen à long terme.

DES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES, PAYSAGERS ET CULTURELS

- *Démographiques, sociologiques et culturels* : les difficultés éprouvées pour la pratique de l'élevage ne rend pas le secteur toujours attractif. Le recul continu de la population agricole interroge alors sur le maintien de son activité et de la culture qui lui est liée dans la mesure où elle est sociologiquement structurante de la culture locale. Si le nombre d'habitants décroît, quelle sera la dynamique socio-économique à Gavarnie-Gèdre demain ?
- *Paysagers* : le maintien de l'activité pastorale garantit le maintien des paysages ouverts et légitime l'inscription du bien au titre de « Paysages culturels ». Si l'activité pastorale est menacée, les paysages le sont aussi. Qu'en sera-t-il de cette légitimité et du maintien du label Patrimoine Mondial ?
- *Touristiques et économiques* : ses enjeux soulèvent un certain nombre de questions connectées avec l'activité touristique et économique de la commune. Sans activité pastorale, qui entretiendra les paysages de la zone intermédiaire ? Que verra-t-on s'il n'y a plus que des forêts ? L'attractivité du Cirque de Gavarnie suffira-t-elle ? Le Cirque suffit-il à avoir des retombées économiques importantes pour le territoire ? Le pastoralisme ne peut-il pas représenter une source d'attrait touristique en soi ?

4. LA CULTURE PASTORALE COMME RESSOURCE POUR LE TERRITOIRE

LES HABITANTS À REPLACER AU CŒUR DES PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION ET DE MISE EN TOURISME POUR UN PROJET DE TERRITOIRE

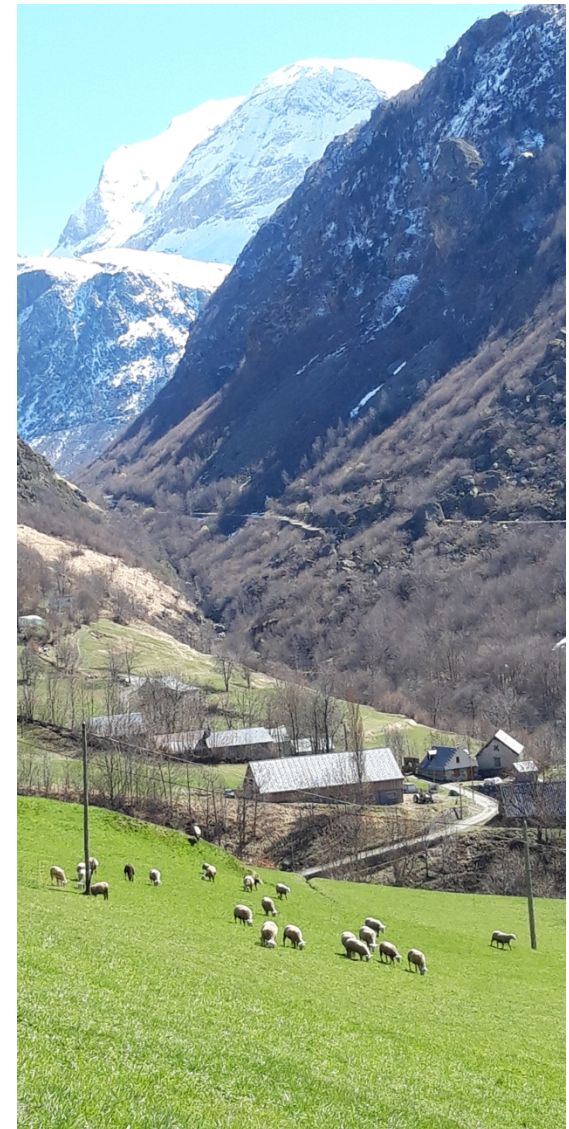
- Selon ce que nous avons compris et échangé parfois informellement, il semblerait que les habitants aient été exclus des processus de labellisation de leur territoire, phénomène accentué par une importante expertise naturaliste. Les replacer au cœur de la dynamique de valorisation serait déjà un acte de valorisation d’eux-mêmes (rappelons qu’ils se sentent les derniers et parfois démunis) et garantirait leur adhésion au projet de territoire. « *On sait tout sur les cailloux mais ils seront encore là quand nous nous aurons disparu* ».
- Une requalification des espaces de vie qui se veulent aussi espaces d’accueil pour le tourisme semble à ce titre une priorité. L’enjeu exprimé par les habitants serait déjà de « *maintenir l’acquis* » à savoir : maintenir la population in situ et maintenir les paysages ouverts.

UNE RESSOURCE ÉCONOMIQUE EN SOI À PRÉSERVER, À RENFORCER ET À VALORISER

- L’activité pastorale représente une ressource économique et une source d’emplois en tant que telle. Secteur fragilisé par le manque de succession, sa préservation et sa valorisation sont donc à renforcer : sensibiliser les jeunes générations, être attractif pour l’accueil de nouveaux arrivants. La mise en place d’autres formes de transmission (horizontale et transversale) favoriserait alors l’intégration de « nouveaux arrivants ».
- Le secteur agricole peut offrir des perspectives dans la mesure où le territoire et la pratique du pastoralisme, parce que le territoire est préservé et que l’élevage local n’est pas encore industrialisé, rejoint certaines éthiques aujourd’hui valorisées dans les systèmes de consommation : agriculture raisonnée ou bio, rapport au bien être de l’animal, etc. Le réseau de commercialisation pourrait s’étendre bien au-delà du local puisque toute une clientèle urbaine est en quête d’une production de qualité et d’une éthique dans son assiette.
- Pour la filière ovine, l’AOC semblerait un outil capable de faire-valoir la qualité de la production et justement ce volet éthique par la mise en lumière des producteurs.
- Une structuration collective de la filière élevage (ovins et bovins) semblerait stratégiquement nécessaire. Un système commun de valorisation de la filière pourrait-elle voir le jour comme outil commun aux éleveurs du canton de Luz-Saint-Sauveur de visibilité au-delà des frontières de la vallée ?
- De même, une valorisation de la production locale in situ serait un avantage pour le territoire et source d’attractivité par la « gastronomie ». Le lien entre éleveurs et restaurateurs ou commerçants est-il aujourd’hui suffisamment exploité ?

UNE RESSOURCE POUR DONNER DES PERSPECTIVES ETHIQUES AU TOURISME : VERS UN AGRITOURISME ETHIQUE/DURABLE ?

- Les activités pastorales et touristiques sont éminemment liées sur le territoire. La question de la préservation des paysages pour l'intégrité du bien en est l'illustration (cf : Plan Paysage 2019 où le Cabinet de Curiosité pose les problématiques de cette question).
- Mettre l'accent sur la richesse incontestable de la culture locale et de la production locale, leurs valeurs culturelles et alimentaires, semblerait donc un formidable atout pour lequel les touristes semblent justement en demande, richesse vraisemblablement encore peu exploitée car encore méconnue du grand public.
- Faire valoir ces richesses pourrait donner des perspectives au développement touristique où la culture locale serait à considérer comme une ressource à part entière pour le territoire, d'autant plus que certaines infrastructures existent déjà (Millaris, hébergeurs, restaurateurs, éleveurs, etc.) et pourraient en être les « ambassadeurs ».
- Dans la mesure où les politiques de conservation sont un faire valoir du territoire, le territoire, via la valorisation du pastoralisme, doit-il s'orienter vers des perspectives d'agritourisme ?
 1. pour structurer des réseaux professionnels qui semblent encore trop déconnectés
 2. pour s'engager dans des perspectives éthiques et durables du tourisme : quelles clientèles et quelles ressources pour demain?
 3. pour élargir l'attractivité du territoire autour d'une offre possible sur les ailes de saisons ?
 4. pour imaginer une offre culturelle pédagogique autour du pastoralisme et sensibiliser les jeunes générations (les futurs bergers?)?
- La démarche Opération Grand Site de France déjà en cours semble donner un cadre favorable à ces réflexions et venir s'associer de manière complémentaire aux outils déjà mobilisés par le territoire : PNP, Unesco, Site classé, Natura 2000, SPR, etc. pour que dynamiques agricoles et touristiques convergent vers des mêmes objectifs de développement rural.





7. PRÉCONISATIONS ET PERSPECTIVES

1. TROIS AXES ET 14 ACTIONS POUR ALLER PLUS LOIN

1.1. UN AXE RECHERCHE : APPRONFONDISSEMENT ET CAPITALISATION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET PATRIMONIALES

ACTION 1 : RESTITUTION PUBLIQUE

- Par respect pour les interviewés et leur disponibilité, il serait bienvenu d'organiser une restitution publique.

ACTION 2 : « NETTOYAGE » DES ENTRETIENS POUR DIFFUSION

- Dans la même démarche, avant toute diffusion des entretiens, un travail de « nettoyage » de la matière brute collectée avec les interviewés serait nécessaire. Si une version la plus brute possible sera conservée aux Archives Départementales 65, celle-ci n'a pas vocation à être largement diffusée par respect pour les informateurs qui se sont parfois confiés mais à être conservée avec autant de données que possible pour satisfaire les normes scientifiques. Elle connaîtra donc des clauses particulières de consultation. Par contre, l'usage de ces paroles pouvant intéresser les commanditaires, l'aménagement de certains extraits permettrait une diffusion plus libre. Ce travail de sélection est à envisager avec les personnes interviewées elles-mêmes pour obtenir leur accord.

ACTION 3 : REPORTER LES ACTIONS QUI N'ONT PAS PU ÊTRE RÉALISÉES

Au regard du travail de collecte, de ses conditions de réalisation et de l'analyse d'un important contenu, il n'a pas été possible de réaliser l'ensemble des objectifs proposés dans le cahier des charges dont :

- *Relevé des toponymes et des micro-toponymes* : quelques éléments ont été trouvés mais n'ont pas pu être répertoriés. Une méthodologie spécifique est nécessaire à la réalisation de cette opération qui n'a pas pu être mise en place lors de cette mission.
- *L'indexation des éléments du Patrimoine Culturel Immatériel* selon les normes requises par les partenaires espagnols. Cette action nécessite des précisions sur le type d'informations à fournir, notamment en ce qui concerne les savoir-faire, inhérents à la pratique pastorale. Sa configuration semble représenter un travail en soi au vu de la masse d'informations collectées dans les récits.

ACTION 4 : AFFINER LA COLLECTE ET APPROFONDIR L'ÉTUDE, UN TEMPS DE RECHERCHE HISTORICO-SOCIO-ECONOMIQUE

➤ Comme précisé tout au long de la présente étude, certains éléments mériteraient un approfondissement et un temps de recherche. A savoir :

✧ **Renforcer les données et diversifier les points de vue :**

- renforcer certaines observations à l'aide de chiffres (Insee, Agreste (le prochain recensement aura lieu en 2020), Chambre d'Agriculture, GIP, etc.)
- élargir le point de vue des agriculteurs aux points de vue institutionnels (GIP, Syndicats, Commission Syndicale, etc.)
- ou encore de lui rendre sa dimension transfrontalière grâce aux témoignages de certains acteurs espagnols.
- valoriser l'aspect « culture matérielle » en suivant le métier sous tous ses aspects techniques et immatériels (savoir-faire) sur une année entière pour capter le travail saisonnier auprès de différents acteurs et accompagner ce travail a minima d'une réalisation photographique qui pourrait être ensuite médiatisée (communication autour des éleveurs, expo sur les murs du village pour remobiliser la fierté des éleveurs, etc.)

✧ **Enrichir la présente étude des dimensions historiques et socio-linguistiques par des apports bibliographiques :**

➤ Certaines recherches précédentes en Sciences Humaines et Sociales paraissent capitales à la compréhension du présent objet de recherche et n'ont pu être intégrées. Rendre une dimension historique et prendre en compte ces travaux relèvent d'un véritable travail et temps de recherche. La démarche scientifique voudrait que les présentes données soient croisées et enrichies notamment des travaux de :

- Jean-François Le Nail pour la dimension historique indéniable
- Monographie de Rondou (donnés du XIXème)
- Thèse de Cavailès (données et fine analyse sur le pastoralisme au début du XXème)
- Jean-Louis Fossat (approche socio linguistique de l'élevage et de la boucherie)
- Xavier Ravier (approche socio linguistique/ethnologique des chants et poèmes gascons dont beaucoup d'informateurs à Gèdre => mythologie et représentations du monde pyrénéen, vie pastorale, etc.)
- Marie-Lise Broueilh (thèse sur le choix du conjoint dans le milieu pastoral)

Certaines questions restent également en suspens comme :

- les relations au commerce pour faire émerger les mobilités et les interactions haut-bas pour mieux appréhender les dynamiques rurales d'un point de vue historique. Un travail archivistique sur la nature du commerce pourrait attester l'ampleur de ces échanges par une analyse des registres commerciaux ?
- De même au niveau des alliances matrimoniales (apports de population extérieures pour montrer les mobilités).
- Il serait intéressant de vérifier aussi l'hypothèse que les membres des familles qui sont partis à l'extérieur contribuent à maintenir ce lien entre le haut et le bas de la vallée. Quelle est la proportion d'exode à partir des premiers départs dans l'administration ?

Au-delà de la connaissance apportée, cette approche scientifique permettrait de renforcer le volet « Patrimoine Culturel » du plan de gestion Unesco et d'équilibrer l'appréhension culturelle du territoire au vu de son approche naturaliste.

➤ Une synthèse historique du pastoralisme serait également un plus confirmant cette démarche scientifique et patrimoniale et un outil fort utile. Une synthèse existe sous forme de friche au Millaris. Une version papier existerait-elle?

✧ **Poursuivre les questionnements sociologiques et économiques, rattacher les enjeux du pastoralisme et du tourisme aux enjeux contemporains... et futurs ! :**

- droits d'usage et de gestion d'espaces communs à travers la gestion des ressources, à croiser avec certaines théories économiques sur la gestion des « communs » et de la ressource commune.
- creuser la question de l'évolution des politiques agricoles pour en préciser les effets sur la gestion de l'élevage, notamment en viande bovine et en contexte de zone de montagne
- procéder à une collecte de données sociologiques plus précise auprès des agriculteurs : profils des éleveurs et des exploitations, nouveaux modèles et quels impacts sur la pratique ? Appréhension du foncier, des dynamiques de reprises, préciser la nature des éleveurs transhumants, etc. → les prémices d'un observatoire socio-économique ?
- Croiser les enjeux locaux avec une analyse du marché, des mises en concurrence, de leurs conséquences et de leurs enjeux à mettre en parallèle avec l'industrialisation des modèles agricoles et entrepreneuriaux de manière générale et la mise en concurrence des exploitations de taille modestes avec des systèmes de firmes.
- Croiser les enjeux locaux avec la nature de la consommation contemporaine de la viande est aussi à appréhender dans un contexte d'industrialisation et de réactions à ce phénomène : que veut dire « manger de la viande » aujourd'hui ? (Des études montrent que notre future alimentation tendra vers une viande de synthèse... l'ouverture du traité du CETA est d'actualité, s'il est signé, quels impacts sur l'agriculture locale ?)
- Impacts environnementaux et changements climatiques : vers quelle agriculture s'orientera-t-on demain ? Vers quel tourisme se diriger pour les années à venir ? Comment favoriser une approche éthique et durable de ces deux secteurs économiques? Logiques globales / impacts locaux?

ACTION 5 : ÉLARGIR L'ÉTUDE AU CANTON DE LUZ

- Idéalement, l'analyse du pastoralisme pourrait être élargie au canton de Luz qui formalise une même aire culturelle et une échelle appropriée à la dynamique territoriale. Cartographier le nombre d'éleveurs et leur répartition parcellaire pourrait aussi être un outil intéressant pour mesurer l'évolution de la pratique pastorale, s'il n'existe pas déjà.

ACTION 6 : OUVRIR LA RECHERCHE À D'AUTRES THÉMATIQUES PATRIMONIALES

- D'autres thématiques de patrimoines culturels, richesses du territoire, pourraient être aussi mises en lumière comme :

- le Pyrénéisme
- le patrimoine industriel EDF
- les rapports transfrontaliers pendant la guerre
- le tourisme du XIXème à aujourd'hui
- le thermalisme

1.2. UN AXE CULTURE : MÉDIATION ET ANIMATION

ACTION 7 : CAPITALISER LA CONNAISSANCE EN UN MÊME CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- La documentation concernant le territoire étant diversifiée, très éparse et pas toujours enregistrée dans les fonds publics, au vu du nombre d'études existantes et de la difficulté parfois de les consulter, un centre de ressources documentaires serait bienvenu pour capitaliser l'ensemble de ces données en un seul et même lieu au service de la population locale, des écoliers, des chercheurs et consultants, des visiteurs et de quiconque s'intéresserait au territoire. Les locaux du Millaris semblent pouvoir accueillir assez facilement ce type de projet.

ACTION 8 : DIFFUSER LE SAVOIR ACQUIS, UNE PROGRAMMATION CULTURELLE PARTICIPATIVE

- Mettre en place une dynamique participative pour valoriser l'action patrimoniale par l'action culturelle semble la continuité logique du développement de l'axe recherche via une programmation culturelle comme outil de valorisation, de communication et de transmission des savoirs :
 - pour les habitants (rendre fierté, la photographie est un excellent moyen par exemple pour cela et, d'expérience, donne des résultats très intéressants auprès des populations locales)
 - pour rendre le territoire attractif en termes d'offre culturelle
 - pour favoriser le prolongement du séjour des visiteurs en demande à ce propos.
 - pour sensibiliser les jeunes générations (participation de l'école?)

Cette programmation culturelle pourrait être accueillie par le tissu associatif local déjà existant et déjà actif (MCA) et s'orienter vers des projets photographiques, des ateliers pédagogiques, etc. en lien avec les éléments du patrimoine local, la langue vernaculaire. Des outils de médiation pourraient être conçus pour une diffusion numérique, etc. Des tas d'idées peuvent être exploitées...

- De même, la radio Fréquence Luz semble favorable à la valorisation de ce travail sur les ondes.

1.3. UN AXE DÉVELOPPEMENT LOCAL : RENFORCER UNE STRATÉGIE


ACTION 9 : CAPITALISER ET FAIRE CONVERGER LES APPROCHES ANTHROPOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE

- Toutes ces réflexions nous semblent pouvoir venir appuyer ou éclairer les démarches en cours sur le territoire dans la mesure où elles en livrent des clés de compréhension des dynamiques rurales et de l'activité agricole. Pour rejoindre l'action 4 « temps de recherche », une mise en commun plus poussée des approches paysagère et anthropologique en cours sur le territoire permettrait de donner des perspectives analytiques sur le fonctionnement du territoire (dimensions sociales, culturelles, paysagères, économiques, gouvernance, etc.) Dans le cadre de la démarche OGS et de l'élaboration d'un projet de territoire, il nous semble important de pouvoir conjuguer nos données et en tirer des outils d'aide à la mise en place d'une stratégie de développement territorial.

Une représentation de la culture locale selon 2 approches complémentaires

Anthropologique

Paysagère



A faire converger et à capitaliser pour alimenter les réflexions en termes de développement local et de stratégies territoriales et la mise en lumière des richesses locales

ACTION 10 : ELABORER UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- Il nous semble également nécessaire afin de faire converger tous les enjeux du territoire vers une dynamique commune de développement économique et touristique d'élaborer une stratégie précise en fonction des orientations souhaitées pour répondre aux questions suivantes : Gavarnie-Gèdre en 2025 ? En 2040 ? Et s'il n'y avait plus d'éleveurs, que deviendraient les paysages ? Seraient-ils toujours aussi attractifs pour les touristes ? Combien aura-t-on encore d'habitants ? Comment adapter les ressources du territoire aux changements climatiques ? Etc.
- Cette stratégie doit prendre en compte autant le secteur agricole que touristique pour une mise en synergie des différents secteurs dans un but commun.

ACTION 11 : RÉALISER UNE ÉTUDE CLIENTÈLE TOURISME CIBLÉE

- Pour ce faire, une étude de la clientèle touristique sur une année entière pourrait permettre de mieux saisir les pratiques et les attentes des visiteurs pour construire une offre adaptée.

ACTION 12 : ENCOURAGER LES ÉLEVEURS A SE REGROUPER POUR GAGNER EN VISIBILITÉ

- Le regroupement des éleveurs ovins et bovins sous une forme associative ou coopérative pourrait être bénéfique sur plusieurs points :
 - pour retrouver des intérêts communs au développement de la filière
 - pour donner de la visibilité à leur travail de qualité et renforcer les démarches de valorisation initiées notamment par l'AOC
 - gagner en reconnaissance en communiquant sur la qualité de l'élevage
 - Structurer, organiser et élargir la filière notamment en termes de débouchés commerciaux
 - Créer un observatoire de données socio-économiques sur le pastoralisme à l'échelle de la vallée.

(Il faudrait pouvoir rendre compte par une analyse de type Benchmark comment se sont organisés d'autres territoires d'élevage : l'Aubrac, la Camargue, etc.)

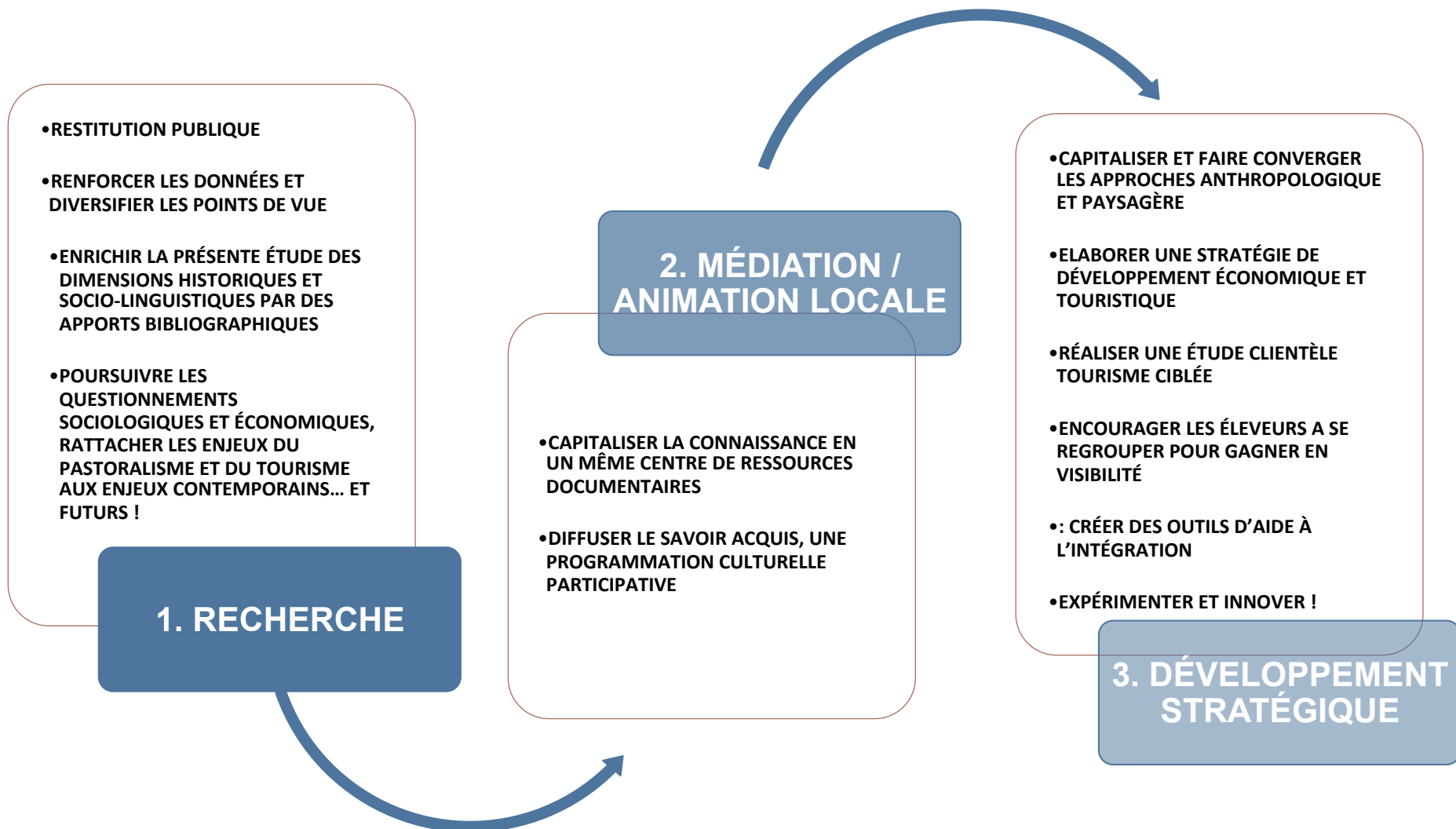
ACTION 13 : CRÉER DES OUTILS D'AIDE À L'INTÉGRATION

- Pour favoriser l'intégration de nouveaux éleveurs au fonctionnement de la culture locale, des outils d'aide à la connaissance du territoire, de ses enjeux agricoles et de ses pratiques pourraient être créés. Via une association des éleveurs (action 12)?

ACTION 14 : EXPÉRIMENTER ET INNOVER !

- Le territoire et les spécificités qu'il offre (géographie, climat, etc.) pourraient enfin devenir un terrain d'expérimentation agricole et d'innovation grâce à la mise en place de programmes de Recherche et Développement hautement qualifié (INRA, ENSAT, etc.) pour penser une agriculture de demain.

SYNTHÈSE DES ACTIONS PRESENTIES À L'ISSUE DE CETTE ÉTUDE :





8. BIBLIOGRAPHIE

UNE BIBLIOGRAPHIE DENSE QUI COUVRE LE TERRITOIRE...

Voici quelques références qui nous ont accompagné durant notre travail. La liste est loin d'être exhaustive. Pour plus de références sur des travaux divers concernant le territoire, se rapprocher de la liste du récolement réalisée par les AD65.

BALCELLS ROCAMORA Enrique, BELLEFON (de) Patrice, CLIN Michel, LE NAIL Jean-François, 1995, *Massif Mont-Perdu / Tres Serols : rapport sur les caractères esthétiques, scientifiques et historiques du site*

BARRUÉ Michel, BARRUÉ-PASTOR Monique (dir.), 2014, *Cultures du risque en montagne. Le Pays Toy*, Paris : L'Harmattan. Toulouse : LISST / CNRS, Université Toulouse 2 Le Mirail ; LRA / ENSA. Ministère de la Culture et de la Communication

BASCLE DE LAGRÈZE Gustave, 1850, *Voyage de Luz à Gavarnie*, s.l., Paris

BATOUX Amélie, 2008-2009, *Les actions collectives et les pratiques pastorales dans l'espace protégé du Parc national d'Ordesa-Mont Perdu*, Mémoire de master 1, sous la direction de Corinne Eychennes, Université Toulouse Jean Jaurès, Toulouse

BELLEFON (de) Patrice, 2015, *Idée d'altitude*, Cairn, Pau

BERNISSAN Fabrice, 2015, *Viver uei entre Tromosa e Gavarnia - Gedra. Vivre aujourd'hui entre Troumouse et Gavarnie – Gèdre*, Nosauts de Bigòrra (film documentaire)

— 2009, *Toponymie gasconne entre Adour et Arros. Contribution à la lexicographie, à l'ethnologie et à la philologie occitanes*. Thèse de doctorat, Université de Paris-Sorbonne/ Paris IV

BÉROT Marcellin, 1998, *La vie des hommes de la montagne dans les Pyrénées racontée par la toponymie*, Parc National des Pyrénées, Tarbes

BESCHE-COMMENGE Bruno, 1984, "Un chantier de recherche : le savoir des paysans éleveurs", In: *Lavedan et Pays Toy*, n°16, Société d'études des Sept Vallées, Argelès-Gazost

BONNAL Céline, 2014, *À la découverte des cabanes de bergers en vallée de Barèges*, Monhélios, Pau

BONNAL Céline, DUMOULIN Philippe, 2015, *Paysans d'altitude*, Monhélios, Pau

BOURDETTE Jean, 1898, *Annales des Sept Vallées du Labéda*, Argelès-en-Labéda : J. Faure. Saint-Gaudens : Abadie. Toulouse : Privat

BOURNETON Alain, 2010, *Gavarnie, histoire d'un grand site*, Le Pays d'Oiseau

BRIFFAUD Serge, DAVASSE Bernard, CARRÉ Juliette, GALOP Didier, GUTTINGER Philippe, et al., 2007, *Paysage et politique du paysage dans le massif transfrontalier de Gavarnie/Mont-Perdu. Analyse pour servir de fondement à la gestion durable d'un bien inscrit au patrimoine mondial*, [Rapport de recherche] LADYSS

BRIVES Laurent, 1995, *Evolution paysagère et société. Commune de Gèdre*, Université de Pau - I.R.S.A.M, Pau

BRIVES-HOLLANDER Annie, 1984, *Pyrénées sans frontière. La vallée de Barèges et l'Espagne du XVIIIème siècle à nos jours*, Argelès-Gazost

— 1984, "La guerre des limites en vallée de Barèges (1735-1744)", In: *Lavedan et Pays Toy*, n°16, Société d'études des Sept Vallées, Argelès-Gazost, pp. 109-116

— 1983, *Les relations de la vallée de Barèges avec l'Espagne aux XVIIIème et XIXème siècles*, Thèse de doctorat, sous la direction de Jacques Godechot, Université Toulouse Jean Jaurès (anciennement Le Mirail), Toulouse

— 1981, « Une invasion pastorale pacifique et multi-séculaire », In: *Pyrénées*, 125/126, p. 137-144

BROUEILH Marie-Lise, RIEU-GOUT Annie, *Le choix du conjoint et la transmission du patrimoine en vallée de Barège*, Thèse de doctorat,

BUISAN Georges, 1984, *Henri Fédacou raconte la vie montagnarde dans un village des Pyrénées au début du siècle*, Association Guillaume Mauran, Tarbes

CARDINAUD Pierre-Emmanuel, 1999, *Espace et identité en vallée de Barèges. De la fin du XVII^{ème} au début du XIX^{ème} siècle*. Mémoire de Maitrise sous la direction de M. Dumas, Université de Paris X, Paris

CAVAILLES Henri, 1931, *La vie pastorale et agricole dans les Pyrénées des gaves, de l'Adour et des Nestes*, Paris

— 1931, *La transhumance pyrénéenne*, Paris

Commission Syndicale Vallée du Barège, *Bilan 2018*

Conseil Régional Midi-Pyrénées : Service de la connaissance du patrimoine, 2012, *Le village et le Cirque de Gavarnie*, (exposition ; parcours d'interprétation ; témoignage), Conseil Régional Midi-Pyrénées, Toulouse

— 2011, *Notices d'inventaire : village de Gavarnie*, (inventaire ; dossier documentaire), Conseil Régional Midi-Pyrénées, Toulouse

CORBIN Christophe, **HARGAIN Sabine**, 1994, *Le grand site de Gavarnie dans les Hautes-Pyrénées : une politique de protection, de mise en valeur et de gestion du patrimoine naturel*, Mémoire de master, IUP Aménagement, Pau

FERNANDEZ Juliana, 2007, *La conservation de la nature : entre résistances et tensions : l'exemple du Cirque de Gavarnie*, Mémoire de master sous la direction de SALLES D., Université Toulouse Jean Jaurès, Toulouse

GROSCLAUDE M., **LE NAIL J-F.**, 2000, *Dictionnaire toponymique des communes des Hautes-Pyrénées*, Conseil Général des Hautes-Pyrénées, Tarbes

KOMAC Benjamin, 2010, *Effets des modifications de l'utilisation des terres sur la conservation des pâturages subalpins du Parc National de Ordesa Mont Perdu*, Thèse de doctorat sous la direction de Gallet C. et Lopez-Alados C., Laboratoire d'Ecologie Alpine, Traits et dynamiques des écosystèmes, Université de Savoie, Chambéry

LE NAIL Jean-François, 2017, « Ventes annuelles de pâturages en vallée de Barège au XVe siècle. Notes et documents d'histoire pastorale », In: *Lavedan et Pays Toy*, n°48, Société d'études des Sept Vallées, Argelès-Gazost, pp. 27-44

LE NAIL Jean-François, **RAMOND DE CARBONNIÈRE Louis-François Elisabeth**, 1981, *De l'économie pastorale dans les Hautes-Pyrénées de ses vices et des moyens d'y porter remède*, ommentaire par Le Nail J.-F., Société Ramond, 2° semestre 1981

LE NAIL Jean-François, **SOULET Jean-François**, 1981-1982, *Bigorre et Quatre-Vallées*, Pau

MASSOURE Jean-Louis, 2011, *Le Pays Toy*, Langues et civilisations romanes

— 2009, *La Maison en Barège du Moyen Âge à nos jours. Vallées de Luz, de la Bat-Sus et de Gèdre-Gavarnie*, Langues et civilisations romanes

MATA Lionel, 1998, *Une nouvelle approche de la protection et de la valorisation : le patrimoine mondial de l'Unesco. L'exemple de Pyrénées Mont Perdu, cirques et canyons*, Mémoire de maitrise sous la direction de Etchélecou A., IUP Aménagement, Université de Pau, Pau

Mont Perdu Patrimoine Mondial, 1995, *Cultures montagnardes, patrimoines d'aujourd'hui*, Parc national des Pyrénées occidentales, Lourdes

NICOL Antonin, 1987, *Gavarnie*, A. Nicol (éd.), Bilhères-en-Ossau

PLANTÉ, 1887, *Commune de Gavarnie – Monographie*, s.l.

RAMOND DE CARBONNIÈRE Louis-François Elisabeth, 1939, *Carnets pyrénéens. Premier carnet, tome 3*, Editions de l'Echauguette, Lourdes

— 1931, *Carnets pyrénéens. Premier carnet, tome 2*, Editions de l'Echauguette, Lourdes

— 1931, *Carnets pyrénéens. Premier carnet, tome 1*, Editions de l'Echauguette, Lourdes

REVELIN Florence, 2013, *Montagnes à vivre, à voir et à préserver : dynamiques du tourisme et sites européens du Patrimoine mondial (Laponia et Pyrénées-Mont Perdu)*, Thèse de doctorat sous la direction de ROUÉ M., Muséum national d'histoire naturelle - Ecole doctorale Sciences de la nature et de l'homme, Paris

Rivière-Chalan Vincent-Raymond, 1987, "La passerie d'Estaubé entre les vallées de Bielsa et de Barèges", In: *En Baredyo*, 1er semestre 1987, Société d'Economie Montagnarde du canton de Luz-St-Sauveur, Luz-Saint-Sauveur, pp. 6-9

— 1986, "Le traité de Broto de 1712 : ses causes, ses conséquences", In: *Lavedan et Pays Toy*, n°17, Société d'études des Sept Vallées, Argelès-Gazost, pp. 101-107

— 1985, *Gavarnie, communal franco-espagnol ?*, Archistra, Toulouse

— 1981, *Une république pastorale valléenne du temps de Philippe-Auguste*, 2 tomes, Argelès-Gazost

RONDOU Jean-Pierre, 1934, *Monographie de Barèges - tome 4*, s.l.

— 1917-1918, « Les pâturages frontières. Différends entre la vallée de Barèges et les vallées espagnoles voisines à propos de ces pâturages », In:

Explorations pyrénéennes, p. 15-54

— 1914, *Monographie de Barèges - tome 3*, s.l.

— 1907, *Monographie de Barèges - tome 2*, s.l.

— 1900, *Monographie de Barèges - tome 1*, s.l.

— 1887, *Monographie de Gèdre*, s.l.

SCHMITT ALFONS Th., 1934, *La terminologie pastorale dans les Pyrénées Centrales*, Paris

SOULET Jean-François, 1974, « La civilisation matérielle d'autrefois », In *Les Pyrénées de la montagne à l'homme*, TAILLEFER (de) François (dir.), Toulouse

THIEBAULT Jean-Guillaume, 2005, *La conservation des prairies de fauches de montagne des Hautes-Pyrénées. Elaboration d'une typologie des milieux, contribution à la hiérarchisation des enjeux*, ECOCAEN Gestion et valorisation agro-environnementales - I.B.F.A. - Université de Caen, Caen

THIRANT Joseph, 2011, *Gavarnie sans le Cirque*, Joseph Thirant (éd.), Orthez

POUR ALLEZ PLUS LOIN... NOTIONS ET PASTORALISME SUR D'AUTRES TERRITOIRES

AGULHON Maurice, *Histoire de la France rurale*, DUBY (de) G. et WALLON A. (dir.), tome III, Seuil, Paris

ASSIER-ANDRIEU Louis, 1986, « Pacages, tourisme, armée : les communautés et leurs droits dans les Pyrénées-Orientales », In: *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome 57, fascicule 1, Agriculture. pp. 135-144.

BAECQUE Antoine, 2019, *Ma transhumance. Carnet de routo*, Flammarion, Paris

BALENT G., BARRUÉ-PASTOR Monique, 1986, « Pratiques pastorales et stratégies foncières en vallée d'Oô (Pyrénées centrales) », In: *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome 57, fascicule 3, L'élément et le système. pp. 403-447.

BESCHE-COMMENGÉ Bruno, 1982, « Le concept de race : mythe rationaliste ou pratique socio-économique », In *Ethnozootechnie*, n°29

— 1981, « De la notion de race au concept de population : les concours bovins en Ariège depuis 1823 », In *Ethnozootechnie*, n°28

— 1979, « Un carnet de saillie », In *Cahiers d'Etudes romanes*, n°1

BOSSY Simone, 1985, Associations foncières pastorales et groupements pastoraux : bilan d'une décennie. In: *Revue de géographie alpine*, tome 73, n°4, pp. 439-463.

CAVAILLES Henri, 1986, « Une fédération pyrénéenne sous l'ancien régime. Les traités de lies et passerries », In: *Lies et passerries dans les Pyrénées*, Trabes

CHARLIER Bruno, 1998, « L'animal et les enjeux historiques et contemporains de l'aménagement de l'espace montagnard dans les Pyrénées occidentales », In: *Sud-Ouest européen*, tome 3, Questions à l'environnement. pp. 47-54.

(Collectif), 1906, *1er Congrès de l'aménagement des montagnes*, Rapport, Féret, Bordeaux

DESAILLY Bertrand, 1988, « Déprise pastorale et dynamique des peuplements forestiers en montagne : l'exemple de Sansa, Pyrénées-Orientales », In: *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome 59, fascicule 1, Montagnes fragiles. pp. 89-97.

DESPIN Laurent, 1998, « Les mutations des territoires valléens pyrénéens : crises sociales et environnement », In: *Sud-Ouest européen*, tome 3, Questions à l'environnement. pp. 67-78.

DUNORD M.- C., 1979, *Utilisation et gestion collective de l'espace agricole dans les Pyrénées Centrales*, Maitrise de géographie, Toulouse

EYCHENNE-NIGGEL Corinne, 2008, « Montagne versus haute montagne : les recompositions territoriales du pastoralisme ariégeois », In: *Sud-Ouest européen*, tome 25, pp. 39-49.

— 2008, « Les éleveurs et l'estive : pour une approche compréhensive des pratiques pastorales », In: *Natures Sciences Sociétés*, n°16, pp. 131-138

— 2003, « Trente ans de relance pastorale en Ariège : le temps de la maturité. Les enseignements de l'enquête pastorale de 1999 et du recensement agricole de 2000 », In: *Sud-Ouest européen*, tome 16, Pastoralisme et environnement (Coordonné par Jean-Paul Métaillé) sous la direction de Jean-Paul Métaillé. pp. 5-13.

FAERBER Johanna, 1996, « Gestion par le feu et impact sur la diversité : le cas des friches sur anciennes terrasses de culture dans les Pyrénées centrales », In: *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, 38^e année, bulletin n°1, "Biodiversité, friches et jachères" sous la direction de Bernard Roussel, Claude Sastre et Paul Arnould. pp. 273-293.

FERRET Carole, 2017, « Bêtes et gens. Techniques pastorales dans deux aouls kazakhs », In: *Études rurales*, 2017/2, n°200, EHESS, pp. 156-197

FILLAT Federico, MORLET Jérôme, AGUIRRE Javier, LASSALLE Danielle., 2003, « Le pastoralisme dans les Pyrénées de Huesca. Systèmes traditionnels et perspectives », In: *Sud-Ouest européen*, tome 16, Pastoralisme et environnement (Coordonné par Jean-Paul Métaillié) sous la direction de Jean-Paul Métaillié. pp. 25-36.

KAYSER Bernard, 1999, « Politique, économie, sociétés des Pyrénées », In: *Sud-Ouest européen*, tome 5, *Sud-Ouest européen*. Identités en mutation. pp. 29-36.

LABARTHE Marie-Thérèse, 1990, « L'espace forestier en vallée d'Aspe (Pyrénées-Atlantiques) : de l'écosystème pastoral à l'intégration étatique », In: *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome 61, fascicule 4, Forêts des Pyrénées. pp. 475-499.

LASSALLE Danielle, 2003, « La question de l'emploi de berger dans le cadre du dispositif de formation/développement berger vacher lucratif », In: *Sud-Ouest européen*, tome 16, Pastoralisme et environnement (Coordonné par Jean-Paul Métaillié) sous la direction de Jean-Paul Métaillié. pp. 101-106.

LEFEBVRE Th., 1933, *Les modes de vie dans les Pyrénées Atlantiques*, Orientales, Paris

LE GOFF Jacques, 1977, *Pour un autre Moyen Age. Temps, travail et culture en Occident*, Gallimard, Paris

LE PLAY Frédéric, 1871, *L'organisation de la famille selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps*, Téqui, Paris

LÉVI-STRAUSS Claude, 1983, « Histoire et ethnologie », In: *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations 38e année*, n° 6, p. 1217-1231

MARCHAL Jean-Yves, 1999, « Pour un maintien du pastoralisme », In: *Espace géographique*, tome 28, n°1, pp. 93-94.

MÉTAILLIÉ Jean-Paul. (dir.), 2003, *Pastoralisme et environnement, Sud-Ouest européen*, tome 16

MÉTAILLIÉ Jean-Paul, 1978, « Les incendies pastoraux dans les Pyrénées centrales », In: *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome 49, fascicule 4, 1978. Pyrénées. pp. 517-526.

MÉTAILLIÉ Jean-Paul, FAERBER Johanna, 2003, « Quinze années de gestion des feux pastoraux dans les Pyrénées : du blocage à la concertation », In: *Sud-Ouest européen*, tome 16, Pastoralisme et environnement (Coordonné par Jean-Paul Métaillié) sous la direction de Jean-Paul Métaillié. pp. 37-51.

MILIAN Johan, 2003, « La construction du réseau Natura 2000 dans les Pyrénées françaises et ses implications pour le pastoralisme », In: *Sud-Ouest européen*, tome 16, Pastoralisme et environnement (Coordonné par Jean-Paul Métaillié) sous la direction de Jean-Paul Métaillié. pp. 15-24.

PETIT M., VIALON J-B., 1970, « Réflexions sur le Plan Masholt » in *Economie Rurale*, n°86, pp. 43-50

ROUCOLLE M., PLAINECASSAGNE L, 2003, « Une cartographie interactive du domaine pastoral pyrénéen : le volet pastoral du SIG Pyrénées », In: *Sud-Ouest européen*, tome 16, Pastoralisme et environnement (Coordonné par Jean-Paul Métaillié) sous la direction de Jean-Paul Métaillié. pp. 95-99.

RICOUART Francine 2003, « Pastoralisme et politique de défense des forêts contre l'incendie dans les Pyrénées méditerranéennes : premiers résultats d'une analyse des impacts sur la dynamique paysagère et la biodiversité », In: *Sud-Ouest européen*, tome 16, Pastoralisme et environnement (Coordonné par Jean-Paul Métaillié) sous la direction de Jean-Paul Métaillié. pp. 107-111.

SERMET Jean, 1984/4, « La frontière Pyrénéenne et ses pâturages », In: *Pyrénées*, n°140

WEBER E., 1983, *La fin des terroirs. LA modernisation de la France rurale - 1870-1914*, Fayard, Paris



9. ANNEXES

QUESTIONNAIRE HABITANTS ET PROFESSIONNELS



LE LABEL PATRIMOINE MONDIAL UNESCO, QUE REPRÉSENTE-T-IL POUR VOUS ?

Dans le cadre du projet transfrontalier Pyrénées-Mont Perdu Patrimoine Mondial 2, financé par le Fonds européen de Développement Régional dans le cadre du programme européen France-Espagne-Andorre, le Département des Hautes-Pyrénées souhaite mener une enquête sur les représentations du label patrimoine mondial Unesco.

Vous êtes habitant, professionnel ou visiteur du département, votre avis nous intéresse ! C'est pourquoi nous vous invitons à répondre en quelques minutes seulement à ce questionnaire qui restera anonyme. En vous remerciant pour vos réponses et au plaisir de vous accueillir à nouveau sur notre territoire,

Le Département des Hautes-Pyrénées.

Les données collectées ont pour objectif d'évaluer les représentations actuelles sur le label Unesco pour le compte du département des Hautes-Pyrénées. Les données seront utilisées uniquement à des fins d'études et non à des fins commerciales. Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique.

Le 01/10/17 du 4 janvier 1978, relative à l'inscription, aux réserves et aux fiducies, s'applique aux réserves faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification des données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de Monsieur Louis de Laubert, Président du Parc Pyrénées 26, rue Jean-Rochard de Lann (65) 070 NGH/TPELLBA.

LE LABEL PATRIMOINE MONDIAL UNESCO EN GÉNÉRAL :

1. Qu'est-ce que le mot UNESCO évoque pour vous ? Répondez le plus spontanément possible par une liste de mots clés.

.....
.....

2. Lorsque vous entendez l'expression « Patrimoine Mondial », à quoi pensez-vous ?

.....
.....

3. La préservation des patrimoines est-elle importante pour vous ? 0 : pas du tout ; 5 : oui tout à fait

0 1 2 3 4 5

4. L'inscription d'un site au titre du patrimoine mondial est-il selon vous un indicateur de prestige et/ou de notoriété ? 0 : non, absolument pas ; 5 : oui, vraiment beaucoup.

0 1 2 3 4 5

LE LABEL PATRIMOINE MONDIAL ET LE PAYS DES CIRQUES (GAVARNIE, TROUMOUSE, ESTAUBÉ, BARROUDE, COUMÉLY, ETC.):

5. Etes-vous d'accord avec le caractère exceptionnel du site ? 0 : non, absolument pas ; 5 : oui, vraiment beaucoup.

0 1 2 3 4 5

6. En quoi, selon vous, le site est-il exceptionnel ?

.....
.....

7. Saviez-vous que le site de Gavarnie est inscrit au patrimoine mondial Unesco ?

- Oui
- Non

8. Savez-vous à quel(s) titre(s) le site a-t-il été reconnu patrimoine mondial ?

- Oui
- Non

9. Si oui, lesquels ?

.....
.....

10. Sauriez-vous définir le périmètre du site labélisé ?

- Oui
- Non

11. Saviez-vous que le site s'étend aux 4 cirques de Gavarnie, Estaubé, Troumouse et Barroude ?

- Oui
- Non

12. Saviez-vous que le site s'étend jusqu'en Espagne ?

- Oui
- Non

13. Saviez-vous que l'ensemble du bien labélisé porte le nom de « Pyrénées-Mont Perdu » ?

- Oui
- Non

14. L'inscription du site Pyrénées Mont-Perdu est-il, selon vous, un acte positif ?

- Oui
- Non
- Je n'ai pas d'avis

15. Pouvez-vous nous dire pour quelles raisons ?

.....
.....

16. Etes-vous fier/fière que votre territoire soit inscrit sur la liste du patrimoine mondial ? 0 : non pas du tout ; 5 : oui tout à fait.

0 1 2 3 4 5

17. Pouvez-vous nous dire pour quelles raisons ?

.....
.....

18. L'inscription du territoire au label Unesco est pour vous un réel atout ? 0 : non, absolument pas ; 5 : oui, vraiment beaucoup.

0 1 2 3 4 5

19. Pouvez-vous nous dire pour quelles raisons ?

.....
.....

20. L'inscription du territoire au label Unesco est pour vous une contrainte ? 0 : non, absolument pas ; 5 : oui, vraiment beaucoup.

0 1 2 3 4 5

21. Pouvez-vous nous dire pour quelles raisons ?

.....
.....

22. Avez-vous perçu un changement depuis que le site est inscrit au patrimoine mondial (1997) ?

- Oui
- Non

23. Si oui, lequel ou lesquels ?

.....
.....

LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE CULTUREL DU PAYS DES CIRQUES (GAVARNIE, TROUMOUSE, ESTAUBÉ, BARROUDE, COUMÉLY, ETC.):

24. Que pensez-vous de la qualité des paysages du site ? 0 : ils ne me plaisent pas du tout ; 5 ils sont vraiment exceptionnels.

0 1 2 3 4 5

25. Le site vous semble-t-il suffisamment préservé en termes de paysages ? 0 : non pas du tout ; 5 : oui tout à fait.

0 1 2 3 4 5

26. A quel point êtes-vous fier/fière des paysages du site ? 0 : pas du tout ; 5 : tout à fait.

0 1 2 3 4 5

27. Quels paysages préférez-vous ? Pour quelles raisons ? Quels sentiments, émotions vous évoquent-ils ?

28. Y a-t-il des paysages qu'au contraire vous détestez ? Pour quelles raisons ? Quels sentiments, émotions vous évoquent-ils ?

29. Parmi ces paysages, lesquels vous semblent refléter le patrimoine mondial ? Notez de 0 : pas du tout à 5 : tout à fait, les différents éléments listés ci-dessous.

Les grands cirques	0	1	2	3	4	5
Les glaciers	0	1	2	3	4	5
Les canyons, les pics	0	1	2	3	4	5
Les chaos rocheux	0	1	2	3	4	5
Les forêts	0	1	2	3	4	5
Les pâturages, prairies et troupeaux	0	1	2	3	4	5
Les cercles de pierre, les dolmens	0	1	2	3	4	5
Les chemins vers l'Espagne, les passages	0	1	2	3	4	5
Les villages	0	1	2	3	4	5
Les hameaux, les granges	0	1	2	3	4	5
Les grottes et abris pastoraux	0	1	2	3	4	5
Les ponts, croix, refuges	0	1	2	3	4	5
Les gaves	0	1	2	3	4	5
Les lacs, cascades	0	1	2	3	4	5
Les moulins à eau	0	1	2	3	4	5

30. Que pensez-vous du patrimoine culturel local ? 0 : très pauvre ; 5 : très riche.

0 1 2 3 4 5

31. Le patrimoine culturel vous semble-t-il suffisamment préservé et valorisé ? 0 : non pas du tout ; 5 : oui tout à fait

0 1 2 3 4 5

32. A quel point êtes-vous fier/fière du patrimoine culturel ? 0 : pas du tout ; 5 : tout à fait.

0 1 2 3 4 5

33. Connaissez-vous l'histoire et le patrimoine culturel du site ?

- Oui, je les connais très bien
- Oui, j'en ai quelques notions et j'aimerais en savoir plus
- Oui, j'en ai quelques notions et cela me suffit
- Non, je ne connais pas et j'aimerais connaître
- Non, je ne connais pas et cela ne m'intéresse pas
- Autre, précisez :

34. Quels éléments font, selon vous, vraiment partie du patrimoine culturel du site ?

35. Pouvez-vous nous dire pour quelles raisons ?

36. Parmi ces thèmes, lesquels vous semblent refléter le bien inscrit au patrimoine mondial ? Notez de 0 : pas du tout à 5 : tout à fait, les différents éléments listés ci-dessous.

La géologie et le massif montagneux	0	1	2	3	4	5
Le pastoralisme et l'élevage particulier	0	1	2	3	4	5
Les explorations des montagnes, le pyrénéisme	0	1	2	3	4	5
Les exploits sportifs, les ascensions	0	1	2	3	4	5
La biodiversité, les fleurs et animaux sauvages	0	1	2	3	4	5
L'architecture, les villages, les granges, les refuges	0	1	2	3	4	5
L'histoire des hommes dans le pays	0	1	2	3	4	5
Les passages vers l'Espagne, la dimension transfrontalière	0	1	2	3	4	5
Les langues parlées localement	0	1	2	3	4	5

37. Si des animations étaient présentées autour de l'histoire et du patrimoine culturel, participeriez-vous à ces animations ?

- Oui, avec grand plaisir
- Oui, pourquoi pas
- Peut-être un jour
- Non, cela ne m'intéresse pas
- Autre, précisez :

VOTRE PROFIL :

38. Vous êtes :

Une femme Un homme

39. Votre âge :

Moins de 18 ans Entre 30 et 44 ans Entre 60 et 74 ans
Entre 18 et 29 ans Entre 45 et 59 ans Plus de 75 ans

40. Vous :

- Vous habitez le territoire à l'année
- Vous avez une résidence secondaire sur le territoire et y venez régulièrement.
- Vous travaillez sur le territoire sans y habiter
- Autre, précisez :

41. Quel est le nom de votre commune ?

42. Vous estimez avoir un revenu mensuel d'environ :

- Moins de 1500€
- Entre 1500 et 3000€
- Entre 3000€ et 5000€
- Plus de 5000€

43. Vous souhaitez nous faire des suggestions ou des remarques ? A vous la parole !

Le Département des Hautes-Pyrénées et ses partenaires vous remercient chaleureusement pour votre participation !

QUESTIONNAIRE VISITEURS



LE LABEL PATRIMOINE MONDIAL UNESCO, QUE REPRÉSENTE-T-IL POUR VOUS ?

Dans le cadre du projet transfrontalier Pyrénées-Mont Perdu Patrimoine Mondial 2, financé par le Fonds européen de Développement Régional dans le cadre du programme européen France-Espagne-Andorre, le Département des Hautes-Pyrénées souhaite mener une enquête sur les représentations du label patrimoine mondial Unesco.

Vous êtes habitant, professionnel ou visiteur du département, votre avis nous intéresse ! C'est pourquoi nous vous invitons à répondre en quelques minutes seulement à ce questionnaire qui restera anonyme.

En vous remerciant pour vos réponses et au plaisir de vous accueillir à nouveau sur notre territoire,

Le Département des Hautes-Pyrénées.

Les données collectées ont pour objet de développer les savoirs multiples associés au label Unesco pour le compte du Département des Hautes-Pyrénées. Les données seront utilisées uniquement à des fins d'études et non à des fins commerciales. Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique.
Ce document est le fruit d'un travail de l'Observatoire des Pyrénées et des Montagnes, organisme qui gère les données de la préservation du patrimoine mondial. Il est transmis aux personnes concernées au titre de leurs droits de confidentialité des données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de Notre-Auge Conseils, cabinet Paroles, Paroles 26, rue Jean Rostaud de Commerce 31070 MONTPELLIER.

LE PAYS DES CIRQUES (GAVARNIE, TROUMOUSE, ESTAUBÉ, BARROUDE, COUMÉLY, ETC.):

- Pour quelle raison vous êtes-vous rendu sur le site de Gavarnie et ses alentours ?
 - Pour rendre visite à un habitant du territoire (ami ou famille)
 - Pour visiter le site
 - Autre, précisez :
- Vous êtes un visiteur et (cochez la case correspondante) :
 - C'est votre première visite
 - Vous êtes déjà venu sur le site mais il y a longtemps
 - Vous venez de temps en temps (une fois tous les deux ou trois ans)
 - Vous venez souvent (une fois par an environ)
 - Vous venez très fréquemment (plusieurs fois par an)
- Vous fréquentez le plus souvent le site :
 - En saison hivernale
 - En saison estivale
 - En saison hivernale comme estivale
- Qu'est-ce qui a motivé votre venue ? Vous pouvez répondre par mots clés.
.....
- Quel(s) type(s) d'activité(s) pratiquez-vous sur le territoire ?
.....

LE LABEL PATRIMOINE MONDIAL UNESCO EN GÉNÉRAL :

- Qu'est-ce que le mot UNESCO évoque pour vous ? Répondez le plus spontanément possible par une liste de mots clés.
.....
- Lorsque vous entendez l'expression « Patrimoine Mondial », à quoi pensez-vous ?
.....

- La préservation des patrimoines est-elle importante pour vous ? 0 : pas du tout ; 5 oui tout à fait.
0 1 2 3 4 5
- Le classement d'un site au titre de patrimoine mondial est-il selon vous un indicateur de prestige et/ou de notoriété ? 0 : non, absolument pas ; 5 oui, vraiment beaucoup.
0 1 2 3 4 5
- Lorsque vous choisissez une destination touristique, accordez-vous de l'importance au label Unesco ? 0 : non, pas du tout ; 5 : oui, tout à fait.
0 1 2 3 4 5
- Avez-vous déjà visité des sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco ?
 - Oui
 - Non
- Si oui, lesquels et pour quelles raisons ?
.....
- « PYRÉNÉES MONT-PERDU » PATRIMOINE MONDIAL :
- Saviez-vous que le site de Gavarnie est inscrit au patrimoine mondial Unesco ?
 - Oui
 - Non
- Etes-vous d'accord avec le caractère exceptionnel du site ? 0 : non pas du tout ; 5 oui tout à fait.
0 1 2 3 4 5
- En quoi, selon vous, le site est-il exceptionnel ?
.....
- Saviez-vous que l'ensemble du bien labellisé porte le nom de « Pyrénées-Mont Perdu » ?
 - Oui
 - Non
- Saviez-vous que le site s'étend aux 4 cirques de Gavarnie, Estaubé, Troumouse et Barroude ?
 - Oui
 - Non
- Saviez-vous que le site s'étend jusqu'en Espagne ?
 - Oui
 - Non
- L'inscription du territoire au label Unesco est selon vous un réel atout pour le territoire ? 0 : non, absolument pas ; 5 : oui, vraiment beaucoup.
0 1 2 3 4 5
- Pouvez-vous nous dire pour quelles raisons ?
.....
- L'inscription du territoire au label Unesco est selon vous une contrainte pour le territoire ? 0 : non, absolument pas ; 5 oui, vraiment beaucoup.
0 1 2 3 4 5
- Pouvez-vous nous dire pour quelles raisons ?
.....

23. Si vous fréquentez le site régulièrement, avez-vous perçu un changement depuis que le site est inscrit au patrimoine mondial (1997) ?
- Oui
 - Non

24. Si oui, lequel ou lesquels ?

.....

.....

25. Est-ce que le fait que le site soit inscrit patrimoine mondial a motivé votre visite ?
- Oui
 - Non

LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE CULTUREL :

26. Que pensez-vous de la qualité des paysages du site ? 0 : ils ne me plaisent pas du tout ; 5 : ils sont vraiment exceptionnels.

0 1 2 3 4 5

27. Le site vous semble-t-il suffisamment préservé en termes de paysages ? 0 : non pas du tout ; 5 : oui tout à fait.

0 1 2 3 4 5

28. Quels paysages préférez-vous ? Pour quelles raisons ? Quels sentiments, émotions vous évoquent-ils ?

.....

.....

29. Y a-t-il des paysages qu'au contraire vous détestez ? Pour quelles raisons ? Quels sentiments, émotions vous évoquent-ils ?

.....

.....

30. Que pensez-vous du patrimoine culturel local ? 0 : très pauvre ; 5 : très riche.

0 1 2 3 4 5

31. Le patrimoine culturel et l'histoire vous semblent-ils suffisamment préservés et valorisés ? 0 : non pas du tout ; 5 : oui tout à fait.

0 1 2 3 4 5

32. Connaissez-vous l'histoire du site Pyrénées Mont Perdu et son patrimoine culturel ?

- Oui, je connais très bien
- Oui, j'en ai quelques notions et j'aimerais en savoir plus
- Oui, j'en ai quelques notions et cela me suffit
- Non, je ne connais pas et j'aimerais connaître
- Non, je ne connais pas et cela ne m'intéresse pas
- Autre, précisez :

33. Aimeriez-vous revenir sur le site ?

- Oui, avec grand plaisir
- Oui, pourquoi pas
- Peut-être un jour
- Non, je n'ai pas aimé mon séjour

34. Si des animations étaient présentées autour de l'histoire et du patrimoine culturel, cela vous inviterait-il à revenir sur le site ?

- Oui, avec grand plaisir
- Oui, pourquoi pas
- Peut-être un jour
- Non, cela ne m'intéresse pas
- Autre, précisez :

VOTRE PROFIL :

35. Vous êtes :

- Une femme
- Un homme

36. Votre âge :

- Moins de 18 ans
- Entre 18 et 29 ans
- Entre 30 et 44 ans
- Entre 45 et 59 ans
- Entre 60 et 74 ans
- Plus de 75 ans

37. Vous habitez :

- Le département des Hautes-Pyrénées
- Un département limitrophe
- A plus de 200 km du site en région Occitanie
- A plus de 200 km du site hors région Occitanie
- En Espagne
- Dans un autre pays à l'étranger
- Autre, précisez :

38. Si vous habitez en France ou en Espagne, indiquez le nom de votre département :

39. Si vous n'habitez pas ni en France ni en Espagne, veuillez nous indiquer le nom de votre pays :

40. Vous estimez avoir un revenu mensuel d'environ :

- Moins de 1500€
- Entre 1500 et 3000€
- Entre 3000€ et 5000€
- Plus de 5000€

41. Comment avez-vous connu le site Pyrénées Mont Perdu ? (Plusieurs choix possibles)

- Site internet
- Brochure
- Office de Tourisme
- Presse
- Bouche à oreille
- Je connais des personnes qui habitent le territoire
- Réseaux sociaux
- Autre, précisez :

42. Vous souhaitez nous faire des suggestions ou des remarques ? Partager des envies pour votre prochain séjour ? A vous la parole !

.....

.....

Le Département des Hautes-Pyrénées et ses partenaires vous remercient chaleureusement pour votre participation !

RECENSEMENT AGRICOLE 2000-2010, AGRESTE

Actifs agricoles permanents

Champ des exploitations : Ensemble des exploitations

Source : Recensement agricole 2000 et 2010

Actifs agricoles permanents																
	Nombre de personnes								Unités de travail annuel (UTA)							
	Chefs d'exploitation et coexploitants		Conjoints non coexploitants actifs sur l'exploitation		Autres actifs familiaux		Salariés permanents hors famille		Chefs d'exploitation et coexploitants		Conjoints non coexploitants actifs sur l'exploitation		Autres actifs familiaux		Salariés permanents hors famille	
Commune	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000
65188 - Gavarnie	5	9	s	7	s	9			4	6	s	3	s	2		
65192 - Gèdre	21	26	11	15	12	23			19	23	6	11	8	12		

Âge du chef d'exploitation ou du premier coexploitant

Champ des exploitations : Ensemble des exploitations (hors pacages collectifs)

Source : Recensement agricole 2000 et 2010

	Exploitations									
	Ensemble		Moins de 40 ans		40 à moins de 50 ans		50 à moins de 60 ans		60 ans ou plus	
Commune	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000
65188 - Gavarnie	5	9	s	s	s	4	s	s	s	s
65192 - Gèdre	20	26	8	6	s	9	7	4	s	7

Cheptels selon la taille du troupeau

Champ des exploitations : Ensemble des exploitations (hors pacages collectifs)

Source : Recensement agricole 2000 et 2010

Total Bovins				Total Vaches				Vaches laitières				Vaches allaitantes			
Exploitations en ayant		Cheptel correspondant (têtes)		Exploitations en ayant		Cheptel correspondant (têtes)		Exploitations en ayant		Cheptel correspondant (têtes)		Exploitations en ayant		Cheptel correspondant (têtes)	
2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
s	s	s	s	s	s	s	s					s	s	s	s
16	14	329	350	16	13	141	137	s		s		15	13	s	137

Chèvres				Brebis nourrices				Brebis laitières			
Exploitations en ayant		Cheptel correspondant (têtes)		Exploitations en ayant		Cheptel correspondant (têtes)		Exploitations en ayant		Cheptel correspondant (têtes)	
2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
3		14		7	4	409	295				
7	3	28	19	16	12	1 330	993	s			s

Total Porcins				Truies reproductrices de 50 kg ou plus				Poulets de chair et coq			
Exploitations en ayant		Cheptel correspondant (têtes)		Exploitations en ayant		Cheptel correspondant (têtes)		Exploitations en ayant		Cheptel correspondant (têtes)	
2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
								3	s	9	s
4		6						3	4	s	10

PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

- Retranscriptions intégrales des entretiens individuels avec repères chronothématiques (24 fichiers word)
- Cartes individuelles
- Enregistrements de chaque entretien (24 fichiers WAV)
- Corpus de tous les entretiens réunis
- Données brutes des éléments statistiques en format Word, Excel et PDF pour les questionnaires Habitants et Visiteurs
- Compte-rendu du Séminaire OGS
- Synthèse du Séminaire OGS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PYRÉNÉES-VALLÉES DES GAVES
CABINET DE CURIOSITÉ

**ACCOMPAGNEMENT VERS LA RELANCE D'UNE OPERATION GRAND
SITE POUR LE SITE CLASSE DE GAVARNIE**

COMPTE RENDU DE SEMINAIRE

PATRIMOINES, PAYSAGES DE GAVARNIE-GEDRE...

POUR LE PASSE ? LE PRESENT ? LE FUTUR ?

15, 16, 17 Mai 2019

Interreg
POCTEFA
PMPPM2



CABINET DE CURIOSITÉ
Paysagistes

SOMMAIRE |



25/26 MARS | PREPARATION DU SEMINAIRE - VOYAGE D'ETUDE AU CANIGOU | P.4

15 MAI | RÉUNION PUBLIQUE | P.6

- Quel plan pour mettre en valeur les paysages de Gavarnie-Gèdre ?
- Une Opération Grand Site de France, qu'est-ce que c'est ?

16 MAI | MATIN | BALADE AU PLATEAU DE SAUGUÉ | P.8

16 MAI | APRÈS-MIDI | RETOURS D'EXPÉRIENCES | P.10

- Le cirque de Navacelles
- La dune du Pilat
- Le Geoparque de Sobrarbe

17 MAI | MATIN 1/2 | LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE RACONTENT ... | P.12

17 MAI | MATIN 2/2 | ATELIERS DÉBATS | P.18

- Atelier 1 | Alors, les montagnards, solidaires ou solitaires ?
- Atelier 2 | Vos coups de stress pour le futur. Chaud !
- atelier 3 | Mais, le pyrénéisme, c'était pas au 19ème ? Et au 21ème ?
- atelier 4 | Habiter au pays perdu, nous, les vrais montagnards !

17 MAI | APRÈS-MIDI | SYNTHÈSE | P.12

Après un voyage d'étude sur le Site Classé du Canigò, s'est déroulé à Gavarnie-Gèdre un séminaire de 3 jours, ouvert à tous, ayant permis de prendre connaissance de l'avancée des études sur les paysages à travers des ateliers, des retours d'expériences et des débats sur les valeurs du territoire, des paysages, du patrimoine.

Ces journées ont été l'occasion de rencontrer des acteurs, élus, techniciens d'autres territoires engagés dans une démarche de valorisation durable de leurs paysages, de bénéficier de leur expérience et surtout, de leur poser des questions.

Enfin, les ateliers ont permis d'alimenter la stratégie territoriale en cours, d'exprimer ce qui a de l'importance pour les habitants et acteurs de Gavarnie-Gèdre, ce qui mériterait d'être valorisé et transmis aux générations futures comme aux visiteurs, en présence des équipes d'études et des élus.



25/26 MARS

PREPARATION DU SEMINAIRE - VOYAGE D'ETUDE AU CANIGOU



Ce voyage dans le Canigò avait pour but le partage d'expérience entre les élus et techniciens de Gavarnie et les élus et techniciens d'un Site Classé ayant réalisé une Opération Grand Site (OGS) et obtenu le label Grand Site de France.

Le label Grand Site de France reconnaît la gestion exemplaire d'un territoire. La démarche OGS permet de travailler la qualité des paysages,

la qualité de l'accueil sur des territoires abîmés victimes de leur succès tout en créant du lien, une synergie, entre tous les acteurs qui font ces paysages. L'OGS offre l'opportunité d'un travail entre tous les acteurs qu'ils soient élus, techniciens, habitants, éleveurs, professionnels du tourisme ... Il s'agit de travailler l'équilibre entre qualité des paysages, économie locale et société habitante/vie locale.

Au Canigò l'Opération Grand Site avait deux objectifs :

- mieux répartir la fréquentation touristique qui se concentrait sur un unique circuit accessible en voiture et fortement dégradé,
- faire profiter de la renommée du Site aux habitants et acteurs locaux en dynamisant l'économie locale et en améliorant le quotidien des habitants.

Avant cette opération, la majorité des visiteurs passaient en priorité leur semaine de vacances sur le littoral tout en s'accordant une journée d'excursion sur le massif. Aujourd'hui, le séjour au Canigou se développe grâce à l'amélioration des conditions de visites et la diversification des activités, lieux et patrimoines à voir. Pour preuve de cette dynamique également, l'école du village de Taurignac est passée de 7 à 38 élèves en 15 ans.

Pour y arriver, il a fallu dézoomer et ne pas uniquement se focaliser sur le Site Classé qui n'est qu'une partie du territoire, travailler les entrées, sur le site mais aussi sur les différents villages qui le bordent. Les sentiers et gîtes d'étapes ont été requalifiés afin de proposer une offre globale qui profite à tous et mette en avant le patrimoine culturel local moins visible que les grands monuments naturels d'altitude.

Lors du premier renouvellement de label, le territoire est passé de 15 à 30 communes avant de grimper à 60 lors du second renouvellement. La séduction des territoires adjacents qui se sont joint à la démarche, et la façon dont la démarche s'est adaptée à eux souligne la réussite de l'opération. C'est l'ensemble du territoire, avec certaines de ses montagnes auparavant peu connues qui s'est trouvé valorisé.

Mais ce ne sont pas seulement les territoires adjacents du Site Classé qui sont associés et impliqués. Ce sont aussi les gîtes, restaurateurs, producteurs locaux qui sont les premiers vecteurs du patrimoine culturel local, des récits du territoire. Ceci est transposable à Gavarnie-Gèdre où la production locale de viande est vecteur du récit de sa production et de la vie d'éleveur de montagne passé et présent.

Autre exemple : au Canigó le re-développement de l'artisanat local est reconnu par la labellisation et le traditionnel travail de l'acier de ses montagnes ferrugineuses est mobilisé dans les projets d'aménagement, réalisation de mobilier, signalétique et œuvres d'art.

La mise en valeur du patrimoine local s'est beaucoup appuyé sur l'identification des valeurs communes et individuelles. Qu'est-ce qui est beau ? Vrai ? Qui doit être défendu pour la société ? La notion de partage peut être une valeur patrimoniale qui permet de fédérer les acteurs.

La reconnaissance de cette valeur du partage a permis de développer une politique de ré-implantation des bistrotts dans les villages, lieux importants de liens social et de dynamique de centres-bourgs... C'est ainsi qu'acteurs et habitants sont également impliqués dans les projets. Pour preuve de cette réussite, la forte fréquentation des chantiers participatifs mis en place autour de la reconstruction de murets en pierres sèches, ré-ouverture de belvédères... Ils ont permis une économie de moyen humain et financier pour le Syndicat Mixte par des méthodes traditionnelles d'entretien des paysages pouvant être assimilées aux anciennes «corvées» et entretien des «communs» et «communaux».

QUELLES THÉMATIQUES D'ÉCHANGES ?

#1 - L'implication des acteurs du territoire

- Communication vers les habitants et les acteurs économiques - Partager les valeurs du territoire - Faire connaître les enjeux et les actions en cours - Adapter le discours aux publics.
- Formation des professionnels - Connaître et savoir partager les valeurs du territoire - Devenir ambassadeur du territoire et de ses valeurs.

#2 - Soutien aux filières et activités locales

- Le pastoralisme : soutien à la filière et aux acteurs, valorisation des productions locales, gestion des estives, maintien des milieux ouverts, des vues, des chemins ...
- Approche paysagère de la gestion forestière
- Accompagnement des prestataires touristiques vers une démarche qualité de l'accueil

#3 - Gestion et valorisation du Bien

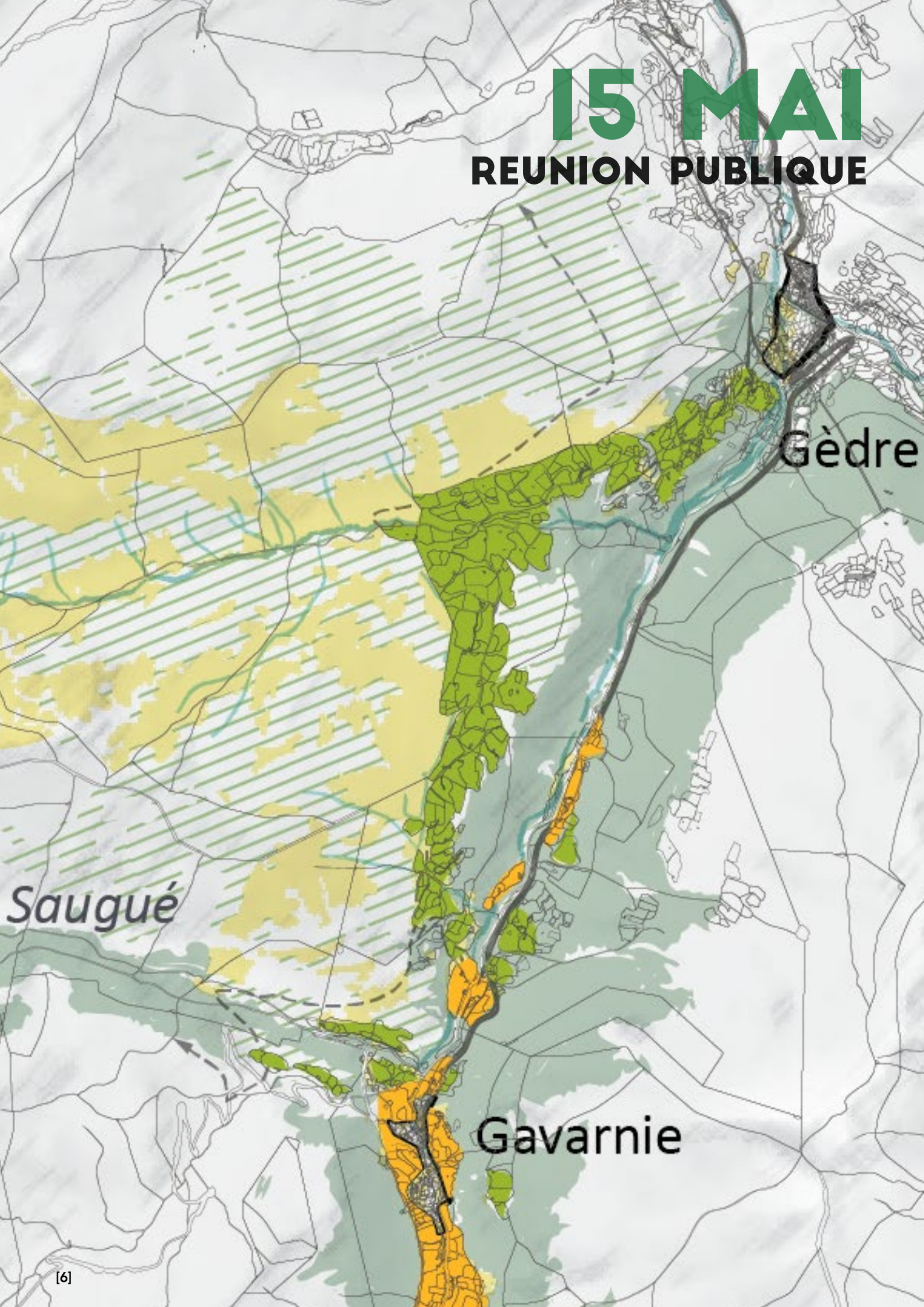
- Lisibilité et facilité des accès au Site, gestion des flux, de la fréquentation, stationnements ...
- Centralisation et clarification de la documentation existante - touristique et scientifique - ou de projets
- Propositions de découverte de l'esprit des lieux offertes aux visiteurs

#4 - Gouvernance

- Une gouvernance partagée, structurée autour d'un projet de territoire commun
- Les moyens humains et financiers à disposition de la gestion du Grand Site de France

15 MAI

REUNION PUBLIQUE



Gèdre

Saugué

Gavarnie

QUEL PLAN POUR METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES DE GAVARNIE-GÈDRE ?

Le paysage, «c'est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations»¹. Un plan paysage est un plan d'actions opérationnelles sur les paysages et n'est pas réglementaire. Il est co-construit avec tout type d'acteurs. Le territoire de ce plan paysage concerne le périmètre du bien UNESCO Pyrénées Mont-Perdu sur son versant français ainsi que l'ensemble de la commune de Gavarnie-Gèdre : il a de fortes connexions historiques avec le versant espagnol (bien transfrontalier). Le bien est mixte d'intérêt à la fois naturel et culturel.

Les évolutions de ces paysages sont largement influencées par de nombreux acteurs institutionnels avec de nombreux plans de gestion, chartes ou réglementations, ainsi que de nombreux projets aux nombreux porteurs, objectifs et actions en cours et à venir. Ils évoluent également par le travail et la présence de nombreux acteurs sans périmètres (population, socioprofessionnels et visiteurs) avec leurs propres usages, projets et vision du territoire.

[lien audio](#)

[lien diaporama](#)

1 | Convention européenne des paysages, Florence, 2000

UNE OPÉRATION GRAND SITE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une opération grand site (OGS) est une démarche de projet et de gestion qui implique tous les acteurs (y compris les habitants) dans un paysage de grande notoriété et très fréquenté avec une pression touristique très forte. Ce paysage remarquable doit être classé au titre de la loi 1930 pour la « protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ».

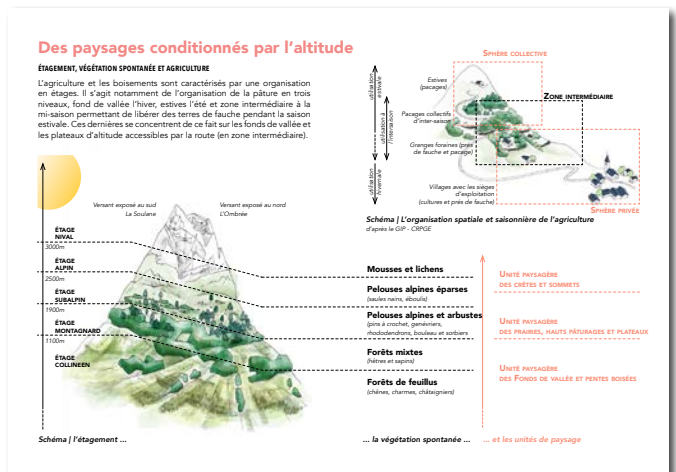
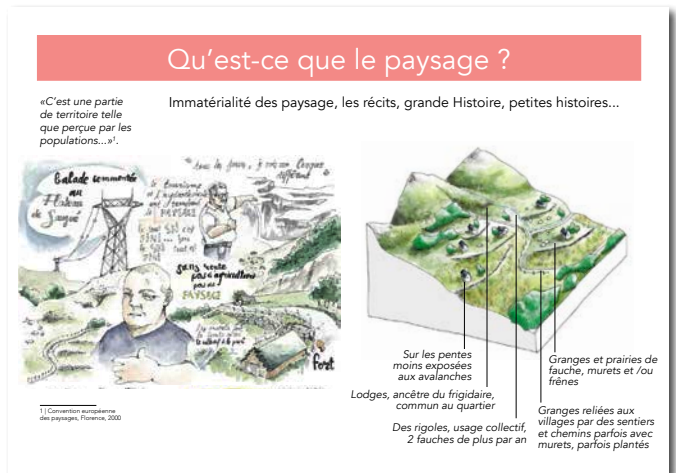
Les objectifs d'une OGS sont de :

- Restaurer et protéger des paysages attractifs avec une attention particulière à l'identité du site
- Gérer les flux touristiques
- Améliorer l'accueil et la découverte
- Favoriser un développement territorial.

C'est un projet global et partenarial reposant sur la valeur du paysage.

Le label Grand Site de France est un label d'excellence qui :

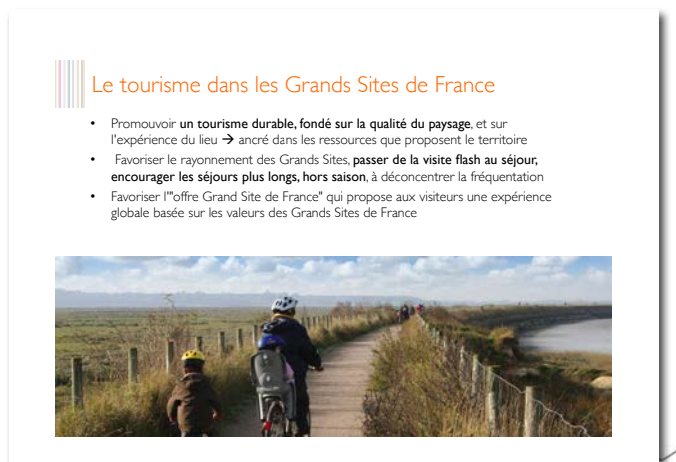
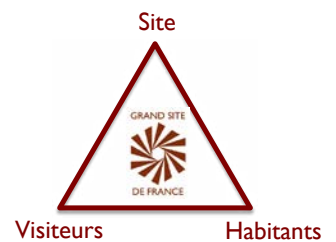
- reconnaît «un gestionnaire pour sa gestion durable du site
- est attribué pour 6 ans renouvelables pour 6 ans par le Ministre en charge des sites
- est inscrit au code de l'environnement



L'OGS et le label sont portés par un gestionnaire unique, avec des acteurs locaux, des partenaires financiers, et l'appui des services de l'Etat. Les actions menées peuvent être de la restauration ou de l'aménagement intégrés de certains sites, de l'entretien ou de la gestion, de l'animation, de l'appui à l'agriculture...

[lien audio](#)

[lien diaporama](#)



16 MAI | MATIN

BALADE AU PLATEAU DE SAUGUE



La balade commentée a permis d'échanger sur les paysages du plateau de Saugué et leur devenir. Éleveurs, élus, acteurs, ont parlé des enjeux du territoire aux habitants et aux invités.

A mi-montée de la route du plateau, les terres de Patrick Labit sont un des derniers exemples de la transhumance de mi-saison. Ces prairies, plates ou pentues, étaient pâturées au printemps, à l'automne par les troupeaux en transhumance des fonds de vallée aux estives et fauchées manuellement l'été, une pratique qui a tendance à disparaître. Aujourd'hui, seules les parties mécanisables, planes et desservies par la route sont encore fauchées. Les séjours des troupeaux sur le plateau à la mi-saison disparaissent car les granges forraines ne sont plus adaptées pour accueillir des troupeaux devenus grands et uniquement composés de vaches alors que les anciens troupeaux, mixtes, allaient brouter partout. Les rares éleveurs pratiquant encore la transhumance mi-saisonnière se sentent isolés à Saugué. Ont disparus le vivre ensemble et la solidarité qui existaient encore il y a moins d'une dizaine d'années.

Tout cela entraîne un enrichissement des parcelles ou bords de parcelle les plus en pente. Les prairies jaunissent, signe que des boisements les recouvriront demain, qui masqueront les perspectives sur le cirque. Des pratiques d'écobuage existaient, mais les autorisations sont aujourd'hui difficiles à obtenir. Il est proposé de mettre en avant la nécessité de faciliter ces pratiques au regard de l'enjeu paysager majeur.

L'eau est un élément très présent et important du plateau. Conduite et orientée sous forme de canaux, elle servait autrefois à irriguer par submersion les prairies permettant une seconde pousse et donc une seconde fauche. La lourdeur d'entretien des canaux et la disparition du travail collectif a mis fin à cette pratique qui aurait pourtant son utilité aujourd'hui. Se développe une réflexion sur l'irrigation par aspersion, moins lourde d'entretien et plus économe en eau.

Sur le plateau, un sentier d'interprétation a été mis en place par Natura2000 en association avec l'association MCA et la commission syndicale. Des panneaux et un cheminement permettent de s'approprier l'histoire et la vie quotidienne du lieu répondant à l'enjeu de développer un tourisme de concernement. La visite, sous forme de balade avec un guide en est une autre forme particulièrement appréciée des participants qui autour de grillades de mouton local éprouvent une émotion nouvelle pour ce lieu et son devenir.

[lien audio](#)



16 MAI | APRES-MIDI

RETOURS D'EXPERIENCES



LE CIRQUE DE NAVACELLES

Subissant une forte notoriété et fréquentation touristique le cirque de Navacelles a su, par son Opération Grand Site et ses conséquences mettre en place un processus collectif, porté par la forte volonté des acteurs locaux. L'articulation des différents périmètres et la mobilisation complémentaire des différentes politiques publiques au sein d'une gouvernance solide ont permis la mise en place : d'une stratégie des belvédères pour le désengorgement du fond du cirque et la diffusion des flux de fréquentation, d'une valorisation des richesses locales : boutique terroir, circuits courts... le Grand Site étant catalyseur pour les ressources locales, d'un accueil de qualité, d'information et de services. En a ainsi résulté la fierté des habitants pour leur patrimoine.

[lien audio](#)

[lien diaporama](#)



LA DUNE DU PILAT

Monument naturel à l'entrée du bassin d'Arcachon, la dune du Pilat est une nature sauvage facilement accessible. Fortement et historiquement fréquentée, s'y concentre des activités marchandes sur le site et ses abords immédiats. Sont apparus au fil des années des dégradations importantes du massif forestier (stationnement sauvage, multiplication de cheminements, piétinement intensif, dépôt de déchets...) ainsi qu'une banalisation des aménagements, des équipements et de l'accueil du public au détriment des qualités paysagères du lieu.

Pour répondre à ces enjeux, une première action a été de maîtriser le foncier pour améliorer la qualité du site et réguler les accès et le stationnement sauvage. L'offre de stationnement devenant le régulateur de la fréquentation sont encouragées les bonnes pratiques et l'éco-mobilité.

Une deuxième action a été de changer de vocabulaire, de message pour parler du grand site. Pour passer « d'un grand monument à voir à un Grand Site à vivre » il s'est agi de s'adresser à chaque visiteur comme à une personne et non un élément de masse et lui donner la possibilité d'accéder aux valeurs du site au travers d'actions de valorisation culturelle et scientifique.

Afin de démontrer l'intérêt d'une gestion publique du site, a été réalisée une évaluation des retombées socio-économiques. Cette étude démontre que le Grand Site contribue largement à l'attractivité du territoire, que les dispositifs de protection d'espaces naturels ne sont pas une contrainte mais un atout et que la gestion publique exigeante, œuvre pour l'intérêt général et aussi pour celui des acteurs économiques et des habitants.

[lien audio](#)

[lien diaporama](#)



LE GEOPARQUE DE SOBRARBE

Un géoparc est un programme international des sciences de la Terre labellisé par l'UNESCO. A Sobrarbe, le patrimoine géologique est utilisé comme ressource pour le développement durable du territoire (éducation, promotion du Géotourisme, de la marche, recherche...). Il est conjoint avec d'autres valeurs culturelles et naturelles du territoire (réserve de biosphère, patrimoine culturel et artistique inscrits à l'UNESCO, parc National, parcs naturels).

Les acteurs socio-économiques sont impliqués dans ce développement notamment par l'existence d'un réseau d'Entités Collaboratrices. Ces établissements répartis sur tout le territoire disposent pour le visiteur de références et d'informations sur le Géoparc. Des formations sont organisées dans le but de sensibiliser la population locale, les professionnels du tourisme et ceux de la géologie afin qu'ils connaissent et valorisent ce patrimoine et contribuent à sa conservation.

La découverte du Géoparc se fait à plusieurs échelles en commençant par le centre d'interprétation du Géoparc et l'Office de Tourisme Régional situés dans les tours du Castillo de Aínsa. Ils sont les principaux points d'information et d'accueil du visiteur. Ensuite, selon son mode de déplacement et ses centres d'intérêts (Paysages d'hier, paysages d'aujourd'hui, Un océan de roches, Tour de guet et canyons sous-marins...) des itinéraires en voiture, à pied ou en VTT sont proposés avec des niveaux de difficulté adaptés à chacun.

L'agriculture et la gastronomie font aussi partie du Geoparque grâce à l'appellation "Produits de Sobrarbe" qui regroupe tous les produits agroalimentaires élaborés sur le territoire. Le Geoparc a également contribué au re-développement de l'agriculture de montagne et à la culture de variétés locales.

[lien audio](#)

[lien diaporama](#)

17 MAI | MATIN 1/2

LES ELEVES DE L'ECOLE RACONTENT ...



QU'EN DIT LA JEUNE GÉNÉRATION

Les élèves de l'école de Gèdre ont répondu à ces questions en dessin :

« Peux-tu expliquer et faire un dessin d'un paysage très beau, que tu serais fier de montrer à quelqu'un qui ne connaît pas Gavarnie-Gèdre ? D'un paysage secret que personne ne connaît et que tu aimes beaucoup ? D'un endroit que tu n'aimes pas du tout ? Raconte nous ton rêve pour Gavarnie-Gèdre quand tu seras grand, comment ce serait, qu'est-ce qui serait vraiment important ? »

[lien audio](#)



Le lac des Aires

Le lac des Aires se situe à Troumouse pour y aller il faut prendre la route de Troumouse. Au parking on prend à gauche.

Il y a des minis lacs, dedans il y a des grenouilles. On peut les attraper mais il faut les relâcher. Puis on continue tout droit. On arrive au lac après une demi-heure de marche.

Dans le lac il y a des truites. Avec des jumelles on peut voir des isards et des marmottes. La chasse est interdite. On peut s'y baigner. Je m'y sens bien car c'est beau, il n'y a pas de pollution et il y a de la faune et de la flore.



Le cirque d'Estaubé

Quand nous sommes au milieu du cirque d'Estaubé on voit une rivière qui descend jusqu'au lac des Gloriettes. On voit des montagnes. C'est très joli et on peut y faire des randonnées en été mais aussi en hiver à ski. On peut également y pêcher.

Si on monte en crête on peut voir le cirque de Gavarnie d'un côté et de l'autre côté on peut y voir le cirque de Troumouse.

Il faut monter comme pour aller à Gavarnie mais à un moment il faut prendre la sortie pour aller à Héas puis prendre la route pour aller au lac des Gloriettes. Après il faut marcher traverser le lac et longer le rallon.

J'aime y aller car c'est beau et on peut y faire des choses intéressantes.

Anselm Primazol

Anais Zaragoza





Mon endroit préféré

Dans mon endroit préféré, je peux jouer, je peux faire de l'escalade, je vois le cirque de Gavarnie. Il y a plein de taupinières, c'est dans un pré très grand. C'est sur le début du chemin de Notre Dame des Neiges.

J'aime cet endroit parce qu'il est très joli. Je me sent très bien, j'y vais avec ma famille. C'est un sentier étroit. Il faut éviter que des petits montent sur le rocher parce qu'ils peuvent tomber.

Camille Cumoura

Le cirque de Gavarnie
 J'ai décidé de dessiner le cirque de Gavarnie. Je trouve que c'est joli ! Il y a des ânes et des chevaux pour ceux qui sont trop petits ou âgés. Dès que tu arrives, il y a un restaurant et au fond il y a une cascade. Tous les ans, un festival est joué au pied du cirque de Gavarnie. J'y suis allé l'année dernière

Elyna



Le lac des Gloriettes
 J'ai décidé de dessiner le lac des Gloriettes parce que trouve que c'est joli. On y trouve un lac, une crêperie tenue par ma tante. Les crêpes sont bonnes. Il y a de cailloux, des arbres et des ânes. Ce n'est pas dangereux le monde peut y aller.

Lily

L'endroit que j'aime

L'endroit que j'ai dessiné est une grange. C'est un très bon endroit pour ramasser les morilles et les cèpes. C'est en haut de chez moi. Pour aller à la grange c'est très pentu et il y a des trous partout. C'est calme et il y a la forêt tout autour.

Loane Zaragoza



L'endroit secret

C'est un endroit très joli.

On peut faire de la balançoire.

N'importe qui ne peut pas monter à cet endroit secret. Pour y monter, il faut grimper, s'accrocher aux branches et aussi il faut passer sur une échelle. Il faut des bons baskets.

Cet endroit se trouve à Pragnères.

Le pépé de mon papa a mis des sièges de voiture.

Margot Roudet

Mon endroit secret

Dans mon endroit secret on voit ma maison. Il y a une ligne de buissons et des arbres au milieu des

buissons. Il est situé au-dessus de ma maison et puis on peut grimper dans les arbres.

J'aime cet endroit car c'est calme. Des fois j'y vais tout seul sans que personne ne le sache ou avec mes sœurs.

C'est un endroit un peu dangereux car pour y aller il faut aller dans un pré très pentu.

Mathis Zaragoza





La Brèche de Roland

La Brèche de Roland c'est un endroit très beau derrière il y a plein d'arbres.

Depuis la Brèche on voit l'Espagne, derrière il y a une grotte.

J'ai été là-bas quand c'était mais il y avait encore de la neige. Je suis monté depuis le col des Tentes.

Il y avait beaucoup de pierres et aussi j'ai sauté de cailloux en cailloux.

Les handicapés en fauteuil roulant ne peuvent pas y aller car c'est un petit chemin avec beaucoup de rochers.

Matéo Boyrie

L'avenir de Gèdre

J'imagine Gèdre quand j'aurai 30 ans. J'espère que quand je reviendrai il y aura encore l'école et aussi j'espère qu'il y aura la piscine et la patinoire. J'espère qu'il y aura encore la salle d'escalade. Je pense qu'il va y avoir des restaurants. J'espère qu'il y aura plus d'habitants et j'espère qu'ils garderont la station de ski.

Maxime Sabatut



Les cabanes

J'ai dessiné les cabanes de Loame qui habite à Gèdre. Ce n'est pas dangereux. On y trouve des feuilles de l'herbe et des arbres. Il n'y a pas de difficulté. C'est très beau.

Beia

Mon endroit secret

Depuis mon endroit on a vue sur l'hôtel de la Brèche, sur la mairie, sur l'église, sur le bâtiment «La Grotte» et sur la route.

C'est une cabane de taille moyenne avec deux, trois planches de bois et un petit plat de terre entre les arbres.

On peut y jouer.

Je m'y sens bien et je l'aime bien car c'est calme et beau. Ce que j'aime moins c'est que c'est compliqué d'y accéder.

L'endroit n'a pas de nom il se situe vers Gèdre-Dessus, caché dans les arbres, même très bien caché.

C'est secret donc je ne vous en dirai pas plus...

Pierre Sabatut



La cachette aux fleurs bleues

Ma cachette secrète, se trouve à gauche du ravin. Dans ma cabane, si on monte sur le grand buis on peut voir de tous les côtés. Quand je suis dans ma cabane, je monte toujours sur le grand buis et je rêve en regardant le paysage. Du grand buis, avec les jumelle bien sûr, on peut voir toutes sortes d'animaux: isards, bouquetins, cerfs. On peut aussi voir des vautours parce que papa met les moutons morts au ravin.

Titouan Bruquéra

17 MAI | MATIN 2/2

ATELIERS DEBATS



ATELIER 1 | ALORS, LES MONTAGNARDS, SOLIDAIRES OU SOLITAIRES ?

La solidarité aujourd'hui, en montagne, c'est plus l'hiver que l'été. Il y a toujours quelqu'un quand on a un pépin. Mais justement, c'est surtout en cas de problème et beaucoup moins pour faire la fête, se réunir, travailler ensemble, boire l'apéritif. Cette perte de collectivité, elle est due à la mécanisation et à l'autonomie et la compétitivité dans le travail mais aussi aux technologies de l'information et de la communication qui n'obligent plus la rencontre. Pour retrouver cette solidarité et cette collectivité, il faudrait travailler à la transmission et au partage des savoirs et des patrimoines entre voisins et entre générations. Il faudrait recréer des lieux et des moments d'échanges pour le faire, peut-être en les institutionnalisant.

[lien audio](#)

ATELIER 3 | MAIS, LE PYRÉNÉISME, C'ÉTAIT PAS AU 19^{ÈME} ? ET AU 21^{ÈME} ?

Le pyrénéisme c'est non seulement l'ascension, la difficulté, mais aussi l'émotion suscitée et sa description (poème, récit, peinture...). Le pyrénéisme d'aujourd'hui serait donc la conjugaison de ces trois aspects dans leur traduction contemporaine. La pratique du sport en montagne (ski, parapente, grimpe, vtt ...), est celui qui est le plus traité mais présente encore des manques en terme d'aménagements et de structuration. La représentation, bien que toujours très présente (photographie, peinture...), est peu accompagnée et pourrait être d'avantage valorisée. Enfin, la contemplation, l'émotion d'être en montagne, est un aspect peu développé et peu accompagné. Comment faire vivre des émotions aux visiteurs, comment les guider ? Comment leur faire appréhender les richesses de ce pays (reliefs monumentaux et cocons, frontières et ouvertures, paysannerie et terre d'accueil ...)

[lien audio](#)

ATELIER 2 | VOS COUPS DE STRESS POUR LE FUTUR. CHAUD !

Qu'il s'agisse de changer nos modes de déplacements et de moins se déplacer, d'agriculture raisonnée et solidaire, de pédagogie, d'évolution d'un modèle touristique vers un modèle familial et un public averti, les solutions sont nombreuses pour s'adapter au changement climatique et en réduire les effets. Néanmoins, pour agir, il faut se sentir concerné et pour cela, la question doit susciter en nous une émotion : un émerveillement envers la beauté d'un paysage que l'on peut perdre, envers une qualité de vie que l'on ne pourrait transmettre à nos enfants...

[lien audio](#)

ATELIER 4 | HABITER AU PAYS PERDU, NOUS, LES VRAIS MONTAGNARDS !

Nous ne sommes pas perdus ! On est éloigné c'est tout. Et des richesses, nous en avons plein qui peuvent bénéficier autant aux visiteurs qu'aux habitants et futurs habitants. Il faut du temps pour s'établir, pour «faire son trou», s'adapter aux conditions difficiles. Mais le cadre de vie en vaut la peine. Pour accueillir mieux et plus longtemps, il faudrait améliorer l'accueil et pouvoir vivre de cet accueil sans perdre ce que l'on est. Il faut promouvoir nos filières et notre artisanat, travailler ensemble et ne pas oublier le ski ! Rendre désirable le fait d'habiter ici, fédérer, discuter, animer.

[lien audio](#)

ATELIER I | ALORS, LES MONTAGNARDS, SOLIDAIRES OU SOLITAIRES ?

LA SOLIDARITÉ AUJOURD'HUI

Une solidarité en fonction des saisons. Moins l'été et plus l'hiver.

Il y a toujours quelqu'un quand on a un pépin.

une solidarité regarquée de manière très dispersée.

Solidarité seulement quand on est face aux problèmes.

LES VALEURS DE LA SOLIDARITÉ

solidarité comme valeur de solidarité.

les travaux collectifs comme fêtes. Pas une course!

la cogérée l'opératif.

Retrouver le plaisir d'être ensemble.

famille comme réseau de solidarité fait pour partager les joies et les peines.

on s'engueule et on merge ensuite à midi.

C'EST QUAND MÊME BIEN D'ÊTRE SOLITAIRE

liberté de pouvoir s'isoler et être solitaire quand on veut.

CE QUI A FREINÉ LA SOLIDARITÉ

mécanisation à appeler isolément autonomie comme base des solidarités

Commission syndicale. Lieux de solidarité anti-solidaire.

on a de plus en plus de moyens de communication mais on communique moins.

problème des technologies d'information et de communication qui ont isolé les gens et coupé la transmission des connaissances.

problème de gestion de la CUMA.

on a plus le besoin

formage d'un système solaire qui pousse à la compétitivité base la solidarité.

facilité de se dire qu'on a plus le temps société qui a changé.

mentalité de cocoteries.

La prédation des ours a révélé un manque de solidarité.

QUELLES SOLUTIONS POUR RETROUVER ET RENFORCER LA SOLIDARITÉ ?

Transmission des connaissances entre générations, entre voisins, entre néos. Fédérer les savoirs.

Revenir des lieux d'échanges comme il existait avant.

Institutionnaliser des lieux de rencontre. 1 fois par mois?

Optimiser les moyens de diffusion des informations.

Travail d'éveil des consciences à partir des écoles. Incitation à la poursuite des études.

Avoir un comité des fêtes actif.

Partir de ce qui existe pour étendre les espaces de rencontre.

Créer des événements pour faire une cogite pour un intérêt collectif, associatif.

Sensibiliser et expliquer le patrimoine.

Créer des espaces d'échanges et de partage à partir des moyens de communication moderne.

Créer des espaces de rencontre entre différentes générations.

Besoin d'articuler les avantages de ce qu'il y avait avant et ce qu'il y a maintenant.

Avoir ce qu'il y a ailleurs et ce qu'il y a ici.

ON A AUSSI PENSÉ QUE ...

Meilleures défenses des patrimoines par des gens de l'extérieur.

Montagne comme espace de travail et non de loisir. "qu'est-ce que tu as besoin d'aller y faire?".

Problème que l'abattir ne soit que fonctionnel que pour les ovins.

il n'y a pas de lieux où trouver des parents locaux.

ATELIER 2 | VOS COUPS DE STRESS POUR LE FUTUR. CHAUD !

PÉDAGOGIE

Spectacle à l'école
"La terre va s'arrêter de tourner"

la terre arrête de tourner parce qu'elle en a "assez!"

Pédagogie - Ne pas attendre des jeunes pour trouver des solutions. Les jeunes ont le droit à une jeunesse indépendante -

La route de tremousse -> un apéro. Sècut et la commune explique que la route est ouverte pour les avant droit.

MODES DE DÉPLACEMENT

Impact sur la couche d'ozone lié aux voitures et un peu à l'agriculture

Réchauffement climatique = lié aux camions, à la voiture, etc...

Développement durable c'est fait et n'importe quoi. => importance des mots -

Activités associatives enfants

- transhumance
- shi
- patrimoine
- poterie

RÉCHAUFFEMENT/NEIGE/BIODIVERSITÉ

Neige qui disparaît: les animaux disparaissent

Pluies sécheresses inattendues => ça fait peur et n'aide pas l'activité -

Réchauffe: = fonte des glaces => l'eau monte

Changement climatique influence la production de foin => pb pour les éleveurs

HABITER UN TERRITOIRE EN S'ADAPTANT AU CHANGEMENT

Écoquartier Aueu beaucoup de réunions - espaces collectifs adapter l'extension en village - donner du sens -

Être agriculteur c'est prévoir -> les agriculteurs ne sont plus adaptés à leur territoire

Exemple d'écoquartier c'est Jédec - Non car beaucoup de gens qui travaillent ici habitent en bas

Si on accueillait des populations extérieures jaunes, verts, noirs rouges, qu'ils viennent tous

Résidues secondaires et principales. Les jeunes couples ne peuvent pas s'installer => trop cher

AGRICULTURE INTENSIVE/EXTENSIVE / AVOIR DES BRAS POUR L'AGRICULTURE

Réchauffement - impact sur l'agriculture =

La commune pourrait acheter des parcelles pour louer pas cher pour des jeunes qui s'installent -

Agriculture en montagne = légumes, viande, lait, fromage, saumon, moutons, canard, volailles

Worofing pour avoir des bras -

POLLUTIONS / DÉCHETS

Déchets: le plastique, la fumée

"À Luz c'est plus pollué qu'ici" -> il y a plus de neige moins qu'il y a 10 ans"

Des les grandes villes il y a plus d'usines (Vittelonque)

Trop de pollution: voitures, déchets, usines, cigarettes

MODÈLE TOURISTIQUE

ÉMOTION ET ENGAGEMENT

les caméras fermées, ça a des répercussions sur les activités de toute la vallée -> il n'y a rien à faire

les équipements doivent laisser la place à l'émotion. Sur les sites.

On est plus aidés qu'avant + sites complémentaires

Le problème c'est que tout est fermé le soir et le hiver, on ne part même pas boire un coup -

Changement climatique les villes ont trop chaud l'été -> fraîcheur de la montagne, changement dans le tourisme

l'hiver c'est comme un été et l'été il pleut par fois, on n'arrive pas à ramasser le foin on il fait sec et on est au raz des racines

l'été ça s'est plus étalé - mai juin juillet 1 mois calme après c'est plein - les gens n'ont rien à faire

lits froids lits occupés 15 jours par an - 50 à 60% des lits -

S'engager tout de suite, là maintenant - On sait tous ce qu'il faut faire et on ne fait rien

Ça nous dérange de nous engager. Ce qui nous fait bouger c'est la foi, pas la raison -

Ce qui nous fait bouger c'est la croyance en et impératif de changer -

=> discussion sur les coups de main // comparaison Canigó et ici "Nous on a tout et eux ils n'ont rien" => ils ont plus solidarité

L'émotion peut faire bouger cela - Moyens de faire bouger ces émotions passeurs d'émotion.

Approche sensible peut nous faire bouger => exemple le pyrénéisme évoque l'émotion.

le vocabulaire employé doit être choisi pour laisser de la place à l'émotion. Utiliser des mots qui ont du sens.

Les paysages et les sens comptent tout autant!

Le temps est suspendu grâce à l'émotion - Les jonquilles au premier plan, le cirque à l'arrière

PISTES/SOLUTIONS

Solutions:

- travailler moins loin
- Peins ses courses moins loin

Solutions:

- éviter de fumer
- éviter les déchets
- limiter la voiture
- garder les arbres
- éviter le plastique

Solut^o:

- aller en vélo
- " à pied
- pône les transports en commun

Solutions:

- utiliser les panneaux solaires
- utiliser le bois
- l'hydroélectricité

Solutions =>

canigó avec le parc et des chantiers participatifs de faire des du mins, carides pour les handicapés -

Rechercher nous même les générations actuellement en activité, des solutions

les mentalités sont difficiles à changer on n'a pas la même mentalité que dans le Canigó

Il pourrait y avoir des petites annonces pour dire "il y a une baraque à une exploitation à reprendre" "muston fili il ya quelques années - Navacelles fait ça aussi."

ATELIER 3 | MAIS, LE PYRENEISME, C'ETAIT PAS AU 19^{EME} ? ET AU 21^{EME} ?

DÉFINITION

Pyreneisme ≠ Alpinisme
Pas qu'un esprit sportif - espérance sensible. Peintre poète - écrivain

Envie de découvrir les Pyrénées d'Angleterre
↳ art, littérature le tourisme

lié au thermalisme et guides

Ascensionner
- "Sontis"
- "Ecrire"
Souvenirs de Montagnard
lett. Proust
- A quoi servent les artistes?
- ^{emouvoir plus que faire connaître} mais c'est évident
↳ Partage de l'émotion

- Lien avec le thermalisme
Le lien est l'eau sous toutes ses formes.
- Naissance du tourisme autour de ça

Ramond de Carbonnières
1755 → 1827

- Mme Gistel
Anne

NE PAS ROMPRE CETTE CULTURE

Ne pas rompre cette chaîne de culture et de savoir
Ne pas perdre cette culture

↳ On imagine Victor Hugo, George Sand...
- Très important de garder cette approche sensible.
- A cultiver.

- Découvrir le Pyreneisme
ou
Faire vivre le Pyreneisme
⇒ nécessité de découvrir, faire comprendre

RÔLE DE L'ÉMOTION

Rôle de l'émotion
approche sensible - est une modernité - très importante.
↳ Seule chose qui peut donner envie d'agir.
≠ donner une appétence sur la plante
≠ changer nos façons d'être par l'émotion, le sensible.
CAR
- Rôle des savoirs ne font pas après...
≠ Mémoire collective des habitants

- Mettre en valeur
Proust
- Ecrire -
Faire des poèmes.

FAIRE VIVRE LE PYRÉNÉISME

- Faire exprimer ces émotions
Cultiver la capacité de donner aux gens la possibilité de s'exprimer
- Exploiter par des moyens modernes
Pyreneisme de 21^e
↳ montrer encore par des photos... des livres - Photos
Mélange de la montagne culture / émotion

Des spectacles de Gavarnie
Théâtre
= 1 émotion partagée dans 1 site exceptionnel

- Anne Millau
- Hôtel de voyageurs.
- c'était le lieu de vie d'accueil
= 1 nouvel hôtel ?

Inventer le pyreneisme du 21^e
Comment on transforme cette émotion en économie durable

Tradition
- Pirochers et escalade
- escalade de glace
école à faire revivre.
- Mouvements culturel / artistique de découvrir un territoire par l'émotion...
- Le ski / parapente fait partie des découvertes mais peut être fait dans toutes les montagnes

Nouveaux points...
↳ Montrer ce qui existe et le faire partager. le mettre en valeur par photos, textes, phot. / croquis.

Transmission de l'Histoire avec émotion (Vive)

- Station de ski sans les paysages, elle n'existerait pas -

UNIVERSALITÉ

Pyénéisme c'est la personne qui va chercher les éléments et les met pour exprimer des émotions.

Pyénéiste = humilité pour graver les montagnes, belle histoire entre les gens.

Pyénéiste = un bagrad des l'âme. Montagne reconnue que parce qu'ils ont été exposés par les autres.

Jeune = rencontre de des gens de l'intérieur avec ceux de l'extérieur (les guides).

L'émotion est toujours présente même pour les habitants.

Choix de vie. → existence de paysage → contribue à l'identité.

RACONTER AVEC DES MÉDIATEURS

Musée du Pyénéisme - soirée = conte pyénéisme + chants. - escalade en salle - ai manger (qu'est-ce?) - via - fenata (+ spectacles/proche du cœur)

Mieux valoriser le musée, l'hôtel des voyageurs pour qu'une partie soit dédiée au pyénéisme.

guide → est de l'entre-temps le proposant - entre celui qui connaît les histoires? - le premier guide était des agriculteurs.

Besoin d'être accompagné par un guide. se faire sortir du trou vers la cascade. Piste des médiateurs existentielle mais pas suffisant: il faut expliciter, accompagner ne suffit pas. Comète Phil.

agents touristiques et agents du parc marque "esprit-parc"

Activités liées au PNP - en juillet août sensibilité & prévention (repression par les gardes - pas faits) Pas les moins avertis - chemin des facteurs

Marguer les portes d'entrée du PNP (arêtes) - les agents du parc doivent être sur le terrain

Salle des guides Vallée du Lago. (Monte pendulaires) Umelère - courade

Canada = Sebaste de de shore à monter - grande - forte - (habitation) - Offre de guide de l'été - les guides sont formés, le nombre n'est pas fixe

Activités / plusieurs jours - Alpinisme / escalade - recherche école - Via fenata à élargir - VTT / trail de nuit - 1/2 relais en RD d'Orsere - PNP électrique - différents circuits de nouveaux - soit revenue compatibilité avec PNP

RACONTER AVEC LA POPULATION

Quelle émotion? Histoire des pyénéisme? Histoire de l'agriculture?

Agriculture - Pastoralisme fait partie de la culture - dans toutes les montagnes - pas spécifique

Cans de la station. Informations - à être - montagnes sans neige accompagnateurs

Emotion - Parler de lieux en Pic (agences spécialisées type Palapiana) - Contacts humains - bureau des pomariv / de la cave, ou est toute l'année service public ->

Accueil gavanien - spécialité où OK -> rapport au tourisme de masse en août - celui -> sur les temps.

Ce qui sont intéressés par la visite sont déçus par la réalité. -> "Contact" à des gens de l'extérieur + Gavanie - de - a - nb. - + âge. - pas de jeunes investis - pas de gens de l'extérieur -> mais difficile de vivre économiquement

fraternité d'autrui - a changé. (le fait?) - élargir d'un quartier à l'autre. -> jebrane. Habitants du tourisme de masse avec des gens qui ont profité plus que d'autre. -> été: qu'on - mais il nb = le monde se rétrécit

Attractivité - si pas de coin... difficile de s'installer. Pô des formes - inquiétude d'être isolés.

Sexualité / histoire au pied refusée. -> on hébergeait les touristes dont nous hébergeons -> venons

Travail personnel pour se mettre à la place de ceux qui viennent -> Emma (servante) aujourd'hui refusée

l'hébergement des touristes alors que les habitants dans le garage -> extension / routes

Hôtel de Cîte / l'histoire du Pyénéisme -> transmettre de façon privilégiée

Parking = fine pays à la fin

Epiceries = + grands avec des produits beaux. + boulangerie qui travaille avec habitants / touristes.

RESTER PLUS DE TEMPS POUR ÉCHANGER

Rester plus de temps - services et activités à élargir. -> de nouveaux hébergements

ex Val d'Isère / Digre - parkings payants - dernière des navettes gratuites pour habitants comme touristes

Transport - Paris - grande OK. - bus vers l'été - bus vers Bédoinie = en juillet - véhicule électrique - partage cooptés

- à savoir de la est de mai - juin - mai -> décompte de ce qui est proposé -> trop cher -> Rapport qualité/prix

Chambre d'hôte = contact avec les gens - clientèle de passage -> touristes de masse saisonnier + station -> on ne se préoccupe pas de rester

ATELIER 4 | HABITER AU PAYS PERDU, NOUS, LES VRAIS MONTAGNARDS !

NON, ON EST PAS PERDU !
ON EST ÉLOIGNÉ C'EST TOUT !

NOS RICHESSES

On ne se sent pas isolés

Pas perdus ici!

Pays éloignés mais pas perdu !!

C'est les autres qui voient qu'on est isolés

On nous prend pour des sauvages

Ils ne se comprennent pas entre plaine et montagne.

C'est les autres qui sont perdus pas nous!

♥ du tourisme = l'expérience, l'émot°
↳ Le pyrénéisme

Mutualiser les spécificités techniques des stations

Rapquettes
Ski de randonnée
La station

On produit du paysage de la biodiversité

Savoirs

Randonnée
Canyoning
Via Ferrata
Cascades de glace → émot°!

- Miel

Histoire de la centrale.
à valoriser

- Viande

- Énergie

- Artisans

- Artisanat d'art

Richesse culturelle

· histoire/héritage

· Agro-past.

· Pyrénéisme

Centres
Thermo-
ludiques

SKI

Ski !!!
on n'en pas parlé !

Qu'est-ce qu'on va faire du ski avec le climat climatique ?
Ça fait de l'éco directe & indirecte!

Après le ski:
- Ça démonte des les Py.
- On n'est pas les Alpes mais ils ont compris qu'il

Quels emplois l'hiver en fond de vallée ?
La neige, oui mais...

TOURISME/ACCUEIL/QUALITÉ

AOP/ÉLEVAGE

Garantie :
1 catastrophe ?

↳ Qualité
↳ Esthétique

La qualité :
une prise de conscience est en train de se faire.

- Accueil
- Professionnalisme
- Requalifier les standards des hébergements.

Changement de clientèle → UNESCO, mais quelles retombées économiques ?

Sans abattoir que va devenir la filière ovine ?

On n'a pas assez de terres exploitables pour accueillir de nos éleveurs.

L'Abattoir
→ valeur territoriale de l'AOP.

Fédérer les éleveurs pour connaître leurs besoins et adapter l'AOP ?

Valoriser la viande par les chefs et les restaurateurs -

fallait se regrouper

Autonomie fourragère et culture hors-sol du foin ?

Reste-t-il des terres pour accueillir des vaches ?

Travailler une IGP ?

- ovins + bovins
- élargir le périmètre de l'AOP

Promouvoir l'AOP qui est exceptionnelle
Pas assez de production

MARQUE TERRITORIALE / TERROIR

Marque Garantie :

- pr le moulin
 - pr le tourisme
- Comment garder les moyens d'en vivre ?

Dilution des lieux :
je ne me reconnais + de l'image donnée par la marque qui est utilisée.

Une coopérative de vente par les éleveurs de la vallée ?

Vente directe
→ mutualiser
→ inverser le rapport de force au négoce ?

Les vaches partent en Italie.
On ne trouve pas la viande de nos producteurs

**POURQUOI ON Y VIT ?
POURQUOI ON Y RESTE ?**

Difficile de
sortir d'ici
pour retrouver
son contexte
familial d'enfance

"Faire son
trou"
↳ il faut
du temps -

Qualité de vie:
- air
- montagne
- environnement,
- cadre de vie

On est trop
riches en paysages
ou a de la
chance, c'est
pas à Nouvelle

Venir habiter
≠ ach'p
vieillir ici!

Habiter ≠
travailler.
↳ prolonger
la vie au village
↳ continuer à vivre avec
les pros.

Amour du
territoire
Les hautes.

Contexte
humain:
Sentiment d'app.
des gens accueillis

Adaptat° au
milieu
↳ résistance
au milieu
difficile

Adaptation
au climat &
conditions de
la montagne.

Connerie
Affrontement.

A FAIRE

Créer 1
Unité à
l'échelle de
la vallée -
↳ Fédérer

Créer 1
objet emblématique
UNESCO à
Achi.
Pokame?

Evo° du
tourisme
↳ familles
+ contemporain
que sport

Communiquer
Se respecter
Parler &
Trop d'illots
politiques

Créer du
lien? Oui
mais participat°!

Potentiel de
développement
de l'artisanat
d'art.
Valoriser l'
artisanat d'art
- sur le territoire
- visibilité

Faire 1 modèle
touristique 4
saisons!

Culture à
remettre au
centre de la
valorisat° touristique
Patrimoine/héritage

Animer
Une place
par l'implication
et les
associations.

Vendre
l'artisanat
local dans
les boutiques
mais les artisans
sont à l'écart.

Ne pas forcer
déjà l'attractivité
touristique mais
favoriser la
durabilité des
installations, de
la vie locale

Connexions
par du
télétravail?

EN BREF ... ON A TOUT ! MAIS ...

- REQUALIFICATION, QUALITÉ**
- RASSEMBLEMENT, FAIRE ENSEMBLE**
- DURABLE**
- ACCUEIL**
- DIVERSIFIER L'OFFRE**

Un travail de synthèse en petits groupes a été réalisé sur la base des matériaux rassemblés le matin. Chaque synthèse devait répondre aux questions : Quelles sont pour vous (pour chacun de vous) les quelques valeurs les plus importantes pour Gavarnie-Gèdre et pourquoi ? Quels seraient les meilleures façons pour vous de raconter qui vous êtes sur des formats courts ?

SYNTHESE 1

« Ici, c'est un pays habité aux multiples richesses, pas que visibles : le pastoralisme, le pyrénéisme, le parc national, l'hydroélectricité, mais aussi le grand air, le climat, la clarté de la nuit... C'est un lieu de contraste, dans son relief, au fil des saisons ... un cocon pourtant très ouvert, vers les cimes, vers les autres vallées, vers l'Espagne, un lieu spectaculaire mais aussi simple, intime et secret, cultivé par l'homme mais de nature. »

[lien audio](#)

SYNTHESE 2

« C'est un pays passion : une qualité de vie exceptionnelle mais avec certaines contraintes. Il y a de la nostalgie par rapport à « ce qui était avant » mais il faut agir pour des besoins actuels. Maintenir et créer de l'emploi grâce à de nouveaux modèles économiques. Le tourisme est trop centré sur les cirques alors qu'il y a beaucoup d'autres ressources patrimoniales. Il faut trouver un équilibre entre vies habitantes et tourisme de masse. Conserver nos valeurs, notre identité sans mettre en péril le tourisme. »

[lien audio](#)

SYNTHESE 3

« Pourquoi l'ascenseur valléen ? C'est un belvédère qui vas donner de l'émotion aux gens. Une fois en haut, il faudra qu'ils aient envie d'en parler, d'y revenir. Si on n'arrive pas à réaliser cet outil, peur qu'on ne laisse aux enfants que des sites fabuleux et préservés mais sans personne pour y vivre. C'est le tourisme qui nous permet de vivre, de garder les gens et les agriculteurs sur place. Ces agriculteurs qui façonnent le territoire depuis longtemps. Et puis cela permettra de recréer du lien entre Gavarnie et Gèdre. Sans dénaturer le territoire. Il faut léguer aux enfants un système qui leur permettra de vivre. »

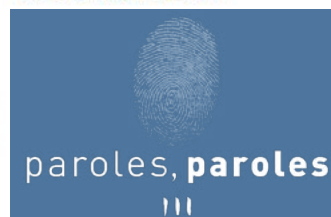
[lien audio](#)

SYNTHÈSE PATRIMOINE PASTORAL ET PAYSAGES GAVARNIE-GÈDRE

le 16 Septembre 2019



CABINET DE CURIOSITÉ
Paysagistes
95 Bd Roosevelt 33400 Talence
05.24.07.65.79 / equipe@cabinet-de-curiosite.fr
<http://cabinetdecuriosite.jimdo.com>



Interreg
POCTEFA



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

SYNTHÈSE PATRIMOINE PASTORAL ET PAYSAGES



Plan paysage CCPVG /
lié au SCOT

2 échelles

Plan paysage
Pyrénées Mont-perdu /
lié à l'UNESCO

→ Analyse des attributs paysagers Pyrénées Mont-perdu

→ Collecte du patrimoine immatériel sur la partie française du Bien
(étude ethnographique menée par Paroles-Paroles)

Plan paysage / Qu'est ce que c'est ?

- C'est un plan d'actions opérationnelles sur les paysages, n'est pas réglementaire
- Co-construit avec tout type d'acteurs
- En lien avec les documents réglementaires

IL PERMET D'AGIR CONCRÈTEMENT :

- Avec tout type d'acteurs
- Avec des moyens simples, en recherchant l'économie de moyens et d'échelle
- A court, moyen, long terme

PLUSIEURS PHASES :

- Un diagnostic
- Une stratégie et des Objectifs de Qualité Paysagère
- Un plan d'action
- Outils de vulgarisation



Escuain

Broto

Plan paysage / Organisation du territoire

Espierba

Mont-Perdu

Brèche

Col des Tentes

Boucharo

Bernatoire

Station

Héas

Gloriettes

Gavarnie

Vignemale

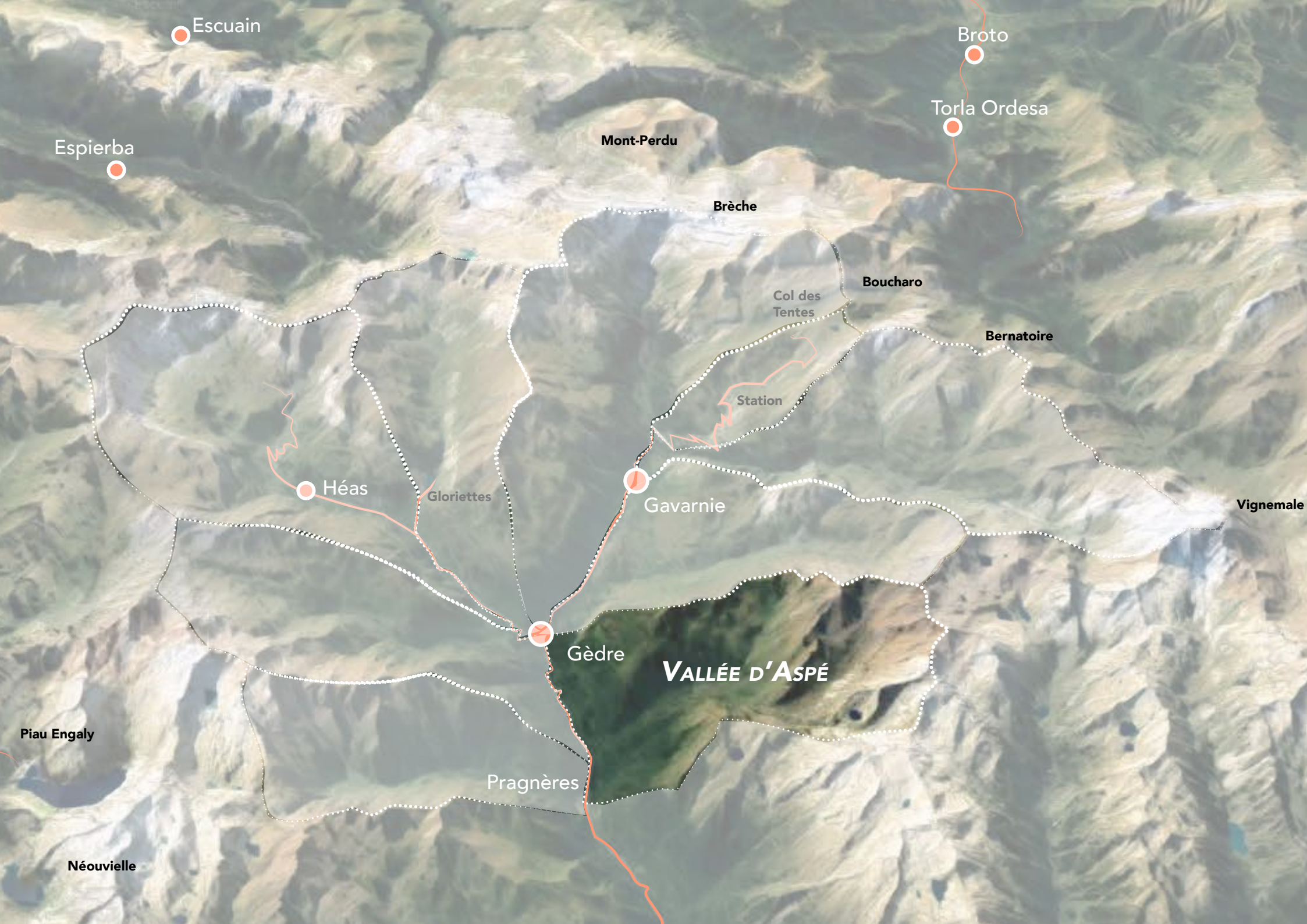
Gèdre

Pragnères

Piau Engaly

Néouvielle





Escuain

Espierba

Broto

Torla Ordesa

Mont-Perdu

Brèche

Boucharo

Col des Tentes

Bernatoire

Héas

Gloriettes

Station

Gavarnie

Vignemale

Gèdre

VALLÉE D'ASPÉ

Piau Engaly

Pragnères

Néouvielle



Escuain

Espierba

Broto

Torla Ordesa

Mont-Perdu

Brèche

Boucharo

Col des Tentes

Bernatoire

Héas

Gloriettes

Gavarnie

VALLÉE DE CESTRÈDE

Vignemale

Gèdre

Piau Engaly

Pragnères

Néouvielle



Escuain

Espierba

Broto

Torla Ordesa

Mont-Perdu

Brèche

Boucharo

Col des Tentes

Bernatoire

Station

VALLÉE D'OSSOUE

Héas

Gloriettes

Gavarnie

Vignemale

Gèdre

Piau Engaly

Pragnères

Néouvielle



Escuain

Espierba

Broto

Torla Ordesa

Mont-Perdu

Brèche

Boucharo

Col des Tentes

Bernatoire

VALLÉE
DES ESPECIÈRES

Héas

Gloriettes

Gavarnie

Vignemale

Gèdre

Piau Engaly

Pragnères

Néouvielle



Escuain

Broto

Espierba

Torla Ordesa

Mont-Perdu

Brèche

CIRQUE DE GAVARNIE

Col des Tentes

Boucharo

Bernatoire

Station

Héas

Gloriettes

Gavarnie

Vignemale

Gèdre

Piau Engaly

Pragnères

Néouvielle



Escuain

Broto

Espierba

Torla Ordesa

Mont-Perdu

Bèche

CIRQUE
D'ESTAUBÉ

Col des
Tentes

Boucharo

Bernatoire

Station

Héas

Gloriettes

Gavarnie

Vignemale

Gèdre

Piau Engaly

Pragnères

Néouvielle



Escuain

Broto

Espierba

Torla Ordesa

Mont-Perdu

Brèche

Col des Tentes

Boucharo

Bernatoire

**CIRQUE
DE TROUMOUSE**

Station

Héas

Gloriettes

Gavarnie

Vignemale

Gèdre

Piau Engaly

Pragnères

Néouvielle



Escuain

Espierba

Broto

Torla Ordesa

Mont-Perdu

Brèche

Boucharo

Col des Tentes

Bernatoire

Station

Héas

Gloriettes

Gavarnie

Vignemale

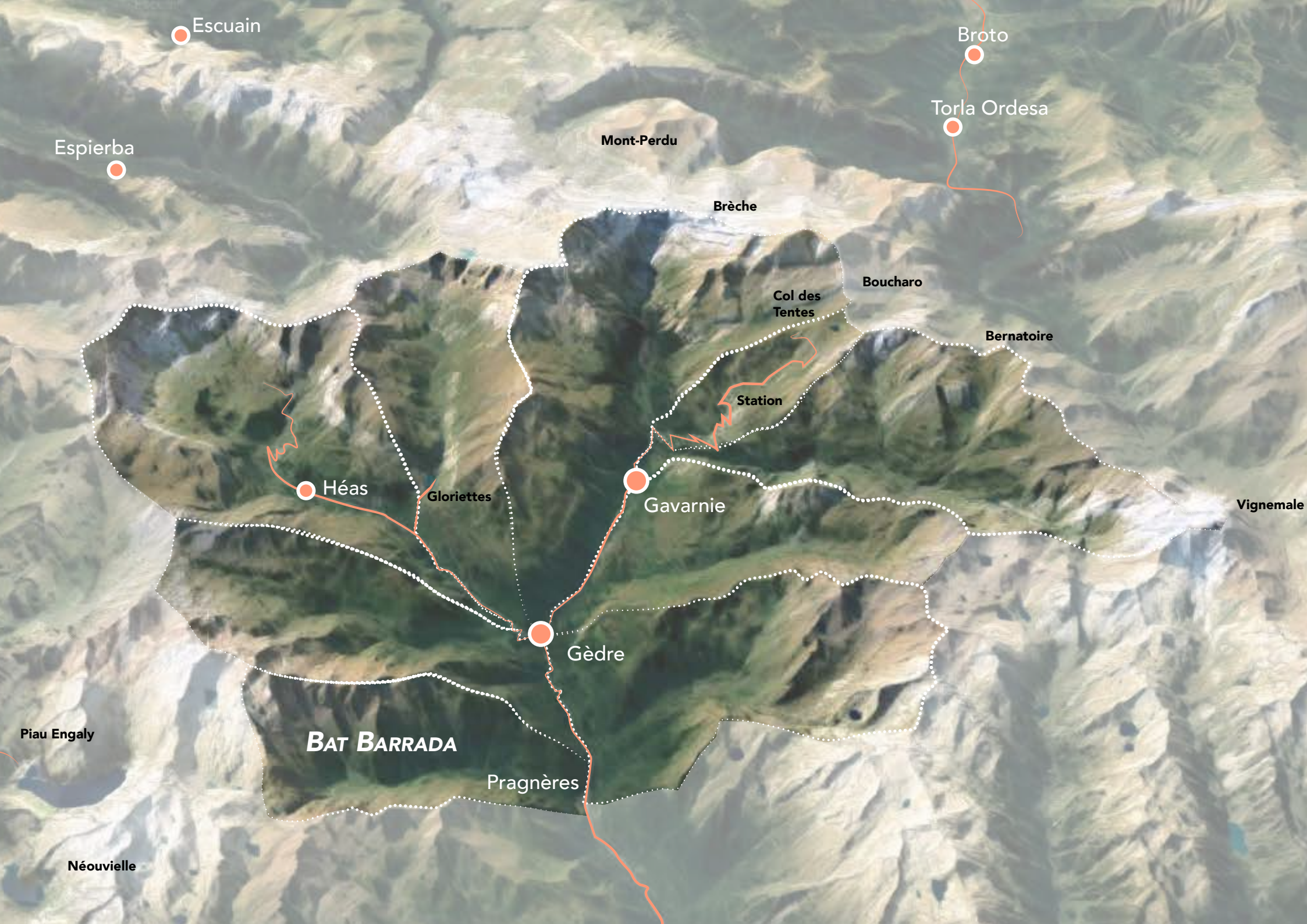
VALLÉE DU CAMPBIEL

Gèdre

Piau Engaly

Pragnères

Néouvielle



Escuain

Espierba

Broto

Torla Ordesa

Mont-Perdu

Brèche

Boucharo

Col des Tentes

Bernatoire

Station

Héas

Gloriettes

Gavarnie

Vignemale

Gèdre

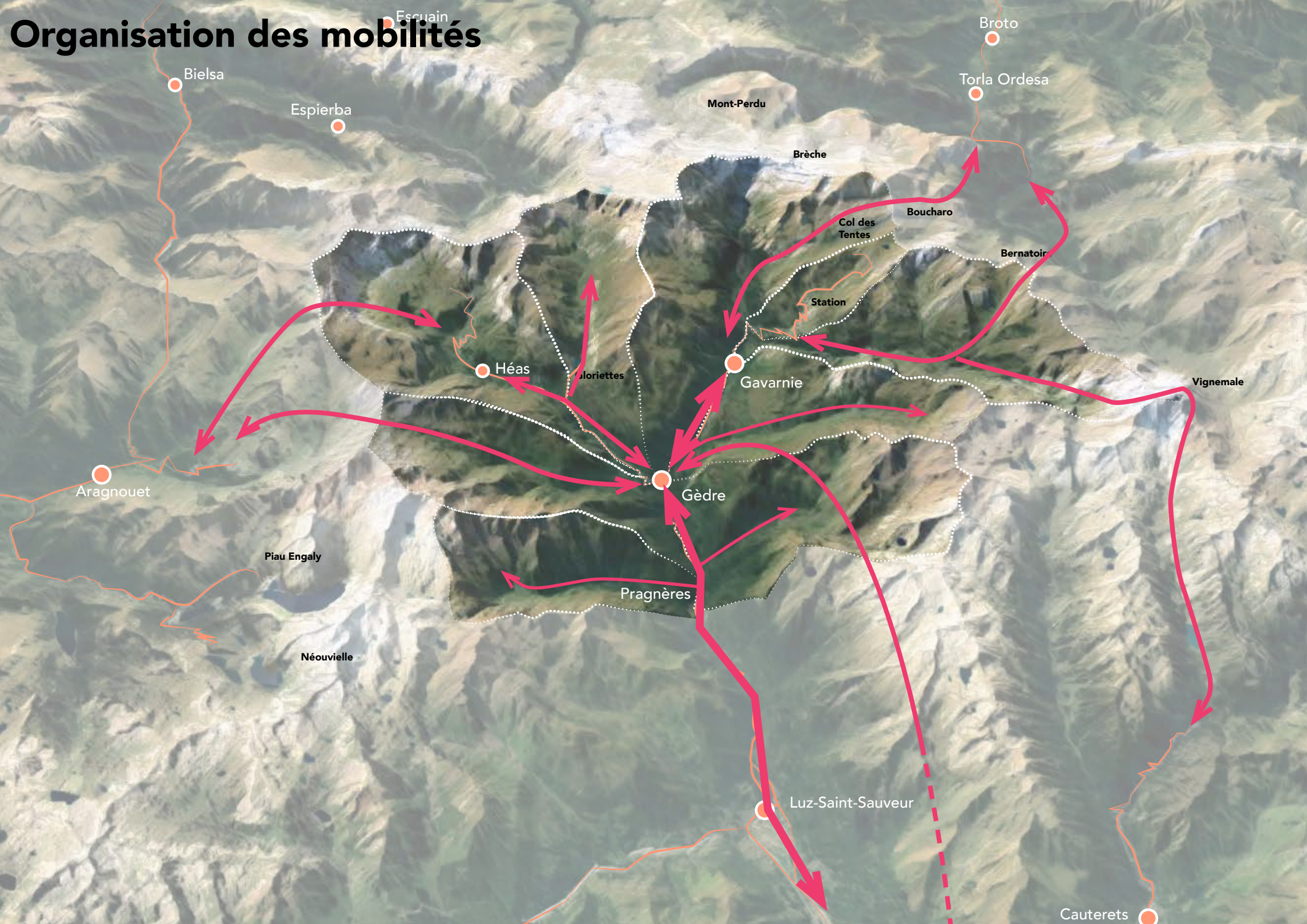
Piau Engaly

BAT BARRADA

Pragnères

Néouvielle

Organisation des mobilités



Aragnouet

Bielsa

Espierba

Escuin

Mont-Perdu

Brèche

Col des Tentes

Boucharo

Broto

Torla Ordesa

Bernatoir

Héas

Lloriettes

Gavarnie

Vignemale

Gèdre

Piau Engaly

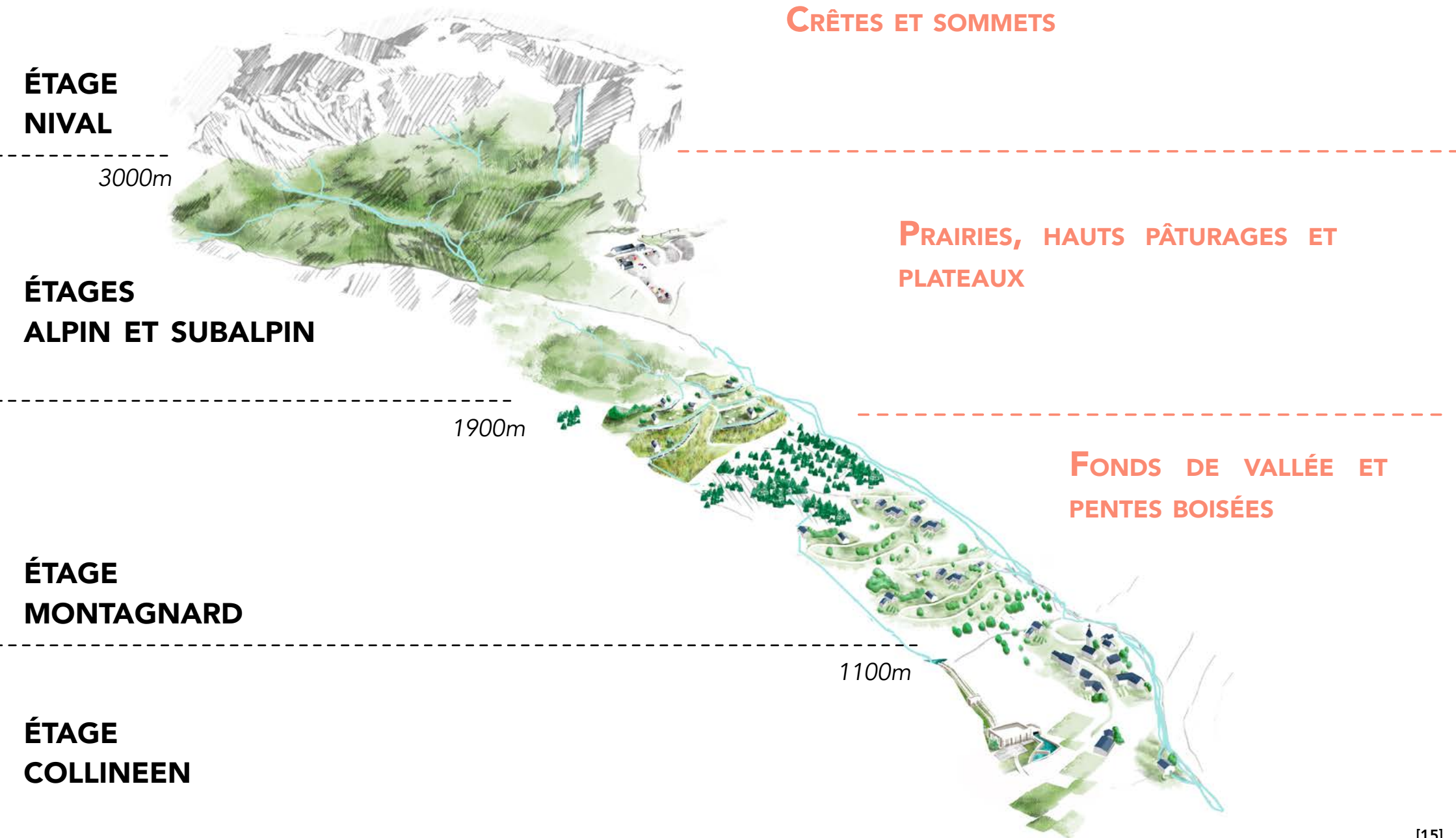
Néouvielle

Pragnères

Luz-Saint-Sauveur

Cauterets

Plan paysage / Organisation des paysages



Une approche ethnologique des patrimoines pastoraux

- La parole donnée aux éleveurs : 24 entretiens enregistrés, retranscrits et conservés aux Archives Départementales 65
- Une collecte sur 3 générations pour comprendre les enjeux liés aux transitions des pratiques pastorales du début du XXème siècle à aujourd'hui
- Une enquête sur les représentations du label UNESCO auprès des habitants, socio-pro et visiteurs



3 générations d'éleveurs, un système en mouvement, une société en transition

- Des pratiques pastorales qui ne sont pas figées et qui sont en perpétuel mouvement : une évolution flagrante et accélérée sur les 3 générations concernant les façons de faire mais aussi sur la structuration de la société pastorale (modèle familial et sociabilités)
- Une société montagnarde qui est loin d'être un isolat : constructions sociales, culturelles et politiques historiquement établies sur des mobilités et des échanges (haut/bas – bas/haut – transfrontaliers)
- Par les constructions identitaires « plaine/ bas de la vallée/montagne » ou encore « ville/espace rural », « intérieur/extérieur », une société qui revendique un fonctionnement et une culture qui lui est propre
- Cette culture locale repose sur l'activité pastorale, le système de la « Maison » et sur le principe d'une propriété collective et indivise.

➔ Cet ensemble forme un système social, culturel et politique qui s'inscrit dans une histoire longue et qui est aujourd'hui en transition.

Synthèse des 2 études

SOCLE NATUREL

3000m



**Patrimoines
à Valeur Universelle
Exceptionnelle
UNESCO**

Géologie
Biodiversité
Paysages grandioses
...

1900m



1100m



*Le cirque de Gavarnie,
photographie P. Meyer -
OT Gavarnie-Gèdre*

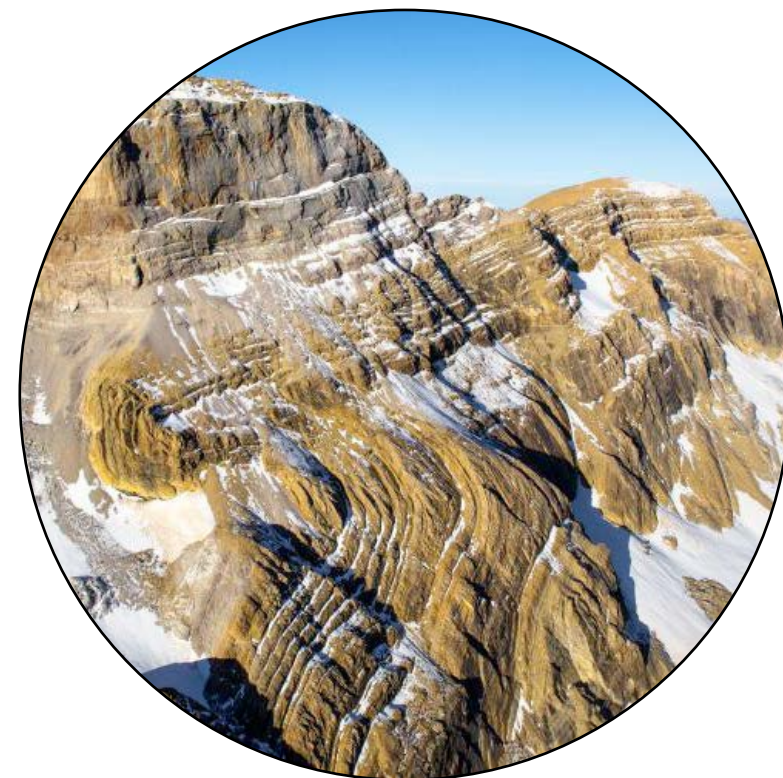
3000m



1900m



1100m



Patrimoines à Valeur Universelle Exceptionnelle

Nappe de charriage

*Grands cirques et formations
géologiques spectaculaires*

Glaciers, vallées moreniques

...

*Le Cylindre et le pic du
Marboré © P. Meyer
- Parc national des
Pyrénées*

3000m



Patrimoines à Valeur Universelle Exceptionnelle

Xérophytes

Pelouses alpines

Hêtraie sapinière

Forêts feuillues

*Dissymétrie
des versants*

Animaux

...

1900m



1100m



*Aconits napel, cirque de
Troumouse © C. Verdier
- Parc national des
Pyrénées*

3000m



Patrimoines à Valeur Universelle Exceptionnelle

Cirques

Chaos

Grande cascade

Glaciers

Vallées humides françaises

Vallées sèches espagnoles

Gaves

...

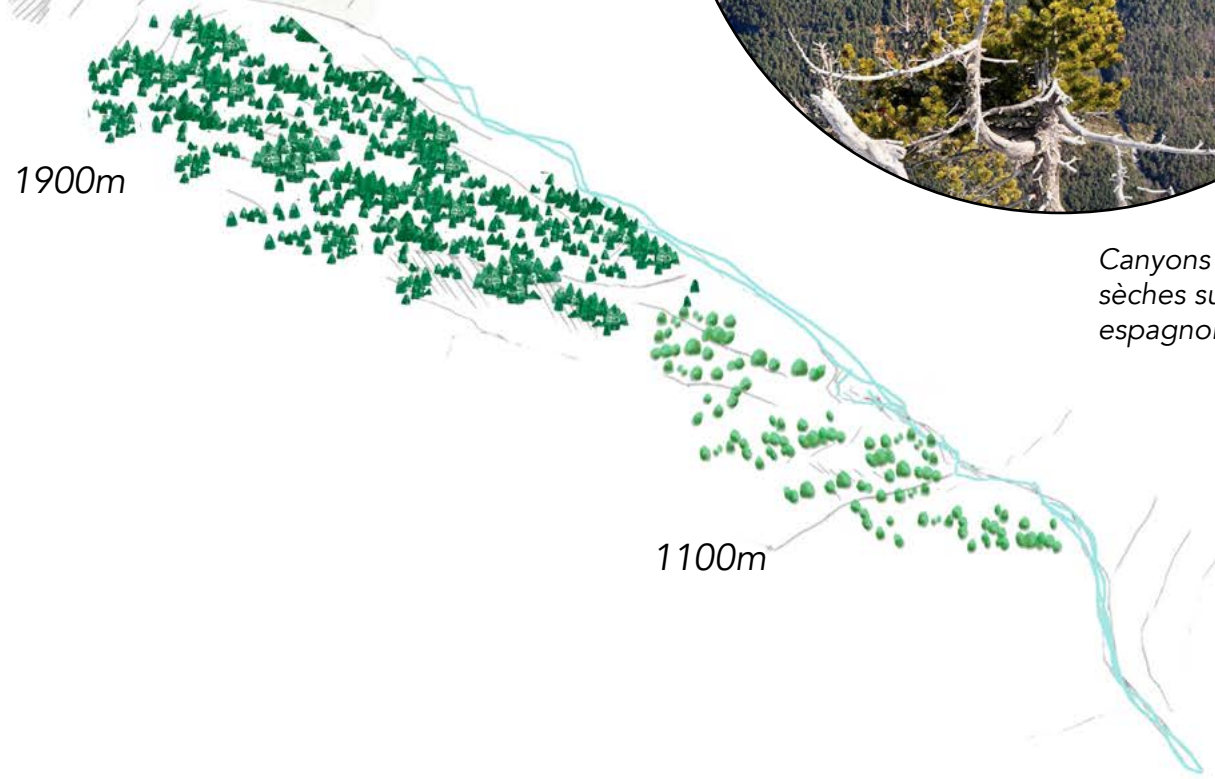
1900m



1100m



Vallées humides
sur le versant français
Photographie P. Meyer -
La Fruitière



Canyons et vallées sèches sur le versant espagnol

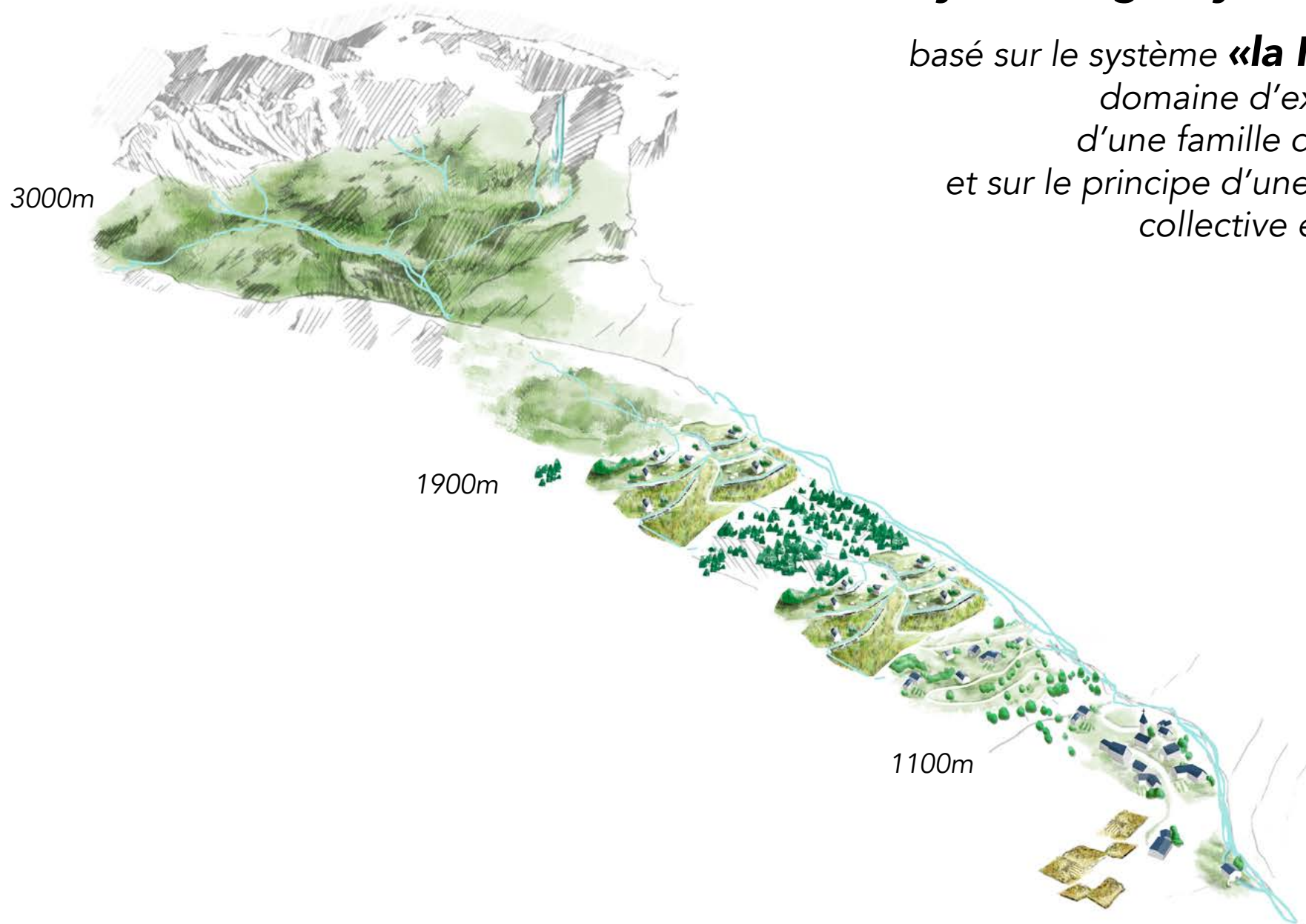
Patrimoines à Valeur Universelle Exceptionnelle

- Cirques
- Chaos
- Grande cascade
- Glaciers
- Vallées humides françaises
- Vallées sèches espagnoles
- Gaves
- ...

EPOQUE I AVANT GUERRE

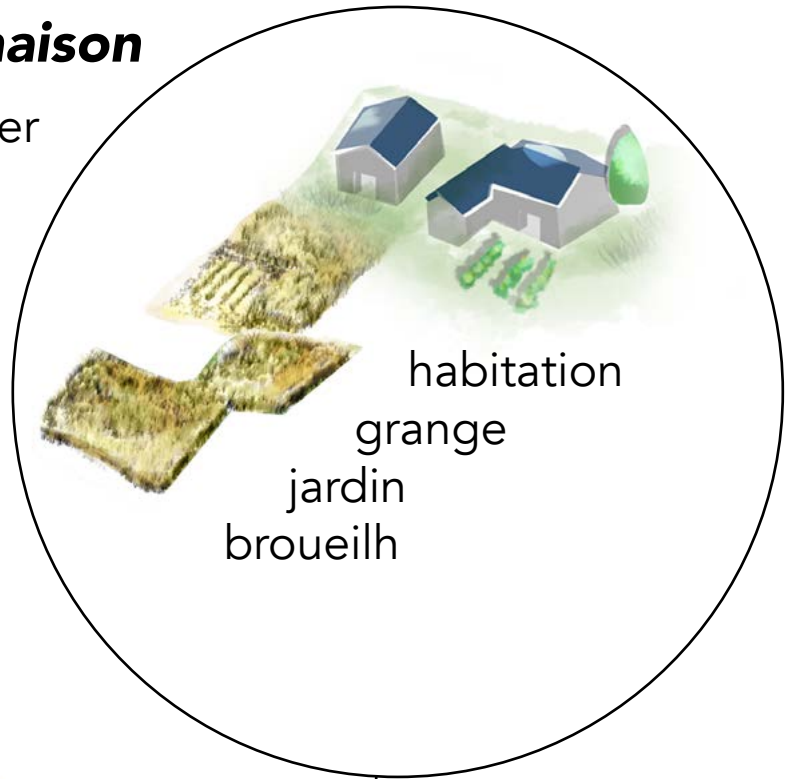
Un système agro-sylvo-pastoral

basé sur le système «**la Maison**»,
domaine d'exploitation
d'une famille de paysans
et sur le principe d'une propriété
collective et indivise.

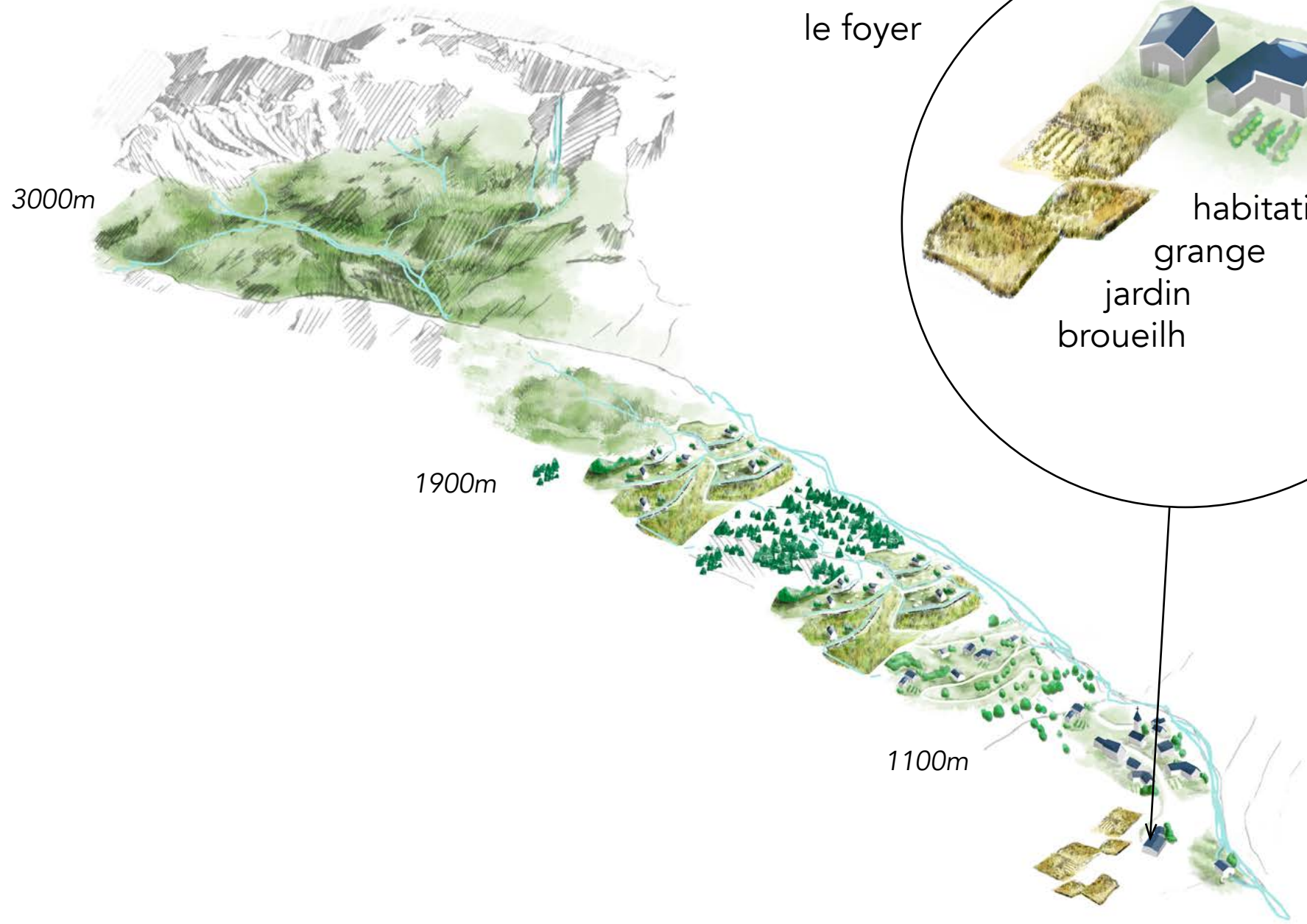


La maison

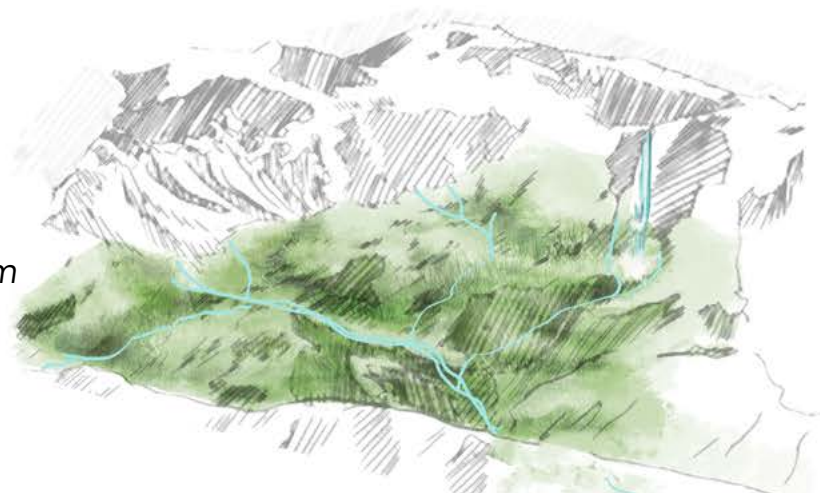
le foyer



habitation
grange
jardin
broueilh



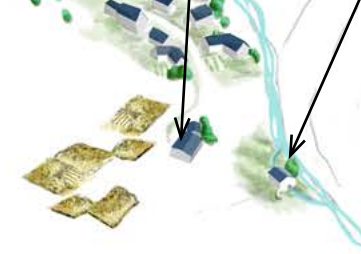
3000m



1900m

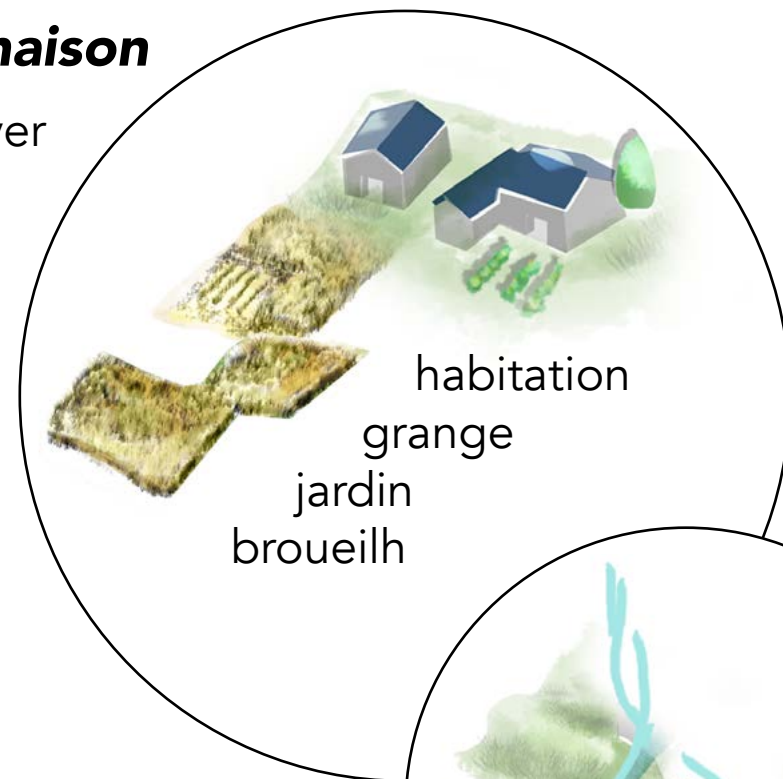


1100m

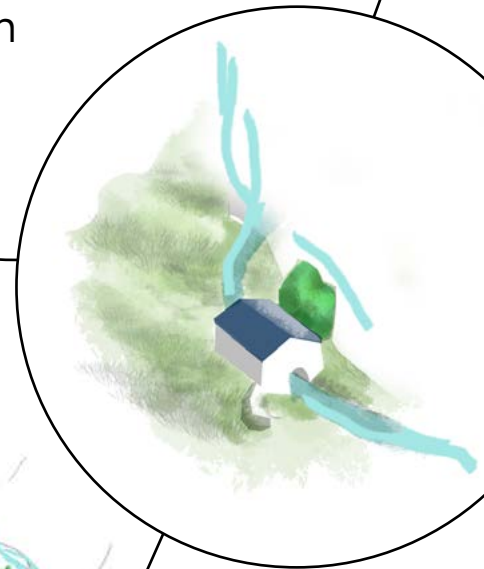


La maison

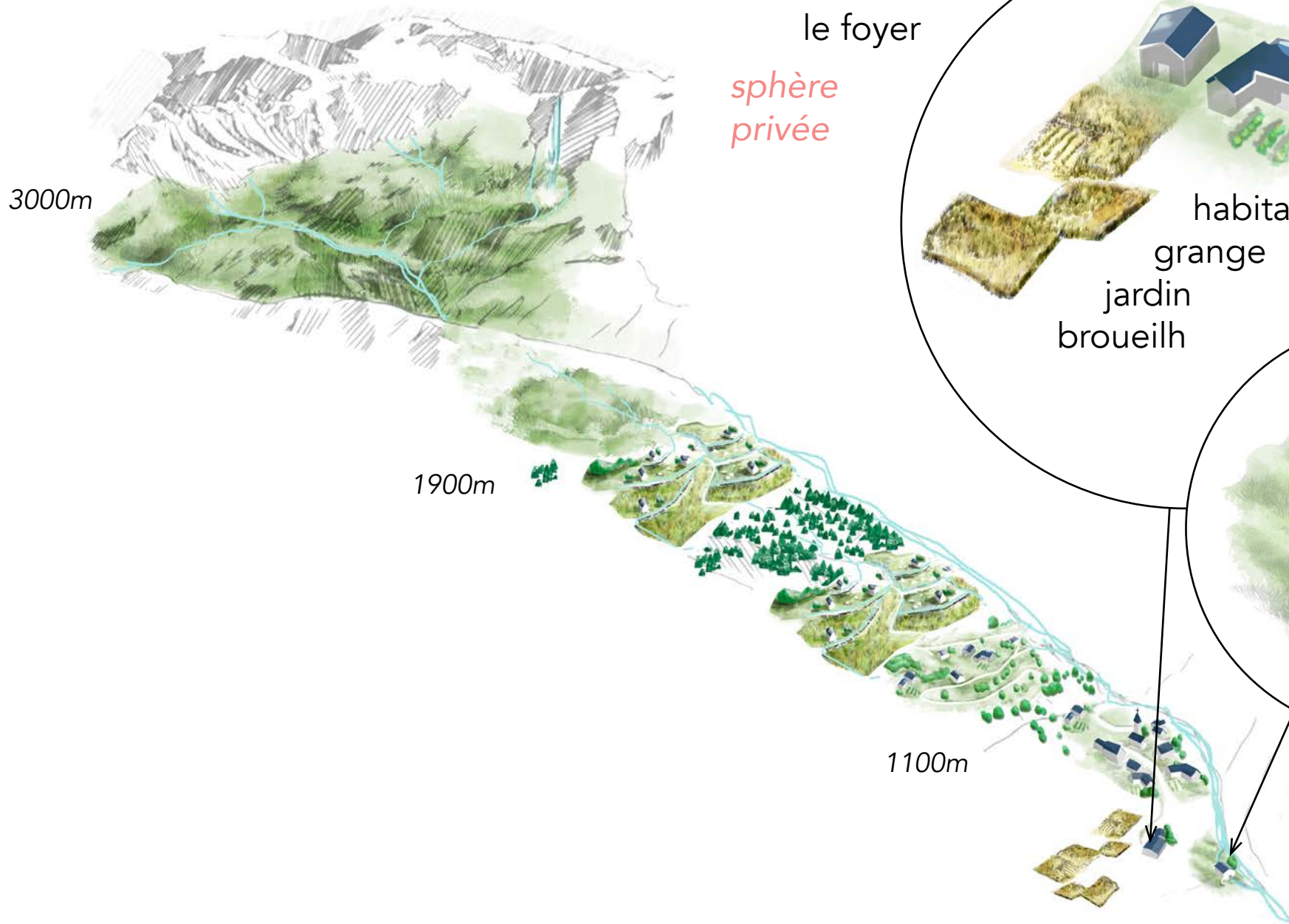
le foyer



habitation
grange
jardin
broueilh



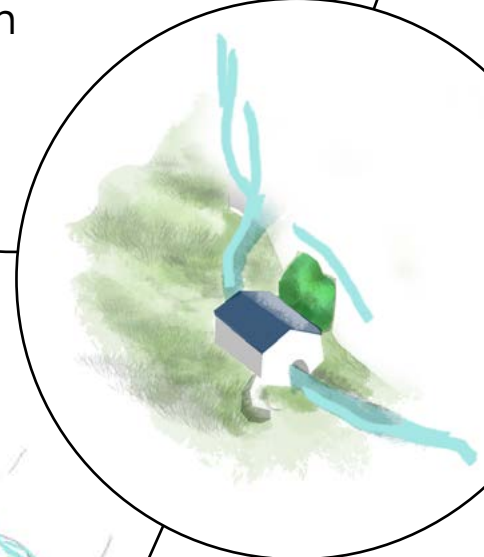
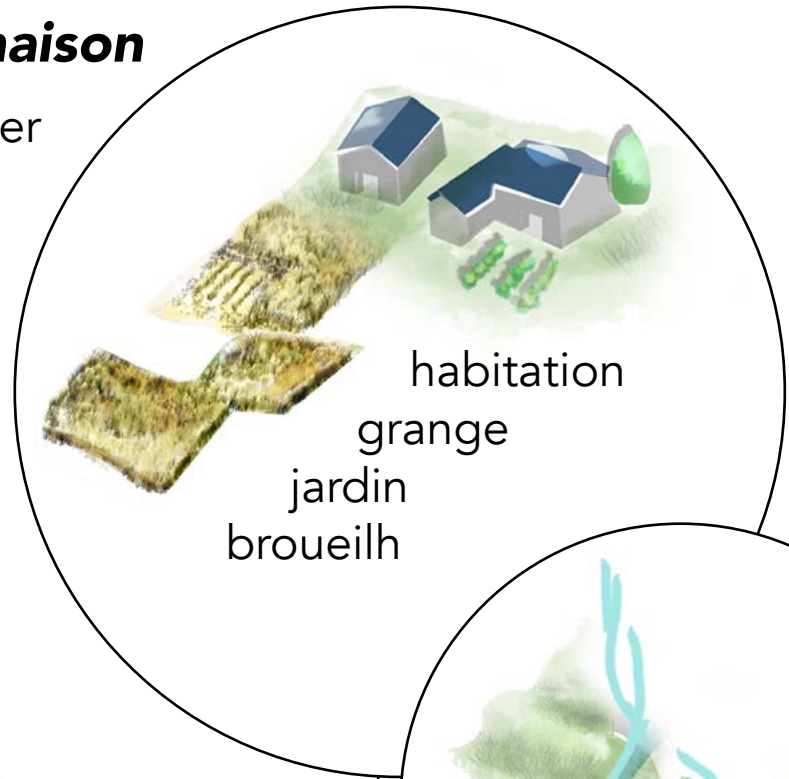
Le moulin



La maison

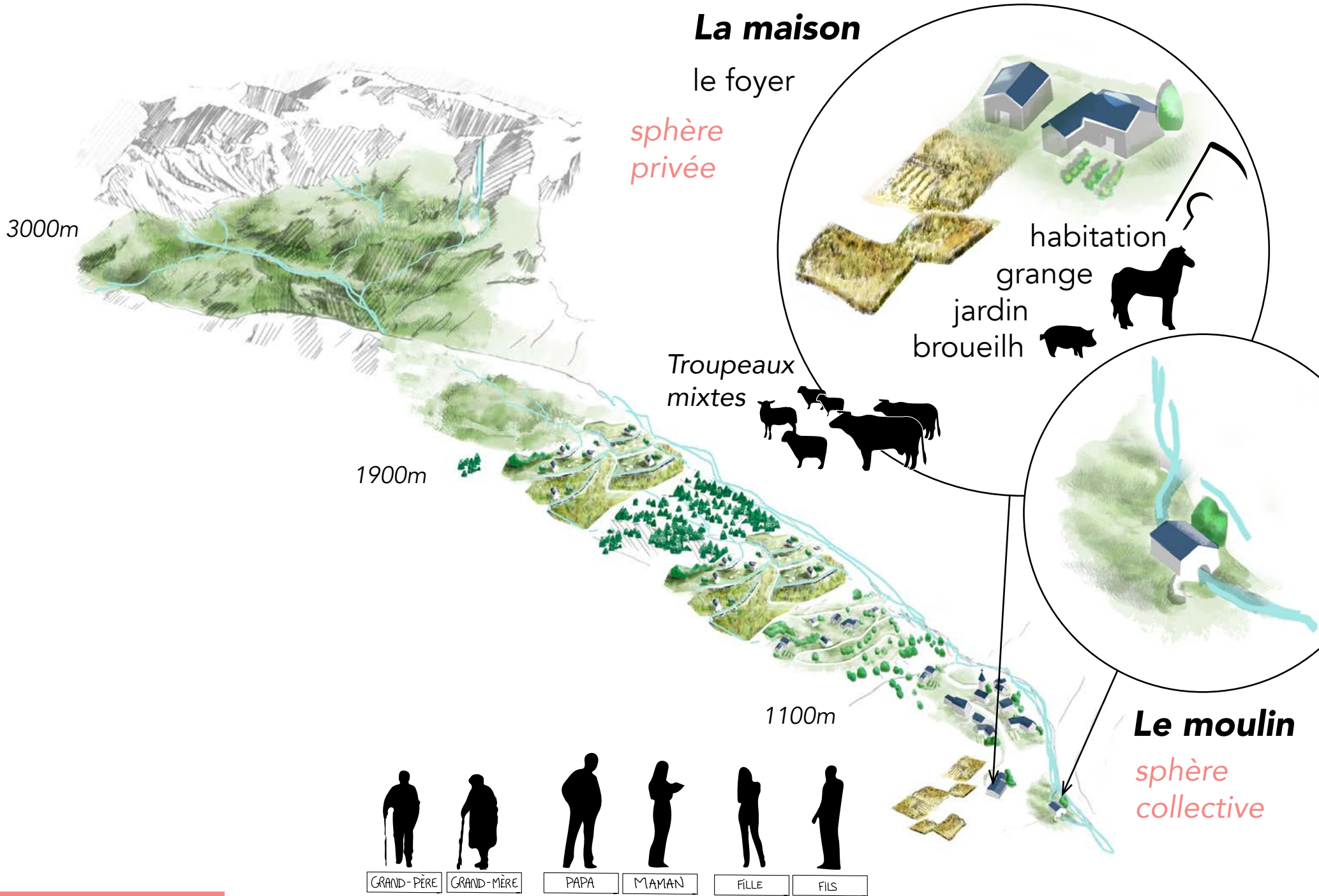
le foyer

sphère
privée



Le moulin

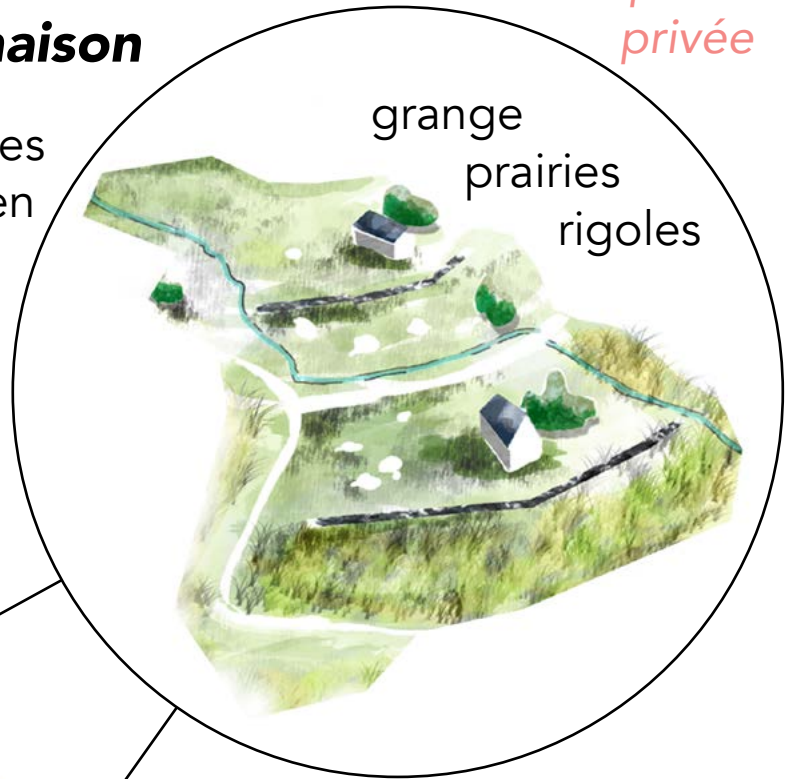
sphère
collective



sphère
privée

La maison

les granges
foraines en
quartiers



grange
prairies
rigoles

corvées d'eau
sphère collective

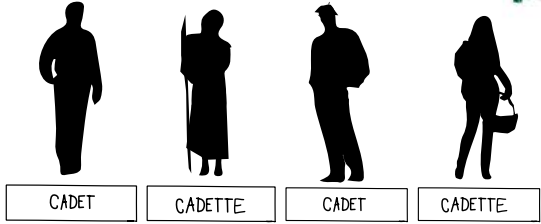
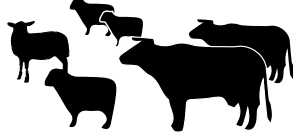
sphère privée

sphère collective

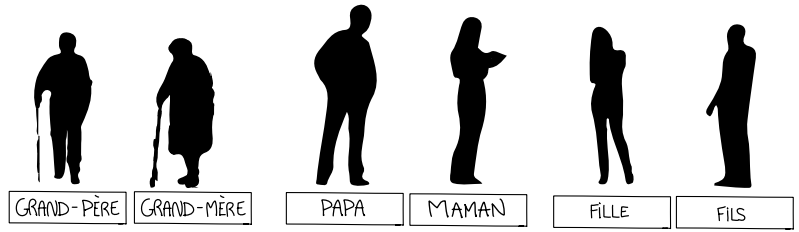
3000m

1900m

1100m



CADET CADETTE CADET CADETTE



GRAND-PÈRE GRAND-MÈRE PAPA MAMAN FILLE FILS

La maison

les estives

cabane de berger
coueyla
coueylarisse

sphère collective

sphère privée et collective

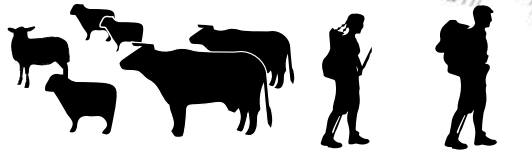
sphère privée

sphère collective

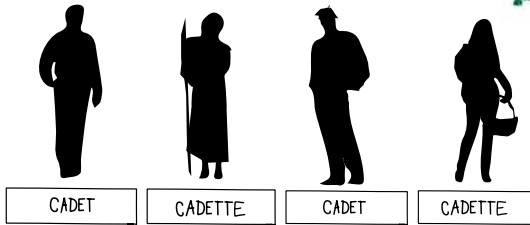
3000m

1900m

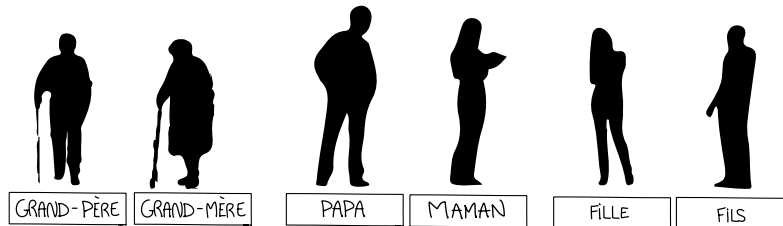
1100m



JEUNE JEUNE




CADET CADETTE CADET CADETTE



GRAND-PÈRE GRAND-MÈRE PAPA MAMAN FILLE FILS

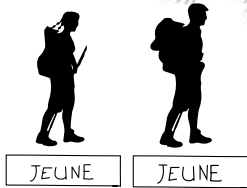
Moutons Vaches



sphère collective

3000m

Pacage
Fumures
Gardiennage

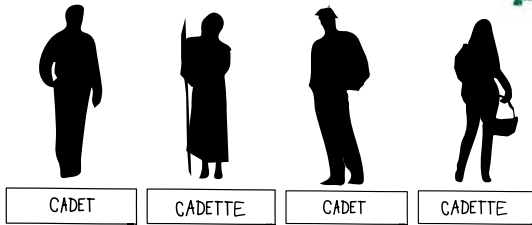


JEUNE JEUNE

sphère privée et collective

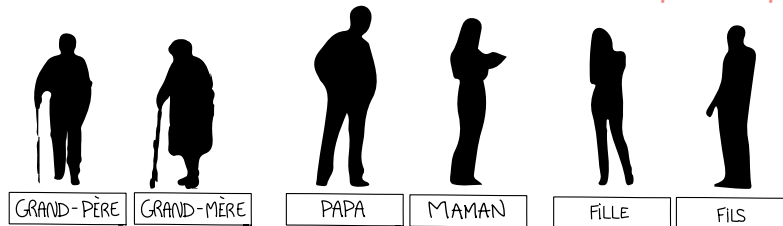
1900m

Pacage
Fenaisons
Fumures
Hivernage



CADET CADETTE CADET CADETTE

Culture de céréales
Fumures
Hivernage



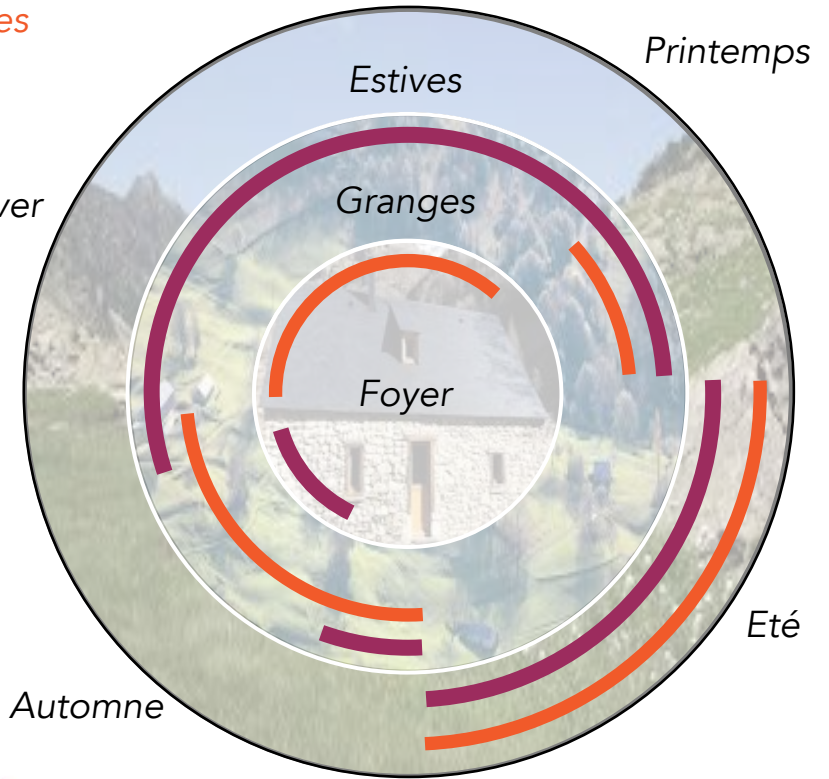
GRAND-PÈRE GRAND-MÈRE PAPA MAMAN FILLE FILS

Automne

1100m
sphère privée

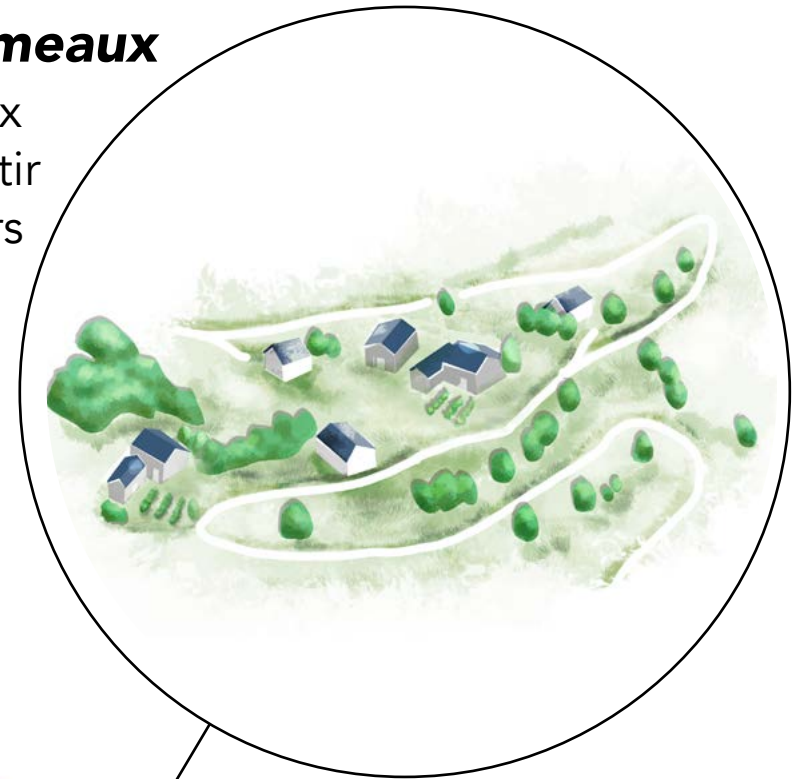
sphère collective

Hiver



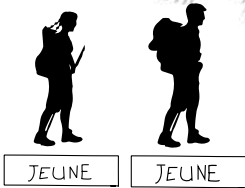
Les hameaux

de nouveaux
foyers à partir
des quartiers
de grange



3000m

sphère collective



JEUNE

JEUNE

1900m

sphère privée et collective



FOYER



FOYER

1100m

sphère privée



GRAND-PÈRE

GRAND-MÈRE

PAPA

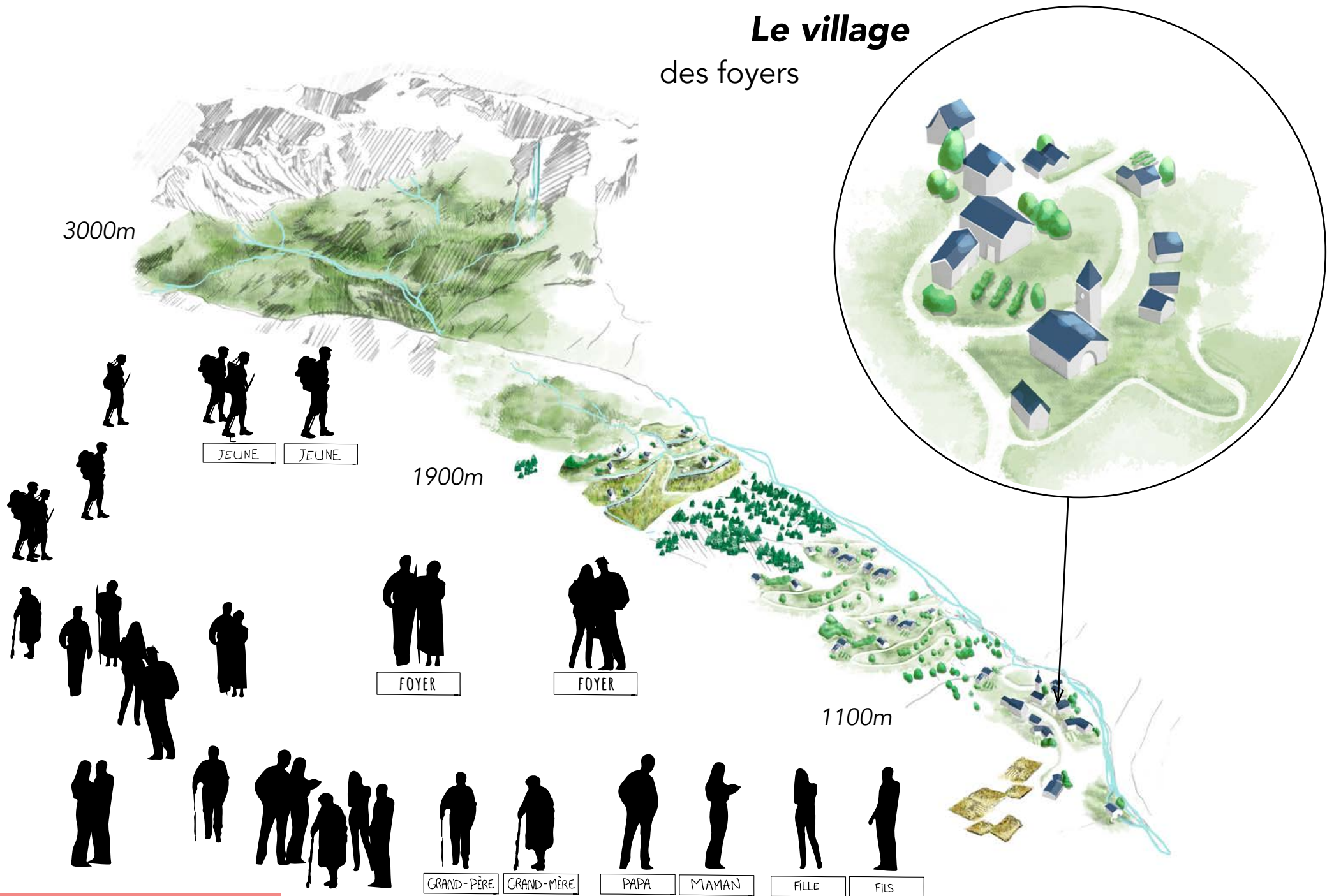
MAMAN

FILLE

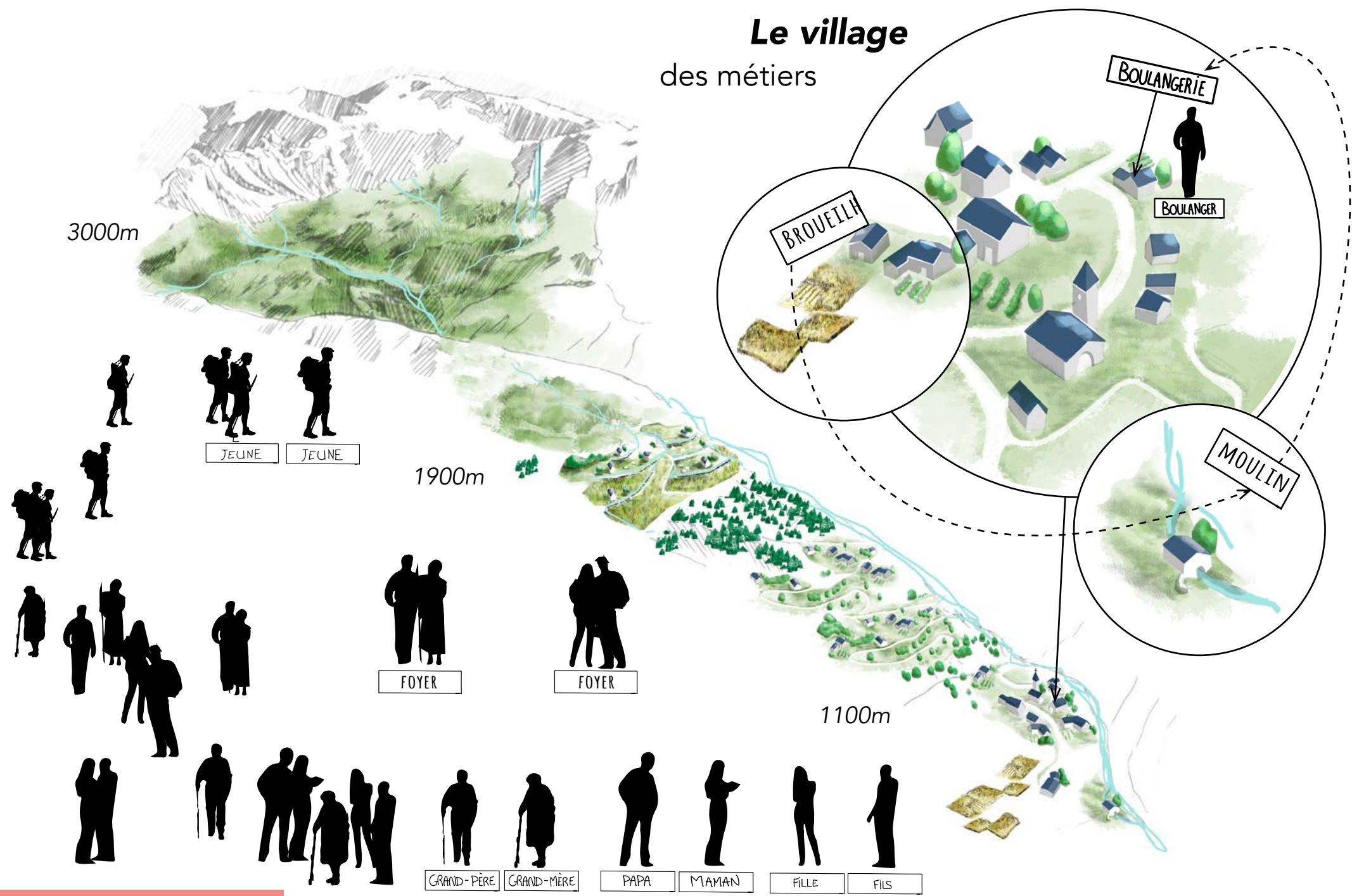
FILS

sphère collective

Le village des foyers

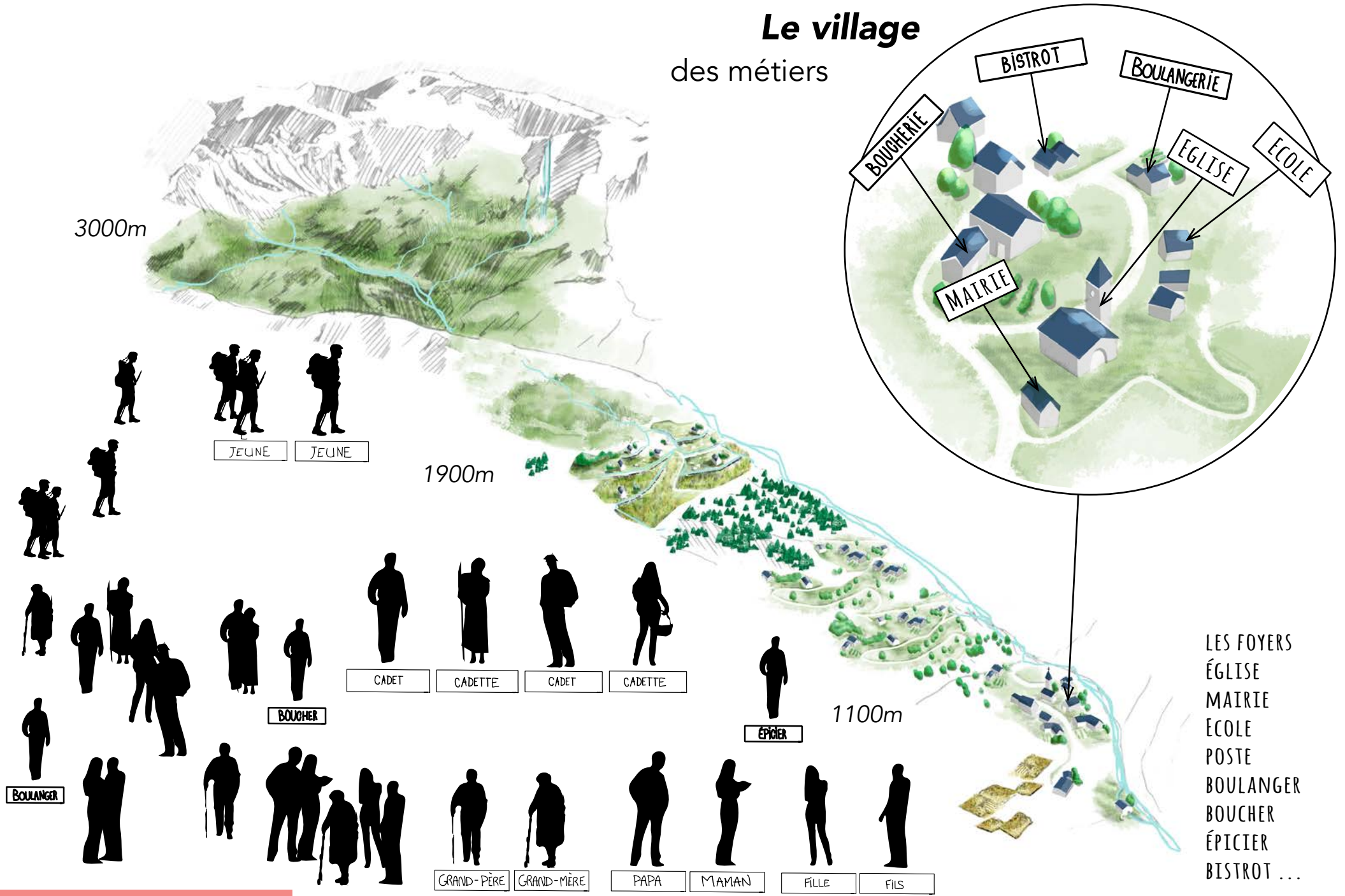


Le village des métiers



Le village

des métiers



- LES FOYERS
- ÉGLISE
- Mairie
- ECOLE
- POSTE
- BOULANGER
- BOUCHER
- ÉPICIER
- BISTROT ...

**Paysages sublimes ! Pittoresques !
Colosseum de la Nature !**

3000m

1900m

1100m

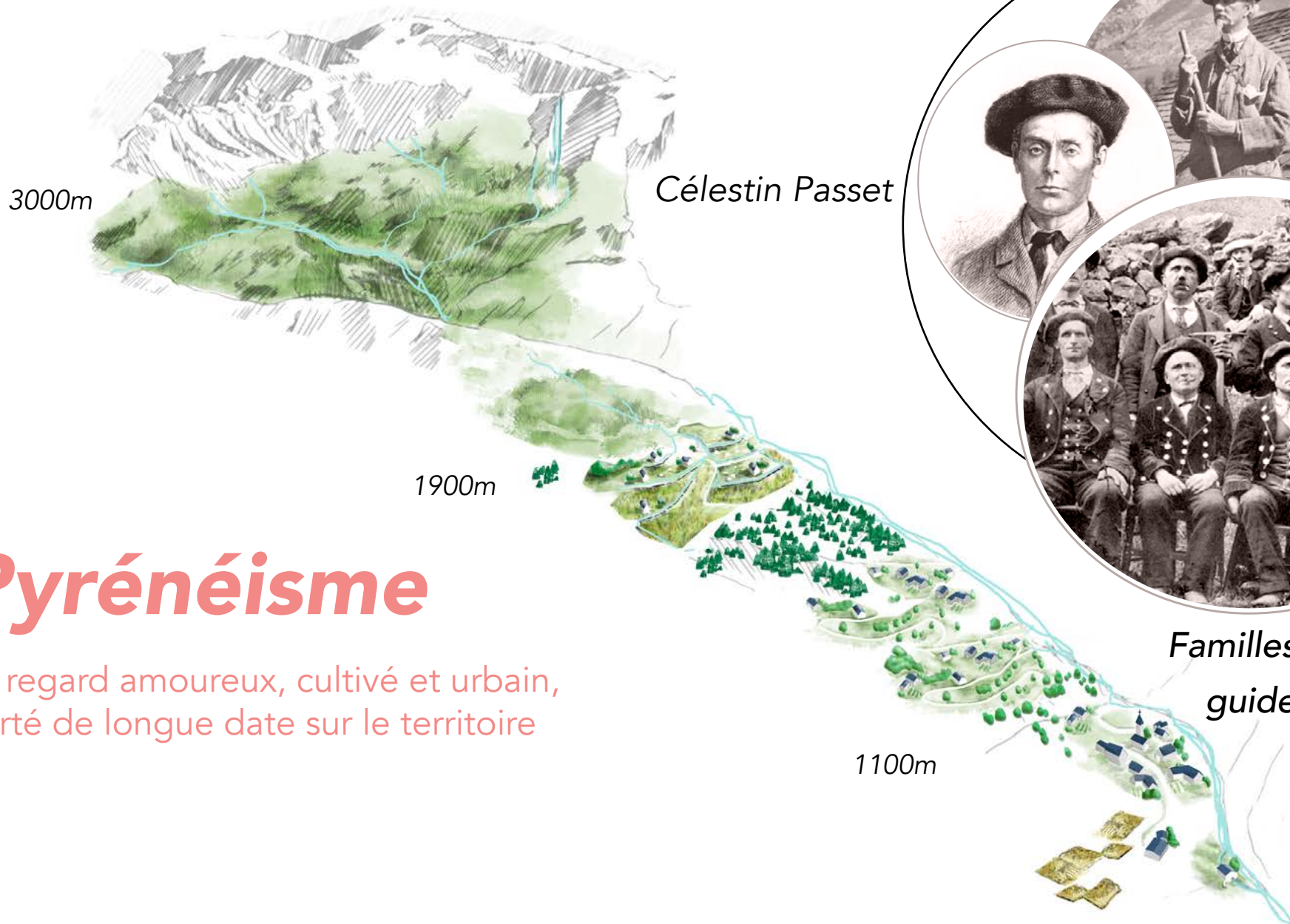
Pyrénéisme

un regard amoureux, cultivé et urbain,
porté de longue date sur le territoire



Exploits sportifs ! Vignemale !

Henry Russel



Célestin Passet



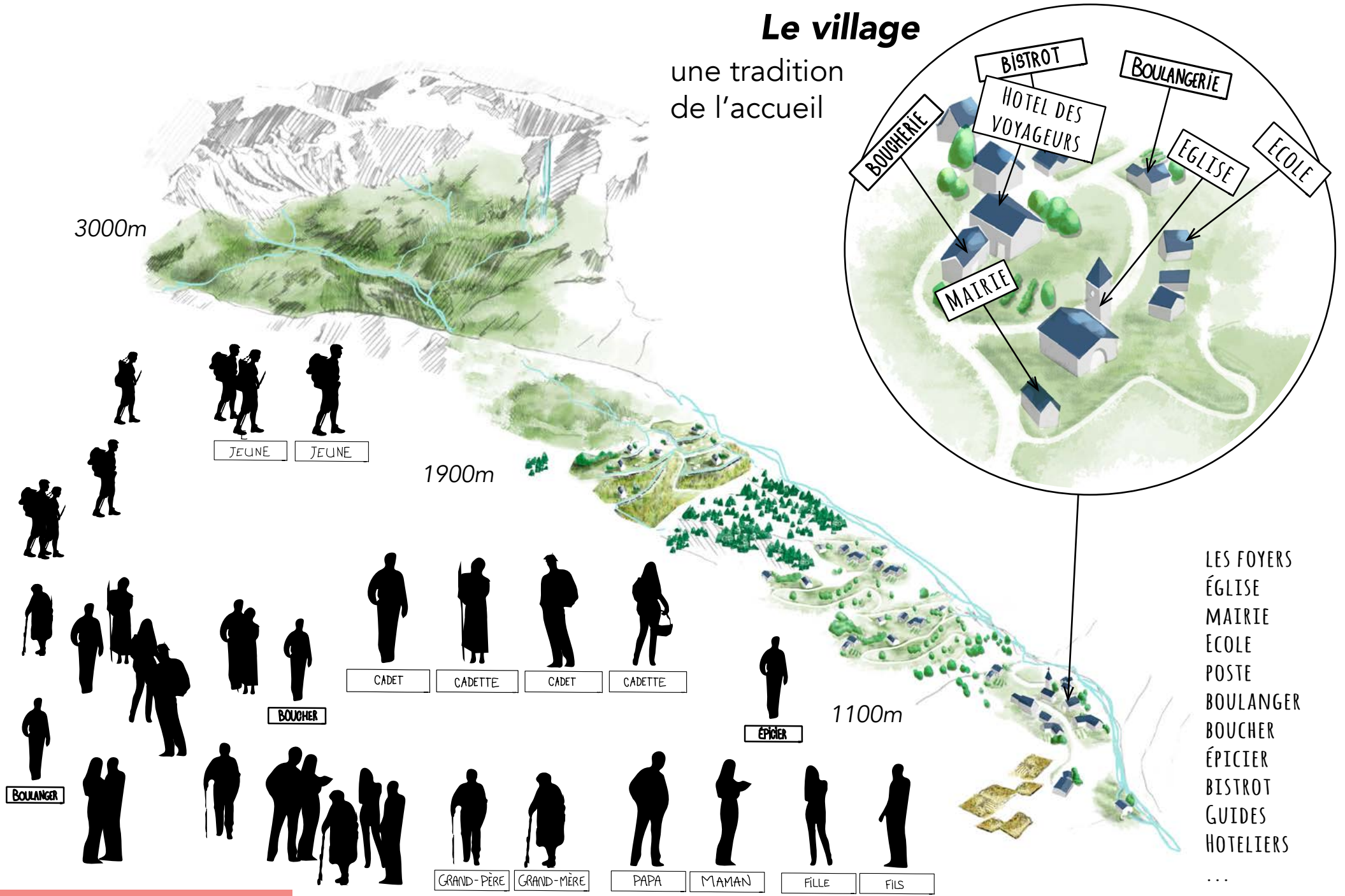
Familles de grands guides pyrénéistes

Pyrénéisme

un regard amoureux, cultivé et urbain,
porté de longue date sur le territoire

Le village

une tradition de l'accueil



- LES FOYERS
- ÉGLISE
- MAIRIE
- ÉCOLE
- POSTE
- BOULANGER
- BOUCHER
- ÉPICIER
- BISTROT
- GUIDES
- HOTELIERS
- ...

EPOQUE 2
30 GLORIEUSES

Usine hydroélectrique de Pragnères

3000m

1900m

1100m

EN VILLE

ENFANTS DU PAYS

GRAND-PÈRE

GRAND-MÈRE

PAPA

MAMAN

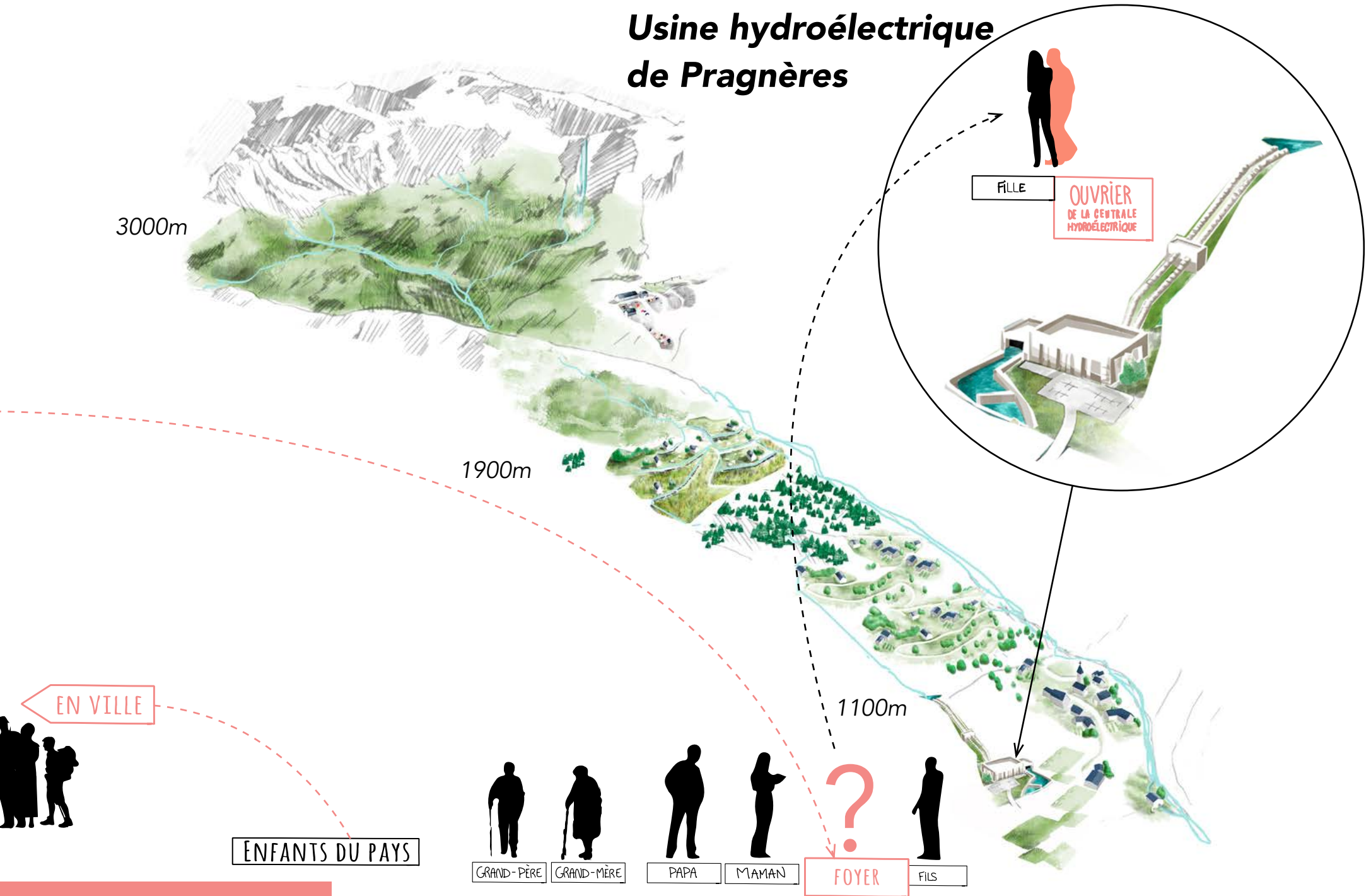
FOYER

FILS

FILLE

OUVRIER
DE LA CENTRALE
HYDROÉLECTRIQUE

EPOQUE 2



Mécanisation

broueils en herbe,
fauchés mécaniquement



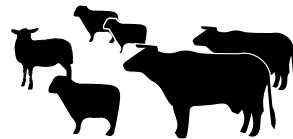
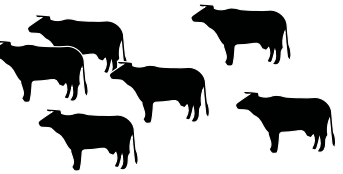
Plus de bras mais
des tracteurs !

3000m

1900m

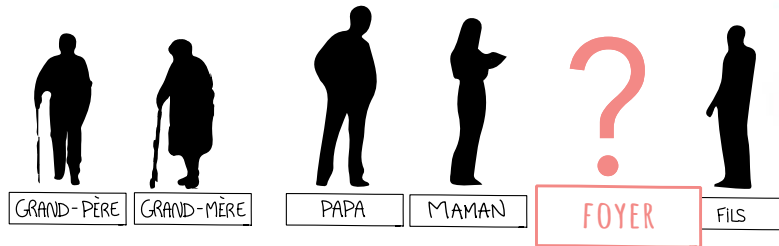
1100m

Spécialisation
des troupeaux !



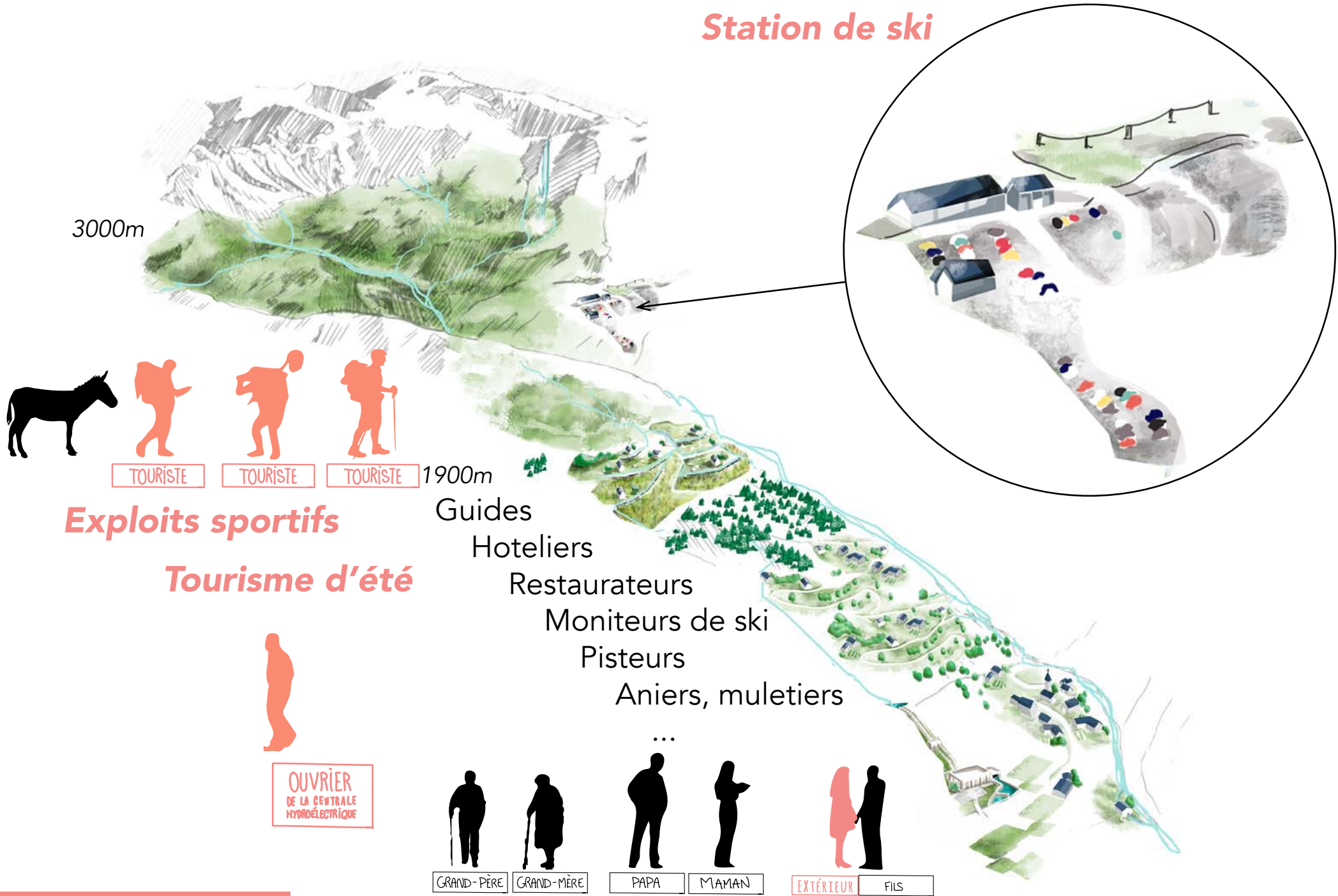
EN VILLE

ENFANTS DU PAYS



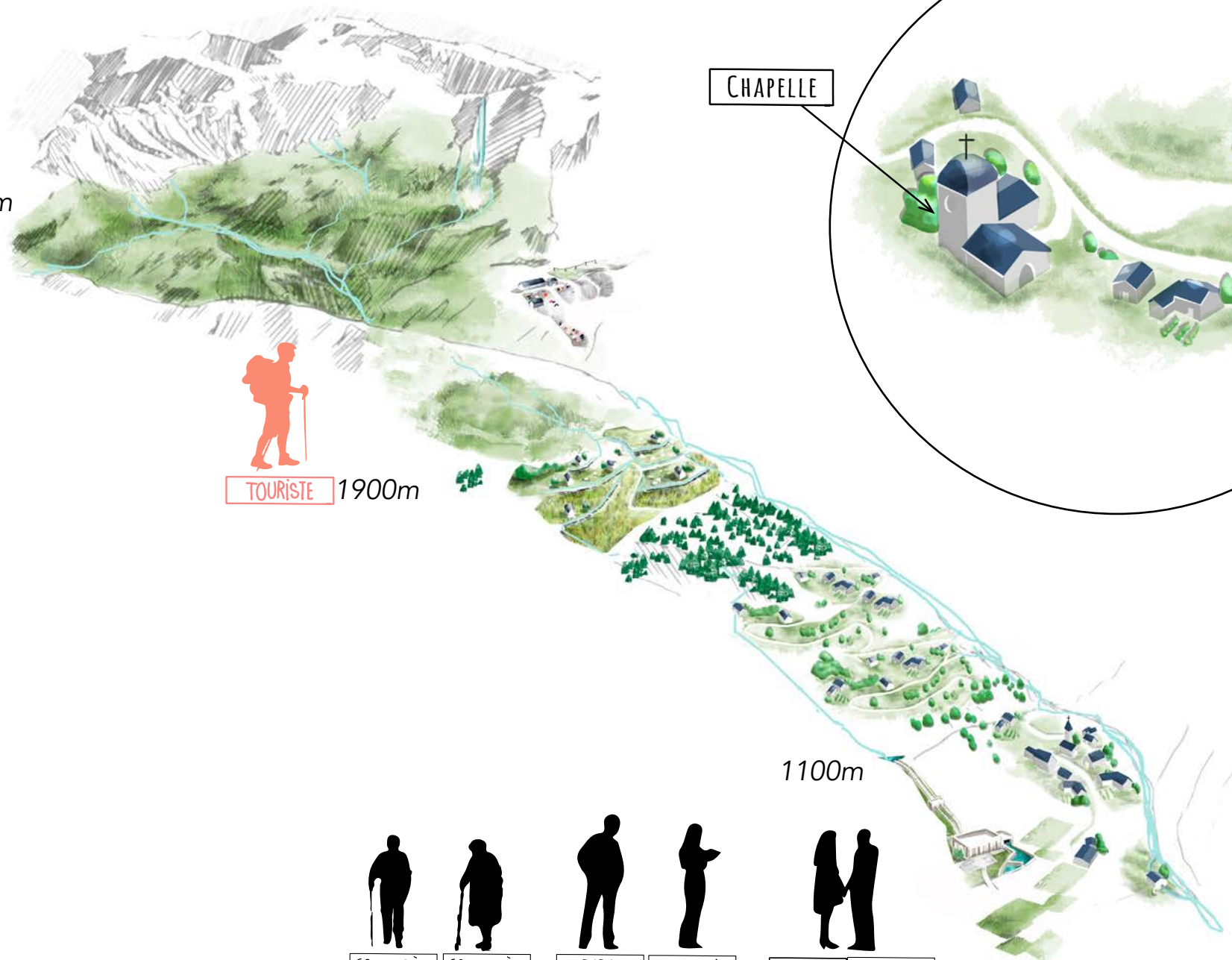
EPOQUE 2

Station de ski



Héas

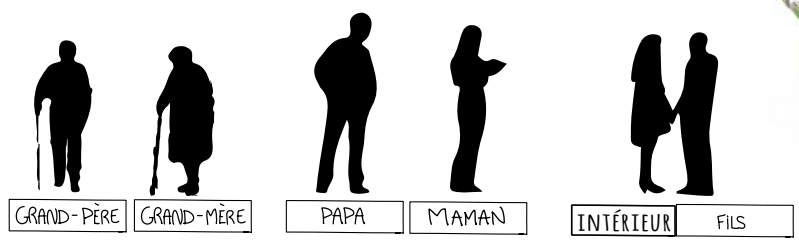
3000m



CHAPELLE

TOURISTE 1900m

1100m



GRAND-PÈRE

GRAND-MÈRE

PAPA

MAMAN

INTÉRIEUR

FILS

Gèdre

3000m



TOURISTE 1900m

ENFANT
D'OUVRIER,
D'EMPLOYÉ



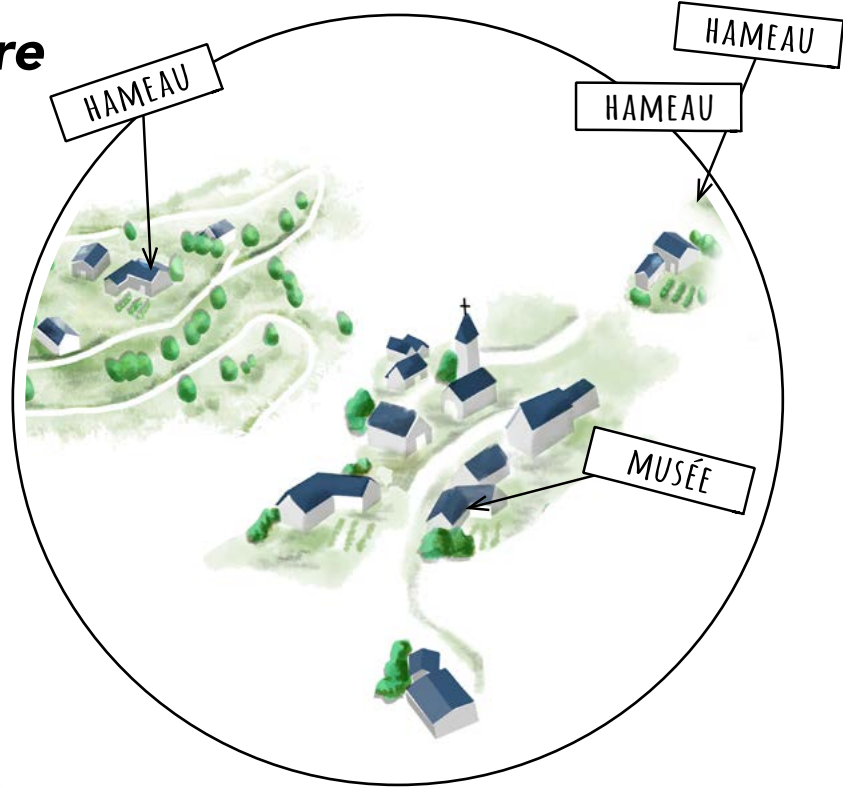
FOYER

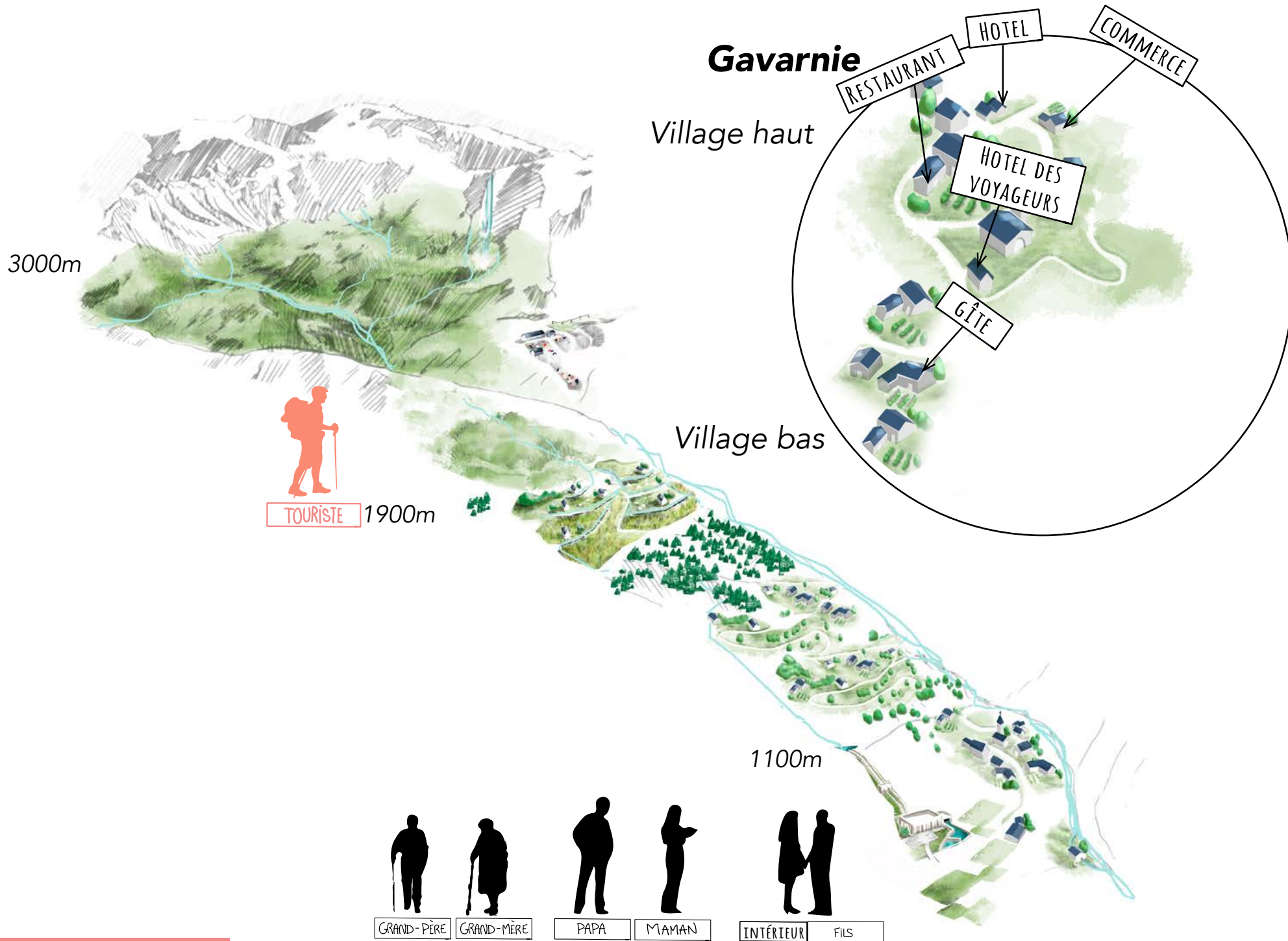
EMPLOYÉ EDF
OUVRIER
DE LA CENTRALE
HYDROÉLECTRIQUE

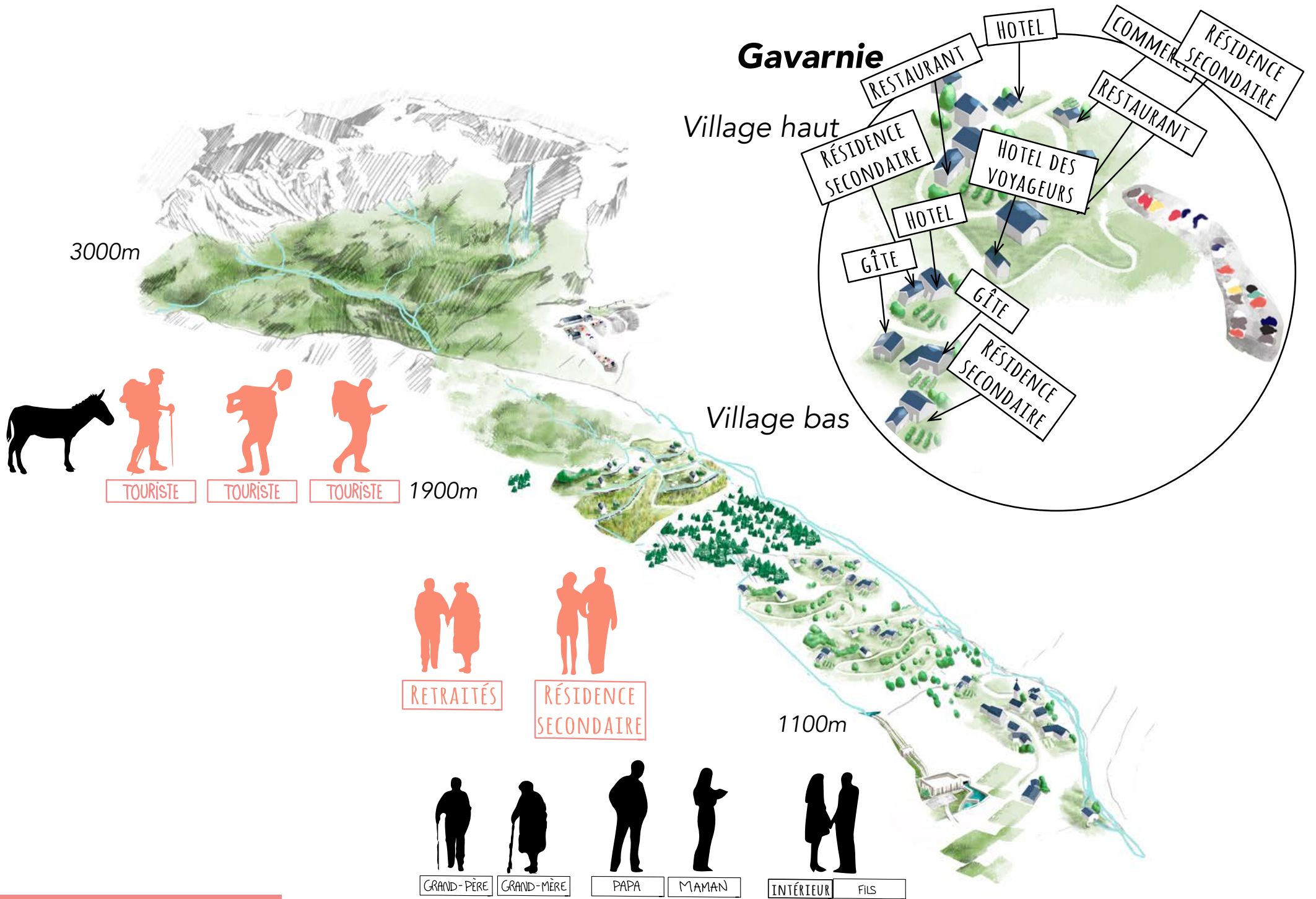


GRAND-PÈRE GRAND-MÈRE PAPA MAMAN INTÉRIEUR FILS

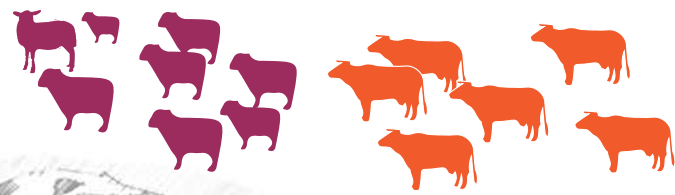
1100m







Moutons



Vaches

Printemps

Estives

Granges

Foyer

Eté

Hiver

Automne

3000m

sphère collective

Pacage
Fumures

1900m

sphère privée et collective

Pacage
Fenaisons
Fumures

1100m

sphère privée

Premiers pacages
Fumures
Hivernage



GRAND-PÈRE



GRAND-MÈRE



PAPA



MAMAN



INTÉRIEUR FILS

sphère publique

EPOQUE 3 AUJOURD'HUI

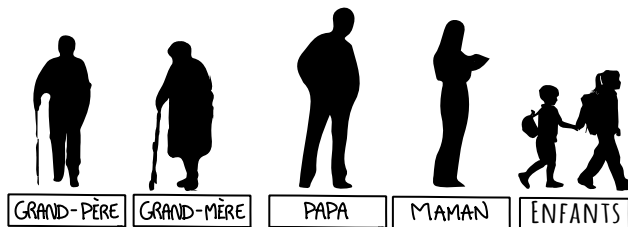
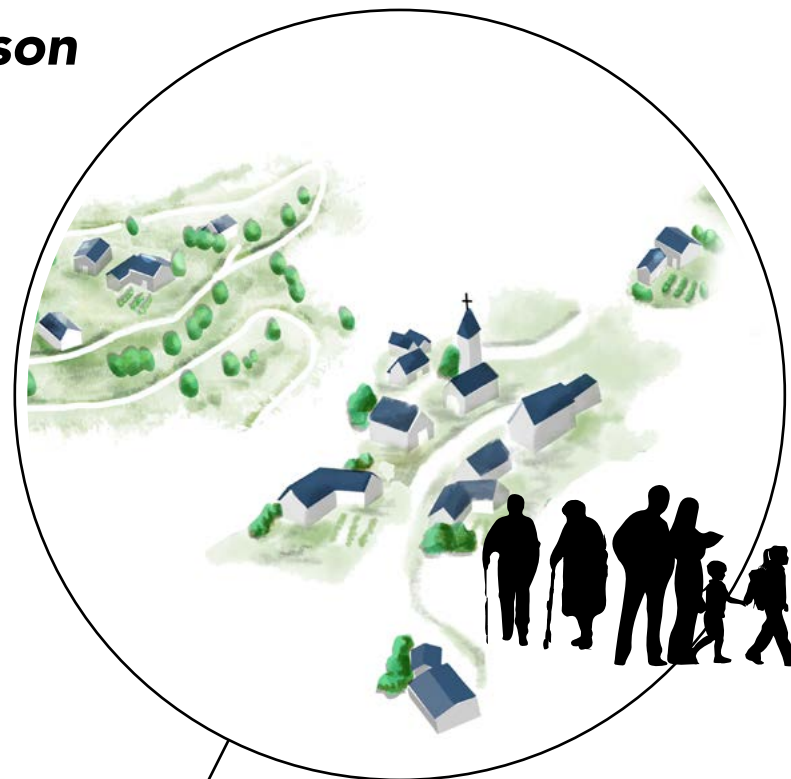
La maison

Le foyer

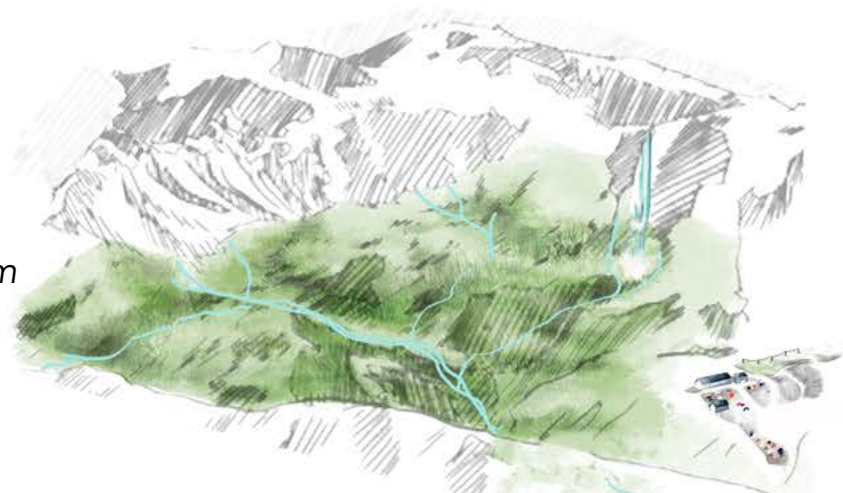
3000m

1900m

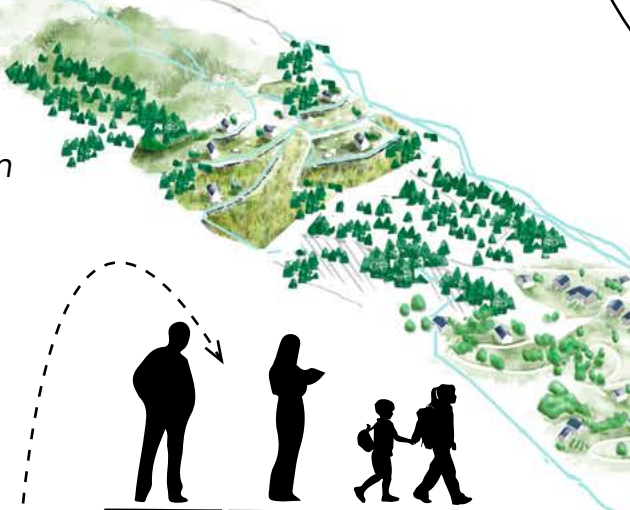
1100m



3000m



1900m

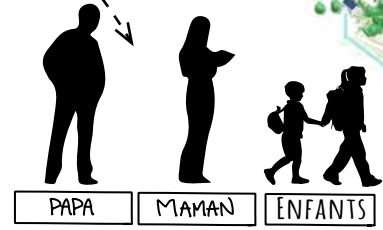
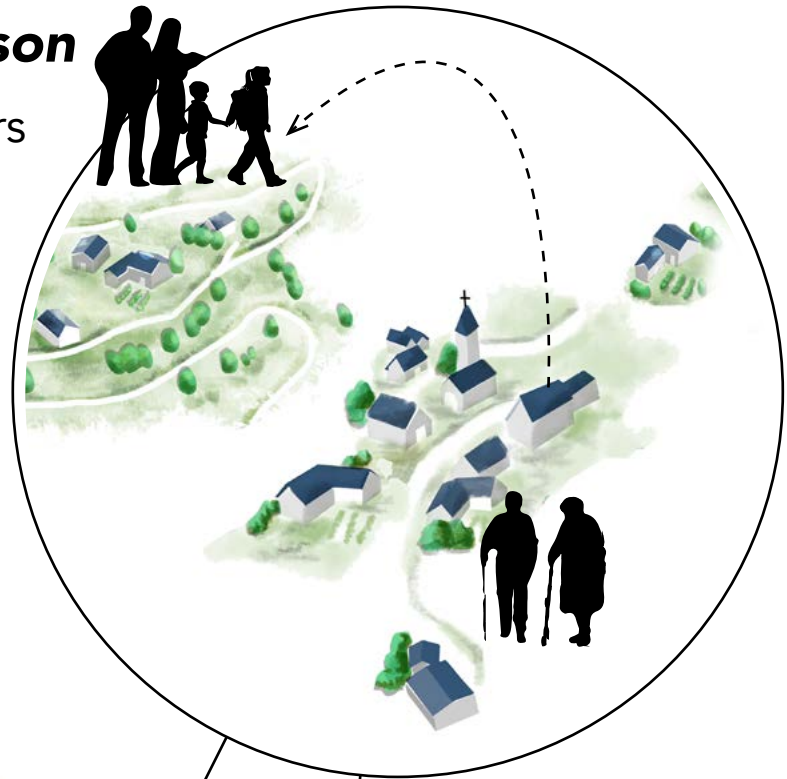


1100m

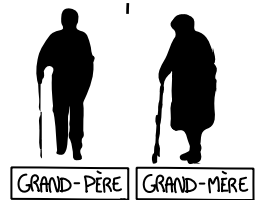


La maison

Les foyers



PAPA MAMAN ENFANTS



GRAND-PÈRE GRAND-MÈRE

Dé-cohabitation

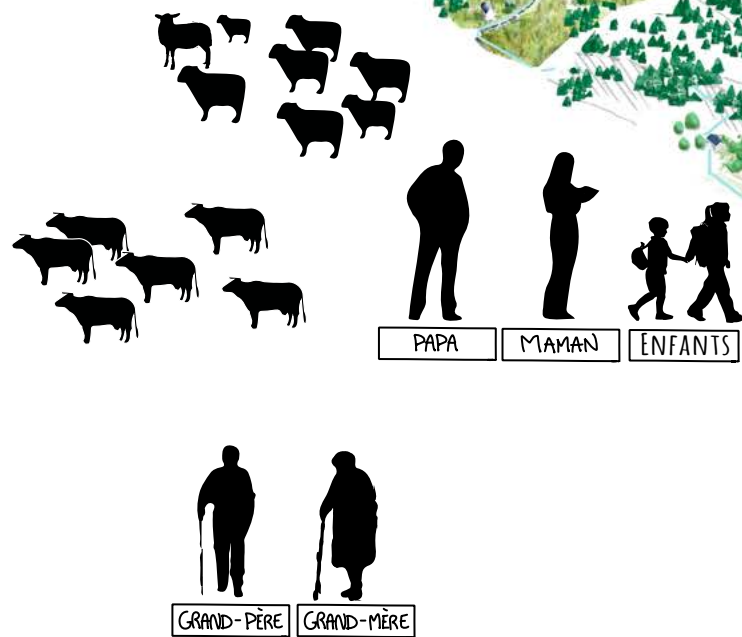
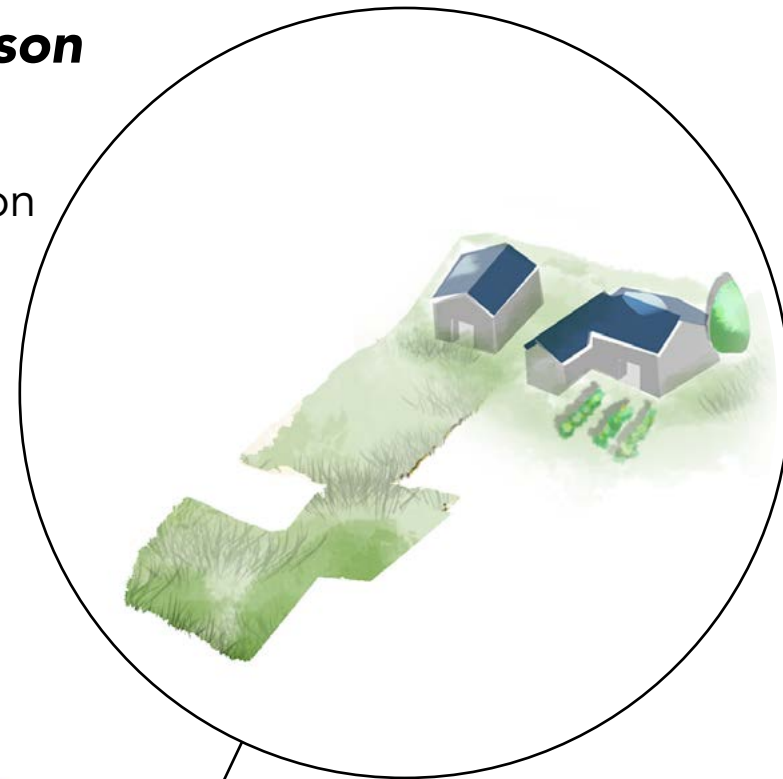
La maison

le siège
d'exploitation

3000m

1900m

1100m



PAPA

MAMAN

ENFANTS

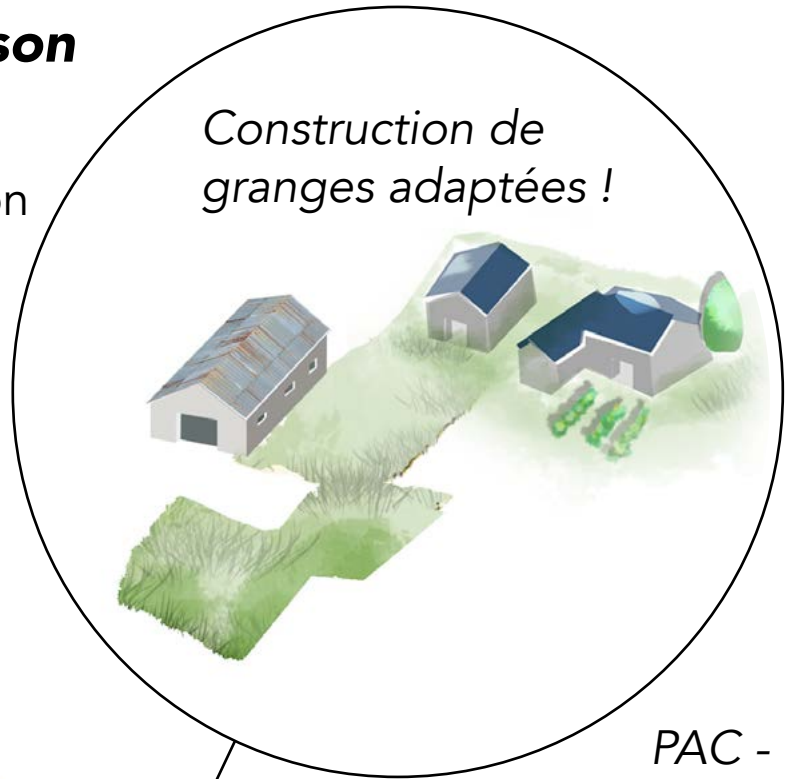
GRAND-PÈRE

GRAND-MÈRE

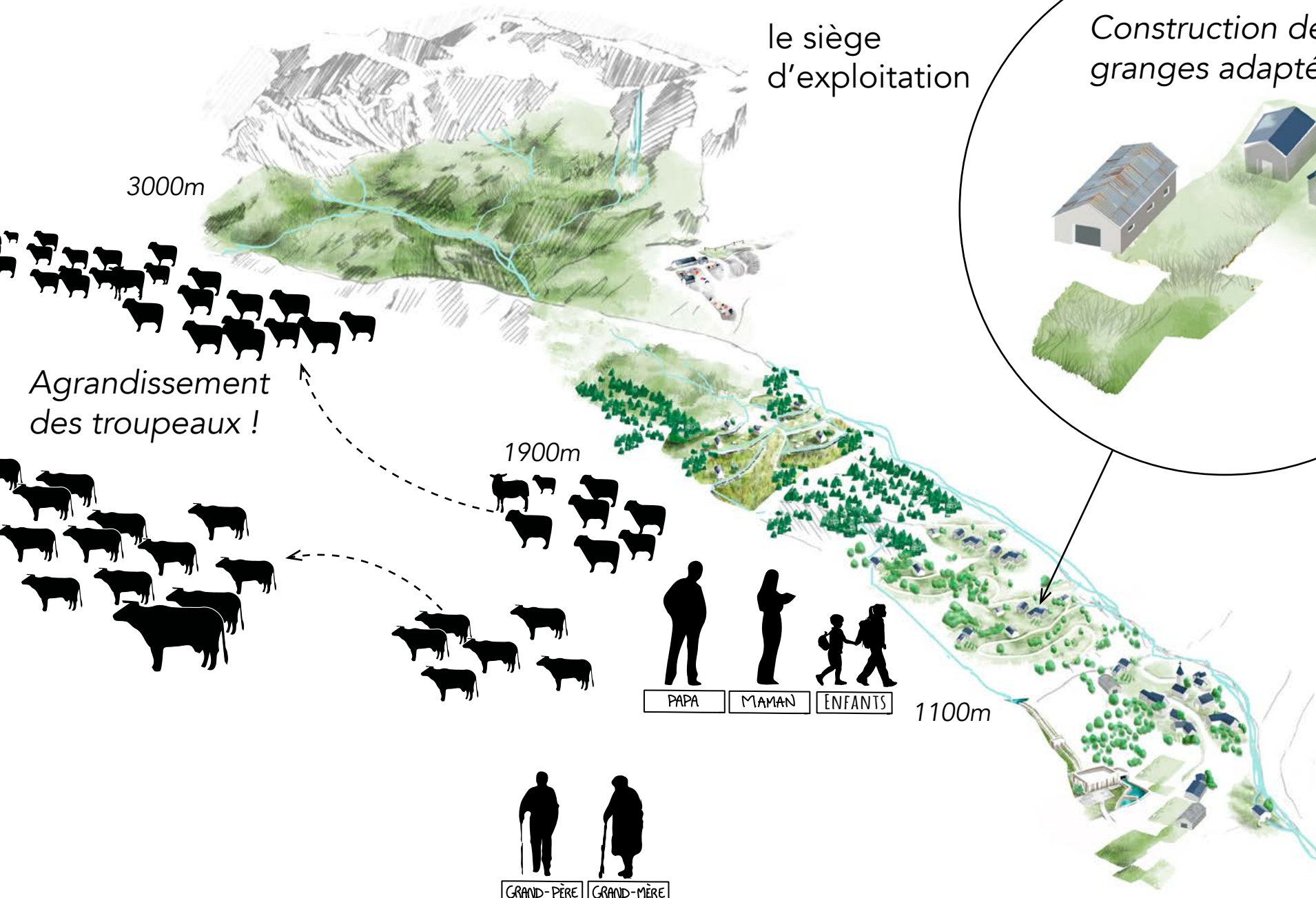
La maison

le siège
d'exploitation

Construction de
granges adaptées !



PAC -
handicap
naturel
deuxième
pilier



Agrandissement
des troupeaux !

1900m

1100m

PAPA MAMAN ENFANTS

GRAND-PÈRE GRAND-MÈRE

La maison

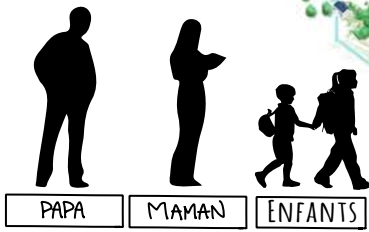
les granges

3000m

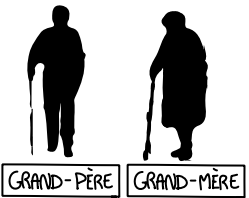
1900m

1100m

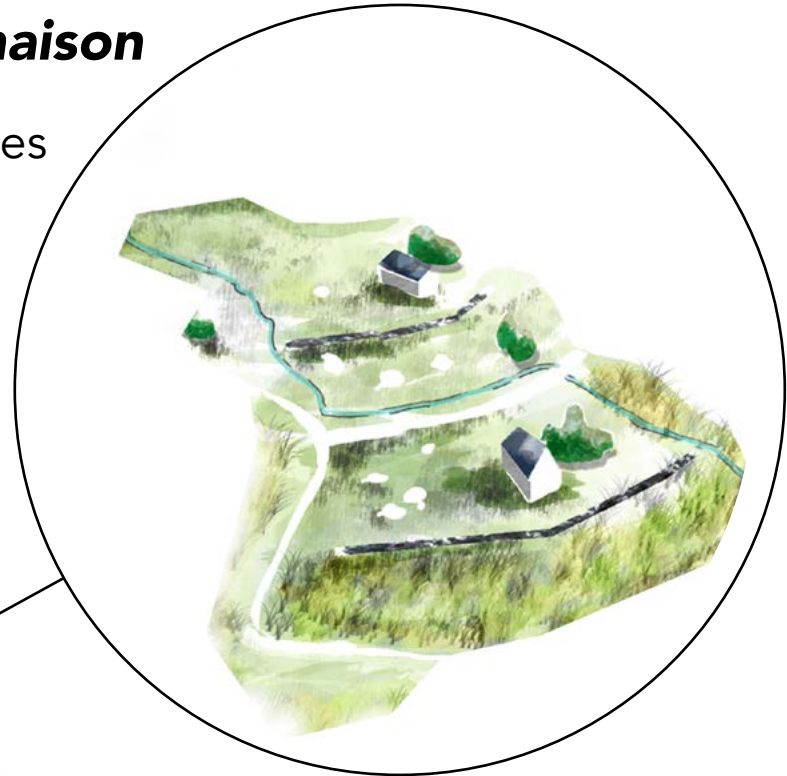
Construction de granges adaptées !



PAPA MAMAN ENFANTS

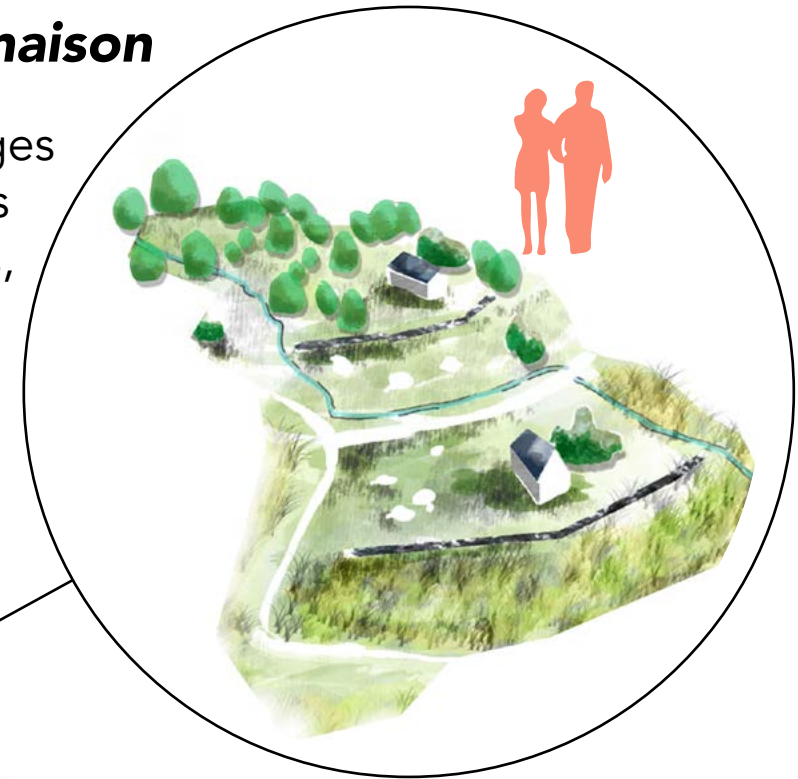


GRAND-PÈRE GRAND-MÈRE



La maison

les granges résidences secondaires, enrichissement

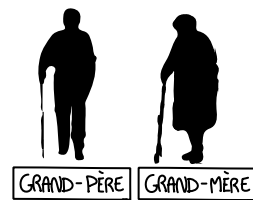
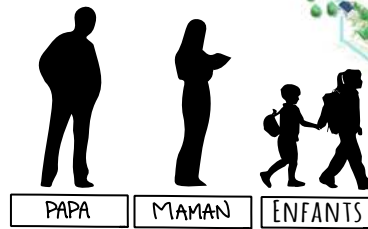


3000m

1900m

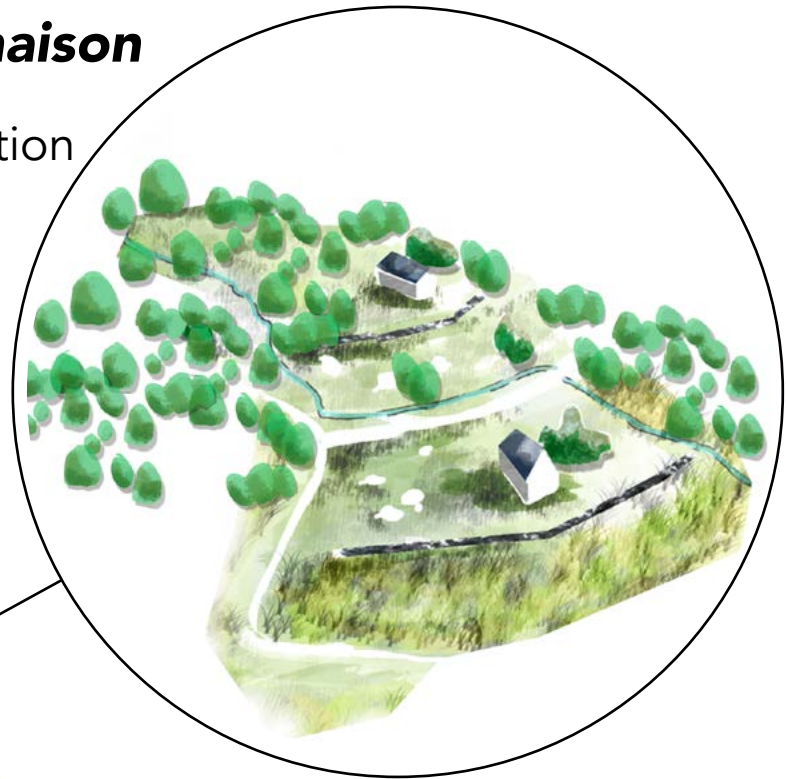
1100m

Construction de granges adaptées !



La maison

Concentration
des terres
plates dans
les maisons,
enfrichement



3000m

1900m

1100m

EN VILLE

ENFANTS DU PAYS



REPRISE



PAPA



MAMAN

ECOLE ?

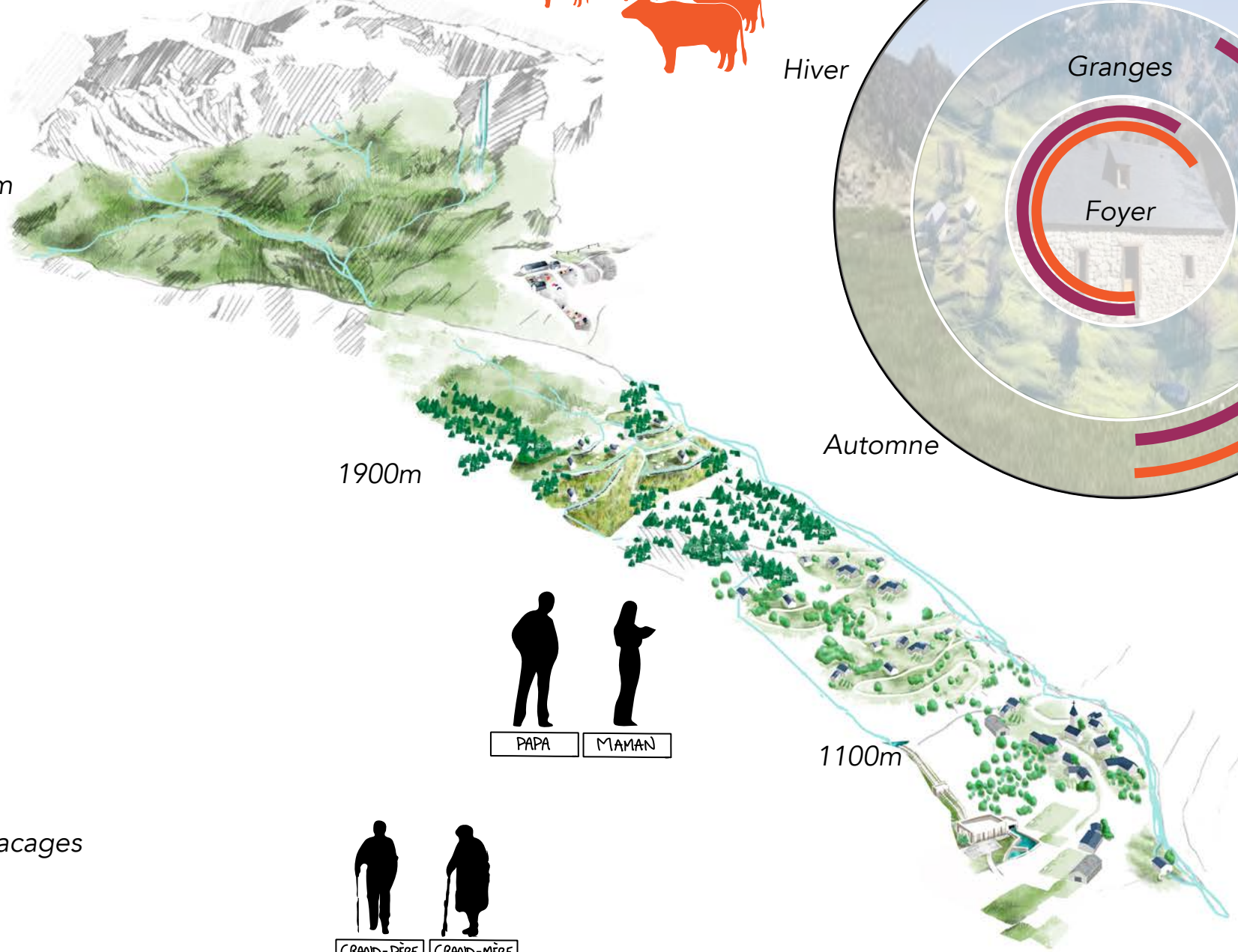


GRAND-PÈRE



GRAND-MÈRE

Moutons Vaches



3000m

Pacage
Fumures

1900m

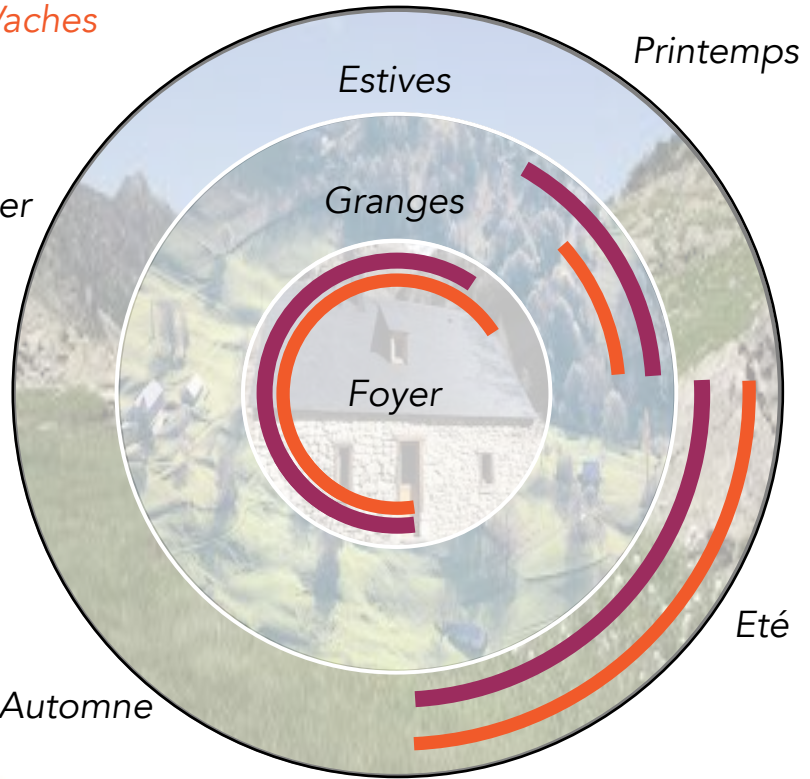
Pacage
Fenaisons
Fumures

PAPA MAMAN

1100m

Premiers pacages
Fumures
Hivernage

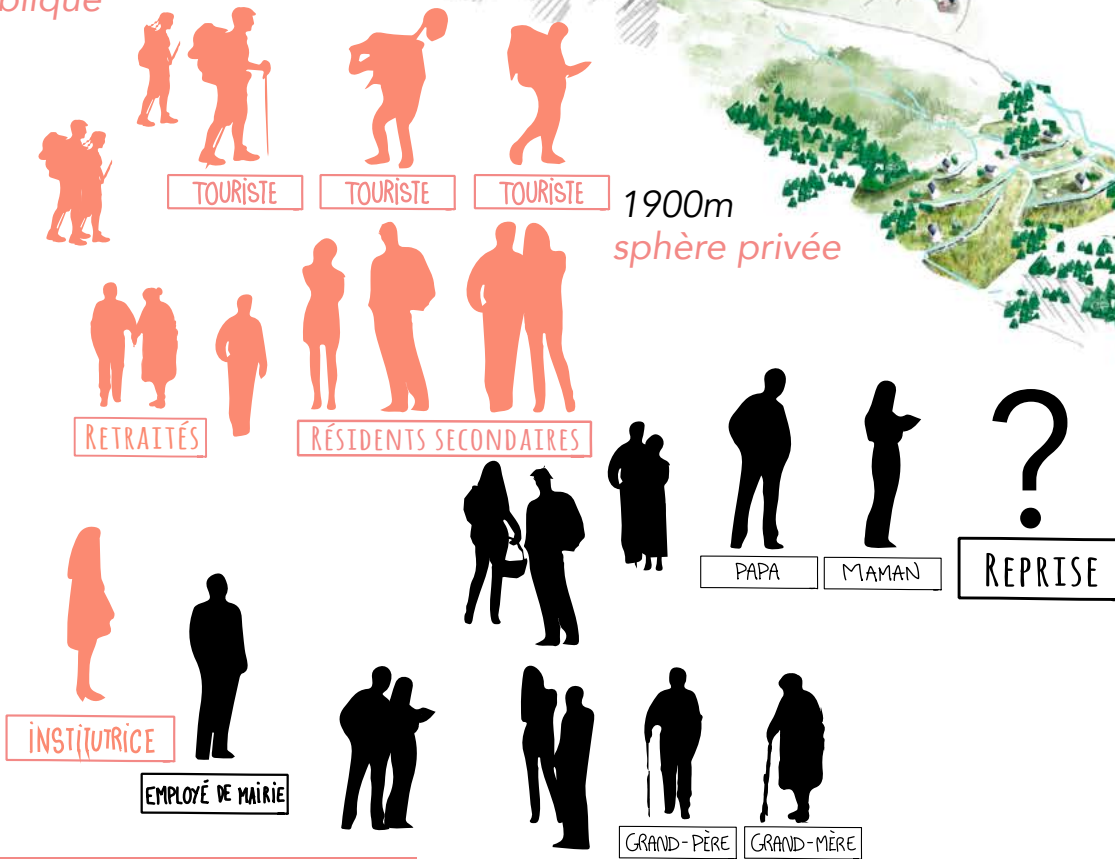
GRAND-PÈRE GRAND-MÈRE



EPOQUE 3

Sphère publique
Bien commun

sphère collective
perçue comme
publique



3000m

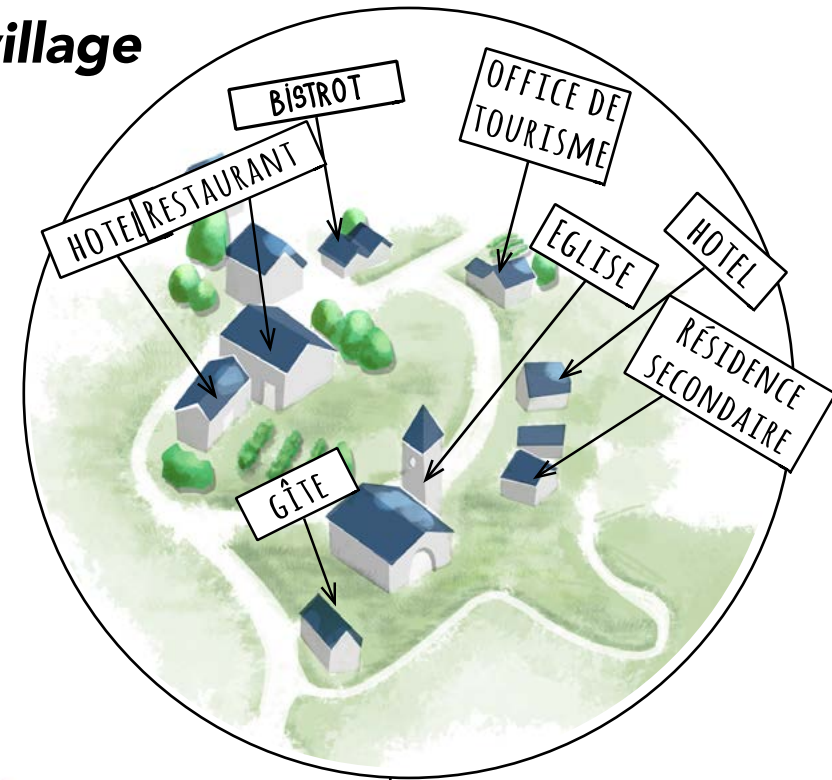
1900m
sphère privée

1100m
sphère privée

sphère publique

Le village

des métiers



- AGRICULTEUR
- EMPLOYÉ DE MAIRIE
- INSTITUTEUR - ICE
- HOTELLIER
- RESTAURATEUR
- GUIDE
- ÉPICIER
- BISTROT
- EMPLOYÉS OT, MUSÉE
- ...

LES EVOLUTIONS EN PHOTOGRAPHIES

Gavarnie

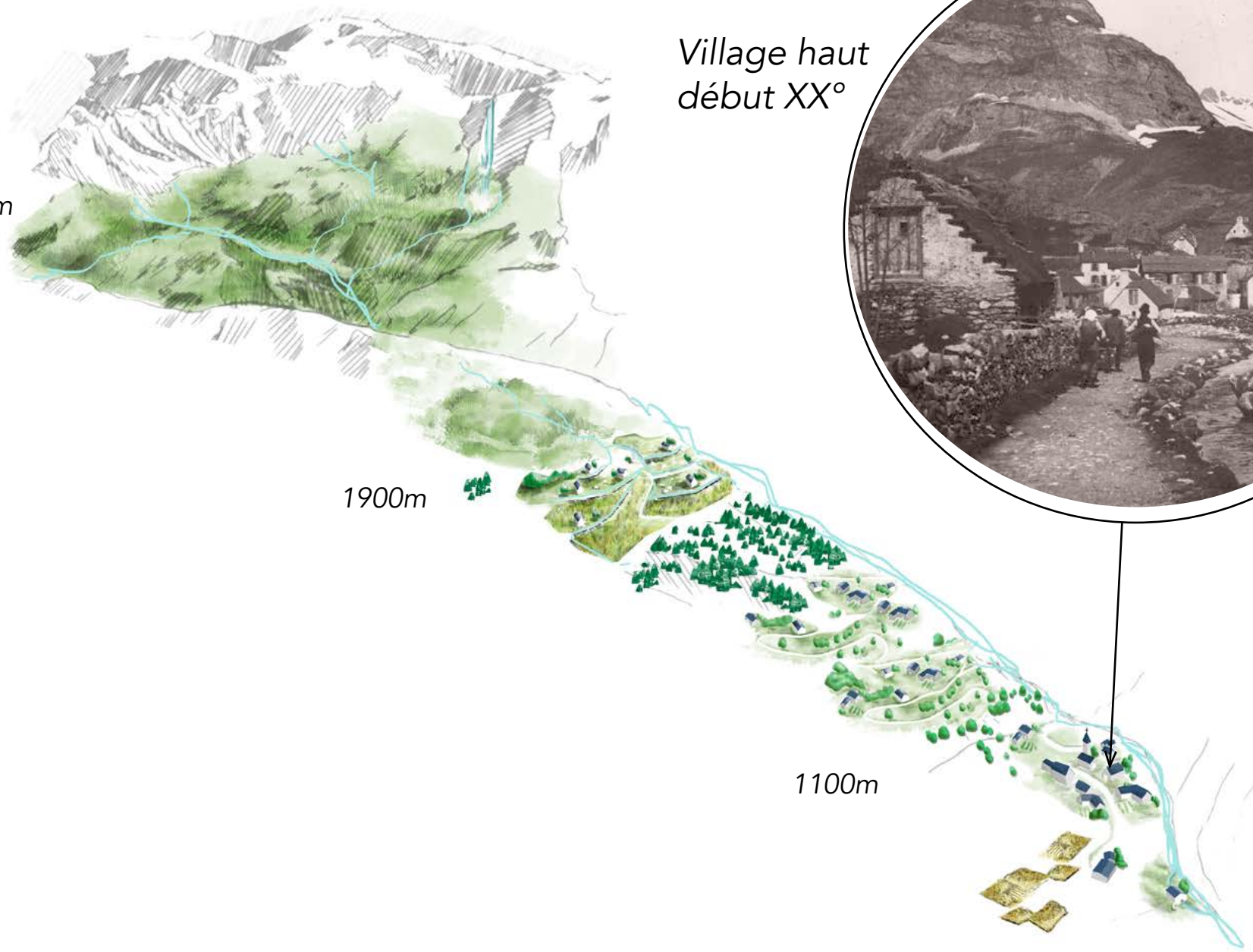
Village haut
début XX°



3000m

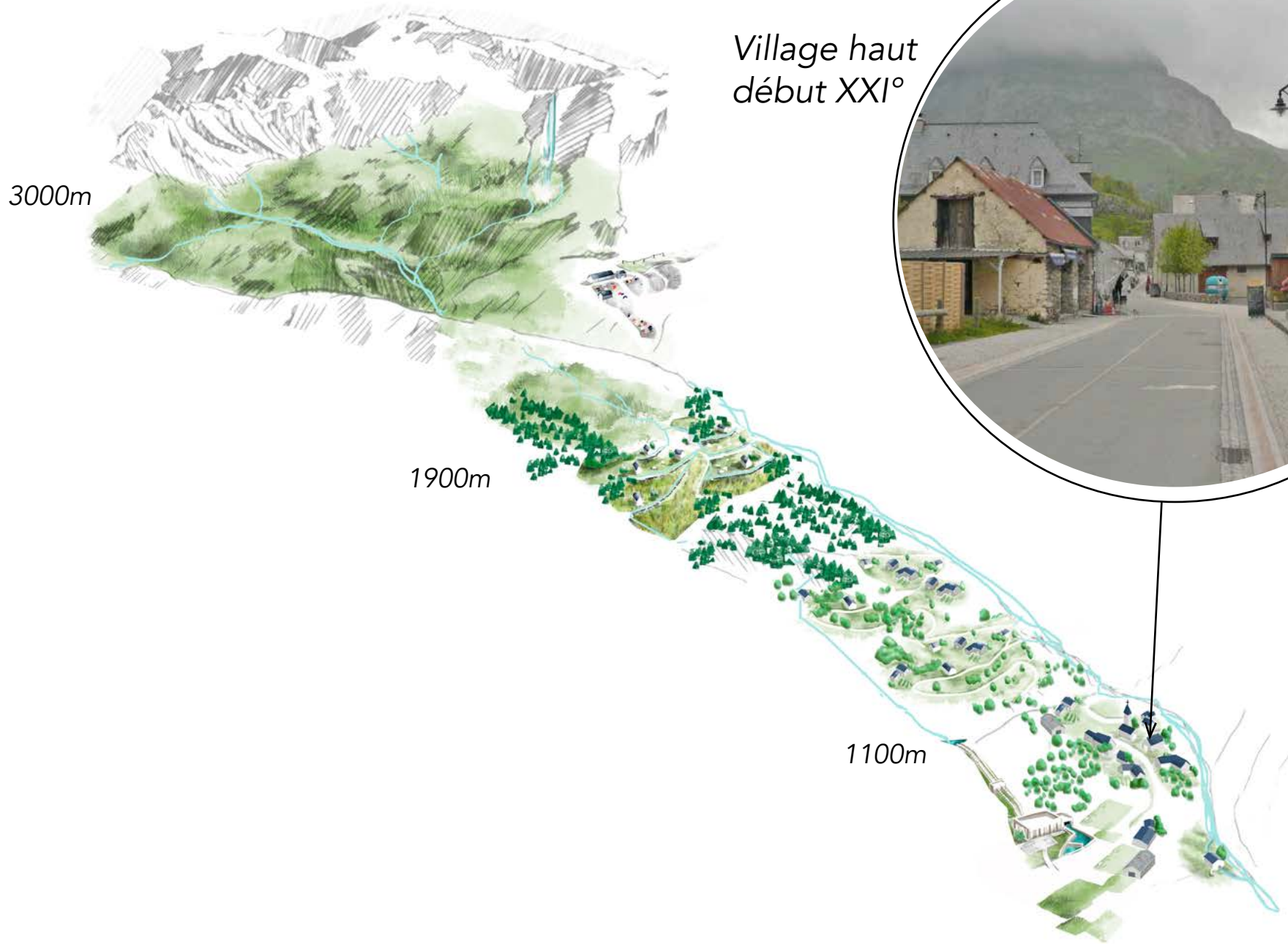
1900m

1100m

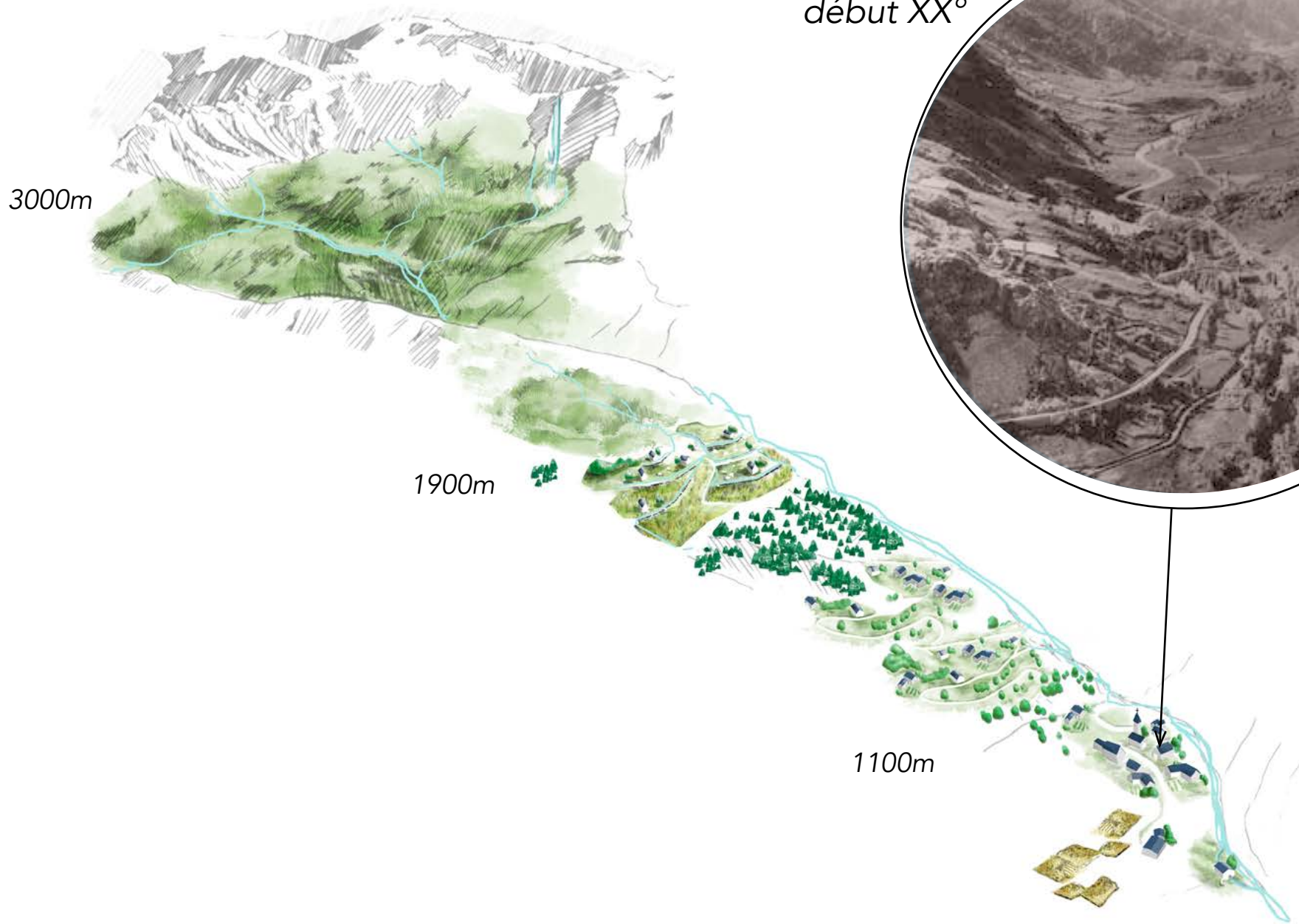


Gavarnie

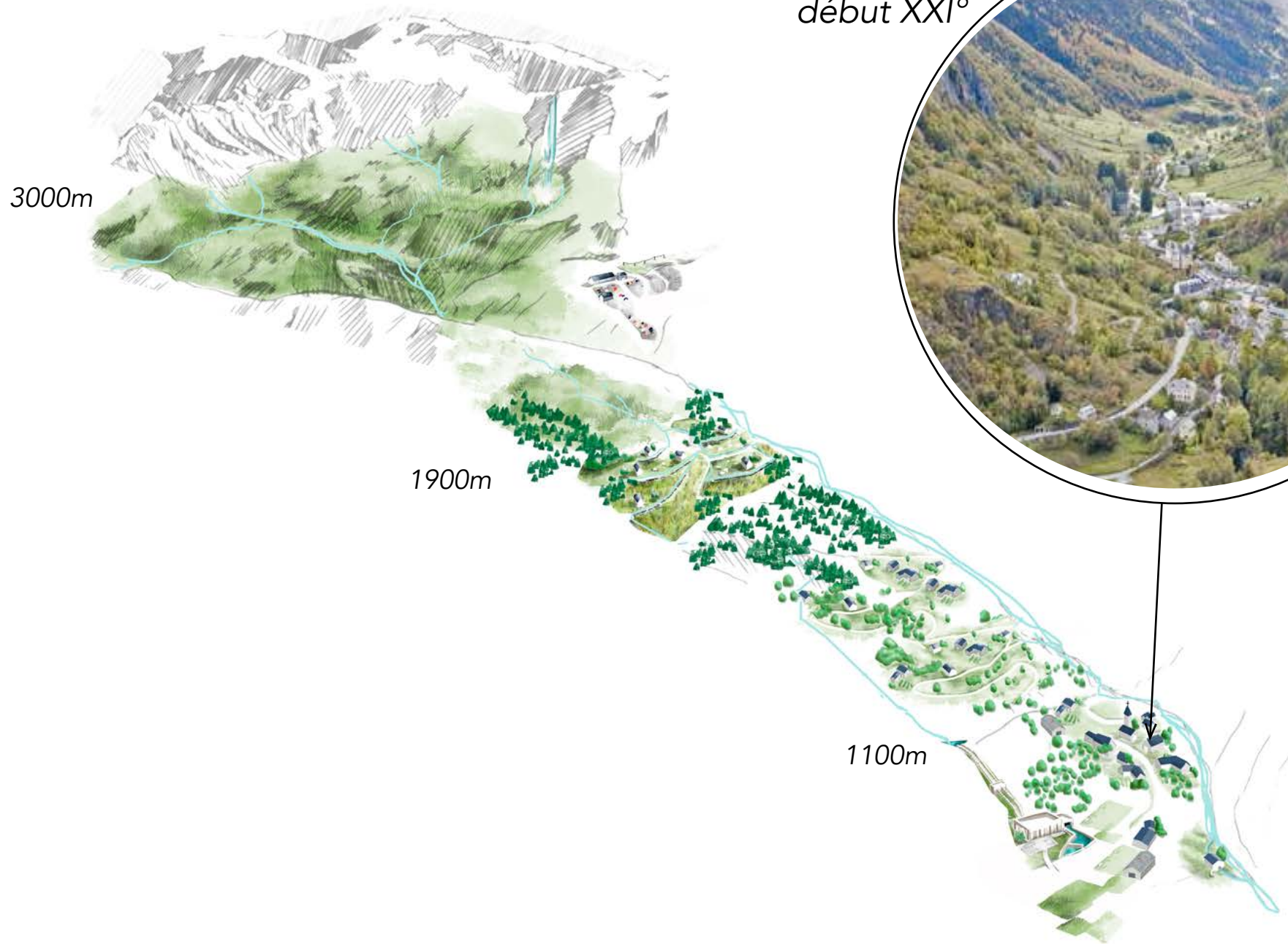
Village haut
début XXI°



Gavarnie début XX°



Gavarnie début XXI°

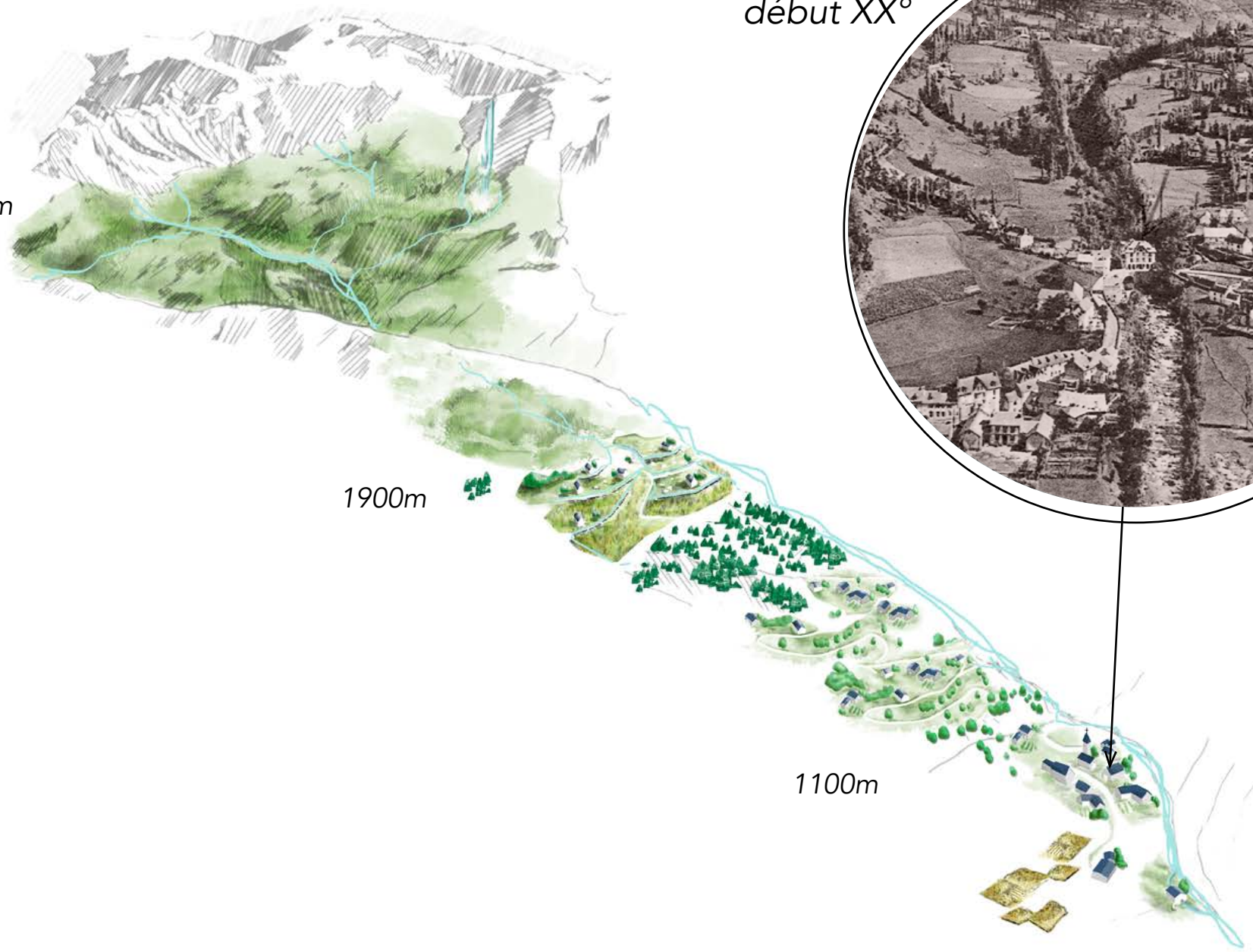
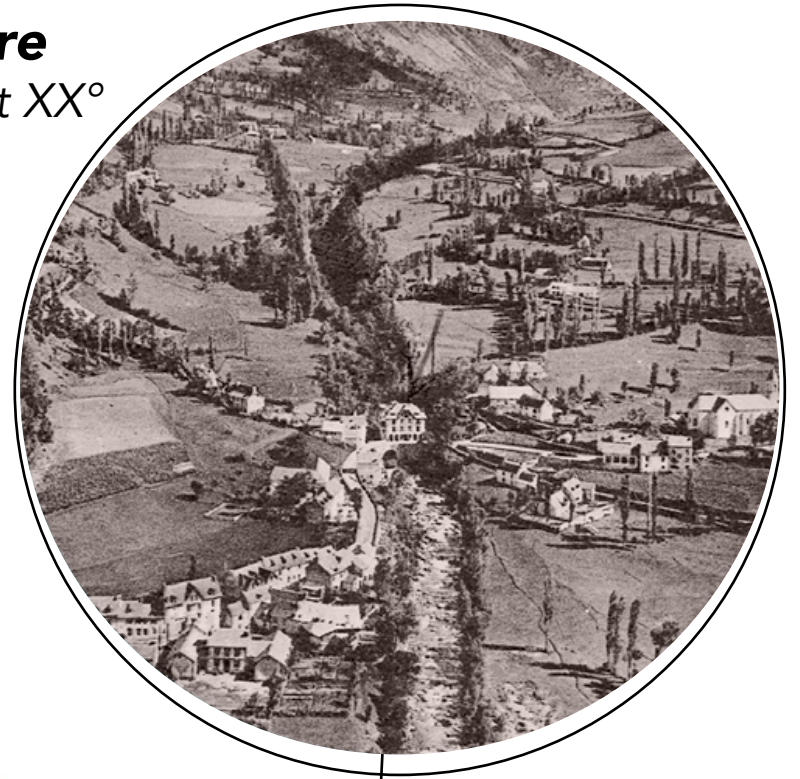


Gèdre début XX°

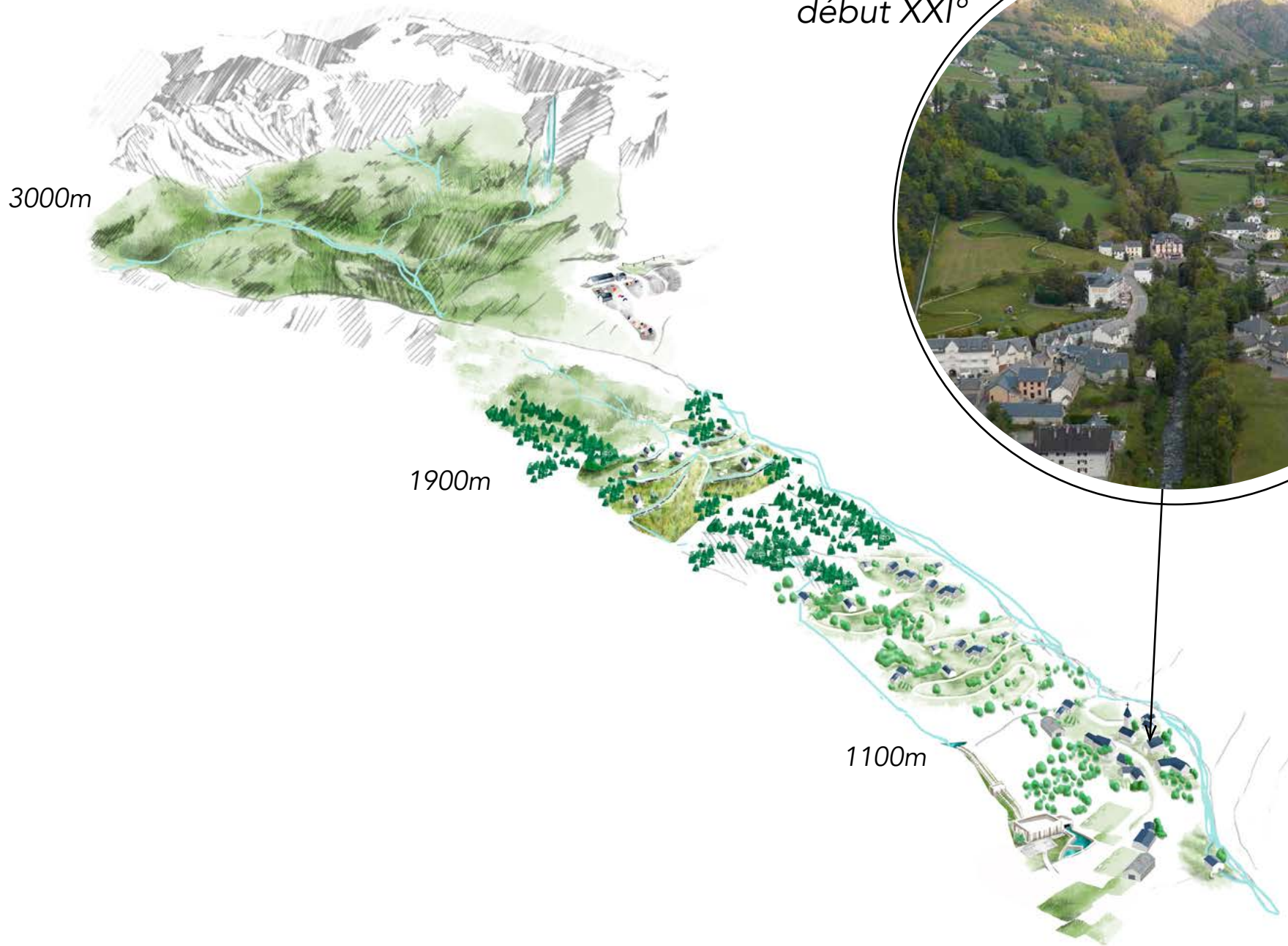
3000m

1900m

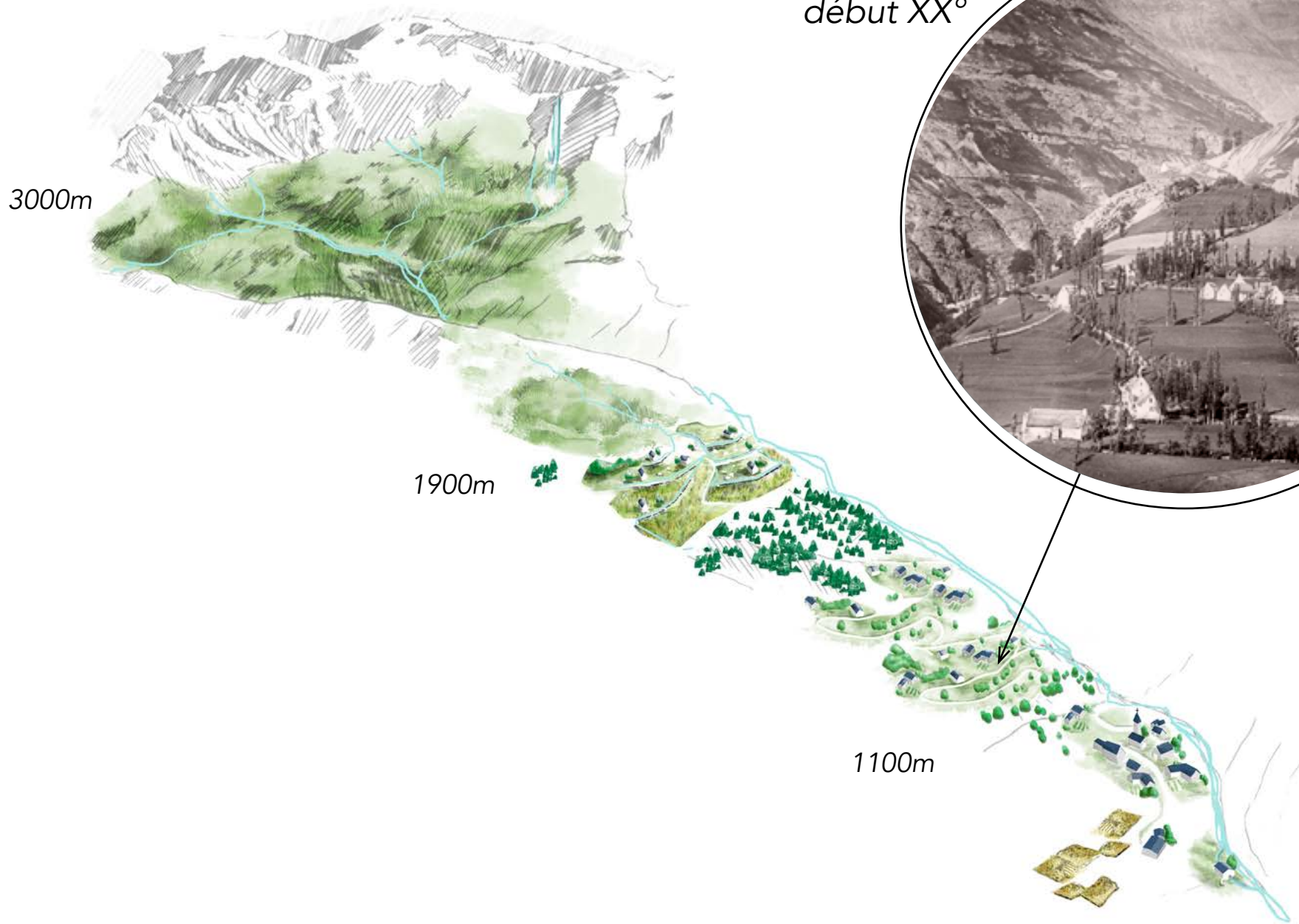
1100m



Gèdre début XXI^e



Gèdre début XX°

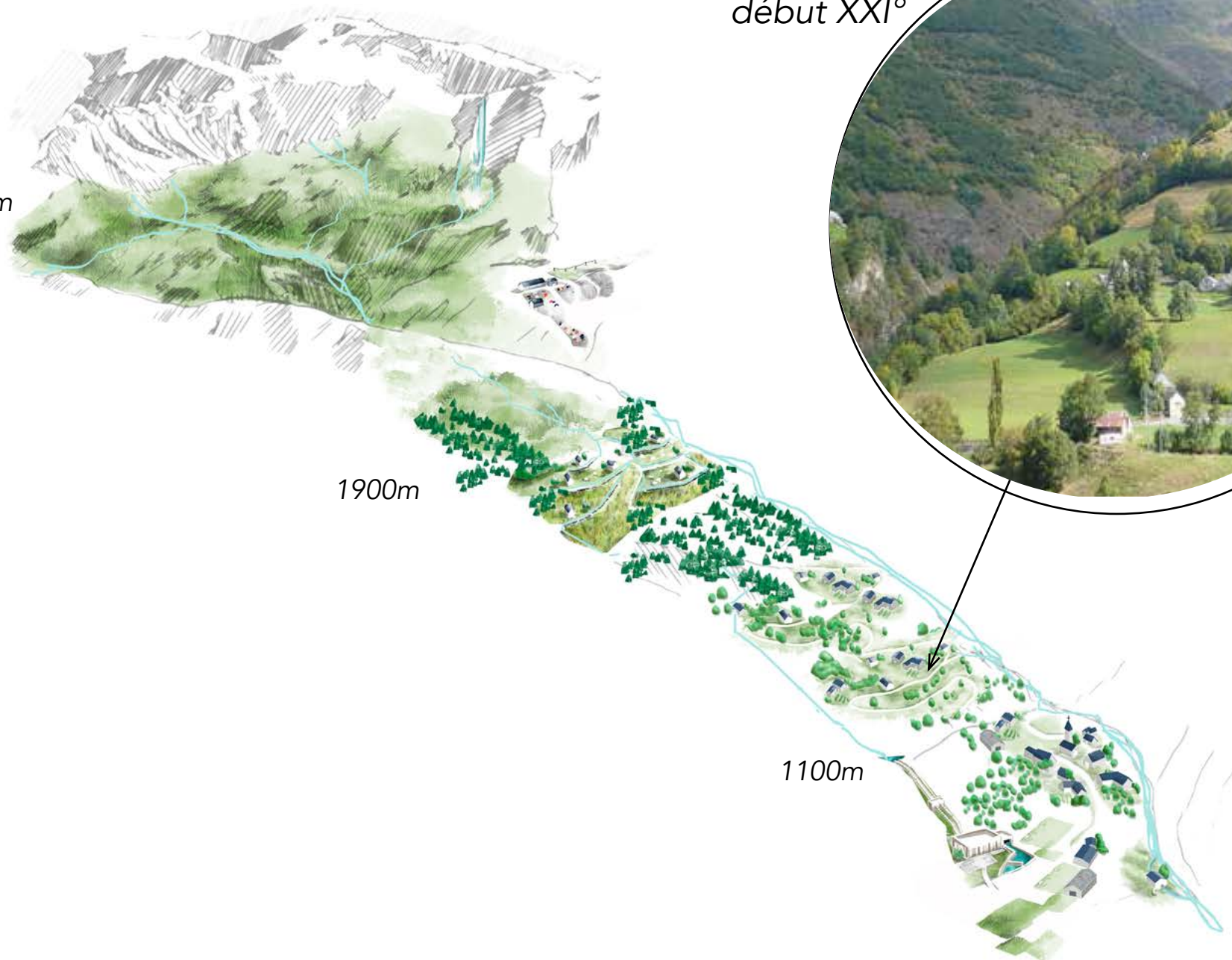


Gèdre début XXI°

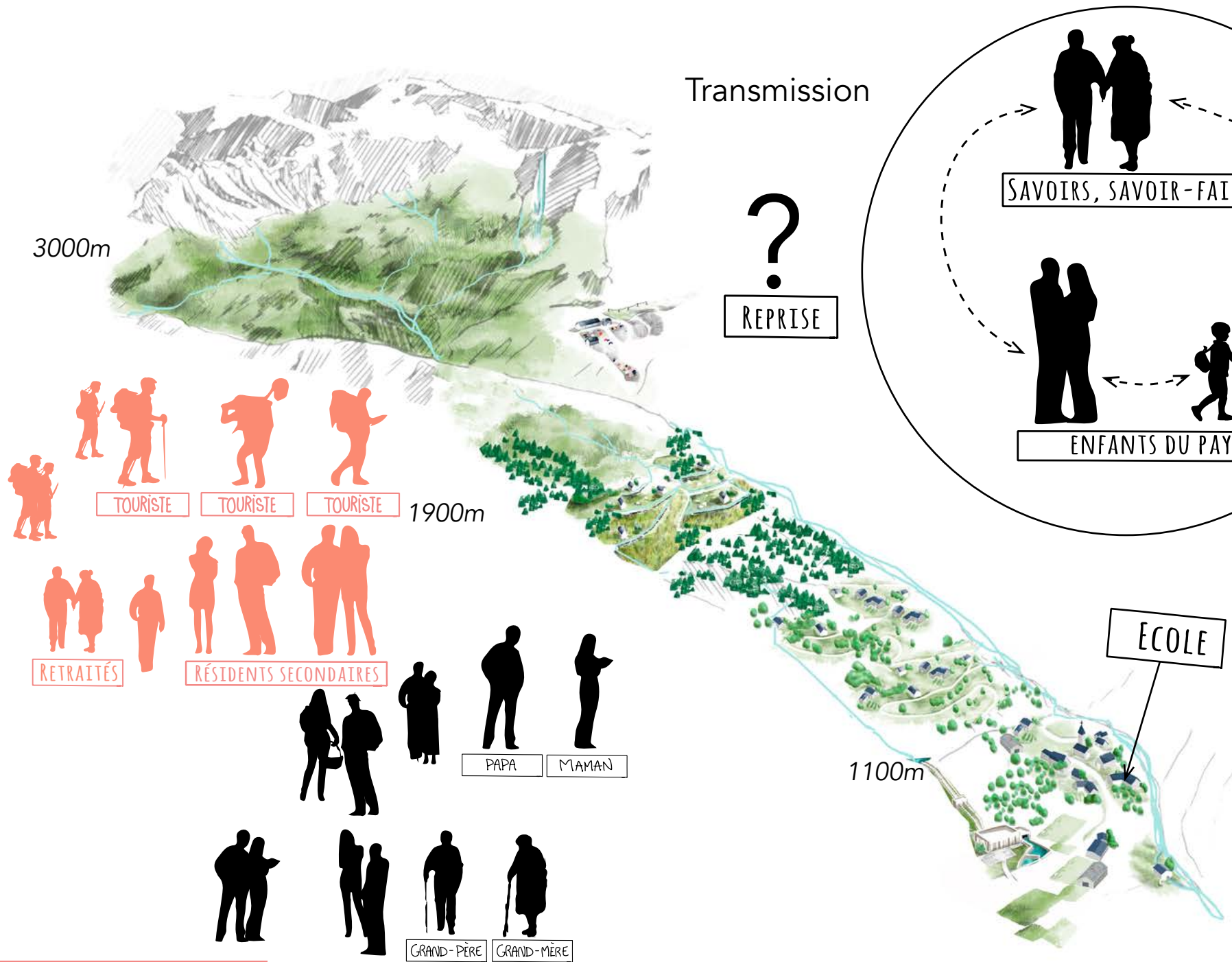
3000m

1900m

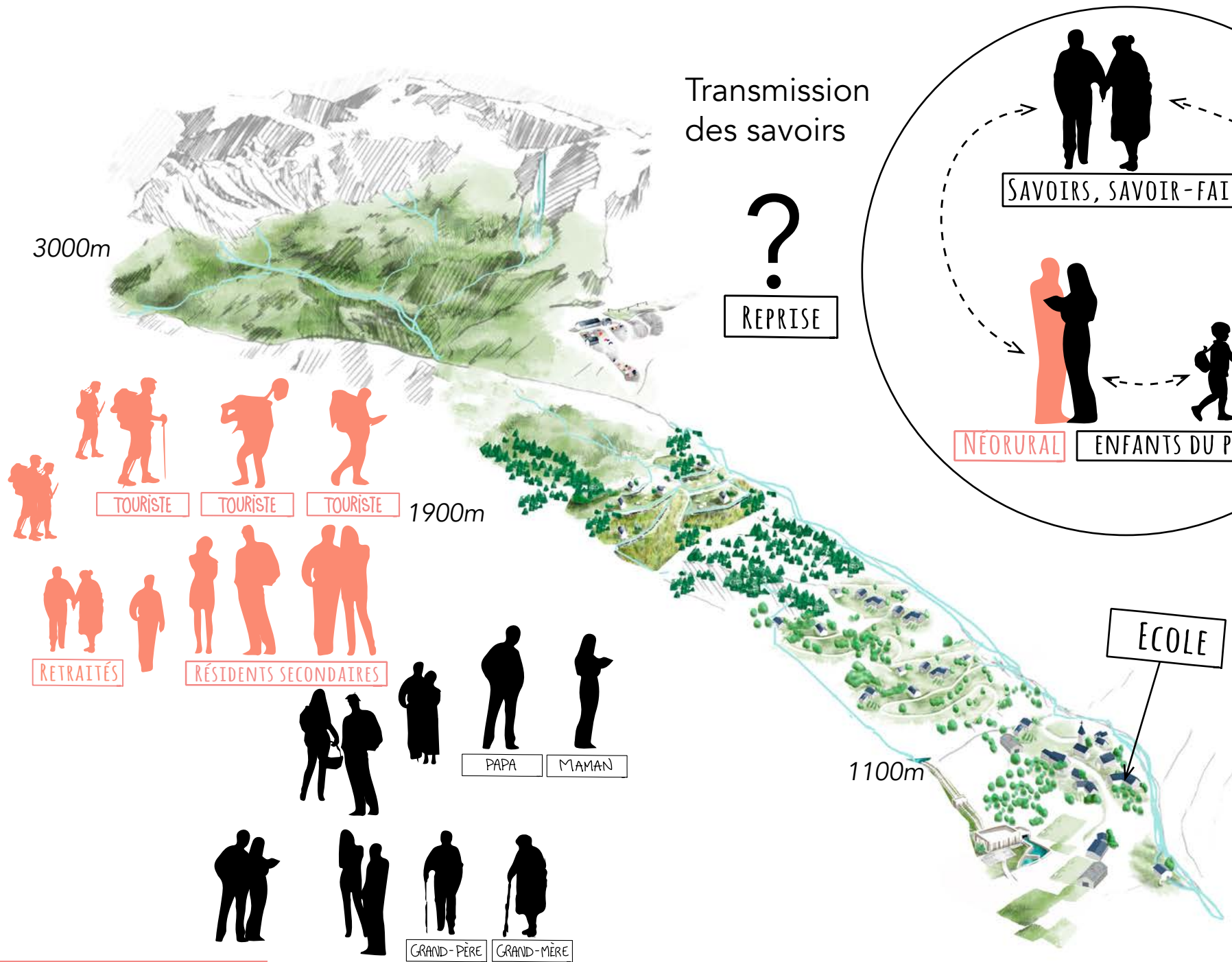
1100m



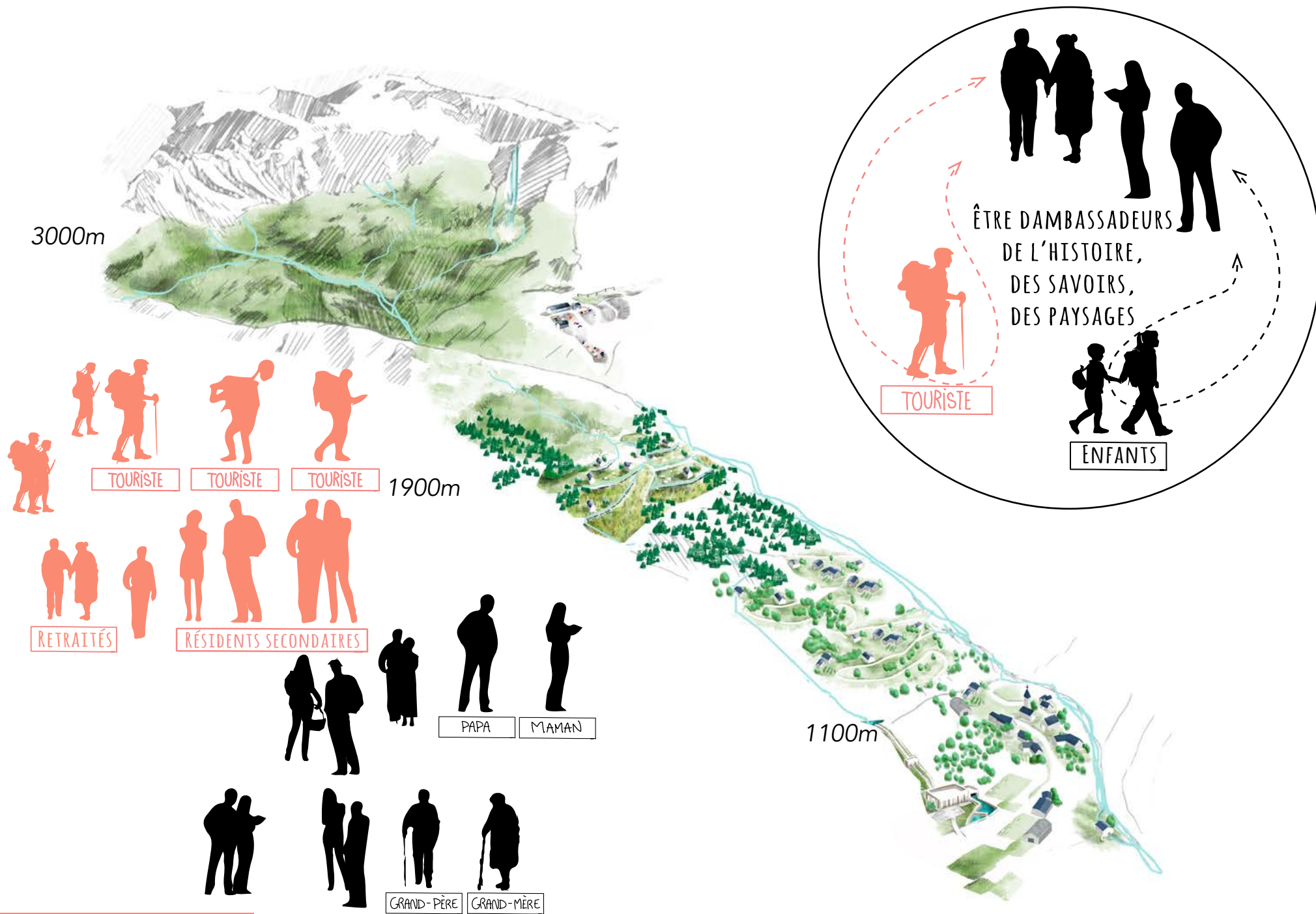
EPOQUE 4 / DEMAIN ?



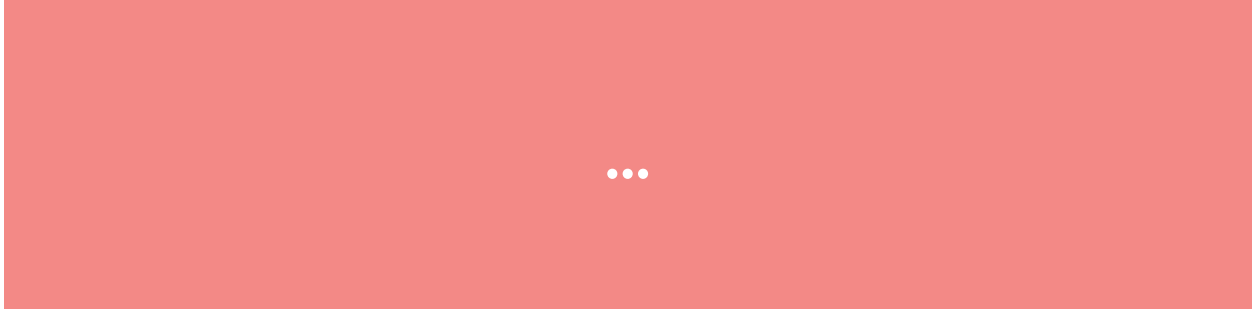
EXEMPLE



EXEMPLE



EXEMPLE



CONCLUSIONS ET ENJEUX DE L'ENQUETE ETHNOGRAPHIQUE

4 GRANDES VALEURS COMMUNES AUX 3 GENERATIONS D'AGRICULTEURS ET QUI « RESISTENT »

- *l'héritage du métier comme une forme de patrimoine* au sens premier du terme (héritage par les pères)
- *le rapport au travail* : il s'exprime sous différentes formes : le labeur, l'exigence du travail « bien fait », l'effort, la privation ou la limitation de temps de vacance, l'astreinte, la gestion de la ressource, etc
- *le savoir d'usage et le rapport sensible à la montagne* : il fait partie de cet héritage culturel et conditionne l'appartenance au groupe. Connaître la montagne est une condition à la gestion de la ressource et permet de « savoir » comment « bien faire » son travail et renvoie donc à cette notion de « règle collective » donc d'appartenance. La montagne est donc perçue ici comme un bien, une ressource à part entière, à préserver pour l'équilibre et le maintien de l'activité pastorale, qu'elle soit, en fonction des étages, une ressource privée ou collective, elle reste une ressource commune dont la qualité est la garantie d'une bonne gestion du troupeau.
- *le rapport aux bêtes* : la proximité de l'Homme à ses troupeaux semble prioritaire en ces termes qu'il s'agit d'une ressource « vivante » avec laquelle un lien affectif est entretenu duquel se dégage une véritable responsabilité.

DES REGARDS SUR LE TERRITOIRE MULTI-FACETTES : DES MISES EN REPRESENTATION D'UN MEME ESPACE

un regard des « habitants et paysans d'altitude » les « vrais » montagnards

un regard des visiteurs porté sur le territoire, les paysages, les pratiques

→ tout ça c'est culturel

→ Sentiment de dépossession, accentué par une non reconnaissance, donc une population en souffrance

« Ce qu'il faut retenir, ce n'est pas tant les contraintes imposées aujourd'hui par le Parc sur l'espace d'altitude, c'est le fait qu'aujourd'hui, pour les gens qui ne sont pas les habitants et surtout pas les éleveurs, la montagne est à tout le monde ! Ça, c'est un fait qui est sans doute une révolution mentale. Dans les faits, la montagne a quand même des propriétaires qui sont les communes, et en principe, à l'origine, les habitants de la commune vivent de la commune, du territoire communal. Or, cette représentation elle est de moins en moins partagée, de moins en moins comprise et ça, on peut dire que c'est un fait qui, me semble-t-il, n'a pas d'équivalent peut-être pas depuis la préhistoire mais presque ! C'est une révolution mentale !

Aujourd'hui, la montagne c'est un espace de liberté, une frontière sauvage, chacun a le droit d'aller se ressourcer, les citadins etc., la montagne est à tous comme un espace dit « naturel ». Les gens ne supportent pas que la forêt par exemple ait un caractère privé. Or, tous ces éléments sont des éléments de l'économie, qui font vivre des populations. Ce sont des biens privés ou collectifs. C'est comme si chacun entrait dans une usine ou dans le jardin privé d'un voisin en disant : « Ceci est à moi parce que c'est un espace où je me sens chez moi ici ».

Je pense que les éleveurs ne le vivent pas toujours très bien. Ce n'est qu'un avis... »

DES TRANSFORMATIONS QUI IMPACTENT LA VIE SUR LE TERRITOIRE

- Démographiques : Le recul continu de la population agricole interroge sur le maintien de son activité et de la culture qui est liée.
➔ Si le nombre d'habitants décroît, quelle sera la dynamique socio-économique à Gavarnie-Gèdre demain?
- Sociologiques et culturels : les mutations des façons de faire et de s'organiser fragilisent les liens sociaux (sociabilité et solidarités) et amènent à une individuation des rapports sociaux.
➔ Cela interroge notamment la transmission des savoirs...
- Paysagers : le maintien de l'activité pastorale garantit le maintien des paysages ouverts et légitime l'inscription du bien au titre de « Paysages culturels ». Si l'activité pastorale est en danger, les paysages le sont aussi. Qu'en sera-t-il de cette légitimité et du maintien du label Patrimoine Mondial ?
➔
- Ressources économiques : si l'attractivité des paysages agricoles diminue, quelles conséquences sur les ressources économiques du territoire ?
➔ Si le territoire ne répond plus aux besoins de ces habitants, qui habitera au village demain?

ENJEUX DU PLAN PAYSAGE

PAYSAGE ENJEUX A | DES PATRIMOINES ET PAYSAGES AGRICOLES À VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

SOUS ENJEUX

- Le maintien de la population et des communautés agropastorales et habitantes
- Le maintien des paysages agropastoraux, source d'attractivité majeure du territoire, d'économie agricole et touristique
- Maintien et transmission du patrimoine de la culture agropastorale.
- L'agriculture comme soutien du maintien de la population à l'année.
- Réinstallation d'agriculteurs
- Habitat et parcours professionnels des conjoints les parcours agricoles
- Prise en compte des nouvelles aspirations des touristes et consommateurs / Qualité de la nourriture et bien être animal / Calme, Nature, Sauvage, Paysages / Rencontre authentiques avec des montagnards, habitants, commerçants et paysans.
- Agriculture et changement climatique

PAYSAGE ENJEUX B | BIEN ACCUEILLIR LES VISITEURS ET VIVRE DANS DES PAYSAGES À VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

SOUS ENJEUX

- Qualité de l'accueil dans les paysages emblématiques exceptionnels autant que dans les paysages quotidiens
- Bien accueillir aux portes des monuments d'altitude /
- Maintenir la qualité des vues et paysages des bords de route, mettre en valeur les patrimoines et les paysages
- Faire vivre les récits naturalistes et le pyrénéisme au XXI^es
- Des hauts montagnards, ambassadeurs de leur culture et de leur territoire...
- Maintenir l'accessibilité des sites par les sentiers (Hiérarchie, gestion, entretien, signalétique)
- Prendre en compte les évolutions climatiques (glaciers, cascades, neige...)

PAYSAGE ENJEUX C | VIVRE DANS ET GRÂCE AU PAYSAGE DE HAUTE MONTAGNE, CONCILIER LES PRATIQUES

SOUS ENJEUX

- Bien vivre à l'année à Gavarnie-Gèdre, maintenir la communauté et accueillir de nouveaux habitants - des parcours de vie à accompagner
- Accéder au logement à l'année sur un marché immobilier en tension
- Préserver les identités bâties des villages tout en répondant aux besoins actuels, préserver les points de vue dans les bourgs
- Répondre aux besoins économiques, agricoles, touristiques et autres tout en maintenant la qualité des paysages.



COMMUNES, INTERCOMMUNALITÉS, COMMENT PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES ?

21 exemples en Rhône-Alpes et ailleurs



Rhône-Alpes

Sommaire

➔ EN GUISE DE PRÉAMBULE

PROTÉGER

LES SURFACES AGRICOLES SUR MON TERRITOIRE

- ➔ Créer une zone de protection et de développement des espaces agricoles
- ➔ Préserver la vocation agricole des terres sur le long terme
- ➔ Maîtriser le foncier sur une aire d'alimentation de captage

GÉNÉRER

UNE OPPORTUNITÉ FONCIÈRE SUR MON TERRITOIRE

- ➔ Récupérer les biens vacants et sans maître
- ➔ Financer des acquisitions foncières
- ➔ Organiser une veille foncière concertée
- ➔ Favoriser les transmissions
- ➔ Recenser et mobiliser les propriétaires
- ➔ Réorganiser le foncier agricole

MAÎTRISER

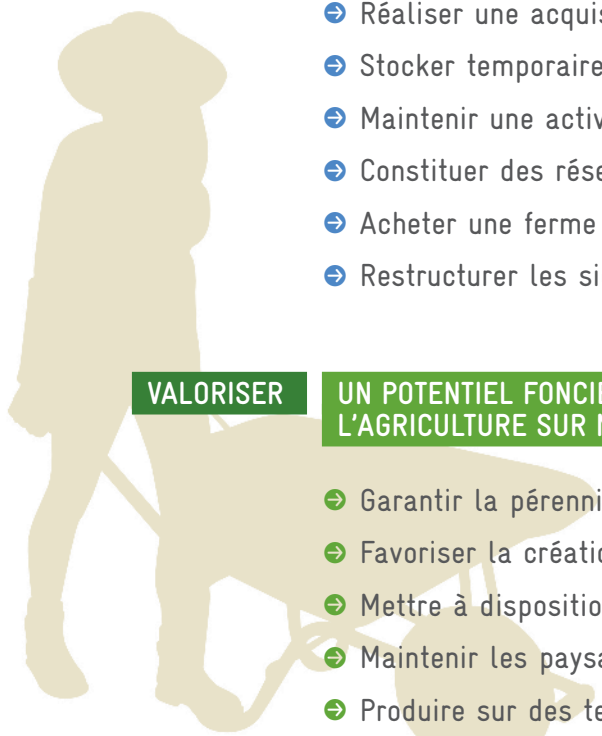
UN BIEN FONCIER POUR ASSURER SA VOCATION AGRICOLE

- ➔ Réaliser une acquisition agricole mixte Terre de Liens / collectivité
- ➔ Stocker temporairement du foncier
- ➔ Maintenir une activité agricole
- ➔ Constituer des réserves foncières
- ➔ Acheter une ferme grâce à l'épargne solidaire
- ➔ Restructurer les sièges d'exploitation

VALORISER

UN POTENTIEL FONCIER POUR DYNAMISER L'AGRICULTURE SUR MON TERRITOIRE

- ➔ Garantir la pérennité d'une exploitation agricole
- ➔ Favoriser la création d'espaces-test agricoles
- ➔ Mettre à disposition un outil de travail pour se tester
- ➔ Maintenir les paysages ouverts
- ➔ Produire sur des terres communales pour la restauration collective
- ➔ Rendre possible une installation agricole



En Rhône-Alpes, de plus en plus de collectivités ont identifié l'agriculture comme l'un des sujets à enjeux sur leur territoire. Approvisionnement de la cantine scolaire, préservation des paysages, maintien de l'activité et de l'attractivité en milieu rural, gestion de l'espace, urbanisme, protection des captages et développement de l'agriculture biologique : autant de sujets qui concernent l'agriculture et pour lesquels élus et techniciens ne savent pas toujours par où commencer. Parallèlement, nombreux sont les porteurs de projet qui recherchent des solutions pour s'installer dans notre région, sans pouvoir y parvenir faute de disponibilité foncière. Si, pendant longtemps, l'enjeu du foncier agricole était presque exclusivement traité en interne par le monde agricole lui-même, désormais les collectivités se mobilisent et n'hésitent pas à imaginer des solutions pertinentes et innovantes en faveur du maintien de l'espace agricole et de l'installation d'agriculteurs.

Élus, techniciens, agriculteurs, citoyens, voici dans ce recueil quelques expériences récentes réalisées dans notre région et ailleurs, pour :

- › **Préserver les terres agricoles** de votre territoire et prendre en compte le développement de l'agriculture dans vos projets
- › **Agir pour une agriculture diversifiée**, respectueuse de l'environnement et source d'emplois, en installant par exemple des agriculteurs biologiques
- › **Relocaliser l'activité économique** et favoriser le lien social en développant des dynamiques de circuits courts
- › **Promouvoir un espace dynamique** où élus, citoyens et agriculteurs construisent ensemble l'avenir de leur territoire

Terre de Liens Rhône-Alpes peut vous conseiller pour répondre à la problématique que vous rencontrez, et vous accompagner dans la mise en place d'une réponse adaptée, à l'instar des réalisations décrites dans ce recueil.

Bonne lecture !

REMERCIEMENTS AU COMITÉ DE PILOTAGE POUR LEURS CONSEILS, RELECTURES ET PARTICIPATION :

› Conseil régional Rhône-Alpes › DRAAF › CERF › SAFER Rhône-Alpes › Corabio

REMERCIEMENTS POUR LEUR CONTRIBUTION ACTIVE :

- | | | |
|------------------------------------|--|--|
| › Commune de Beaumont | › Commune de Pussay | › Parc naturel régional du Livradois-Forez |
| › Commune de Granier | › Communauté | › Conseil général de Haute-Savoie |
| › Commune de Grésy sur Aix | de communes du Val de Drôme | › Conseil général de Savoie |
| › Commune de Termignon | › Communauté de communes | › Terre de Liens Limousin |
| › Commune de Bonneval sur Arc | de Haute-Maurienne | › Pays Voironnais |
| › Commune du Poizat | › Communauté de communes | › Société d'Économie Alpestre |
| › Commune de Planzolles | de la Côte Roannaise | de Haute-Savoie |
| › Commune de Lons-Le-Saunier | › Communauté d'agglomération | › L'association les Compagnons de la Terre |
| › Commune de Mouans-Sartoux | des Portes de l'Isère | › Établissement Public Foncier de Savoie |
| › Commune de Saint-Dizier-en-Diois | › Communauté d'agglomération de la Métro | › Fondation Terre de Liens |
| › Commune de Bourgoin-Jallieu | › Parc naturel régional du Pilat | |

NOS PARTENAIRES





Rhône-Alpes

CRÉER UNE ZONE DE PROTECTION ET DE DÉVELOPPEMENT DES ESPACES AGRICOLES

Le PAEN du Pilat (42)

➔ SITUATION



Vallée du Gier pilatoise, Loire
Communes de Saint Chamond,
St Paul en Jarez, Farnay,
Châteauneuf, Rive de Gier
Contexte péri-urbain

➔ RÉSULTATS

Le PAEN, de 3 102 ha en contiguïté, est effectif depuis mars 2011. Rendant inconstructibles sur le long terme les terrains qu'il protège, il permet de préserver de l'urbanisation des parcelles à fort enjeux agricoles et naturels et de maîtriser la spéculation foncière. Les agriculteurs se sentent sécurisés dans leur activité, ce qui rassure aussi les financeurs publics éventuels, lorsqu'ils les accompagnent dans leur développement. Le PAEN a été réalisé dans un délai réduit pour un coût qui apparaît modeste au vu du résultat obtenu.

Outre la protection réglementaire du foncier, le programme d'actions prévoit de dynamiser l'économie rurale et de préserver l'environnement, même si peu de résultats sont à ce jour quantifiables.

Le CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOIRE, la communauté d'agglomération Saint-Étienne Métropole et le Parc naturel régional (PNR) du Pilat, avec le soutien financier de la Région Rhône-Alpes, se sont investis dans la mise en œuvre de la première démarche d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) en Rhône-Alpes. Les agriculteurs et les élus locaux, largement impliqués dans la définition du périmètre et de son programme d'actions, se sont appropriés l'outil et disposent aujourd'hui d'un secteur de 3 102 hectares soustraits à la pression urbaine.



© Champaillet - PNR Pilat

Contexte

La vallée du Gier, un territoire périurbain

La vallée du Gier pilatoise, proche des centres urbains de Saint-Etienne et de Lyon, fait l'objet d'une pression foncière importante et continue. Déjà dense et industrielle, elle continue de s'urbaniser au détriment des espaces agricoles et naturels. En partie intégré dans le périmètre du Parc naturel régional du Pilat, le territoire se caractérise par ses espaces naturels remarquables. L'agriculture y est encore bien présente, dynamique et jeune.

Impulsion

Le conseil général de la Loire délègue l'animation du PAEN à un opérateur local

En 2008, le conseil général de la Loire lance un appel à projet pour expérimenter l'outil PAEN instauré par la loi de Développement des Territoires Ruraux de 2005. L'enjeu est de constituer un secteur pilote, afin de mettre au point une méthodolo-

Tous les acteurs, élus comme agriculteurs ou propriétaires, se sont appropriés l'outil PAEN.

➔ DISPOSITIF UTILISÉ

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)

Code de l'urbanisme L143-1 et suivants et R143-1 et suivants / Le dispositif PAEN relève de la compétence du conseil général. C'est un outil qui réunit deux éléments : la maîtrise foncière et un projet de développement et d'aménagement. Ces éléments vont agir à travers l'instauration d'un périmètre d'intervention en zone agricole (A) ou naturelle (N) des PLU, en accord avec les communes concernées. Ces zones sont alors figées, leur changement de destination devenant impossible, sauf révision du PAEN par le Conseil d'État. Le PAEN doit être compatible avec le SCOT et le programme d'actions avec la Charte du PNR s'il y a lieu.

A l'intérieur de ce périmètre, le Département avec l'accord des collectivités, ou une autre collectivité territoriale ou EPCI, peut réaliser des acquisitions foncières à l'amiable, par expropriation ou par préemption via la SAFER, qui s'appliquent notamment sur tout terrain bâti ou non bâti faisant l'objet d'une aliénation à titre onéreux. L'objectif de cet outil est de limiter la spéculation foncière, de pérenniser l'activité agricole et de valoriser les espaces naturels dans le périurbain. C'est également un outil innovant en matière de gouvernance puisqu'il favorise une recherche de partenariat entre Départements, Intercommunalités et Syndicats mixtes de SCOT.

gie transférable à d'autres territoires du département. A l'inverse d'autres conseils généraux, il fait le choix de déléguer l'élaboration du PAEN à un opérateur local : le Parc naturel régional (PNR) du Pilat.

Un territoire pilote

Le PNR du Pilat et les collectivités locales (Saint-Étienne Métropole et 5 communes faisant partie du parc) se sentent concernés. Le dispositif entre en cohérence avec les différentes politiques territoriales qui souhaitent limiter l'étalement urbain, soutenir l'agriculture et préserver les milieux naturels.

Un technicien du PNR et un technicien du conseil général se déplacent alors devant chaque conseil municipal pour présenter l'outil PAEN et sa portée réglementaire. Un consensus est trouvé parmi les élus, qui répondent favorablement à l'appel à projet PAEN. Le conseil général de la Loire retient leur candidature et confie la maîtrise d'ouvrage au PNR du Pilat.

Démarche

Une démarche ascendante

Un comité technique et un comité de pilotage regroupent les principaux partenaires : conseil général de la Loire, Saint-Étienne Métropole, communes, Chambre d'agriculture 42, SAFER, Fédération de chasse, Fédération de pêche, CRPF, ONF, FRAPNA, LPO, Agence d'urbanisme Epures.

La première étape : le diagnostic du territoire

Le PNR du Pilat fait le choix de recruter un chef de projet pour animer l'ensemble de la démarche. Le diagnostic du territoire est mené en interne, sans prestataire extérieur, les acteurs du PNR ayant les compétences et une connaissance fine du terrain d'étude.

Le volet agricole du diagnostic a pour ambition « de connaître les hommes qui l'habitent, le travaillent, de recueillir leurs avis et expertises ». Il est réalisé par le biais d'entretiens individuels avec la quasi-totalité des agriculteurs de la zone d'étude. Il permet de faire ressortir les enjeux de chaque parcelle (pression urbaine, conflit d'usage, transmission...) et d'impliquer tous les acteurs dans le processus. Cette première rencontre est l'occasion de présenter individuellement l'outil PAEN et



➔ FACTEURS DE RÉUSSITE

- **Des acteurs locaux engagés** et motivés confrontés aux enjeux périurbains.
- **Un portage politique fort** des diverses collectivités concernées (département, agglomération, communes) et un soutien de la Région.
- **La présence d'une structure porteuse** compétente et reconnue sur le territoire, le PNR du Pilat.
- **Le choix d'une méthode de travail ascendante**, capitale pour l'acceptation du projet ainsi que pour sa définition.
- **Le recrutement d'un chef de projet à plein temps** dédié à l'élaboration du PAEN (à ce jour, le Parc ne mobilise plus qu'1/4 temps pour l'animation du plan d'actions).
- **De nombreux partenaires techniques**, mobilisés dans les comités et l'appui d'une agence d'urbanisme pour la cartographie.
- **La synergie et la lisibilité** des projets d'aménagement (démarche SCOT en cours...).

➔ DIFFICULTÉS

- **Une plus faible mobilisation** pour le plan d'actions.
- **L'hétérogénéité** des données naturalistes disponibles.



© TDL

sa portée. Le volet environnemental du diagnostic est traité à partir de données préexistantes, qui font partie des outils courants de l'animation du Parc. Le volet urbain est pris en compte en étudiant le SCOT et les projets communaux dans l'élaboration du plan.

La définition du périmètre: un temps de concertation privilégié

A l'issue du diagnostic, le comité technique du PAEN élabore des critères de priorité permettant de justifier l'intégration des parcelles à inclure dans le périmètre de protection. Une première délimitation de 2 500 hectares est définie et soumise à l'ensemble des acteurs locaux au sein d'un comité de pilotage. Ces derniers se réunissent ensuite au sein de groupes de travail locaux (déterminés selon les secteurs géographiques cohérents) pour préciser plus finement le périmètre, qui atteint alors 3 102 hectares.

Des réunions organisées avec les différentes parties prenantes - agriculteurs, élus et environnementalistes - permettent de confronter les enjeux des secteurs concernés et de trouver un consensus. Toutes les phases de concertation sont animées par le Parc du Pilat, appuyé par le conseil général.

Une assistance cartographique est apportée par l'agence d'urbanisme EPURES, ce qui permet, entre autres, de veiller à la bonne articulation du PAEN avec les zonages du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Le périmètre est ensuite soumis à la validation de chaque conseil municipal, après avis de la Chambre d'agriculture, puis soumis à enquête publique pendant 1 mois. C'est lors de cette phase que les propriétaires fonciers sont associés au processus. Leurs remarques, peu nombreuses, sont prises en compte. Enfin, en mars 2011, le PAEN est instauré avec la signature de l'arrêté du président du conseil général.

Le plan d'actions : une boîte à outils à décliner par territoires ?

La Loi Développement des Territoires Ruraux (DTR) de 2005 adosse le zonage pérenne à la mise en place d'un plan d'actions. Celui-ci fait l'objet d'une large concertation au sein des groupes de travail. Le plan d'actions vise à créer les conditions favorables au maintien d'une agriculture périurbaine viable, à favoriser l'installation et la transmission et à participer à la qualité environnementale et paysagère des espaces. Défini pour 4 ans, il est conçu comme une boîte à outils qui compile toutes les actions qui peuvent être menées sur le territoire, en cohérence avec les programmes existants (aides de l'Union européenne, de la Région et du conseil général). Globalement, la mise en œuvre du plan d'actions suscite moins de mobi-

➔ REPÈRES SUR L'EXPÉRIENCE

- › 2008 : début de la démarche
- › 2011 : validation du périmètre
- › 2011-2014 : mise en oeuvre du 1^{er} programme d'actions

➔ CONTACT

PNR du Pilat / 04 74 87 52 01
www.parc-naturel-pilat.fr

Pierre SCHMELZLE, vice président
en charge de l'économie durable

Caroline CHAMPAILLER, chargée
de mission PAEN

lisation que la définition du périmètre. Moins localisé, il ne définit pas d'objectifs par commune (budget prévisionnel, planning...).

Qu'en est-il des propriétaires fonciers ?

Dans sa démarche de diagnostic territorial, le PNR du Pilat n'a pas recensé les propriétaires des parcelles incluses dans le périmètre. Il s'est attaché à impliquer les agriculteurs dans la construction du projet qui, pour la plupart, bénéficiaient de baux verbaux sur les terres qu'ils exploitaient. Une minorité était à la fois propriétaire foncier et exploitant. Les quelques personnes concernées se sont rapidement retirées de la concertation de leur propre initiative. Une partie des propriétaires a été informée par les communes via des courriers, les bulletins municipaux et un affichage en mairie. Ils ont pu s'exprimer lors de l'enquête publique mais n'ont pas fait obstacle à la mise en place du PAEN.

✎ POUR ALLER PLUS LOIN

- › Cadre législatif des PAEN / Code de l'urbanisme / L.143 / www.legifrance.gouv.fr
- › Plaquette de présentation du dispositif PAEN par le Conseil général de la Loire / www.mairieconseilpaysages.net
- › Site de promotion de la politique des PAEN / Association Terres en Villes et Fédération nationale des SAFER / www.experimentation-paen.fr

Le PAEN permet aux élus locaux d'avoir une vision à très long terme sur les évolutions possibles de leur document d'urbanisme. Pour certains, ils ont relevé l'intérêt de pouvoir s'appuyer sur le périmètre pour s'affranchir des pressions individuelles qu'ils sont susceptibles de subir à chaque révision du PLU.

CAROLINE CHAMPAILLER

2 QUESTIONS À CAROLINE CHAMPAILLER, chargée de mission PAEN au PNR du Pilat

Comment l'outil PAEN a-t-il été perçu par les élus des communes concernées ?

«Les élus avaient déjà la volonté de maintenir de manière durable l'activité agricole sur leurs territoires. Cela se transcrivait dans les PLU mais ils souhaitaient disposer d'un outil qui soit plus pérenne. Le PAEN leur permet d'avoir une vision à très long terme sur les évolutions possibles de leur document d'urbanisme. Pour certains, ils ont relevé

l'intérêt de pouvoir s'appuyer sur le périmètre pour s'affranchir des pressions individuelles qu'ils sont susceptibles de subir à chaque révision du PLU.»

Rassembler agriculteurs et élus dans les groupes de travail a-t-il été un point important ?

«Oui, c'est l'un des points clé qui explique la réussite de la démarche. On s'est rendu compte que malgré leur volonté, les municipalités étaient assez peu au

fait des problématiques agricoles (un seul agriculteur présent dans les conseils municipaux des cinq communes concernées). Cela a permis aux agriculteurs de partager leurs problèmes avec les élus, de recréer du lien entre les deux.

L'autre point intéressant est qu'ils ont pu croiser enjeux agricoles et projets d'aménagement et ainsi trouver un consensus pour limiter l'impact de ces projets sur le développement agricole.»



Rhône-Alpes

PRÉSERVER LA VOCATION AGRICOLE DES TERRES SUR LE LONG TERME

La ZAP de Grésy-sur-Aix (73)

➔ SITUATION



Commune de Grésy-sur-Aix, Savoie,
4 000 habitants

Surface agricole : 550 ha, soit 40%
du territoire (480 ha en ZAP)

Contexte péri-urbain

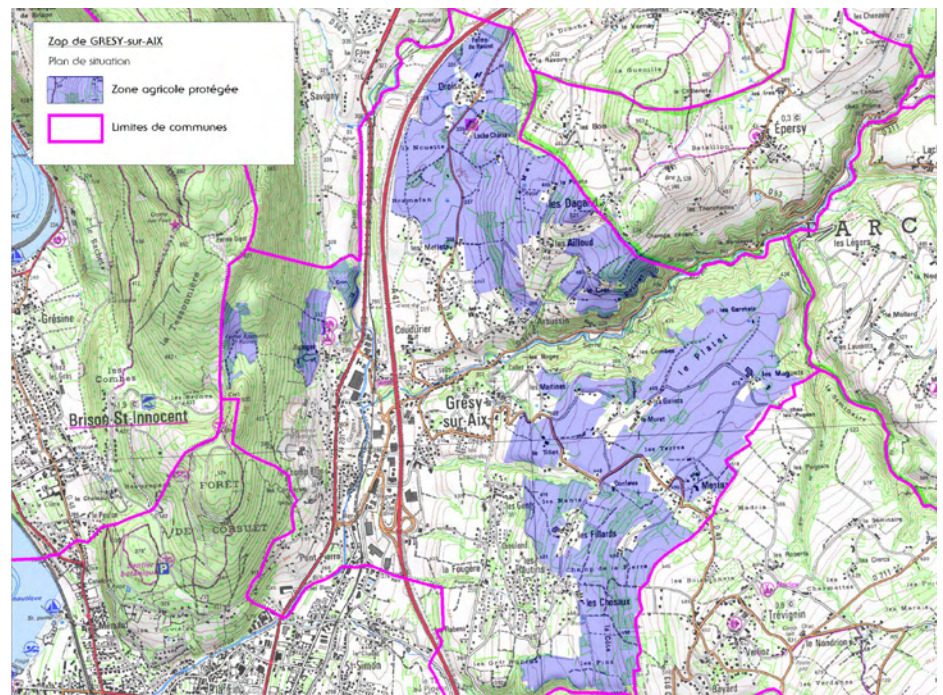
➔ RÉSULTATS

480 hectares

soit près d'un tiers de la commune,
sont inscrits dans le périmètre de
la ZAP et sont donc préservés sur
le très long terme de l'urbanisation.
Par là même, ils sont soustraits
des logiques spéculatives et
offrent plus de sécurité et de
visibilité aux agriculteurs qui
les utilisent (augmentation de la
contractualisation de baux ruraux,
stabilisation du prix du foncier
agricole, etc.)

L'élaboration de la ZAP, de façon
concomitante avec la réalisation
ou la révision des documents
d'urbanisme, permet d'assurer la
bonne cohérence du développement
durable d'un territoire.

LES ÉLUS DE GRÉSY-SUR-AIX souhaitent soustraire de la pression urbaine les espaces agricoles de leur commune périurbaine. Pour cela, ils s'engagent dans la création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP), ayant vocation à pérenniser la vocation agricole des terrains et bâtiments qu'elle délimite. Annexée au Plan Local d'Urbanisme (PLU), cette servitude d'utilité publique a vocation à prévenir toute réduction de l'espace agricole, notamment à l'occasion de la révision des documents d'urbanisme. Elle ne peut être modifiée que par décision motivée du préfet.



Contexte

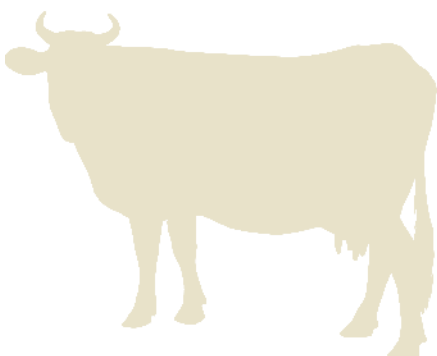
Prendre en compte les pressions sur le foncier agricole dans les documents d'urbanisme

La commune de Grésy-sur-Aix se situe dans le département de la Savoie, à proximité des agglomérations d'Aix-les-Bains et d'Annecy. Sa situation typiquement péri-urbaine et la demande croissante d'habitat, générée par les flux transfrontaliers avec la Suisse voisine, fragilisent l'agriculture sous plusieurs formes. Elle se traduit, entre autres, par une insécurité quasi-permanente des exploitations agricoles dans leur assise foncière (rétention foncière, précarité d'utilisation des terres, urbanisation de surfaces agricoles, souvent peu pentues, etc.). En 2003, pour réfléchir à une organisation cohérente de la commune et raisonner durablement cette tendance à l'urbanisation, la municipalité mène de front l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le projet d'une ZAP.

➔ DISPOSITIF UTILISÉ

Zone Agricole Protégée (ZAP) : Code rural L112-2 / R 112-1-4 et suivants. Une ZAP est une servitude d'utilité publique prise par arrêté préfectoral, « dont la préservation présente un intérêt général en raison, soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique », qui s'impose aux Plan locaux d'urbanisme (PLU).

Une ZAP peut être créée soit par le préfet, soit par une ou plusieurs communes. La délimitation de la ZAP doit être définie et annexée dans le PLU. La création de la ZAP peut être menée conjointement avec l'élaboration du PLU ou du SCoT de la ou les communes concernées, ou bien être annexée à ceux déjà existants. Elle n'a pas pour vocation d'interdire le changement d'affectation des sols mais de le limiter. Une ZAP ne peut en aucun cas déroger au SCOT, mais elle peut dans son prolongement aller plus loin dans la protection des zones agricoles. Elle permet alors de résister aux pressions urbaines lorsque l'agriculture n'est plus en mesure de lutter. Dans sa vocation paysagère, elle peut permettre également le maintien d'espaces verts entre des zones urbaines. La ZAP porte sur les terrains agricoles classés au PLU. Néanmoins, dans un souci de continuité des espaces, les parcelles classées en zone N, ainsi que les parcelles boisées inférieures à 4 ha (code forestier), peuvent aussi être intégrées au périmètre de la ZAP.



Impulsion

Le développement des zones agricoles protégées (ZAP) en Savoie : des exemples qui inspirent

Le passage d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) à un PLU donne aux élus de Grésy-sur-Aix l'opportunité de réfléchir au projet de territoire qu'ils souhaitent pour la commune, en cohérence avec les documents d'urbanismes supra-communaux (un Schéma de cohérence Territoriale, SCoT, leur fixe notamment des objectifs de croissance démographique et prescrit une diminution des zones constructibles). Les élus affichent alors clairement la volonté de « maintenir l'agriculture ». Ils ont connaissance de l'outil ZAP grâce à l'expérience menée sur la commune voisine de Drumettaz-Clarafond, précurseur de la démarche au niveau national.

Démarche

Une démarche synthétisée dans un dossier de proposition

A Grésy-sur-Aix, une convention de partenariat est signée avec la chambre d'agriculture pour piloter sa mise en place. La première étape consiste à réaliser un diagnostic agricole, préalable à la constitution du dossier de proposition, qui soutiendra le projet de création de la ZAP.

Ce dossier de proposition contient :

- > un rapport de présentation et une analyse détaillée des caractéristiques agricoles de la zone, qui précise les motifs et les objectifs de sa protection;
- > un plan de situation;
- > un plan de délimitation du ou des périmètres de la zone, d'une échelle telle que chaque parcelle soit clairement identifiable (numéro cadastral visible).

L'étape clef : la définition du périmètre

Plusieurs réunions, rassemblant l'ensemble des agriculteurs de la commune, sont organisées en mairie par la chambre d'agriculture, afin de déterminer les parcelles à inclure dans le périmètre. Les agriculteurs évaluent l'intérêt agronomique des terres



La procédure de création d'une ZAP est une démarche administrative encadrée, dont les étapes principales sont présentées dans le schéma ci-dessous :



➔ FACTEURS DE RÉUSSITE

> **L'initiative repose sur une volonté politique forte** de maintenir l'agriculture. Les élus sont force de proposition et assument la démarche de création de la ZAP.

> **Le fait d'avoir une majorité d'exploitations pérennes** sur la commune est un point essentiel pour la réussite du projet. En effet, les élus constatent que les points de vue adoptés par les agriculteurs

et étudient les projets d'aménagement pour proposer un zonage – qui n'est pas forcément en cohérence avec le parcellaire actuel (certaines parcelles sont par exemple coupées en 2 à proximité des zones à urbaniser). Quelques arbitrages doivent être faits pour fédérer l'ensemble des agriculteurs autour d'un projet commun.

Après consultation et enquête publique, un arrêté préfectoral rend effectif la ZAP. La création de la ZAP étant conjointe à l'élaboration du PLU, les réunions de concertation avec la population comptent les deux procédures à l'ordre du jour. C'est un moment où les propriétaires fonciers non agriculteurs ont l'opportunité de s'exprimer.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) doit valider le périmètre et accompagne la commune au niveau des deux procédures. En 2006, l'arrêté préfectoral de création confère à la ZAP son opposabilité. Elle est annexée au PLU en tant que servitude d'utilité publique.

3 QUESTIONS À EMMANUEL DUMAZ, responsable du service urbanisme à la mairie de Grésy-sur-Aix et **GÉRARD GARIN**, adjoint à l'urbanisme au moment de la création de la ZAP

Comment en êtes vous venu à créer une ZAP ?

«Tout simplement, il y avait une autre commune, Drumettaz-Clarafond, qui avait fait la même démarche quelques années avant nous, et qui nous a un peu tuyauté sur la façon de créer une ZAP. Il y avait une volonté des élus de dire « on veut maintenir l'agriculture », c'était un départ important. L'avantage de la procédure du PLU a été de réfléchir sur une organisation cohérente de la commune dans sa globalité, alors que les POS étaient plutôt là pour répondre au cas par cas à des besoins particuliers. Par ailleurs, un SCoT était en cours d'élaboration.»

les récupérer ». Maintenant, ils savent qu'elles ne deviendront jamais constructibles, et s'adressent parfois à nous pour avoir des informations sur les baux ruraux. Du coup, le prix du foncier reste stable. Sans pouvoir le quantifier, on a observé ce double phénomène.»

Pourrait-on envisager de créer une ZAP en dehors d'une révision du PLU ?

«On pourrait le faire mais, à mon avis, ce serait plus difficile. Pour nous, ça a été une chance de la lier au PLU. D'une part, cela fait une nouvelle démarche administrative dans une période complètement vide. Par ailleurs, cela va être plus difficile à comprendre pour la population. Quand nous initions un PLU, nous sommes vraiment dans une démarche d'urbanisme de projet. La ZAP s'inscrit dedans : dans le projet d'aménagement, nous souhaitons « sauvegarder l'agriculture », en face nous mettons l'outil ZAP, et dans le PLU, cela est traduit par un zonage agricole strict.»

Quels effets sur le foncier avez-vous observés suite à la création de la ZAP ?

«La ZAP a apporté le fait de geler les terres agricoles. Les propriétaires pouvaient spéculer sur leur terre et dire « je ne vous fais pas de bail agricole parce qu'un jour elles deviendront constructibles et je voudrais

varient en fonction de leur statut et de leurs perspectives. En début de carrière ou avec une reprise assurée, ces derniers tendent à défendre la préservation des zones agricoles. L'âge de la retraite approchant, ils peuvent être plus enclins à espérer faire une plus-value sur la vente de leurs terres.

› Le fait que les agriculteurs soient marginalement propriétaires est également facilitant.

› La chambre d'agriculture apporte son **expertise technique** et permet de représenter une tierce personne dans ces arbitrages.

› **L'élaboration conjointe du PLU** est considérée comme l'élément déterminant de la démarche. Elle permet une lisibilité du projet par la population, qui s'inscrit dans une réflexion globale sur l'urbanisme, et d'alléger administrativement la procédure, qui mobilise les mêmes ressources humaines et matérielles (publicité commune, bureau d'étude, DDT...).

➔ DIFFICULTÉS

› **Des conflits d'intérêt** peuvent émerger au moment de l'établissement du périmètre, d'autant plus que certains agriculteurs ont aussi la casquette du propriétaire foncier.

› **Un parcellaire très morcelé** : la commune n'a pas connu de remembrement dans les années 60. Cela rend la procédure fastidieuse et met les élus dans l'incapacité de contacter individuellement les propriétaires concernés (la commune enregistre 12 000 comptes de propriétaires fonciers pour 4 000 habitants).



© TDL

✎ POUR ALLER PLUS LOIN

› ZAP / Code rural / L. 112-2 / www.legifrance.gouv.fr

› ZAP / Procédure / Fiche-outil / www.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr

➔ REPÈRES SUR L'EXPÉRIENCE

› **2003** : Début des démarches (élaboration du PLU/création de la ZAP), réalisation du diagnostic agricole

› **2006** : Arrêté préfectoral de création de la ZAP

➔ CONTACT

Mairie de Grésy-sur-Aix, 04 79 34 80 50

Emmanuel Dumaz, responsable du service urbanisme

Gérard Garin, ex-adjoint à l'urbanisme au moment de la création de la ZAP, 04 79 34 83 70



Rhône-Alpes

MAÎTRISER LE FONCIER SUR UNE AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

Le cas de Lons-le-Saunier (39)

➔ SITUATION



Aire d'alimentation du bassin de Lons-le-Saunier, 16 communes.

Habitants : 25 000 habitants

Surface : 5400 ha dont 3200 ha de SAU.

➔ RÉSULTATS

4 agriculteurs

biologiques en 2012

Doublement

de la SAU en bio entre 2010 (4,5%)
et 2012 (9,5%)

SAU totale du territoire en 2012 :
3 150 ha et SAU en agriculture
biologique : 300 ha

Environ 20%

de produits biologiques sont introduits
dans la restauration collective, dont le
poulet, le bœuf, le pain et les yaourts
qui sont 100% biologiques, ainsi que
30% des légumes

CONFRONTÉE À UNE DÉGRADATION de sa ressource en eau due aux pollutions agricoles, les élus de la commune de Lons-le-Saunier ont décidé d'agir de façon préventive, en recherchant l'amélioration des pratiques des agriculteurs sur les surfaces de l'aire d'alimentation de captage. La collectivité a mis en place des outils d'incitation : aides publiques, accompagnement technique et création de nouveaux débouchés. La mise en place d'une déclaration d'utilité publique et l'acquisition progressive des terres permet d'instaurer progressivement des pratiques d'agriculture biologique sur le périmètre rapproché. Au final, cette politique d'ensemble a permis de convertir en agriculture biologique près de 10% de la surface de l'aire d'alimentation de captage et de réduire sensiblement les pollutions d'origine agricole.



© TDL

Contexte

Préserver la ressource en eau

Le développement de l'agriculture intensive dans les années 70 et 80 se traduit, dans le bassin lédonien comme dans d'autres territoires, par une dégradation progressive de la qualité de l'eau captée. Les teneurs en nitrates et en pesticides sont significatives et menacent à terme l'exploitation de l'eau. Plutôt que de traiter l'eau pour en améliorer la qualité, les élus ont souhaité agir en amont, par une démarche préventive auprès des agriculteurs. Cette action est facilitée par l'existence d'une régie communale qui assure directement la gestion de l'approvisionnement en eau. Un périmètre prioritaire est déterminé avec le concours d'un hydrogéologue agréé.

Une qualité de l'eau améliorée (taux de nitrate divisé par deux en 20 ans) mais présence du Glyphosate car l'aire d'alimentation d'un captage couvre une surface beaucoup plus importante que les périmètres de protection instaurés par la DUP, qui ne couvrent que quelques dizaines d'hectares.

➔ DISPOSITIF UTILISÉ

Déclaration d'utilité publique

(DUP) : Code de santé publique article L1321-1 et 2 et R1321-13 (périmètres de protection) / Code de l'environnement article L215-13 (dérivation des eaux)

En vue d'assurer la protection de la qualité des eaux, l'arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau, destinée à l'alimentation des collectivités humaines mentionnées à l'article L. 215-13 du code de l'environnement, détermine autour du point de prélèvement un périmètre de protection immédiate dont les terrains sont à acquérir en pleine propriété, un périmètre de protection rapprochée à l'intérieur duquel peuvent être interdits ou réglementés toutes sortes d'installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux et, le cas échéant, un périmètre de protection éloigné à l'intérieur duquel peuvent être réglementés les installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols et dépôts ci-dessus mentionnés.

La déclaration d'utilité publique (DUP) est donc un outil législatif sur lequel les collectivités et les maires des communes d'implantation des captages s'appuient pour contrôler la conformité des activités ou réglementer des pratiques existantes.



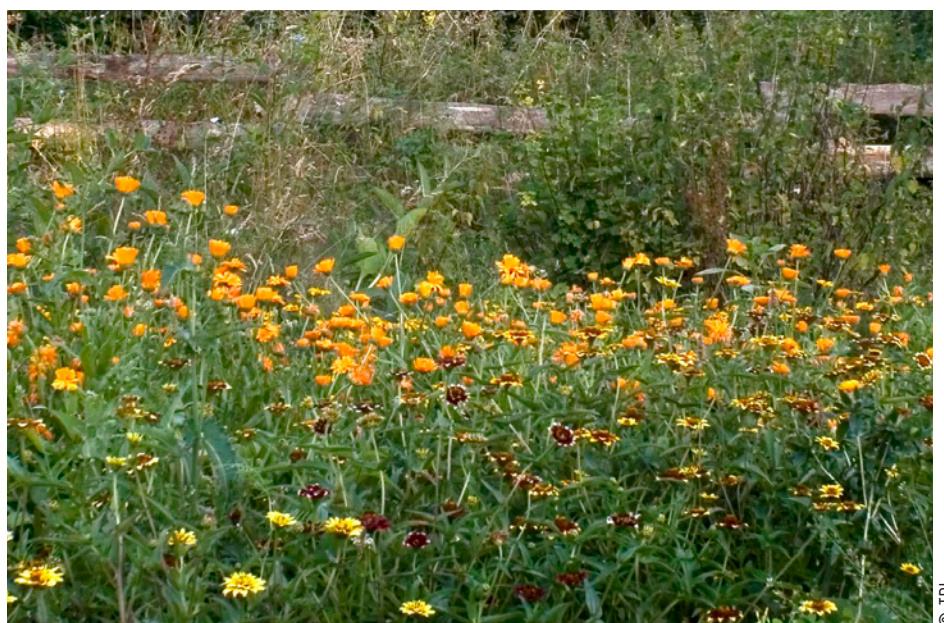
© TDL

Impulsion

Dialogue, accompagnement et contractualisation avec les agriculteurs

Une première étape a consisté à négocier l'évolution des pratiques des agriculteurs en place, aboutissant à une contractualisation. A partir de 1992, et pendant 20 ans, les agriculteurs volontaires ont signé avec la collectivité une convention de bonnes pratiques adaptées à la présence d'un captage d'eau potable. Ainsi, 70 hectares ont été protégés par les efforts de 15 agriculteurs : abandon de la culture du maïs, mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau, maintien des prairies, limitation de la fertilisation azotée. En échange, une indemnité a été versée aux agriculteurs pour compenser les contraintes de ces dispositions sur leur activité. Les MAET ont remplacé cette indemnisation à partir de 2012.

A partir des années 2000, la conversion à l'agriculture biologique est encouragée, par la mise en place d'un accompagnement technique et la création de débouchés : la cantine scolaire de Lons-le-Saunier intègre dès lors une partie de produits bio et locaux dans son approvisionnement ; des filières locales de transformation sont organisées.



© TDL

La question du domaine d'opportunité ne se pose pas : l'instauration de périmètres de protection de captages est obligatoire. Le Plan National Santé Environnement (PNSE) prévoyait que 100 % des captages devaient avoir fait l'objet d'un arrêté de DUP pour l'instauration de périmètres de protection en 2010.

Cette réglementation assure la protection des captages et leur environnement proche, principalement vis-à-vis des pollutions ponctuelles, d'origine chronique ou accidentelle.

➔ FACTEURS DE RÉUSSITE

➤ **une volonté politique forte,** sur le long terme

➤ **des partenaires agricoles** associés dans toutes les étapes du projet et, notamment, des indemnités discutées et validées par la profession agricole afin de les inciter aux changements de pratique

➤ **une montée en charge** progressive du dispositif

➤ **un accompagnement** d'ensemble, de l'évolution des techniques agricoles à la mise en place de débouchés pour la filière biologique.

➔ DIFFICULTÉS

➤ **une profession agricole peu formée** à l'évolution des pratiques agronomiques; négociations longues et parfois tendues avec la profession

➤ **L'activation de l'expropriation** a peu été utilisée car elle a suscité une très forte opposition.

Démarche

Une déclaration d'utilité publique pour aller plus loin

En 2009, le captage est reconnu prioritaire : les dispositions de la loi Grenelle doivent s'y appliquer. Désormais, on ne s'intéresse plus seulement au périmètre du captage, mais également aux pollutions diffuses du bassin versant, avec l'obligation d'agir en faveur d'une adaptation des pratiques agricoles et non agricoles.

Une déclaration d'utilité publique (DUP) est prise en 2012, afin de classer 1 500 hectares dans un périmètre de protection du captage, dont 220 ha à l'intérieur d'un périmètre rapproché. Cette DUP est motivée par plusieurs objectifs : respecter la réglementation de la distribution d'eau potable; préserver durablement la ressource en eau en qualité et en quantité ; interdire ou limiter les pratiques qui ont un impact néfaste sur cette ressource ; permettre une intervention de la collectivité par la préemption et l'acquisition foncière.



© Christian Bastard

Dans le périmètre rapproché, l'arrêté préfectoral de la DUP impose de travailler les terres selon le cahier des charges de l'agriculture biologique. Dans le périmètre de protection plus large, les agriculteurs doivent limiter leurs intrants (azotes et pesticides) et doivent maintenir un couvert végétal sur les sols durant l'hiver.

Les agriculteurs exploitants sont indemnisés pour les « contraintes » liées à l'évolution de leurs pratiques, sur 5 ans, sur la base des procédures d'éviction. Les propriétaires peuvent également être indemnisés de la dépréciation de la valeur locative de leur bien (équivalent à 5 années de fermage environ, soit de 510 à 760€/hectare). Ils peuvent aussi choisir de vendre leur terrain au profit du gestionnaire de la ressource, qui dispose d'un droit de préemption prioritaire en raison de la DUP. L'achat de foncier par la municipalité de Lons-le-Saunier se réalise au fur et mesure d'opportunités saisies. L'objectif est bien l'acquisition d'un maximum de terrains constituant les 220 ha du périmètre rapproché; sans oublier des parcelles alentours, en vue de créer une réserve foncière, afin de permettre ultérieurement des échanges entre exploitants.

➔ REPÈRES SUR L'EXPÉRIENCE

- > **1961** : création de la station de pompage de Villevieux
- > **1989** : bail environnemental avec les agriculteurs présents sur le périmètre de protection immédiat
- > **1992** : premiers contrats entre la commune et les agriculteurs exploitants
- > **2009** : les puits de captage sont classés prioritaires dans le cadre de la Loi Grenelle
- > **2012** : Déclaration d'utilité publique en vigueur.

➔ CONTACT

Christine COMBE
Chargée de mission environnement,
Lons-le-Saunier, 03 84 47 29 16



© TDL

“ Par arrêté préfectoral, la DUP a promu l'agriculture biologique pour concilier production et qualité de l'eau (sans sanctuariser les terrains), car l'agriculture biologique est actuellement, en attendant que l'agriculture classique y parvienne, le seul mode de production naturel, viable qui n'emploie ni pesticide, ni engrais de synthèse. ”

JACQUES LANÇON

TÉMOIGNAGE JACQUES LANÇON, Adjoint au Maire, en charge du Service des Eaux, Ville de Lons-le-Saunier Source : FNAB

« Prévention car le curatif (traitement industriel pour dépolluer) gaspille l'énergie et de plus ces investissements et fonctionnements sont plus onéreux. Agir pour éviter les pollutions diffuses (pesticides, nitrates, rejets domestiques...) vers les eaux brutes (rivières, nappes) et vers les eaux distribuées apparaît comme la solution de bon sens appliquée depuis 1992 à Lons.

Par arrêté préfectoral, la DUP a promu l'agriculture biologique pour concilier production et qualité de l'eau (sans sanctuariser les terrains), car l'agriculture biologique est actuellement, en attendant que l'agriculture classique y parvienne, le seul mode de production naturel, viable qui n'emploie ni pesticide, ni engrais de synthèse. »



Rhône-Alpes

RÉCUPÉRER LES BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRE

La ferme communale à Beaumont (07)

➔ SITUATION



Commune de Beaumont,
Ardèche, 220 habitants
Surface agricole: 291 ha,
soit 14% du territoire
Contexte rural en déprise agricole

➔ RÉSULTATS

40 hectares

reconquis à l'agriculture :

- 15 hectares sont rachetés par des agriculteurs en place
- mise en valeur d'une ancienne exploitation sur les 20 hectares restants via la création d'une ferme communale.

Installation

progressive d'un jeune agriculteur avec un projet fermier diversifié, s'insérant dans les structures de transformation et de commercialisation locales.

En 10 ans

la commune a enregistré **6 nouvelles installations agricoles**, et le nombre d'actifs agricoles est passé de 18 à 28 (cf. recensement agricole 2010).

LA COMMUNE DE BEAUMONT connaît un renouveau avec l'arrivée de néo-ruraux dans les années 70. Alors que les terres les plus productives sont toujours cultivées par les « anciens » du village, d'autres ont été abandonnées au fil du temps. En 1999, les élus se penchent sur l'existence de ces « biens sans maître » et, après un long travail de recensement et de démarches administratives, créent une ferme communale sur le foncier ainsi maîtrisé.



Contexte

Beaumont est une commune de montagne située dans le Sud-Ardèche. Lors de la période industrielle de la fin du 19^{ème} siècle, elle connaît un fort exode rural. Avant de partir, les familles vendent les meilleures terres aux agriculteurs restés au village alors que les terres les plus pauvres sont laissées à l'abandon. Les espèces invasives associées à la friche, telles que le pin maritime, progressent et ferment les paysages autrefois cultivés.

Sur un millier d'habitants au début du 20^{ème} siècle, Beaumont n'en compte plus que 220 actuellement, et 120 résidents secondaires. Si un sursaut démographique s'est opéré dans les années 75/85 avec l'arrivée massive d'une génération d'agriculteurs néo-ruraux, le maintien et le renouvellement de ces actifs agricoles est un défi majeur. La castanéiculture connaît un certain renouveau, au côté de quelques activités de polyculture et d'élevage, rendues difficiles par le morcellement du parcellaire et le relief.

➔ DISPOSITIF UTILISÉ

Biens sans maître et vacants : Code civil : art. 713 / CGPPP : L. 1123-1 et suivants et L. 2222-20 / Circulaire interministérielle NOR/MCT/B0600026C du 8 mars 2006

Juridiquement, ce sont :

- les biens faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans, sans héritier, ou en laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession ;
- ou les biens présumés vacants, dont le propriétaire est soit inconnu (aucun titre de propriété publié au fichier immobilier de la conservation des hypothèques, aucun document cadastral), soit disparu.

➔ FACTEURS DE RÉUSSITE

› **La présence de biens vacants** (toutes les communes n'en ont pas) et l'opportunité représentée par l'ancien corps de bâtiment et les terres attenantes

› **Un engagement du maire** et du conseil municipal. La procédure est longue et demande un important travail d'investigation

› **La connaissance fine du territoire**, de l'histoire et des familles de la commune.

➔ DIFFICULTÉS

› **Un parcellaire très morcelé.**



© TDL

Impulsion

Un gisement de foncier

A partir des années 2000, le conseil municipal s'investit pour inverser la tendance et faciliter l'installation de jeunes actifs. Les élus s'intéressent notamment à l'existence de biens vacants, comme gisement potentiel de foncier à réhabiliter.

Démarche

Recenser les biens sans maître, une entreprise fastidieuse

Une commission composée du maire, lui-même agriculteur, accompagné de deux adjoints, entreprend l'inventaire des biens sans maître. A partir du cadastre, il s'agit d'identifier pour chaque parcelle l'identité du propriétaire ou des potentiels héritiers. Les élus se basent sur leur connaissance fine de la commune pour réaliser un premier état des lieux. Ils bénéficient également de l'aide d'habitants du village, dont l'un d'entre eux s'est notamment passionné pour la généalogie et est en mesure de retracer une partie de l'histoire des familles de la région.

Pendant deux ans les élus « fouillent » ainsi le cadastre, comparant les titres de propriétés actuels avec ceux renseignés sur le cadastre napoléonien de 1892. Lorsque le nom du propriétaire d'une parcelle est resté inchangé depuis 1892, les élus considèrent que le bien est vacant. La principale difficulté repose sur le fait que le parcellaire est très morcelé, avec près de 600 comptes de propriété sur la commune. 40 ha de biens sans maître sont ainsi identifiés. Après avoir acquis ces biens, les élus proposent en premier lieu aux agriculteurs de la commune de racheter les terres qui les intéressent. 15 hectares sont ainsi redistribués. La commune conserve les 25 hectares restants, dont un corps de ferme et les terrains attenants, sur lesquels elle projette d'installer une ferme communale.

Une procédure d'acquisition qui s'est simplifiée

Jusqu'en 2004, la législation stipule que les biens sans maître appartiennent à l'Etat. La commune interpelle alors le Préfet pour qu'il engage une procédure de rétrocession à son profit. Lors de sa mise en vente par l'Etat, la propriété convoitée par la commune fait l'objet de plusieurs demandes. En effet, le prix de vente dans le cadre de cette procédure est particulièrement bas (ici 9 000 € pour 25 hectares). La commune préempte par le biais de la Safer et se voit attribuer le bien en 2007. Cependant 9/10^{ème} des parcelles sont de faible intérêt agronomique et difficilement valorisables. La procédure est simplifiée à partir de 2006. La commune poursuit la récupération des biens vacants par simple délibération.



« Quand je suis arrivé au pays, les agriculteurs pensaient « qu'après eux c'était foutu ». Puis nous avons réussi à installer des jeunes, ils voient qu'on arrive à en vivre. »

PASCAL WALDSCHMIDT

➔ REPÈRES SUR L'EXPÉRIENCE

- **1999** : début du recensement des biens vacants
- **2007** : acquisition par la commune, et rétrocession partielle aux agriculteurs de la commune
- **2008** : appel à candidature pour la ferme communale
- **2009-2013** : installation du porteur de projet et 1^{ère} tranche de travaux

➔ CONTACT

Pascal WALDSCHMIDT,
Maire de Beaumont, 04 75 39 58 25

La création d'une ferme communale

La ferme de Fabrou, abandonnée depuis 80 ans, devenue propriété de la commune grâce à la procédure des biens vacants, nécessite d'importants travaux de réhabilitation. Elle présente néanmoins un potentiel intéressant pour une installation progressive agricole ou agri-rurale.

La commune lance un appel à candidatures et reçoit 31 réponses. Elle retient celle de Rémy, qui présente un projet de porcs fermiers avec engraissement, transformation et vente directe. En parallèle, une étude de faisabilité est réalisée : quel montage juridique permettra à la commune de confier la ferme à un porteur de projet, et d'en garantir la vocation agri-rurale, tout en évitant à la fois une future spéculation immobilière et un investissement trop lourd pour la commune ? Le modèle de la ferme communale est retenu. Un bail rural avec option d'achat est signé entre les deux parties, avec un montant de fermage symbolique. Une clause prévoit une possibilité de rachat par le fermier au bout de 10 ans, et précise le mode de calcul du prix de vente (remboursement des dépenses portées par la commune sur ses fonds propres). D'importants travaux de réhabilitation sont ensuite engagés, portés en partie par la commune qui peut bénéficier d'aides publiques, et par Rémy en auto-construction. Les terres en friche depuis 80 ans nécessitent d'être débroussaillées, une piste d'accès est terrassée, le site est connecté aux réseaux (eau, électricité, téléphone) et une première tranche de travaux est réalisée avec la construction d'un bâtiment d'élevage porcin, financé à 80% par des subventions du Conseil régional Rhône-Alpes et du Conseil général de l'Ardèche. Une deuxième tranche de travaux est prévue avec la réhabilitation de l'ancienne bâtisse en maison d'habitation. Rémy peut lancer progressivement son activité d'élevage de porcs fermiers et de valorisation des châtaigneraies. Si une partie des surfaces présente un réel potentiel agricole, d'autres parcelles en pente, en friche, ou peu accessibles, permettent au porteur de projet d'atteindre la ½ SMI, mais ne seront pas exploitées.

✎ POUR ALLER PLUS LOIN

- Biens vacants, sans maître, abandonnées / procédure / www.an-patrimoine.org
- Biens sans maître / fiche / www.collectivites-locales.gouv.fr
- Comparaison biens sans maître et biens abandonnés / analyse juridique / www.anil.org

2 QUESTIONS À PASCAL WALDSCHMIDT, Maire de Beaumont

Votre expérience a-t-elle inspiré d'autres élus dans les communes voisines ?

Il faut préciser que nous n'avons pas été les premiers à faire ça, nous avons suivi la commune voisine de Laboule. Depuis, il y a des maires qui sont venus me voir pour savoir comment on avait récupéré les biens vacants, ça commence à les intéresser. Ce qui arrive également, c'est qu'on en découvre à l'occasion d'opérations d'aménagement.

Ca a été le cas pour nous lorsqu'on a voulu implanter une ligne électrique. Il faut pour cela l'autorisation de tous les propriétaires. Lorsque que l'on regarde le cadastre on peut s'apercevoir qu'il y en a certains qui nous sont inconnus et qui ont disparus depuis plus de 100 ans.

Quel point important en reprenez-vous ?

D'une manière plus générale, ce qui est important c'est d'insister,

à chaque fois que nous en avons l'occasion, sur la nécessité de maintenir des agriculteurs. Quand je suis arrivé au pays, les agriculteurs pensaient « qu'après eux c'était foutu ». Puis nous avons réussi à installer des jeunes, ils voient qu'on arrive à en vivre. Avec cette pédagogie, petit à petit, on arrive à débloquer des choses.



Rhône-Alpes

FINANCER DES ACQUISITIONS FONCIÈRES

Le conservatoire des terres agricoles
du Conseil général de Haute-Savoie (74)

➔ SITUATION



Département de la Haute-Savoie,
Surface agricole : 135 000 ha
soit 29 % du territoire
Contexte péri-urbain

➔ RÉSULTATS

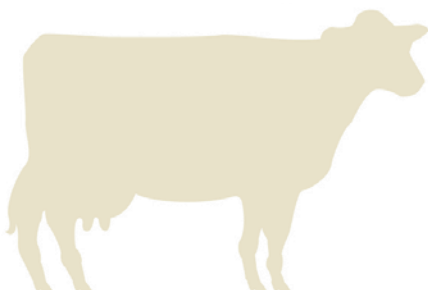
16 communes

aidées et 4 communes dont les
dossiers sont en cours d'instruction.

Près de 60 hectares

ont bénéficié du dispositif CTA.

Au total, ceci représente un
investissement financier du Conseil
général de 400 000€, soit près de 6
700 € par hectare.



DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE concernant les espaces naturels sensibles (ENS), le Conseil général de la Haute-Savoie a mis en place une aide financière à destination des collectivités qui souhaitent acquérir du foncier agricole, en vue d'en pérenniser son usage, via le dispositif du conservatoire des terres agricoles (CTA).



© TDL

Contexte

La Haute-Savoie est le département de Rhône-Alpes qui présente le rythme d'urbanisation le plus rapide

Le taux de croissance des espaces urbains, d'environ 1,6% par an, est supérieur à la moyenne régionale. En 2011, ce taux représente plus de 450 hectares (observatoire de la Haute-Savoie, 2011). Cette artificialisation se réalise majoritairement aux dépens des espaces agricoles, d'autant plus si les terrains sont situés en fond de vallée, facilement accessibles et «viabilisables». Dans ce contexte, le Conseil général de la Haute-Savoie a souhaité développer une politique volontariste afin de protéger le foncier agricole. Trois volets sont déclinés : une aide financière pour inciter aux échanges de parcelles, une convention avec la Société d'aménagement foncier et établissement rural (SAFER) formalisant notamment une veille sur le territoire, et la création du conservatoire des terres agricoles (CTA). Ce dernier est une aide financière à l'acquisition de foncier agricole, à destination des collectivités qui voudraient en pérenniser son usage. Ses ressources proviennent de la taxe d'aménagement permettant de financer les actions liées aux espaces naturels sensibles.

➔ DISPOSITIF UTILISÉ

Modalités d'attribution de l'aide financière :

Prise en charge par le Conseil général de Haute-Savoie de 30 à 60% du coût d'acquisition, selon l'Indice Fiscal (IF) de la commune. Plafonnement de l'aide à 2€/m² et, s'il est inférieur, au prix agricole référencé sur la zone.

En échange de quoi la collectivité doit souscrire à 4 engagements dans un contrat d'une durée minimum de 30 ans :

1. Inscrire dans l'acte d'acquisition de la parcelle sous forme de clause résolutoire l'objectif de maintenir le caractère agricole ou naturel de la parcelle et sous clause restrictive une servitude d'inconstructibilité.
2. Maintenir la parcelle en zone Agricole (A) ou Naturelle (N) du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
3. Ne pas s'engager dans une procédure de vente ou d'aliénation de la parcelle.
4. Conclure un bail rural environnemental (BRE) avec l'agriculteur locataire de la parcelle, comportant 3 clauses choisies parmi les 15 proposées par le code rural et de la pêche maritime.

➔ FACTEURS DE RÉUSSITE

› La **volonté politique** du Conseil général de préserver le foncier agricole, notamment en l'inscrivant dans son schéma départemental des **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** ce qui lui fait bénéficier de moyens financiers importants.

› Un **dispositif** conçu de façon « la plus simple possible » et son fonctionnement léger.

› La **présence d'un technicien** de la chambre d'agriculture lors de la rédaction du bail, qui apporte



© TDL

Impulsion

Un travail partenarial pour la protection du foncier agricole

Le conservatoire des terres agricoles (CTA) naît en 2007 à l'issue d'une session de travail sur le foncier rassemblant élus et acteurs du monde agricole (chambre d'agriculture, syndicats, SAFER...). Le constat est alarmant : la consommation foncière progresse rapidement et de nombreuses surfaces agricoles sont perdues chaque année pour d'autres usages. Forts de l'expérience menée sur les alpages par le conservatoire des terres agropastorales (voir fiche Organiser une veille foncière concertée : le conservatoire des terres agro-pastorales), l'idée émerge alors de reproduire un dispositif qui s'en rapproche en vallée. Le CTA est validé au printemps 2009 par les élus, lors d'un vote en assemblée départementale. Il est opérationnel depuis 2010.

Démarche

Une aide financière pour l'acquisition de foncier à destination des collectivités

Le Conseil général de Haute-Savoie prend en charge l'animation et le financement du dispositif. Le service aménagement et développement rural coordonne l'attribution de l'aide, le suivi des dossiers et l'accompagnement à la rédaction du bail rural environnemental.

Les étapes à suivre par la collectivité pour bénéficier de l'intervention sont les suivantes :

1. Saisie du Conseil général par la collectivité

L'initiative d'acquisition émane de la collectivité territoriale. Si aucune veille foncière n'est formalisée comme c'est le cas sur les alpages, la SAFER joue un rôle d'alerte majeur auprès des collectivités. Lorsqu'une commune est informée de la vente d'un terrain stratégique pour le maintien de la vocation agricole, elle peut solliciter le dispositif. Un avis d'opportunité est émis par le Conseil général après

ses compétences et permet de désamorcer un certain nombre de craintes, notamment chez l'exploitant.

› Le rôle « pédagogique » joué par la SAFER, qui contacte la commune pour l'informer de l'offre de vente et lui explique le mécanisme du conservatoire.

➔ DIFFICULTÉS

› Les demandes sont variables et ne se font pas de façon concertée, parfois en dépit d'une politique agricole et foncière.

› En plaine, il n'existe pas de structures à même de proposer un dispositif de veille et d'animation foncière comme cela peut être le cas sur les alpages (voir fiche Organiser une veille foncière concertée : le conservatoire des terres agro-pastorales)

› Pourtant, cette étape en amont de l'aide apportée par le Conseil général peut être garante de la pertinence et de la réussite de cette dernière.



© TDL

examen de la demande par sa commission du développement rural.

2. Mise au point du projet

Avec ses partenaires, le Conseil général apporte un appui technique à la collectivité notamment dans la rédaction du bail rural environnemental. Le chargé de mission se déplace en mairie avec un technicien de la chambre d'agriculture pour trouver avec l'exploitant « le bon compromis » dans le choix des clauses. Pour l'instant, les acquisitions foncières réalisées par les collectivités n'ont pas été faites seulement dans le but de soutenir des installations. Le foncier est souvent attribué à des agriculteurs déjà en place afin de consolider ou agrandir leur exploitation.

3. Décision d'attribution de l'aide à l'acquisition par le Conseil général

Cette décision se fait au regard des engagements souscrits par la collectivité. Elle doit en particulier faire insérer légalement dans l'acte de propriété l'objectif de maintenir le caractère agricole ou naturel de la parcelle.

2 QUESTIONS À Claire VIU, responsable du dispositif CTA au Conseil général de Haute-Savoie

Les dossiers déposés à ce jour ont-ils reçu un avis favorable ?

«À l'heure actuelle, aucun dossier n'a été refusé. La commission qui les étudie se penche en particulier sur la localisation de la parcelle, l'enjeu du territoire et la démarche de la commune. Celles qui ont fait appel à nous avaient la volonté de préserver le foncier agricole. Ce n'est pas anodin de s'engager sur plus de 30 ans. Et puis le dispositif n'est pas saturé, si l'on reçoit 20 demandes par an, il faudra certainement instaurer des critères de priorité.»

Pouvez-vous illustrer par un exemple ?

«Notre dossier le plus important a été déposé par la commune de Poisy. C'est un secteur typiquement péri-urbain, voire urbain, au cœur de l'agglomération annecienne. Une propriété de 18 hectares agricoles se vendait entre le chef lieu de la commune et, en contre bas, une zone commerciale. La SAFER a été informée de la vente et a alerté la collectivité. Si cette zone était urbanisée, cela mettrait en péril le centre de formation agricole Lucien Bizet qui exploite l'ensemble des terres, situées à proximité de leur siège

d'exploitation. La commune de Poisy est intervenue et a acquis les terrains avec l'aide du CTA. Elle a un engagement de 40 ans avec le Conseil général pour en conserver la vocation agricole, sous peine de devoir rembourser la totalité de la subvention qui lui a été attribuée, soit environ 150 000 €. Lors de la signature du bail rural environnemental entre la commune et le locataire, il est intéressant de définir des clauses qui puissent être adaptées aux différents modes de conduite des parcelles, applicables par le locataire et donc vérifiables par la commune.»

➔ REPÈRES SUR L'EXPÉRIENCE

- › **2008-2014** : inscription de l'ensemble des zones A et N dans le SDENS
- › **2009** : création du CTA lors d'un vote en assemblée départementale
- › **2010** : dispositif opérationnel
- › **2013** : 16 dossiers instruits et 4 en cours d'instruction

➔ CONTACT

Conseil Général de Haute Savoie
04 50 33 50 00 / www.cg74.fr
Claire VIOU, responsable foncier et CTA

Durant ses trois premières années d'existence, une vingtaine de dossiers ont été soumis au CTA pour l'attribution de l'aide. Ils concernent des surfaces moyennes d'1,5 hectare.

Les acquisitions se font « au compte-goutte » par les communes qui adoptent principalement une stratégie « pare-feu » sur les zones soumises à une très forte pression foncière. L'acquisition de certaines parcelles doit servir de signal fort pour les propriétaires avoisinants (en étant par exemple positionnées de façon à bloquer le front d'urbanisation). Il s'agit bien de sensibiliser le public au maintien des terres agricoles.

✎ POUR ALLER PLUS LOIN

- › **Plaquette du Conseil général de Haute-Savoie sur le Conservatoire des Terres Agricoles** / www.cg74.fr
- › **Les espaces naturels sensibles de la Haute-Savoie, guide pratique à l'usage des collectivités locales** / www.cg74.fr
- › **Baux Ruraux Environnementaux** / Décret n° 2007-326 du 8 mars 2007 / www.legifrance.gouv.fr

“ Lors de la signature du bail rural environnemental entre la commune et le locataire, il est intéressant de définir des clauses qui puissent être adaptées aux différents modes de conduite des parcelles, applicables par le locataire et donc vérifiables par la commune. ”

CLAIRE VIOU



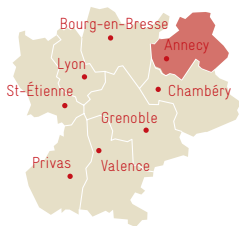


Rhône-Alpes

ORGANISER UNE VEILLE FONCIÈRE CONCERTÉE

Le conservatoire des terres agropastorales (74)

➔ SITUATION



Département de la Haute-Savoie,

Surface agricole : 135 000 ha

soit 29 % du territoire

dont 70 000 ha d'alpage

Contexte de montagne

➔ RÉSULTATS

800 hectares

et plus de 15 chalets ont été acquis par des collectivités via l'intervention du Conservatoire des Terres Agropastorales. Leur vocation agricole a donc été préservée.

Ces hectares ont permis de maintenir la viabilité d'une activité pastorale ou de supporter de nouvelles installations.

Certaines acquisitions ont permis de lutter contre la spéculation foncière grâce à la révision de prix de la SAFER. Ces opérations ont servi de signal fort notamment pour d'autres tentatives de spéculation.

EN HAUTE-SAVOIE, le conservatoire des terres agropastorales rassemble la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie (SEA 74, association loi 1901), la chambre d'agriculture et la Société d'aménagement foncier et établissement rural (SAFER) pour assurer une veille permanente sur les alpages. Lorsqu'un risque de « fuite » du foncier d'alpage est identifié, ces trois acteurs interviennent auprès des collectivités pour les inciter à acquérir les parcelles, en bénéficiant d'un appui financier du Conseil général, et à les inclure dans leur domaine public afin de maintenir leur vocation pastorale.



© TDL

Contexte

Des alpages menacés par la spéculation foncière

Située au Nord des Alpes françaises, la Haute-Savoie est voisine de la Suisse et de l'Italie. Sa situation géographique et son patrimoine naturel remarquable en font un département très attractif. Le corollaire de cet engouement se traduit au niveau foncier par une flambée des prix et un accaparement des terres pour des usages non agricoles. Le pastoralisme, qui regroupe l'ensemble des activités d'élevage extensif (c.a.d. valorisant les ressources fourragères spontanées des espaces naturels), est accompagné sur le département par la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie (SEA 74). Le pastoralisme se déploie sur 70 000 hectares d'alpage soit 15 % de la surface de la Haute-Savoie. Sur ces espaces, où les différents « usagers » de la montagne se rencontrent, la pression foncière est bien présente. Pour éviter que ce foncier ne perde sa vocation pastorale, les acteurs locaux se positionnent en faveur d'une implication forte des collectivités.

➔ FOCUS

Convention pluriannuelle de pâturage ou d'exploitation agricole : Code rural L. 481-1

Elles constituent une forme particulière de bail d'immeuble laissant au propriétaire la liberté d'utiliser les terres louées à des fins non agricoles pendant certaines périodes de l'année. Elles permettent ainsi un usage alterné de l'espace selon les saisons. Leur usage est, toutefois, limité aux zones de montagne et aux zones d'économie pastorale ou extensive, le classement de ces dernières zones supposant une délimitation par arrêté préfectoral (Code rural art. L. 113-2).

➔ FACTEURS DE RÉUSSITE

› Une très bonne implantation territoriale des acteurs (SAFER, SEA, chambre d'agriculture) et une légitimité auprès des collectivités.

› Un financement disponible du Conseil général qui permet les acquisitions, sachant que le produit de la taxe d'aménagement est conséquent en Haute-Savoie.

➔ REPÈRES SUR L'EXPÉRIENCE

› 2001 : création du conservatoire des terres agropastorales

➔ CONTACT

Jean-Jacques GRANDCOLLOT,
Maire de Samoëns, 04 50 34 42 38

Société d'Économie Alpestre
de Haute-Savoie
04 50 88 37 74 / www.echoalp.com
Antoine Rouillon, Directeur



© TDL

Impulsion

Une dynamique partenariale autour de la Société d'Économie Alpestre (SEA 74)

Le conservatoire des terres agropastorales est créé en 2001 à l'initiative du directeur de la SEA. Il rassemble vite, autour de l'idée d'une « équipe de veilleurs », deux autres acteurs : la chambre d'agriculture et la SAFER. Depuis 2007 le Conseil général de Haute-Savoie soutient financièrement la démarche en proposant une aide à l'acquisition du foncier par les collectivités dans le cadre de sa politique Espaces naturels sensibles (ENS).

Démarche

Un dispositif informel de « veilleurs du foncier pastoral »

Une cellule de veille rassemblant les techniciens de la SEA, de la chambre d'agriculture et de la SAFER se réunit tous les deux mois pour faire un état des lieux des mouvements fonciers à venir. Ces réunions, informelles, sont l'occasion d'échanger sur toutes les ventes en cours ou pressenties sur les alpages. L'information dont dispose chaque acteur est mutualisée et les situations problématiques sont identifiées.

Une approche concertée entre acteurs

Si une situation de perte de foncier pastoral se présente, une délégation prend contact avec la collectivité où est localisée la terre menacée. Elle intercède auprès des élus pour les inciter à l'acquérir et à l'inclure dans le domaine public de la collectivité. La complémentarité entre la SAFER, la chambre d'agriculture, et la SEA qui collaborent pour accompagner les collectivités dans ce processus, leur permet d'être force de proposition. La SAFER met à disposition de la collectivité ses compétences en matière de gestion foncière et peut notamment user de son droit de préemption. La chambre d'agriculture et la SEA se chargent quant à elles d'élaborer le projet pastoral s'il y a lieu et de faire le lien avec l'exploitant. Par ailleurs, le Conseil général appuie le dispositif en s'engageant à subventionner, si la collectivité y fait appel, 30 à 60% des frais d'acquisition dans le cadre de sa politique ENS.

Ce qui est intéressant au niveau de cette expérience, c'est qu'il y a d'une part un travail de redynamisation de l'alpage mais en même temps un travail avec les chasseurs pour respecter l'avifaune et avec les remontées mécaniques pour avoir une pâture logique et organisée avec l'entretien des pistes.

JEAN-JACQUES GRANDCOLLOT

Au final, l'acquisition par les collectivités

Dans tous les cas, les élus sont étroitement associés, car l'acquisition est souvent complexe et coûteuse même si les opérateurs fonciers sont bien connus et implantés sur le territoire. L'intervention de ce conservatoire est perçue comme légitime. C'est également l'occasion pour la mairie de repenser le projet communal, les alpages ayant souvent d'autres usages, notamment récréatifs. Si la collectivité décide d'acquérir la terre avec l'appui du conservatoire des terres agropastorales, elle s'engage à contractualiser une convention pluriannuelle de pâturage avec le ou les éleveur(s) en place, s'il y en a. Sinon, un projet agricole (installation ou agrandissement) est soutenu.

A ce jour, seules des communes se sont portées candidates mais les demandes d'intercommunalités ou d'Associations Foncières Pastorales (AFP) seraient recevables.

POUR ALLER PLUS LOIN

- > Site de la Société d'Economie Alpestre 73 et 74 / www.echoalp.com
- > Convention pluriannuelle de pâturage / Code rural / article L481-1 / www.legifrance.gouv.fr

3 QUESTIONS À Jean-Jacques GRANDCOLLOT, maire de Samoëns

Quelle est l'expérience de la commune de Samoëns ?

«Au niveau du lac de Gers, la commune s'est proposée pour racheter le chalet d'un agriculteur qui partait à la retraite (la famille, propriétaire, avait des difficultés pour gérer l'héritage). Par le biais de la SAFER, elle a décidé d'installer un jeune éleveur de moutons et de chèvres. Elle avait besoin d'entretenir les pistes du domaine skiable et, l'été, d'avoir une dynamique car c'est un site touristique extrêmement important pour la commune. L'éleveur s'est installé dans le chalet et la commune est en train de monter un programme lié au Plan Pastoral Territorial (PPT) où nous allons installer des toilettes sèches, refaire une partie de l'habitat, retravailler la partie traite et transformation... Elle vient de lui donner l'autorisation de faire une petite restauration avec

plateau de fromages et salade cultivée sur place. Cette initiative rencontre un grand succès et permet à l'agriculteur d'avoir un petit revenu régulier et de mettre en valeur son exploitation. Les élus sont très contents, c'est un jeune dynamique qui a envie de faire plein de choses.»

Pourquoi soutenir une installation ?

«Ce qui est intéressant au niveau de cette expérience, c'est qu'il y a d'une part un travail de redynamisation de l'alpage mais en même temps un travail avec les chasseurs pour respecter l'avifaune et avec les remontées mécaniques pour avoir une pâture logique et organisée avec l'entretien des pistes. La commune a également demandé à l'agriculteur d'expliquer aux touristes son travail et l'importance d'avoir des alpages en fonctionnement. Elle

insiste beaucoup pour qu'il y ait cette implication pédagogique auprès des touristes. En tant que maire, je suis très favorable à ce genre d'expériences, je pense que c'est un des moyens pour l'agriculture de faire comprendre ses difficultés à la société civile.»

A quel moment intervient le conservatoire des terres agropastorales ?

«L'interaction de la commune avec la SEA et le conservatoire des terres agropastorales est permanente. Lors de l'acquisition, ces structures ont aidé à monter tous les dossiers, les demandes de subventions, les projets techniques... C'est un véritable partenariat sachant que la SEA travaille également avec les Associations Foncières Pastorales (AFP) et nous aide à construire le Plan Pastoral Territorial.»



Rhône-Alpes

FAVORISER LES TRANSMISSIONS

Le réseau foncier installation du Livradois-Forez (Auvergne)

➔ SITUATION



7 communautés de communes: Pays de Cunlhat, Haut Livradois, Bassin Minier Montagne, Pays de Courpière, Pays d'Olliergues, communauté de communes de la Vallée de l'Ance et du Pays d'Arzac

Contexte rural

➔ RÉSULTATS

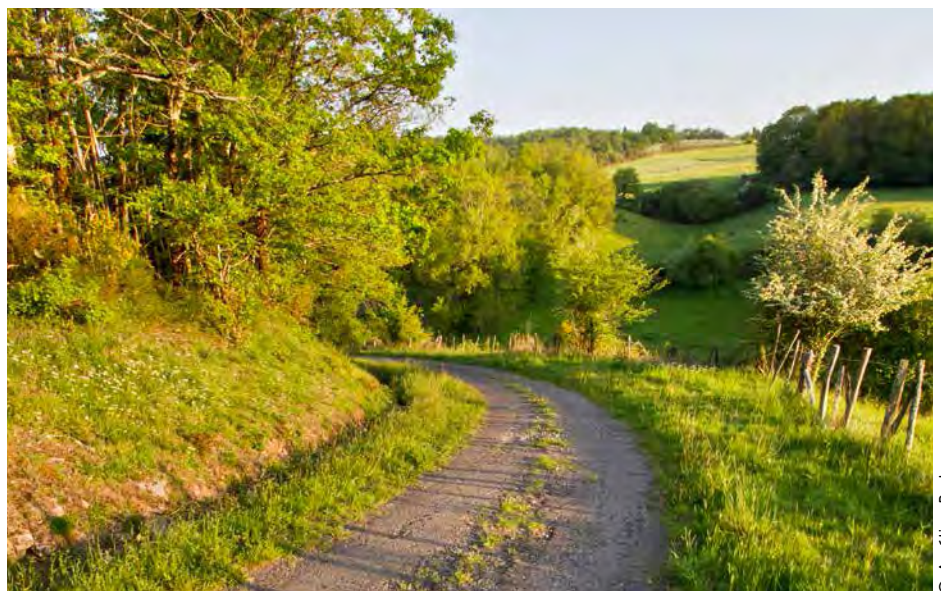
› **Outil extranet** permettant aux communautés de communes de disposer de données actualisées concernant les exploitations et leurs enjeux.

› **Mise en place** ou renforcement de commissions agricoles dans chaque communauté de communes.

› **Animation territoriale**, mise en relation cédants-repreneurs et création de dispositifs ayant eu des résultats concrets en terme d'installation et de restructuration parcellaire.

› **Émergence d'une véritable** prise en compte de l'agriculture dans les politiques intercommunales et communales, lesquelles ont posé certains actes forts (acquisition par préemption, émergence de PLU

CRÉÉ POUR PROTÉGER ET VALORISER l'activité agricole du Livradois-Forez, le réseau foncier installation du Livradois-Forez est un « réseau » qui existe par le biais d'une convention, liant les différents partenaires: conseil général du Puy de Dôme, Parc Naturel Régional (PNR) du Livradois-Forez, et plusieurs communautés de communes. Le réseau soutient la transmission des exploitations agricoles, réalise des diagnostics du foncier agricole et anime un programme d'échanges amiables.



© Aurélien Brohon

Contexte

Envisager les suites d'un diagnostic foncier agricole

Le Livradois et les monts du Forez forment une entité géographique qui s'étend sur deux régions et trois départements. Le réseau installation foncier Livradois-Forez rassemble 7 communautés de communes situées dans le département du Puy-de-Dôme. Par le passé, ce territoire montagnard a connu une période industrielle et l'agriculture y était souvent un complément d'activité. Il subit de plein fouet l'exode rural et la déprise agricole. Pour y faire face, un Parc Naturel Régional (PNR) est instauré en 1986 avec pour mission le maintien des activités économiques du territoire. La préoccupation du renouvellement des actifs agricoles est au cœur de son action depuis une trentaine d'années.

Parallèlement, depuis les années 2000, le conseil général du Puy-de-Dôme encourage la réalisation de diagnostics fonciers agricoles par les communautés de communes. Ces diagnostics identifient toutes les exploitations, mettent en lumière les risques de cessation d'activités sans repreneur et la problématique du morcel-

intercommunaux dans lesquels est exprimée la volonté de protéger les zones agricoles...).

› **Essaimage de l'initiative** avec la constitution en 2008 du réseau pour la transmission du foncier en Combrailles sur les communautés de communes voisines.

➔ FACTEURS DE RÉUSSITE

› **Un animateur salarié** à temps plein, qui porte le projet, fédère les volontés et les énergies pour permettre à tout le monde de travailler en commun. Ses doubles compétences en agriculture et géomatique sont indispensables pour la création et le suivi de la base de données SIG.

› **La volonté politique** des élus locaux et des techniciens délégués dans chaque communauté de communes. Le réseau est véritablement « l'outil des communautés »

› **Le rôle du PNR** est primordial. « Le PNR a fait le nid du réseau. Il est le résultat de quinze années de gestion de l'espace en amont ». Le soutien du conseil général a également été essentiel dans la mise en œuvre du projet.

› **La relation de confiance** qui s'est progressivement établie avec la profession agricole et ses institutions est gage de la réussite des projets. Le réseau a su leur être complémentaire en « faisant avancer les actions et en les mettant en cohérence ».

➔ DIFFICULTÉS

› **La principale difficulté** a été que chaque acteur puisse « trouver sa place » et qu'une relation de confiance s'établisse entre les partenaires.

lement du parcellaire comme frein à l'installation. L'enjeu est de faciliter la transmission en dehors de l'agrandissement et/ou d'éviter le verrouillage du foncier.

Impulsion

Dans les cinq années suivant la mise place de ce dispositif, cinq communautés de communes capitalisent par ce biais des informations précises sur leur territoire. Afin de valoriser ce travail et ne pas perdre le fil de ces données qui deviendraient vite obsolètes, le parc et les communautés de communes émettent l'idée de créer un réseau et d'embaucher un animateur. Sa mission est double: maintenir le diagnostic à jour et mettre en œuvre des actions pour pallier le départ des actifs agricoles.

Démarche

Un montage partenarial pour la création du poste d'animateur

Le réseau est créé en 2005 avec l'embauche de l'animateur, salarié d'une communauté de communes et mis à disposition des inter-collectivités adhérentes, qui participent financièrement à la moitié de son poste. Le conseil général du Puy-Dôme soutient le dispositif en finançant l'autre moitié. Le PNR assume quand à lui les frais liés à l'informatique (serveurs, logiciels cartographiques), l'hébergement professionnel ainsi que les déplacements.

La cartographie des exploitations agricoles : élément de « cohésion » du réseau

Le premier travail de l'animateur consiste à mettre en commun les données techniques et cartographiques récoltées au cours des diagnostics et les enregistrer dans un système d'information géographique (SIG), sous la forme d'un extranet accessible par les communautés de communes. Cet outil leur permet d'avoir en temps réel un état des lieux du territoire agricole : qui cultive quoi, où, sur quelle surface, pour combien de temps, avec quelle perspective ? Les exploitations « à enjeu » sont identifiées et des cartes de synthèse ciblant les communes « prioritaires » en terme d'actions peuvent être éditées. Déclarée à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), les informations contenues dans cette base de données sont entièrement confidentielles.

L'objectif est de mettre à jour et vérifier les informations qui doivent dater de moins de 3 ans. Pour cela, l'animateur passe régulièrement en mairie pour les remettre à jour avec un référent. Au cours de ces échanges, les élus le renvoient parfois vers certaines exploitations qui pourraient avoir des enjeux (cessation d'activités, restructuration du foncier...). L'animateur se déplace alors pour les rencontrer. Progressivement, le dispositif a gagné la confiance des élus et des agents territoriaux qui envoient les informations dont ils disposent au fil de l'eau.

Une convention est établie avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) pour recevoir toutes les notifications de vente en temps réel. Financée par le conseil général, une clef d'accès au site Vigifoncier est transmise aux intercommunalités adhérentes, leur permettant notamment d'agir dans des délais permettant la préemption.

Un travail d'animation qui mobilise les élus et associe les partenaires

Si la base de données informatique est l'élément de « cohésion » du réseau, elle resterait néanmoins une « coquille vide » si elle n'était pas complétée par un important travail d'animation. Le salarié du réseau conçoit et anime différentes instances de concertation et de décision.

› La gestion administrative au quotidien est parfois compliquée, du fait notamment qu'aucun élu n'est en responsabilité du réseau (à l'inverse d'une structure de type syndicat mixte par exemple).

➔ REPÈRES SUR L'EXPÉRIENCE

- › **2000** : mise en place avec le Conseil général des « diagnostics fonciers agricoles »
- › **2005** : création du Réseau Installation Foncier en Livradois-Forez par 5 communautés de communes et recrutement d'un animateur
- › **2005-2013** : adhésion de 2 nouvelles communautés de communes et 2 adhésions supplémentaires en cours
- › **2011** : recrutement d'un second animateur à mi-temps

➔ CONTACT

Réseau installation foncier du Livradois-Forez,
 PNR du Livradois-Forez, 04 73 95 57 96
Nicolas Delorme, animateur
Alain Faure, Président du réseau,
 Vice-président de la communauté de communes de la Vallée de l'Ance

› Un comité de pilotage et un comité technique rassemblent élus, représentants du PNR et délégués du conseil général.

› Une commission agricole est constituée ou créée dans chaque communauté de communes. C'est un préalable à leur adhésion au réseau et elles s'engagent à la réunir à minima une fois par an.

Les communautés de communes doivent également désigner des élus délégués pour porter politiquement les actions du réseau et dédier une partie du temps de travail d'un agent référent, afin que l'animateur du réseau et les acteurs locaux aient un interlocuteur unique, clairement identifié.

Parallèlement, un partenariat structurant se crée avec les organismes agricoles. Depuis 2011, une convention lie la chambre d'agriculture au dispositif. Une réunion bimestrielle rassemble l'animateur du réseau, les techniciens de la chambre d'agriculture, le conseiller Répertoire Départ Installation (RDI), les conseillers d'entreprises du secteur, la SAFER et le Centre de Gestion, pour discuter des dossiers et co-organiser les journées installation-transmission.

D'autres partenariats sont en cours de structuration avec le Centre de Recherche, d'Étude et de Formation à l'Animation et au Développement (CREFAD)

Une déclinaison opérationnelle du réseau

Enfin, le volet opérationnel du réseau consiste à coordonner des actions favorisant le maintien d'actifs sur le territoire. Pour cela, 3 principales missions sont déclinées en partenariat avec les organisations professionnelles agricoles : (1) favoriser la transmission, (2) favoriser l'installation et (3) restructurer le parcellaire. Un suivi des cédants et des porteurs de projet est réalisé et des montages innovants sont expérimentés afin de faire concorder l'offre et la demande de foncier.

Par ailleurs, depuis 2011, le réseau travaille sur les dispositifs financiers mis en place avec le conseil général du Puy de Dôme dans le cadre des contrats territoriaux d'agriculture durable. Les aides à l'installation sont prioritaires pour tout projet comportant un aspect de diversification, transformation et vente directe. Le réseau expérimente également des opérations d'échange à l'amiable de parcelles, destinées à regrouper des îlots d'exploitation et ainsi faciliter le travail des exploitants en place et des restructurations dans des perspectives de transmission.

2 QUESTIONS À NICOLAS DELORME, animateur du réseau

Avez-vous constaté une prise de conscience des acteurs ?

« Les élus sont conscients d'avoir leur rôle à jouer. Lorsque le réseau s'est mis en place, certains pouvaient douter que ce soit à nous de faire ce travail. Maintenant c'est complètement fini. Pendant un moment, nous nous sommes dit que le réseau avait vocation à rester caché derrière les communautés de communes. Nous voulions qu'elles soient identifiées comme partenaires de l'agriculture. Cela marche bien, les agriculteurs s'adressent de plus en plus à eux. Mon sentiment est que les élus

sont vraiment devenus acteurs. Ils ont posé des actes qui ne sont pas anodins. Par ailleurs, il y a 8 ans, il n'y avait pas de commission agricole dans la plupart des communautés de communes mais une commission gestion de l'espace dans laquelle ces sujets étaient traités pendant 10 minutes. Aujourd'hui, une commission agricole de 2 heures est consacrée uniquement à ce sujet. »

La commission agricole est donc un lieu de concertation ?

« Depuis un an et demi, nous travaillons par exemple sur les

dispositifs financiers mis en place avec le conseil général, dans le cadre des contrats territoriaux d'agriculture durable. Chaque communauté de communes peut bénéficier d'aides en fonction des projets qu'elle veut mettre en place. Elles sont attribuées « à la carte » : les projets sont montés avec les élus et le réseau en commission agricole. Cela nécessite de s'approprier réellement la problématique du territoire pour définir quels sont ses enjeux pour soutenir l'installation. »



Rhône-Alpes

RECENSER ET MOBILISER LES PROPRIÉTAIRES

L'association foncière à Planzolles (07)

➔ SITUATION



Commune de Planzolles, Ardèche,
138 habitants
Surface agricole : 65 ha,
soit 12% du territoire
Contexte rural en déprise agricole

➔ RÉSULTATS

3,5 ha

mobilisés qui bénéficient à un jeune porteur de projet en agriculture biologique.

38 ha

supplémentaires potentiellement mobilisables, cartographiés, bénéficiant de l'avis favorable des propriétaires fonciers pour permettre une future installation agricole.

Création d'une ASL qui rassemble tous les propriétaires. Elle permet de fédérer les différents acteurs, qui se sont appropriés le projet et ses enjeux, et d'en assurer la pérennité. Le projet est alors porté collectivement et n'est plus mis en péril par un éventuel changement d'équipe municipale.

SUR LA COMMUNE DE PLANZOLLES, l'équipe municipale s'est lancée depuis 2008 dans la reconquête des zones agricoles à l'abandon et mène un important travail de sensibilisation des propriétaires fonciers. Une première association de propriétaires a vu le jour en 2012 permettant la mise à disposition de 3,5 hectares pour accueillir un jeune éleveur de volailles en agriculture biologique.



© TDL

Contexte

Redynamiser une zone rurale en déprise pour limiter les risques liés à l'enfrichement

La commune de Planzolles, située en sud-Ardèche, entre 450 et 750 m d'altitude est marquée par la prédominance des espaces naturels et forestiers (plus de 75%) et la faible proportion des espaces agricoles. Pour 5 exploitations ayant leur siège dans la commune en 2000, il ne reste qu'un seul agriculteur à titre principal aujourd'hui, et la surface cultivée a diminué de moitié. La déprise se traduit au niveau du paysage agricole par une fermeture des anciennes châtaigneraies, landes et prairies, progressivement remplacées par des pins maritimes. Cette évolution renforce les risques d'incendies, et dégrade le potentiel agronomique, tout en impactant également l'économie et le lien social.

➔ DISPOSITIF UTILISÉ

Association syndicale libre (ASL) :

ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 et décret n° 2006-504 du 3 mai 2006.

Elle constitue la forme la plus simple soumise à déclaration mais à aucun contrôle de légalité des préfetures, contrairement aux deux autres formes de syndicats de propriétaires. C'est une personne morale de droit privé qui regroupe des propriétaires de biens immobiliers voisins, pour la réalisation d'aménagements spécifiques ou leur entretien. Malgré l'usage du terme d'association, ces structures sont sans rapport avec les associations de la loi de 1901 (de 1908 en Alsace-Moselle), qui constituent la base juridique du tissu associatif français.

« Peuvent faire l'objet d'une association syndicale de propriétaires : la construction, l'entretien ou la gestion d'ouvrages ou la réalisation de travaux en vue :

- a) De prévenir les risques naturels ou sanitaires, les pollutions et les nuisances ;
- b) De préserver, de restaurer ou d'exploiter des ressources naturelles ;
- c) D'aménager ou d'entretenir des cours d'eau, lacs ou plans d'eau, voies et réseaux divers ;
- d) De mettre en valeur des propriétés. »

Le fonctionnement des associations syndicales, leurs missions, la répartition des contributions et le poids de chaque propriétaire sont déterminés librement par les statuts de l'association. La seule règle imposée par la législation est que les associations syndicales sont dirigées par un conseil collégial, dénommé «Syndicat» (à ne pas confondre avec le syndicat de copropriétaires).

La constitution d'une ASL suppose l'accord préalable et écrit des fondateurs. Une fois créée, l'adhésion



© TDL

Par ailleurs, l'arrivée d'une nouvelle population à la recherche de résidences principales ou secondaires tend à priver les candidats à l'installation des sièges d'exploitations existants.

Pour remédier à cette situation, l'équipe municipale se positionne fortement dès le début de son mandat en 2008. Constatant que d'importantes surfaces, découpées en petites parcelles, sont sous-valorisées, les élus souhaitent regrouper ce foncier en lots cohérents.

Impulsion

Un binôme d'élus moteurs

L'initiative émane en 2008 d'un élu, alors lui même agriculteur, qui convainc le maire de s'engager en faveur de l'installation agricole. Ils décident ensemble de démarcher les propriétaires fonciers pour les encourager à mettre à disposition leurs parcelles vacantes.

Démarche

Une première prise de contact : un questionnaire et une réunion d'information à destination des propriétaires

La commune identifie dans un premier temps, au cours d'un tour de terrain réalisé par le maire et son adjoint, 3 périmètres prioritaires. Les terres les plus difficiles à réhabiliter sont écartées. 40 hectares sont ainsi ciblés sur le premier périmètre. Les élus recherchent ensuite sur le cadastre, pour chaque parcelle, l'identité du propriétaire et ses coordonnées. La plupart sont en dehors de la commune. Un questionnaire est alors envoyé à chaque propriétaire, accompagné d'un courrier officiel de la mairie. Chacun est sondé sur son intérêt éventuel pour la mise en valeur des terres par un agriculteur et sur les conditions de mise à disposition envisageables. Sur les 45 courriers envoyés, 19 réponses sont retournées en quelques semaines. Des visites, par les élus, aux propriétaires habitant la commune, améliorent sensiblement le taux de réponse. Les informations recueillies sont ensuite cartographiées avec l'appui technique de la chambre d'agriculture, afin de visua-

à l'association syndicale est en revanche indissociable de la propriété d'un bien qui se trouve dans le périmètre d'action de l'association syndicale. À titre d'exemple, l'acquisition d'un lot entraîne ipso facto adhésion de l'acquéreur à l'association syndicale libre, qu'il le veuille ou non, qu'il soit informé de l'existence de l'ASL ou non.

➔ FACTEURS DE RÉUSSITE

➤ **La présence d'élus** porteurs de la dynamique est déterminante. La démarche demande un véritable investissement en temps et en énergie. C'est la forte implication des élus et le temps consacré à la médiation et à la persuasion des propriétaires qui a permis de faire évoluer la situation. Leur légitimité leur a permis d'aborder en confiance les propriétaires et s'assurer de leur adhésion.

➤ **L'argumentaire** pour aborder les propriétaires est clair et non culpabilisant. Sur Planzollès, les enjeux de la disparition de l'agriculture, de la dégradation de l'environnement et de risque incendie ont été avancés. Les élus annoncent clairement les objectifs de la commune et insistent sur le fait que leur réflexion « n'a pas pour but de retirer les terres aux propriétaires » mais « d'unir leurs efforts pour mettre en valeur leur territoire ».

➤ **L'accompagnement technique** et méthodologique par la chambre d'agriculture est indispensable à la définition et à la réalisation du projet. Il a également permis de garder l'équipe municipale mobilisée.



© TDL

liser les possibilités de valorisation. L'enquête révèle 38 hectares potentiellement mobilisables. Une première réunion d'information et de concertation, à l'initiative de la mairie, rassemble les propriétaires fonciers concernés, les agriculteurs, des techniciens de la chambre d'agriculture et de l'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (ADASEA). Elle débouche sur la création d'une commission ad hoc pour poursuivre l'action engagée par la commune.

Dans le même temps, un candidat à l'installation est identifié

Un jeune éleveur de volailles en agriculture biologique basé sur la commune d'Aubenas se trouve dans l'obligation de quitter son exploitation et recherche justement un nouveau site.

De l'idée à sa réalisation : un important travail de médiation

Sur les terrains identifiés, le projet d'implantation de l'élevage avance rapidement, mais le voisinage conteste. La mairie décide finalement de reporter le projet sur un autre secteur. La démarche de mobilisation des propriétaires fonciers est reprise à l'identique, sur un périmètre de 3,5 hectares, et s'avère enfin concluante.

La création d'une association de propriétaires

Appuyée par la chambre d'agriculture, la commission travaille sur la forme juridique à donner au projet, et opte pour l'association syndicale libre (ASL). Créée en 2012, l'ASL rassemble une vingtaine de propriétaires et présente l'avantage d'être l'interlocuteur unique du porteur de projet. Un bail rural est contractualisé entre l'éleveur et l'ASL, qui fixe le prix du fermage en assemblée générale.

La commune, qui doit statutairement être elle aussi propriétaire pour intégrer l'ASL, décide d'acheter des parcelles concernées par l'installation de la nouvelle exploitation. La commune finance également le raccordement du lot de parcelles aux réseaux d'eau et d'électricité, pour 40 000 €.

➔ DIFFICULTÉS

➤ **Il faut du temps** pour faire aboutir une démarche concertée sur le foncier

➤ **La gestion de l'ASL** sur le long terme repose sur le dynamisme de quelques personnes.

➔ REPÈRES SUR L'EXPÉRIENCE

- **2009** : envoi du 1^{er} questionnaire
- **2010-2011** : réunions d'échange et d'information aux propriétaires fonciers
- **2011** : mise en place de la commission de travail
- **2012** : création de l'ASL

➔ CONTACT

Christophe DEFFREIX,
maire de Planzolles, 04 75 36 65 76

Les étapes suivantes

L'installation du porteur de projet est prévue pour 2014. Dans l'idée de conforter cette l'installation, la municipalité a interpellé la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) en 2013 pour intervenir en préemption sur une vente. Constitué d'une grange et de terres attenantes, le bien devrait être rétrocédé à l'éleveur de volaille en vue d'y installer sa tuerie et d'y rénover un logement d'habitation.

Par ailleurs, les terres identifiées lors du premier recensement pourraient permettre l'installation d'un deuxième porteur de projet, orienté cette fois-ci vers une activité d'élevage extensif, à même de valoriser les surfaces importantes de landes, pâtures, châtaigniers et bois de taillis restants.

Enfin, la municipalité a voté une ligne budgétaire d'investissement dédiée à l'acquisition de foncier afin de pouvoir réagir face à des opportunités de ventes.

✎ POUR ALLER PLUS LOIN

- **Associations foncières agricoles** / Code rural / article L.136 et suivants / www.legifrance.gouv.fr
- **Associations de propriétaires dédiées aux espaces agro-pastoraux** : les associations foncières pastorales / www.echoalp.com
- **Associations syndicales de propriétaires** / Circulaire / www.ain.gouv.fr
- **Associations syndicales de propriétaires** / www.service-public.fr





Rhône-Alpes

RÉORGANISER LE FONCIER

L'intervention de l'EPFL à Granier (73)

➔ SITUATION



Commune de Granier, Savoie,
380 habitants
Surface agricole : 2170 ha,
soit 72% du territoire
Contexte de montagne

➔ RÉSULTATS

Au démarrage du projet, les attentes identifiées de cette réorganisation foncière était une meilleure connaissance et visibilité du patrimoine de chaque propriétaire. Une part importante du parcellaire a été remise à jour, au-delà des indications cadastrales. Grâce à cette action, les propriétaires ont pris conscience des limites parcellaires et les agriculteurs locataires ont pu clarifier leur statut juridique. De nombreux baux écrits ont été signés à l'issue de ce projet. Les espaces agricoles ont ainsi pu être mieux valorisés.

70 promesses de vente

recueillies sur 45 ha, soit l'équivalent de 1100 parcelles en jeu pour un volume financier de 40 250€. L'EPFL

DANS LA TARENTEISE, EN SAVOIE, la commune de Granier a mené deux chantiers successifs de réorganisation parcellaire sur la base du volontariat des propriétaires. Située en altitude, avec une agriculture tournée vers la production de lait et la transformation fromagère, cette commune, comme d'autres dans le département, n'a pas été remembrée dans les années 60. Les agriculteurs, à la fin des années 90, se sont saisis de cette question pour améliorer la viabilité de leurs exploitations et leurs relations avec les propriétaires. Aidée de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) lors de la première phase, puis de l'Établissement Public Foncier Local de Savoie (EPFL 73) lors de la seconde phase, la commune a réussi à réorganiser au total plus de 6 000 parcelles.



© TDL

Contexte

Une initiative communale

La commune de Granier est située à 1 250 mètres d'altitude. Sur les 380 habitants, il reste une dizaine d'agriculteurs exploitants sur la commune. Comme de nombreuses communes en Savoie, le parcellaire n'a jamais été remembré et il n'est pas rare de trouver des parcelles d'une taille de 10 m² sur ce territoire. Face à cela, et pour favoriser des unités d'exploitation viables, la commune et les agriculteurs ont décidé de réagir en 1996, en proposant une réorganisation du parcellaire agricole aux propriétaires fonciers. Pour mener à bien ce projet, la commune a sollicité

73 a prévu de rétrocéder en 2014, aux propriétaires qui le souhaitent, les 60 îlots de propriété restructurés. La commune, quant à elle, se verra rétrocéder les parcelles non attribuées, enclavées et peu accessibles.

De façon générale, sur l'ensemble du projet, toutes phases confondues, près de 6 000 parcelles ont été réorganisées sur plus de 150 hectares.

➔ DISPOSITIF UTILISÉ

Les établissements publics

fonciers locaux (EPFL) : Outils d'action foncière à l'échelle intercommunale (contrairement aux EPF d'état), créés à l'initiative des collectivités territoriales qui en ont la compétence. L'EPFL réalise, pour son compte, celui de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière (bâtie ou non bâtie) en vue de constituer des réserves foncières ou de réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme (CU) ou, depuis la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005, les acquisitions foncières nécessaires à la protection des espaces agricoles et naturels périurbains.

Dans ce cadre, l'EPFL a vocation à acquérir directement des biens fonciers et immobiliers, les porter, les gérer puis les rétrocéder à la collectivité (ou quelqu'un d'autre si elle se rétracte) lorsqu'elle est prête à lancer de manière opérationnelle son projet.

➔ FACTEURS DE RÉUSSITE

› Une première phase de réorganisation foncière réussie, dès la fin des années 90

› Une volonté communale très forte tout au long du projet

l'appui de la SAFER pour animer le dispositif. La forme juridique retenue a été celle de l'acte unique avec échanges multi-latéraux. Cette première tranche a été un véritable succès. Elle a permis de remembrer environ 5 000 parcelles et une centaine d'hectares d'espaces agricoles et naturels de la commune. Mais, ni la commune, ni les propriétaires fonciers, ne souhaitaient en rester là.



© TDL

Démarche

Des propriétaires peu à peu convaincus

Des propriétaires fonciers, pourtant réfractaires lors de la première tranche, ont fait la demande à la Mairie de poursuivre le processus avec une seconde tranche. La commune s'est alors tournée vers les acteurs ayant pris part et animé le dispositif de la première tranche. Compte tenu de l'investissement important en énergie et en temps, la SAFER n'a pas répondu favorablement à la proposition de la commune. La commune a alors saisi l'opportunité de sa récente adhésion à l'Établissement Public Foncier Local de Savoie (EPFL 73) pour leur proposer d'animer cette tranche. La mission principale de l'EPFL 73 étant l'acquisition pour le compte de collectivités, le stockage puis la rétrocession à court, moyen ou long terme, il a opté pour un montage différent. L'EPFL 73 a proposé de confier l'animation du dispositif à la commune, via sa commission agricole, et de se concentrer sur sa mission principale, la maîtrise foncière.

Un fort investissement bénévole pour animer le dispositif

La commission agricole, forte de son expérience acquise lors de la première tranche, s'est organisée pour mener l'animation du dispositif. Un membre de cette commission a assuré le pilotage et la coordination des différents acteurs. La commission a également pris contact avec un géomètre-expert retraité, pour lui confier un rôle de médiateur avec les propriétaires. Sa tâche a principalement consisté en un recensement précis des souhaits et attentes de chaque propriétaire, partie prenante du projet (organisation de permanences), puis des propositions de promesses de vente adaptées à chaque cas particulier. Le choix de trois catégories de terres ont permis de définir le prix d'achat des parcelles selon leur type : terre agricole de bonne qualité, terre agricole de moyenne qualité, friches-bois ou terres peu accessibles.

Les promesses de vente réunies ont ensuite été transférées à l'EPFL 73 qui les a validées, transmises au notaire et a procédé à l'acquisition des dites parcelles.

› **Un temps d'animation confié à une commission municipale agricole** lors de la seconde phase, allégeant les coûts du projet global.

› **Un acteur dédié à l'acquisition**, au stockage puis à la rétrocession, avec des compétences particulières sur le foncier : l'EPFL 73

➔ DIFFICULTÉS

› **L'énergie consacrée au projet** : les deux phases mettent en lumière la nécessité d'un pilotage dans le temps. Dans la première tranche, le temps d'animation et de coordination a été assuré par la SAFER, mais a eu un coût important supporté par le Conseil Général. Dans la seconde tranche, le montage est différent et repose surtout sur un pilotage bénévole extra-communal, sous contrôle de la commission municipale agricole. Dans les deux cas, la mobilisation est importante et facteur de réussite, à prendre en compte.

➔ REPÈRES SUR L'EXPÉRIENCE

› **1996** : 1^{ère} tranche pilotée par la SAFER

› **2009 à 2014** : 2nde tranche pilotée par l'EPFL 73

➔ CONTACT

Georges COUGET, Maire de Granier

Philippe POURCHET,
Directeur de l'EPFL 73
EPFL 73 / 04 79 25 23 38
www.epfl73.fr

POUR ALLER PLUS LOIN

- › **Site de l'association des EPFL** / www.asso-epfl.fr/
- › **Rapport «Etablissements publics fonciers et SAFER - Eléments de contexte et de compréhension»** / www.adeff.org
- › **Fiche méthodologique / Connaître les acteurs du fonciers / EPFL** / www.certu.fr

2 QUESTIONS À PHILIPPE POURCHET, Directeur EPFL 73

Quel est la plus-value de l'intervention d'un EPFL sur une opération avec une commune ?

«Un EPFL est fait pour négocier, acheter, stocker et revendre du foncier. Ce sont autant de sommes que la commune ne pourrait pas avancer, sauf à emprunter. Or, le patrimoine dans ce cas ne reste pas communal. Ce n'était donc pas intéressant pour elle d'acheter et d'avancer les fonds.»

Pourquoi l'EPFL est intervenu sur ce projet en particulier ?

«Ce qui a été déterminant, c'est d'abord la motivation de la commune, et d'avoir déjà réalisé la 1^{ère} tranche. Mais ils avaient le sentiment de ne pas avoir fini. Ce qui avait été fait dans la 1^{ère} tranche était vraiment bien, mais c'était motivant avec la seconde tranche de faire encore mieux.

Depuis la création de l'EPFL, il y a toujours eu une orientation sur la préservation des espaces agricoles, mais peu d'achat de foncier car il y avait peu de commandes. Aujourd'hui, les demandes des communes augmentent et nous sommes prêts à acquérir pour celles qui sont adhérentes.»

TÉMOIGNAGE GEORGES COUGET, Maire de Granier

Quelle évaluation faites-vous de ce dispositif ?

«Les objectifs initiaux ont été atteints. Grâce à cette réorganisation, nous avons pu bien identifier, sur le terrain, les limites de parcelles. Le parcellaire a été remis à jour au-delà du cadastre.

Les propriétaires connaissent ainsi mieux leurs propriétés, les relations entre propriétaires et fermiers sont améliorées et cela a permis une meilleure gestion des locations. Cela a aussi permis d'écrire et clarifier leur statut juridique par l'écriture de baux. Certains accès aux parcelles ont pu être aménagés. Cette expérience s'est même essaimée sur la commune voisine d'Aime, à la marge. C'est un véritable remembrement volontaire, qui a recréé le lien social dans un domaine traditionnellement sensible.»



Rhône-Alpes

RÉALISER UNE ACQUISITION AGRICOLE MIXTE TERRE DE LIENS / COLLECTIVITÉ

La ferme du marais des mûres à Bourgoin-Jallieu (38)

➔ SITUATION



Communauté d'agglomération des
Portes de l'Isère

22 communes, 100 000 habitants

Surface agricole : 11 000 hectares,
soit 48 % du territoire

Contexte péri-urbain

➔ RÉSULTATS

Deux maraîchers

ont pu s'installer successivement sur les 3 hectares. Ils ont donc opté pour des structures juridiques autonomes. Néanmoins, l'entraide est importante entre eux : ils partagent le matériel et se relaient pour le magasin de vente à la ferme.

Une dynamique globale enclenchée : projet de PAEN sur le secteur (*voir fiche Créer une zone de protection et de développement des espaces agricoles : le PAEN du Pilat*)

Une réflexion impulsée sur la restauration hors domicile, dans le but de mettre en adéquation l'offre et la demande.

LA COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU, en Rhône-Alpes, avait pour projet de créer un pôle maraîchage afin d'alimenter la cuisine centrale et les habitants en légumes issus de l'agriculture biologique. La vente d'une propriété agricole est l'occasion de lancer un projet de pôle maraîchage. La ville sollicite Terre de Liens pour une acquisition conjointe du lieu.



© IDL

Contexte

Pour implanter le pôle de maraîchage, la commune de Bourgoin-Jallieu et la communauté d'agglomération des portes de l'Isère (CAPI) avaient identifié un terrain de 20 hectares (ha) d'un seul tenant composé de :

- un terrain communal (5 ha),
- des parcelles appartenant à l'Etablissement Public d'Aménagement Nord Isère (EPANI), chargé de la création de la ville nouvelle de l'Isle d'Abeau (10,3 ha),
- des parcelles maîtrisées par la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) (1,3 ha),

➔ DISPOSITIF UTILISÉ

Bail emphytéotique administratif :

CGCT art. L. 1311-2 et suivants /
Code rural : L. 451-1 et suivants.

Un bien immobilier appartenant à une collectivité territoriale peut faire l'objet d'un bail emphytéotique prévu à l'article L. 451-1 du code rural, notamment en vue de l'accomplissement, pour le compte de la collectivité territoriale, d'une mission de service public ou en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général relevant de sa compétence.

C'est un contrat par lequel une collectivité cède la jouissance d'un immeuble (rural ou non) pour une longue durée (de plus de 18 ans à 99 ans). Aucune disposition du fermage ne lui est applicable. Ce bail est notamment utilisé lorsque la collectivité ne souhaite pas supporter la gestion du bien loué, comme d'importants travaux de rénovation.

Intérêts pour la commune :

elle n'aura pas à supporter les contributions et charges liées au bien immobilier et elle confère ainsi à Terre de Liens, le temps du bail, les droits réels du propriétaire sur la chose louée (ex : entière liberté de construire et d'apporter des améliorations aux biens), sous réserve des limitations édictées à l'article L. 1311-3 CGCT.

Le loyer est généralement très modeste, voire parfois nul. En contrepartie, au terme du contrat, la personne publique n'est redevable d'aucune indemnisation pour les améliorations apportées qui deviennent sa propriété, la fin du contrat pouvant intervenir par arrivée du terme ou résiliation du contrat, notamment en cas de désaffectation du bien ou tout motif d'intérêt général.

- et la ferme privée du marais des mûres, avec habitation et bâtiments d'exploitation (3,4 ha).

Ces propriétés forment un ensemble coupé par une route, la RD 208.

Ce pôle avait pour vocation initiale l'approvisionnement en légumes bio de la cuisine centrale de la commune et d'une future cuisine intercommunale.

Impulsion

Une propriété est en vente, l'opportunité doit être saisie

La ferme du marais des mûres fait l'objet d'un compromis de vente en mars 2011 au bénéfice d'un projet privé. Ce compromis (qui n'avait pas été notifié à la SAFER) est annulé sur demande de la commune de Bourgoin-Jallieu. L'intervention de la SAFER permet alors d'éviter que le bien ne sorte du domaine agricole et les élus sont prêts à s'investir dans une démarche d'acquisition. Un délai de 6 mois est accordé par la SAFER pour trouver un montage adéquat, un délai supplémentaire sera nécessaire pour finaliser l'achat. Le Conseil régional financera les frais de portage.



Pacte de préférence : Contrat unilatéral au terme duquel le propriétaire d'un bien s'engage, pour le cas où il le vendrait, à le réserver au bénéficiaire du pacte de préférence à toute autre personne. Le promettant ne peut être contraint à la vente au profit du bénéficiaire (comme avec une promesse unilatérale) mais, s'il prend la décision de vendre, il devra lui notifier son intention et, si celui-ci accepte l'offre ainsi faite, l'acceptation vaudra vente conformément aux dispositions de l'article 1583 du Code civil. En revanche, le bénéficiaire d'un pacte de préférence n'est pas tenu d'accepter cette offre, et peut donc la refuser. Il bénéficie de ce que l'on appelle « un droit potestatif », lui permettant par principe d'être seul maître de la formation du contrat projeté. Il peut décider de lever l'option, comme de ne pas la lever. Le non-respect du pacte de préférence par le promettant peut entraîner des demandes de dommages et intérêts.

Par l'intermédiaire de ce pacte, la commune a donc souhaité instaurer conventionnellement un équivalent de droit de préemption au profit de Terre de Liens en cas de vente de la maison d'habitation.

Grâce à ces deux outils, malgré des propriétaires différents, le sort de la maison est relié à celui de la ferme: même gestionnaire, auquel est accordée une priorité au rachat de la maison.

Entre temps, la commune demande à Terre de Liens d'acquiescer cette ferme dont le prix de vente global est de l'ordre de 290 000 €, en bénéficiant d'une subvention de la commune de 90 000 € et éventuellement des compléments jusqu'à 150 000 € par d'autres financeurs. Cette demande est soumise au comité d'engagement de la Foncière Terre de Liens de juin 2011 qui trouve le projet intéressant mais demande d'en préciser les contours.

Démarche

Une étude de faisabilité pour vérifier l'opportunité d'installer un pôle de maraîchage sur le secteur

A la première réunion du comité de pilotage, en juin 2011, Terre de Liens confirme que l'acquisition de la propriété envisagée serait la première phase de construction du pôle de maraîchage avec la nécessité préalable de formaliser le projet et d'en étudier sa faisabilité.

Terre de Liens Rhône-Alpes propose donc à la collectivité une étude de faisabilité du projet, visant à définir les périmètres et disponibilité des terrains, s'assurer de la faisabilité technique de développer du maraîchage « bio » sur ce site ; en mesurer les impacts économiques et sociaux ; évaluer les investissements à prévoir ; analyser finement l'acquisition de la propriété marais des mûres ; identifier un premier porteur de projet et broser les étapes suivantes. Fin juin, la proposition d'étude, après échanges avec les collectivités concernées, fait l'objet d'un marché passé en procédure adaptée en application du Code des marchés publics.

L'étude de l'acquisition du marais des mûres est alors considérée comme la première phase d'une opération qui pourrait s'étendre, car la demande en produits locaux se développe de manière importante sur le territoire de l'agglomération (création d'Amap, demande en restauration collective...).

Une acquisition mixte public-privé : la Foncière Terre de Liens et la commune de Bourgoin-Jallieu

Pour la ferme du marais des mûres, une acquisition conjointe impliquant collectivités et Terre de Liens est réalisée :

- Achat des terres et du bâtiment agricole par la Foncière Terre de Liens,
- Acquisition de la maison d'habitation par la ville de Bourgoin-Jallieu et participation financière de la Région et de la communauté d'agglomération des portes de l'Isère,
- Mise à disposition de la maison d'habitation à la Foncière via un bail emphytéotique pour le logement des agriculteurs,
- Pacte de préférence entre la ville et la Foncière Terre de Liens pour assurer l'unité en cas de vente.

TÉMOIGNAGE FRANCIS POUSTHOMIS, conseiller municipal à Bourgoin-Jallieu et conseiller communautaire à la CAPI

« Cette installation est le fruit d'un partenariat ville, agglomération, région, SAFER et Terre de Liens. C'est le fruit d'une volonté et également le fruit du hasard. Ce n'est pas à la puissance publique d'intervenir sur l'agriculture. La ville l'a fait car personne ne l'avait fait. Connaître les disponibilités foncières de nos collectivités est une chose, il faut également savoir

à quels documents d'urbanisme se référer. Terre de Liens, dans son étude, a recensé 14 types de documents ! »

Sources: Actes du colloque « Les collectivités et le foncier agricole », Bourgoin-Jallieu, décembre 2012 / Localtis, 22/07/2013, « Partenariat public / privé pour le maraîchage bio (38) »

➔ FACTEURS DE RÉUSSITE

- › **Une volonté politique clairement exprimée** par la ville de Bourgoin-Jallieu et la communauté d'agglomération de développer la production locale biologique et de s'associer à d'autres acteurs compétents pour ce faire
- › **Une équipe de projet multi-partenaire** (8 à 10 réunions en 3 mois) très efficace et mobilisée sur un temps court
- › **Un groupe local de bénévoles** de Terre de Liens fortement impliqués dans la conduite du projet
- › **Une diversité des partenaires** (agricoles, politiques, associatifs, fonciers).

➔ DIFFICULTÉS

- › **Les multiples obstacles liés à l'implantation** d'un projet souvent sous-estimés au départ
- › **Le nombre d'acteurs concernés** et la multiplicité des documents d'urbanisme, de zonages et périmètres d'intervention divers sur le secteur (14 documents recensés)
- › **La multiplicité des échelons** administratifs et les différents calendriers de validation.

➔ CONTACT

Terre de Liens Rhône-Alpes

04 75 59 69 35

ra@terredeliens.org

CAPI - communauté d'agglomération

04 74 27 28 00

Mathieu Laveau, Responsable du service environnement, agriculture au moment du projet

Ce montage original permet l'investissement conjoint de la collectivité et des citoyens via la Foncière Terre de Liens ainsi que la création d'un ensemble cohérent avec le bail emphytéotique, qui décharge la collectivité de la gestion du bien et permet de garantir l'unité de la ferme.

Le projet « marais des mûres » démarre avec Anne Raboisson, en reconversion professionnelle en maraîchage biologique. L'installation d'un second maraîcher, Bertrand Paillet, également en reconversion professionnelle, est effective depuis février 2013. Le comité de pilotage poursuit le suivi et assure le développement du projet. Son animation a été transférée à la communauté d'agglomération.

✎ POUR ALLER PLUS LOIN

- › **Bail emphytéotique administratif** / Code rural / www.legifrance.gouv.fr
- › **Acquisition de fermes par Terre de Liens** / www.terredeliens.org



© La Péniche

Cette installation est le fruit d'un partenariat ville, agglomération, région, SAFER et Terre de Liens. C'est le fruit d'une volonté et également le fruit du hasard. Ce n'est pas à la puissance publique d'intervenir sur l'agriculture.

FRANCIS POUSTHOMIS



Rhône-Alpes

STOCKER TEMPORAIREMENT DU FONCIER

Le Fonds d'Intervention Foncière du Val de Drôme (26)

➔ SITUATION



Communauté de communes

du Val de Drôme

36 communes, 31 000 habitants

Surface agricole : 3000 ha de terres
et 9000 ha de bois, soit 50%
du territoire

Contexte rural

➔ RÉSULTATS

Un message

politique fort des élus pour soutenir
l'installation agricole.

Un outil

opérationnel pour faciliter
l'acquisition de foncier pour des
jeunes agriculteurs.

➔ DISPOSITIF UTILISÉ

Création d'un fonds dédié au portage foncier

Lorsqu'un bien susceptible de
permettre une installation agricole
est mis en vente, la collectivité, en
lien avec la Société d'aménagement
foncier et d'établissement rural
(SAFER), est en capacité d'intervenir :

DEPUIS UNE VINGTAINE D'ANNÉES la communauté de communes
du Val de Drôme mène une politique volontariste en faveur de
l'installation agricole. Le fonds d'intervention sur le foncier était le
maillon manquant du dispositif. A valeur expérimentale, cet outil
de maîtrise foncière permet une forte réactivité lors de cessions de
terres agricoles, et un stockage temporaire au bénéfice de projets
d'installation.



© CC Val de Drôme

Contexte

L'installation agricole identifiée comme un enjeu prioritaire

La communauté de communes du Val de Drôme (CCVD) regroupe 36 communes
et plus de 31 000 habitants. L'agriculture de la vallée de la Drôme est marquée par
des exploitations de petite taille et très diversifiées. Les producteurs s'orientent
majoritairement vers les démarches de qualité et de spécificité et occupent une
place importante dans l'économie locale. Sur ce territoire, l'installation agricole
a été identifiée comme un enjeu prioritaire et est inscrite dans les orientations
stratégiques de la communauté de communes. Depuis 20 ans, les élus de la CCVD
se sont engagés sur la question en développant trois axes : animation d'une com-
mission locale à l'installation, création d'une pépinière d'installation (voir fiche
Favoriser la création d'espaces-test agricoles : l'association les Compagnons de la
Terre à Eurre) et mise en relation cédants/repreneurs. Mais les résultats en terme
d'installation agricole restent faibles et les difficultés d'accès au foncier par les

elle préfinance l'acquisition du bien par la SAFER, assurant ainsi le portage financier du foncier, en attendant son attribution à un candidat pouvant y développer son projet.

C'est donc la SAFER qui acquiert le bien dans un premier temps. Elle va le stocker et le gérer pendant une durée déterminée, se chargeant généralement à ce titre de la recherche de porteur(s) de projet(s) par le biais d'un appel à candidatures, avant de lui rétrocéder le bien.

Ici, c'est l'association Les Compagnons de la Terre qui assume cette recherche de candidats à l'installation et a vocation à les accompagner. C'est elle aussi qui bénéficie du droit temporaire d'occupation des terres le temps du stockage. Une fois le bien revendu, la SAFER rembourse le préfinancement à la collectivité qui peut alors l'engager dans une nouvelle opération. Ce fonds a vocation à être utilisé plusieurs fois pour accompagner plusieurs projets sur les différentes communes.

Les dispositifs de portage foncier laissent aux porteurs de projets un laps de temps supplémentaire pour finaliser leur installation, trouver les financements nécessaires et acquérir (ou pas) le foncier. Pendant ce même temps, ils bénéficient généralement d'une convention d'occupation précaire et provisoire de la part de la Safer, leur permettant de démarrer leur installation sur le site, ce qui présente un gain de temps considérable pour la conversion des terres en AB.

➔ FACTEURS DE RÉUSSITE

› **La volonté politique des élus** et la réactivité des techniciens (CCVD et SAFER).

› **La présence de l'association Les Compagnons de la Terre** à qui l'exploitation des terres a pu être confiée.

porteurs de projet sont identifiées comme un frein majeur. Le fonds d'intervention sur le foncier (FIF) est alors pensé comme le « maillon manquant » du dispositif. Il doit pallier la différence des pas de temps entre une vente dont la conclusion est rapide, et la maturation d'un projet d'installation qui peut durer plusieurs mois ou quelques années.

Démarche

Une première opération avec les Compagnons de la Terre

En 2013, la CCVD apprend que 9 ha de terres agricoles sont mises en vente sur la commune de Grâne. Elle se rapproche de la SAFER et sollicite son intervention pour répondre à l'enjeu de l'installation sur son territoire.

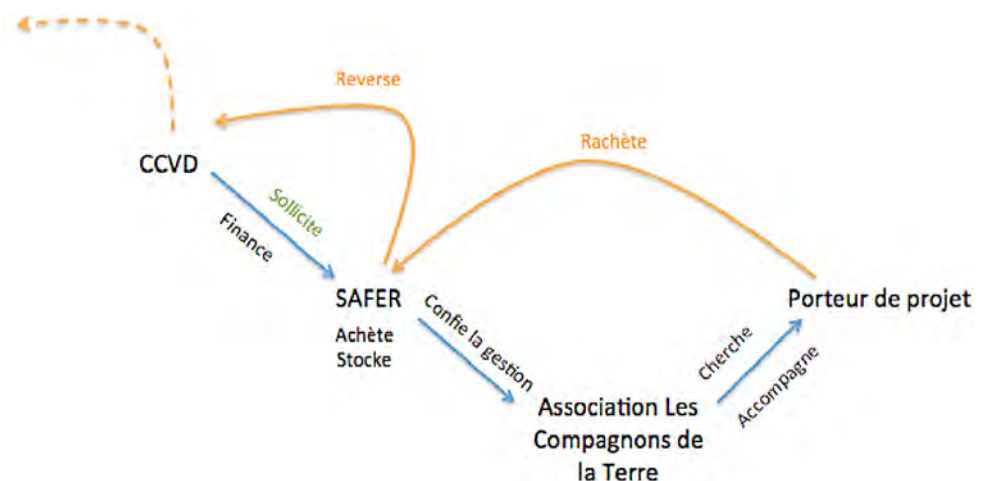
La SAFER négocie alors une promesse unilatérale de vente avec le propriétaire et lance un appel à candidatures.

La CCVD, en lien avec les Compagnons de la Terre, se porte candidate et est retenue par le Comité Technique Départemental de la Drôme de la SAFER Rhône-Alpes. Au vu des enjeux en présence, le Comité Technique propose la mise en place d'une convention de stockage de foncier permettant l'acquisition, le stockage, la gestion et la rétrocession du foncier par la SAFER et ce dans le respect de ses dispositions légales et statutaires. Une convention est alors signée entre la communauté de communes et la SAFER, assortie d'un préfinancement par la CCVD du montant de la transaction et des frais d'acquisition, soit environ 50 000 €, en partie subventionnés via le PSADER, programme de développement agricole financé par la Région Rhône-Alpes.

Pendant la durée du stockage, la propriété est mise à disposition via une convention d'occupation provisoire et précaire signée entre la SAFER et l'association les Compagnons de la Terre. Cette dernière, en tant qu'espace test, apporte ses compétences sur le volet de la recherche de candidats.

La convention a été établie pour une durée de 2 ans, tacitement renouvelable, et en tout état de cause jusqu'à la fin effective du stockage du bien. Au cours de cette période, la CCVD peut à tout moment demander à la SAFER la rétrocession des biens mis en réserve soit à son profit soit au profit d'un tiers. Cette rétrocession sera assortie de la mise en place d'un cahier des charges SAFER qui permettra de garantir la vocation agricole du bien pendant une durée minimale de 15 ans.

FONCTIONNEMENT DU FONDS D'INTERVENTION FONCIER DE LA CCVD



➔ DIFFICULTÉS

› **Prise de risque pour la collectivité.**

Nécessité de bien évaluer le potentiel d'installation en amont de l'engagement.

› **Les premiers frais d'acquisition**

sont répercutés dans le prix de rétrocession, sauf accord contraire ou conjoncture particulière. En contrepartie, les ventes effectuées par la SAFER au titre de l'article L. 141-1 du Code Rural, dont la destination répond aux dispositions dudit article et qui sont assorties d'un engagement de l'acquéreur, pris pour lui et ses ayants cause, de conserver cette destination pendant un délai de dix ans à compter du transfert de propriété, bénéficient d'une exonération de droits d'enregistrement.

➔ REPÈRES SUR L'EXPÉRIENCE

› **2012** : La CCVD sollicite la SAFER pour acquérir la propriété de Grâne, une promesse de vente est signée au bénéfice de la SAFER (octobre), appel à candidatures (novembre)

› **2013** : Signature d'une convention de stockage entre la SAFER et la CCVD (1^{er} trimestre), acquisition du foncier par la SAFER (mars), mise en place d'une convention d'occupation provisoire et précaire entre la SAFER et Les Compagnons de la Terre (avril)

➔ CONTACT

Communauté de communes du Val de Drôme, www.valdedrome.com,
04 75 25 43 82

Eric Magnet, Vice-président
Hugues Vernier, responsable agricole

2 QUESTIONS À ERIC MAGNET, Vice-président en charge de l'agriculture

Quelles réflexions sont à l'initiative du fond d'intervention foncier ?

«Forts du constat que la pépinière d'installation agricole et fermière était un outil intéressant mais non un outil territorial, nous avons eu l'idée du fonds d'intervention foncier. Il nous permet d'acheter avec la SAFER et porter le foncier agricole. Ce n'est pas nouveau, la communauté de commune propose déjà un fonds d'aide pour les communes qui veulent acquérir du foncier pour monter un projet dans les autres domaines agricoles. A terme cela peut être une compétence territoriale comme lorsque que l'on installe des entreprises. C'est un outil intéressant à expérimenter à partir du moment où l'axe de l'installation agricole est l'axe majeur sur lequel nous voulons travailler.»

Face à quelles réalités agricoles a-t-il été pensé ?

«Je pense que le fait de bloquer le foncier donne plus de chance aux porteurs de projet d'y accéder. Généralement les questions foncières vont très vite et les terres partent à l'agrandissement. Derrière cet outil il faut néanmoins avoir une politique agricole, savoir où sont les porteurs de projet et faire le lien avec les points info des chambres d'agriculture pour qu'une bonne communication soit faite. Puis, pour avoir une situation d'installation volontariste, il va falloir se mettre en situation pour privilégier l'installation face à des projets d'agrandissement. Je pense que l'outil que nous avons développé est encore expérimental mais nous sommes d'accord sur son sens et avec le recul nous pourrions mieux apprécier son rôle.»

“ Ce n'est pas nouveau, la communauté de communes propose déjà un fonds d'aide pour les communes qui veulent acquérir du foncier pour monter un projet dans les autres domaines agricoles. A terme cela peut être une compétence territoriale comme lorsque que l'on installe des entreprises. ”

ÉRIC MAGNET

✎ POUR ALLER PLUS LOIN

› **La gestion temporaire de foncier par la SAFER : Convention de mise à disposition et convention d'occupation précaire et provisoire / www.saferr.fr**



Rhône-Alpes

MAINTENIR UNE ACTIVITÉ AGRICOLE

La ferme-relais au Poizat (01)

➔ SITUATION



Commune de Poizat, Ain

426 habitants

Surface agricole : 250 ha, soit 14% du territoire

Contexte rural en déprise agricole

➔ RÉSULTATS

Installation

effective d'un jeune éleveur hors cadre familial en agriculture biologique sur la commune.

Développement d'une offre locale en circuit-court.

Lutte contre la fermeture du milieu (notamment par des opérations de défrichage et de broyage) et le maintien de la qualité paysagère.

LA COMMUNE RURALE DU POIZAT, accueille depuis 2006 une ferme-relais. A l'initiative des élus qui souhaitent maintenir la qualité des paysages ouverts, elle a permis l'installation d'un jeune agriculteur. En 2026, soit 20 ans après son installation dans les bâtiments acquis par la collectivité, celui-ci deviendra pleinement propriétaire.



© TDL

Contexte

Une volonté de maintenir des paysages attractifs

Située dans le Haut Bugey, au sud du massif du Jura, la commune du Poizat, par sa situation géographique remarquable, cherche à affirmer sa vocation touristique, forestière et agricole. Le relief modèle le paysage : l'activité d'élevage extensif, sur le plateau, contribue à maintenir les espaces ouverts. En 10 ans, la commune a vu disparaître 7 exploitations sur les 9 qu'elle comptait. Ainsi 40 hectares de prairies se sont progressivement enfrichés menaçant à terme la qualité des paysages et l'attractivité touristique. Volontaires, les élus s'emparent de la question et proposent de soutenir une nouvelle installation.

➔ DISPOSITIF UTILISÉ

Ferme-relais

Il s'agit pour une collectivité, devenue propriétaire de parcelles et/ou bâtiments agricoles, de consentir une location-vente à un candidat à l'installation, le plus souvent sur vingt ans. Le montant du loyer qu'il doit verser à la collectivité est calculé par rapport à l'emprunt réalisé par cette dernière, de manière que l'opération soit neutre pour elle. A l'issue de la période de location-vente, le bien revient à l'agriculteur en propriété moyennant un prix tenant compte des versements effectués au titre des loyers.

L'implication de la commune pallie ainsi l'insuffisance d'autofinancement du porteur de projet. Il bénéficie du pouvoir d'investissement de la commune, qui réalise une « opération blanche » grâce au remboursement d'emprunt par les loyers.

➔ FACTEURS DE RÉUSSITE

› **La détermination des élus** qui ont porté l'initiative et celle de l'agriculteur qui a participé à la définition du projet.

› **Une politique communale** clairement affichée et des enjeux identifiés comme prioritaires.

› **Une initiative légitimée** par le fait que l'adjoint au maire est lui même agriculteur sur la commune.

› **Des aides publiques** conséquentes.

› **Un accompagnement technique** notamment par la chambre d'agriculture.



© TDL

Impulsion

Un départ à la retraite : l'élément déclencheur

En 2003, la commune compte deux sièges d'exploitation, alors que 3 autres exploitants extérieurs à la commune utilisent également des terres. Lorsque l'un d'eux part à la retraite, les élus décident d'agir. L'adjoint au maire, alors lui même agriculteur, propose l'idée d'une ferme-relais au conseil municipal. L'exemple de la commune voisine, où une opération similaire a été menée avec succès, les inspire. L'enjeu est bien de favoriser une installation pour maintenir une activité à même d'entretenir les paysages.

Démarche

Un porteur de projet déjà identifié

En avril 2003, une première rencontre entre la commune et les services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) lance le projet. Dès le début de la réflexion, un porteur de projet, alors salarié de l'industrie et fils d'éleveur de l'Aveyron, fait part de son intérêt et postule. Les élus du Poizat travaillent ensuite de concert avec lui et la chambre d'agriculture pour aboutir à la définition

TÉMOIGNAGE RAYMOND POUPON, maire du Poizat

Quel serait le conseil à donner à d'autres collectivités ?

« C'est une question de politique communale, il faut savoir ce que l'on veut. Il y a une époque où tout le monde cherchait à s'industrialiser et à avoir son usine, même les petits villages. Au Poizat, nous avons affiché clairement une politique touristique, forestière et agricole. La ferme-relais a ensuite été un outil efficace pour le but que l'on s'était fixé. »

➔ DIFFICULTÉS

› Une situation foncière qui reste

précaire : l'agriculteur installé a bénéficié de baux ruraux écrits sur une centaine d'hectares, mais le reste des surfaces est détenu par plusieurs dizaines de micro-proprétaires, avec lesquels aucun contrat de bail n'a été formalisé.

› Une insertion locale parfois difficile :

l'agriculteur n'est pas encore pleinement reconnu par une partie de la population car il n'est pas issu de la région et peut avoir des pratiques différentes des habitudes locales. Créer un climat d'accueil autour d'une installation compte également parmi les facteurs facilitant l'arrivée de nouveaux agriculteurs.

➔ REPÈRES SUR L'EXPÉRIENCE

- › **2003** : Début du projet
(1^{ère} rencontre avec la DDAF)
- › **2004** : Étude de faisabilité
- › **2005** : Début des travaux
- › **2006** : Installation de l'agriculteur
- › **2013** : Exploitation confortée, l'agriculteur exerce son activité à temps plein

➔ CONTACT

Raymond POUPON, maire du Poizat,
04 74 75 30 14

technico-économique de la ferme-relais. Compte tenu du contexte, de l'environnement et des souhaits de l'éleveur, c'est un système bovin viande, de race Aubrac, qui est retenu. La collectivité prendra en charge la construction du bâtiment d'élevage.

Le foncier : au cœur des négociations

La commune ne possède pas suffisamment de terres à mettre à disposition du nouvel agriculteur pour lui assurer une surface agricole viable, bien que propriétaire d'environ 50% de la surface agricole du Poizat. En effet les zones agricoles sont exploitées par les éleveurs en place ou des communes voisines et sont comprises dans le périmètre d'une Association Foncière Pastorale.

Pour rassembler les 200 hectares nécessaires à son installation, le porteur de projet bénéficiera des surfaces libérées par le cédant et de « promesses » de la part de certains éleveurs en place qui s'engagent à lui céder des droits d'usage sur des terrains supplémentaires.

Le montage juridique et financier

Le projet technique prend alors forme avec l'établissement du plan du financement et des demandes de subventions. La commune prend à sa charge les coûts de construction du bâtiment d'élevage s'élevant à 400 000 €. Elle bénéficiera de 80% de subventions notamment au titre du Fond Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA).

Pour le reste, elle contracte un crédit sur vingt ans qui sera remboursé annuellement grâce au « loyer » versé par le porteur de projet. Parallèlement, une location-vente est consentie à l'agriculteur dont le fermage correspond aux annuités, qui s'élèvent ici à 6 500 € et s'étalent sur 20 ans.

En plus, l'éleveur a à sa charge certains travaux d'aménagement et doit investir dans le capital d'exploitation (bêtes et matériel). Afin de conforter la faisabilité économique de son installation, il restera pendant 6 ans double actif.



✎ POUR ALLER PLUS LOIN

› Aides régionales pour les fermes-relais / www.rhonealpes.fr





Rhône-Alpes

CONSTITUER DES RÉSERVES FONCIÈRES

La politique agricole du Pays Voironnais (38)

➔ SITUATION



Communauté d'agglomération

du Pays Voironnais

90 000 habitants, 34 communes

Surface agricole : 15 000 ha,
soit 60% du territoire

Contexte péri-urbain

➔ RÉSULTATS

› Une réserve foncière de 157

hectares. Dans un premier temps, elle a permis de soutenir une dizaine d'installations nouvelles ou de moins de 5 ans. Le reste des surfaces est mis à disposition d'agriculteurs voisins sous forme de conventions d'occupation précaire en attendant la fin des recours judiciaires

48 hectares

sont encore en réserve pour soutenir de nouvelles installations et des projets agricoles innovants

› **Ces opérations** ont eu un effet d'entraînement auprès des élus et ont été l'occasion de débats avec différents partenaires, notamment la profession agricole.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS VOIRONNAIS, située aux portes de Grenoble, a constitué depuis 2008 une réserve foncière de plus de 140 hectares. Elle souhaite y déployer un projet territorial en faveur de l'installation agricole et du développement de l'agriculture biologique et de proximité, générateur d'emplois. Le mode d'acquisition du foncier – au cours de ventes judiciaires suite à des conflits d'indivision – nécessite réactivité et atteste d'un projet politique assumé de la part d'une collectivité.



© Pays Voironnais

Contexte

L'agriculture périurbaine occupe une place centrale dans le projet de territoire du Pays Voironnais

Située à 30 kilomètres de Grenoble, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais comprend 34 communes pour 90 000 habitants. C'est un bassin d'emploi dynamique de 30 000 emplois, en grande partie industriels. Comme sur l'ensemble de la vallée du sud Grésivaudan, la pression foncière est accentuée par la proximité de grands pôles urbains, et l'agriculture périurbaine est soumise aux conflits

➔ DISPOSITIF UTILISÉ

Droit de préemption de la Safer :

La Safer ne peut préempter que sur un bien ayant conservé sa vocation agricole ou d'espace naturel, et pour des objectifs très précis listés à l'article L. 143-2 du Code Rural, notamment l'installation agricole, la réinstallation ou le maintien d'agriculteurs.

La commune peut se voir attribuer un bien par préemption se fondant sur ces objectifs, sous réserve qu'elle se comporte en bailleur au profit d'un exploitant agréé par la Safer. La préemption peut être exercée au prix notifié ou, si elle est motivée par la « lutte contre la spéculation foncière », elle sera effectuée en proposant un prix inférieur. En cas de désaccord, le vendeur aura la possibilité de retirer son bien de la vente.

Les conventions d'intervention foncière entre la commune et la Safer permettent de justifier et de sécuriser juridiquement le cadre d'intervention par préemption.

➔ FACTEURS DE RÉUSSITE

➤ **Une politique agricole clairement définie** et assumée par la communauté d'agglomération. Sa définition remonte en effet à la création du Pays Voironnais et s'est exercée sans discontinuité depuis lors. Elle s'est enrichie d'une politique foncière, sur laquelle les élus se sont positionnés pour « la défendre et la promouvoir du point de vue de l'agriculture dans les débats sur la manière d'organiser les différentes fonctions du territoire ».

➤ **La réactivité des élus et des techniciens** et la mobilisation de moyens directement opérationnels et financiers : un budget préexistant, ainsi qu'une longue collaboration avec la SAFER.



© Pays Voironnais

d'usage sur l'utilisation de l'espace. Pourtant le Pays Voironnais lui réserve une place centrale dans son projet de territoire. Pour le comprendre, il faut remonter aux origines de cette institution.

La volonté de se doter d'outils d'intervention foncière permettant d'être réactif

En 1973, le projet de création d'une « ville nouvelle » provoque une levée de boucliers. Les élus et les agriculteurs locaux s'allient et créent le Syndicat Mixte d'Aménagement du Voironnais (SMAV). En 1976, une commission agriculture est créée, et les moyens humains sont déployés en conséquence avec le recrutement du premier chargé de mission agriculture. Une politique agricole est depuis menée sans discontinuité, notamment dans le cadre de l'Association pour le Développement de l'Y grenoblois (ADAYG) entre 1984 et 2011. En 2005, un plan d'action foncière est proposé au sein de la communauté d'agglomération. Celle-ci se dote, entre autre, d'outils et de leviers propres pour intervenir sur le foncier. Elle acte en particulier un budget de 200 000 € par an, dédié à l'acquisition foncière agricole, et une convention avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER).

Les élus insistent sur la priorité donnée à l'installation agricole et sur le type d'agriculture soutenue : bio et circuits de proximité.

Impulsion

L'opportunité d'expérimenter une première acquisition

La communauté d'agglomération est alertée en 2008 de la vente judiciaire de 17 hectares agricoles dans le « cœur vert » de l'agglomération.

Ce cas se présente dans un contexte particulier : suite à un conflit entre les héritiers de la parcelle, alors en indivision, le juge du tribunal de grande instance ordonne sa vente aux enchères comme prévu par le Code civil. Le Pays Voironnais identifie le risque de spéculation foncière sur ce secteur et, parallèlement, l'opportunité offerte de mettre à disposition du foncier pour des installations agricoles. Il demande à la Safer de préempter. La vente étant réalisée aux enchères, la Safer ne peut exercer

➔ DIFFICULTÉS

› Les délais extrêmement courts

ont laissé peu de temps à la communauté d'agglomération pour gérer l'achat et construire un projet.

› **Le mode de vente** par adjudication forcée ne permet pas de maîtrise du prix du foncier et entretient la spéculation foncière.

› **Des opérations** de cette ampleur interpellent et peuvent faire naître des oppositions ou des incompréhensions dans la profession agricole. Un long partenariat permet de rendre visible l'apport et la légitimité de la collectivité dans le domaine agricole.

➔ REPÈRES SUR L'EXPÉRIENCE

› **2005** : adoption d'un budget pour l'acquisition de foncier agricole par la CAPV

› **2005** : convention Safer

› **2009** : premières opérations d'acquisitions sur 17 ha environ

› **Premier semestre 2011** : maîtrise de 140 ha vendus sur les communes de Voreppe et Moirans

› **Second semestre 2011** : appel à candidature de porteurs de projets

➔ CONTACT

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais / 04 76 93 17 71
www.paysvoironnais.com

Frédéric Delattre, directeur agriculture, forêt et développement rural

une révision de prix. Dans l'urgence, le Pays Voironnais engage alors avec elle une concertation avec les agriculteurs de la zone pour les dissuader de surenchérir sur les lots. Au final, si les agriculteurs ont joué le jeu, des offres portées par des particuliers ont conduit à des niveaux de prix très supérieurs aux références du secteur. Malgré cette difficulté, la Safer préempte et rétrocède ensuite les terres au Pays Voironnais, qui les finance en puisant dans le fonds constitué par le budget préexistant.

Démarche

Une seconde acquisition de 140 hectares en 2010

Une nouvelle vente aux enchères a lieu en 2010, dans un contexte similaire de succession complexe. Elle concerne une propriété de 140 hectares, située dans la plaine de l'Isère, proche de la sortie d'autoroute de Voreppe, dont 115 hectares sont agricoles. Là encore, la communauté d'agglomération identifie un risque fort de spéculation foncière. De plus, elle y voit une opportunité de déployer son projet territorial en faveur de l'agriculture. Elle demande à la Safer de préempter et le bien est rétrocédé 3 mois plus tard. Le coût de l'opération s'élève à 1,5 M€ frais inclus et sera assumé par la collectivité, avec une aide de la Région Rhône-Alpes (300 000 € dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône Alpes (CDDRA)). Mais la procédure d'acquisition ne se passe pas si facilement, certains acquéreurs évincés par la préemption ayant saisi la justice. Cette situation se répercute sur les modalités d'attribution des parcelles. Sur une partie des terrains, les titres de propriété de la communauté d'agglomération ne sont pas contestés et elle peut les mettre en fermage via des baux ruraux. Sur le reste des surfaces, compte tenu des contentieux en cours, un partenariat est convenu avec la Safer, afin qu'elle y contractualise des conventions d'occupation précaires en attendant la fin des recours.



“ Nous sommes bien dans l’optique d’aménager une zone agricole comme on pourrait le faire d’une zone économique. Recréer du lien entre les agriculteurs, faire du partage de matériel, organiser le travail de façon collective...”

FRÉDÉRIC DELATTRE



Une réserve foncière qui donnera la priorité à l’installation agricole

Suite à ces deux opérations, la communauté d’agglomération du Pays Voironnais se retrouve propriétaire d’importantes surfaces agricoles. Point important : il n’y avait pas de fermiers sécurisés sur place par des baux avant les acquisitions (les terres étaient travaillées à façon pour le compte des familles en indivision) et les terrains sont donc libres.

Un partenariat étroit est mis en place entre les élus, la SAFER, les représentants de la profession agricole et la chambre d’agriculture pour réaliser un appel à candidature et rédiger un cahier des charges clair et transparent. Sur 71 candidatures, 25 sont retenues, parmi lesquelles une dizaine en faveur d’une première installation ou de la confortation d’une installation de moins de 5 ans. 9 candidats sont en agriculture biologique et 11 commercialisent au moins une partie de leur production en circuits de proximité.

48 hectares sont encore en réserve. Le Pays Voironnais envisage d’expérimenter plusieurs projets concertés dans les années à venir. Parmi les premières idées : une pépinière d’installation pour accompagner les porteurs de projet, une légumerie en coopération avec la Métro de Grenoble et un pôle de maraîchage.



POUR ALLER PLUS LOIN

- > **Droit de préemption des SAFER** / Code rural / article L143 / www.legifrance.gouv.fr
- > **Interventions SAFER Rhône-Alpes auprès des collectivités** / plaquette présentation / www.safer-rhone-alpes.com
- > **Droit de préemption des SAFER** / Présentation / www.terresdeurope.net
- > **Droit de rétrocession des SAFER** / Présentation / www.terresdeurope.net
- > **Opérations de gestion intermédiaire des SAFER** / Présentation / www.terresdeurope.net

3 QUESTIONS À FRÉDÉRIC DELATTRE, directeur agriculture, forêt et développement rural au Pays Voironnais

Un projet agricole doit-il être finalisé au préalable à toute opération d’acquisition ?

«Les choses ne sont pas figées et se font dans le temps. Pour certains agriculteurs, l’occupation est provisoire jusqu’à ce qu’il y ait des projets d’installation. Nous n’avons pas de réservoir de projets à l’installation prêts à investir une centaine d’hectares.»

Quels types de projets agricoles peuvent être soutenus par une collectivité ?

«Nous sommes entrés dans une seconde phase où nous reprenons les choses d’une manière différente, avec des réflexions sur un projet de pépinière d’installation agricole sur une partie du secteur, et sur

la construction d’un bâtiment collectif. Ces projets répondent à la difficulté que nous avons eue face à des porteurs de projet qui partent de zéro. Nous sommes bien dans l’optique d’aménager une zone agricole comme on pourrait le faire d’une zone économique. Recréer du lien entre les agriculteurs, faire du partage de matériel, organiser le travail de façon collective... c’est la phase qui s’ouvre aujourd’hui.»

Quel projet politique ont les élus en matière agricole sur cette zone ?

«Dans la tête des élus, il y a bien en soi une politique de développement économique appliquée à l’agriculture : c’est du renouvellement et de l’implantation d’entreprises

– en l’occurrence de sièges d’exploitations agricoles. Au-delà de ce volet, cette démarche s’inscrit dans une politique alimentaire avec la création de filières locales depuis la production jusqu’à la consommation, initiées par les démarches de circuits courts et de vente directe. Les élus font le lien avec le projet de légumerie pour approvisionner la restauration collective. Pour développer une filière légumière sur le territoire, il faut s’appuyer sur une logique foncière et de protection de l’espace. A cela se greffent les réflexions sur le Périmètre Agricole et Naturel (PAEN) de la plaine de l’Isère et une grande partie des terrains va être incluse dans le périmètre.»



Rhône-Alpes

ACHETER UNE FERME GRÂCE À L'ÉPARGNE SOLIDAIRE

Les opérations de Terre de Liens
à Saint-Dizier-en-Diois (26)

➔ SITUATION



Commune de Saint-Dizier-en-Diois,

Drôme, 35 habitants

Surface agricole : 300 ha, soit 22%
du territoire

Contexte rural en déprise agricole

➔ RÉSULTATS

› Si le projet de ferme communale n'a finalement pas vu le jour, **3 installations agricoles** ont été possibles en quelques années grâce à l'intervention d'élus engagés, la mobilisation de la population locale, l'épargne solidaire et la Foncière Terre de Liens.

› **Grâce au bail rural environnemental de la Foncière Terre de Liens**, les incontournables écologiques sont posés pour la préservation du lieu et des ressources naturelles, sans s'immiscer pour autant dans les choix opérationnels du fermier et sans entraver sa liberté d'exploitation.

› **Que ce soit avec la Foncière ou avec la SCI citoyenne**, les installations agricoles sont en outre sécurisées sur place dans la durée : bail consenti pour toute la durée de la

À SAINT-DIZIER-EN-DIOIS, une commune en forte déprise, la mobilisation du conseil municipal a permis l'acquisition de deux fermes par la Foncière Terre de Liens. Un groupe local très actif a accompagné de près les installations et porté la collecte d'épargne citoyenne.



© Cécile Dubart

Contexte

Structurer une offre d'activité agricole pour attirer de nouveaux habitants sur une zone rurale en déprise

Depuis les années 70, le territoire du Diois connaît un exode rural massif et un développement important de l'habitat secondaire. Celui-ci a certes permis une remise en état du bâti ancien, mais s'est traduit par une pression foncière importante venant concurrencer l'installation de nouveaux actifs, notamment agricoles. Les conseils municipaux successifs de la petite commune de Saint-Dizier-en-Diois, à dominante agricole et majoritairement pastorale, sont depuis longtemps sensibles à la question du dynamisme agricole et rural de leur territoire. Paradoxalement, des terres restent mal exploitées alors que plusieurs candidats souhaitent s'installer. Dès les années 80, les élus communaux mettent à l'ordre du jour la question de la reprise des exploitations vacantes.

carrière des locataires avec la Foncière, et droit de "reprise" des terres réduit au non-respect de ses obligations par le locataire pour la SCI.

➔ DISPOSITIF UTILISÉ

Bail rural environnemental :

Il permet aux propriétaires d'inclure des clauses prescrivant des pratiques culturelles spécifiques visant à préserver l'environnement, la biodiversité, les paysages et la qualité de l'eau ou des produits. L'application de clauses environnementales dans le bail ne peut se faire qu'à deux conditions visant soit la personnalité du propriétaire, soit la nature des terres :

- Soit le bailleur est une personne morale de droit public, une association agréée de protection de l'environnement, une personne morale agréée « entreprise solidaire », une fondation reconnue d'utilité publique ou un fonds de dotation. Si le bien loué est situé dans un périmètre particulier défini par la loi (cf. ci-dessous), la nature des clauses pouvant être insérées dans le bail est précisée par décret.
- Soit les parcelles sont situées dans des zonages à enjeu environnemental, précisées à l'article L. 411-27 alinéa 5 du Code rural. Sur ces terrains, tout propriétaire peut inclure des clauses environnementales. La parcelle doit faire l'objet d'un document de gestion officiel, et le cahier des charges du bail doit être conforme à celui-ci. Le bénéfice environnemental est supposé durable, car le non-respect par le preneur des clauses environnementales inscrites dans le bail peut conduire à sa résiliation. Il encourage ainsi les partenariats public-privés entre collectivités publiques et agriculteurs pour la protection de milieux, d'espèces et de ressources naturelles. Cependant les « clauses environnementales » restent limitées (liste exhaustive

Impulsion

Une tentative de ferme communale

En 2003, une ferme de la commune est rachetée via la Société d'Aménagement Foncier et Établissement Rural (SAFER) par un jeune couple porteur d'un projet en élevage caprin. Mais la vente est contestée par un agriculteur local qui récupère finalement une grande partie du foncier. Rapidement, une autre ferme (60 hectares et un bâtiment agricole) est mise en vente suite au décès de l'exploitant en place. La mairie souhaite se porter acquéreur pour créer une ferme communale et conforter l'installation des chevriers, mais ne parvient pas à mobiliser dans les temps les soutiens financiers départementaux et régionaux. La municipalité mobilise des habitants du village pour monter dans l'urgence une Société Civile Immobilière (SCI) qui acquiert la ferme. Les terres sont louées aux chevriers, tandis que le bâtiment est mis à disposition d'une jeune entreprise de location de toilettes sèches.

Démarche

Deux acquisitions grâce à la mobilisation de l'épargne solidaire

En 2006, une troisième ferme du village se libère, la ferme dite « du Col ». Le maire du village entreprend cette fois en amont des démarches auprès des propriétaires en indivision, toujours avec l'espoir de monter une ferme communale. La SAFER est chargée de la médiation foncière et lance un appel à candidature. Parmi les candidats figurent un couple, porteur d'un projet d'élevage ovin et de micro-brasserie, ainsi qu'un jeune installé, intéressé par une petite surface agricole. La recherche de financements de la mairie reste insuffisante. Le conseil municipal et les habitants



à l'article R. 411-9-11-1 du Code rural), et ne peuvent être introduites que lors de la conclusion d'un bail ou lors de son renouvellement. Le projet de Loi d'Avenir envisage une modification profonde de l'ensemble de ces dispositions.

➔ FACTEURS DE RÉUSSITE

› **Des élus mobilisés** sur la veille foncière, motivés pour intervenir pour le maintien d'activités économiques

› **La mobilisation de la population locale** pour l'accompagnement et le financement solidaire

› **L'acquisition et la mise à bail** par la Foncière Terre de Liens limite l'endettement des porteurs de projets

➔ DIFFICULTÉS

› **Implication exigeante** du groupe local d'habitants : collecte d'épargne et suivi des projets Terre de Liens

➔ REPÈRES SUR L'EXPÉRIENCE

› **2003** : tentative de ferme communale et acquisition en SCI citoyenne

› **2007** : achat de la ferme du Col par la Foncière Terre de Liens

› **2010** : achat de la ferme du Bial par la Foncière Terre de Liens

➔ CONTACT

Robert Delage,
Mairie de Saint Dizier, 04 75 21 47 88

Terre de Liens Rhône-Alpes
04 75 59 69 35 / ra@terredeliens.org

décident alors de se tourner vers la Foncière Terre de Liens, qui deviendra propriétaire de la ferme grâce à la mobilisation d'épargne solidaire. Un groupe d'habitants motivés s'engage à collecter le montant nécessaire à l'acquisition sous forme de souscriptions d'actions dans la Foncière, afin de permettre à la fois l'installation d'Ingrid et Fabien en élevage ovin et brasserie, ainsi que l'amélioration de l'assise foncière pour l'activité arboricole de Didier.

En 2010, une quatrième ferme est mise en vente, via la SAFER, à proximité de la ferme du Col. Face aux fréquentes sollicitations de candidats à l'installation, le maire et le groupe d'habitants décident de se mobiliser une nouvelle fois. Les candidats retenus sont Delphine et David, qui ont tous deux une solide expérience de bergers. La ferme du Bial de Rossas répond parfaitement à leurs attentes, tant en terme de potentiel agricole que de dynamique locale (entraide entre les agriculteurs de la commune). Le groupe local collecte des fonds, la Foncière se porte acquéreur, et Delphine et David, devenus fermiers locataires, peuvent démarrer leur activité d'élevage caprin avec transformation et vente directe.

✋ POUR ALLER PLUS LOIN

- › **Guide méthodologique L'accès collectif et solidaire au foncier et au bâti /**
www.terredeliens.org
- › **L'acquisition de fermes par Terre de Liens /** www.terredeliens.org



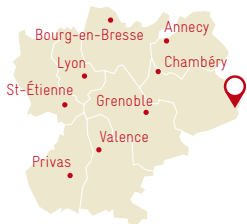


Rhône-Alpes

RESTRUCTURER LES SIÈGES D'EXPLOITATION

Les zones d'activités agricoles de Haute-Maurienne (73)

➔ SITUATION



Communes de Termignon et Bonneval sur Arc, Savoie, 392 habitants, Contexte de montagne

➔ RÉSULTATS

➤ **A Termignon** : 4 candidats à l'installation se sont déjà fait connaître avec des projets de ferme pédagogique, d'élevage bovin laitier et de transformation fromagère. Ce sont des jeunes de moins de 30 ans en lien avec le monde agricole, ce qui confirme l'intention des élus et un intérêt sur le territoire.

➤ **A Bonneval sur Arc** : 9 bâtiments à terme qui accueilleront plus de 1 000 animaux (vaches laitières et allaitantes, génisses, brebis et chèvres). Ils permettent le maintien de petites exploitations en leur offrant des perspectives, notamment de reprise. Sans intervention de la collectivité, il est très probable que seules une ou deux « grosses » exploitations auraient réussi à s'adapter aux nouvelles réglementations.

➤ **La maîtrise du foncier bâti** par la collectivité permet d'assurer la

L'AGRICULTURE DE LA VALLÉE DE LA HAUTE-MAURIENNE se heurte aujourd'hui à une nécessaire modernisation, tant au niveau des conditions de travail des agriculteurs que du respect des normes françaises et européennes en vigueur. Pour permettre aux petites exploitations de s'y adapter, les communes investissent dans la création de « zones agricoles » qui répondent à l'impératif de délocaliser leurs sièges d'exploitation des cœurs de village.



© TDL

Contexte

Une agriculture de haute montagne liée à l'activité touristique

Située au cœur des Alpes, à la frontière italienne, la vallée de la Haute-Maurienne est un territoire montagnard inclus dans le parc national de la Vanoise. La structuration de la profession et la production de fromage de qualité notamment sous l'AOP Beaufort et Bleu de Termignon rendent la filière bovin-lait relativement stable et attractive. Les agriculteurs développent une double activité, couplée avec l'essor du tourisme.

L'enjeu de la transmission des sièges d'exploitation

A l'heure actuelle, la majorité des exploitations sont encore hébergées dans les cœurs de village, dans des conditions précaires (bâtiments d'époques peu fonctionnels, enclavement...). Cette situation engendre des conflits d'usages avec la proximité des habitations et compromet la transmission des sièges d'exploitation.

pérennité de ces activités agricoles car, avec le recul d'expérience sur les 6 zones agricoles de la vallée, il n'est pas rare que ces zones soient détournées pour d'autres usages (lieu de stockage, artisanat voire hébergement touristique)

➤ **Le maintien de nombreuses exploitations de petite taille** a des conséquences sur l'environnement socio-économique et écologique de la région (complémentarité avec l'activité touristique, qualité de la filière, entretien la gestion de l'espace et de la biodiversité...)

➔ DISPOSITIF UTILISÉ

Zone d'Activité Agricole

Le PLU permet à un élu d'afficher son intention politique de soutenir l'agriculture en plaçant certaines zones A en Zone d'Activité Agricole. Dans cette zone, par l'intermédiaire d'une DUP et sans autre fondement juridique, la collectivité peut par exemple prévoir d'acquérir des terrains en vue de les mettre à disposition d'agriculteurs, candidats à l'installation ou à la relocalisation, ou encore de procéder à des investissements (irrigation, voies d'accès, etc.) pour relancer l'activité.

L'expropriation n'est possible que dans un but d'utilité publique, ce que reconnaît la DUP (art. L. 11-1 à L. 11-7 CExpro).

Elle peut être mise en oeuvre notamment en vue de :

- la construction de routes et d'espaces publics ;
- la construction d'ensembles immobiliers à usage d'habitation ;
- la création de lotissements ;
- la création d'opérations dans les ZAC (art. L. 21-1 CExpro) ;
- les opérations d'aménagement (art. L. 300-4 CU).

Néanmoins, une opération d'expropriation ne peut être légalement déclarée d'utilité

Les conditions de travail y sont difficiles et les bâtiments ne respectent plus les normes françaises et européennes en vigueur. Les élus et la profession s'inquiètent du renouvellement des générations et de la conservation d'une multitude de petites exploitations. Par ailleurs, la configuration des vallées, cernées de risques naturels, rend impossible une délocalisation individuelle des sièges d'exploitation.

Impulsion

Dans ce contexte des zones agricoles et artisanales sont créées en Haute-Maurienne depuis une trentaine d'années. Leur mise en œuvre et leurs finalités, notamment en terme de maîtrise foncière, peuvent cependant varier, comme l'illustrent les exemples de Termignon et Bonneval sur Arc.



© TDL

Démarche

L'exemple de Termignon : le foncier est acquis et viabilisé par la collectivité avant d'être revendu aux porteurs de projet

Les élus de Termignon commandent un diagnostic agricole communal pour connaître les stratégies de transmission des agriculteurs en place. Sur une échéance de 15 à 20 ans, il prévoit qu'une petite dizaine d'agriculteurs resteront sur la commune, contre 15 actuellement. Par ailleurs les élus ont une volonté forte de conserver une agriculture à taille humaine, valorisée localement et respectueuse de l'environnement où l'installation de jeunes actifs est facilitée. Ces intentions impulsent le projet de la création d'une zone agricole. La démarche se décompose en 5 étapes :

- 1. Trouver** un emplacement et cadrer les usages de la zone agricole
- 2. Associer** les porteurs de projet
- 3. Élaborer** les études préalables et les demandes administratives

publique que si les atteintes à la propriété privée, le coût financier et éventuellement les inconvénients sociales ou l'atteinte à d'autres intérêts publics qu'elle comporte ne sont pas excessifs eu égard à l'intérêt qu'elle présente.

➔ FACTEURS DE RÉUSSITE

› **L'engagement des élus** tout au long du processus qui ont suivi le dossier sur plusieurs mandats.

› **Le passage de la maîtrise d'ouvrage** à la communauté de commune qui y a dédié ses compétences.

› **Un portage politique fort**, notamment à des niveaux administratifs élevés (un député européen a défendu le projet), facilitant l'obtention de subventions.

› **Un plan de financement** faisant appel à des aides conséquentes.

➔ DIFFICULTÉS

› **Administrativement**, le montage du projet est difficile et contraignant. Il s'étale sur 20 ans et demande aux techniciens de s'adapter en permanence. La mobilisation des agriculteurs s'essouffle et leurs objectifs par rapport à la zone d'activité changent à mesure qu'ils avancent dans leur carrière professionnelle.

› **La nature du projet** en tant que telle demande aux agriculteurs une grande capacité d'adaptation tant dans la conduite de leur exploitation que dans leur fonctionnement courant.

› **Les charges de fonctionnement** annuelles à la solde de la commune qui conserve la maîtrise foncière de la zone sont élevées. La gestion sur le long terme de la zone pourrait

La mise en œuvre concrète du projet sur le terrain est actuellement contrainte par la présence d'une espèce protégée. Pour lever ce dernier obstacle réglementaire un dossier de dérogation est en cours.

4. Acquérir le foncier et le viabiliser

Dans le futur, la commune projette d'instaurer une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sur le périmètre et d'acquérir le foncier concerné. La DUP lui permettra, en cas de résistance forte des propriétaires fonciers sur la vente de leurs terrains, d'utiliser le droit d'expropriation qui lui est rattaché. Par la suite, des travaux de viabilisation vont être engagés (estimés à 1,3 millions d'€).

5. Revendre les lots

A terme, au moins une partie des lots seront revendus aux agriculteurs qui en feront la demande. Le prix au m² est pour l'instant envisagé à 30 €. Les agriculteurs auront à leur charge la construction des bâtiments et seront propriétaires du foncier bâti. Ils devront respecter le règlement de la zone stipulant des contraintes d'usage (uniquement agricole), architecturales, etc.

L'exemple de Bonneval sur Arc: le foncier est acquis et viabilisé par la collectivité qui y construit des bâtiments agricoles communaux

La commune de Bonneval sur Arc accueille 13 exploitations agricoles inscrites dans le cœur du village. Leur situation interpelle les élus. Sans intervention de la collectivité il est pressenti que seules une ou deux exploitations seraient transmissibles, la mise aux normes étant extrêmement coûteuse et contraignante. La perte de toutes ces petites exploitations impacterait la commune de Bonneval sur Arc à de nombreuses échelles (dimension paysagère, maintien de la biodiversité, qualité de l'AOP...). Le projet d'une zone agricole est alors le résultat d'une longue négociation entre de multiples acteurs. La commune maîtrise le foncier bâti et en restera propriétaire. La démarche se décompose en 7 étapes :

1. Trouver un emplacement et cadrer les usages de la zone agricole

En 1995 les réflexions techniques sur les différentes possibilités d'emplacement sont initiées, elles aboutissent au choix d'un secteur.

2. Élaborer les études préalables et les demandes administratives

La prise de conscience du niveau de contraintes, extrêmement élevé, s'appliquant à Bonneval sur Arc dépasse le champ de compétences de la commune. En 2004, la maîtrise d'ouvrage est confiée à la Communauté de commune Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV), qui met ses compétences au service du projet, notamment sur le pilotage des études préalables. Entre autres : études sur les risques naturels (hydrauliques, avalanches, chutes de blocs); étude d'impact (le projet est soumis au régime d'autorisation d'exploitation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)); contraintes architecturales et paysagères (site inscrit et classé « plus beau village de France »)

3. Établir un plan de financement

Sur un coût total de près de 7 M€, le projet bénéficie d'aides qui « dépassent les lignes classiques » grâce à un portage politique fort. Subventionné à hauteur de 5,7 M d'€ il associe de nombreux contributeurs (État, Europe, Région Rhône-Alpes, Conseil général 73, Agence de l'eau, Parc national de la Vanoise, chambre d'agriculture de la Savoie, communauté de communes Haute-Maurienne Vanoise). Le plan de financement est établi et géré par la CCHMV.

4. Acquérir le foncier et le viabiliser

En 2004 la commune de Bonneval sur Arc devient propriétaire du foncier en utilisant le droit d'expropriation attaché à la déclaration d'utilité publique.

5. Construire les bâtiments d'exploitation

En 2007-2008 un concours d'architecture est lancé. A partir de ce moment, les exploitants sont fortement impliqués dans la définition du projet. En 2010 le permis de

s'avérer compliquée (renouvellement des exploitations si pas de repreneur, rapport propriétaire-locataire, etc.)

➔ CONTACT

Communauté de Communes de Haute Maurienne Vanoise,

- Karen Longueville, chargée mission aménagement et développement local 04 79 05 90 78
- Rémi Zanatta, Maire de Termignon

construire est délivré et les travaux démarrent en 2011. Ils concernent la construction de 9 bâtiments d'élevage et de plusieurs ouvrages de prévention des risques naturels. La CCHMV, maître d'ouvrage du projet pour le compte de la commune, rétrocède la zone au terme des travaux à la commune de Bonneval sur Arc.

6. Louer des bâtiments

Ils sont loués via un bail à ferme selon la réglementation en vigueur sur les fermages

7. Assumer les charges de fonctionnement

L'ensemble des charges de fonctionnement (charges d'emprunt, assurances des bâtiments...) sont évaluées à 73 K€/an, tandis que les recettes (location) sont estimées à 36,5 K€/an : la commune devra donc autofinancer une partie des charges annuelles de la zone d'activité agricole.

De façon transversale de multiples réunions d'échange et de concertation avec les partenaires techniques et financiers se sont organisées tout au long du projet et les services de l'état sont étroitement associés. Le maire, qui a cumulé deux mandats consécutifs, assure un suivi permanent du dossier, la CCHMV « n'en est qu'un intermédiaire ».

En 2011, après 20 ans « d'attente », les exploitants s'engagent définitivement. Pour certains, l'âge de la retraite approche et est source d'incertitudes, pour d'autres, la transmission est facilitée à ce moment là du fait de la perspective des bâtiments.

POUR ALLER PLUS LOIN

- > Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (DUP) / www.legifrance.gouv.fr
- > L'expropriation pour cause d'utilité publique / Fiche pratique / www.jura-cci.fr
- > Résumé non technique de l'étude d'impact sur la zone agricole de Bonneval / www.savoie.pref.gouv.fr

TÉMOIGNAGES RÉMI ZANATTA ET GÉRARD PÉRINO

Le projet a-t-il changé au cours de sa définition ?

«Au début nous avons dans l'idée d'avoir un projet communal. Nous serions restés maître du foncier bâti et, si nous ne trouvions pas de repreneur sur le territoire, quelqu'un pouvait venir de l'extérieur et louer le bâtiment. Puis nous avons eu l'idée d'un projet mixte. Finalement nous sommes partis sur une vente par lots. Les jeunes voulaient tous se lancer individuellement et être propriétaires.

Je pense qu'il y avait un intérêt pérenne à faire une zone agricole communale. Les jeunes qui démarrent s'endettent pour 30 à 40 ans en construisant leur bâtiment. Pour moi, c'est moderne de se dire que l'on loue ses bâtiments et que l'on va les transmettre à quelqu'un d'autre, pas forcément de génération en génération, mais peut être à quelqu'un qui vient de l'extérieur ou à un jeune du pays qui n'est pas issu de sa famille. Au delà des intérêts individualistes, il

y a une volonté de préserver son outil de travail et sa profession.»

Rémi Zanatta, maire de Termignon

Parlez-vous d'installation agricole hors cadre familial ?

«Moi, pour l'instant, je n'ai pas de repreneur mais j'espère installer un jeune sur la zone agricole une fois qu'elle sera créée. Ici il y a des agriculteurs qui sont gourmands, ils ont 60 têtes et en veulent 100. Ce n'est pas notre but et ce n'est pas le but de la coopérative du Beaufort. Culturellement c'est difficile de venir de l'extérieur. Il y a une forte tradition rurale, il faut avoir assez d'humilité pour le comprendre, mais petit à petit ça change. C'est l'avenir dans les 15 ou 20 ans qui viennent.»

Gérard Périno, adjoint au maire de Termignon, membre de la commission agricole et de la coopérative du Beaufort



Rhône-Alpes

GARANTIR LA PÉRENNITÉ D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

La donation de la ferme du Champlanier
à la Fondation Terre de Liens (23)

➔ SITUATION



Commune de Chambonchard,

87 habitants,

Surface agricole : 240 ha de terres concernées par le projet de barrage

Contexte rural en déprise agricole

➔ RÉSULTATS

Par cette donation, le conseil général de la Creuse permet à la ferme d'exprimer sa multifonctionnalité : lieu de vie et de production d'aliments sains, valorisation de la qualité paysagère, préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Installation d'un agriculteur bio

L'activité agricole déjà en place est renforcée sur des terres qui retrouvent leur vocation agricole et la biodiversité est préservée dans une vallée naturelle.

APRÈS L'ARRÊT DU PROJET de barrage hydroélectrique de la vallée du Cher, le conseil général de la Creuse se retrouve propriétaire du hameau du Champlanier, vidé de ses habitants. Afin de faire revivre ce lieu, une ferme est relancée et accueille trois maraîchers en agriculture biologique. La collectivité a choisi de confier la gestion de ce lieu à la Fondation Terre de Liens, par un apport en nature, dans le but de garantir sa vocation agricole sur le très long terme.



© Godinot

Contexte

L'arrêt d'un projet d'aménagement rend des terres disponibles

La vallée du Cher devait être inondée par la construction d'un barrage hydroélectrique décidé à la fin des années 70. L'établissement public en charge de cet aménagement a racheté le hameau de Chambonchard et les 200 hectares concernés dans les années suivantes.

Après l'annulation du projet de barrage en 1999, les terres ont été retrocédées au conseil général de la Creuse. Les élus ont recherché une solution pour rendre à ce site sa vocation agricole et relancer une dynamique sur ce territoire autrefois sans avenir, dans le cadre d'une politique d'accueil des nouveaux habitants.

➔ DISPOSITIF UTILISÉ

Donation à la Fondation Terre de Liens

Reconnue d'utilité publique par décret le 23 mai 2013, la Fondation est pleinement opérationnelle en 2014. Dans ses statuts, elle « s'engage pour la préservation du bien commun qu'est la terre, à l'articulation entre la sphère publique et les acteurs privés. Elle s'inscrit dans une mission d'utilité publique ».

La Fondation Terre de Liens privilégie deux modes d'action :

1/ Sensibiliser et mobiliser les citoyens, les acteurs publics et privés pour qu'ils prennent part à la gestion collective de la terre, patrimoine commun.

2/ Acquérir du patrimoine foncier pour le protéger, le conserver, l'améliorer. La Fondation peut recevoir des dons ou donations de fermes ou de capital pour acheter des fermes, et assurer leur vocation sur le très long terme par la mise en œuvre de baux ruraux environnementaux.

Spécificités de la donation par une collectivité

La pratique veut que la vente d'un bien à un prix minoré soit considérée comme une subvention en nature.

Le montant de la subvention correspond à la différence entre le prix fixé par France Domaines et le prix de vente (qui peut être dans ce cas à l'euro symbolique).

Cette pratique, si elle n'est pas clairement définie par la loi, est confortée par les instructions comptables publiques qui prévoient très clairement ce cas de figure ainsi que par la jurisprudence : une collectivité publique peut céder un élément de son patrimoine à un prix inférieur à sa valeur à une personne privée si la cession est justifiée par des motifs d'intérêt général (CE n°310208) ou si cette cession comporte des contreparties



© Godinot

Impulsion

Garantir la vocation agricole et environnementale du site

A la rétrocession des biens, les élus du département se questionnent sur la « vocation » de leur collectivité à rester propriétaire de terres agricoles à long terme. Ils souhaitent dédier ce patrimoine à une activité agricole respectueuse de l'environnement et qui permette l'installation d'habitants dans cette vallée. Une ferme de 7,5 hectares, comprenant une grange et une maison à rénover, est réservée pour un projet emblématique. En 2008, Terre de Liens est contactée pour étudier une reprise du lieu.

Le conseil général de la Creuse a donc réuni les acteurs locaux (élus, le groupement des producteurs biologiques du Limousin) pour imaginer l'avenir du site. Une activité de maraichage paraissant le plus pertinent dans ce fond de vallée, un appel à projet est lancé, pour trouver un candidat souhaitant s'associer avec le maraicher en place.

suffisantes (Cour de cassation civ. 3 n°06-13629 du 23 mai 2007).

La reconnaissance d'utilité publique accordée à la Fondation Terre de Liens suffit à caractériser cet intérêt général.

➔ FACTEURS DE RÉUSSITE

- › **Des élus décidés** à trouver une solution pérenne pour rendre le site à l'agriculture
- › **Un porteur de projet** motivé
- › **Un outil adapté** pour la gestion de biens agricoles sur le long terme : la Fondation Terre de Liens

➔ DIFFICULTÉS

- › **Le temps de la mise en place** du projet, depuis la première sollicitation de Terre de Liens à la transmission effective de patrimoine (courant 2014 a priori)

➔ REPÈRES SUR L'EXPÉRIENCE

- › **1975** : lancement du projet de barrage, expropriation des habitants et des agriculteurs dans les années suivantes
- › **1999** : arrêt du projet de barrage
- › **2008** : les élus du département de la Creuse contactent Terre de Liens
- › **2010** : installation d'un maraicher
- › **2013** : reconnaissance d'utilité publique de la Fondation Terre de Liens

➔ CONTACT

Terre de Liens Limousin : Capucine Godinot : c.godinot@terredeliens.org

Démarche

Confier les terres à la Fondation Terre de Liens

Un candidat est retenu et s'installe dans la foulée en maraichage et céréales pour bénéficier des aides agricoles, en association avec un maraicher déjà en place. Il conclut un bail rural environnemental avec le conseil général, toujours propriétaire, le temps de trouver une solution avec Terre de Liens qui ne peut recevoir le bien tant que sa Fondation n'est pas créée.

Les deux parties signent une promesse d'apport en nature entre le département et le Fonds de dotation Terre de Liens, valable le jour où le Fonds deviendra Fondation Reconnue d'Utilité Publique (FRUP).

Terre de Liens a préparé la reprise par une étude agro environnementale du site (réalisation d'un « tour de plaine » et d'un diagnostic DIALECTE, permettant de mieux connaître les qualités et les contraintes du lieu). La population locale a également été associée à travers une journée publique organisée en 2012.

En 2011, la mise à disposition de la ferme du Champlanier permet à Jehan de s'installer en maraichage et céréales biologiques. Il s'associe en EARL avec Filip et Eve, déjà en activité sur la commune depuis 2009. Ensemble, ils écoulent leur production en AMAP (à la ferme et à Montluçon), ainsi que sur les marchés d'Evau-Bains et de Guéret. Ils souhaitent développer leur activité le plus localement possible, en direction de la restauration collective et de la livraison de points de vente spécialisés en produits biologiques. Un atelier de transformation de légumes à la ferme est également prévu.

TÉMOIGNAGE ÉRIC JEANSANNETAS, vice président du conseil général de la Creuse.

« Le département n'a pas vocation à rester propriétaire de biens agricoles et souhaitait s'assurer que toute création d'activités à Chambonchard s'inscrive bien dans une dimension environnementale : le lien fut vite tissé avec Terre de Liens !
Confier du foncier agricole à Terre de Liens, c'est une façon pour nous de rendre ce bien inaliénable et d'affirmer que la terre est un bien commun. »

POUR ALLER PLUS LOIN

› **L'action de la Fondation reconnue d'utilité publique Terre de Liens /**
www.terredeliens.org

“ Confier du foncier agricole à Terre de Liens, c'est une façon pour nous de rendre ce bien inaliénable et d'affirmer que la terre est un bien commun. ”

ÉRIC JEANSANNETAS





Rhône-Alpes

FAVORISER LA CRÉATION D'ESPACES-TEST AGRICOLES

L'association Les Compagnons de la Terre à Eurre (26)

➔ SITUATION



Communauté de communes du Val de Drôme

36 communes, 31 000 habitants

Surface agricole : 3 000 ha,
9 000 ha de bois et landes,
soit 50% du territoire

Contexte rural

➔ RÉSULTATS

8 porteurs de projets

accompagnés depuis 2011 avec
des projets innovants
(diversification, traction animale,
accueil pédagogique...) en AB.

2 installations

en maraîchage AB concrétisées
en sortie de test, sur le territoire.

Message politique fort

des élus pour soutenir l'installation
agricole et création d'une dynamique
impliquant élus, agriculteurs et
consommateurs.

DEPUIS 2011, la communauté de communes du Val de Drôme soutient un espace-test d'installation agricole dont la gestion est confiée à l'association Les Compagnons de la Terre. La pépinière accompagne les futurs agriculteurs, notamment par la mise à disposition de terres et de matériel. Sur 8 hectares certifiés en agriculture biologique, ils peuvent tester leur activité pendant 3 ans.



© TDL

Contexte

Des élus sensibilisés aux enjeux de la transmission agricole

Avec plus de 640 exploitations agricoles sur les 36 communes que compte la communauté de communes du Val de Drôme, l'agriculture est un pivot du dynamisme local. Depuis longtemps, les élus souhaitent s'engager sur la question de l'installation agricole, notamment en agriculture biologique, et la mettre au cœur de leur politique territoriale. Cette orientation est réaffirmée dans le cadre du projet de territoire Biovallée® dont l'objectif est d'atteindre 80% de l'approvisionnement en bio et en local dans la restauration collective et 50% des exploitations et des surfaces en agriculture biologique.

En 2010, les élus mandatent l'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (ADASEA) pour répertorier les agriculteurs de plus de 55 ans sur le secteur. Près de 90 sont identifiés, dont le départ en retraite et la transmission devront être anticipés.

Parallèlement, des candidats à l'installation, pour la plupart hors cadre familial, se font connaître. La conclusion de la collectivité est sans appel : le territoire dispose,

➔ FACTEURS DE RÉUSSITE

- › Un savoir-faire technique disponible sur le territoire (association Les Compagnons de la Terre).
- › La mobilisation et le soutien des élus.

➔ DIFFICULTÉS

- › Le projet d'espace-test émane de la collectivité, mais il est confié à une association autonome et souveraine dans ses choix stratégiques. La gouvernance bicéphale du projet et les enjeux propres à chaque acteur, peuvent être source de tensions.
- › Les coûts élevés de fonctionnement (salaires et entretien) handicapent l'autonomisation de l'association, dépendante des financements publics territoriaux. Le modèle économique garantissant la pérennité est encore à trouver.

➔ REPÈRES SUR L'EXPÉRIENCE

- › 2006 : création de l'association « Les Compagnons de la Terre »
- › 2007-2010 : fonctionnement de la pépinière d'installation sur des terrains appartenant à la communauté de communes du Diois
- › 2010 : étude de faisabilité pour la reprise d'une exploitation sur la commune d'Eurre
- › 2011 : implantation de la pépinière d'installation sur la commune d'Eurre, avec l'appui de la communauté de communes du Val de Drôme.

➔ CONTACT

Les Compagnons de la Terre,
www.lescompagnonsdelaterre.fr



© TDL

du fait des départs en retraite, d'un véritable «gisement» de foncier agricole. Mais la plupart des terres libérées bénéficient aux agrandissements, au détriment des porteurs de projet qui manquent souvent d'expérience, de réseau, et donc de crédibilité. La pépinière d'installation agricole doit leur permettre de tester leur projet tout en s'insérant dans le réseau local.

Impulsion

Une ferme vacante mobilisée pour le projet

En 2011, une ferme de 8 ha, certifiée en agriculture biologique et située au cœur du territoire, devient vacante. Les élus communautaires et les techniciens du service agriculture s'emparent de cette opportunité pour concrétiser le projet de pépinière d'installation. L'association Les Compagnons de la Terre, gestionnaire d'une espace-test depuis 2006 sur le territoire voisin du Diois, est sollicitée.

Démarche

Le rôle catalyseur de la collectivité

En 2011, la communauté de communes commande à l'association une étude de faisabilité préalable à l'implantation de la pépinière et démarche les propriétaires. Quelques mois plus tard, grâce à l'intermédiation de la collectivité, l'association bénéficie d'un bail rural sur la ferme avec les propriétaires.

Le montage opérationnel et financier est réalisé avec les collectivités du territoire Biovallée®. Des subventions du Conseil régional Rhône-Alpes, de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, et de la Fondation de France viennent s'ajouter aux subventions locales pour financer les investissements et charges de fonctionnement.

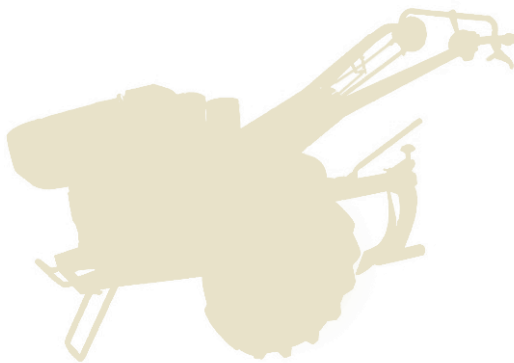
Un espace-test à disposition des porteurs de projet hors cadre familial

A l'instar des autres Espaces-Test Agricoles, la Pépinière d'Installation Agricole et Fermière (PIAF) propose un lieu transitoire pour tester des productions agricoles biologiques, leur éventuelle transformation et leur commercialisation, de manière responsable et autonome, en grandeur réelle, sur une durée limitée, et dans un cadre qui réduit la prise de risque.

Les Compagnons de la Terre mettent à disposition des porteurs de projet, sélectionnés par l'association et quelques élus du territoire: des terres, du matériel, éventuellement des bâtiments, un point de vente, et un accompagnement technique et humain. L'association bénéficie d'un statut qui autorise les porteurs de projets à commercialiser leurs produits. Chacun peut ainsi tester la faisabilité technique et

“ Au-delà du test technique et commercial il a profité de son passage sur la pépinière pour compléter ses compétences en se formant à différentes techniques utilisées en agriculture biologique, trouver du terrain et adapter son projet. ”

EXTRAIT DE LA LETTRE DES COMPAGNONS DE LA TERRE - NOVEMBRE 2012



économique de son projet, démontrer son savoir-faire, et tisser un ensemble de relations au niveau local, en vue d'une installation ultérieure. Leur statut, le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE), leur assure une couverture sociale pendant 1 à 3 ans. La PIAF permet ainsi d'évaluer le projet agricole et la capacité de la personne à le mener, dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet.

Perspectives: vers des pépinières délocalisées ?

Si la pépinière d'installation agricole répond aux besoins des porteurs de projet en terme d'accompagnement et de test de leur activité, l'accès au foncier est toujours identifié comme un frein à la sortie du dispositif. Pour y remédier, Les Compagnons de la Terre envisagent de réorganiser leur projet autour de deux entités : une couveuse d'activité ou une ferme-école dans laquelle les porteurs de projets bénéficieront d'un accompagnement rapproché et des pépinières délocalisées sur des exploitations en phase de transmission, pour les projets les plus avancés. Les pépinières délocalisées accueilleront des candidats sous contrat CAPE chez des agriculteurs du territoire, identifiés au préalable. Une Convention de Mise à Disposition d'une durée de un à trois ans, conclue entre le propriétaire et l'association, permettra au porteur de projet de bénéficier de l'usage des parcelles, qu'il pourra conserver à la fin de la période de test, si celui-ci s'avère concluant.

Un portage foncier proposé par la communauté de communes du Val de Drôme

Pour venir en appui au projet de pépinières délocalisées, la collectivité a mis en place en place le Fond d'Investissement Foncier (FIF), qui lui permet d'assurer un portage temporaire de foncier, par exemple pendant la durée du test. (voir fiche Stocker temporairement du foncier : le Fonds d'Intervention Foncière du Val de Drôme).

POUR ALLER PLUS LOIN

> «L'espace test en agriculture» / www.celavar.org

> Réseau national des espaces-test agricoles / RENETA / plaquette de présentation

TÉMOIGNAGE EXTRAIT DE LA LETTRE DES COMPAGNONS DE LA TERRE - NOVEMBRE 2012

«Des porteurs de projets accueillis sur la pépinière en avril 2011, sur le départ fin 2012... Il s'agit d'Emmanuel Exertier. Durant son test, Emmanuel a développé une activité de maraîchage biologique sur 8000 m². Il a commercialisé ses légumes en vente directe (marché de Valence, paniers à la mairie de Livron, épicerie bio, restaurants, etc.) et à la plate forme de distribution Agricourt. Au cours de cette période, il s'est vu proposer de s'installer avec sa compagne à la Bégude de Mazenc. Ne disposant pas de moyens d'irriguer ces terrains, il ne pourra

cultiver qu'une petite surface en maraîchage. Il emblavera une partie des terres en céréales qu'il entretiendra en traction animale. Il étudie actuellement les possibilités de transformation afin d'augmenter la valeur ajoutée de sa production. Il souhaiterait également ouvrir la ferme au jeune public pour donner une touche pédagogique à son projet. Au-delà du test technique et commercial il a profité de son passage sur la pépinière pour compléter ses compétences en se formant à différentes techniques utilisées en agriculture biologique, trouver du terrain et adapter

son projet. Michaëla et Florian profitent eux aussi de la fin de saison pour mettre un terme à leur test. Ils s'étaient également tournés vers le maraîchage avec une commercialisation essentiellement en circuit court (AMAP du Val de Drôme, restaurants, magasin sur la pépinière, etc.). Eux aussi ont bien participé à la reprise de la ferme, mais après deux saisons de test, ils préfèrent s'interrompre et repartir vers du salariat. Ils n'ont pas pour autant tourné le dos à l'agriculture et envisagent encore une installation en vallée de la Drôme à moyen terme.»



Rhône-Alpes

METTRE À DISPOSITION UN OUTIL DE TRAVAIL POUR SE TESTER

Les vignes-relais de la côte roannaise (42)

➔ SITUATION



Communautés de communes de la côte roannaise et de l'ouest roannais, Loire, 40 communes, 101 400 habitants

Surface agricole : 210 ha en AOC viticole

Contexte rural en déprise agricole

➔ RÉSULTATS

5 jeunes vigneronns

ont bénéficié du dispositif dont quatre se sont déjà installés sur le secteur.

› Les "vignes relais" sont le seul dispositif d'accompagnement à l'installation progressive en viticulture connu à ce jour.

➔ FACTEURS DE RÉUSSITE

› La présence d'une association de producteurs concernée par l'avenir de son vignoble.

DEPUIS 2007, la communauté de communes de la côte roannaise met à disposition de jeunes vigneronns hors cadre familial 2 hectares de vignes productives, grâce auxquelles ils peuvent réaliser une installation progressive. Ce dispositif, unique en son genre, est une réponse innovante au problème de l'accès au foncier viticole.



© TDL

Contexte

Le foncier agricole face à la crise viticole

Situé dans la vallée de la Loire, le vignoble de la côte roannaise compte une trentaine de vigneronns pour un peu plus de 200 hectares en appellation d'origine contrôlée (AOC). Dès les années 80, la préservation du foncier viticole est au cœur des préoccupations de la profession et des élus. Les surfaces régressent, menacées d'une part par la fermeture du milieu, à mesure que les vignes arrachées deviennent des terres incultes, d'autre part par la pression de l'urbanisation qui s'accroît. En 1995, l'association vinicole roannaise (AVR) met en place son premier Programme Intégré de Développement Agricole (PIDA) en concertation avec les collectivités, pour aider au développement du vignoble des côtes roannaises. Il comprend plusieurs axes, parmi lesquels la préservation du foncier et l'installation de jeunes vigneronns.

› **Des collectivités** locales réactives.

› **La mobilisation des acteurs**

locaux: vignerons, CFPPA, chambre d'agriculture.

➔ DIFFICULTÉS

› **La crise du secteur viticole** rend difficile l'installation agricole faute de débouchés, elle a en partie entraîné la fermeture de la formation viticole du CFPPA de Roanne et moins de candidats se présentent pour bénéficier du dispositif.

➔ REPÈRES SUR L'EXPÉRIENCE

› **2003** : L'idée d'une « vigne relais » est présentée aux élus

› **2005** : Signature d'une convention tripartite collectivités/SAFER/ADASEA

› **2007** : Acquisition de 3 hectares de vignoble

› **2012** : Remise en état et plantation d'1,6 hectares

➔ CONTACT

Association vinicole roannaise

www.cote-roannaise.fr



© TDL

Impulsion

Des freins à l'installation relevés par la profession

Le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) de Roanne propose une formation en viticulture. De jeunes candidats à l'installation se retrouvent sur le secteur et sont confrontés aux difficultés d'entrer en activité : les terres disponibles sont rares et plantées avec des cépages de mauvaise qualité, qui nécessitent d'être arrachés et replantés. Or, cela représente un investissement important pour les porteurs de projet, la plupart du temps hors cadre familial. En outre, les premières vendanges ne peuvent être réalisées qu'à partir de la troisième année de plantation.

L'idée d'une « vigne-relais » émerge alors et est présentée au conseil d'administration de l'AVR. Elle consiste à mettre à disposition d'un porteur de projet quelques hectares productifs sur lesquels il pourra tester son activité et réaliser une vinification dès la première année de son projet d'installation.

Ce dispositif lui laisse le temps d'acquérir du foncier et éventuellement de le réhabiliter (plantation de cépages de qualité).

Je me suis dit qu'il faudrait que les jeunes qui s'installent hors cadre familial aient rapidement une production sur des vignes de bonne qualité, pour se tester et être capable de vendre du vin dès la première année. FRANÇOIS CHABRÉ



Démarche

Des élus porteurs qui concrétisent le projet de vignes-relais

La première étape est de convaincre la profession viticole de l'intérêt d'une telle initiative. Soutenue par l'AVR, le projet est ensuite présenté aux élus de deux communautés de communes de la côte roannaise et de l'ouest roannais qui s'en emparent. En 2006, une opportunité se présente sur la commune de Saint-Haon-le-Vieux. Une exploitation de 12 hectares, en pleine production, est en vente. 9 hectares sont rachetés par un vigneron et un peu plus de 3 hectares sont identifiés pour servir de vigne-relais.

La communauté de communes de la côte roannaise (CCCR) se porte acquéreur du foncier et demande à la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) de stocker le bien le temps de finaliser le montage juridique. La communauté de communes de l'ouest roannais (CCOR) apporte, quant à elle, un soutien financier par le biais d'un fonds de concours. Le coût de l'acquisition se porte à 57 000 € dont 60% est pris en charge par les collectivités et 40% par la région Rhône-Alpes dans le cadre du PIDA de l'association AVR.

En 2007, la SAFER rétrocède les terres à la CCCR. La collectivité assume également des frais de remise en état (arrachage, plantation et entretien de nouveaux cépages plus qualitatifs).

Un dispositif qui allie installation progressive et accompagnement de jeunes vignerons

Dès la première année, la CCCR met à disposition de jeunes vignerons 1,4 hectares productifs. Ils peuvent en disposer pour une durée de 3 à 5 ans via une convention d'usage temporaire en contrepartie d'une redevance annuelle d'environ 720 €/hectares.

Une commission est créée, rassemblant un élu, un vigneron professionnel et une technicienne de la chambre d'agriculture mise à disposition de l'AVR. Ils assurent la sélection des candidats et leur suivi. Un cahier des charges est établi pour s'assurer des conditions de culture de la vigne et un appui technique individuel est assuré par la chambre d'agriculture. Parallèlement, les jeunes agriculteurs peuvent bénéficier des structures collectives mises en place par la profession (Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole) et d'un parrainage.

3 QUESTIONS À FRANÇOIS CHABRÉ, vigneron

Comment a émergé cette initiative ?

«J'ai eu cette idée car, lorsque je me suis installé, je n'avais rien. J'ai fait une installation progressive sur 4 ans, parrainé par un vigneron qui m'a accepté dans son cuvage. Ensuite j'ai planté des vignes, mais en attendant qu'elles produisent, il m'a fallu louer des terrains à droite et à gauche, parmi les moins intéressants. Je me suis dit qu'il faudrait que les jeunes qui s'installent hors cadre familial aient rapidement une production sur des vignes de bonne qualité, pour se tester et être capable de vendre du

vin dès la première année. L'enjeu est bien là, étant donné que nous n'avons pas de négoce.»

Cela a-t-il entraîné une réflexion plus globale sur le foncier ?

«Oui, ces enjeux ont débouché sur une réflexion plus globale au niveau de notre territoire. On sent très bien qu'une partie du foncier va partir en terrain à bâtir. Pour le limiter, tout le monde travaille à faire une cartographie des îlots à réserver pour la viticulture. Sur notre commune, ce travail a servi de base à la réflexion pour le

PLU. Les îlots viticoles sont en quelque sorte verrouillés.»

Et face à la crise viticole ?

«Même si actuellement la conjoncture est difficile et qu'il est difficile d'installer des jeunes, à un moment donné, il faut poser un acte fort. Si les élus ne l'avaient pas fait il y a 30 ans, nous serions dans une zone complètement périurbaine où il n'y aurait plus aucune exploitation viable. La viticulture reste un produit d'appel qui dynamise notre territoire.»



Rhône-Alpes

MAINTENIR LES PAYSAGES OUVERTS

La ferme intercommunale de la Métro (38)

➔ SITUATION



Communauté d'agglomération de Grenoble-Alpes Métropole

28 communes, 405 000 habitants

Contexte péri-urbain

➔ RÉSULTATS

➤ **Un couple de jeunes agriculteurs** hors cadre familial s'est installé sur les communes de Saint-Martin-d'Hères et de Gières en agriculture biologique avec transformation fromagère. Leurs produits sont commercialisés à la ferme et sur les marchés environnants.

➤ **La dimension paysagère** de la colline est entretenue par des opérations de débroussaillage et la pâture des animaux.

➤ **L'accueil pédagogique** est en cours de montage. A la rentrée 2013, les deux agriculteurs ont rejoint le réseau des « Fermes Buissonnières » pour accueillir les enfants des centres de loisirs et des classes vertes de l'agglomération.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION de Grenoble-Alpes Métropole a créé en 2013 une ferme intercommunale sur la colline du Mûrier, lieu de détente et de récréation des citoyens. Cette ferme permet de maintenir une activité agricole dans un territoire périurbain et de renforcer le lien agriculteurs-citoyens en proposant une dimension pédagogique.



© TDL

Contexte

Une communauté d'agglomération crée une ferme

Située au centre d'une aire urbaine de plus d'un demi-million d'habitants, Grenoble-Alpes Métropole, communauté d'agglomération plus communément appelée « la Métro », est la deuxième métropole de Rhône-Alpes après Lyon. Elle réunit 28 communes circonscrites dans la « cuvette » formée par les massifs de Belledonne, du Vercors et de la Chartreuse.

La colline du Mûrier, qui s'étend sur 4 communes au sud-est de l'agglomération est un site de détente apprécié et très fréquenté. Véritable « poumon vert », il est préservé de l'urbanisation par une volonté politique forte qui s'exprime dès les années 70. Les maires, en 1992, missionnent le Centre national du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et Forêts (CEMAGREF) pour faire une étude paysagère sur le secteur et établissent avec l'Association de Développement de

➔ DISPOSITIF UTILISÉ

Ferme intercommunale :

La collectivité est propriétaire des parcelles et/ou bâtiments et les loue par le biais d'un bail rural durant toute la carrière de l'agriculteur. A l'inverse de la ferme-relais, la propriété des biens n'a pas ici vocation à changer, l'idée étant plutôt de garantir ainsi la vocation agricole sur le long terme. Toutefois, il peut être envisagé dans le bail de laisser une option d'achat au locataire, ce qui ne le contraint pas à terme. C'est le même principe à l'échelle de la commune lorsque l'on parle de "ferme communale".

➔ FACTEURS DE RÉUSSITE

› **Un engagement politique** sans faille de la part de la communauté d'agglomération et des 4 communes. Malgré les difficultés auxquelles s'est confronté le projet, ils ont su mobiliser les ressources humaines et matérielles pour le porter à sa fin

› **Une intercommunalité forte** et des élus qui avaient déjà l'habitude de travailler ensemble. Le travail de gestion concertée du territoire animé par l'ADAYG a été un préalable au montage de l'opération

› **L'implication des techniciens** qui croient dans le projet et soutiennent l'agriculture

› **Les compétences** dont s'est entourée la collectivité. Que ce soit la SAFER sur la négociation foncière ou la chambre d'agriculture pour l'aspect agricole

› **L'implication des porteurs de projets.** Elle a été capitale, tant pour la définition du projet que pour maintenir les différents acteurs mobilisés.



© TDL

l'Agriculture dans l'Y Grenoblois (ADAYG) un premier plan d'actions visant – entre autre – à maintenir l'agriculture et les espaces ouverts. A sa suite, ils impulsent la création d'une association foncière pastorale (AFP) pour se doter d'outils de gestion qui confortent l'usage agricole. L'élevage est mis en avant pour lutter contre la progression de la friche.

En 2000, dans le cadre d'une contractualisation régionale, «la Metro» met en place un plan local de gestion de l'espace (PLGE) et le secteur du Mûrier est identifié comme prioritaire. De 2007 à 2008 un important travail de gestion concertée est mené avec les 4 communes afin de construire un projet commun de territoire. Des réunions, animées par l'ADAYG, rassemblent les élus, les acteurs de l'agriculture et de la forêt et les usagers du territoire. Ils analysent qu'il ne reste qu'un seul siège d'exploitation sur la colline.

Impulsion

Repérer le foncier adéquat

La Métro finance alors une étude foncière, réalisée par l'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (ADASEA), pour repérer les possibilités d'implanter un siège d'exploitation en élevage. L'ancienne ferme auberge du Mûrier apparaît comme une option. Les propriétaires, proches de la retraite, ont cessé leur activité chevrière depuis une dizaine d'années et se consacrent à une activité de restauration. Le tènement (réunion de terres et/ou bâtiments d'un seul tenant) comprend 15 hectares de terres agricoles,

➔ DIFFICULTÉS

› **La négociation foncière** peut être épineuse et prendre du temps

› **Des délais** peuvent survenir, en partie parce que la collectivité est soumise à des procédures administratives strictes (appel d'offre, etc.), cela demande une capacité d'adaptation de la part des techniciens et des élus

› **Le coût** d'une telle opération est très important. Il s'explique par plusieurs facteurs, notamment les standards auxquels a voulu répondre la métro, qui avait la capacité de les assumer (bâtiment à Haute Valeur Environnementale (HVE), salle de traite et fromagerie équipée, ferme pédagogique, logement...).

17 hectares de bois, une auberge et une grange agricole. Devant le coût et l'état des bâtiments, la collectivité souhaite se porter acquéreuse des seuls terrains agricoles et forestiers et construire un bâtiment d'exploitation neuf.

Démarche

Négociation foncière et implication des porteurs de projet

L'ADAYG, sous couvert de la Métro, prend alors contact avec les propriétaires pour sonder leur intérêt à vendre. Pressentant une négociation foncière épineuse, la collectivité missionne la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) sur ce dossier. Au bout de 18 mois de discussion, la collectivité acquiert les 32 hectares de terrains pour un montant de 150 000€ tous frais compris.

Dès lors, elle lance un appel à projet avec la chambre d'agriculture pour recruter des candidats à l'installation. Parmi ses critères, sont mentionnés la nécessité de développer une activité d'élevage en agriculture biologique avec transformation fromagère et vente directe, et une activité pédagogique avec accueil de scolaires. Les exploitants devront respecter un cahier des charges établi par la collectivité.

Le comité de pilotage reçoit 8 dossiers et sélectionne un jeune couple qui a déjà commencé son parcours à l'installation et veut s'implanter localement. Le conjoint travaillait dans un jardin de cocagne tandis que sa compagne était en formation agricole dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Une ferme pilote pour renforcer les liens agriculteurs-citoyens

De 2010 à 2012, la collectivité entreprend les aménagements comprenant : des travaux de terrassement et de voirie pour assurer une accessibilité aux groupes

2 QUESTIONS À LILIAN VARGAS, chargé de mission aménagement des espaces agricoles et forestier à la Métro

Quelle « valeur ajoutée » une collectivité peut-elle apporter dans ce type de projet ?

« Il y a une prise de conscience des collectivités sur la nécessité de préserver du foncier à l'intérieur même de la métropole. Je pense que par rapport au projet qu'on avait envisagé initialement avec le comité de pilotage des 4 communes, avec la communauté d'agglomération on est montés en gamme. La ferme est pilote sur bien des domaines. Ça coûte cher de faire une ferme sur ces normes-là. Pourtant, même avec toutes les lenteurs que l'on peut supposer d'une maîtrise d'ouvrage collectivité publique, avec les appels d'offre, les permis de construire etc., nous avons été

plus rapide qu'une installation privée. Éric Grasset en rit et dit souvent qu'il a accompagné la création d'une ligne de tram et d'une ferme et que le plus compliqué n'est pas toujours celui que l'on croit. »

Et les porteurs de projets ?

« J'avais fait le tour des fermes communales et tout le monde m'avait dit : « associe dès que tu peux les porteurs de projet à la conception de la ferme. Sinon, si tu fais rentrer des gens dans un espace qu'ils n'ont pas réfléchi et qu'il ne se sont pas approprié, tu as un risque d'échec supérieur ». C'est pourquoi, nous avons fait le recrutement dès que nous avons acquis les

terrains, avant la construction des bâtiments. C'était risqué car c'était à la fois très bien pour l'aspect pratique des choses, mais une vraie difficulté économique pour les agriculteurs et donc une véritable responsabilité, un engagement moral pour la collectivité. Par exemple, nous avons pris quatre mois de retard sur la construction du bâtiment alors que les chevrettes devaient arriver. Au final, on s'est démenés et mon collègue Thierry LOEB a trouvé l'idée du tunnel d'appoint, que les techniciens de la Métro ont dû installer sur place. Sur ce projet, il y eu un engagement de la collectivité que je qualifierais de militant. »

➔ REPÈRES SUR L'EXPÉRIENCE

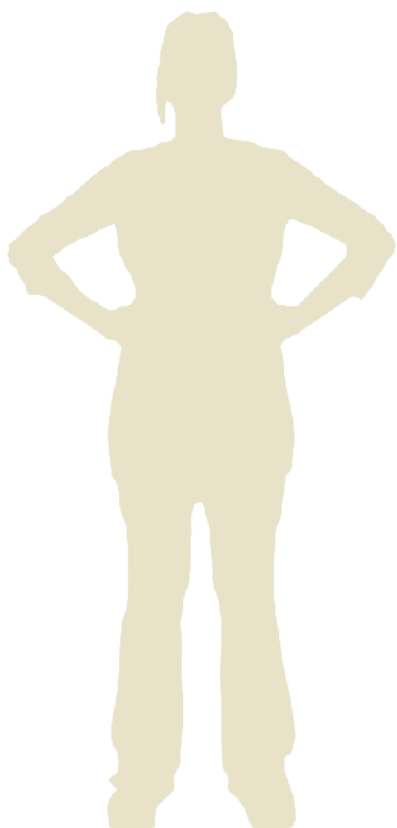
- › **2007/2008** : travail de gestion concertée avec les 4 communes pour définir un projet de territoire
- › **2009** : étude foncière
- › **2010** : acquisition du foncier par la communauté d'agglomération
- › **2010** : appel à projet
- › **2010-2012** : travaux
- › **2013** : installation des agriculteurs et première année de production

➔ CONTACT

La Metro / 04 76 59 59 59
www.lametro.fr

Eric Grasset, Vice-président chargé de l'Agriculture au moment du projet

Lilian Vargas, chargé de mission aménagement des espaces agricoles et forestier



scolaires, un bâtiment d'exploitation équipé (salle de traite, fromagerie, ...) et un logement d'habitation. Elle s'entoure pour cela de compétences, notamment du conseil en bâtiment de la chambre d'agriculture et implique les porteurs de projets dans l'ensemble de la démarche. Le montant de l'opération s'élève à 800 000€ à charge de la Metro avec une participation de la région et de l'Europe. Les communes participent également à hauteur de l'impact sur leur territoire (la ferme est partagée entre la commune de Saint-Martin-d'Hères, sur laquelle est située le chemin d'accès et Gières, où sont construits les bâtiments). Le projet prend plus de temps que prévu et le budget est revu à la hausse en raison de difficultés d'accès et de normes contraignantes pour la salle d'accueil. Néanmoins, en 2012, les deux agriculteurs arrivent sur une exploitation « clef en main » et installent une quarantaine de chèvres. Ils signent un bail rural avec la communauté d'agglomération pour un loyer total de 1 200 €/mois. Le bâtiment étant calibré pour 80 animaux, ils s'offrent une perspective d'évolution dans les prochaines années.



© TDL

“ Pourtant, même avec toutes les lenteurs que l'on peut supposer d'une maîtrise d'ouvrage collectivité publique, avec les appels d'offre, les permis de construire etc., nous avons été plus rapide qu'une installation privée. ”

LILIAN VARGAS



Rhône-Alpes

PRODUIRE SUR DES TERRES COMMUNALES POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE

La régie agricole à Mouans-Sartoux (PACA)

➔ SITUATION



Commune de Mouans-Sartoux,
Alpes-Maritimes (Provence-Alpes-
Côte-d'Azur) 10 000 habitants
Surface agricole : 119 ha, soit 9%
du territoire
Contexte péri-urbain

➔ RÉSULTATS

➤ **Soustraction d'un domaine à l'urbanisation** qui a retrouvé un usage agricole

➤ **Création d'un poste de maraîcher** ayant le statut d'employé municipal, un statut innovant pour le métier d'agriculteur

➤ 80% de la restauration scolaire est approvisionnée en légumes issus de l'agriculture biologique par la régie communale, ce qui représente 153 000 repas par an

➤ **Une dynamique** qui a créé du lien entre de multiples acteurs (élus, techniciens, cuisiniers, instituteurs, élèves...) et introduit un nouveau rapport à la terre, à l'alimentation et à l'agriculture.

LES ÉLUS DE MOUANS-SARTOUX ont développé une politique agricole basée sur l'autonomie alimentaire communale. Leur objectif est d'atteindre 100% de repas bio dans les 3 restaurants scolaires avec une production locale. Pour cela ils ont mis en place une régie agricole et créé un poste de maraîcher ayant le statut d'employé municipal.



© Perole

Contexte

Une politique agricole et alimentaire innovante

La ville de Mouans-Sartoux, qui abrite 10 000 habitants, est située à 10 kilomètres au nord de Cannes. Dans la région PACA, et à plus forte raison sur la Côte d'azur, les prix du foncier flambent sans commune mesure avec les références nationales. Les conflits dans l'utilisation de l'espace sont présents, notamment sur la bande côtière qui subit la double pression de l'étalement urbain et de l'accroissement de la demande touristique. Si la consommation des terres agricoles se poursuit au rythme actuel, toutes les terres du littoral devraient avoir disparu d'ici 25 ans. Pourtant, le potentiel de production alimentaire de cette région est réel et le besoin de nourrir la population locale augmente.

Dans ce contexte, les élus de Mouans-Sartoux veulent développer une politique agricole et alimentaire locale pour tendre vers l'autonomie alimentaire à l'échelle communale. Leurs objectifs sont de proposer des repas 100% bio dans les 3 cantines scolaires de la ville.

Pour cela, ils révisent tout d'abord le cahier des charges de leur marché public dans l'idée de le rendre plus accessible aux petits producteurs (introduction de critères

➔ DISPOSITIF UTILISÉ

Régie municipale : CGCT articles L. 1412-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants. Le principe de libre administration des collectivités locales leur permet de choisir le mode de gestion de leurs services publics. Le Code général des collectivités territoriales distingue 4 possibilités de création de régie. En ce qui concerne la procédure de création, toutes les régies sont créées par une délibération du conseil municipal qui fixe les statuts de la régie et le montant de la dotation initiale (R. 2221-1). Cette dotation initiale représente la contrepartie des créances ainsi que des apports en nature ou en espèce effectués par la collectivité locale de rattachement, déduction faite des dettes ayant grevé leur acquisition. La dotation s'accroît ensuite des apports ultérieurs, des dons et des subventions et des réserves (R. 2221-15).

➔ FACTEURS DE RÉUSSITE

› **La constitution de réserves foncières**

› **Une expérience des régies municipales**

› **Une politique clairement définie** pour un développement durable (Agenda 21...) et des élus engagés pour un service public de qualité: « Pour nous, ce fonctionnement est la meilleure approche du service public. Cela permet d'offrir des services au meilleur prix car il n'y a pas d'enjeux financiers, pas de bénéfices à dégager pour satisfaire des actionnaires »
Extrait du site www.forumdescommunes.fr

› **La motivation des élus :** « Si chaque commune cultive des terres ou en met à disposition d'un agriculteur, la

environnementaux, allotissement du marché, réduction du critère « prix » à 30% de la note finale...), mais ne reçoivent des candidatures que de grands distributeurs. En l'absence de production biologique et locale suffisante, les élus se lancent alors « un pari fou » : celui de créer une régie agricole et de lui affecter des terres tout en embauchant un agriculteur qui deviendrait alors employé municipal.

Impulsion

La ville de Mouans-Sartoux est habituée au fonctionnement en régie municipale (eau, pompes funèbres, transports, etc.). Elle s'est par ailleurs toujours positionnée pour acquérir le foncier « stratégique » qui se trouvait en vente sur la commune et a ainsi constitué une réserve foncière importante. Quatre terrains sont potentiellement disponibles lorsque germe l'idée de créer une régie agricole. Les élus sélectionnent le plus grand, inclus dans le domaine public depuis 2005.

Démarche

La maîtrise foncière, un préalable à la création de la régie agricole

En 2005 la commune exerce son droit de préemption urbain pour acquérir un ancien domaine agricole en lieu et place d'un promoteur immobilier. Situé à deux pas du centre ville, il est composé d'un terrain de 4 ha et d'un mas provençal. Le montant de l'acquisition se chiffre à 1 million d'euros. Son acquisition est suivie de son classement en zone agricole dans le cadre de la révision du PLU afin d'en pérenniser la vocation.

Une première période de test où de multiples acteurs doivent porter le projet et adapter leurs pratiques

En 2009, une étude de faisabilité est réalisée pour la mise en place de la régie communale. L'étude doit vérifier la possibilité d'approvisionner les trois cantines scolaires en produits biologiques.

En 2010, la commune demande et obtient la certification Agriculture Biologique (AB) du domaine auprès de l'organisme de contrôle ECOCERT. La production est testée sur quelques ares pendant un an par le service des espaces verts qui y produit 1 tonne de pommes de terre et 130 kg de courges. Ces légumes sont introduits dans la restauration scolaire, chacun des trois établissements de la commune possédant sa propre cuisine autonome. Autour de cette démarche, les élus municipaux rassemblent et mobilisent donc de multiples acteurs (techniciens, cuisiniers...) au service d'un objectif commun: « On a changé toutes nos pratiques. A la cantine par exemple il n'y a plus de menus fixés à l'avance mais un plan alimentaire : chaque semaine, on vient voir ce qu'il y a ici et on regarde ce que vend notre grossiste ». Par ailleurs la commune a su motiver ses ressources humaines pour trouver des réponses aux différentes étapes du projet. Elle se pose en particulier la question du respect des normes réglementaires des grammages de la restauration collective.

La création d'un poste d'agriculteur en tant qu'agent municipal

Après une première année concluante, la commune décide de lancer un appel à candidature via Pôle emploi pour recruter un producteur sous le statut d'« agent municipal ». Ils reçoivent une trentaine de réponses dont 6 profils correspondent à leurs attentes. La fonction d'employé agricole n'existant pas dans la fonction publique les élus innovent pour créer ce poste. Le statut de cadre, qui permet de ne pas compter ses heures, est jugé plus adapté à la production maraîchère. En échange, la commune prend en charge le réaménagement d'un logement sur le site qu'elle lui met à disposition, en plus de son salaire mensuel. Une partie du person-

restauration collective atteindra l'objectif "grenellien" de 20% de bio, avec des produits ayant voyagé un minimum. Si l'on se contente de demander du bio aux entreprises de restauration, celles-ci recourront à l'importation."

Extrait de LA GAZETTE DES COMMUNES du 18.02.2013

* son marché public de la restauration collective, renouvelé au 1^{er} janvier 2011, a été fortement alloté afin que les producteurs locaux puissent y répondre. Concrètement, à la place d'un lot complet de fruits et légumes auquel seuls les grossistes peuvent répondre, la ville proposera un lot pour chaque légume et pour chaque fruit, pouvant être produits localement, afin que les petits producteurs locaux trouvent de nouveau débouchés.

* Le Plan local d'urbanisme, voté l'an dernier, a multiplié par trois la surface réservée aux activités agricoles : elle est passée de 42 à 119 hectares.

nel destiné aux espaces verts vient parfois en renfort pour assurer les périodes de congés, ou participer ponctuellement aux gros travaux.

En mars 2011, un candidat est sélectionné. Titulaire d'un BPREA en maraîchage bio, il avait travaillé pendant 7 ans en Île-de-France sur une exploitation biologique en tant que responsable de culture.

Objectif, 80% de l'approvisionnement en légumes des cantines scolaires en 2013, les enfants s'impliquent et recréent du lien avec l'agriculture

La première année de culture, la production communale couvre 30% des besoins, soit 10 tonnes de légumes. En 2012, elle s'élève à 50%, soit 15 tonnes. Pour 2013, l'objectif est de 80%. Aujourd'hui, la régie contribue à la production de 1 200 repas quotidiens pour 980 élèves. Il reste encore 1,5 hectare disponible dans le potager. À terme, celui-ci pourrait couvrir de 80 % à 90 % des besoins scolaires, « seuil d'équilibre économique de la régie », indique Gilles Pérole. Le prix des repas n'a pas augmenté (la participation des familles se situe entre 2 et 5,30€). La diminution des coûts de transport (l'exploitation étant située entre 1 et 3 km des écoles) et la disparition des intermédiaires permettent l'équilibre financier. Par ailleurs, la régie communale est l'occasion de recréer du lien avec l'agriculture. Les enfants sont directement impliqués dans ce projet qui se veut également pédagogique. Ils assistent à la plantation, à la croissance et à la récolte des produits qui arrivent dans leur assiette.

Pendant l'été, l'excédent de production récolté est donné à l'épicerie sociale de la ville. Les élus ont pour projet de créer une unité de conditionnement, qui permettra de congeler les légumes récoltés hors période scolaire et de les mettre au menu en cours d'année.

➔ DIFFICULTÉS

➤ **Difficultés réglementaires** (normes sanitaires).

➔ REPÈRES SUR L'EXPÉRIENCE

➤ **2005** : acquisition du domaine via DPU

➤ **2009** : étude de faisabilité

➤ **2010** : obtention de la certification AB sur les terres

➤ **2010** : année de test assurée par le service des espaces verts

➤ **2011** : recrutement d'un agriculteur communal

➔ CONTACT

Gilles PEROLE, maire-adjoint chargé de l'enfance et de l'éducation à Mouans-Sartoux au moment du projet, 04 92 92 47 08

✎ POUR ALLER PLUS LOIN

- **Fiche expérience du Réseau Rural Français** / www.reseaurural.fr
- **Article sur l'expérience Mouans-Sartoux** / www.alimentation.gouv.fr
- **Zoom sur le convertisseur alimentaire de Terre de Liens Normandie: Combien de paysans devrions-nous avoir près de chez nous si tout le monde mangeait local ?**

TÉMOIGNAGE GILLES PÉROLE, maire-adjoint chargé de l'enfance et de l'éducation à Mouans-Sartoux au moment du projet

« Le domaine de Haute Combe a été acquis par la ville en 2006 pour le sauver d'un projet immobilier qui l'aurait transformé en lotissement. La zone est donc constructible dans les documents d'urbanisme à ce jour. Elle est classée agricole dans le nouveau PLU arrêté mais pas encore en place. Ceci dit rien n'empêche de cultiver des terres constructibles, ce que nous faisons. Classer les terres agricoles au PLU a

par contre l'intérêt d'interdire toute construction, même si les terres ne sont pas exploitées, et donc de préserver la possibilité de produire. Le nouveau PLU passe de 40 à 120 hectares les surfaces agricoles de la commune, surface suffisante pour permettre une autonomie de production maraîchère pour notre population. » Extrait du blog : macantinebio.wordpress.com



Rhône-Alpes

RENDRE POSSIBLE UNE INSTALLATION AGRICOLE

La mise à disposition d'un logement communal à Pussay (Ile-de-France)

➔ SITUATION



Commune de Pussay, Ile-de-France,
2 000 habitants

Surface agricole : 1 000 ha, soit 90%
du territoire

Contexte péri-urbain

➔ RÉSULTATS

Installation

d'un premier maraîcher sur
4,7 hectares.

› **Création d'une AMAP** : Aux légumes de Gaïa, qui assure un lien direct producteur - consommateur et approvisionne 50 familles du village.

› **Création d'un forage communal** et construction d'un bâtiment agricole adapté.

› **Installation d'une seconde maraîchère** en 2014, avec développement d'un atelier de production et transformation de plantes aromatiques et médicinales.

LA COMMUNE DE PUSSAY (91), située en pleine Beauce, a favorisé l'installation de 2 maraîchers sur des terres communales, alors louées à des agriculteurs en grandes cultures. Pour favoriser leur installation, elle a également mis à disposition l'un des logements communal, anciennement logement de fonction de l'instituteur. Cette expérience d'une durée totale de 6 mois atteste que l'implication et la détermination de la collectivité est facteur de réussite en matière d'installation agricole.



© Boquien

Contexte

L'agriculture beauceronne est le grenier de l'Île-de-France

Située à 70 kilomètres de Paris, la commune de Pussay est essentiellement entourée de champs de céréales. Véritable grenier à blé de l'Île-de-France, il n'est pas rare d'y côtoyer des exploitations de 400 hectares. Leur taille, leur contraintes économiques rendent ces outils de production de plus en plus intransmissibles à chaque nouvelle génération. Dans ce contexte, le Maire de Pussay, arrivé en 2008, décide de diversifier l'agriculture pussayenne et de développer une production nourricière favorisant les circuits courts.

La recherche d'opportunités foncières par la commune

Le patrimoine de la commune est analysé par les services qui repèrent une parcelle de 4,7 hectares alors cultivée par deux agriculteurs en grandes cultures, mises à leur disposition à titre gracieux. Concernant le droit des sols, le précédent conseil municipal avait classé ces terres, en bordure de village, en zone d'activité artisanale et commerciale. Le nouveau Maire prend alors soin de modifier le PLU et les classe à nouveau en zone agricole.

➔ FACTEURS DE RÉUSSITE

- › **La réactivité des élus** et des techniciens ayant permis l'installation d'un maraîcher en 6 mois
- › **Des terres agricoles** et un logement de fonction disponible appartenant à la commune
- › **La mise en réseau** entre offre et demande de foncier.

➔ DIFFICULTÉS

- › **Les relations avec la profession agricole** à prendre en compte suite au congé donné aux agriculteurs pour qui les parcelles étaient mises à disposition
- › **La maîtrise foncière communale** limitée suite à la vente de la parcelle pour la construction privée du hangar agricole.

➔ REPÈRES SUR L'EXPÉRIENCE

- › **2011** : conférence sur l'agriculture péri-urbaine et présentation du Pôle Abiosol à laquelle participe le Maire en mars, petite annonce Abiosol sur l'offre foncière de la commune en mai, rencontre entre le Maire et les porteurs de projets en juin, installation du premier maraîcher, Florent, en septembre
- › **2013** : installation de la seconde maraîchère, Sylvie
- › **2014** : lancement de l'activité plantes aromatiques et médicinales

➔ CONTACT

Grégory Courtas, Maire de Pussay,
01 64 95 23 38
Florent Sebban, maraîcher

Impulsion

La mise en relation porteurs de projets - collectivité : la force des réseaux
Sylvie et Florent cherchent des terres pour s'installer en maraîchage depuis 3 ans. Neuf échecs successifs ne parviennent pourtant pas à les décourager. Ils sont accompagnés par le Pôle Abiosol (Accompagnement de projets biologiques et solidaires en Île-de-France regroupant Terre de Liens IDF, le réseau des Amap IDF, une couveuse d'activités agricoles et le Groupement des agriculteurs bio d'IDF) qui les soutient humainement et techniquement dans ce parcours du combattant, dans une région où l'accès au foncier agricole pour les hors cadres familiaux est particulièrement tendu.

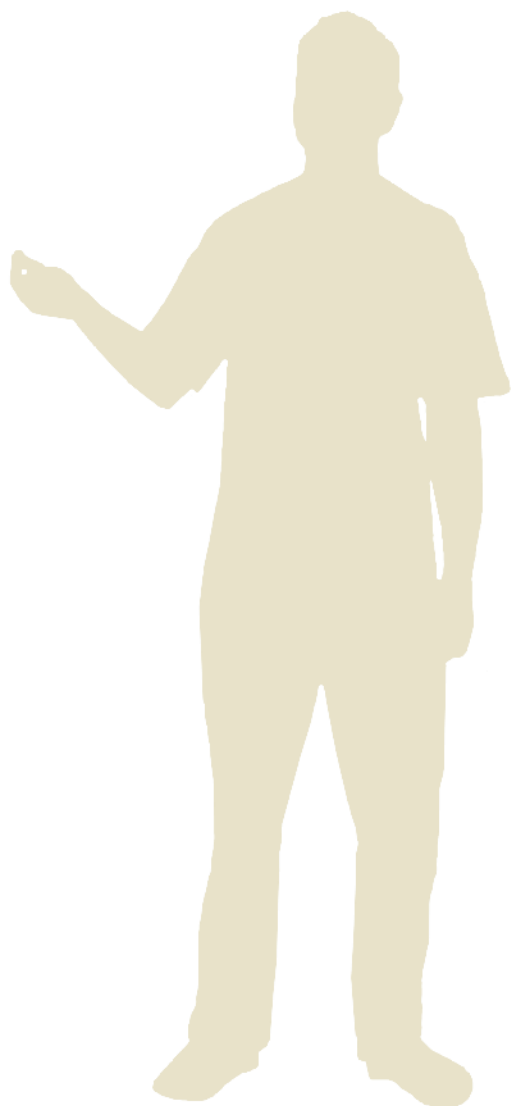
Une conférence au printemps permet au Maire de Pussay de prendre connaissance du Pôle Abiosol et des porteurs de projets prêts à s'installer. Une petite annonce est alors rédigée puis publiée par la commune de Pussay via le Pôle Abiosol. Cette annonce retient particulièrement l'attention de Sylvie et Florent.

Une rencontre dans l'été permet de poser les besoins et les attentes de chacun. S'ensuit alors un courrier de la commune avec accusé de réception donnant congé aux exploitants d'alors. Ils déchaument les terres qui sont ensuite mises à disposition de Florent via un bail rural de 9 ans.



Il convient ensuite d'être force de proposition, déterminé et motivé. Être bien entouré et, notamment, des services de la commune, qui connaissent parfaitement les rouages administratifs.

GRÉGORY COURTAS



Démarche

Rendre l'installation agricole viable grâce à un environnement favorable

La production maraîchère nécessite une présence quotidienne de la part des agriculteurs. La question du logement est incontournable dans ce type d'installation. Le Maire, conscient de cette contrainte, propose aux jeunes de s'installer, dans un premier temps, dans l'ancien logement de fonction de l'instituteur. Le prix de la location s'approche des prix des logements sociaux et est compatible avec le lancement de l'activité de Florent.

La question de l'accès à l'eau pour ce type de production est également un paramètre à prendre en compte dès le début du projet. Le Maire propose de financer cet équipement pour assurer un pack terres - forage facilement transmissible lors de l'arrêt de l'activité, à la retraite de l'agriculteur.

Il mobilise pour cela la réserve parlementaire du sénateur du département. Un forage est construit et devient propriété de la commune. Le loyer des terres agricoles est doublé conformément à la fourchette départementale pour des terres désormais irriguées. L'augmentation du loyer permet à la commune, sur la durée de carrière des maraîchers, de rembourser les fonds investis dans la construction du forage.

Enfin, le bâtiment de stockage des légumes, dernière clé de la démarche pour rendre possible cette installation doit être construit. Compte tenu des investissements importants de cet équipement (80 000 €), la ville choisit de vendre une parcelle de 1600 m² au jeune agriculteur pour lui permettre de construire en propre.

L'implication de la population locale dans le projet

En lien avec le projet de développement des circuits courts sur la commune, le Maire et les porteurs de projets favorisent l'implication de la population paysanne par la mise en place de réunions de concertation autour du projet. Les citoyens sont intéressés pour obtenir des légumes de saison, produits localement. En 6 mois, le modèle retenu par la population est une AMAP, association de maintien de l'agriculture paysanne. Près de 50 familles s'organisent et constituent l'association, qui permettra la livraison des légumes 1 fois par semaine. Dans cette configuration, l'agriculteur élabore le prix de son panier de légumes par rapport à ses coûts de production, de façon équitable et partagée. Il choisit de jouer la carte de la transparence auprès des amapiens et s'engage à leur fournir des légumes sur une durée conclue ensemble. Une véritable solidarité s'instaure alors entre tous les acteurs du territoire sur le projet.





Rhône-Alpes

2014

Les Associations Foncières Pastorales sur le territoire de Gavarnie-Gèdre

Dans le cadre des Documents d'objectif des sites Natura 2000 du territoire de la commune, différents projets d'animation sur les sites du Campbielh et de Coumély, ont nécessité un travail d'animation sur le territoire qui ont abouti à la création d'une AFP du Campbielh et une autre AFP en cours de création sur le territoire de Coumély de Gèdre.

L'AFP du Campbielh

Rappel sur l'historique des différentes étapes mis en place.

Lors de la rédaction du Document d'Objectif du site "Pic Long, Campbielh", un enjeu de conservation majeur a été identifié pour le quartier des granges du Campbielh. Ce quartier de granges représente aujourd'hui un enjeu de conservation UNIQUE, tant du point de vue naturaliste, qu'humain ou paysager. Du fait des problèmes d'accessibilité, la fauche est aujourd'hui pratiquement abandonnée. Il est ressorti de la concertation que les agriculteurs et la Commission Syndicale de la Vallée du Barège souhaitent, pour maintenir voire renforcer cette activité de fauche, que soit créée une piste.

Avant d'en accepter la faisabilité et de s'engager dans cette solution qui risque de générer un impact très important d'un point de vue écologique, paysager, foncier, financier et en termes de fréquentation, il est apparu indispensable de poursuivre une animation spécifique en vue d'élaborer un projet exemplaire de reconquête de la zone des granges d'estive tout en préservant au mieux les enjeux écologiques.

Cette animation a été mise en place par la commune de Gèdre en juin 2009. Un appel d'offre a été mené, et le GIP Centre de Ressources sur la Pastoralisme et la Gestion de l'Espace a été choisi pour mener ce travail.



Un diagnostic agro-pastoral a été commencé mi-juillet. Cette première démarche a été présentée à l'ensemble des acteurs du site pour validation, à l'occasion d'un Comité de Pilotage associant les

propriétaires et exploitants, les élus de la commune, la Commission Syndicale de la Vallée du Barège, le Conseiller Général du Canton de Luz-Saint-Sauveur, le GVA, les Chasseurs Barégeois, les Pêcheurs Barégeois, le Parc national des Pyrénées, la DDEA, l'ONF, EDF et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre.

BILAN : Ce quartier est constitué d'anciennes prairies de fauche et de granges foraines privées. Il s'agit d'une zone « dite intermédiaire » entre le fond de vallée, utilisé en hiver, et l'estive - attenante - où les animaux pâturent durant l'été. Traditionnellement les prés étaient fauchés en été et le foin stocké dans les granges. Les animaux pâturaient ce secteur au printemps et à l'automne. Avant la seconde guerre mondiale, l'ensemble des parcelles étaient fauchées. Les premiers arrêts se font vers 1930 et le rythme s'accélère depuis 1980. Actuellement, seul un éleveur fauche encore sur le quartier. Le manque d'accessibilité du quartier constitue le principal frein à la pratique de la fauche : fauche pédestre uniquement, nécessitant un temps de travail trop important et une impossibilité de redescendre le foin sur les sièges d'exploitation pour y être consommé l'hiver. De nombreux propriétaires ne sont plus présents sur le quartier (décès, vieillesse, succession non réalisée) et 60 % des surfaces n'appartiennent plus à des exploitants en activité.

UN CONSTAT : l'arrêt progressif de l'activité agro-pastorale sur ce quartier et une estive sous pâturée.

Actuellement, le quartier du Campbielh n'est plus utilisé qu'en intersaison par les animaux de 4 éleveurs qui parcourent librement l'ensemble du vallon. Mais les effectifs sont faibles et la végétation se modifie au profit d'espèces peu appétentes telles que le brachypode ou les rhododendrons. On retrouve ce problème de sous-utilisation sur l'estive de Campbielh, attenante au quartier de grange, où le manque d'accès constitue le principal frein à une meilleure fréquentation par les troupeaux et à la réalisation de travaux d'entretien comme du débroussaillage. Cette estive est la propriété des 17 communes indivises du canton de Luz et est gérée par le Commission Syndicale de la vallée du Barège. En 2008, l'effectif transhumant sur l'estive du Campbielh était de 400 ovins et de 100 bovins (soit 160 UGB).

UNE REPONSE possible : la création d'une Association Foncière Pastorale autorisée

Face à cela, la commune de Gèdre a souhaité engager une réflexion sur le maintien de l'activité agro-pastorale du quartier (« Reconquête agro-pastorale du quartier des granges de Campbielh », étude 2009 – 2010, menée par le GIP-CRPGÉ pour la commune de Gèdre) qui a abouti au projet de création d'une Association Foncière Pastorale autorisée (AFPa) sur le Campbielh. Le but de cette AFPa est de regrouper les propriétaires de nature juridique différente au sein d'une structure unique, capable de porter des projets de développement agro-pastoral.

Elaboration du projet

Un groupe de travail constitué de la commune de Gèdre, d'un représentant de la CSVB, des éleveurs du quartier et de Gèdre dessus, et de propriétaires de résidences secondaires, (animation GIP-CRPGÉ & Natura 2000) s'est réuni à de nombreuses reprises pour définir le projet d'AFP : définition du périmètre, recherche des propriétaires et rédaction des statuts.

Ce projet a été présenté en réunion publique à l'ensemble des propriétaires concernés par le périmètre le 09 août 2010 en mairie de Gèdre et a reçu un accueil favorable.

Le périmètre comprend :

- Le quartier de granges foraines ;
- La forêt de Barbet qui mène au quartier ;
- Les parcelles privées de Gèdre-Dessus qui sont concernées par le projet de désenclavement.

En 2011 : Une enquête publique & la création de l'AFP du Campbielh

La constitution de l'AFP a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est tenue à Gèdre. A la suite de quoi le commissaire enquêteur a rédigé un rapport favorable à la création de l'AFPa au vu des réponses de chacun (le 16 mai 2011). Les conclusions de l'enquête sont consultables en mairie.

Cette AFPa a vu le jour le 18 août 2011 par arrêté préfectoral. Elle réunit 32 propriétaires pour une superficie de 205ha.

L'objectif de cette AFPa est de conforter le travail des exploitants agricoles sur le plan foncier, de porter le projet de l'accès au Campbielh de manière collective, d'accéder aux financements publics et de conduire à terme d'autres travaux d'intérêt collectif nécessaire à la relance de la fauche et du pâturage.

Un syndicat de l'AFPa a été élu en assemblée avec des représentants des chaque partis (la CSVB, la commune, les exploitants et les secondaires) Son président est M. Francis CAUSSIEU, le maire de Gèdre.

Les statuts de l'AFPa et le procès-verbal de la délibération de l'assemblée constitutive sont consultables en mairie.

Le projet de désenclavement de quartier de granges et de l'estive du Campbielh

Le premier projet porté par l'AFP est de désenclaver le quartier de granges et l'estive du Campbielh afin d'améliorer les conditions de travail des éleveurs, maintenir et relancer la fauche sur le plateau (accès aux engins agricoles avec possibilité de redescendre le foin sur les sièges d'exploitation) et réaliser des équipements pastoraux sur l'estive.

La mairie de Gavarnie-Gèdre (anciennement mairie de Gèdre) : maître d'ouvrage pour le projet de l'accès.

Le projet de création de piste est un projet très coûteux (500 000 € HT). La piste ayant une vocation pastorale, des crédits pastoraux seront mobilisés à hauteur de 60 % du coût du projet. La commune s'engage quant à elle à prendre en charge les 40% des restants. Afin de faciliter les démarches d'emprunts, le syndicat de l'AFPa a décidé que la commune de Gèdre porterait le projet de l'accès. L'AFPa reste cependant active pour tout autre projet pastoral qui verrait le jour.

En 2012 : Le recrutement d'un maître d'œuvre

Un appel d'offre a été lancé le 18 août 2012 par la commune de Gèdre pour recruter un maître d'œuvre dont les missions sont les suivantes : Expertiser différents accès possibles depuis Gèdre-Dessus jusqu'au fond du Campbielh ; ainsi que préparer les divers dossiers administratifs d'autorisation et de réalisation des travaux (dossiers loi sur l'eau, site classé, site natura 2000, ...). : L'« Office National des Forêts » a été recruté le 18 septembre 2012 pour remplir ces missions.

Plusieurs études ont été menées par la commune et son maître d'oeuvre afin de prendre en compte l'ensemble des contraintes du site (blocages techniques, enjeux environnementaux, étude géotechnique, étude d'impact sur le paysage) proposer un avant-projet sommaire. Comptes tenus de ces nombreuses contraintes, le travail a abouti à un seul tracé possible (avec 3 variantes en partie basse) assorti de préconisations en termes d'intégration paysagère et de limitation des impacts environnementaux. La très grande majorité de la piste repose sur les terrains indivis des 17 communes de la vallée. Nous n'avons cependant pu éviter de traverser quelques terrains privés au départ de la piste et sur le fond du vallon.

Des demandes de subventions ont été déposées à la fin de l'année 2012. Une première tranche à hauteur de 150.000 euros a été réservée pour démarrer le projet.

En 2013 : Le maître d'œuvre (ONF) finalise 3 tracés de piste. Les études sont en cours (études faune/flore/habitat, étude d'impact paysager) L'accord des propriétaires est en cours.

En 2014 : arrêt du projet de piste

Suite aux élections municipales de 2014, le nouveau conseil municipal en place a suspendu le projet de création de piste pour des raisons financières, lors du conseil du **14 juillet 2014**. En effet, la commune venait de subir de plein fouet les crues de 2013 qui ont été très impactantes pour le budget de la commune.

En 2015-2016 : une extension du périmètre de l'AFP a été formulée. Elle a été accordée par arrêté préfectoral le 28 mars 2017.

Deux projets agricoles ont été déposés et financés à hauteur de 70% :

- Amélioration du sentier pour la montée des troupeaux en estives
- Adduction d'eau sur le quartier de Gèdre-Dessus versant de la Soula.

En 2017 : le financement des 2 projets pastoraux ont été accordés au mois de juillet. Les travaux ont donc débuté à l'automne.

En 2018 : les travaux prévus vont se poursuivre et doivent être finalisé d'ici la fin de l'année **2019**.

L'AFP de Coumély en cours de création

Dans le cadre du Document d'Objectif du site « Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude », l'action P5 du DOCOB prévoit également un travail d'animation foncière pastorale sur le territoire de Coumély. L'action P5 s'intitule « Limiter la fermeture du milieu en augmentant la charge pastorale su **Coumély de Gèdre** ».

Le travail débuté début 2018. Nous avons recensé tous les propriétaires des lieux. Une première réunion de présentation a été faite en juillet 2018 à tous les propriétaires du secteur. Enfin, un groupe de travail d'une petite dizaine de personnes comprenant en grande partie les éleveurs des lieux ont permis d'avancer sur le périmètre de la future AFP à créer, ainsi que les statuts de celle-ci.

Différents besoins ont d'hors et déjà été mis en avant, comme conforter le droit de passage sur le barrage des Gloriettes pour les ayant droit du plateau. Rouvrir certains secteurs en cours de fermeture et surtout maintenir l'existant ouvert.

Il est prévu de lancer la création de cette AFP, fin 2019-début 2020.



« GESTION DES ZONES INTERMEDIAIRES EN INTERDEPENDANCE AVEC LES ESTIVES ET LES FONDS DE VALLEES »

-DIAGNOSTIC TERRITORIAL DU PAYS TOY- Document de synthèse de l'état des lieux agricole

A. CADRE DU PROJET ET METHODOLOGIE

1. Le contexte

Dans le cadre du programme Leader 2007-2013 en Vallées des Gaves porté par le GAL-SMDRA¹, la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées a été désignée maître d'ouvrage pour la conduite d'une action centrée sur *la gestion des zones intermédiaires en interdépendance avec les estives et les fonds de vallées*. Le GIP-CRPGE², service de développement pastoral des Hautes-Pyrénées, l'accompagne dans cette mission en tant que structure partenaire du projet.

Les zones intermédiaires, situées entre pâturages d'altitude et prairies de fond de vallée, ont longtemps constitué l'un des trois maillons autour desquels s'organisait traditionnellement le système d'élevage transhumant. Depuis quelques années, la déprise agricole et les changements de pratiques agropastorales amènent une modification de cette utilisation étagée de la ressource fourragère, et par là-même une fragilisation de ces espaces.

Avec l'émergence de nouveaux usages sur les espaces de montagne, les conséquences pour le territoire vont bien au delà du seul secteur agricole : perte d'attractivité paysagère et de la biodiversité associée, accroissement des risques naturels en amont des villages, menace pour le patrimoine identitaire et culturel, diminution de l'entretien du réseau de sentiers de randonnée... Ces changements interpellent les collectivités qui souhaitent aujourd'hui « reprendre la main » sur l'évolution de ces territoires. La multifonctionnalité des zones intermédiaires, et par conséquent la diversité des acteurs concernés, impose une démarche partagée. Le rôle de la Chambre d'Agriculture et du GIP-CRPGE est d'accompagner les collectivités territoriales des Vallées des Gaves dans cette mission de gestion concertée des espaces agro-pastoraux.

Deux phases composent le projet. La première vise la réalisation d'un diagnostic territorial basé sur un travail de recueil de données bibliographiques, d'enquêtes de terrain, et de concertation avec les acteurs locaux réunis au sein de groupes techniques thématiques. Ce diagnostic débouchera sur un programme d'actions permettant de répondre aux objectifs de gestion que se fixeront les décideurs du territoire. A partir de ce support, la phase d'animation permettra de passer de l'état des lieux à la réponse technique.

Le présent document a vocation à restituer de façon synthétique les éléments d'analyse des problématiques rencontrées en zone intermédiaire et les premières pistes d'action qui en découlent. Ces résultats ont été discutés et enrichis au sein d'un groupe de travail « *Environnement / Forêt / Tourisme* ». Suite à cette concertation, le plan d'action pourra être élaboré au sein du Comité Technique Local, puis validé par le Comité de Pilotage avant sa mise en application.

¹ Groupe d'Action Locale – Syndicat Mixte de Développement Rural de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost

² Groupement d'Intérêt Public – Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace
Action Agricole LEADER Vallée des Gaves « gestion des zones intermédiaires en interdépendance avec les estives et les fonds de vallées »
-DIAGNOSTIC TERRITORIAL DU PAYS TOY- Document de synthèse de l'état des lieux agricole
Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées – BOTH -2011

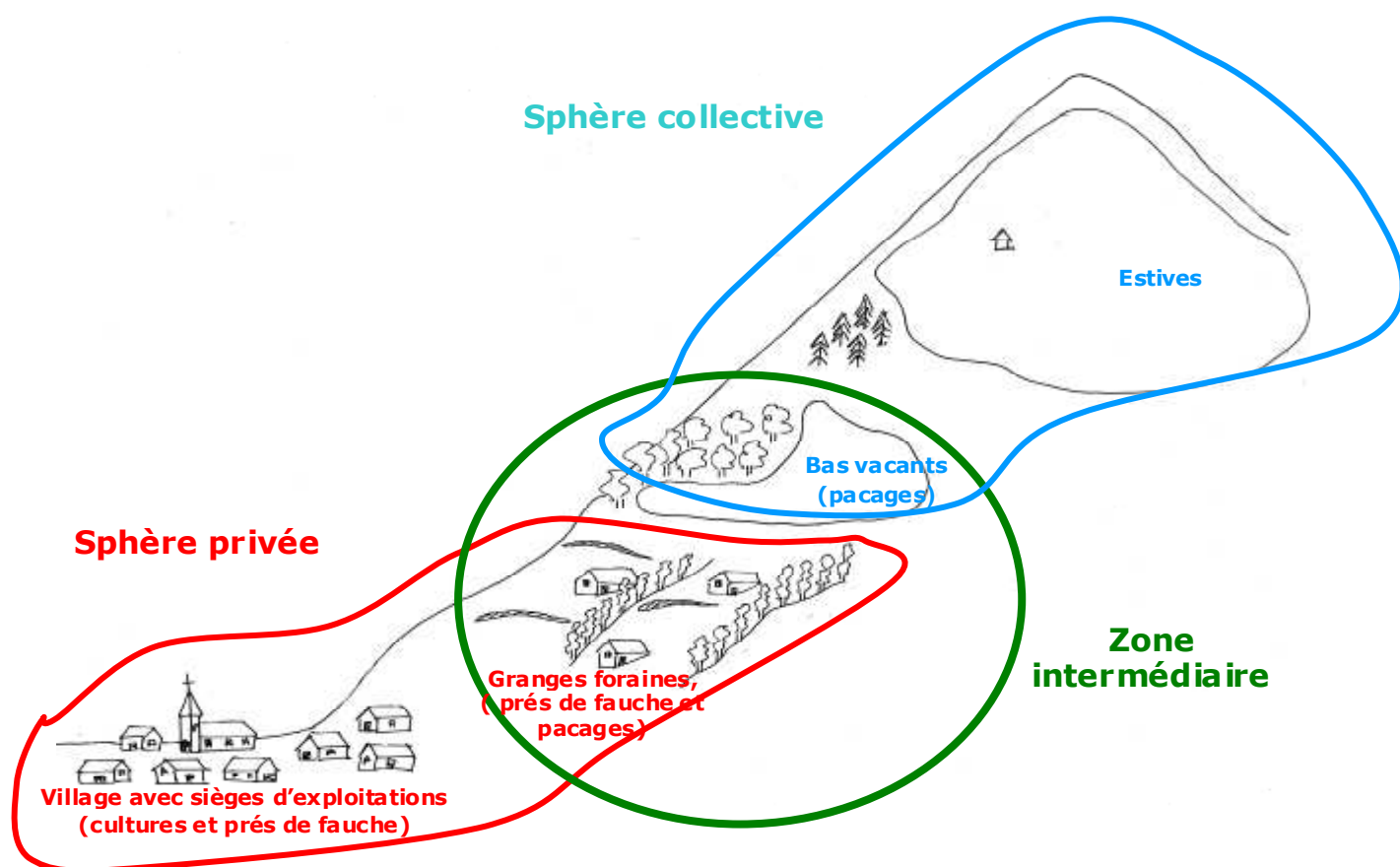
2. Éléments de méthode

Le diagnostic agricole de la sphère privée a été réalisé sur la base d'éléments statistiques et cartographiques détenus à la Chambre d'Agriculture (Déclaration PAC, MAE territorialisée). Ces éléments ont été présentés, commune par commune, à un jury communal (deux élus, deux agriculteurs le plus souvent), pour une mise à jour et un enrichissement. Sur la base de liste d'agriculteurs et de photos aériennes, l'activité agricole et ses enjeux en zone intermédiaire ont pu ainsi être analysés et cartographiés assez finement.

Le diagnostic de la sphère agricole collective a été réalisé sur la base d'un travail bibliographique, d'extractions de données depuis la base de données pastorale tenue par le GIP-CRPGÉ, d'une analyse cartographique, d'une connaissance du terrain, complétés par des entretiens avec le gestionnaire d'estive. La compilation des diagnostics pastoraux réalisés pour la plupart dans le cadre de l'élaboration des DOCOB (Document d'objectifs au titre de natura 2000) a permis de compléter cette analyse cantonale par des fiches synthétiques par unité pastorale permettant une vision plus fine des enjeux sur chaque quartier.

B. L'ORGANISATION DE L'ESPACE

Le schéma traditionnel de l'utilisation de l'espace par l'activité agricole dans les Hautes-Pyrénées peut être découpé en quatre étages qui se distinguent par leur gestion et leur utilisation.



Source GIP-CRPGÉ

Ce schéma nous montre que le terme « zone intermédiaire » regroupe traditionnellement à la fois le parcellaire privé composé des prés de fauche attenants aux granges foraines et les espaces de pacage à utilisation collective : les « communaux »

Sur le canton de Luz, on ne distingue plus de différences entre les estives et communaux. On observe cependant deux grands types de zones intermédiaires :

- Les zones intermédiaires où les 3 étages sont en continuité (entrée de vallée + bastan) à Saligos, Vizos, Viey, Sers, Grust, Sazost, Luz-Saint-Sauveur
- Des zones intermédiaires distantes des sièges d'exploitation au fond de vallons perchés (Barrada, Campbielh, Bué) ou en balcons (Saugué, Coumely ou Héas)

Les surfaces de chacun des étages sont réparties de la manière suivante :

	Surface (ha)	Surface (% du canton)
Fond de vallée	1200	2.69
Zone intermédiaire privée	2100	4.79
Bas-vacants (communaux)	0	0
Estives	32000	71.87
SUPERFICIE CANTON	44 520	100

NB : Ne sont pas comptabilisées dans ce tableau les surfaces urbanisées, aménagées, de forêts d'altitude, d'éboulis, de zones rocheuses,...

⇒ Avec plus des 2/3 de la surface totale concernée, les estives occupent la majeure partie du territoire. Les zones intermédiaires tiennent quant à elles une place non négligeable au sein du territoire puisqu'elles représentent deux fois l'espace agricole de fond de vallée (voir carte ci-contre).

C. L'UTILISATION AGRICOLE DE L'ESPACE

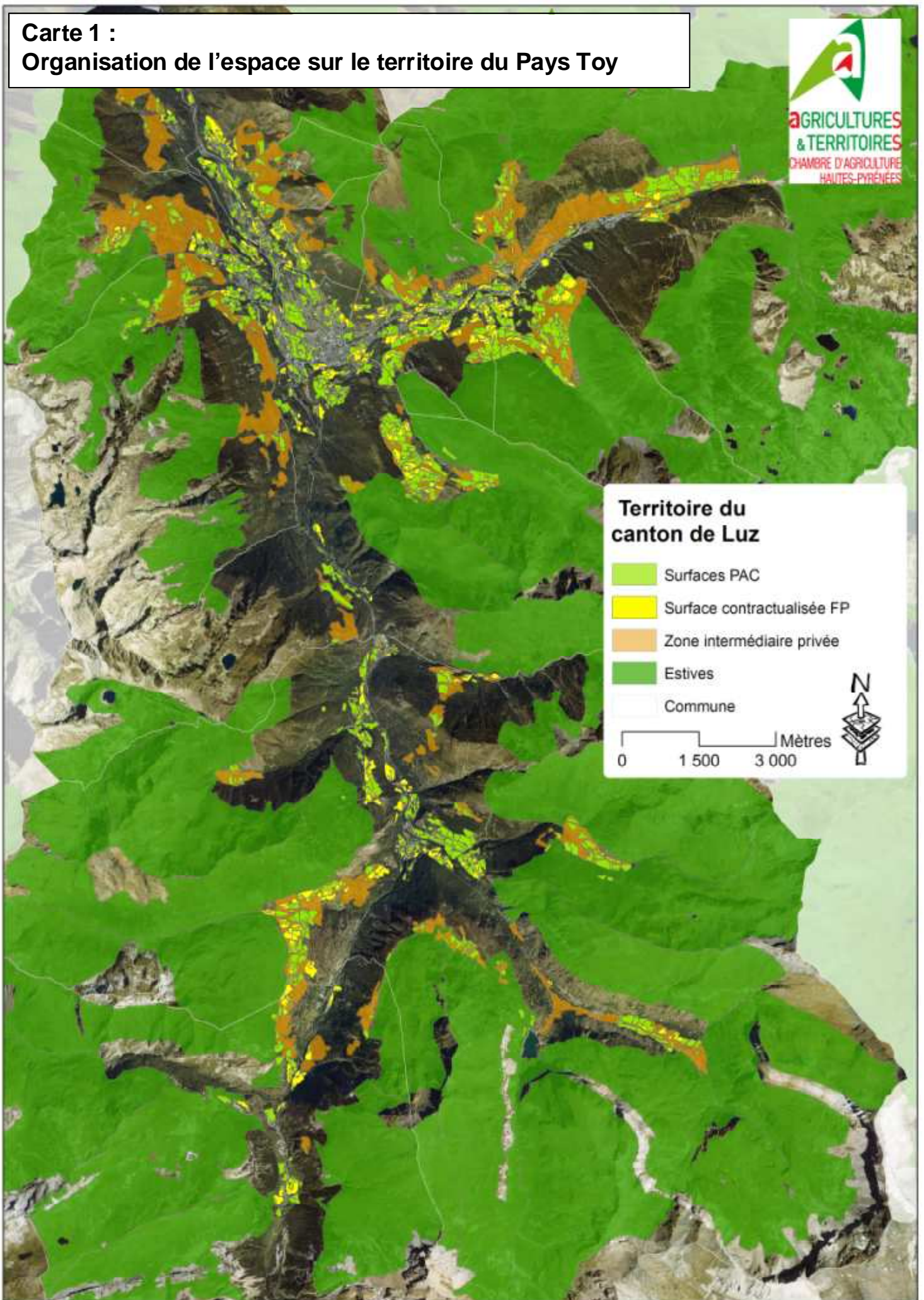
1- La sphère privée

La sphère privée est composée comme nous l'avons vu précédemment des fonds de vallée qui sont les supports des sièges d'exploitation avec les terres au plus fort potentiel souvent attenantes, et les zones intermédiaires, espaces à vocation agricole distants du siège d'exploitation, qui ont connus différentes utilisations depuis les années 60.

▪ Utilisation passée

Traditionnellement, la zone intermédiaire privée située entre le fond de vallée et les estives, était un espace de transition nécessaire à l'équilibre des exploitations. Elle permettait de libérer les parcelles de fond de vallée tôt dans la saison pour la mise en culture ou la production fourragère. En période estivale, après que les troupeaux aient gagné les estives, les prés en pente de la zone intermédiaire étaient fauchés et le foin stocké dans la grange foraine. A l'automne, les prairies retrouvaient leur vocation de pacage d'intersaison pour permettre la production de regain en fond de vallée. Après la seconde coupe, la repousse de l'herbe offrait de nouvelles surfaces de pâturage disponibles en bas pour accueillir les troupeaux dès la fin de l'automne.

**Carte 1 :
Organisation de l'espace sur le territoire du Pays Toy**



**Territoire du
canton de Luz**

-  Surfaces PAC
-  Surface contractualisée FP
-  Zone intermédiaire privée
-  Estives
-  Commune



Utilisation actuelle

◆ **Les surfaces exploitées et le bâti d'origine agricole**

La sphère privée (fond de vallée et zone intermédiaire) représente plus de 1700 ha encore aujourd'hui entretenus et valorisés. Ces surfaces se répartissent de la manière suivante à l'échelle du canton :

		Fond de vallée		Zone intermédiaire		Total	
		ha	% du FDV	ha	% de la ZI		%
Déclarées PAC	ha	855	87	700	86.4	1555	87
	Répartition FDV - ZI	55		45		100	
(Dont fauche pédestre)	ha	(279)	28.5	(176)	22	(455)	(25)
	Répartition FDV - ZI	61		39		100	
Travaillées non déclarées	ha	109	11.5	107	13.2	216	12
	Répartition FDV - ZI	51		49		100	
d'agrément	ha	15	1.5	3.5	0.4	18.5	1
	Répartition FDV - ZI	81		19		100	
Total		979	100	810	100	1789	
Répartition FDV - ZI		54.7		45.3			100

Les surfaces agricoles déclarées

Les surfaces agricoles privées se répartissent presque à égale partie entre fond de vallée et zones intermédiaires. Le caractère encaissé des vallées des Gaves naissantes au Pays Toy, séparent les exploitations en des terres support du siège d'exploitation et des terres distantes du siège d'exploitation.

On mesure ici l'intérêt qu'il est nécessaire de porter à ces zones intermédiaires qui sont le support de presque 50% de l'activité agricole aujourd'hui. Ces zones représentent un potentiel de valorisation supplémentaire considérable (parcellaire privé en zone intermédiaire : 2100 ha).

La fauche pédestre

On remarque que 25% des surfaces agricoles privées du Pays Toy sont valorisées par la fauche pédestre, ce qui témoigne de conditions de pentes et d'accessibilité des parcelles difficiles. Ce mode d'exploitation fait l'objet d'un soutien financier par la contractualisation de mesures agri-environnementales.

On constate que le fond de vallée ou support des sièges d'exploitation reste difficile à valoriser par l'agriculture puisque 1/3 de celui-ci est fauché à la moto-faucheuse.

Les zones intermédiaires sont moins concernées par la fauche pédestre. Ce sont essentiellement des surfaces de pacages pour les troupeaux, du fait de leur difficile accessibilité.

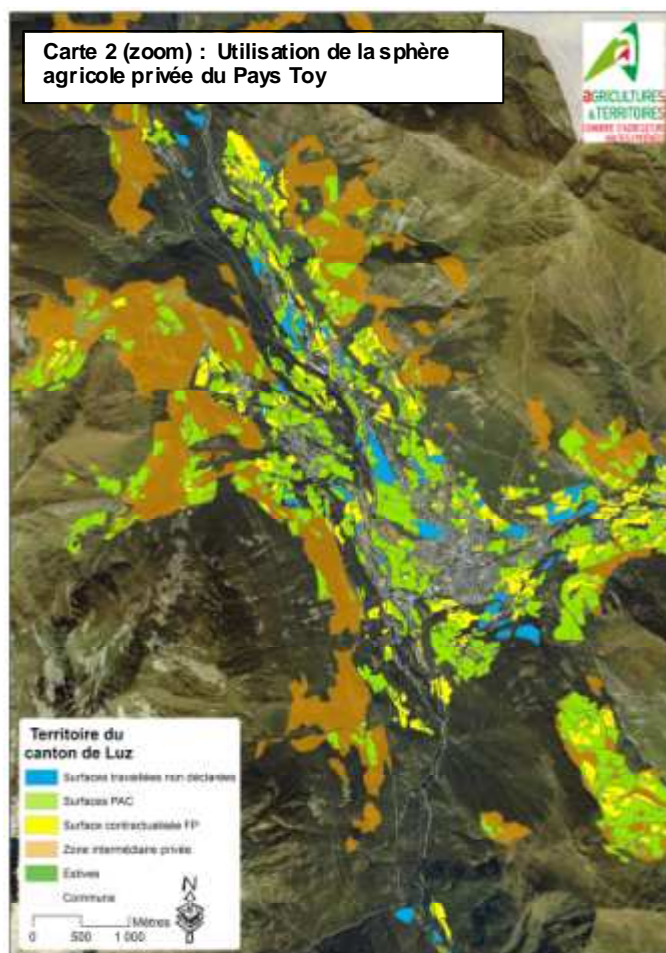
Les surfaces travaillées non déclarées

On entend par surfaces travaillées non déclarées des surfaces qui sont identifiées comme étant pâturées et/ou fauchées dans le cadre des jurys communaux. Cela traduit un usage très précaire des terres, sans lisibilité pour l'agriculteur qui les travaillent. Plus

concrètement, l'agriculteur ne peut pas déclarer ces terres ni la MSA³, ni à la PAC⁴, ni les contractualiser avec les services de l'Etat dans le cadre de mesure agri-environnementale.

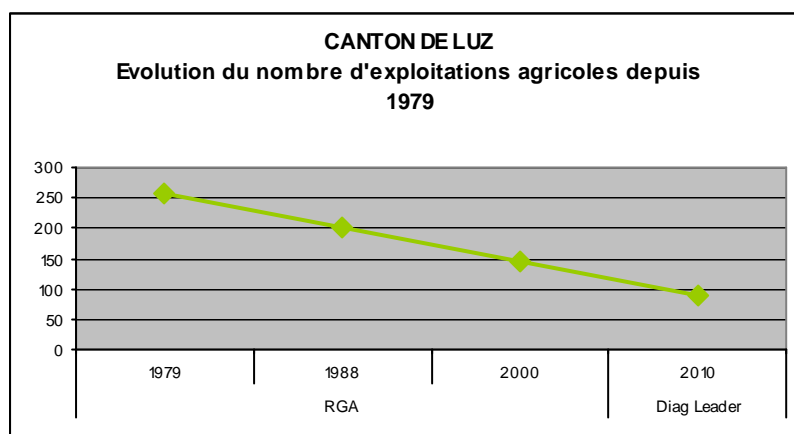
Les surfaces non déclarées sont sur représentées dans les zones U et AU des documents d'urbanisme. Il est donc important d'être vigilant au bon dimensionnement des zones ouvertes à l'urbanisation pour éviter une sortie trop précoce des surfaces du domaine agricole.

>> Tout ce foncier non maîtrisé par les agriculteurs est porteur d'un enjeu fort pour le territoire dans le sens où il constitue une menace pour le maintien de l'ouverture des milieux. D'une part, avec le risque permanent de reprise de la terre par son propriétaire, les agriculteurs peinent à avoir une vision sur le long terme et hésitent de fait à s'impliquer dans un entretien actif et soutenu des parcelles. D'autre part, les agriculteurs ne peuvent bénéficier des aides de la PAC sur ces surfaces, ce qui occasionne une perte de revenu conséquente puisqu'elle concerne non moins de 216 ha. Outre une fragilisation de la durabilité des exploitations, cette perte financière amène un important manque à gagner pour l'économie locale <<.



◆ L'activité agricole et son évolution : population et productions

Les enquêtes menées dans le cadre de l'action agricole Leader ont permis de recenser 89 exploitations en activité sur le canton de Luz.



- 89 exploitations recensées en 2009
- 55% exclusifs-45% pluriactifs
- 75% des exploitants ont plus de 46 ans
- 8% seulement sont des retraités

En 30 ans, le territoire a perdu près des 2/3 de ses exploitations (-65%), soit une diminution de 25% de plus que la moyenne nationale.

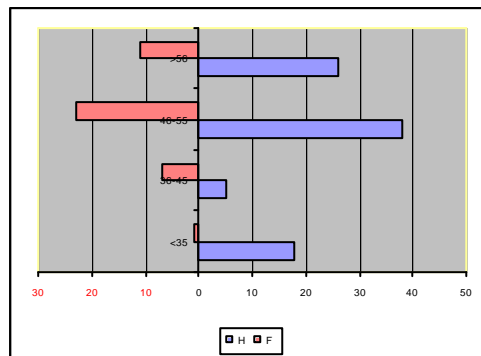
³ Mutualité Sociale Agricole

⁴ Politique Agricole Commune

Toutefois, l'agriculture constitue encore à l'heure actuelle une activité particulièrement ancrée dans le tissu social du Pays Toy.

Cette activité agricole est encore dynamique, notamment par le fait d'installations récentes et relativement nombreuses, et par sa structuration collective en GVA. Les chefs d'exploitations restent plutôt jeunes et on constate une dynamique d'installation importante, si on la compare à la situation observée dans d'autres territoires de montagne.

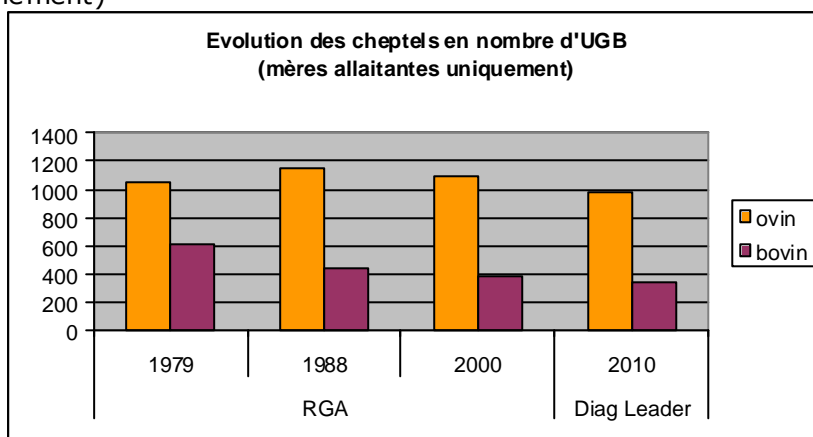
La pluri-activité concerne 45% des exploitations, contre une moyenne de 11% sur le reste du pays. Elle concerne toutes les classes d'âges. Il y a autant de jeunes chef d'exploitations à titre principal que jeunes chef d'exploitation pluri-actifs.



Par ailleurs, seulement 12% des agriculteurs ont développé une activité de diversification (accueil principalement)

L'orientation technico-économique principal des exploitations est la filière ovin viande. 25% d'entre elles ont un double atelier.

On observe une diminution de 49 % des exploitations ovines (rappel-65% au total) et un relatif maintien du cheptel. Les

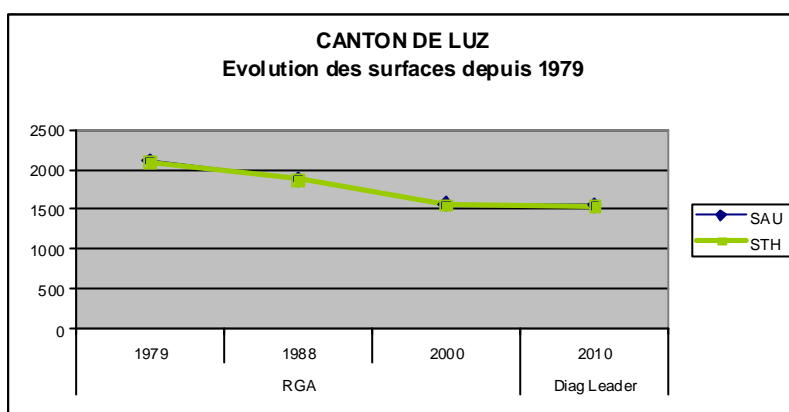


diminutions les plus fortes en nombre d'exploitation et en UGB concernent les ateliers bovins viande. La spécialisation « ovin viande » du canton, notamment reconnue par l'AOC Barèges Gavarnie, s'est donc nettement affirmée depuis 30 ans.

Les surfaces en herbes représentant l'essentiel de la Surface Agricole utile, ont diminuées de 27 % en 30 ans.

On remarque ici que l'agrandissement des exploitations restantes n'a pas compensé la diminution du nombre d'exploitation.

Une sélection dans les surfaces agricoles s'est donc opérée, et les surfaces délaissées se sont progressivement enfrichées ces 30 dernières années.



>> On peut donc en conclure que le relatif maintien des effectifs animaux ne garantit pas l'entretien des surfaces agricoles. Les agriculteurs sont aujourd'hui moins nombreux pour gérer des surfaces et des troupeaux qui se sont agrandis. Cet agrandissement des exploitations, couplé à la diminution de la main d'œuvre familiale et à la recherche

d'objectifs économiques plus élevés s'accompagne de difficultés d'entretien des parcelles non mécanisables et/ou peu accessibles. <<

2- La sphère collective

Les territoires pastoraux du canton de Luz occupent plus de 32 000 ha soit l'équivalent de 70 % du canton. La vallée de Luz se trouve encadrée par deux massifs granitiques : celui du Néouvielle-Piclong et celui de Cauterets qui comptent des sommets parmi les plus élevés (Barrada, Campbielh, Troumouse, Bastan sont ainsi dominés par des sommets de plus de 3 000 m). La plupart des estives sont sur substrats acides. Quelques secteurs sont quant à eux nettement calcaires, notamment aux alentours des cirques de Gavarnie et d'Estaubé. L'érosion a exercé son action, sculptant une vallée profonde et resserrée. Le domaine pastoral s'étale ainsi sur une large gamme d'altitude allant de 1500 m d'altitude à plus de 3 000 m.

Ce territoire est divisé en 17 unités pastorales correspondant à autant d'entités de gestion différentes (cf carte ci jointe). Héritage du passé, l'ensemble des estives appartient en indivision aux 17 communes du canton de Luz. La gestion de ces terrains est assurée par la Commission Syndicale de la Vallée du Barège (CSVV). Cette structure a été créée en 1839 par une ordonnance royale de Louis- Philippe qui lui délègue la gestion des territoires indivis (estives et forêt).

L'utilisation passée :

L'analyse bibliographique sur le canton permet de distinguer deux territoires collectifs différents du point de vue géographique, en termes d'utilisation et de type de gestion :

- des basses montagnes ou communaux qui étaient gérés par les communes concernées et utilisés essentiellement en intersaison par des éleveurs locaux
- des hautes montagnes ou estives, utilisées en pleine saison par les troupeaux de toute la vallée et les extérieurs, où la gestion était assurée par l'ensemble des communes (cf extrait ci-joint).

Actuellement, la gestion des basses et moyennes



*Extrait - Henri Cavaillès, 1931
« Dans la vallée de Barèges, la jouissance en commun ne s'exerce effectivement qu'en haute montagne : là seulement viennent se réunir les troupeaux venus des différentes communes, là seulement se trouvent les estives que la vallée afferme à des étrangers. Quant aux parties basses et moyennes, si elles sont elles aussi, partie intégrantes du domaine commun, elles sont exploitées exclusivement par les communes établies sur leur sols, ou à proximité. Et cela, non seulement par l'effet d'un simple usage, mais en vertu d'arrangements formels. Les sentences arbitrales de 1319 et 1414 entre les 4 vicqs de la vallée ne sont autre chose qu'un partage de jouissance entre les diverses agglomérations de la vallée de Barèges. Et en somme, chaque commune a son domaine de basses et de moyennes montagnes. Les hautes seules sont exploitées en commun. (...) »*

montagnes n'est plus différenciée de celle des estives. La notion même de basse montagne n'a plus cours et l'ensemble du domaine collectif est aujourd'hui considéré comme de l'estive et géré par un gestionnaire unique (pour tout les territoires : utilisation toute la saison d'estive avec possibilité d'accueil d'extérieurs).

L'utilisation actuelle :

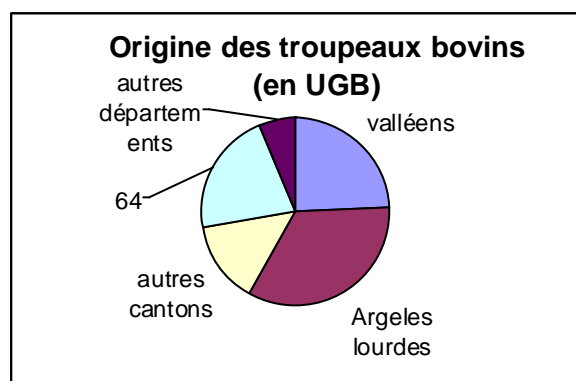
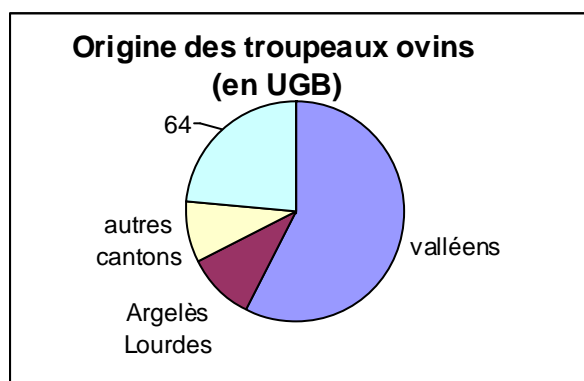
En 2009, 182 éleveurs ont transhumé sur les estives du canton de Luz pour un cheptel de :

- 3 500 bovins (bovins lait essentiellement)
- 17 150 ovins dont 3 200 ovins lait
- Une centaine de caprins, une quarantaine d'équins et quelques ânes

Source des données : déclarations PHAE 2009, BD Pastorale GIP-CRPG

50 % des éleveurs transhumants proviennent de la vallée : on estime que la quasi-totalité des éleveurs du canton pratiquent la transhumance sur la vallée. Ces éleveurs « valléens » contribuent pour moins 25 % au cheptel bovin et pour 60 % au cheptel ovin transhumant sur le canton.

Les bovins proviennent essentiellement des cantons voisins d'Argelès et de Lourdes et du département du 64. A noter la venue de plus de 500 bovins espagnols sur la montagne d'Ossoue. Les ovins « extérieurs » sont principalement originaires du 64 (ovins lait taris de type Manech ou basco-béarnaise).



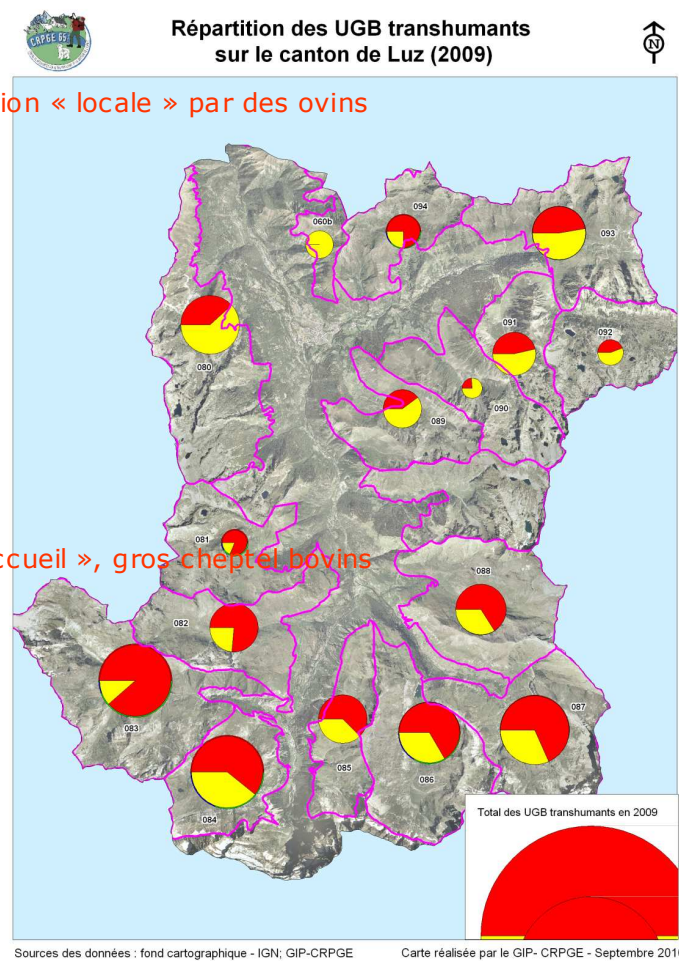
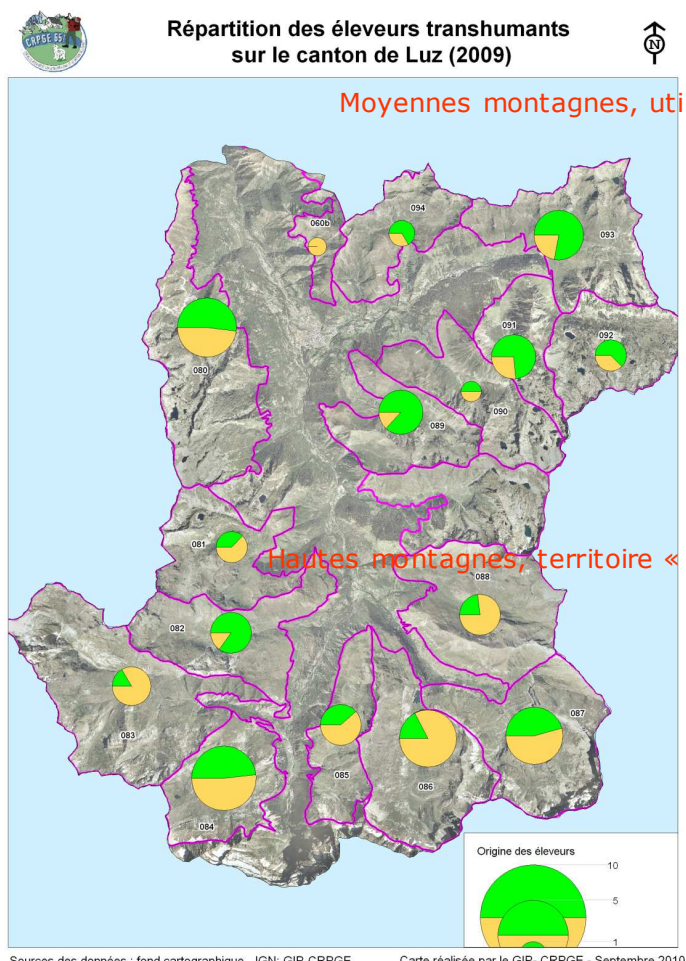
L'évolution des effectifs transhumants sur le canton depuis les années 1980 montre

- une nette diminution des effectifs ovins entre les années 80 et 95 suivie d'une stabilisation des effectifs jusqu'en 2004 et d'une légère remontée des troupeaux depuis 2004/2005 (+ 13 % entre 2002 et 2009). Cette diminution importante des troupeaux ovins se ressent dans de nombreux quartiers.
- une augmentation constante des effectifs bovins (+33 % entre 1997 et 2009) qui tend à se stabiliser ces dernières années.

Si le nombre d'UGB (unités gros bétail) apparaît plutôt constant, l'utilisation du territoire pastoral par les bovins est différente de celle des ovins et un déséquilibre se dessine entre les quartiers accessibles et ceux réservés aux ovins (de nombreux quartiers ovins souffrent d'une déprise importante). Même si le canton de Luz a toujours été un territoire d'accueil, la proportion d'extérieurs ne cesse d'augmenter afin de maintenir un niveau de chargement correct.

La répartition spatiale actuelle des effectifs transhumants et de leur origine n'est pas sans rappeler l'utilisation passée avec :

- les estives de l'entrée de vallée ainsi que celles du Bastan majoritairement utilisées par les éleveurs locaux, avec des effectifs plus restreints et où les ovins sont prépondérants.
- les estives du fond de vallée accueillant quant à elles de plus gros troupeaux, où les bovins sont très nombreux. Une très grande partie des éleveurs sont extérieurs au canton. Il s'agit des territoires historiques d'accueil pour les transhumants extérieurs.



Bien que située dans l'entrée de la vallée, l'estive de Sazost-Grust-Viscos (080) accueille, elle aussi, un fort cheptel extérieur.

Les diagnostics pastoraux réalisés sur la plupart des unités pastorales du canton (14 UP sur les 17 disposent d'un diagnostic pastoral), ont permis d'évaluer le taux d'utilisation des estives au regard des ressources pastorales disponibles (ressources pastorales collectées sur le terrain par de lourdes campagnes de cartographie). Si globalement, les diagnostics font état d'un taux d'utilisation moyen équilibré à l'échelle de l'unité pastorale (en dehors de quelques secteurs tels que le Barrada), ils permettent aussi une analyse plus fine de la situation (à l'échelle des différents quartiers) qui met en avant une forte utilisation des fonds de vallon et quartiers accessibles aux bovins tandis que les quartiers ovins sont de moins en moins pacagés (sous-pâturage). Sur le terrain, les secteurs sous pâturés sont soumis à une colonisation par les ligneux (rhododendrons, genévriers) ou par des espèces colonisatrices de moindre qualité fourragère (brachypode) d'autant plus rapide que l'altitude est basse. Depuis 3 ans, la CSVB a engagé des opérations de débroussaillage mécanique sur les secteurs de Grust, Counques et du Montaigu (débroussaillage par une entreprise

Action Agricole LEADER Vallée des Gaves « gestion des zones intermédiaires en interdépendance avec les estives et les fonds de vallées »

spécialisée pouvant bénéficier de crédits d'amélioration pastorale contre l'engagement d'un chargement fort des secteurs débroussaillés). Dans le canton, le feu est peu utilisé sur les zones collectives. En 2009, une Commission Locale d'Ecobuage (CLE) a été créée afin de faciliter les démarches et promouvoir la relance de cette pratique.

Globalement, le pacage sur le canton est libre (pas de conduite serrée) et basé sur une surveillance régulière des animaux par les éleveurs. En complément, la CSVB organise une surveillance de l'ensemble des troupeaux du canton au travers de l'embauche de 4 gardes valléens engagés de mai à octobre (donnée 2010). Ils sont aussi chargés de la vérification des troupeaux transhumants lors du débarquement. De plus, on comptabilise 7 éleveurs-gardiens sur le canton (donnée 2010). Il s'agit d'éleveurs assurant le gardiennage de plusieurs troupeaux (en plus du leur). Ils peuvent être présents de façon permanente auprès du troupeau ou assurer une visite régulière auprès des troupeaux qui leur sont confiés. Ils ne sont pas salariés. Une majeure partie de ces éleveurs-gardiens provient de l'extérieur du canton.

Les estives du canton de Luz bénéficient d'un bon niveau d'équipement avec :

- 52 cabanes et abris pastoraux servant d'abri aux éleveurs ou utilisés une partie de l'estive par des éleveurs assurant le gardiennage de leur troupeau (cf éleveur gardien).
- Plus de 60 parcs de tri pour faciliter le travail des éleveurs et gardes-valléens, de nombreux points d'eau et clôtures pour limiter l'accès des bovins à certaines zones dangereuses.

Le gestionnaire affiche un effort constant d'équipement des estives et assure un bon entretien des équipements existants.

Ce niveau d'équipement et de services, allié à une politique stricte au niveau sanitaire, en fait un territoire particulièrement demandé par les éleveurs extérieurs. Gestionnaire dynamique, soucieux de valoriser son potentiel pastoral, la CSVB a depuis longtemps misé sur l'accueil d'extérieurs pour combler la perte des troupeaux locaux et assurer un chargement correct de ses estives.

D. EVOLUTION DES ZONES INTERMEDIAIRES ET LES DEMARCHES QUI FONCTIONNENT

Les zones intermédiaires dans leur rôle d'interface entre sphère privée et collective ont connus et connaissent des évolutions dans leur utilisations. Ces surfaces souffrent de faiblesses intrasèques à leur situation topographique. Cependant des démarches sont en cours et fonctionnent sur le territoire pour redonner une vocation agricole à ces zones.

1- Vers une intégration de certaines zones intermédiaires au profit des territoires collectifs

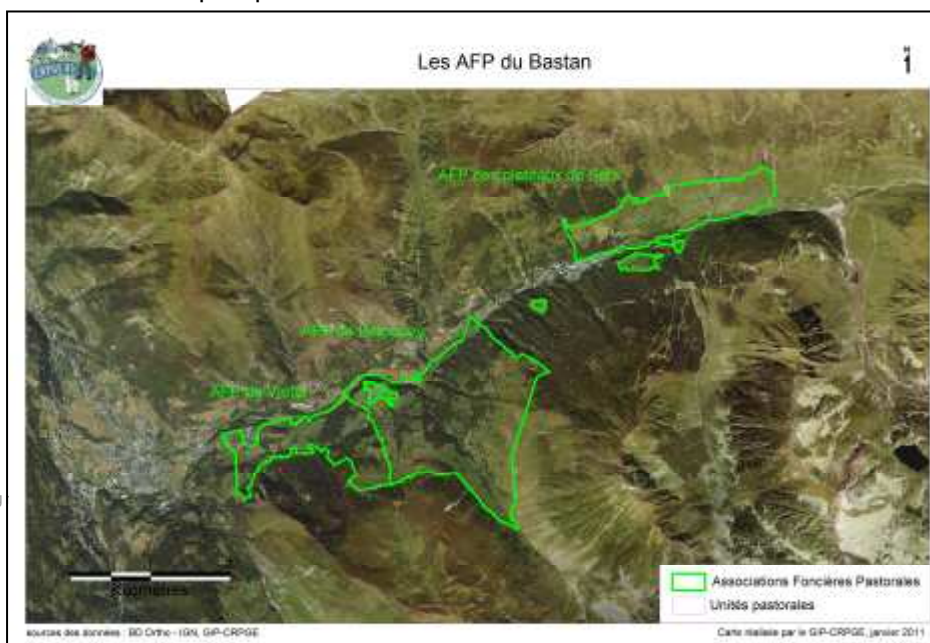
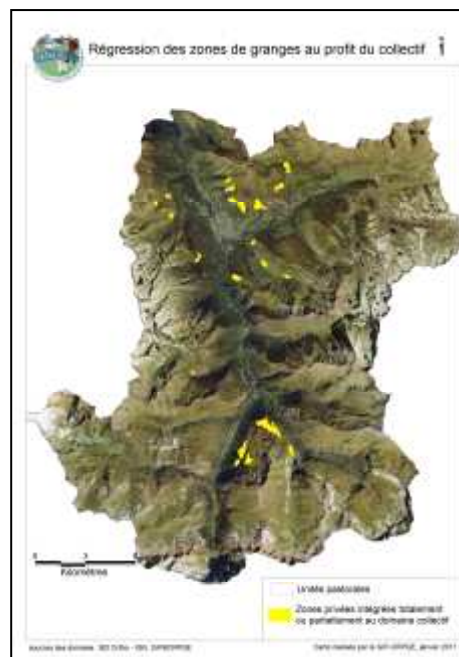
Le travail mené sur les zones intermédiaires a mis en avant de nombreuses zones utilisées par les troupeaux transhumants prenant en fait assise sur du parcellaire privé. Ce sont près de 160 ha de parcellaire privé qui semblent intégrés de fait le territoire collectif (parcellaire privé actuellement déclaré en pacage collectif par la CSVB ou, plus rarement, parcelle privée non déclarée à la PAC et utilisé par les troupeaux collectifs). Ces zones sont représentées en jaune sur la carte ci-jointe. Ces zones sont essentiellement situées à

l'entrée de la vallée sur les communes de Sazos, Grust, Viscos, Vizos, Luz, Viey, Sers... A l'image des quartiers de Boussie ou Bernissas sur Sers, on constate que ce sont les parcelles les plus hautes, les plus pentues et/ou les moins accessibles qui sont concernées par cette évolution. Ce constat confirme la régression des zones de granges foraines au profit du domaine collectif avec un pâturage qui gagne sur les parcelles les plus éloignées ou moins accessibles.

2- Les démarches qui fonctionnent

a) Une structuration des propriétaires de zones de granges foraines en AFP.

Le morcellement de la propriétaire foncière et la multitude de propriétaires qui en découle constituent un frein majeur à l'aménagement et la mise en valeur de ces secteurs. Face à ce constat, la loi pastorale de 1972 a créé un outil juridique particulièrement robuste (les associations foncières pastorales) permettant de regrouper les propriétaires dans un périmètre donné en vue de la mise en valeur et la gestion de leur terrain. Sur le canton, 3 AFP ont vu le jour dans les années 80 et 90 exclusivement dans la vallée du Bastan (cf. tableau joint). Elles gèrent actuellement près de 500 ha de zones intermédiaires. Ces AFP ont été créées pour soutenir une activité agropastorale très présente sur ces quartiers. Les principales actions de ces AFP ont concerné la réalisation de travaux d'amélioration pastorale à caractère collectif (création de pistes d'accès, alimentation en eau des granges, ou encore la création d'un bâtiment agricole collectif). A ce titre, ces travaux ont pu bénéficier de subventions couvrant jusqu'à 70 % de leur coût des travaux. Depuis leur création, ces 3 associations ont ainsi investi plus de 230 000 €. Après plus de 20 ans de fonctionnement, le constat est très positif. Cependant, ces secteurs n'échappent pas à la tendance générale et certains quartiers plus éloignés sont délaissés. Sur ces zones, la structuration des propriétaires permet d'envisager une utilisation collective des terrains par un pâturage organisé par l'AFP. Cette AFP constitue un interlocuteur unique pour les éventuels éleveurs tout en sécurisant la mise à disposition des terrains (par le biais d'une Convention Pluri - annuelle de Pâturage) et capable de porter des travaux d'intérêt collectif pour faciliter le pacage (ex : clôtures ou point d'eau). Ces zones pourraient à terme aussi accueillir des troupeaux extérieurs à la vallée souhaitant rallonger leur saison d'estive de quelques semaines. L'outil AFP reste un outil à développer dans le canton.



b) L'exemple de la commune de Viscos

La commune de Viscos ne connaissait plus d'agriculteurs depuis 2000 et un abandon des pratiques de fauches (sauf 2 ha) depuis 20 ans. La fermeture du paysage en est devenue inquiétante, entraînant risque d'incendie, chutes de pierres en conséquence du manque d'entretien des parcelles, et une diminution de l'attractivité touristique. Le conseil municipal s'est alors trouvé confronté à deux options, l'achat de matériel permettant le défrichage des abords du village et l'entretien régulier de ces surfaces, ou le désenclavement des parcelles et leur réhabilitation dans l'idée de les confier à un jeune agriculteur. La deuxième solution a été adoptée.

La démarche de la commune s'est déroulée comme suit :

- Estimation du potentiel agronomique des surfaces concernées
- Démarchage des propriétaires pour obtenir leur mise à disposition de foncier contre désenclavement et défrichage. Suite à cette démarche, la commune a pu acquérir 9 ha et obtenir un engagement de propriétaire sur 5ha
- L'élaboration d'une carte communale dans les mêmes délais a permis de fixer la vocation agricole de ces terrains. Plusieurs parcelles ont perdu leur statut de terrain à bâtir
- Les travaux à conduire sur les parcelles ont été identifiés par un collège DDT/ Parc National. Les travaux de réhabilitation ont fait l'objet d'une prise en charge à 80% par des crédits massifs et du Parc National des Pyrénées.
- Prise en location des surfaces contre bon soin par un jeune agriculteur en 2007.

Le bilan de la démarche est positif, l'opération a pu se dérouler sans trop de frein. La mobilisation des partenaires institutionnels est à souligner. En complément des terrains agricoles, la collectivité a acquis des terrains non mécanisables qu'elle a classé constructible en vue de créer de l'habitat permanent.

L'appropriation de la démarche et la ré-appropriation des zones agricoles par tous (promenade des habitants, attrait touristique) illustre le succès de l'opération.

On retiendra la phrase prononcée par le Maire de Viscos lors d'un séminaire dédié aux zones intermédiaires : « même si cette opération peut paraître séduisante, il est impératif de tout faire en amont pour ne pas en arriver là. Cela nous a demandé beaucoup d'énergie et de temps de restaurer ces terres agricoles ».

c) Le débroussaillage engagé par la CSVB

La Commission Syndicale s'est équipée de matériel pour proposer un débroussaillage en zone intermédiaire

Ce débroussaillage est réalisé à l'aide de deux motoculteurs débroussaillants, conduit par des employés de la CSVB.

Le propriétaire des terrains s'engage par le biais d'une convention à entretenir les terrains débroussaillés pendant 5 ans. La CSVB a recensé un nombre important de surfaces à débroussailler. Ces parcelles sont dans un état très divers et les travaux demandés s'apparentent assez souvent à du déboisement.



Un travail en commun avec l'animation de l'action agricole Leader permettrait de cibler des sites prioritaires aux enjeux agricoles fort

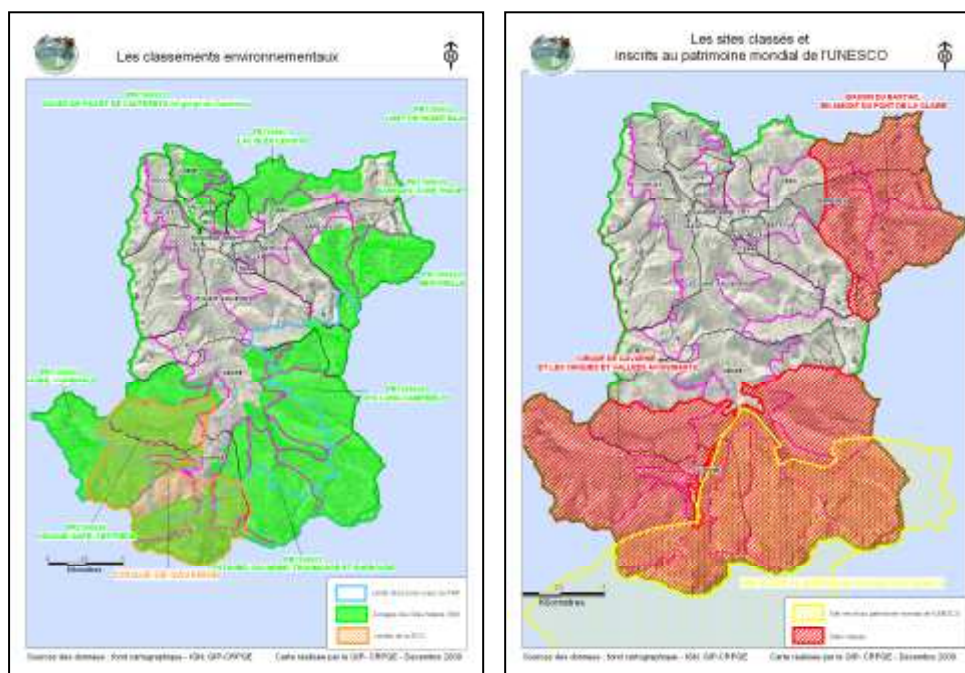
E. LES ENJEUX PRESENTS EN ZONES INTERMEDIAIRES

La déprise, l'embroussaillage des zones intermédiaires qui traduit un abandon par le milieu agricole ne doit pas être perçue comme systématiquement négatif. D'autres intérêts y sont présents, environnementaux, écologiques, et surtout des potentialités forestières

1- Enjeux environnementaux

L'activité agro-pastorale a depuis longtemps façonné les paysages du canton. L'impact de cette activité est aujourd'hui reconnue pour ces actions sur le paysage et la biodiversité par :

- le classement au titre des paysages de 1/3 du canton,
- l'inscription des secteurs de Pouey-Aspé, Gavarnie, Allans Pailha, Estaubé, Troumouse au patrimoine mondial de l'UNESCO
- le classement du haut de la vallée en zone cœur du Parc National des Pyrénées et du reste du canton en zone d'adhésion.
- la création de 8 sites natura 2000 sur le canton (dont 7 sur le domaine pastoral) et d'une ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux), touchant 14 unités pastorales sur les 17 du canton.



On retiendra parmi les enjeux formulés par le Parc National des Pyrénées (Jean-Guillaume Thiébault) les éléments ci-dessous :

▪ Les aspects habitats naturels et flore

Les prairies, lorsqu'elles sont peu ou pas exploitées, évoluent naturellement vers la forêt. Cette évolution se traduit par le passage à différents stades, de l'ourlet, physionomiquement proche des prairies mais déjà en dynamique, jusqu'aux frênaies, en passant par les fourrés... La biodiversité de ces milieux augmentent alors sensiblement,

mais de façon temporaire, par le mélange des cortèges floristiques des prairies avec celui des fourrés ou des boisements. Ainsi, si l'abandon augmente ponctuellement la biodiversité, la maturation du milieu la diminue en quelques années. Néanmoins, ces phases dynamiques participent également à la mosaïque écologique de la zone intermédiaire.

- Les aspects faunistiques

Les enjeux faunistiques de la zone intermédiaire correspondent aux enjeux classiques des espaces ruraux : petits mammifères, passereaux, ongulés sauvages... Néanmoins, le bon état écologique des milieux naturels permet de conserver une faune diversifiée, avec par exemple des oiseaux prairiaux menacés à l'échelle de l'Union Européenne, tel que le Tarier des prés. La mosaïque milieux ouverts / milieux fermés permet un fonctionnement écologique correct et une connectivité importante du paysage. De plus, les granges traditionnelles constituent un habitat intéressant pour les chiroptères ou certains rapaces nocturnes.

- Les aspects paysagers

En complément des aspects écologiques du paysage vu précédemment, la zone intermédiaire constitue un élément identitaire du paysage pyrénéen, une référence visuelle et sociale forte de la montagne. Dans ce paysage complexe, les prairies constituent un composant important, du fait de la structuration du paysage qu'elles amènent. Inféodées aux pratiques agricoles, il s'agit également d'un élément présentant une évolution particulièrement rapide en cas d'abandon.

2- Enjeux forestiers

On retiendra de la réunion du groupe technique l'intérêt que représente les zones intermédiaire en terme de biomasse valorisable en bois énergie ou en bois d'œuvre à terme. Cette valorisation forestière doit être perçue comme un atout du territoire plutôt qu'une impasse en l'absence de valorisation agricole. L'augmentation nécessaire de la mobilisation se fera notamment sur ces zones intermédiaires dans le cadre d'une gestion concertée du territoire (J. Coy, ONF).

Il est admis que pour les forestiers ces zones sont des secteurs relativement accessibles et peu pentues.

On peut donc imaginer une mobilisation rapide de la ressource sur ces zones intermédiaire pour une valorisation locale en bois-buche. Cette mobilisation devra se faire par une amélioration forestière et permettre aux séries du hêtre et du sapin de prendre place sur ces secteurs qui pourront être producteurs de bois d'œuvre.

Les zone intermédiaires représentent donc aujourd'hui un levier intéressant en terme de mobilisation, dans la mesure où la ressource présente en forêt domaniale et communale est aujourd'hui connue. Il serait donc intéressant de pouvoir quantifier la ressource présente en zone intermédiaire.

D'un point de vue de développement local, un accès équitable à la ressource bois de chauffage serait à conduire. En effet, une forte demande existe pour le bois de chauffage, concomitante à une répartition inégale de la ressource sur le territoire.

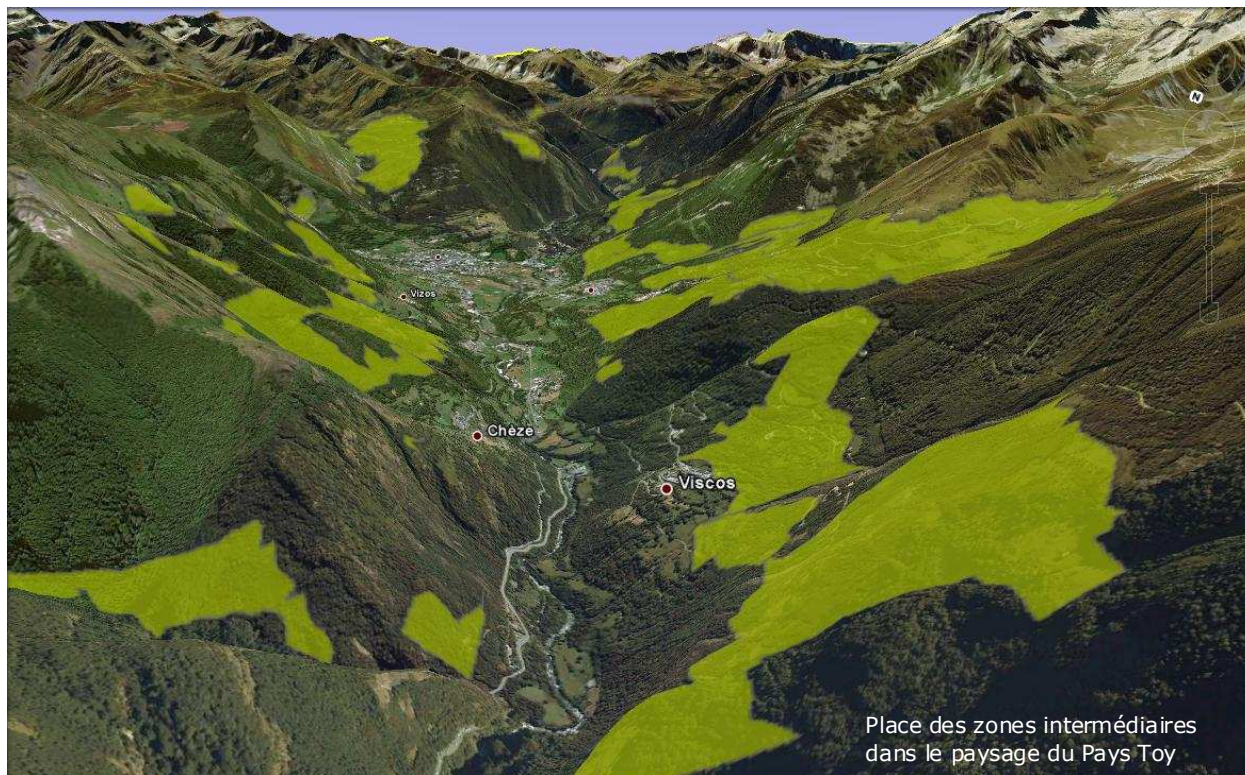
Les habitants du canton voient la forêt se développer, et y ont parfois difficilement accès du fait des nombreux périmètres de protection, et du fait aussi et surtout de la technicité qu'exige cette activité.

Les agriculteurs ont souvent cette technicité et le matériel disponible sur les exploitations.

Le développement, la professionnalisation et la transparence d'une micro-filière bois-buche pourrait permettre de faciliter cet accès à la ressource locale.

3- Enjeux touristiques

Il est admis par tous que les zones intermédiaires constitue un énorme potentiel touristique. Il paraît plus important aux acteurs rencontrés de maintenir l'existant que de chercher à reconquérir les surfaces n'ayant plus de vocation agricole.



Les zones intermédiaires sont en effet des éléments particulièrement visibles dans le paysage et très souvent riche d'un petit patrimoine bâti (granges, terrasses, etc,), synonyme d'histoire et d'authenticité au regard des touristes qui les fréquentent. Ces zones intermédiaires sont également le support des activités de pleine nature accessible au plus grand nombre comme la petite randonnée, le vélo tout terrain, la chasse, etc .

L'enjeu touristique qui semble prioritaire pour les acteurs rencontrés est le développement de la commercialisation des produits locaux, en levant le frein de la disponibilité des produits (notamment AOC) pendant la saison touristique.

De manière générale, un retour économique de la fréquentation touristique pour la collectivité est souhaitable car cette même collectivité doit toujours s'impliquer davantage dans la gestion de l'espace, le soutien à l'agriculture, l'aménagement, etc.

Il faut donc que l'activité touristique amène un bénéfice direct pour la collectivité ou l'agriculture. Actuellement les retombées sont trop indirectes selon les acteurs rencontrés.

L'intégration des aménités positives du pastoralisme, un travail sur la conception d'un panier de biens et de services, le développement de la marque Parc National sont autant de pistes de travail à approfondir.

Il est cependant à noter que bon nombre d'agriculteurs tirent un revenu plus ou moins direct du tourisme, 45% d'entre eux sont pluri-actifs.

F. OPPORTUNITES ET MENACES POUR LA GESTION DES ZONES INTERMEDIAIRES AU PAYS TOY

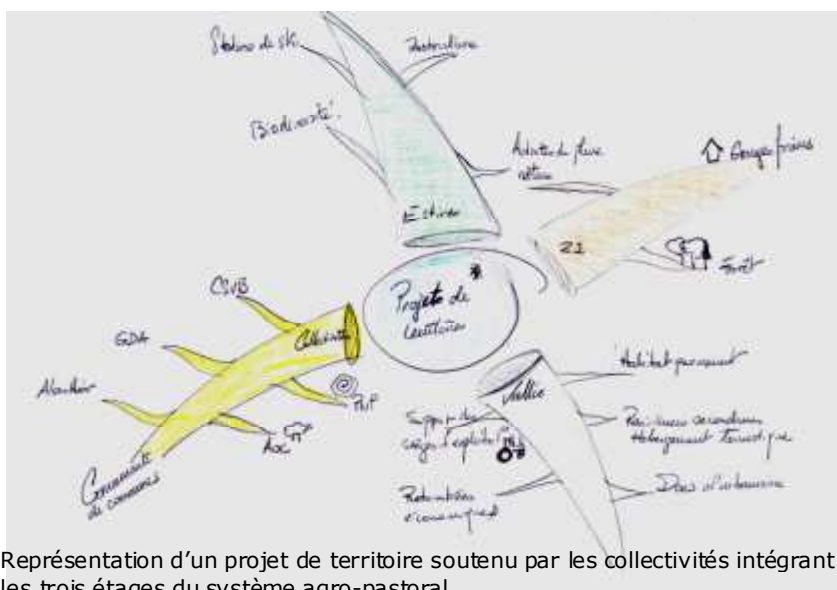
Certains éléments contextuels repérés dans le diagnostic influencent localement la mise en valeur des zones intermédiaires. Ils sont synthétisés ci-après :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> -Activité agricole, structurée collectivement avec installations récentes et dynamiques -Utilisation encore importante des ZI avec maintien de la fauche pédestre : 450 ha -AOC Barèges-Gavarnie - Abattoir et salle de découpe -Territoires pastoraux bien équipés, bien valorisés par gestionnaire d'estive unique -Environnement préservé 	<ul style="list-style-type: none"> -Une topographie marquée : fond de vallée restreint et accès au ZI souvent délicat - 75 % des exploitants ont plus de 46 ans (30% de plus de 56 ans) - Une propriété morcelée en ZI - Quartiers ovins en déclin - Une valorisation relativement faible des produits
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> -Une volonté de prise en compte des ZI par les collectivités à soutenir -Des outils et des démarches qui fonctionnent -Pastoralisme actif avec politique d'accueil de troupeaux -Territoire touristiquement attractif, vers un concept de paniers de bien, marque PNP 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de 27% de SAU en 30 ans - Urbanisation du fond de vallée - Une maîtrise foncière relative (utilisation précaire, morcellement propriété, indivision) - Embroussaillage rapide des zones intermédiaires les moins accessibles

G. PISTES D' ACTIONS POUR LA GESTION DES ZONES INTERMEDIAIRES AU PAYS TOY

Pour toutes les fonctions et les externalités positives qu'elle engendre, l'utilisation des zones intermédiaires doit être soutenue et encouragée et ne doit en aucun cas être dissociée des fond de vallée et des estives.

Cette préoccupation doit donc prendre place dans un projet de territoire cohérent, fort des ses différentes composantes, soutenu par les collectivités.



Représentation d'un projet de territoire soutenu par les collectivités intégrant les trois étages du système agro-pastoral

1- Assurer la durabilité des exploitations agricoles

Objectifs : soutenir une activité économique agricole viable créatrice de paysage et de biodiversité, favoriser l'autonomie financière des exploitations grâce à un revenu stable et

rémunérateur, maintenir l'ancrage territorial de l'agriculture dans les politiques d'aménagement de l'espace.

Moyens :

- Développer et accompagner techniquement des filières à haute valeur ajoutée
- Promouvoir et structurer l'offre de vente directe en lien avec l'économie locale et touristique
- Sensibiliser les élus locaux lors de la réalisation et de la révision des documents d'urbanisme sur le volet agricole, diffusion de la charte foncière départementale.

2- Favoriser la maîtrise agricole du foncier

Objectifs : Conserver la vocation agricole des terres aux meilleurs potentiels et encourager l'entretien durable des parcelles.

Moyens :

- dissocier le foncier et le bâti en zone privée : finançable par le PNP⁵ en zone d'adhésion
- rétablir le dialogue entre agriculteurs et propriétaires en communiquant sur le rôle de l'agriculture, sur l'intérêt collectif du maintien de cette activité, et sur les outils de gestion du foncier.
- Création d'AFP6 pour assurer la valorisation agricole des terrains

3- Maintien de l'ouverture des milieux et du potentiel agricole et pastoral

Objectifs : Maintenir les zones dans un état attractif pour les troupeaux, conserver la vocation pastorale et fourragère de ces zones, contrôler la végétation pour lutter contre les risques naturels, préserver le paysage et la biodiversité associée à ces milieux.

Moyens sur la sphère collective :

- écobuage / présence d'une commission locale d'écobuage sur le canton
- débroussaillage : finançable par les crédits d'amélioration pastorale
- maintenir la pression de pâturage : PHAE collective incite fortement à la pratique de la transhumance
- Renforcer la complémentarité ZI-estive par l'accueil de troupeau sur les AFP pour allonger la période de transhumance.

Moyens sur la sphère privée :

- mise en place de contrats d'aide à l'ouverture et à l'entretien de parcelles en déprise (MAEt⁷)
- chantiers ponctuels de débroussaillage mécanique sur les parcelles à fort potentiel agricole et vouées à une utilisation durable dans le temps (partenariat avec CSVB)
- mise en oeuvre durable de moyens humains d'aide à l'entretien des parcelles pour faire face au manque de main d'œuvre agricole
- Communiquer sur la remise en état des prairies suite à des dégâts de faune sauvage.

4- Développer une filière bois-énergie locale et favoriser un accès à la ressource bois

Objectifs : Valoriser la ressource bois-énergie (bûches, plaquettes forestières) en permettant un accès équitable et en professionnalisant une filière locale, permettre une valorisation du bois d'œuvre à terme

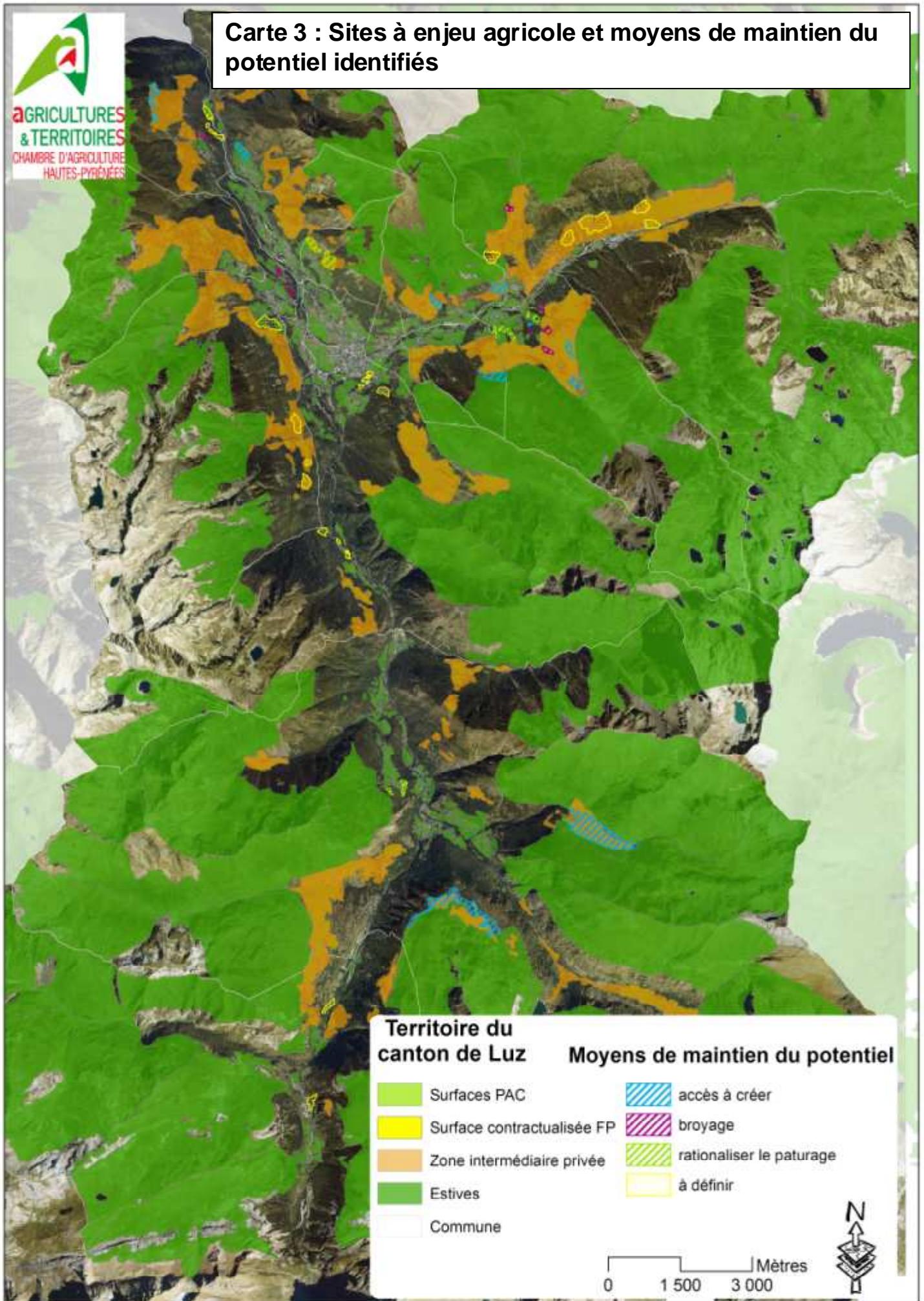
Moyens sur la sphère privée: Quantifier la ressource en zone intermédiaire, accompagner les groupes d'agriculteurs voulant commercialiser du bois-buche,

⁵ Parc National des Pyrénées

⁶ Association Foncière Pastorale

⁷ Mesures Agro-Environnementales Territorialisées

Carte 3 : Sites à enjeu agricole et moyens de maintien du potentiel identifiés



CAHIER DES CHARGES
DE L'APPELLATION D'ORIGINE
PROTEGEE

« BARÈGES-GAVARNIE »

SOMMAIRE

I -	NOM DU PRODUIT	3
II -	DESCRIPTION DU PRODUIT	3
III -	DELIMITATION DE L'AIRE GEOGRAPHIQUE	4
IV -	ELEMENTS PROUVANT QUE LE PRODUIT EST ORIGINAIRE DE L'AIRE GEOGRAPHIQUE	5
V -	DESCRIPTION DE LA METHODE D'OBTENTION DU PRODUIT	7
VI -	ELEMENTS JUSTIFIANT LE LIEN AVEC LE MILIEU GEOGRAPHIQUE	10
VII -	REFERENCES CONCERNANT LES STRUCTURES DE CONTROLE	13
VIII -	ELEMENTS SPECIFIQUES DE L'ETIQUETAGE	13
IX -	EXIGENCES NATIONALES	14

Service compétent de l'état membre

Nom : Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)

Adresse : 51 Rue d'Anjou 75008 PARIS

Tél. : 01.53.89.80.00

Fax : 01.42.25.57.97

L'Institut National de l'Origine et de la Qualité est un établissement public à caractère administratif, jouissant de la personnalité civile, sous tutelle du ministère de l'agriculture, déclaré autorité compétente au sens du règlement CE 882-2004.

Groupement demandeur :

Association Interprofessionnelle du mouton Barèges-Gavarnie, constituée autour du produit. Elle est composée de toute personne participant effectivement aux activités de production, de transformation ou d'élaboration, et impliquée dans le cahier des charges de l'Appellation d'origine protégée Barèges-Gavarnie.

I - Nom du produit

BARÈGES-GAVARNIE.

II - Description du produit

Seules ont droit à l'appellation d'origine protégée "Barèges-Gavarnie", les viandes fraîches d'ovins adultes qui répondent aux conditions définies par le présent cahier des charges, issues :

- de brebis âgées de 2 à 6 ans ayant estivé deux fois minimum et ayant agnelé au maximum 5 fois. Les brebis ne doivent pas être abattues moins de 6 mois après l'agnelage, sauf pour celles dont l'agneau est mort à la naissance ; leur poids de carcasse est de 22 kg minimum.
- de mâles castrés dits « doublons » âgés de plus de 18 mois ayant estivé au minimum deux fois. Au cours de leur deuxième estive, ils ne peuvent être abattus avant le 1^{er} juillet. Leur poids de carcasse est de 23 kg minimum.

La carcasse est longiligne, les gigots sont allongés et plats, la selle est large à sa base. Le gras de couverture, de ciré à gras, est bien blanc.

La viande présente une couleur rouge prononcé, soutenu, vif et brillant. Elle est persillée sans excès de gras. Elle ne présente pas d'odeur forte de viande de mouton ni de suint.

III - Délimitation de l'aire géographique

Entièrement située en haute et moyenne montagne, les Pyrénées centrales, la région de production est constituée du haut bassin versant du Gave de Gavarnie. Les limites de la région suivent des barrières naturelles constituées par des crêtes et des hauts sommets :

- à l'Ouest, la crête qui passe du Pic de Viscos (2 141 m) jusqu'au Vignemale (3 298 m), point culminant des Pyrénées françaises,
- au Sud, la crête frontière, du Soum Blanc des Espècières (2 685 m) au Pic de Troumouse (3 145 m),
- à l'Est, la crête qui passe du Pic de Gerbats (2 904m) au col du Tourmalet (2 115 m) et au Pic du Midi de Bigorre (2 872 m);
- au Nord, la crête passant du Pic Eremat (2 630 m), qui descend vers les gorges de Pierrefitte (600 m) et le vallon qui remonte au Soum de Sarramouzet (1 729 m).

Cette région présente des caractéristiques climatiques particulières de type climat océanique d'abri à tendance continental, caractérisé par la luminosité et une relative sécheresse sous l'effet de vents violents (effet de fœhn et de venturi); L'effet de l'altitude et de l'orientation sur le climat est primordial et engendre des différences dans la végétation (période de pousse, flore spécifique à chaque étage).

Ainsi se distinguent l'étage collinéen, l'étage montagnard, l'étage subalpin et l'étage alpin :

- L'étage collinéen, situé en fond de vallée, se caractérise par une pluviométrie importante et bien répartie.
- L'étage montagnard compris entre 1000 et 1800 mètres d'altitude présente une hygrométrie élevée, une présence fréquente de la neige en hiver avec une fonte précoce au printemps. Cet étage présente un caractère anthropique dans la mesure où l'homme a déboisé pour créer des zones de pâturages.
- L'étage subalpin correspond aux grandes étendues de landes et des pelouses utilisées comme estives, il s'étend de 1800 à 2500 mètres environ. C'est dans la zone de production de la viande de « Barèges-Gavarnie » que cet étage atteint son extension maximum dans les Pyrénées. Cet étage est marqué par une nébulosité diminuée. La période de végétation est raccourcie par l'enneigement.
- L'étage alpin commence vers 2400 mètres d'altitude. Les conditions y sont très rudes pour la végétation qui s'est donc fortement adaptée (plantes basses...).

Pour avoir droit à l'appellation d'origine protégée, la viande doit provenir des animaux nés, élevés et abattus dans l'aire géographique.

L'aire géographique s'étend aux territoires des communes suivantes du département des Hautes-Pyrénées :

Barèges, Betpouey, Chèze , Esquièze-Sère, Esterre, Gavarnie, Gèdre, Grust, Luz-St-Sauveur, Saligos, Sassis, Sazos, Sers, Viella, Viey, Viscos, Vizos, et une partie de la commune de Cauterets. Pour cette commune, il est fait référence aux plans cadastraux déposés en mairie.

A l'intérieur de cette aire de production, il est défini une aire dite de "zone d'estive" pour les pâturages situés entre 1500 et 2800 mètres. Seize unités pastorales sont ainsi délimitées, couvrant environ 25 000 hectares de surfaces en herbe.

Les limites de la zone d'estive ont été approuvées par le Comité National des appellations laitières, agroalimentaires et forestières en sa séance du 21 mars 2002, sur proposition de la commission d'expert nommée à cet effet.

Un document cartographique reprenant les limites de cette zone d'estive est déposé dans les communes de l'aire.

La production de viande « Barèges-Gavarnie » occupe donc, utilise et entretient la grande majorité de l'aire de production, à toutes les altitudes. La phase d'estive est une phase primordiale de la production et participe au lien au terroir de façon importante : il est apparu nécessaire de délimiter précisément la zone où elle se déroule, à l'intérieur de l'aire géographique.

IV - Éléments prouvant que le produit est originaire de l'aire géographique

Tout opérateur souhaitant intervenir pour tout ou partie dans la production, la transformation et l'élaboration de l'appellation d'origine protégée Barèges-Gavarnie est tenu de déposer une déclaration d'identification préalable à son habilitation.

La réception et l'enregistrement de la déclaration d'identification est réalisée par le groupement.

La déclaration d'identification, comporte l'identité du demandeur, les éléments descriptifs des outils de production et les engagements du demandeur conformément au décret relatif aux conditions à respecter par les opérateurs pour les produits bénéficiant d'une appellation d'origine.

Tout opérateur adresse, le cas échéant, au groupement une déclaration préalable de non-intention de production qui peut porter sur tout ou partie de son outil de production. En l'absence d'une telle déclaration, l'opérateur est redevable de tout contrôle effectué sur tout ou partie de son outil de production.

Tout opérateur adresse au groupement une déclaration préalable de reprise de la production.

Le suivi documentaire mis en œuvre a pour objectif de suivre l'animal dès sa naissance ou son entrée dans le troupeau jusqu'à la commercialisation de la viande en carcasse entière.

Identification et suivi des animaux et du troupeau

Le troupeau doit être composé uniquement d'animaux aptes. Il comprend les brebis, les agnelles, les agneaux, les béliers et les mâles castrés.

Les animaux aptes de chaque troupeau ovin sont identifiés vivants avant leur première montée en estive.

L'identification comporte :

- Un tatouage constitué par le sigle "B-G" pour les animaux de race Barégeoise qui est réalisé à l'oreille gauche,
- L'éleveur tient à jour un registre dénommé "inventaire des animaux aptes", qui comporte notamment :
 - le numéro d'identification spécifique de l'animal ;
 - la date de naissance de l'animal ou sa date d'entrée dans le troupeau ainsi que son sexe ;
 - la date de sortie de l'animal du troupeau ainsi que la cause de sortie ;
 - le nom de l'acheteur de l'animal et le type de vente ;
 - la date de montée et descente en estive.

Ce document est transmis annuellement au groupement.

Lors de la sortie de l'animal du troupeau pour l'abattoir, l'animal est accompagné d'un bordereau d'enlèvement qui comporte notamment les renseignements suivants :

- nom, prénom et adresse de l'éleveur ;
- numéro du cheptel d'identification ;

- numéro d'identification des animaux vendus ;
- type des animaux vendus : brebis ou doublon ;
- nom et adresse de l'acheteur ;
- date d'enlèvement et heure de fin de chargement.

Ce document, rempli par l'éleveur, et transmis au groupement au minimum annuellement, permet d'établir la déclaration annuelle de production.

- Les entreprises d'abattage, ou tout autre opérateur intervenant sur les conditions de production tiennent à jour des registres d'entrées et de sorties permettant d'identifier la provenance des ovins et la destination des carcasses, et notamment :
 - un registre des animaux vivants destinés à l'AOC précisant la date d'entrée et l'heure de déchargement à l'abattoir, le numéro d'identification spécifique et le nom de l'éleveur fournisseur ;
 - un registre de sorties des carcasses agréées en AOC « Barèges-Gavarnie » précisant la date de sortie, le numéro d'identification de l'animal, le poids froid et le destinataire.

Les registres cités ci-dessus sont tenus à la disposition des agents chargés des contrôles.

Suivi de production

Pour chaque exploitation, est établi un bilan fourrager précisant les surfaces exploitées et les quantités de fourrage récoltées ainsi que l'effectif du troupeau. Ce bilan permet de mettre en cohérence le besoin de fourrages du troupeau et les quantités de fourrage produites sur l'exploitation. Ce bilan est transmis annuellement au groupement, avant le 31 janvier.

Les fourrages fermentés partiellement ou en totalité tels que l'ensilage ou l'enrubannage sont interdits sur l'exploitation. Toutefois, les exploitations qui élèvent un troupeau de bovins totalement séparé du troupeau ovin peuvent distribuer des fourrages fermentés aux bovins sur autorisation annuelle accordée par les services de l'INAO, sur demande de l'opérateur concerné. Cette autorisation est conservée sur l'exploitation et tenue à la disposition des agents chargés des contrôles.

Les étiquettes et factures d'achat des aliments achetés dans le cadre défini par le présent cahier des charges doivent être conservées par l'opérateur et tenues à la disposition des agents chargés des contrôles, pendant un délai fixé à au moins 2 campagnes.

Les dates de transhumance et d'estivage doivent être tenues à la disposition des agents chargés des contrôles.

Identification de la viande en AOP

Seules les carcasses sur lesquelles a été reporté le signe d'identification spécifique de l'animal font l'objet d'un examen organoleptique vérifiant que chaque carcasse présente les caractéristiques demandées par le présent cahier des charges.

Le report sur la carcasse de l'identification, comportant notamment le numéro de l'animal, est effectué selon un système agréé par les services de l'INAO.

L'examen organoleptique se fait au stade de la carcasse entière non dégraissée après la pesée fiscale, à la sortie de la salle de ressuage.

Les carcasses conformes au cahier des charges de l'appellation d'origine protégée sont marquées d'une bande à l'encre sur les deux côtés de la carcasse et sur toute la longueur portant en continu le sigle "B-G".

Pour les carcasses de brebis le sigle « B-G » est de couleur rouge, pour les carcasses de doublons le sigle « B-G » est de couleur brun-brûlé.

La carcasse et les pièces de découpe qui en résultent sont accompagnées d'une étiquette qui assure l'identification de la viande.

V - Description de la méthode d'obtention du produit

Les animaux doivent être nés, élevés et abattus dans l'aire géographique précisée au point III.

Race

Les troupeaux doivent être composés exclusivement d'ovins de race barégeoise.

On entend par troupeau, l'ensemble des ovins présents sur l'exploitation. La totalité du troupeau ovin présent sur l'exploitation doit être conforme au cahier des charges.

La présence d'au minimum un bélier pour 50 brebis est obligatoire dans chaque troupeau. Les béliers sont de race barégeoise. Les critères de sélection génétique doivent correspondre aux pratiques liées à la pratique de l'estive en liberté.

Une brebis est une brebis âgée de plus de un an.

Conduite du troupeau

Le troupeau de femelles de reproduction est composé de brebis-mères âgées de plus de 1 an. Les agnelles de renouvellement ne sont pas comprises dans les femelles de reproduction.

Chaque éleveur conserve les agnelles de renouvellement issues de son propre troupeau dans une proportion minimale de 30 % du nombre total de brebis.

Les agnelles de race Barégeoise achetées doivent provenir de troupeaux adhérents à « l'UPRA Ovine des Pyrénées Centrales » ou d'autres troupeaux de race barégeoise.

Les béliers pourront être issus du centre d'élevage « UPRA Ovine des Pyrénées Centrales » ou d'un autre troupeau.

Dans le cas de provenance d'un autre troupeau, l'appréciation de la conformité à la race barégeoise est effectuée avant l'entrée dans le troupeau.

Le déclenchement artificiel des chaleurs est interdit. La lutte doit être naturelle.

Dans le troupeau, au plus tard le 31 décembre 2012, l'effectif des mâles castrés, toutes tranches d'âge confondues, correspond à 20 % au minimum de l'effectif total des brebis. Pour atteindre ce pourcentage, le troupeau doit suivre un échéancier, soit au plus tard, le 31 décembre 2006, un effectif minimum de 10 % de mâles castrés et au plus tard, le 31 décembre 2008, un effectif minimum de 15 % de mâles castrés.

Quelle qu'en soit la méthode, la castration est effectuée seulement après la descente des testicules dans le scrotum.

Lorsque le temps de présence continue de l'animal dans le cheptel de l'exploitation est inférieur à 12 mois, la viande issue de cet animal ne peut pas bénéficier de l'appellation d'origine protégée "Barèges-Gavarnie".

Utilisation de l'espace pastoral et entretien des prairies

Selon les usages, la vie des animaux doit se dérouler au rythme des saisons et de la pousse de l'herbe en fonction de l'altitude et de l'exposition ; dans l'année elle comporte 4 étapes successives.

La période hivernale : du 1er novembre au 31 mars, les animaux séjournent au point le plus bas de l'exploitation. L'accès à la pâture sur les prairies de fauche situées à proximité des exploitations est obligatoire quand les conditions climatiques le permettent, dans le double but d'économiser les réserves de fourrages secs, et de favoriser le maintien de l'état sanitaire « de plein air » acquis pendant la période estivale. Les conditions d'accès et de temps passé par les animaux sur les prairies sont fonction des conditions climatiques et de la croissance de la végétation.

L'intersaison : printemps et automne, pendant ces périodes de transition, les animaux séjournent et pâturent sur les secteurs de moyenne montagne appelés « zone intermédiaire » ou zone « des granges foraines ». Les animaux utilisent, pour la pâture, les prairies de fauche ou les bas-vacants collectifs (pâturages collectifs situés entre les granges foraines et les estives). L'altitude des zones intermédiaires est comprise entre 1000 et 1800 mètres. Chaque éleveur doit disposer d'une surface de pâture en zone intermédiaire. Seuls les éleveurs dont le siège de l'exploitation est à plus de 1000 m ne sont pas tenus de respecter ces étapes d'intersaison.

A l'intersaison, l'entretien des prairies est lié à la conduite traditionnelle du troupeau pour que les déjections soient convenablement réparties, avec le recours au parcage nocturne du troupeau et au déplacement quotidien du parc (bagnera).

L'estive : en été, de mai à octobre. Dès que les conditions climatiques et l'état de la végétation le permettent les animaux sont conduits sur des pâturages appelés « estives » dont l'altitude varie de 1500 m à 2800 m. Les estives sont répertoriées sous forme de 16 unités pastorales et font l'objet d'un document cartographique reprenant les limites de cette zone d'estive et déposé dans les communes de l'aire.

La pratique du pâturage en estive est obligatoire pour la totalité du troupeau au minimum du 15 juin au 31 août sauf pour les animaux sortis de l'estive pour abattage.

Exceptionnellement, lorsque l'état sanitaire d'un animal ne permet pas de le laisser en estive avec le reste du troupeau, l'éleveur peut le ramener à l'étage des granges foraines ou au siège d'exploitation pendant un maximum de 21 jours. Au-delà de cette période, la viande issue de cet animal ne peut plus prétendre à l'appellation d'origine protégée. « Barèges-Gavarnie » tant que l'animal n'a pas effectué une estive l'année suivante dans les conditions prévues dans le présent cahier des charges.

En estive, les animaux pâturent en liberté totale de jour comme de nuit afin de trouver l'alimentation nécessaire à leur croissance et engraissement. Au minimum une fois par semaine, l'éleveur effectue une surveillance du troupeau, soit de manière visuelle, soit par rassemblement des animaux.

Afin de respecter la diversité de la flore sauvage les chargements en estive ne doivent pas excéder 0,5 UGB/ha toutes espèces animales confondues.

Entretien des prairies et chargement

Le chargement total des animaux sur une exploitation ne peut excéder 1,4 UGB/ha, les estives et bas-vacants étant pris en compte dans ce calcul pour un maximum de 180 jours par an. Le calcul de ce chargement est établi sur la base du nombre de brebis multiplié par 0,15.

Les prairies utilisées en période hivernale et en intersaison sont exploitées par fauche ou pâture. Leur entretien porte sur deux points essentiels :

- la fumure, qui est constituée par l'épandage des fumiers produits en étable ou bergerie pendant la période d'hivernage et d'intersaison et qui peut être complétée par le parage nocturne des ovins et le déplacement quotidien du parc sur la prairie. A titre exceptionnel, une fumure minérale est autorisée après la première coupe dans la limite maximum de 20 unités d'azote/ha.
- l'irrigation qui peut être pratiquée selon le principe du ruissellement ou de la submersion à partir de réseaux collectifs et selon des tours de rôle de disponibilités d'eau fixés depuis la création des réseaux. Elle peut également être pratiquée par aspersion.

Alimentation

L'alimentation est constituée principalement par la pâture en plein-air des prairies de fauche, bas-vacants, et des estives.

Lorsque les conditions climatiques de la période hivernale (de novembre à mars) ne permettent pas la sortie au pâturage des animaux, l'alimentation est principalement constituée de foins et regains récoltés en sec dans l'aire de production. Ces fourrages sont issus de la récolte de trois coupes d'herbe au maximum, conditionnée soit en vrac, soit en bottes ou en balles rondes.

Les fourrages fermentés partiellement ou en totalité tels que l'ensilage ou l'enrubannage sont interdits sur l'exploitation. Toutefois, les exploitations qui élèvent un troupeau de bovins totalement séparé du troupeau ovin peuvent distribuer ce type d'aliment aux bovins. Une dérogation individuelle peut être accordée par les services de l'INAO sur demande du producteur concerné.

Pour chaque exploitation est établi un bilan fourrager annuel.

En cas d'insuffisance en ressources fourragères pour la période hivernale, des achats de fourrages secs extérieurs à l'aire de production sont autorisés pour subvenir aux besoins du troupeau dans la limite de 20 % de ses besoins et d'une quantité maximale de 70 kg de matière sèche par tête. Seuls sont autorisés dans ce cadre, les achats de foins et regains de prairies naturelles ou artificielles et la luzerne en bottes ou déshydratée. Les factures d'achat de fourrages mentionnant les quantités et l'origine sont tenues à disposition des agents chargés du contrôle.

En complément des fourrages secs et uniquement pendant la période hivernale, l'apport de céréales en grains entiers ou concassés est autorisé pour les brebis et mâles castrés pour une quantité maximale de 100 g par jour pendant 180 jours maximum, soit au plus 18 kg par tête et par année civile. Pour cet apport, seuls sont autorisés l'avoine, l'orge ou le maïs issus de variétés non transgéniques, le seuil maximum de contamination toléré étant celui de la réglementation européenne. Pour ce faire, les factures d'achat de céréales mentionnant les quantités et l'origine ainsi que les étiquettes sont tenues à disposition des agents chargés du contrôle. Ces achats peuvent être effectués en dehors de l'aire de production.

L'apport d'aliments complets est interdit aux animaux de plus de 4 mois destinés à la production de viande d'appellation d'origine « Barèges-Gavarnie ». Pour les autres catégories d'animaux la quantité maximale est fixée à 150 g par jour pendant 90 jours maximum.

Pendant les périodes d'estive et d'intersaison, l'alimentation est constituée par la pâture, seules les brebis fraîchement agnelées peuvent bénéficier d'un complément d'alimentation composé de foin récolté l'été précédent dans l'aire de production.

L'apport de chlorure de sodium et de minéraux est autorisé sous différentes formes :

- pendant la période hivernale, en bergerie sous forme de pierre à lécher complétée ou non en vitamines et minéraux ;

- à l'intersaison et en estive, sous forme de grains additionné ou non de son de céréales, ou sous forme de pierre à lécher complémentée ou non en vitamines et minéraux.

Les additifs des aliments des animaux sont interdits quel que soit l'âge de l'animal à l'exception des vitamines, des oligo-éléments et des additifs technologiques qui rentrent dans la composition des pierres à lécher et des aliments complets destinés aux animaux de moins de 4 mois.

Traitements vétérinaires

Tout traitement n'ayant pas un objet thérapeutique est interdit.

Les aliments médicamenteux sont interdits aux animaux de plus de 2 mois.

Abattage

Afin d'éviter aux animaux un stress trop important et préserver les caractéristiques de la viande, la durée de transport des animaux doit être la plus brève possible et ne doit pas dépasser la durée d'une heure entre la fin du chargement et le début du déchargement à l'abattoir.

L'abattage intervient dans un délai maximum de 15 heures après le début du déchargement.

Au cours des différentes manutentions (chargement, déchargement, abattage) il est interdit de saisir les animaux par la laine.

Chaque opération d'abattage est conduite dans un souci de préservation du produit.

La dépouille et l'éviscération se font avec un soin particulier de manière à ne pas arracher le gras de couverture et à ne pas souiller les carcasses. Celles-ci ne sont pas lavées.

En fin de chaîne d'abattage, les carcasses sont pesées individuellement et classées selon la grille EUROP. Seuls les classements R2, R3, R4 ou O2, O3, O4 sont retenus pour l'appellation d'origine protégée.

Seules les carcasses sur lesquelles a été reporté le signe d'identification spécifique de l'animal font l'objet d'un examen organoleptique vérifiant que chaque carcasse présente les caractéristiques demandées par le présent cahier des charges.

Le report sur la carcasse de l'identification est effectué selon un système agréé par les services de l'INAO.

Les carcasses entières subissent dans une salle frigorifique fortement ventilée une période de ressuage à une température comprise entre 4 et 6°C pendant 24 heures minimum.

VI - Eléments justifiant le lien avec le milieu géographique

Spécificités de l'aire :

L'élevage est la vraie source de richesse de cette vallée et il est la raison même de l'installation humaine et de son maintien au cœur du pays barégeois.

L'aire géographique de l'appellation d'origine, qui ne comprend que quelques communes, est une unité très fermée : seules les gorges de Pierrefitte permettent un accès vers la plaine et la basse montagne. La route qui les parcourt était difficile d'accès pendant certaines périodes de l'année il y a encore peu de temps.

La route du col du Tourmalet, récente, permet pendant environ 5 à 6 mois de communiquer avec la vallée voisine.

Jusqu'au 20^{ème} siècle, cette vallée était donc très isolée notamment l'hiver et les habitants durent d'autant plus s'organiser pour y vivre quasiment en autarcie.

Outre sa fonction agricole, le troupeau a une fonction sociale et économique. C'est un facteur essentiel dans les relations pyrénéennes sous une double forme : le commerce (la vente du bétail sur pied était une des principales richesses) et la transhumance, soit en direction de la plaine, soit en direction des vallées aragonaises (Espagne).

Les montagnards barégeois ont mis en place un système d'utilisation collective de l'espace environnant et l'ont valorisé notamment grâce à l'élevage ovin, qui permettait d'ailleurs d'enrichir les terres cultivées.

Il y a eu nécessité de s'unir pour former une véritable communauté de vallée, ayant pour vocation la protection et la gestion des pacages, des bois et eaux en indivis. Malgré les aléas de l'histoire, il n'y a pas eu partage des biens communaux et la gestion collective des espaces s'est prolongée sous une autre forme : la Commission syndicale de la vallée de Barèges. Elle fut ainsi créée en 1873 pour gérer les terrains collectifs, et faire face au problème de surexploitation du milieu.

Actuellement près de 95 % du territoire est en indivis. Ce système laisse peu de place à la propriété individuelle mais offre l'avantage aux éleveurs de cette vallée d'utiliser gratuitement l'espace de n'importe quel village.

Avec l'amélioration des voies de communication et donc des possibilités de commerce avec la plaine et la basse montagne, les cultures vivrières ont fortement diminué au XX^{ème} siècle. En 1970, elles ont complètement disparu. A leur place, des prairies se développèrent en liaison avec l'élevage ovin qui permettait une utilisation optimale des montagnes voisines. Depuis, l'effectif de brebis mères est en constante augmentation.

Spécificités du produit :

La viande est reconnue par un prix différencié sans comparaison possible. Au début de la démarche, les brebis de boucherie étaient commercialisées à un prix moyen (départ production) de 3,5 €/le kilo. Le mâle castré dit « doublon » est quant à lui un produit rare dont le prix atteignait 4 €/le kilo (à titre indicatif les brebis de réforme classiques sont commercialisées à environ 1,52 €/le kilo et les agneaux à 3 €/le kilo).

Depuis 2005, l'AOC Barèges-Gavarnie s'est implanté sur de nouveaux marchés, où le produit est valorisé à sa juste valeur, permettant une rémunération correcte de l'éleveur : 4,58 €/ kg pour la brebis et 6,10 €/ kg pour le doublon. Il était indispensable de mieux valoriser le doublon car c'est un produit qui revient cher à l'éleveur : en effet, il ne produit pas d'agneau et ne permet pas de bénéficier de l'aide attribuée pour les brebis, la PBC (Prime à la Brebis et Chèvre).

La carcasse est longiligne, les gigots sont allongés et plats, la selle est large à sa base. Le gras de couverture, de ciré à gras, est bien blanc.

La viande présente une couleur rouge prononcé, soutenu, vif et brillant. Elle est persillée sans excès de gras. Elle ne présente pas d'odeur forte de viande de mouton ni de suint.

Lien Causal :

Le système de production de la viande « Barèges-Gavarnie » est un système où la combinaison des éléments du milieu et des pratiques permet l'obtention d'un produit singulier et original.

L'architecture de ce système repose principalement sur les éléments suivants :

- Un milieu délimité par le relief qui présente des caractéristiques climatiques particulières de type climat océanique d'abri à tendance continental, caractérisé par la luminosité et la sécheresse sous l'effet de vents violents (effet de fœhn et de venturi), en relation avec la dynamique générale des masses d'air de l'Atlantique vers la Méditerranée.
- Un milieu situé au cœur d'une région qui présente une flore d'une très grande richesse avec un pourcentage de plantes endémiques particulièrement élevé qui atteint 24% à l'étage alpin et 34% à l'étage subalpin. Les facteurs écologiques entraînent un étagement vertical de la végétation bien visible dans le paysage.
- Le pastoralisme séculaire par les ovins a façonné le paysage actuel de l'étage collinéen jusqu'à l'étage alpin en maintenant des espaces ouverts de type pelouse.
- Une race ovine locale, la barégeoise, adaptée par différentes caractéristiques morphologiques, métaboliques et comportementales aux conditions de pâturage et de vie aux différents étages de l'espace montagnard. La race a été sélectionnée par adaptation au milieu et aux pratiques notamment pour son aptitude à la transhumance en estive et de désaisonnement (agnelage surtout à l'automne à l'étage des granges foraines où il y a de l'herbe). Elle permet de répondre aux objectifs de production d'une viande ovine adulte (brebis et mâles castrés appelés doublons) aux caractéristiques organoleptiques particulières.
- Les pratiques pastorales ancestrales sont en étroite relation avec les conditions de milieu et sont mises en œuvre collectivement. Elles permettent une utilisation de tous les niveaux d'altitude et privilégient le pâturage des animaux à toutes les saisons.
Le principe qui sous-tend ces pratiques réside dans l'autonomie alimentaire du troupeau la plus grande possible par le pâturage à toutes les saisons.
Pendant la période hivernale le troupeau séjourne au point le plus bas de l'exploitation, en bergerie. Pendant cette période les animaux sortent quotidiennement pâturer des prairies de proximité sauf en cas d'enneigement important. Les prairies de fond de vallée sont libérées dès que possible au printemps lorsque les animaux sont conduits à l'étage intermédiaire dit des « granges foraines ».

L'exploitation de l'étage intermédiaire est une particularité car les animaux sont au pâturage d'altitude (étage intermédiaire et estive) d'avril à octobre, donc une grande partie de l'année. Au printemps, les animaux y pâturent l'herbe nouvelle en attendant la pousse d'herbe en estive et s'y replient en automne dès que les conditions se détériorent en estive, ils profitent alors de la repousse de l'herbe. La période d'hivernage est ainsi limitée au strict minimum. Les bâtiments traditionnels de l'étage intermédiaire appelés "granges foraines" permettent de stocker du foin récolté à cet étage et d'abriter temporairement le troupeau en cas de chute de neige. Elles permettent de s'adapter aux variations climatiques soudaines qui caractérisent le climat des Pyrénées aux intersaisons.

En fonction de la pousse de l'herbe, en général vers le 15 mai, le troupeau quitte l'étage des granges foraines pour se rendre dans les estives. La superficie des estives représente 60% (environ 25 000 hectares) de la surface totale des communes de l'aire géographique.

En estive, les animaux pâturent en liberté totale de jour comme de nuit. Cette liberté de pâture ne correspond pas à un abandon des animaux mais correspond au respect des usages en cours depuis le milieu du 19^{ème} siècle. Cette liberté se justifie pour plusieurs raisons : ce sont les animaux eux-mêmes qui choisissent leurs quartiers de pâturage en fonction de la fibre qu'ils rencontrent et qu'ils sélectionnent pour leur alimentation. Outre leur parcours journalier, les animaux déterminent leur temps d'alimentation et de repos en fonction des saisons, selon leur propre rythme biologique. En effet, durant les périodes chaudes de juin-juillet-août, les animaux cessent la pâture en fin de matinée jusqu'en milieu d'après midi. On dit qu'ils "acalurent", c'est à dire qu'ils luttent contre la chaleur en s'immobilisant à l'ombre des rochers. Ils complètent alors leur alimentation par un pacage nocturne, aux heures fraîches précédant le lever du jour. C'est dans les estives que les animaux arrivent à un état d'engraissement satisfaisant.

C'est grâce à cette utilisation des espaces pastoraux que les animaux grandissent et s'engraissent, procurant ainsi une viande aux qualités incontestables, reconnues et appréciées.

VII - Références concernant les structures de contrôle

Le contrôle des conditions de production est placé sous la responsabilité de CERTISUD, organisme certificateur de l'appellation d'origine.

Nom : CERTISUD

Adresse : 70 av Louis Sallenave – 64000 PAU

Tél : 05.59.02.35.52

Fax : 05.59.84.23.06

Nom : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF)

Adresse : 59 boulevard Vincent Auriol 75703 PARIS CEDEX 13

Tél. : 01.44.87.17.17

Fax : 01.44.97.30.37

La DGCCRF est un service du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

VIII - Eléments spécifiques de l'étiquetage

La carcasse doit être marquée à l'encre alimentaire d'une bande d'identification portant en continu le sigle "B-G" sur les deux côtés de la carcasse et sur toute la longueur.

Pour les brebis le sigle "B-G" est de couleur rouge, pour les "doublons" le sigle "B-G" est de couleur brun-brûlé.

La carcasse et les pièces de découpe sont accompagnées d'une étiquette qui précise au minimum :

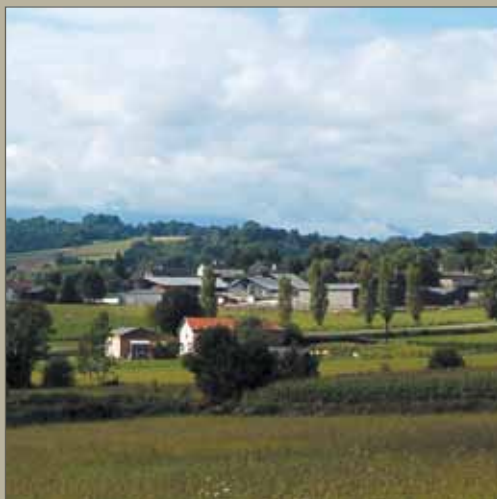
- le nom de l'appellation d'origine,
- la mention "Appellation d'Origine Contrôlée" ou " AOC",
- la mention "doublon", lorsque la viande est issue de mâles castrés qui répondent aux conditions du présent cahier des charges,
- le numéro d'identification spécifique de l'animal,
- la date de l'abattage,
- le nom en clair de l'éleveur,
- le nom et l'adresse de l'atelier de découpe ou de l'abattoir,
- la mention "la carcasse ne peut être découpée avant une durée de 5 jours à compter de la date d'abattage".

IX - Exigences nationales

Dans le tableau ci-dessous, sont précisés les principaux points à contrôler.

POINTS A CONTRÔLER	VALEUR DE REFERENCE	METHODE
TROUPEAU		
localisation de l'exploitation et des estives	aire géographique définie dans le cahier des charges	documentaire et/ou visuelle
race	barégeoise	documentaire et/ou visuelle
pourcentage de doublons par rapport à l'effectif des brebis-mères	minimum de 10 % au 31.12.2006 minimum de 15 % au 31.12.2008 minimum de 20 % au-delà du 31.12.2012	documentaire et/ou visuelle
identification des animaux	tatouage BG à l'oreille	visuelle et/ou documentaire
CONDITIONS DE PRODUCTION		
alimentation	principalement par la pâture Lorsque les conditions climatiques de la période hivernale (de novembre à mars) ne permettent pas la sortie au pâturage,, fourrage sec récolté sur la zone pas de fourrage fermenté en cas d'insuffisance, achat à l'extérieur possible dans la limite de 20 % et 70 kg de MS par tête en complément, autorisation de compléments de céréales dans la limite de 100g / jour / animal sur une durée de 180 jours maximum	documentaire et/ou visuelle
respect des pratiques pastorales	1er novembre au 31 mars - en bergerie avec accès à la pâture dès que les conditions le permettent printemps - automne : zones intermédiaires (1000 m à 1800 m d'altitude) été (au minimum du 15 juin au 31 août) : estives (1500 m à 2800 m d'altitude)	documentaire et/ou visuelle
PRODUIT		
localisation de l'abattoir dans l'aire définie	aire géographique définie dans le cahier des charges	documentaire et/ou visuelle
dépouille et éviscération réalisées avec soin	gras de couverture non arraché	visuelle
âge à l'abattage	brebis : 2 - 6 ans doublon : plus de 18 mois	documentaire
classement	classes autorisées : R2, R3, R4 - O2, O3, O4	visuelle et/ou documentaire
poids	les carcasses des brebis doivent peser au minimum 22 kg les carcasses des doublons doivent peser au minimum 23 kg	Documentaire et/ou mesure

<i>POINTS A CONTRÔLER</i>	<i>VALEUR DE REFERENCE</i>	<i>METHODE</i>
examen des carcasses	gras de couverture : de ciré à gras (sans excès de gras) couleur de la viande : rouge vif et brillant carcasse longiligne, gigots allongés et plats, selle large à sa base couleur du gras : blanc	organoleptique et/ou documentaire
identification de la carcasse	marquage avec le sigle "B-G" en continu des deux côtés et sur toute la longueur de la carcasse étiquette accompagnant la carcasse et qui comporte la mention «la carcasse ne peut être découpée avant une durée de 5 jours à compter de la date d'abattage»	visuelle et/ou documentaire
temps de maturation	la carcasse doit subir une période de ressuage de 24h dans une salle frigorifique fortement ventilée	documentaire et/ou visuelle



HAUTES-PYRÉNÉES

Charte Agriculture . Urbanisme . Territoires

Concilier développements urbain et agricole durables



Sommaire

Pourquoi une charte?

3

Des territoires contrastés

4

Le contexte urbain

6

Le contexte agricole

9

Nos engagements, nos priorités

12

Les outils existants ou à créer

20

Le suivi, l'évaluation et la diffusion

22

Les partenaires ressources

23

Pourquoi une charte ?

Les territoires ruraux et urbains sont confrontés à la concurrence entre l'activité agricole et les autres usages (résidentiels, récréatifs, d'accueil d'activités, d'infrastructures ou d'équipements publics). Dans les Hautes-Pyrénées, les surfaces artificialisées représentent 6 % de la superficie totale du département. Ce taux apparemment faible est à doubler (12 %) au regard des surfaces montagnardes qui ne sont pas artificialisables et qui représentent environ la moitié du département.

L'artificialisation irrémédiable des sols s'accélère et représente 480 ha en 2008 contre en moyenne 450 ha/an entre 1980 et 2000. Ce phénomène n'est pas corrélé à l'augmentation de la population. Il touche généralement les terres les plus fertiles et les plus mécanisables. Il entraîne une tension sur le marché foncier agricole (prix + 77 % en 10 ans) fragilisant les exploitations. Il a un fort impact sur les paysages.

Conscients que cette dynamique aura à l'échelle d'une génération des conséquences préjudiciables pour notre agriculture et nos paysages, nous recherchons un nouvel équilibre entre développement urbain et touristique, et protection des espaces agricoles et naturels.

Afin de favoriser une organisation concertée et partagée de l'espace, nous avons décidé d'élaborer un outil contractuel permettant :

- aux collectivités de disposer à la fois d'une aide à la décision et d'orientations pour l'élaboration de documents de planification tant à l'échelle communale que supracommunale ;
- à l'État, garant de la bonne gestion du patrimoine commun de la nation, de faire appliquer les principes de gestion économe et cohérente du sol, de protection des espaces agricoles, naturels et des paysages ;
- à la profession agricole, soucieuse de préserver le potentiel agricole pour les générations futures, d'intervenir dans les projets d'urbanisme et d'aménagement.

Dans un contexte législatif incitant fortement à économiser les ressources foncières et à maîtriser la consommation du foncier agricole, nous, acteurs locaux de l'aménagement des territoires et des espaces, responsables de la gestion économe et raisonnée des sols, nous engageons à mettre en œuvre les principes et recommandations de la charte, en les intégrant dans nos interventions respectives au niveau de l'élaboration des documents d'urbanisme, des demandes de construction et des procédures d'aménagement.



Jean-Régis BORIUS
Préfet
des Hautes-Pyrénées



Michel PÉLIEU
Président du Conseil Général
des Hautes-Pyrénées



Daniel FROSSARD
Président de l'Association des
Maires des Hautes-Pyrénées



Jean-Louis CAZAUBON
Président de la Chambre d'Agriculture
des Hautes-Pyrénées

Des territoires contrastés

Plaine de l'Adour et autres vallées alluviales

50 % de la population départementale dont environ 80 000 habitants dans l'agglomération tarbaise et environ 20 000 habitants dans l'agglomération lourdaise

1/3 de la Surface Agricole Utile (SAU) départementale

Maïs dominant, prairies, élevage hors sol et laitier

Concentration des activités économiques, services, industrie et agroalimentaire

Périurbanisation, étalement urbain, logements vacants en centre-ville

Coteaux

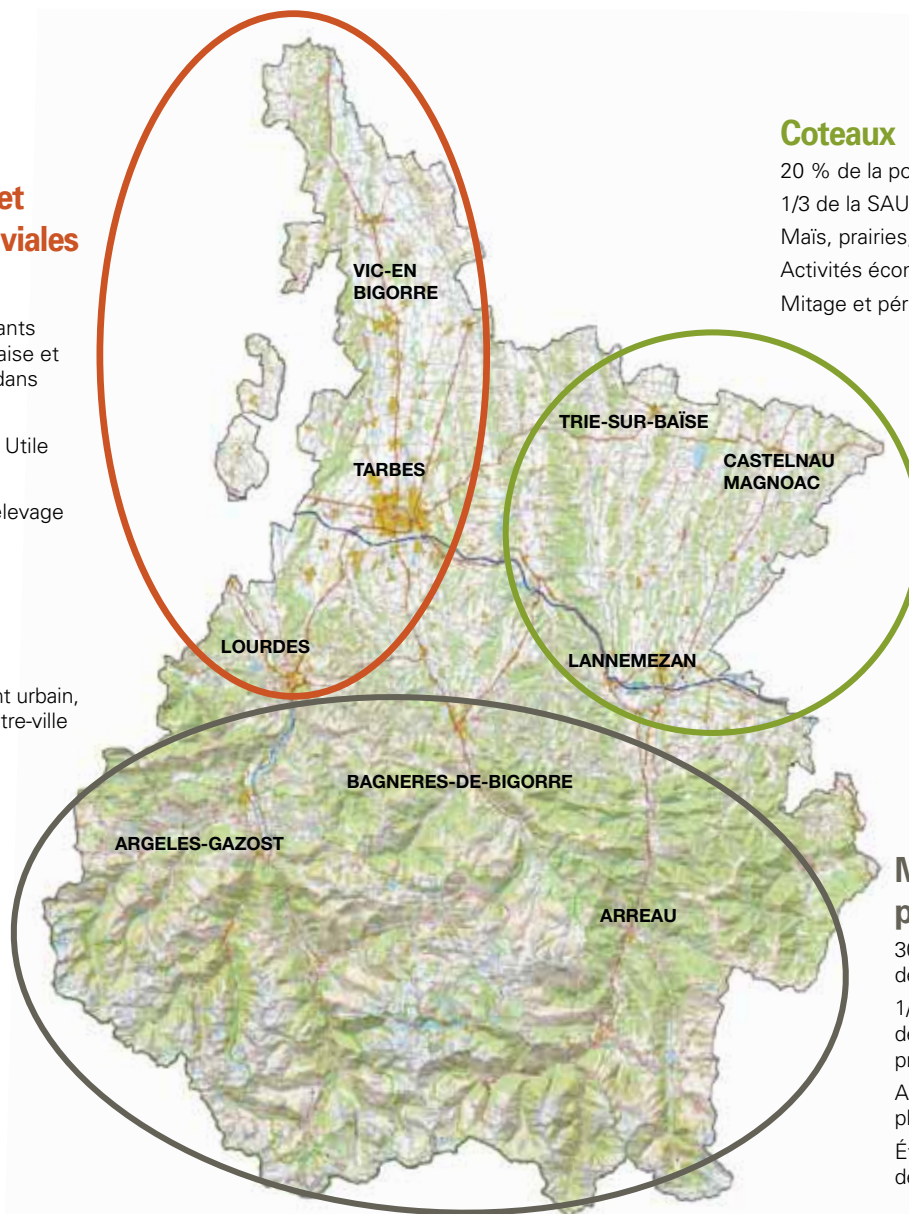
20 % de la population départementale

1/3 de la SAU départementale

Maïs, prairies, élevage

Activités économiques de proximité

Mitige et périurbanisation



Montagne et piémont

30 % de la population départementale

1/3 de la SAU départementale principalement herbagère

Activité pastorale, tourisme, pluriactivité

Étalement urbain en fond de vallée



Le contexte urbain

■ Un étalement urbain coûteux sans rapport avec l'évolution démographique

Les villes de Tarbes et de sa banlieue voient leur population décroître au profit des villes et villages dans un rayon de 15 à 20 kilomètres autour de Tarbes. C'est le phénomène de **périurbanisation**.

Celui-ci s'est accentué dans l'agglomération tarbaise et se propage le long des principaux axes routiers affectant les centres urbains majeurs du département (Lourdes, Bagnères-de-Bigorre, Argelès-Gazost et Lannemezan), soumis à une évansion urbaine plus limitée, mais connaissant une vacance du parc de logements significative. L'attrait touristique de la montagne a également généré un étalement urbain en fond de vallée.

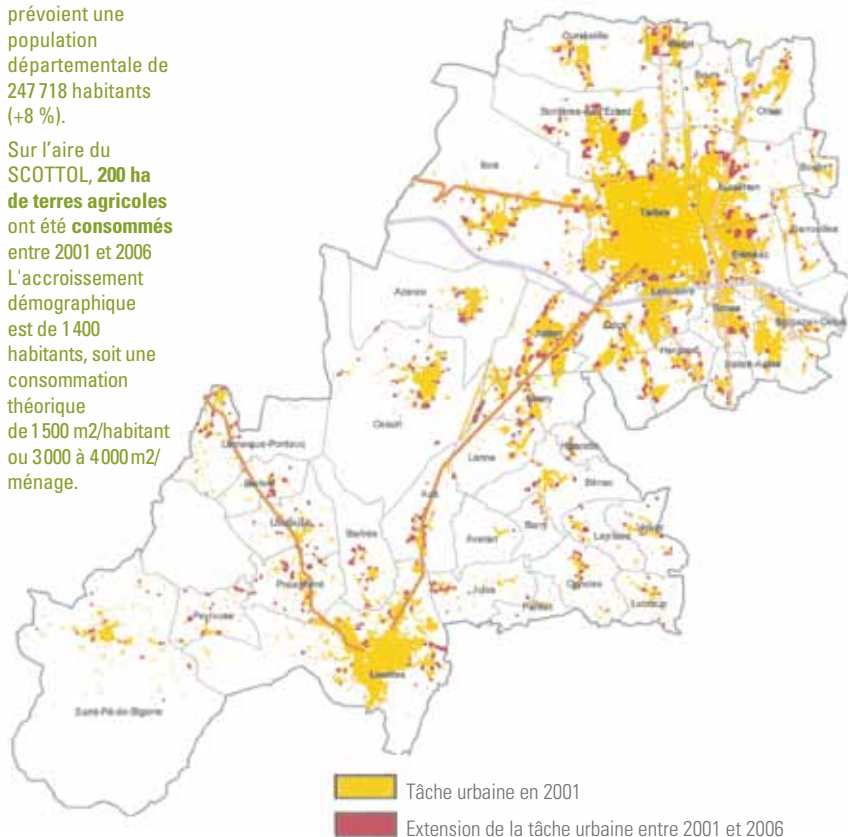


En 40 ans, la population des Hautes-Pyrénées a augmenté de 1 % (228 591 habitants en 2007).

Pour 2040, les perspectives prévoient une population départementale de 247 718 habitants (+8 %).

Sur l'aire du SCOTOL, 200 ha de terres agricoles ont été consommés entre 2001 et 2006. L'accroissement démographique est de 1400 habitants, soit une consommation théorique de 1500 m²/habitant ou 3000 à 4000 m²/ménage.

Évolution de la tâche urbaine du Schéma de Cohérence Territoriale Tarbes Ossun Lourdes (SCOT TOL) entre 2001 et 2006



Cet étalement urbain s'explique, en partie, par **la cherté relative du foncier**, ce qui contraint les accédants à la propriété à s'éloigner des villes pour rechercher des terrains moins onéreux. Il est renforcé par le phénomène de **deserrement** des ménages (augmentation des familles monoparentales, décohabitation des familles) et par **leur mobilité toujours plus importante** (accroissement des déplacements domicile-travail, des déplacements domicile-loisirs).

Sans rapport avec l'évolution démographique, il est aussi coûteux pour la collectivité car il nécessite la création ou l'extension de réseaux, d'équipements publics au gré de l'augmentation ponctuelle de population des villages. De surcroît, il est **défavorable au bilan carbone** (augmentation des déplacements).

La consommation moyenne d'espace pour une maison individuelle est de **1 500 m²** alors que d'autres formes urbaines permettent des consommations plus raisonnables (habitat individuel dense : 300 à 500 m²/logement).

■ **La domination du modèle pavillonnaire, consommateur d'espace et agent de la banalisation des paysages**

La maison individuelle reste le rêve de plus de 8 Français sur 10. **Perçue comme un projet de vie**, elle est aussi un placement financier. Elle est source d'appropriation d'un espace sur lequel il est possible d'agir. Elle est souvent envisagée au centre de la parcelle, en cœur du jardin (**« être chez soi et se protéger de l'autre »**). C'est ainsi que l'on assiste, dans les lotissements de banlieue ou sur le territoire communal de bourgs ruraux isolés, à la construction de **pavillons standards**, sans rapport avec l'architecture du bâti traditionnel et local.



Couverture du département en Plans d'Occupation des Sols Plans Locaux d'Urbanisme Cartes communales

■ Une réflexion sur l'urbanisme inégalement répartie sur le département

La mise en œuvre des documents d'urbanisme qui ne concerne que près de **40 % des communes** (60 % de la surface et 80 % de la population départementales) couvre encore insuffisamment le département. Ceci constitue la première cause des conflits d'appréciation entre l'État et les communes lors de l'instruction des permis de construire et des certificats d'urbanisme.

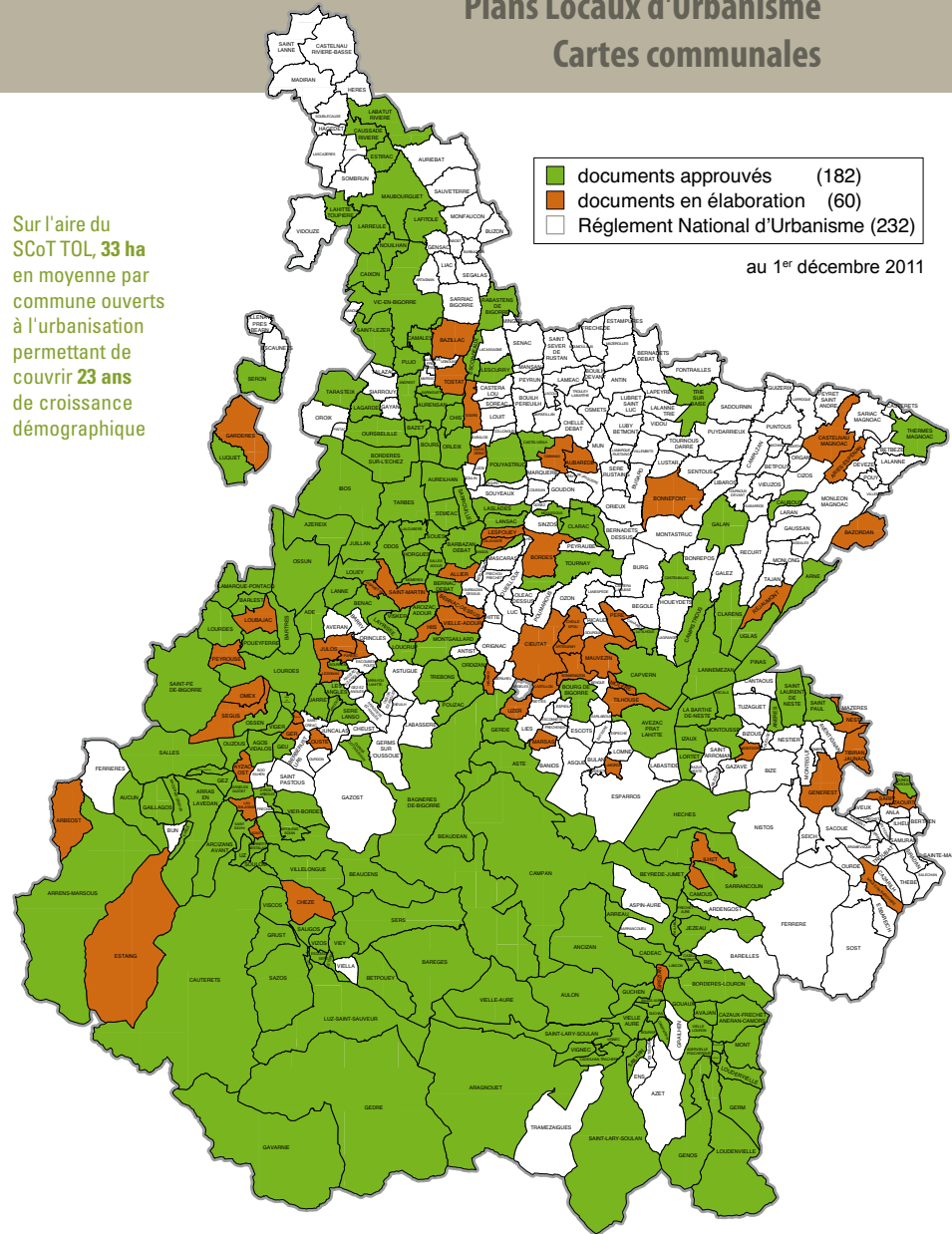
Les **réflexions supracommunales** pour les projets de territoires émergent progressivement mais restent confidentielles. Véritable outil de structuration de l'espace, aucun SCoT n'est encore approuvé et aucun PLU intercommunal n'est engagé à ce jour.

■ Un potentiel foncier important, non maîtrisé et non équipé dans les documents d'urbanisme

La **rétenion foncière** par les propriétaires incite les communes **à ouvrir à l'urbanisation une surface plus importante que les besoins réels**, sans avoir mis en œuvre préalablement les outils de l'action foncière.

De plus, la plupart des **documents d'urbanisme datent des années 80 et 90**, époque où les perspectives de croissance démographique étaient largement surestimées. Actuellement, le **potentiel constructible existant est suffisant** et permettrait de répondre aux perspectives démographiques de 2040.

Sur l'aire du SCoT TOL, 33 ha en moyenne par commune ouverts à l'urbanisation permettant de couvrir 23 ans de croissance démographique



Le contexte agricole

[retour au sommaire](#)

■ L'agriculture, une activité économique à part entière

Le chiffre d'affaires de la production agricole départementale représentait **217 M€** en 2009 auxquels s'ajoutent **318 M€** de l'industrie agroalimentaire. Ces deux secteurs totalisaient **7600 emplois**, dont près de 2 sur 3 pour les exploitations.

À côté des filières agricoles et agroalimentaires, le territoire a su valoriser ses productions traditionnelles au travers de **Signes Officiels de Qualité** (23) dans lesquels 1 exploitation sur 5 est engagée. Ces filières sont le symbole du lien fort entre le produit et le territoire de production et de transformation qui génère une **valeur ajoutée supplémentaire** en comparaison des produits génériques. Le tourisme peut être un vecteur de promotion de ces produits.

Profitant de bassins de consommateurs de proximité, des démarches de **circuits courts** sont mises en place (environ 10 % du chiffre d'affaires départemental agricole).

Via l'agriculture, le territoire bénéficie de soutiens européens conséquents qui ne compensent pas toujours les pertes de revenus des exploitants.



1 actif agricole permet l'emploi de 4 actifs supplémentaires (matériel, services, fournitures, banque,...) contribuant à la vitalité de l'espace rural.



>>> Le contexte agricole

■ *Le foncier, une ressource "limitée", indispensable à l'évolution de l'agriculture*

Un espace agricole contraint par la géographie physique

Sur les 452 000 ha de surface départementale, la forêt et les estives couvrent près de 50 % du territoire. Le territoire agricole (dont les estives) et forestier représente 386 000 ha soit 85 % de la superficie totale du département. La surface agricole utile (SAU) couvre 223 000 ha.

Des petites structures d'exploitation devant évoluer et ayant besoin de foncier

La SAU moyenne des exploitations professionnelles (38 ha) reste très en deçà de la moyenne régionale (70 ha). L'adaptation des exploitations montre une tendance vers l'agrandissement, corollaire d'un nombre d'actifs en diminution.

Des exploitants minoritairement propriétaires

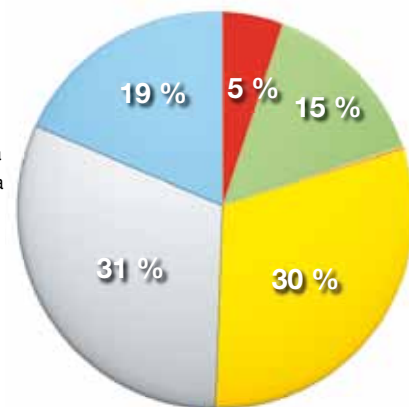
Contrairement à une idée reçue, seul 40 % en moyenne du foncier agricole appartient aux exploitants. Ce taux tombe à 25 % dans la région tarbaise. Deux facteurs aggravent ce constat: la réticence des propriétaires fonciers à louer leurs terres et le morcellement important de la propriété (20 ares la parcelle cadastrale moyenne, 1,37 ha la parcelle culturale moyenne).

Un marché foncier peu ouvert

Le marché des terres agricoles est le moins actif de la région et donc source de surenchères (2^e département au niveau régional en terme de valeur/ha).

- Surface non cultivée : 23 000 ha
- Territoire non agricole : 66 227 ha
- Surface toujours en herbe : 137 950 ha
- Bois, forêts et peupleraies : 139 080 ha
- Terres arables : 84 464 ha

Source: Ministère de l'Agriculture - AGRESTE
Utilisation du territoire - 2007



■ **L'agriculture productrice d'aménités et de sécurité**

Des paysages façonnés par l'activité humaine et en particulier par l'activité agricole

En montagne, l'agriculture s'est développée sur 3 étages (fonds de vallée, zones intermédiaires, estives). Dans les coteaux, les vallées dissymétriques ont conditionné les activités agricoles et forestières (alternance de boisements et de prairies sur les versants et de cultures sur les fonds de vallées). Dans les plaines alluviales, la prédominance des grandes cultures et de la monoculture de maïs a conduit vers l'ouverture des paysages qui restent maillés par un réseau hydrographique important (rivières, canaux) accompagné de cordons boisés.

Une biodiversité étroitement dépendante de l'agriculture

La pratique de l'élevage et du pastoralisme en montagne évite la fermeture des milieux et favorise le maintien d'une biodiversité exceptionnelle ou ordinaire. Dans tous les territoires, les espaces agricoles concourent à l'existence des trames vertes qui offrent des milieux propices aux différentes fonctions vitales des espèces (circulation, alimentation, reproduction).

Des espaces agricoles, indispensables à la gestion des risques naturels

Le maintien de l'activité agricole et donc de la présence humaine est aussi la meilleure garantie de la prévention des risques naturels. Ainsi, le

pâturage a un effet reconnu sur la réduction des risques de glissements de terrains, d'incendies (limitation de l'enfrichement) et d'avalanches. En plaine, les espaces agricoles constituent de vastes zones d'expansion des crues, de libre écoulement des eaux et limitent l'imperméabilisation des sols.

Une attractivité touristique fortement liée à l'agriculture

Le chiffre d'affaires du tourisme représentant 650 millions d'euros en 2009 est la première activité économique des Hautes-Pyrénées. L'attractivité touristique du département est liée pour une grande partie à la diversité et à la qualité de ses paysages façonnés par l'activité humaine et les identités locales créées par les agriculteurs.

23 sites Natura 2000 : lieux de conciliation entre agriculture et biodiversité.

agrotourisme : 32 % des gîtes ruraux détenus par des agriculteurs, environ 100 points d'accueil à la ferme



Nos engagements, nos priorités : gérer de manière économe les sols

■ Encourager la réflexion et la planification, notamment à l'échelle supracommunale

- **Promouvoir les documents d'urbanisme sur les communes** où la dynamique de construction est conséquente.
- **Favoriser les documents d'urbanisme supracommunaux**: des démarches de type Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) intercommunal, de PLU intercommunaux ou de SCoT rural permettent une réflexion d'aménagement et d'urbanisme sur un territoire cohérent et élargi.
- **Dimensionner les zones à urbaniser au plus près des besoins, sans projection excessive**: cela signifie une prise en compte réaliste des perspectives d'évolution démographique et économique d'un territoire.
- **Développer en commun des projets de territoires en matière économique, culturelle et sportive**: l'échelle supracommunale apparaît comme un niveau pertinent pour appréhender les besoins en matière d'équipements, d'habitat et de développement économique.



Les outils

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal ou intercommunal
- La carte communale
- La Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA)

A ÉVITER :

La rue rectiligne, type lotissement.
La forme de la rue bordée a disparu.
Une voie rectiligne, un tracé sans relation avec les éléments structurants comme la trame parcellaire existante, le relief, les soutènements, réduit la rue à une voie routière monodimensionnelle.

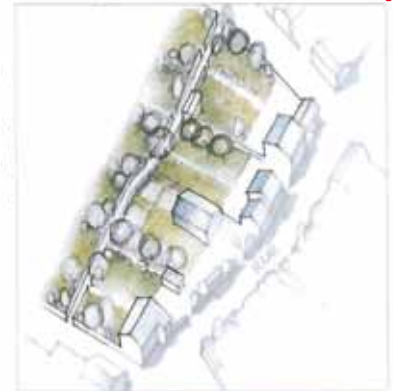
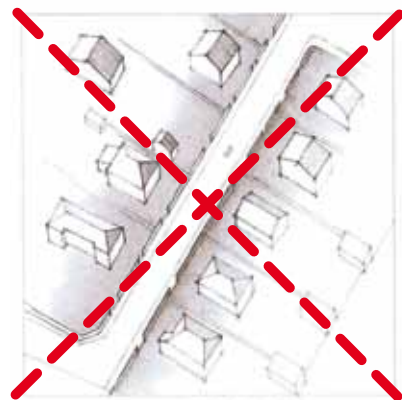
A RECHERCHER :

- agrandir le village en prolongeant la trame de la rue existante,
 - bâtir en continuité de l'existant,
 - s'implanter en bord de rue par les murs de clôture, les portails, les porches, les constructions annexes qui créent la cour.
- Cette implantation forme un paysage bâti diversifié, un espace public varié.

NOUVEAUX QUARTIERS :

Assurer la cohérence du cadre bâti, en prenant en compte la trame bâtie, même dans les nouveaux quartiers.
Entre le bâti et la rue, se déploie la cour.

Exemple de réflexion d'aménagement



Nos engagements, nos priorités : maintenir l'activité et les espaces agricoles

■ *Mieux connaître l'espace pour mieux l'organiser et le gérer*

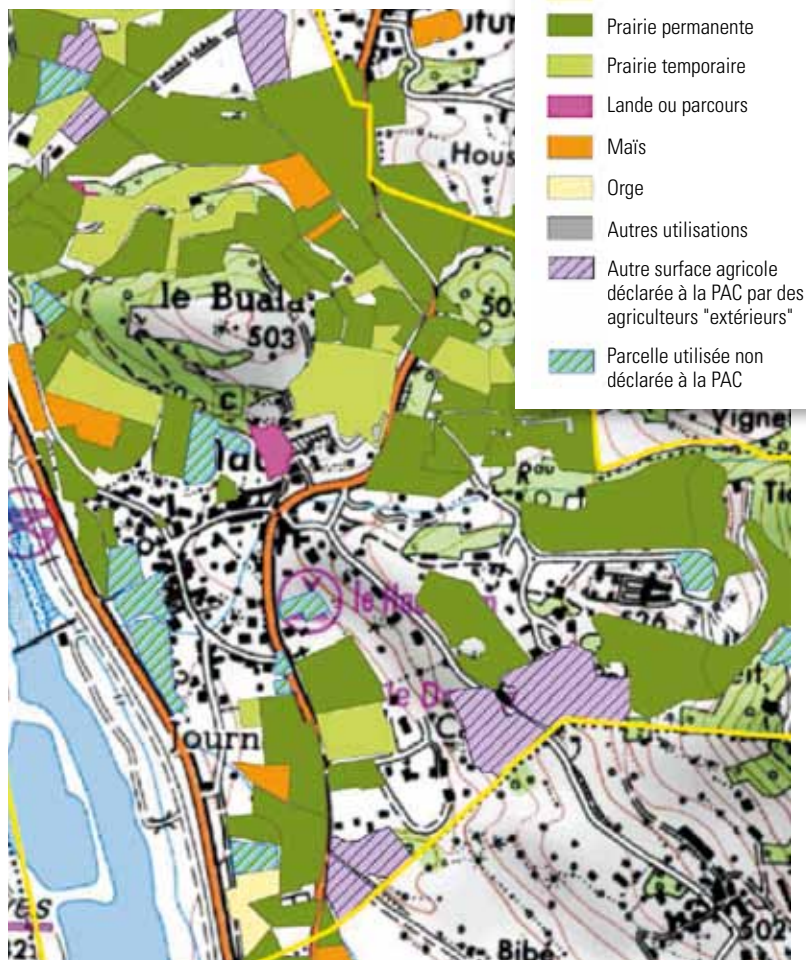
- Évaluer la consommation d'espaces et les transactions foncières en créant **un observatoire départemental du foncier**. Il permettra d'organiser la réflexion pour la prise de décision des actions foncières à entreprendre.

■ *Anticiper l'impact des projets d'aménagement et d'urbanisation sur l'activité agricole*

- **Réaliser l'analyse des enjeux agricoles le plus en amont possible par un diagnostic agricole à l'échelle communale ou supracommunale :** la profession agricole doit être associée préalablement à tout projet d'aménagement, consommateur d'espaces et lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.
- **Constituer des réserves foncières** en vue de compenser les déséquilibres des exploitations.
- **Utiliser les outils d'aménagements fonciers agricoles et forestiers**



Extrait de diagnostic agricole



Les outils

L'observatoire départemental du foncier et le Système d'Information Géographique Urbanisme (de la DDT)
Le diagnostic territorial agricole
La SAFER
L'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF)

Promouvoir les outils des zonages relatifs aux activités et espaces agricoles

- **Identifier des zonages agricoles pérennes dans les documents d'urbanisme afin de garantir une protection durable des sièges et sites d'exploitations agricoles:** l'activité agricole doit être reconnue dans des espaces spécifiques et réservés, afin de conserver le potentiel de production du territoire. Ceci permet de donner de la lisibilité dans la vocation des espaces et de la pérennité à l'activité agricole dans le moyen et long terme.
- **Préserver les surfaces agricoles équipées:** il s'agit d'identifier, localiser et préserver les surfaces agricoles supportant des équipements comme par exemple des installations relatives à l'irrigation.

Définir les constructions liées et nécessaires à l'activité agricole

- **Préciser la réglementation de la construction en zone agricole:** en application du code de l'urbanisme, seuls sont autorisés, en zone agricole, les constructions de bâtiment d'exploitation agricole et le logement de l'exploitant agricole sous conditions. Compte tenu de la difficulté à gérer la construction en zone agricole, un outil de type « guide » précisera les possibilités et les conditions de construction dans ces zones.



Les outils | Les Zones Agricoles Protégées (ZAP)
Les Périmètres Agricoles et Espaces Naturels (PAEN)
Le guide des constructions en zone agricole

Nos engagements, nos priorités :

préserver les paysages pour mieux les valoriser

Le plan de gestion de l'espace rural comporte un volet relatif à la conservation et à la gestion de la qualité des paysages, permettant une gestion de l'espace équilibrée.

Dans les PLU en montagne : le zonage en N ou A, un choix difficile pour les élus.

■ Pérenniser l'activité agricole et pastorale dans le cadre d'une gestion concertée

- **Favoriser l'entretien du paysage montagnard pour éviter les risques liés à sa fermeture:** Pour lutter contre les risques liés à l'abandon des terres les plus difficilement exploitables, un travail de mise en valeur des spécificités paysagères des sites doit être effectué.
- **Favoriser un découplage entre la grange foraine et les surfaces agricoles attenantes:** dans les zones intermédiaires, l'évolution du foncier lié aux granges peut se révéler problématique.



■ Lutter contre la banalisation, la dégradation et le brouillage des paysages

- **Éviter la banalisation et la dégradation des paysages:** la modernisation, la simplification des pratiques agricoles et la monoculture, mais aussi la périurbanisation et le développement des zones d'activité et commerciales, la répétition monotone des mêmes lotissements pavillonnaires ou des constructions d'habitation standardisées contribuent à banaliser le paysage. Il convient de porter une attention particulière à la réorganisation du parcellaire en prenant en compte les éléments fixes du paysage (arbres isolés, bosquets, haies) importants également en terme de biodiversité ainsi que les éléments du système hydraulique (inondation, érosion, drainage, irrigation).
- **Rendre lisible l'espace et les paysages:** la cohérence paysagère, tout autant que les espaces agricoles, est menacée par l'imbrication des zones d'habitat, artisanales, économiques, naturelles

Les outils | Le Plan de Gestion de l'Espace Rural (PGER)
L'Association Foncière Pastorale (AFP)
L'atlas des paysages

et agricoles. Les vocations des secteurs sont peu claires, leurs limites sont indistinctes. Il n'y a plus de coupures et les continuités paysagères sont fortement fragmentées. La réalisation d'un atlas des paysages peut contribuer à lutter contre cette dégradation des paysages et participer à la définition d'une limite entre espace agricole et espace urbain.

■ **Prendre soin du bâti relatif à l'activité agricole**

- **Améliorer la qualité architecturale et l'insertion paysagère des bâtiments agricoles nouveaux et existants:** l'impact visuel des constructions peut être atténué en jouant sur l'implantation et sur les volumes, en prenant en compte l'ensemble des contraintes fonctionnelles. Les constructions en crêtes sont à proscrire car très visibles et soumises au vent; l'adaptation à la pente naturelle du terrain est à favoriser. Le regroupement des bâtiments agricoles permet aussi de limiter l'impact sur les



paysages. L'harmonie entre les bâtiments anciens et récents est à rechercher en identifiant les matériaux et les couleurs des bâtiments anciens. L'emploi de matériaux naturels compatible avec l'économie du projet est à privilégier comme le bois, notamment pour les façades. Le principe est d'éviter les couleurs en rupture avec le paysage et d'utiliser plutôt celles qui se rapprochent du minéral et du végétal.

- **Travailler les abords et les aménagements autour des bâtiments agricoles:** l'utilisation des végétaux et des essences locales permettra l'insertion paysagère du bâti et de ses annexes et d'améliorer l'impact visuel et esthétique de la construction. En outre, les haies libres composées d'essences locales et les arbres à haute tige enrichissent le paysage, en rythmant notre perception. Elles ont aussi un rôle écologique, et indirectement climatique en atténuant ou accentuant les effets du vent, du soleil, de l'ombre, de l'humidité...

Les outils | Le guide architectural des constructions agricoles
Les plans paysagers intercommunaux
Le guide « démarche paysagère en agglomération et périurbanisation »

Nos engagements, nos priorités :

favoriser le "bien vivre ensemble" : agriculteurs, ruraux, citadins

■ **Communiquer et sensibiliser autour de la profession agricole**

L'arrivée de nouveaux habitants, l'évolution des techniques agricoles et les contraintes de rendement ont généré des conflits d'usage entre les habitants des espaces urbanisés et les exploitants des espaces agricoles.

- **Favoriser les échanges:** localement l'agriculture est observée, jugée et critiquée, sur fond d'images plus globales: Organismes Génétiquement Modifiés (OGM), aides Politique Agricole Commune (PAC), pollutions, irrigation, traitements phytosanitaires, apports d'engrais... Dans le même temps cette agriculture locale évolue, s'adapte à un contexte mondialisé et est soumise aux attentes sociétales (production biologique, environnement, biodiversité, lien social...).



Nouveaux bâtiments, matériel de plus en plus performant, efficacité et optimisation guident ces évolutions. Le dialogue, surtout à l'échelle communale, doit rester la priorité. Rappelons que les surfaces agricoles représentent un potentiel de retraitement des déchets important qu'il faut savoir conserver et qui reste à concilier aux autres enjeux (environnementaux, qualité des produits, biodiversité...). Les opérations de rapprochement et de découverte sont à privilégier. Des outils peuvent être le support de ces rapprochements à l'instar des actions de communications et d'échanges entre agriculteurs, nouvelles populations et élus (charte du nouvel arrivant, opération de ferme en ferme, circuits courts...).

Les outils

La charte du nouvel arrivant
Les opérations "Fermes ouvertes"

■ **Appliquer et respecter le principe de réciprocité entre bâtiments agricoles et constructions de tiers**

- **Respecter les distances d'éloignement entre les bâtiments agricoles d'élevage ICPE (Installation Classée au titre de la Protection de l'Environnement) et les constructions à usage d'habitation des tiers:** les bâtiments d'élevage s'ils relèvent d'une ICPE nécessitent la mise en place d'un périmètre de protection de 100 mètres autour du bâtiment et de ses annexes afin de réduire, pour les tiers, les nuisances olfactives, acoustiques, sanitaires.
- **Mettre en œuvre des périmètres de précaution autour des bâtiments d'élevage non soumis au régime des ICPE:** tous les bâtiments d'élevage ne sont pas soumis au régime des ICPE, et dans ce cas, il n'y a pas de règles d'éloignement imposées alors que les nuisances existent aussi. Le relèvement des seuils remet en cause les protections réglementaires des élevages, laissant la notion de trouble de voisinage et de salubrité seule s'appliquer.

■ **Prendre en compte les contraintes de déplacement des engins agricoles dans les aménagements liés à la sécurité routière**

L'évolution des gabarits des engins agricoles n'est pas toujours compatible avec les aménagements routiers. Il est nécessaire d'intégrer ces contraintes le plus en amont possible.



Zonage de carte communale

 Report de périmètre de protection ICPE.

Les outils | Les règles de retrait et d'éloignement des constructions par rapport aux bâtiments d'élevage

Les outils existants ou à créer

Pour compléter et mettre en œuvre concrètement cette charte, elle est accompagnée de fiches synthétiques présentant les outils opérationnels existants ou à créer pour répondre aux engagements et priorités. Ces outils répondent à un ou plusieurs engagements et aux principales interrogations des acteurs que nous sommes.

Comment savoir si une parcelle est constructible ?

- pour les communes dotées d'un document d'urbanisme : le Système d'Information Géographique Urbanisme de l'Etat
- pour les autres : le guide de la construction limitée et de l'aménagement des granges foraines

Quelles sont les constructions autorisées en zone agricole et à quelles conditions ?

- le guide des constructions en zone agricole*

Comment faire cohabiter les habitants et les activités agricoles ?

- les règles de retrait et d'éloignement des constructions par rapport aux bâtiments d'élevage
- les opérations fermes ouvertes
- la charte du nouvel arrivant

Comment maîtriser l'urbanisation sur un territoire dans l'espace et dans le temps ?

à l'échelle supracommunale :

- le Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT)
- le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable intercommunal (PADDi)

à l'échelle communale :

- le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- la Carte Communale

Comment préserver les espaces agricoles en montagne, en zone rurale, dans le périurbain ?

- les Zones Agricoles Protégées (ZAP)
- les Périmètres Agricoles et Espaces Naturels (PAEN)
- la SAFER
- l'Association Foncière Pastorale (AFP)
- l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF)
- le Plan de Gestion de l'Espace Rural (PGER)
- les taxes (taxe foncière, versement pour sous densité)
- la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA)

Comment connaître les enjeux fonciers et agricoles sur un territoire ?

- le diagnostic agricole à l'échelle communale ou supracommunale
- l'observatoire départemental du foncier*

Comment préserver les paysages ?

- l'atlas des paysages*
- le guide architectural des constructions agricoles*
- les plans paysagers intercommunaux
- le guide « démarche paysagère en agglomération et périurbanisation »

* outils à créer

Le suivi, l'évaluation et la diffusion

Cette charte-cadre formalise nos engagements et nos priorités pour un équilibre durable entre développements urbain et agricole.

Elle rappelle les moyens pour contribuer à une gestion économe de l'espace et la nécessité de prendre en compte l'agriculture dans les procédures d'aménagement du territoire et les documents d'urbanisme.

Cette charte constitue un cadre de référence pour les avis qu'ont à formuler les membres de la commission départementale de consommation des espaces agricoles.

Cette commission sera le lieu pour suivre et évaluer l'application de cette charte et, le cas échéant, la faire évoluer.

Le groupe technique partenarial (Conseil général, Association des Maires, Chambre d'Agriculture,

Direction Départementale des Territoires) qui a élaboré cette charte, continuera ses travaux pour proposer au comité de pilotage (Préfet, présidents du Conseil général, de l'Association des Maires et de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées) les outils structurants suivants :

- Le guide des constructions en zone agricole.
- Le cahier des charges des diagnostics agricoles.
- L'atlas des paysages.
- Le guide architectural des constructions agricoles.
- L'observatoire départemental du foncier.

Cette charte est diffusée sur support "papier" auprès des acteurs locaux.

Elle est également accessible sur les sites Internet des partenaires où seront disponibles les fiches "outils".

Les partenaires ressources

[retour au sommaire](#)

Préfecture des Hautes-Pyrénées

Place Charles de Gaulle – BP 1350 - 65013 TARBES CEDEX 9
Tél: 05 62 56 65 65 • www.hautes-pyrenees.gouv.fr

Conseil Général des Hautes-Pyrénées

6 rue Gaston Manent – BP 1324 - 65013 TARBES CEDEX 9
Tél: 05 62 56 78 65 • www.cg65.fr

Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées

20 place du Foirail - 65000 TARBES
Tél: 05 62 34 66 74 • www.hautes-pyrenees.chambagri.fr

Association des Maires des Hautes-Pyrénées

Mairie d'Ibos - Place Verdun - 65420 IBOS
Tél: 05 62 90 61 00 • www.amf.asso.fr

Direction Départementale des Territoires

3 rue Lordat – BP1349 - 65013 TARBES CEDEX 9
Tél: 05 62 51 41 41
www.hautes-pyrenees.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Cité Administrative Reffye
Rue Amiral Courbet - BP 41740 - 65017 TARBES CEDEX
Tél: 05 62 93 05 45
www.hautes-pyrenees.gouv.fr

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Midi-Pyrénées

Cité administrative – Bât G – 1 rue de la cité administrative – BP 80002 - 31074 TOULOUSE CEDEX 9
Tél: 05 61 58 50 00
www.midi-pyrenees.equipement.gouv.fr

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de Midi-Pyrénées

Cité administrative, bât E – Boulevard Armand Duportal 31074 TOULOUSE CEDEX 9
Tél: 05 61 10 61 10 • www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr

Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural GHL

16 pl. du Foirail - Service des Hautes-Pyrénées - 65000 TARBES
Tél: 05 62 93 41 17 • www.gascogne-haut-languedoc.safer.fr

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Hautes-Pyrénées

14 boulevard Claude Debussy - 65000 TARBES
Tél: 05 62 56 71 45 • www.caue-mp.fr

Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace

3 rue Lordat - BP 1349 - 65013 TARBES CEDEX 9
Tél: 05 62 44 59 38

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie: ADEME

Direction Régionale Midi-Pyrénées - Bât 9 - voie Occitane
BP 672 - 31319 TOULOUSE - LABEGE CEDEX
Tél: 05 62 24 35 36 • www.ademe.fr

Parc National des Pyrénées

Villa Fould – 2 rue du IV septembre
BP 736 - 65007 TARBES CEDEX
Tél: 05 62 54 16 40 • www.parc-pyrenees.com

Office National des Forêts

Centre affaires Kennedy - Bd du Pdt Kennedy - 65000 TARBES
Tél: 05 62 44 20 40 • www.onf.fr

Centre Régional de la Propriété Forestière: Bureau des Hautes-Pyrénées

Chambre d'Agriculture - 22 place du Foirail - 65000 TARBES
Tél: 05 62 34 66 74 • www.crfp-midi-pyrenees.com

Arbres et Paysages 65

34 route de Galan - 65220 PUYDARRIEUX
Tél: 05 62 33 61 66 • www.maisondelanature65.com

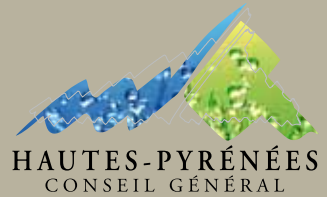


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTES-PYRÉNÉES



EUROMONTANA
2 place du Champ de Mars
1050 Bruxelles
Belgique



**LES DEFIS DU PASTORALISME :
Echanges d'expériences innovantes
pour un développement durable
d'avenir en montagne.**

Mars 2008

Marie Guitton
Cécile Levret
Rachel Delefortrie

Sommaire

REMERCIEMENTS	4
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	4
RÉSUMÉ	5
INTRODUCTION	6
PARTIE 1 : CONTEXTE, THÈME ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	7
PARTIE 2 : LE PASTORALISME ET SON CADRE DE GESTION AU NIVEAU EUROPÉEN	8
1/ Définitions.....	8
1.1/ Les pratiques	8
1.2/ Les lieux du pastoralisme.....	11
2/ Brève présentation de l'histoire du pastoralisme et pratiques actuelles : les enjeux....	14
2.1/ Apparition et évolution des pratiques pastorales.....	14
2.2/ Multifonctionnalité du pastoralisme et difficultés rencontrées	14
3/ Cadre législatif du pastoralisme européen (au sens Union Européenne	18
3.1/ Au niveau communautaire : l'agriculture de montagne et le pastoralisme	18
3.2/ Cadre législatif français.....	19
3.3/ Exemple du cadre législatif Suisse.....	20
PARTIE 3 : LES TROIS THÈMES ÉTUDIÉS	21
1/ La pression foncière dans les zones intermédiaires et les vallées.....	21
1.1/ L'enjeu : maintenir suffisamment d'espace accessibles aux éleveurs en zones de basse altitude..	21
1.2 / Etat des lieux.....	21
1.3/ Les moyens permettant de lutter contre la pression foncière.....	23
2/ Les systèmes de gestion des espaces pastoraux	27
2.1/ L'enjeu : réussir une gestion durable de l'espace.....	27
2.2/ Etat des lieux.....	28
2.3/ Les solutions envisagées.....	29
3 / Les enjeux économiques et les soutiens par les collectivités	33
3.1/ L'enjeu : soutenir une activité dont tous les bénéficiaires ne sont pas rémunérés	33
3.2/ Etat des lieux.....	33
3.3/ Les soutiens au pastoralisme par les politiques agricoles.....	34
BIBLIOGRAPHIE	41
PARTIE 4 : EXPÉRIENCES PRÉSENTÉES.....	45
THÈME 1 : LA PRESSION FONCIÈRE DANS LES ZONES INTERMÉDIAIRES ET LES VALLÉES.	47
1/ La Banque de Terres (<i>Banco de tierras</i>) des Asturies, Espagne.....	47
2/ Plan d'urbanisme de la province de Trento (Piano Urbanistico provinciale), Italie.....	52
3/ Plan de Gestion de l'Espace Rural par vallée du canton de Luchon, France.....	56

THÈME 2 : LES SYSTÈMES DE GESTION DES ESPACES PASTORAUX.....	60
1/ Terrains communaux et droits d'usage : <i>Usi Civici</i> dans la Province de Trento, Italie..	60
2/ Utilisation des pâturages communs en Roumanie	64
3/ Le Crofting en Ecosse	68
4/ Analyse économique de la gestion des exploitations d'alpages en Autriche.....	73
THÈME 3 : LES ENJEUX ÉCONOMIQUES ET LES SOUTIENS PAR LES COLLECTIVITÉS	77
1/ Politique agricole suisse et soutien au pastoralisme.....	77
2/ Les subventions norvégiennes pour encourager la pratique de la transhumance bovine – cas du Comté d'Oppland.....	81
3/ Analyse de l'impact du tourisme dans les alpages autrichiens – projet ALP Austria....	84
ANNEXES	88
Annexe 1 : carte des montagnes d'Europe	88
Annexe 2 : Les lieux de grande transhumance	89
Annexe 3 : systèmes pastoraux et utilisation de l'espace. Quelques exemples	90
Annexe 4 : Les bénéfices du pastoralisme.....	91
Annexe 5 : Les définitions utilisées dans la législation Suisse.....	95
Annexe 6 : Les communes dotés d'un PLU ou d'une carte communale.....	96
Annexe 7 : Quelques outils et moyens d'aide à la gestion des espaces pastoraux en France...97	
Annexe 8 : les mesures en faveurs du pastoralisme dans les plans de développement ruraux (approuvés au 27 février 2008)	99

Remerciements

Euromontana tient à remercier en particulier :

Pour leur aide à la préparation et à la relecture de ce rapport :

Guillaume Cloye, APCA
Pierre Savy, FNSEA
Rachel Delefortrie, stagiaire Euromontana
Cécile Levret, Euromontana

Pour leur contribution à la préparation des cas d'étude :

Benigno Fernández Fano (Banco de tierras de Asturias, Italie) ; Jaime Izquierdo (Ministry of Agriculture, Espagne) ; Federico Bigaran (Autonomous Province of Trento, Italie), Ioan Cocirdan (CEFIDEC, Roumanie), Tiberiu Ștef (AGROMRO, Roumanie), Gwyn Jones (European Forum on Nature Conservation & Pastoralism, United Kingdom), Alain Alter (Office de consultation agricole, Canton du Valais, Suisse), Sibylle Meyre (SAB, Suisse), Boris Barth, Dagfinn Claudius (Comté d'Oppland, Norvège), Karoline Daugstad (Centre de recherches rurales, Norvège), Jean-Michel Courades (DG Agri, Commission Européenne).

Ainsi que toutes les autres personnes qui ont contribué à ce travail.

Liste des abréviations

AFP = Association Foncière Pastorale
AOC = Appellation d'Origine Contrôlée
GP = Groupement Pastoral
DATAR = Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
DFCI = Défense des forêts contre les incendies
DIACT = Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires
HNVF = High Nature Value Farmland/ Terrain à Haute Valeur Naturelle
IACS = Integrated Administration and Control System/ Système d'Administration et de Contrôle Intégré
ICHN = Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel
MAE = Mesure agro-environnementale
OCM = Organisation Commune de Marché
ONG = Organisation Non Gouvernementale
PAC = Politique Agricole Commune
PCO = Prime Compensatrice Ovine
PDRH = Plan de Développement Rural Hexagonal
PHAE = Prime Herbagère Agro-Environnementale
PLU = Plan d'Occupation du Sol
PMBE = Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage
SAFER = Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
SCOT = Schéma de COhérente Territoriale
SIG = Système d'Information Géographique
SUAIA = Service d'Utilité Agricole Interchambre d'Agriculture Pyrénées
SUAMME = Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranéenne Elevage
UP = Unité pastorale

Résumé

Ce document concernant les défis du pastoralisme en Europe a été réalisé par Euromontana (association européenne pour le développement et la coopération des zones de montagne) en 2007 dans le cadre d'un appel à projet du ministère français de l'agriculture et de la pêche.

Le pastoralisme est une activité traditionnelle d'élevage extensive, pratiquée en particulier dans les zones de montagne. Cette forme d'élevage permet la mise en valeur de territoires à faible valeur agronomique, difficiles d'accès ou non-mécanisables, et ainsi de maintenir une activité économique dans ces zones. Le pastoralisme a aussi comme intérêt de maintenir des paysages ouverts, jouant ainsi un rôle à la fois pour le développement du tourisme et pour favoriser la biodiversité, et de prévenir les catastrophes naturelles. Cependant, la poursuite de l'activité pastorale est menacée par des difficultés de plusieurs ordres : difficultés liées au contexte économique, difficultés pour trouver des terrains suffisants pour maintenir les troupeaux, difficultés à organiser efficacement et durablement le pâturage des troupeaux dans le contexte d'un usage saisonnier du territoire avec des enjeux environnementaux forts et une pression exercée par les autres utilisateurs des pâturages.

Le présent document a pour objectif de proposer quelques solutions et exemples mises en place dans différents pays européens concernant trois thèmes liés aux activités pastorales, à savoir la pression foncière en fond de vallée, la gestion des pâturages d'altitude et les soutiens par les collectivités. Loin d'avoir constitué une liste exhaustive, c'est bien une sélection de cas d'études sur les trois sujets qui sont présentés.

Après avoir précisé dans une première partie les définitions et le cadre législatif du pastoralisme, le document aborde chacun des trois thèmes en s'attachant à décrire les enjeux, l'état des lieux et les solutions envisagées dans différents pays d'Europe, et à différents niveaux. On constate alors que la pression foncière et de la gestion des pâturages ne sont pas des problèmes dont le règlement est envisagé à un niveau européen. Au contraire, c'est bien le principe de subsidiarité qui s'applique. Ce sont donc aux Etats ou aux Province de développer et surtout de mettre en œuvre les outils nécessaires. La gestion des pâturages est souvent envisagée localement et obéit la plupart du temps à des règles qui se sont développées au fil des siècles, et qui ont pu par la suite être transcrites dans la législation nationale. Le soutien au pastoralisme par les collectivités est part contre beaucoup plus dépendant de la législation Européenne puisque les mesures que peuvent utiliser les Etats-Membres rentrent dans le cadre de la Politique Agricole Commune. Cependant, les Etats-Membres disposent de marge de manœuvre et de grandes différences dans l'utilisation des aides est à noter. Les Etats non membres de l'Union Européenne ont quant à eux toute latitude dans le choix des soutiens mis en places.

La dernière partie du rapport rassemble dix exemples rencontrés en Europe et liés aux trois thèmes traités. Ainsi, les cas de la Banque de Terres de la province des Asturies Espagnoles, du plan d'urbanisme de la province de Trento en Italie et du plan de Gestion de l'Espace Rural par vallée du canton de Luchon en France apporte des éléments de réponse au problème de la pression foncière en fond de vallée. Les exemples suivants présentent des systèmes d'organisation des pâturages : la gestion des terrains communaux et selon des droits d'usage (*Usi Civici*) dans la Province de Trento en Italie, le mode d'organisation pour l'utilisation des pâturages communs en Roumanie et fonctionnement du système Ecossais de *crofting*. L'analyse économique de la gestion des exploitations d'alpages en Autriche vient compléter la liste des cas d'étude sur ce thème en démontrant dans quelles conditions l'utilisation d'alpage a un intérêt économique. Finalement, les derniers cas d'études présentent les soutiens économiques au pastoralisme en Suisse et en particulier dans le Canton du Valais et en Norvège, dans le Comté d'Oppland ainsi que l'analyse de l'impact du tourisme dans les alpages autrichiennes. Les dix expériences présentées ont été développées dans un contexte local et ne sont donc pas reproductibles telles quelles ailleurs. L'ambition de ce rapport est part contre que ces exemples soient un appui et une source d'inspiration pour les personnes travaillant sur un des trois thèmes étudié dans ce document. Pour plus d'informations, les coordonnées de personnes ou d'organisations pouvant être contactées sont précisées pour chaque exemples.

Introduction

Le principal objectif de ce document, réalisé dans le cadre d'un appel à projet du Ministère français de l'agriculture et de la pêche, concerne l'échange d'expériences sur les aspects innovants d'organisation, de législation ou de technologies. Dans cet esprit, ce document n'envisage pas de proposer un état des lieux exhaustif mais de rassembler à propos de quelques points l'actualité législative Communautaire et des idées innovantes ou rencontrées dans d'autre région d'Europe. Ce recueil pourra alors constituer un des outils venant en appui à des réflexions menées à des niveaux nationaux ou locaux pour le maintien et le développement des activités pastorales en zones de montagne en Europe.

Quelques difficultés apparues au cours de l'étude sont à mentionner, dues à la faible disponibilité de littérature sur les sujets auxquels nous nous sommes intéressés. En effet, la plupart des acteurs travaillant dans le domaine du pastoralisme sont des personnes de terrain, qui ne disposent souvent pas du temps nécessaire à la capitalisation de leur expérience. Ces personnes sources d'information n'ont donc que rarement des documents écrits disponibles concernant leur travail et les spécificités et innovations pastorales qu'ils rencontrent.

Il existe toute de même un certain nombre d'études sur le pastoralisme. Cependant, beaucoup d'entre elles sont axées sur les liens entre le pastoralisme et la biodiversité. On trouve aussi un certain nombre de références concernant la description des pratiques pastorales ou de la transhumance, ainsi que sur l'impact du pastoralisme en tant que facteur permettant de réduire les risques naturels. Par contre, mis à part dans les législations, certains problèmes et en particulier les problèmes de l'accès au foncier, ne sont que rarement abordés. Il faut donc pour se documenter sur ces sujets se rapprocher des autorités concernées et étudier les documents législatifs y afférant. Les législations n'étant généralement disponibles que dans la langue nationale, les possibilités d'analyses sont très vite arrêtées par l'obstacle des langues.

En plus des difficultés à obtenir de la documentation sur les sujets que nous souhaitons traiter dans cette étude, il nous semble important de souligner un autre point. Tous les acteurs que nous avons interrogés pour la réalisation de cette étude insistent tous sur l'importance de l'activité pastorale et de ses impacts positifs sur le territoire. Mais la plupart s'accorde aussi sur les menaces qui pèsent et mettent en péril la pérennité des pratiques pastorales. En particulier, les changements récents de la PAC sont redoutés car il semble aux personnes impliquées dans la gestion du pastoralisme que les spécificités pastorales ne sont pas prises en compte et que les soutiens dont pouvaient bénéficier les éleveurs sont peu à peu réduits, à la fois parce que le montant des aides disponibles diminue et parce que moins d'aides sont destinées aux activités de production extensives en général ou au pastoralisme en particulier.

Alors que l'écologie et les questions environnementales prennent de plus en plus de place dans la politique et les médias, les activités agricoles ayant un impact positif ou neutre pour l'environnement ne reçoivent de soutien qu'au prix d'efforts additionnels. D'important budget sont par contre consacrés à aider les agriculteurs les plus polluants à réduire l'impact de leurs activités. L'observation de ces faits amène alors à se poser la question de la représentation des éleveurs pastoraux : si les moyens mis en œuvre pour soutenir les activités pastorales sont jugés insuffisants, une explication pourrait être que les éleveurs, de par la nature de leur activité ou leurs traditions d'organisation, ne sont pas bien représentés comparativement aux autres secteurs d'activité agricoles et n'obtiennent en conséquence pas une prise en compte de leur besoin suffisante. Cette hypothèse ne pourrait être confirmée que par une étude complète de la question.

Partie 1 : Contexte, thème et objectifs de l'étude

Le pastoralisme se rencontre sous différentes formes sur tous les continents. Cette forme d'élevage extensif s'est développée en particulier dans les zones de moindre productivité. En Europe, des formes d'activités pastorales sont ainsi présentes dans la plupart des massifs montagneux et les différents enjeux qui y sont liés ont été décrits à plusieurs reprises et dans de nombreux pays (voir carte des massifs montagneux européens en annexe 1 et carte des lieux de grande transhumance en annexe 2). Les pratiques pastorales sont donc largement reconnues pour leurs différents rôles et les bénéfices qu'elles apportent.

Le pastoralisme est une activité à enjeux multiples¹ pour les montagnes et les montagnards. L'enjeu économique est certes important car cette forme d'élevage extensif fait vivre non seulement les éleveurs, mais aussi de nombreuses démarches de promotion et valorisation des filières de produits agroalimentaires de qualité sont issues des pratiques pastorales. Il n'en reste pas moins qu'une activité pastorale bien gérée, avec une pression de pâturage adéquate, induit des bénéfices qui dépassent le seul secteur économique : étant données les influences du pastoralisme, les enjeux de cette activité sont aussi environnementaux (de nombreuses études ayant montré le rôle positif joué par l'élevage extensif pour le maintien de la biodiversité de nos montagnes), paysagers (le pâturage par les animaux permet de garder des espaces ouverts et d'avoir ainsi une alternance de prairies et forêts, très appréciées par les touristes), et concernent aussi les risques naturels (des pâturages bien entretenus jouent un rôle important dans la prévention des incendies, des avalanches, des glissements de terrain et des inondations).

Cependant, en dépit de ces avantages, le pastoralisme a aujourd'hui à faire face à des nombreuses difficultés qui menacent sa pérennité. Ces difficultés sont de plusieurs niveaux : nous nous attarderons dans cette étude à trois d'entre elles, pour lesquelles nous développerons des exemples de solutions rencontrées. Pour chacune de ces trois problématiques, nous présenterons en particulier des exemples de solutions ou aménagements qui ont été développés dans différents pays d'Europe. Ces trois types de difficultés, que nous avons choisis en accord avec le Ministère français de l'Agriculture, sont les suivants :

- les espaces menacés par l'urbanisation en zones intermédiaires et fonds de vallées ;
- les systèmes de gestion des espaces pastoraux en zone de montagne ;
- les enjeux économiques et les soutiens par les collectivités.

Nous commencerons donc le rapport de cette étude en présentant ce qu'est le pastoralisme en Europe. Nous identifierons notamment les différents types de pratiques avant d'exposer brièvement l'origine et la réalité actuelle du pastoralisme européen. Dans une deuxième partie, nous détaillerons les trois problématiques énoncées précédemment avec, pour chacune d'elles, les enjeux, la situation actuelle puis les solutions existantes. Enfin, la troisième partie de cette étude sera constituée des études de cas collectés en Europe : chacun de ces cas amènera des éléments de réflexion sur les solutions développées par différents pays européens pour répondre aux trois thèmes.

¹ Groupe interministériel sur le pastoralisme - Rapport à Monsieur le Ministre, 2002

Partie 2 : le pastoralisme et son cadre de gestion au niveau européen

1/ Définitions

1.1/ Les pratiques

Le pastoralisme est une forme d'élevage extensif pratiquée dans le monde entier. Les pratiques sont très variées, et différents termes que nous allons expliciter dans cette partie sont donc utilisés. Cependant, étant donné que notre étude concerne uniquement les montagnes d'Europe, les définitions que nous présentons ici concerneront les pratiques européennes. Nous ne prendrons pas en compte les formes de pastoralisme rencontrées sur d'autres continents.

a/ Pastoralisme

A un niveau international, le pastoralisme est défini dans le cadre du programme WISP (*World Initiative for Sustainable Pastoralism*) comme « un élevage extensif de ruminants, caractérisé par une certaine forme de mobilité. Le pastoralisme se réfère bien souvent à l'élevage extensif de troupeaux de différentes espèces (bovin, ovin, caprin, camélidé, équidé) exigeant une migration périodique pour accéder aux pâturages » (traduit de l'anglais).

Au niveau français, il est intéressant de noter que l'Association Française de Pastoralisme propose une définition très ouverte du pastoralisme. Elle le décrit ainsi comme étant « une activité de production profondément originale qui n'existe que par un rapport étroit et respectueux entre les hommes, la terre et les troupeaux. Le pastoralisme est en outre étroitement dépendant des variations climatiques. Il représente une forme irremplaçable, économe en énergies fossiles, de mise en valeur et de gestion des espaces naturels »¹. Cette définition très large insiste sur l'importance de la relation entre l'homme, l'animal et le terrain exploité. Dans la loi de développement des territoires ruraux (article L113-2 du code rural complété par la LDTR du 23 février 2005²), le mode d'utilisation des terres est précisé : « L'espace pastoral est constitué par les pâturages d'utilisation extensive et saisonnière ».

Au niveau européen, on retrouve dans plusieurs définitions cette notion d'utilisation extensive des pâturages ou parcours (BLENCH R.³, projets européens Pastoral⁴ et Pastomed⁵). On retiendra donc de ces différentes définitions que le pastoralisme est une activité d'élevage, dans laquelle des **espaces naturels** sont utilisés de **manière extensive avec une mobilité plus ou moins importante des troupeaux**.

Le terme 'pastoralisme' regroupe une très grande variété de pratiques, différentes catégories sont ensuite identifiées. Bien que l'on puisse établir des classifications en fonction des espèces d'animaux élevées, des terrains utilisés ou autres critères, c'est généralement en fonction des mouvements des troupeaux que les distinctions sont établies. Nous allons donc dans les paragraphes suivants préciser ce qu'on entend par nomadisme et transhumance. Nous préciserons aussi ce que sont l'agro-pastoralisme et le sylvo-pastoralisme.

¹ Site de l'Association Foncière du Pastoralisme : www.pastoralisme.org

² Loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (loi française)

³ Le pastoralisme est défini comme l'utilisation du pâturage extensif sur parcours pour la production animale. (Traduit de l'anglais)

⁴ Les systèmes pastoraux concernés par le projet sont généralement caractérisés par le pâturage d'animaux domestiques à faible densité dans de vastes zones « ouvertes » en majorité dominées par une végétation semi-naturelle. Cette végétation semi-naturelle fournit la majorité du fourrage nécessaire aux animaux pour l'année. (Traduit de l'anglais)

⁵ « Le pastoralisme est une activité d'élevage traditionnelle qui repose sur l'utilisation par le pâturage d'espaces naturels variés »

b/ Nomadisme

Le nomadisme définit un mode d'élevage dans lequel les troupeaux et les familles se déplacent en fonction des possibilités fourragères des lieux. Etant donné qu'elles n'ont pas de lieu d'habitation fixe, les familles emmènent avec elles leurs biens.

Le nomadisme est très peu pratiqué en Europe, bien qu'on puisse encore rencontrer certaines familles le pratiquant notamment chez les Saami au Nord de la Scandinavie¹ (élevage de rennes). En Grèce, les Sarakatsani ont pratiqué l'élevage nomade ovin et caprin jusque dans les années 1970 et se sont progressivement sédentarisés, ne pratiquant plus actuellement que la transhumance [ISPIKOURDIS I., SIOLIOU M.K., PAPANASTASIS V.P. 2004]. Nous ne nous attarderons donc pas dans cette étude sur les problématiques liées à cette forme de pastoralisme.

c/ Transhumance

BLENCH R. décrit la transhumance comme étant « le mouvement régulier des troupeaux entre des points fixes pour exploiter la disponibilité saisonnière des pâturages » (Traduit de l'anglais). Les troupeaux seront emmenés pour une période donnée à une distance telle qu'un retour journalier est impossible. Les éleveurs pourront alors soit habiter pendant cette période avec leur troupeau dans une cabane ou une ferme secondaire, soit faire des trajets régulièrement entre leur ferme et ces pâturages éloignés pour surveiller leurs animaux. La principale différence entre la transhumance et le nomadisme réside dans le fait que, contrairement à la deuxième forme de pastoralisme, les éleveurs pratiquant la première ont une habitation fixe.

En fonction du type de trajet effectué et de la saison de déplacement, différents types de transhumance sont distingués :

- **La grande transhumance (estivale)**: déplacement estival sur de longue distance (parfois plusieurs centaines de km). Venant de régions de basse altitude, les animaux sont conduits dans des régions montagneuses où ils passeront une partie du printemps, l'été et le début d'automne. Le transport peut se faire à pied, en camion ou en train. La grande transhumance est pratiquée essentiellement pour les ovins en région méditerranéenne (Voir carte en annexe 1).
- **La petite transhumance ou transhumance locale** : déplacement estival des animaux sur de courtes distances : montée en estive ou en alpage, « pendulation » en Roumanie (« Pendulare » ou « Mica transhumanta » pour petite transhumance en Roumain), « trastermitancia » en Espagne. Le déplacement est souvent un déplacement vertical, de la vallée, où se situe la ferme et où les animaux hivernent, jusqu'aux zones situées plus en altitude mais à proximité. Le trajet est plus court que pour la grande transhumance : pas plus de 20 km. La période passée en altitude s'appelle la période d'estivage, et les animaux concernés, bien que le plus souvent des bovins, ovins ou caprins, peuvent aussi être d'autres espèces.
- **La transhumance hivernale** : déplacement vers des régions de basse altitude, notamment vers les régions littorales, des troupeaux (ovins surtout) qui y passeront l'hiver. On rencontre des élevages pratiquant la transhumance hivernale dans les régions méditerranéennes ainsi qu'en Roumanie.

La distinction entre nomadisme et transhumance étant faite, il est bon de préciser que de nombreux éleveurs pratiquent ce que l'on pourrait qualifier de **pastoralisme sédentaire**. Les animaux sont alors élevés sur des herbages ou parcours de manière extensive, toutes les surfaces utilisées étant intégrées à la ferme et ne nécessitant pas de déplacement saisonnier.

Des schémas présentés en annexe 3 illustrent certaines des pratiques de transhumance adoptées par les éleveurs.

L'activité pastorale peut être associée à des activités de culture agricole ou d'exploitation forestière. Les paragraphes suivants précisent le cadre de l'agro-pastoralisme et du sylvo-pastoralisme.

¹ <http://www.regjeringen.no/>, <http://virtual.finland.fi/netcomm/news/showarticle.asp?intNWSAID=26473>

d/ Agro-pastoralisme

L'agro-pastoralisme fait référence à l'ensemble des pratiques pastorales et de cultures agricoles. On pourra parler d'agro-pastoralisme pour décrire les activités agricoles d'une région si on y rencontre à la fois des activités pastorales et des activités agricoles. Au niveau d'une exploitation agricole, l'agro-pastoralisme¹ caractérise le fait que des agriculteurs, en plus de leurs activités d'élevage pastoral, exploitent des terrains agricoles.

e/ Sylvopastoralisme

Dans la présentation de leur brochure, GUERIN et MACRON² définissent le sylvopastoralisme, comme « la combinaison sur un même espace, des activités sylvicoles et pastorales ». Le sylvopastoralisme est donc une forme de valorisation des terrains bois (parcours et accrus forestiers) par le pastoralisme. En France, elle est pratiquée principalement dans le grand sud.

Les enjeux liés à cette pratique peuvent être :

- la recherche d'un équilibre technico-économique au niveau des exploitations d'élevage ou d'aménagements forestiers. C'est notamment une solution qui peut être intéressante puisque le pâturage d'une parcelle sylvicole, une fois celle-ci éclaircie, permet de la maintenir propre et ainsi de favoriser la croissance des arbres. En même temps, l'accès à ces espaces où les arbres procurent de l'ombre peut être une ressource fourragère supplémentaire intéressante pour les éleveurs, notamment en région méditerranéenne où l'été grille les pâturages [DOREE A., 2000].
- les débouchés bois (bois-énergie et du sciage) ;
- les impacts à l'échelle du territoire (entretien du territoire, lutte contre les incendies). Dans le cadre de la défense de la forêt contre les incendies (DFCI) notamment, des contrats peuvent être passés entre collectivités et éleveurs pour maintenir des zones coupe-feu dégagées ou pour limiter l'embroussaillage, facteur de propagation du feu (exemple du réseau « coupure de combustible » en zone méditerranéenne)³.

En bref... Les définitions utilisées dans cette étude :

Le pastoralisme est une activité d'élevage dans laquelle des espaces naturels sont utilisés de manière extensive et saisonnière.

On distingue selon les déplacements des troupeaux :

Le nomadisme : pastoralisme avec déplacement des troupeaux et des familles qui ne sont pas rattachés à un lieu d'habitation fixe

La transhumance : pastoralisme avec déplacement saisonnier des troupeaux. Selon les cas, on parlera de *petite transhumance* ou *transhumance locale*, de *grande transhumance*, de *transhumance hivernale*.

Le pastoralisme sédentaire : pastoralisme sans déplacement conséquent du troupeau.

Si des activités autres que l'élevage sont associées au pastoralisme, on parlera alors de :

Agro-pastoralisme : association d'activités pastorales et de cultures agricoles

Sylvo-pastoralisme : association d'activités pastorales et sylvicoles sur les mêmes espaces.

¹ BLENCH R.: « les agropastoralistes peuvent être décrits comme des pastoralistes installés qui cultivent des surfaces suffisantes pour nourrir leurs familles grâce à leurs récoltes. Les agropastoralistes détiennent donc des droits liés au foncier, utilisent leur propre travail ou louent de la main-d'œuvre pour cultiver leur terrain et faire pousser des denrées. Bien que le bétail soit toujours un bien précieux, les troupeaux sont en moyenne plus petits que dans les autres systèmes pastoraux, peut-être parce que les agropastoralistes ne comptent plus uniquement sur leur bétail et dépendent sur des espaces de pâturage limités autour des villages, qui peuvent être atteints en une journée. » (traduit de l'anglais)

² Institut de l'élevage, 2005, Sylvopastoralisme : les clés de la réussite, Institut de l'élevage, Paris, 78p.

³ Voir site du SIME : http://simelr.free.fr/ACTUS/article.php?id_article=23

1.2/ Les lieux du pastoralisme

Les espaces utilisés par les éleveurs sont définis en fonction de l'altitude, du type de végétation (ressource fourragère) et de la disponibilité du foncier. Les schémas présentés en annexe 3 illustrent la diversité des espaces utilisés.

Ces espaces peuvent indifféremment être détenus comme biens privés (appartenant ou non à l'éleveur), communaux ou sectionnaires (terrains appartenant à une section de commune : village ou hameau) ou publiques.

a / Pâturages d'altitude et de moyenne altitude

Ce sont notamment les surfaces utilisées en été par les éleveurs pratiquant la grande et la petite transhumance. On parlera de **pâturage de moyenne altitude** pour ceux situés entre 600 et 1000m (Vosges, Jura et Massif Central notamment), et de **pâturage d'altitude** au-delà de 1000 m environ. Plusieurs termes sont utilisés selon les régions : ainsi en France, on parlera d'*alpages* dans les Alpes, d'*estives* dans les Pyrénées et le Massif Central, de *hautes-chaumes* dans le Livradois-Forez et les Vosges, de *montagne* dans le Massif Central...

A partir d'une certaine altitude, la rudesse des conditions climatiques rend impossible la présence d'arbres. Au-delà de cette limite, les terres restent donc naturellement avec une végétation herbacée, même en l'absence de pâturage par les animaux. Sur la base de ce critère, on peut donc faire la différence entre :

- la **prairie de montagne** [MASSON N., FLEURY P., 2000] : « une prairie est un terrain recouvert d'herbe produisant du fourrage pour les animaux domestiques. En montagne, les prairies sont généralement permanentes, c'est-à-dire qu'elles ne sont jamais labourées. La pratique régulière de la fauche et/ou de la pâture empêche la colonisation par les arbustes et le retour à la forêt. Les prairies dépassent rarement le niveau inférieur de l'étage subalpin, c'est-à-dire 1800 m environ. »
- la **pelouse d'altitude** [MASSON N., FLEURY P., 2000] : « une pelouse est un terrain recouvert d'herbe plus courte et plus dense qu'une prairie. En altitude, du fait de la pâture par les animaux, mais aussi à cause des conditions climatiques plus rudes, la prairie est progressivement remplacée par la pelouse. Jusqu'à 2000 m, la présence d'une pelouse nécessite du pâturage pour empêcher l'installation des ligneux. A l'étage alpin, au-dessus de 2200 m, les arbres ne pouvant pas pousser, même en l'absence d'intervention humaine et animale, la végétation reste à l'étage de pelouse. »

Les altitudes données ici sont valables pour le massif alpin. Selon les massifs, la limite entre la prairie à pelouse est à une altitude variable.

Ces espaces ne sont pas utilisés uniquement par des éleveurs transhumants et des exploitations sédentaires peuvent avoir leurs sièges dans ces zones.

Qualification des pâturages en fonction de leurs caractéristiques physiques

En Espagne, dans les Asturies, les éleveurs définissent différents types d'espaces pastoraux en fonction de la qualité des terrains : ainsi, ils distinguent les *xerros* qui sont « des zones où des pâtures d'excellente qualité sont entremêlées de rochers » d'une part, et d'autre part les *vegas*, qui sont des « terrains naturellement très fertile » et forment de « vastes zones de pacage au relief plus aimable que les xerros »¹.

¹ La conservation des Picos de Europa à partir de la reprise du pastoralisme traditionnel, J. IZQUIERDO VALLINA. Introduction et traduction : B. Besche-Commenge, 14 p.

b/ Zones intermédiaires ou unités d'intersaison

Les zones intermédiaires sont situées à des altitudes inférieures à celles des pâturages d'altitude (Dans le cas de l'appellation d'origine contrôlée (AOC) pyrénéenne Barèges-Gavarnie¹, il est précisé l'altitude de la zone intermédiaire qui est comprise entre 1000 et 1500 m d'altitude). Dans le cas des élevages transhumants, les zones intermédiaires, aussi appelées zones de « granges foraines » dans les Pyrénées, peuvent être utilisées au printemps ou à l'automne. Un éleveur dont le siège d'exploitation est situé en basse altitude et qui pratique la transhumance pourra ainsi partir au printemps exploiter une zone intermédiaire avant de rejoindre pour l'été des pâturages d'altitude et de redescendre en automne en faisant une étape dans la zone intermédiaire.

Ce cas d'école n'est cependant qu'un des multiples cas possibles : certains éleveurs transhumants n'utilisent pas de zone intermédiaire, d'autre restent à l'année en zone intermédiaire et utilisent des terrains variés à ces altitudes (prairies, sous-bois, parcours...). Tous les cas de figure sont donc possibles.

Les lieux de transhumance.

En France, on appelle **unité pastorale**² (UP) une surface toujours en herbe constituée par une unité géographique d'au moins 10 ha d'un seul tenant. L'UP est généralement située au-dessus de la zone habitat permanent et des cultures. Elle est pâturée sans retour journalier à l'exploitation (plus d'une demi-heure de marche), une partie de l'année seulement (pour des raisons d'altitude ou de climat), par un même troupeau ou un même ensemble de troupeaux, quelle que soit la nature des propriétaires de terrain.

c/ Vallées et zones de basse altitude

Tout comme dans le cas des zones d'altitude et des zones intermédiaires, des élevages pastoraux sédentaires peuvent y être installés et utiliser les différents terrains et types de végétation qui s'y trouve.

Dans le cas de la petite et grande transhumance, c'est dans ces vallées et zones de basses altitudes que sont installés les sièges des exploitations. C'est aussi dans des zones de basse altitude que seront emmenés les troupeaux pour la transhumance hivernale.

Pâturages proches des villages ou pâturages éloignés

Certains systèmes de pastoralisme établissent des différences de gestion des pâturages en fonction de l'éloignement des pâtures du village. Ainsi, en Roumanie, on appellera *izlaz* les herbages à proximité du village ; ceux-ci sont communs mais utilisés individuellement. Au contraire, les *pasun* sont les pâturages plus éloignés en altitude ; les animaux du village rassemblés en un troupeau commun y seront menés.

En Ecosse, on retrouve là-aussi une différence de gestion entre les pâturages communs éloignés où les moutons paissent en liberté, et les terrains à proximité du village qui sont attribués individuellement aux éleveurs.

¹ Décret du 15 septembre 2003 relatif à l'appellation d'origine contrôlée (AOC) « Barèges-Gavarnie » paru au J.O. 218 du 20 septembre 2003

² Définition SCEES (Service Central des Enquêtes et Études statistiques)

d/ Parcours

Les parcours sont caractérisés par la végétation qu'on y trouve. La définition incluse dans l'arrêté préfectoral n° 2005-143-18¹ de l'Ardèche stipule que « c'est une surface rarement mécanisable boisée ou non (taux d'enherbement au moins 33 %), pouvant avoir plusieurs strates de végétations (herbe, broussailles, arbres). Elle est essentiellement utilisée pour le pâturage mais avec une productivité faible, offrant des ressources alimentaires variées et pouvant faire ponctuellement l'objet de travaux en complément au pâturage (débroussaillage ou éclaircie). »

Différents types de parcours peuvent ensuite être distingués selon les proportions des différents types de végétations présentes. Cette notion est précisée dans le DOCUP Midi-Pyrénées 2000-2006 {DOCUP Objectif 2 Midi-Pyrénées 2001-2006} : on parlera ainsi de « pelouse » si la strate herbacée est majoritaire, de lande lorsque le terrain est relativement embroussaillé, et de bois à partir d'un recouvrement du sol par des arbres de plus de 25%.

Les parcours sont très utilisés en milieu méditerranéen, notamment pour l'élevage ovin.

¹ Disponible sur http://www.ambroisie.info/docs/Arrete_Ardeche_DDAF.pdf

2/ Brève présentation de l'histoire du pastoralisme et pratiques actuelles : les enjeux

2.1/ Apparition et évolution des pratiques pastorales

Le pastoralisme en Europe a une tradition qui peut remonter dans certaines régions jusqu'à 10 000 ans. Ainsi en Scandinavie, des études ont montré l'apparition de pratiques pastorales dès l'époque des Vikings [REINTON L., 1969]. En Espagne, des archéologues ont retrouvé des traces d'échange de bétail entre des tribus Ibères. Les premières règles liées au déplacement du bétail remontent à l'époque des Visigoths (V^{ème} siècle) [GARCIA MARTIN P.,]. Le projet PASTORAL¹ fait remarquer qu'en Crau (Sud Est de la France), on observe des étables pour moutons datant de l'époque romaine. En Roumanie les hautes pâtures sont utilisées par des troupeaux domestiqués depuis plus de 800 ans.

Des auteurs [DIGARD J.-P., JUSSIAU R., MONTMEAS L., et al., 2001] indiquent qu'au moyen-âge, en France il y a eu une forte augmentation des activités d'élevage, qui s'est accompagnée par une déforestation importante. Les pratiques de vaine pâture, c'est-à-dire le droit de faire paître ses animaux sur les talus, dans les friches ou dans les bois se sont alors développées, permettant d'exploiter ainsi au mieux les ressources herbagères disponibles. Les crises de la fin du Moyen-âge (guerres et épidémies) ont mis provisoirement fin à cet essor de l'élevage, qui repris ensuite à la fin du XV^{ème} siècle.

Des règles d'usage se sont ainsi mises en place progressivement et localement dans toutes les zones pastorales, au fur et à mesure du développement de l'élevage.

Dans un de ses documents de travail datant de 1998², la DG Agriculture de la Commission Européenne reconnaît que les paysages agricoles et ruraux européens ont été bien souvent modelés par le pastoralisme : 'les marécages, pâturages de montagne, steppes et terres vierges qui demeurent en Europe tiennent leur caractère du pastoralisme extensif'.

D'après l'étude européenne 'La nature de l'agriculture' réalisée en 1995 [BEAUFOY G., BALDOCK D., CLARK J., 1995] la surface pâturée en Europe pouvait dépasser les 30 millions d'hectares. La péninsule ibérique à elle seule représente 3 millions d'hectares. En Europe de l'Est et Centrale presque un tiers des Carpates est couvert par des prairies semi-naturelles où persistent les systèmes pastoraux traditionnels.

2.2/ Multifonctionnalité du pastoralisme et difficultés rencontrées

Ainsi, ces pratiques pastorales si anciennes ont un rôle primordial à jouer dans l'élevage et le développement territorial de ces zones agricoles soumises à de fortes contraintes naturelles (pentes, altitude, climat), dont les montagnes font partie. **Ces systèmes de production répondent aux principes de multifonctionnalité du modèle européen d'agriculture du 21^{ème} siècle** puisque le pastoralisme a des fonctions³ :

- **Economique** : Le pastoralisme est avant tout une activité de production : les principales productions sont la viande bovine, viande ovine et production laitière. De nombreux éleveurs ont d'autre par cherché à faire reconnaître et à valoriser les productions locales en développant des signes officiels de qualité (AOC, Appellation d'Origine Protégée, Indication Géographique Protégée, dénomination « montagne »).

¹ Projet PASTORAL, Information note 1

² VI/7655/98 Document de travail de la Commission – DG VI Etat d'application du règlement (CEE) NO. 2078/92 Evaluation des programmes Agri-environnementaux

³ Voir annexe 1

- Environnementale : préservation de la biodiversité faunistique et floristique. En maintenant des espaces ouverts qui alternent avec des zones plus boisées, le pastoralisme permet d'avoir un environnement varié. Cette diversité des habitats est propice au développement de nombreuses espèces.
- Paysagère, culturelle et touristique: le pastoralisme a façonné les paysages dans les zones qu'il utilise et a donné lieu au développement d'une culture propre à ses régions, avec une architecture propre, un patrimoine de traditions, etc. Cet héritage bénéficie aux acteurs du tourisme qui peuvent proposer des activités gravitant autour des paysages (randonnée, séjour nature, etc.) et de la culture pastorale (fêtes de la transhumance, visites à thème, etc.).
- Prévention des risques naturels : Le rôle préventif du pastoralisme dans la gestion des risques naturels (incendie, avalanche, glissement de terrain, érosion) est aussi bénéfique à la société

Pastoralisme et biodiversité
le projet européen de recherche : Transhumount (5^{ème} PCRD)

Un nombre considérable de travaux en Europe sur le pastoralisme et son rôle multifonctionnel existe, mais nous ne nous attacherons pas à ce point dans ce document. Nous pouvons néanmoins faire mention du projet de recherche Transhumount (5^{ème} programme cadre de recherche et développement de la Commission Européenne).

Ce programme d'un an et demi qui s'est terminé en juin 2004 avait comme objectif d'améliorer les connaissances sur le lien entre la transhumance et la gestion des Habitats Prioritaires (habitat en danger de disparition en Europe, notamment protégés dans le cadre des directives Natura 2000), et de présenter des recommandations pour une meilleure prise en compte de ces liens dans la prise de décision politique.

Les résultats du projet Transhumount sont présentés dans le livre « Transhumance and Biodiversity in European Mountains » [Bunce, R.G.H et al. Eds., 2004]. Les recommandations apportées concernent quatre niveaux :

- améliorer la reconnaissance des services publics apportés par les systèmes transhumants
- améliorer les interactions entre les communautés rurales et les gardiens
- encourager la mise sur le marché des produits issus des systèmes transhumants
- fournir des indications pour la conception des plans de financement publics de soutien aux activités.

Plus généralement, l'importance de l'agriculture et de la sylviculture en zone de montagne est d'ailleurs reconnue par les membres de la convention alpine qui ont établi dans le programme de travail pluriannuel de la Convention Alpine pour 2005-2006¹ des priorités pour favoriser l'utilisation des espaces montagnards, la prévention des ressources naturelles et la gestion de l'eau.

¹ Disponible sur : http://www.alpconv.org/NR/rdonlyres/2CDD627E-83D0-423A-BAC4-CD44FC2C5616/0/MAP_F_GESAMT.pdf

En dépit de ces avantages, les **activités pastorales doivent faire face à des difficultés de toutes sortes** :

- Economiques : les revenus issus de la vente des produits laine et viande sont en baisse (notamment pour les ovins). Les subventions sont nécessaires pour beaucoup d'éleveurs, qui surveillent de près les évolutions de la PAC. Les difficultés économiques sont d'autant plus grandes que les éleveurs doivent faire face à des charges spécifiques aux activités pastorales.
- Liées à la transhumance : la transhumance à pied rencontre des obstacles notamment en Roumanie où le passage des animaux est passablement apprécié par les habitants des villages traversés à cause des dégâts provoqués et des difficultés administratives. La solution de la transhumance effectuée en train ou camion a un coût que les éleveurs ne peuvent pas toujours se permettre. En Espagne, c'est aussi la disparition des chemins traditionnels de la transhumance qui inquiète les éleveurs.
- Liées aux conditions de travail : le pastoralisme souffre d'un problème de désaffection liée à la vision folklorique qui l'entoure. Les gardiens sont ainsi vus comme des personnes solitaires, pauvres, travaillant beaucoup (sans vacances ni même week-end pendant l'été) dans des conditions inconfortables. Les gardiens potentiels sont ainsi freinés parce qu'ils souhaitent combiner ce métier avec un confort minimum (vacances, eau et électricité en cabane d'altitude...).
- De main d'œuvre : pour certains éleveurs qui se sont installés sur l'exploitation de leurs parents, le départ en retraite de ces derniers entraîne un alourdissement de la charge de travail qui incombe au repreneur. Même s'ils peuvent parfois bénéficier pendant quelques temps de l'aide de leur famille, ils sont finalement contraints, pour garder une exploitation de même taille, d'embaucher de la main-d'œuvre et ainsi passer d'une aide gratuite au salarié. Cette difficulté de main d'œuvre est encore plus perceptible dans le cas des reprises d'exploitations hors cadre familial
- Formation pour les gardiens d'animaux (Italie, Espagne). Le métier de gardien s'apprend autant par l'expérience que par la théorie et les formations ne sont pas toujours adaptées aux besoins du métier. En Italie, il est très difficile de trouver des gardiens. En ajoutant à cela les problèmes du coût de l'emploi et de l'inadaptation des cabanes et chalets d'alpage à une vie moderne, les éleveurs sont finalement souvent contraints de se tourner vers de la main-d'œuvre étrangère (roumains ou des pays des Balkans notamment).
- Expansion des territoires des grands prédateurs : suite à leur protection légale¹ et au déclin du pastoralisme dans certaines régions, on assiste à un retour des grands prédateurs. Les solutions de gestion traditionnelles (telles que l'utilisation de chiens de garde ou le parcage des animaux la nuit) avaient été abandonnées pendant la période d'absence de ces espèces, ce retour est dès lors mal vécu par les éleveurs, qui ressentent la présence des prédateurs comme une mise en danger de leur métier non reconnue à son juste niveau par le reste de la société. Les compensations financières mises en place en cas d'attaque par les prédateurs ne sont pas jugées suffisantes par certains éleveurs, et ceci d'autant plus qu'être victime d'une attaque entraîne un stress à la fois pour le troupeau mais aussi pour le berger.
La question de la prédation est d'autant plus épineuse que les images de l'ours et du loup, symbole de la nature à l'état sauvage, tout comme l'image traditionnelle du pastoralisme, sont utilisées comme outil touristique : TOLLEY C. [2002] mentionne ainsi le cas du département des Bouches-du-Rhône qui a fait la promotion dans sa revue à la fois de la grande transhumance, et du retour du loup.
- Conflits liés à la multi-activité de l'espace montagnard. La méconnaissance par les autres usagers de la montagne du travail effectué par les éleveurs entraîne des incompréhensions et des tensions. Les problèmes de parcs non refermés, d'accidents entre les animaux et les promeneurs conduisent à des règlements de plus en plus exigeants pour l'activité agricole en matière de sécurité. D'un autre côté, ces règlements et les normes de confort ne sont pas toujours adaptés aux zones de montagne.

¹ Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe

Une campagne de sensibilisation du public : « un puy c'est tout » - parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Pour prévenir les problèmes de conflits d'usage entre touristes, habitants et personnes travaillant dans les espaces montagnards, des campagnes d'information et de communication sont mises en place par les parcs Nationaux ou régionaux ou par les collectivités.

Le parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a ainsi mis au point une série de 7 cartes postales à destination des visiteurs pour les informer sur les bons gestes pour le respect de la montagne et de tous ses usagers. L'un des thèmes concerne l'attitude à adopter par les touristes lorsqu'ils croisent un troupeau : ne pas s'approcher du troupeau, garder son chien près de soi, refermer les barrières après passage.

Un site internet est dédié à cette campagne d'information :

<http://www.chainedespuys.com/>

- Liées au foncier. Le problème du foncier et de la pression urbaine est un problème général en agriculture. Les agriculteurs se voient ainsi confrontés à une forte augmentation du prix des terres, notamment en fond de vallées et dans les zones intermédiaires, à laquelle ils peuvent difficilement faire face. Les terres auparavant utilisées comme prairies où pâturages sont ainsi grignotées.
- Coûts des pratiques. Les pratiques pastorales induisent un certain nombre de surcoûts par rapport à des formes d'élevage plus classiques et intensives, parmi lesquelles des coûts d'investissements (liés au confort dans les cabanes ou chalets d'alpage pour l'installation de l'électricité et l'accès à l'eau, liés à la transformation et à la mise aux normes de l'atelier d'altitude, liés à la gestion des prédateurs), des coûts de main d'œuvre (pour le gardiennage notamment), coûts de transport si les éleveurs effectuent la transhumance, coûts d'acquisition de matériels spécifiques, compte tenu des conditions climatiques et topographiques particulièrement difficiles...

Comme cela a été précisé en introduction, nous traiterons plus particulièrement dans le cadre de cette étude des problèmes liés au foncier (partie 3/1), de la gestion des pâturages d'altitude (partie 3/2) et des soutiens économiques existants (partie 3/3).

3/ Cadre législatif du pastoralisme européen (au sens Union Européenne)

3.1/ Au niveau communautaire : l'agriculture de montagne et le pastoralisme

L'Union Européenne reconnaît que l'agriculture joue un rôle central dans les zones de montagne et la Commission Européenne¹ indique que si 17 % de la SAU² de l'Union est située en zone de montagne, on y élève 25% des bovins, 29% des vaches laitières, 32% des ovins et jusqu'à 67% des caprins. Elle insiste également sur le fait que l'agriculture et la sylviculture sont traditionnelles dans ces régions depuis des siècles et qu'elles en ont façonné le paysage.

Le pâturage représente un type important d'occupation des sols car c'est un élément vital de nombreuses cultures montagnardes et il constitue souvent le lien entre les zones de montagne où les animaux paissent en été et les plaines où ils passent l'hiver. Selon les statistiques de la Commission, les plus grandes zones de prairies, dont la proportion s'échelonne de 61 à 80% de la SAU, sont les montagnes d'Ecosse, d'Irlande du Nord et du Morvan en France. Elles sont également nombreuses en Grèce, dans les Apennins en Italie, dans les Pyrénées espagnoles, les Préalpes en France et en Sardaigne.

Au niveau économique, le même ouvrage de la Commission indique que les revenus agricoles dans les zones défavorisées de montagne sont inférieurs de 45% à la moyenne communautaire, en soulignant toutefois que ce chiffre cache des variations significatives d'une région à l'autre.

Ainsi si les rôles multiples de l'agriculture de montagne et de sa ruralité semblent être reconnus et annoncés comme devant être une priorité dans les mesures de soutien de cette agriculture que l'on retrouve dans le premier et second pilier de la PAC, il semble que ni la notion de pastoralisme ni celle de transhumance n'aient été définies par la Commission Européenne. La mesure phare et qui vise très spécifiquement l'agriculture de montagne reste le système des indemnités compensatoires de handicaps naturels accordées dans les régions concernées au titre du régime des zones défavorisées (paragraphes 36 et 05 du préambule règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005).

Comme l'a observé le projet Interreg PASTOMED³ qui se penche sur les pratiques pastorales dans plusieurs régions méditerranéennes, certaines régions ont institué depuis longtemps des politiques fortes de compensation de handicaps naturels et ce en portant le montant des indemnités au plafond proposé par la PAC, et en réalisant un zonage affiné : haute montagne, montagne, piedmont. L'équipe de Pastomed regrette cependant que certains Etats soient restés sur des dispositions beaucoup plus restrictives en termes géographique et financier.

Le document informatif de la Commission Européenne (2005)⁴ fait mention de mesures pertinentes pour les zones de montagne et qui ont été adoptées par de nombreux Etats Membres dans la précédente programmation, telles que l'aide au maintien des pâturages, les quotas laitiers spécifiques des zones de montagne, les labels de montagne pour les produits de qualité. Ces mesures sont soumises à la subsidiarité des Etats Membres.

¹ Règlement CE N° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) Paragraphe 33

² SAU : Surface Agricole Utile

³ Pastoralisme Méditerranéen

⁴ Commission Européenne (2005) : Les régions de montagne de l'Union Européenne

3.2/ Cadre législatif français

Le code rural donne la définition de l'espace pastoral (article L113-2 complété par la LDTR du 23 février 2005) :

« L'espace pastoral est constitué par les pâturages d'utilisation extensive et saisonnière. Dans les régions où la création ou le maintien d'activités agricoles à prédominance pastorale est, en raison de la vocation générale du territoire, de nature à contribuer à la protection du milieu naturel, des sols et des paysages ainsi qu'à la sauvegarde de la vie sociale, des dispositions adaptées aux conditions particulières de ces régions sont prises pour assurer ce maintien.

Ces dispositions comportent les mesures prévues aux articles L. 113-3, L. 113-4, L. 135-1 à L. 135-11 et L. 481-1 et L. 481-2, qui sont applicables :

- 1- Dans les communes classées en zone de montagne ;
- 2- Dans les communes comprises dans les zones délimitées par l'autorité administrative après avis de la chambre d'agriculture.

Le pastoralisme fait l'objet d'un cadre législatif adapté depuis la **loi pastorale de 1972**¹. Cette loi introduisait des adaptations spécifiques au pastoralisme en l'objet des Associations Foncières Pastorales (AFP) et des Groupements Pastoraux (voir partie 3/1 et 3/2). La **loi montagne** de 1985² a apporté un troisième outil juridique avec la création des conventions pluriannuelles de pâturage. Plus récemment, la **loi relative au développement des territoires ruraux**³ de 2005 élargit la notion d'espace pastoral et apporte de nouvelles modifications aux outils précédemment créés.

La législation concernant ces spécificités juridiques est regroupée dans le code rural :

- Association Foncières Pastorales (AFP) : articles L135-1 à L135-12 du code rural; associations foncières agricoles : articles L136-1 à L 136-13 du code rural. Les AFP sont des groupements de propriétaires de terrains à usage pastoral. *Elles regroupent des propriétaires de terrains à destination agricole ou pastorale ainsi que des terrains boisés ou à boiser concourant à l'économie agricole, pastorale et forestière dans leur périmètre.* L'AFP loue ensuite les terrains à un éleveur ou à un groupement pastoral. Lorsqu'un membre de l'AFP vend les terrains dont il est propriétaire, l'acheteur devient automatiquement membre de l'AFP à son tour et ne peut la quitter que sous autorisation. Les AFP peuvent être créées soit par décision de l'ensemble des propriétaires, soit sur décision préfectorale si au moins la moitié des propriétaires d'au moins la moitié des terrains affectés sont d'accord. De nouveaux textes (ordonnance du 1^{er} juillet 2004 et son décret d'application du mai 2006) viennent de régir le fonctionnement des AFP, qui ont l'obligation de mettre leurs statuts en conformité avant mai 2008.
- Groupements Pastoraux (GP) : articles L113-2 à L113-5 du code rural. Le GP est une structure collective qui rassemble des éleveurs pour une gestion commune de leurs troupeaux (voir fiche Echoalp⁴) : le gardiennage, l'utilisation du territoire seront ainsi mis en commun. Les GP permettent de mieux répartir les charges entre les éleveurs.
- Conventions Pluriannuelles de Pâturage. Contrats d'exploitation de terres à vocation pastorale : L481-1 à L481-4 du code rural. Les conventions pluriannuelles de pâturage permettent au propriétaire d'utiliser ses terrains à des fins non agricoles pendant une partie de l'année (par exemple pistes de skis, ouverture de chasse, production de bois...). Les propriétaires peuvent être regroupés en AFP et les locataires en GP. Les conventions sont signées pour une durée minimale de 5 ans. Le locataire peut donc s'engager sur des contrats agro-environnementaux (dont la durée est généralement de 5 ans). Des conventions peuvent aussi être passées pour les pâturages de sous-bois.

¹ Loi 1972-12 du 3 janvier 1972 relative à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde, abrogée depuis et codifiée dans le code rural.

² Loi 1985-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, modifiée et partiellement abrogée depuis et codifiée dans plusieurs codes.

³ Loi 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.

⁴ Echoalp est le site des Société d'Economie Alpestres de Savoie et de Haute-Savoie. La fiche sur les GP est disponible sur http://www.echoalp.com/alpes/download/Fiche_GP.pdf

3.3/ Exemple du cadre législatif Suisse

(Les définitions exactes données par la législation suisse sont présentées en annexe 5.)

Par l'Ordonnance sur le cadastre de la production agricole et la délimitation de zones (Ordonnance sur les zones agricoles) du 7 décembre 1998, le territoire agricole de la Suisse est divisé entre la **région d'estivage** et la surface agricole utile (article 1). La région d'estivage est ainsi constituée des zones comprenant les pâturages utilisés pendant la période d'estivage pour le pâturage des animaux et des prairies de fauches utilisées pour constituer des réserves pour l'hiver. Les limites de la région sont fixées au niveau fédéral, avec avis des Cantons concernés.

La Suisse a défini différentes surfaces de pâturages et différents types d'exploitation dans l'Ordonnance sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation¹. Elle reconnaît ainsi :

- les pâturages d'estivage, utilisés pour le pâturage des animaux en estive ;
- les pâturages communautaires appartiennent à une collectivité et sont traditionnellement exploités en commun ;
- les surfaces d'estivages, constituées des pâturages d'estivage, des pâturages communautaires et des prairies de fauche pour l'affouragement hivernal, ainsi que des surfaces agricoles situées dans les régions d'estivage (quel que soit leur usage).

A partir des définitions des surfaces de pâturage, est établie une classification des exploitations :

- l'exploitation de pâturage comprend dans les terrains qu'elle exploite des surfaces d'estivages, utilisées par le berger qui habite sur l'exploitation pendant la période d'estivage pour garder ses animaux et ceux d'autres éleveurs en pension ;
- l'exploitation de pâturages communautaires est gérée par une collectivité et utilise des pâturages communautaires pour le pâturage d'animaux en commun ;
- l'exploitation d'estivage est utilisée pour l'estivage d'animaux pris en pension.

On notera que la Suisse est aussi divisée entre la **zone de montagne**, elle-même subdivisée en quatre zones en fonction de la difficulté des conditions (de IV pour la plus difficiles à I), et la **zone de plaine**, elle-aussi subdivisée en zones des collines, intermédiaires, intermédiaire élargie et de grandes cultures (article 2 de l'ordonnance sur les zones agricoles). Les critères utilisés pour établir ces divisions dépendent des conditions climatiques, de l'accessibilité et de la morphologie des terrains.

En définissant des classifications dans le type d'exploitations et de pâturages, ainsi qu'un zonage des terres agricoles, la Suisse se dote d'un cadre qui lui permet d'attribuer des aides spécifiquement au pastoralisme (voir cas d'étude en partie IV).

¹ Ordonnance sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation (Ordonnance sur la terminologie agricole, OTerm) du 7 décembre 1998. (Suisse)

Partie 3 : Les trois thèmes étudiés

1/ La pression foncière dans les zones intermédiaires et les vallées

1.1/ L'enjeu : maintenir suffisamment d'espace accessibles aux éleveurs en zones de basse altitude

Le sol est une ressource limitée qui doit être partagée entre ses utilisateurs. Alors que de moins en moins de monde se tourne vers l'activité agricole, paradoxalement il devient de plus en plus problématique pour les agriculteurs de se procurer du foncier, en cause, la concurrence pour l'utilisation des terrains par d'autres usagers. Bien que les zones d'altitude soient peu touchées par cette pression foncière, les activités pastorales souffrent elles-aussi de cette concurrence.

En effet, ce sont surtout les espaces utilisés en fond de vallée et en zone intermédiaires qui sont menacés par l'urbanisation et par la croissance des réseaux de transport. Or ces espaces sont utilisés par les éleveurs comme prairies de fauche pour l'hiver. Si ces **espaces sont grignotés par l'urbanisation**, les éleveurs ne peuvent faire de réserves suffisantes pour maintenir des troupeaux importants en hiver. Le nombre d'animaux est donc réduit, avec comme conséquence un nombre d'animaux insuffisant pour maintenir, en été, la pression de pâturage nécessaire à l'entretien de toutes les estives. Ainsi, dans les Pyrénées centrales, il est estimé que la disparition d'1 ha en fond de vallée entraîne l'arrêt de la maîtrise foncière ou de l'utilisation de 2 ha en zone intermédiaire (prairies de fauche et communaux d'intersaison) et de 10 ha d'estive [D. BUFFIERE, contribution écrite 2007].

D'autre part, la concurrence pour les terres entraîne une **hausse importante du prix du foncier**. Les terrains sont très difficiles d'accès pour les jeunes souhaitant s'installer (problème rencontré entre autre dans les Pyrénées françaises). Des bâtiments ayant pu avoir un usage agricole sont aussi rachetés pour en faire des résidences principales ou secondaire, au détriment des agriculteurs ayant besoin de nouveaux bâtiments (Norvège, Ecosse, France...).

Les enjeux sont donc non seulement la poursuite de l'activité par les éleveurs actuels mais aussi l'installation de nouveaux éleveurs.

1.2 / Etat des lieux

Le problème de la concurrence entre un usage agricole et un autre usage des sols se pose tout d'abord à proximité des villes. Ainsi, dans son étude sur les changements foncier dans la partie Nord des Alpes Suisses, SCHNEEBERGER N. [2005] indique que les zones périurbaines se développent à une vitesse dramatique, même si leur croissance a connu un ralentissement depuis les années 1970. Le développement des réseaux routiers va de paire avec le développement des zones urbaines. Cependant, cette étude montre que dans les zones étudiées, les municipalités rurales et touristiques sont aussi affectées par les changements d'affectation du sol, notamment à cause du développement des routes.

Ce constat peut être illustré par des chiffres concernant le Pays Basque espagnol : dans cette communauté autonome, le pourcentage de surface artificialisée est passée de 5.2 % du territoire à 6.5 % entre 1994 et 2005, ce qui correspond à de 9440 ha de terres artificialisées en 11 ans¹. Les données montrent que les terres sont utilisées pour trois sortes d'usage : la construction résidentielle (4854 ha),

¹ Programa Marco Ambiental 2007-2010 disponible sur : http://www.ingurumena.ejgv.euskadi.net/r49-5832/es/contenidos/plan_programa_proyecto/eavds_pma/es_9688/pma_2007_2010.html

les activités industrielles ou commerciales (2908 ha) et finalement les infrastructures de transport (671 ha).

FERNANDEZ GARCIA A. [2006] explique le phénomène de diffusion urbaine dans les campagnes des Asturies par le développement des activités tertiaires, rendu possible par l'amélioration des moyens de communication, tant virtuels (téléphone, internet) que routiers. Il déplore d'autre part l'absence de stratégies de planification territoriale dans certaines zones, y compris dans des Parcs Naturels où les objectifs récréatifs prennent parfois le pas sur les activités traditionnelles telles que l'élevage, au détriment des objectifs initiaux de conservation de l'environnement et des paysages.

Dans les zones touristiques, la construction de résidences secondaires est problématique. Dans le massif Pyrénéens, la DATAR (remplacée par la DIACT depuis 2006) donne ainsi les chiffres suivants : entre 1990 et 1993, ce sont environ 31000 logements supplémentaires qui ont été construits, dont 18000 sont des résidences secondaires, soit 58% des logements construits à cette période.¹ Alors qu'en France métropolitaine, 10% des logements sont des résidences secondaires, cette proportion atteint un tiers des habitations dans le massif, avec une proportion plus faible dans les régions de piémont et de plus en plus importante à mesure que l'on monte en altitude.

De plus, dans les zones intermédiaires des Pyrénées, des granges foraines sont rachetées pour être transformées en résidences secondaires. La demande est très forte pour ce type de bâtiments, intéressant du point de vue architectural et de par sa localisation puisqu'ils sont situés à l'écart des villages, sur des zones au relief plus plat que les terrains alentour. Ces granges sont d'autre part souvent accompagnées d'une parcelle de terrain à laquelle les éleveurs de la région n'auront donc plus accès. La forte demande pour les logements en général et pour ce type de bâtiment en particulier entraîne une spéculation au détriment des agriculteurs : il leur devient difficile d'acquérir des bâtiments existants à cause des prix élevés, et les terrains disponibles ne sont pas constructibles ou ne permettent la construction que de bâtiments trop petits pour être utilisés dans le cadre d'une exploitation moderne.

Le problème de l'acquisition des anciennes fermes ou des fermes d'altitude et de la construction de résidence secondaire est aussi mentionné en Norvège² ou pour l'Ecosse où les *crofts* sont acquis comme résidence secondaire, au détriment de potentielles installations d'agriculteurs (JONES G., 2007, contribution écrite).

La surenchère des prix des terrains a lieu de manière similaire dans les régions frontalières de pays au niveau de vie plus élevé. Le prix des terrains atteint ainsi des extrêmes en Haute-Savoie, du fait de sa proximité avec la Suisse, de la demande foncière pour le tourisme et la demande urbaine en général. Alors que la moyenne des prix des prairies naturelles était en France en 2006 de 3180 €/ha, les terrains atteignaient 6510 €/ha en moyenne dans le département. Les prix atteignent 10 000 €/ha dans la région d'Annecy, et à proximité de la Suisse, dans la région d'Annemasse et dans le Bas Chablais, ils sont respectivement de 9400 €/ha et 9000 €/ha (sources : Agreste).

Ce rapide tour d'horizon met en évidence deux faits : tout d'abord, le problème de la pression foncière n'est pas spécifiquement français, puisqu'il a été mentionné dans la plupart des pays que nous avons étudiés. Ensuite, l'artificialisation des terres n'est pas liée uniquement à l'extension des zones d'habitations, mais aussi au développement des zones économiques et des infrastructures de transport. Les solutions proposées pour limiter l'urbanisation des terres devront donc prendre en compte non seulement les besoins agricoles, mais aussi les besoins des autres activités.

¹ Schéma interrégional d'aménagement et de développement des Pyrénées, 2006, Comité de massif des Pyrénées, 52 p. Disponible sur http://www.datar-pyrenees.gouv.fr/fr/pratique/librairie/form_telecharger/?id=256

² La défense et la gestion de l'espace rural fragile, des paysages et des ressources naturelles en zone de montagne. Étude de cas en Sogn og Fjordane : projet pastoral pour animaux domestiques en zones protégées, projet Interreg III C Euromountains.net, 22 p. Disponible sur : http://www.euromountains.net/documents/theme3_DOCresults/Sogn-Rep-them3_FR.pdf

1.3/ Les moyens permettant de lutter contre la pression foncière

a/ Au niveau communautaire

Il n'y a **pas de moyen développé au niveau communautaire** pour faire face au problème de la pression foncière sur les zones agricoles. Les solutions sont donc envisagées nationalement, ou régionalement.

Bien qu'elle n'implique pas directement de mesure contraignante en matière de lutte contre la pression foncière, nous pouvons tout de même mentionner l'obligation pour les Etats-Membres d'identifier des zones Natura 2000. Ces zones sont zones spéciales de conservation et Chaque État membre doit y assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des types d'habitats naturels et des types d'espèces. Natura 2000 n'imposant pas directement d'action, c'est à l'État membre de mettre en place les moyens nécessaires au maintien des sites. La réglementation varie ainsi selon les États, et la gestion peut-être faite de manière centralisée, ou décentralisée.

b/ Les solutions rencontrées en France

La loi française dispose dans le code rural et le code de l'urbanisme d'un certain nombre d'outils qui peuvent être utilisés par les autorités locales ou régionales pour protéger les terrains agricoles. Pour mieux sensibiliser les partenaires impliqués dans l'aménagement du territoire aux problématiques du foncier et de l'agriculture, le département de l'Isère a développé en 2005 un guide foncier agricole dans lequel il propose notamment des recommandations pour l'élaboration des documents d'urbanisme ou concernant l'utilisation d'outils fonciers¹. Sans les détailler tous, nous en reprenons ici certains :

- La loi relative au développement et à la protection de la montagne du 09/01/1985, modifiée par la loi urbanisme et habitat du 02/07/2003) : en zone de montagne, l'article L 145-3 du code de l'urbanisme protège les terres et les activités agricoles et impose l'urbanisation en continuité (sauf cas exceptionnel). Cette obligation a pour objet d'éviter le « mitage » des terrains agricoles.

- Les documents d'urbanisme :

Plan Local d'Urbanisme² - PLU qui remplace le Plan d'Occupation des Sols (articles L123-1 à L123-20 et suivant du code de l'urbanisme), ou **carte communale** (articles L124-1 à L124-4): développé au niveau communal ou intercommunal, le PLU permet une protection des terrains agricoles et naturels mais les pâturages ne sont pas forcément prioritaires (par rapport aux terrains avec une meilleure valeur agronomique par exemple). Les terrains en zones A (agricoles) ou N (naturelles) peuvent de toute façon passer en U (urbanisée) si un projet d'intérêt général est en jeu, par exemple dans le cas de la construction d'une route(article L123-14). Le PLU est composé de quatre parties (rapport de présentation, projet d'aménagement et de développement durable, règlement et annexes), dont deux (projet d'aménagement et de développement durable et règlement) sont opposables.

Pour les petites communes n'élaborant ni PLU ni carte communale (voir carte en annexe 6), le code national d'urbanisme s'applique.

Schéma de Cohérence Territoriale³ - SCOT, qui remplace le Schéma Directeur (article L122-1 et suivants du code de l'urbanisme) : le SCOT peut être mis en place par plusieurs communes ou par les communautés de communes qui le souhaitent, et est opposable au PLU ou aux cartes communales.

Les SCOT et PLU peuvent intégrer des exigences spécifiques concernant les terres agricoles et les espaces naturels :

¹ Guide foncier agricole signé le 20 juin 2005, disponible sur :

http://ddaf38.maapar1.agriculture.gouv.fr/article.php3?id_article=172

² Instauré par la loi 2000/1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (loi SRU)

³ Instauré par la loi 2000/1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (loi SRU)

Zones Agricoles Protégées¹ - ZAP : ces outils de maîtrise du foncier ont pour objectif d'ériger la « vocation agricole » du territoire considéré en « servitude d'utilité publique », pour la conservation du patrimoine agricole. Les zones agricoles qui présentent un intérêt général (qualité des sols ou situation géographique) peuvent être délimitées par arrêté préfectoral, en complément des PLU ou par un ensemble de commune dans le cadre d'un POS. Les changements d'affectation de ces zones nécessiteront ensuite l'avis des chambres d'agriculture et de la commission départementale d'orientation agricole, ou l'autorisation du préfet.

Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels² - PAEN : ils sont mis en place par le département, en compatibilité avec les SCOT et éventuellement avec les chartes des parcs naturels régionaux. Les départements ou la SAFER peuvent ensuite faire l'acquisition des terrains compris dans ce périmètre (selon les cas à l'amiable, par préemption ou par expropriation). Ces terrains ne peuvent ensuite être intégrés dans une zone urbaine ou à urbaniser de PLU, ou dans un secteur constructible de carte communale que par décret.

En fonction de leur classement dans les documents d'urbanisme, il est possible d'assurer une protection relative des terrains agricoles. Il est cependant nécessaire d'avoir à la base une volonté lors de la création du document d'urbanisme. Les partenaires impliqués dans la mise en place de ces documents ou de leur révision doivent donc connaître suffisamment les problématiques agricoles, environnementales et de protection des paysages pour que les décisions prises soient favorables à l'agriculture en général et aux activités pastorales en particulier.

En plus des lois régissant l'urbanisation, il doit être fait ici mention du rôle joué par les **Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural - SAFER** (article L141.1 à L143.15 du code rural) : elles ont notamment pour mission la transmission des exploitations et l'installation de nouveaux agriculteurs, ainsi que l'aménagement parcellaire. Elles disposent pour cela d'un droit de préemption sur les terrains classés en zone agricole ou naturelle dans les PLU qui doit être motivé par une des raisons suivantes :

- 1- L'installation, la réinstallation ou le maintien des agriculteurs ;
- 2- L'agrandissement et l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations existantes ;
- 3- La préservation de l'équilibre des exploitations lorsqu'il est compromis par l'emprise de travaux d'intérêt public ;
- 4- La sauvegarde du caractère familial de l'exploitation ;
- 5- La lutte contre la spéculation foncière ;
- 6- La conservation d'exploitations viables existantes lorsqu'elle est compromise par la cession séparée des terres et de bâtiments d'habitation ou d'exploitation ;
- 7- La mise en valeur et la protection de la forêt ainsi que l'amélioration des structures sylvicoles dans le cadre des conventions passées avec l'État ;
- 8- La réalisation des projets de mise en valeur des paysages et de protection de l'environnement approuvés par l'État ou les collectivités locales et leurs établissements publics.

Dans les conditions prévues par le chapitre III du titre IV du livre Ier du code de l'urbanisme, la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, le droit de préemption ne peut pas être utilisé si ces motivations ne s'appliquent pas ou au dépend d'un membre de la famille du propriétaire, d'un agriculteur exproprié ou d'un locataire exploitant le terrain depuis au moins 3 ans. Les terrains acquis par la SAFER doivent ensuite être rétrocédés dans les 5 années suivant l'achat à un agriculteur selon une procédure d'appel public. Dans l'intervalle de temps, les terrains peuvent être mis en location.

Les SAFER sont cependant soumises à des contraintes budgétaires et doivent donc faire des choix lorsqu'elles souhaitent appliquer leur droit de préemption.

¹ Instauré par la loi 1999-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole, codifié dans le code rural (article L112-2)

² Instauré par la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, codifié dans le code rural (articles L143-1 à L143-6)

En plus des outils déjà existants, la France s'est engagée lors de la récente organisation du Grenelle de l'Environnement à mettre en place de nouvelles mesures concernant l'aménagement du territoire. L'objectif du Grenelle était de créer un point de départ à la mobilisation de la société française en faveur de l'environnement. Il a abouti fin octobre à un plan d'action s'inscrivant dans une perspective de développement durable.

Un des objectifs du plan d'action est la préservation des zones naturelles, dans l'objectif de stopper d'ici 2010 la perte de biodiversité. Ceci implique de repenser la politique d'urbanisation française pour préserver les sols agricoles et la biodiversité. Le Grenelle propose de créer une Trame Verte correspondant à un réseau d'espaces naturels basés sur une gestion collective. Un cahier des charges sera préparé localement, pour permettre à une majorité qualifiée d'acteurs d'adopter des règles de protection environnementale sur un territoire pour restaurer la biodiversité ordinaire et les paysages agricoles.

Les mesures mises en avant sont l'identification d'une trame verte nationale, protégée dans les SCOT et les PLU, et la mise en place d'ici 2009 dans chaque exploitation d'un plan de gestion de la biodiversité ordinaire, avec des exigences renforcées dans certains territoires (PNR, etc.), la mise en place de zones agricoles protégées, ainsi que des mesures de gestion foncière. Des mesures immédiates doivent être prises telles que celle d'assigner aux PLU des objectifs chiffrés de lutte contre la régression des surfaces agricoles en limitant l'étalement urbain, par exemple par la densification des zones bâties.

Des solutions analogues à celles existant actuellement pour protéger les littoraux français pourraient aussi être envisagées. Ainsi, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (plus communément appelé le **Conservatoire du littoral**) est un établissement public français créé en 1975¹. Son objectif est la conservation des espaces fragiles et naturels du littoral, des estuaires et delta et des rivages des grands lacs (plus de 1000 ha). Pour ce faire, le conservatoire **acquiert des terrains fragiles ou menacés** à l'amiable, par préemption, ou exceptionnellement par expropriation. Des biens peuvent également lui être donnés ou légués. Avec un budget annuel de 35 millions d'Euros dont 30 millions sont consacrés à l'achat de terrains, le conservatoire achète ainsi chaque année entre 2000 et 3000 ha de terrains. Au premier janvier 2006, il assurait ainsi la protection de 100 000 ha sur 880 km de littoral maritime. La gestion des biens acquis est ensuite confiée aux collectivités locales ou à des associations.

c/ Solutions rencontrées dans d'autres pays européens

Dans tous les pays que nous avons étudiés (Norvège, Ecosse, Roumanie, Suisse, Italie) **l'aménagement du territoire repose sur l'édification de plan, avec délimitations de différentes zones**. Ces plans peuvent être élaborés au niveau municipal (exemple de la Norvège) ou régional (exemple de la Province de Trento en Italie). Pour protéger les terrains agricoles, il faudra donc réunir les conditions suivantes :

1- une **volonté de la part des personnes et institutions qui participent à l'élaboration du zonage des plans d'urbanisme** et d'aménagement du territoire suffisamment forte pour classer le maximum de terrain possible en zone agricole, **et des critères clairs** pour établir une classification des territoires.

Ainsi en Suisse, les terrains sont classés en zones « à bâtir », « agricoles » et « à protéger » (Loi d'Aménagement du Territoire²). Pour que des terrains soient intégrés à la zone « à bâtir », ils doivent répondre aux trois critères suivants : être aptes à la construction, être dans la mesure du possible intégrés dans des zones de construction (pour favoriser le regroupement du bâti) et être considérés comme nécessaire aux besoins en construction dans les 15 ans à venir.

L'importance de l'implication des autorités locales dans la mise en place du zonage, n'est pas à négliger puisqu'on constate que des outils existants ne sont pas toujours utilisés : en Ecosse, les terrains importants localement pour la viabilité du système de *crofting*, peuvent être identifiés pour une meilleure protection. Ce travail n'a cependant pas été entrepris [G. JONES, contribution écrite 2007].

¹ Loi 75-602 du 10 juillet 1975 relative au conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

² Loi d'Aménagement du Territoire suisse

2- une définition de la « zone agricole » ou des zones non urbanisées utilisées par les agriculteurs qui permet effectivement d'y limiter ou interdire l'extension de l'artificialisation des terres.

En Norvège, les régions où sont présentes les fermes d'été sont souvent incluses dans des zones de conservation de la nature (généralement dans des « secteurs protégés pour leur paysage »), qui impliquent une forme relativement douce de protection. L'utilisation agricole traditionnelle est permise mais ne doivent pas conduire à des changements du paysage à grande échelle [D'après K. DAUGSTADT, contribution écrite 2007]. En Suisse, La Loi d'Aménagement du Territoire mentionne que pourront être construites en zones agricoles uniquement « les constructions et installations qui sont nécessaires à l'exploitation agricole ou à l'horticulture productrice » (article 16a LAT).

En plus de la mise en place de plans d'urbanisme, nous présentons ici quelques exemples de moyens de limiter ou réduire l'impact du à la pression pour l'urbanisation des sols que l'on rencontre dans d'autres pays d'Europe.

- Protection des chemins, zones de repos et de parcage et abreuvoirs utilisés pour la transhumance (Espagne). La loi 3/1995 du 23 mars sur les chemins de transhumance (Ley 3/1995, de 23 de marzo de vias pecuarias) établit le régime juridique des voies de transhumance et permet leur protection. Une fois délimités par les Communautés Autonomes, les chemins et lieux nécessaires à la transhumance, qui sont des biens publics des Communautés Autonomes sont classés. Si des travaux doivent être effectués sur ces chemins et lieux classés, la collectivité qui entreprend les travaux devra assurer un tracé alternatif pour que la transhumance puisse être effectuée sans difficulté.
- Mieux mesurer l'impact de l'urbanisation sur l'agriculture en utilisant des indicateurs adaptés (Espagne, Pays Basque). La loi sur la protection de l'environnement du Pays Basque¹ définit quelles évaluations d'impacts sur l'environnement doivent être menées dans le cadre de la mise en place de plan d'urbanisations. Des recommandations ont été énoncées dans le cadre du Plan Territorial Sectoral Agroforestal² pour mieux prendre en compte les impacts sur l'agriculture des modifications urbanistiques. Le Plan présente ainsi une liste d'indicateurs à utiliser lorsque des études d'impact sur l'environnement sont faites : superficies des chaque catégorie de sols affectées (terres arables, prairies et pâturages, forêt...), nombre d'exploitations touchées et orientations technico-économiques des exploitations, conséquence des changements territoriaux sur l'exploitation (fragmentation de parcelles, taille, forme, accessibilité, valeur agronomique du sol...), conséquences générales des changements pour la zone concernée (sur les chemins ruraux, les infrastructures agraires...), superficies pouvant être touchées par l'émission de polluants.
- Gestion d'un fond agricole et facilitation de la transmission des exploitations (Espagne, Communauté Autonome des Asturies). La « Banque de Terres » des Asturies gère un fond agricole constitué des terrains appartenant à la Principauté et aux communes. Elle peut aussi louer ou racheter les terres agricoles d'anciens exploitants pour ensuite les sous-louer ou les revendre à d'autres exploitants. La Banque de Terres a donc un rôle de médiateur pour faciliter la reprise des terres et éviter qu'elles ne soient abandonnées. Ce système fonctionne relativement bien et va être mis en place sur un système semblable dans le Pays-Basque, avec l'institution Lurraneke. (voir cas d'étude présenté en partie IV)
- Favoriser la réutilisation des zones déjà urbanisées et la récupération des sols artificialisés (Espagne, Pays Basque). L'objectif d'un usage équilibré du territoire est inscrit dans le Programme cadre pour l'environnement 2007-2010 du Pays-Basque [Gobierno Vasco]. Pour l'atteindre, huit lignes d'actions sont proposées dont deux touchent à l'agriculture et à l'usage du sol. Ainsi, la ligne d'action 3 inclus dans les Plans d'urbanisme un critère d'utilisation prioritaire de zones déjà urbanisées, avant d'envisager la requalification de sols non urbanisables, et ce, en particulier, pour préserver les zones agricoles et naturelles. La ligne d'action 8 suggère, quant à elle, l'élaboration de programme de réhabilitation et de récupération des sols artificialisés non utilisés (par exemple des routes abandonnées, zones urbanisées surdimensionnées, etc.).

¹ Ley 3/98 de Protección del Medio Ambiente de País Vasco

² Gobierno Vasco. Plan Territorial Sectoral Agroforestal, pp. 77-78.

- Compenser la perte de terrains agricoles par la mise en valeur d'autres terrains préalablement inutilisés (Italie, Province de Trento). Le plan d'urbanisme développé en 2007 par la Province de Trento prévoit que si des terrains classifiés comme « zone agricole de valeur » sont utilisés à des fins autres qu'agricoles, alors des surfaces doivent être trouvées et affectées à l'usage agricole en compensation. Les pâturages et prairies de fauche de plus de 20 ha sont considérés comme zone agricole de valeur. (Voir cas d'étude présenté en partie IV)

2/ Les systèmes de gestion des espaces pastoraux

2.1/ L'enjeu : réussir une gestion durable de l'espace

Une **gestion durable de l'espace pastoral** implique de prendre en compte plusieurs facteurs de durabilité : le premier est la nécessité d'avoir une **durabilité économique**. Une unité pastorale qui ne permet pas aux personnes qui l'utilisent de rentrer dans leurs frais sera sans aucun doute abandonnée. Plusieurs raisons peuvent mener à cette issue. Ce sont d'abord les unités les plus morcelées, en pente et difficiles d'accès qui seront délaissées, car leur coût d'utilisation sera trop élevé. Les pâturages inclus dans le territoire de grands prédateurs peuvent aussi être cessés d'exploiter, si d'autres pâturages plus sûrs sont disponibles dans les environs. Ainsi en France, cette cause d'abandon sera plus souvent citée dans les Pyrénées où la demande d'estive est parfois assez faible, que dans les Alpes du Sud¹ où la demande de la part des éleveurs pour obtenir une zone d'estive est suffisamment forte pour que même les zones « à loup » ne soient pas abandonnées.

Un dernier facteur pouvant mener à l'abandon de zones pastorales est lorsque les cabanes de bergers ne sont pas aux normes, ou difficilement accessibles. Le coût important des travaux (notamment en cas de mise aux normes pour la fabrication fromagère) peut expliquer l'arrêt de l'utilisation des pâturages de l'estive. Il faut noter qu'en cas d'arrêt d'utilisation pour un type de production, d'autres peuvent parfois prendre le relais. Ainsi, dans les zones de prédation, certains pâturages délaissés par des éleveurs ovins pourront être utilisés par des éleveurs de bovins (si les pentes ne sont pas trop fortes et les terrains pas trop morcelés). De même, une cabane qui n'est plus utilisée par un fromager pourra être reprise pour héberger le gardien d'un troupeau d'ovins ou bovins viande.

Le deuxième critère d'une bonne gestion est celui de la **durabilité environnementale**. Il s'agit en effet de réussir à conduire son troupeau dans cet espace de façon à faire profiter au mieux ses animaux tout en respectant les pâturages utilisés. Il faudra ainsi éviter le surpâturage des meilleures zones et ne pas négliger les quartiers² moins nourrissants ou plus difficiles d'accès. Il faut donc concilier un objectif de productivité pour le troupeau avec celui de la pérennité de l'espace pâturé. Les problèmes de déprise agricole risquent ainsi d'entraîner l'abandon de larges surfaces.

La question des changements climatiques risque dans les prochaines années d'influencer la façon dont sont gérés les pâturages. En effet, suite aux résultats de la Conférence Intergouvernementale sur les Changements Climatiques³, la Commission Européenne a publié une carte montrant les augmentations de températures attendues à l'horizon 2080 en Europe. Les montagnes vont être très touchées par la hausse des températures, et on devrait assister à un déplacement des étages de végétation vers le haut. Des zones qui se situent actuellement au-delà de la ligne de limite d'arbre pourront être progressivement colonisées par les espèces ligneuses. Leur entretien impliquera donc un suivi plus lourd (broyage mécanique par exemple). D'autre part, une hausse des températures implique une fonte des neiges et une reprise de la végétation plus tôt dans la saison, et donc une utilisation des pâturages d'altitudes plus précocement au printemps. Une période sèche peut aussi se produire au cours de l'été. Ceci implique que les gardiens devront adapter leur utilisation des pâturages à ces nouvelles contraintes, et on peut donc s'attendre à des changements dans la gestion des pâturages.

¹ D'après nos discussions avec des techniciens des services pastoraux locaux.

² Un quartier est une subdivision d'une Unité Pastorale.

³ <http://www.ipcc.ch/>

Aux critères précédents, s'ajoute celui de la **durabilité foncière**. Il est en effet nécessaire pour les éleveurs de pouvoir compter sur une surface suffisante, et ceci d'années en années. L'accès au terrain est compliqué par les exigences à remplir pour que les éleveurs puissent bénéficier de subventions de la PAC. G. JONES (contribution écrite, 2007) nous cite, en exemple, le problème de l'identification correcte des territoires pastoraux. Ainsi, en Slovaquie, l'ONG Daphne a comparé les terrains identifiés en prairies naturelles ou semi-naturelles et susceptibles d'être utilisées par des éleveurs avec les terrains inclus dans le Système d'Administration et de Contrôle Intégré (Integrated Administration and Control System - IACS). Pour pouvoir bénéficier de subventions agricoles, les terrains qu'ils utilisent doivent être identifiés dans le système IACS. Or les résultats ont été que de nombreux terrains ne sont pas identifiés par le IACS, ce qui signifie qu'actuellement, de nombreuses parcelles ne sont pas éligibles aux paiements PAC, et partant, que les éleveurs qui les utilisent ne peuvent pas recevoir d'aide.

Un second exemple cité par G. JONES concerne le problème de l'usage pastoral des sous-bois : en effet, malgré l'assouplissement des règles de la PAC, des parcelles avec plus de 50 tiges/ha ne sont pas éligibles au paiement PAC (auparavant, à moins que les Etats-Membres n'aient pris des mesures spécifiques, le cas des parcelles avec présence d'arbre n'était pas pris en compte). Les sous-bois sont cependant des zones traditionnelles de pâturage dans certains pays (pays méditerranéens notamment), ce qui peut potentiellement poser problème pour l'usage de terrains forestiers/garrigue si les états membres, non au fait de ce problème, laissent faire.

Pour terminer, la **durabilité sociale** ne doit pas être oubliée. En effet, l'activité pastorale fait intervenir différents types d'acteurs (propriétaires, éleveurs, gestionnaires d'estive), dont l'entente est un aspect critique, en particulier pour les pâturages communs. Les problèmes économiques, et notamment la question de qui est responsable de l'entretien, doivent être anticipés pour que les conflits ne viennent pas menacer la pérennité de l'activité.

D'autre part, des conflits de plus en plus nombreux sont évoqués par les professionnels du pastoralisme, du à des conflits d'usage des territoires pastoraux. Ainsi, les incompréhensions entre les éleveurs et les touristes sont fréquentes.

2.2/ Etat des lieux

Alors que l'on parle avec plus ou moins de véhémence de modernité et d'avenir du pastoralisme en Europe, ces changements ne peuvent être envisagés sans un rôle prépondérant des Etats ou structures infra-étatiques pour encadrer et faire évoluer le droit foncier pastoral. Etant donné la complexité des règles nationales et locales, l'Union Européenne ne s'est pour l'instant pas impliquée dans ce domaine.

Comme le souligne le projet PASTOMED, la question de la gestion des pâturages touche à la propriété privée et à la propriété publique. A ce titre, elle est particulièrement sensible et rencontre de nombreuses résistances. Cependant, loin de s'opposer aux droits de la propriété privée, l'enjeu est de fournir un cadre d'activité professionnelle stable et sécurisé pour favoriser l'implication et l'investissement de l'agriculteur sur plusieurs années.

Cette stabilité permet alors de réaliser et défendre un projet d'installation, d'investir dans l'aménagement et l'équipement des espaces, de rendre les surfaces éligibles aux dispositifs de la PAC et de contractualiser des mesures agro-environnementales (PASTOMED). D'après G. Jones, (2007, contribution écrite), il est d'ailleurs supposé au niveau Communautaire que les éleveurs et utilisateurs de pâturages ont une maîtrise des terres sur plus de 5 années puisque les subventions s'étalent au minimum sur cette période de temps.

Quant aux niveaux nationaux, selon le projet PASTOMED (pays méditerranéens), il semble que peu aient cherché à rénover le droit foncier pastoral, mais lorsque c'est le cas, les mesures mises en œuvre dans la durée ont largement démontré leur pertinence et efficacité.

On soulignera également que la modernisation du droit foncier pastoral doit être cohérente avec des réglementations très proches (celles des espaces naturels, forestiers) pour être totalement pertinente et

utile. S'atteler à une telle tâche reflète une volonté politique claire pour investir dans l'avenir de l'activité pastorale, même si les premiers résultats de ces démarches peuvent se faire attendre (PASTOMED).

La transhumance est plus particulièrement touchée par les problèmes de foncier car elle exige entre autre des formes juridiques d'organisation collective des éleveurs. Au niveau méditerranéen, les rapports entre activités pastorales et espaces forestiers ou naturels ont bien souvent été conflictuels (PASTOMED). Actuellement, il semble que l'Union Européenne se mobilise sur la recherche de complémentarité de ces activités (aide à la première installation de systèmes agro-forestiers sur des terres agricoles – Art. 44).

2.3/ Les solutions envisagées

On note que les pratiques d'usage et les statuts du droit foncier pastoral sont très différents entre pays et entre régions et souvent hérités de droits coutumiers depuis plusieurs décennies. Lorsque ces systèmes de gestion n'ont pas changé, ils sont devenus précaires, anachroniques et constituent un frein au développement pastoral. Fortement empreint d'une culture locale et traditionnelle, ces modes d'organisation doivent s'adapter en prenant en compte les attentes des différentes parties prenantes et cultures locales. Ainsi une mesure pertinente et réussie dans un certain cadre ne peut pas forcément être transférée dans un autre cadre et une autre culture sans des adaptations plus ou moins profondes.

En plus des systèmes de gestion, des aménagements législatifs ont pu être introduits pour prendre en compte les particularités liées à l'utilisation des espaces dans le cadre d'activités pastorales.

Ainsi, le projet PASTOMED cite deux adaptations pertinentes pour la rénovation du droit foncier pastoral :

- la première est de définir et promouvoir les modalités d'accès par la location aux unités de pâturage ;
- la seconde est d'envisager des formules juridiques de regroupement des propriétaires nombreux et dispersés.

Les paragraphes suivants présentent ainsi quelques aménagements existants.

a/ Solutions au niveau communautaire

L'Union Européenne n'a pas prévu de légiférer ou de donner des cadres législatifs sur le droit foncier pastoral. En revanche, comme l'a souligné G. Jones, (2007, contribution écrite), les mesures de financement de la PAC supposent une maîtrise et une visibilité de l'avenir des terres agricoles sur au moins 5 années.

b/ Les systèmes de gestion des espaces pastoraux

Les **systèmes de gestion des espaces pastoraux varient très fortement**, non seulement d'un pays à l'autre mais aussi d'un massif ou d'une vallée à l'autre. En effet, ces systèmes de gestion ont été développés au fil des siècles selon des **coutumes locales**. On remarque par exemple que le pastoralisme sera organisé de manière plus individuelle si la propriété est individuelle (exemple du Cantal en France, des *seter* en Norvège) alors que dans les zones où les pâturages sont collectifs, les solutions mises en œuvre pour les gérer sont plutôt elles-aussi collectives (exemple des syndicats de communes dans les vallées pyrénéennes en France, du *crofting* en Ecosse...).

Nous avons essayé de synthétiser les différents cas possibles dans le tableau suivant, où nous présentons les différentes personnes impliquées dans la gestion des pâturages et dans l'entretien des infrastructures. Nous avons illustré ce tableau par quelques exemples présentant des types d'organisation que l'on rencontre plus majoritairement dans certaines régions, en France ou en Europe. Ces exemples ne sont pas exclusifs et d'autres systèmes d'organisation peuvent être rencontrés dans les régions cités.

	TERRAINS EN PROPRIETE INDIVIDUELLE	TERRAINS EN PROPRIETE COLLECTIVE
ELEVEURS OU GROUPEMENT D'ÉLEVEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Pâturages appartenant à l'éleveur (ex : Cantal en France) <u>Frais et gestion des pâtures à la charge de l'éleveur.</u> Problèmes de financement des gros investissements possibles • Pâturages loués par l'éleveur (ex : Savoie en France, Suisse, Jura) <u>Accord</u> entre l'éleveur et les propriétaires <u>pour la répartition des frais d'entretien</u> ; possibilité pour les propriétaires d'imposer des <u>conditions pour la gestion des pâtures</u> (mis en défend de certaines zones par exemple). Problèmes de financement des gros investissements possibles • Pâturages loués par un groupement d'éleveur (ex : Alpes du Sud en France) <u>Accord</u> entre les éleveurs et les propriétaires <u>pour la répartition des frais d'entretien</u> ; possibilité pour les propriétaires d'imposer des <u>conditions pour la gestion des pâtures.</u> Les frais que peuvent supporter les groupements d'éleveurs sont supérieurs à ceux que peuvent assumer des éleveurs seuls. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des pâturages faites par les éleveurs, avec possibilité pour les communes d'imposer des conditions. (ex : terrains communs utilisés par les <i>crofters</i> en Ecosse ; terrains pouvant être utilisés pour le pâturage des animaux par droit d'usage en Norvège ; groupements d'éleveurs louant les terrains de sections de communes dans le Massif central notamment, de communes, ou dans les Pyrénées françaises de syndicats de communes) <p>Les éleveurs participent plus ou moins au <u>financement des infrastructures</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - en Norvège, l'essentiel des investissements, tels que les bâtiments, appartiennent aux éleveurs, les pâturages communs ne nécessitent que peu de travaux. - En France, les groupements d'éleveurs doivent parfois assurer eux-mêmes l'entretien des équipements pastoraux (cabanes, points d'eau...) suite au désengagement de certaines communes
ELEVEURS PRENANT EN PENSION LES ANIMAUX D'AUTRES	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en pension de bêtes chez éleveur 	(ex : règles d'usage en Italie ¹ , utilisation des pâturages communs en Roumanie ¹)

¹ Voir cas d'étude en partie 4

ELEVEURS		L'éleveur qui prend en charge les animaux d'autres éleveurs peut être choisi par les éleveurs ou par la commune (cas en Roumanie). Il sera alors <u>responsable de la gestion des pâturages et au minimum de l'entretien de base</u> des infrastructures d'estives.
GESTIONNAIRE INDEPENDANT	<ul style="list-style-type: none"> • Location des pâturages par un entrepreneur indépendant (ex : location par des <i>amodiataires</i> de pâturages dans le Jura). Les pâturages sont loués par un entrepreneur indépendant, qui prend en pension des animaux. Ces <u>entrepreneurs se chargent de la gestion des pâtures et de l'entretien de base</u>. 	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention d'une instance de Gestion locale (ex : <i>Crofters commission</i> en Ecosse², <i>Mountain Board</i> en Norvège) Ces instances <u>participent à l'édition des règles de gestion</u> des pâturages communs (taille des parcelles, dates de pâturages, contraintes environnementales et architecturales...), mais n'y prennent pas part directement. Elles ne sont pas non plus des financeurs.
PROPRIETAIRE FONCIER	<ul style="list-style-type: none"> • Ils sont généralement <u>moins impliqués dans l'entretien des infrastructures</u> que dans le cas de la propriété collective étant donné le poids des investissements à réaliser. Ils peuvent imposer des conditions aux utilisateurs de leurs pâtures 	<p>(ex : les communes ou syndicats de communes dans le Pays Basque français, communes et villages en Roumanie, communes et villages en Italie)</p> <p><u>L'engagement des communes pour l'entretien et la rénovation des équipements pastoraux est très variable</u>. Dans le Pays-Basque français, certains syndicats de communes prennent ainsi en charge la grande partie des frais nécessaire pour contribuer à maintenir une activité pastorale. D'autres communes établissent d'autres priorités budgétaires et se désengagent totalement.</p>

Loin d'être exhaustif, le tableau ci-dessus montre que les systèmes de gestion sont très variés et très locaux. Certains des exemples cités ici sont présentés en cas d'étude dans la partie 4 : il s'agit des règles d'usage de la Province de Trento en Italie, du cas de la gestion des pâturages communs en Roumanie et du système de *crofting* écossais.

¹ Voir cas d'étude en partie 4

² Voir cas d'étude en partie 4

Deux exemples de gestion commune des pâturages

(Source : Chambres d'agriculture, Février 2005)

✓ Allmende : gestion des bovins dans les pré-Alpes et les Alpes bavaroises

L'entité collective est un héritage des siècles passés et s'appelle *Allmende*. Cette entité regroupe de 2 à 200 éleveurs sur un territoire délimité (de 30 à 6000 ha). La terre de l'*Allmende* peut être propriété de différents types de personnes (personnes physiques ou morales : la Commune, la Région, l'Office régional des forêts, etc.). Parmi les points que gère l'*Allmende* on retrouve fréquemment : la période de mise au pacage (pâturage) ou montée en alpage ; le chargement total et le type d'animaux que chaque éleveur de l'*Allmende* peut mettre en pâture. L'*Allmende* est organisée autour d'un bureau administratif élu par les éleveurs. Les éleveurs gèrent en commun le pâturage de leurs animaux.

✓ Poligono : les ovins dans la région de Castille-La Mancha

Afin de relancer le pastoralisme, au XXème siècle, le gouvernement espagnol a imposé un régime de transfert de droits d'usage. Ainsi l'entité collective appelée *Poligono* est constituée d'un regroupement de parcelles mitoyennes appartenant à des propriétaires différents et mis à disposition d'un seul éleveur (car la superficie moyenne des exploitations - 40ha – ne permet pas d'alimenter l'ensemble du troupeau - 200 à 300 têtes). L'éleveur paie une redevance toujours très modeste, aux propriétaires. L'organisation du régime et le transfert des droits d'usages sont gérés administrativement par une commission locale de pâturage. Des *Poligono* sont attribués aux éleveurs et les propriétaires sont en principes obligé de laisser leurs terres après leur récolte. 50% des terres et 86% des troupeaux ovins de la région bénéficient de ce système.

Il nous semble important de mettre ici en évidence quelques points critiques qui devront être pris en compte par les personnes impliquées dans la gestion des troupeaux et des alpages.

- Entretien et amélioration des infrastructures : les frais sont très lourds en cas d'entreprise individuelle, et même pour des petites communes. Si ce n'est pas une priorité pour les propriétaires, la charge retombe alors sur les éleveurs qui ne sont pas forcément en mesure d'assumer ces coûts.
- Accès aux pâturages : lorsqu'il n'est pas automatique grâce à un droit d'usage (acquis en général parce que l'éleveur habite dans la localité), beaucoup de transactions passent par le bouche à oreille et se font informellement. Ceci nécessite une bonne connaissance des réseaux et de bonnes relations entre les acteurs, d'autant plus que les règles ne sont pas toujours formalisées par écrit. Les services pastoraux peuvent parfois assurer le rôle d'intermédiaires.
- Problème d'ajustement de la pression de pâturage en fonction de la pérennité d'accès au pâturage : les gestionnaires d'estive n'étant pas assurés d'avoir accès aux pâturages d'une année sur l'autre sont tentés de rentabiliser au maximum les terrains en prenant en pension un trop grand nombre d'animaux, entraînant ainsi un surpâturage. A l'opposé, des personnes assurées par leur droit d'usage de l'accès aux pâturages tendent à sous utiliser les parcelles, parce que les ayants droits sont de moins en moins nombreux du fait de la baisse générale du nombre d'agriculteurs et/ou parce qu'ils ne souhaitent pas que leur droit d'usage puisse bénéficier à d'autre éleveurs (D. BUFFIERE, 2007, Contribution écrite).

Pour les aider à mieux analyser et à prendre des décisions adaptées, les acteurs impliqués dans le pastoralisme disposent d'outils à différents niveaux : ces outils vont de l'acquisition de données pour une meilleure compréhension de l'état des activités pastorales, au niveau local, régional ou national, aux aménagements législatifs. Ils sont d'autre part assistés par des services pastoraux. Un certain nombre des outils et moyens disponibles en France sont présentés en Annexe 6.

3 / Les enjeux économiques et les soutiens par les collectivités

3.1/ L'enjeu : soutenir une activité dont tous les bénéficiaires ne sont pas rémunérés

L'activité pastorale étant avant tout une activité économique, sa poursuite ne peut se faire que si elle est globalement rentable, donc si les revenus des éleveurs sont supérieures à ses charges. Parmi les coûts auxquels doivent faire face les éleveurs, certains sont tout à fait spécifiques aux activités pastorales :

- frais liés au transport dans le cas de la transhumance ;
- emploi du gardien ;
- investissement et entretien de la cabane d'estive (notamment si une mise aux normes pour la production fromagère ou des investissements pour le confort du gardien doivent être faits) ;
- investissement sur les pâturages (clôtures, abreuvoirs et point d'eau, route d'accès)
- coûts supplémentaires dans les zones où sont présents des prédateurs (clôtures, chiens, emploi d'aides-bergers supplémentaires) ;
- charges liées à la location des terrains
- frais pour la mise en pension si l'éleveur ne s'occupe pas lui-même du gardiennage de ses animaux
- achats de matériels spécifiques adaptés aux conditions climatiques et topographiques des zones de montagne.

Les revenus des éleveurs sont constitués des trois composantes suivantes (DIMANCHE M., 2006) :

- Les produits, issus de la vente des produits animaux de l'exploitation, et qui pourra éventuellement être complété par un revenu issu d'une activité de diversification (tourisme à la ferme par exemple) ;
- Les primes, constituées des aides du premier pilier de la PAC;
- Les prestations, constituées par l'ensemble des aides contractualisées du 2 pilier de la PAC et destinées à rémunérer les bénéficiaires de l'élevage pastoral pour l'environnement (mesures agro-environnementales, PHAE).

La poursuite des activités pastorales sera donc remise en cause si les charges augmentent, ou si les revenus des éleveurs diminuent. Nous ne nous attacherons pas ici à l'étude des charges mais allons détailler la composante « prestation » du revenu.

3.2/ Etat des lieux

Au sein de l'Union Européenne, les décisions concernant les primes et les prestations sont contractualisées entre l'UE et les Etats-Membres qui versent une contrepartie nationale. Les décisions concernant quelles mesures vont être utilisées et leurs montants vont dépendre des choix de chaque Etat-Membre. En fonction de l'importance accordée à l'impact des activités pastorales sur l'environnement, le paysage et les valeurs culturelles, et en fonction de leurs priorités en matière de développement agricole, les choix de mise en œuvre de la PAC seront différents d'un pays à l'autre. Les éleveurs ne recevront donc pas les mêmes aides d'un pays à l'autre.

Suite à la réforme de la PAC et au découplage des aides au revenu, on peut craindre que les effectifs d'animaux diminuent dans les régions les moins favorisées. Des premiers résultats disponibles pour l'Ecosse, où le découplage des aides a été mis en place à partir de 2005 avec le choix d'un découplage à 100% des aides animales, vont en effet dans ce sens : une étude réalisée par YUILL B. et COOK P. (2007) fait état de baisse importante des effectifs bovins (- 6% environ entre 2001 et 2006) et surtout ovin (- 18% entre 2001 et 2006).

Le démantèlement du système des quotas laitiers, prévu pour 2013, risque d'entraîner lui aussi une baisse des effectifs bovins dans les zones de montagne, posant question quant à la future gestion des herbages et au devenir des paysages. En effet, la disparition des quotas va très certainement entraîner une restructuration des zones de production laitière. En fonction de la facilité de production, des bassins de consommation et des choix des industries laitières, on peut craindre une baisse de l'élevage laitier dans les zones de montagne, au profit de zones plus favorables [CHATELLIER V., PFLIMLIN A., 2006]. En cas de suppression des quotas, Michel Barnier, Ministre français de l'Agriculture et de la Pêche, a annoncé, lors du congrès de l'ANEM du 26 octobre 2007, que son objectif sera d'éviter la déstructuration de la filière et la délocalisation de la production¹. Les moyens qui pourraient être mis en œuvre ne sont pas encore connus.

L'avenir des aides de la PAC au titre du développement rural est aussi une source d'inquiétude pour les éleveurs pastoralistes, pour les français en particulier. Le projet Pastomed a en effet étudié les composantes du revenu des éleveurs pastoralistes dans les pays méditerranéens de l'UE. Il a été montré que la part du revenu apportée par la contractualisation de mesures agro-environnementales (MAE) atteint environ 35 et 40% dans les régions de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon respectivement, alors qu'elle est inférieure à 20% en Epire (Grèce), en Abruzzes et Sardaigne (Italie), d'environ 5% en Andalousie (Espagne) et est même nulle dans les régions portugaises étudiées. Sur les cinq pays étudiés, c'est donc la France qui utilise le plus les possibilités de soutien au pastoralisme par les mesures agro-environnementales, et ces chiffres expliquent pourquoi les baisses du budget du deuxième pilier de la PAC sont si inquiétantes pour les éleveurs français, davantage dépendant du deuxième pilier de la PAC que leurs homologues européens. Ces données sont cependant appelées à changer avec la mise en place du nouveau règlement de développement rural et des plans stratégiques nationaux 2007-2013 dans lesquels sont établis les nouvelles MAE pour les prochaines années.

3.3/ Les soutiens au pastoralisme par les politiques agricoles

Dans l'Union Européenne, tous les soutiens financiers aux activités agricoles se font à travers la Politique Agricole Commune. Bien que le cadre soit commun à tous les Etats-Membres, des spécificités dans l'application tant du premier pilier que du second sont possibles.

a/ L'Union Européenne et l'Europe

- Subventions dans le cadre du soutien direct à l'agriculture

Dans le cadre du premier pilier de la PAC², la transhumance ovine et caprine fait l'objet d'une mesure spécifique : en plus des primes complémentaires ovine et caprine, une **prime supplémentaire** de 7 € par animal est ainsi accordée « à tout agriculteur pratiquant la transhumance » (article 114 paragraphe 2), sous conditions qu'au moins 90% du troupeau pâture pendant un minimum de 90 jours dans une zone définies par les Etats-membres comme zone traditionnelle d'élevage, et que le siège de l'exploitation soit situé dans des zones elles-aussi définies par les Etats membres.

Les éleveurs qui pratiquent la transhumance mais dont le siège n'est pas situé dans la zone définie ne peuvent donc pas recevoir cette prime supplémentaire.

Il existe d'autre part un **paiement à l'extensification** qui peut compléter la prime à la vache allaitante ou la prime spéciale (attribuée aux éleveurs de bovin mâle). Ce paiement de 100 € est accordé lorsque la densité d'animaux sur l'élevage est inférieure à 1,4 UGB/ha. Cette prime étant accordée uniquement aux élevages allaitants, les pastoralistes laitiers ne peuvent donc pas en bénéficier.

¹ Intervention de Michel Barnier, Ministre de l'agriculture et de la Pêche, lors du 23ème congrès de l'Association Nationale des Elus de la Montagne, le 26 octobre 2007 à la Plaine

² Règlement CE N° 1782/2003 du 29 septembre 2003.

L'application de ces deux mesures (prime supplémentaire ovine/caprine et paiement à l'extensification) dépend toutefois du choix des Etats-membres, qui peuvent ou non les mettre en œuvre.

- Subvention dans le cadre du développement rural

Dans les Règlements de Développement Rural¹ qui donnent le cadre d'application des mesures de soutien au développement rural, deuxième pilier de la PAC, les termes de « pastoralisme » ou d'« élevage extensif » ne sont pas rencontrés. Un certain nombre de mesures mises en œuvre sont cependant susceptibles d'être appliquées pour les exploitations pastorales. Il s'agit en particulier des mesures axées sur l'utilisation durable des terres agricoles (article 36/a) : **paiements destinés à compenser les handicaps naturels, mesures Natura 2000, mesures agro-environnementales (MAE)**. Les engagements de type MAE et Natura 2000 étant pris pour 5 ans, ils supposent donc que les éleveurs puissent disposer des terrains sur lesquels portent les engagements pour cette durée au minimum.

La règle de subsidiarité s'appliquant Etant donné la règle de subsidiarité, **il dépend de chacun des Etats-membres** de mettre en place dans ce cadre des mesures adaptées au pastoralisme.

Projet Alpinet Gheep, projet Interreg IIIB (de 2005 à 2008)

(Plus : <http://www.alpinetgheep.net/progetto.aspx?L=ENG>)

Alpinet Gheep est un projet transnational dont l'objectif est d'encourager et promouvoir le secteur des ovins et caprins dans l'espace alpin afin de conserver son rôle de développement durable des communes de montagne. Le projet cherche à identifier des stratégies et des bonnes pratiques pour pallier les difficultés du secteur, promouvoir les interactions positives avec le tourisme, l'artisanat local et les politiques régionales et enfin créer une Fédération Transnationale des Eleveurs Ovins et Caprins de l'Espace Alpin.

b/ Aides de la PAC bénéficiant au pastoralisme en France

De nombreux professionnels du pastoralisme nous ont signalé une très forte dégradation des conditions d'application des mesures agro-environnementales, qui a lieu en France depuis plusieurs années, et ceci notamment depuis la fin des dispositifs d'opérations locales agro-environnementales (OLAE, règlement 2078-92). D'après ces personnes, la complexité de l'encadrement administratif est accrue ou l'encadrement inadapté, les enveloppes disponibles actuellement sont diminuées par rapport aux possibilités qui existaient avant. Ils déplorent aussi les conditions restreintes d'accès aux programmes.

Dans les paragraphes qui suivent, nous présentons brièvement les choix faits par la France dans la mise en œuvre du premier pilier de la PAC, en suite à la réforme de 2003, et pour la mise en œuvre du second pilier à travers les mesures de développement rural 2007-2013.

¹ Règlements CE N° 1698/2005 du 20 septembre 2005, n° 1974/2006 du 15 décembre 2006, n° 1975/2006 du 7 décembre 2006.

- Premier pilier : en plus des paiements découplés, la France a choisi de maintenir un certain nombre de subventions couplées :

Ovins : Prime complémentaire ovine, avec possibilité d'obtenir une prime supplémentaire ovine

Bovins : Prime à l'abattage, prime à l'extensification, prime à la vache allaitante

Il est à noter que Monsieur Barnier a annoncé que lors du bilan de santé de la PAC qui aura lieu en 2008, la France s'opposera à un découplage des aides animales plus important que celui actuellement en mesure, et ce pour maintenir des filières ovines et bovines dans les régions de montagne [discours de BARNIER M., 2007].

- Second pilier : pour la période 2007-2013, 6,4 milliards d'euros sont accordés à la France pour l'application des plans de développement ruraux. Dans cette enveloppe, 5,7 milliards d'euros sont destinés à la France métropolitaine dans le cadre du plan de développement rural hexagonal. Ce montant est complété par la dotation nationale (6,3 milliards d'euros) et les dotations des collectivités locales (1,6 milliards d'euros), pour atteindre un total de 13,6 milliards d'euros [discours de BARNIER M., 2007].

Les différentes mesures de plan de développement rural pouvant bénéficier aux éleveurs pastoralistes des montagnes françaises sont les suivantes :

Plan de modernisation bâtiments d'élevage¹ (PMBE): cette mesure est destinée à aider les agriculteurs à moderniser leur exploitation en rénovant ou en construisant de nouveaux bâtiments d'élevage qui permettent une amélioration des conditions de production et de travail, du bien-être animal, et le respect des normes environnementales. Le plan va bénéficier pour la période 2007-2013 de 800 millions d'euros, pour un financement par l'Etat à hauteur de 20% du coût des travaux. Le plafond de 90 000 € par exploitation est relevé à 100 000 € pour les exploitations en zone de montagne.

Aide à mécanisation en zone de montagne : destinée à faciliter l'acquisition de matériel agricole, en compensation des surcoûts liés à l'utilisation de matériel agricole en zones de montagne. Le taux de financement est de 20% en zone de montagne et de 30% en zone de haute montagne (avec majoration de 10% pour les jeunes agriculteurs), pour un maximum de 16 000 €.

ICHN : Spécifiques aux zones à handicap naturel (zones de montagne, zones de piedmont et zones défavorisées simples). Les exploitations y ont accès sous certaines conditions ; le siège d'exploitation doit être dans la zone à handicap naturel ainsi qu'une partie des terrains exploités. Environ 60 % des bénéficiaires sont en zone de montagne, pour un total de 56 % des surfaces primées et environ 80 % du montant total distribué [discours de BARNIER M., 2007].

PHAE : la PHAE 1 arrive à son terme cette année. La mesure va être reconduite à partir de 2008 sous forme de la PHAE 2, sous forme de mesure nationale (la PHAE 1 était régionalisée), et avec la même enveloppe que pour la PHAE 1 [discours de BARNIER M., 2007]. Le montant de la prime est fonction de la compensation du manque à gagner et des économies potentielles réalisées par l'agriculteur. Le maximum de la prime est de 76 €/ha/an.

MAE : Chaque région a choisi une série de mesures agro-environnementales qui seront appliquées sur son territoire. Une mesure appliquée dans une région peut donc ne pas l'être dans la région voisine. Une partie du budget est contractualisé dans le Contrat de Plan Etat-Région. Nous citons ici deux mesures qui ont un intérêt particulier pour le pastoralisme :

Le programme Natura 2000 est ouvert aux agriculteurs situés dans des zones délimitées en fonction des espèces animales et végétales présentes. Les MAE sont dès lors des

¹ Source : fiche « le plan de modernisation des bâtiments d'élevage », Ministère de l'agriculture et de la pêche. Disponible sur : http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/europe-international/la-programmation-de-developpement-rural-2007-2013/europe-s-engage-en/downloadFile/FichierAttache_6_f0/pmbe.pdf?nocache=1188398507.92

outils mis à disposition de ces agriculteurs pour une incitation à la meilleure gestion de ces espaces

La mesure territorialisée OUVERT03 (mise en œuvre dans des zones définies) :

Brûlage ou écobuage dirigé mérite d'être plus longuement décrite : elle a pour but d'inciter de nouveaux éleveurs à pratiquer l'écobuage ou le brûlage dirigé pour lutter contre l'embroussaillage dans les zones non mécanisables et ainsi à éviter le développement des surfaces déclarées comme non exploitées au sein des espaces de landes, estives ou de parcours. En effet, cette pratique traditionnelle en zone de montagne permet d'entretenir des espaces ouverts et une végétation appétante par un passage régulier du feu (fréquence de 3 à 10 ans en général). Le montant de l'aide est calculé sur base du temps de travail nécessaire au brûlage dirigé pour lutter contre l'embroussaillage. Pour chaque territoire, la liste de structures agréées pour la réalisation de diagnostic parcellaire et les programmes de travaux de brûlage sont établis. Un programme établi pour chaque parcelle par une structure agréée, contient la périodicité d'intervention minimale et maximale (1fois en 5ans au minimum), la période d'intervention, les modalités d'intervention. La participation de l'agriculteur ou du gestionnaire des surfaces est précisée localement lors de réunions de planification de feux. En dehors des années où un brûlage doit être réalisé, l'entretien des parcelles doit être réalisé par entretien mécanique ou par pâturage.

D'autres mesures territorialisées que nous ne détaillerons pas ici peuvent aussi bénéficier aux acteurs pastoraux, avec entre autres les mesures OUVERT01 (ouverture d'un milieu en déprise et OUVERT02 (maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables), et les mesures HERBES01 à 10 (avec en particulier la mesure HERBE09 : gestion pastorale et HERBE10 : gestion de pelouses et landes en sous-bois).

Mesure 323 C : dispositif intégré en faveur du pastoralisme. Cette mesure vise à privilégier le caractère multifonctionnel de la gestion pastorale tout en garantissant l'entretien d'espaces naturels et le développement des zones fragiles. Les actions éligibles relèvent de deux champs :

1/ investissements liés à l'entretien, à la restauration et à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager, ainsi qu'au développement d'espaces à haute valeur naturelle (investissements en matériel pour combler le retard lié à la qualité de vie des éleveurs et des bergers mais aussi des randonneurs) ou investissement pour les infrastructures pastorales : des investissements collectifs tels que des cabanes pastorales pour le logement du berger et les équipements liés, remise en état d'accès carrossable aux cabanes, parcs de contention et de tri des animaux à proximité de la cabane, clôtures fixes, dispositifs d'abreuvement, équipement multi-usages, débroussaillage d'ouverture...

Les actions nécessaires à la bonne conduite et à la protection des troupeaux sont également éligibles : mise en œuvre de moyens et dispositifs de protection, acquisition et mise en place de clôtures mobiles, acquisition et entretien de chiens de protection, mise en œuvre de gardiennage renforcé, analyses de vulnérabilité des alpages...

2/ actions de sensibilisation environnementale, de communication sur le domaine pastoral, d'accueil en faveur des acteurs ruraux, d'études permettant de mieux caractériser et gérer ces territoires. A ce titre sont éligibles : les diagnostics pastoraux, les diagnostics foncier, les analyses de vulnérabilité, la communication professionnelle auprès du grand public...

Les bénéficiaires sont les associations foncières pastorales, les groupements pastoraux, les associations et fédérations d'alpage, les collectivités et leurs groupements, les commissions syndicales, les syndicats d'employeurs, les structures départementales, régionales et interrégionales d'animation pastorale et les établissements publics.

Ce sont les régions qui ciblent les bénéficiaires et les actions soutenues. Le taux peut varier de 40 à 100% d'aide publique.

c / Les mesures du développement rural dans les autres pays membres de l'UE

Comme cela a été développé dans la partie 1/2.2, le pastoralisme induit des bénéfices dont ne profitent pas uniquement les agriculteurs mais aussi le reste de la société. Les mesures mises en place dans le cadre du second pilier de la PAC sont un moyen de rémunérer ces bénéfices.

Le tableau suivant présente la liste des mesures en faveur des activités pastorales mises en place par les pays membres de l'Union Européenne dans le cadre du développement rural. Nous présentons ici les mesures pour les pays dont les plans de développement ruraux ont été approuvés à la date du 16 novembre 2007. Ces mesures sont davantage détaillées en annexe 8.

Pays	Mesure mise en œuvre (MAE = mesure agro-environnementale)
Allemagne Bavière	- MAE paysage bavarois, mesure 4 liée aux formes spécifiques de production pour maintenir l'identité culturelle des paysages : 4.1- conduite d'animaux sur pâturages et prairies alpêtres MAE programme bavarois de contrat de protection de la nature, mesure 3 habitat « pâturages » : 3.1- utilisation extensive de parcelles avec une haute valeur naturelle
Autriche	MAE 16 : exploitation de prairies alpestre MAE 17 : élevage et exploitation alpestre
Slovénie	MAE II/1 pâturages de montagne MAE III/1 conduite d'animaux dans des zones fréquentée par des grands carnivores
Italie	-Region Veneto MAE 16 : Sous-mesure e) gestion des prés/pâturages Action 3 : Entretien des pâturages localisé en montagnes visant à une meilleure gestion -Region Friuli Venezia Giulia MAE : Action 4 : Maintien des pâturages -Region Val d'Aoste MAE gestion environnementale de surfaces fourragères MAE remise en état et gestion des rus nécessaires pour préserver l'équilibre hydrogéologique des alpages
Bulgarie	Mesure de soutien aux systèmes d'élevage traditionnels (pastoralisme de montagne)
Slovaquie	MAE : soutien pour la protection environnementale en prairies permanentes naturelles ou semi-naturelles – mesure prairies alpines
Grèce	MAE 216 : action 1.2 – achat et entretien de chiens de berger Grecs
Royaume-Uni Ecosse	MAE gestion de la faune et la flore dans les hautes terres et les tourbières MAE gestion des lands pâturées sur des sites Mesure relative aux investissements non productifs : gestion des habitats pâturés

L'étude des mesures mises en place en faveur du pastoralisme nous permet de constater de grandes différences entre les Etats-Membres. Ces différences reflètent à la fois l'importance qu'accorde l'Etat aux activités pastorales, mais aussi la capacité des acteurs du monde pastoral à savoir s'organiser, faire reconnaître et défendre leurs intérêts.

d. Mesures de soutien au pastoralisme en Suisse et en Norvège

La Suisse et la Norvège ont choisi de mettre en place des mesures en faveur du pastoralisme. Nous les détaillons dans les cas d'étude (voir partie 4).

Projet pastoral pour animaux domestiques en zone protégée – Norvège-Comté de Sogn og Fjordane – Projet Euromountains.net

(Voir : http://www.euromountains.net/documents/theme3_DOCresults/Sogn-Rep-them3_FR.pdf)

Ce type de projet, développé en 2005 est le premier en Norvège. L'objectif est d'encourager le pastoralisme dans la Zone paysagère protégée de Nærøy fjord afin d'en préserver le paysage cultural, sachant par ailleurs que l'agriculture de subsistance traditionnelle est menacée dans la zone, entraînant une marginalisation des terres. En 2005, environ 4 350 têtes (ovins et caprins) ont été mises en pâture libre dans la zone protégée, avec un financement complémentaire de 7- 8 € (50NOK) en plus des 15 – 16 € (104 NOK) déjà financé pour favoriser l'activité pastorale (voir tableau ci-dessous).

Pour le financement de cette mesure, il y a eu des tensions entre les ministères de l'agriculture et de l'environnement, le premier estimant que ces frais correspondaient à des frais de gestion de la zone justifiant un financement total ou partiel de la mesure. Finalement le Ministère de l'environnement a refusé de débloquer le moindre montant à cette fin.

Le tableau ci-dessous présente le calcul du total des aides au pastoralisme, versé aux agriculteurs dans la Zone paysagère protégée de Nærøyfjorden.

Type d'aide	Espèces animales	Nombre d'animaux	Taux (NOK)	Montant total des aides par espèce (NOK)
Etat :				
Aide généralisée	Ovins	3 205	84	269 220
	Caprins	1 046	84	87 864
	Bovins/chevaux	83	250	20 750
Total des aides nationales				377 834
PER (comté) :				
Aide généralisée (bétail adulte uniquement)	Ovins	1 233	20	24 660
	Caprins	523	20	10 460
	Bovins/chevaux	83	45	3 735
Aides complémentaires en zones protégées	Ovins	3 205	50	160 250
	Caprins	1 046	50	52 300
	Bovins/chevaux	83	100	8 300
Total des aides du PER :				259 705
Total (Etat + comté)				637 539

e/ Initiatives privées

Bien que nous ayons choisi dans cette étude de nous concentrer sur les soutiens au pastoralisme, il nous a semblé intéressant de présenter quelques initiatives privées.

Les initiatives, individuelles ou collectives, de diversification ou de valorisation des produits de l'élevage par la transformation ou l'obtention de label de qualité sont nombreuses. Les activités touristiques sont une autre possibilité de bénéficier de revenus supplémentaires. Ainsi, en Autriche, les cas de développement d'activités touristiques sur les fermes d'alpages sont très nombreux. Nous présentons dans le cas d'étude 10 les résultats d'un travail d'évaluation des retombées du tourisme pour les éleveurs.

Projet Giralpeggi, projet Interreg IIIA, Italie/ Suisse – un projet de tourisme d'alpage

(plus d'information : <http://www.giralpeggi.it/>)

Le projet Interreg IIIA Giralpeggi, auquel participent l'Italie et la Suisse, a pour but de favoriser la valorisation touristique de l'économie des alpages. Cela doit se concrétiser par différentes initiatives pour les habitants des Alpes ainsi que pour les touristes (formations professionnelles aux aspects culturels, commercialisation, accueil du client, gastronomie, entretien des animaux et pour les clients, visites guidées, fêtes, activités pour les enfants) afin de renforcer l'attractivité touristique.

Nous mentionnerons encore dans ce paragraphe deux initiatives originales :

- Le projet « Adoptez un mouton »¹ (Ferme « la porte des parcs », Abruzzes, Italie) : l'objectif du projet est de recueillir des souscriptions de personnes souhaitant soutenir l'activité agricole et en particulier l'élevage ovin de la région des Abruzzes. Les participants à l'opération paient un abonnement annuel d'un montant variable en fonction du pays d'origine et de la formule choisie. Ils reçoivent en échange un certificat d'adoption et une carte d'identité avec photo du mouton adopté, du fromage (pecorino, ricotta), du saucisson d'agneau, des chaussettes en laine de mouton et de l'huile d'olive (fabriqué par un producteur associé à l'opération). La ferme est aussi une pension agro-touristique et les personnes adoptant un mouton peuvent donc se rendre sur place pour visiter la région.

• Ce type d'initiatives, dont d'autres exemples ont été rencontrés dans d'autres pays², montrent les possibilités d'association du tourisme et des activités pastorales.

- L'association d'Aide Suisse aux Montagnards³ : cette association finance des projets pour le développement des montagnes suisses, pour améliorer la qualité de vie dans les montagnes et maintenir des activités dans ces zones. Elle soutient des projets dans divers domaines : commerce, agriculture, énergie, tourisme... Cette association a but non lucratif fonctionne sans subventions, par les dons et legs de particuliers. L'association a par exemple financé la mise aux normes d'atelier de transformation fromagère, l'installation d'une cabane pastorale transportée par hélicoptère, réaménagement de cabane d'alpage pour des stages de jeunes « natures et montagnes »...

Par son existence, cette association fait la preuve de l'intérêt qu'a le public pour le maintien des activités en zones de montagne, et en particulier des attributs traditionnels du paysage et de la culture montagnarde, ainsi que l'attachement aux activités pastorales.

¹ <http://www.laportadeiparchi.it/>

² Par exemple : projet « adopt a sheep » en Irlande : <http://www.adopt-a-sheep.ie/>

³ <http://www.berghilfe.ch/fr/portrait/>

Bibliographie

Ouvrages

- BARNIER M., Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, Intervention lors du 23ème congrès de l'Association Nationale des Elus de la Montagne- 26 octobre 2007, Haute-Vallée de la Bruche - La Plaine (Bas-Rhin)
- BEAUFOY, G., BALDOCK, D., CLARK, J., 1995, *The nature of Farming – Low Intensity Farming Systems in Nine European Countries*. IEEP, London
- BERNARD-BRUNET J., La télédétection satellitale au service de la gestion des pâturages d'altitude, *In: Le pastoralisme en France à l'aube des années 2000*. Pastum hors série, Association française de pastoralisme, Ed. de la Cardère, 2000, 223-229.
- BOREC A., NEVE N., *Natural characteristics of parcels facing land abandonment and forest expansion on Pohorje Mountain (Slovenia)*, University of Maribor - ISARA
- BROUSSE-GENEVET E., 2003. Gestion des cistaies sur coupure de combustible, Réseau Coupure de Combustible n°7, Ed. Cardère, 85 p.
- BUNCE R.G.H et al. eds., 2004, *Transhumance and Biodiversity in European Mountains*, Report of the EU-FP5 project TRANSHUMOUNT. 333 p.
- Chambres d'agriculture, *Le pastoralisme collectif en Europe*, Chambres d'agriculture N°940, Février 2005, pp. 27-30.
- CHATELLIER V., PFLIMLIN A., 2006, *Dairy systems in the European regions of the Atlantic area*. European workshop, « Green Dairy » project, Rennes, 13-14 december, 23 p.
- Comité de Massif des Pyrénées, Schéma interrégional d'aménagement et de développement des Pyrénées, 2006, 52 p.
- Commission Européenne, 2005, Les régions de montagne de l'Union Européenne.
- Convention Alpine, 2005. Programme de travail pluri-annuel de la Convention Alpine – 2005-2010, Secrétariat Permanent de la Convention Alpine, Innsbruck, 2005, 16p.
- DANTIN M., 2005, *Le domaine pastorale : un espace de production agricole mais aussi de préservation de l'environnement et de récréation*, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche – Inspection générale de l'agriculture, Rapport n° 2005 MT 084, 45 p.
- DIGARD J.-P., JUSSIAU R., MONTMEAS L., et al., 2001, *L'élevage en France. 10 000 ans d'histoire*. Dijon, Educagri Éditions, 1999, Études rurales, 157-158.
- DIMANCHE M., 2006, *Economie du pastoralisme et politique agricole commune – évolution et avenir du pastoralisme en région Languedoc-Roussillon*. Présentation SUAMME, décembre 2006.
- DOREE A., 2000, Le sylvopastoralisme et la gestion de certains espaces de montagne dans le Sud de la France. *In: Le pastoralisme en France à l'aube des années 2000*, éditions de la Cardère, pp. 43-47.
- European Environment Agency, High nature value farmland: characteristics, trends and policy challenges, eds. Copenhagen, EEA, 2005, 26 p.
- GARCIA MARTIN P., The history and characteristics of the Mesteña Transhumance Routes. *In: Transhumance and Biodiversity in European Mountains* (Bunce, R.G.H et al. eds.). Report of the EU-FP5 project TRANSHUMOUNT, pp 255-258.
- FERNANDEZ GARCIA A., 2005, *La vulnerabilidad del suelo urbanizable ante la difusión de la ciudad*, Escardar, revista de la Red Asturiana de Desarrollo Rural, N° 11, 2005/2006, pp. 10-15.
- Fiches et broussailles: elles peuvent contribuer à la qualité environnementale et pastorale de l'espace rural, *In: Territoires, acteurs et agricultures en Rhône-Alpes – Programme de recherches pour et sur le développement régional*, n° 3, Janvier 2004.
- GOMEZ SAL A., LORENTE I., The Present status and ecological consequences of transhumance in Spain. *In: Transhumance and Biodiversity in European Mountains* (Bunce, R.G.H et al. eds.). Report of the EU-FP5 project TRANSHUMOUNT, 2004, pp 233-248.
- Gobierno Vasco. Plan Territorial Sectoral Agroforestal, pp. 77-78.
- Gobierno Vasco. Programa Marco Ambiental de la Comunidad Autónoma des País Vasco (2007-2010), pp. 45-46.

- GUNILLA E., OLSSON A., HANSEN S., RØNNINGEN K., 2004, *Different conservation values of biological diversity? A case study from the Jotunheimen mountain range, Norway*, Norwegian Journal of Geography, Taylor and Francis Ltd, Volume 58, n°4, December 2004, pp. 204-212
- ISPIKOUDIS I., SIOLIIOU M.K., PAPANASTASIS V.P., 2004. « Transhumance in Greece: past, present and future prospects ». In: *Transhumance and Biodiversity in European Mountains* (Bunce, R.G.H et al. eds.). Report of the EU-FP5 project TRANSHUMOUNT., pp 211-229.
- IZQUIERDO VALLINA J., *La Conservation des picos de europa à partir de la reprise du pastoralisme traditionnel*, Introduction et traduction : B. Besche-Commenge, 14 p.
- MASSON N., FLEURY P., 2000, *Alpages et prairies de montagne – Un patrimoine biologique et agricole*, Parc Naturel de la Vanoise, 60 p.
- Midi-Pyrénées, 2003, Les types de parcours. In: *Production de qualité et Entretien du territoire sur les Causses du Sud du Massif Central*, DOCUP Objectif 2 Midi-Pyrénées 2001-2006, volet diffusion
- Ministère de l'agriculture et de la pêche, *Le plan de modernisation des bâtiments d'élevage*, fiche « L'Europe s'engage avec le FEADER ».
- NEWESELY C., TASSER E., SPADINGER P., CERNUSCA A., Effects of land-use changes on snow gliding processes in alpine ecosystems, In: *Basic and Applied Ecology*, 2000, n. 1, pp 61-67.
- REINTON L., 1969, *Til seters. Norsk seterbruk og seterstell*, Norsk kulturarv. Det norske samlaget, Oslo.
- Réseau Coupure de Combustible, 2006 : Dispositif agroenvironnemental appliqué à la prévention des incendies de forêt en région méditerranéenne – Résultats de 20 ans de réalisations et propositions pour l'avenir, RCC n.11, 43 p.
- ROIS-DIAZ M., MOSQUERA-LOSADA R., RIGUEIRO-RODRIGUEZ A., 2006, *Biodiversity Indicators on Sylvopastoralism across Europe*, European Forest Institute, 66 p.
- SCHNEEBERGER N., BÜRGI M., HERSPERGER A.M., EWALD K., 2007, *Driving forces and rates of landscape change as a promising combination for landscape change research - An application on the northern fringe of the Swiss Alps*, Land Use Policy 24(2), pp. 349-361.
- ŠEFFER J., LASÁK R., GALVÁNEK D., STANOVÁ V., 2002, *Grasslands of Slovakia - Final report on National Grassland Inventory 1998 – 2002*; DAPHNE – Institute of Applied Ecology and Royal Dutch Society for Nature Conservation
- *Sylvopastoralisme : les clés de la réussite*, Institut de l'élevage, 2005, Paris, 78p.
- TASSER E., MADER M., TAPPEINER U., Effects of land use in alpine grasslands on the probability of landslides. In: *Basic and Applied Ecology*, 2003, n. 4, p. 271-280
- TASSER E., TAPPEINER U., The impact of land-use changes in time and space on vegetation distribution in mountain areas. In: *Applied Vegetation Science*, 2002, n°5, p.173-184
- TOLLEY C., 2002. Les bergers transhumants – étude d'un aspect de la société pastorale en Provence, Mémoire de DEA de sociologie, Université de Provence, 174 p.
- YUILL B., COOK P., 2007, *Trends in Agriculture and Supporting Infrastructure within the Scottish Highlands 2001-2006*, A Study for Highlands and Islands Enterprise, SAOS Ltd, P & L Cook and Partners, 32 p.

Sites Internet consultés

- Accès au droit de l'Union européenne
<http://eur-lex.europa.eu/>
- Agence Européenne de l'Environnement
<http://www.eea.europa.eu/>
- Agreste : données agricoles françaises
www.agreste.agriculture.gouv.fr
- Association d'aide Suisse aux Montagnards (finançant des projets pour le développement des montagnes suisses)
<http://www.berghilfe.ch/fr/>
- Association Foncière du Pastoralisme
<http://www.pastoralisme.org>
- Commissariat à l'aménagement des Pyrénées
http://www.datar-pyrenees.gouv.fr/fr/pratique/librairie/form_telecharger/?id=256
- Convention Alpine

http://www.alpconv.org/page1_fr.htm

- Définition des surfaces fourragères – arrêté préfectoral 2005-143-18, Ardèche

http://www.ambroisie.info/docs/Arrete_Ardeche_DDAF.pdf

- DOCOB du massif de Madres-Coronat ou le DOCOB du Causse de Campestre-et-Luc

<http://www.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr/loadPge.php?file=docob/docob.file>

- Etude Rurales (revue) : JUSSIAU R., MONTMEAS L., PAROT J.-C. (participation de MEAILLE M.), *L'élevage en France. 10 000 ans d'histoire.*

<http://etudesrurales.revues.org/document41.html>

- Euromountains.net (projet Interreg III C) thème 3 : La défense et la gestion de l'espace rural fragile, des paysages et des ressources naturelles en zone de montagne. Étude de cas en Sogn og Fjordane : projet pastoral pour animaux domestiques en zones protégées

http://www.euromountains.net/documents/theme3_DOCresults/Sogn-Rep-them3_FR.pdf

- Fondation « Vaideenii »

<http://www.vaideenii.ro/>

- GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Intergovernmental panel on climate change – IPCC).

<http://www.ipcc.ch/>

- Gouvernement norvégien :

<http://www.regjeringen.no/>

- Grenelle environnement

<http://www.legrenelle-environnement.fr>

- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

www.agriculture.gouv.fr/

- Ministère des affaires étrangères finlandais – les minorités finlandaises : les Saamis

<http://virtual.finland.fi/netcomm/news/showarticle.asp?intNWSAID=26473>

- Norvège : Site officiel de la Norvège aux Etats-Unis – le premier satellite norvégien lancé pour suivre les mouvements migratoires des rènes.

<http://www.norway.org/restech/researchnews/satellite.htm>

- Norwegian University of Science and Technology (NTNU)

<http://www.ntnu.no/gemini/2002-06e/10-11.htm>

- Programa Marco Ambiental 2007-2010

<http://www.ingurumena.ejgv.euskadi.net/r49->

[5832/es/contenidos/plan_programa_proyecto/eavds_pma/es_9688/pma_2007_2010.html](http://www.ingurumena.ejgv.euskadi.net/r49-5832/es/contenidos/plan_programa_proyecto/eavds_pma/es_9688/pma_2007_2010.html)

- Projet « adoptez un mouton » en Italie :

<http://www.laportadeiparchi.it/>

- Projet « adopt a sheep » en Irlande :

<http://www.adopt-a-sheep.ie/>

- Rapport du député Yves Simon « sur l'avenir et la relance de la production ovine en France. »

<http://www.pyrenees-pireneus.com/Pastoralisme-FilereOvine-Simon.pdf>

- SIME

http://simelr.free.fr/ACTUS/article.php?id_article=23

- Société d'Economie Alpestres de Savoie et de Haute-Savoie

http://www.echoalp.com/alpes/download/Fiche_GP.pdf

- Système d'Information Géographique Pyrénées :

<http://www.sig-pyrenees.net/index.php>

Textes législatifs et conventions

Textes européens

- VI/7655/98 Document de travail de la commission– DG VI Etat d'application du règlement (CCE) NO. 2078/92 Evaluation des programmes agro-environnementaux
- Règlement CE N° 1782/2003 du 29 septembre 2003.
- Règlement CE N° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)
- Règlement CE N° 1975/2006 du 7 décembre 2006.
- Règlement CE N° 1974/2006 du 15 décembre 2006

- Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe

France :

- Loi 1972-12 du 3 janvier 1972 relative à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde, abrogée depuis et codifiée dans le code rural.
- Loi 75-602 du 10 juillet 1975 relative au conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- Loi 1985-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, modifiée et partiellement abrogée depuis et codifié dans plusieurs codes.
- Loi 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.
- Décret du 22 février 2002 - Décret relatif à l'appellation d'origine contrôlée Fourme d'Ambert, Publication au JORF du 24 février 2002
- Décret du 15 septembre 2003 – Décret relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Barèges-Gavarnie », Publication au JORF du 20 septembre 2003

Espagne :

- Ley 3/98 de Proteccion del Medio Ambiente de Pais Vasco
- Gobierno Vasco. Plan Territorial Sectoral Agroforestal, pp. 77-78.

Suisse :

- Ordonnance sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation (Ordonnance sur la terminologie agricole, OTerm) du 7 décembre 1998.

Partie 4 : Expériences présentées

Le choix des fiches d'expériences a été guidé par les retours des membres d'Euromontana dans le temps imparti, par leur diversité, leur hétérogénéité, leur complémentarité et ne se veut pas être une liste exhaustive des expériences les plus pertinentes. Ces expériences ont toutes leurs spécificités et sont difficilement transposables telles quelles. Elles peuvent en revanche faire ressortir un aspect nouveau qui peut trouver une application dans une réflexion menée localement. Ces fiches descriptives se veulent décrire les principaux aspects de chaque expérience et nous avons pour cela choisi de reprendre la trame proposée par la DIACT en France, en l'adaptant en fonction des besoins. Pour chaque expérience, les coordonnées de la personne/ organisation responsable vous sont fournies afin que vous puissiez approfondir les points qui vous intéressent. Comme vous pourrez le noter, certaines expériences sont très locales, d'autres sont d'envergure nationales. L'un comme l'autre type peuvent apporter une ouverture sur des approches nouvelles et bénéfiques.

Les cas présentés sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Thème 1 : La pression foncière dans les zones intermédiaires et les vallées.		
Asturies, Espagne	La Banque de Terres (<i>Banco de tierras</i>)	La Banque de Terres gère le foncier agricole appartenant à la Province des Asturies. La Commission Régionale de la Banque de Terres facilite la transmission des exploitations en jouant un rôle d'intermédiaire entre exploitant partant en pré-retraire et nouveau installés. Elle s'occupe en plus de la transmission des droits (quotas laitiers, primes ovines et caprines...).
Trento, Italie	Plan d'urbanisme de la province de Trento (Piano Urbanistico provinciale)	La Province de Trento a mis en œuvre dans son plan d'urbanisme 2007 des moyens de protection du foncier innovant. Ainsi, certains terrains sont classés comme « zones agricoles de valeurs », et sont considérés comme invariants. Leur urbanisation est donc rendue plus difficile. Les conditions de construction de résidence secondaires ont aussi été durcies.
Luchon, France	Plan de Gestion de l'Espace Rural par vallée du canton de Luchon	Pour faire face au problème de développement déséquilibré que rencontre le canton de Luchon, des plans de gestion de l'espace par vallée ont été élaborés. Etablis en concertation avec les partenaires locaux, ils sont assortis d'une charte paysagère.
Thème 2 : Les systèmes de gestion des espaces pastoraux		
Trento, Italie	Terrains communaux et droits d'usage : <i>Usi Civici</i> dans la Province de Trento, Italie	<p><u>Les pâturages :</u> Au-delà de 1600 m d'altitude, les pâturages sont communs et régis par des droits d'usages : les <i>usi civici</i>.</p> <p><u>Gestion des pâturages :</u> Un comité gestion des pâturages par village (ASUC) définit les règles d'utilisation des alpages. Les troupeaux sont gardés en communs.</p>
Roumanie	Utilisation des pâturages communs en Roumanie	<p><u>Les pâturages :</u> La plupart des pâturages appartiennent à la commune ou au village, et sont exploités en communs.</p> <p><u>Gestion des pâturages:</u> La commune définit un plan de pâturage. Un système d'enchères définit qui sera en charge de la gestion des pâturages, suivant le plan de pâturage, et de l'entretien des troupeaux des villageois.</p>

Ecosse	Le <i>Crofting</i> en Ecosse	<u>Les pâturages</u> : Les espaces de pâturage appartiennent à un propriétaire terrien (souvent privé), mais sont normalement exploités en commun par les <i>crofteurs</i>	<u>Gestion des pâturages</u> : Un comité de pâturages local définit les règles d'utilisation des pâturages. Les règles générales du <i>crofting</i> sont établies par une commission régionale.
Autriche	Analyse économique de la gestion des exploitations d'alpages en Autriche	Cette étude de cas compare la rentabilité des exploitations d'alpages (pratiquant la petite transhumance) à celle de plaines. Sous certaines conditions (accessibilité, taille minimale de l'exploitation), il est plus rentable pour l'exploitant d'utiliser des alpages que de garder son troupeau en plaine toute l'année.	
Thème 3 : Les enjeux économiques et les soutiens par les collectivités			
Suisse	Politique agricole suisse et soutien au pastoralisme	Présentation des mesures nationales (paiements directs généraux, contributions écologiques, éthologiques et d'estivage) et du canton du Valais.	
Norvège	Les subventions norvégiennes pour encourager la pratique de la transhumance bovine – cas du Comté d'Oppland	Présentation des aides nationales et des aides mises en place par le Comté d'Oppland (zone importante de petite transhumance bovine), telles que les subvention aux fermes d'été, les aides pour l'utilisation de communs, les aides à la récolte du foin.	
Autriche	Analyse de l'impact du tourisme dans les alpes autrichiennes – projet ALP Austria	Le tourisme est une importante source de revenu complémentaire pour beaucoup d'exploitations alpines autrichiennes. Le projet ALP Austria a étudié ce phénomène. Les principaux résultats concernant les activités mises en place, les avantages du tourisme dans les Alpes, les inconvénients, les perspectives d'avenir, sont présentés ici.	

Thème 1 : La pression foncière dans les zones intermédiaires et les vallées.

1/ La Banque de Terres (*Banco de tierras*) des Asturies, Espagne

Contact : Benigno Fernández Fano (Gérant de la Banque de terres), benignff@princast.es.

1.1/ Présentation du projet

La « Banque de Terres » des Asturies constitue le patrimoine foncier agricole de la Communauté Autonome des Asturies. Elle est gérée par la « Commission Régionale de la Banque de Terres » (*Comisión Regional del Banco de Tierras*), qui a pour mission la gestion, l'administration, la défense et la revendication des biens et droits de la Banque de Terres. Les objectifs de la Banque sont d'organiser la modernisation, le développement agricole et social, ainsi que la culture rationnelle directe et personnelle de la terre. Sa principale activité est l'organisation de la cession anticipée d'agriculteurs. En intervenant à ce niveau, la Banque de Terres peut repérer et passer des contrats avec les propriétaires des terres pour, ensuite, les relouer à des personnes souhaitant s'installer ou s'agrandir. Ce système permet d'éviter que des terres ne soient utilisées pour l'urbanisation par faute de repreneur.

1.2/ Contexte

a/ Le pastoralisme dans les Asturies

(Source : *Estudio de viabilidad para la creación de una escuela de pastores en Picos de Europa*)

Les Asturies sont situées sur la côte Nord de l'Espagne, et sont limitées au Sud par les Monts Cantabriques. La pratique de la transhumance y est traditionnelle : après un hiver passé dans les vallées, les troupeaux montent d'abord dans les pâturages de printemps de moyenne altitude (entre 900 et 1600 m), puis dans un deuxième temps montent jusqu'au niveau des cols des montagnes. Les troupeaux sont surtout constitués d'ovins et de caprins car ils sont plus rustiques et résistants que les bovins et mieux adaptés aux conditions d'élevage des montagnes asturiennes (sécheresse, sentiers étroits, zones rocheuses) ; les troupeaux bovins sont constitués d'animaux de race robuste telle que la *casina*, petite vache pouvant supporter des conditions où la nourriture est limitée.

Auparavant, plusieurs éleveurs avaient leurs cabanes dans la même zone de pâturage de printemps et l'ensemble formait un petit village, dont la plupart des constructions sont aujourd'hui à l'abandon. Une des raisons de cette désaffection est l'isolement et la solitude éprouvée en ces lieux. Auparavant, dans les monts Picos de Europa, la population présente en montagne l'été se recensait à un millier de personnes, en 2006 ce sont seulement 11 personnes habitant sur des pâturages d'estive qui ont été recensées.

La production de lait par les troupeaux ovins et caprins est saisonnière et correspond à la période d'estivage. Le lait, pouvant être mélangé à une petite proportion de lait de vache, est en partie utilisé pour nourrir les chevreaux, agneaux et veaux, le reste étant transformé en fromage selon des méthodes toujours traditionnelles, avec du matériel souvent en bois.

Actuellement, les activités pastorales et la transhumance ont régressé au point de n'être plus qu'anecdotique. Les élevages se tournent de plus en plus vers la production d'animaux pour la viande, en particulier la viande bovine au détriment des élevages ovins-caprins. Les espaces qui ne peuvent être occupés que par des ovins et caprins sont en conséquence abandonnés.

b/ La nécessité d'organiser la cession et les reprises d'exploitations

La baisse du nombre d'éleveurs transhumant est à relier au déclin général de l'agriculture et des zones rurales asturiennes qui a lieu depuis le milieu du XXème siècle. A ce problème s'ajoute la pression de l'urbanisation [Fernández García A. 2006], qui s'étend sur les meilleures terres agricoles en bousculant les équilibres des systèmes agro-pastoraux existants. A l'opposé, un certain nombre de terrains sont sous-utilisés parce que leurs propriétaires ne sont pas identifiés. Pour encourager la reprise de l'activité agricole, une voie est de faciliter la reprise d'exploitations par des personnes souhaitant s'installer en agriculture et la mise en exploitations de terres non-utilisées jusqu'à présent.

En Espagne, les mesures concernant le secteur agricole ont été transférées aux communautés autonomes. Les mesures de soutien à la cessation anticipée des activités agricoles (financées en partie par le FEOGA) rentrent dans le cadre de la résolution du 7 juin 2005 du ministère du Milieu Rural et de la Pêche du gouvernement des Asturies pour participer au financement des aides à la cessation d'activité. Le rôle que remplit la Commission Régionale de la Banque de Terres dans la cessation anticipée d'activités agricoles s'est développé sur deux aspects : l'un comme service technique de gestion de l'aide, concernant les aspects relatifs à la fonction administrative des démarches et du paiement des aides ; et l'autre comme organe de transmission au cas où les bénéficiaires de l'aide anticipée ne disposent pas de repreneur pour leur exploitation, opérant ainsi la transmission en faveur de la Banque de Terres comme récepteur du foncier propre de l'exploitation et de ses droits de production (quotas laitiers et droits à prime à la vache allaitante, ovine et caprine).

c/ Emergence d'une solution

La Banque de Terres gère les terrains appartenant à la Principauté des Asturies, et est gérée par la Commission Régionale de la Banque de Terres. La Commission a été créée le 21 juillet 1989 par la Loi 4/1989 d'ordonnance agricole et de développement rural¹. Elle a un statut d'organisme autonome rattaché au Ministère du Milieu rural et de la Pêche du Gouvernement de la Communauté Autonome des Asturies. Selon cette loi, ses fonctions sont :

- Assurer l'administration de la Banque de Terres, en exerçant toutes les compétences nécessaires et en particulier celles de conservation, défense de l'intégrité, inspection, direction et contrôle des biens affectés.
- S'efforcer d'augmenter et de consolider la Banque de Terres, en acquérant de nouveaux biens fonciers et en intervenant dans les procédures pour l'agrandissement ou l'exclusion des biens affectés
- Veiller à la conservation de l'environnement écologique de la Banque de Terres, en particulier en exigeant une exploitation rationnelle des ressources naturelles.

d/ La législation

Le fonctionnement de la Banque de Terres est régi par les textes suivant :

- La Loi 4/1989 du 21 juillet d'ordonnance agricole et de développement rural de la principauté des Asturies² définit la composition et le fonctionnement du Conseil de la Commission Régionale de la Banque de Terres
- Le Décret 116/1989 du 27 décembre donne les normes qui régulent la procédure pour la proposition de nomination et la destitution de membres représentant des Associations et Syndicats agricoles qui intègrent le Conseil Régional de la Banque de Terres
- Le Règlement Interne du Conseil de la Commission Régionale de la Banque de Terres, approuvé par le conseil du 9 juin 1998.

¹ Loi 4/1989 du 21 juillet (ley 4/1989, de 21 de julio, de ordenación agraria y desarrollo rural) parue au BOPA n°. 193 du 21 aout 1989; corrigée dans les BOPA n°. 228 et 242 des 30 septembre et 18 octobre respectivement.

² Deuxième section du chapitre V (articles 58 à 65)

1.3/ Le fonctionnement de la Banque de Terres

a/ La Commission Régionale

La Commission Régionale comprend un Gérant (nommé et révoqué par le Ministère de la Communauté, après information préalable obligatoire au Conseil de la Commission Régionale), un Secrétaire (désigné par le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, suite à un processus de sélection, parmi les employés publics de la Principauté des Asturies) et un Conseil.

Le conseil est lui-même composé :

- d'un Président (le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche de la Communauté),
- d'un Vice-président (le Gérant de la Commission Régionale)
- de six membres. Quatre des membres sont nommés sur proposition du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, les deux autres le sont sur proposition des syndicats agricoles les plus représentatifs dans la Communauté Autonome selon les critères de la législation en vigueur. Les membres du conseil peuvent être révoqués par le Conseil du Gouvernement sur la demande des organismes qui ont proposé leur candidature.

Les fonctions du Conseil de la Commission Régionale concernent notamment les tâches suivantes :

- Détermination des usages des biens de la Banque de Terres
- Proposition d'adjudication directe, établissement des cahiers des charges pour les appels d'offres publiques et des conditions de concession administratives pour l'adjudication des biens de la Banque de Terres
- Acquisition de nouveaux biens, détermination de leur usage et des caractéristiques de leurs exploitations.
- Adjudication, prise de décision et déclaration d'expiration des concessions administratives, action judiciaires et comparution en cas de litige

Le Conseil a par ailleurs un avis consultatif pour les problèmes le concernant ou concernant la gestion de la Banque de Terre.

Depuis 1991, la Commission Régionale de la Banque de Terres est aussi chargée de gérer le registre des baux ruraux (Registro Especial de Arrendamientos Rústicos).

b/ Les terrains gérés par la Banque de Terres

La Banque de Terres est constituée des terrains dont les propriétaires n'ont pas pu être identifiés au cours de remembrements, ou bien acheté ou acquis suite à une expropriation, notamment pour cause d'intérêt social. La Commission Régionale dispose pour accomplir ses missions du droit de préemption, sauf dans le cas où le repreneur de l'exploitation est un membre de la famille de l'ancien exploitant (descendant directe, frère ou sœur ou ascendant), ayant en plus la qualité d'agriculteur.

La Commission Régionale peut aussi assurer une médiation dans le cadre de remembrements. Elle pourra alors récupérer pour la Banque de Terres les terrains dont les propriétaires sont inconnus. En effet, les changements fonciers qui ont eu lieu aux XVIIIème et XIXème siècles, avec le passage d'un régime de propriété de type minifundiste à une agriculture avec des plus grands propriétés, ont laissés un certains nombre de terrains sans propriétaires. En particulier, les terrains qui étaient utilisés en commun n'ont pas systématiquement été inscrits comme appartenant aux communes sur les cadastres. Par des recherches dans les registres de propriété, les inventaires municipaux et les cadastres, les terres dont aucun propriétaire n'est connu sont identifiées et viennent se rajouter au fond de la Banque de Terres. La Banque fera ensuite des propositions pour leur nouvelle utilisation foncière.

Les propriétés acquises par la Banque de Terres sont destinées aux usages suivants :

- Agrandissement d'exploitations agricoles existantes
- Création de coopératives ou autres associations agricoles
- Installation de jeunes agriculteurs, en particuliers au sein de coopératives ou autres associations légales, ou installation d'émigrants se réimplantant dans la Communauté des Asturies

¹ Décret 13/93 du 25 février.

- Installation de nouvelles exploitations, en particulier dans les zones affectées par le vieillissement de la population ou par l'exode rural
- Etablissement de domaines de recherche et d'expérimentation gérés directement par la Communauté des Asturies ou pour des organismes de recherche sans but lucratif.

Les adjudications peuvent être faites en propriété ou en concession administrative, à des personnes ayant le statut d'agriculteur et **les terrains doivent conserver un usage agricole.**

c/ Le rôle de la Banque de Terres dans la cession anticipée et la location de terrains

La mission première de la Banque de Terres est de racheter ou de louer les exploitations des personnes cessant leur activité sans repreneur. Les exploitants désirant cesser leur activité peuvent donc prendre contact avec la Commission Régionale. De la même façon, les personnes désirant agrandir leur exploitation ou au contraire souhaitant s'installer en agriculture peuvent chercher des terrains via la Banque de Terres.

C'est la Commission Régionale qui donne l'accord final sur les adjudications. Les adjudications sont faites par vente aux enchères à moins que la commission ne donne son accord pour une adjudication directe.

Les candidats souhaitant bénéficier d'une adjudication directe doivent fournir un dossier dans lequel ils justifient de la faible valeur de la propriété qu'ils souhaitent acquérir, du voisinage des terrains visés avec les terrains dont dispose déjà le demandeur et de l'homogénéité de cultures dans la zone.

Les concessions ont une durée maximale de 30 ans. Des exigences concernant le type de culture ou les améliorations à apporter au terrain peuvent être inscrites au contrat. Le montant du loyer est déterminé en fonction des montants moyens de loyer de la zone où sont situés les terrains. Les concessions ne peuvent être divisées, transférées ni saisies, mais en cas de décès du concessionnaire, elles peuvent être reprises par le/la conjoint/e, les descendant du concessionnaire ou de son/sa conjoint/e ou les collaborateurs du concessionnaire. Si le concessionnaire ne respecte pas les termes du contrat, la Commission Régionale pourra alors prendre la décision de rompre le contrat et de faire évacuer la concession.

d/ Autres actions entreprises par la Banque de Terres

Les actions réalisées par la Commission Régionale de la Banque de Terres concernent en premier lieu la gestion de terrains agricoles. La Banque participe aussi à la gestion de certains programmes, tels que les « contrats d'exploitation durable pour les vaches allaitantes », ou le « programme pour augmenter la production de lait de chèvre ».

Des projets de réhabilitation et d'aménagement sont aussi coordonnés sur les terrains gérés par la commission. Parmi les différentes réalisations de 2006, on peut citer les projets suivants :

- amélioration d'un captage d'eau dans une zone potentiellement menacée par la sécheresse grâce à une pompe alimentée par des panneaux solaires
- réalisation de visites sur 26 concessions de pâturages (soit 258 ha au total) pour vérifier les conditions concernant l'accès, les enclos, les amendements, les travaux d'exploitation, l'état général de la concession...
- réhabilitation d'une maison domaniale destinée à être utilisée pour du tourisme rural

1.4/ Les ressources de la Banque de Terres

Les revenus de la Commission Régionale de la Banque de Terres proviennent des sources suivantes :

- Transferts prévus dans le Budget Général de la Principauté des Asturies
- Rendements patrimoniaux
- Subventions et apports volontaires d'entités publiques ou privées

1.5/ Les résultats obtenus

La superficie totale des Asturies est de 1 060 000 ha, dont 350 000 ha sont en propriété municipale et gérés par la Banque de Terres.

En 2006, sur 196 cessations d'activité agricoles anticipées, 193 sont passées par l'intermédiaire de la Banque de Terres. Sur les 196 exploitations, la superficie totale concernée est ainsi de 3469 ha (dont 3414 ha de prairies et pâturages), et pour un coût de 29 millions d'euros.

On peut expliquer ce succès par l'intérêt que les agriculteurs trouvent à utiliser les services de médiation de la Banque de Terres et l'aide qu'elle apporte dans les démarches administratives. La Banque de Terres permet aussi de surmonter une partie des problèmes qui surviennent suite aux héritages et à la division des propriétés entre les héritiers, puisqu'en louant la propriété à la Banque de Terres qui s'occupe de les relouer à un exploitant, la propriété peut rester indivise.

1.6/ Les perspectives d'avenir

Le système de la gestion de la Banque de Terres n'est cependant pas suffisant pour pallier le problème de la pression urbaine sur le foncier, car les moyens dont disposent la Banque de Terres sont limités. Malgré cela, le système est tout de même utile puisque la Communauté Autonome du Pays-Basque met en place une institution (Lurranek) sur le même modèle pour gérer les terrains lui appartenant.

1.7/ Bibliographie

Documents utilisés

- García Dory F. Estudio de viabilidad para la creación de una escuela de pastores en Picos de Europa
- Fernández García A. 2006. *La vulnerabilidad del suelo no urbanizable*, Escardar, N°11 2005-2006, pp. 10-15.
- Fernández Fano B., 2007. *Banca de Tierras de Asturias*, Présentation PowerPoint présentée par Gutierrez J.-A. lors de l'atelier « Terres agricoles : les pressions foncières dans les vallées et les problèmes de gestion des pâturages d'altitude », conférence Vers un développement intégré des régions de montagne et leur meilleure prise en compte dans la politique agricole commune au sein d'un nouvel espace européen, Roumanie, Comté de Neamt, Ville de Piatra Neamt, 4-6 octobre 2007.

2/ Plan d'urbanisme de la province de Trento (Piano Urbanistico provinciale), Italie

Contact : Federico BIGARAN
Office for the Biological Productions
Autonomous Province of Trento
Via G.B. Trener, 3
38100 TRENTO (ITALY)
tel +39 0461 495911
fax +39 0461 495763
e-mail: federico.bigaran@provincia.tn.it

2.1/ Présentation du projet

La destination des terres est défini dans la province de Trento par un plan d'urbanisme qui définit quel usage sera fait des terres. Deux catégories principales sont ainsi établies pour le domaine agricole : les terres agricoles de valeur sur lesquels aucune construction ne peut être faite, et les autres terres agricoles. Ce plan est redéfini régulièrement pour s'adapter aux changements survenus. Dans la province de Trente, une faible proportion de terrain a un usage agricole, un des objectifs du plan est donc de réussir à maintenir une surface agricole constante.

2.2/ Contexte

a/ Le pastoralisme dans la Province de Trente

Traditionnellement, on trouve dans la province de Trento de l'élevage bovin lait (avec notamment la race *Bruna Italiana*, rustique et adaptée à la valorisation des pâturages de montagne), ainsi que des élevages d'ovins et de caprins. Les éleveurs pratiquent la petite transhumance : les animaux sont emmenés durant l'été en montagne. Les animaux de plusieurs fermes sont rassemblés en un troupeau et gardés ensemble sur la montagne pendant environ trois mois, du 15 juin au 15 septembre. En plus d'optimiser l'utilisation des ressources fourragères des alpages, la pratique de la petite transhumance libère les éleveurs de la contrainte de la garde des animaux et leur permet de se consacrer au ramassage des foins et à d'autres tâches dans leurs fermes.

Le lait des animaux, traits en altitude, est utilisé pour la fabrication de fromage.

b/ La difficulté de maintenir des terrains agricoles dans la province

La province de Trente est une province très montagneuse. Les villes et les réseaux de transport sont concentrés essentiellement dans les vallées. Or, les terrains situés dans ces zones sont ceux qui ont les plus fortes valeurs agronomiques. Ainsi, entre 1982 et 2000 La surface agricole utilisée a diminué de 1.5% (1.706 ha) et la surface forestière a augmenté de 24 000 ha. Cependant, les surfaces agricoles les plus rentables (vergers, horticulture, céréales, vignes et prairies de foin) ne représentent que 50 000 ha (moins de 10% de la surface totale de la Province). La perte réelle de terrain équivaut donc à 3% des surfaces agricoles les plus rentables.

Par ailleurs, les terrains utilisés pour la construction s'acquièrent à des prix bien supérieurs aux prix des terrains agricoles. Pour éviter que le développement urbain n'entraîne alors un grignotage des terres agricoles trop important au détriment de l'agriculture, les provinces établissent des « plan d'urbanisme » (PUP) qui instaurent des règles d'utilisation du foncier dans la province. Ces règles sont décidées en fonction des objectifs de développement de la province. Elles font ensuite l'objet d'une loi d'urbanisme (*legge urbanistica*).

c/ Le développement des plan d'urbanisme provinciaux

Le plan préparé en 2007 sera le troisième plan d'urbanisme de la Province.

Le premier plan, établi en 1967, avait pour objectif le développement socio-économique de la province et le rééquilibrage des différences villes-campagne. Il a notamment permis la mise en place de deux parcs naturels.

En 1987 a été préparé le second plan d'urbanisme, à la suite de l'élaboration du premier plan de développement provincial. La défense de l'agriculture est alors apparue comme un des objectifs du plan de développement et du plan d'urbanisme.

Le projet d'établissement d'un nouveau PUP a été adopté par le Conseil Provincial le 17 novembre 2006, dans le cadre du programme pour la XIII législature. Ce nouveau plan doit aujourd'hui faire face aux questions des changements économiques, socioculturels et environnementaux qui se posent actuellement dans la province de Trente. Parmi les problèmes identifiés, présentés dans le document préliminaire à la révision du PUP (voir bibliographie), se trouvent la crise de l'agriculture et ses causes liées au coût trop élevé du foncier, l'abandon de l'espace sylvo-pastoral, qui entraîne une diminution de la biodiversité et de la variété paysagère ; ceux-ci inquiètent le gouvernement provincial.

2.3/ La mise en place du plan provincial d'urbanisme actuel

Les plans provinciaux d'urbanisme contiennent à la fois des directives concernant la construction sur le territoire, et de cartes de la province avec un zonage des territoires en plusieurs catégories. Les terrains à vocation agricole peuvent ainsi être classés dans trois catégories : terrains agricoles, terrains agricoles de valeur et terrain pastoraux.

Préalablement à la préparation d'un nouveau PUP sur la demande du gouvernement provincial, un bilan de la mise en place du PUP de 1987 a été fait et il en est ressorti, au niveau agricole, une accélération de la raréfaction des paysages bien intégrés en fond de vallée et un déclin du rôle territoriale de l'agriculture, de la zootechnie alpine et de la sylviculture.

Ce bilan étant établi, une stratégie pour le nouveau PUP est mise en place. A partir de là, le processus d'élaboration et de réalisation du nouveau PUP commence suivant les trois phases suivantes :

- 1- Acquisition des connaissances
 - Reconnaissance du caractère identitaire du territoire et des valeurs paysagères : élaboration d'une carte du paysage avec le but d'identifier les caractéristiques et la dynamique des modifications. Elle doit prendre en compte diverse dimension du paysage (environnementale, historique et culturelle, économique, de production, de perception et esthétique).
 - Mise à jour et intégration de l'information avec un système d'information de l'environnement et du territoire (SIAT). Il faut prendre en compte à la fois les facteurs de réseaux, de service, de mobilité et du tourisme, mais aussi les subdivisions et la spécificité du paysage, les données socio-économiques et les éléments de rétroaction possible suite à la mise en place du système d'information.
- 2- Elaboration du contenu du projet
 - Contenu relatif à la réglementation. Le PUP est composé de cartes et de réglementations relatives : les cartes et la réglementation réseaux (environnemental, historique et culturel, économique, infrastructurel et fonctionnel) et les cartes et la réglementation paysages et lieux (qui distingue les installations historiques, les zones urbanisées, les zones industrielles, les mines, les zones agricoles, pastorales, boisées, rocheuses, les ruisseaux/torrents/lacs, glacier).

- Contenu stratégique. Il représente l'innovation la plus importante mise en place pour cette révision du PUP. Il présente les options d'orientation pour le développement de la province, selon des axes thématiques, des lignes d'actions et d'idées-projets.
- 3- Vérification et contrôle par une évaluation stratégique du plan
 - Définition d'un cadre de critères et d'indicateurs pour l'évaluation des conditions environnementales, paysagères et territoriales
 - Evaluation de la stratégie du PUP
 - Evaluation des plans et projets locaux

Les principes d'établissement du PUP sont la durabilité (environnementale, socioculturelle et économique-productive), et la subsidiarité responsable. Sous ce terme, il est entendu que les communautés locales auront un rôle à jouer dans l'établissement du PUP, en préparant des plans à deux autres niveaux : les Plans Territoriaux des Communautés et les Plans Régulateurs communaux. Le troisième principe qui régit la rédaction du nouveau PUP est le principe de la compétitivité, dont l'objectif est de favoriser l'enracinement dans la province d'activités économiques moteurs d'une croissance équilibrée et créatrice d'emplois. Enfin, l'intégration du développement constitue le quatrième principe.

Les cartes et les réglementations établies en phase deux sont construites à partir de l'ancien plan et sur la base de discussions au niveau des municipalités. Chaque municipalité reçoit ainsi des cartes avec une proposition de nouveau zonage, avec de nouvelles assignations des terrains. Ces documents sont publiés et chacun peut réagir et faire connaître sa position quant à la future utilisation des terrains. Le processus d'élaboration des nouveaux zonages est donc long puisqu'il implique des négociations entre tous les partenaires concernés.

2.4/ La prise en compte de l'agriculture dans le PUP

a/ Les zones agricoles de valeur

Les surfaces agricoles sont classées en trois types de zones agricoles :

- zones agricoles de valeur : cette classe comprend des cultures permanentes de qualité reconnues, notamment par un label officiel ; ce sont notamment des vignobles, vergers, oliveraies, terres arables, ou des prairies permanentes et pâturage de plus de 20ha ;
- zones agricoles simples : cultures annuelles et les terres en friches et incultes ;
- zones de pâturage.

La détermination de la classification des terrains se fait donc à partir de leur utilisation actuelle.

La classification en zones agricoles de valeur a été introduite dans le nouveau plan. Cette mesure permet de reconnaître la spécificité de certaines zones où sont produites des spécialités alimentaires locales et ainsi de protéger le patrimoine de la Province. C'est d'autre part un moyen de soutenir l'économie des produits de qualité.

Les zones agricoles de valeur sont classées comme « invariantes » dans le PUP. Elles sont donc considérées comme étant un élément permanent du territoire : faisant partie de l'identité locale, elles ne sont pas remplaçables. A ce titre, leur destination ne peut normalement pas être changée : il ne devra pas y avoir de construction de bâtiment et la surface des zones ne devra pas être réduite. Tout changement concernant ces zones fera l'objet d'une procédure spéciale : une commission spéciale évalue la proposition de nouveaux bâtiments et la construction pour des objectifs agricole ou d'agro-tourisme et la décision finale reviendra au Gouvernement provincial.

b/ le système de compensation

En cas de nécessité, il pourra y avoir réduction de la zone agricole de valeur. Dans ce cas cependant, il est prévu dans la réglementation (paragraphe 5 de l'article 38) que la réduction de la zone devra être compensée par le passage d'autres terrains initialement d'usage non agricole en terrains à usage agricoles. La compensation doit correspondre à au moins 80 % de la surface de la zone agricole de valeur qui a été utilisée. Le principe est d'essayer de conserver une surface égale de terrains agricoles : si 5 ha doivent être utilisés par l'urbanisation, on essaiera alors de trouver 5 ha pour les remplacer.

Les terrains qui deviendront à usage agricole pourront provenir de friches destinées à un usage industriel mais n'ayant jamais été utilisées pour la construction, ou de zones forestières qui seront alors déboisées. Des négociations entre les différents acteurs locaux seront nécessaire à chacune de ces réaffectations.

2.4/ Les perspectives d'avenir

La disparition de terrain agricole sera compensée lorsqu'il s'agit de terrains agricoles de valeur. Dans le cas des terrains pastoraux, rien n'est prévu. Cependant, les terrains pastoraux sont moins menacés par l'urbanisation (situation moins intéressante car plus en altitude, ou davantage de relief...).

Les plans sont constitués sur la base des négociations des acteurs locaux. Il faut donc que les agriculteurs puissent faire entendre leur voix pour maintenir des surfaces dans le classement agricole. L'agriculture en générale est tout de même protégée par le principe de compensation des terrains. Le risque est que petit à petit l'agriculture soit ainsi écartée des bons terrains et reléguée dans des terrains à plus faible valeur agronomique. D'autre part, pour un agriculteur dont une parcelle passe de la classification en terrain agricole à en un autre usage, même si cette surface est compensée, elle ne sera pas forcément utilisable si elle est éloignée du reste de l'exploitation.

2.5/ Bibliographie

Documents consultés :

- 1- Assessorato all.Urbanistica e Ambiente, Revisione del Piano urbanistico provinciale - DOCUMENTO PRELIMINARE, approvato dalla Giunta provinciale con delibera n. 2187 dd. 24.09.2004
- 2- <http://www.urbanistica.provincia.tn.it/pup/>
- 3- Il Piano Urbanistico Provinciale della Provincia di Trento e le aree agricole

3/ Plan de Gestion de l'Espace Rural par vallée du canton de Luchon, France

3.1/ Présentation du plan de gestion

Le territoire du canton de Luchon se situe au cœur des Pyrénées Centrales, à l'extrémité Sud du département de la Haute - Garonne, il est organisé autour de 2 vallées principales (la vallée de la Pique et la vallée du Larboust). Les 31 communes se partagent un territoire particulièrement restreint (30.000 ha), dont l'altitude varie de 600m à 3222 m.

Le canton de Luchon s'est interrogé sur son devenir, il a souhaité travailler à un développement intégré du territoire pour prendre en compte à la fois, les besoins d'espace pour les activités agricoles mais aussi le développement d'activités économiques. Pour parvenir à ce but, le canton de Luchon a développé en 2001 un **Plan de Gestion de l'Espace par vallée** assorti d'une charte paysagère.

3.2/ Contexte

a/ Les atouts du territoire : agriculture, forêt et tourisme

Le Luchonnais occupe une situation stratégique au cœur des Pyrénées Centrales. A l'écart des axes de communication principaux, c'est un territoire frontalier préservé des grands flux commerciaux. C'est aussi un territoire attractif qui présente un cadre naturel remarquable et des paysages de grande qualité. Dans ce canton, les activités traditionnelles de la montagne reposant sur l'élevage, le pastoralisme et l'exploitation de la ressource forestière ont bénéficié dès le siècle dernier d'un développement important de la vocation touristique grâce au thermalisme.

A l'origine basé sur le principe d'autosubsistance, le système pastoral impliquait une diversité des types d'utilisation du sol : cultures vivrières et fourragères, prés de fauche et pacage. Le milieu était ainsi exploité au maximum. Les cultures se concentraient sur les soulans de fond de vallée non inondables et les terrasses glaciaires, les prés de fauche occupaient les fonds de vallée humide, le reste des versants était consacré à la fauche et au pâturage de demi-saison, les versants plus élevés, plus accidentés, moins fertiles étaient utilisés collectivement en été.

A partir de l'entre deux guerres, l'économie agro-sylvo-pastorale et les systèmes d'exploitations traditionnels ont connu une lente régression. L'agriculture s'est développée, mais de manière intensive dans les régions les plus favorisées qui permettaient la mécanisation. Depuis quelques années, le phénomène de déprise s'est accéléré et il se traduit par un effondrement du système agro-pastoral traditionnel. Les exploitations qui se sont maintenues se sont agrandies en récupérant les terres libérées les plus « praticables » et délaissant les plus difficiles d'accès.

b/ Le besoin d'un développement harmonieux entre activités touristiques et agricoles

Les questions sur l'avenir du canton de Luchon sont tout autant liées à la qualité paysagère (fermeture des paysages) et à l'attractivité touristique qu'à la protection des sols (érosions, incendies...). L'analyse approfondie du territoire d'étude a permis de mettre en avant une série de dysfonctionnements :

L'agro pastoralisme souffre de la spéculation foncière dans les fonds de vallée : le maintien des terres agricoles devient de plus en plus difficile et les difficultés pour les agriculteurs de délocaliser leur outil de travail constituent un véritable frein à l'économie pastorale. Les réalités du terrain entraînent d'importants surcoûts pour la construction de nouveaux bâtiments agricoles. Leur transformation des granges foraines en résidences secondaires peut entraîner un changement de leur aspect non souhaité, et occasionne souvent la perte d'un pâturage pour l'éleveur et des conflits d'usage. Sur certaines estives, le sous-pâturage et l'absence de brulage régulier conduisent à l'embroussaillage de parcelles. L'importante

quantité de combustibles rend alors les contrôles des feux plus difficiles. La modification de l'emploi de l'éco-buage, descendant vers les fonds de vallée augmente les risques d'incendie.

D'un point de vue économique, il existe peu d'activité agricole tournée vers des services ou des produits transformés, directement valorisables auprès d'une clientèle touristique pourtant localement importante. De même au niveau de la ressource forestière, le manque de stratégie et de mobilisation des communes forestières rend difficile son exploitation et sa commercialisation.

Les projets d'assainissement des cours d'eaux sont souvent mal adaptés aux réalités géographiques et financières des communes. Cette absence d'entretien, la présence d'embâcles, de débris flottants constituent une véritable source d'aggravation du risque d'inondation et ne permet pas une valorisation touristique de ce potentiel.

D'un point de vue touristique, la part de sites visités est en déséquilibre : certains espaces sont surfréquentés, ce qui peut engendrer des phénomènes de surpiétinement de la végétation, d'effarouchement des populations animales sauvages, de pollutions des eaux. D'autres facteurs viennent nuire à l'intégrité naturelle des sites : l'augmentation du gros gibier (cerfs, sangliers) pose problème pour la régénération des forêts et entraîne une disparition du petit gibier.

c/ un outil pour un développement harmonieux du canton

Il apparaît finalement que le développement du Canton ne se fait pas de manière harmonieuse car il y a un manque de valorisation, de mise en réseau des différents sites, produits et prestataires touristiques. Aussi, il apparaît utile de tendre vers une clarification des différents usages du sol et de l'espace, pour arriver à la maîtrise de l'urbanisation et à une bonne gestion de l'utilisation des espaces. Le Tourisme, l'Agriculture, et la Sylviculture doivent pouvoir se maintenir et se développer dans un équilibre harmonieux et respectueux du cadre de vie, des paysages qu'ils soient urbains ou naturels.

A l'initiative du SIVOM du canton de Luchon et en partenariat avec le Conseil Général de la Haute-Garonne, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et l'Etat, **le Plan de Gestion de l'Espace par vallée** assorti d'une charte paysagère est instauré. Cet outil pertinent semble **répondre aux différents usages et pratiques de l'espace**.

3.3/ Le développement du plan de gestion

a/ Les étapes de la réalisation du plan

L'élaboration du Plan de Gestion est basée sur une analyse des activités structurant le territoire, sur une analyse fine du territoire ainsi que sur un important travail d'animation mobilisant de nombreuses personnes sources dans une volonté de conduire des actions communes. Suite au diagnostic de territoire établi et à la concertation engagée avec l'ensemble des communes, une liste d'enjeux (finalité définie comme particulièrement prépondérante) a été établie, dressant les bases d'une réflexion pour la mise en avant des propositions d'actions. Chaque enjeu est assorti d'une série d'actions à mettre en œuvre par le plan de gestion de l'espace. Certaines actions (initiative locale, procédure européenne...) sont actuellement en cours d'étude ou de réalisation sur le canton.

Nous avons répertorié ci-dessous les enjeux et actions qui nous semblaient les plus pertinentes pour le sujet traité.

b/ Les mesures :

- Pour le paysage et cadre de vie

a. Maintien d'un paysage ouvert et accueillant

- Equipement du canton en matériel spécifique de débroussaillage

- Développement de la pratique du pâturage tournant pour améliorer la qualité fourragère des prairies, préserver la zone contre les feux d'incendies et améliorer l'esthétique paysagère (pâturage vert et non jauni au mois d'août). Cette pratique s'applique à des terrains situés aux alentours des villages et difficilement accessible par des équipements mécaniques

- Poursuite de l'opération d'entretien et restructuration des haies bocagères : cette mesure permet de restructurer l'ensemble des haies bocagères du canton par l'élimination ou la replantation d'arbres.

b. Privilégier une architecture du milieu

- Mise en place d'un groupe de réflexion sur le bâti : en partenariat avec les professionnels de l'habitat (artisans, techniciens, fournisseurs de matériaux...), il s'agit de proposer un guide de référence capable de perpétuer les caractères identitaires de l'architecture ainsi que les méthodes traditionnelles. A ce titre sont concernés les programmes de restauration mais aussi les opérations de construction neuves davantage adaptée aux besoins de notre société.

- Proposition d'un Plan de Référence par vallée et concrétisation de la charte architecturale et paysagère : afin de tendre vers une clarification des différents usages du sol et de l'espace, il est proposé de mettre en place, conjointement avec l'ensemble des communes d'une même vallée, un schéma d'urbanisation par vallée. Ce schéma passe notamment par une « veille » et un accompagnement des nouveaux permis de construire et des demandes de restauration de bâti traditionnel. Le but consiste à engager le développement cohérent des territoires urbains, périurbains et ruraux, à développer des villages en harmonie avec les territoires qui les entourent, à concrétiser la charte architecturale et paysagère.

- En faveur du pastoralisme et écobuage

c. Maintenir et conforter les exploitants au niveau de leur moyen de production

Sensibilisation des communes et propriétaires privés à la mise en place d'outils de gestion (AFP) : L'association foncière pastorale (AFP) permettrait par le regroupement des terres (privées et/ou communales) de former de grands pâturages, de vastes parcours adaptés à l'exploitation extensive en vue aussi de limiter l'expansion de la friche. La constitution d'une réserve foncière collective d'une part et la sensibilisation et l'engagement des propriétaires à se regrouper (AFP) d'autre part permettrait d'agir sur le foncier.

d. Renforcer la dynamique de territoire avec la mise en œuvre de CTE collectifs

Animation de la dynamique agricole en faveur d'action collectives des éleveurs. Les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) ont ainsi été mis en avant pour permettre d'organiser et de gérer le territoire en vue d'une préservation des ressources agro-pastorales, forestières et touristiques et ce dans un souci de maintien des paysages. Ce projet permet de développer des actions spécifiques tels que l'entretien de l'espace (émondages, écobuage...), la promotion des produits de qualité, la réflexion sur la problématique du bâti agricole, et la gestion des estives pour les groupements pastoraux.

e. Faciliter et encadrer la pratique de l'écobuage

Organisation de la pratique de l'écobuage sur le canton en proposant un document cartographique et écrit susceptible de renseigner chaque année les zones à entretenir par le feu (en incluant les rotations à effectuer dans le temps), et dans un deuxième temps, en mettant en place une commission regroupant l'ensemble des interlocuteurs concernés afin d'en faciliter les relations lors d'opération d'écobuage et de définir des pratiques.

f. Promouvoir, développer et valoriser des produits de qualité

Démarche qualité avec l'IGP Pyrénées bovins / agnelets / agneaux de pays pour certifier la qualité des animaux élevés et « finis » en montagne.

- Concernant le bâti et les granges foraines

- g. Préserver et prolonger le caractère du patrimoine bâti

Les subventions du Conseil général pour la rénovation des granges foraines à vocation agricole permettent d'aménager et de moderniser cet outil de travail et de préserver ce patrimoine architectural fragile.

- h. Redéfinir une vocation aux granges foraines

Mise en place d'un groupe de travail sur le devenir des granges avec pour but de réfléchir conjointement au devenir des granges foraines en vue de maintenir et/ou de redéfinir leur vocation (fonctions envisagées, conditions requises...). La réflexion qui doit être menée sur l'ensemble des zones des granges foraines et doit prendre en compte le territoire des granges qui représentent des réserves fourragères pour les éleveurs.

- i. Maintenir dans les villages le maximum de bâtiments logeant de petits effectifs

- j. Faciliter la délocalisation des bâtiments plus importants en dehors des villages

- k. Réfléchir à une méthodologie d'approche facilitant tout nouveau projet d'installation

- En faveur du tourisme

- l. Valoriser les grands sites du canton et son potentiel paysager

- **Projet de chemins transfrontaliers Saint Bertrand de Comminges / Roda de Isabeña** : construit autour de la valorisation des chemins qui ont relié, au cours de l'histoire, le Haut Comminges et la vallée de Bénasque et des ports transfrontaliers, le projet vise à la réhabilitation des chemins et des hospices, à la promotion conjointe du patrimoine et de l'histoire des relations et échanges entre les deux vallées, au renforcement des liens et échanges entre population locales et porteurs de projets.

- **Projet de « village Pyrénéen »** : l'objectif est la création d'un village pyrénéen dans le pays de Luchon et plus particulièrement sur la commune de Garin. Dans un ensemble cohérent composé de fermes et de constructions représentatives des principales régions pyrénéennes, le village proposera la conservation d'un patrimoine d'architecture rurale et plus généralement d'un patrimoine ethnologique. Au delà d'une simple vitrine du passé, le projet se veut un lieu de réflexion et de propositions sur l'évolution culturelle et économique des Pyrénées.

- En faveur de la sylviculture

- m. Mener une action concertée sur la gestion des populations de cervidés

Schéma de mobilisation des bois (vallées de la Pique et d'Oueil) : ce schéma concerté de mobilisation des bois examine, parmi une palette de techniques d'exploitation forestière, celle qui est la mieux adaptée aux objectifs de la parcelle sur l'ensemble d'un massif

- n. Améliorer les conditions d'exploitation de la forêt et mieux valoriser la ressource bois

- **Sensibilisation des communes à faire de l'exploitation en régie**

- **Projet de Parc à grumes intercantonal**

D'autres mesures ont aussi été mises en places concernant les risques naturels, les ressources en eaux, la pêche, la chasse, les milieux naturels ou la biodiversité

Le Plan de gestion favorise ainsi la mise en place progressive des plans de prévention des risques (PPR) naturels sur les communes, une micro station d'épuration sur la commune de Cirès, des Plans de chasse à l'encontre des cervidés, mise en place des mesures sylvicoles en adéquation avec le milieu par L'ONF, valorisation du site et de l'arboretum de Jouéou dans le cadre du projet de valorisation écotouristique des hautes vallées de Luchon...

3.4/ Bibliographie

- Association Cantonale de Vulgarisation Agricole, Contrat de terroir - Plan de Gestion de l'Espace rural par Vallée assorti d'une Charte Paysagère, Rapport Final Tome I et II, octobre 2001, Luchon / Saint Bât

Thème 2 : Les systèmes de gestion des espaces pastoraux

1/ Terrains communaux et droits d'usage : *Usi Civici* dans la Province de Trento, Italie

Contact : Federico BIGARAN, province de Trente
Office for the Biological Productions
Autonomous Province of Trento
Via G.B. Trener, 3
38100 TRENTO (ITALY)
tel +39 0461 495911
fax +39 0461 495763
e-mail: federico.bigaran@provincia.tn.it

1.1/ Présentation du projet

Les *usi civici* sont des droits d'usages pour l'utilisation de pâturages communaux d'altitude. Ces dispositions existent dans toute l'Italie. Nous détaillerons ici le cas de la province de Trente. Ils sont gérés par des administrations séparées de bien communs de droit d'usage¹ (ASUC).

1.2/ Contexte

a/ Une brève présentation du pastoralisme dans la région

Traditionnellement, on trouve dans la province de Trento de l'élevage bovin lait (avec notamment la race *Bruna Italiana*, rustique et adaptée à la valorisation des pâturages de montagne), ainsi que des élevages d'ovins et de caprins. Les éleveurs pratiquent la petite transhumance : les animaux sont emmenés durant l'été en montagne. Les animaux de plusieurs fermes sont rassemblés en un troupeau et gardés ensemble sur la montagne pendant environ trois mois, du 15 juin au 15 septembre. En plus d'optimiser l'utilisation des ressources fourragères des alpages, la pratique de la petite transhumance libère les éleveurs de la contrainte de la garde des animaux et leur permet de se consacrer au ramassage des foin et à d'autres tâches dans leurs fermes.

Le lait des animaux, traits en altitude, est utilisé pour la fabrication de fromage.

b/ La nécessité d'une entente dans l'utilisation des pâturages d'altitude

Le développement du système des *usi civici* répond au besoin que les éleveurs ont éprouvé dès le moyen-âge, celui de valoriser les pâturages en propriété collective. Dans la province de Trente, tous les alpages situés au dessus de 1600 m d'altitude appartiennent aux villages², ou aux communes³, une commune pouvant regrouper plusieurs villages (dans le Sud d'Italie, les pâturages sont communs au-dessus de 1200m d'altitude). Un accord entre les différents utilisateurs est donc nécessaire pour éviter les conflits et pour arriver à une bonne utilisation des pâturages communs.

Le système des *usi civici* qui a été développé permet aussi aux éleveurs d'être déchargés des tâches liées au soin des animaux. En emmenant les animaux sur ces pâturages pendant la période estivale et en les confiant aux soins d'un gardien, les agriculteurs peuvent rester sur leur ferme pour s'occuper des autres activités à faire en été, et notamment de la fenaison (tâche d'autant plus importante que les animaux sont pendant l'hiver gardés dans les étables et nourris avec le fourrage engrangé pendant la bonne saison), mais aussi de l'entretien de la ferme et des récoltes. Pour que l'ensemble de ces tâches puisse être mené à bien, il est nécessaire que les éleveurs soient déchargés du soin des animaux, de la traite et de la fabrication fromagère.

1 ASUC : Amministrazione Separata dei beni frazionali di Uso Civico

2 Ces alpages étant alors équivalents aux sectionaux français.

3 Equivalent aux communaux.

c/ Les droits d'usages : *usi civici*

Les *usi civici* des pâturages communs ont été organisés depuis le moyen-âge. Ce système permet de répondre à la fois au besoin d'organiser la gestion des pâturages communaux et au besoin de faire garder les troupeaux de bovins pour libérer leurs propriétaires pendant l'été. Les *usi civici* existent dans la province de Trente et dans d'autres provinces avoisinantes (avec des variations locales).

Au cours du XX^{ème} siècle, alors que les *usi civici* étaient originellement des droits non écrits, un certain nombre de lois sont parues pour régler le cadre des *usi civici*. Leur fonctionnement est donc maintenant reconnu et transposé dans des lois. Depuis la loi constitutionnelle n° 5 du 26 février 1948, la région de Trentin-Haut-Adige a le pouvoir de légiférer en ce qui concerne les *usi civici*. Le règlement d'application du Statut Spécial pour le Trentin-Haut-Adige n° 1064, du 17 juillet 1952, a ensuite précisé et permis de mettre en application cette loi constitutionnelle.

Le fonctionnement des *usi civici* a ensuite été précisé dans plusieurs lois provinciales¹.

1.3/ L'organisation du pâturages sur les terrains soumis aux *usi civici*

a/ Les ASUC : associations de gestion des *usi civici*

D'après l'article 42 du décret régionale n°332 du 26 février 1928 (*regio decreto n. 332 del 1928*), les pâturages communs doivent être gérés selon les usages des *usi civici*.

La gestion des *usi civici* par les ASUC (entité de gestion des pâturages en *usi civici*, voir paragraphe suivant) ressemble à la gestion d'une association. En fonction de la taille des villages, il y aura une ASUC par village ; par contre si les villages sont petits, il y aura une ASUC gérant les terrains en *usi civici* de toute la municipalité ou du groupe de villages. Les membres bénéficiaires de l'*uso civico* sont les chefs de famille du village ou groupe de villages, ou leurs représentants. La municipalité n'est pas associée à la gestion de l'ASUC, qui est une entité indépendante.

Un certain nombre d'aménagements sont présents sur les pâturages communs (cabanes, points d'eau, routes...) et peuvent être utilisés par les bénéficiaires des droits d'*usi civici*.

b/ Le fonctionnement des ASUC

La loi précise le fonctionnement de l'administration des biens communs : un comité comprenant entre trois et sept membres est élu pour cinq ans, qui prendra les décisions quant au fonctionnement de l'ASUC. Un président est élu au sein du comité, qui sera le représentant légal de l'ASUC. Les membres du comité ne peuvent être en même temps maire ou conseiller municipal de la commune. C'est ce comité qui prendra les décisions concernant les investissements à faire pour l'entretien et l'amélioration de l'alpage.

Les membres de l'ASUC sont des chefs des familles (ou leurs représentants) habitant dans les limites de la commune ou du village propriétaire des alpages communs (une période minimale d'habitation dans le territoire peut être exigée).

Il peut arriver, dans le cas où peu d'éleveurs habitent le village ou la région, que des éleveurs provenant de localités plus éloignées confient leurs animaux aux soins d'un ASUC sur des pâturages communs. Ce cas n'est cependant pas fréquent.

La gestion des pâturages concerne essentiellement le chargement que peut supporter l'alpage (nombre d'animaux par hectare) : à chaque unité de pâturage est attribué un index en fonction de la densité

¹ La loi provinciale n°16 du 12 Juin 1980, loi provinciale n°5 du 13 mars 2002, loi provinciale n°6 du 14 juin 2005

maximale d'animaux qu'on peut y introduire. D'autres paramètres sont utilisés pour définir les règles de gestion des alpages (avec des coefficients différents selon l'espèce animale : bovin, ovin, caprin) :

- structure de la végétation : pâturage riche, pâturage grossier, grandes herbes, petits arbrisseaux, arbustes feuillus, arbustes résineux, aulne vert (*alnus veridis*), forêt, zone non pâturée
- accès à l'eau mesuré par la distance en km à un point d'eau (0.5-1 ; 1-1.5 ; > 1.5km)
- pente : inclinaison entre 0 et 20°, entre 20 et 45°, supérieure à 45°. Davantage de classes sont faites pour les élevages caprins
- accès à l'alpage : route goudronnée, piste, absence de route
- etc.
-

Les animaux sont mis en pension auprès de l'ASUC qui s'occupera des animaux pendant la durée de l'estivage. La traite est effectuée par le berger qui procèdera aussi à la fabrication du fromage.

En général, le revenu issu de la vente du lait et du fromage est suffisant pour couvrir en quasi-totalité le coût de la pension des animaux. Les propriétaires des animaux payent une pension dont le montant est généralement modeste (par exemple dans les Abruzzes : 5€ par mouton). Cependant, les éleveurs peuvent aussi recevoir des subventions.

1.4/ Les ressources financières

L'utilisation des terrains communs est en principe gratuite cependant, dans le cas où les rendements tirés de l'utilisation des biens communs ne suffisent pas à la gestion administrative et à l'entretien de l'alpage (notamment si l'alpage est petit et si l'ASUC a peu de membres), une participation pourra être demandée aux chefs de famille (par exemple 1€ par mouton et 5€ par vache).

La redistribution d'argent aux bénéficiaires des membres des familles est par contre totalement interdite. L'ASUC dispose d'un compte propre. Le budget de fonctionnement de l'ASUC vient majoritairement de la pension payée par les éleveurs. La municipalité peut aussi dédier une enveloppe budgétaire au financement de l'ASUC et à l'entretien des équipements pastoraux (maintenances des cabanes et points d'eau, routes d'accès...). La majorité des municipalités des montagnes de Trente possèdent des forêts d'où provient une bonne part de leur revenu par la vente d'arbres.

1.5/ Les perspectives d'avenir

Le système des *usi civici* a déjà traversé plusieurs siècles, et a été jusqu'ici efficace. Étant donné que le prix de la pension des animaux est presque totalement couvert par le revenu de la vente du lait et du fromage produit en été, le coût du système est supportable pour les éleveurs. Cependant, les récentes tendances à l'intensification et à l'augmentation des tailles d'exploitation ont amené certains éleveurs à délaisser la traditionnelle race *Bruna Italiana* au profit de la plus productive Holstein (*Frisona*). Les fermes ayant fait un tel choix ne peuvent par conséquent pas continuer à pratiquer la transhumance, étant donné que pour une bonne conduite de vaches Holstein, il est difficile de garder ces animaux en alpage. Si l'on ajoute à cela la baisse du nombre d'agriculteurs, de moins en moins de troupeaux montent en alpage, ce qui mène à l'abandon de certains pâturages. Ce sont les terrains les plus difficiles d'accès et de moindre qualité qui sont abandonnés les premiers. Depuis quelques années, on assiste par contre à une lente augmentation du nombre de moutons pâturant sur les alpages communs.

Des agriculteurs provenant d'autres villages, n'ayant normalement pas de droit d'accès aux pâturages communaux peuvent faire des demandes pour bénéficier de l'*usi civici*. Cependant, ces cas ne sont pas encore très fréquents, et ils peuvent mener à quelques désaccords étant donné que les habitudes et pratiques peuvent différer entre les agriculteurs locaux et les nouveaux venus.

Le problème de l'aménagement des alpages se pose comme important pour la continuation de l'activité, notamment dans le sud de l'Italie. En effet, certaines cabanes d'alpages sont très rudimentaires (sans eau ni électricité ni sanitaires), et avec un accès difficile qui confère l'isolement des gardiens. Les jeunes Italiens potentiellement candidats au travail de gardien ne sont pas intéressés par travailler dans de telles

conditions. Pour effectuer le travail, les éleveurs recourent de plus en plus souvent à l'embauche d'étrangers. Ceci pose la question de la durabilité du système.

1.6/ Bibliographie

http://www.jus.unitn.it/usi_civici/home.html

<http://www.demaniocivico.it/>

2/ Utilisation des pâturages communs en Roumanie

Contact :

Ioan Cocirdan, CEFIDEC, ioancocirdan@yahoo.com

Tiberiu ȘTEF, AGROMRO (Centre de Formation en Agriculture), tiberiustef@yahoo.fr

2.1/ Présentation de système de gestion des pâturages communs

En Roumanie, les communes (pouvant regrouper plusieurs villages) disposent de terrains publics pâturés par les troupeaux des villageois. Ces terrains sont soit situés à proximité immédiate des villages, soit plus loin en altitude ; ces terrains sont gérés de manière différente : les uns sont utilisés pour faire pâturer les animaux dans la journée avec retour à la ferme le soir, et les autres sont utilisés dans le cadre de la petite transhumance.

Ce système, mis en place de longue date, a développé ses propres règles pour maintenir une bonne gestion des pâturages. Cette étude de cas présente les conditions et les accords établis pour que les particuliers puissent faire pâturer leurs animaux.

2.2/ Contexte

a/ Le pastoralisme dans les Carpates Roumaines

On rencontre en Roumanie des pratiques pastorales variées, que l'on peut différencier, en particulier, en fonction du type de transhumance effectué :

- Le pastoralisme avec transhumance hivernale, mais déclinant, est pratiqué par les éleveurs d'ovins uniquement. Les troupeaux, de 500 à 2000 têtes environ, peuvent ainsi se déplacer à plusieurs centaines de kilomètres. Ce type de transhumance n'est pas celui concerné par la présente étude de cas.
- Le pastoralisme sédentaire, ou avec petite transhumance est pratiqué à la fois par des petits propriétaires ayant un élevage de subsistance (petits troupeaux d'une quinzaine d'animaux : ovins, caprins et bovins, équins) et des éleveurs (troupeaux plus importants, notamment éleveurs ovins ne pratiquant plus la transhumance hivernale car la pratique est trop coûteuse).
Dans ce deuxième cas, les éleveurs et propriétaires d'animaux peuvent utiliser des pâturages communaux pour nourrir leurs animaux pendant l'été et faire des réserves de fourrage pour l'hiver.

b/ Le problème rencontré : Comment gérer les pâturages communaux

Les communes et les villages disposent de différents pâturages communaux, situés à proximité des villages (izlaz, pl. = izlazuri en roumain) ou plus en altitude (PĂȘUNE, pl.= PĂȘUNI en roumain, équivalent aux alpages). L'accès à ces pâturages est nécessaire pour les propriétaires d'animaux des villages, à la fois pour la nourriture qu'ils fournissent en été et pour la provision de fourrage qui peut y être faite pour l'hiver, grâce à une coupe de foin faite au printemps (l'essentiel du foin est récolté sur des prairies – FÎNEȚE en roumain). Les communes et villages doivent donc parvenir à des accords avec les éleveurs souhaitant faire pâturer leurs animaux sur ces terrains pour que les terrains communaux soient correctement entretenus et pour minimiser les conflits entre utilisateurs.

c/ La gestion des pâturages par une adjudication aux enchères

L'utilisation de pâturages communaux remonte à plusieurs siècles. Indifféremment du régime politique et de l'époque historique, les villageois ont toujours pu bénéficier en été de l'accès à des terrains leur procurant des ressources fourragères, bien que le système d'utilisation ait pu évoluer selon les périodes¹.

¹ Historique de la gestion des pâturages roumains
1890 : pâturages communaux

Les communes et les villages appartenant à la commune peuvent avoir sur leur territoire des pâturages, plus ou moins proche du village : ils peuvent être soit tout à côté des villages (*izlaz*), soit plus en altitude (*pasun*). Les pâturages seront donc situés aux étages de plaine, sub-alpin ou alpin.

Certains habitants des villages ou de la commune ont leur propre terrain sur lequel leurs animaux paissent pendant l'été. Les autres habitants n'ayant pas de terrain pour le pâturage de leurs animaux peuvent opter pour l'utilisation de l'herbage situé à proximité du village (si le village dispose sur son territoire de pâturages) ou pour envoyer les animaux en alpage pendant l'été.

Chaque année, au printemps (mars-avril), un plan de pâturage est établi par la commune pour l'utilisation des pâturages communaux, tenant compte des animaux présents dans chaque village de la commune. Le plan de pâturage prévoit la période d'utilisation des pâturages, le nombre d'animaux et les espèces qui peuvent paître... Pour l'établissement du plan, les représentants communaux de chaque village interviennent : dans chaque village appartenant à la commune, un certain nombre de conseillers locaux sont élus dans la mairie communale ; ces représentants défendent ensuite les intérêts de leur village auprès de la commune.

Une fois le plan de pâturage établi, une licitation (système d'appel d'offre aux enchères) est organisée pour déterminer qui pourra obtenir le droit de gestion des pâtures des villages ou des communes. La licitation concerne généralement les pâturages d'altitude, mais peut aussi inclure les pâturages proches du village. Il n'est théoriquement pas nécessaire d'être éleveur pour pouvoir participer à la licitation. Cependant, chaque commune peut si elle le souhaite demander une preuve (diplôme ou attestation) que les candidats participant à la licitation ont des connaissances dans le domaine de l'élevage du bétail. La personne qui remporte la licitation va alors regrouper les animaux (bovins et ovins) des habitants du village qui le souhaitent et se chargera de l'organisation de leur pâturage pendant l'été, en respectant les règles qui ont été établies par la commune dans le plan de pâturage. C'est cette personne qui s'occupera

A cette époque déjà, des herbages étaient utilisés en commun par tous les habitants du village. Ils étaient en particulier utilisés pour l'élevage de troupeaux de chevaux. Les chevaux étaient laissés en liberté, et capturés en fonction des besoins. Bien que difficiles à dresser, ces chevaux vigoureux étaient très appréciés, et jusque par les Etats voisins qui utilisaient les chevaux roumains comme chevaux de remonte pour l'armée.

En plus des troupeaux de chevaux, les pâturages proches des villages étaient utilisés l'été pour les bovins. Pour limiter les risques de prédation, les vaches étaient surveillées et on construisait pour elles des parcs clôturés de forme ronde à l'intérieur desquels elles étaient gardées la nuit et lors de la traite. Dans ces parcs, appelés « prisons », les déjections des animaux s'accumulaient et étaient tassées par le piétinement des animaux. Les parcs devaient donc être régulièrement déplacés vers une autre partie des pâturages et étaient donc appelés des « déménagements ». Dans les pâturages proches du village, les meilleures prairies étaient réservées au fauchage et étaient clôturées pour éviter que les animaux n'y accèdent. Le paysage de l'époque offrait donc la vision de villages et de prairies parsemées de « déménagements ». Ces clôtures, déplacées au grès des besoins n'impliquaient en aucun cas un droit de propriété mais étaient des outils pour la gestion des animaux.

Les animaux, tels que les moutons, ne pouvant pas non plus être laissés en totale liberté (notamment à cause des problèmes de prédation), étaient rassemblés en un grand troupeau par village. Ils paissaient parfois en début de saison sur les herbages à proximité des villages (*izlazuri*) avant d'être confiés à des bergers qui les conduisaient sur les pâturages d'altitude, au-delà de la limite des arbres (pratique de petite transhumance). Le troupeau restait sur la montagne du printemps à l'automne. En hiver, les moutons étaient soit gardés sur les pâturages du village, soit partaient pour la transhumance hivernale en suivant la « route des moutons » jusqu'aux étangs du Danube où les animaux pâturaient sur les champs après la récolte des cultures.

1948-1989 : continuation des pratiques de transhumance sous le régime communiste

Dans les zones de plaine et dans quelques zones de colline, le terrain nationalisé était géré au niveau des villages ou des communes par des coopératives agricoles de production (CAP) ou des entreprises agricoles d'Etat (IAS). Les villageois pouvaient posséder des animaux et utiliser une partie des terrain pour le pâturage de leurs animaux pendant l'été ainsi que pour la production du fourrage nécessaire à l'entretien de leurs animaux pendant l'hiver.

Dans les zones de montagne, il y avait peu de coopérative agricoles de production: En effet, les CAP ne pouvaient être établies qu'à partir du moment où il y avait au minimum 30 ha de terre arable pour les grandes cultures, ce qui était rarement le cas en zone de montagne. Les habitants des villages et des communes étaient autorisés à utiliser les herbages et les alpages contre une somme d'argent dont le montant était établi par l'administration des communes. Ces terrains étaient propriété des communes mais administrés par des IIEP (Intreprinderea pentru Intretinerea si Exploatarea Pajistilor = entreprise pour l'entretien et l'exploitation des prairies). Ces entreprises d'Etat disposaient de fonds budgétaires pour les investissements : adduction d'eau, routes d'accès aux pâturages, fertilisation, etc., ainsi que pour les travaux d'entretien des pâturages : éliminer des mauvaises herbes, des pierres, des déchets, etc. Les travaux entrepris par les IIEP étaient fait en accord avec les communes. Ce système d'administration des pâtures par les IIEP a disparu avec la révolution en 1989.

Les éleveurs d'ovins des zones de montagne signaient des contrats avec les mairies pour obtenir le droit d'accéder aux pâtures alpines pendant l'été. A l'automne, ils partaient avec leurs animaux vers les zones de basse altitude ; ils passaient là des accords avec les CAP et les IAS pour pouvoir y emmener et y faire paître leurs animaux. Les pratiques de petite transhumance et de transhumance hivernale ont donc pu ainsi perdurer pendant le communisme.

de l'embauche du gardien pour les animaux. Divers accords seront établis entre les propriétaires d'animaux du village et la personne ayant remporté la licitation pour déterminer le montant de la pension à verser pour la durée de l'estivage et quels produits reviendront au propriétaire pour chaque animal mis en gardiennage.

Ce sont généralement les moutons, les génisses et les taureaux qui sont envoyés sur les pâturages d'altitude, avec en plus une ou deux vaches dont la production de lait servira à la consommation personnelle des bergers. Les brebis sont traitées en altitude et le lait transformé par la personne qui a remporté la licitation. Il gardera le prix de la vente du lait et du fromage, mais mettra de côté pendant les trois à quatre mois, que dure la saison d'estive, de quatre à cinq kilos de fromages par brebis pour le propriétaire des animaux.

Les vaches sont gardées sur les pâturages à proximité du village (*izlazuri comunale*) : elles sont rassemblées en un troupeau et gardées par un gardien payé par les villageois. Les animaux sont ensuite ramenés à leur propriétaire pour la nuit, où sera faite la traite.

Lorsque les moutons sont rassemblés et utilisent les pâturages près des villages (*izlazuri*), avant de monter en alpage (*pasuni*), cela peut occasionner des conflits avec les propriétaires des autres animaux qui utiliseront ensuite ces pâturages. En effet, ceux-ci se plaignent du fait que l'herbe a été broutée par les moutons et salie par leurs déjections.

Si les pâturages communaux ne sont pas utilisés par la communauté locale, ils peuvent être concédés par la commune, pour un an, à une autre communauté ou à une personne, contre le prix d'un loyer négocié entre la commune et l'acquéreur.

d/ La législation

Deux principales lois règlementent le pastoralisme :

- Loi du fond foncier N° 18/1991, dont l'article 44 fait référence à la gestion des *izlaz*.
- Ordonnance commune du Ministre de l'Agriculture et du Ministre de l'Administration et des Affaires Intérieures N° 226/235/2003 concernant la pastoralisme et la transhumance.

2.3/ La gestion des pâturages

La gestion des pâturages communaux se fait localement. Il n'y a pas d'intervention des gouvernements régionaux ou nationaux. Elle fait intervenir plusieurs acteurs :

- La commune ou le village, propriétaire des terrains, va intervenir grâce au représentant au conseil communal pour décider du plan de pâturage annuel, et pour l'entretien des pâturages. L'entretien comprend des travaux de nettoyage de l'herbage, de l'accès à l'eau, des amendements organiques, du surencensement des prairies, de l'entretien des routes d'accès, etc, mais aussi l'entretien des aménagements disponibles. Les cabanes et abreuvoirs présents sur les alpages sont cependant rudimentaires : l'abri pour les gardiens n'est souvent qu'une simple cabane de bois.
- La personne remportant la licitation sera responsable de la bonne utilisation des pâturages pendant la durée de l'estive, et des animaux qui lui sont confiés. Cette personne sera aussi responsable de l'entretien du pâturage d'altitude (réparation des abreuvoirs, des clôtures, des constructions...).
- Les villageois éleveurs peuvent chacun utiliser les pâturages à proximité du village et participent d'autre part au nettoyage des prairies (travaux de débroussaillage notamment).

2.4/ Le budget et les ressources

a/ La provenance des financements

Différents programmes (Banque Mondiale, Phare, Sapard, fonds structurels européens, fonds du gouvernement roumain) permettent aux mairies d'accéder à des fonds pour l'amélioration de l'infrastructure des pâturages, des voies d'accès, des points d'eau, des surencensements, pour l'acquisition des taureaux sélectionnés, etc.

Ces programmes permettent des interventions ponctuelles, cependant ils ne sont probablement pas utilisés autant qu'il se pourrait par manque de connaissance des communes à ce sujet. Un certain nombre de communes ont tout de même pu bénéficier des fonds existants.

b/ Les recettes de fonctionnement

Pour l'entretien régulier, les financements proviennent de la commune. Les recettes utilisées pour la gestion des pâturages proviennent :

- de la mise aux enchères annuelle de la gestion des pâturages
- des taxes payées par les habitants du village utilisant les pâturages : lorsque les animaux paissent sur les prairies à proximité des villages, les habitants du village payent une taxe par animal à la mairie. Le montant est établie par le conseil local de la commune, en fonction de l'espèce des animaux et de la qualité des pâturages (par exemple, pour les vaches c'est environ 20€/tête pour la saison).

La mairie communale a tout intérêt à maintenir ces herbages dans des conditions optimales pour assurer le pâturage des animaux pendant l'été dans des bonnes conditions.

2.5/ Les perspectives d'avenir

Il y a de nombreux conflits en ce qui concerne l'utilisation des herbages. Cependant, l'agriculture est encore importante en Roumanie et les habitants des villages n'ont pas d'autre alternative pour faire pâturer leurs animaux pendant l'été. La gestion des pâtures d'altitude peut être attribuée à une personne différente d'une année à l'autre, du fait du système de mise aux enchères de la concession ; dès lors les personnes intéressées à prendre en charge la gestion des pâturages ont tout intérêt à effectuer correctement l'entretien des pâturages et à s'occuper avec soin des animaux pour ne pas être exclus du système l'année suivante. Le système se maintient donc.

Cependant, on risque de voir en Roumanie une baisse importante du nombre d'éleveurs. En effet, l'implication des villageois pour les problèmes agricoles devrait s'avérer décroissante, les communes pourraient alors décider d'allouer moins d'argent à l'entretien des pâturages. Il faudrait, dans ce cas, trouver d'autres sources de financement.

De la même manière, on peut envisager que se poseront en Roumanie, à terme, les mêmes problèmes que ceux que l'on rencontre dans les pays de l'Ouest de l'Europe : s'il n'y a pas d'amélioration des conditions de travail des bergers, pas d'amélioration concernant la formation, le confort des cabanes et leur mise aux normes, alors on risque de ne plus trouver de personnes acceptant les emplois de gardiens d'animaux l'été.

3/ Le Crofting en Ecosse

Contact :

Crofters Commission, Castle Wynd, Inverness, IV2 3EQ, Ecosse, info@crofterscommission.org.uk
Scottish crofting foundation, HQ@crofting.org

3.1/ Présentation du projet

Le système du *crofting* se rencontre dans les îles et les montagnes Highlands du Nord Ouest de l'Ecosse. On compte ainsi sept anciens comtés dans lesquels se rencontre le *crofting*. (Anciens comtés d'Argyll, Inverness, Ross and Cromarty, Sutherland, Caithness, Orkney, Shetland).

Ce système se caractérise par le fait que les agriculteurs (*crofters*) gèrent des terrains mais ne les possède pas. Ils possèdent par contre les bâtiments et le loyer qu'ils payent leur donne tous les droits relatifs à l'occupation des terrains, y compris le droit de louer les terrains à d'autres personnes. Les fermes *crofts* disposent généralement d'une petite surface de terre arable (*inbye land*), ainsi que d'un droit d'utiliser des pâturages communs (*common*). Ces pâturages sont gérés en communs par les *crofters* et le nombre total d'animaux est contrôlé pour éviter que la pression de pâturage ne soit pas excessive et ne nuise à la durabilité du système.

3.2/ Contexte

a/ Le pastoralisme dans les régions de crofting

On trouve en majorité des élevages ovins viande, ainsi que des élevages bovins allaitants. Les races sont des races locales, rustiques, et la productivité est assez faible. Les pâturages sont rarement assez riches pour permettre de finir les animaux, et les agneaux et les jeunes bovins sont donc vendus à des engraisseurs. Les moutons sont laissés en liberté dans les collines environnant les villages, et sont rassemblés de temps à autre dans les parcelles individuelles ou dans des enclos pour la lutte, l'agnelage et la tonte.

L'élevage bovin est moins fréquent que l'élevage ovin, peut-être parce que les bovins nécessitent davantage de soins et notamment d'être nourris pendant l'hiver. L'élevage bovin est donc associé à la culture fourragère sur des parcelles individuelles. La culture de céréales (blé, avoine, orge, seigle) a décliné depuis le XIXème siècle au profit de la production de foin et, surtout actuellement, d'ensilage d'herbe. La production d'ensilage est généralement contractualisée avec des entreprises disposant du matériel nécessaire pour effectuer les travaux en une ou deux journées.

La saison de pâturage sur les collines utilisées en commun s'étend, pour les bovins, de mai à novembre environ. En hiver, les bovins doivent être nourris deux fois par jour. Trois options s'offrent alors à l'éleveur : vendre tous les animaux avant l'hiver, disposer d'une étable sur sa parcelle individuelle (ce qui nécessite l'achat de paille pour la litière), ou laisser les animaux à l'extérieur toute l'année et amener de la nourriture dans des mangeoires extérieures.

b/ La nécessité d'assurer aux fermiers des droits leur permettant de mettre en place un système durable d'élevage

Au XVIIIème siècle, les agriculteurs écossais n'étaient propriétaires ni des terrains qu'ils exploitaient, ni des bâtiments qu'ils occupaient. En conséquence de quoi, ils n'avaient aucune sécurité concernant la continuation de l'exploitation de la ferme, et n'étaient donc pas encouragés à investir à la fois dans les terrains et dans l'habitation. Entre le XVIIème siècle et le XIXème siècle, un mouvement général d'amélioration de l'agriculture a eu lieu en Grande-Bretagne avec l'introduction de nouvelles techniques de culture mais aussi de formes modernes de propriété. Le mouvement de l'« enclosure » s'étend et

permet aux propriétaires ou aux fermiers de contrôler les parcelles qu'ils utilisent, au détriment des petits agriculteurs qui avaient avant accès à des espaces pour faire pâturer leurs animaux.

Dans le nord et l'ouest de l'Ecosse, le système du *crofting* s'est alors développé. Il permet d'assurer aux petits agriculteurs des droits suffisants leur permettant de poursuivre leur activité, malgré le fait qu'ils ne soient pas propriétaires des terrains qu'ils utilisent.

c/ Les caractéristiques du système du crofting

Le système du *crofting* a été développé dans les années 1890. Le fermier, appelé *crofter* loue un *croft* constitué des bâtiments de l'exploitation et des terrains, qui lui sont attenants et destinées à être cultivées. Ces parcelles (*inbye land*) peuvent aller de moins de 0.5 ha à plus de 50 ha, mais sont en général d'environ 5 ha. S'il fait des améliorations sur les parcelles (mise en place de drainage, de clôtures...), il sera alors dédommagé de ses investissements lors de la fin de son contrat de location.

Les *crofters* ont en plus le droit d'utiliser des terrains communs, situés généralement au-delà des zones cultivées des villages, sur les collines environnantes. Ces terrains communs sont souvent des landes de valeur agronomique inférieures. Ces pâturages communs peuvent atteindre 100 ha, et sont partagés entre tous les *crofters*. Une bonne gestion du bétail est donc nécessaire pour éviter le surpâturage. Le partage des surfaces herbagères fait ainsi partie d'une tradition du travail en commun, tel que le rassemblement des moutons paissant sur les collines pour la tonte. Etant donné que les surfaces allouées à chaque *croft* sont petites, les *crofters* vivent rarement uniquement de l'agriculture. En plus de l'agriculture, ils exercent donc généralement une deuxième activité.

Jusqu'en 1976, les *crofters* étaient tous locataires. Les propriétaires varient à travers le pays, mais il ne s'agit jamais des municipalités : aucune municipalité n'est propriétaire de terrain en Ecosse. Sur l'île de Skye, les plus grands propriétaires sont l'Etat, des grands propriétaires terriens (Mac Leod, Noble, le Sheikh d'Abu Dhabi), des trusts et des ONG (Cland Donald Trust, National Trust of Scotland...). Depuis 1976, il est possible pour les *crofters* d'acheter leurs *crofts*, et de devenir ainsi des *crofters*-propriétaires (*landlord of a croft*). Dans la plupart des cas, ils restent aussi nominalement locataires des pâturages communs. A l'exception de zones telles que celle de Waternish sur l'île de Skye où être *crofter*-propriétaire est la règle, un tel statut est cependant inhabituel.

Ce système s'est révélé stable et a permis de maintenir la population dans des régions isolées, et de conserver dans ces zones une activité agricole. Dans beaucoup de cas, ce système est attaché à la préservation des spécificités de la région, autant qu'à la protection du paysage.

d/ La réglementation actuelle

La commission des *crofters* (*crofters' commission*) a été établie en 1955, et l'acte des *crofters* (*crofters Act*) a été instauré en 1993, puis revu en 2007 (*Crofting Reform etc Act 2007*). La commission a un rôle de représentation et de conseil sur les problématiques liées au *crofting* auprès du gouvernement. En plus de cela, la commission initie des actions en faveur du développement du *crofting* et examine des utilisations alternatives des terrains soumis au *crofting*. Enfin, la commission a un rôle de régulation de l'activité : elle donne ainsi un avis sur l'introduction de nouvelles terres en *crofting*, la répartition des terres...

L'Acte des *crofters* définit quant à lui les règles liées à ce système particulier : définition du *crofting* et de la communauté des *crofters*, règles pour créer ou louer des *crofts*, pour introduire de nouveaux terrains dans les pâturages communs, etc.

3.3/ Le fonctionnement du projet

a/ Gestion au niveau local par un comité de pâtures

Chaque communauté de *crofters* est organisée selon des règles locales. Un comité de pâtures (*grazings committee*) est élu par les membres de la communauté, avec à sa tête un clerc ou un sergent. Ce comité a pour rôle de réguler le pâturage, selon les règles de la communauté : il décide du nombre et de l'espèce d'animaux que chaque *crofter* peut mettre sur les pâturages communs. Il peut aussi prendre des décisions engageant la communauté (tels que des décisions d'engagement dans une mesure agro-environnementale ou de reforestation, d'engagement dans de la diversification, demande de subvention,...). Le clerc ou le sergent sera alors le signataire du contrat engageant la communauté. Ce sera lui aussi qui sera l'intermédiaire entre les membres de la communauté pour toute modification concernant les terrains communs (répartition, *decrofting*, sous-location...).

b/ L'utilisation des pâturages communs

L'usage de pâturages communs varie selon les communautés. Il existe certaines communautés qui ne disposent pas de pâturages communs, ces cas sont cependant des exceptions. Les pâturages communs sont situés aux alentours des *crofts*. Les limites des terrains reflèteraient ainsi l'utilisation du territoire par ses habitants. Dans des régions où le sol est très pauvre et les *crofts* très dispersés, il arrive que les terrains les plus éloignés soient considérés comme des pâturages communs, non affectés à une communauté ou à un village mais utilisable par tous les *crofters*. Ces terrains seront souvent utilisés pour le pâturage des moutons. Les communautés disposent par contre à leur guise des terrains plus proches.

On peut noter la particularité des communautés de Sleat sur l'île de Skye : les différentes communautés sont disposées plus ou moins en cercle près de la mer, entourant ainsi un land central utilisé communément par tous les *crofters*. Chaque communauté dispose, en complément, de ses propres pâturages communs.

Les pâturages communs (qu'il s'agisse des pâturages proches des communautés ou plus éloignés) peuvent être « répartis » aux *crofters*. Les *crofters* qui le souhaitent en font la demande auprès de la Commission des *Crofters* (*Crofters' Commission*), un organisme de gestion des fermes *crofts*, qui prendra elle-même conseil auprès du département pour obtenir un avis local. Le clerc de la communauté sera consulté ainsi que tous les habitants de la localité à travers des annonces dans les magasins et les journaux. Les parts pouvant être réparties sont prédéterminées dans les règles (et sont à la base des calculs de fourrage du système IACS¹ par exemple). Un *crofter* peut donc demander à ce que lui soit « réparti » une surface de pâturage dont la surface peut aller jusqu'à sa part.

En pratique, le département peut signifier que certains terrains sont « non-répartissables », si bien que les parcelles réellement réparties seront d'une surface inférieure à celle à laquelle le *crofter* peut théoriquement prétendre. La pratique habituelle est alors soit d'autoriser une répartition très inférieure à la part théorique, soit d'autoriser la «répartition » uniquement si le *crofter* prend toute la part à laquelle il a droit (ceci pour éviter que des personnes n'utilisent encore le pâturage commun, sous le prétexte qu'ils ont encore droit à une petite partie de celui-ci car la « répartition » n'a pas été complète).

L'autorisation de « répartition » est valable deux ans, durant lesquelles le *crofter* doit faire le nécessaire pour clôturer ses parcelles. Il est possible d'obtenir des subventions à l'investissement pour financer les clôtures. Le comité de pâtures peut aussi demander à ce que des travaux spécifiques soient réalisés (drainage, amélioration du sol...).

S'ils se font répartir leurs parcelles, les *crofters* sont ainsi plus libres de leur choix concernant la conduite de leurs troupeaux. Ils peuvent donc adopter des méthodes différentes (choix de béliers différents, intensifier la conduite...), augmenter la productivité (puisque le pâturage commun implique une adaptation des troupeaux selon le dénominateur commun le plus petit), diminuer la charge de travail. Le

¹ IACS = Integrated Administration and Control System (système de contrôle et d'administration intégré). En France, on parle de PAC Graphique, c'est-à-dire du système d'information Géographique dans lequel sont recensées les parcelles agricoles susceptibles de recevoir des subventions agricoles.

choix de travailler individuellement permet aussi de limiter les risques sanitaires, et de s'inscrire dans des programmes (agro-environnementaux, forestiers...).

Les inconvénients sont par contre que les *crofters* faisant un tel choix doivent faire face à des coûts supplémentaires (notamment pour clôturer leurs parcelles). Au niveau du comité de pâturage, la perte d'un membre entraîne une baisse de dynamique du collectif, qui sera d'autant plus importante que le *crofter* qui a demandé la « répartition » était un membre entreprenant. La perte de membres peut donc à la longue entraîner des problèmes d'affaiblissement de la structure, des pertes potentielles d'opportunités et des problèmes pour la gestion future de l'organisation. Les autres membres sont aussi pénalisés par la demande de répartition de certains d'entre eux puisqu'ils sont alors moins nombreux pour effectuer le rassemblement des moutons. Les conséquences pour le paysage sont aussi globalement négatives puisque, à cause de l'obligation de clôturer les parcelles, le paysage est alors plus fermé (notamment si les parcelles sont petites). Enfin, l'intensification qui suit les demandes de « répartition » est aussi négative pour l'environnement.

c/ Les acteurs impliqués dans le système du crofting

Le système du *crofting* implique différents niveaux d'acteurs :

- Au niveau local, les *crofteurs* travaillent à effectuer certaines tâches liées à la gestion des troupeaux de moutons en commun.
- Le comité de pâturage, composé de membres *crofters*, gère les pâturages de la communauté.
- La Commission des *Crofters* (*crofting's commission*), fondée en 1955, a pour but de réguler l'activité du *crofting* dans toute l'Ecosse. Elle tient un registre des *crofters* et donne son accord pour l'assignation de *crofts* à des personnes souhaitant reprendre un *croft* mais n'étant pas de la famille des *crofters* à qui elles souhaitent le reprendre. Son accord est aussi nécessaire pour la « répartition » de *crofts*, pour le *decrofting* de parcelles (c'est-à-dire la demande par le propriétaire que le terrain ne soit plus régulé selon les règles du *crofting*), etc. La Commission des *Crofters* gère aussi les différents systèmes de subventions ouvertes aux *crofters*.

3.4/ Le financement

a/ Le financement au niveau local

Les comités de pâtures sont financés par une participation des *crofters*, qui sert à payer le clerc et les dépenses d'entretien des pâturages. Les travaux généraux sont sinon entrepris par les *crofters* eux-mêmes.

b/ Les aides disponibles

Un certain nombre d'aides sont disponibles pour maintenir l'activité de *crofting* :

- *Croft House Grant Scheme* : plan de subvention des maisons des *croft*, destiné à l'entretien du bâti traditionnel ;
- *Crofting Counties Agricultural Grant Scheme* : plan de subvention agricole des Comtés de *crofting*, permettant de financer des améliorations d'infrastructures ;
- *Cattle Improvement Scheme* : plan d'amélioration du bétail ;
- *Highlands and Islands Croft Entrant Scheme* : plan d'aide au nouveaux *crofters* des Highlands et Iles Ecossoises qui vise à dynamiser l'activité du *crofting*, notamment en aidant de nouvelles personnes à reprendre des *crofts* inutilisés ;
- *Crofting Community Development Scheme* : plan de développement de la communauté du *crofting*.

Ces aides sont financées par des fonds publics, ou bien par des partenaires privés. C'est ainsi le cas pour le *Highlands and Islands Croft Entrant Scheme*, financé par la compagnie « Highlands and Islands Enterprise ».

3.5/ Les perspectives d'avenir

En 2006, la Commission des Crofters recensait 17 725 *crofts*, pour un nombre de *crofters* estimé à 11 500. Il est à noter que certains *crofters* occupent plus d'un *croft*. Ce seraient donc plus de 33 000 personnes qui vivraient sur des *crofts*.

La principale menace qui règne sur le système est liée à la faiblesse du revenu agricole. Les *crofters* ne peuvent en effet maintenir leur exploitation rentable que grâce aux aides agricoles, et l'attachement des Ecossais à cette activité et aux bénéfices culturels qu'elle produit explique en partie pourquoi ce système se perpétue malgré sa faible rentabilité. On constate aussi un manque d'agriculteurs actifs et impliqués dans le travail collectif.

Les inquiétudes sont cependant réelles, notamment suite à la mise en place du découplage des aides du premier pilier de la PAC (découplage total en Ecosse).

D'autre part, la pression de la demande de conversion des exploitations en maison secondaires ou pour les retraités entraîne une augmentation des prix des fermes *crofts* et décourage les installations potentielles. On s'aperçoit ainsi que la protection des zones de pâturage commun a comme effet pervers que la plupart des nouvelles constructions se font sur les parcelles individuelles, puisque ce sont celles dont les *crofters* peuvent disposer sans autorisation de l'ensemble de la communauté et puisque le bénéfice de la vente de ces terres pour la construction leur revient directement. Ce sont en définitive les meilleures terres qui sont utilisées pour la construction, alors que les terres plus pauvres, qui sont utilisées pour les pâturages communs, sont protégées par leur statut.

3.6/ Bibliographie

a/ Documents utilisés

- R. SMITH, B. SHAW, 2006, EUROMOUNTAINS.NET THEME 3 - Research into the defence and management of the fragile rural areas, landscapes and natural resources in mountains; The effectiveness of Land Management Contracts as a policy tool for the protection of mountain landscapes; comparisons with other local approaches; October 2006
- R. SMITH, 2006, EUROMOUNTAINS.NET THEME 3: « la défense et gestion de l'espace fragile, des paysages et des ressources naturelles en zone de montagne » - Visite d'étude en Écosse, 5 et 6 juillet 2006, Août 2006, 22 p.
- G. JONES, Case study: the Hebrides of Scotland, document de travail, 13 p.
- Crofters' Commission, 2006. Annual Report 2005-2006, Inverness, 60 p.

b/ Les sites internet

- <http://www.croftingfoundation.co.uk/>
- <http://www.crofterscommission.org.uk>
- http://www.adviceguide.org.uk/scotland/family_parent/housing_scotland/crofting_scotland.htm

4/ Analyse économique de la gestion des exploitations d'alpages en Autriche

Ce résumé est basé sur le rapport « Betriebswirtschaftliche Analyse von Almbetrieben » réalisé par Martin Oberhammer (Institut für Agrar- und Forstökonomie, Department für Wirtschafts- und Sozialwissenschaften, Universität für Bodenkultur Wien) dans le cadre du projet ALP Austria, http://www.almwirtschaft.com/index.php?option=com_content&task=view&id=88&Itemid=144

4.1 /Présentation du projet

Il existe peu de calculs sur la rentabilité de l'exploitation des alpages en Autriche. Un des volets de l'étude ALP Austria a pour objectif de remédier à ces lacunes. Les participants au projet ont donc procédé à des analyses économiques pour évaluer la rentabilité de quelques exploitations agricoles dont le fonctionnement est basé sur l'utilisation d'alpages. Quatre exploitations d'alpages différentes ont été étudiées. Ces exploitations diffèrent par le type de production mais aussi par la facilité d'accès, les équipements électriques et l'état des bâtiments.

4.2/ Contexte

a/ Brève présentation de l'exploitation des alpages en Autriche

En Autriche, les éleveurs exploitent en majorité des alpages de petite taille. Sur 36% des alpages, les éleveurs exploitent des troupeaux de moins de 10 UGB¹, sur 29% des alpages il y a entre 10 et 25 UGB et seuls 25% des alpages accueillent plus de 25 UGB. Les personnes travaillant sur les alpages sont les trois quart du temps de la même famille (éleveurs et membres de la famille). Seul ¼ des actifs ne sont pas issu du cadre familial : en effet, à cause des conditions de travail dures, du faible niveau de rémunération et de la saisonnalité du travail, il est difficile pour les éleveurs d'employer des personnes extérieures.

L'utilisation d'alpages a plusieurs fonctions pour l'exploitation agricole :

- L'élevage des animaux et la fabrication de produits alimentaires de haute qualité
- L'influence favorable sur la santé des animaux (par exemple la fertilité)
- L'élargissement des ressources fourragères par l'utilisation des surfaces des alpages

En complément de celles citées ci dessus, les conséquences sont aussi

- La conservation du paysage culturel comme base du tourisme
- L'influence favorable sur l'environnement
- Pas d'abandon des surfaces des alpages et la sécurisation de la diversité animale

b/ La diminution de l'utilisation des alpages

Depuis la première enquête à l'échelle fédérale en 1952, la surface des alpages utilisée en Autriche a été diminuée de 100 000 hectares. Par la reforestation naturelle et le boisement actif, des surfaces abandonnées deviennent des surfaces boisées. Entre 1952 et 1974 en particulier, beaucoup de pâturages d'altitude ont été abandonnés à cause de la rationalisation des exploitations et de la mécanisation. Suite à ces constatations, des mesures d'encouragement de l'utilisation des alpages ont été introduites et ont résultées en une augmentation des surfaces de pâturages utilisées jusqu'à 1986. La surface des alpages a ensuite diminuée de nouveau.

Aujourd'hui, il y a deux fois moins de vaches laitière sur les alpages qu'en 1952. En ce qui concerne les autres bovins, leur nombre est par contre relativement constant. D'autre part, le nombre de fromageries d'alpage est aussi en baisse : beaucoup d'exploitations laitières d'alpages ne fabriquent plus de fromage

¹ En Autriche, une UGB ou Unité Gros Bétail (*Großvieheinheiten* ou GVE) correspond à 500kg de poids vif.

sur place mais descendent le lait dans les vallées. Les raisons les plus souvent citées pour expliquer l'abandon des alpages sont le manque de rentabilité, le désenclavement insuffisant et le manque de personnel. La trop petite taille des alpages, les distances longues de la ferme d'alpage au foyer ou les surfaces raides sont d'autres facteurs invoqués. Quant aux facteurs économiques, les coûts de personnel élevés, les prix de vente des produits trop bas et la nécessité d'investir pour la mise aux normes après l'introduction du décret sur l'hygiène du lait en 1998 sont aussi importants.

4.3/ Une étude pour calculer la rentabilité des exploitations d'alpage

Avant le développement de ce projet, il n'existait que peu d'études sur la rentabilité de l'exploitation des alpages. Le but du projet est le développement d'un modèle de calcul approprié et la réalisation des études de cas.

L'exploitation des alpages considérée avec l'exploitation de la vallée constitue une unité économique. Pour ce qui concerne la production de bovin, une exploitation située dans la vallée a le choix entre exploiter des pâturages d'altitude ou non. Pour l'évaluation de la rentabilité de l'utilisation des surfaces d'alpages, les coûts et la rentabilité de l'utilisation des surfaces des alpages seront comparés avec ceux d'une exploitation qui n'utilise pas de pâturages d'altitude, mais où les animaux seraient gardés toute l'année dans la ferme dans la vallée et où des surfaces supplémentaires en basse altitude seraient alors prise en location pour la production de nourriture supplémentaire. La différence dans le temps de travail familial en charge de l'exploitation ne sera pas pris en compte dans l'évaluation. La différence en termes de charge de travail sera cependant donnée à titre indicatif.

a/ Analyse de la rentabilité pour une exploitation laitière

Deux exploitations de bovins laitier utilisant de grands espaces d'alpages ont été étudiées. Le résultat est que l'utilisation des surfaces d'altitude est définitivement moins chère que de garder les vaches sur l'exploitation dans la vallée toute l'année.

Le temps de travail y est inférieur parce que, notamment pour le cas d'exploitation d'alpage en commun, du personnel sera employé travailler sur l'alpage, libérant ainsi du temps pour l'éleveur. Ainsi l'exploitation d'une fromagerie d'alpage est rentable. De même, pour les plus petites exploitations d'alpages, l'utilisation des surfaces d'altitude revient moins cher que le maintien des animaux dans la ferme principale de vallée, avec la restriction que cette conclusion n'est valable que tant qu'il n'y a pas de nécessité d'investissement.

b/ Influence de différents facteurs sur la rentabilité de l'exploitation des alpages

La position et le désenclavement sont des facteurs ayant une influence importante sur la rentabilité. En Autriche, plus que 86% des alpages sont accessibles en camion. Il reste encore 8% des alpages qui ne sont accessibles qu'à pied. Pour ces dernières, les primes de pénibilité, mises en place comme soutien publics, ne suffisent pas à couvrir les coûts plus élevés pour amener le matériel sur place.

En ce qui concerne les **coûts d'investissement dans les bâtiments**, les exploitations les plus grandes ont alors un avantage économique grâce aux économies d'échelle. Les coûts marginaux des bâtiments diminuent pour chaque UGB supplémentaire.

Les **charges liées au personnel** pour les travailleurs extérieurs à la famille diffèrent pour chaque alpage : les coûts seront en particulier différents selon que l'exploitation a une production allaitante ou laitière.

Quant aux **conditions générales légales**, la réglementation sur les quotas laitiers joue un rôle important. En effet, les quotas laitiers rattachés aux alpages ne peuvent pas être transférés sur les terrains situés dans les vallées, l'utilisation des alpages est du coup intéressante puisque c'est une possibilité d'obtenir des quotas supplémentaires pour les agriculteurs.

c/ Un exemple

L'alpage, objet de cette étude, se trouve en Vorarlberg. Cet alpage est utilisé en commun par sept membres et comprend deux étages d'exploitation dont le premier est situé entre 1 380 et 1 580 mètres d'altitude et le deuxième entre 1 680 et 2 020 mètres d'altitude. Les pâturages d'altitude sont utilisés pendant une durée d'environ 80 jours. A chacun des deux niveaux d'alpage se trouve un bâtiment. La fromagerie de l'alpage comprend une marmite en cuivre avec chauffage avec du bois, pour une capacité de 850 litres. L'alpage est utilisé pour l'élevage de 45 vaches laitières. Tout le lait est transformé en beurre et en fromage. Les déchets du traitement du lait sont utilisés pour l'élevage d'une vingtaine de cochons qui sont aussi conduits sur l'alpage l'été. Quatre personnes travaillent sur l'alpage : un vacher, une cuisinière et deux jeunes bergers.

Dans les conditions actuelles d'utilisation, l'alpage est rentable. Si les animaux étaient gardés dans la vallée toute l'année, un surcoût de 15 500 € en résulterait.

4.4/ Le budget et les ressources

Les aides financières obtenues par les exploitations d'alpage.

L'exploitation des alpages dépend fortement du soutien financier de l'état. Pour l'exploitation des alpages, l'Autriche offre les programmes de soutien financier suivants :

Dans toute l'Autriche, 112 millions d'Euro ont été payés pour le soutien financier dans le domaine de l'exploitation des alpages en 2002. Ces moyens d'encouragement ont été distribués à 30'400 exploitations, qui ont utilisé des surfaces des alpages pour 273'400 UGB pendant l'été. 51% de ceux-ci ont été payés par le complément de compensation pour les surfaces de nourriture des alpages.

Les primes d'extensification correspondent à 28% de tous les moyens d'encouragement et presque un quart a été donné aux programmes d'ÖPUL¹ pour « l'utilisation des surfaces des alpages et le service des bergers ». Seulement 2.6% ont été alloués pour le soutien à l'investissement et 0.5% pour les actions de sécurisation des alpages. Il y a également d'autres moyens de soutien donnés par l'état aux exploitations des alpages. Le pays Vorarlberg paye 50% de la cotisation à la sécurité sociale du personnel des alpages employés.

Les calculs ont montré que pour l'exploitation d'alpage assez grande, les soutiens financiers payent les surcoûts de l'utilisation des surfaces des alpages par rapport à l'entretien d'animaux pendant toute l'année sur les exploitations de foyer. Quant aux plus petits alpages, les soutiens financiers ne suffisent pas pour équilibrer les surcoûts. Le désavantage économique des petites exploitations des alpages, causé par la taille, n'est pas pris en compte dans les aides financières.

Le prémisses d'un maintien rentable d'une fromagerie d'alpage est le soutien des coûts d'investissement. La commercialisation directe, une qualité supérieure des fromages et les prix du lait en baisse dans les laiteries du val ont des bonnes conséquences sur la rentabilité des fromageries d'alpages.

4.5/ Les résultats et l'enquête (le revenu pour les exploitants des alpages, la durabilité)

Le résultat des calculs montre qu'une exploitation des alpages rentable est possible sur les deux grandes exploitations des alpages. Si des travailleurs extérieurs à la famille ne peuvent pas être employés (petites alpages), le temps de travail n'augmentera pas pour les agriculteurs. Les grands alpages ont des coûts de bâtiments proportionnellement moins chers pour chaque UGB que les petits alpages et l'emploi des

¹ Österreichisches Programm für eine umweltgerechte und den natürlichen Lebensraum schützende Landwirtschaft : Programme autrichien pour une agriculture écologique et protectrice d'un espace vital

travailleurs extérieurs à la famille et la méthode de travail plus rationnelle améliorent fortement la rentabilité comparés aux petits alpages.

Les facteurs principaux influençant la rentabilité d'une exploitation d'alpages sont la situation, le désenclavement, l'équipement des bâtiments, la situation du personnel et les conditions générales (le décret de l'hygiène du lait). Sous les conditions générales actuelles, les désavantages économiques sont repérés dans les exploitations moins grandes et moins désenclavées qui ont été analysées. Sous ces mêmes conditions générales actuelles, le maintien des animaux jeunes est plus rentable que le maintien du bétail laitier. Le maintien du bétail laitier sur les alpages est seulement rentable sur les grandes exploitations étudiées.

4.6/ Les perspectives d'avenir

Tant que les investissements ne sont pas nécessaires, les bénéfices de l'utilisation des surfaces des alpages excèdent le coût de leur utilisation de toutes les quatre exploitations des alpages. Sur les deux grandes exploitations d'alpages, l'utilisation des surfaces des alpes pour les bœufs est raisonnable à long terme. Cela veut dire que les investissements en avenir sont rentables et l'emploi des travailleurs étrangers baisse la charge de travail des agriculteurs durant l'été. Sur les exploitations plus petites qui ont été analysées, l'utilisation des surfaces d'alpages par les animaux cause une augmentation du temps de travail pour les agriculteurs.

Le traitement du lait dans une fromagerie d'alpage est seulement rentable sur les deux grandes exploitations d'alpages. Les calculs avec le maintien des jeunes animaux montrent, pour les deux exploitations d'alpages de traite, que l'exploitation d'un alpage avec des jeunes animaux dans le même local sous les conditions générales actuelles – sans évaluation du temps de travail familial– est plus rentable. Le décret portant sur une quantité de lait garantie donne des attraits importants pour la production du lait sur les alpages – ceux-ci seraient supprimés sur un marché du lait libre.

Thème 3 : Les enjeux économiques et les soutiens par les collectivités

1/ Politique agricole suisse et soutien au pastoralisme

1.1/ Présentation générale

La Suisse est un Etat fédéral composé de 26 cantons. La politique agricole est à la fois fédérale et cantonale. Ainsi, les aides directes sont fédérales, mais les cantons disposent d'une marge de manœuvre pour mettre en place des mesures complémentaires, notamment pour aller dans le sens du développement rural. Nous présentons ici les mesures fédérales et l'exemple des mesures mises en place dans le Canton du Valais pouvant bénéficier aux activités pastorales.

1.2/ Le contexte

a/ Présentation du pastoralisme en Suisse et dans le Canton du Valais¹

Les pâturages d'altitude représentent presque un quart du territoire de la Suisse. Dans le canton du Valais, ce sont environ 15% des surfaces qui sont utilisées pour le pastoralisme, pour environ 550 alpages. La majorité des utilisateurs sont des éleveurs bovins, et un cinquième des alpages est exploités pour l'élevage ovin, caprin ou équin.

b/ L'évolution de la politique agricole suisse

Jusqu'en 1993, l'Etat Suisse garantissait des prix et l'écoulement des produits dans le but de maintenir une agriculture nationale. A partir de cette date, la Suisse s'est engagée en faveur d'un découplage des aides. La première phase s'est déroulée entre 1993 et 1998, avec l'introduction de paiements directs non liés à la production, la baisse du soutien des prix par l'Etat, la rémunération de prestations écologiques particulières et la transformation de la protection à la frontière. Entre 1999 et 2003 a eu lieu la deuxième phase avec la suppression des garanties de prix et d'écoulement des produits, la dissolution de la Butyra (Centrale suisse du ravitaillement en beurre) et de l'Union du commerce de fromage, et la subordination des paiements directs aux prestations écologiques requises. La troisième phase (2004-2007) a vu la suppression du contingentement laitier, la mise aux enchères des contingents tarifaires de viande et la mise en place de mesures d'accompagnement social.

c/ La mise en place de la politique agricole PA2011

Actuellement est négociée la prochaine quadrature de la politique agricole suisse. Le programme de la Politique Agricole 2011 (PA2011) sera mis en œuvre pour les années 2008 à 2011. La réflexion pour la mise en place de PA2011 a commencé dès décembre 2004, avec la publication de la charte de l'économie rurale suisse². Les étapes clefs suivantes ont été en 2005 la présentation par le Service Romand de Vulgarisation Agricole (AGRIDEA) de ses réflexions sur PA2011³, la présentation des visions de l'OFAG⁴ (Office fédéral de l'Agriculture) pour PA2011, suivi d'un document présentant les grands axes pour la politique⁵. Le 12 décembre 2005, AGRIDEA a publié une prise de position commune

¹ Alain Alter, L'avenir de l'économie alpestre

² Charte de l'économie rurale suisse disponible sur <http://www.srva.ch/files/charte.pdf>

³ Service Romand de Vulgarisation Agricole, 2005. Réflexions du SRVA sur PA 2011, SRVA, Lausanne, 11p. Disponible sur <http://www.srva.ch/files/reflexions.pdf>

⁴ http://www.srva.ch/files/trans_PA2011.pdf

⁵ http://www.srva.ch/files/pl_landsgemeinde_PA11.pdf

sur PA2011. Une consultation officielle a été ensuite lancée le 14 septembre 2005, dont les résultats ont été publiés en mars 2006¹.

Le 17 mai 2006, le message aux Chambres fédérales concernant l'évolution future de la politique agricole (Politique agricole 2011) a été transmis par le Conseil fédéral². Enfin, un document concernant la première audition sur le premier train d'ordonnances a été rendu public le 29 juin 2007³. Le premier train d'ordonnances, qui devrait entrer en vigueur à partir du premier janvier 2008, apportera entre autre des modifications au régime de paiements directs, au zonage (avec l'introduction d'un critère d'entrée pour la délimitation de régions d'estivage). Il devrait être suivi par un deuxième train d'ordonnances qui est prévu pour entrer en vigueur en 2009 et qui devra apporter des modifications aux taux sur les contributions par surface et par animal.

1.3/ Subventions fédérales (sur la base des aides versées en 2007)

a/ Les paiements directs généraux et contributions écologiques

Bases juridiques

Loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture ;

Ordonnance du 7 décembre 1998 sur les paiements directs versés dans l'agriculture (OPD) ;

Ordonnance du DFE du 7 décembre 1998 sur les sorties régulières en plein air d'animaux de rente ;

Ordonnance du 7 décembre 1998 sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation.

Pour pouvoir prétendre à ces aides, l'exploitation doit être d'au moins un hectare ou d'une UGB⁴, avec un besoin de main d'œuvre de 0.25 Unité de Main d'Œuvre Standard (UMOS) au minimum. Les exploitants doivent satisfaire aux Prestations Ecologiques Requises (PER), qui concernent notamment la garde des animaux, le bilan de fumure et l'environnement.

Les contributions sont échelonnées : le paiement sera de 100% jusqu'à 30 ha et 45 UGB, de 75% entre 30 et 45 ha et entre 45 et 90 UGB, de 50% entre 60 et 90 ha et entre 90 et 135 UGB, et il n'y aura pas de paiement au-delà. Les montants distribués sont limités à 65 000 CHF par UMOS, et peuvent être plafonnés en fonction du revenu et de la fortune de la personne concernée.

Paiements directs généraux

Ils sont versés aux exploitants individuels ou en société de moins de 65 ans.

Pour les contributions animales (article 28 à 32 OPD), le montant est de 900 CHF/UGBGF⁵ ou 400 CHF/UGBFG/an pour les brebis et chèvres non laitières, pour les cerfs, lamas et alpagas. Une limitation de chargement est mise en place, qui va de 0,8 UGBGF/ha en zone de montagne de classe IV à 2 UGBGF/ha en zone de grandes cultures et zones intermédiaires⁶ (à partir de 2008, la classe des zones intermédiaire devrait être supprimée). Il existe un supplément si les animaux sont estivés, la charge maximale est majorée d'un supplément d'estivage. Ce supplément, exprimé en pour-cent des UGB estivées est le suivant : 25% de supplément pour une durée minimum de 60 jours à 35% pour une durée supérieure à 120 jours.

Il existe en outre une contribution pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles (articles 33 et 34 OPD). Son montant varie de 260 CHF en zone de collines à 1190 CHF en zone de montagne IV, qui est versée pour un maximum de 20 UGBFG par exploitation.

Contributions écologiques

Contrairement aux paiements directs généraux, les contributions écologiques peuvent aussi être versées aux personnes morales et aux collectivités. Les plafonds de revenus ne s'appliquent pas non plus.

¹ Département Fédéral de l'Economie, 2006. Rapport sur les résultats de la consultation relative à l'évolution future de la politique agricole (Politique agricole 2011), 38 p.

² Document disponible sur <http://www.blw.admin.ch/themen/00005/00044/index.html?lang=fr>

³ Document disponible sur <http://www.blw.admin.ch/themen/00005/00044/index.html?lang=fr>

⁴ UGB = Unité Gros Bétail

⁵ UGBGF = Unité Gros Bétail consommant du Fourrage Grossier

⁶ Le territoire Suisse est divisé en zones de grandes cultures, zones intermédiaires élargies, zones intermédiaires, zones des collines et zones de montagnes I, II, III et IV.

La compensation écologique pour prairies extensives, surfaces à litières, haies, bosquets champêtre et berges boisées (articles 44, 45, 47 à 49 OPD) dépend de la zone dans laquelle sont situés les terrains, et s'échelonne de 1500 CHF/ha/an dans les zones de grandes cultures et zones intermédiaires à 450 CHF/ha/an dans les zones de montagne III et IV.

La compensation pour les prairies peu intensives (articles 44, 46 et 49 OPD) est destinée aux prairies non traitées, avec des apports azotés limités. Les montants vont de 300 CHF/ha/an pour les zones de montagne III et IV à 650 CHF/ha/an pour les zones de grandes cultures, intermédiaires et des collines.

Contributions éthologiques

La contribution pour les sorties régulières en plein air d'animaux de rente (SRPA) (articles 59, 61 et 62 OPD) est attribuée lorsque des animaux consommant des fourrages grossiers sont sortis au moins 26 fois par mois pendant la période de végétation et au moins 13 fois par mois pendant le reste de l'année. Dans PA2011, cette contribution verra apparaître les variantes parcours et parcours/pâturage. Le montant de la contribution est de 180 CHF/UGBFG/an pour 2007.

b/ Les contributions d'estivage dans l'agriculture

Bases juridiques

Loi fédérale du 29 avril 1988 sur l'agriculture ;

Ordonnance du 29 mars 2000 sur les contributions d'estivage ;

Ordonnance de l'OFAG du 29 mars 2000 sur la gestion des exploitations d'estivage.

Les personnes pouvant prétendre aux contributions sont les exploitants d'exploitation d'estivage, de pâturage et de pâturage communautaire dont le siège social est en Suisse, et qui élèvent des ovins, bovins, caprins, équins, cervidés ou lamas et alpagas.

La contribution dépend de l'espèce animale, de la durée d'estivage et du type de surveillance. Pour les animaux estivés de 56 à 100 jours par an, elle est de 300 CHF/UGBFG/an pour les vaches traitées, brebis et chèvre laitières, de 300 CHF/pâquier normal/an¹ pour les moutons avec surveillance permanente du berger, pour les autres animaux consommant du fourrage grossier et pour les vaches traitées, chèvres et brebis laitières en estives moins de 56 jours ou plus de 100 jours par an. Pour les moutons (sauf brebis laitières) en pâturage tournant, la contribution est de 220 CHF/pâquier normal/an. Enfin, la contribution est de 120 CHF/pâquier normal/an pour les moutons (sauf brebis laitières) sur autre pâturage.

1.4/ Subventions cantonales du Valais

La politique agricole cantonale est mise en œuvre à travers la Loi sur l'agriculture et le développement rural (loi sur l'agriculture; LcADR) du 8 février 2007, entrée en vigueur le premier juillet 2007², et l'Ordonnance sur l'agriculture et le développement rural (OcADR) du 20 juin 2007³.

La loi cantonale est destinée à appliquer et compléter la législation fédérale. Ses objectifs sont d'améliorer l'agriculture en terme économique, territorial, organisationnel, environnemental et socioculturel. A ce titre, l'économie alpestre est spécifiquement mentionnée dans les branches plus spécialement encouragées.

a/ Les subventions pour l'amélioration des structures (Titre 6 de la loi, articles 51 à 59)

Les améliorations des structures qui concernent l'activité pastorale peuvent être des améliorations foncières, améliorations alpestres, améliorations et remises en état d'infrastructures alpestres, projets de développements régionaux et la promotion de produits locaux, le maintien et l'amélioration de structures traditionnelles (murs de pierres sèches, bâtiments alpestres). Les subventions octroyées à ce titre sont différenciées si les investissements concernent des cas individuels ou collectifs.

Les opérations peuvent être conduites par des privés, des collectivités ou des syndicats d'amélioration foncière et les phases importantes des travaux seront soumises à enquête publique (sauf en cas de catastrophe naturelle ou d'accident). Le Canton peut apporter pour ces travaux d'amélioration des

¹ Un pâquier normal correspond à la surface d'estivage d'une UGBFG pendant 100 jours.

² Disponible sur <http://www.vs.ch/navig/navig.asp?MenuID=461>

³ Disponible sur http://www.vs.ch/public/public_lois/fr/LoisHtml/frame.asp?link=910.100.htm

structures une aide financière. La commune doit contribuer au financement d'un projet soutenu par le canton et sa participation sera de 25% de l'aide cantonale. Les propriétaires apporteront le complément financier nécessaire.

Une fois les améliorations terminées, les ouvrages et installations ayant fait l'objet d'amélioration doivent être utilisés à des fins agricoles pendant 20 ans.

Le gouvernement du canton, par l'intermédiaire du département de l'économie et du territoire, peut définir des plans de développement de l'espace rural ou des plans d'exploitation d'alpage. Ces derniers seront développés notamment s'ils sont nécessaires pour une bonne gestion des alpages, pour des intérêts environnementaux (notamment pour préserver la qualité des eaux souterraines) ou paysagers, et peuvent donner lieu à l'obtention de contributions pour les personnes soumises au plan.

b/ Autres aides (Titre 8 de la loi, article 99-2)

Le canton du Valais accorde d'autre part une aide « aux valeurs paysagères agricoles, telles que bisses, murs en pierres sèches et bâtiments alpestres »

c/ Répartition des contributions d'estivage fédérales

Les contributions d'estivages sont des subventions fédérales. Le canton peut cependant intervenir dans la façon dont ces aides sont distribuées. Ainsi, l'ordonnance sur l'agriculture et le développement rural du 20 juin 2007 permet qu'une partie des contributions d'estivage reviennent aux propriétaires des exploitations d'estives louant leurs propriétés à des fermiers. Cette part peut aller jusqu'à 25 % de la contribution, à condition toutefois que les propriétaires effectuent eux-mêmes des travaux d'entretien et d'amélioration des alpages.

1.5/ Bibliographie

a/ Documents utilisés

- Commentaire et instructions du 31 janvier 2007 relatifs à l'ordonnance sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation (Ordonnance sur la terminologie agricole, OTerm, 910.91) du 7 décembre 1998 (modifications prises en compte jusqu'au 31 janvier 2007)
- Commentaire et instructions du 31 janvier 2007 relatifs à l'ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture (Ordonnance sur les paiements directs, OPD, 910.13) du 7 décembre 1998 (modifications prises en compte jusqu'au 31 janvier 2007)
- Commentaire et instructions du 28 février 2007 relatifs à l'ordonnance sur les contributions d'estivage (Ocest, 910.133) du 29 mars 2000 (modifications prises en compte jusqu'au 31 janvier 2007)
- OFAG, 2007. Résumé des paiements directs versés à l'agriculture en 2007, Office fédéral de l'agriculture OFAG – Division principale des paiements directs et structures, 12 p.

b/ Sites internet consultés

- Sites des autorités fédérales de la Confédération Suisse – législation fédérale suisse liées à l'agriculture :

<http://www.admin.ch/ch/f/rs/91.html>

- Site du Canton du Valais - législation cantonale liée à l'agriculture :

<http://www.vs.ch/Navig/navig.asp?MenuID=4612>

2/ Les subventions norvégiennes pour encourager la pratique de la transhumance bovine – cas du Comté d’Oppland

Pour plus d’information:

Dagfinn CLAUDIUS, Oppland County, Dagfinn.Claudius@oppland.org

Karoline DAUGSTAD, Centre for Rural Research, karoline.daugstad@bygdeforskning.no

2.1/ Présentation générale

La Norvège a une longue tradition de transhumance, qui remonte à plusieurs siècles. Les fermiers installés en basse altitude montent, l’été, dans des zones de plus haute altitude avec leurs troupeaux de vaches laitières et passent la saison dans des fermes d’été. Cette pratique, appelée *seterbruk*, est cependant en déclin et les fermes d’été sont de moins en moins utilisées par des agriculteurs. La Norvège a donc mis en place certaines aides, qui sont ensuite passées sous l’autorité des Comtés, pour tenter d’enrayer la baisse d’activité de transhumance.

2.2/ Contexte

a/ Le pastoralisme en Norvège

La transhumance en Norvège s’est développée pour pouvoir utiliser les pâturages d’altitude disponible en été, y avoir en même temps une production laitière et la possibilité de faire des réserves de fourrage pour l’hiver. On trouve des documents attestant de ces pratiques dès l’époque des vikings, et la transhumance a été pratiquée par jusqu’à 100 000 fermiers au XIXème siècle, avant de commencer à décliner.

Les fermes d’été, les *seter*, sont situées en général à quelques kilomètres de la ferme principale, plus en altitude. Elle est souvent juste au dessus de la ligne de limite des arbres ; à environ 800-900 m d’altitude alors que la ferme principale est à environ 400-500 m d’altitude pour les fermes situées à l’intérieur des terres (les fermes principales et d’été seront à une altitude inférieure si elles sont situées plus près des côtes). Au printemps, les pâturages au-dessus de la ferme sont utilisés et les animaux y paissent librement. La transhumance peut parfois se faire en deux mouvements, avec progressivement une montée à des altitudes plus élevées et un éloignement de la ferme principale. Ainsi, un premier déplacement vers une ferme de printemps (*vårseter*) peut avoir lieu au début du mois de Juin, à moyenne altitude. Plus tard, vers la fin juin ou le début de juillet a lieu le déplacement vers la ferme d’été, qui est le lieu principal d’estivage. L’éleveur et sa famille resteront environ deux mois dans la ferme d’été avant de redescendre vers la ferme principale.

La ferme d’été, même si elle est plus petite que la ferme principale, n’en reste pas moins bien équipée pour que l’éleveur puisse y vivre avec sa famille et y travailler, effectuer la traite, éventuellement transformer le lait en beurre et fromage. Les animaux peuvent pâturer sur des pâturages communs, qui appartiennent à l’Etat ou aux paroisses. La gestion des communs fait l’objet de lois (loi sur la gestion des communs paroissiaux du 19 juin 1992, loi sur les usages autres que forestiers et la gestion des communs domaniaux du 6 juin 1975). Ils sont gérés localement par des « bureaux des communs » (*allmenningsstyret*) pour les communs paroissiaux ou par des « conseils montagnards » (*fjellstyre*) lorsqu’il s’agit de pâturages communs domaniaux. Les éleveurs ont des représentants dans le « conseil montagnard ».

Actuellement, il reste environ 1200 fermes d’été utilisées pour la production laitière en Norvège, dont environ 480 dans le Comté d’Oppland.

b/ La baisse du nombre d'éleveurs utilisant les fermes d'été

La Norvège a connu comme les autres pays européens une importante restructuration de son agriculture. Le nombre d'agriculteurs a considérablement diminué et diminue encore. Cette baisse du nombre d'agriculteurs est mécaniquement suivie par la baisse du nombre d'éleveurs transhumants, elle-même aggravée par l'abandon des pratiques de transhumance par certains éleveurs.

Dans le Comté d'Oppland, où sont situées un nombre important de fermes d'été, la diminution des activités de transhumance a des répercussions, non seulement sur l'activité agricole, mais aussi sur le paysage traditionnel actuellement vendu par les professionnels du tourisme à des citoyens recherchant le calme des territoires ruraux. Les changements de pratique agricoles ont donc comme conséquence le risque non négligeable de la perte de l'attractivité du territoire pour les touristes.

c/ La mise en place d'une aide aux activités de transhumance

En réaction à l'abandon des pratiques traditionnelles de transhumance, la Norvège a décidé d'encourager ces activités en mettant en place des subventions favorables aux éleveurs transhumants. Le programme national de soutien aux agriculteurs utilisant des fermes d'été a été mis en place en 1994. Ces subventions en faveur des fermes d'été sont la résultante de négociations entre l'Etat et les syndicats agricoles, et sont renégociées chaque année. Jusqu'en 2005, la subvention disponible aux éleveurs utilisant des fermes d'été et ayant une production laitière était de 1500 €. A partir de 2005, le choix du montant de l'aide disponible est passé du niveau national aux Comtés, et ce sont maintenant les Comtés qui versent l'aide.

2.3/ Les subventions mises en place par le Comté d'Oppland et directement liées aux activités pastorales

Les chiffres mentionnés et les types d'aides présentés sont valables pour le Comté d'Oppland. D'autres Comtés peuvent avoir des programmes de soutien différents.

a/ Subvention pour l'utilisation des fermes d'été

Comme précisé précédemment, depuis 2005, le choix du montant de l'aide a été décentralisé aux comtés qui peuvent donc, en fonction de leurs priorités, décider de l'enveloppe accordée pour cette aide. Certains comtés, pour lesquels les activités de transhumance sont peu fréquentes, ont décidé de n'accorder qu'un montant minime pour cette aide. D'autres au contraire, comme le comté d'Oppland où l'utilisation des fermes d'été est encore importante, ont mis l'accent sur cette mesure.

Tout comme pour l'aide nationale avant 2005, le choix du montant de l'aide au niveau des comtés est le résultat de négociations entre le Gouverneur du comté et les syndicats agricoles présents dans le comté. L'aide est ensuite inscrite dans le Programme Régional pour l'Environnement et l'Agriculture que chaque Comté doit préparer.

Dans le comté d'Oppland, l'aide accordée aux agriculteurs utilisant les fermes d'été est de 3200 €. Les conditions pour obtenir l'aide sont que les éleveurs doivent passer au minimum quatre semaines de production sur la ferme d'été. Des aides supplémentaires peuvent être accordées dans les conditions suivantes :

- Si les animaux pâturent sur des zones non cultivées pendant toute la période passée dans la ferme d'été, le complément est de 400 €.
- Si la durée passée dans la ferme d'été excède huit semaines, le complément d'aide est de 500 €
- Si la ferme d'été est une ferme commune, c'est-à-dire gérées par plus d'un agriculteur, le complément d'aide est de 500 €.

b/ Autres subventions disponibles dans le Comté d'Oppland

D'autres aides sont accessibles aux éleveurs pastoralistes, avec en particulier des aides dont l'objectif est le maintien des paysages culturels de valeur importante pour la biodiversité (dont le montant dépend du nombre d'animaux, du système d'organisation pour le pâturage des animaux, des zones cultivées autour des fermes d'été...).

Aide à l'organisation du pastoralisme : les organisations pour l'utilisation de communs peuvent recevoir une subvention pour la surveillance des troupeaux. En fonction de l'espèce animale, le montant de la subvention est variable : il sera de 1 € par animal pour les ovins et caprins, de 2 € par animal pour les bovins et équins. Le montant total de la subvention pour la surveillance des troupeaux ne doit pas dépasser 60 % du salaire du gardien ou 5000€.

Récolte du fourrage (herbe ou foin) destiné à être transporté à la ferme principale comme fourrage pour l'hiver, sur des terrains liés aux fermes d'été : elle peut être subventionnée à hauteur de 1 € par hectare pour 4 premiers hectares, 0.5 € par hectare au-delà.

Aide au pâturage des zones cultivées dans les zones de ferme d'été : les éleveurs peuvent recevoir une aide de 0.5 € par hectare

2.4/ Les aides nationales

En plus de l'aide à la transhumance, des **aides à l'investissement** existent, dont les conditions d'obtentions sont données par des règles nationales. Les éleveurs norvégiens peuvent ainsi recevoir 25 % du montant des investissements pour la construction d'une nouvelle étable ou pour la construction d'une salle de fabrication pour faire du fromage dans la ferme d'été.

Les agriculteurs décidant d'investir dans la **diversification** (généralement dans des activités touristiques) peuvent eux-aussi être subventionnés à hauteur de 50 % des coûts.

Une **aide à la diversification** d'un montant maximum de 50 000 € est aussi accessible aux agriculteurs souhaitant commencer une activité non-agricole sur la ferme principale ou sur la ferme d'été. Par exemple, un exploitant souhaitant démarrer une activité de tourisme à la ferme dans la ferme d'été pourra recevoir cette aide.

2.5/ Bibliographie

- Daugstad K., 2005. The location pattern of summer farms (seters) in Norway: Determinants, changes and contemporary management challenges, ESF EARTH Programme Team 3 meeting, Menorca, 27-31 October 2005 P-07/05
- GUNDERSEN F., 2000. Between tradition and modernity. Local institutions and the management of common property in mountain regions in the Southern Norway in the 1990's. 8th Biennial Conference of the International Association for the Study of Common Property (IASP), Bloomington, Indiana, 31 May – 4 June 2000.

3/ Analyse de l'impact du tourisme dans les alpages autrichiens – projet ALP Austria

Ce résumé est basé sur le rapport « Auswirkungen des Tourismus » réalisé par Arne Arnberger, Andreas Muhar, Petra Sterl (Institut für Landschaftsentwicklung, Erholungs- und Naturschutzplanung, Universität für Bodenkultur, Wien) dans le cadre du projet ALP Austria, http://www.almwirtschaft.com/index.php?option=com_content&task=view&id=88&Itemid=144

3.1/ Présentation du projet

Plus de la moitié des alpages en Autriche sont en même temps des lieux où se trouvent des services de tourisme, tels que des entreprises de ravitaillement, des monocâbles, des pistes de ski, des sentiers de randonnée balisés, etc. L'exploitation et l'offre touristique se concentrent plus particulièrement dans la partie ouest de l'Autriche. Le tourisme a cependant un impact important sur la gestion des alpages, puisqu'il implique un partage cohérent de l'espace pour une bonne utilisation par tous. Le volet tourisme du projet ALP Austria analyse les conséquences positives et négatives du tourisme sur la gestion des alpages.

3.2/ Le Contexte

a/ Présentation brève de la gestion des alpages

Plus de 9000 alpages sont utilisés en Autriche dont la plupart sont situés au Tyrol, en Styrie et en Carinthie. Les alpages représentent environ 12% de la superficie totale du territoire autrichien. La taille de la plupart des alpages est comprise entre 3 et 50 hectares. Environ 73% d'entre eux, et la plupart de ceux de Carinthie et en Styrie appartiennent à des propriétaires privés. La propriété et l'exploitation en commun existent surtout dans les états fédérés de l'ouest (44% des alpes de Vorarlberg et 36% des alpes tyroliennes). 58% de tous les alpages pour lesquelles il existe des droits d'usage (Servitutsalmen) se trouvent en Styrie.

Les alpages destinés à l'élevage bovin (Galtalms) sont ceux que l'on rencontre le plus fréquemment. Les alpages mixtes représentent ensuite 26% de la totalité des alpages, suivis des alpages pour vaches laitières (6%), des alpes destinées aux moutons et chèvres (2%) et des alpes destinées aux chevaux (1%). Plus que 400 000 bovins, moutons, chèvres et chevaux estivent chaque été sur les alpages.

Les exploitations sont relativement petites : sur 36% des exploitations d'alpage, ce sont moins de 10 Unité Gros Bétail¹ (GVE) qui sont estivés ; 29% des exploitations ont entre 10 et 25 GVE ; 17% des alpages en Autriche reçoivent entre 25 jusqu'à 50 GVE. Seules 6% des alpages sont gérées avec plus de 100 GVE.

La période d'estive en 1986 durait entre 77 et 163 jours. Dépendant de la région et l'altitude, les animaux commencent à monter sur les alpages entre mai et juin et redescendent ensuite entre mi-août et la fin du mois de septembre (Parizek, 2006).

Les problèmes économiques du secteur de l'élevage et laitier

L'agriculture dans les régions montagneuses en Autriche doit faire face à des problèmes économiques importants. En ce moment, les rentrées d'argent des exploitations d'alpages sont à un niveau si bas que des sources de revenu supplémentaire et un soutien du secteur public sont nécessaires afin de garantir le maintien de l'exploitation des alpages.

¹ L'Unité Gros Bétail *Großvieheinheiten* (GVE) est utilisée en Autriche pour 500kg de poids vif.

b/ Le tourisme comme source de revenu complémentaire

Dans certaines régions en Autriche, le tourisme peut être une source de revenu supplémentaire pour les propriétaires ou les gérants des alpages. Par exemple par la commercialisation directe des produits propres, la vente des boissons, l'hébergement. Le tourisme en général profite aussi du fait que les alpages soient bien gérés dans la mesure où les paysans des alpages et des montagnes contribuent au maintien de l'attractivité du paysage culturel alpin et de l'infrastructure des chemins. Les alpages et les pâturages sont un élément essentiel du paysage de repos. Cela concerne le tourisme d'été (trekking, vélo tout terrain, etc.) ainsi que le tourisme d'hiver (ski de piste, ski de fond, etc.).

3.3/ Le développement du tourisme

a/ Exemple d'activités mises en place

Il existe beaucoup de possibilités et d'offres attractives pour allier les domaines de la gestion des alpages et du tourisme. Les solutions vont de l'offre très simple jusqu'aux hôtels professionnels. Il peut aussi s'agir pour les exploitants d'un emploi dans un service de tourisme comme revenu secondaire.

Voici ci-dessous quelques exemples de ce qui se fait en Autriche:

- Fêtes des alpages avec boissons et repas traditionnels
- Auberges, hôtels, location de chambres privées, refuges alpins
- Vente directe
- Vente de boissons sur les alpages par les exploitants ou les gardiens
- Revenu accessoire dans le service de tourisme, la gestion des monocâbles
- Services dans les domaines des loisirs, de la culture et de l'éducation (chemins des fleurs alpines, jeux sur les alpages, visite d'écoles)
- Cérémonies culturelles et traditionnelles
- Offres sportives : marche nordique, vélo tout terrain, parapente, promenades à cheval)
- Service de sauvetage sur les montagnes
- Guide des alpes et de la nature, randonnées, excursions
- Séminaires pour les managers
- Location des pâturages pour les pistes de ski

b/ Les acteurs impliqués

La possibilité pour une exploitation d'alpage d'offrir des services touristiques dépend fortement des conditions générales. Par exemple, pour l'hébergement à la ferme, il faudra avoir les bâtiments et services nécessaires, ainsi que le respect des obligations légales telles que les standards d'hygiène, la permission de la gestion d'une industrie hôtelière et l'hébergement industriel.

En outre, l'accès aux alpages est important pour le tourisme. Dans les zones difficilement accessibles, les revenus issus du tourisme ne pourront pas être aussi importants. D'un autre côté, un désenclavement trop intensif et non intégré entraîne des modifications du paysage non souhaitées, ainsi qu'une fragmentation des habitats des animaux sauvages, une augmentation du bruit résultant en une perte d'attractivité du territoire, et finalement un surpeuplement et des conflits parmi les visiteurs. En particulier, la circulation des engins motorisés (type motocross, quad, véhicule 4 x 4) peut présenter un problème.

3.4/ Le projet ALP Austria

a/ Le contexte du projet

Le projet ALP AUSTRIA a été commandité par le ministère de vie et par sept régions (la Carinthie, la Basse-Autriche, la Haute-Autriche, Salzbourg, Styrie, le Tyrol, le Vorarlberg) ; les inspecteurs des alpages et leurs chargés des alpages ont été impliqués dans sa réalisation. Le coordinateur du projet est le bureau de l'environnement Klagenfurt qui a collaboré avec un groupe interdisciplinaire impliquant des scientifiques, des bureaux d'études, des institutions fédérales, des instituts universitaires, et le groupe de travail autrichien pour les alpages et les pâturages.

Le projet a été développé alors que des inquiétudes pèsent sur l'avenir de l'utilisation des alpages autrichiens. L'objectif général du projet a été de contribuer à la sécurisation et au développement des paysages culturels alpins ; le tourisme a été un des aspects étudiés.

b/ La méthodologie du projet

Le projet est basé pour l'essentiel sur l'évaluation d'études déjà existantes sur des cas spécifiques et sur la littérature, ainsi que sur des interviews avec des acteurs des secteurs de la gestion des alpages et du tourisme. Les informations ont été complétées par des entretiens avec les personnes qui exploitent des alpages où sont développées en même temps des activités touristiques, avec des inspecteurs et des chargés des alpages ainsi qu'avec des représentants des associations touristiques.

3.5/ Les résultats et l'enquête

a/ Les avantages de l'exploitation touristique

Les avantages de l'exploitation touristique concernent principalement le domaine économique: en plus du renforcement de l'économie régionale, le revenu supplémentaire et la possibilité de la combinaison des revenus sont importants pour les éleveurs : pour eux bien souvent, la survie économique n'est possible que grâce à la combinaison agriculture – tourisme.

Les utilisateurs d'alpages peuvent bénéficier passivement d'un revenu provenant du tourisme dans la région, par exemple dans le cas de la location des pâturages comme pistes de ski, ou pour les tracés des monocâbles. Les éleveurs peuvent aussi obtenir un revenu supplémentaire en créant eux-mêmes l'offre, par exemple par la commercialisation directe de leurs produits ou par le développement de possibilités d'hébergement.

L'exploitation touristique crée des opportunités de travail et permet de lutter contre la dépopulation. Le plaisir, l'alternance entre les activités et la communication avec les hôtes jouent également un rôle très important pour les éleveurs qui se lancent dans le tourisme en estive.

b/ Les inconvénients de l'exploitation touristique

La double activité pour les agriculteurs se lançant dans le tourisme induit un temps de travail plus long. Si trop de temps doit être consacré aux offres touristiques, la gestion et le soin des alpages et des animaux en pâtiront.

Les touristes ne se rendent souvent pas compte que leur comportement peut causer des dégâts écologiques, déranger le bétail dans les pâturages ou provoquer des conflits entre les gérants (pistes abimées, déchets abandonnés, problème des personnes qui considèrent les pâturages comme un zoo où les enfants peuvent caresser les animaux, pas de fermeture des portes après le passage des gens, etc.). Des accidents peuvent aussi survenir à cause de réactions agressives des animaux, par exemple lorsqu'une vache défend son veau des touristes.

Enfin, le tourisme peut avoir des conséquences négatives à long terme sur les paysages lorsque des espaces sont utilisés pour la construction d'immeubles et de services touristiques.

3.6/ Les perspectives d'avenir

Les raisons principales qui incitent les touristes autrichiens à partir en vacances en montagne sont l'expérience du paysage et de la nature, les possibilités de promenade et de randonnée ainsi que le fait « d'être souvent à l'extérieur et dans la nature ». La clientèle et les tendances sociales changent peu à peu, ce qui nécessite un ajustement de l'offre touristique à la demande mais laisse en même temps entrevoir des perspectives pour de nouveaux marchés.

La tendance actuelle, à prendre davantage en compte la santé, a pour conséquence une forte augmentation des activités telles que la marche nordique. Le ski, le vélo tout terrain, le parapente et les promenades à cheval sont des activités sportives qui continuent d'être appréciées. On assiste aussi à de nouveaux développements technologiques qui sont la base pour la constitution des nouveaux types de sport ou de nouveaux modèles de loisirs.

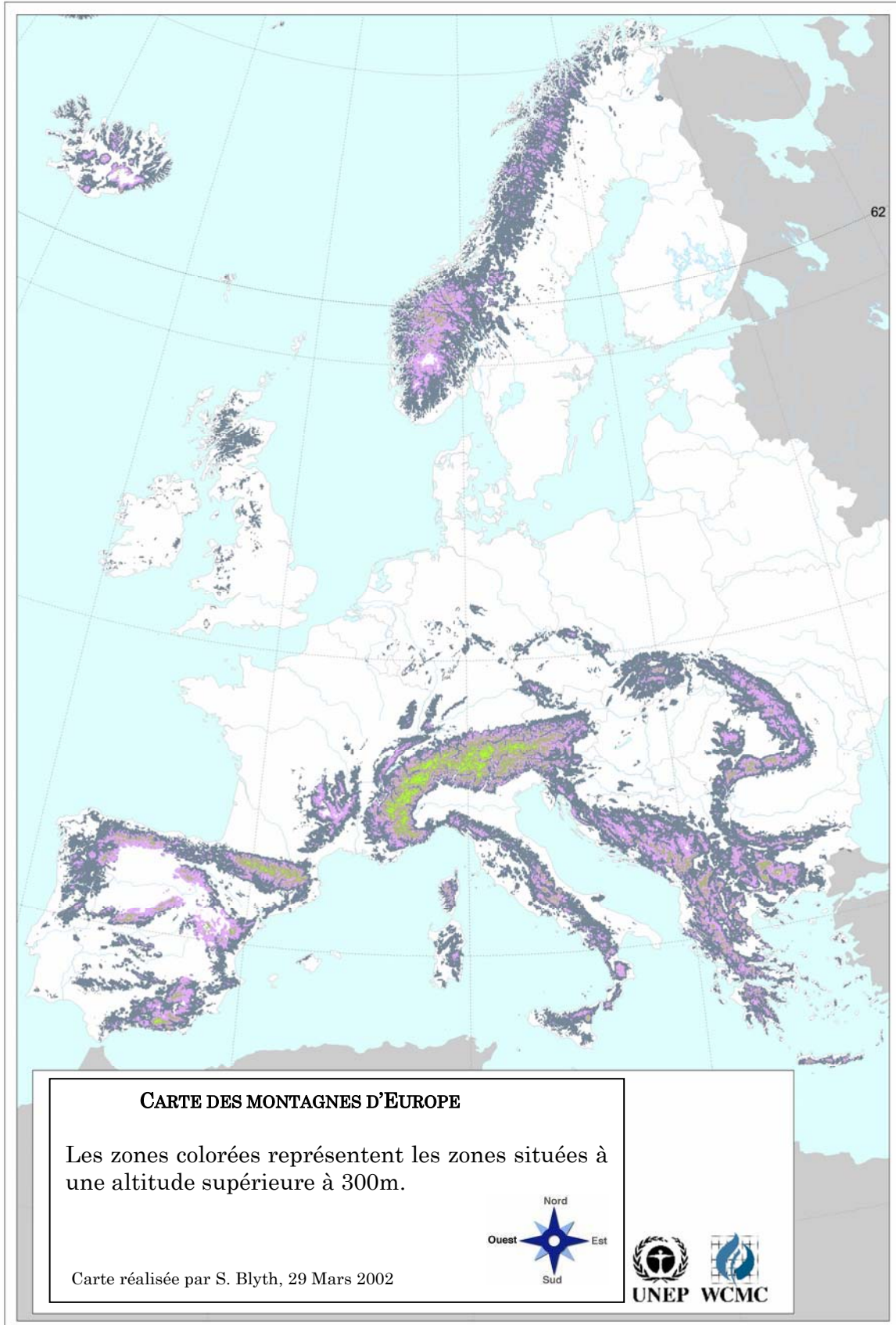
De plus en plus des citoyens cherchent à trouver dans la nature une compensation au quotidien frénétique de la vie urbaine. Les alpages, avec le développement de l'accès à l'Internet et l'alimentation en courant électrique sont aussi des lieux affectionnés par les managers et les scientifiques.

A cause du vieillissement de la population, les offres pour la génération plus âgées doivent être développées (tracés de promenades plus courts, adaptation de l'hébergement).

En développant les offres touristiques, les éleveurs qui mettent en valeur les alpages deviennent économiquement dépendants du tourisme, de ses fluctuations saisonnières et des tendances sociales. Pour une meilleure durabilité, un équilibre entre agriculture et tourisme semble désirable. Cet objectif devrait être mieux pris en compte pour aller dans le sens d'un encouragement du tourisme sur les alpages à l'avenir.

ANNEXES

Annexe 1 : carte des montagnes d'Europe



Annexe 2 : Les lieux de grande transhumance

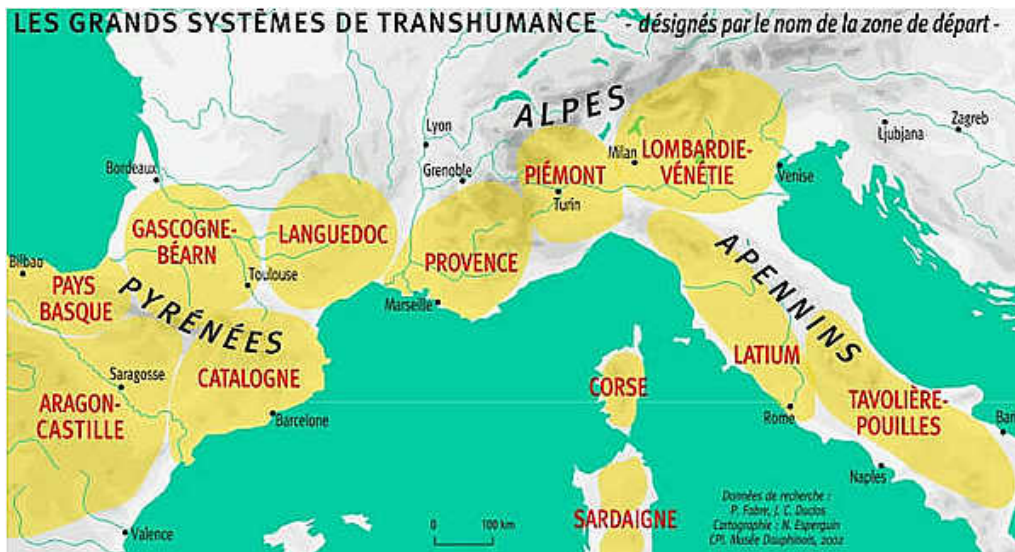


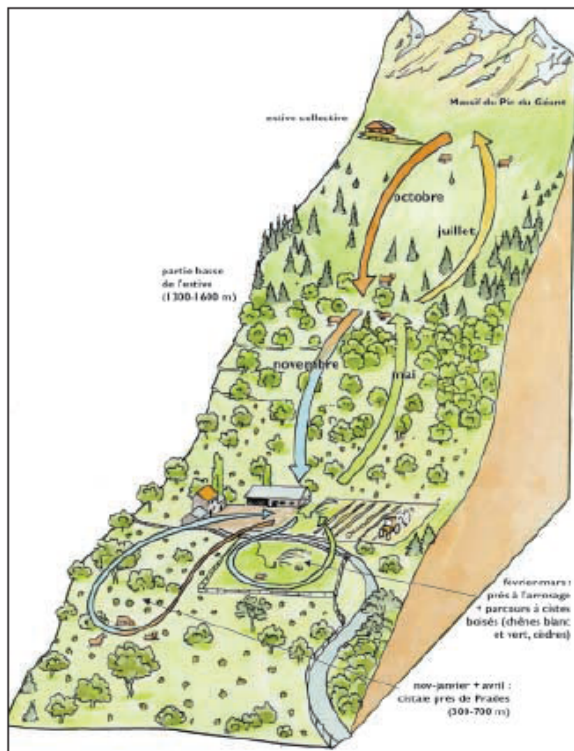
Figure 1 : les lieux de grande transhumance en Europe méditerranéenne occidentale
(Source : P. Fabre et J.C. Duclos ; cartographie : N. Esperquin ; Musée Dauphinois/ Conseil Général de l'Isère)



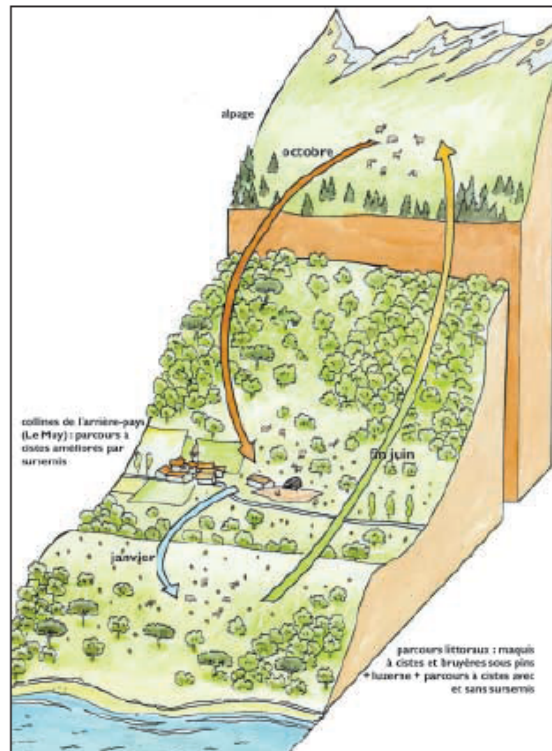
Figure 2 : chemins de grande transhumance ovine en Roumanie

Annexe 3 : systèmes pastoraux et utilisation de l'espace. Quelques exemples

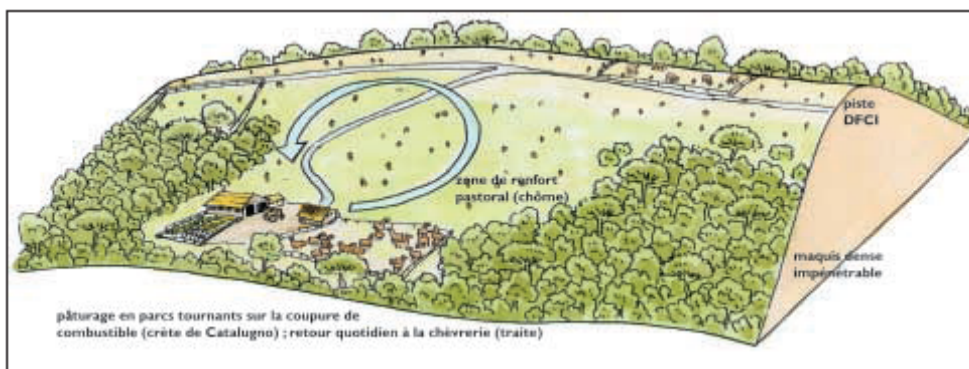
Source : BROSSE-GENEVET E., 2003. Gestion des cistaies sur coupure de combustible, Réseau Coupure de Combustible n°7, Ed. Cardère, 85 p.



Système bovin allaitant avec transhumance estivale : utilisation de zone intermédiaire au printemps et en automne et de pâturages d'altitude l'été ; pâture sur parcours et en sous-bois (sylvopastoralisme) l'hiver.
Prades, Pyrénées Orientales (France)



Système ovin viande transhumant sans terre : grande transhumance vers des pâturage d'altitude et transhumance hivernale sur parcours.
Palayson, Var (France)



Elevage caprin fromager : système sylvo-pastoral avec retour quotidien à la ferme (pastoralisme sédentaire : pas de transhumance). Catalugno, Var (France)

Annexe 4 : Les bénéfices du pastoralisme

a/ Economie

Dans son rapport paru en 2005, DANTIN M. détaille l'importance du pastoralisme en termes de couverture du territoire et d'activité agricole. Le domaine pastoral, tel que définit par la LDTR (voir paragraphe 1/ définitions), s'étend ainsi en France sur plus d'1,4 millions d'hectares (SAU totale de la France : environ 25 millions d'hectares, sources : agreste 2005¹) et comptait 8941 unités pastorales en 1983. Dans 12 départements, les surfaces pastorales comptent plus de 50 000 ha. Sur ce territoire, ce sont 60 000 exploitations agricoles qui pratiquent une forme de transhumance. Les exploitations pastorales sont donc encore plus nombreuses puisqu'il faut y ajouter les exploitations pastorales sédentaires.

En termes d'animaux, le rapport précise que ce sont « près de 2,5 millions de bovins, 4 millions d'ovins, plus de 220 000 caprins et 76 000 équins » qui sont élevés sur ces territoires. A titre de comparaison, les statistiques agreste pour 2005 donne un effectif total d'animaux pour la France d'environ 18,3 millions de bovins, 8 millions d'ovins, 1.2 millions de caprins et environ 204 000 équidés. Ce sont donc environ **13.7% du cheptel bovins, 50% du cheptel ovins, 18% du cheptel caprin et 37% du cheptel d'équidés qui sont produits sur les espaces pastoraux en zone de montagne.**

Les principales productions des exploitations pastorales sont les suivantes :

- Production de viande bovine. Un important débouché pour les élevages de viande bovine est la vente de brouillards, notamment vers l'Italie où les animaux seront engraisés.
- Production de viande ovine. Un exemple particulier est celui des agneaux AOC «Barèges-Gavarnie», dont le cahier des charges exige qu'ils soient issus de troupeaux conduits en estivage au minimum deux mois par an².
- Production laitière. Le lait est soit collecté, soit peut-être transformé sur place. De nombreux fromages renommés (notamment les AOC) sont ainsi issus des régions montagneuses avec des pratiques pastorales. On peut en particulier citer le cas de l'AOC Beaufort « chalet d'alpage » : l'appellation est accordée pour un type de beaufort produit en été, en chalet d'alpage au-dessus de 1500 m d'altitude.

De même, de nombreuses AOC ont dans leur cahier des charges des indications relatives au mode de nourriture des animaux. Ainsi, dans le cas du Chevroton produit dans les Alpes, le décret de reconnaissance de l'AOC précise que les chèvres doivent passer au moins 5 mois sur des pâturages. La Fourme d'Ambert est fabriquée avec du lait de vaches pour lesquelles, « en période de disponibilité d'herbe, dès que les conditions climatiques le permettent, le pâturage est obligatoire »³.

Ces différents exemples de production de qualité illustrent l'importance du pastoralisme non seulement pour l'économie, mais aussi au niveau du patrimoine culturel et gastronomique.

b/ Biodiversité

L'Agence Européenne de l'Environnement a défini la notion de zones agricoles de haute valeur naturelle (HNVF : High Nature Value Farmland) comme « comprenant des « points chauds » de biodiversité dans les zones rurales et comme étant généralement caractérisés par des pratiques extensives⁴ (traduit de l'anglais). Dans leur rapport paru en 2004¹, l'Agence précise que les terrains

¹ Toutes les données agreste sont pour l'année 2005. Source : www.agreste.agriculture.gouv.fr

² Décret du 15 septembre 2003 – Décret relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Barèges-Gavarnie », Publication au JORF du 20 septembre 2003

³ Décret du 22 février 2002 - Décret relatif à l'appellation d'origine contrôlée Fourme d'Ambert, Publication au JORF du 24 février 2002

⁴ Voir site de l'Agence Européenne de l'Environnement: <http://www.eea.europa.eu/>.

agricoles avec la plus grande biodiversité sont les terrains où sont utilisés peu d'intrants agricoles, et la majorité des zones agricoles de haute valeur naturelle sont les prairies semi-naturelles, largement utilisées dans le cadre des activités pastorales.

De nombreuses études ont aussi été menées dans différents pays, toujours pour étudier le lien entre le pastoralisme et la biodiversité. Partout, il est reconnu l'influence positive de l'élevage extensif en montagne. En effet, le pâturage par les animaux permet d'éviter l'embroussaillage progressif des prairies d'altitudes et ainsi de maintenir des espaces ouverts. Cette alternance de zones forestières et de zones non boisées est propice au développement d'une faune et d'une flore variée. La fragilité de cet écosystème est soulignée dans le rapport sur les prairies de Slovaquie [ŠEFFER J., LASÁK R., GALVÁNEK D., STANOVÁ V, 2002] : dans ce pays, 77% des plantes endémiques (dont des plantes menacées) se rencontrent dans les prairies qui couvrent seulement 17% du territoire. Malheureusement, cette richesse floristique est menacée à la fois par l'abandon des terres qui retourne alors en friche au détriment des espèces de milieux ouverts, et aussi par l'utilisation intensive des herbages. La fertilisation et le surpâturage entraînent une sélection des espèces les plus productives et partant la disparition des espèces plus fragiles. Cette étude montre donc la **nécessité pour le maintien de la biodiversité de garder des espaces gérés de façon extensive**. Les mêmes risques quant à la fermeture des espaces et l'avancé des forêts sont décrits par BOREC et NEVE en Slovénie², en Norvège par GUNH E. et al. [GUNILLA E., OLSSON A., HANSSON S., RØNNINGEN K., 2004], etc.

Les **pratiques sylvo-pastorales** ont aussi été étudiées et **ont démontré des effets positifs quant à la biodiversité** [ROIS-DIAZ M., MOSQUERA-LOSADA R., RIGUEIRO-RODRIGUEZ A., 2006] : le pâturage des animaux en sous-bois favorise la création d'un environnement varié, mais aussi la connectivité des habitats et la mobilité des animaux sauvages, réduisant ainsi les problèmes de fragmentation des milieux.

C'est notamment lorsque les pratiques pastorales sont abandonnées que l'on se rend compte de l'importance du pâturage pour maintenir des paysages ouverts. Dans l'étude qu'ils ont menée sur l'impact de l'utilisation du sol sur la végétation, les chercheurs autrichiens TASSER et TAPPEINER [2002] sont ainsi arrivés aux conclusions suivantes : l'utilisation du sol en zone de montagne dépend en premier lieu de son degré d'accessibilité par les véhicules. Plus l'accès sera facilité, plus la zone sera susceptible d'être utilisée. L'utilisation du sol est ensuite déterminante pour le type de végétation présente. Le changement de végétation survient dès qu'il y a un changement d'utilisation du sol, avec toutefois une vitesse d'évolution qui varie selon l'altitude. Les chercheurs arrivent ainsi à la conclusion que l'utilisation du sol est le premier facteur influençant la végétation, et qu'une intensification ou au contraire un abandon des surfaces entraîne une réduction du nombre d'espèces végétales présentes.

De nombreuses études allant dans ce sens pourraient, ici, être citées. Nous terminerons juste cet argumentaire en présentant les DOCOB (DOCUments d'Objectifs). Ces documents présentent les objectifs et les préconisations dans le cadre du programme Natura 2000. Dans de nombreuses régions, le pâturage extensif est cité comme action déterminante pour la préservation de certains habitats³, et le maintien d'un paysage pastoral sera nécessaire à la survie de certaines espèces.

c/ Paysage

L'influence du pastoralisme sur les paysages passe d'abord par l'influence sur le type de végétation : le pâturage permet de limiter l'embroussaillage et donc de maintenir un paysage ouvert. L'abandon de pratiques pastorales conduit à un enrichissement des parcelles délaissées. Même si ce changement de végétation n'est pas toujours considéré négativement⁴ puisque la présence de broussaille peut stimuler l'appétit des brebis, il s'agit toutefois de limiter une trop grande fermeture des paysages, peu appréciés par les touristes qui préfèrent avoir des lieux avec des vues dégagées.

¹ European Environment Agency, 2004: High nature value farmland : characteristics, trends and policy challenges, eds. Copenhagen, EEA, 26 p.

² Natural characteristics of parcels facing land abandonment and forest expansion on Pohorje Mountain (Slovenia), University of Maribor - ISARA

³ Voir par exemple le DOCOB du massif de Madres-Coronat ou le DOCOB du Causse de Campestre-et-Luc disponibles sur le site <http://www.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr/loadPge.php?file=docob/docob.file>

⁴ *Friches et broussailles: elles peuvent contribuer à la qualité environnementale et pastorale de l'espace rural*, In: Territoires, acteurs et agricultures en Rhône-Alpes – Programme de recherches pour et sur le développement régional, n° 3, Janvier 2004.

En Espagne, les *cañadas* (chemins de transhumances), sont autant de voies mettant en valeur le paysage, cassant la monotonie des hauts plateaux de montagne par leur couleur différente [GOMEZ SAL A., LORENTE I., 2004].

L'impact du pastoralisme sur le paysage existe aussi à travers la présence d'animaux et d'indices de l'activité humaine : berger et ses chiens, cabanes ou chalets d'alpage, chemin tracé dans la montagne... Ces caractéristiques sont autant de composantes d'un paysage recherché à la fois par les touristes et par les habitants.

d/ Autres activités économiques

Même s'ils ne sont pas directement connectés par des liens économiques évidents, le pastoralisme a des répercussions sur d'autres activités économiques. Le tourisme en particulier se développe dans des zones pastorales. Le paysage traditionnel, recherché par les adeptes de la montagne, comprend des animaux et ses gardiens, et la présence d'activités pastorales est donc hautement appréciée par les citadins venus recharger leurs batteries à la campagne. Ils apprécieront aussi de pouvoir profiter des produits régionaux de qualité fabriqués localement, faisant ainsi vivre en plus des producteurs les restaurateurs et hôteliers des zones de montagnes. L'artisanat local, et notamment les objets en bois, traditionnellement produits dans ces régions sont achetés comme souvenir. On peut ainsi citer l'exemple de la région des Tatras en Pologne, où le pastoralisme et l'élevage ovin sont présents dans tous les lieux touristiques : vente du fromage traditionnel oscypek, vente de pull-over et produits en laine de moutons fait dans la région, musique traditionnelle jouée par des musiciens en costume folklorique dans les restaurants...

Les activités culturelles liées au pastoralisme sont en pleine expansion : visite à la ferme, promenade organisée en alpages, développement des maisons pastorales, fêtes de la transhumance... De nombreux événements gravitant autour des traditions pastorales assurent ainsi des apports économiques non négligeables pour les régions pastorales.

e/ Risques naturels

Bien gérés, les troupeaux peuvent être des alliés précieux dans la prévention de plusieurs types de risques naturels :

- Incendies (Sources : Réseau Coupure de Combustible, 2006)¹. Les grands incendies estivaux ravagent chaque année en Europe des centaines d'hectares dans les zones méditerranéennes. Depuis une vingtaine d'années maintenant, les éleveurs sont impliqués dans la gestion des zones à risques dans le cadre de la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI). Les programmes mis en place consistent ainsi à faire pâturer des « zones de coupure » qui limiteront la propagation du feu. Les contrats établis entre éleveurs et forestiers permettent aux premiers de compléter leurs revenus, et aux seconds de limiter les risques à un coût inférieur à celui du débroussaillage mécanique. Dans le sud de la France, ce sont ainsi plus de 330 communes qui disposaient en 2000 d'un aménagement pour la prévention des incendies intégrant un entretien par le pastoralisme. Une surface de 37 000 ha était concernée, dont environ 16 000 ha faisaient l'objet d'un contrat agro-environnemental (règlement MAE du règlement CE 2078-92).
- Erosion des couches superficielles des sols. Une étude menée par des chercheurs autrichiens [TASSER E., MADER M., TAPPEINER U., 2003] a ainsi montré que des prairies entretenues et des pâturages sont moins érodables que des herbages laissés à l'abandon. Ceci s'explique par la composition de la faune et la structure de végétation qui sera différente selon l'utilisation qui est faite de l'herbage. Le fauchage et le pâturage favorisent l'enracinement des herbes et change la composition du sol qui sera moins sujet au glissement superficiel. D'autre part, le passage des animaux sur des terrains en pente crée des chemins qui sont autant de rupture de pente freinant ou arrêtant l'érosion et les petites avalanches.
- Avalanches. Il a été évoqué dans le paragraphe précédent l'influence des chemins de passage des animaux comme étant un premier obstacle aux avalanches. En plus de ce facteur, il a été montré [NEWESELY C., TASSER E., SPADINGER P., CERNUSCA A, 2000] que des herbages entretenus permettent de

¹ Réseau Coupure de Combustible, 2006 : *Dispositif agroenvironnemental appliqué à la prévention des incendies de forêt en région méditerranéenne – Résultats de 20 ans de réalisations et propositions pour l'avenir*, RCC n°11, 43 p.

limiter les risques d'avalanche de part l'état de la végétation. En effet, certaines espèces végétales telles que *Calluna vulgaris* et *Arctostaphylos uva-ursi*, qui se développent lorsque les pâturages sont laissés à l'abandon et des prairies non fauchées, se tassent facilement sous le poids de la couche de neige et ne constituent pas de point d'ancrage pour celle-ci. Les avalanches sont donc favorisées en terrain abandonné, et ceci d'autant plus que ce sont les terrains avec les plus fortes pentes qui sont abandonnés en premier. Il faut toutefois remarquer que le développement de broussailles ligneuses peut par contre ralentir le glissement de neige.

Annexe 5 : Les définitions utilisées dans la législation Suisse

Extraites de l'Ordonnance sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation (Ordonnance sur la terminologie agricole, OTerm).

- Exploitation de pâturage (article 7)
« Par exploitation de pâturage, on entend une exploitation au sens de l'art. 6 qui:
 - a. comprend une surface agricole utile (art. 14) et une surface d'estivage (art. 24);
 - b. dans laquelle le berger:
 - 1. habite toute l'année;
 - 2. garde, durant toute l'année, ses propres animaux, et
 - 3. garde, durant l'estivage, principalement des animaux de tiers, moyennant rémunération. »

- Exploitation de pâturages communautaires (article 8)
« Par exploitation de pâturages communautaires, on entend une entreprise agricole qui:
 - a. sert au pacage d'animaux en commun;
 - b. comprend des pâturages communautaires (art. 25);
 - c. comprend des bâtiments ou des installations se prêtant au pacage, et
 - d. est gérée par une collectivité de droit public ou une collectivité exploitant les terrains de la commune. »

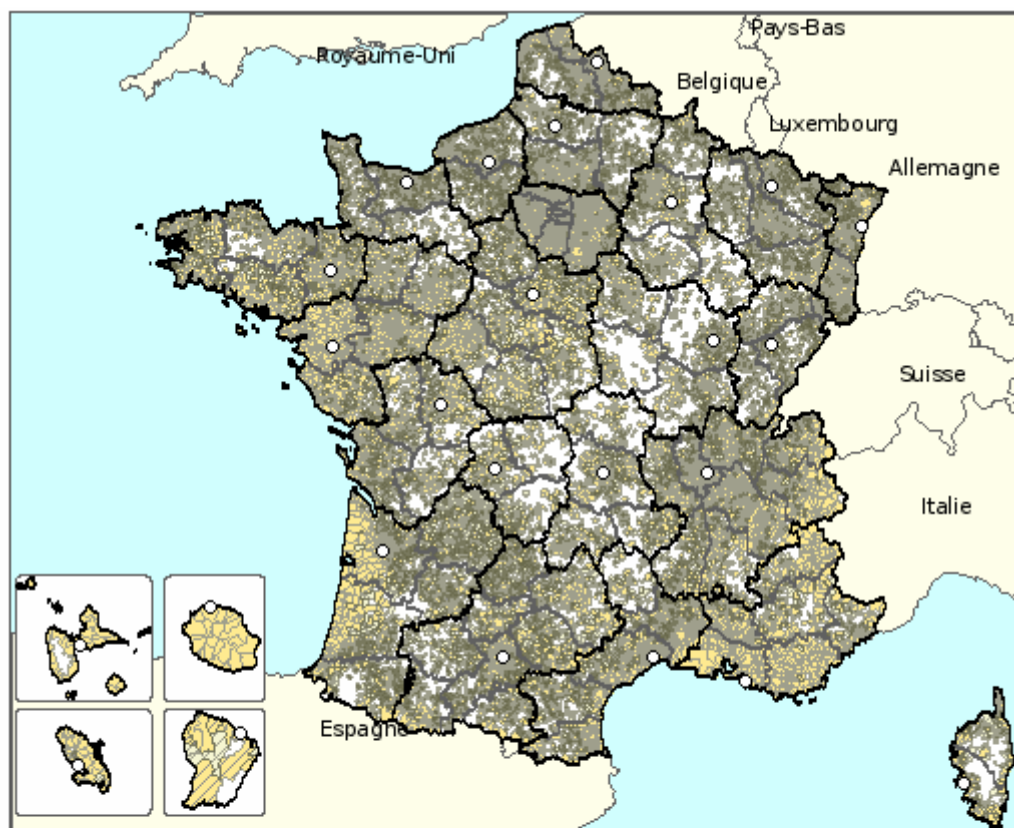
- Exploitation d'estivage (article 9)
« 1. Par exploitation d'estivage, on entend une entreprise agricole qui:
 - a. sert à l'estivage d'animaux;
 - b. est séparée des exploitations des propriétaires du bétail estivé;
 - c. comprend des pâturages d'estivage (art. 26);
 - d. comprend des bâtiments ou des installations nécessaires à l'estivage;
 - e. est exploitée durant l'estivage, et
 - f. ne dépend pas d'autres exploitations d'estivage.2. Une exploitation d'estivage comprenant plusieurs échelons d'exploitation est considérée comme une seule unité. »

- Surfaces d'estivage (article 24)
« 1. Par surfaces d'estivage, on entend:
 - a. les pâturages communautaires;
 - b. les pâturages d'estivage;
 - c. les prairies de fauche dont l'herbe récoltée sert à l'affouragement durant l'estivage.2. Les surfaces situées dans la région d'estivage définie à l'art. 1, al. 2, de l'ordonnance du 7 décembre 1998 sur les zones agricoles sont également considérées comme surfaces d'estivage même si elles sont utilisées à d'autres fins. »

- Pâturages communautaires (article 25)
« Par pâturages communautaires, on entend les surfaces appartenant à une collectivité de droit public ou de droit privé, exploitées traditionnellement en commun comme pâturages par des détenteurs de bétail, qui font partie d'une exploitation de pâturages communautaires (art. 8). »

- Pâturages d'estivage (article 26)
« Par pâturages d'estivage, on entend les surfaces utilisées exclusivement pour le pacage qui servent à estiver les animaux et qui font partie d'une exploitation de pâturage (art. 7) ou d'une exploitation d'estivage (art. 9). »

Annexe 6 : Les communes dotés d'un PLU ou d'une carte communale



Sources : DIACT, DGUHC, DGMT, DIV, DGCL, ETD
Intégration : CETE de Lyon
Découpage administratif : GéoFLA® - ©IGN - PARIS 2005
© Camptocamp SAS

Les zones colorées représentent les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'une carte communale, ou pour lesquels l'élaboration est en cours.

Annexe 7 : Quelques outils et moyens d'aide à la gestion des espaces pastoraux en France

- Acquisition de données statistiques : (France) les **enquêtes pastorales** sont menées par département, pour acquérir des données statistiques sur le pastoralisme (nombre de cabanes pastorales utilisées, animaux et éleveurs concernées...). La dernière remonte, selon les départements, à 1996 ou 1999. Des données sont aussi obtenues régulièrement grâce à la **gestion des aides** : les dossiers de demande d'aides que doivent remplir les agriculteurs sont de bonnes sources d'informations (nombre et espèce d'animaux, terrains utilisés, surfaces mises en valeur, information sur l'exploitant...).

La géomatique au service du pastoralisme

✓ Gestion des troupeaux de rennes et moutons par satellite – Norvège¹

En 2005, la Norvège, membre de l'ESA (European Space Association), a lancé un satellite dont les tâches ont été définies par l'Université agricole de Norvège. Certaines sont fortement liées à l'activité pastorale, à savoir :

- mesure de la fonte des neiges dans les zones de pâture des rennes ;
- surveillance du mouvement des rennes dans certaines zones de montagne du pays ;
- surveillance du mouvement des moutons le long de la côte norvégienne.

✓ L'utilisation de Services d'Information Géographique - France

En France, la géomatique est de plus en plus utilisée comme outils de soutien et d'analyse des activités pastorales. Le CEMAGREF de Grenoble a par exemple travaillé sur la caractérisation des pâturages pastoraux en utilisant la télédétection à haute résolution [Bernard-Brunet J., 2000]. Les services pastoraux se dotent par ailleurs de Systèmes d'Information Géographique (SIG) pour améliorer et faciliter le suivi des activités pastorales. Le SIG Pyrénées² géré par l'Observatoire des Pyrénées, contient ainsi un volet pastoral où sont regroupées des données pastorales sur les 6 départements pyrénéens.

- Services pastoraux : ces services sont source de **conseil pour les questions techniques et administratives**. En France, des services pastoraux existent dans les départements où les activités pastorales sont importantes (par exemple les Sociétés d'économie alpestre (SEA) dans les Alpes, SUAIA Pyrénées, le SUAMME). Tout comme les systèmes de gestion, la diversité des services reflète l'histoire et la façon dont ils se sont développés (service pastoral au sein de la Direction Départementale d'Agriculture et de la Pêche, en tant que service des Chambres d'Agricultures ou en association indépendante par exemple).

D'autres organismes de conseils sont aussi présents dans d'autres pays d'Europe. Ainsi, en Ecosse, la *Crofting Foundation* (<http://www.croftingfoundation.co.uk/>) est une organisation non gouvernementale dont le but est de représenter et de promouvoir le *crofting* (système d'utilisation de terres en commun pour l'élevage rencontré dans les Highlands et les îles écossaises). La *Crofters Commission* (<http://www.crofterscommission.org.uk/>) est quand à elle, en plus de son rôle de conseil, l'organe d'enregistrement et de gestion des éleveurs ayant le statut de *crofter*.

¹ Pour plus d'information : <http://www.norway.org/restech/researchnews/satellite.htm>; <http://www.ntnu.no/gemini/2002-06e/10-11.htm>

² Voir le site du SIG Pyrénées : <http://www.sig-pyrenees.net/index.php>

- Outils législatifs : plusieurs aménagements législatifs offrent un cadre adapté au pastoralisme.

Ainsi, l'introduction des **Associations Foncières Pastorales**, des **Groupements Pastoraux** (voir partie 1/3.2) ont permis aux éleveurs et aux propriétaires de conserver des modes d'organisation adaptés à leurs pratiques.

Les propriétaires ne souhaitant pas que leurs terrains soient soumis au régime des baux ruraux peuvent d'autre part conclure avec les éleveurs des contrats plus souples sous forme de **conventions pluriannuelles de pâturage** (voir partie 1/3.2) ou de **commodat** (Articles 1875 à 1891 du Code Civil).

Le code rural prévoit d'autre part des outils permettant de contraindre le propriétaire ou le gestionnaire: les **terres incultes et manifestement sous-utilisées** depuis au moins trois ans, après constatation par les autorités compétentes et mise en demeure de l'exploitant ou du propriétaire, doivent soit être **remises en état**, soit être **données à bail à un autre exploitant** (article L 128-4 du code rural). D'autre part, la facilitation du passage des troupeaux sur **des fonds agricoles abandonnés** peut être accordée pour les associations foncières pastorales grâce à un **droit de passage** d'une durée d'un an autorisé par le préfet (article L135-6 du code rural).
- Constitution de pôle d'exploitation viable: dans les Hautes-Pyrénées, une expérience originale de gestion de l'usage du foncier est conduite par la communauté de commune des Véziaux d'Aure. Elle s'appuie sur le constat que la structure du foncier (taille des parcelles, enclavement, dispersion) n'est plus en adéquation avec l'évolution de la taille des troupeaux et des systèmes d'élevage et que, du coup, de nombreuses parcelles sont sous exploitées ou abandonnées. L'objectif est de constituer des pôles d'exploitation viable par un échange amiable de l'utilisation de parcelle. La collectivité a mis au point un système de **convention tripartite impliquant collectivité, éleveur et propriétaire**. La collectivité s'engage à remettre en état la parcelle par un débroussaillage de fond ; le propriétaire à accepter de changer d'exploitant ; l'exploitant à garder la parcelle en état par le pâturage et si nécessaire des actions de débroussaillage complémentaires. (D. BUFFIERE, 2007, contribution écrite)
- Diagnostics pastoraux : la méthode a été développée par le CEMAGREF de Grenoble à la fin des années 1970 et a été ensuite reprise et simplifiée selon les besoins pour s'adapter aux contextes locaux. Les diagnostics sont mis en œuvre pour s'engager avec les éleveurs et les communes dans une gestion concertée des pâturages, le plus souvent à la demande des Parcs (Nationaux ou régionaux), ou des structures d'animation pastorales. Les Parcs des Ecrins et des Pyrénées ont ainsi réalisés des diagnostics pastoraux sur la quasi-totalité de leurs sections de pâturage. Le diagnostic pastoral permet d'**améliorer la gestion des pâturages** (mis en défend de certains quartier, augmentation de la pression sur d'autres...), de **réfléchir aux investissements à réaliser et aux techniques de conduite** des troupeaux. Les diagnostics sont des analyses assez fines, qui nécessitent plusieurs jours pour être réalisées. Ils sont généralement cofinancés par les Parcs, les communes, et selon les cas les départements et/ou les régions. Ils sont actualisés grâce à des méthodes de suivis.

En Espagne et en Italie, des méthodes locales de diagnostic sont aussi utilisées.

Annexe 8 : les mesures en faveur du pastoralisme dans les plans de développement ruraux (approuvés au 27 février 2008)

AE = Agro-Environmental

	Nom de la mesure	Objectifs principaux	Exigences	Intensité de l'aide
ALLEMAGNE - BAVIERE	<p>Axis 2 - Mesure 1: paiement AE Paysage Bavaois</p> <p>Sous mesure 4 relative aux formes spécifiques de production afin de maintenir les identités culturelles et les paysages/ des paysages</p> <p>Mesure 4.1 : Troupeau d'animaux reconnus dans les pâturages alpins et les prés mesures A41 – A44</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et positives pour les ressources naturelles et la biodiversité - Soutenir les agriculteurs pour des formes extensives d'agriculture, dans la production d'externalités positives et de paysage à forte valeur culturelle 	<p>Les agriculteurs disposant d'au moins 3ha</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un contrat de 5 ans - Utilisation des facteurs de production mandatés par les candidates (Bâtiments, terre, bétail...) - Interdiction d'épandre des déchets organiques, boues d'épuration et des eaux usées sur des terres recevant une prime agro-environnementale. - En complément de l'éco-conditionnalité courante/ standard et avec les exigences basiques dans l'utilisation de pesticides et fertilisants - Aucun soutien de subvention pour les jachères et les terrains sur lesquels la production est discontinuée 	<p>Paiements pour la mesure 4: Min = 250€ / ferme Max = 35000€ / ferme</p> <p>Prime pour la mesure 4.1: -Travail fait par un personnel régulier: 80€/ha (min = 600€/pâturage, max = 2500€/berger) -Travail réalisé par un personnel non régulier : 40€/ha</p>
	<p>Axe 2 – Mesure 2: programme de contrat de protection de la nature bavaroise</p> <p>Sous mesure 3: habitat des « pâturages »</p> <p>Mesure 3.1: Utilisation extensive de pâturages sur des parcelles à haute valeur naturelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pâturage des moutons, chèvres, de bestiaux et chevaux - Pâturage du bétail dans les régions des Alpes 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien de la biodiversité, d'habitats spécifiques et soutenir la construction de réseaux sur les sites naturels. - Soutien en faveur des objectifs environnementaux requis - Soutien pour l'agriculture sur petites parcelles ayant une valeur naturelle historique pour éviter leur mise en jachère 	<p>Les agriculteurs et les associations agricoles; les associations protectrices de la nature et du paysage; d'autres utilisateurs de la terre (par ex. les municipalités)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcelles d'au moins 0.1 ha - Conditions basées sur le jugement de l'administration locale chargée de la protection de la nature. 	<p>Pâturage des moutons, chèvres, bétail et chevaux : 270€/ha Pâturage de bestiaux dans les régions alpines: 120€/ha</p> <p>Responsabilité supplémentaire: augmenter les efforts en terme de travail et d'utilisation de machine. (Non compatible avec les subventions pour les pâturages de montagnes)</p> <ul style="list-style-type: none"> - plus de pâturage de chèvres: 50€/ha - deuxième pâturage: 125€/ha - Difficultés particulières pour les conditions de pâturage: 65€/ha

AUSTRIA	<p>Axe 2 – mesures AE</p> <p>Conservation du paysage culturel et de la nature.</p> <p>Mesure 16: Culture de pré alpin</p>	<p>- Protection de paysage culturel et de pré alpin, et prévention de la croissance de buissons et d'arbres</p> <p>- Préserver les prés de montagne de culture à long terme.</p> <p>- Assurer la biodiversité des prés de montagnes.</p>	<p>Agriculteurs, entités légales et associations dirigeants des propriétaires agricoles sous leur propre nom et compte</p> <p>- Contrat de 5-7ans se terminant en 2013</p> <p>- Min 3ha de pâture fourragère alpine ayant une densité de bétail de 3 UGB</p> <p>- région localise au dessus de ligne limite d'habitation</p> <p>- max 1 fauchage/an, au moins tous les 2 ans, enlèvement de produits issus du fauchage</p> <p>- pas de pâturage (excepté après le 15/8), pas d'utilisation d'engrais (excepté fumier solide), pas d'herbicides, pas de boues d'épuration ni de composte à base de boues d'épuration.</p> <p>- maintien et culture d'élément du paysage</p>	<p>Prime dépendant de l'inclinaison/l'accessibilité des pentes</p> <p>- fauchage avec tracteur: 350€/ha</p> <p>- fauchage avec autre moyen mécanique: 430€/ha</p> <p>- fauchage à la faux: 700€/ha</p>
	<p>Axe 2 – mesures AE</p> <p>Protection de paysage culturel et de la nature</p> <p>Mesure 17: Ferme alpine et troupeau</p>	<p>- Protection de paysage culturel et de pâturages alpin, et prévention de la croissance de buissons et d'arbres</p> <p>- Maintien des pâturages alpins pour le bien des paysages culturels et du tourisme</p> <p>- Assurer la biodiversité sur les pâturages de montagne</p>	<p>Agriculteurs, entités légales et associations de propriétaires agricoles sous leur propre nom et compte</p> <p>- Contrat de 5-7ans se terminant en 2013</p> <p>- Min 3ha de pâture de fauchage alpine ayant une densité de bétail de 3 UGB</p> <p>- Mouvement du bétail vers les prés de montagne pendant au moins 60 jours consécutifs</p> <p>- Min de 3 UGB déplacé la première année de l'engagement</p> <p>- densité du bétail: max 0.67 LU/ha; Nourriture le foin en complément est accepté</p> <p>- S'abstenir d'épandre du fumier liquide produit refrain en dehors des propriétés</p> <p>- option supplémentaire de gardiennage de troupeau : vache (excepté vaches allaitantes), chevaux, moutons et chèvres.</p> <p>- Logement adéquate pour le gardien de troupeau ; max 70 LU par gardien de troupeau.</p>	<p>1- Pâturages accessible par un chemin pour tracteur:</p> <p>Vaches allaitantes : 150€/ha</p> <p>Autres vaches, moutons, chèvres: 50€/ha</p> <p>Chevaux: 70€/ha</p> <p>2- Pâturages accessible seulement par bon téléphérique en bon état ou véhicule particulier:</p> <p>Vaches allaitantes: 180€/ha</p> <p>Autres vaches, moutons, chèvres: 60€/ha</p> <p>Chevaux: 80€/ha</p> <p>3- Pâturages accessible seulement par un chemin piéton:</p> <p>Vaches allaitantes : 195€/ha</p> <p>Autres vaches, moutons, chèvres: 65€/ha</p> <p>Chevaux: 90€/ha</p> <p>2- option supplémentaire de gardiennage +25€/LU</p> <p>3- +30€/LU</p> <p>4- +35€/LU</p>

SLOVENIA	<p>Axe 2 – mesures AE</p> <p>Groupe II: Protection des conditions naturelles, biodiversité, fertilisation du sol et paysage traditionnel et culturel</p> <p>II/1 Pâturages de montagnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver les méthodes des fermes traditionnelles dans les zones de montagnes - Préserver l'environnement, la diversité des paysages et culturelle de montagnes 	<ul style="list-style-type: none"> - Pâturages en montagnes, utilisation de prairie de manière traditionnelle avec des animaux pâturant - S'abstenir d'épandre des boues d'eaux usées, vase, résidus de ferme de poisson. Est seulement autorisé, le compost produit par des fermes en agriculture biologique et les engrais et herbicides permis en agriculture biologique - Densité de stockage entre 0.5-1.9 LU/ha; pas de surplus de fumier de bétail - Obligation d'enlever manuellement les buissons et mauvaises herbes après la saison de pâturage 	<p>Sans gardien de troupeau: 61€/ha</p> <p>Avec gardien de troupeau: 73€/ha</p>
	<p>Axe 3 – mesures AE</p> <p>Groupe III: L'entretien des zones protégées</p> <p>III/1 Elevage dans les zones centrales d'apparition de gros carnivores</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la coexistence avec de gros carnivores et préserver un statut favorable ou la protection de population de gros carnivores (Ours brun) - Protection conservation of prairies et prévention prévention de surcroissance 	<ul style="list-style-type: none"> - propriété agricole ou zone individuelle de propriété agricole localise dans les zones centrales d'apparition de gros carnivores sur les registres officiels. - S'abstenir d'épandre boues d'eaux usées, vase, résidus de ferme de poisson. Est autorisé uniquement le compost produit de manière organique. - les zones de prairies doivent être pâturées - Densité de stockage entre 0.5-1.9 LU/ha; pas de surplus de fumier de bétail - Sur les pâturages, mouton et chèvres doivent être gardées à chaque instant, quand cela est possible des barrières mobiles et filets de protection doivent être appliqués. 	<p>Paiement: 29€/ha</p> <p>Somme maximum pouvant être obtenue par la combinaisons de différentes mesures AE : 450€/ha</p> <p>Si la SAU totale d'une propriété agricole engagée dans des mesures AE excède 100ha, le montant du paiement décroît de 50% pour la surface au-delà de 100ha.</p>
Grèce	<p>Mesure AE 216</p> <p>Action 1.2 : achat et entretien de chiens de berger grecs</p>	<p>-protection des troupeaux contre les ours et maintien de la population ursine</p>	<p>- bénéficiaires : éleveursovins, caprins, bovins en système extensif</p>	<p>Soutien jusqu'à hauteur de 80% des coûts éligibles, et jusqu'à 400 €</p>

Italie - Veneto	Programme Region Veneto Axe 2 - mesures AE Sous-mesure e/ gestion de l'herbe et des pâturages	- Préserver, maintenir, et améliorer les aires de pâturages, les prairies et les prés compte tenu des bénéfices de production, écologiques et environnementaux. .	L'action 3 concerne le maintien des pâturages localisé en montagne dans le but d'une meilleure gestion : - Assurer le pâturage de bétails adéquats compte tenu du maintien d'une bonne couverture de fumier vert épandu sur les champs pour éviter l'accumulation de fumier dans certaines zones ; interdiction d'utiliser des produits chimiques (engrais, pesticides) ; éradication de la végétation envahissant les prés.	Paiement : 85€/ha Les régions ciblées sont les régions vertes des zones de montagne éligibles pour les aides compensatoires. 83.900 Ha sont concernés Des aides pour des interventions similaires prévues dans le programme de Natura 2000 ne sont pas complémentaires
Italie- Friuli Venezia Julia	Programme Region Friuli Venezia Giulia – Axe 2 Mesure AE : Action 4 – Maintien des pâturages	- L'action a pour but la sauvegarde du paysage rural en évitant l'abandon, récupérer les eaux d'écoulement, limiter l'avancée du bois en garantissant l'alternance des caractéristiques du paysage alpin ; maintenir la biodiversité animale et végétale	- « Maintien des pâturages » : Charge de bétail entre 0.4 et 1.4 UGB Ha ; garantir une durée de pâturage d'au moins 75 jours/an ; effectuer le nettoyage manuel et maintenir la viabilité d'accès et découlement des eaux ; ne pas utiliser de fertilisants, produits phytosanitaires... ; garantir au moins 70% de l'alimentation des animaux issus des surfaces pâturées - Engagement dans le nettoyage manuel et/ou mécanique (pas chimique) des plantes infestant sur les pâturages.	Paiement : - 140€/ha/année pour la production animale laitière - 100€ pour celle à orientation viande + Prime additionnelle : 35€ pour les bénéficiaires qui s'engagent à réaliser une rotation des secteurs de pâturage. Les régions ciblées sont les zones défavorisées ainsi que certaines aires préférentielles. 240 entreprises en sont bénéficiaires, 8900ha en sont engagés
Italie – Val d'Aoste	Programme Region Val d'Aoste Axe 2 - mesures AE : Alpiculture Mesure gestion environnementale de surfaces fourragères		- interdiction de fertilisation minérale dans les alpages et diminution du chargement du bétail pour arriver à une quantité d'azote assimilable non supérieure à 28 unités/ha - gestion rationnelle des pâturages pour que toute la surface déclarée soit utilisée	Paiement : - 75€/ha, maximum de 160 ha
Italie – Val d'Aoste	Programme Region Val d'Aoste Axe 2 - mesures AE : Alpiculture Mesure remise en état et gestion des rus nécessaires	- préserver l'équilibre hydrogéologique des alpages	exigences relatives à la faune présente	Paiement : - 80€/ha pour les activités manuelles à effectuer

Bulgarie	Mesure Systèmes traditionnels d'élevage (Pastoralisme de Montagne)	<ul style="list-style-type: none"> - soutenir les systèmes traditionnels de pâturage saisonnier dans les pâturages à haute valeur naturels par des races nationales - conserver/maintenir les habitats et les espèces dans les zones de haute-montagne - promouvoir l'utilisation des chiens Karakachan comme moyen de protection contre les grands prédateurs respectueux de la nature 	<ul style="list-style-type: none"> - deux projets pilotes sont mis en place dans les zones de Pirin et des parcs nationaux du centre des Balkan, dans des zones spécifiques propices au pastoralisme. Condition supplémentaire d'accords entre propriétaires fonciers et éleveurs/gardiens de troupeaux - troupeaux de minimum 50 ovins / 10 bovins / 10 chevaux, pendant une durée de pâturage dans la zones pendant au moins 3 mois par ans (sauf exceptions) - pas de déchets abandonnés dans les pâturages à la fin de la période de pâturage - surface de pâturage proportionnée au chargement, selon le plan de gestion du parc national (1 UGB / ha) - si utilisation de chien Karakachan : possession d'au moins 2 chiens Karakachan de race pure pour la protection du troupeau, le nombre de chien devant être proportionnel à la taille du troupeau. Les chiens doivent avoir un pédigrée reconnu par les associations. 	Paiement : - 100€ / ha - 110 € /ha si utilisation de chiens Montants maximums définis dans le règlement 1698/2005.
Slovaquie	Mesure AE – soutien à la protection environnementale des prairies permanentes naturelles et semi-naturelles Pâturages et prairies alpines		<ul style="list-style-type: none"> - Fertilisation : aucun fertilisant minéral ni purin - produits phytosanitaires: éviter l'application de produits phytosanitaire dans la zone, avec exception localement pour les plantes invasives (certificat des autorités sanitaires requis), sauf pour les éleveurs en agriculture biologique - fauche : première fauche au plus tard le 15 juillet ; fauche du centre vers l'extérieur. Les prairies alpines sont fauchées au maximum 1 fois / an - conditions de pâturage : suivre les règles de prudence si utilisation d'enclos (surface minimale de 1 UGB / 10 m², déplacement régulier des enclos). Pour le bétail jeune, un enclos de nuit fixe peut être utilisé, avec l'accord des organismes professionnels. S'il n'y a pas d'utilisation d'enclos, le pâturage doit être surveillé par un gardien, avec un chargement de 0.3 à 1 UGB / ha - pas d'ensemencement supplémentaire dans les zones d'habitat de faune et flore - pas de drainage dans les zones d'habitat - les pâturages ne doivent pas être paillés 	Paiement : 5342 SKK / ha (150, 70 € / ha)

Royaume-Uni - Ecosse	Mesure AE Soutien aux landes -Mesure gestion de la faune et de la flore dans les hautes terres et les tourbières	-améliorer les conditions des hautes-terres et des tourbières par une bonne gestion du sol -protéger et améliorer la vie sauvage et la biodiversité - protéger et gérer les sols fragiles des hautes-terres et réduire les émissions de gaz de par le rôle de puits de carbone de la végétation et des tourbières	- mesure disponible dans les sites de tourbière ou les sites à sol fins sensible à l'érosion des hautes-terres - les mesures de gestion de la vie sauvage des hautes-terres et des tourbières seront appuyées par un plan de gestion des landes (avec indications sur le régime de pâturage approprié et les travaux nécessaires) - les terrains pâturés doivent rentrer dans les conditions préconisées pour la gestion des landes. - le sur-piétinement des terrains doit être évité ; les véhicules doivent être adaptés et ne pas sortir des pistes	Paiement : 1,02 € /ha
	Mesure AE Soutien aux landes -Mesure gestion du pâturalges des landes dans les sites de hautes terres et de tourbières désignés	-maintien et encouragement des habitats des hautes-terres et des tourbières par une bonne gestion des sols	- utilisation de véhicule adaptées au sol uniquement - respect du code de brulage des landes (Muirburn code). Brulage en bandes de maximum 20m de large ; pas de brulage après le 15 avril - la troube peut être récoltée à la main	Paiement : 2,92 €/ha
	Mesure de soutien aux investissements non productifs. Gestion des habitats pâturés	-encourager le développement du gardiennage et mieux répartir le pâturage pour améliorer les hautes-terres et les landes	- action disponible si un plan de gestion des landes a été établi, dans certaines zones - un cahier de gestion du pâturage devra être tenu	Paiement : 11,42 €/heure



ASSOCIATION
DÉPARTEMENTALE
ECONOMIE MONTAGNARDE



Association pour la Sauvegarde
du Patrimoine Pyrénéen

Rencontres Pyrénéennes des Territoires et des Savoirs

15 novembre 2012 - Pierrefitte-Nestalas

Actes 2012

"Un système pastoral original"

*"Un avenir qui ne renie pas son passé,
mais entend l'adapter sans le dénaturer"*

Avec la participation financière de :



HAUTES-PYRÉNÉES
CONSEIL GÉNÉRAL



RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES



l'Europe
s'engage
en Midi-Pyrénées



LEADER
GAL Vallées des Gaves



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
l'Europe investit dans les zones rurales



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Opération soutenue par l'Etat
FONDS NATIONAL
D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE



partenaire
Parc national
des Pyrénées

En partenariat avec :



AREDA
des vallées des gaves



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTES-PYRÉNÉES



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
ACAP pyrénées



ADDIP
ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DE L'IDENTITÉ DES PYRÉNÉES

SOMMAIRE

Edito	p. 4
Volet historique et ethnologique, les savoirs et pratiques dans la durée	
<i>Bruno Besche-Commengé</i>	<i>p. 7</i>
Vision globale du massif autour de la montagne humanisée, des écosystèmes pastoraux, du rôle des activités pastorales dans la diversité des paysages hérités de nos ancêtres	
<i>Luis Villar Perez</i>	<i>p. 18</i>
Remarques écologiques sur les Pyrénées et le pastoralisme	
<i>Jean-Paul Métailié</i>	<i>p. 26</i>
Les dynamiques des paysages pastoraux au regard de la longue durée historique	
<i>Johan Huguenin et Tasnim Jemaa</i>	<i>p. 32</i>
Diversité des modes d'élevage et problèmes communs, du général au cas local	
<i>Emmanuel Alonso</i>	<i>p. 40</i>
Le terrain aujourd'hui	
<i>Didier Buffière</i>	<i>p. 46</i>
L'association foncière pastorale : un outil d'avenir pour les vallées des Hautes-Pyrénées ?	
<i>Jean-Michel Anxolabéhère</i>	<i>p. 50</i>
Conclusion	

EDITO

Les **2èmes RENCONTRES PYRENEENNES DES TERRITOIRES ET DES SAVOIRS** ont été, comme les 1^{ères}, un succès. Elles le doivent aux mêmes acteurs : les intervenants bien sûr, et le public, toujours aussi nombreux, mais la rencontre entre eux n'aurait pu exister sans les organismes, institutions et collectivités locales qui ont soutenu ce projet, et permis qu'il se réalise. Après Ayzac-Ost, c'est la Mairie de Pierrefitte-Nestalas qui nous a ouvert sa salle des fêtes et nous l'en remercions, ainsi que le personnel municipal venu très efficacement la préparer pour l'occasion. Les **3èmes RENCONTRES PYRENEENNES** auront lieu cette année, **le 14 novembre 2013** dans la même salle, car il y aura bien sûr de nouvelles RENCONTRES.

En 2012, le thème associait pratiques et savoirs pastoraux dans la longue durée et vision globale du massif comme montagne humanisée, où les activités humaines, pastoralisme en tête, jouent un rôle essentiel pour la richesse de ses paysages et de sa biodiversité.

Pour le premier aspect, Bruno Besche-Commenge a montré comment, depuis le Moyen-Âge, un système pastoral original avait évolué dans les Pyrénées. Il repose sur le jeu complexe entre trois paramètres liés selon des configurations parfois étonnantes : des races d'élevage et un mode de conduite des troupeaux spécifiques, un cadre institutionnel adapté fondé sur la différence entre droit du sol et usage des herbes.

Le second volet a été abordé pour les deux versants du massif. Mais c'est la même analyse qu'ont développée Luis Villar Perez, de l'institut Pyrénéen d'Écologie de Jaca (Aragon) et Jean-Paul Métailié, GEODE-UMR 5602 CNRS, Université de Toulouse : un milieu naturel complexe, hétérogène, instable, et l'action de l'homme, pastoralisme, charbonnage, métallurgie, qui vient lui donner des visages originaux, eux mêmes évolutifs. La richesse actuelle de ce milieu est bien la conjonction de sa nature propre et de cette longue histoire humaine.

Elle continue aujourd'hui. C'est ce que sont venus décrire Emmanuel Alonso et Didier Buffière. Le premier, responsable pôle Territoire à la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées, a montré à partir de l'exemple du Val d'Azun comment la zone intermédiaire, entre exploitation et estive, était toujours un enjeu majeur. Mais les contextes ont évolué, de nouveaux défis, nouvelles contraintes obligent à trouver de nouvelles solutions pour préserver l'usage pastoral de ce qui a toujours été la zone charnière du pastoralisme pyrénéen.

Didier Buffière, Directeur du Groupement d'Intérêt Public - Centre de Ressources sur le Pastoralisme et le Gestion de l'Espace 65, a décrit en détail l'un des outils majeurs permettant de gérer cette zone en tenant compte de tous les acteurs concernés : les Associations Foncières Pastorales.

Auparavant, Johann Huguenin, Systèmes d'Élevage Méditerranéens et Tropicaux (SELMET), Unité Mixte de Recherche : Cirad - Inra - SupAgro, et Tasnim Jemaa, Doctorante UMR SELMET et Institut National d'Agronomie de Tunisie (INAT), nous ont présenté ces problèmes, vus des pays du Sud. Grande complexité là aussi, avec des contraintes qui relèvent du foncier, de la légitimité de la conduite des animaux. Comme dans les Pyrénées, les éleveurs sont conscients des transitions actuelles, et "il serait pertinent de prendre en compte leurs expériences afin d'ouvrir des alternatives facilitant les adaptations aux changements en cours".

Enfin, Jean-Michel Anxolabéhère, Président de l'Association des Chambres d'Agriculture Pyrénéennes et de l'Assemblée Pyrénéenne d'Économie Montagnarde, est venu conclure cette riche journée. La synthèse des interventions qu'il a proposée a débouché sur une analyse de fond des "enjeux pour demain", qu'il conclut ainsi : "je crois essentiel de continuer à réfléchir ensemble en continuant à apprendre de chacun. C'est ce que permettent les Rencontres Pyrénéennes, tout comme à d'autres niveaux l'ACAP ou l'APEM. Ne nous arrêtons pas en si bon chemin, car les défis sont nombreux".

Soyez rassuré M. le Président, nous continuons ! Les 3^{ème} RENCONTRES PYRENEENNES DES TERRITOIRES ET DES SAVOIRS auront pour thème "Au fil du lait". Lait, beurre, fromage ont toujours été un élément central du pastoralisme pyrénéen. Cette fabrication fromagère s'est ensuite spécialisée à certaines zones, a quasiment disparu dans d'autres. Depuis quelques années on assiste à une reprise générale de cette transformation. Vache, chèvre ou brebis, de nouvelles formes de production et commercialisation se développent en même temps que les producteurs ont relancé sous des formes contemporaines d'anciennes foires au fromage, qui attirent un public et des consommateurs de plus en plus nombreux.

Les RENCONTRES PYRENEENNES ne pouvaient ignorer ce fleuve de lait. On est totalement dans la situation "d'un avenir qui ne renie pas son passé mais entend l'adapter sans le dénaturer". Comme précédemment, analyse historique, réalité actuelle, et regards d'ailleurs (Alpes Méditerranéennes, Espagne, Afrique), ces trois volets seront envisagés. Et la convivialité toujours à l'ordre du jour !

Les Organismes



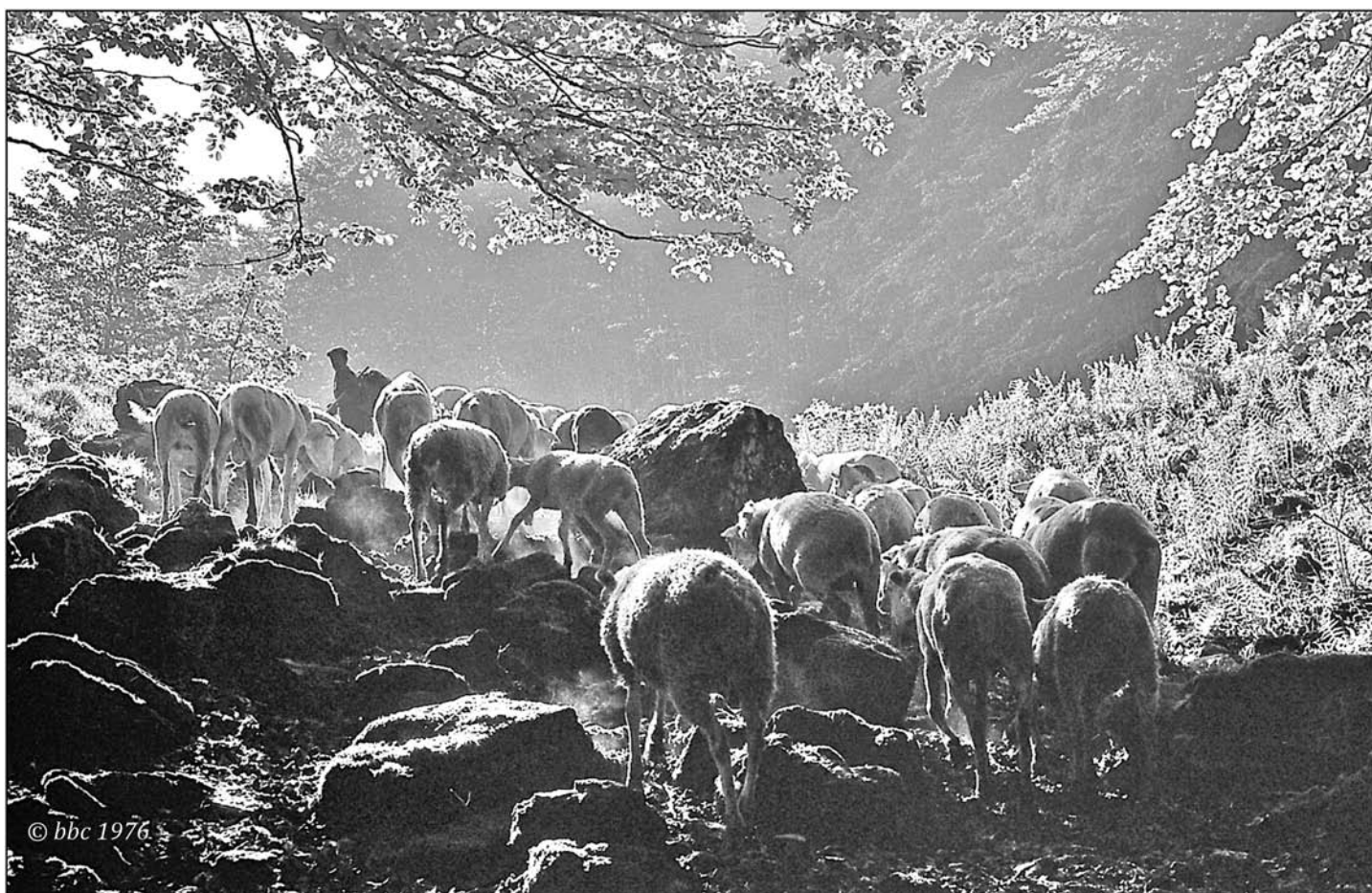


De gauche à droite :

Bruno Besche, sociolinguiste ; **Tasnim Jemaa**, Doctorante UMR SELMET et Institut National d'Agronomie de Tunisie (INAT) ; **Yohann Huguenin**, Systèmes d'Elevage Méditerranéens et Tropicaux (SELMET), Unité Mixte de Recherche : Cirad - Inra - SupAgro ; **Marie-Lise Broueilh**, présidente ASPP65 ; **Jean-Michel Anxolabéhère**, Président de l'ACAP (Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées), Président de l'APEM (Assemblée Pyrénéenne d'Economie Montagnarde) ; **Jean-Michel Métaillé**, GEODE-UMR 5602 CNRS, Université de Toulouse ; **Didier Buffière**, Directeur du Groupement d'Intérêt Public - Centre de Ressources sur le Pastoralisme et le Gestion de l'Espace 65 ; **Emmanuel Alonso**, Responsable pôle Territoire Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées ; **José Luis Villar**, Institut Pyrénéen d'Ecologie de Jaca, IPE-CSI.

Droit du sol, usage des herbes et semi liberté du bétail : un système pastoral original

Bruno Besche-Commence
Sociolinguiste



Un des traits majeurs du pastoralisme pyrénéen est la dissociation entre propriété du sol et usage des herbes, il est directement lié à une autre originalité dans la façon de conduire les troupeaux : la notion de semi-liberté, qui peut devenir liberté totale sous simple surveillance ponctuelle. La pratique de la compascuité (usage commun du même pâturage) est centrale dans ce processus. Pour les Pyrénées elle se dit avec les mots continueurs du latin médiéval 'ademprivium' : azempriu (occitan), ademprio (en Aragon), empriu (catalan).

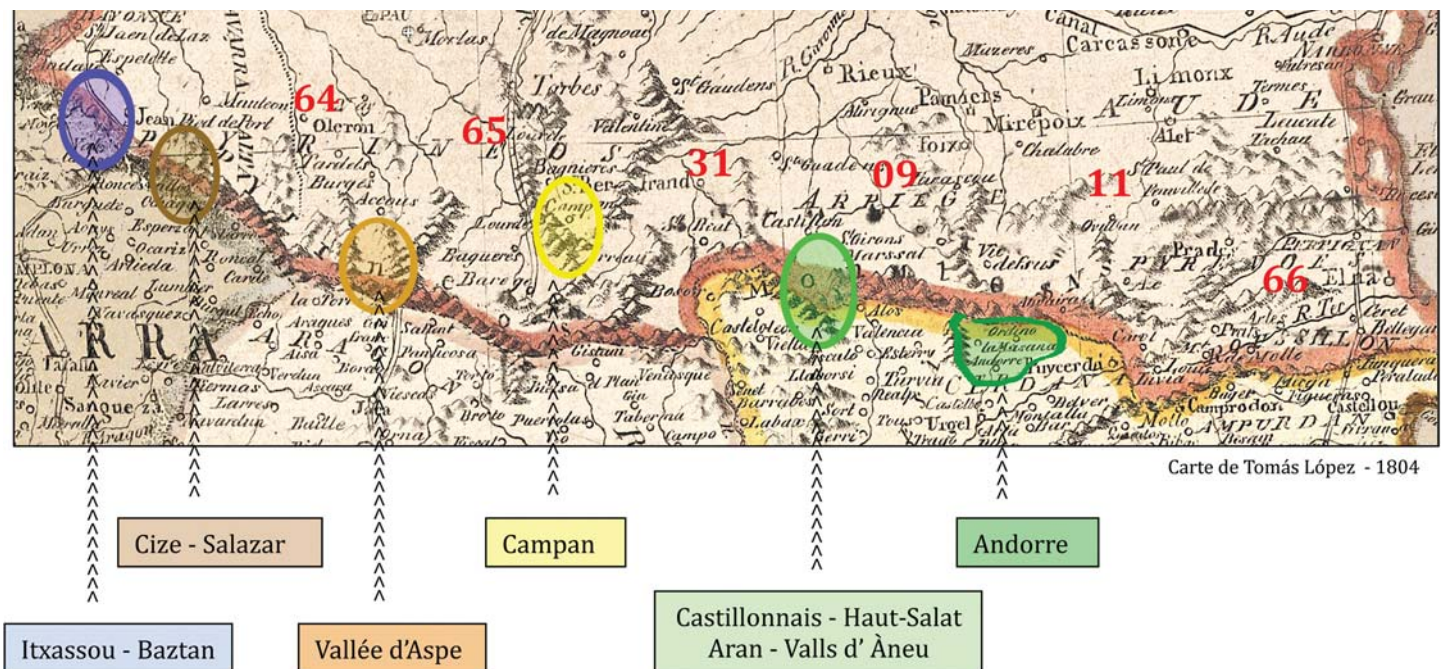
Les contendés béarnais en relèvent, ainsi entre Osse et Borce, en vallée d'Aspe, en 1846 : "Le countendé est défini dans les reconnaissances des limites de la montagne d'Aillary comme le terrain où la commune propriétaire a concédé à sa voisine le droit de compascuité"⁽¹⁾.

La compascuité peut ne pas avoir de nom précis mais être simplement décrite par sa caractéristique majeure ainsi définie dans le procès de Campan contre Tarbes en 1534 dont J.F. Le Nail nous entretenait l'an dernier : "sede sero ad territorium suum retrehandu", mais en revenant, à la tombée du jour, vers son territoire propre. En effet, occuper le sol pendant la nuit, y dormir pour les bêtes, pour les hommes y faire cabane, relève du droit de propriété ou d'usage direct.

On situe souvent la compascuité dans le cadre de la vaine pâture. Dans les Pyrénées c'est très insuffisant pour caractériser une pratique qu'en 1969 le professeur de droit Martín-Ballesterro à propos de l'ademprio aragonais appelait ⁽²⁾ : "cette institution comme je me risque à la qualifier". Il soulignait en effet son caractère "social et socialisateur, intermédiaire entre les simples figures et de la copropriété et de l'association ou fédération, plus faciles à définir".

En même temps, entre les deux versants comme vallées voisines, les conflits en estives sont aussi anciens que les archives qui permettent de les connaître. Mais il ne faut pas faire dire à ces guerres ce qu'elles ne disent pas. Autour du droit à la compascuité voire davantage (ouverture de l'espace pastoral), du droit inverse à jouir seul de telle estive en excluant le voisin (fermeture), se joue un trait central de notre pastoralisme. A son propos, J. Becat, dans un article sur sa forme catalane l'empriu ⁽³⁾, et à l'Ouest cette fois J.P. Barraqué ⁽⁴⁾ la définissent comme un pacte. Après avoir remarqué que la violence surgit lorsque les anciennes formes d'accord ne répondent plus à la situation présente, tous deux la décrivent comme un signal envoyé à l'adversaire à travers des actes compris de tous à leur juste niveau : ne pas mener à l'irréversible mais ouvrir une nouvelle phase de négociation : "des relations de force mais édulcorées par le pactisme", écrit J. Becat. Effectivement chaque camp savait bien qu'un pacte, toujours provisoire, était indispensable pour continuer à vivre, on pourrait dire une forme de guerre froide ... devenant régulièrement un peu chaude.

Christian Desplat ⁽⁵⁾ rappelle les dates auxquelles, sous l'Ancien Régime, Pays de Cize, en Navarre française, et vallée espagnole de Salazar renouvellent ainsi leur pacte : 1445, 1507, 1556, 1568, 1609, 1618, 1717, 1751, 1759... et il ajoute : "Ces incessants renouvellements des lies et passeries le disent assez : ces traités étaient des armistices". Comme "guerre froide", "armistice" suppose le conflit comme base des relations, et les pauses comme simples parenthèses, mais ce n'est pas cela, j'y reviendrai en conclusion.



(1) Mélanie LE COUEDIC, Les pratiques pastorales d'altitude dans une perspective ethnoarchéologique. Cabanes, troupeaux et territoires pastoraux pyrénéens dans la longue durée, thèse soutenue le 4 novembre 2010, Université François Rabelais de Tours.

(2) Discussion pp. 564-565 dans Coloquio de la "Ponencia sobre Derechos de bienes y derecho de obligaciones", (Actas de las Jornadas de Derecho Aragonés, Zaragoza, 1969), en ADA, XIV (1968-1969).

(3) Joan BECAT, Limites et conflits territoriaux, aménagement et gestions traditionnelle et actuelle du territoire : originalité et banalité de l'Andorre, in ss. la direction de Michel Brunet et alii, Pays Pyrénéens & Pouvoirs Centraux, XVI^e - XX^e s., actes du colloque de Foix des 1 - 3 octobre 1993 - Association des Amis des Archives de l'Ariège, Conseil Général de l'Ariège, s.d.

(4) Jean-Pierre BARRAQUE, Du bon usage du pacte : les passeries dans les Pyrénées occidentales à la fin du Moyen Age, Revue Historique, 124^e année, Tome CCCII/2, 2000, pages 307-335.

(5) Christian DESPLAT, La société pyrénéenne moderne entre autonomie et dissidence (Pays d'États des Pyrénées occidentales) in La Montagne à l'époque moderne, Presses de l'Université de Paris Sorbonne, Paris, 1998.

Les vallées citées

Pour cette zone Ouest, un exemple extrême de compascuité le montre déjà. Il n'est que la version la plus pure d'une situation générale modulée sur tout le massif selon différents paramètres qui viennent plus ou moins la contraindre. Versant français, la commune d'Itxassou a de tels droits sur le territoire espagnol du Baztan, en Navarre. Sur toute la chaîne ces droits sont régis par les traités de lies et passeries, mais la pratique quotidienne va très souvent au delà de ces traités. Au Baztan, les conditions ont été une nouvelle fois fixées en 1820 : "Les brebis du Baztan sont libres de pâturer ici jusqu'à la montagne du Mondarrain, celles d'Itxassou là-bas sur la même distance, de soleil à soleil, ensuite chacun récupère ses troupeaux. L'on sort des bordes les vaches et les juments, qui peuvent aller à leur guise de jour comme de nuit".⁽⁶⁾

A leur guise pour le gros bétail, c'est tout dire ! Pour les brebis, schéma classique de la compascuité : de soleil à soleil, c'est à dire de jour, pas de nuit. Mais en 1847 les Navarrais refusent que les bergers du versant français accompagnent leurs brebis au delà de la frontière. Comme le signale l'auteur de cet article : "Les valléens navarrais réaffirment ainsi leur souveraineté sur les versants et les cols", c'est bien la propriété du sol qui est concernée. Une procédure sera mise en œuvre pour arriver à un nouveau pacte. Elle se conclura à la fin des années 1860 par "un accord oral sur le libre parcours des brebis, sans berger permanent". On ne peut mieux montrer trois choses :

1) "accord oral", d'où la difficulté que soulignait Martín-Ballesterro à fixer cette "institution" dans le cadre stable et définitif d'une loi incontournable : tout peut bouger, changer ;

2) es hommes se répartissent le sol de façon indiscutable, et pour marquer cette possession l'interdit devient extrême puisque la présence des bergers est interdite sur ce sol, ils ne peuvent qu'un aller-retour pour récupérer leurs bêtes ;

3) les brebis par contre, qui se moquent royalement de ces frontières et des conflits humains, n'ont pas à en payer la note, elles sont totalement libres de profiter des herbes! La dissociation herbe et sol, bêtes et surveillants, est totale. Sans atteindre tout le temps ni partout une telle dimension, elle caractérise une culture des éleveurs et du bétail spécifique et commune à toute la chaîne. Elle repose sur deux caractéristiques incontournables.

D'abord ce sont uniquement des races autochtones qui montaient en estive sur les deux versants de la chaîne, et aujourd'hui encore pour les ovins, en tout une vingtaine de races. Toutes ont un comportement très différent de celui, par exemple, du mérinos d'Arles typique des grands troupeaux transhumants de la zone alpine ; à son propos, le site consacré aux race de massif français souligne "son instinct grégaire facilitant sa conduite en grands troupeaux de plusieurs milliers de têtes"⁽⁷⁾. Cette différence de grégairisme surprend beaucoup : cette année encore, une bergère qui a appris le métier dans les Alpes avec les mérinos et a choisi de venir dans les Pyrénées, était désespérée en début d'estive, une grande partie du Savoir acquis était totalement remise en cause avec les cheptels pyrénéens, et le milieu très différent dans lequel ils évoluent, beaucoup plus fragmenté.

Pour les bêtes, le principe est alors celui de la semi-liberté du bétail. Caractère non grégaire et semi-liberté vont ensemble. La première caractéristique implique la seconde. La dissociation entre droit ou propriété sur le sol, et usage des herbes par les bêtes, devient alors une nécessité. Comment en effet concilier cette semi-liberté de bêtes peu grégaires qui ont en général un sens assez faible des frontières, et la volonté humaine de marquer ces même frontières ? Comment, sinon en acceptant ce qui déjà étonnait fortement Froidour lors de sa tournée d'inspection des forêts royales. C'est à propos du Castillonais, sur une partie des estives que nous allons voir, qu'il notait en septembre 1667 :

"chaque vallée jouit de tout ce qui la regarde à droite et à gauche, le sommet des montagnes faisant la division de leur possession et jouissance, de sorte néanmoins que, pour ne point tomber dans les inconvénients de la perte de leurs bestiaux de part et d'autres pour for-pâturage:pâturage hors de sa montagne propre, les bêtes étaient alors saisies, il y a un consentement général que les bestiaux des voisins puissent impunément aller sur les montagnes les uns des autres, ce qui ne se fait néanmoins ordinairement que par échappées"⁽⁸⁾.

C'est encore exactement le cas dans la même zone entre Bethmale, canton de Castillon, et Sentenac, canton d'Oust, dans la situation que nous allons voir à présent. Ce petit coin du massif va nous permettre de reconstituer sur 500 ans le fonctionnement des estives pyrénéennes de l'ouverture totale, liberté absolue, à la fermeture totale, avec cet entre-deux de la compascuité.

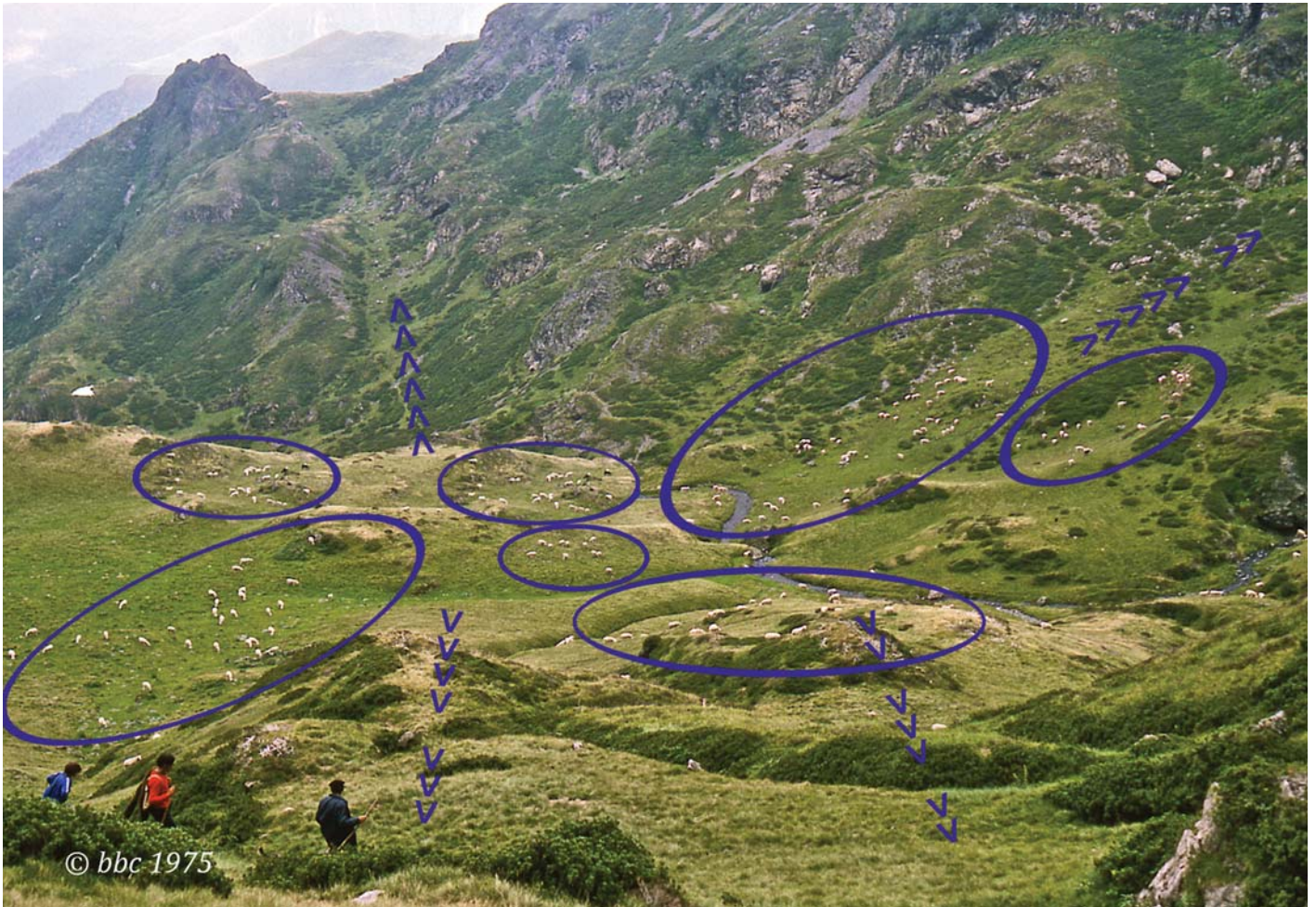
(6) Xabier Itçaina, Le gouvernement local dans une commune basque sous le Second Empire. Présentation du manuscrit Berrouet, Lapurdum, Revue d'études basques, Numéro 11 (2006).

(7) Site des races de massif : <http://www.races-montagnes.com/index.php> Cliquer sur "aires géographiques".

(8) Impressions de voyage de Louis de Froidour dans le Couserans, avec préface et notes, par M. J. de Lahondès, Bulletin périodique de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts, premier volume, 1881-1855. Reprint, Imprimerie F. Soulas & Fils, Pamiers, 1980. Citation page 291

Le principe

Enregistrement, été 1974 : “Nous autres, tu vois, nos brebis sont dans la montagne et alors nous n'y sommes pas tout le temps, mais nous y sommes toujours pour les contrôler. Nous les laissons libres, ou bien nous les mettons où nous voulons mais sans y être toujours après comme font ces bergers qu'on a maintenant ... nous, on les laisse tranquilles. Si, on leur donne une direction, mais après on les laisse tranquilles”.



Début juillet 1975. Grosse chaleur.

“A la montagne, il faut leur laisser choisir le mouscadè pour mousquer et le lit pour dormir. Si tu les fais dormir là où ça leur plaît pas, elles sont toutes ‘gebriados’, tu sais ce que ça veut dire ? Quand on parle français, nous on dit gébriées. Elles ont le poil hérissé, la figure allongée comme ça, toutes tristes ; elles sont mal, elles souffrent, elles ne veulent pas faire ce que tu les forces à faire.

Elles ne feront rien de force les brebis, et les vaches, c'est pareil. Mais si tu les fais rester par force, elles font comme les prisonniers, elles ne sont pas heureuses”.

Et il concluait : “en semi liberté, c'est là qu'elles sont bien et c'est là qu'elles profitent”

Fin de journée. Les brebis commencent à se séparer en escabots (ellipses bleues) qui, tout en broutant jusqu'à la nuit, vont peu à peu monter en crête (flèches) sur leurs couchades accoutumées. Le matin, très tôt, les éleveurs bergers les avaient regroupées à la cabane en bas pour les premiers soins de l'été. Puis elles étaient remontées d'elles mêmes, en petits groupes et à leur rythme, jusqu'à ce pâturage supérieur, entre 2000 et 2200 mètres. Nous venons simplement surveiller que tout se passe normalement. Nulle intervention nécessaire.

De mère en fille, les bêtes se transmettent ce savoir des lieux, que l'homme connaît et oriente en fonction des moments de l'estive et de l'état des herbes, rien à voir avec un abandon des bêtes. Il "suffit" ensuite de beaucoup marcher pour, au matin, faire la tournée et récupérer les escabots si l'on souhaite les rassembler pour leur donner une nouvelle orientation. Cela suppose une grande familiarité avec les bêtes, qui a toujours étonné les observateurs, habitués à la conduite en masse de troupeaux regroupés sans cesse guidés par bergers et chiens. Froidour en 1667 était surpris que les brebis puissent "impunément s'échapper", l'agronome anglais Arthur Young fin 1780 note lui au dessus de Luchon, Port de la Picade :

"Je m'attendais à le voir se servir de son bâton, sans être encore sûr qu'il réussit; à mon grand étonnement, il leur adressait constamment la parole, étendant la main comme s'il leur avait donné quelque chose. C'est ainsi que je n'éprouvais aucune difficulté à manier le bélier que je voulais voir" ⁽⁹⁾.

Même découverte chez Cordier un siècle plus tard dans les Hautes-Pyrénées :

"Il ne faut pas croire que le berger soit astreint à choisir à chaque instant l'herbe au troupeau. Non, l'instinct guide les moutons où ils courent naturellement, ils décrivent chaque jour un arc de cercle, un demi cercle, plus étendu au dessus de la cabane. Il arrivera que le rayon ait une lieue. On remarquera que les moutons, sortis par un point, ne rentrent jamais que par le point opposé. Cela leur est naturel, ou devenu tel. Mais il faut, aux premier jours, que le berger de peine leur montre la route, la courbe. Ensuite, ils s'étendent de plus en plus, allant toujours à mesure que les neiges disparaissent". /Manuscrit aux AD 65, folio 27r, dans la liasse intitulée "Les bergers".

Cela leur est naturel ou devenu tel, la formule est parfaite. L'instinct guide et les bêtes courent vers tel ou tel coin pour brouter, elles n'ont pas attendu l'homme pour apprendre à le faire ; par contre cet instinct est orienté par l'homme qui n'impose rien, ne fait que montrer, pédagogie de l'exemple et pas de la contrainte, comme Adrien C. près de 150 ans plus tard, qui lui aussi se contentait de montrer la route, la courbe : *"on leur donne une direction, mais après on les laisse tranquilles"*.



"il leur adressait constamment la parole, étendant la main comme s'il leur avait donné quelque chose".

Même geste intemporel, même intimité, même retour à l'homme dans ces photos de 1975, 87, 98

Le résultat est alors une sorte de mixte, où les deux courants (ce que veut et peut l'instinct, et ce que l'homme montre) sont fondus l'un en l'autre aussi indissolublement qu'un enfant métis n'est pas moitié noir, moitié blanc, mais ... métis : une fusion des deux. Moutons et brebis sont ainsi le produit d'un croisement entre nature et culture où il est impossible de distinguer ce qui relève de l'instinct et de l'apprentissage : naturel ou devenu tel. Il revient à la main qui donne des grains de sel de réintroduire dans l'espace domestique ces bêtes semi-libres, ou semi-sauvages si l'on veut.

On est bien là au cœur du système pastoral original des éleveurs bergers des Pyrénées : intimité avec une montagne transmise de génération en génération, et avec des bêtes, identiquement transmises. Très différent du système des grandes transhumances venues de l'extérieur.

(9) Arthur Young, Voyages en Italie et en Espagne : pendant les années 1787 et 1789; Paris Guillaumin, 1860. Page 412-413

Le principe : restreindre le plus possible l'usage privé du sol dans l'espace et le temps pour préserver la semi-liberté du bétail sur les herbes communes

Courrier du Maire d'Alos, Haut-Salat, au Préfet de l'Ariège, le 3 mai 1897 (AD09 - P306) :

"Dans les deux grandes pelouses appelées Arp et Serrelongue, on met en réserve - pendant un certain temps - une contenance approximative qu'on désigne sous le nom de Courtal. C'est dans ces endroits qu'on construit des cabanes et qu'on réunit les bêtes à cornes, le soir, pendant la nuit et dans la matinée au moment de les traire, après quoi elles se répandent sur le reste de la pelouse et même dans la forêt avoisinante, si la chaleur se fait trop vivement sentir.

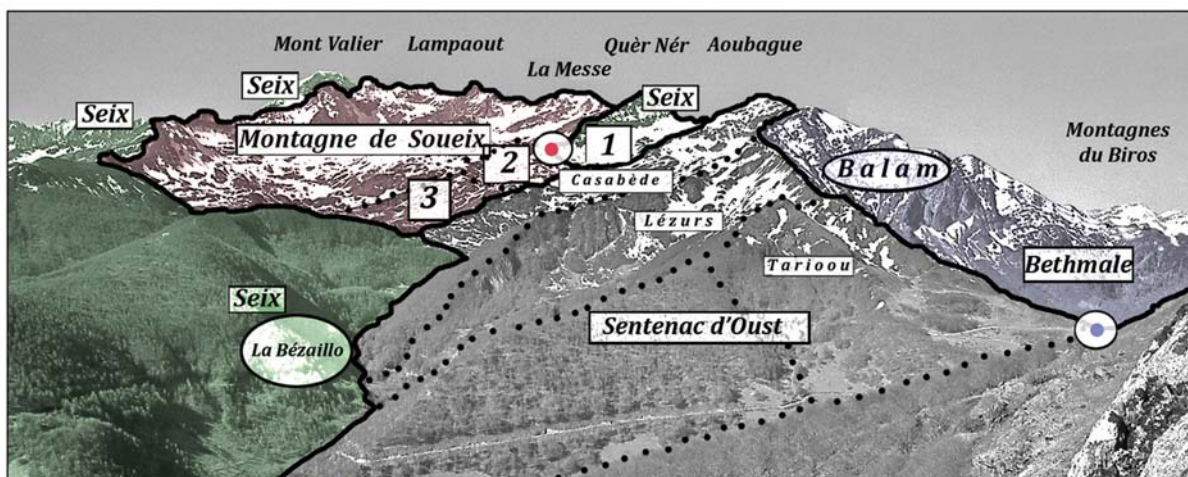
Ces Courtals sont interdits aux chevaux et juments, autorisés sur la seule montagne d'Arp comme étant la moins peuplée de vaches ; **en dehors du cantonnement**, les chevaux auront droit à 5 hectares et ensuite **la liberté d'aller pacager**, en passant par l'extrémité supérieur du Courtal des vaches, dans **le reste de la pelouse**, où le libre parcours s'exerce ou peut s'exercer **indistinctement par tous les animaux** de quelque espèce qu'ils soient".

Andorre, XVII^e s., commence à apparaître un système de location des estives dans les zones d'empriu (compascuité, jouissance commune) mais :

"Seul était vendu le plein droit d'utilisation d'un orri équivalent du Courtal à Alos et l'assurance qu'aucun éleveur de la commune locataire n'y conduirait ses animaux. Le preneur n'était donc maître que du point de chute journalier, les parcours de dépaiissance restaient exploitables par les pâtres originaires de l'autre communauté. Le locataire /.../ en aucun cas ne pouvait interdire ou limiter l'accès à l'herbage aux animaux de l'autre commune"⁽¹⁰⁾.

Le principe... et la réalité : entre ouverture et fermeture

Les hasards de l'enquête orale et des dépôts d'archive permettent de reconstituer sur 600 ans ces fonctionnements dans leur réalité quotidienne entre fermeture, ouverture restreinte (la compascuité) et liberté totale pour quatre montagnes du Couserans ariégeois : communes de Soueix, Seix, Sentenac d'Oust, Bethmale, avec plusieurs estives et courtaous pour chacune d'elles.



Photos © bbc

1 = Aoudè, à Seix

2 = Riou Séc, à Soueix

3 = Soularilh, à Soueix

Sentenac d'Oust : trois estives différentes



= le col de tous les dangers, Col du Clot dé Hountèros, derrière autre versant de Soularilh: la Rouje de Soueix.



= le col de tous les plaisirs, Col de la Core entre Sentenac et Bethmale

Il faut d'abord situer les lieux et les points stratégiques : en 1, 2 et 3 la zone de tous les dangers. Aoudè (1), estive de Seix isolée, enclavée entre les montagnes de Sentenac et Soueix, laquelle n'a pas plus que Seix de contact direct avec elles. D'où la guerre, chacune reprochant à l'autre d'avoir usurpé les courtaous mitoyens concernés : Seix vise Riou Séc (2) et Soueix Aoudè (1). Aucune compascuité ni quelque entente que ce soit n'est possible entre ces estives. Sentenac n'est en conflit avec aucune des deux rivales, elle pratique des formes de compascuité différentes avec chacune d'elles, mais sa situation elle aussi mitoyenne l'amène à jouer le rôle délicat de témoin tout en cherchant à ne se fâcher avec personne !

(10) O. Codina-Vialette, Espaces d'élevage et stratégies pastorales Les problèmes d'échelle dans l'étude de l'élevage andorran de la fin du XVI^e à la fin du XIX^e siècle - Les Cahiers de Framespa 4, 2008

Savoir et apprentissage : transmission entre générations

1538, procès Seix /Soueix à propos des limites infranchissables entre Aoudè (1) et Soueix : "*meneran enfans ab demonstrar las ditos termes*" = on mènera des enfants sur les lieux pour leur montrer les dites limites. (AD 09-138E Suppl. 9-3).

+/- 1880, sur la même montagne de Soueix, le père, Eth Siroun, à son fils d'une douzaine d'années, depuis le col entre le Lampaout et La Messe : "*Voilà, nos bêtes sont là et là, tu dois passer là et là*", et il ne remonta avec lui que plus tard dans l'été. (Enquête 1979 - Eleveur de Soueix qui à son tour avait appris la montagne avec le fils Eth Siroun dans les années 1920).

Ici interdit absolu, là compascuité totale, ailleurs restreinte

a) Vers 1910-20 (enquête orale) : "*Dam Pihorc en Clòt de Hontèras? Arrivar e mangar*" = avec Pihourc au Clòt de Hountèros ? Arriver et la bagarre à coups de bâton.

A ces dates, Casabède loue Aoudè (1) qu'un jugement définitif a attribué à Seix ; Riou Séc (2) est rattaché à Soularilh (3) : sur les montagnes de Soueix, il y avait alors 4 cabanes, occupées respectivement par 3, 4, 6 et 8 "*pâtres ou leurs représentants*" dit le document, et Pihourc est effectivement à Soularilh (AD09 P312). À la nuit, son collègue de Casabède laisse les bêtes en crête, loin de la frontière et redescend à sa cabane. Il remonte avant l'aube, mais parfois des fugueuses ont déjà franchi le col, d'où la colère de Pihourc : alors que par ailleurs entente entre Soueix et Sentenac/Casabède, lorsque les brebis occupent Aoudè elles en perdent toute impunité et font encore les frais du conflit entre Seix et Soueix : aucune tolérance même pour de simples échappées lorsque le bétail, quel qu'il soit, vient d'Aoudè.



Ruines de la cabane d'Aoudè, vue directe sur le col du Clòt de Hountèros = surveillance constante indispensable pour ceux qui occupaient l'estive (cf. photo suivante à gauche la pierre d'angle et son lichen)



b) 1538, procès Seix/Soueix à propos des limites entre 1 et 2, témoin de Soulan, " Pey Arnaud dit Mayssié, âgé ainsi qu'a dit de soixante ans ou plus " (AD 09-138E Suppl. 9-3) :

"*Celui qui dépose a montagné avec son bétail en compagnie de plusieurs habitants de Soulan sur la montagne de Soueix, dans un courtaou appelé Rieu Sec (2). Il est resté environ vingt ans, soit vingt étés, sur cette montagne avec son bétail. Et tant qu'il est*

resté pâtre sur cette montagne, ils allaient faire circuler et pâturer ce bétail de tous les côtés de la dite montagne aussi loin qu'ils pouvaient atteindre pendant le jour, mais il fallait qu'à la nuit ils fussent revenus au courtaou de Rieu Sec". Original : "anaban mabe et apastenca lo bestial per totas parts de la dita montagna"

Schéma classique de la compascuité entre estives de la même montagne de Soueix : parcours diurne, retour au courtaou à la nuit. Gascon actuel comme dans les plus anciennes chartes, trois mots clefs pour dire la semi-liberté du bétail, dans cet ordre :

- **alargar/alarguer** : larguer les amarres, donner le large, cf. français "élargir un prisonnier" ;
- **maber** : donner un mouvement, lancer dans une direction;
- le tout pour **apastencar** : faire pâturer.
- L'ensemble : *dar las eth tor* = leur donner le tour : "Avec ma femme on faisait l'herbe dans les prés de La Hougarouze /pâturage de demi-saison, au pied de Casabède/, et je montais à la cabane dans la nuit pour aider le beau-père à traire les vaches le lendemain matin et donner le tour aux brebis". (Enquête orale, 1978) Ce tour, c'est le cercle que décrivait Cordier : "il faut, aux premiers jours, que le berger de peine leur montre la route, la courbe. Ensuite, ils s'étendent de plus en plus, allant toujours à mesure que les neiges disparaissent".

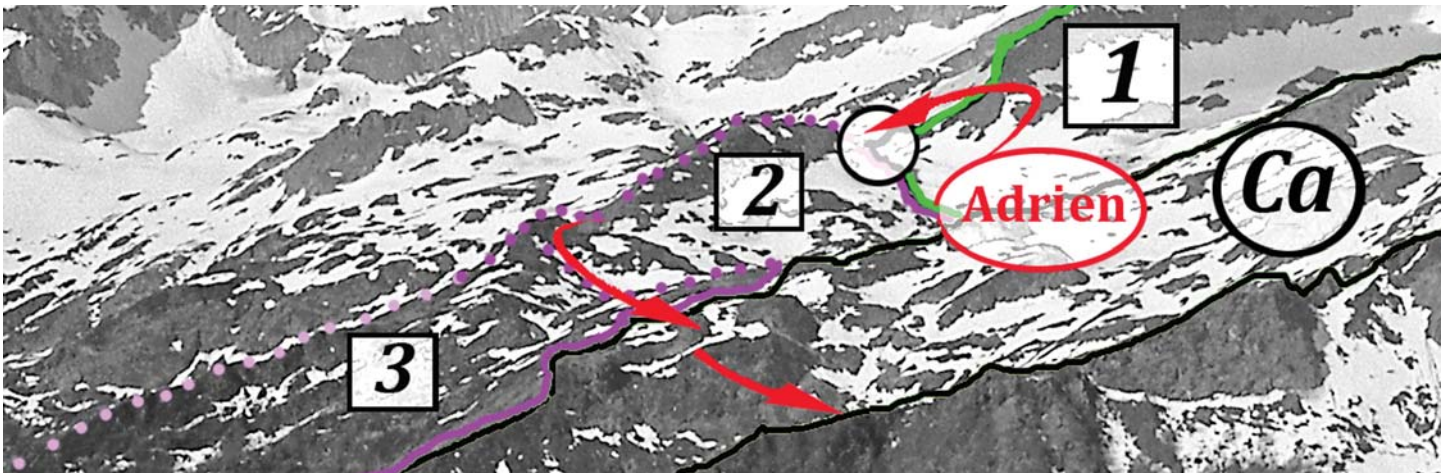
Pey Arnaud dit Mayssié remonte ensuite à ses souvenirs d'enfant dans les années 1490 :

"En un quartier de cette montagne appelé Les Vertigaux, il y avait des murailles de pierre sèche en avant desquelles se dressait une grosse pierre, et l'on disait communément que là était la limite entre Seix et Soueix. A l'époque où celui qui parle était pâtre, avec plusieurs enfants de Soulan, ils étaient à chaque fois avertis par les majouraus /lors manors et gobernadors de lor cabana/ de ne faire pâturer le bétail que jusqu'à ces murailles de pierre, car là étaient les limites qui partageaient les montagnes entre Seix et Soueix, ils ne devaient pas aller au delà. Et celui qui dépose et ses autres compagnons faisaient sécher leur cape en les étendant sur ces murailles de pierre".

Moins drastique cependant qu'au XV^e s., le même interdit, la même fermeture de l'espace commandait encore la réaction de Pihourc : au Clot de Hountèros, la guerre permanente.

c) - Dans le même espace, situation radicalement différente entre Casabède et Aoudè :

Charte de 1445, compascuité classique : "Les habitants de Seix ont accoutumé d'être en usage et possession et saisine d'y acabaner et tenir et faire cabanes, et d'y faire pâturer /apastenca, même mot que Pey Arnaud/ et passer la nuit à leurs bestiaux de tout genre, tandis que les habitants de Sentenac n'y jouissent d'aucun tel droit, mais seulement de la tolérance d'y faire pacager à simple titre de voisin et de jour seulement sans y pouvoir passer la nuit". (AD09, 134E Suppt. 1/13)



d) - Dans le même espace, liberté restreinte entre Casabède/Sentenac et Soularilh/Soueix (enquête orale)

"Et moi un jour à la Rouje de Soueix, voilà ce qui m'est arrivé. La Rouje c'est mitoyen avec Seix à Aoudè (1), et on affermait Aoudè. Alors si ceux de Soueix sont à la Rouje ceux de Sentenac n'ont pas le droit d'y aller, s'ils y ont leurs bêtes tu n'as pas le droit de les en faire partir. Alors du côté Soueix, Josep deth Gendre était à Soularilh en bas ; moi, c'était un jour de demi brume, un jour à foutre le bétail par en bas, ne pas le laisser descendre à la cabane mais simplement au dessus de la cabane jusqu'en haut, je les envoyai à la Rouje. (Flèche du haut, derrière 2, les envoyer c'est exactement "dar las eth tor").

Oh oh ! Il me cria si je voulais bien les relever par en haut ou quoi ! Moi j'étais jeune, c'était avant de partir au régiment, j'étais assez culotté, je lui dis : "je les garde moi les brebis, j'ai pas besoin d'un autre berger !" A cet âge il aurait peut être mieux valu que je me taise...

"Et bien si tu veux pas les relever, qu'il me dit, c'est moi qui vais venir le faire", et il arrivait déjà à la Barrière d'Alexandre, tu vois où c'est à côté du ruisseau. Oh oh, quand j'ai vu qu'il commençait à monter depuis la cabane de Soularilh (3), moi j'ai perdu le culot, je t'ai attrapé la Passade des Jonquilles /flèches du bas/ et filé à la cabane en bas. A cette époque il devait avoir 35 ou 40 ans, il m'aurait tiré le froid des oreilles !

Mais les brebis, il ne les a pas touchées. J'étais jeune, j'avais cru l'intimider, c'est lui qui m'en a imposé. Et tout s'est arrêté là, on s'est revu plusieurs fois, il ne m'a jamais rien reproché..."

Et l'on retrouve ici, au centre de la chaîne, directement vécue, la même situation que celle rencontrée à l'Ouest à propos de la commune d'Ixassou, versant français, et du territoire espagnole du Baztan, en Navarre : berger interdit mais les bêtes peuvent "s'échapper impunément". Parfaite dissociation droit du sol pour les hommes et usage des herbes pour les bêtes.

Liberté totale, communauté de vie

Enquête orale, 1974 - Milou : "La nuit, tu avais là, en haut de Balam, sur le versant de Bethmale, le troupeau de la cabane de Casabède qui était là, celui de celle de Tarioou là, et celui de Lézurs là, côte à côte, à vingt mètres de différence. Et si tu n'arrivais pas en crête à l'heure pour trier, c'était la pagaille complète. Et ça c'est terrible, mais le bétail des différents parcours ne se mélange pas pendant la nuit, jusqu'au lever du jour ...

Adrien : Elles restent allongées, côte à côte, mais dès que le jour arrive, allez hop ! Et attention qu'il en faut des manœuvres pour trier à nouveau tout ça si elles se mélangent. C'est pour ça que lorsqu'on nous réveillait à la cabane, à quatre heures du matin, ou trois, pour monter en crête, c'est que c'était utile eh !"

Milou avait débuté avant 1910, à peu près au même âge que Pey Arnaud de Soulan vers 1490, que Eth Siroun vers 1880. Le chemin qu'il devait suivre avant l'aube, la peur au ventre, offre deux variantes selon l'endroit où il avait laissé les brebis la veille à la tombée de la nuit : février 2014, "Alors, le matin, quand le majouraou te réveillait à trois heures, même si tu étais crevé de la veille, il te fallait partir, dans la nuit, et souvent tu n'en menais par large de monter comme ça, tout seul. il fallait bien connaître le terrain ! Il fallait garder la montagne, que les troupeaux ne se mélangent pas".



Exactement ce que faisaient Pey Arnaud dit Mayssié et ses petits copains sous la pluie. Enroulés dans leurs capes, ils gardaient le mur et simplement surveillaient les bêtes. Mais la situation décrite par Milou est très différente, elle va même au delà de la simple compascuité puisque les brebis des trois estives de Casabède dorment "sur le versant Bethmale". C'est simplement pour éviter qu'à l'aube elles ne se mélangent qu'il faut grimper en crête avant le jour, la peur au ventre lorsqu'encore très jeune on n'est pas familier des lieux.

Au delà de l'estive, il y a en effet toujours eu communauté de vie entre Bethmale et Sentenac, à l'étage intermédiaire comme en estive, attestée dès le XVI^e siècle. Entre celles et ceux qui fréquentent ces estives (il y en a d'autres dans chaque commune), le lien est plus puissant qu'entre eux et les gens de leur propre village. Liens intimes très forts : on s'invite à la tonte, aux fêtes de famille, on vient veiller les morts. Antérieurement, en hiver aussi, lorsque de chaque côté on montait à l'étage intermédiaire avec les vaches pour faire manger dans les granges le foin récolté en fin d'été, on se fréquentait, s'invitait. On s'aidait l'été pour les foins à cet étage, en 1980 encore.

Armand, de Sentenac, pour m'expliquer le fonctionnement entre les hameaux de Cap Vert (section de Seix) et sur l'autre versant le Val d'Aneu ne trouva d'ailleurs que cette comparaison : *"Entre eux, c'est comme nous avec ceux de Bethmale"*.

Conclusion

La semi-liberté du bétail, la dissociation herbe et sol qu'elle implique, sont si puissantes que lors même du bornage de la frontière, le Traité de Bayonne en 1856 et les traités annexes de 1862 et 1866 durent en tenir compte. Une commission internationale fut chargée des opérations. Dans un article intitulé *"Gérer la frontière: la commission interrégionale des Pyrénées"* ⁽¹¹⁾, Jacques Poumarède commence par souligner le caractère *"tout à fait exceptionnel de cette commission"* En effet de telles structures sont toujours dissoutes aussitôt que la frontière est fixée, rien de tel à propos du massif où cet organisme *"se transforme en institution permanente chargée de veiller à l'application des traités de délimitation et éventuellement de les interpréter"*. (p. 402).

"Interpréter", comme si la frontière était une partition à laquelle les musiciens donnent tel ou tel visage selon la lecture qu'ils en font. C'est exactement cela qui se produisit : l'abornement écrivit sa musique sur les crêtes, 274 bornes, mais la frontière ne peut pas être une ligne, elle est une marge entre deux pages différentes, on continua donc à jouer sa musique à la marge.

Un grand juriste aragonais, Victor Fairen, a conduit en 1956 une minutieuse enquête des usages concrets auprès des intéressés sur les deux versants, elle nous offre une description où l'on retrouve toutes les caractéristiques déjà rencontrées ⁽¹²⁾. De fait, au delà des possibilités inscrites dans des traités qui ne concernent que la possession du sol, les vallées entre elles s'accordent sur des fonctionnements très souples fonction de la nature du terrain, des herbes, et du comportement des bêtes : deux logiques, deux mondes différents.

Généralement, pour le gros bétail, bovins et équins, le principe classique *"de soleil à soleil"* ne fonctionne pas. Ils peuvent passer la nuit (*"pernoctar"*, même terme dans les chartes occitanes et catalanes) sur la zone concernée. Il s'agit d'un terrain abrupt, difficile, où ce bétail n'a pas l'agilité du petit ; on ne peut exiger de lui un aller retour incessant qui multiplierait les dangers. Ainsi entre les vallées d'Aézcoa et Cize, Saint-Jean-Pied-de-Port, entre celle de Salazar et la Soule (p. 181 e.s ; et 214 e.s.), *"afin d'éviter les inconvénients et les graves préjudices économiques qui auraient lieu si l'on devait chaque soir ramener les troupeaux sur leur territoire propre, sans parler de la souffrance des bêtes obligées de subir les nombreux mauvais tours qu'il faudrait alors leur donner"* (p. 197). Si je traduis ainsi sur le modèle gascon - *"dar les eth tor"*, qui dit cette façon *"d'alarguer"* les bêtes - c'est que l'expression est exactement la même dans le texte en castillan : *"con muchas malas vueltas que habría que darle"*.

Entre les aragonais d'Ansó cette fois et Borce en vallée d'Aspe, pas de tour de jouissance, celle-ci s'exerce de jour comme de nuit, pour toute la saison estivale. Quand les troupeaux des deux villages utilisent en même temps ces zones, les troupeaux sont maintenus séparés pour éviter les pertes et les mélanges, exactement le situation qui conduisait le jeune Milou à monter à Cap Néré avant l'aube et la peur au ventre. Et l'analyse de Victor Fairen dans le premier cas s'applique parfaitement au second : les contrats permettant cette liberté *"étaient adoptés en signe de cordialité, dans un esprit significatif de la nature profonde de l'accord qui unissait véritablement les deux villages frontaliers. Cette élasticité et le système utilisé pour en jouir fait davantage penser à une communauté de pâturage - mise à part la propriété du terrain qui restait soigneusement délimitée - qu'à une servitude"* (p. 244-245).

"Entre eux, disait Armand, c'est comme nous avec ceux de Bethmale", même communauté de vie et dans ce cas dissociation totale entre possession du sol et usage de l'herbe. Bien documentée, cette situation se retrouve partout sur la chaîne. Si les troupeaux avaient été tenus serrés, regroupés, comme cela se faisait dans les pays de grande culture où ils devaient trouver nourriture au milieu des parcelles cultivées, sur des terrains faciles, ces marges de respiration auraient été inutiles. Les façons de mener le bétail que résume la formule d'Adrien C. : *en semi liberté, c'est là qu'elle sont bien, c'est là qu'elles profitent* ... toute cette culture d'éleveur fondée sur l'observation patiente, incessante des bêtes et du milieu, exigeait la compascuité et le pacte. C'est, dans ce cadre, une nécessité zootechnique et pastorale avant que d'être juridique, politique, sociologique, voire symbolique.

Dans la pratique quotidienne, c'est partout le bétail qui cartographie et dessine l'espace, on pourrait dire qui le signe : crottes, traces de pas, pointes d'herbes cisailées par les dents sont un paraphe qui a la même valeur que ces initiales dont on signe, chez un notaire, les divers feuillets d'un contrat. Dans la compascuité manque simplement la signature finale : le droit d'y passer la nuit, de laisser sur le sol la trace qu'y imprime le fait de coucher là régulièrement. Mais, on l'a vu,

(11) Jacques Poumarède, Gérer la frontière : la commission interrégionale des Pyrénées (1875-1914), in La frontière des origines à nos jours. Actes des journées de la Société internationale d'Histoire du droit, tenues à Bayonne, les 15,16,17 mai 1997, textes réunis par Maïté Lafourcade, Presses Universitaires de Bordeaux, 1998

(12) Victor Fairen, *Facerías internacionales pirenaicas*, Instituto de Estudios Políticos, MADRID, 1956

partout des formes de " communauté " permettent même d'annuler cette ultime contrainte.

J'ai parlé au début de guerre froide, c'est en fait paix chaude qu'il faudrait : sauf conflit majeur de propriété, comme entre Seix et Soueix, dans l'intérêt des bêtes d'abord, des hommes ensuite, les formes d'entente étaient très majoritaires, mais recadrées lorsque l'une des deux parties voulait jouer trop fort de son petit clairon personnel. Adrien avait embouché le sien à la Rouje de Soueix, et c'est cette fausse note qui fit réagir Josep deth Gendre. Par sa présence revendiquée sur le sol : "*je les garde moi pas besoin de berger*", c'est un droit à être sur ce sol là à ce moment là, lui, Adrien, qu'affirmait cet impertinent. Une fois décampé celui qui se croyait malin, Josep ne touche pas aux brebis et "oublie" l'épisode : leur bref séjour sur ces herbes n'engage personne, ne signe aucun droit. Parfait exemple, au centre de la chaîne, de la dissociation herbe et sol : s'échapper impunément, écrivait Froidour.

On retrouve exactement le même processus à l'Ouest lors d'une de ces *Guerres paysannes* décrites par Ch. Desplat ⁽¹³⁾. Le droit de saisie des bêtes sur un pâturage interdit autorisait, en certaines montagnes, que soient tuées les bêtes capturées, sous certaines conditions cependant, on parlait alors de *carnal*. Fin XVIII^e, la communauté souletine de Haux proteste contre ses voisins béarnais qui pratiquaient ainsi ce "*droit extraordinaire et odieux en lui-même*". Elle décrit une situation qui montre que, dans ces Pyrénées de l'Ouest la semi-liberté des bêtes dispersées était aussi la norme : dans les pays de montagne, "*on ne peut pas être partout ni tenir continuellement le bétail sous ses yeux*" (pp. 32-33).

Ce que demandent alors les Souletins ce n'est pas l'extinction du droit de saisie violente du bétail, mais sa limitation à des situations précises : que ce carnal ne puisse pas être exercé dans des lieux non clôturés de pierre ou de haies, "*à moins que les bestiaux ne soient surpris paturans à garde faite*". Cette dernière mention donne la signification profonde de l'épisode : ce n'est pas la présence des bêtes en train de brouter sur ces territoires qui pourrait être pénalisée, mais celle d'un gardien dont la prétention à être, lui, présent sur le sol deviendrait un *casus belli*.

Ce serait alors la preuve qu'il a choisi d'y mener ses bêtes, qu'il les garde "*bâton planté*", comme on le fait au village sur ses propriétés, que "*je les garde moi pas besoin de berger*". Ce serait alors chercher pour se faire battre le bâton du Josep deth Gendre béarnais, et là tant pis pour moi ! Rien de tel lorsque les brebis elles mêmes, mues par leur seul désir et la bonté des herbes, s'aventurent ainsi. Il est remarquable que ce soient les victimes du conflit, les Souletins dont les bêtes sont saisies, qui proposent eux-mêmes ce cas de "*victimisation*" acceptée : preuve que la situation totalement inadmissible, c'est la présence de l'homme sur le sol pas l'échappée des bêtes au milieu des herbages.

Dans un article sur justement la société pastorale souletine, Pascal Palu place au centre de son analyse la même dissociation que l'on retrouve dans tous les territoires pyrénéens que nous venons de voir ⁽¹⁴⁾ : "*les données fondamentales de vie que sont, dans ces milieux de montagne, l'herbe et l'eau, prévalent sur les limites spatiales tracées par les hommes*". Oui, données de vie, partout.



© bbc

Contact : bbeschecommeng@orange.fr

(13) Christian DESPLAT, *La guerre oubliée - Guerres paysannes dans les Pyrénées (XIe - XIXe siècle)*, J&D Editions, Collection Terres et Hommes du Sud, 1993

(14) Pascal PALU, *Rapports entre organisation sociale et écosystème dans la société pastorale souletine*. In: *Sociétés contemporaines* N°11-12, Septembre / Décembre 1992.

Remarques écologiques sur les Pyrénées et le pastoralisme

Autour d'une montagne humanisée

Luis Villar Perez

Institut Pyrénéen d'Ecologie de Jaca, IPE-CSI

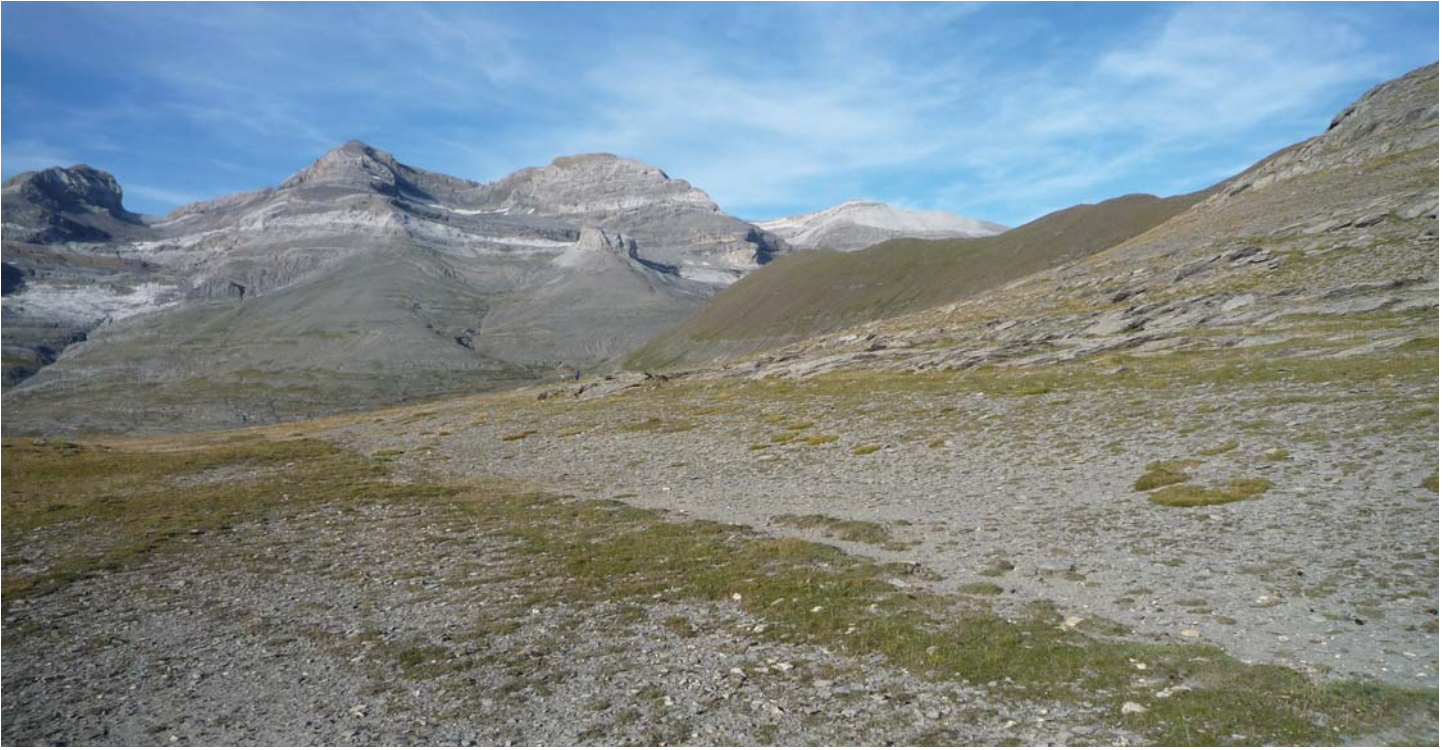


Introduction

Quand on le regarde depuis l'Espagne, les Pyrénées constituent le seul massif alpin de la Péninsule Ibérique, un isthme d'environ 500 x 150 km qui nous ouvre la porte de l'Europe, entre l'Océan et la Méditerranée. Principale source d'eau pour le plus important fleuve de la Péninsule, il conserve des glaciers relictuels, un réseau très fourni d'espaces naturels protégés, tout le monde y est attiré par des paysages sylvo-pastoraux très contrastés ... la possibilité d'y trouver des sites sauvages est parfois envisagée.

Leur condition de grand axe dirigé à peu près d'est en ouest avait été déjà rappelée par Ramond il y a deux cents ans pour différencier notre cordillère du grand Arc Alpin. En effet, elle est plus petite que les Alpes mais plus ancienne, car elle a été soulevée par deux plissements, l'Hercynien qui a laissé la partie dite axiale - surtout siliceuse - datée de 170 millions d'années et l'Alpin qui a rajeuni et surélevé la dorsale il y a 70 millions d'années, à la suite du crash entre deux plaques tectoniques, l'ibérique et l'europpéenne. Aux roches sédimentaires calcaires marines il faut ajouter les granites des grands batholites et quelques affleurements d'origine volcanique pour compléter une première mosaïque édaphique⁽¹⁾ d'un côté et d'autre. À côté des failles, des couches géologiques énormes se sont déversées au sud formant de nombreux chevauchements et le résultat peut expliquer que 1/3 de la cordillère est au nord de la ligne de partage des eaux (France) et les 2/3 restants au sud (Andorre et Espagne) (BELMONTE, 2003).

(1) Édaphique = tout ce qui se rapporte au sol.



Alors les deux dépressions environnantes au N - Aquitaine - et au S - le Bassin de l'Ebre - ont forcé les fleuves à couper transversalement les montagnes en formant des vallées relativement étroites, plus ou moins remplies par des sédiments quaternaires fluvio-glaciaires. Partout on peut rencontrer défilés, cluses, gorges, "foces" ou "congostos" et des grandes falaises et nombreux éboulis s'étalant de basse altitude jusqu'aux environ 130 sommets dépassant le 3000 mètres (BUYSE, 1993).

Après cette longue histoire tourmentée, les glaciations successives du Pleistocène ont bouleversé les peuplements végétaux ou animaux, que ce soit en permettant l'arrivée de nouveaux colonisateurs de l'Est et du Nord durant les périodes froides, ou en accueillant d'autres éléments méridionaux pendant les périodes plus chaudes. Est attestée également la présence fréquente dans le versant sud des Pyrénées de zones de refuge pour certains êtres vivants, qui viennent témoigner de la flore ou la faune préglaciaire. Parmi les plantes, deux genres endémiques l'illustrent : *Borderea* (Dioscoriacées) de souche tropicale et *Xatardia* (Ombellifères).



Mais quand l'Holocène démarre, il y a 12 000 ans environ, les peuplements végétaux et animaux ont couvert les vides laissés par les gels dans nos montagnes, même si les espèces étaient obligées de survivre dans un ambiance périglaciaire. Ainsi aux structures géologiques, le relief et les sols, se sont superposés les différents climats, avec des gradients NW-SE d'humidité sécheresse ou W-E d'océanité continentalité, et des gradients thermiques depuis la base tempérée jusqu'aux sommets très froids en passant par les moyennes montagnes fraîches, et surtout avec beaucoup de nuances topoclimatiques (exposition au vent ou d'abri, inversions thermiques, vents humides ou secs...), saisonnières, irrégularités interannuelles, etc.

D'après les nombreuses études paléo-écologiques (JALUT & al. 1998, BELET 2001), il y a 6000 ans déjà, les arbres ont pu s'établir de bas en haut jusqu'à 2300 m d'altitude dans le secteur central du Massif de Néouvielle, bouleaux d'abord, pins après. Plus tard, ils ont subi une régression pour y revenir avec, en plus, les sapins et finalement les hêtres. À remarquer que ce paysage forestier primitif ne s'est prolongé qu'un millénaire avant que les influences anthropiques s'y manifestent.

Mais arrivé à ce point, il convient de situer notre Cordillère d'un point de vue biogéographique.

Biogéographie des Pyrénées entre deux mondes : une frontière discontinue

La diversité édaphique et climatique suffirait déjà pour enrichir la flore et la faune des Pyrénées, mais c'est justement cette situation entre les terres humides et les terres méditerranées qui agit le plus. Car la ligne entre deux régions biogéographiques - euro sibérienne et méditerranéenne - suit précisément nos montagnes d'ouest en est, coté espagnol surtout.



Précisons que cette limite n'est pas du tout droite ni continue, au contraire elle est sinueuse et même déchiquetée. Quelques éléments atlantiques comme les hêtraies, par exemple, sont venus vers le sud et restés plus tard isolés dans certaines ombres coté prépyrénéen espagnol. À l'opposé, quelques plantes méditerranéennes, telles l'*Ononis aragonensis*, ont dépassé la ligne des partages des eaux vers le nord dans le massif du Néouvielle.

La continentalité climatique de l'Aragon touche également les soulans des Hautes vallées d'Ossau-Aspe comme l'atteste la présence de plantes oroméditerranéennes comme le *Juniperus sabina* ou l'*Ononis striata*. Dans le bassin de la Garonne, les bosquets isolés de chênes verts *Quercus ilex* subsp. *ballota* - un arbre à feuille sempervirente largement distribué dans le domaine ibéro nord-africain - viennent indiquer les étés secs à Ore, juste quelques km au nord du peuplement du Genévrier thurifère (*Juniperus thurifera*) à Marignac, celui-ci, arbre oroméditerranéen, dont l'aire est centrée en Espagne, Maroc et certaines localités des Alpes du Sud.

Ainsi, la dissymétrie des étages de végétation entre le versant nord et le versant sud vient refléter cette situation entre deux mondes biogéographiques (GRUBER, 1980). Encore ce schéma se complique-t-il un peu dans la partie orientale, où les terres catalanes du Ripollés deviennent plus humides que celles du Conflent voisin grâce à l'influence des vents humides venant de la Mare Nostrum.



À niveau européen, la grande différence par rapport aux Alpes est illustrée par un étage subméditerranéen très étendu en versant espagnol. Au niveau mondial, ces conditions écologiques et biogéographiques ont abouti à une richesse très élevée pour plusieurs types de biodiversité, notamment la flore. En effet, pour les WWF & UICN (1994), les Pyrénées constituent un centre important de diversité végétale et constituent, avec la Péninsule Ibérique et les territoires ouest méditerranéens un "hot-spot of biodiversity".

Pour finir cette introduction, je voudrais souligner ici comment ces contrastes géobotaniques ou ces contraintes bio-

climatiques sont à la base de l'étalonnage productif pyrénéen - suivant les saisons de bas en haut - et surtout des complémentarités entre les différents secteurs, massifs, vallées ou dépressions environnantes.

Conscients des limitations, les éleveurs ont su profiter de ces complémentarités au long des siècles et au-delà des frontières administratives ou politiques. Mais sans doute cette utilisation n'a été possible que grâce à une " culture pyrénéenne " qui soutient les modes de vie, même si elle s'exprime en langues différentes. Les lies et passerries, les étroites relations entre la vallée aragonaise de Broto et celle de Barèges documentés par Le NAIL (2000) le confirment bien.

L'arrivée de l'agriculture, le changement du paysage sylvatique vers un autre pastoral et agrosylvopastoral : les agro-écosystèmes

Au néolithique, vers 5000 ans av. J.C., l'homme est devenu sédentaire en pratiquant l'agriculture, et dans son expansion depuis " l'Orient fertile " à l'ouest a traversé les Pyrénées pour arriver à la moitié Nord de l'Espagne. Une fois que les terres qu'il cultivait au piémont étaient épuisées il a commencé à ouvrir les forêts de bas en haut que ce soit en élargissant les clairières forestières ou en établissant des artigues, c'est-à-dire, terrains " déboisés par arrachage et brûlis des broussailles " (ROGUET, 1998).

Il est vrai qu'il a dû rencontrer des difficultés climatiques et d'autres, mais dans l'ensemble des Pyrénées la " ressource flore " était riche, plus de 3500 espèces végétales, des dizaines d'espèces d'arbres - dont quelques uns fourragers ou résistants à l'élagage -, des centaines d'arbrisseaux et surtout plus de 2000 herbes qui colonisaient les stations les plus diverses.

À noter que la proportion de plantes toxiques comme l'hellébore -une renonculacée - était assez réduite. Et de façon parallèle aux défrichements, l'anthropisation a conduit à la domestication des herbivores, soit à la naissance du pastoralisme sur les friches et leur alentours.

Non seulement les terres alluviales mais aussi les versants ou les bas des versants étaient occupés par des arbres ayant accumulé des sols forestiers fertiles ; alors, sur les bordures naturelles ou artificielles des forêts et en regardant le comportement des animaux, les activités agro-pastorales ont sans doute favorisé l'expansion de pas mal d'espèces capables de se renouveler après le passage de la dent des herbivores et d'augmenter ainsi la productivité des herbages.



Onobrychis pyrenaica, sainfoin de montagne méditerranéenne, avec Thymelaea nivallise Endemismes des Pyrénées centrales, entre Catalogne et Navarre, en versant sud.

En écologie terrestre, il est incontestable que cette longue co-évolution herbacés/herbivores sauvages ou domestiques a permis la fixation génétique d'une flore bien adaptée au piétinement, au développement de bourgeons secondaires après la coupe et à la fois de nombreuses racines. Le résultat de ce processus est clair quand on tient compte que plus de la moitié des espèces végétales endémiques des Pyrénées se rencontrent dans les prairies ou dans les pelouses. Citons



à ce sujet le sainfoin sauvage des Pyrénées *Onobrychis pyrenaica* - découvert en 1912 par Frère Sennen aux Rasos de Peguera (Berguedà, Catalogne) - dont les feuilles et les graines sont très nutritives sur les sols pierreux ou crêtes ventées sous un climat continentalisé ; et aussi *Medicago suffruticosa*, plante apparentée à la luzerne - décrit par Ramond il y a deux cent ans aux environs de Barèges - et également très tendre et broutée avidement par les herbivores.

Ayant maîtrisé le feu, l'homme pyrénéen a élargi le domaine agricole par les terres de parcours pastorale et, au cours du temps, après invasions, guerres, les époques romaine et féodal, l'influence des monastères, etc., petit à petit il a modelé son paysage mixte agro-sylvo-pastoral. En termes écologiques, il a forcé le passage d'un écosystème primigène à un "agro-biosystème" induit (MONTSERRAT 1964, 1965) soit un agro-écosystème (MONTSERRAT & VILLAR, 1995). Sans doute son insertion a été principalement "trophique", car il a dérivé la production végétale basée sur l'énergie lumineuse du soleil vers des produits alimentaires - fruits et plantes alimentaires, lait et fromage, viande - ou d'autres très utiles comme le bois de chauffage, les peaux des animaux ou la laine ...

Les écosystèmes montagnards et la perte de fertilité

Ainsi donc la nature des Pyrénées, comme partout dans les montagnes tempérées, se montre complexe et hétérogène, mais aussi instable. En effet la loi de la gravitation universelle implique ici une perte constante de l'eau, des parties végétatives ou reproductives des plantes, de la fertilité des sols vers l'aval, et même leur déplacement en masse avec son gazon. Cela conditionne un rajeunissement des écosystèmes qui ne peuvent pas trop évoluer et arrivent à perdre leur stabilité après une perturbation. On les qualifie de fragiles par rapport aux écosystèmes des niveaux inférieurs d'accumulation.

Alors, si l'on veut les maintenir les plus vivants parmi des terrains pierreux ou minéraux, si on veut réduire l'érosion de tout type, il faut "sélectionner" les formes biologiques capables de soutenir le terrain, et dans le domaine des végétaux cela est possible grâce à des formes et stratégies visant à surmonter les contraintes : par exemple, avec des racines plus ou moins profondes comme "ancres" au sous-sol et puis beaucoup de rejets en surface pour former des coussinets ; encore plus, quand la chute des pierres est fréquente, privilégier la reproduction végétative ou asexuelle sur la production des graines.

En outre, dans le domaine des alpages, quand on veut maintenir leur production, il faut une compensation de ce qu'on enlève par la voie des herbivores. C'est la fumure, qui avait été incorporée au système productif agricole au Moyen Age - parcours du bétail sur la jachère -. Cela se produit en montagne grâce aux animaux eux-mêmes, car ils apportent de

bas en haut, avec leurs excréments, une matière organique précieuse (azote, phosphore, etc.) pour augmenter l'activité des vers de terre - avec leurs bactéries - et de la faune édaphique en général, ce qui finalement permet de libérer une fertilité qui sans cela resterait fixe ou enchaînée.

Pour vérifier cet apport de fertilité il suffit de regarder au printemps les environs des reposoirs de bétail ou les pâturages répétitivement pacagés : ils repoussent plus tôt que les autres et deviennent assez tôt vert foncés, c'est-à-dire plus productifs, grâce à la fumure qu'ils reçoivent. Nos récentes études sur les sols des sommets du Parc national d'Ordesa, entre 2200 et 3000 m, traduisent bien cet effet positif de plusieurs siècles de pression pastorale, car les taux de matière organique sont plus élevés qu'on ne l'attendrait (JIMÉNEZ & VILLAR, 2011).

Ce processus est très important dans l'ensemble des Pyrénées, car à l'heure actuelle la plupart des estives se sont établies sur des anciens terrains forestiers après déboisement et substitution lente des ligneux par des herbacées. Ce sont alors les gespes (tasca en Aragon) avec leur appareil radical dense qui contribuent à limiter l'action du piétinement des troupeaux, à freiner l'érosion et à retenir l'eau et la fertilité des horizons organiques des sols auparavant soutenus par les arbres. Vues les difficultés que nous venons de signaler, les équilibres acquis représentent une forme d'intégration admirable ayant perduré - avec modifications bien sûr - au long des siècles.

Du Moyen-Âge à nos jours : les systèmes transhumants

Quand les bergers pyrénéens ont pu augmenter leur cheptel ou " pecunia " en profitant des terrains environnants (les Pré-Pyrénées, les plaines au nord et au sud), une ouverture de l'ancien système plus ou moins autarcique s'est produite par la pratique de la transhumance, qu'elle soit longue de plus de 100 km ou courte. En Espagne ce phénomène expansif est lié à la Reconquête des royaumes chrétiens qui ont tous une forme perpendiculaire à la Cordillère, de façon à profiter en automne du domaine subméditerranéen et en hiver de la zone semi aride de l'Ebre. La descente et la remontée aux estives se faisaient par les alentours des villages d'origine, à la fois labourés et sur pâturés. Les foires avaient lieu en sortant des vallées ou des montagnes dans ces étapes intermédiaires et venaient réguler les excédents ou la dimension des troupeaux suivant la bonne ou mauvaise prévision pour la production des pâturages.

Il s'agit vraiment d'un système extensif, mais il a provoqué différentes modifications dans les trois sous-systèmes ou échelons, une adaptation des races utilisées dans chacun des secteurs infodés, une demande plus forte des surfaces en herbe et une utilisation mixte des pâturages par des différents types d'animaux par rapport à l'espace, au temps de séjour et aux demandes du marché extérieur. Un vieux berger du Haut Ossau le disait : pour bien profiter ces estives, " il faut les trois dents ", cela veut dire, les équins, les bovins et les ovins.

Cela est encore visible de nos jours au pied nord du Pic du Midi, à Magnabaigt " la grande vallée ", où les vaches occupent le fond plus humide aux herbes hautes, les chevaux se promènent partout, les brebis passent après et se faufilent dans les endroits les plus difficiles seules ou avec quelques chèvres, tandis que les ânes ou les porcs restent autour de la cabane des bergers...

C'est ainsi que l'on est arrivé à la plus grande complexité et hétérogénéité du système pastoral dans les Pyrénées pendant cinq siècles (BESCHE, 1977 ; PALLARUELO, 2002 ; FILLAT, 2008). La production maximale s'est maintenue jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle ou le début du XX^{ème}. L'ouverture de voies de communication et de commerce, les nouveaux modes de vie industriels (production d'énergie électrique), le tourisme et les services, les pertes démographiques après guerres et la mécanisation de l'agriculture ont provoqué un déclin rural assez général et encore accentué pour les montagnes dans un marché européen voire global.

Cependant, il faut retenir une idée écologique à rapporter à ce système complexe : sa structuration paysagère n'a impliqué aucune perte de biodiversité, au contraire de ce que l'on entend ça et là. En effet, la culture de l'élevage était pleine de régulations et routines imposées par des organisations sociales qui visaient à maintenir les équilibres écologiques en priorisant les usages et en réduisant les abus. Il s'agissait des " paysages culturels " dont on parle depuis peu et qui fournissaient des produits de haute qualité très appréciés.

La multiplication des éléments de la mosaïque de la végétation n'a provoqué l'extinction d'aucune plante, en général on est arrivé à des équilibres nouveaux dans ces populations, quelques unes favorisées, d'autres réduites. Mais presque partout le relief " jeune " de nos montagnes a permis l'existence de coins multiples d'accès difficile où la conservation des peuplements des plantes communes ou rares a été possible. Au contraire, quelques endémiques considérées en risque d'extinction comme l'Aster pyrenaicus pourraient changer de catégorie dans les listes rouges quand on a vérifié que certaines pratiques comme le feu pastoral auraient permis leur expansion à l'échelle locale ... Sauf exception, beaucoup des replats des falaises conservent bien à des différentes expositions ou à des différents niveaux altitudinaux quantité d'espèces à aire restreinte, discontinue, etc.

En tout cas, les voies de transhumance ont été pendant longtemps les voies de la fertilité, aux Pré-Pyrénées espagnoles comme dans les Alpes du Sud (GARDE, 2012), les villages étape préparaient volontiers des enclos pour que les

troupeaux y passent la nuit en laissant la fumure. Une fumure qui servait pour augmenter la production des champs de céréales, jardins potagers, vignobles, etc. autour des villages intra pyrénéennes et des piémonts.

Voilà pourquoi ces activités intégrées à nos paysages ont fini par être appréciées de nos jours par les mouvements de conservation et sont devenues de priorités dans la gestion des espaces protégés : Parc nationaux versus Réserves de Biosphère et autres formes de protection.

La situation actuelle et perspectives

Vu du côté espagnol, une baisse de productivité des pâturages et une reconquête des formations forestières se déroule depuis 50 ans.

La continuité des exploitations s'avère difficile déjà maintenant mais surtout quand on attend la baisse des subventions européennes. Après une période de nouvelles formes de transhumance (plus courte, plus commode, inverse, etc.) le système se montre fragile... Des grandes surfaces ont perdu leur intérêt pour l'élevage, surtout les anciennes " devèzes " ou pâturages arborés du domaine subméditerranéen...

Côté méditerranéen, surtout espagnol, après abandon des activités humaines la fermeture des maquis ou " matorrals " a beaucoup augmenté le risque d'incendies naturels ou accidentels.

Cependant, bien que le temps joue en leur défaveur, dans beaucoup d'anciens espaces pastoraux la réversibilité est possible, soit par débroussaillage soit avec des races rustiques de vaches et surtout des chevaux. En ce cas-là les connaissances culturelles traditionnelles seraient importantes.

Contact : vilar@ipe.cscic.es

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BELET M. 2001. Variations tradiglaciaires et holocènes de la limite supérieure de la forêt dans les Pyrénées centrales : l'exemple du Vallon d'Estibère (Hautes-Pyrénées, France). Thèse. Université Paul Sabatier-Toulouse III.
- BELMONTE A. 2003. Guía geológica del Pirineo. Editorial Pirineo. Huesca.
- FILLAT F. 2008. Bosquejo histórico de la actividad pastoril en el Pirineo, dans F. FILLAT & al., eds., Pastos del Pirineo, Madrid, CSIC, 2008, p. 25-35.
- GARDE L. 2012. Pastoralisme d'ailleurs. Dans Rencontres Pyrénéennes des Territoires et des Savoirs, pp. 34-41, ADEM et ASPP65, Tarbes.
- GRÜBER M, 1980. Dissymétrie climatique et forestière des Pyrénées, Forêt méditerranéenne, t. 1(2) : 135-140.
- JALUT G. & al. 1998. Histoire des forêts du versant nord des Pyrénées au cours du 30000 dernières années. J. Bot. Soc. Bot. Fr. 5 : 73-84.
- JIMÉNEZ J. J. & L. VILLAR, 2011. C y N en suelos de pastos alpinos del Monte Perdido (Parque de Ordesa, Pirineo Central). Datos preliminares. In NINOT, J. M. & al. (eds.) Botànica Pirenaico-Cantàbrica. Monografies del CENMA, pp. 227-240. Andorra la Vella.
- Le NAIL J. F. 2000 Una comunidad necesaria, dans Patrice de Bellefon, dir., Tres Serols-Monte Perdido. Memoria de futuro, pp.146-162. Mont Perdu, Patrimoine Mondial, Lourdes.
- MONTSERRAT, P. 1964. Ecología del pasto. (Ecología de los agrobiosistemas pastorales). P. Cent. pir. Biol. exp., 1 (2): 1-68. Jaca, 1964-1966.
- MONTSERRAT, P. 1965 Los sistemas agropecuarios. Anales Edaf. Agrobiol., 24 (5-6): 343-351.
- MONTSERRAT P. & L. VILLAR, 1995. Agroecosistemas. In VILLAR L. ed. Historia Natural'93, pp. 157-168. Instituto de Estudios Altoaragoneses e Instituto Pirenaico de Ecología. Huesca y Jaca.
- PALLARUELO S. 2002. Las huellas del hombre en el paisaje, dans J. L. ACÍN & F. LAMPRE, coord., Aragón, un país de montañas, p. 211-257. Ed. Prames. Zaragoza.
- ROGUET, D. 1998. La lecture du paysage. Techniques, methodes et histoire. Conservatoire et Jardin botaniques. Ville de Genève. Série éducative n° 5. Genève.
- WWF & UICN (1994)1994. Centres of Plant Diversity. A guide and strategy for their conservation Vol. 1 Europe, Africa, South West Asia and the Middle East. IUCN Publications Unit, Cambridge, U.K.

Les dynamiques des paysages pastoraux au regard de la longue durée historique

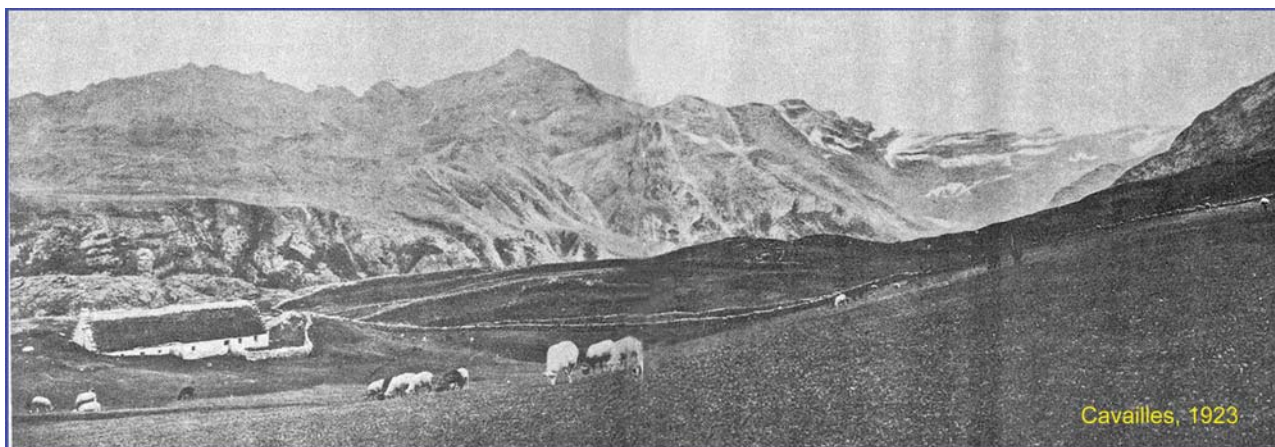
J.P. Métaillé- GEODE-UMR 5602 CNRS, Université de Toulouse

*À partir notamment des travaux de M.C. Bal, J. Bonhôte, C. Cugny, B. Davasse, E. Faure, D. Galop, V. Izard,
M. Le Couedic, J.P. Métaillé, Ch. Rendu, D. Rius, B. Vannière, ...*



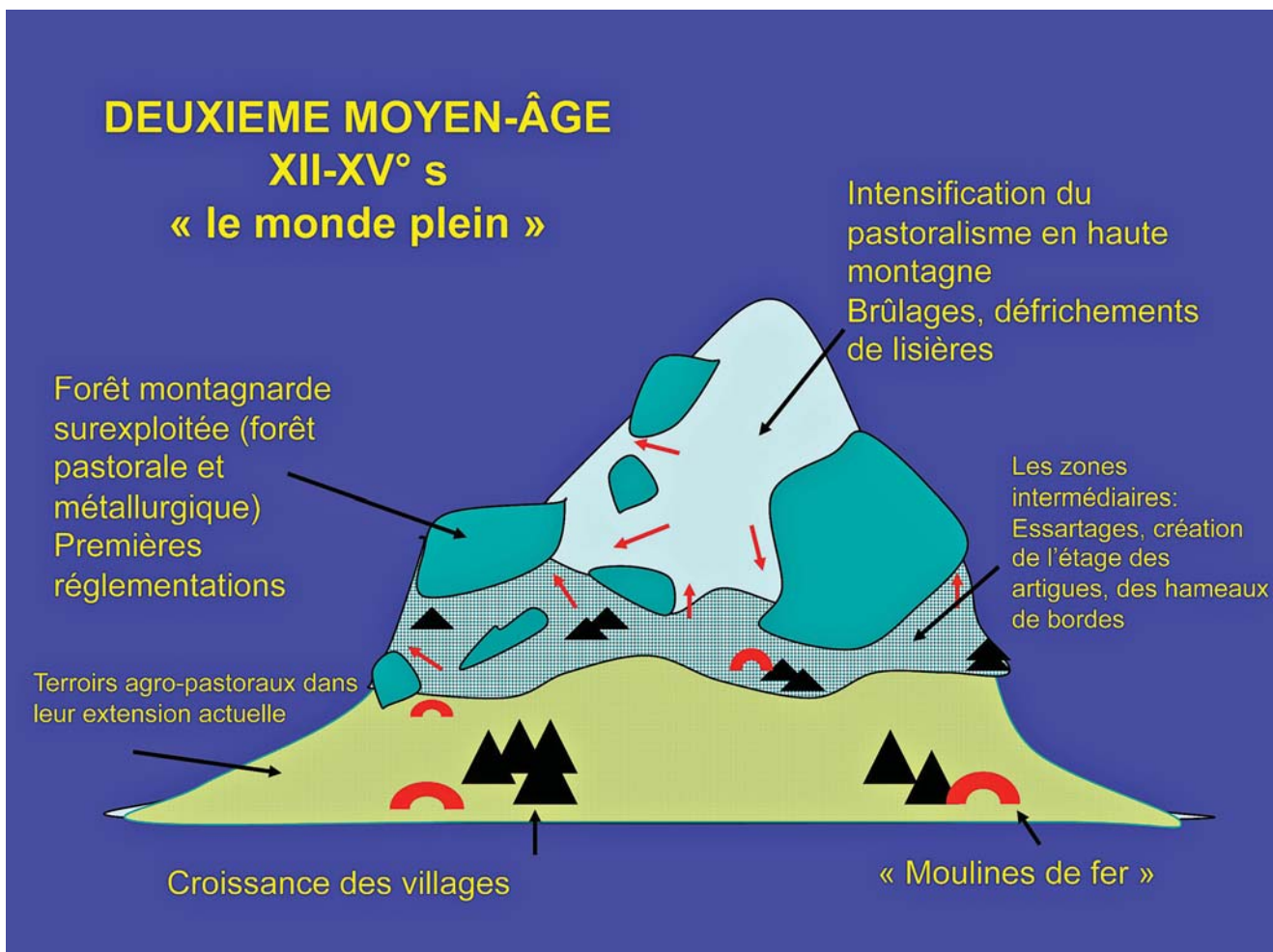
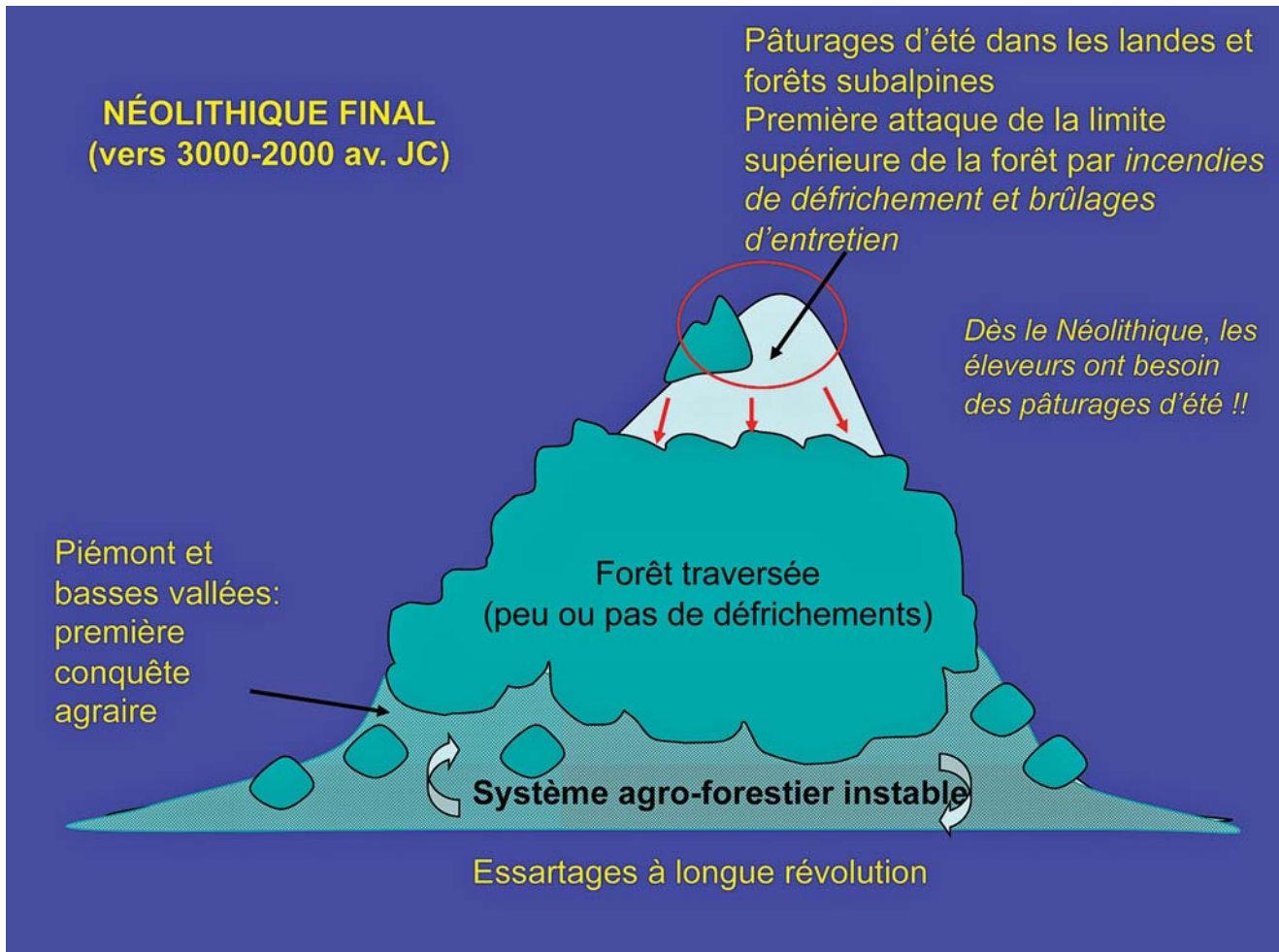
L'histoire de l'environnement :

**Un acquis scientifique récent, basé sur
des méthodologies interdisciplinaires :
éco-histoire, paléo-environnement,
archéologie, biogéographie, géo-
archéologie ...**

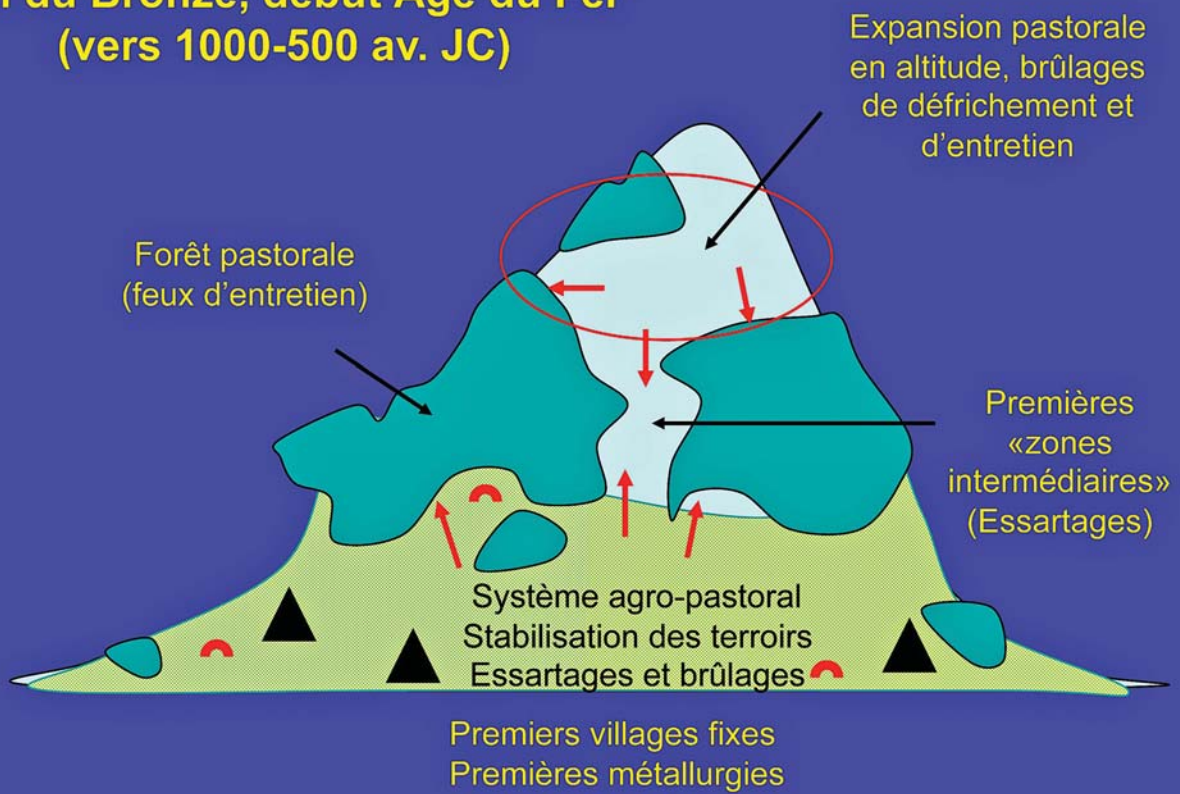


En synthèse : un modèle graphique (très) simplifié de l'histoire des paysages pyrénéens

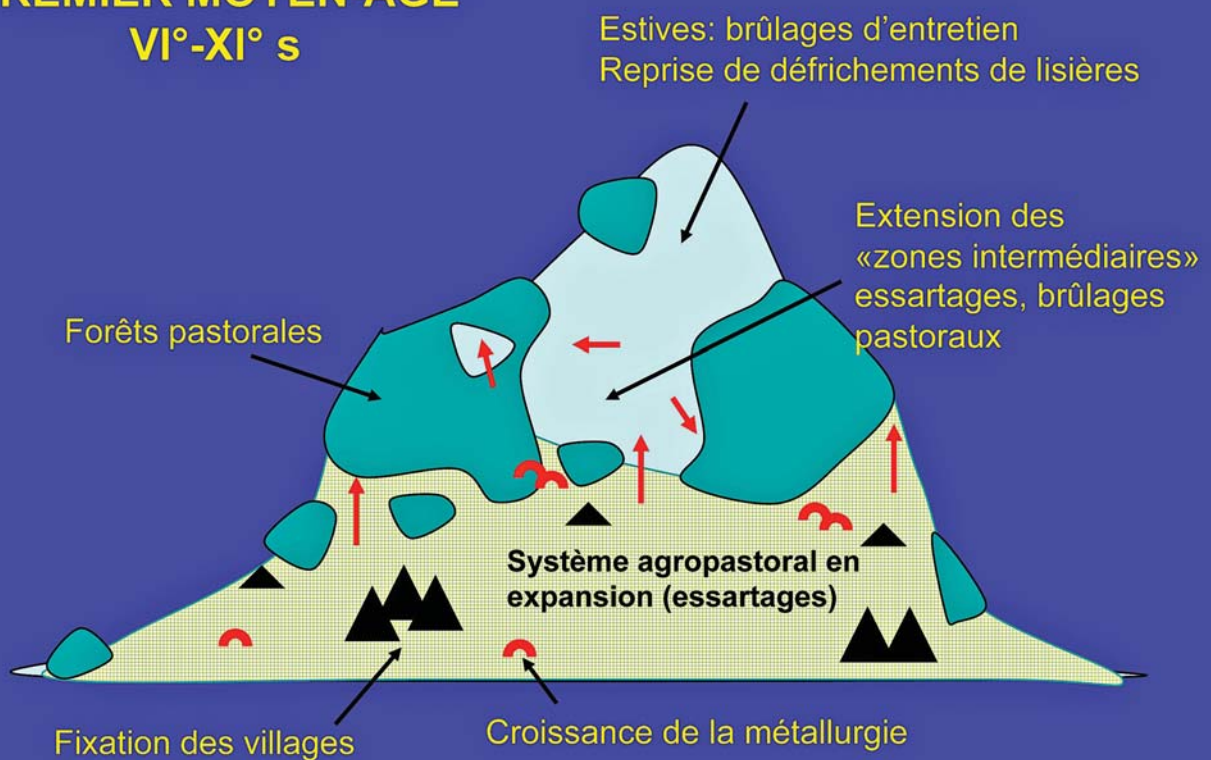




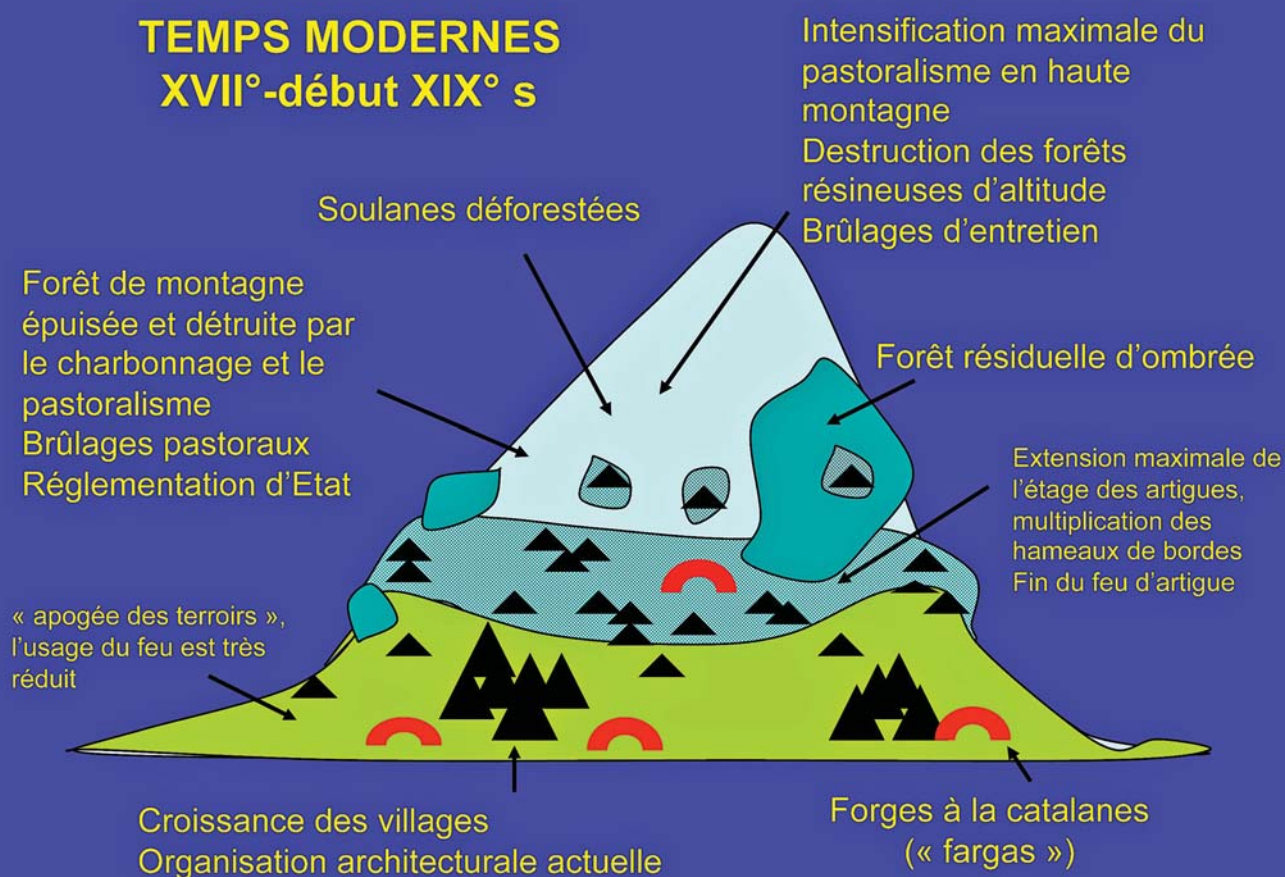
Fin du Bronze, début Âge du Fer (vers 1000-500 av. JC)

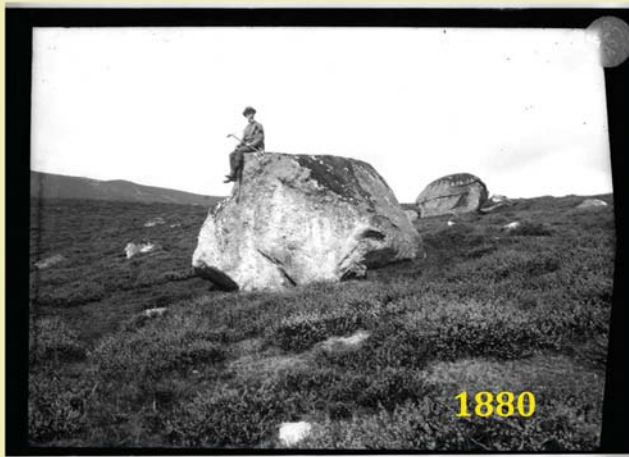


PREMIER MOYEN-ÂGE VI^e-XI^e s



TEMPS MODERNES XVII^e-début XIX^e s





Plusieurs constats pour conclure :

- L'**ancienneté des paysages pastoraux** (2500 à 3000 ans) ;

- L'**évolution contemporaine rapide**, ou qui s'amorce, correspond à une évolution significative par rapport à la vision historique des paysages pyrénéens. Ces derniers ne sont plus ceux qui ont été magnifiés par les forestiers, artistes ou pyrénéistes du début du 20ème siècle notamment.

- La **dynamique végétale** est aussi **amplifiée** par le rallongement des périodes de végétation, **en lien avec les modifications climatiques**.

Contact : jean-paul.metallie@univ-tlse2.fr

Diversité des modes d'élevage et problèmes communs, du général au cas local

Johann Huguenin

Systemes d'Elevage Méditerranéens et Tropicaux (SELMET),
Unité Mixte de Recherche : Cirad - Inra - SupAgro

Tasnim Jemaa

Doctorante UMR SELMET et Institut National d'Agronomie
de Tunisie (INAT)

Résumé

Les élevages d'herbivores à travers la planète se trouvent dans de très multiples systèmes. Cette grande variation s'explique facilement en raison de la diversité géographique, biogéographique (à commencer par les espèces animales), socioéconomique... Globalement, au sein de toutes les activités agraires, l'élevage occupe une place considérable (plus du quart des terres émergées, 40 % du PIB agricole...). Ce développement se réalise pourtant sous fortes contraintes, notamment pour préserver l'accès aux ressources. S'il est toujours délicat de réaliser des typologies de systèmes d'élevage au niveau mondial, il ressort par contre des contraintes communes comme celles qui relèvent du foncier, de la légitimité de la conduite des animaux. L'élevage est de plus en plus mis à l'index pour des impacts sur l'environnement, et il en ressort des préconisations venues de gouvernances extérieures sans prendre en compte les avis et connaissances des intéressés. Les éleveurs eux-mêmes sont conscients des transitions que connaissent leurs systèmes. En conséquence il serait pertinent de prendre en compte leurs expériences afin d'ouvrir des alternatives facilitant les adaptations aux changements en cours.

Préambule sur une Unité de Recherche sur les Systèmes d'élevage

L'unité mixte de recherche Systèmes d'Elevage Méditerranéens et Tropicaux (SELMET), du Centre de coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), s'intéresse aux agro-écosystèmes d'élevages en milieu connaissant de fortes contraintes en régions tropicales et méditerranéennes (dans une trentaine de pays). Ces systèmes questionnent dans leurs contraintes extrêmes les formes et les modalités d'élevage pouvant potentialiser écologiquement les ressources biophysiques. Cette unité a pour ambition de contribuer à l'accompagnement des systèmes d'élevages dans leur évolution en cours, pour promouvoir leurs aptitudes productives, tout en restant respectueux de l'environnement et des processus de renouvellement des ressources. Elle conduit ses travaux avec des équipes partenaires d'Afrique subsaharienne, du bassin méditerranéen, d'Asie du Sud-Est et d'Amérique latine. La plupart des projets est aussi exécutée en partenariat avec des instituts de recherche et des universités français et européens, ainsi qu'avec des centres internationaux et nationaux des pays où les études sont menées.

Introduction à un regard global sur la place de l'élevage

Le changement d'échelle en allant du global au local permet d'apprécier avec recul de la place et des rôles de l'élevage de par le monde. Ce regard en perspective permet également de saisir la très grande diversité des modes et des systèmes d'élevage sur la planète tout en voyant apparaître de grandes contraintes communes touchant une grande majorité d'élevages d'herbivores.

A titre de bref cadrage, nous soulignons que les productions animales sont une composante majeure du secteur agricole et de l'économie de très nombreux pays. Toutes catégories confondues, la planète compte 17 à 19 milliards d'animaux d'élevage dont 1,5 milliards de bovins/buffles et 2 milliards de petits ruminants (ovin/caprin). 70 % de ce cheptel mondial se situe hors des pays de l'OCDE. L'élevage mobilise près de 4 milliards d'hectares de surfaces en herbe, dont 3,4 sont dévolus au pastoralisme. Il fournit le tiers des protéines pour l'alimentation humaine et représente 40 % de la valeur de la production agricole brute (PIB agricole) mondiale (probablement 50% en 2020). Dans les pays du Sud, les animaux contribuent aux moyens de vie de 900 millions de pauvres. Ils mobilisent le travail de 1,4 milliards de personnes au niveau mondial (SELMET, 2012).

Eléments de repères sur l'élevage au niveau mondial

- . 26-27 % des terres émergées non glaciaires (TENG = 14,94 milliards d'ha) utilisées par l'élevage,
- dont : 3,4 milliards d'ha de terres de parcours et 0,7 milliards d'ha de terres de culture pour l'élevage,
- . 19 milliards d'animaux domestiques dans le monde dont 1,5 de bovins/buffles et 2 d'ovins/caprins,
- . 40% du PIB agricole provient de l'élevage (tous pays hors ceux de l'Ocde),
- . 1,4 milliard de personnes vivent de l'élevage dont 0,9 en situation d'extrême pauvreté,
- . Le pâturage contribue à 30 % de la viande consommée du monde et 69 % du lait.

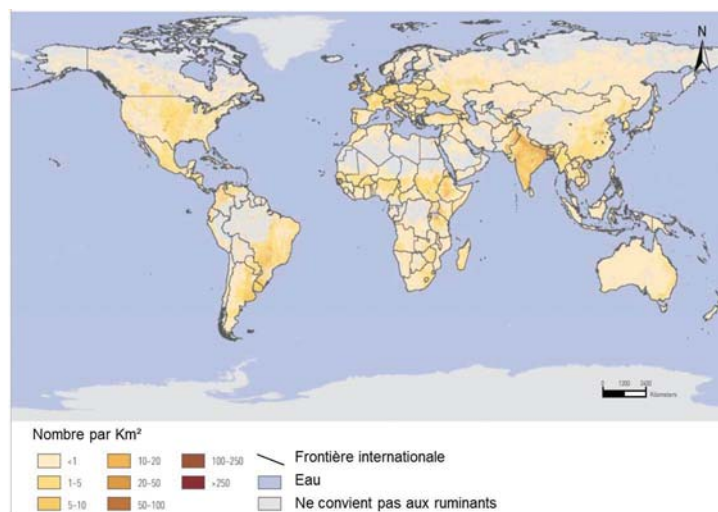


Fig. 1. Densité globale du cheptel bovin au niveau mondial, Source FAO 2007

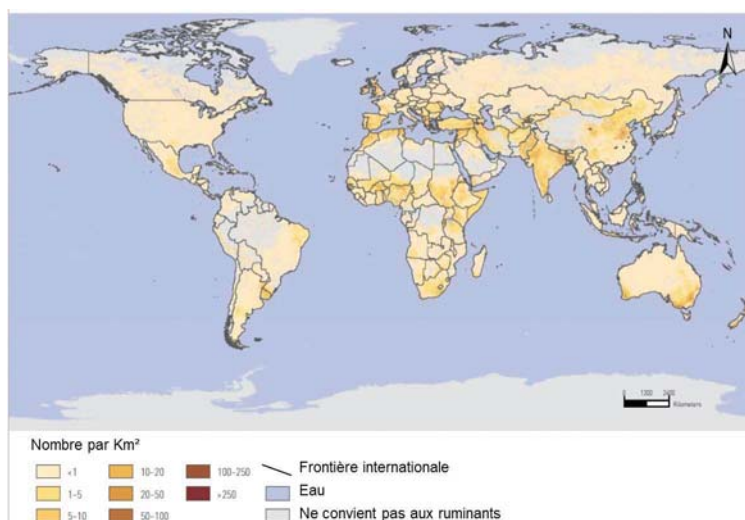


Fig. 2. Densité globale du cheptel de petits ruminants au niveau mondial, Source FAO 2007

Des élevages en fortes transitions pour s'adapter aux changements sociétaux et territoriaux

Les activités d'élevage sont soumises à de profonds changements de diverses natures. La rapide progression des phénomènes d'accaparement des terres de parcours, la régression des droits d'accès aux ressources par les éleveurs, les mutations sociétales et économiques amènent la majorité des systèmes d'élevages à se transformer pour s'adapter et tenter de se maintenir, voire survivre. A cela se surajoutent les effets des aléas du changement climatique qui impactent les formes de mobilités des animaux, tout comme la pression sur les ressources. L'élevage est en outre fortement en question dans les instances internationales. Ce secteur d'activité fut mis à l'index pour sa contribution à la désertification au cours des années 1990, avant que des analyses montrent que ce type de généralisation était contre-productif pour avoir des implications opérationnelles. Au cours des années 2000, des organismes internationaux ont souligné d'autres effets négatifs, supposés ou avérés, sur l'environnement : pollution des eaux, gaz à effet de serre, biodiversité. Les enjeux pour les systèmes d'élevage sont donc de réduire leurs effets négatifs sur l'environnement, tout en faisant la preuve de leur capacité à produire des services écosystémiques.

Diversité des systèmes d'élevage et contraintes communes

Les élevages de par leur répartition au niveau mondial, dans des écosystèmes très variés, pour des fonctions attendues différentes, présentent de multitudes systèmes, modes de conduite et de cultures (mode de vie).

Nombreuses sont les classifications qui varient selon les variables discriminantes utilisées. Souvent sont utilisés les niveaux d'intégration de l'élevage avec l'agriculture, de mobilité, de conduite, d'occupation de l'espace, de fonctions de productions... Les exercices de classement peuvent permettre des approches préalables, mais, sur un plan pratique, le résultat donne des patchworks qui montrent très vite que les spécificités locales dominent (Cf. Encadré ci-après). Pourtant, il ressort des caractéristiques génériques, qui se trouvent généralement au niveau des contraintes et des perturbations rencontrées par de très nombreux systèmes d'élevages de la planète.

L'accès aux ressources constitue la contrainte majeure à laquelle se confrontent les élevages herbivores. Et les systèmes d'élevage qui sont les plus touchés sont ceux qui correspondent le plus aux grands traits de fonctionnement du pastoralisme, qui trouvent leur flexibilité à travers leurs aptitudes à gérer des mobilités et nourrir leur animaux à partir de parcours (90 % de l'alimentation issue des parcours). Les territoires pastoraux ou d'élevage extensif ont partout connu d'importantes modifications. La poussée démographique des populations a eu un effet direct sur le redécoupage des formes d'emprises spatiales dans l'espace rural. Et indirect par l'augmentation, des activités agraires pour nourrir l'ensemble d'une population en forte augmentation notamment urbaine. Le Maghreb a par exemple été une des régions au monde qui a connu une très forte augmentation démographique. Au début du XX^{ème} siècle, la population de cette région était estimée à 12 millions d'habitants. En 1950, elle atteint 21 millions et, en 2001, 70 millions. En un siècle, elle a été multipliée par près de six et, de 1950 à 2001, par plus de trois.

Hormis les incidences de l'évolution démographique sur la recomposition des espaces pastoraux, sont apparus aussi de nouveaux usages et utilisations de ces espaces : zones d'extraction (activités minières, captation de ressources énergétiques), aménagements territoriaux (routes, barrages, zones urbaines), aires protégées, aménagement et emprise agricole (zone irriguée, plasticulture, plantation, cultures sur parcours). Par ailleurs, se développent des modes vie propres aux milieux urbains qui percolent en milieu rural : scolarisation, construction en dur des habitats, suivis sanitaires (dispensaire), structuration des marchés... De tous ces changements ont résulté des processus de sédentarisation qui ont induit des conduites et mobilités des troupeaux différents. Les éleveurs ont dû s'adapter à ces bouleversements en développant des stratégies pouvant leur permettre de maintenir des accès aux ressources primaires (eau et parcours). Ce processus a été souvent accompagné par des politiques publiques qui ont fragilisé les règles foncières locales à travers des refontes nationales (destinées le plus souvent à favoriser les cultures agricoles). D'autres droits ou règles foncières ont émergé de manière plus ou moins opportune en se déclinant vers des formes de privatisation ou de captation du droit d'attribution d'accès aux ressources primaires, moyennant des services ou des locations.

Quelques exemples de la diversité des systèmes d'élevage de par le monde

Elevage en dehesa (pâturage en castillan), est un domaine foncier municipal formé d'une pâture en sous-bois clairsemé. Ce mode d'exploitation agro-sylvo-pastoral se rencontre dans la péninsule ibérique et au Maghreb. Existant depuis le Moyen Âge, il permet aux habitants d'une commune de nourrir gratuitement leur bétail et de récolter des produits forestiers non ligneux. Ce mode d'exploitation revêt une grande importance dans la péninsule ibérique, dans la mesure où il aide à maintenir in situ des populations rurales à faible niveau de vie. Le système a notamment permis de réduire l'abandon des fermes, l'exode vers les villes et le vieillissement de la population. Il se rencontre dans des régions à faible potentiel économique : sols pauvres, production agricole limitée, industrie inexistante. Dans la péninsule ibérique, il occupe une surface entre deux et quatre millions d'hectares. Le système communal de la dehesa se rencontre également dans le Maghreb. Différentes espèces peuvent y être rencontrées : chênes, oliviers, caroubiers, etc. Une des plus importantes dehesas d'Algérie se trouve à l'est du pays, entre la plaine de Morsott et le plateau de Boukhadra.

Des peuples de rennes (Nenets, Evens, Lakouts, Chouvane, Dolganes...) se trouvent en Sibérie nord-orientale où les conditions de vie sont rudes, en raison du grand froid, des vents violents, et de l'inondation des sols lors du dégel. Des populations parviennent pourtant à y vivre grâce à l'élevage du renne et, dans une moindre mesure, à sa chasse. Dans les sociétés qui l'élèvent et le chassent, le renne conditionne au quotidien la manière de vivre de ces peuples. Il leur sert à se nourrir, s'abriter et se vêtir, fabriquer des outils (ramure), ou bien encore à se déplacer (attelage et monture). Nomades, ils se déplacent au rythme des transhumances, leurs habitations sont légères et démontables. Le Nenets, durant l'hiver, alors que la température peut descendre jusqu'à -50°, font paître leurs rennes sur les pâturages de mousse et de lichen des forêts du sud, ou taïga. Durant les mois d'été, lorsque le soleil de minuit transforme la nuit en jour, ils laissent derrière eux les mélèzes et les saules pour migrer vers le nord. Après avoir traversé les eaux gelées de l'Ob, ils atteignent la toundra dénuée d'arbres sur les rives de la mer de Kara. Ce parcours représente environ 1 000 km.

Elevage pastoral en zones arides d'Afrique du Nord et du proche Orient. Il concerne huit millions de personnes et couvre une superficie de 250 millions d'hectares, soit approximativement un quart de cette région. Certains éleveurs cultivent de petites surfaces lorsque l'eau est disponible. Cependant, la pluviométrie annuelle de ces régions est inférieure à 250 mm et connaît des sécheresses sévères récurrentes (une à deux fois tous les cinq ans). Cette situation biophysique limite le développement des cultures à seulement quelques zones où l'eau peut être accessible par puisage. Les éleveurs ont surtout des troupeaux composés essentiellement de petits ruminants (80 millions) de camelins et d'ânes. Le système de conduite pastorale est basé sur la mobilité des troupeaux qui se déplacent selon les disponibilités en pâturages - en liaison avec la distribution saisonnière de la pluie - et en points d'eau. Ce mouvement peut avoir lieu entre zones plus humides et zones sèches des basses terres, ou entre les plaines et les hautes terres. Dans le passé, l'eau n'était disponible qu'à partir de systèmes fixes de stockage, mais l'usage de tankers d'eau mobiles a permis aux propriétaires d'animaux de parcourir de plus grandes distances saisonnières.

Les Peuls étaient principalement des pasteurs de la région sahélo-saharienne qui se répartissent dans une quinzaine de pays, en Afrique de l'Ouest, mais également au Tchad, en République centrafricaine et au Soudan. D'abord nomades, beaucoup se sont en partie sédentarisés. Leur dispersion et mobilité ont favorisé les échanges avec d'autres populations. Leur origine et celle de leur identité, pas uniquement liée à la langue peule (pular ou fulfulde) a longtemps fait débat. Les Peuls constituent une minorité dans tous les pays où ils résident. Ils sont cependant le principal groupe ethnique en Guinée (40 %). L'expansion spatiale des éleveurs peuls en zone tropicale humide est un phénomène relativement récent. Depuis les années 1980 l'expansion des Peul y a pris une forte ampleur, les amenant au contact de la forêt dense humide dans les savanes du Sud. Parmi les facteurs ayant incité les Peuls à cette progression, se trouve la richesse fourragère des pâturages et les progrès de la lutte contre la trypanosomiase bovine qui ont permis de lever en partie le handicap qu'elle représentait pour le bétail dans ces nouvelles zones. Mais il faut aussi prendre en compte un comportement pionnier des éleveurs peuls, même si celui-ci provient en fait d'une sorte de fuite en avant.

La relation pastorale d'équilibre entre l'offre disponible des ressources et les besoins alimentaires des animaux, en disposant d'une aire de parcours suffisamment vaste pour offrir une diversité d'état des couverts végétaux, s'est donc peu à peu altérée : diminution des surfaces de parcours, diminution des mobilités et donc des temps physiologiques pour le renouvellement des ressources, augmentation des cheptels. Les nouvelles modalités de conduite des pâtures ont fréquemment induit des successions végétales aux productivités moindres (Cf. Fig. 3.). Actuellement la relation d'équilibre entre l'offre fourragère des parcours et les besoins alimentaires des animaux se trouve rompue dans la majorité des territoires d'élevage extensif de la planète. Les études sur le sujet montrent qu'au Maghreb et au Proche Orient, la contribution des parcours à l'alimentation des animaux avoisine 40 - 60 %.

En Afrique du Nord, au cours du 20^{ème} siècle, la surface des parcours steppiques a diminué de moitié et de plus la baisse de la productivité fourragère des parcours est de 50 % (Fig.3). Dans cette région du monde comme dans de nombreuses autres régions, les éleveurs ont dû avoir recours à d'autres ressources alimentaires que celles qui avaient toujours été fournies par les parcours. Ce "décrochement" ou "découplage" en terme d'agroécologie, entre la production primaire locale et l'alimentation des animaux a commencé à se répandre en Afrique du nord dans les années 1980 - 1990. Si le recours à des concentrés et notamment de l'orge en grain a d'abord été initié par des politiques publiques lors de sécheresses prononcées (complément fortement subventionné), actuellement les systèmes d'alimentation reposent essentiellement sur la disponibilité de compléments. Une partie de l'orge apportée peut être produite par les éleveurs, mais la majorité des céréales et autres concentrés proviennent de zones extérieures aux territoires steppiques (une grande partie provient même d'importation).

Cette évolution des systèmes alimentaires des élevages a contribué fortement à l'augmentation du coût de la viande auprès des consommateurs. Ces systèmes d'élevage en situation de découplage, qui doivent avoir recours à des aliments extérieurs, se trouvent face à une double incertitude pour nourrir leurs animaux : celle des aléas climatiques dus notamment aux sécheresses récurrentes et celle de la variation des prix des céréales et compléments à acheter.

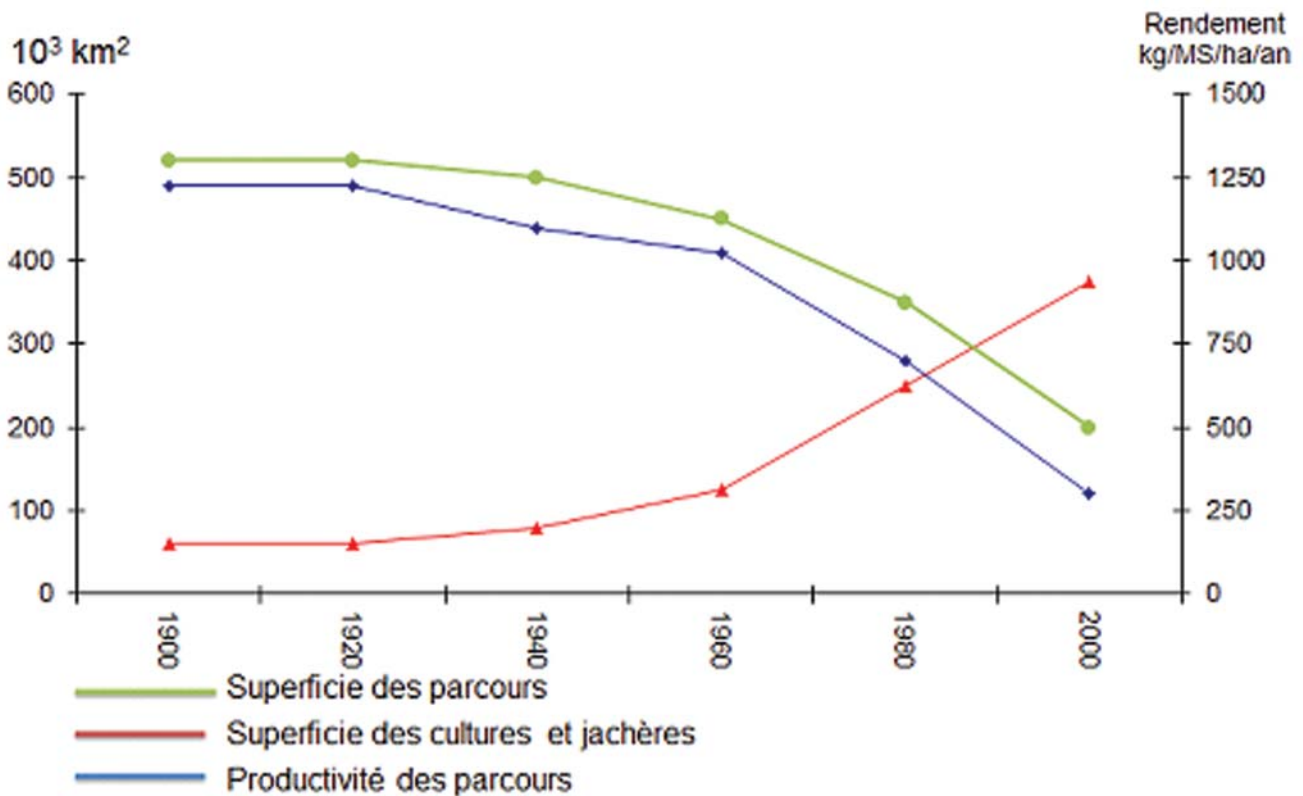


Figure 3. Evolution de l'utilisation des terres steppiques en Afrique du nord et évolution de la phytomasse pérenne des steppes sources : Le Houerou, 2005).

Ces transformations au niveau des territoires pastoraux ont aussi été accompagnées par de profondes modifications des termes de l'échange entre produits d'origine animale et produits agricoles. Ces nouveaux rapports sont nettement plus favorables aux produits agricoles. L'exemple de la situation en Afrique de l'ouest est représentatif du phénomène. Lors des sécheresses, qui sont récurrentes dans cette partie du monde, le prix des céréales pour l'alimentation humaine augmente fortement alors que le prix du bétail chute. Lors des années à pluviométrie normale le prix des céréales de 70 Fr CFA/kg et une tête de bovin 90.000 Fr CFA (100 Fr CFA = 6,56 €). En revanche, lors des années sèches, le prix des céréales et de 200 Fr CFA/kg et une tête de bovin 60.000 Fr CFA. En conséquence, les éleveurs pour acheter 1 t de céréale doivent vendre une quantité de bétail différente suivant les années : 0,8 tête en année normale ou 3,3 têtes en année sèche. Les éleveurs, en année de sécheresse, doivent donc vendre 4 fois plus de bétail.

En matière de marché, en changeant d'échelle, il est intéressant de noter les jeux institutionnellement faussés de la concurrence entre productions locales et marchés internationaux. A titre d'illustration, il faut relever la situation du marché de la viande en Afrique de l'ouest au cours des années 1980 - 1990 (Fig. 4). L'organisation régionale des échanges reposait sur des flux de production d'animaux partant de la zone sahélienne (Mali, Burkina Faso, Niger...) qui se vendaient dans les pays côtiers (Côte-d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin...). Mais à partir des années 1980 des surproductions de viandes européennes ont été acheminées à très bas prix dans les ports des pays côtiers. Il en a résulté des pertes de revenus des éleveurs du Sahel, là même où étaient conduits des projets européens de développement de l'élevage !

Ces viandes européennes subventionnées à bas prix ont obligé les éleveurs Sahéliens à baisser le prix de leur bétail pour pouvoir le vendre ! Ces éleveurs ont dû augmenter leur taux de décapitalisation pour compenser la perte financière... Cette situation paradoxale a disparu à la fin des années 1990 - début des années 2000, lors de la redistribution mondiale des marchés de la viande (Fig. 5 & 6)

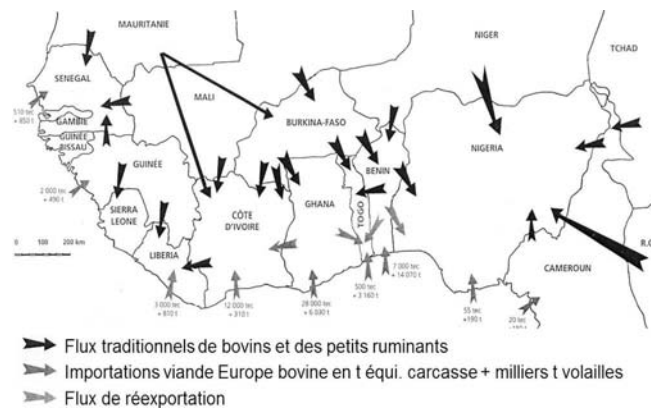


Figure 4. Flux de viande et têtes de bétail en Afrique de l'Ouest dans les années 1990 (source : Cirad).

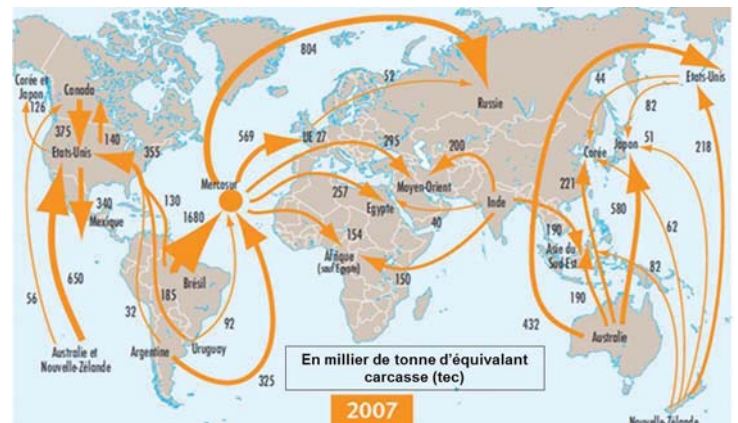
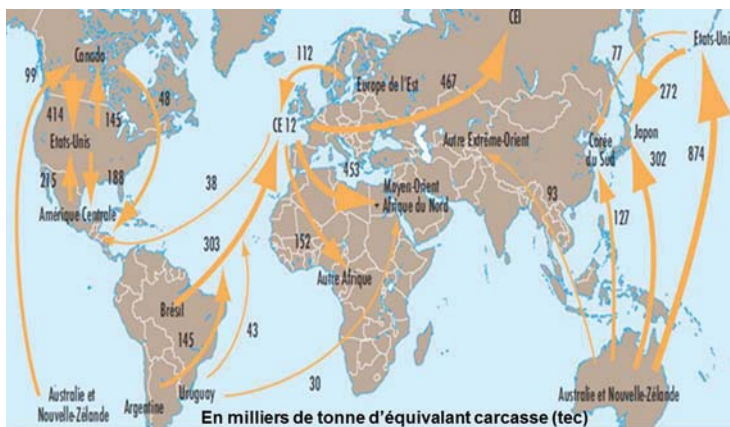


Figure 5. Flux des marchés de la viande au niveau mondial en 1992 (Source : FAO).

Figure 6. Flux des marchés de la viande au niveau mondial en 2007 (Source : FAO).

Les flux de viande bovine sont pilotés par des logiques de plus en plus financières. L'entrée des produits du Brésil dans le marché mondial a fortement contribué à la mutation de ces flux mondiaux.

Les éleveurs d'herbivores voient leurs activités, depuis quelques décennies, de plus en plus confrontées à des contraintes majeures d'ordre territorial, économique et politique. Pourtant dans de nombreuses régions du monde les systèmes d'élevage semblent s'adapter. Les pratiques et techniques évoluent, se transforment, les activités d'élevage perdurent, les cheptels augmentent. Ces adaptations sont remises en cause sur le plan environnemental.

Dans les années 1990, l'élevage a été notamment accusé de désertification, sans que soient analysées des lectures systémiques prenant en compte les facteurs démographiques, biogéographique, socioéconomique. Souvent on a mélangé les causes et les conséquences. Et il a été procédé à des généralisations simplistes qui n'avaient, par exemple, pas noté que la présence de l'élevage en certaines zones (subhumides tropicales) peut favoriser l'émergence d'espaces boisés au détriment des savanes (dès les années 1950-1950, des travaux scientifiques expliquaient ces processus écologiques ; Koechlin, 1961).

Plus récemment des contraintes d'un autre type apparaissent, qui touchent à la légitimité même des activités d'élevage. Des études d'instances internationales (Fao, Banque Mondiale, UICN) signalent que l'élevage a des répercussions qui se traduisent également à l'échelle globale de la biosphère à travers les changements climatiques (à cause des émissions de gaz à effet de serre des animaux), qui sont au cœur des préoccupations environnementales depuis les années 2000. Elles soulignent aussi des nuisances liées aux pollutions, à l'épuisement des ressources et à l'altération des habitats (perte de la biodiversité). Certes, certains types d'élevage en "feedlot" peuvent nettement être accusés de tels méfaits. Mais cette facilité à répandre l'opprobre de façon générale tend à considérer que tous les éleveurs sont sans connaissance des fonctionnements des milieux biophysiques dans lesquels ils vivent. Cette insidieuse réflexion se diffuse avec l'idée que les éleveurs ne seraient plus à même de gérer des problèmes macro et méso environnementaux qui les dépassent. Cette suspicion devient une lourde contrainte touchant au cœur de la légitimité des éleveurs.

Impliquer les éleveurs et s'appuyer sur leurs connaissances et savoir-faire

Les phénomènes d'externalités négatives liés à l'élevage, les impacts sur les ressources, doivent être considérés dans des approches systémiques afin de comprendre les raisons pour lesquelles certains élevages ont dû évoluer en adoptant des pratiques qui peuvent poser problème. Il faut affiner les analyses, voir les formes d'activités d'élevage qui sont réellement concernées. Enfin, il serait urgent d'aborder ces situations par des démarches qui impliquent les professionnels, les éleveurs (démarche bottom up), en partant du principe qu'ils sont dépositaires d'un important savoir et savoir-faire.

Les modes d'élevage insérés dans des écosystèmes pâturés nécessitent de la part des éleveurs (agropasteurs, pasteurs), un complexe exercice de perception du territoire duquel ils doivent poser des choix pour se projeter dans un lieu à une saison donnée, en sachant qu'une fois les choix mis en œuvre, les ajustements rapides sont ensuite difficiles. Certes le cultivateur possède également des capacités similaires, mais généralement pas aux mêmes échelles de temps et d'espace. Pas non plus avec les mêmes contraintes, à commencer bien souvent par le milieu biophysique sévère des parcours exploités. Ces parcours présentent des contrastes saisonniers prononcés qui amènent les éleveurs/pasteurs à conjuguer au mieux l'espace et le temps, car la ressource fourragère n'a pas une production constante suivant les saisons. Ces différents endroits à pâturer doivent être complémentaires entre eux dans le temps, en limitant les problèmes de "jointure" (disettes entre deux zones et périodes de parcours).

Les éleveurs en systèmes pâturés doivent faire preuve d'une capacité permanente d'anticipation, d'une activité très complexe qui nécessite de "faire pour savoir et savoir pour faire". De leur savoir et de leurs connaissances des milieux, les pasteurs arrivent à mettre en œuvre des pratiques subtiles qui passent par différentes modalités et stratégies. Elles concernent le déplacement et le mouvement des troupeaux, qui dépendent d'une conjugaison de plusieurs facteurs, et au-delà de ceux des ressources primaires (eau, sel, fourrage), il y a aussi tous ceux qui sont liés aux aspects humains (règles foncières - d'accès aux ressources, d'entraide, d'échanges, culturels...).

Perspectives et conclusion

Une reconnaissance des savoirs locaux des professionnels tend à s'instruire à la suite du livre de la FAO qui a fait polémique en 2006 (Steinfeld et al., 2006). Au niveau international une plateforme multi-parties prenantes travaille sur un programme mondial d'action et d'appui pour un développement durable du secteur de l'élevage (<http://www.livestockdialogue.org/>). Elle comprend des structures professionnelles, des organismes internationaux et des institutions de recherche. La croissance démographique, l'augmentation des revenus et l'urbanisation ont fait de l'élevage une des croissances les plus rapides des sous-secteurs de l'agriculture.

L'expansion du secteur passé dans les pays développés et plus récemment dans les pays émergents, a été impressionnante, et a été associée à une transformation généralisée du secteur de l'élevage. Il faut donc veiller à ce que l'expansion de la demande continue pour les produits d'origine animale, sans qu'augmente la pression sur les ressources naturelles, et contribue à des résultats socialement souhaitables. Toutefois, il faut adopter d'autres ajustements et des améliorations dans les politiques sectorielles, la gouvernance et les investissements favorables aux élevages dont le fonctionnement s'appuie sur des écosystèmes pâturés (aux forts potentiels d'aménité : contribution à la biodiversité, à la résilience des milieux, la séquestration du carbone...).

Les membres de cette plateforme suggèrent de travailler sur trois axes majeurs pour concilier la monter en puissance des activités d'élevage, tout en s'assurant le maintien des facultés et fonctions écosystémiques des milieux utilisés :

- . Générer de nouvelles efficacités en appliquant des technologies et des savoirs existants, ainsi que des cadres institutionnels pour une meilleure efficacité de l'utilisation des ressources, et potentialiser les gains économiques et sociaux,
- . Rétablir la valeur et l'intérêt des pâtures, parcours, prairies, dont les apports alimentaires présentent de grandes marges de valorisation (selon les connaissances d'utilisation) et dont le fonctionnement contribue à capter le carbone, maintenir la biodiversité, favoriser la fertilité des milieux,
- . Aller vers le zéro rejet, réduire la surcharge en nutriments et les émissions de gaz à effet de serre par rapport au coût-efficacité du recyclage et de récupération des nutriments et de l'énergie contenue dans le fumier animal.

Références bibliographiques

- Asiedu F., Gouro A.S., Ndlovu L., Lemata K., 2009. Multiplier les efforts pour soutenir le développement de l'élevage dans les pays ACP. Note d'orientation ACP : Multiplier les efforts pour soutenir le développement de l'élevage dans les pays ACP / La science, la technologie et l'innovation face aux défis de la sécurité alimentaire et de l'émancipation économique. Ed CTA, 17 p. Lien-Url
- Béranger C., Bonnemaire J., 2009. Des limites au développement des productions animales. Académie d'Agriculture de France ; Séance du 4 février 2009 : "Nourrir le monde en 2050", 2 p. Texte à ce Lien-Url / Diaporama à ce Lien-Url
- Blanfort V., Doreau M., Huguenin J., Lazard J., Porphyre V., Soussana J.F., Toutain B., 2011. Impacts et services environnementaux de l'élevage en régions chaudes. INRA Prod. Anim., 2011, 24 (1), 89-112.
- Cirad, 2012. Elevage et pays du sud. Ed. Cirad pour le salon international de l'agriculture 2012, 16 p. Lien-Url
- Coulon J.B., Lecomte P., 2011. Troupeaux sous les tropiques. INRA MAGAZINE n°19 o DÉCEMBRE 2011, 12 p. Lien-Url
- Faye B., 2001. Le rôle de l'élevage dans la lutte contre la pauvreté. Revue Élev. Méd. vét. Pays trop., 2001, 54 (3- 4) : 231-238. Lien-Url
- Gerber P., Mooney H.A. Dijkman J., Tarawali S., de Haan C., 2010. Livestock in a Changing Landscape: Experiences and Regional Perspectives (V2). Ed. Island Press, Cirad, Fao-Lead, Ilri, Scope, 210 p. Lien-Url
- Ghanem H., Stamoulis K., Wiebe K., 2009. La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture - LE POINT SUR L'ELEVAGE. Ed. Fao, 202 p. Lien-Url
- Huguenin J., 2005. Un regard sur le pastoralisme à travers le monde orienté vers les régions tropicales et méditerranéennes. APCA - AFP, Chambres d'Agriculture n°940, Dossier Le pastoralisme collectif en France, 31-34.
- Kateb K., 2002. L'actualité démographique du Maghreb. ministère de l'Éducation nationale - direction de l'Enseignement scolaire pour Eduscol avril 2002, 25 p. Lien-Url
- Koechlin J., 1961 - La végétation des savanes dans le Sud de la République du Congo - Brazzaville, Ed. ORSTOM, 309 p.
- Kruska R.L., Reid R.S., Thornton P.K., Henninger N., Kristjanson P.M., 2003. Mapping livestock-oriented agricultural production systems for the developing world. Agricultural Systems, 77 (2003) 39-63. Lien-Url
- Le Houérou H.N., 2005. Evolution de l'utilisation des terres steppiques en Afrique du nord et évolution de la phytomasse pérenne des steppes. Sécheresse vol. 16, n° 2, juin 2005, 89-96. Lien-Url
- McLeod A., 2011. L'élevage dans le monde en 2011 Contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire. Ed. Fao, 150 p. Lien-Url
- Mena Y., Castel J.M., Morand-Fehr P., 2006. Analyse technico-économique des systèmes de production ovine et caprine : méthodologie et valorisation pour le développement et la prospective. Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 70 ; 16-21. Lien-Url
- Otte J., Costales A., Dijkman J., Pica-Ciamarra U., Robinson T., Ahuja V., Ly C., Roland-Holst D., 2012. Livestock sector development for poverty reduction: an economic and policy perspective Livestock's many virtues. Ed. Fao - A Living from Livestock, Pro-Poor Livestock Policy Initiative, 186 p. Lien-Url
- Pfimlin A., 2008. Analyse du rapport Fao de 2006 "l'ombre de l'élevage sur la planète" et perspectives européennes. Institut de l'Elevage, 10 p. Lien-Url
- Smith J., Le Gall F., 2012. Identifying investment opportunities for ruminant livestock feeding in developing countries. Ed. World Bank, USAID, FAO ; 181 p. Lien-Url
- Steinfeld H., Gerber P., Wassenaar, Castel V., Rosales M., de Haan C., 2006. L'ombre portée de l'élevage - Impacts environnementaux et options pour leur atténuation. Ed. Fao - LEAD, 494 p. Lien-Url
- Steinfeld H., Mooney H.A., Schneider F., Neville L.E., 2010. Livestock in a Changing Landscape: Drivers, Consequences, and Responses (V1). Ed. Island Press, Cirad, Fao-Lead, Ilri, Scope, 450 p. Lien-Url
- Wint W. Robinson T., 2007. Gridded livestock of the world. FAO, Pro-Poor Livestock Policy Initiative, 141 p. Lien-Url
- World Bank, 2009. Minding the Stock Bringing Public Policy to Bear on Livestock Sector Development. World Bank, Report No. 44010-GLB, 92 p. Lien-Url

Le terrain aujourd'hui

Emmanuel Alonso

Responsable Pôle Territoire
Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées



Droits du sol, usage de l'herbe et semi-liberté du bétail

Sur les actions en cours pour continuer ces pratiques du milieu, créatrices à la fois de produits agricoles, de paysage, de lien social : " un avenir qui ne renie pas son passé mais entend l'adapter sans le dénaturer ".

Aujourd'hui, sur le terrain, en zone de montagne et particulièrement ici, dans les Hautes-Pyrénées, les actions interviennent également en zone intermédiaire, où s'illustre un enjeu qui est également à la croisée de propriétés, droit du sol et usage de l'herbe, comme certains travaux que nous conduisons sur les cantons de la Vallée des Gaves qui nous permettent de l'illustrer. Donc, deux sujets qui sont présents en estive.

Nous étudions, à travers différentes études, la question un peu plus privative de l'usage du sol et de l'herbe qui est sur ce sol. L'exposé qui vous est proposé repose sur cet enjeu et au travers de territoires dont le Val d'Azun, puisque nous avons des données dépassant le seul champ agricole. Je vais donc vous les présenter, sachant que des situations similaires concernent d'autres zones, du moins haut-pyrénéennes.

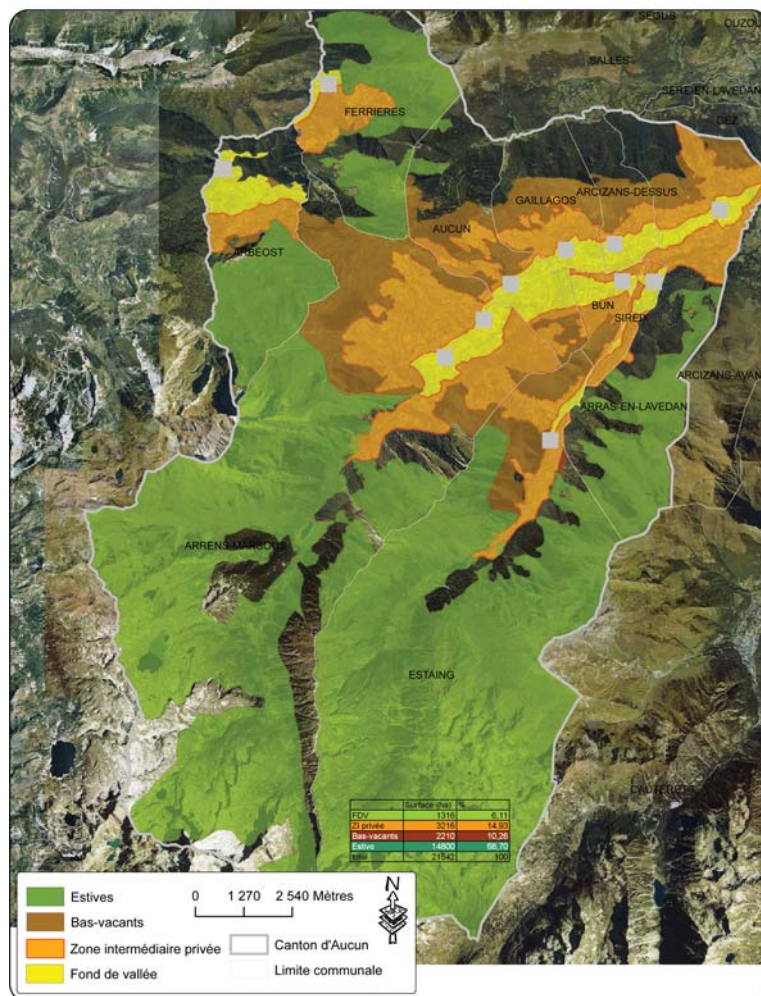
Les Zones Intermédiaires

Définition ou localisation dans l'espace

Une zone dans les Hautes-Pyrénées qui est donc intermédiaire dans l'espace et le temps, entre les surfaces privées de fond de vallées et les surfaces collectives d'estives, qui servent ou qui servaient historiquement avant la montée en estive et après la montée en estive, et sont constituées d'espaces mélangeant la sphère privée et la sphère publique (avec des terrains de collectivité aussi qui sont situés en zones intermédiaires : les bas vacants ou communaux).



Carte 1 : Canton d'Aucun - Localisation des zones intermédiaires en interdépendance avec le fond de vallée et les estives



Les données sont issues d'études sur les Zones Intermédiaires.

Les zones intermédiaires sur le territoire représentent une grande part du territoire.

Sur la carte, dans le Val d'Azun sur le fond de Vallée, les terrains mécanisables sont les surfaces qui sont en jaune.

Les zones intermédiaires c'est l'ensemble des deux marrons.

Le marron clair c'est l'ensemble des Zones Intermédiaires privées.

Le plus foncé c'est les zones intermédiaires collectives.

En vert : les surfaces collectives, les estives.

En termes de répartition dans le paysage, les zones intermédiaires constituent donc une proportion importante dans le territoire. On voit à travers le tableau ci-après comment cela s'organise et ce qu'on a mis de côté, à usage agricole (qui est déclaré à titre privé par les exploitants) et qui représente sur le territoire du Val d'Azun environ 2.200 ha.

Une part dans les exploitations est travaillée par les agriculteurs sans être absolument maîtrisée (du point de vue social notamment) : 430 ha, et une autre classée "d'agrément", qui correspond à des usages qui ne sont pas directement liés à de la production, et des propriétaires "ruraux" qui pour des besoins de loisir ou d'agrément utilisent ces surfaces.

L'enjeu d'un point de vue agricole sur ce territoire, et en termes de maîtrise du foncier, c'est 430 ha qui sont travaillés et qui ne sont pas déclarés par les exploitants.

	Déclaré		Non déclaré		Agrément	
	Ha	% des surfaces du territoire	Ha	% des surfaces du territoire	Ha	% des surfaces du territoire
FDV	690.1	24.93	95	3.42	37	1.33
ZI privée	1529	55.01	332.6	11.97	96	3.45
Total	2219.10	79.83	427.6	15.38	133	4.78

Cette surface là représente 15 % des surfaces du territoire à l'échelle d'un canton.

Cet enjeu (dont on voit la répartition, les 15%) se situe nettement en zones intermédiaires et représente déjà, rien que dans le secteur des zones intermédiaires 12 % (hors agrément).

Quand on localise ces données à l'échelle du terrain on va retrouver toutes les catégories, donc toujours la répartition de ce fond de vallée : zones intermédiaires privées et zones intermédiaires collectives. On va retrouver les différentes problématiques dont tous les terrains non déclarés, et on a à la croisée des zones une gestion collective. C'est le fruit d'un travail qui a été fait localement pour essayer de repérer, et de quantifier, toutes les problématiques liées à l'exploitation de la valorisation fourragère des surfaces, mais qui pose problème, par rapport à l'usage du sol et un droit de la propriété notamment (et il y en a un certain nombre).

Une organisation traditionnelle de l'usage : la grange foraine

Historiquement, dans la zone intermédiaire, au niveau pyrénéen, l'usage traditionnel c'était la grange foraine (comme abris pour les animaux et stock de fourrage dans le même bâtiment) : une grange couvrait 3-4 ha de surface four-

ragère et les animaux se déplaçaient de grange en grange pour consommer ce fourrage sur les périodes intermédiaires.

Cet usage a évolué et dans le même temps, le cheptel et les techniques ont changé, lié à la mécanisation, à la centralisation du cheptel et du fourrage dans un même bâtiment. En conséquence, les granges n'ont plus ou peu d'utilité agricole au sens de production ou de stockage. Le bâtiment " grange foraine " a pris une valeur patrimoniale et touristique dans le même temps.

La parcelle de près de fauche qui est attenante, est cadastrée avec la grange ; quand il y a un mouvement (transaction) sur le bâtiment il y a un mouvement de la parcelle également. Donc, aujourd'hui, la problématique est de regagner ces surfaces là à des fins agricoles.

On a quelques freins, notamment la dimension parcellaire (puisqu'on travaille à des échelles qui sont très petites). L'évolution de l'usage et des cheptels est passée de petites troupes, plutôt de petits animaux, de quelques bovins mais plutôt des ovins, à aujourd'hui, avec la spécialisation plutôt des élevages bovins et avec de gros troupeaux.



Donc,

- . premièrement, aujourd'hui se pose : une question d'échelle parcellaire car 2 ha dans un contexte comme celui-là ne convient plus (pas assez de place),
- . deuxièmement une question d'usage : on est passé d'une pratique qui était plutôt à la base fauche pour stockage en grange à un usage plutôt de pâture.

Les deux évolutions croisées créent donc aujourd'hui une explication concernant la déprise dans la zone intermédiaire qui représente toujours une ressource fourragère importante.

La notion de changement des usages des granges.

Pour illustrer en terme de données la notion de changement d'usage des granges, nous avons conduit une étude pour la DDE sur l'évolution de l'affectation des granges. Dans ce diagramme cela comportait tous les bâtiments agricoles (mais les granges sont la partie mauve et les 2 verts représentent différentes typologies).

Un quart d'entre elles à l'échelle du Val d'Azun ont toujours un usage à des fins agricoles. Ils correspondent surtout à un usage temporaire plus qu'effectifs ou traditionnels de stockage de foin ou d'animaux, mais néanmoins un usage agricole.

En vert clair une propriété qui est toujours dans le champ agricole mais pas d'usage agricole, donc 1/3 des granges et 38 % d'entre elles des granges qui ont été réhabilitées, c'est à dire qui ont quitté le champ agricole et qui sont passées sur le statut, (plus ou moins aménagés) d'abris saisonniers, qui servent de "résidences secondaires", en entraînant la parcelle. Cette problématique est relativement importante puisque 40 % des granges ont changé de vocation et en fait au sens le plus large c'est 71 %.

Donc, c'est aujourd'hui, quand on se repose la question dans le modèle agropastoral de reconquérir le foncier et surtout de stabiliser les usages des ressources fourragères on se retrouve confrontés à un certain nombre de paramètres, dont le morcellement parcellaire, les questions de propriété et d'accessibilité qui commandent les perspectives d'aménagement.

L'équipement est rendu nécessaire par l'évolution des techniques et des besoins aujourd'hui (clôture, abreuvement,...), tout cela dans un contexte d'entretien important (sans maîtrise foncière aujourd'hui), donc sans vision dans la durée et qui freine un peu l'investissement que les exploitants peuvent faire dans ce contexte là.

Regards croisés agriculteurs propriétaires

Il y a eu un travail conduit dans l'objectif de recueillir des perceptions, des regards croisés entre les propriétaires de ces granges en zones intermédiaires et les agriculteurs qui utilisent (souvent, dans le cadre non déclaré) le foncier.

Sur le graphique ci-après la question posée est le frein par rapport à l'utilisation des baux, permettant d'avoir un usage stable du foncier (des baux ou de la contractualisation écrite).

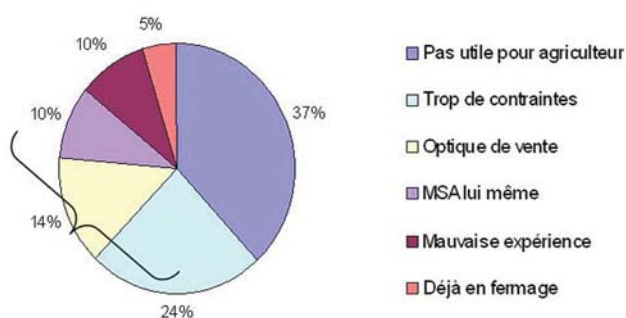
Selon les propriétaires, quel est le frein à l'utilisation des baux ?

On s'aperçoit que :

- . ça n'est pas utile pour les agriculteurs : 35 % des réponses.
- . trop de contraintes administratives ou écrites : 24 %.
- . optique de vente: 14 %
- . il le déclare lui-même à la MSA : 10 %
- . une mauvaise expérience : 10 %.
- . c'est déjà en fermage : 5 % (ce qui confirme le "très peu").

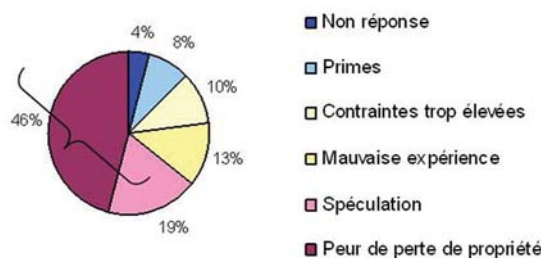
Dans cette typologie on avait regroupé 2 catégories " optique de vente " et " trop de contraintes " pour dire qu'on a environ 38 % des propriétaires qui ne vont pas à la contractualisation car " attachement au bien " ou " liberté " affichée

Freins à l'utilisation de baux ruraux cités par les propriétaires



38% attachés à leur bien

Freins à l'utilisation de baux ruraux cités par les agriculteurs



75 % attachés à leur bien

dans la gestion du bien qui leur est propre.

Quand on regarde comment les agriculteurs qui utilisent ces surfaces voient le frein que peuvent avoir les propriétaires à passer à l'écrit.

On s'aperçoit, à part les positions qui sont à peu près les mêmes, ou pas de réponse ou des primes 8 %, aux contraintes trop élevées (10 %) ou mauvaises expériences de la part des agriculteurs 13 % ; spéculation : " on pense que le propriétaire veut spéculer avec ces parcelles là ", donc perspectives de vente : 19 % et peur de la perte de propriété (les agriculteurs qui estiment que les propriétaires ne mettent pas en fermage par peur de perte ou de maîtrise sur leur propriété 46%). Selon les agriculteurs 75 % des propriétaires sont attachés à leurs biens.

Ce qui nous intéresse dans ce travail, c'est qu'on passe du simple au double et qu'il y a 35 % de marge d'erreur entre

les visions croisées des acteurs (propriétaires et agriculteurs), et donc peut-être une place en terme d'animation foncière ou de projet autour de l'usage du foncier qui pourrait rapprocher l'usage voulu ou nécessaire aux agriculteurs par les conditions de propriété ou de mise à disposition par les propriétaires.

Il y a donc une place à travailler ou individuellement, ou collectivement sur la question du foncier en zone intermédiaire, de façon à maintenir un usage et notamment de la ressource fourragère de cet espace.

Comment moderniser l'usage des zones intermédiaires ?

La question qui se pose dans tous ces travaux en conciliant différents objectifs.

Il y a des objectifs qui sont purement agricoles (valoriser le potentiel fourrager : c'est des ressources fourragères importantes) et donc comment valoriser d'un point de vu agricole le potentiel fourrager et/ou les surfaces fourragères des zones intermédiaires ?

Un autre objectif qui est territorial : c'est limiter, freiner (dans un 1er temps), ou réduire, dans les cas les plus extrêmes, l'enfrichement (c'est à dire reconquérir) ; objectif qui lui s'accompagne de perte de valeur à différents niveaux que ce soit paysager (et c'est un enjeu important sur les vallées haut pyrénéennes), donc lié à l'activité touristique notamment.

Les risques qui reviennent régulièrement (pas sur tous les villages mais dans certains villages qui sont eux-mêmes situés dans la pente quand il y a des dynamiques d'enfrichement qui se rapprochent trop des villages), c'est en terme des incendies notamment cela pose quelques interrogations aux populations et aux élus.

Et puis sur des domaines dont on parle un peu plus, sur la biodiversité, puisqu'il est démontré qu'il y a plus de biodiversité sur des systèmes cultivés fourragers ou pâturés que sur des systèmes enfrichés et la dimension patrimoniale globalement de cette zone qui est mieux vécue quand elle est jardinée et entretenue que quand elle est en déprise et que les forêts s'en rapprochent des villages.

Un objectif est d'adapter les conditions et les moyens d'usage de ces surfaces dont on a vu qu'elles peuvent être et privées et publiques ou collectives on va dire, aux usages actuels de l'agriculture.

Les pistes d'un point de vu agropastoral qui répondent un peu à ces objectifs c'est :

. Conforter des exploitations, puisqu'on a une problématique d'installation et d'accès au foncier pour des agriculteurs en place. Il y a une grosse lutte sur le foncier plat mécanisable qui est lui-même en concurrence avec des phénomènes d'urbanisation et d'aménagement. Donc, les marges de manœuvre, si on s'en tient au foncier mécanisable sont très faibles en terme de perspective d'installation.

L'idée est donc de réfléchir à des possibilités d'installation ou d'accès à des ressources fourragères intéressantes en zones intermédiaires car c'est une zone qui est libre, disponible et de qualité.

La perspective agropastorale également se situe au-delà des exploitants du secteur et qui pratiquent la transhumance, c'est aussi pour l'accueil de troupeaux extérieurs allonger la période d'estive de ces personnes là en pouvant accueillir les animaux un peu plus tôt avant la montée en estive et un peu plus tard après la redescente des surfaces collectives.

Les limites à ces questions là, ont été déjà validées précédemment. C'est :

. Un grand morcellement de la propriété foncière et notamment dans la zone privée.

. Les problématiques d'accessibilité qui lié à un usage qui remonte à 50 ans, avec parfois des problèmes d'accessibilité aujourd'hui avec du matériel " moderne " (mais juste un tracteur), qui peut avoir du mal à se faufiler dans les chemins.

L'articulation que l'on souhaitait vous proposer par rapport à la prestation aujourd'hui, c'est la présentation d'un outil disponible qui est à la croisée du thème d'aujourd'hui, donc entre propriété et droit du sol et usage de l'herbe.



L'association foncière pastorale : un outil d'avenir pour les vallées des Hautes-Pyrénées ?

Didier Buffière,

Directeur du Groupement d'Intérêt Public -
Centre de Ressources sur le Pastoralisme et le Gestion de l'Espace 65

Dis-moi d'où tu viens... :

Politique d'intensification de l'agriculture de l'après-guerre : restructuration foncière, mécanisation, intrants...
Certaines zones comme la montagne n'ont pas les mêmes possibilités de gain de productivité.
Forte déprise agricole, dégradation des paysages, disparition des infrastructures, accroissement des risques, destruction des sociétés locales.

Fin des années 60, 3 millions d'ha sont menacés d'abandon

L'État français prend la mesure de la réalité des handicaps de la montagne mais également de son formidable potentiel.

Loi pastorale de 1972

Premier et " dernier acte législatif " spécifique au monde pastoral

Reconnaissance de l'activité pastorale en tant que telle (identification des territoires concernés, importance pour la préservation des milieux, maintien du tissu social...)

Introduction de 3 nouveaux outils de développement

Associations Foncières et Pastorales (AFP) (propriétaires)

Groupements Pastoraux (GP) (utilisateurs)

Conventions Pluriannuelles de Pâturage (CPP) (" bail pastoral ")

Ce que dit la loi

Association syndicale regroupant les propriétaires de biens agricoles, forestiers et pastoraux au sein d'un périmètre donné.

. Assurer ou faire assurer la mise en valeur et la gestion des fonds à destination pastorale ou agricole ainsi que des terrains boisés ou à boiser inclus à titre accessoire dans leur périmètre.

. Assurer ou faire assurer l'aménagement, l'entretien et la gestion des ouvrages collectifs permettant une bonne utilisation des fonds ainsi que les travaux nécessaires à l'amélioration ou à la protection des sols.

. A titre accessoire et sous réserve que la gestion en soit confiée à des tiers, autoriser ou réaliser des équipements à des fins autres qu'agricoles ou forestières mais de nature à contribuer au maintien de la vie rurale.

3 types d'AFP

. **AFP libre** : constituée avec l'accord unanime des propriétaires (personne morale de droit privé)

. **AFP autorisée** : constituée avec l'accord d'une majorité qualifiée de propriétaires (établissement public à caractère administratif)

. **AFP constituée d'office** : mise en place par le Préfet

Mise en place d'une AFP autorisée

. Identification d'un territoire et d'une problématique commune

. Définition d'un périmètre et étude foncière

. Élaboration d'un projet de statuts

. Enquête publique

. Assemblée générale constitutive

. Autorisation par le Préfet si majorité qualifiée atteinte soit :

Accord de 50 % des propriétaires possédant 50 % du périmètre

Si collectivité propriétaire : seul l'accord des propriétaires possédant 50 % du périmètre est requis

Qui fait quoi

Organes

L'assemblée générale

Elit ↓

↑ Rend compte

Syndicat (organe de gestion)

Elit ↓

Président

Principales attributions

Délibère sur la gestion du syndicat/les rapports d'activité et financiers/le programme des travaux/les emprunts/les modifications de statuts/la dissolution de l'AFPa/etc.

Propose à l'AG les modifications statutaires, le programme de travaux, etc.

Délibère sur tout ce qui est afférent au budget et le budget lui-même : les marchés de travaux...

Représente l'association : fait appliquer les délibérations de l'AG et du Syndicat

Comptabilité assurée par un comptable public

Les AFP dans le département

11 AFP autorisées et 3 AFP libres

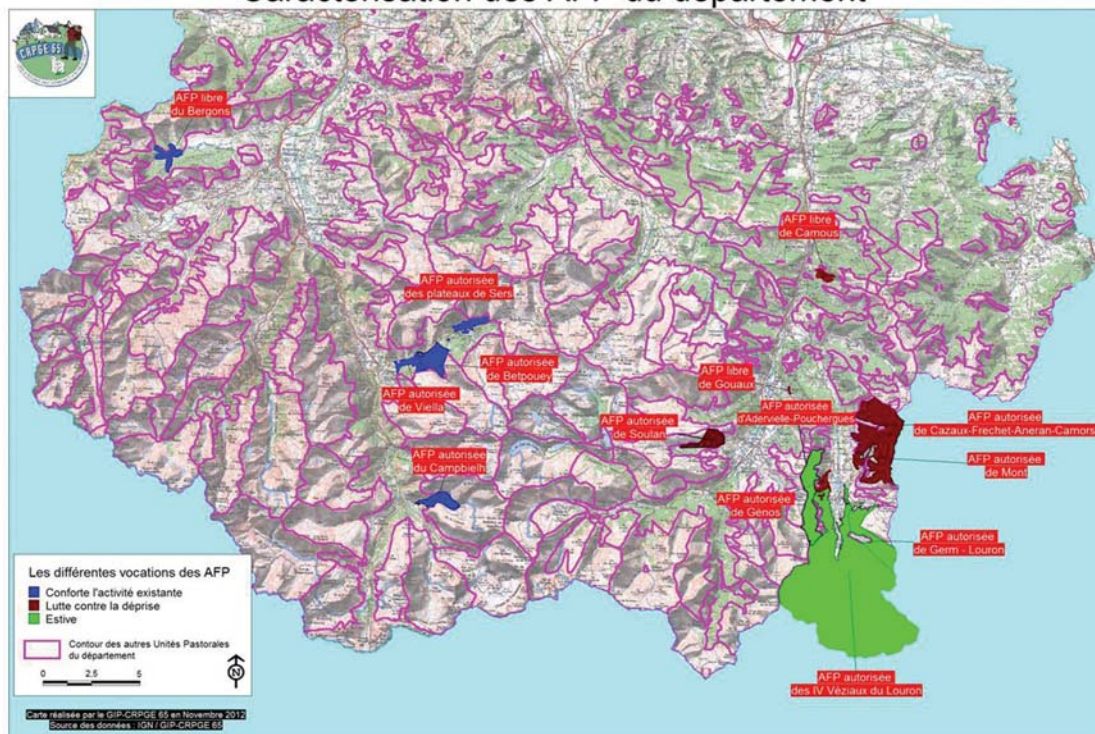
10 000 ha.

Près de 50 % des surfaces concernées appartiennent à des communes.

Les AFP de la vallée du Bastan et les AFP libres sont peu concernées par des surfaces communales.

Les AFP dans le département

Caractérisation des AFP du département



Comment l'outil AFP peut répondre aux problématiques agro-pastorales actuelles ?

Le périmètre

Le périmètre ne peut comprendre que les parcelles à vocation agricole, forestière ou pastorale.

MAIS

- . Il peut s'étendre à la fois sur du privé et du collectif
- . Sur plusieurs communes, départements...
- . Sur plusieurs îlots non contigus
- . S'étendre au-delà de la zone concernée par le(s) projet(s)

Les statuts

Définition des pouvoirs relatifs à la gestion des fonds :

- . Qui gère ? L'AFP en direct/les exploitants agricoles
- . Possibilité de " découper " le territoire pour en réorganiser l'usage et la gestion (notion de "remembrement d'usage")

Ex : Possibilité de définir des zones gérées collectivement par l'AFP ou un groupement pastoral et des zones gérées individuellement par les exploitants

Définition des pouvoirs relatifs à l'exploitation des fonds :

- . Exploitation en direct par l'AFP
- . Exploitation déléguée à un Groupement Pastoral : possibilité de signer des conventions de pâturage
- . Exploitation déléguée à des exploitants agricoles : possibilité de signer des baux ruraux

Définition des pouvoirs relatifs aux modalités d'exploitation des fonds :

- . Types d'exploitation autorisés...

La gouvernance

Un fonctionnement démocratique :

- . AG réunie au moins 1 fois tous les 2 ans / syndicat réuni chaque fois que nécessaire
- . Conditions de quorum pour délibérer
- . Délibérations prises à la majorité

Des décisions collégiales

Le rôle des collectivités

En tant que propriétaires de fonds :

-Forte propriété collective à la fois sur les estives et en zone intermédiaire : exemple du val d'Azun : 15 000 ha d'estives. 2 200 ha de bas vacants (6 000 ha de surface agricole privée)

- . Influence sur les règles de majorité qualifiée lors de la constitution et de la gestion de l'association

En tant que porteur de projet :

- . Organisation des réunions
- . Avance des frais

En tant que porteur des politiques locales de développement :

- . Participation à la définition du projet
- . Lien entre agriculteurs et propriétaires
- . Vision multi-usages du territoire
- . Etc.

Importance pour l'agriculture de montagne

- . Maîtrise globale du foncier

Installation, " confortation " d'exploitations existantes, gestion des parcelles suite au changement de vocation des granges foraines...

- . Réorganisation de l'usage agropastoral (remembrement d'usage)

Exploitation individuelle de surfaces collectives, exploitation collective de parcelles privées, regroupements de parcelles ...

- . Gestion concertée du multi-usage
- . Entretien et/ou mise en place d'infrastructures collectives

Atouts d'une AFP pour les propriétaires

- . Entretien de leur terrain (maintien de leur valeur)
- . Création d'infrastructures
- . Facilitation de la valorisation du bâti
- . Accompagnement éventuel dans le changement de vocation de leurs parcelles (boisement...)
- . Dégrèvement d'impôts sur le foncier non bâti

Comment l'outil AFP peut répondre aux problématiques agro-pastorales actuelles ?

Exemple de L'AFP de Betpouey

Contexte à la création :

- . agriculture dynamique mais nécessité de modernisation

Les réalisations de l'AFP :

- . Gestion et exploitation laissées aux agriculteurs en place à l'origine sous réserve de maintien des usages agro-pastoraux locaux
- . Travaux d'intérêts collectifs : mise au gabarit de pistes, adduction d'eau, etc.

Exemple de L'AFP de Mont

Contexte à la création :

- . Forte déprise, plus d'exploitants

Les réalisations de l'AFP :

- . Toutes les parcelles sont gérées par l'AFP
- . Partage du territoire :
- . "Meilleurs" prés privés loués (bail) ==> installation d'un éleveur
- . Estive en gestion directe AFP ? accueil d'extérieurs + embauche
- . ZI privée de moindre qualité agronomique « intégrée » à l'estive

JEAN-MICHEL

PRÉSIDENT DE L'ACAP

PRÉSIDENT DE L'APEM

Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux, Mesdames, Messieurs les Maires des communes pyrénéennes, Monsieur le Commissaire adjoint de Massif, Mesdames, Messieurs les organisateurs, Mesdames, Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi que de vous rejoindre cet après-midi à Pierrefitte-Nestalas. C'est une réelle satisfaction de nous voir si nombreux aujourd'hui. D'abord, parce que c'est la preuve que les Pyrénées et leurs territoires, acteurs économiques, politiques et de la recherche sont résolument tournés vers l'avenir. Aussi parce que ces rencontres marquent un changement de regard sur le massif et ses problématiques. Beaucoup de questions ressortent des présentations de ce matin :

* Comment poser la question de nos territoires pyrénéens de façon transversale, en prenant en compte les particularités de chacun et les points communs à tous ?

* La question des territoires et des paysages : enrichissement, fermeture des paysages ?

* Celles des hommes : qui seront les acteurs qui feront vivre le pastoralisme et le Massif à l'avenir ? Dans quelles conditions économiques, sociales ?

* La question du regard de l'autre et du regard sur soi : monde contemporain de plus urbanisé sur des territoires périphériques qui connaissent des activités et des problématiques spécifiques ? Au sein même du territoire, question du regard porté sur l'activité pastorale et de la dignité de ceux qui la pratiquent.

Je me félicite de voir ces questions posées de façon sereine et traitées avec beaucoup d'intelligence et de dialogue. C'est déjà un très grand pas pour les Pyrénées.

I - Temps court, temps long, deux regards complémentaires sur les Pyrénées.

En venant ici, invitation pour un colloque au Conseil Economique et Social Environnemental, le 29 novembre, intitulé : Le vivre ensemble, approches du temps court et du temps long. Je vous dis cela car je crois que c'est justement ce regard qu'il faut porter sur les Pyrénées.

La question du vivre ensemble que Marie-Lise Broueill a très bien évoqué ce matin : la nécessité d'un regard croisé sur des territoires vivants, diversifiés, porteurs d'une histoire commune mais qui doivent regarder ensemble vers l'avenir.

La nécessité de s'appuyer sur les enseignements du temps long pour se comprendre et agir avec intelligence pour demain.

C'est justement ce qui ressort des présentations de ce matin. Le très bon exposé de Bruno Besche Commenge sur la compascuité nous aide à comprendre que les systèmes agro-pastoraux pyrénéens sont marqués par des contraintes économiques, climatiques, agronomiques mais avant tout par des dynamiques culturelles spécifiques. C'est ce rapport spécifique de l'homme pyrénéen à son territoire qu'il faut comprendre pour mieux appréhender l'avenir. C'est également une partie de la réponse à la question de la dignité des acteurs du pastoralisme que nous connaissons aujourd'hui.

Les influences réciproques des activités humaines et des paysages ont toujours été une réalité. C'est une chance aujourd'hui pour les Pyrénées que de pouvoir démontrer, comme l'ont fait Jean Paul Métaillé et Luis Villar, que l'activité humaine et de surplus agricole n'est pas systématiquement une menace pour les paysages ou l'environnement ! Il faut aller loin dans la compréhension de ses interactions pour apporter un regard constructif sur les grands débats contemporains

ANXOLABEHÈRE

(ASSOCIATION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DES PYRÉNÉES),
(ASSEMBLÉE PYRÉNÉENNE D'ÉCONOMIE MONTAGNARDE)

que nous connaissons aujourd'hui autour de l'environnement et du changement climatique.

Enfin, les longues durées historiques permettent aussi de comprendre des dynamiques essentielles pour nous acteurs pyrénéens du XXI^e siècle.

Les changements des pratiques pastorales et les évolutions des paysages et des territoires sont une réalité de chaque époque. Il est bon parfois de se le rappeler. Non pas pour s'autoriser à faire n'importe quoi. Mais pour comprendre le changement et l'orienter vers l'avenir.

Les Pyrénées n'ont jamais évolué en dehors de ce qui se passe ailleurs et les exposés de Johan Huguenin et TasnimJemaa ont permis de se rendre compte comment des problématiques parallèles aux nôtres se posaient en Tunisie et plus largement en Afrique. Je crois que cela est primordial pour bien comprendre le rôle que peuvent jouer les Pyrénées à l'avenir au sein de nos sociétés mondialisées.

II - Les enjeux de demain.

Maintenant, il faut également regarder ce qui nous attend demain et ce que nous souhaitons faire pour nos Pyrénées.

Je crois essentiel de continuer à réfléchir ensemble en continuant à apprendre de chacun. C'est ce que permettent les rencontres pyrénéennes, tout comme à d'autres niveaux l'ACAP ou l'APEM. Ne nous arrêtons pas en si bon chemin car les défis sont nombreux.

Plusieurs questions :

* Question des populations et de la jeunesse : quelles politiques mettons nous en œuvre pour continuer à faire vivre les Pyrénées et dans quelles conditions ?

* Question de la place de l'agriculture dans nos territoires. Pose la question de la gestion du foncier. De la reconnaissance économique et sociale.

* Question de l'environnement et des territoires : quels regards voulons nous porter sur nos territoires ? Quelle place pour le tourisme dans des territoires vivants ?

* La question de l'économie productive et son intégration dans cet espace. Etc.

Beaucoup de questions nécessitent du dialogue, de la compréhension et je crois aussi de la conviction.

Je peux vous dire que la mienne se renforce de jour en jour :

* J'observe la capacité de construction de solutions communes, d'échanges entre les acteurs de terrains, les acteurs techniques et politiques remarquable sur notre Massif.

* J'écoute aussi les attentes des décisionnaires nationaux ou européens vis-à-vis des solutions que nous pouvons apporter. Nous devons être force de proposition dans ces débats qui peuvent parfois sembler trop lointains.

* Les Pyrénées et leurs richesses naturelles, économiques et culturelles sont un atout pour notre monde " en crise " ou du moins en mutation. Cela est vrai de notre biodiversité, de nos traditions et cultures si appréciées aujourd'hui et certainement de nos pratiques économiques et agricoles.

Je remercie une fois de plus les organisateurs de ces secondes rencontres pyrénéennes pour leur travail et leurs convictions. Et espère pouvoir suivre l'ensemble de la journée en 2013.

Merci.

ADEM

Association Départementale
de l'Economie Montagnarde
6 rue Gaston Manent
B.P. 1324
65013 Tarbes Cedex



**ASSOCIATION
DÉPARTEMENTALE
ECONOMIE MONTAGNARDE**

ASPP65

Association pour la
Sauvegarde du Patrimoine
32 rue de la Mairie
65400 Ayzac-Ost

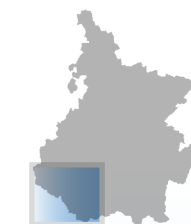




es hautes vallées des Gaves



Encaissement des vallées des gaves et ambiances montagnardes agro-sylvo-pastorales à Gèdre



Sommaire

Paroles d'habitants	3
Les grands caractères de l'unité	4
Limites paysagères de l'unité	6
Clefs de lecture de l'unité	8
Géologie	8
Un relief organisé autour de vallées étroites donnant sur les grands cirques glaciaires	12
Le réseau des Gaves, un vaste système hydraulique en arborescence orienté Nord/Sud	16
Des étagements végétaux marqueurs de l'altitude	20
Infrastructures	24
Implantation humaine et architecture	26
Villes et villages dans l'unité paysagère	27
Le bâti dans les villes, villages	27
Le bâti dans les parcelles	27
Composition du bâti	27
Cauterets	28
Luz-Saint-Sauveur	40
Saint-Sauveur	42

Luz-Ardiden : la station de ski	48
Gavarnie	49
Les refuges	52
Les granges à Barèges	53

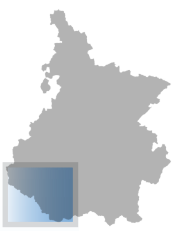
Sous-unités paysagères **54**

Les hautes vallées d'Azun	56
Les hautes vallées des Gaves	58
Les grands cirques pyrénéens	60

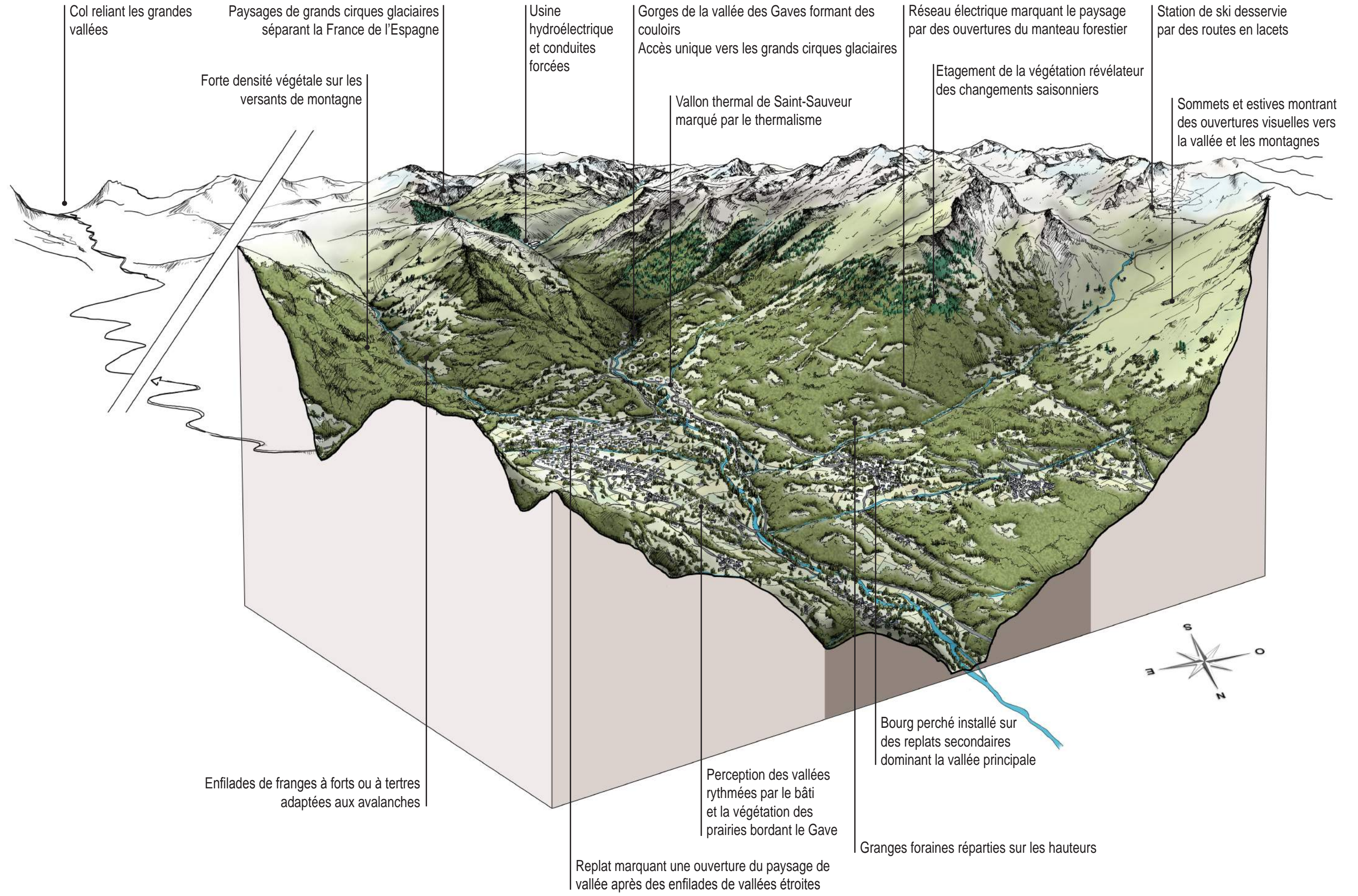
Dynamiques **62**

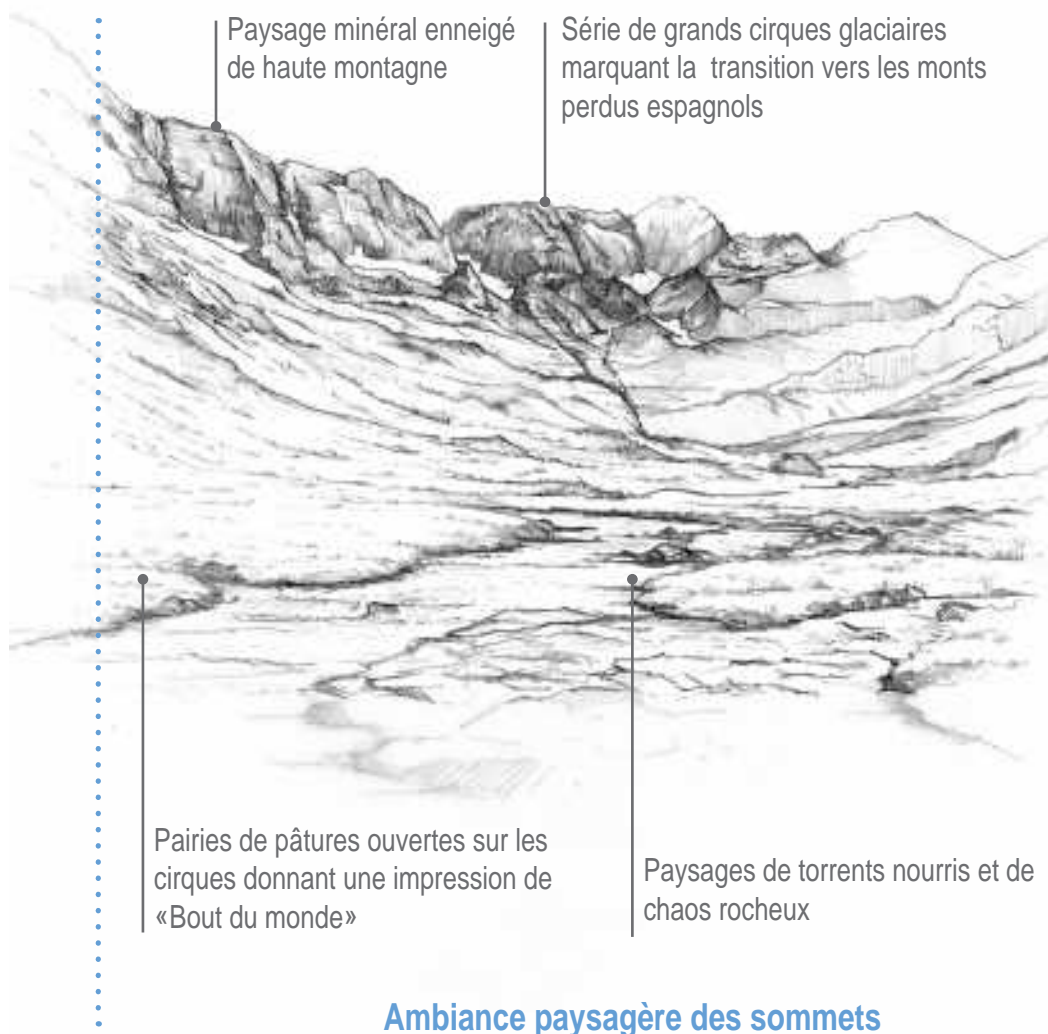
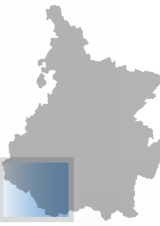
Enjeux **68**

Bloc-diagramme des structures paysagères de l'unité « Les hautes vallées des Gaves »

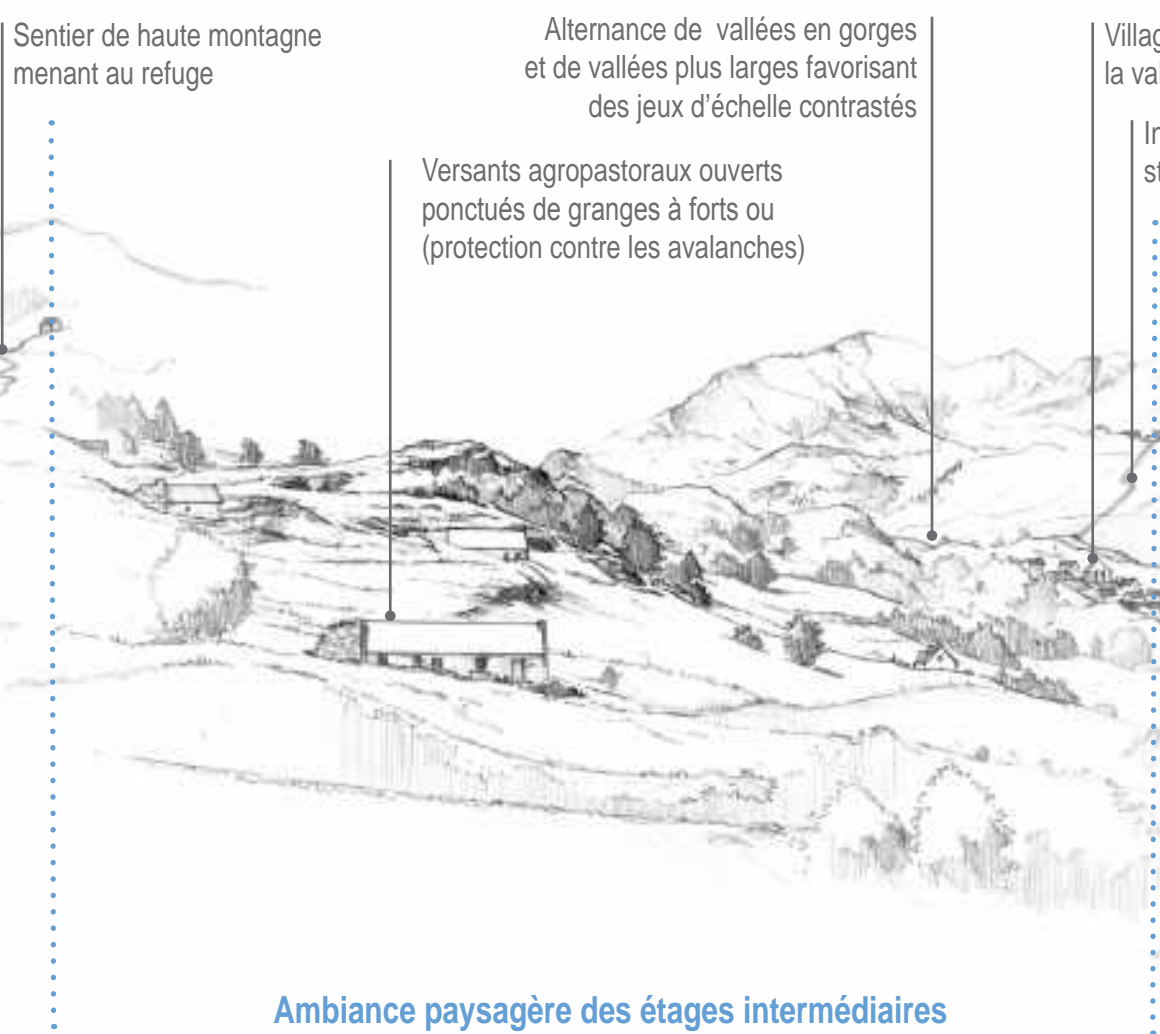


Les hautes vallées des Gaves

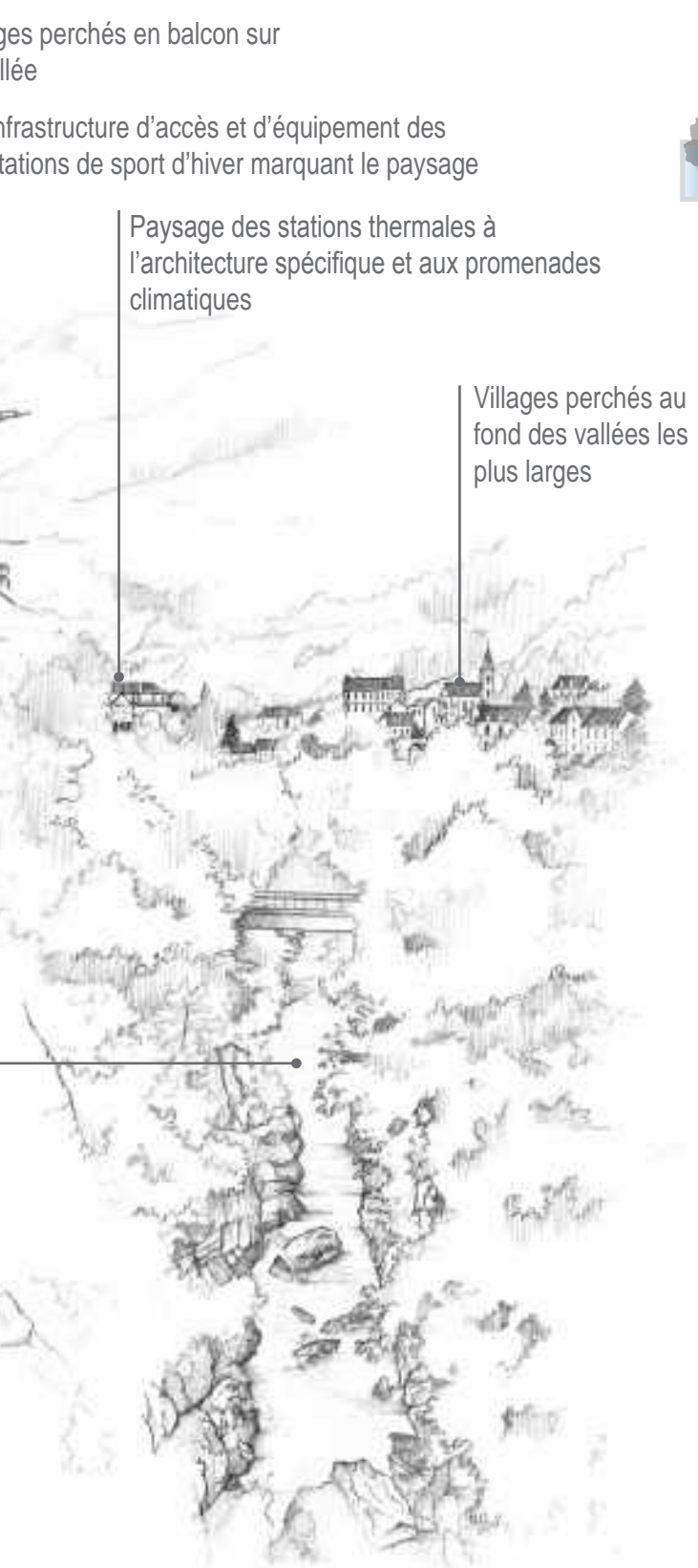




Ambiance paysagère des sommets



Ambiance paysagère des étages intermédiaires



Ambiance paysagère des fonds de vallée

Croquis d'ambiance paysagère de l'unité



Carte de localisation de l'unité paysagère

Paroles d'habitants

« Paysage de Haute Montagne qui est resté à l'état nature (pas de stations, pas d'ensemble hôtelier) ; espace forestier même exploité continue à envahir les prairies (pression pastorale pas assez forte) ; seules les usines hydroélectriques et les barrages ont été implantés par l'homme ; vestiges de cabanes pastorales »

« Paysage de Hautes Montagnes avec des sites prestigieux 'Gavarnie-Troumouse', col du Tourmalet... »

« Villages accrochés aux flancs de montagne typique de la haute vallée du pays Toy principalement construits en pierre et couverts en ardoise. »

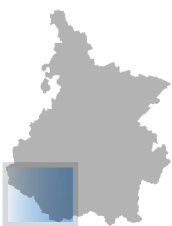
« Un territoire qui est la fierté de ses habitants. »

« L'architecture des villages est remarquable et en constante amélioration par les différentes municipalités. »

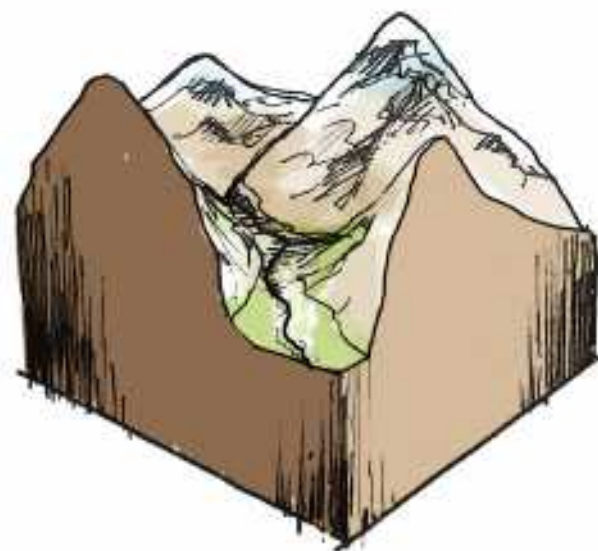
« Paysage qui a tendance à s'ensauvager »

« Luz-Saint-Sauveur village touristique en plaque tournante de ce pays Toy, essentiellement tourné vers l'agriculture jusqu'aux années 1970, date des créations des stations de ski qui ont changé tout le paysage de cette vallée »

« Le pastoralisme maintient la beauté des paysages dans le territoire. »



Les grands caractères de l'unité

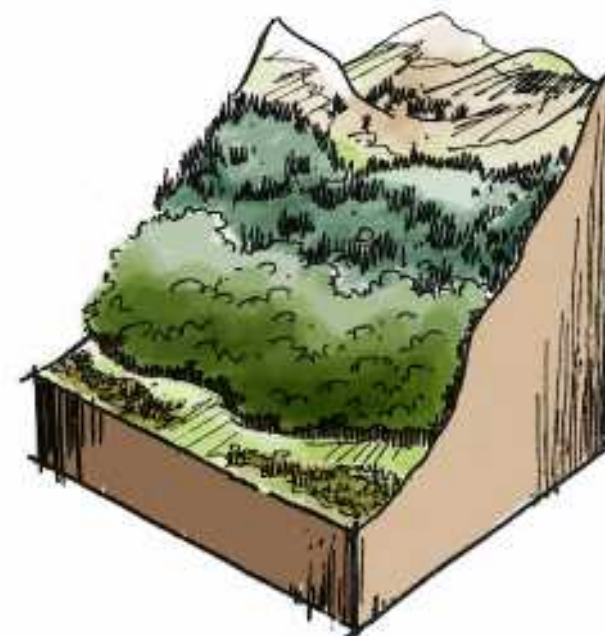


Vallée à fond étroit

Sur une grande partie de l'unité, le profil des vallées observe une configuration très encaissée créant parfois de véritables gorges dans lesquelles le torrent disparaît. Les vallées forment ainsi un espace très contraint dont la verticalité est exacerbée par les versants montagnards.



Gorges du gave de Gavarnie à Luz-Saint-Sauveur

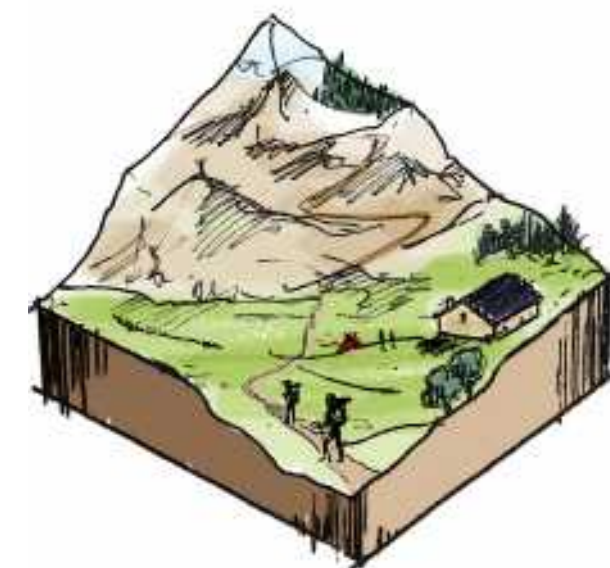


Etagement de la végétation

L'effet de l'altitude sur le climat (gradients thermiques et pluviométriques) combiné à l'exposition des versants et des vallées, génère un étagement de la végétation visible sur les flancs des montagnes.



Etagement de la végétation à Gavarnie



Agropastoralisme

Des montagnes aux vallées, le paysage est dessiné par une agriculture pastorale extensive et par les transhumances. De nombreuses granges foraines et troupeaux animent les paysages d'estives.



Fête des bergers à Barèges

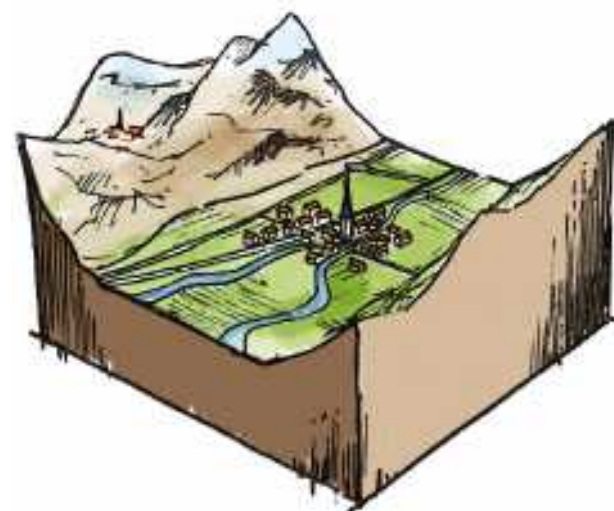


Cirques glaciaires

L'unité concentre les cirques glaciaires les plus connus des Pyrénées, formant ainsi une frontière franco-espagnole naturelle. Forgés par l'érosion glaciaire, ils constituent des arènes monumentales portant l'attractivité touristique de l'unité.



Cirque de Gavarnie



Bourg perché et bourg en fond de vallée

Peu habitées et très étroites, les vallées ne favorisent pas l'implantation humaine. Les bourgs et les villages sont construits dans la pente, créant un décor de « nid d'aigle » ou de village terrasse surplombant la vallée que l'on peut qualifier de pittoresque. Sur les zones de confluence, plus aplanies, les bourgs prennent place dans le fond de vallée.



Vue du bourg perché de Viscos depuis Sazos

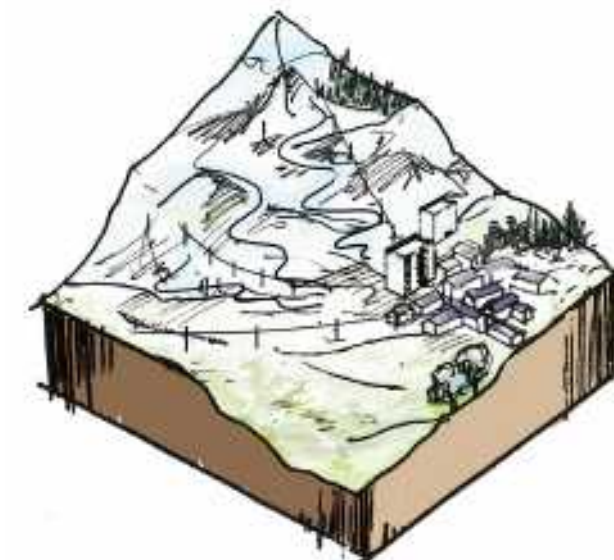


Thermalisme et climatisme

Dans la tradition des séjours curistes du XIXe siècle, tout un patrimoine de bâtiments et de parcs thermaux marquent les villes de l'unité, profitant des sources d'eau chaude et de l'air pur de la montagne.



Therms de Cauterets

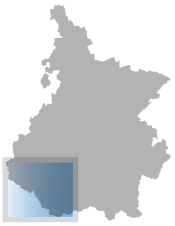


Station de ski

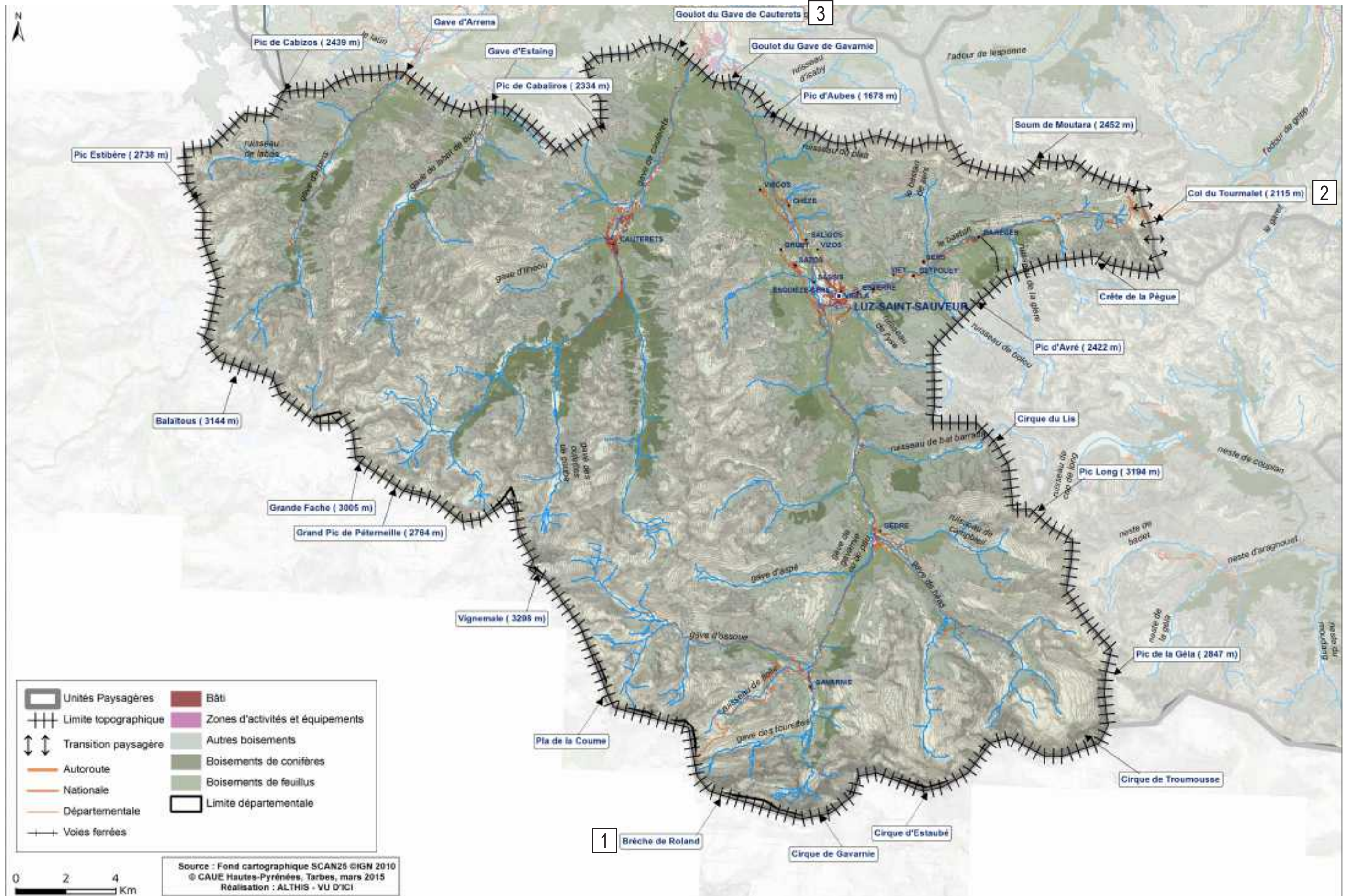
Plusieurs stations de ski marquent les paysages d'altitude : pistes, remonte-pentes et téléphériques convergent vers une petite ville souvent organisée autour d'une rue commerçante et entourée de nombreuses résidences.

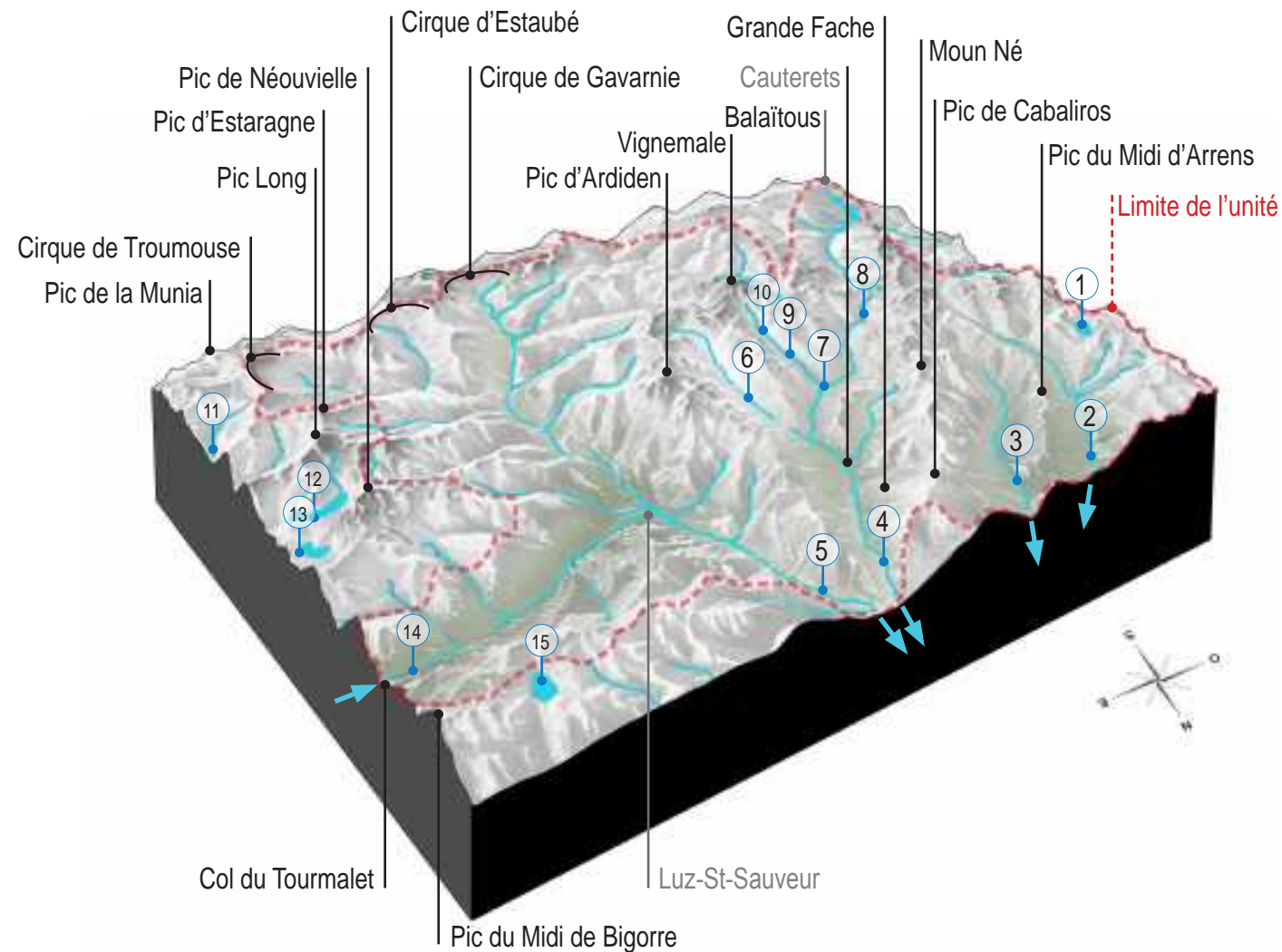
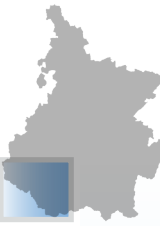


Remontées mécaniques de Barèges



Les hautes vallées des Gaves





Limites paysagères de l'unité

Des limites topographiques nettes marquées par les cirques glaciaires et la brèche de Roland

L'unité est marquée par les versants montagnards qui constituent une limite visuelle et structurelle franche dans le paysage, exacerbée par la dimension monumentale et les effets de profondeurs des grands cirques glaciaires de Troumouse, d'Estaubé et de Gavarnie. Dans cette barrière en forme de muraille, la brèche de Roland ouvre la voie vers la plupart des sommets dépassant les 3000 mètres du département et l'Espagne.



Ceinture de montagnes séparant la France et l'Espagne (port de Boucharo)



Brèche de Roland

- 1-Lac de Miguilou
- 2-Vallée d'Arrens
- 3-Vallée d'Estaing
- 4-Vallée de St-Savin (Gave de Cauterets)
- 5-Gave de Gavarnie
- 6-Vallée du Lutour
- 7-Pont d'Espagne
- 8-Vallée du Marcadau
- 9-Lac de Gaube
- 10-Vallée de Gourbe
- 11-Neste de Saux
- 12-Lac de Cap de Long
- 13-Lac d'Aubert
- 14-Vallée du Bastan
- 15-Lac Bleu

Présentation et localisation des principaux reliefs, vallées et villes de l'unité

Un changement d'amplitude des vallées des Gaves au Nord

Au Nord, la confluence du Gave de Gavarnie et du Gave de Cauterets ouvre soudainement le paysage de vallée : la limite paysagère s'inscrit dans un changement de l'amplitude visuelle du fond de vallée et l'apparition soudaine de l'empreinte de l'urbanisation. Il se passe ici un changement d'ambiance se traduisant visuellement par un effet de dilatation et de contraction de la vallée comme le passage d'une porte.



Arrivée du Gave de Cauterets à Soulom marqué par un changement de l'amplitude visuelle de la vallée

Le col du Tourmalet ouvrant l'unité vers la vallée de Campan

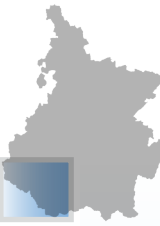
Les versants montagnards constituent des limites topographiques qui ceignent l'unité de toute part. Dans ce contexte visuellement très prégnant, le col du Tourmalet permet un passage ouvrant l'unité vers la vallée de Campan et le Pic du Midi à l'Est, tout en constituant un point d'arrêt permettant des vues longues et panoramiques sur ces deux unités.



Col du Tourmalet



Vue sur la vallée de Barèges depuis le Tourmalet



Clefs de lecture de l'unité

Géologie

Contribution de Jean-Jacques Lagasque et Jean-Pierre Tihay, membres du Conseil scientifique du Parc national des Pyrénées

Le schéma structural illustre la complexité de cette partie de la chaîne. Entre le massif granitique de Cauterets (non présent sur le bloc-diagramme, mais très proche) et celui du Néouvielle, la chaîne est constituée d'une masse de roches d'âge primaire, fortement métamorphisées, de Luz à Gavarnie. Au cœur même du cirque, les parois sont armées par de puissantes assises de calcaires d'âge Crétacé. Tout cet ensemble, écrasé entre les plaques ibériques et européennes, a « giclé » des profondeurs lors de l'orogénèse pyrénéenne, a été déformé en plis très serrés, fracturés, et s'est couché et déplacé de plusieurs kilomètres vers le Sud. Ces « nappes de charriage » ont alors recouvert une partie d'un vieux socle hercynien et de sa couverture (y compris des calcaires crétacés), que l'érosion postérieure (en particulier glaciaire) a fait réapparaître en « fenêtre » entre Gèdre et Gavarnie. L'ensemble de cette partie de la montagne pyrénéenne est sans doute la plus belle illustration des formes d'érosion glaciaire (cirques de Gavarnie et de Troumouse).

Comme souvent en moyenne et haute montagne les paysages sont étroitement liés à l'histoire géomorphologique des vallées. Avant l'apparition des glaciers à l'Ere quaternaire existaient déjà des vallées préglaciaires que les glaciers n'ont fait que remplir partiellement (Gave de Gavarnie, des Touyères et d'Estaubé). C'est au cours des différentes pulsations glaciaires que les glaciers ont réaménagé ces vallées en s'adaptant aux différences de résistance des roches (érosion glaciaire différentielle). Ceci explique la présence remarquable de niveaux ordonnés sous la forme de plateaux longitudinaux appelés épaulements glaciaires dont la topographie est faite de bosses et de dépressions. Ces milieux (pente faible et sources abondantes filtrant des moraines) ont été utilisé et forment encore à l'heure actuellement des estives et des paysages de granges facilement reconnaissables sur la vue 3D ci-



Plissement des couches géologiques qui mettent en lecture dans le paysage la tectonique pyrénéenne

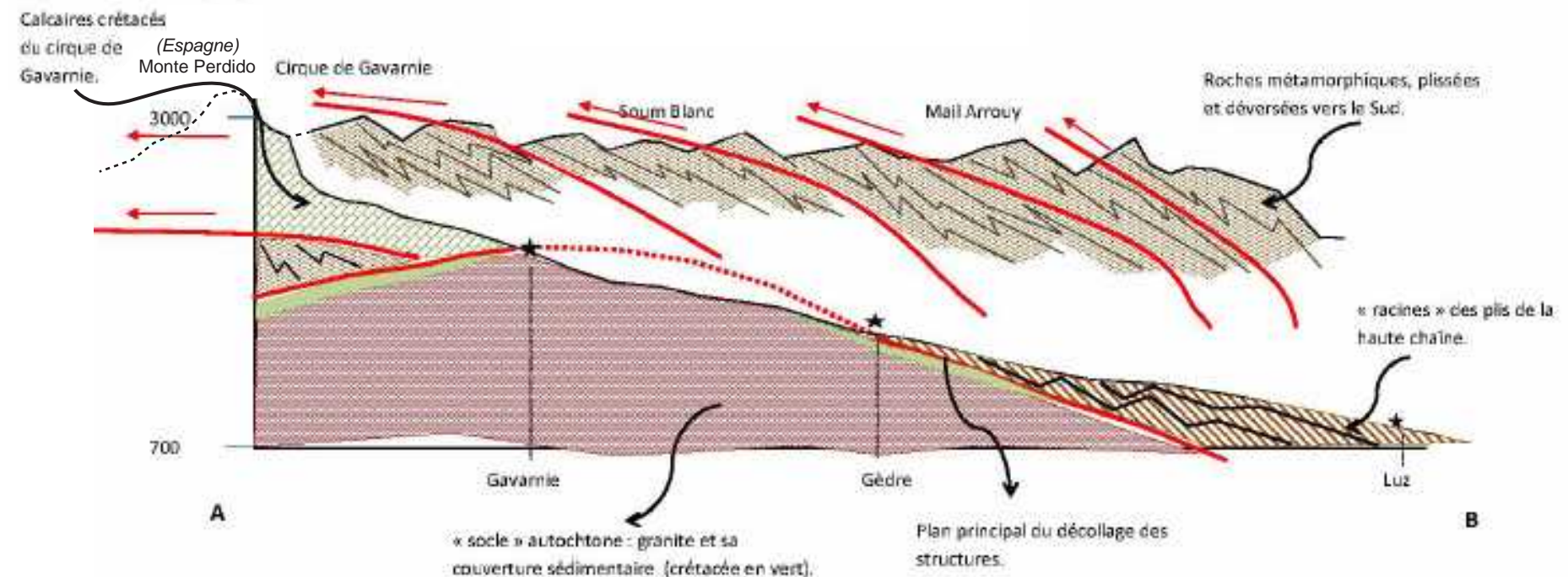
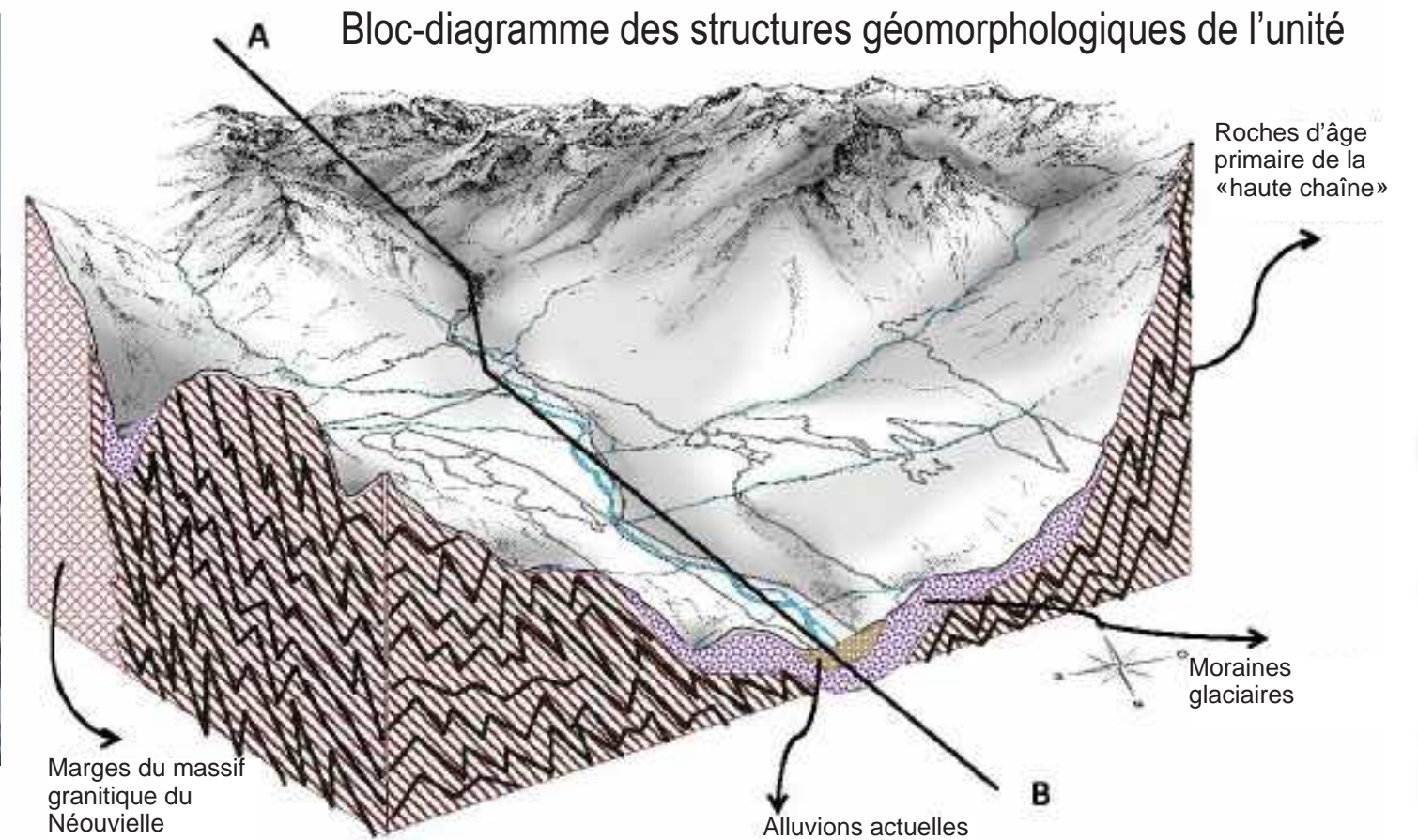
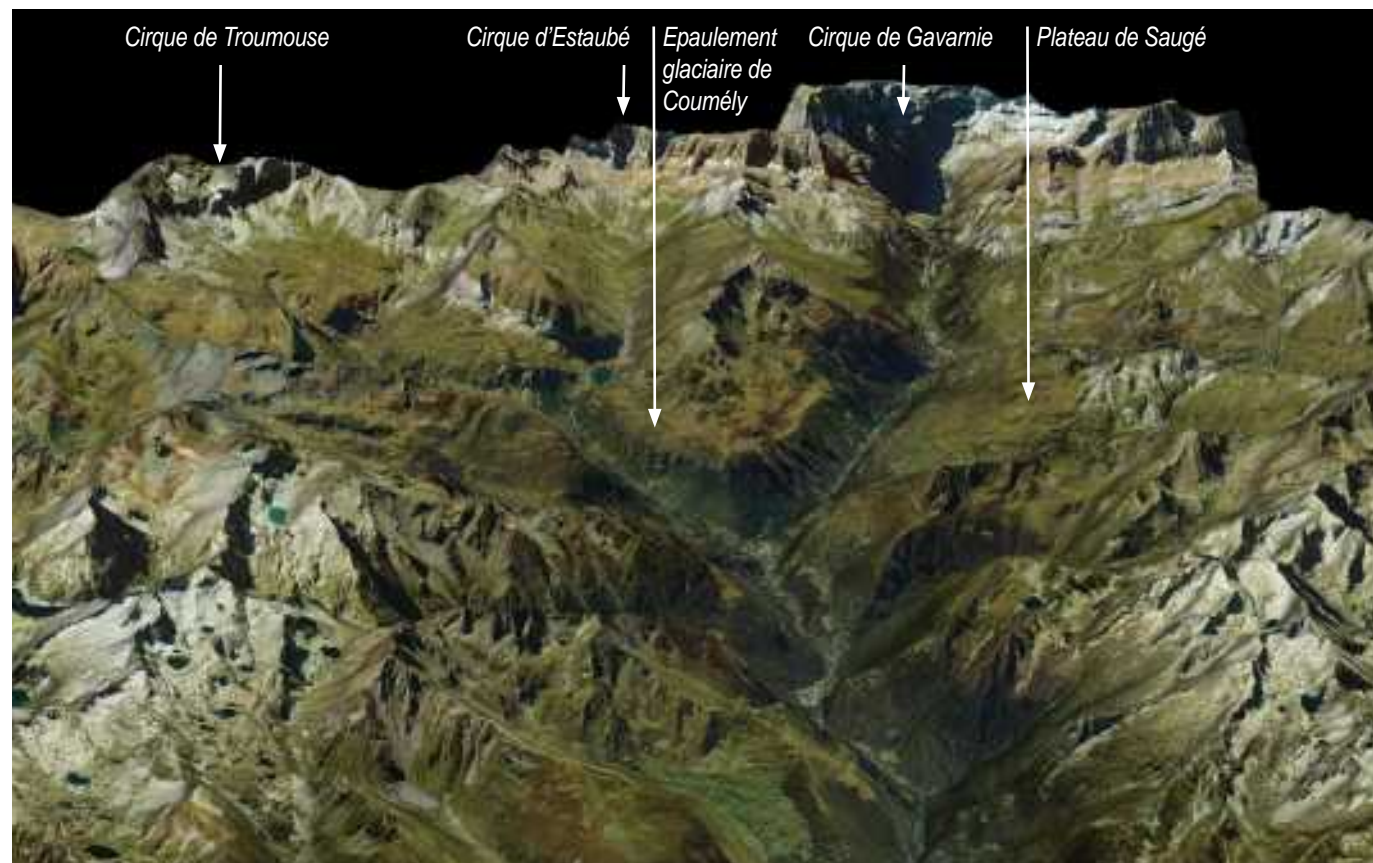
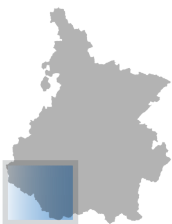


Schéma structural de la vallée du Gave de Luz à Gavarnie

Les hautes vallées des Gaves



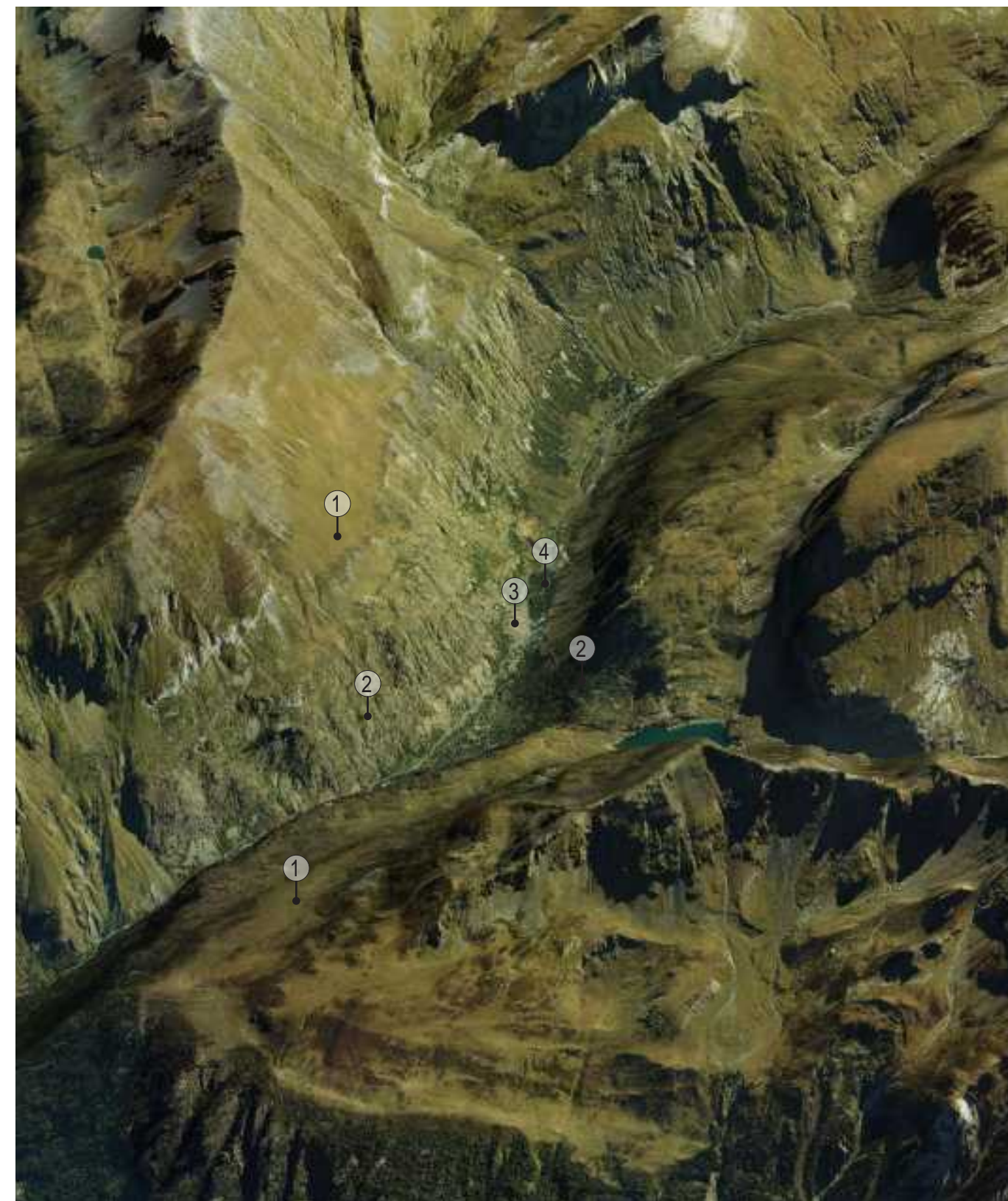
Bloc-diagramme présentant l'orthophoto de 2006 en tenant compte du relief sur le secteur de Gèdre et les trois cirques glaciaires de Troumouse, Estaubé et Gavarnie (Sources : IGN (Copyright IGN) 2006 - Vue : Parc national des Pyrénées/SIG)



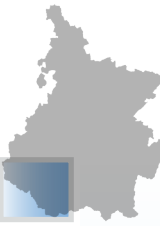
Vue du plateau de Saugué où l'on observe la topographie bosselée de roches usées par les glaces et les prés de fauches sur les sols plus profonds sur les moraines

- 1 : L'épaulement glaciaire de la montagne de Camplong.
- 2 : Les versants raides d'éboulis et éboulement.

- 3 : Le chaos de l'Araillé
- 4 : Le site du lac formé à la suite de l'éboulement et occupé actuellement par une saligue.



Bloc-diagramme présentant l'orthophoto de 2006 en tenant compte du relief sur le secteur du gave d'Héas (Sources : IGN (Copyright IGN) 2006 - Vue : Parc national des Pyrénées/SIG)



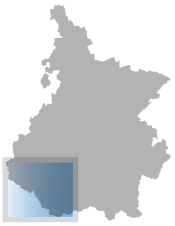
érosifs qui affectaient les versants.

Épaulements glaciaires à Troumouse

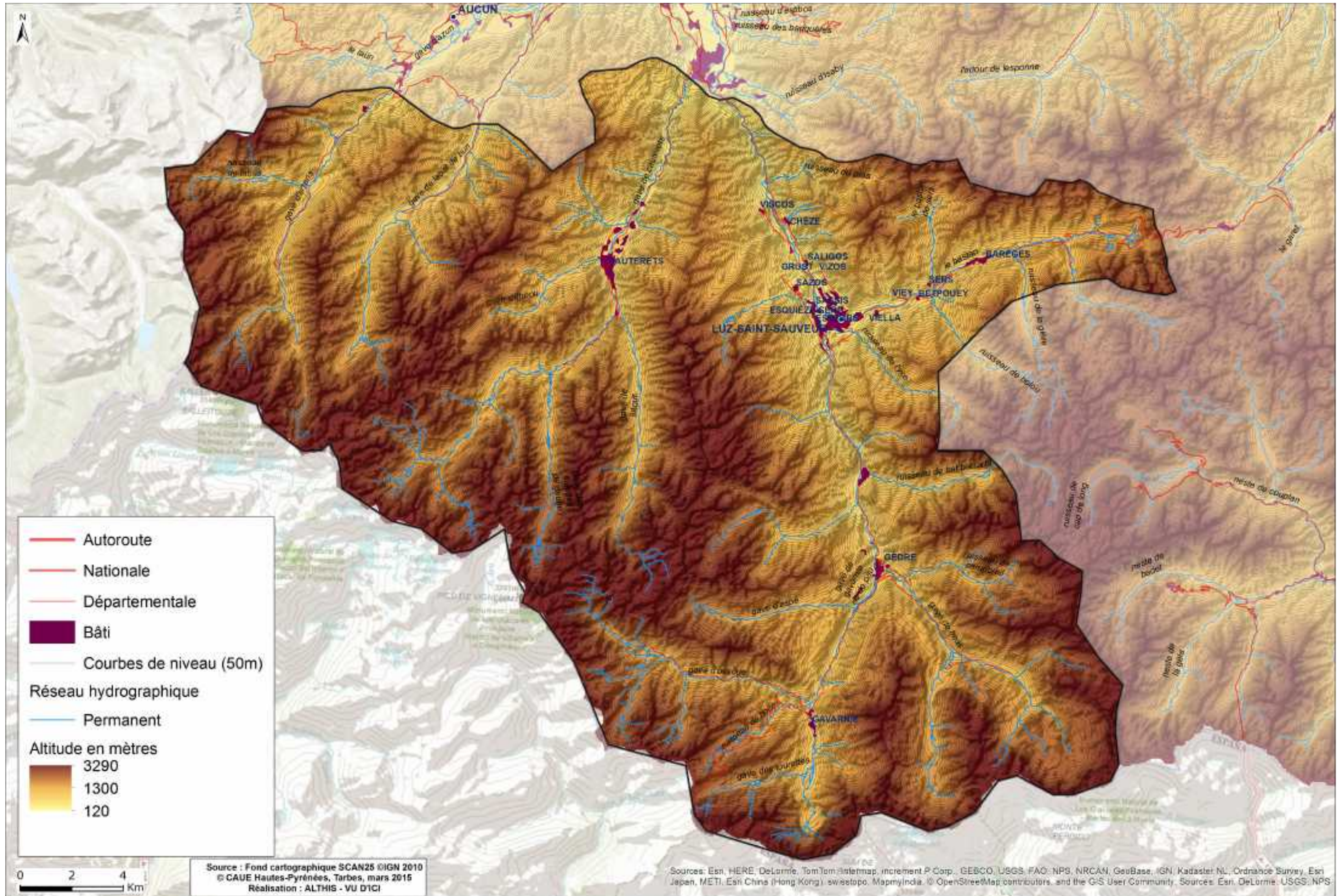
dessus.
Postérieurement à la formation de ces épaulements glaciaires, les rivières ont continué à utiliser les gorges sous-glaciaires des anciens glaciers. L'abandon définitif des vallées par les glaces a provoqué une déstabilisation des versants un peu à la manière du phénomène de « flambage » dans les galeries de mines. Les secousses sismiques nombreuses ont déclenché des éboulements plus ou moins catastrophiques qui forment la trame des versants raides en contrebas des épaulements glaciaires. Ceux-ci restent présents dans la mémoire collective de la vallée comme l'éboulement de l'Araillé dans la haute val-

lée du Gave de Heas.
En 1650 des pluies diluviennes provoquent l'écroulement d'une partie du versant et la formation d'un lac de barrage derrière le chaos. Celui-ci cède en 1788 et cause une inondation brutale qui dévaste bon nombre de villages dans toute la vallée. Cet épisode est significatif d'événements qui se répètent à l'échelle historique depuis des siècles.

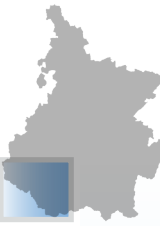
Un des aspects de l'évolution des paysages de cette montagne est sans conteste la fermeture progressive des paysages depuis un siècle. La déprise pastorale a également joué un rôle important dans la diminution des processus



Les hautes vallées des Gaves



Sources: Esri, HERE, DeLorme, TomTom, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), Swisstopo, MapmyIndia, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community. Sources: Esri, DeLorme, USGS, NPS



Effet couloir créé par l'encaissement de la vallée (Gave de Gavarnie)

Un relief organisé autour de vallées étroites donnant sur les grands cirques glaciaires

Des alternances de gorges et d'espaces ouverts créant des jeux d'amplitude et d'échelle depuis le fond de vallée

Le passage dans les hautes vallées des gaves se caractérise par des successions de vallées étroites, encaissées, et des espaces ouverts, localisés essentiellement au niveau des zones de confluence entre les gaves. Cette organisation systématique de l'espace et caractéristique de l'unité rythme le parcours de l'amont vers l'aval, avec des ouvertures qui prennent de plus en plus d'importance à mesure qu'on se rapproche du piémont, opérant un gradient qui marque les changements de paysage.

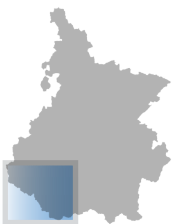
Les versants des montagnes, dont les sommets dépassent sur l'unité les 2000 mètres d'altitude, cadrent les vues dans le sens de la vallée en générant des effets couloirs très forts. Cette verticalité du paysage est exacerbée par les jeux de gorges des gaves notamment autour de Luz-Saint-Sauveur et de Gèdre, qui créent une véritable entaille dans la vallée.



Ouverture des vues à la confluence des gaves de Gavarnie et de Héas (Gèdre)



Gorges à Luz-Saint-Sauveur (Pont Napoléon)



Des zones de replats favorisant l'implantation humaine

Si le relief est très franchement vertical sur l'unité, quelques zones de replats se dégagent et ont été utilisées par l'homme comme lieux de vie et d'activité.

En premier lieu, les fonds de vallée correspondent aux zones les plus investies car permettant de faire le contact entre les zones de piémont et les plaines en aval et les montagnes. Les conditions de vie y sont moins rudes qu'en altitude. Sur l'unité, l'espace disponible se limite généralement aux zones de confluence, sur lesquelles se sont implantés les bourgs principaux.

En second lieu, des zones de plateau se dégagent dans le paysage, correspondant à d'anciens épaulements glaciaires. Elles présentent un modelé de creux et de bosses d'échelle humaine. Espace relais entre les bourgs et les estives, les espaces dits intermédiaires sont rarement vastes et accueillent un bon nombre de granges foraines (petite grange isolée) et permettent des vues dégagées sur les vallées en contrebas.

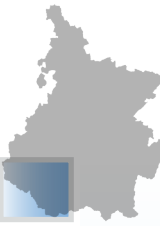
Des terrasses ont été aménagées sur les versants pour favoriser leur exploitation agricole et l'implantation bâtie. Leur structure est particulièrement apparente en saison hivernale lorsque les minces couches de neige soulignent les ruptures de pente : talus et murets sont alors lisibles et forment un réseau structurant le paysage.



Lecture des jeux de terrasses structurées par l'homme



Replat du plateau de Saugué



Monumentalité du cirque de Gavarnie

Des jeux de verticalité valorisant la monumentalité des Pyrénées

En amont, à la frontière franco-espagnole, les grands cirques glaciaires des Pyrénées marquent le début de la course de nombreux torrents affluents du Gave de Pau. De forme semi-circulaire, constituées par des pentes abruptes jouant d'une intense verticalité, ces grandes arènes composent des éléments qui semblent à première vue infranchissables tant elles sont monumentales. Différentes ambiances se dégagent selon leur profil et leur accessibilité, faisant de chacun un lieu d'exception, mais tous constituent des éminences particulièrement présentes dans le paysage.

Les nombreux pics et les arêtes qui délimitent l'horizon visuel forcent le grandiose des reliefs, souligné notamment par la brèche de Roland qui crée une courte entaille dans la muraille franco-espagnole. Les découpages de la roche donnent des jeux de texture offrant des contrastes avec les chaos et les versants érodés, et accentuent la verticalité des lieux.

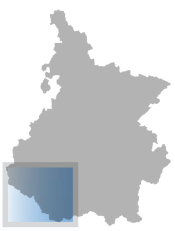
Hauts-lieux du pyrénéisme, cirques et crêtes sont plébiscités pour l'alpinisme, avec l'attrait tout particulier qu'exercent les cascades de glace de Gavarnie.



Escalade du Pic des Sarradets

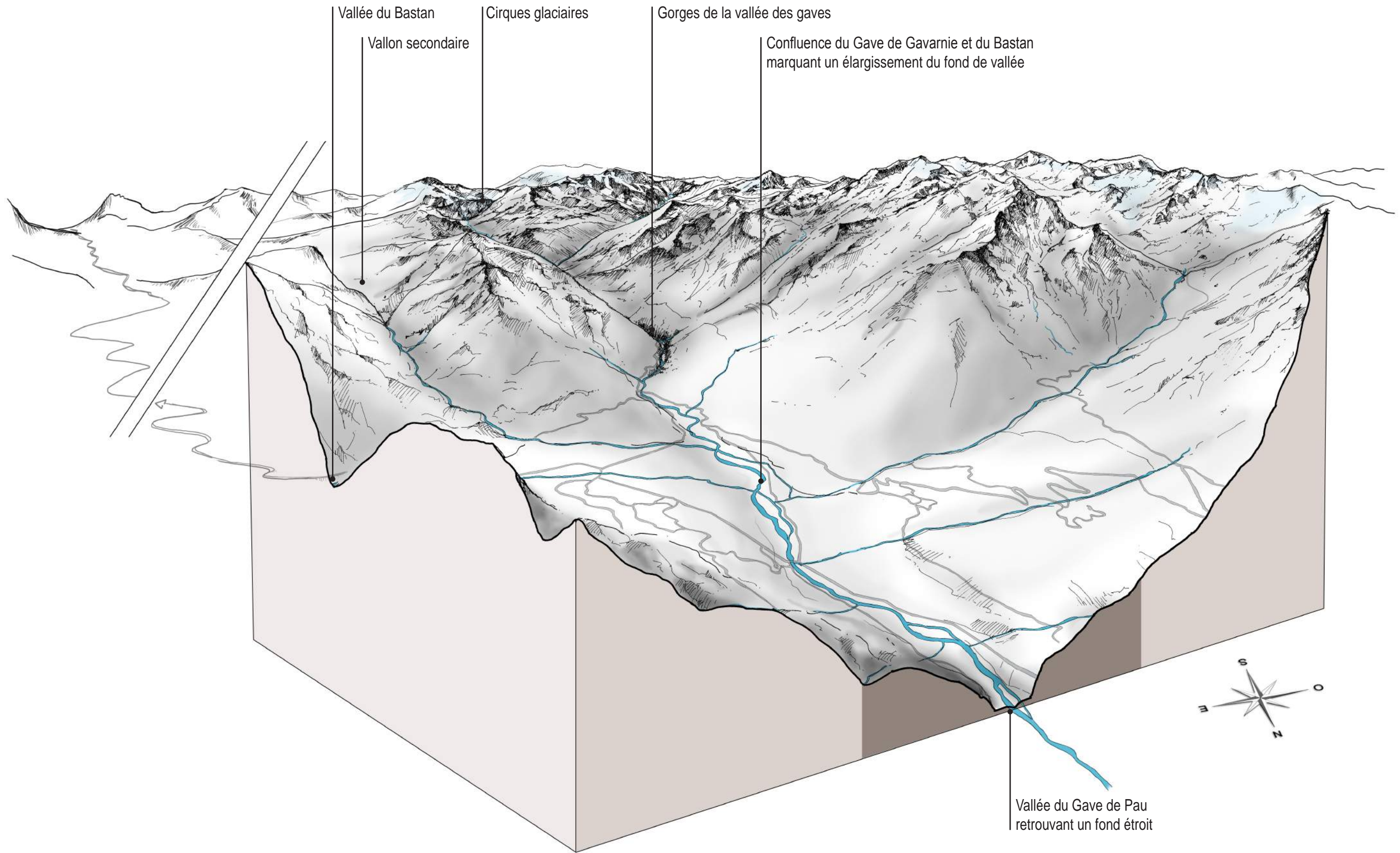


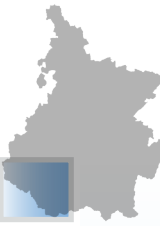
Brèche de Roland vue depuis le refuge des Espuguettes (photo source : Cabidoche Michel)



Bloc-diagramme des structures hydrauliques et de relief de l'unité paysagère « Les hautes vallées des Gaves »

Les hautes vallées des Gaves



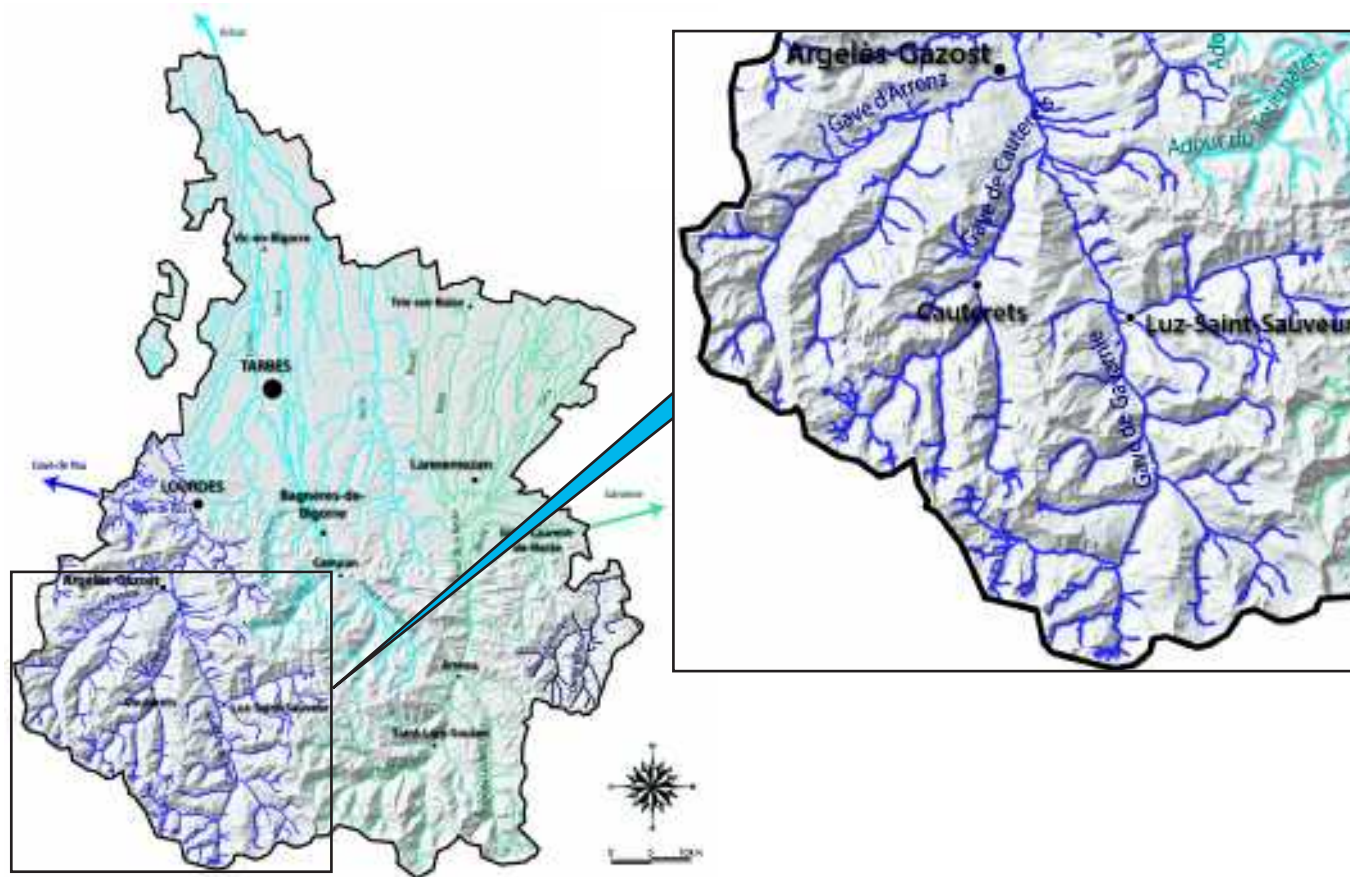


Le réseau des Gaves, un vaste système hydraulique en arborescence orienté Nord/Sud

Un réseau hydraulique arborescent montrant des emboîtements d'échelle, au cœur de la chaîne pyrénéenne

Les hautes vallées des gaves forment un réseau globalement orienté Nord/Sud, ramifié en amont et confluent de manière régulière dans l'espace. Les vallées ont une direction Sud-Ouest/Nord-Est pour les affluents en rive gauche, et Sud-Est/Nord-Ouest pour les affluents en rive droite. Cet ensemble de vallée, pris dans l'écrin des montagnes, forme un système en impasse butant sur les murailles qui séparent la France et l'Espagne. Dans ce dessin général, la vallée du Bastan constitue une exception. Venant de l'Est, elle offre des expositions Sud qui donnent des ambiances particulières à cette vallée, et communique avec la vallée de Campan via le col du Tourmalet.

Prenant racine au cœur de la chaîne pyrénéenne, là où les précipitations sont les plus importantes du fait de l'altitude, ces vallées connaissent un régime nival qui génère fréquemment des épisodes de crues. L'étroitesse de la vallée et les pentes marquées favorisent une prise de vitesse qui peut se révéler dévastatrice lorsque plusieurs facteurs sont rassemblés (fonte des neiges, pluies torrentielles...), comme en témoignent encore les stigmates des inondations de 2013 qui ont ravagé une partie des vallées.



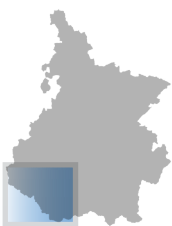
Un bassin hydraulique prenant racine au cœur de la chaîne pyrénéenne



Stigmates des inondations du Gave de Gavarnie à Luz-Saint-Sauveur



Aménagements de protection contre les crues du Bastan



Contrastes de couleur des paysages de montagne enneigés

Des motifs distincts empreints de naturalité et attractifs

De l'eau calme des lacs à l'eau qui court dans les torrents, de la neige aux cascades de glace, de nombreux motifs liés à l'eau imprègnent les paysages des hautes vallées des gaves.

En altitude, ce sont les neiges qui dominent une bonne partie de l'année, disparaissant durant les quelques semaines estivales. Lorsqu'elles sont présentes, les étendues blanches proposent des contrastes saisissants avec les couleurs sombres de la végétation et des roches. Quelques vestiges de glaciers subsistent encore au plus haut mais leur régression est aujourd'hui presque complète.

De nombreux lacs sont présents sur les hauteurs, prélude des gaves qui dessinent les vallées. Ils sont particulièrement présents autour du Pic d'Ardiden : lacs d'Ardiden, lac de Badet, lac Noir, lac de Litouèse, lac des Oulettes, lac de Labas, lac d'Estibe-Aute, lac de Gaube... Enserés dans un écrin de crête circulaire, ils offrent une eau froide mais claire reflétant les silhouettes des pics alentours et des évolutions du ciel. Lorsqu'ils sont accessibles, ces lacs polarisent l'attractivité des espaces montagnards et constituent souvent des destinations de randonnée.

Les torrents et les cascades jouent de mille ambiances visuelles et sonores. Le bruit de l'eau qui court est prédominant dans les vallées : il gronde au fond des gorges, dévale les versants, ou encore serpente dans un lit ouvert sur le ciel. Des aménagements visant à guider la course des torrents et les débits se répètent régulièrement en fond de vallée, ponctuant les vues d'éléments anthropiques, bétonnés, parfois en ruine. Des ponts et des belvédères aménagés sur des secteurs stratégiques pour la circulation ou leur esthétique permettent d'en prendre la mesure et constituent des points de vue singuliers sur le paysage.



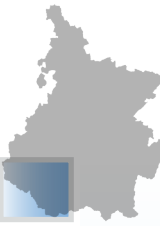
Glace en chute libre



Gave de Gavarnie



Cascade au Pont d'Espagne



Ouvrage d'eau de captage à Troumouse



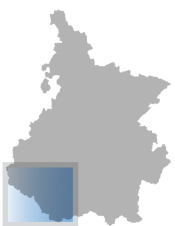
Barrage des Gloriettes

Un paysage ponctuellement marqué par l'hydroélectricité

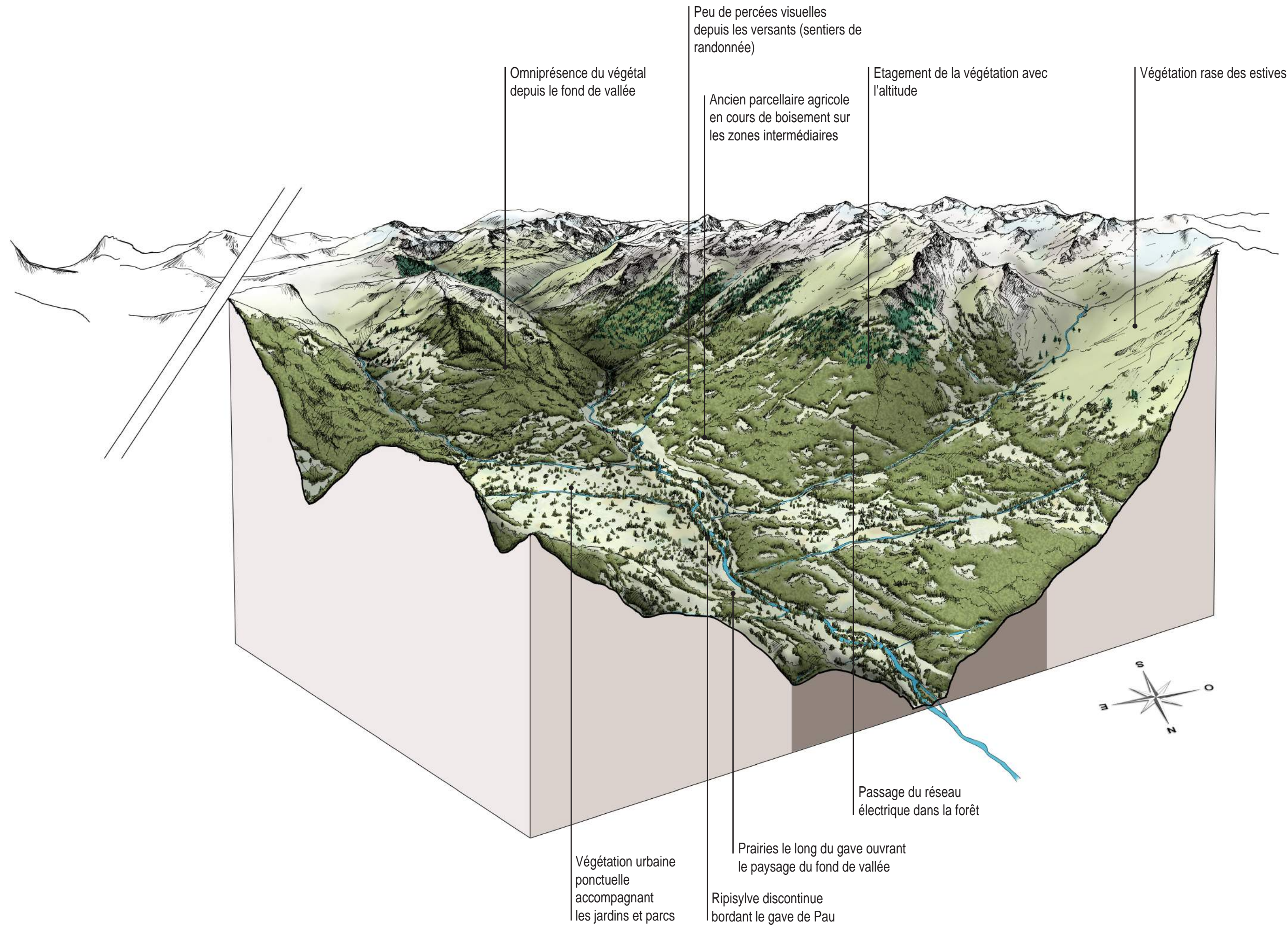
A l'instar des autres unités paysagères de montagne, l'hydroélectricité a imposé sa marque sur les paysages des hautes vallées des gaves, avec en point d'orgue la station de Pragnères qui s'impose soudainement par son échelle monumentale à la confluence entre le Gave de Gavarnie et le Gave de Barrada. Dans le paysage, les grands murs bétonnés des barrages, les lacs de retenue et de décharge des eaux, les conduites forcées, les stations hydroélectriques, les bassins et les postes électriques constituent des éléments artificiels et sensibles d'une économie liée à la production électrique. Ils marquent les vallées sur toute leur longueur, d'aval en amont, et imposent des lignes et des formes souvent strictes.



Haute station de pompage de Pragnères et conduites forcées



Bloc-diagramme des structures végétales de l'unité paysagère « Les hautes vallées des Gaves »





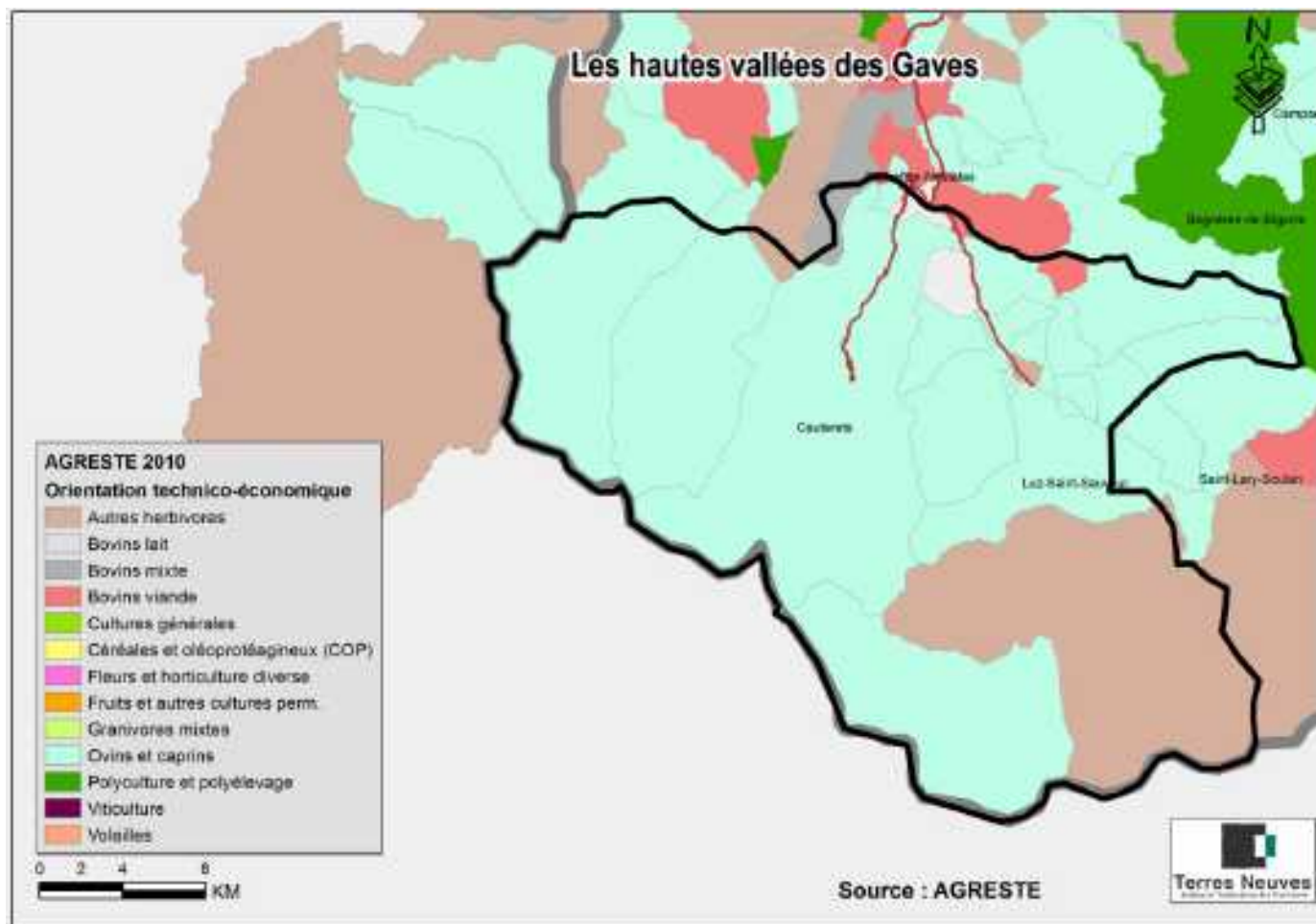
Des étagements végétaux marqueurs de l'altitude

Une unité tournée vers l'élevage ovin et caprin

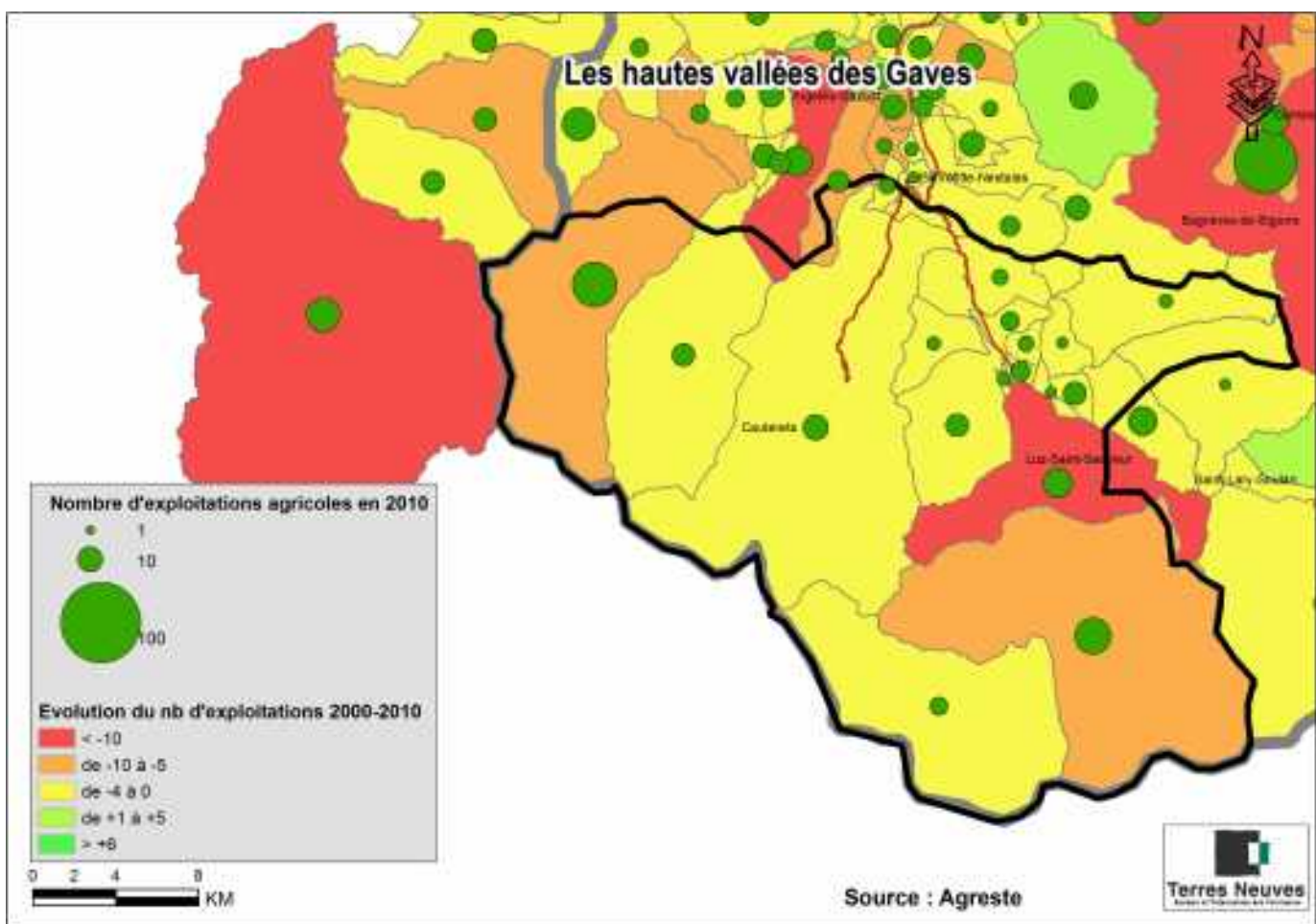
L'unité des hautes vallées des Gaves comporte très peu de terres labourables (présentes notamment lorsque les vallées s'élargissent autour d'une confluence). Elle est presque exclusivement tournée vers l'élevage ovin ou caprin. La seule exception notable se trouvait sur la commune de Barèges, où existait jusqu'au début des années 2010 une activité horticole en lien avec le jardin botanique du Tourmalet, mais celle-ci a récemment cessé son activité.

De manière générale, on observe dans l'unité une restructuration des activités pastorales en cours, avec une diminution de la SAU et du nombre d'exploitations, mais un relatif maintien du nombre d'emplois agricoles. Au gré des transmissions ou des rachats, certaines parcelles, trop difficilement accessibles, trop peu rentables ou déjà enfrichées, généralement situées à l'interface avec la forêt (les zones intermédiaires) sont abandonnées progressivement par les agriculteurs. Le nombre de troupeaux a tendance à diminuer, notamment pour les « sédentaires », puisque de plus en plus de bêtes sont amenées d'autres régions françaises pour tirer profit des estives. La présence de ces troupeaux « importés » permet de limiter la progression de la forêt et de conserver le relatif équilibre entre herbages et boisements, qui fonde pour grande partie l'intérêt paysager de l'unité.

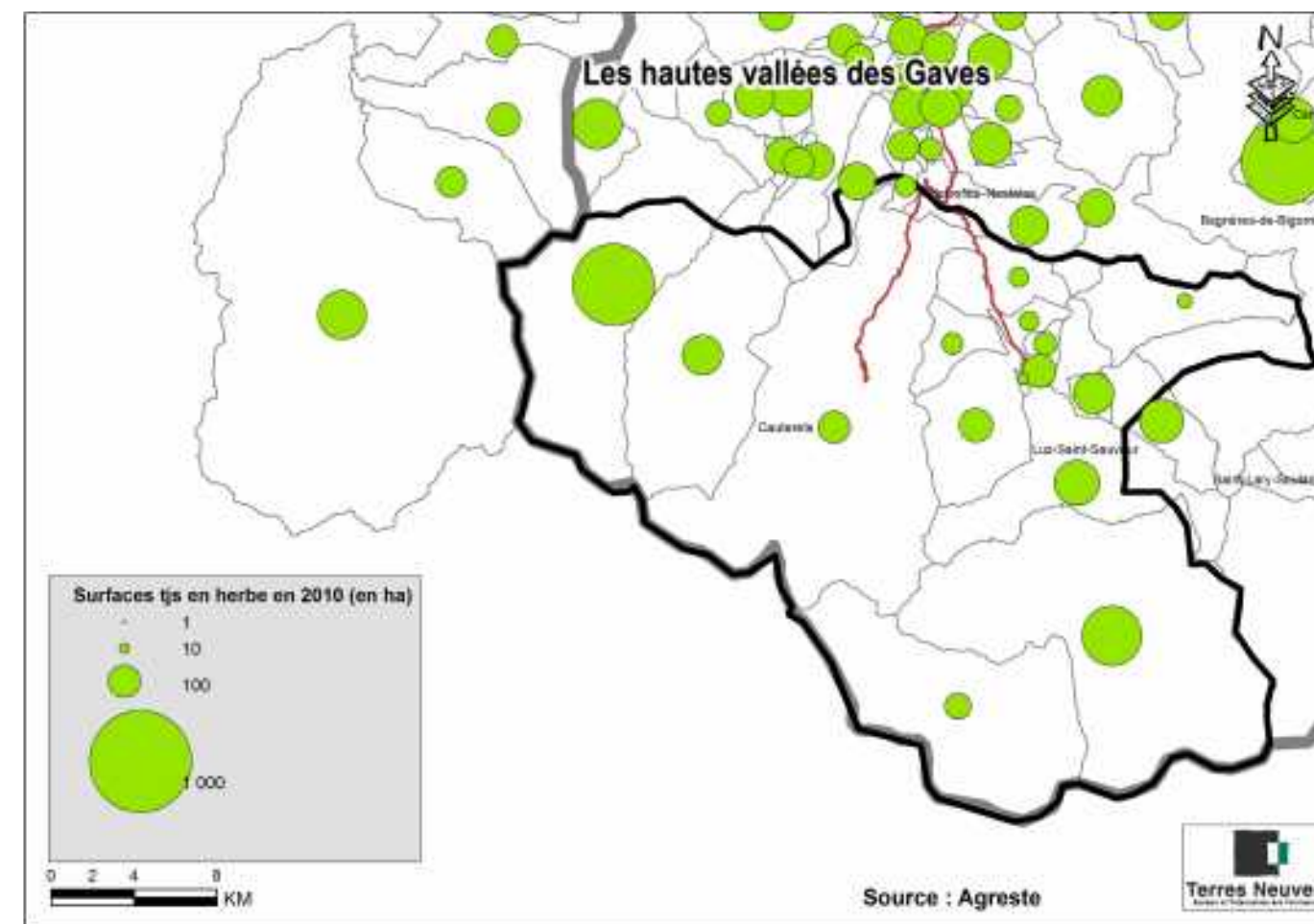
Afin de pérenniser et de mettre en avant la qualité de leur production, les éleveurs des secteurs de Luz-Saint-Sauveur, Lourdes, Barèges et Gavarnie ont obtenu l'appellation d'origine contrôlée (AOC) en 2003 pour la race bariègeoise, puis l'appellation d'origine protégée (AOP) « mouton de Barège-Gavarnie ».



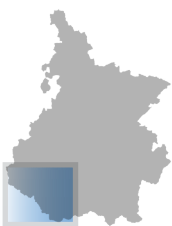
Une unité tournée vers l'élevage



Diminution du nombre d'exploitations agricoles



Importance des surfaces toujours en herbe



Gorges boisées et replats dégagés de la vallée du Gave de Gavarnie



Étagements végétaux à la Raillère (Cauterets)

Des fonds de vallée et des bas versants fermés par une saligue dense et des haies bocagères dans le prolongement des boisements

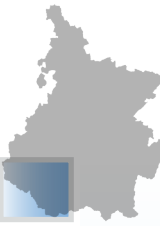
L'altitude et l'exposition vont conditionner la répartition du végétal dans l'espace et donc les ouvertures et les ambiances paysagères qui caractérisent l'unité. Les étagements végétaux vont ainsi créer un différentiel de perception des formes et des couleurs. Le fond de vallée est globalement fermé en raison de son étroitesse et laisse toute la place à l'expression de la saligue qui accompagne les gaves dans leur course. Quelques prairies de fauche et des pâtures constituent cependant des ponctuations ouvertes permettant de nuancer ce cloisonnement. Les vues deviennent un peu plus longues sur les zones de confluences, où les fonds de vallée sont un peu plus larges et où les parcelles agricoles sont davantage entretenues sur les abords des bourgs. Des haies créent un lien entre la saligue bordant le torrent et les boisements présents sur les versants. Correspondant à la zone intermédiaire, elles marquent les limites d'un ancien parcellaire cultivé structuré autour de l'habitat isolé.

Située en altitude, l'unité se caractérise par des boisements présents plutôt sur les bas des versants, laissant les hauteurs plus dégagées. L'exposition tient une place importante dans le recouvrement végétal puisque les flancs exposés au Nord sont davantage boisés que les autres, où ils forment une trame davantage hétérogène. Les boisements constituent une trame intermédiaire opaque tant depuis le fond de vallée que depuis les premiers étages menant aux hauteurs. Depuis certains points de vue, ils prennent la forme d'un vaste tapis recouvrant les flancs des montagnes, enserrant les espaces bâtis à l'image du vallon thermal de Saint-Sauveur, et dans lesquels apparaissent parfois les sillons des routes d'accès aux hauteurs et les conduites forcées. Il s'agit essentiellement de feuillus, dont le cycle annuel rythme la perception des paysages, mais quelques conifères sont également visibles.

De manière générale, le paysage se découvre au dernier moment, par le biais de fenêtres visuelles créées dans les masses arborées.



Conifères dans la vallée du Gave de Marcadau (Cauterets)



Pierrier du port de Boucharo : une transition entre végétal et minéral



Estives du cirque de Troumouse

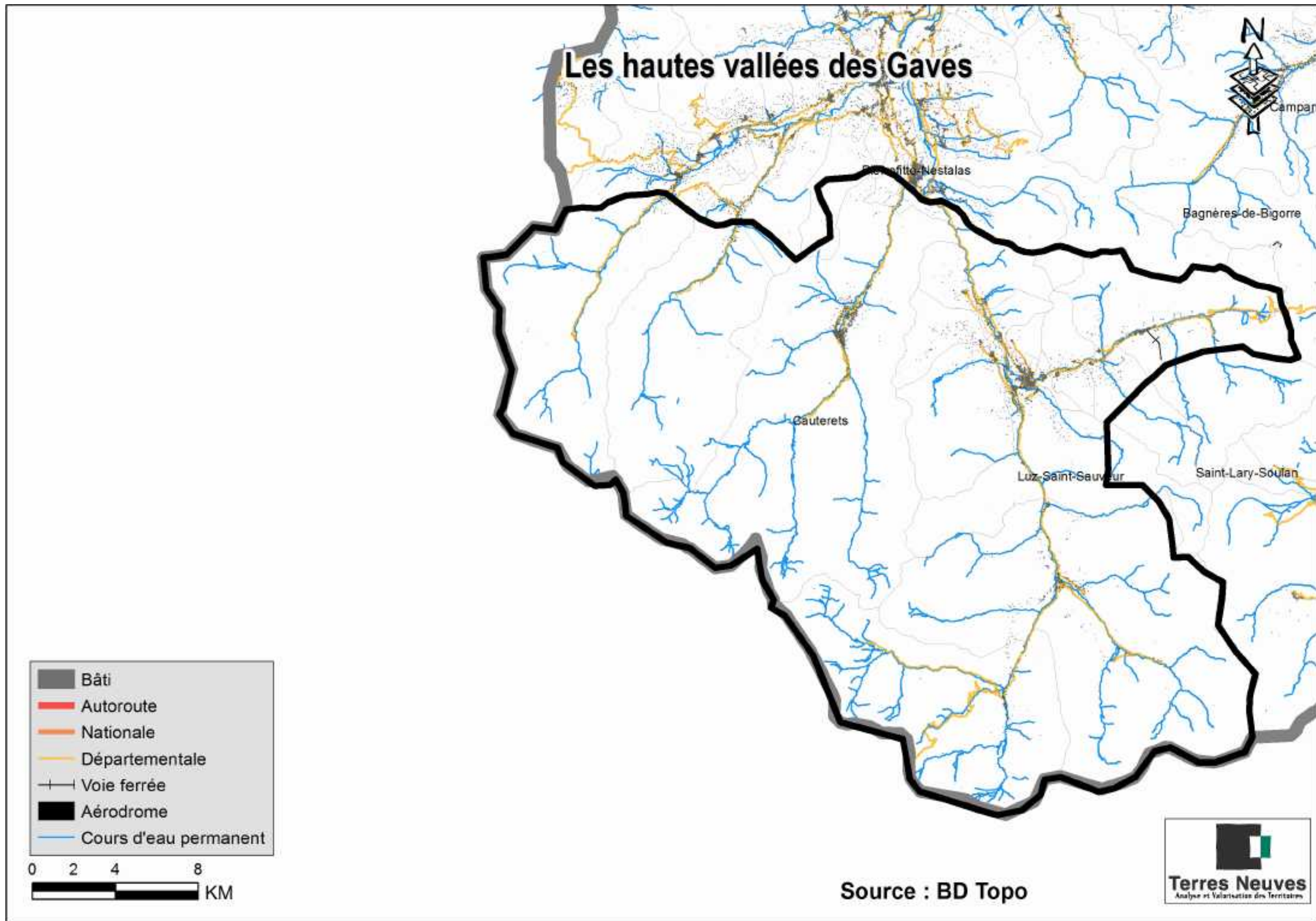
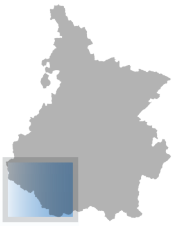
Des paysages d'altitude ouverts par les estives et les pierriers

Très présentes sur l'unité du fait de son altitude, les pelouses rases et les estives favorisent des vues ouvertes sur le grand paysage, donnant sur les paysages de vallée et les crêtes qui structurent le panorama pyrénéen. Le regard passe au-dessus des boisements intermédiaires et englobe en un coup d'oeil l'immensité de la montagne. Les pelouses ont quelque chose d'accueillant, formant comme un matelas propice au repos et à la contemplation, ouvert sur les montagnes. Cet effet est conforté par la présence des troupeaux et la tradition agro-pastorale des vallées, particulièrement sur les paysages des anciens épaulements glaciaires où l'on trouve également les granges d'estives disséminées dans le paysage.

Au plus haut, marquant les crêtes séparant la France de l'Espagne et les crêtes du Pic d'Ardiden, les pierriers et les étendues rocheuses montrent une végétation rare et parcimonieuse. Ces espaces constituent des milieux plus austères, aux teintes et ambiances grisâtres, très minérales. Les ouvertures paysagères sont cependant exceptionnelles et permettent de tutoyer visuellement les sommets.

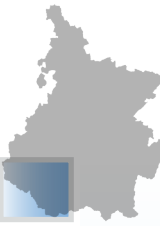


Des paysages qui s'ouvrent avec l'altitude dans la vallée du Gave de Marcadau (Cauterets)



Axes de communication et bâti





Infrastructures

L'unité se caractérise par un réseau viaire présent presque exclusivement dans les vallées principales (vallées du Gave de Gavarnie, de Saint-Savin, du Bastan). L'étroitesse de celles-ci est telle qu'une seule route parcourt le fond de vallée. Elle se juxtapose au parcours de l'eau, créant des effets de couloir cadrés par les versants pentus. La route occupe une part importante du champ visuel. Les perceptions de l'unité, avec un parcours confiné et une végétation omniprésente sont donc très conditionnées par la saison et la météo : ce sont toujours les mêmes motifs qui jalonnent le paysage pour aller d'un point à un autre et balisent l'itinéraire. Quelques routes desservent également les stations (Luz-Ardiden, Cauterets) ou les bourgs présents sur les versants et permettent de beaux panoramas sur les vallées en contrebas et les cimes montagnardes lorsqu'elles émergent des boisements. Les routes menant aux stations, bien connues des cyclistes et des amateurs du Tour de France, sont assez perceptibles en vues éloignées et présentent de nombreux ouvrages très impactants comme les filets ou paravalanches.

La plupart des routes sont « en cul de sac » et viennent se heurter au massif pyrénéen débouchant parfois sur un cirque. Il faut noter l'accès limité des cirques et de l'emprise de stationnements notamment sur le cirque de Gavarnie, où l'étendue dans l'espace dilue l'effet masse. En revanche, les parkings sont omniprésents sur les cols et les ports.

Les paysages de l'unité sont également marqués par la présence de grandes infrastructures liées à la production d'énergie hydroélectrique et à la pratique de la montagne d'hiver comme d'été (remontées mécaniques, résidences hôtelières...).



Des circulations contraintes par les débouchés en « cul de sac » sur les cirques (Gavarnie)

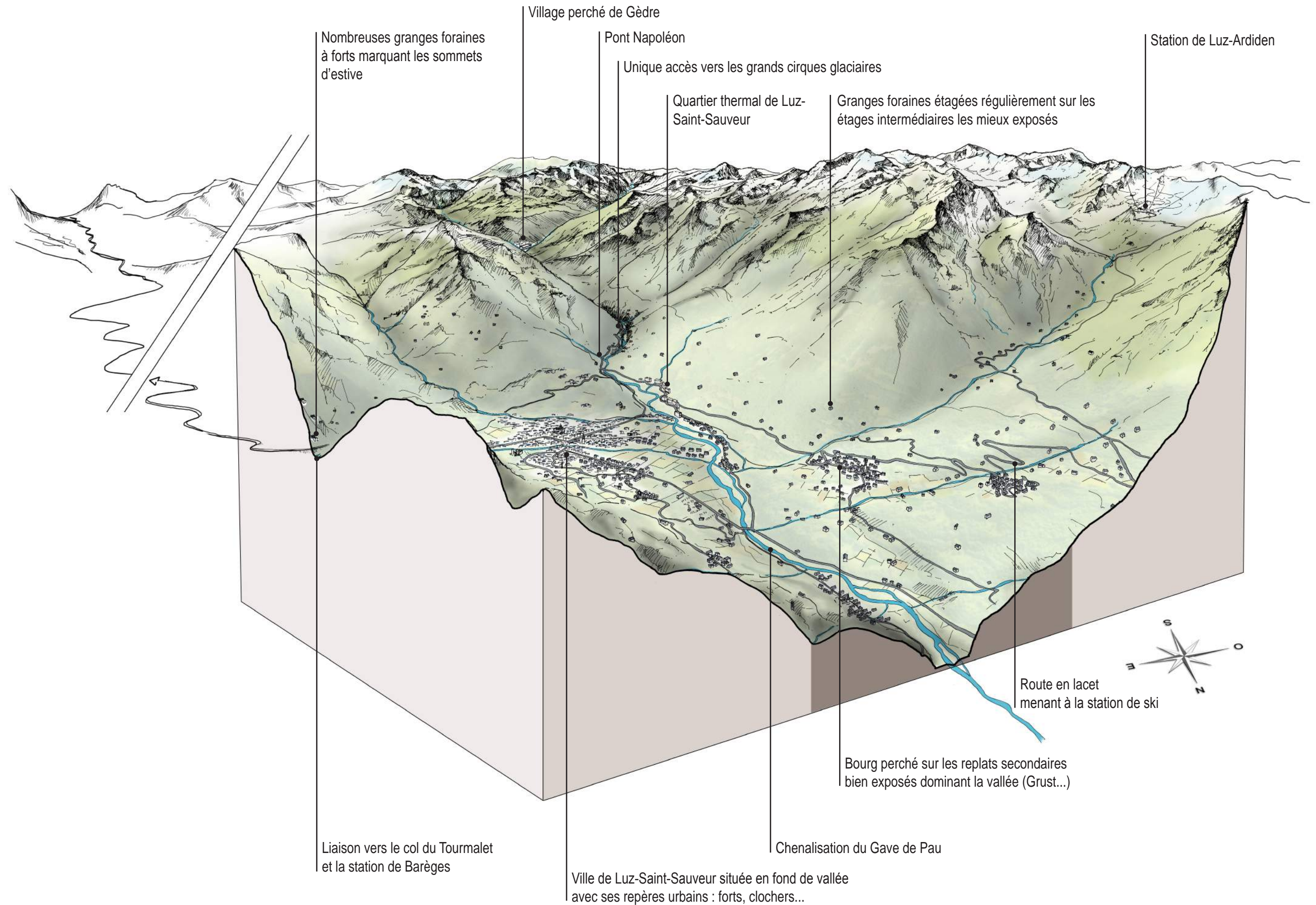
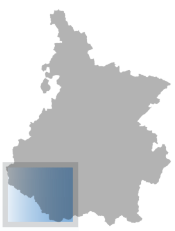


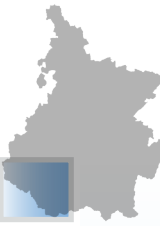
Enrochement des berges du Bastan à Barèges pour sécuriser la route en surplomb



Paravalanche dans la vallée de Luz

Bloc-diagramme des structures urbaines et viaries de l'unité paysagère « Les hautes vallées des Gaves »





Implantation humaine et architecture



Séquence architecturale à Luz-Saint-Sauveur



Quartier de granges, plateau du Saugué, Gavarnie



Soutènement route de Luz



Fort à Barèges

Villes villages dans l'unité paysagère

Dans ces sites contraignants, les hommes ont construit et cultivé des paysages intimement liés et ancrés au socle naturel allant des berges de gaves jusqu'aux quartiers d'estives les plus hauts.

Le second empire et l'ère industrielle ont vu le développement d'un important patrimoine souvent monumental : stations thermales aux grandes façades d'hôtels et esplanades, promenades et routes thermales, usines hydroélectriques et autres ouvrages liés à l'eau : ponts, fontaines-monuments...

Un intérêt croissant pour de nouvelles pratiques de la montagne a nécessité de nombreux aménagements : développement des domaines skiables, hébergements touristiques, randonnées en période estivale.

Le bâti dans les villes, villages

En vallée de Luz-Gavarnie, le développement des villages se fait de façon linéaire (Sassis, Barèges, Esterre...) ou en maille (Luz-Saint-Sauveur, Sazos) mais tous sont très groupés. Il n'existe pas de lieu constituant un centre de village, même si l'on peut trouver ça ou là un élargissement de l'espace public. Ainsi place, pré commun, halle sont très rares ou de construction récente. De même, le parvis, espace de représentation devant l'église est réduit voire inexistant. L'orientation sur le versant est une recherche essentielle qui a conditionné l'implantation des villes et des villages de montagne : recherche du soleil, protection contre les intempéries.

Le bâti dans les parcelles

L'implantation du bâti est variable. Il n'y a pas de règle rigide, de modèle d'organisation ou de composition, mais plutôt un langage commun.

La rue est contenue par des volumes bâtis qui la constituent fortement : murets, portails, maisons. Elle ne revêt pas de caractéristiques formelles, figées : montante, descendante, courbe, rectiligne, resserrée ou élargie, elle se compose de séquences multiples tout au long de son parcours.

Les chemins marquent le paysage. Ils sont les éléments les plus représentatifs du patrimoine lié aux circulations. Ils peuvent soit accompagner une ligne de niveau du terrain naturel soit trancher le sol d'un large sillon. Dans tous les cas, ils contribuent à la stabilité des sols, protègent de l'éboulement des talus et des inondations. Lorsque la pente est trop raide, le chemin ou la ruelle de village reçoit un pavage total ou partiel avec un dispositif en pas d'âne. Ce sont alors des « herrades » (Betpouey, Viella) avec des marches réalisées en calade de galets ou à l'aide de feuilles de schistes fichées dans le sol sur un lit de chaux et de sable. Emprunté à l'adjectif occitan « herrada » pour qualifier une bête ferrée, le terme désigne initialement un revêtement de chemin particulièrement solide comme l'est le fer pour le sabot mais il a été progressivement étendu à la description du chemin empierré (marches très basses espacées d'environ 0,60 m).

Composition du bâti

En fonction du sous-sol environnant, la pierre est très présente dans la construction des bâtiments, leur conférant ainsi une identité. Prélevée sur place, elle peut être granitique, quelquefois marbrière pour renforcer un caractère ornemental (nombreux portails) ou schisteuse (murets de soutènement à Viscos, du fait d'un important gisement de qualité dans ce secteur).

Dans les villes touristiques et thermales comme Cauterets et Luz-Saint-Sauveur, le bâti est continu sur la rue, de hauteur importante (R+3). Parfois, les façades sont ornementées.

Des éléments identitaires : Des granges aux cabanes en courtaous

Entre le village et les estives, le quartier de granges et des prairies de fauche occupent le niveau intermédiaire du territoire montagnard. Elles sont parfois aussi isolées, éparpillées sur des petits plateaux comme à Betpouey. D'autres granges sont encastrées dans le relief avec un toit dont l'unique pente reconstitue le profil de la montagne (Sers, quartier Boussie).

Les cabanes occupent l'étage supérieur du paysage. Représentantes de la culture agropastorales, elles peuvent être isolées mais le plus souvent, elles sont regroupées en quartiers. Elles témoignent d'un exceptionnel savoir-faire de la construction en pierres sèches dans des conditions extrêmes : pente, isolement, climat, etc. Les quartiers de granges prennent l'appellation occitane de « courtaous » et comprennent avec les cabanes (ou coueylas) aux devants dallés, différents équipements comme des enclos, des saloirs, des leytés, des rigoles.

Les soutènements

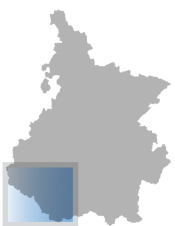
Les ouvrages de soutènement marquent fortement le paysage. Quand l'instabilité d'un talus se faisait menaçante ou qu'une rupture dans la pente a été nécessaire pour l'aménagement d'un chemin d'une habitation d'un jardin ou pour faciliter le travail de la culture, des murs épais ont été édifiés : leur poids s'oppose à la poussée de la terre.

On retrouve la même logique dans la structure de villages entiers car ils ont été construits par aménagements successifs en soutènement de murs de maisons ou de granges, de création de jardins de réalisation des circulations cheminant dans la pente, etc.

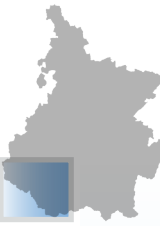
Les murs de soutènement sont montés dans le sens horizontal par assises successives formant chaque fois un lit stable et dans le sens vertical en faisant chevaucher les pierres de chaque assise évitant ainsi les joints continus fatals à leur stabilité. Ces murs ne sont ni étanches ni figés laissant passer l'eau permettant au système constructif de s'adapter aux mouvements des sols et aux écarts de température.

Les forts que l'on retrouve principalement à Barèges sont des constructions de pierres destinées à protéger les granges contre les avalanches.

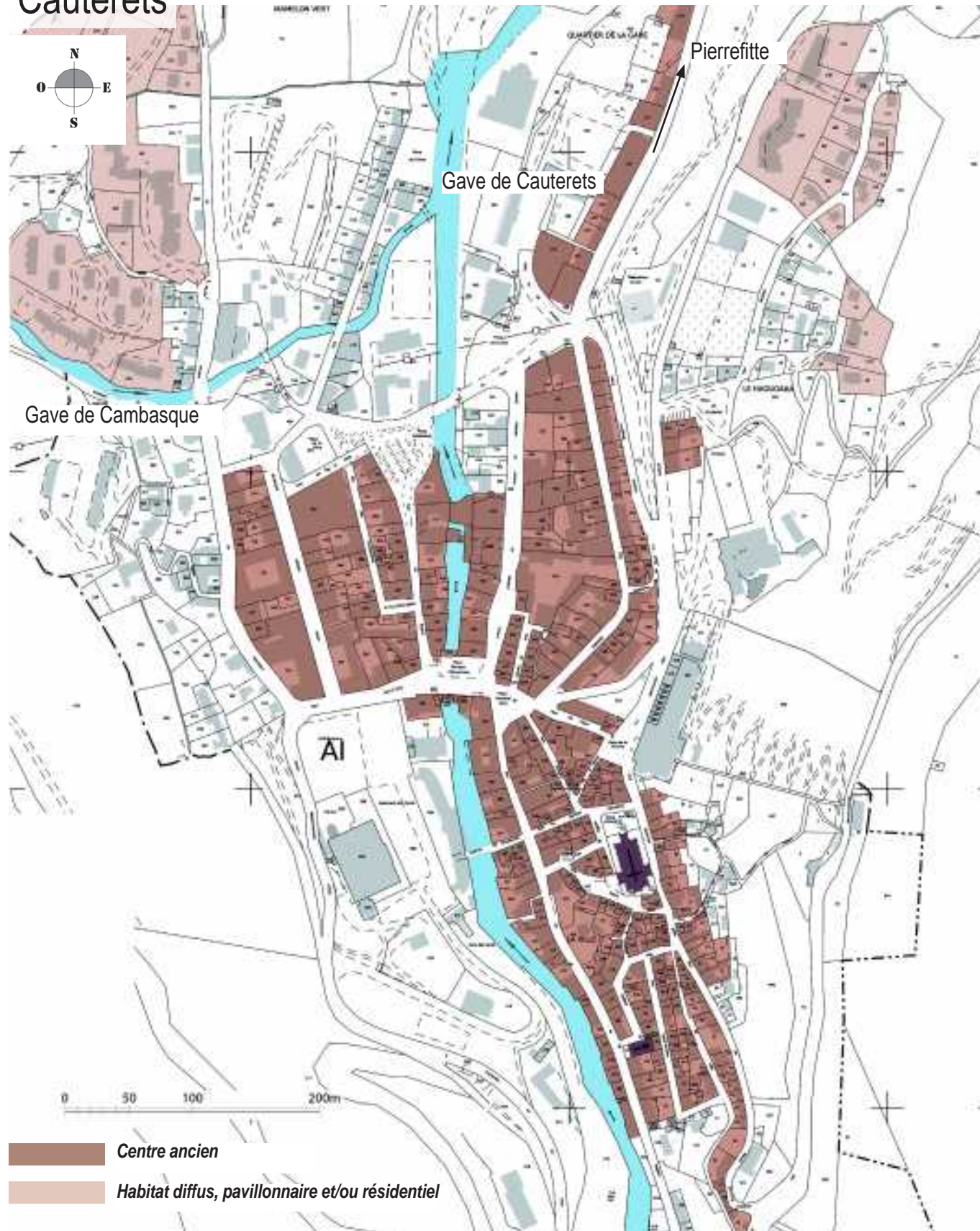
En fond de vallée, les villes thermales (Cauterets, Luz-Saint-Sauveur, Barèges) se sont développées selon un bâti commun à toutes les stations du XIXe siècle composant également avec les contraintes d'aménagement liée à l'activité des sports d'hiver. Village perché, Viscos a conservé son identité patrimoniale. Le village de Gavarnie doit concilier les exigences liées au tourisme et au classement en tant que patrimoine mondiale de l'Unesco. Comme pour l'ensemble de l'atlas, cette présentation n'a pas valeur d'inventaire.



Implantation des villes dans le relief © Google Map



Cauterets



La ville de Cauterets s'est étendue sur les deux rives du Gave en amont du confluent du ruisseau de Cambasque, à partir des Sources thermales de la rive droite. Elles ont conditionné son développement. Le gave de Cauterets a creusé jusqu'à Pierrefitte une vallée étroite encaissée, un défilé de gorges. En amont à 900 m d'altitude, Cauterets s'établit sur un élargissement de la vallée, au pied de hauts sommets.

Au milieu d'un massif montagneux, Cauterets est cernée sur ses flancs par les versants abrupts des montagnes, étranglée au sud par un resserrement de la vallée qui laisse s'échapper le Gave et la route des gorges jusqu'à la basse vallée.

L'engouement pour le thermalisme du XIXe siècle transforme radicalement le village en une véritable ville. Elle se caractérise par :

- la présence de l'eau : sources, gaves, cascades, ruisseaux, rigoles,
- la végétation importante et variée au milieu d'un massif montagneux,
- les murs de soutènement en pierre sèche ou maçonnée.

Sans véritable centre ancien de type montagnard, étranglé au sud, le bourg est un ensemble de rues parallèles reliées par des rues secondaires cheminant dans la pente.

« Les intérêts patrimoniaux de Cauterets :

- Des édifices remarquables (thermaux, gare)
- Les maisons anciennes, parfois très élaborées correspondant à plusieurs types selon les époques : architecture rurale, maisons modestes de la « Villette », belles maisons du « temps des attelages à chevaux », grands hôtels du temps du chemin de fer, les villas de l'avenue du Mamelon vert...
- Les continuités urbaines
- Les cours et jardins liés aux belles villas (av. du Mamelon vert)
- Les boutiques et aménagements touristiques dont plusieurs belles devantures anciennes
- Les espaces publics, ruelles, rues, places, alignements et esplanades plantées

- Les parcs, les promenades
- Les continuités d'espaces naturels
- Les gaves, leurs berges urbaines ou naturelles, les ouvrages d'art.
- Des monuments historiques : l'ancienne gare, l'hôtel d'Angleterre et l'immeuble Continental résidence Boulevard Latapie-Flurin ».

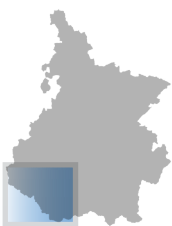
Dossier ZPPAUP Cauterets-Atelier Lavigne.

Cauterets est également une ville en lien avec sa station de ski. La télécabine prend son départ au cœur de la ville pour rejoindre le domaine skiable. Cette activité touristique se traduit par des logements et services après ski d'autant que la station est dépourvue de bâtiments résidentiels.

L'agropastoralisme n'est pas absent, on note la présence de discrets quartiers de granges et des prés en terrasses le long du gave (quartier Méyabat) et sur des écarts (belvédères d'Aoumède).

« Dans la partie basse des versants, des maisons rurales isolées forment des ensembles cohérents et ordonnés par la pente. Ils comprennent en général une maison d'habitation, 1 ou plusieurs granges, quelques constructions annexes, des enclos de murs (soutènements de pierre) délimitant des cours et des jardins. Dans ce secteur se trouvent aussi quelques granges foraines au milieu de prairies de fauche, ou anciennes prairies, destinées à recueillir les fourrages et les troupeaux pendant l'hiver. »

Dossier ZPPAUP Cauterets-Atelier Lavigne.



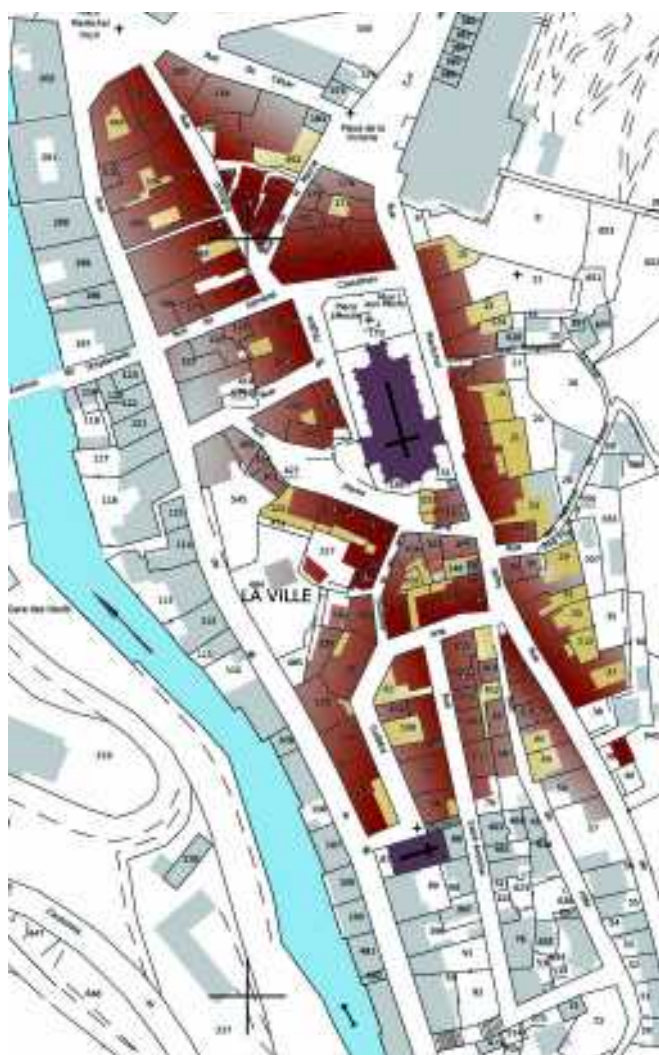
Cauterets



Centre bourg vers le passage Pierre Jarré; l'habitat est très dense laissant peu d'espace aux cours



De nombreux passages et chemins permettent de relier les promenades thermales avec le centre de la ville



Quartier rive droite © Bibliothèque de Toulouse

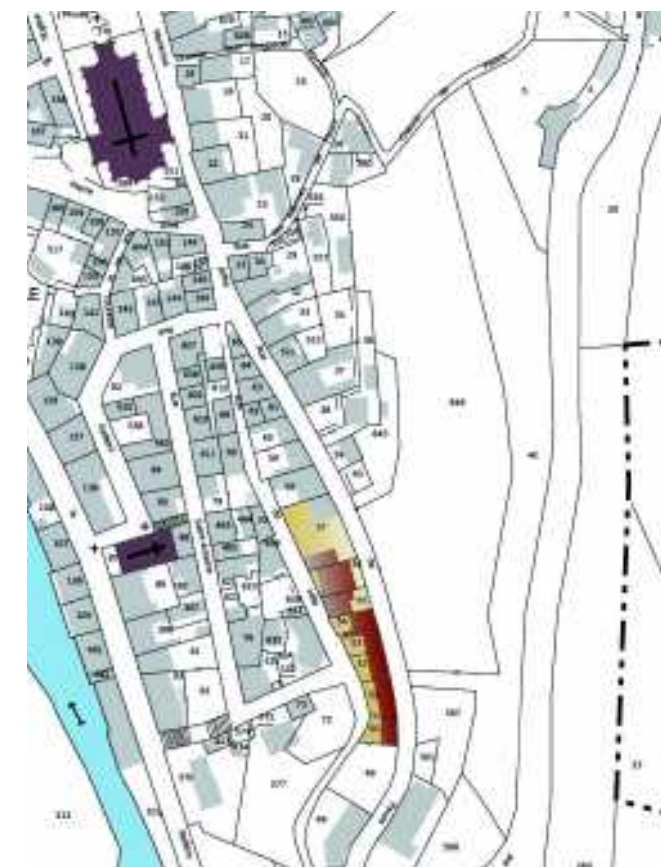


Rue de la Raillère: un alignement de façades en continuité sur la rue

Le noyau central de la ville est construit sur la rive droite du gave au pied de la montagne, localisé au plus près des sources. Les rues, constituées de front bâti forment un réseau de boucles contiguës qui s'adaptent à la topographie et relient tous les espaces. Les maisons de hauteurs, de formes et de compositions différentes se juxtaposent et composent un ensemble continu et hétéroclite dans une mosaïque de couleurs conférant une atmosphère gaie et pittoresque de la ville thermale.



Passage rue de César



Axe Sud/Nord

L'intérêt pour les sources thermales a développé une attractivité des lieux. Progressivement en continuité des habitations locales sont apparues des résidences adaptées à la clientèle bourgeoise. « A partir de 1822, le village traditionnel aux maisons de bois va se transformer en une petite ville aux maisons de pierre à encadrements de marbre et aux toitures en ardoise, aux rues pavées avec des rigoles et des trottoirs ». Dossier ZPPAUP Cauterets-Atelier Lavigne.



Cauterets



Esplanade des Oeufs: la place est de très grande dimension avec une perspective ouverte vers le Sud ; les galeries invitent à la promenade



La galerie des Oeufs est un pavillon de l'Exposition universelle de 1889 à Paris. Démonté et reconstruit à Cauterets, face au casino, il est composé d'aires latérales symétriques légèrement courbes créant des galeries et ponctué en son centre et aux extrémités de petits pavillons en forme de kiosque. L'architecture de métal et de verre de style « Art Nouveau » forme un ensemble qui enserme l'esplanade.

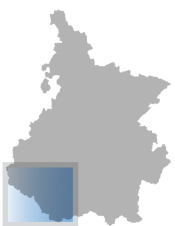


Avec son architecture de pierre, fer et verre, la gare des Oeufs contribue à l'unité architecturale de l'esplanade



Restructuration des bords du Gave après les inondations de juin 2013

L'établissement des « oeufs » est construit en 1869. Il est alimenté par les 10 sources des « oeufs ». Les thermes sont en marbre avec piscine et casino à l'étage, entouré d'un parc. De cette esplanade part l'allée de l'Harmonie prolongée par la promenade des lacets sur les flancs du Péguère. Le kiosque à musique et la galerie couverte sont construits en 1897. La gare des Oeufs est une gare de tramways construite en 1856 pour desservir depuis le centre ville l'établissement thermal de la Raillère qui se trouve à l'extérieur. Elle sera définitivement fermée à la fin de l'été 1970. Classée monument historique en 1981, elle a fait l'objet d'une restauration dix ans plus tard. Avec son plan symétrique, ses tourelles, ses chaînages en alternance polychromique de pierres et de briques, sa cage de verre centrée, ce bâtiment revêt un grand intérêt patrimonial. Aujourd'hui, il accueille une salle de concerts et de spectacles.



Cauterets



1- L'architecture des hôtels du boulevard Flurin est emblématique de l'expansion du thermalisme



2- La façade de l'hôtel Continental résidence est classée monument historique



Entrée de la ville, vue sur le Mamelon vert : en premier plan, la Maison du Parc national



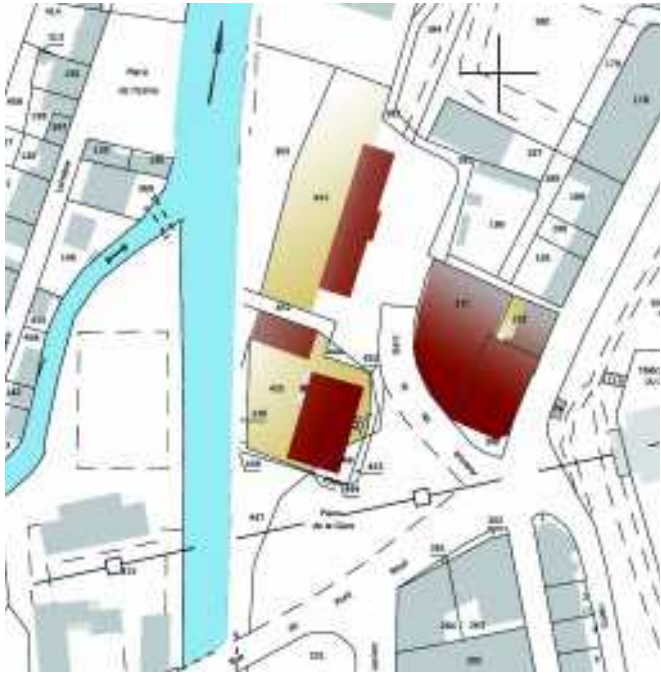
Îlot du coeur de ville encadrant les rues Nord Sud



Gare du téléphérique



La ville thermale du XIXe siècle se développe sur la rive gauche du Gave au plus près du parc, des promenades et de l'esplanade des Oeufs. Le boulevard Flurin est tracé dans la perspective vers les sommets. Il est bordé d'hôtels à l'architecture monumentale formant ainsi une continuité urbaine remarquable. Les façades sont ornementées : balcons en fer forgé, moulures de style cariatide. Quand la ville thermale s'est créée, il y avait une volonté manifeste de proposer aux curistes aisés des établissements hauts de gamme et de grand confort.



Cauterets était reliée au bas de la vallée par la ligne ferroviaire Pierrefitte-Cauterets qui sera fermée en 1949. Ce bâtiment en bois ouvragé style chalet montagnard nordique est un héritage du pavillon de la Norvège de l'exposition universelle de 1889. Aujourd'hui, il accueille la gare routière et une salle culturelle.



Gare de Cauterets-inscrite à l'inventaire des Monuments historiques



Cauterets

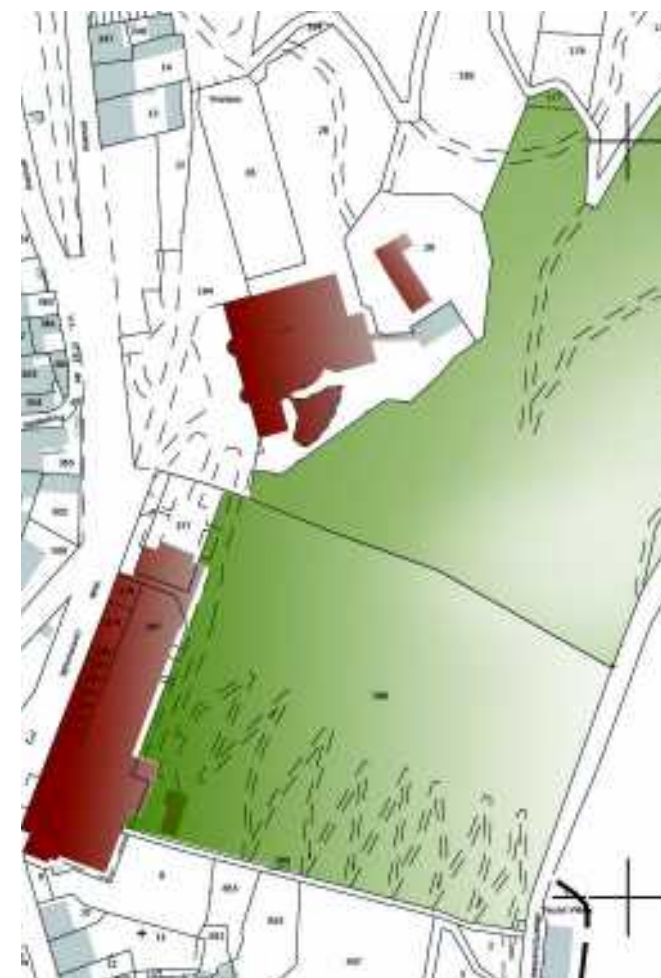


Plan paysager de Cauterets - dessin CAUE 65



Thermes de César dans un environnement paysager

Autour de la ville, des parcs, des paysages et des promenades



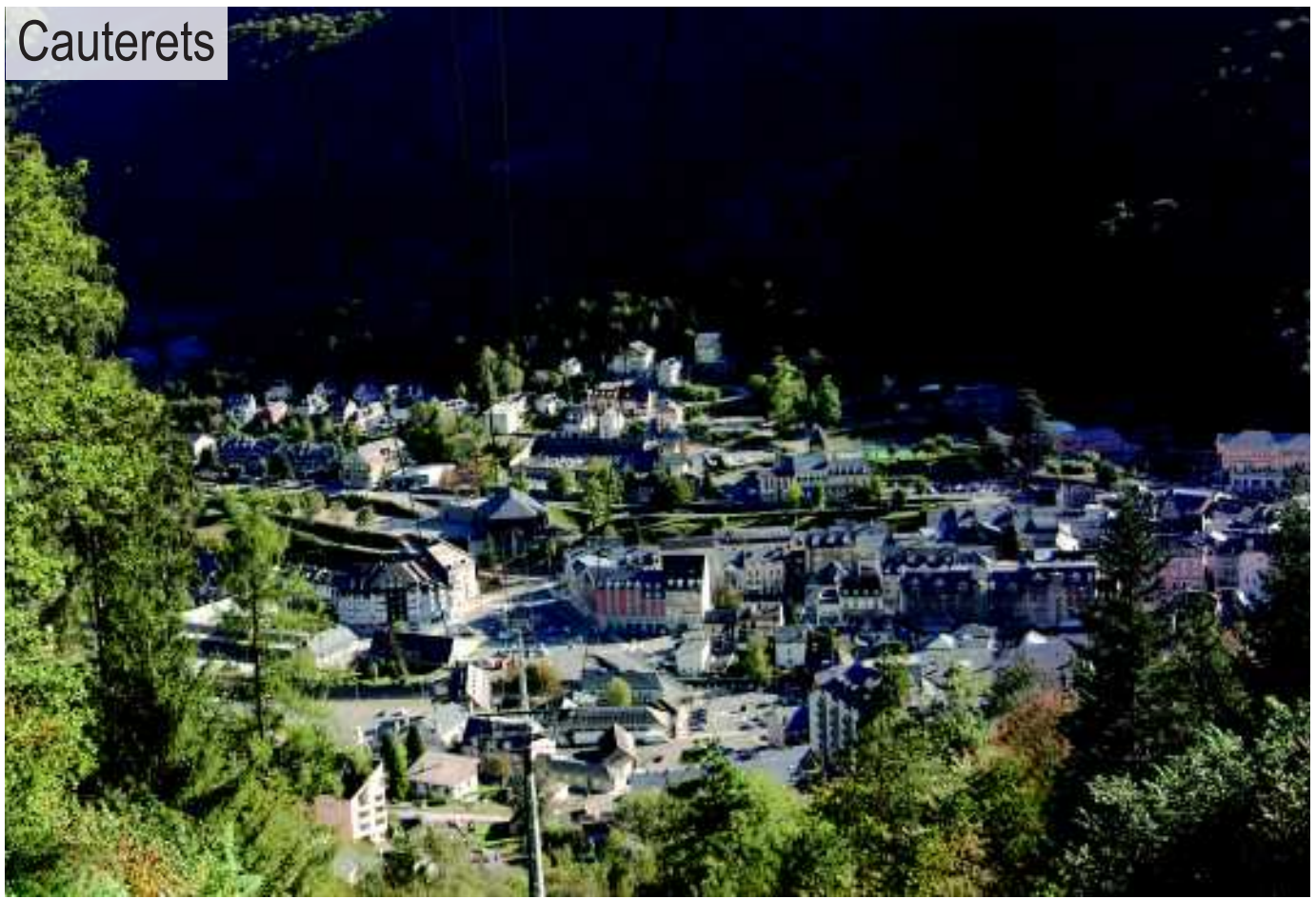
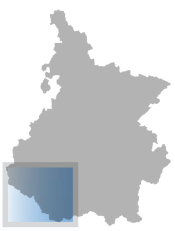
« L'attrait de Cauterets tient notamment à la présence en un même lieu des sources abondantes et chaudes, de paysages et de sites remarquables... qui peuvent se visiter à partir de la station. La pratique des promenades qui reliaient la ville aux différentes sources thermales complétait alors les effets de la cure. Les promenades sont aménagées, tracées et plantées au départ de la ville et se prolongent par les sentiers de montagne... On observe qu'en cette fin du XIXe siècle, les montagnes autour de Cauterets sont peu boisées comme les flancs

du Péguyère au-dessus de la Raillère. Prosper Demontzey entreprend alors des travaux de soutènement, de revêtement en maçonnerie, de gazonnement et de reboisement de 1886 à 1892 de façon à protéger la vallée et les établissements. »

Dossier ZPPAUP Cauterets-Atelier Lavigne.



Descente des thermes de Pauze Vieux vers Cauterets centre



Cauterets

Le coeur de Cauterets depuis la route du Cambasque



Murs de soutènements sur la route du Cambasque



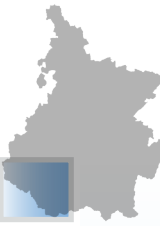
Therms de la Raillère sur une ligne de niveau et sa terrasse plantée



Therms des Griffons sur la route du Pont d'Espagne



Bâti touristique aux abords de la cascade du Lutour sur la route du Pont d'Espagne



Cauterets



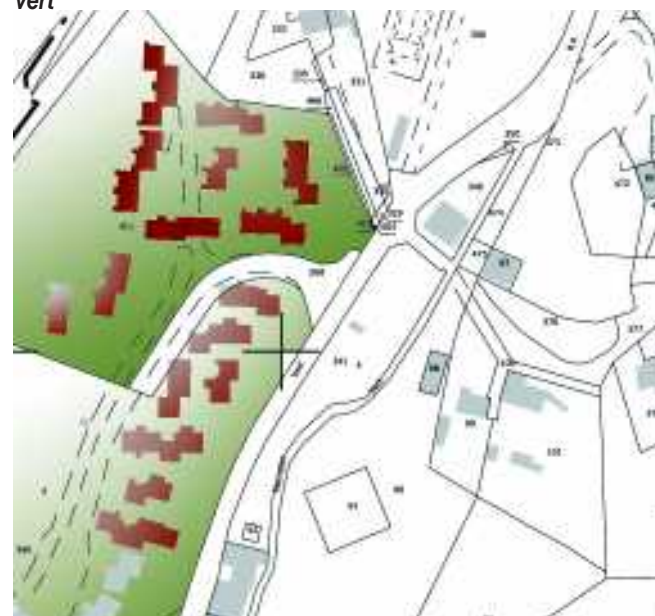
1- Rive droite du Gave : extension urbaine de Cauterets vers la vallée depuis le Mamelon vert



Grange quartier de Méyabat



Rive gauche du Gave : résidences de tourisme sur le Mamelon vert



Jusqu'au XIXe siècle, Cauterets s'est développée selon deux logiques :

- le renforcement de la ville thermale dense et compacte qui a rassemblé les services et les résidences autour des sources créant ainsi un noyau formé par un continuum de bâtiments mitoyens.
- le modèle rural et agro-pastoral composé de quelques maisons rurales, de granges foraines et de granges d'estives formant un tissu un peu plus lâche et régi par la vie agricole.

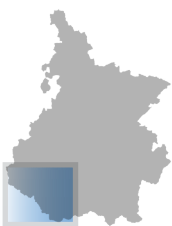
A partir du milieu du XXe siècle, l'expansion urbaine de Cauterets se fait au nord dans la plaine et sur les parties les moins pentues du vallon. Cette expansion est composée de nouveaux quartiers d'habitation et de résidences de tourisme faisant rupture avec la ville traditionnelle : voiries plus dilatées, trottoirs peu larges ou destinés au stationnement, des petits pavillons s'isolant au milieu des parcelles clôturées. Les résidences de tourisme sont conçues comme des ensembles groupés ou en petits collectifs. L'architecture est homogène (toitures ardoises à deux pentes, mêmes gabarits d'ouvertures). Ces opérations créent des ensembles architecturaux de grandes dimensions à l'entrée de la commune.

« Des berges des gaves et des ruisseaux jusqu'aux quartiers d'estives les plus hauts, de nombreux motifs architecturaux et paysagers singuliers composent ce territoire. Cette palette d'éléments essentiels à la vie des communautés se décline sous la formes de villages, de chemins, de granges en plein bourg ou en zone d'estives, de jardins et de prairies bocagères, de dispositifs pour maîtriser l'eau et la pente... Mais, comme ailleurs, le déclin des activités agricoles a eu pour effet l'abandon de l'entretien de ces paysages et la disparition progressive de ces éléments qui reflètent l'identité de ces vallées ».

Les vallées d'Argelès-Cauterets - Collection patrimoine des vallées pyrénéennes - Parc national des Pyrénées.

De nombreux terrains agricoles ont été transformés en camping notamment à l'entrée de la commune

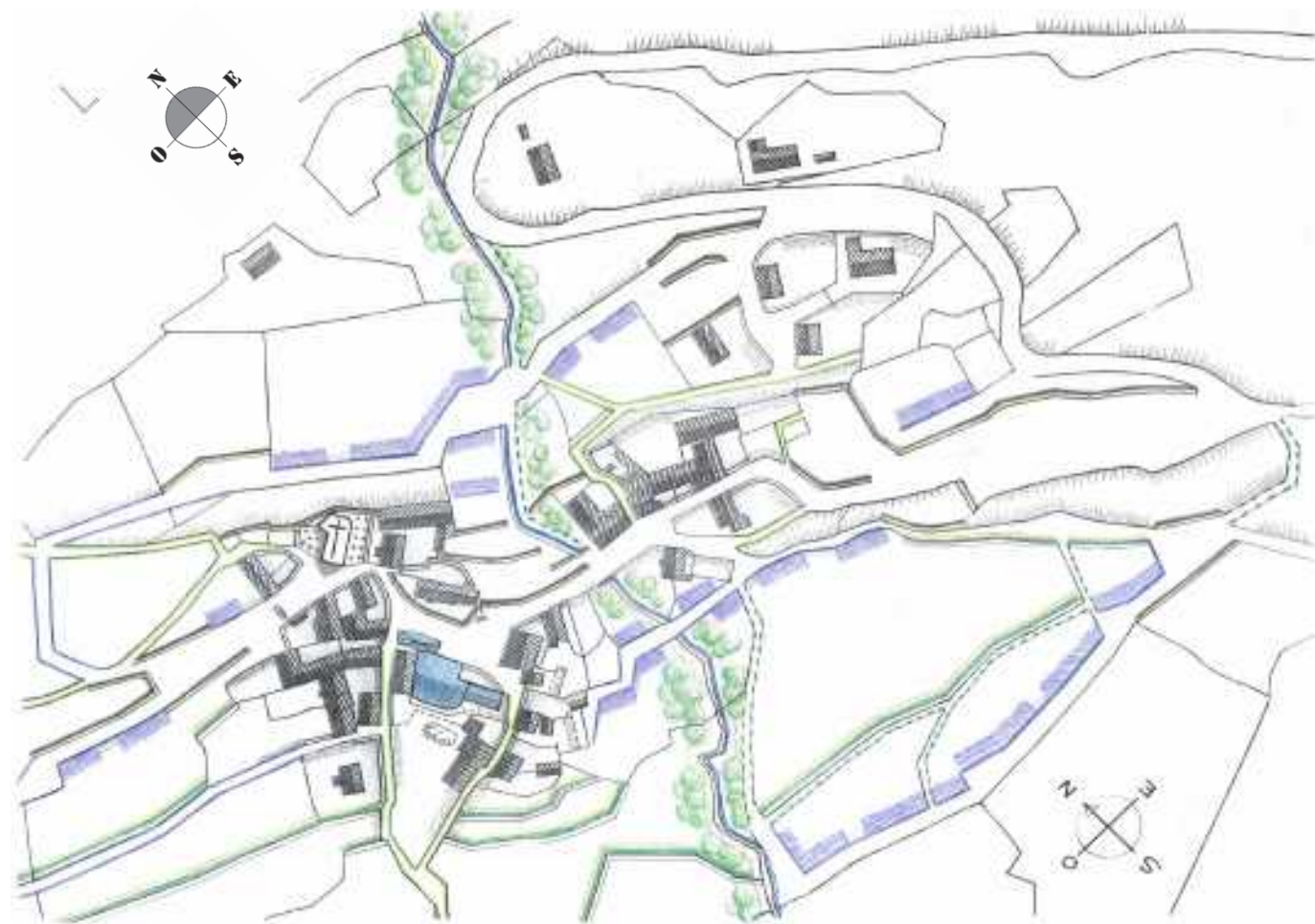




Viscos



Les maisons sont alignées selon la pente - Croquis CAUE 65.



La pente est forte et le rocher a une présence importante. Le relief ménage des replats où la culture est possible; mais le sol est rare. Le ruisseau traverse le site. Il indique le sens de la pente par rapport à la vallée de Luz.



Viscos



1
Le seuil du village est marqué par la façade de la première maison



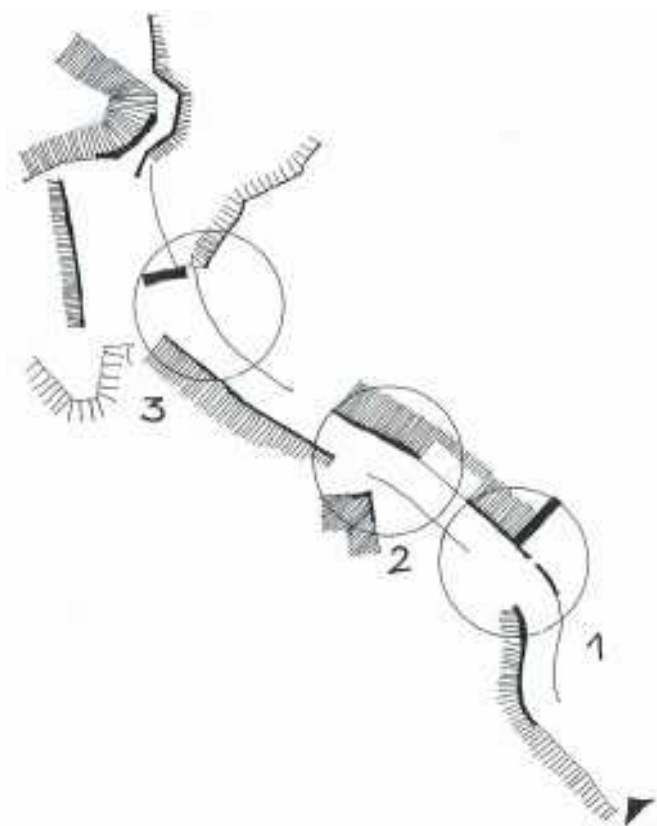
2
Le chemin se resserre progressivement par la présence des bâtiments



3
Puis il y a rupture et perception d'une grande ouverture. Au-delà du tournant du chemin, on découvre le reste du village avec ses maisons en contrebas.

Situé aux « portes » du Pays Toy, le village se regroupe sur une ligne de niveau du versant Ouest du Gave de Pau. En dominant la route qui permet d'y accéder, il se compose de maisons et granges organisées autour de petites cours. Perché comme un nid sur les rochers de schiste dominant la vallée de Luz et les gorges du Gave, à l'altitude 850 m, le village de Viscos est tapi sur la pente: des maisons de pierre bien ancrées dans le terrain, des toits aux grandes ardoises épaisses extraites sur place, des ruelles en « herrades » à flanc de montagne et tout près du ciel. Des chemins creusés dans la pente mènent aux granges implantées dans les prés de fauche au-dessus ou au-dessous du village (quartiers Labasse, Mourou et chemin allant vers le bas de la vallée).

Les vallées d'Argelès-Cauterets-Collection patrimoine des vallées pyrénéennes- Parc national des Pyrénées.



Ensemble de séquences bâties détaillées sur la colonne de gauche



Le village est groupé autour de l'église qui a une position dominante sur un ressaut rocheux



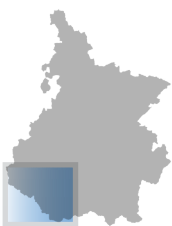
Grange dans le village implantée dans la pente



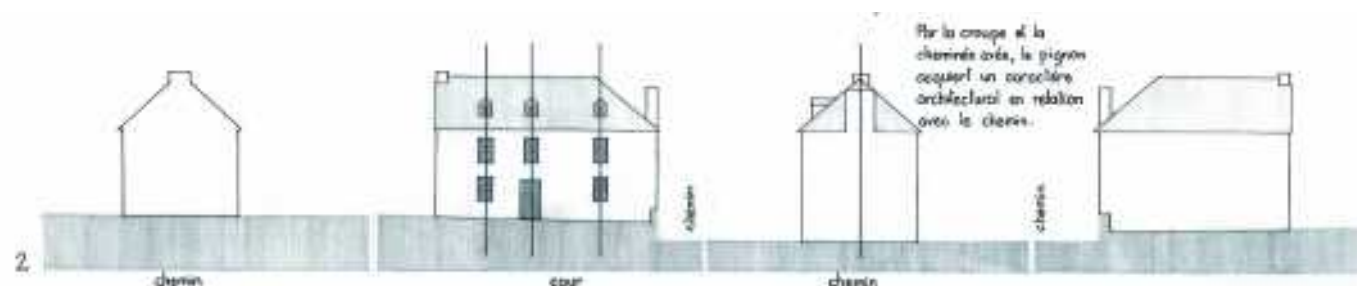
Herrade ancienne, rue étroite



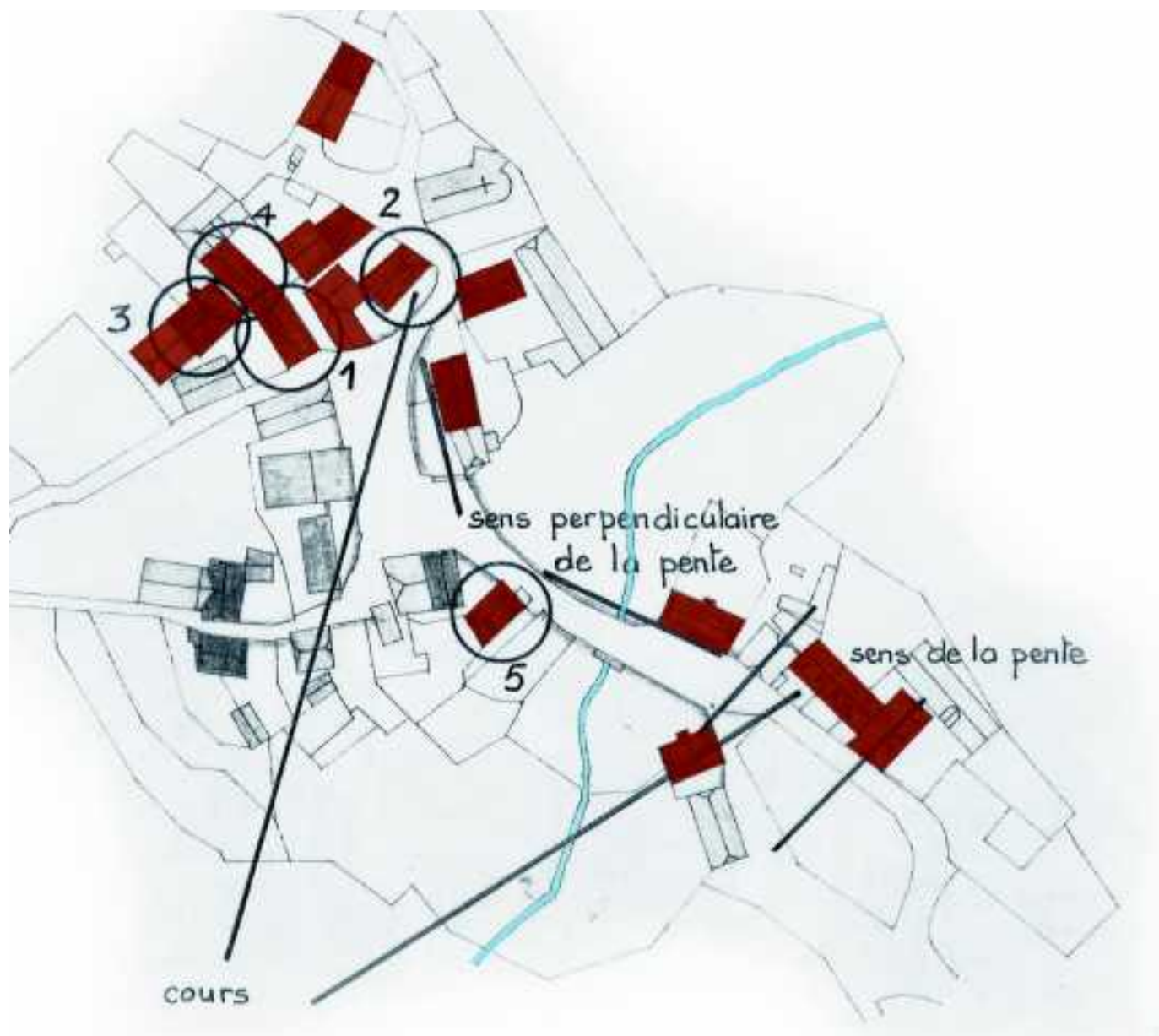
Herrade réhabilitée



Viscos



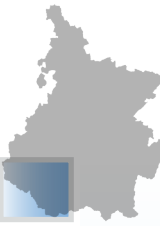
Les bâtiments bordent les chemins. Il y a plusieurs façons de disposer la maison par rapport à ceux-ci : par la façade ou le pignon. Parfois la maison est en retrait : une cour sert de transition. Les bâtiments sont implantés régulièrement en tenant compte de la pente soit dans le sens de celle-ci soit perpendiculairement.



Implantation perpendiculairement à la pente



Implantation dans le sens de la pente

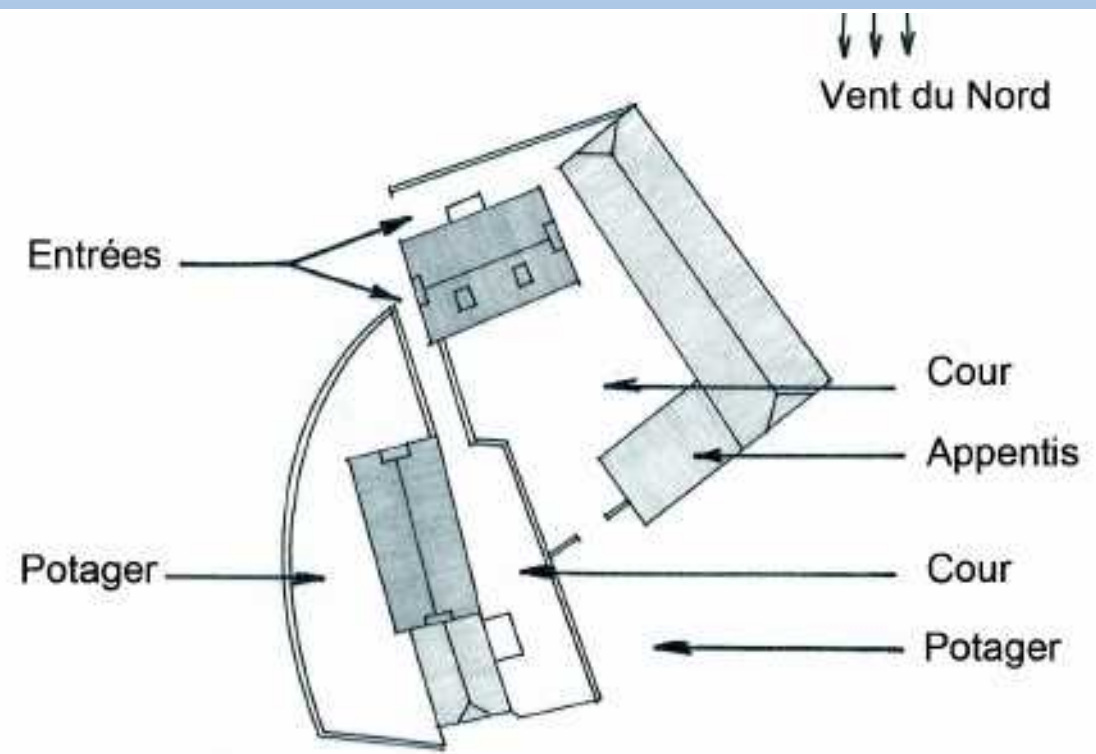


Viscos

La maison possède une grange qui lui est directement attenante. La cour de chaque maison est clairement délimitée (murets, bâtiments, appentis). Ces éléments pouvant être ceux de propriétaires voisins, ce groupement a l'avantage de protéger des vents froids, particulièrement vifs à Viscos.

Les bâtiments bordent les chemins. Il y a plusieurs façon de disposer la maison par rapport à ceux-ci : par la façade ou le pignon. Parfois la maison est en retrait : une cour sert de transition.

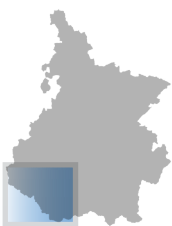
Les bâtiments sont rangés régulièrement en tenant compte de la pente : dans le sens de celle-ci ou perpendiculairement. Il y a une répartition homogène des granges et maisons. La grange est liée à la maison. Travail et habitat sont en rapport étroit.



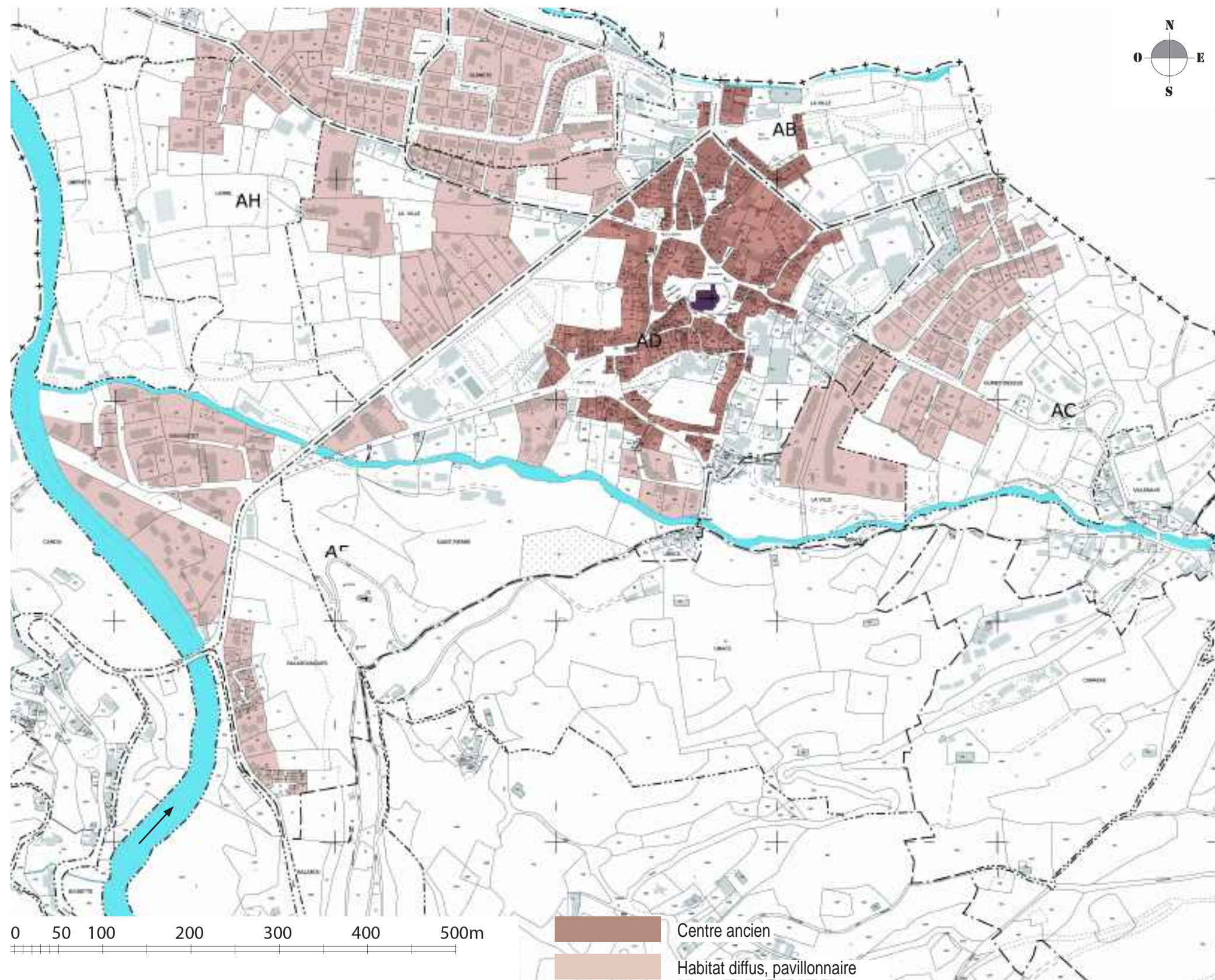
Pour la couverture, les ardoises sont minutieusement triées et réparties en taille dégressive de la gouttière au faîtage.



Quelques extensions du village ont été réalisées. Ces nouvelles constructions respectent les gabarits des maisons traditionnelles et ont repris les pentes de toit proches de 45°, permettant d'avoir de grands combles bien éclairés par des lucarnes et une architecture proche des anciennes habitations. Cependant, la tendance est à l'étalement, le tissu urbain devient moins dense. Les maisons sont bâties sur des parcelles plus amples, dans un souci de s'éloigner du voisin. Elles ne sont plus dotées de cour minérale fermée de muret ni de plusieurs bâtiments.



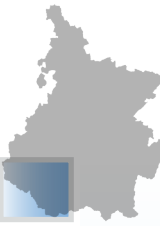
Luz-Saint-Sauveur



Luz-Saint-Sauveur est installée sur l'étendue la plus plane du secteur, à la croisée des vallées creusées par le Bastan et le Gave de Gavarnie. Sa vocation thermale et touristique en fait une ville du pays Toy aux caractéristiques bâties particulières : places, patrimoine monumental et thermal bien que l'on rencontre quelques discrètes traces d'un bâti rural. Au Sud de la ville, on trouve sur les hauteurs un vaste secteur de granges et de prés de fauche gagnés par la végétation.

La structure urbaine du vieux village, serré autour de l'église dite des Templiers est clairement identifiable. Les routes sinueuses montent vers la vieille église qui domine l'ancien bourg. C'est la morphologie urbaine typique d'un village de montagne, groupé autour de son église protectrice sur une butte, se voulant à l'abri des crues du Gave et du Bastan. Les constructions sont alignées sur les rues et les limites parcellaires. Les cours, quand elles existent, restent utilitaires. Les façades sur rue sont le plus souvent constituées d'un rez-de-chaussée avec un à deux étages et combles. La hiérarchie des niveaux est toujours marquée à l'origine par le gabarit des baies et plus tardivement par une riche modénature.

Au XVIII^e siècle à la périphérie du vieux bourg, commencent à apparaître des habitations plus cossues, souvent agrémentées de jardins. Ces maisons témoignent de l'émergence d'une bourgeoisie locale qui prétend à une vie moins rustique et ouverte à des influences plus lointaines. L'architecture de ces habitations fait appel à des références exogènes qui seront reprises dans l'architecture thermale. Le village thermal est créé entre 1830 et 1860 à Saint-Sauveur et s'agrandit au cours des décennies suivantes.

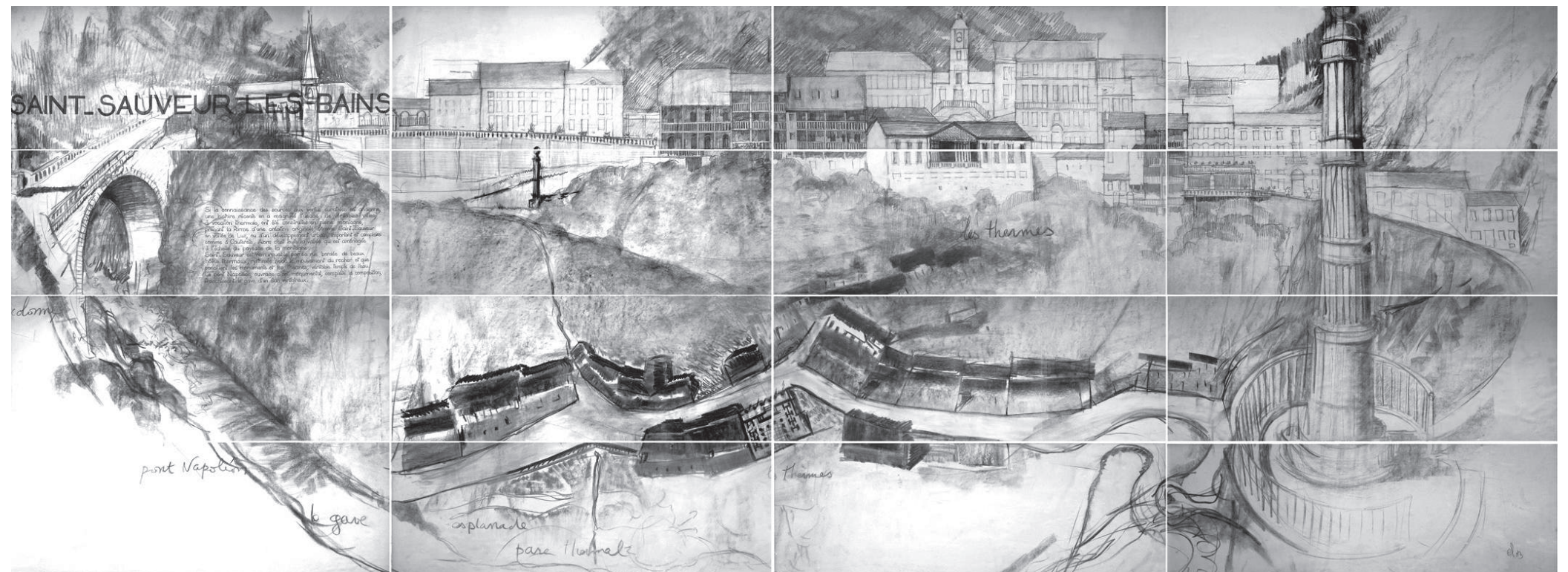


Luz-Saint-Sauveur

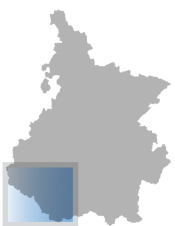


Vue de Luz-Saint-Sauveur depuis la promenade Solférino

Au XIXe siècle et au début du XXe siècle, avec le développement du thermalisme, le village commence à s'étendre au-delà de son ancienne emprise et descend vers le Bastan. Le vieux village de Luz voit également se bâtir à sa proche périphérie des immeubles d'un nouveau type. Ce sont principalement des hôtels, des restaurants, des magasins.... L'implantation des constructions reste globalement traditionnelle et la forme urbaine avec ses rues et ses places est toujours respectée, même si l'échelle des bâtiments diffère et si les espaces urbains sont alors plus généreux.



Croquis Saint-Sauveur, le front de façades



Saint-Sauveur



Le pont Napoléon relie l'ensemble des promenades thermales de part et d'autre du Gave



Saint-Sauveur



Ville thermale : alignement de façades



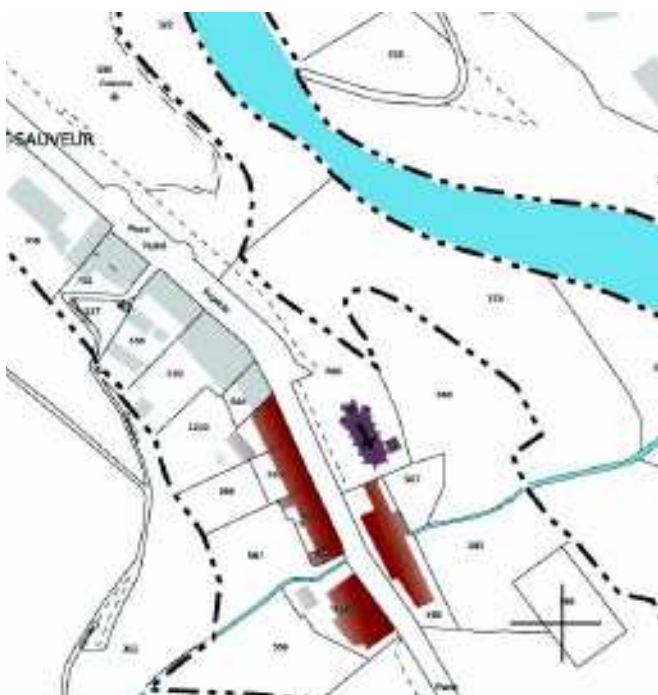
Des façades bien rythmées, les ouvertures sont en symétrie de part et d'autre de la porte



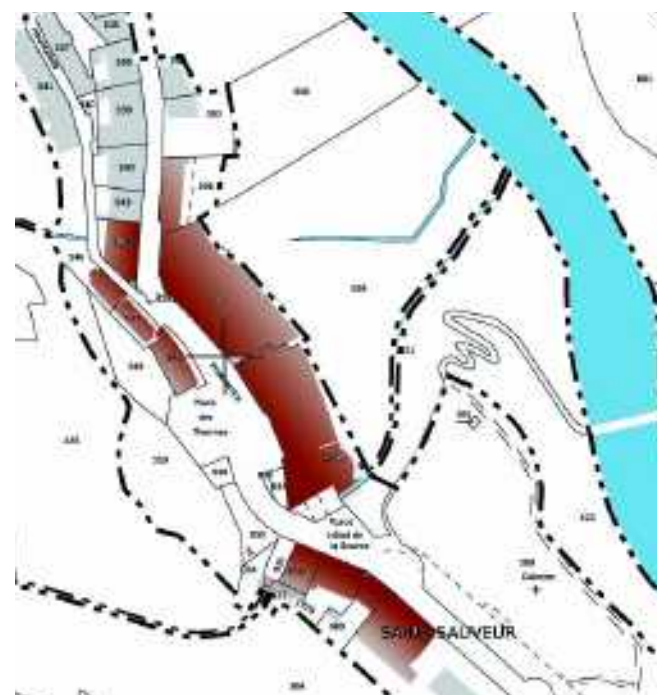
Rue des thermes : l'alignement des façades en continuité crée une légère courbe qui semble répondre à celle du Gave

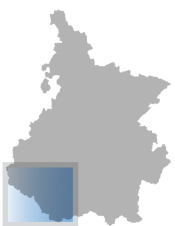


Dessin de la rue des thermes - CAUE65



A Luz comme à Saint-Sauveur, les premières constructions thermales s'inspireront de l'architecture vernaculaire mais s'enrichiront d'une modénature empruntée aux «villas» avec jardins qui deviendra l'archétype de l'architecture thermale dans la vallée. Les hôtels de résidence thermale sont généralement des bâtiments imposants, aux proportions massives et possèdent des façades ornementées. Les pierres de taille pour encadrer les fenêtres, balcons filant ou garde-corps en fer forgé, corniches sculptées, boiseries, montrent la richesse et l'essor des villes thermales du XIXe siècle. La juxtaposition de ces édifices de hauteurs, de formes et d'esthétiques différentes compose les rues du village.

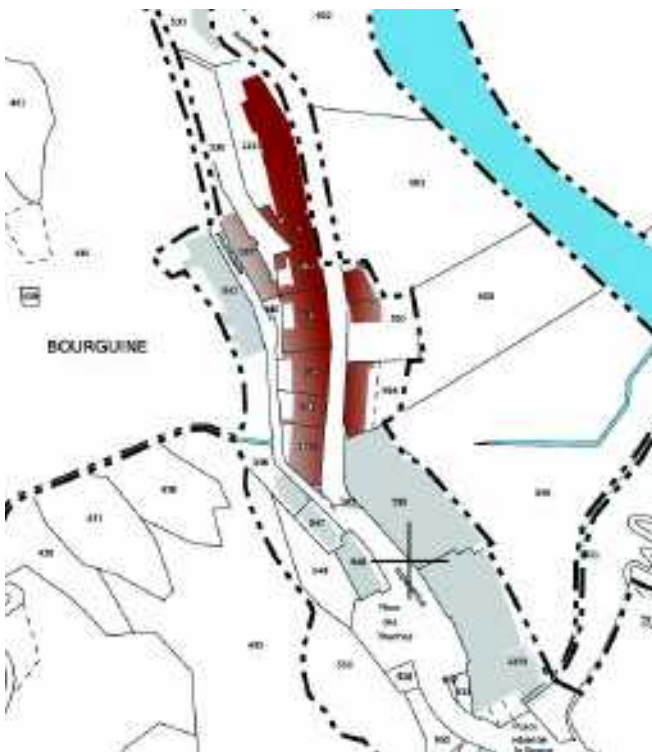




Saint-Sauveur



La maison de l'horloge surplombe la rue de sa silhouette verticale et crée le lien avec une autre «séquence» : la rue élargie formant place devant l'établissement thermal



L'ensemble du bâti est inscrit dans la pente. La coloration des enduits allège la rigueur des façades ; les deux escaliers à double révolution donnent accès à un jardin anglais où l'on aperçoit la colonne dédiée en 1823 à la duchesse d'Angoulême



La plupart des bâtiments sont des résidences consacrées à l'accueil des curistes



Les rues en pente et en escaliers sont toutes bordées de maisons et de murets



Les façades sont tournées vers le Sud afin de bénéficier d'un ensoleillement maximal.





Luz-Saint-Sauveur



1-Place de la Comporte



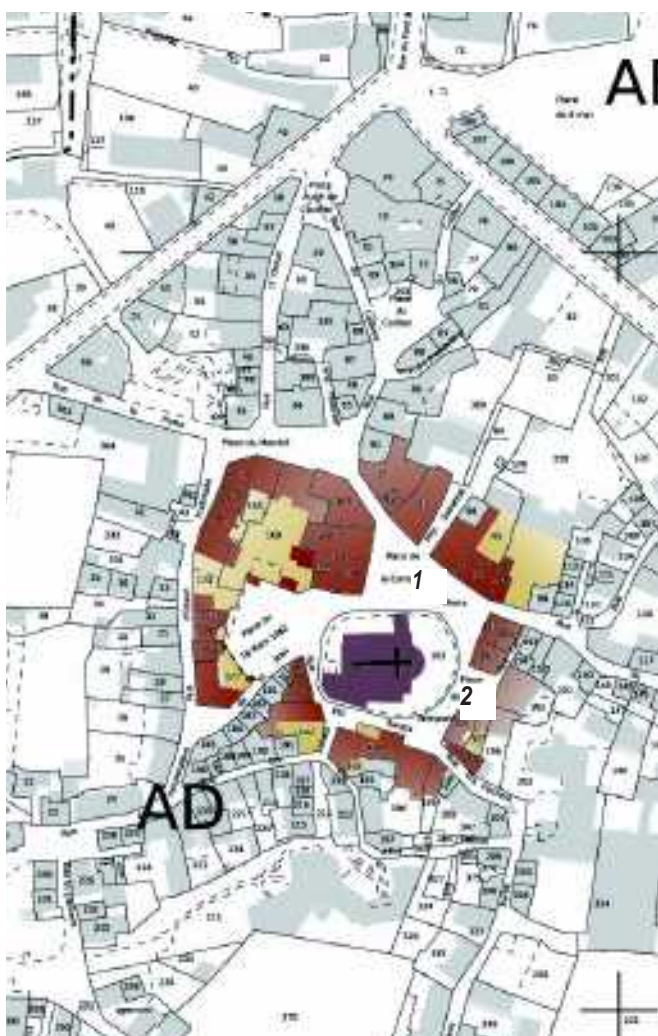
La densité du bâti et un gabarit étroit des rues protègent des vents et du froid.



Le centre multimédia de Luz a été construit au coeur du centre ancien en intégrant les codes traditionnels de l'architecture



Maison traditionnelle avec une galerie en plein Sud



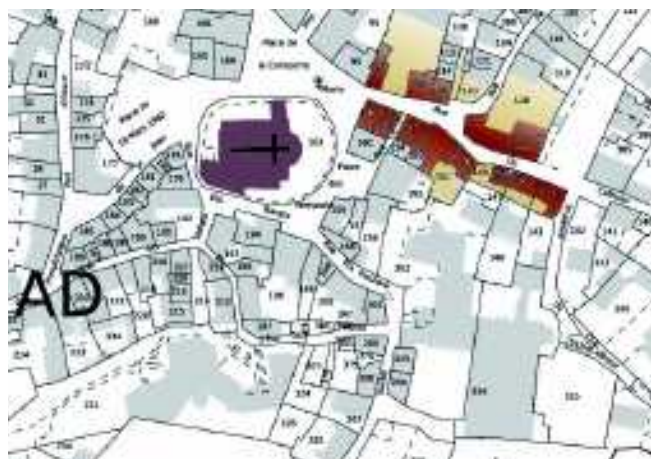
Le village s'est bâti autour de l'église en habitat très groupé

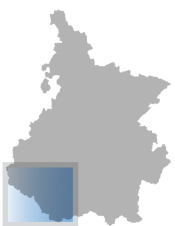


Une série de places entoure la chapelle des Templiers



2-Place des Templiers





Luz-Saint-Sauveur



Extension du village vers le Gave



Sur la route des cols, la rue principale de Luz est fortement fréquentée pendant les saisons touristiques



A quelques rues de l'animation commerciale du centre, la place Saint-Clément a conservé son caractère rural avec des constructions de petit gabarit



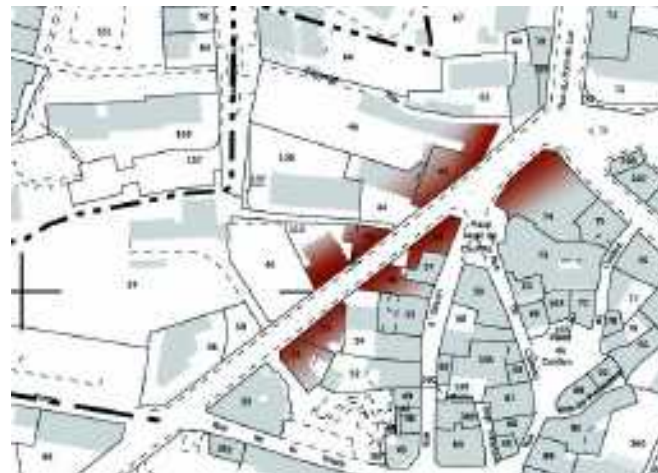
La place du 8 mai est en dehors du coeur de bourg dans des proportions bien supérieures à celles qui rythment la ville ancienne



Les enseignes commerciales masquent parfois des façades bien composées



L'architecture thermique de villégiature côtoie les maisons traditionnelles de gabarit (R+1)





Luz-Saint-Sauveur



Habitat pavillonnaire diffus



Résidences de tourisme



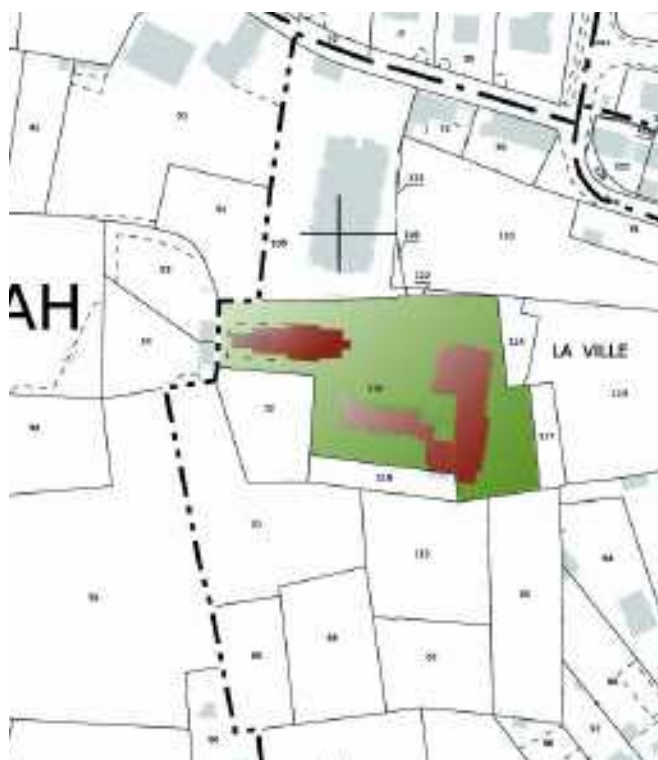
Habitat semi collectif qui a repris les codes architecturaux de l'habitat traditionnel

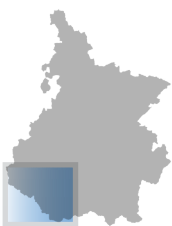


Usine hydroélectrique construite dans le style des châteaux du Moyen-Âge



Les extensions urbaines composées d'habitat individuel et de résidences de tourisme ceinturent le centre ancien sur les terrains plats. Le relâchement du tissu urbain (voies plus larges, maisons implantées en retrait de la route) traduit la rupture avec le centre et l'habitat traditionnel.





Luz-Ardiden : la station de ski



Luz Ardiden et relief © Google Map

A 12 km du centre de Luz-Saint-Sauveur, la station de sports d'hiver Luz-Ardiden culmine à 1700 m d'altitude. Elle doit son nom au pic d'Ardiden (2988m). Après de grands aménagements réalisés pour l'accès par l'unique route (voie sans issue), la station est mise en service en 1975. Le domaine skiable est composé de 60 km de pistes balisées et de quelques remontées mécaniques. La station supporte une faible empreinte des équipements liés à la pratique du ski puisque les hôtels, résidences de tourisme sont implantés au coeur de la ville de Luz-Saint-Sauveur. Sur le domaine de la station, seul un bâtiment de tourisme est implanté pour la billetterie et les espaces de services. Cette station est également réputée grâce au Tour de France dont les concurrents gravissent la route d'accès dont la pente est de 74%.



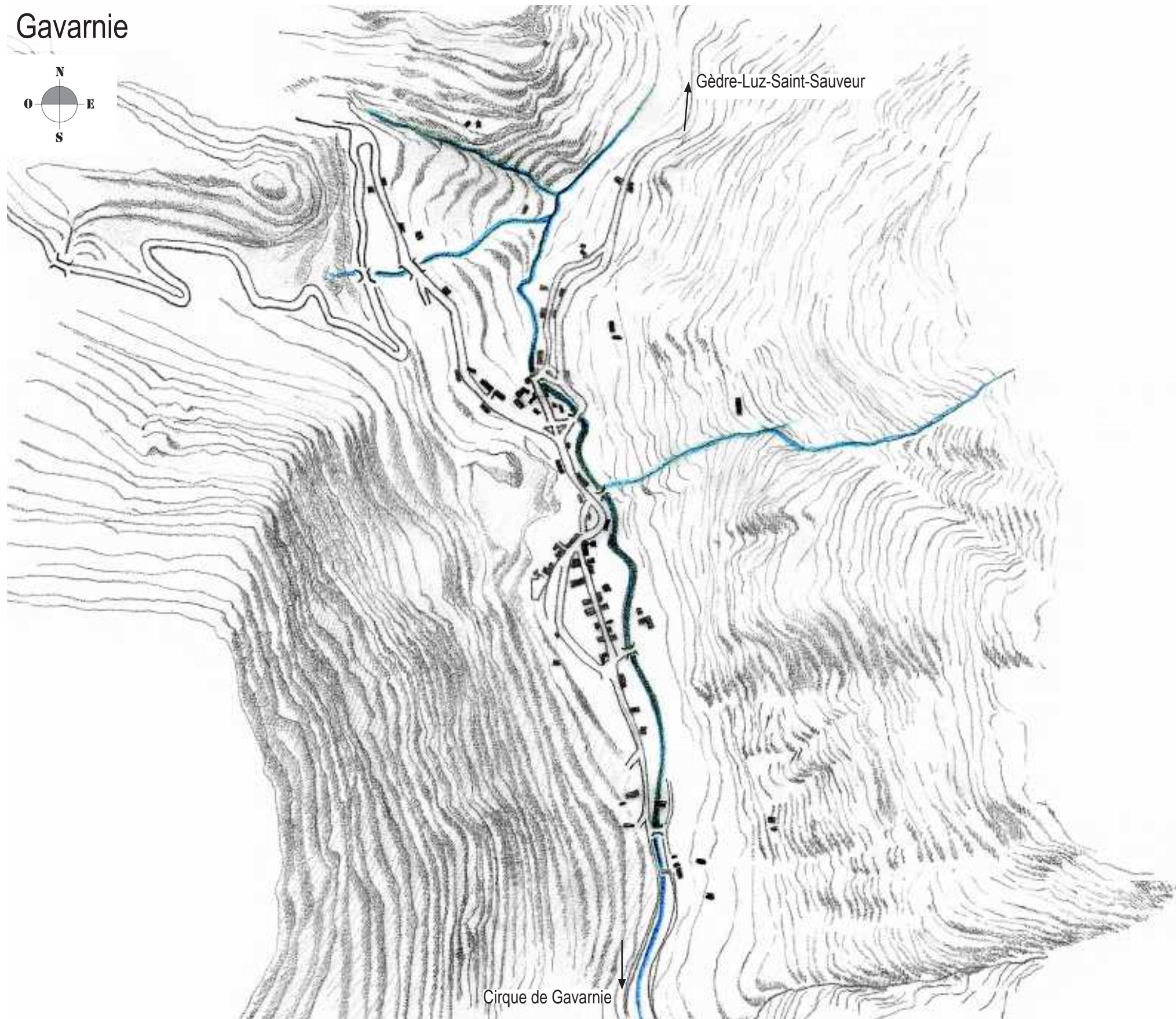
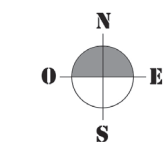
Une station peu impactante sur le paysage © Aulian Express, HTPÉ OT Luz



Un seul bâtiment et des parkings dans le paysage de Luz-Ardiden © HTPÉ OT Luz-Abadie



Gavarnie



Le village est implanté le long d'une voie principale parallèle au Gave

« Dernier village de la vallée avant le cirque dont les sommets séparent la France de l'Espagne, Gavarnie est le plus haut village des Hautes-Pyrénées avec une altitude de 1375 m.

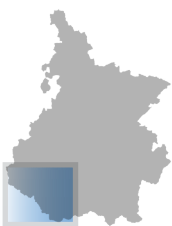
« En vallée de Barèges, l'habitat est assez groupé sans l'être autant qu'en vallée d'Aure ou du Louron. Gèdre et Gavarnie échappent pourtant à cette règle. Le village s'étire le long d'un torrent qui s'encaisse considérablement dans la partie la plus serrée de l'habitat. La zone aval est orientée au Nord et reçoit de plein fouet la bise et les bourrasques de pluie et de neige. La partie supérieure est davantage à l'abri des intempéries mais elle est menacée par les avalanches dévalant sur ses versants raides et par les chutes de pierres ou plus exactement de blocs énormes venant du Mourgat. Gavarnie commande obligatoirement le cirque et son site s'explique bien aujourd'hui comme « ouvreur » du cirque. »

Anne Brives - Gavarnie avant le cirque - Revue Pyrénées.

Le « pyrénéisme » (ski, randonnée..) a développé un bâti voué au tourisme dans le centre de Gavarnie, étiré le long d'une voie principale parallèle au gave. Dans les différents hameaux, de profondes traces de l'activité pastorale encore en activité, sont bien visibles : chemins, secteurs de granges et de cabanes pastorales...

Le territoire de Gavarnie-Gèdre fait partie du site "Pyrénées Mont-Perdu, pays de cirques et canyons", reconnu en 1997 comme Patrimoine Mondial par l'UNESCO, pour ses paysages naturels et sa richesse culturelle.

Le village de Gavarnie se situe en plein cœur du Parc National des Pyrénées, il est classé en ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager).



Gavarnie

« La création de la station de ski des Espécières a favorisé un certain étalement du tourisme. La dépopulation (malgré le maximum de 1964 dû à la présence des grands chantiers EDF) s'est exercée ici avec moins de force que dans d'autres villages des hautes vallées ». *Les vallées de Luz-Gavarnie-Petit patrimoine bâti-collection patrimoine des vallées pyrénéennes-Parc national des Pyrénées.*

Le règlement de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) prescrit pour l'ensemble du village :

« le traitement de sol des rues sera uniforme, avec rigoles latérales ou centrales en pierre et seuils de maisons constitués d'une grande dalle de pierre du pays ». Cette recommandation s'applique au futur quartier de Baretge qui doit également respecter le caractère traditionnel des maisons.



Reconstitution des herrades (chemins de pierre en réutilisant les matériaux locaux)



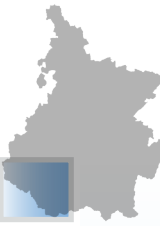
Cabane pastorale en amont du village



Plateau du Saugué © PNP-Maud Cadu



Cabane pastorale à Coumély © Yves Barreau



Gavarnie

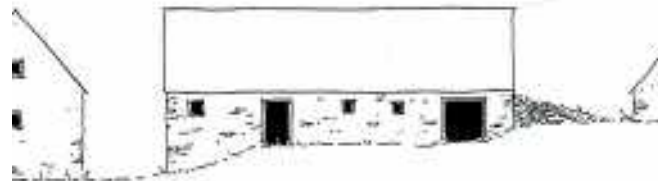
Le règlement de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) de Gavarnie prévoit des recommandations de restauration et constructions. En ce qui concerne le paysage agricole, incluant les granges et les fermes :

« Pour l'architecture, l'objectif consiste à observer la volumétrie, la composition, les matériaux et leur mise en oeuvre tels qu'ils ressortent de l'analyse des édifices de référence...

Le volume des granges est simple de 6 m à 7,50 m de large. Il est composé d'un rez-de-sol (l'étable) surmonté d'un niveau de comble (fenil). La toiture est constituée de deux pans égaux de 100 à 150% sans débord de couverture sur les murs pignons. Ce volume est toujours relié au terrain de façon très étroite, souvent encastré sur un pignon et complété par des soutènements et un enclos... Les matériaux utilisés pour les maçonneries sont des blocs de pierre extraits sur place ou dans le gave, maçonnés à la chaux grasse... Les murs sont rejointoyés à joints larges ou enduits à pierre vue au mortier de chaux grasse et sables d'origine locale avec une patine en finition. La couverture est réalisée en ardoise épaisses et irrégulières du pays... »

Pour les fermes :

« le volume a les mêmes caractères que celui de la grange avec la possibilité d'un étage; la toiture peut être ouverte par de petits outeaux... La ferme est organisée autour d'une cour délimitée par les bâtiments et des murets de pierres sèches ; cette cour forme le devant de la maison, complété par le seuil en pierre. La cour et le chemin d'accès sont empierrés ou enherbés... »

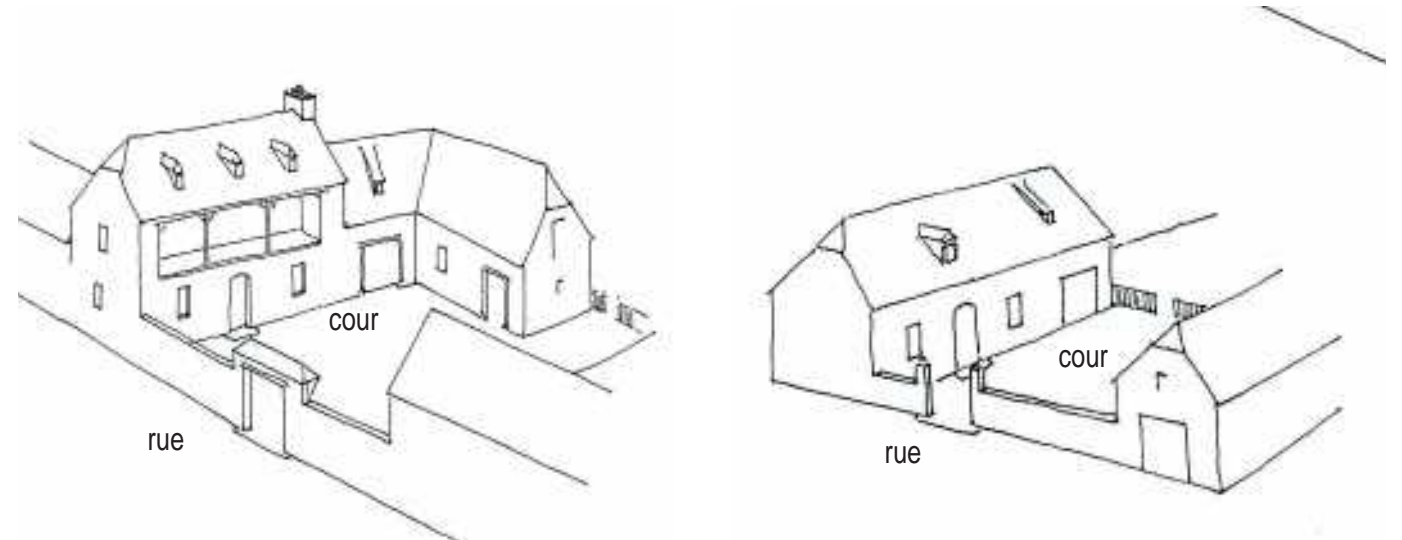


EXEMPLES DE COMPOSITION

Typologie des fermes et granges

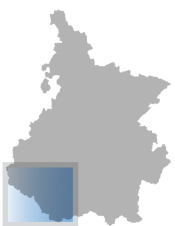


Photo et croquis : les différents types d'implantation des maisons traditionnelles



Implantation des maisons :

« La maison doit être implantée en bordure de rue ou de l'espace public sur lequel elle présente sa façade principale dans le cas des rues et des places principales. Elle peut aussi présenter un pignon ou une annexe sur rue avec la façade principale orientée sur la cour dans le cas de rues secondaires. Toute la largeur de la parcelle sur l'espace public doit être traitée en tant que façade, et occupée par une façade de la maison. Lorsque la façade n'occupe pas toute la largeur de la parcelle, elle est complétée par une clôture en pierres sèches ou maçonnées seulement interrompue par le portail... La maison est constituée d'un volume simple d'une largeur comprise entre 6 et 8 m. La profondeur de la construction peut excéder 8 m dans le cas de maisons mitoyennes sur les rues et places principales. Elle est constituée d'un rez-de-chaussée surmonté d'un étage pouvant être porté à deux dans la rue d'en haut et la boucle. Le volume peut être agrémenté du motif de la galerie sur cour ; celle-ci est toujours incluse dans le volume général de la maison. La toiture est composée de deux pans principaux, éventuellement de croupes, de 100 à 150%, le faitage suivant le grand axe de la construction... » *Règlement de la ZPPAUP*



Les refuges



Refuge des Espugettes © PNP - Chantal Verdier



Refuge Wallon © PNP - Philippe Lannes



La Brèche de Roland © Yves Barreau



Refuge de la Brèche de Roland © PNP - Maud Cadu



Refuge de la Glère © PNP- Jean Guillaume Thébault



Refuge du Marcadau © PNP- Marie Hervieu



Les granges à Barèges



Quartier de granges alignées sur la pente à Sers



Granges encastrée dans le versant montagneux à Sers. Principe de l'alat : le toit à une seule pente épouse le terrain, ainsi l'avalanche ne rencontre aucun obstacle et passe tout simplement par dessus le toit. La grange est suffisamment enterrée pour que son toit à une seule pente prolonge le versant.

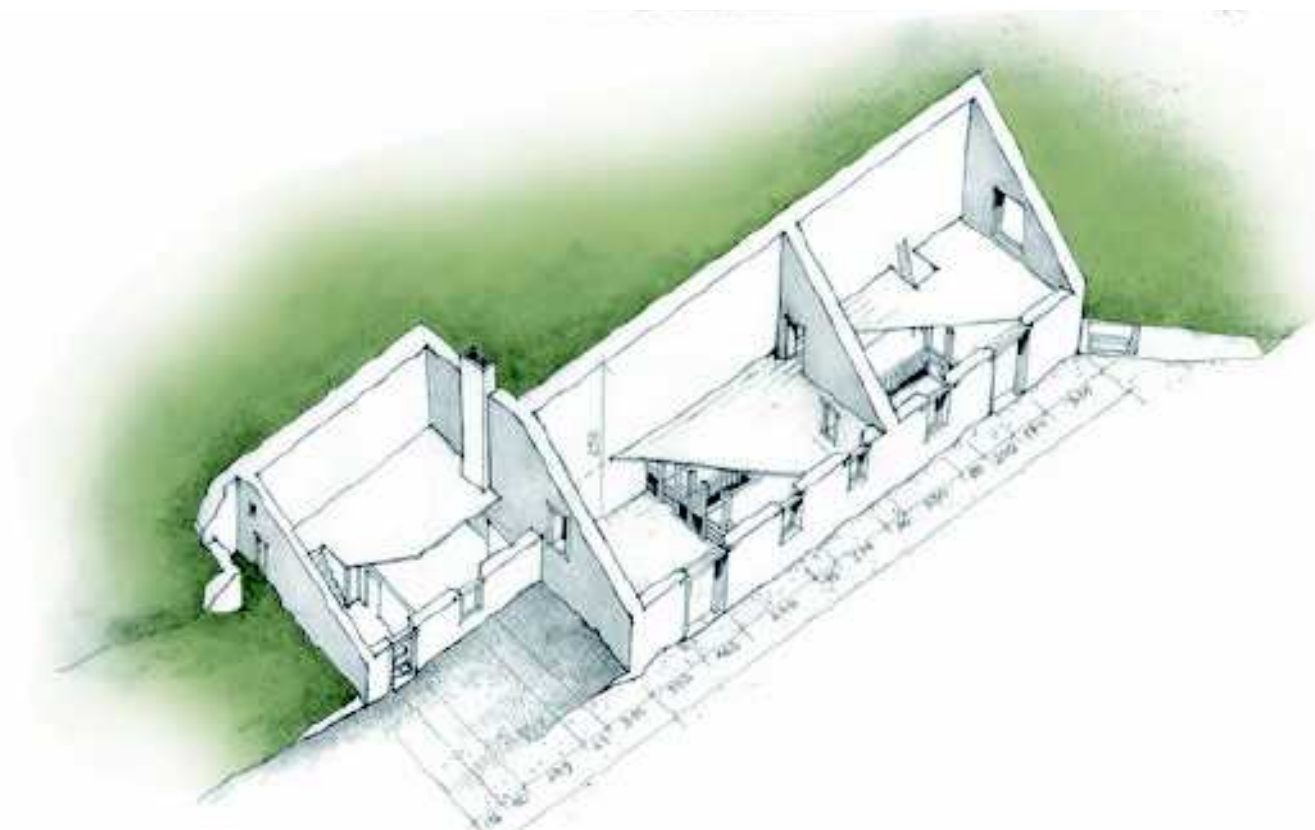
« La protection contre les avalanches a engendré un type de construction particulier : **les forts et les alats**. Edifiés en amont ou contre le pignon supérieur des granges, les forts assurent tout en soutenant un talus, la fonction de véritables étraves de pierres pour détourner les coulées de neige. »

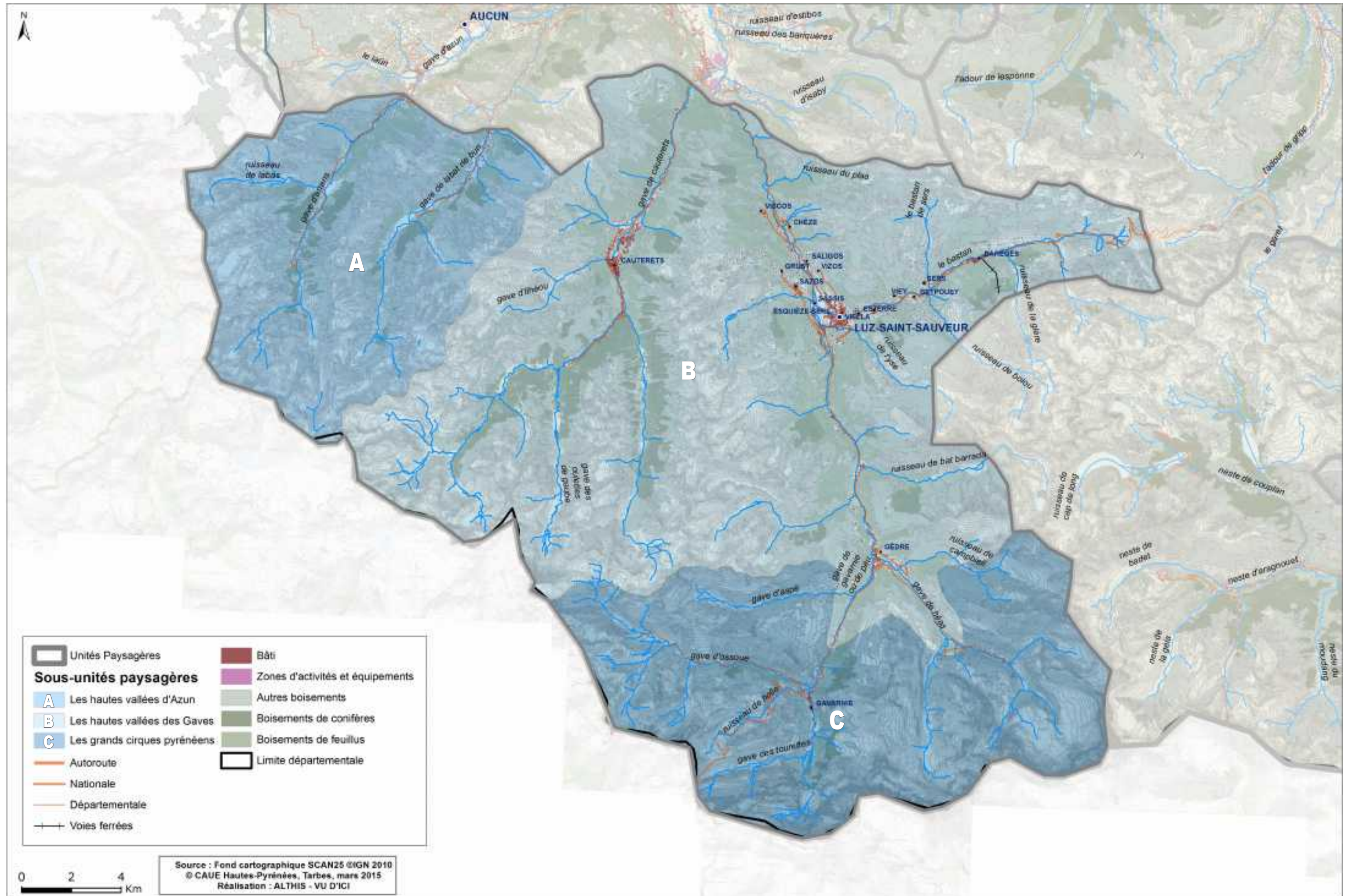
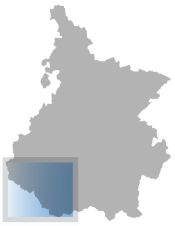
Les vallées de Luz-Gavarnie - Petit patrimoine bâti - Collection patrimoine des vallées pyrénéennes - Parc national des Pyrénées.

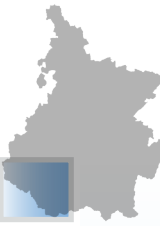
Les granges sont implantées dans le sens de la pente en tournant le dos aux avalanches. Les granges peuvent aussi être encastrées dans le versant montagneux. Il s'agit du principe de **l'alat**.



Le fort enserre et protège la grange







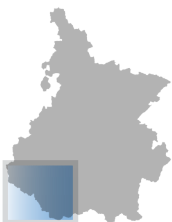
Sous-unités paysagères

Les hautes vallées des gaves peuvent être scindées en plusieurs sous-unités :

- **Les hautes vallées d'Azun** sont des petites vallées d'échelle confidentielle, accessibles par le val d'Azun. Leurs ambiances montagnardes relèvent d'un tourisme moins important que pour les autres sous-unités, porté par la présence des lacs d'Estaing et d'Arrens ;
- **Les hautes vallées des Gaves** concentrent les Gaves de Cauterets et de Gavarnie, peu avant leur convergence dans le Lavedan. Ces deux vallées et leurs affluents présentent des successions de vallées refermées et ouvertes, qui créent autant de portes dans le parcours vers les montagnes. Les villes principales sont implantées à la convergence de deux torrents et se caractérisent par des activités thermales très présentes dans l'urbanisme de la ville ;
- Au Sud, **les grands cirques glaciaires** constituent un point d'attrait touristique reconnu des Hautes-Pyrénées. Ils disposent à cet égard d'une attention qui se traduit dans la qualité des aménagements et des services. Leur monumentalité marque la frontière France/Espagne.



Des ambiances caractéristiques de vallées encaissées valorisant les perspectives sur les sommets (en descendant de Gavarnie)



Les hautes vallées d'Azun



Ambiances pastorales de la vallée d'Estaing accessibles au travers des activités de pêche et de randonnée



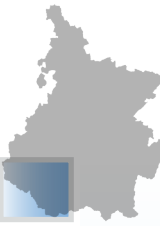
Ambiances pastorales du val d'Azun

Deux vallées dessinées par les boisements et les estives

Les hautes vallées d'Azun regroupent les vallées d'Arrens et les vallées d'Estaing dans leur partie amont, où les deux versants forment un étroit couloir de la frontière espagnole à leur débouché dans le val d'Azun.

L'étroitesse de la vallée, la rareté des habitations, l'omniprésence de l'expression végétale sur les versants et le dimensionnement des routes, parfois structurées par des murets de pierre, favorisent des ambiances confidentielles accentuées par la présence des prairies agro-pastorales, des troupeaux et de nombreuses granges.

Les jeux de lumière sont primordiaux dans la perception du paysage, les motifs répondant aux effets d'ensoleillement et d'ombrage qui posent des voiles éclatants ou obscurs sur la vallée.

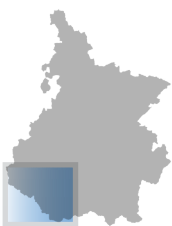


Lac du Tech et station électrique de Tucoy dans le val d'Azun, aire de loisirs et de détente desservant un vaste réseau de randonnées

Des lacs de barrage en aire de loisirs

L'économie hydroélectrique marque les paysages des vallées de la sous-unité surtout dans leur partie amont, où ont été construites les centrales électriques. Monumentales dans le paysage, elles attirent le regard par leur caractère industriel qui contraste avec les représentations naturelles des paysages de montagne.

A chaque centrale est associé un ou plusieurs lacs de barrage ou de décharge qui font l'objet d'une attractivité touristique liée à la pratique de la randonnée et de la pêche. Ces lacs véhiculent ainsi une forte image de détente liée au contexte naturel alentour et les activités qui y sont proposées, confortées par les représentations paisibles des miroirs d'eau dans les montagnes. A commencer par les GR, de nombreux sentiers de randonnée s'enfoncent vers l'amont des vallées à partir des parkings-relais qui sont aménagés à proximité des berges.



Les hautes vallées des Gaves



Elargissement de la vallée à Luz-Saint-Sauveur permettant l'implantation humaine et la valorisation agricole du fond de vallée

Une sous-unité concentrant les paysages ouverts et habités de l'unité

La sous-unité des hautes vallées des Gaves représente la partie centrale de l'unité, sur lesquelles se concentrent tous les espaces d'aération qui s'ouvrent sur les zones de confluence. Favorisant l'implantation du bâti par la disponibilité du foncier et les conditions climatiques plus favorables, ces zones accueillent les plus grands bourgs de l'unité : Cauterets dans la vallée de Saint-Savin sur le Gave de Cauterets, Luz-Saint-Sauveur et Gèdre sur le Gave de Gavarnie, qui constituent des groupements bâ-

tis dont la présence et l'importance ponctuent le parcours dans les vallées.

Ces paysages plus ouverts alternent avec des passages plus encaissés qui montrent des ambiances plus refermées et agro-naturelles

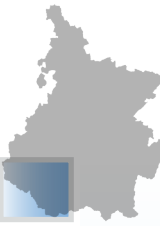


Gorges entre Luz et Gèdre

Des gorges cisillant les vallées marquées par le thermalisme et le climatisme

Sur certaines zones (vallon de Saint-Sauveur, zone amont de Gèdre...), ce sont de véritables gorges qui coupent la vallée en deux, créant des brèches monumentales singulières dans le paysage. Des ouvrages comme le Pont Napoléon à Luz-Saint-Sauveur ou le Pont d'Espagne à Cauterets mettent en scène cette verticalité valorisant un écrin vert et de l'eau grondante. Ces espaces accueillent des activités « extrêmes » telles que des via ferrata ou du saut à l'élastique, exploitant leur verticalité. Le vallon thermal

de Saint-Sauveur s'appuie en partie sur ce profil de gorge. Constituant une ligne bâtie continue en belvédère sur la vallée, profitant du soleil levant, il jouit d'un cadre paysager qui favorise également la pratique du climatisme, comme en témoignent la présence de parcs aménagés autour des bâtiments. A Cauterets, les thermes surplombent également le gave et la ville qui s'est développée à son pied : les promenades s'appuient davantage sur les hauts de versants.



Maintien de la tradition des parcs climatiques dans le vallon thermal de Saint-Sauveur

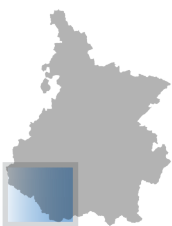


Cauterets, ville thermale de fond de vallée

Des lacs et des estives en marqueurs des paysages d'altitude

Les paysages d'altitude présentent un grand nombre d'estives organisées pour partie en terrasses. Elles accueillent de nombreuses granges, marquant les espaces de transition entre la limite supérieure de la forêt et les prairies pastorales des sommets. L'ouverture des milieux favorise des vues longues sur le paysage, qui valorisent les vallées en contrebas et leur chemin dans les montagnes, mais également le découpage des crêtes sur le ciel.

A proximité des sommets, de nombreux lacs parsèment les paysages d'altitude. Reliés en réseau par les itinéraires de grande randonnée autour de Cauterets, ils sont plus confidentiels autour du Pic d'Ardiden. Bien souvent, les lacs sont des destinations de randonnée et accueillent les espaces de refuges.



Les grands cirques pyrénéens



Crête de la brèche de Roland et refuge des Sarradets

Epaulant des crêtes partageant la France et l'Espagne, trois cirques caractérisent la sous-unité par leur dimension monumentale et l'attractivité touristique qu'ils opèrent sur les lieux. En marge de ces trois grandes arènes, hauts-lieux de l'alpinisme et moteur de l'attractivité touristique, d'autres amphithéâtres plus petits structurent les reliefs, à l'image de la montagne du Grand Gabiédou ou la Grande Glère, dont les replats plongent soudainement vers les vallées. Cet héritage des temps glaciaires a composé des arènes du bout du monde, desservies par un système de voies en impasse dont le parcours sinueux est caractéristique des altitudes montagnardes.

La vallée d'Ossoue

La vallée d'Ossoue est une petite vallée qui se développe d'Est en Ouest, partant du pied du Vignemale et confluant avec le gave de Gavarnie à Gavarnie. Elle se caractérise par une succession de replats qui forment autant de paliers au cours du parcours. La retenue d'Ossoue est le principal point qui marque le paysage de vallée, qui présente sinon une petite plaine ouverte au niveau des Oulettes d'Ossoue.

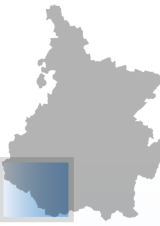


Cirque de Gavarnie dominant les vues depuis le parcours aménagé qui relie le bourg au cirque

Le cirque de Gavarnie

Le cirque de Gavarnie est le plus connu et le plus fréquenté, faisant l'objet de nombreuses représentations tant textuelles que graphiques du fait de son architecture en gradins, de sa présence visuelle et de la monumentalité de ses motifs (pentes abruptes, cascade de Gavarnie étant connue comme la plus haute d'Europe avec ses 423 mètres, échelle des Sarradets conduisant à la brèche de Roland...). Perçu comme un motif naturel pittoresque, confinant au sublime, comme s'il avait été taillé sur mesure, il montre des facettes et des ambiances variables

selon la saison et la météo. Sa naturalité est aujourd'hui mise en conflit avec son accessibilité et sa fréquentation. Un sentier a été aménagé à partir du village de Gavarnie comme une vaste piste piétonne, accessible à tous, et le caractère touristique du bourg avec ses enseignes publicitaires, les files de stationnement et le nombre de visiteurs particulièrement élevé en saison estivale peut s'avérer oppressant.



Ambiances pastorales et monumentales du cirque de Troumouse : un espace privilégié pour la promenade

Le cirque de Troumouse

Bien plus large que le cirque de Gavarnie, le cirque de Troumouse montre des ambiances plus aérées et montagnardes : son assise globalement plate présente un aspect bosselé, dont les alternances de points hauts et de dépression créent différents milieux dont des pelouses rares qui servent d'estive à des troupeaux ou encore des laquets. Les promeneurs arpentent ainsi un vaste plateau aux ambiances pastorales, renforcées par la présence d'anciennes bergeries, d'enclos et d'une statue de la vierge sur le point haut de l'assise. Ceinturant l'espace,

une muraille au relief ondulé marque la limite visuelle de l'arène et la frontière avec l'Espagne : ouvrant la route des crêtes du cirque, cette muraille permet des vues lointaines sur le cirque, ses replats et son entonnoir qui le relie à la vallée d'Héas. Accessible par route avec large stationnement banalisé à l'entrée du cirque, Troumouse est relativement fréquenté, si bien que la fermeture estivale des accès aux automobiles est envisagé pour répondre à la pression touristique sur ces milieux sensibles.

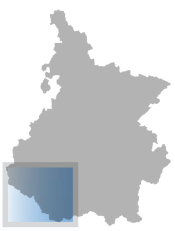


Couloir du gave d'Estaubé menant au cirque, avec en premier plan le barrage du lac des Gloriettes

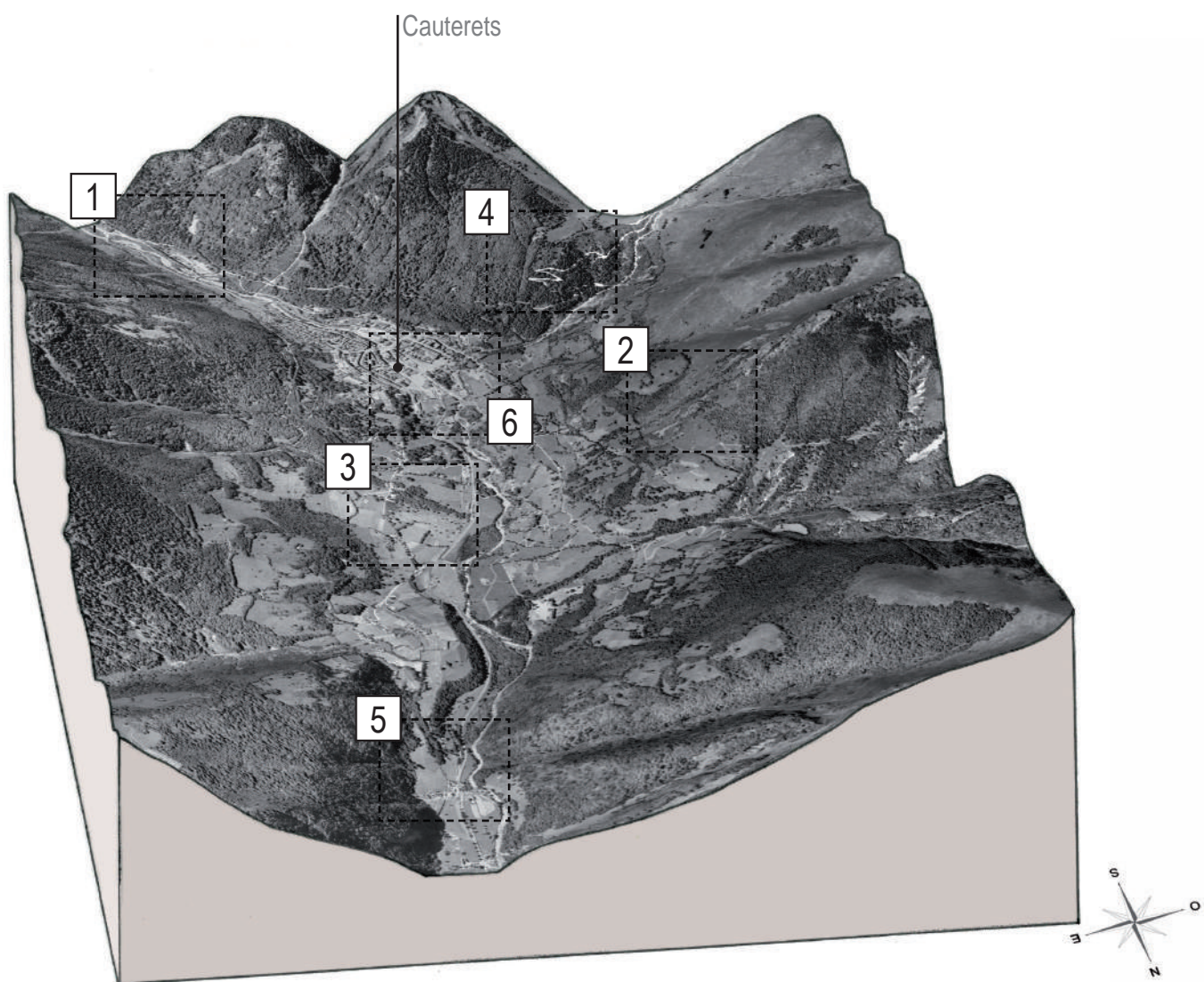
Le cirque d'Estaubé

Le cirque d'Estaubé dispose d'une situation plus confidentielle, puisque seul le barrage du lac des Gloriettes, en aval, est desservi par une voie d'accès. Il se découvre ainsi tronçon par tronçon à partir des berges aménagées du lac. Les vues en couloir du gave d'Estaubé donnent un aperçu sur les murailles du cirque mais il faut pénétrer plus en avant sur le chemin qui suit le torrent pour profiter de la largeur de l'arène et du replat du Pla d'Ailhet. Les estives qui habillent l'assise du cirque et leur aspect bos-

selé ne présentent pas la même amplitude que le cirque de Troumouse, lui conférant des ambiances plus intimes et discrètes.

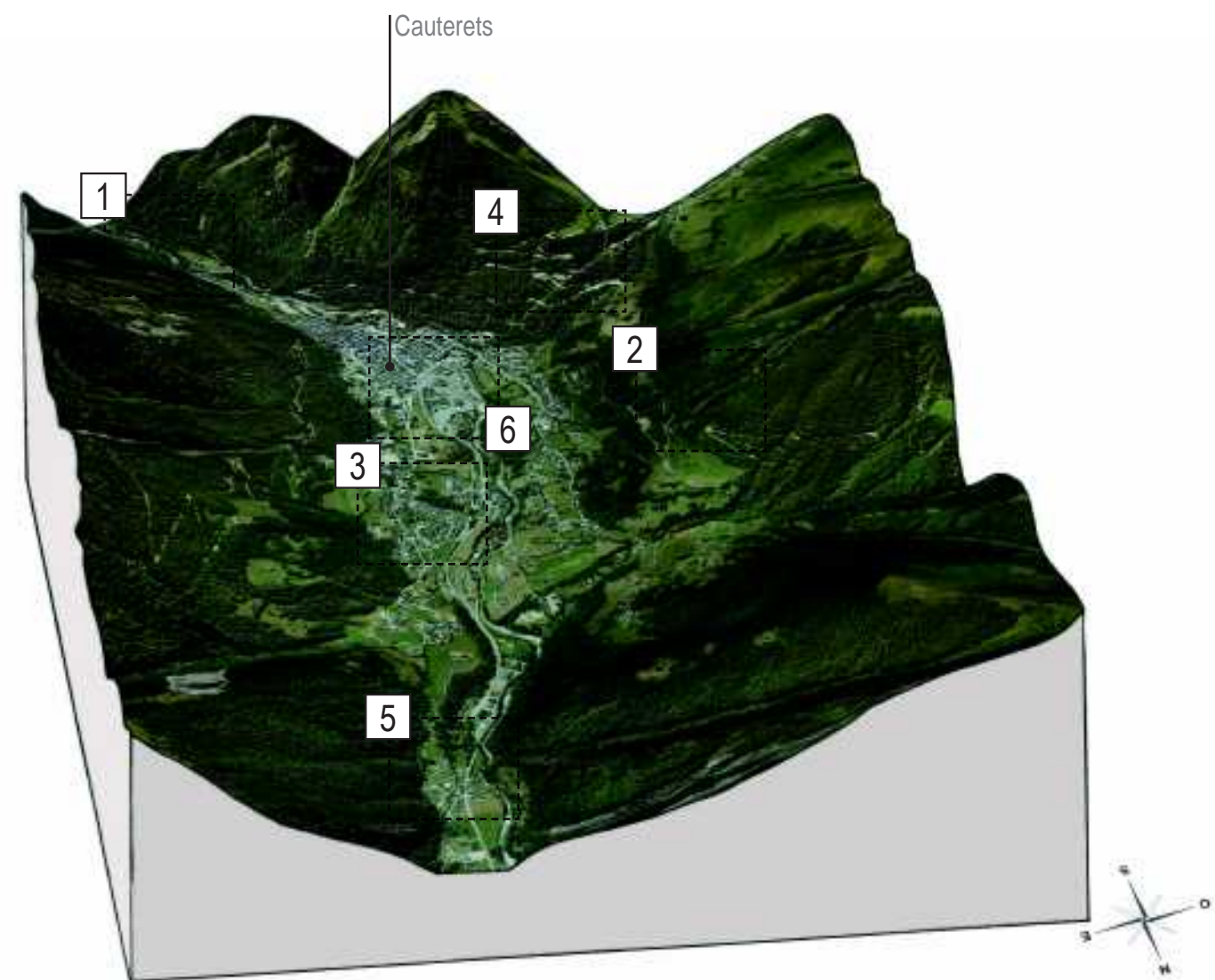


Bloc-diagramme présentant les orthophotos de 1959 et 2006 en tenant compte du relief sur le secteur de Cauterets et évolutions notables



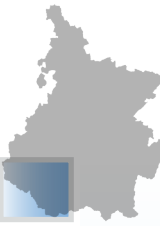
1959

Sources : IGN 1959 et PNP. Orthorectification : DIGITECH international pour le Parc national des Pyrénées -
Vue : Parc national des Pyrénées/SIG



Aujourd'hui

Sources : IGN (Copyright IGN) 2006 - Vue : Parc national des Pyrénées/SIG



Dynamiques

Evolution des structures paysagères entre 1959 et 2006

Les paysages ne sont pas figés mais sont en perpétuelle évolution, c'est particulièrement vrai en montagne où les activités de l'homme sur les trames agro-naturelles façonnent et modèlent les espaces.

Une comparaison de pans de territoire sur une échelle de 50 ans permet de rendre compte des évolutions passées et des dynamiques aujourd'hui à l'œuvre sur les vallées et les versants montagnards, comme le montre l'exemple de Cauterets.

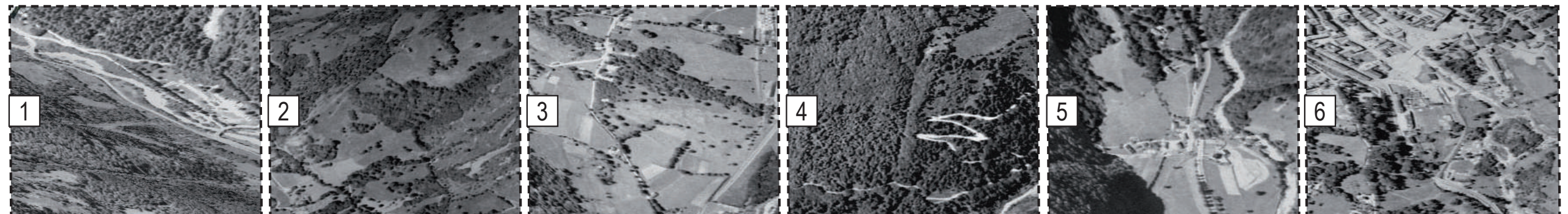
Les évolutions les plus marquantes sont liées à l'enfrichement général de l'unité : les boisements tendent à s'installer

dans les fonds de vallée, en continuité avec la saligue et sur les bas versants, ainsi qu'à gagner les estives sur les hauteurs. Liée à la déprise agricole, cette extension des boisements contribue à fermer les paysages de vallée.

En parallèle, le développement urbain des vallées s'est accentué et prend place sur les parcelles autrefois agricoles (prés de fauche et mosaïque polycole). Les extensions pavillonnaires marquent désormais les entrées de ville et de bourg. Les infrastructures de tourisme s'installent préférentiellement au bord des torrents et bénéficient ainsi d'un cadre pastoral valorisé dans l'hôtellerie de plein air.

Ce développement est porté par l'attrait touristique que représentent les paysages de montagne. Notamment, les stations de ski installées à plus haute altitude renforcent leur influence par l'adaptation d'une voirie plus sécuritaire et la création de remontées permettant d'accéder directement aux pistes depuis le fond de la vallée.

Zoom sur le bloc-diagramme de 1959



Zoom sur le bloc-diagramme de 2006



Enfrichement dans le fond des vallées des gaves (a)

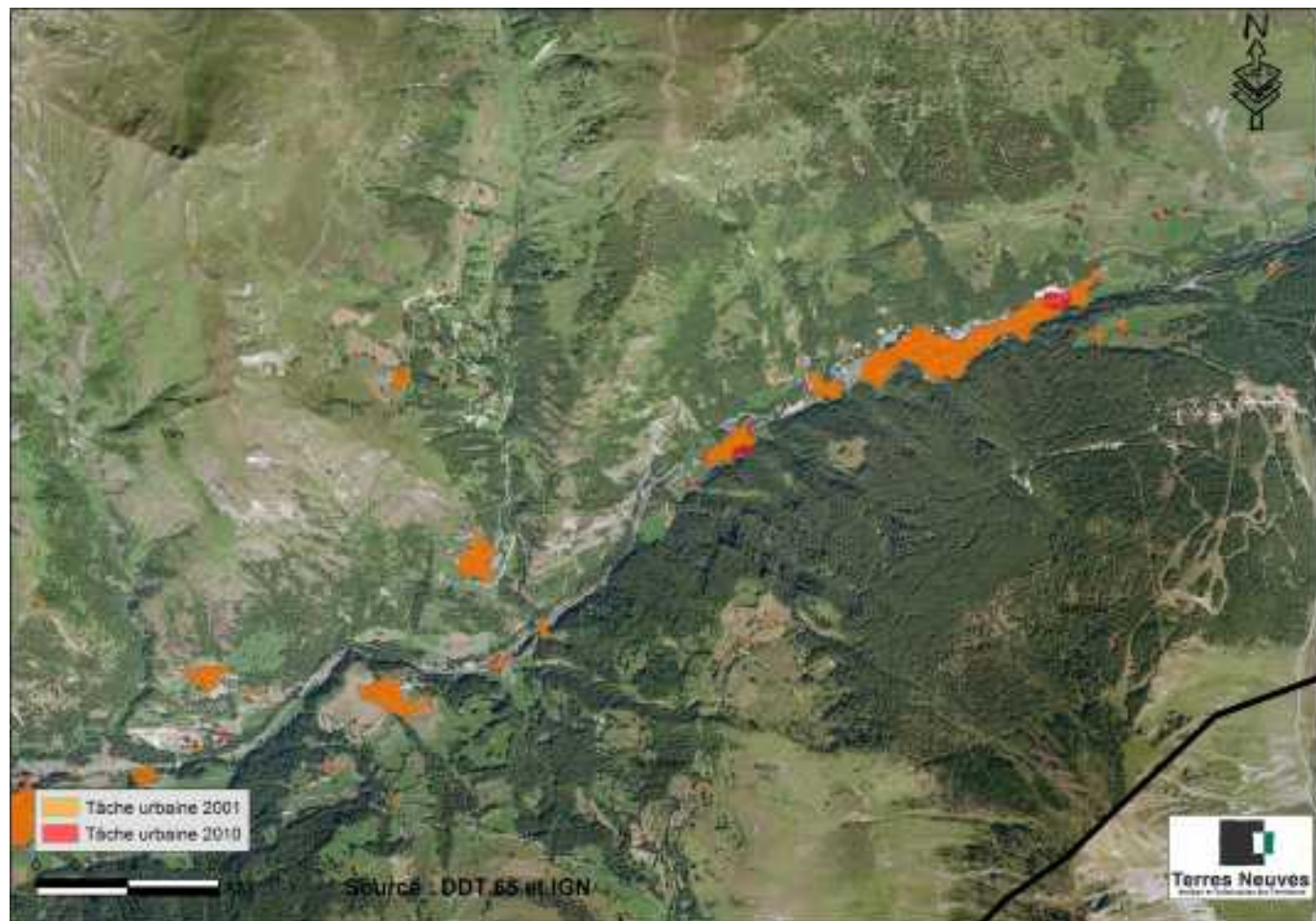
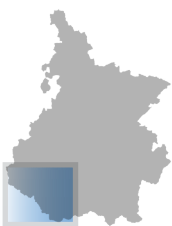
Remontée de la forêt sur les versants en zone intermédiaire (b)

Développement d'extensions urbaines en fond de vallée au détriment du parcellaire agricole (c)

Adaptation des pentes des routes pour faciliter l'accès aux pistes de ski (station de Lys) (d)

Développement de l'hôtellerie de plein air en fond de vallée (e)

Développement de la Zone d'activité de Cauterets (f)



Tâche urbaine linéaire dans la vallée du Bastan



Chapelet de granges près de Barèges

Dynamiques démographiques

L'implantation historique de l'urbanisation dans l'unité s'est effectuée presque exclusivement dans les fonds de vallée, avec une implantation traditionnellement linéaire (Barèges, Cauterets). La localisation des principaux bourgs correspond souvent à une situation préférentielle de carrefour à la confluence de deux vallées : Gèdre à la confluence du Gave de Gavarnie et de Héas, Luz-Saint-Sauveur à la confluence du Gave de Gavarnie et du Bastan. La vallée du Bastan, qui est une des seules à offrir un versant exposé plein sud, abrite quelques villages perchés comme Sers ou Viey.

La présence de nombreuses granges et refuges, parfois isolés, rappelle la vigueur passée du pastoralisme. Ils s'organisent parfois en chapelets, installés sur une crête secondaire, à l'abri d'une proéminence rocheuse qui les abrite des avalanches ou sont parfois protégées par une étrave en pierre (pièce massive en saillie formant une « proue »), comme les granges de Piets, près de Barèges.

Dans ces hautes vallées, la présence humaine et l'urbanisation ont connu un fort développement dans le courant du XIXe siècle. Depuis le début du XXe siècle, cette tendance s'est largement inversée, avec un exode vers les villes de plaine ou des basses vallées, vers le nord de l'unité. Un village comme Gèdre a ainsi perdu les trois quarts de sa population du XIXe siècle (1000 habitants environ en 1850, contre à peine 250 aujourd'hui). Des villages comme Cauterets ou Luz-Saint-Sauveur, pourtant désormais sous forte pression touristique, ont également perdu une population sédentaire significative (1500 habitants à Cauterets à la fin du XIXe siècle, contre 1100 aujourd'hui ; 1700 habitants vers 1850 à Luz-Saint-Sauveur, contre 1000 environ aujourd'hui).

En raison de ce déclin démographique, l'empreinte urbaine est restée relativement contenue dans certains secteurs déjà urbanisés au XIXe siècle, comme à Gèdre, où l'implantation urbaine a très peu évolué depuis un siècle et demi. En revanche, le changement notable s'observe dans les secteurs les plus touristiques, où les aménagements et les stations de sports d'hiver comme Cauterets ou Luz-Ardidien ont radicalement modifié les paysages près des sommets (remontées mécaniques, parkings, aménagement des pistes et hébergements liés qui ont envahi les fonds de vallée).



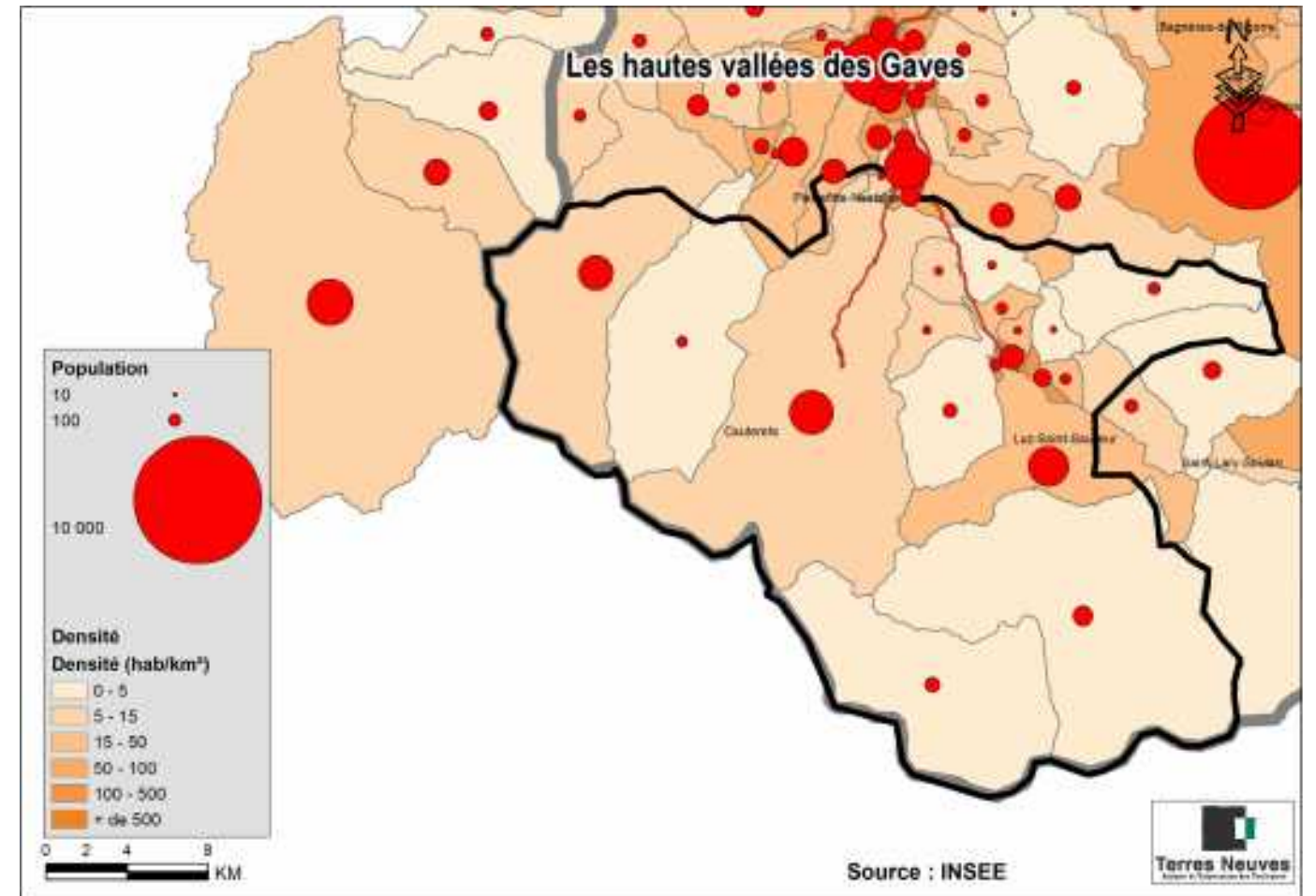
Carte d'état-major (1820-1866) et photographie aérienne (2010) des environs de Gèdre



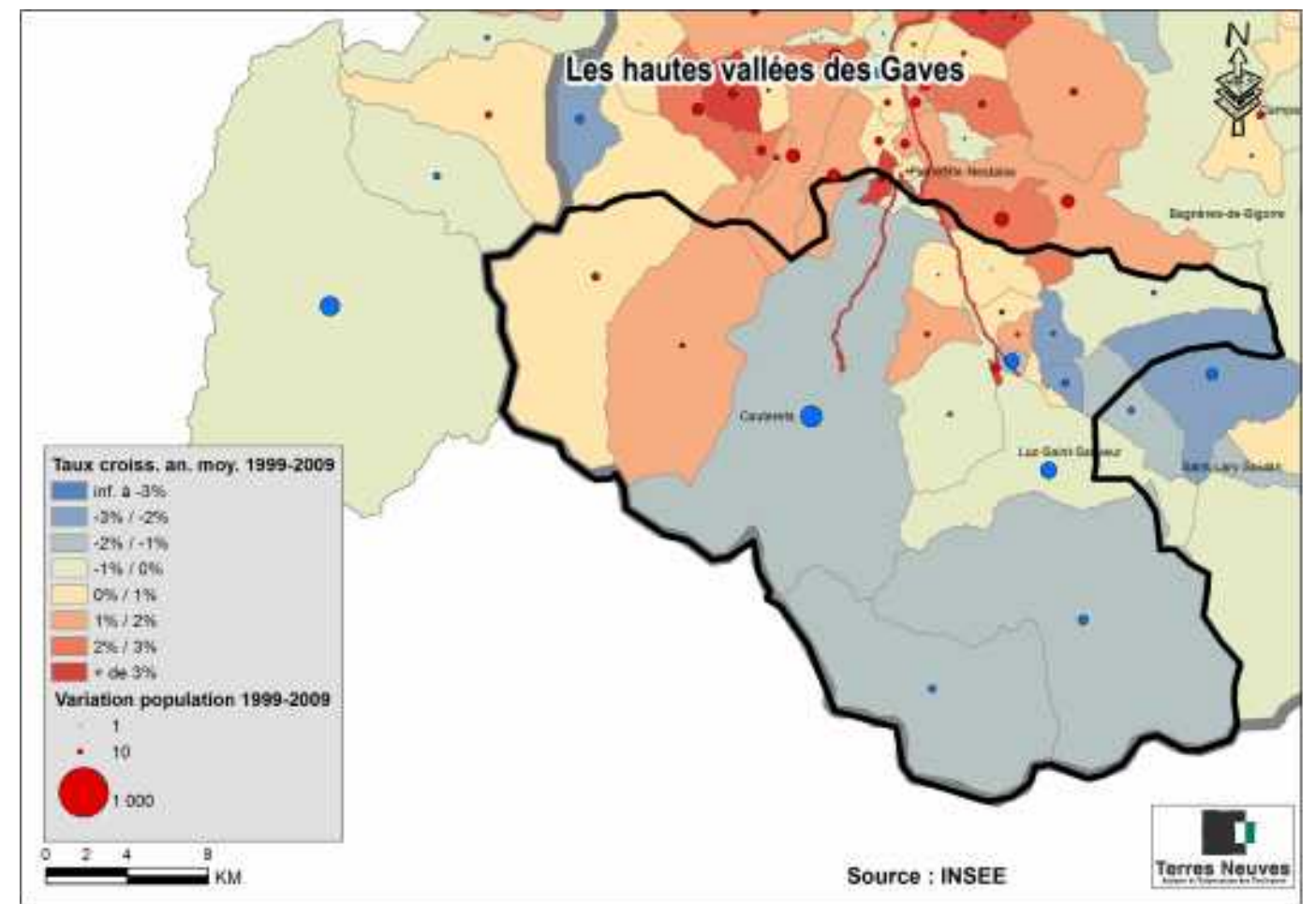
Carte d'état-major (1820-1866) et photographie aérienne (2010) des environs de Cauterets



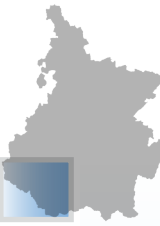
Carte d'état-major (1820-1866) et photographie aérienne (2010) des environs de Luz-Saint-Sauveur

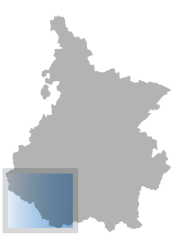


Poids de population et densités (2009)

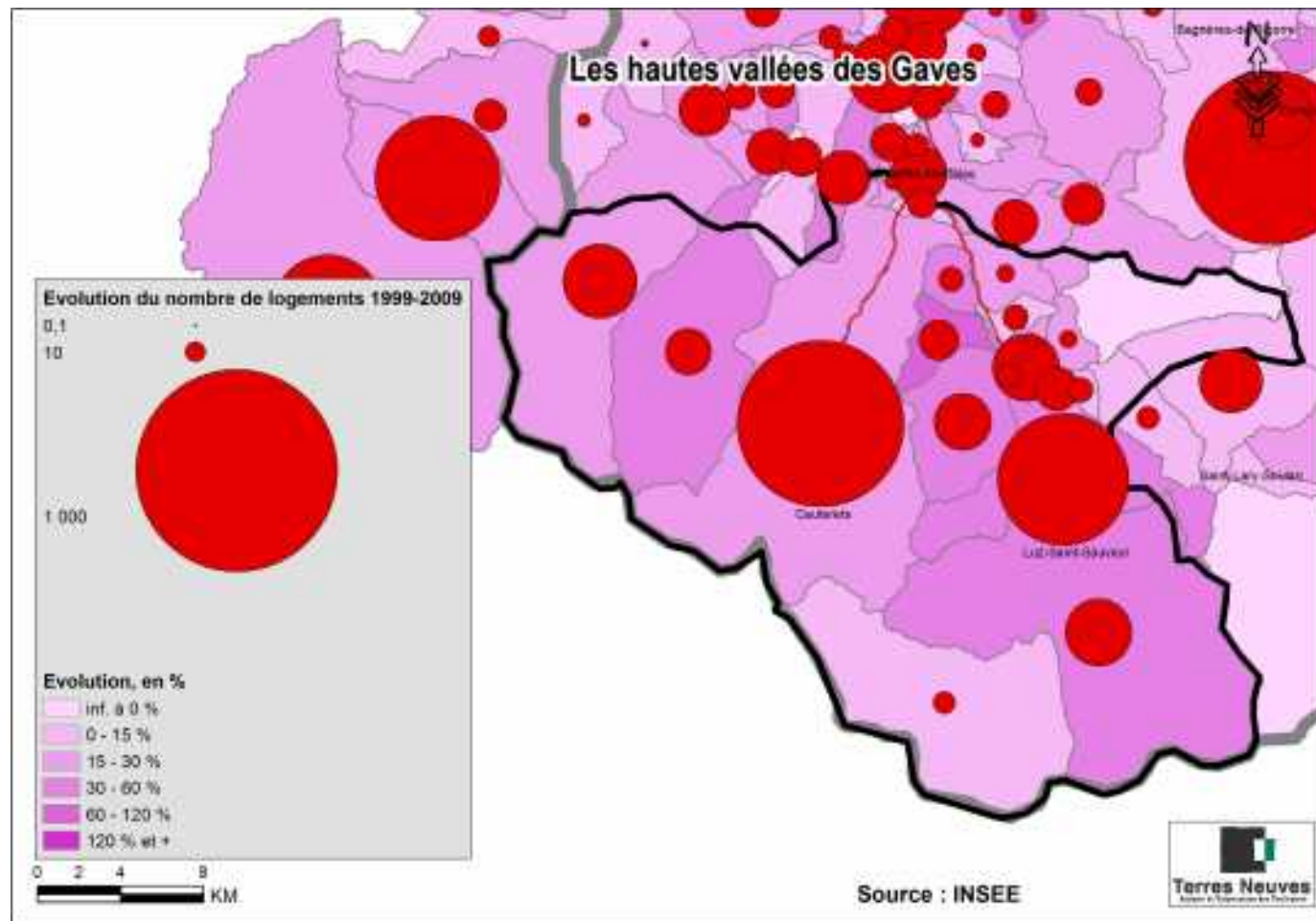


Une population résidente en net déclin

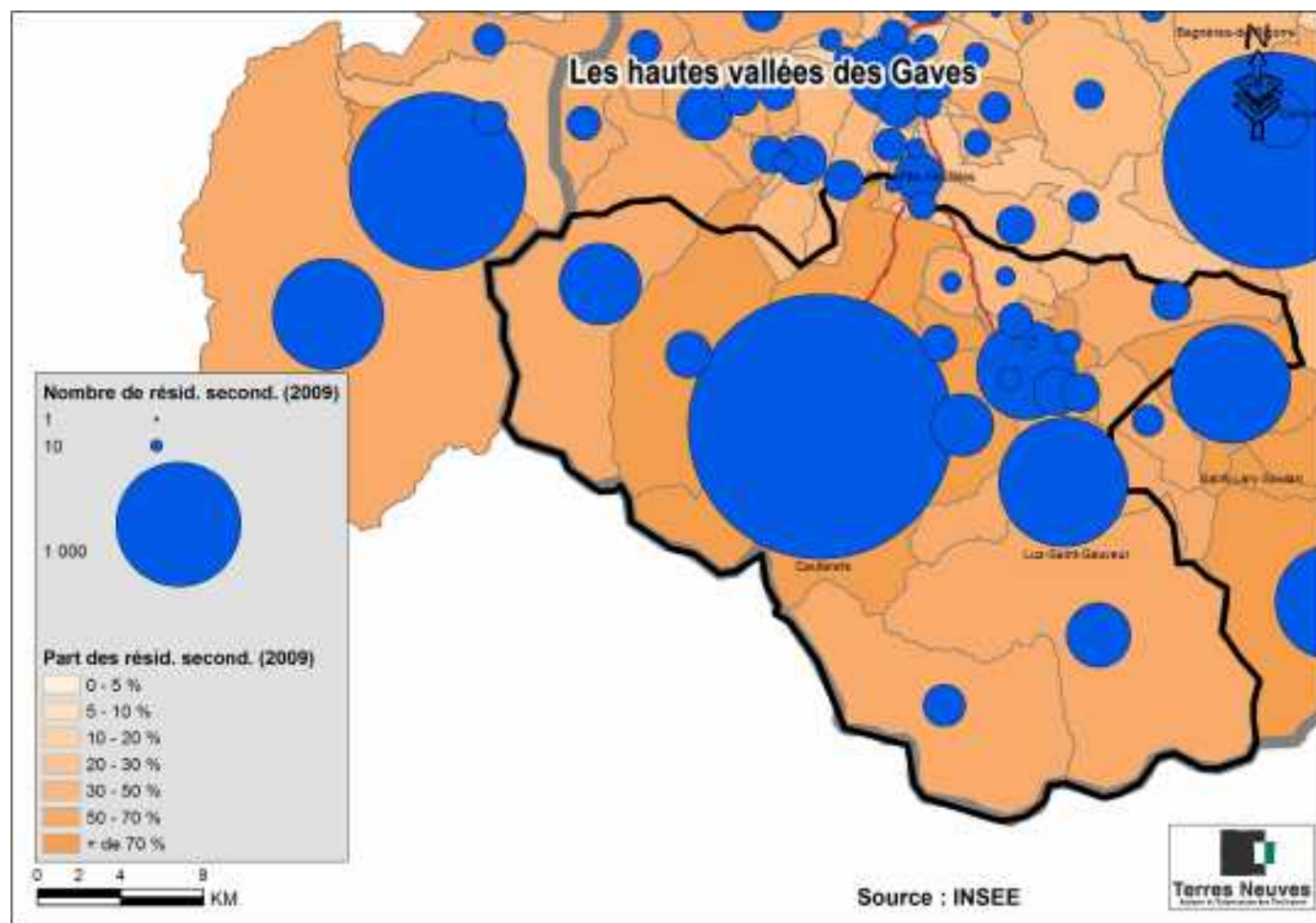




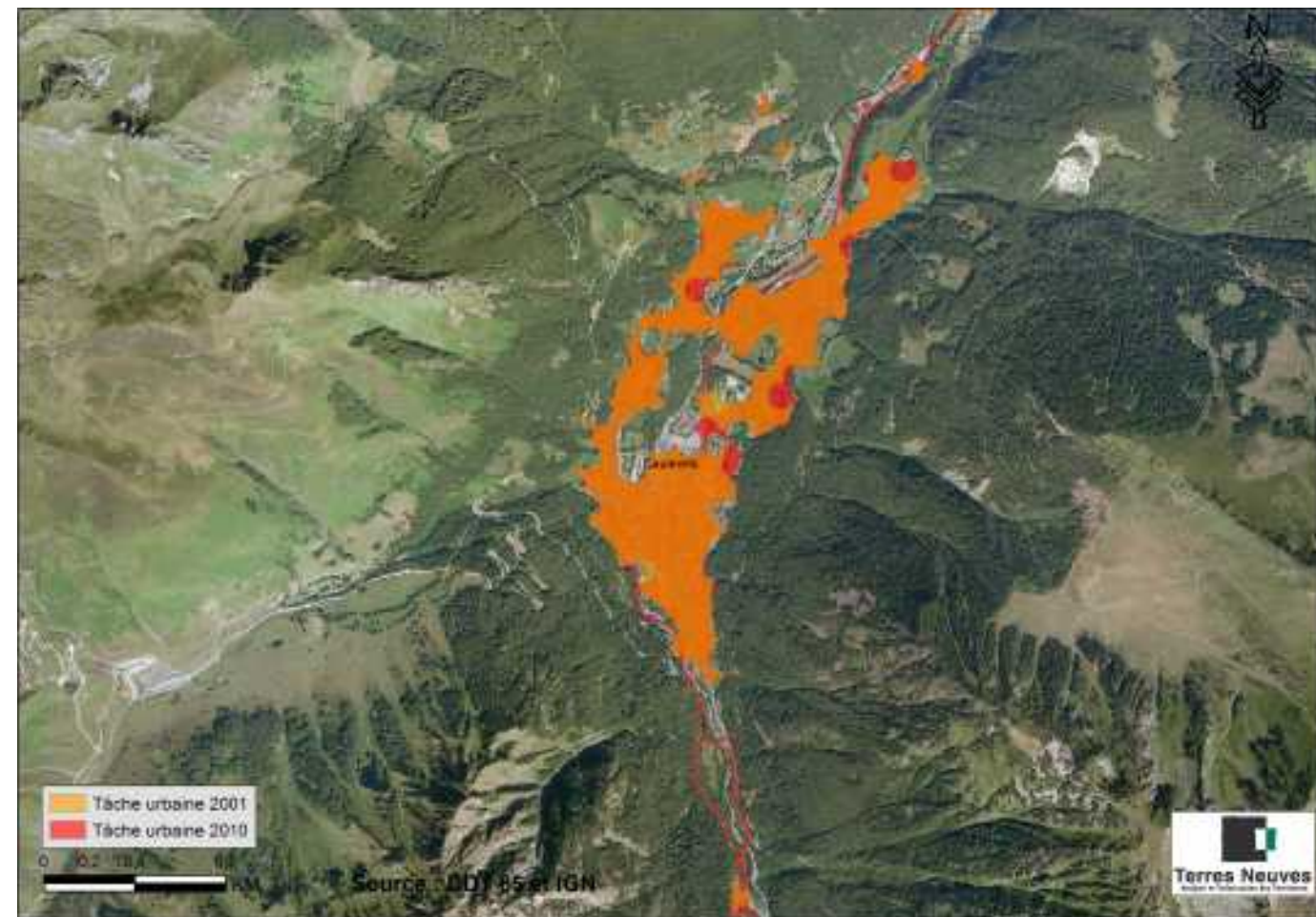
Les hautes vallées des Gaves



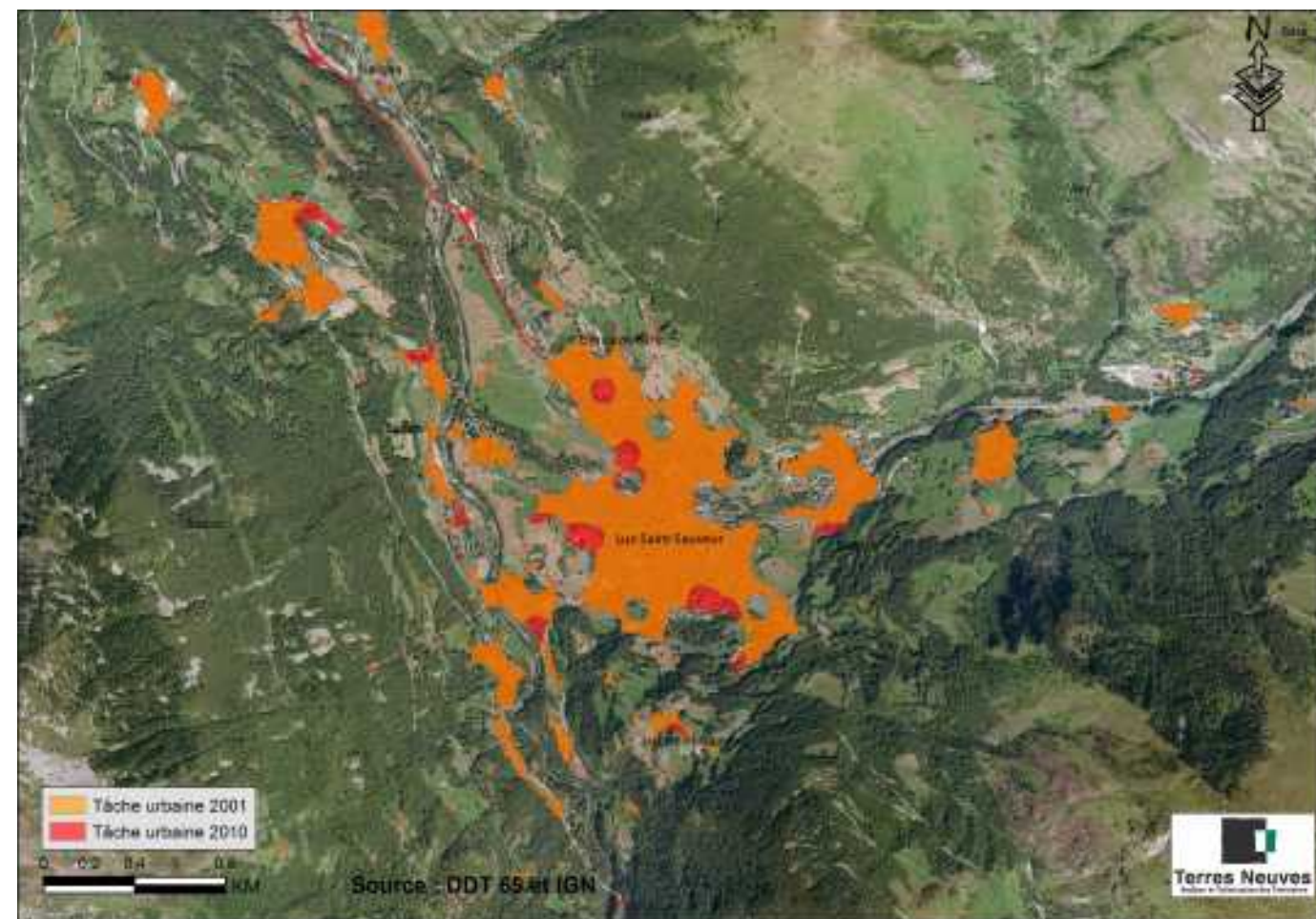
Une progression du nombre de logements soutenue par le tourisme



Une part très importante de résidences secondaires



Tache urbaine de Caunterets : des évolutions récentes significatives



Tache urbaine de Luz-Saint-Sauveur : des évolutions récentes significatives



Dynamiques résidentielles et constructives contemporaines

L'unité se situe très clairement à l'écart des dynamiques résidentielles du département (que l'on observe jusqu'à Pierrefitte-Nestalas en limite nord de l'unité), avec globalement une légère diminution de la population résidente. Elle est en revanche très concernée par un dynamisme urbain lié à des secteurs touristiques emblématiques de haute-montagne (stations de ski, cirque de Gavarnie, stations thermales...).

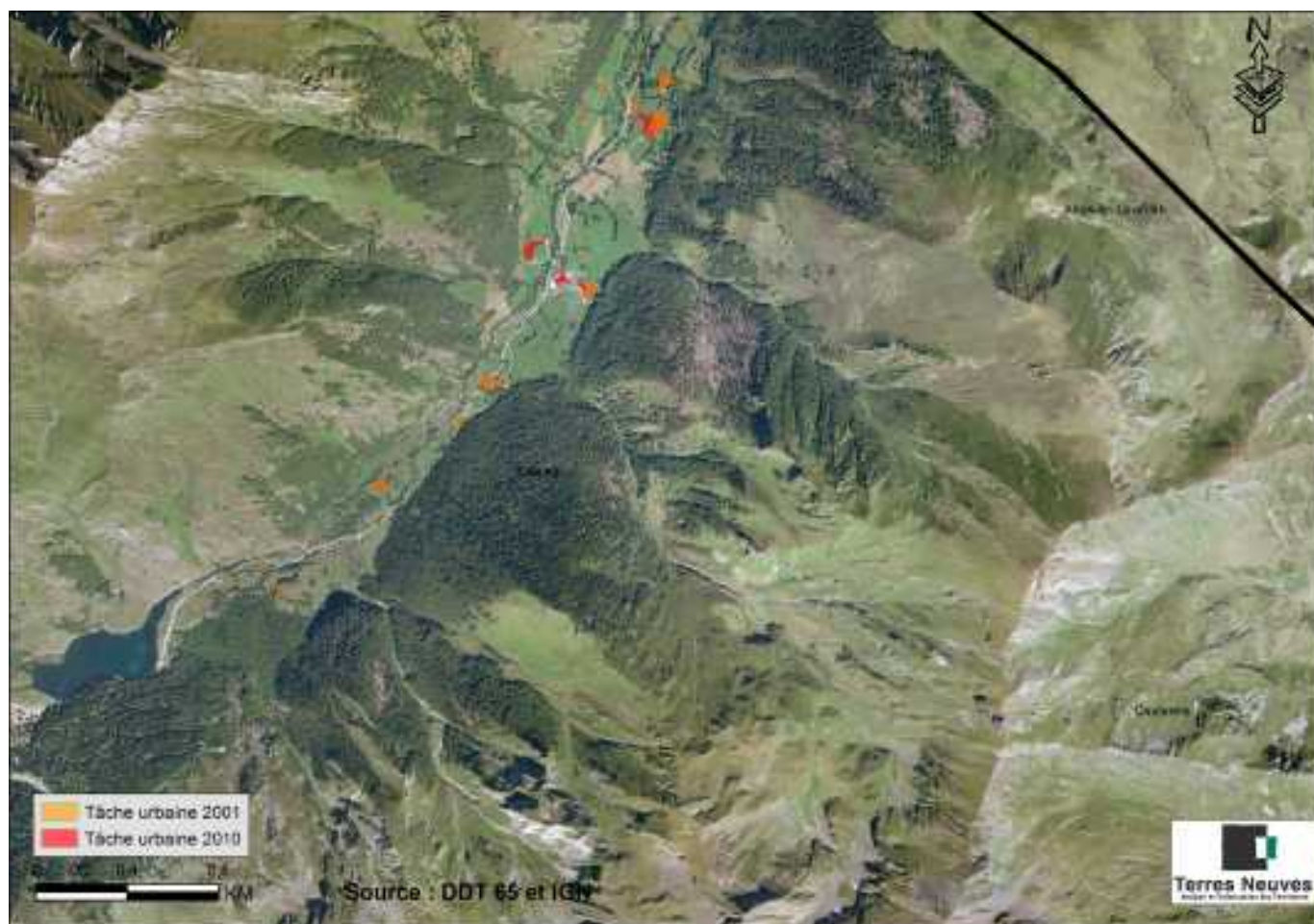
Une part de plus en plus importante du parc de logements est utilisée pour des résidences secondaires (de 30% à 70%). Le développement des résidences secondaires concerne à la fois des résidences principales, qui sont transformées en maisons de vacances, mais aussi des constructions neuves. Cet attrait pour les résidences secondaires et le développement du tourisme dans l'unité sont en effet à l'origine du fort dynamisme constructif qui est visible dans l'unité.

C'est ainsi l'attrait touristique qui est le facteur déterminant des dynamiques urbaines les plus récentes, avec deux secteurs particulièrement sous pression : Cauterets et Luz-Saint-Sauveur, où l'urbanisation s'est étirée et étalée, de façon assez lâche et désordonnée, dans les espaces plats du fond de vallée.

Dans d'autres secteurs également touristiques, les tâches urbaines sont restées relativement maîtrisées (comme à Gèdre dans la vallée de Gavarnie). On note cependant une tendance générale dans le sud de l'unité : le développement d'habitations ou de résidences de tourisme à l'écart des enveloppes urbaines existantes, pour mieux profiter du cadre de vie (vues, proximité d'un cours d'eau, accès direct aux prés et forêts...) qui tendent à « dénaturer » les paysages sauvages qui s'offrent à la vue depuis les routes de fond de vallée.



Relative stabilité de la tâche urbaine dans le secteur de Pragnères



Au Nord de la vallée d'Estaing, des extensions urbaines proportionnellement très importantes



Résidence isolée près de Barèges



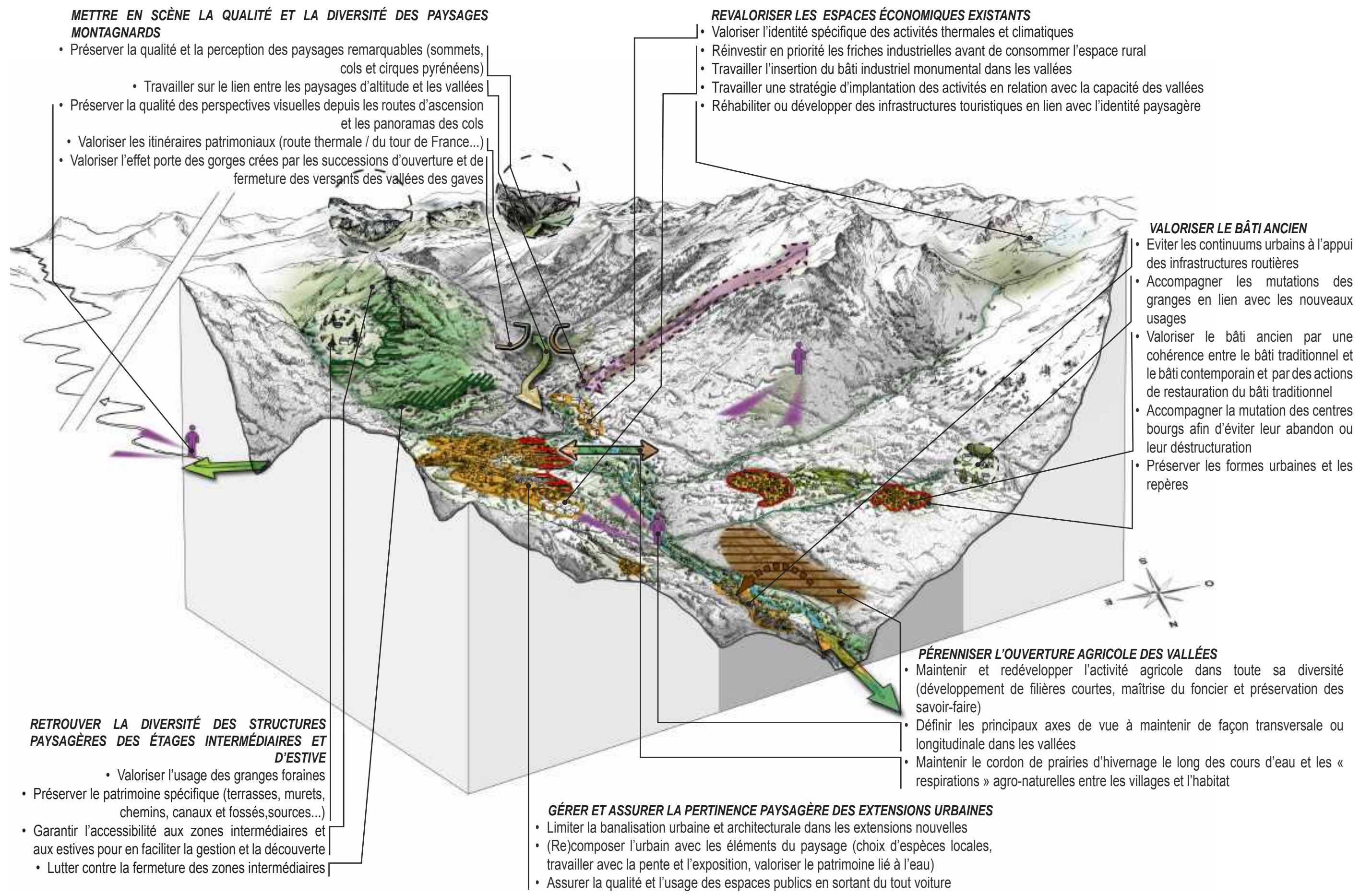
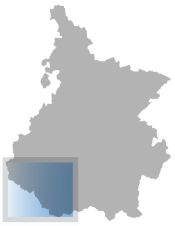
La progression au coup par coup de la tâche urbaine dans le fond de vallée à Luz-Saint-Sauveur pose la question de savoir si les limites de la ville sont celles de la vallée ?



Commerce de centre-ville à Luz-Saint-Sauveur : un bâtiment qui tranche avec l'architecture environnante et un parking très impactant



Commerce d'entrée de ville à Cauterets : malgré son implantation forcément très visible, le bâtiment ne choque pas grâce à l'effort du traitement architectural, du choix des couleurs et la modification de l'enseigne de la marque



Enjeux



Vallée d'Héas vue depuis le cirque de Troumouse



Château de Sainte-Marie (Luz-Saint-Sauveur)

Tourisme et infrastructures

Travailler sur le lien entre les paysages d'altitude et les vallées

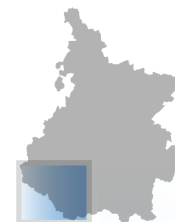
Du fond de vallée au sommet, les paysages de l'unité proposent une diversité d'ambiances, d'accessibilité et d'usages qui sont le moteur de la valorisation touristique des montagnes. Le parcours au sein de l'unité sollicite différents modes de locomotion et des manières variées d'appréhender le paysage, en lien avec les attentes des usagers. De manière générale, il s'agit de :

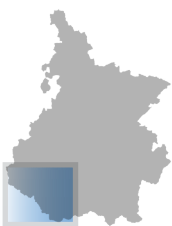
- **Retrouver la découverte d'itinéraires vallée (bourgs, pied des cirques glaciaires, plateaux) / sommets (ports, cols, brèche de Roland, Vignemale...)** pour offrir une alternative aux ascensions rapides par la voiture, en valorisant chaque spécificité des paysages ;
- **Valoriser toutes les composantes du paysage** (montagne, terrasses, champs, forêts, eau, villages, villes, histoire, climatisme et thermalisme...);
- **Hiérarchiser les niveaux de découverte** : des circuits balisés de proximité aux randonnées de haute altitude (thématiques coordonnées à l'échelle des UP sans surinvestir la signalétique : relations aux nouvelles technologies) ;
- **Marquer les effets de promontoire** des plateaux des épaulements glaciaires en valorisant des points de vue spécifique ;
- **Eduquer le visiteur** (local ou touriste) : découverte, usage ou pratiques locales et sécurité ;
- **Développer les points d'intermodalité de site** (de la voiture aux autres moyens de locomotion).

Préserver la qualité et la perception des paysages remarquables

Les hautes vallées des Gaves concentrent des paysages remarquables déjà valorisés sur le plan touristique, à l'image des cirques de Gavarnie, de Troumouse et d'Estaubé, du col du Tourmalet, de la brèche de Roland et des sommets pyrénéens dépassant les 3000 mètres. L'afflux touristique se mesure notamment à l'emprise des stationnements, d'autant plus prégnants que l'espace est restreint. Par ailleurs, les infrastructures liées au développement des domaines skiables impactent visuellement les pentes des montagnes. La valeur de ces paysages doit inciter à :

- **Valoriser les panoramas**, favoriser ces impressions de liberté et d'aération depuis les points dégagés, favoriser l'effet porte des cols sans tomber dans la surenchère ;
- **Gérer l'accueil et les flux touristiques sans dénaturer les sites** (ouvrages trop techniques notamment sur les aires d'accueil), aider à la cicatrisation des voies et des pistes de ski ;
- **Soigner les bâtiments d'accueil et la signalétique** (couleurs des remontées visibles d'en haut, perception des refuges) et proposer des éléments d'interprétation (QR code, signalétique au sol dans le respect des lieux).





Aménagement des stationnements à Barèges (col du Tourmalet)



Randonneurs sur le chemin de la brèche de Roland

Réhabiliter ou développer des infrastructures touristiques en lien avec l'identité paysagère

Les atouts touristiques des hautes vallées des gaves sont nombreux, portés par les sites emblématiques des cirques glaciaires mais également par une multitude de sites et de promenades comme des lacs (Estaing), des stations thermales (Cauterets, Saint-Sauveur), des stations de ski (Barèges, Gavarnie-les-Espézières), des itinéraires de randonnée... L'empreinte humaine contemporaine n'est pas anodine dans le paysage et peut conduire à une surfréquentation des sites d'une part, et à des articulations fonctionnelles des infrastructures et aménagements d'autre part. Les enjeux portent alors sur :

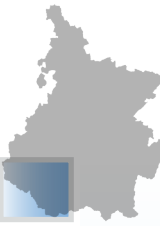
- **Valoriser l'identité spécifique des grands cirques pyrénéens** et poursuivre les objectifs de qualification des espaces, notamment dans la gestion des stationnements et la canalisation du public ;
- **Valoriser l'identité spécifique des activités thermales et climatiques** (à décliner sur l'identité urbaine voire montagnarde), utilisant le paysage comme support économique ;
- **Limiter l'impact visuel de l'hôtellerie de plein air dans les vallées** (implantations, schémas d'aménagements, relation aux bourgs et zones de loisirs, traitement des clôtures et relation au paysage) ;
- **Promouvoir les plans de référence de paysage, d'architecture et d'urbanisme pour la création, l'extension ou la réhabilitation des stations de ski**, intégrant une réflexion sur l'articulation et l'utilisation de l'espace public, pour amener une perception qualitative des stations de ski hors saison ;
- **Développer les partenariats pour l'entretien et la gestion des sentiers** ;
- **Gérer l'accueil et les flux piétons et cyclistes** au regard des contraintes spécifiques des voies montagnardes, souvent uniques points d'accès d'une vallée à l'autre ou en impasse ;
- **Canaliser les flux touristiques sur les sites naturels les plus exposés** (composer une identité spécifique à l'échelon territorial, à l'instar des paysages littoraux).

Préserver la qualité des perspectives visuelles depuis les routes d'ascension et les itinéraires patrimoniaux

Les voies d'ascension sont souvent l'occasion de profiter des panoramas montagnards, faisant varier au cours du parcours les points de vue sur le paysage. Elles traversent en outre les bourgs et les villages principaux des vallées quand ils sont situés en fond de vallée (Cauterets, Gèdres, Gavarnie...). Au-delà des voies principales qui permettent l'ascension des vallées, des itinéraires secondaires (desserte des bourgs, chemins d'accès aux parcelles des zones intermédiaires, pistes forestières...) sillonnent la montagne.

Les exigences en termes de routes (sécurité, accessibilité, maîtrise des flux, demande de panoramas...) sont compatibles avec une qualité paysagère des itinéraires d'ascension :

- **Définir et entretenir des points de vue stratégiques** (débroussaillage), avec possibilité d'en faire des lieux d'arrêt (limiter l'impact) valorisés mais non suréquipés ;



Bourg de Gèdre vu depuis la route du plateau de Saugué



Vallon thermal de Luz-Saint-Sauveur

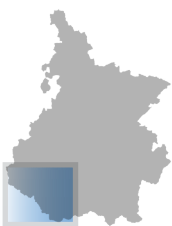
- **Valoriser les effets portes** créés par les successions de resserrement et d'ouverture des hautes vallées des gaves ;
- **Travailler sur la route des paysages** (voie unique permettant l'ascension vers les grands cirques pyrénéens : ménager des points de vue spécifique, des mises en scène visuelles avec en point de mire les clochers) ;
- **Maîtriser les flux de population** : ne pas surinvestir le paysage avec les grosses infrastructures ou le développement des pistes qui s'ouvrent au public, trouver un juste équilibre entre les itinéraires d'évitement (fonctionnels) et ceux de découverte ;
- **Préserver le patrimoine de murets, d'alignements et de points d'arrêt de la vallée** (développement d'une charte d'itinéraire) ;
- **Assurer la qualité des entrées d'agglomération et de bourg** ;
- **Adapter les nouvelles infrastructures au paysage** et non l'inverse (adaptation au relief, revégétalisation avec des essences locales, mise en scène du paysage, qualité des ouvrages d'art...).

Maîtriser les paysages urbains montagnards

Valoriser le bâti ancien

La diversité architecturale des hautes vallées des gaves s'exprime à travers les détails architecturaux (architecture industrielle des stations thermales, ornements de marbre, murets de schistes, bâti en espalier...), la nature du bâti (granges, maisons, leytés, thermes...) mais également la composition urbaine (courtaous, habitat très groupé...). Cette identité propre peut être valorisée par les moyens suivants :

- **Promouvoir les savoir-faire architecturaux** et la cohérence entre le bâti traditionnel et le bâti contemporain ;
- **Sensibiliser les propriétaires et les élus locaux** sur la valeur patrimoniale et paysagère de leurs bourgs ;
- **Encourager et faciliter les actions de restauration du bâti traditionnel**, notamment les granges d'estive et le bâti en espalier ; soigner leurs abords ;
- **Préserver les formes urbaines et les repères** (travail de référence de ce qui fait sens dans l'identité urbaine des agglomérations ou des bourgs et ce qui banalise ces paysages) : accompagner les évolutions urbaines pour qu'elles aient du sens par rapport au paysage ;
- **Accompagner la mutation des centres bourgs** afin d'éviter leur abandon ou leur déstructuration ;
- **Conforter les enveloppes villageoises dans les documents d'urbanisme**, en maintenant la qualité architecturale et finalement préserver un cadre de vie recherché.



Hameau construit dans la pente à Luz-Saint-Sauveur



Gave du Bastan

Gérer et assurer la pertinence paysagère des extensions urbaines (topographie, matériaux, volumes, couleurs...)

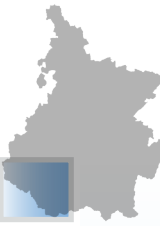
Les extensions urbaines contemporaines posent des enjeux récurrents en termes d'étalement urbain, de prégnance visuelle (continuums urbains), de maintien des activités agricoles (accès aux parcelles), de qualité architecturale (banalisation des paysages) ou encore de composition urbaine (espaces publics réduits à la voirie). Ces enjeux s'avèrent particulièrement accrus dans les hautes vallées des gaves en raison des effets de contraction et d'ouverture des versants qui se jouent à chaque confluence : le foncier n'est que peu disponible dans le premier cas, renforçant la prégnance du bâti lorsqu'il est présent, la silhouette de bourg constitue un point d'appel et de mise en scène du paysage valléen dans le second, qui dépend de la cohérence du tissu urbain. Il s'agit de :

- **Freiner l'étalement urbain** et préférer une densification à un développement en nappe (donner des limites à l'urbanisation en relation au paysage, au fonctionnement urbain, dans le respect des enveloppes villageoises et de la structure d'étagement des bourgs) ;
- **Eviter les continuums urbains à l'appui des infrastructures** ;
- **Limitier la banalisation urbaine et architecturale dans les extensions nouvelles** : s'inspirer des volumes et de l'orientation du bâti ancien, retrouver un vocabulaire spécifique aux granges en espalier ;
- **Accompagner la mutation des paysages liée à l'étalement urbain** : travail sur les franges, les cônes de visibilité depuis les routes de crête et la voie du fond de vallée, accroche urbaine.

(Re)composer l'urbain avec les éléments du paysage

Les paysages de montagne sont très contraints du fait de la faible disponibilité foncière, des conditions climatiques (variation selon l'altitude et l'exposition), de la mutualisation des usages entre différentes activités (agriculture, hydroélectricité, tourisme...). Les bourgs et les villages des hautes vallées des gaves se sont construits sans autres règles que celles de la recherche du soleil et de la protection des intempéries, en privilégiant toujours une compacité bâtie. Ils posent des enjeux en matière d'urbanisme et de composition urbaine :

- **Travailler avec la pente** (adapter l'urbanisation et l'architecture au relief et non le contraire) ;
- **Travailler l'exposition et les microclimats urbains** (ambiance lumineuse, exposition au vent, pluie, neige) : composition de paysages diurnes et nocturnes ;
- **Choisir des espèces végétales locales dans les aménagements** valorisant l'identité des montagnes (limiter les risques de plantes invasives sur les torrents : buddleia, renouée du Japon) (exception des parcs thermaux et climatiques) ;
- **Eviter les solutions radicales** en termes d'aménagement contre les inondations et laisser des espaces de liberté aux gaves ;
- **Valoriser le patrimoine lié à l'eau** (fontaines, canaux, fossés, abreuvoirs, lavoirs, rigoles) en point d'appui du renouvellement des bourgs et des espaces publics.



Granges du plateau de Saugué



Prairies de fond de vallée et fermeture des vues par la saligue et l'enfrichement des pentes à Gèdre

Accompagner les mutations des granges en lien avec les nouveaux usages

Symbole de l'agropastoralisme, les granges foraines sont aujourd'hui affectées par la déprise agricole. Quand elles ne sont plus utilisées à des fins agricoles (ou agro-touristiques), elles font parfois l'objet de reconversions en résidence secondaire, voire sont abandonnées et tombent en ruines. Ce patrimoine est bien connu mais peut faire l'objet de mesures spécifiques :

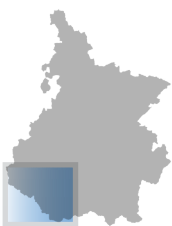
- **Recenser les granges** dans les documents d'urbanisme et afficher leur vocation future en lien avec les possibilités de changement de destination ;
- **Maintenir les granges foraines hors zone urbanisable**, en lien avec la procédure grange foraine spécifique : efforts à faire pour affiner et expliquer la démarche (problématiques de l'indivision de ces granges).

Espaces naturels et agriculture

Maintenir et redévelopper l'activité agricole dans toute sa diversité

Façonnés par le modèle agro-pastoral, les paysages de montagne connaissent une déprise agricole qui conduit à leur fermeture progressive, notamment sur les versants mal exposés et les étages intermédiaires. La déprise agricole s'accompagne d'une perte de la diversité des productions agricoles (la polyculture disparaît au profit du seul élevage). A cela s'ajoutent les dynamiques urbaines (construction de logements, d'espaces dédiés aux activités et de dessertes routières dans les fonds de vallée, conversion de l'ancien bâti agricole en résidences touristiques ou secondaires sur les hauteurs), particulièrement marquées sur l'unité du fait de l'attractivité des grands cirques pyrénéens. Le maintien et le développement de la diversité agricole passent par les points suivants :

- **Préserver les savoir-faire** pour faire perdurer des compétences agricoles dans la gestion de l'ouverture du paysage ;
- **Maîtriser le foncier notamment sur les secteurs stratégiques encore cultivables** (pérennisation pour les jeunes agriculteurs) ;
- **Limiter l'implantation d'habitat diffus** qui morcelle les surfaces d'exploitation et mite le paysage rural ;
- **Valoriser la notion d'identité de terroir de production** au travers des filières courtes (lien avec les pôles urbains principaux et les centres touristiques) et valoriser des circuits de découverte et de pédagogie liés à cette valorisation agricole ;
- **Travailler sur la difficulté de se projeter sur un territoire qui change** (au-delà des références anciennes) : les mutations des paysages liés à l'évolution des cycles économiques et des modes de faire-valoir ne sont pas toujours bien acceptées alors même que l'évolution sociologique a transformé la représentation du monde paysan dans les vallées (évolution des pratiques).



Troupeau pâturant dans le cirque de Troumouse



Vue sur Gèdre depuis la vallée d'Héas : les boisements sont omniprésents et gagnent les zones intermédiaires

Pérenniser l'ouverture et le développement agricole des vallées

Les fonds de vallées constituent des paysages à enjeu important dans la mesure où ils coïncident bien souvent avec les espaces perçus depuis les voies qui desservent les vallées : lieux de passage, ce sont aussi les lieux vers lesquels se tourne en priorité le regard de celui qui monte sur les versants, les perspectives étant structurées par les pentes des montagnes. La qualité de ces perceptions dépend par ailleurs de l'ouverture des versants depuis lesquels les points de vue sur la vallée sont possibles.

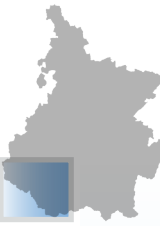
L'ouverture visuelle de ces espaces passe essentiellement par le maintien d'une activité agricole (prés de fauche, pâturages...) dans le fond de vallée et les pentes, qui sont aujourd'hui menacés par le développement de l'urbanisation autour des bourgs et par la progression des boisements sur les zones intermédiaires :

- **Définir les principaux axes de vue à maintenir de façon transversale ou longitudinale dans les vallées** (en valorisant les bourgs et hameaux, les routes et sentiers et les points de vue singuliers) et décliner à partir de là les plans d'abattages prioritaire ou de boisement dont les échelles sont à préciser ;
- **Reconquérir les friches agricoles** qui risqueraient d'évoluer vers le boisement ;
- **Maintenir prioritairement les prairies d'hivernage de fond de vallée** (attention au déficit de troupeaux dans la vallée pour occuper les estives) ;
- **Maintenir le cordon de prairies le long des cours d'eau** et les « respirations » agro-naturelles entre les villages ;
- **Accompagner les changements d'échelle du paysage des fonds de vallées** (disparition des haies, regroupement des terres, changement d'échelle dans les pratiques agricoles et urbaines) ;
- **Retrouver une gestion des berges** pour limiter des rideaux d'arbres écrans pénalisants pour les paysages (perspectives) : nécessité d'un entretien de ces arbres pour le paysage et limiter les embâcles.

Retrouver la diversité des structures paysagères des étages intermédiaires et d'estive

Dans les hautes vallées des gaves comme ailleurs, la déprise agricole génère une fermeture des étages intermédiaires par rabaissement du seuil inférieur des forêts, et dans une moindre mesure la fermeture des estives, par remontée du seuil supérieur des forêts. Ces dynamiques sont particulièrement visibles sur les versants les moins bien exposés. Porteurs d'une tradition pastorale bien ancrée à l'échelle de la vallée, ces paysages sont emblématiques des montagnes et leur fermeture n'est pas bien vécue par les valléens. Les enjeux portent sur :

- **Garantir l'accessibilité des zones intermédiaires et des estives** pour en faciliter la gestion et la découverte ;
- **Préserver le patrimoine spécifique de terrasses, murets, chemins, canaux et fossés** notamment à l'approche des principaux bourgs et hameaux ;
- **Lutter contre la fermeture des paysages d'estives en maintenant l'activité agro-pastorale** (interdépendance avec les pâtures d'hivernage) et envisager d'autres modes opératoires de gestion de ces espaces ;
- **Retrouver le rôle social des granges foraines.**



Centrale de Pragnères et conduites forcées (Gèdre)



Panneau pédagogique sur le site du Pont d'Espagne (Cauterets)

Paysages et activités

Les volumes et les besoins en foncier des bâtiments d'activité (qui recouvrent les barrages, les commerces types supermarchés, les carrières...) peuvent s'avérer mal adaptés à l'étroitesse du fond des vallées des gaves, où l'espace reste généralement restreint même si les zones de confluence présentent une certaine ouverture. Dès lors, il peut s'avérer intéressant de :

- **Réinvestir prioritairement les friches industrielles** avant de consommer l'espace rural ;
- **Proposer des paysages d'activités qui ne soient pas uniquement fonctionnels**, en particulier les zones commerciales et de service, en ciblant une réelle qualité de l'espace public et envisageant des modalités de déplacement doux ;
- **Travailler une stratégie d'implantation des activités en relation avec la capacité des vallées à les recevoir** (notion d'étagement de l'activité et de mutualisation des territoires) ;
- **Travailler l'insertion du bâti industriel monumental dans les vallées** pour en améliorer la perception (travail sur les façades et la toiture) ;
- **Promouvoir une réflexion sur l'intégration et la gestion des carrières** pendant l'exploitation, s'assurer de la réhabilitation et/ou de la valorisation des sites d'extraction après exploitation.

Paysages et pédagogie

Les paysages sont souvent porteurs de fortes valeurs économiques, esthétiques, culturelles... qui définissent les actions portées par les élus, les attentes des riverains, les pratiques des techniciens et des artisans des territoires. Pourtant, leur valeur intrinsèque n'est pas toujours abordée en tant que telle, et il n'est pas toujours aisé d'en saisir les atouts et les faiblesses. Une pédagogie autour de ce qui fait paysage peut être portée à l'échelle des territoires, afin d'affirmer leur identité :

- **Mettre en place des réunions entre élus paysagistes et urbanistes** (pour une politique effective à l'échelon intercommunal) : donner au paysage un sens pour les gens qui y/en vivent, faire reconnaître l'identité et la tradition ;
- **Sensibiliser les jeunes au paysage et à la tradition** (lien entre pratique et impact sur le paysage) ;
- **Remobiliser l'attention du quotidien sur le paysage** ;
- **Générer une stratégie paysagère source d'identité** (sous la forme d'un plan de paysage par exemple).



e Néouvielle et les hautes Nestes



Ambiances de la réserve du Néouvielle : lacs, rhododendrons fleuris et pins à crochet (Laquettes)

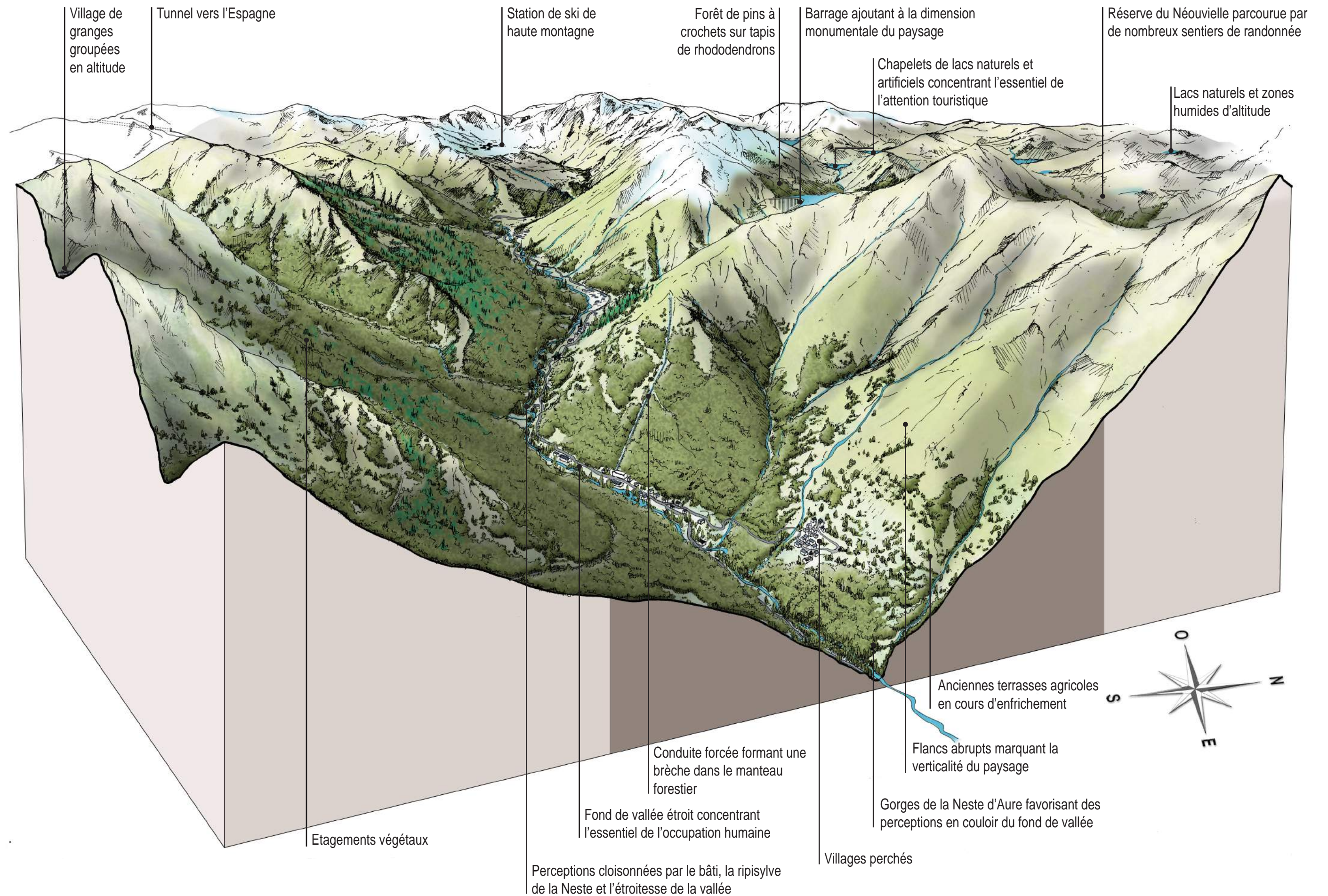
Sommaire

Paroles d'habitants	3
Les grands caractères de l'unité	4
Limites paysagères de l'unité	6
Clefs de lecture de l'unité	8
Géologie	8
Un relief organisé autour de vallées glaciaires étroites	10
Un château d'eau structuré de lacs et de torrents	12
Une végétation diversifiée, révélatrice des contrastes du socle rocheux sous-jacent	14
Infrastructures	18
Implantation humaine et architecture	20
Villages dans l'unité paysagère	21
Le bâti dans les villages	21
Le bâti dans la parcelle	21
Composition du bâti	21
Aragnouet	23
Eget	25
Fabian	27
Tramezaïgues	29
Tramezaïgues : village perché	30
Réserve naturelle du Néouvielle	34
Orédon : porte du Néouvielle	35
Les barrages	36
La station de ski de Piau-Engaly	37

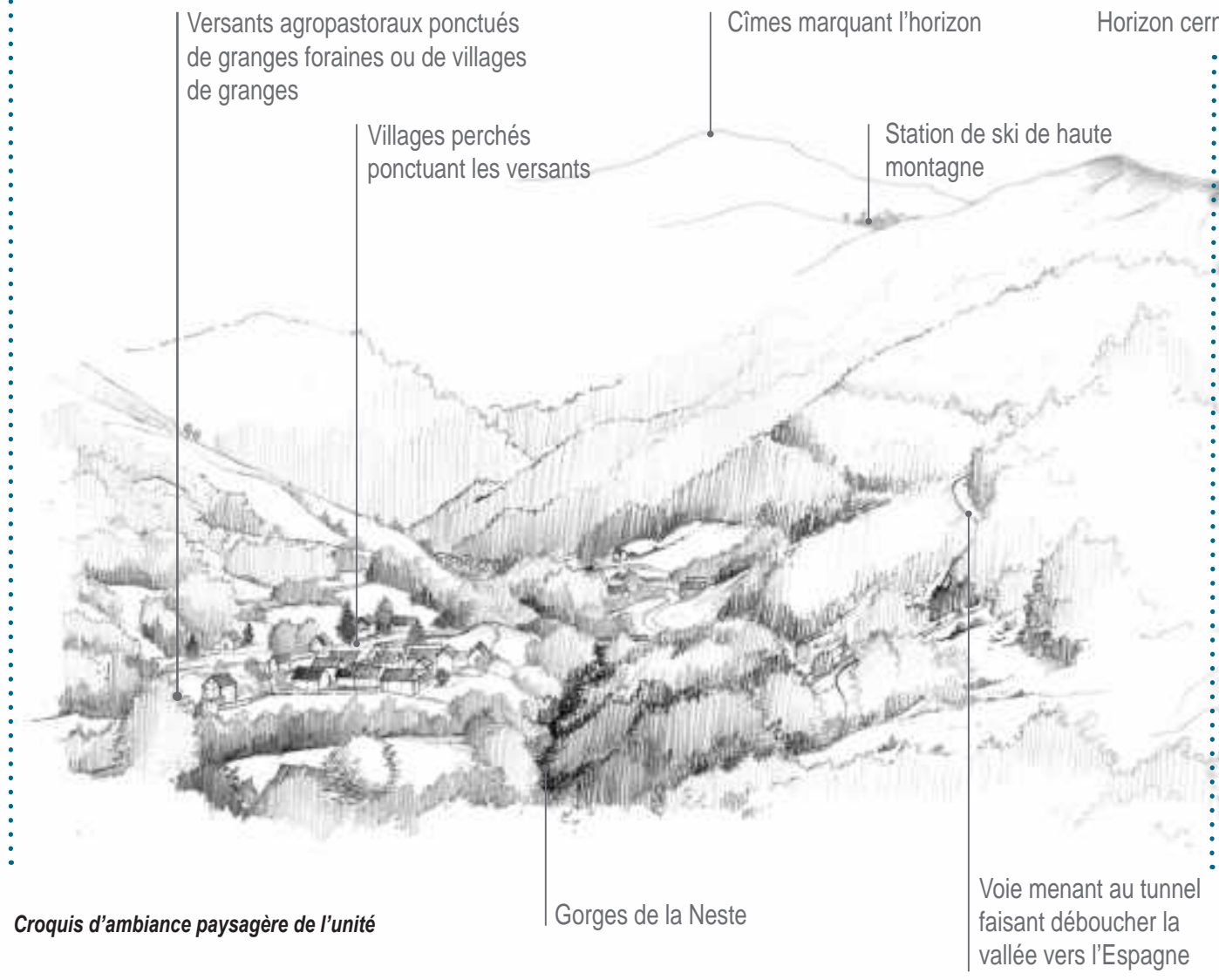
Sous-unités paysagères	38
Les pics et lacs du Néouvielle	40
Les hautes vallées des Nestes	42
Dynamiques	44
Enjeux	48



Bloc-diagramme des structures paysagères de l'unité « Le Néouvielle et des hautes Nestes »



Ambiance paysagère des étages intermédiaires

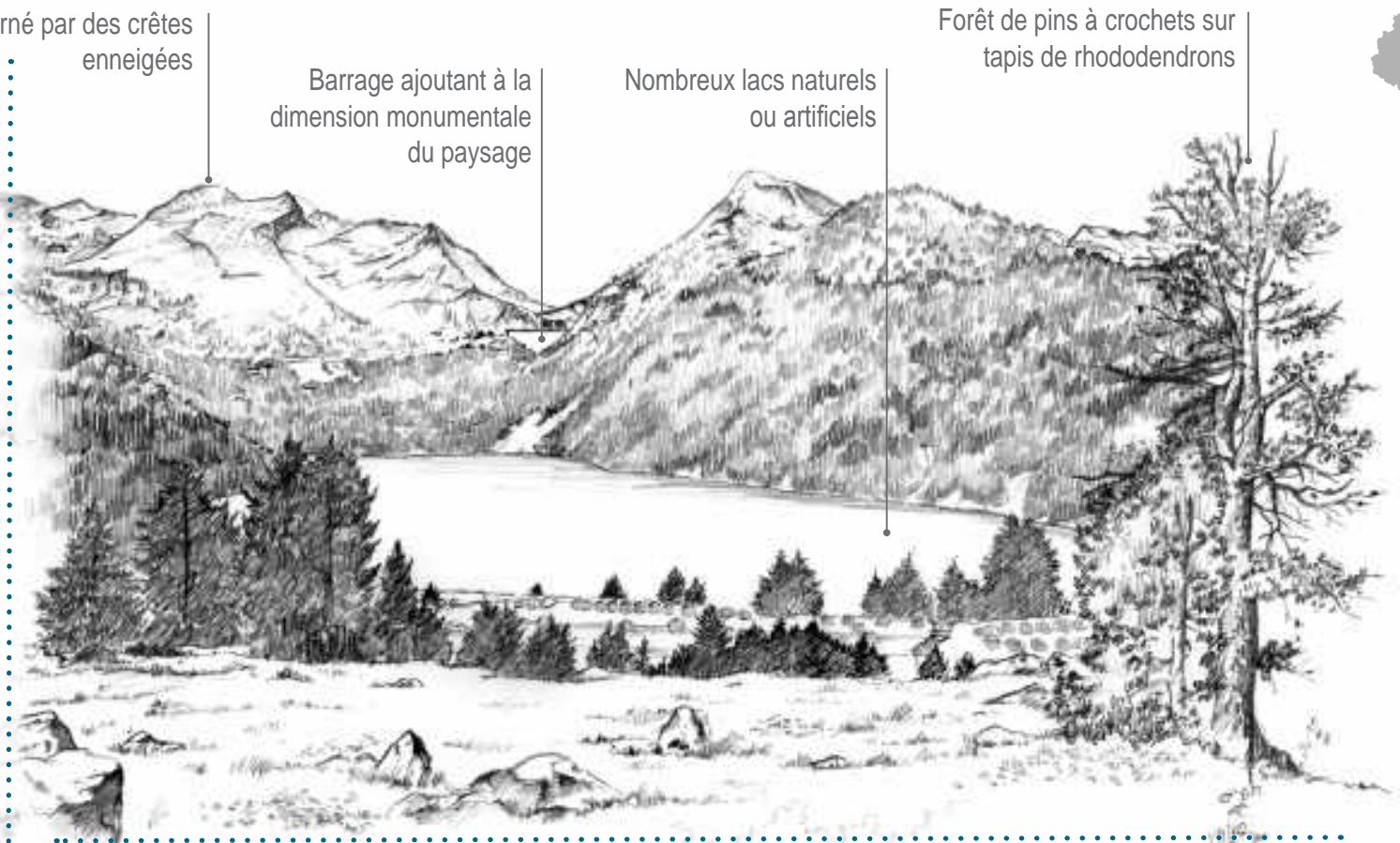


Croquis d'ambiance paysagère de l'unité

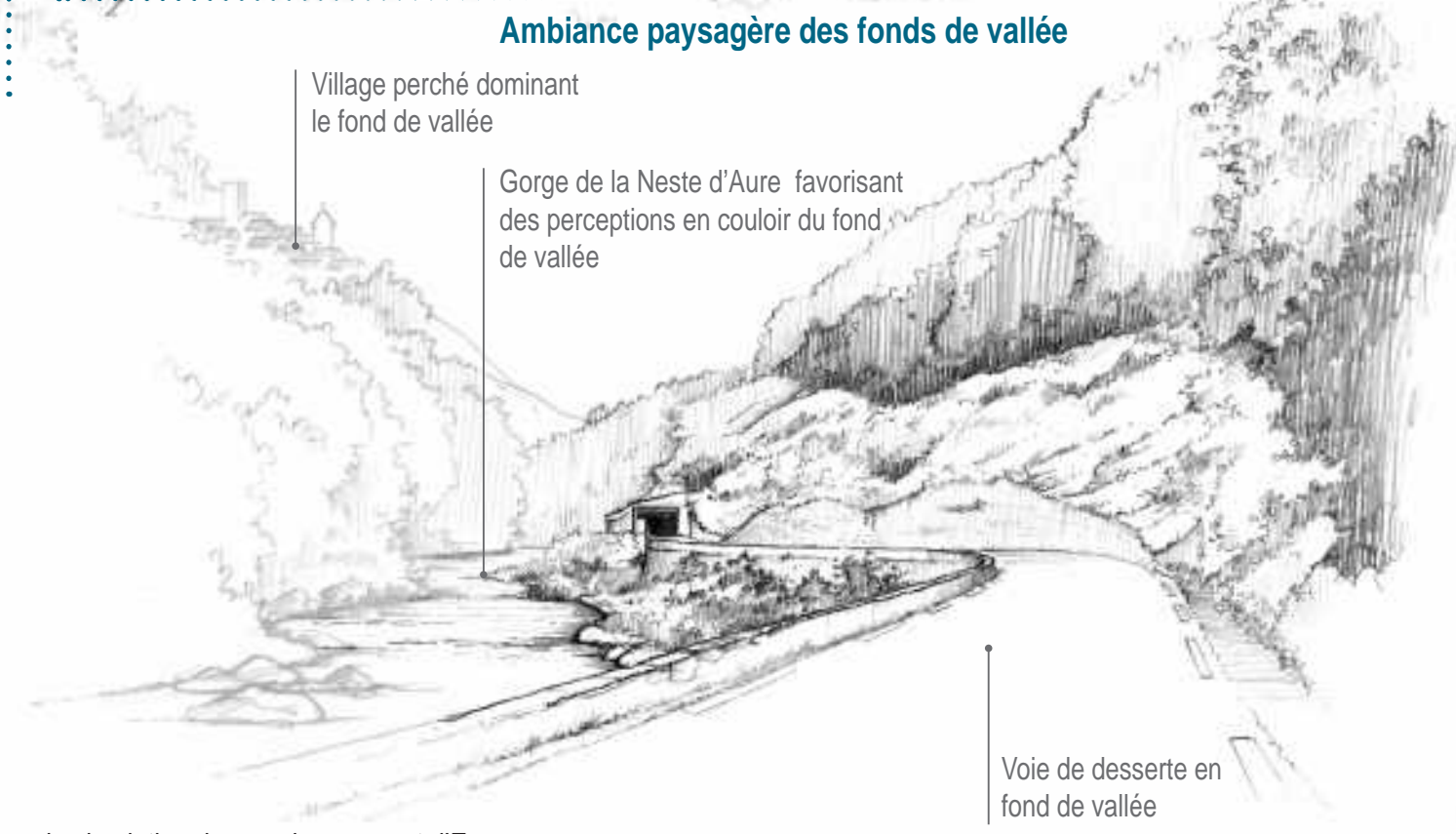
Gorges de la Neste

Voie menant au tunnel faisant déboucher la vallée vers l'Espagne

Ambiance paysagère des sommets



Ambiance paysagère des fonds de vallée



Carte de localisation de l'unité paysagère

Paroles d'habitants

- « Très beau, très différent suivant les saisons. »
- « Sauvage, unique, grandiose, malheureusement pollué par la circulation des camions venant d'Espagne »
- « Paysage dur, difficile à vivre en Hiver pour les personnes âgées. »
- « Domaine de Haute Montagne préservé sur les aspects biodiversité et aménagements. » (Pics et lacs du Néouvielle)





Les grands caractères de l'unité



Vallée étroite

Le profil très étroit des vallées limite leur occupation par l'homme et contraint les perceptions qui se caractérisent souvent par des vues grandioses cadrées latéralement et en arrière-plan par les versants qui jouent de sinuosités.



Fond de vallée étroite dédié au réseau viaire



Village perché

Peu habitées et très étroites, aux conditions climatiques montagnardes, les vallées ne favorisent pas l'implantation humaine. Les bourgs et les villages sont construits à flanc de montagne, sur des replats ensoleillés, surplombant la vallée et jouent de mises en scène pittoresques depuis leur position perchée.



Village de Fabian la vallée de la Neste

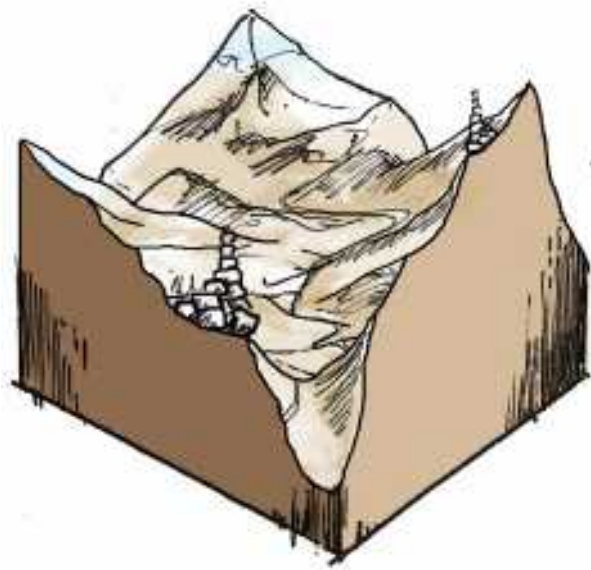


Lacs de barrage et lacs d'altitude

Considéré comme le château d'eau du bassin de la Neste, le Néouvielle se caractérise par de nombreux lacs naturels. Les lacs de barrage de Cap-de-long et de Pragnères construits sur les terrains granitiques imperméables se démarquent quant à eux par leur taille et la monumentalité de l'ouvrage.



Barrage du Cap de Long et lac d'Orédon ©Maud Cadu

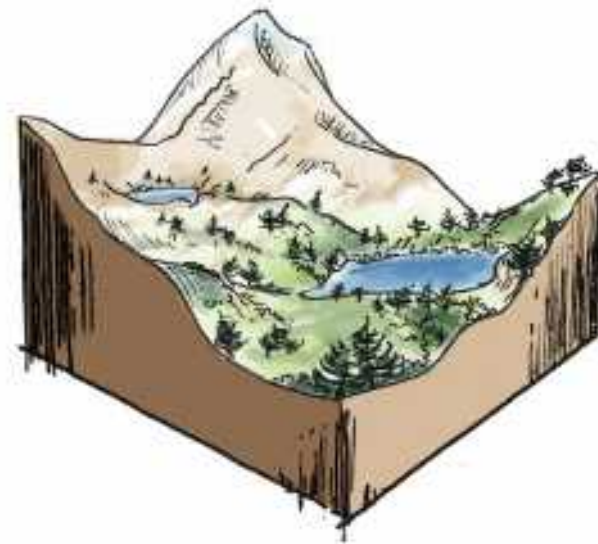


Minéralité et sommets saillants

Les hautes altitudes se caractérisent par une absence de végétation. Cette minéralité est particulièrement présente sur l'unité, caractérisée par de nombreux pics granitiques aux formes tranchantes et de nombreux pierriers et rochers.



Ambiances minérales (entre les lacs d'Orédon et de Cap de Long)

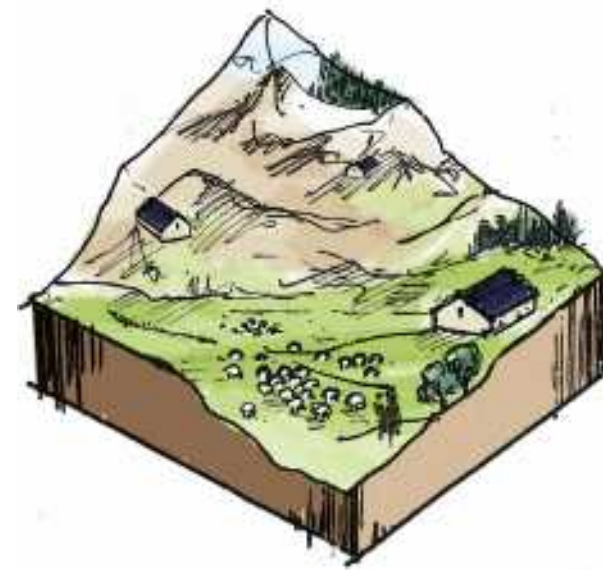


Landes de pins à crochet

Les pins à crochets forment un motif emblématique de la réserve du Néouvielle. Les conditions climatiques favorables du massif font du Néouvielle la plus haute station où se trouve cette espèce végétale.



Silhouette graphique et tortueuse d'un pin à crochet

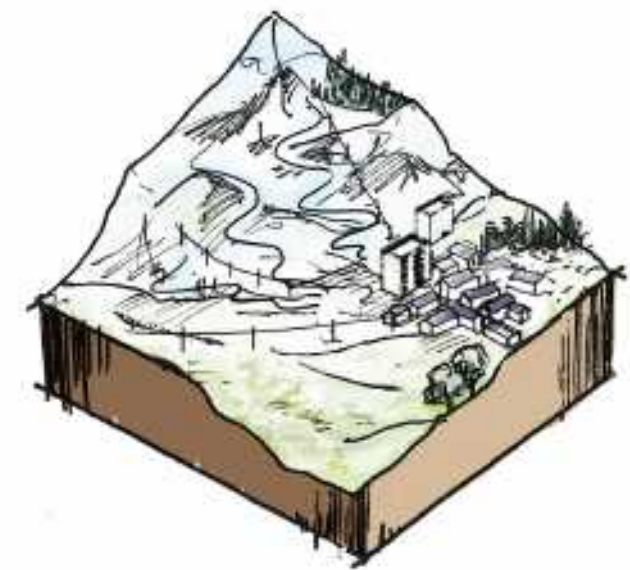


Agropastoralisme

Des montagnes aux vallées, le paysage est marqué par une agriculture pastorale extensive menée par les transhumances des troupeaux. De nombreuses granges foraines et les troupeaux marquent les paysages d'estives.



Brebis dans les pâtures d'Aragnouet (alentours de Fabian)

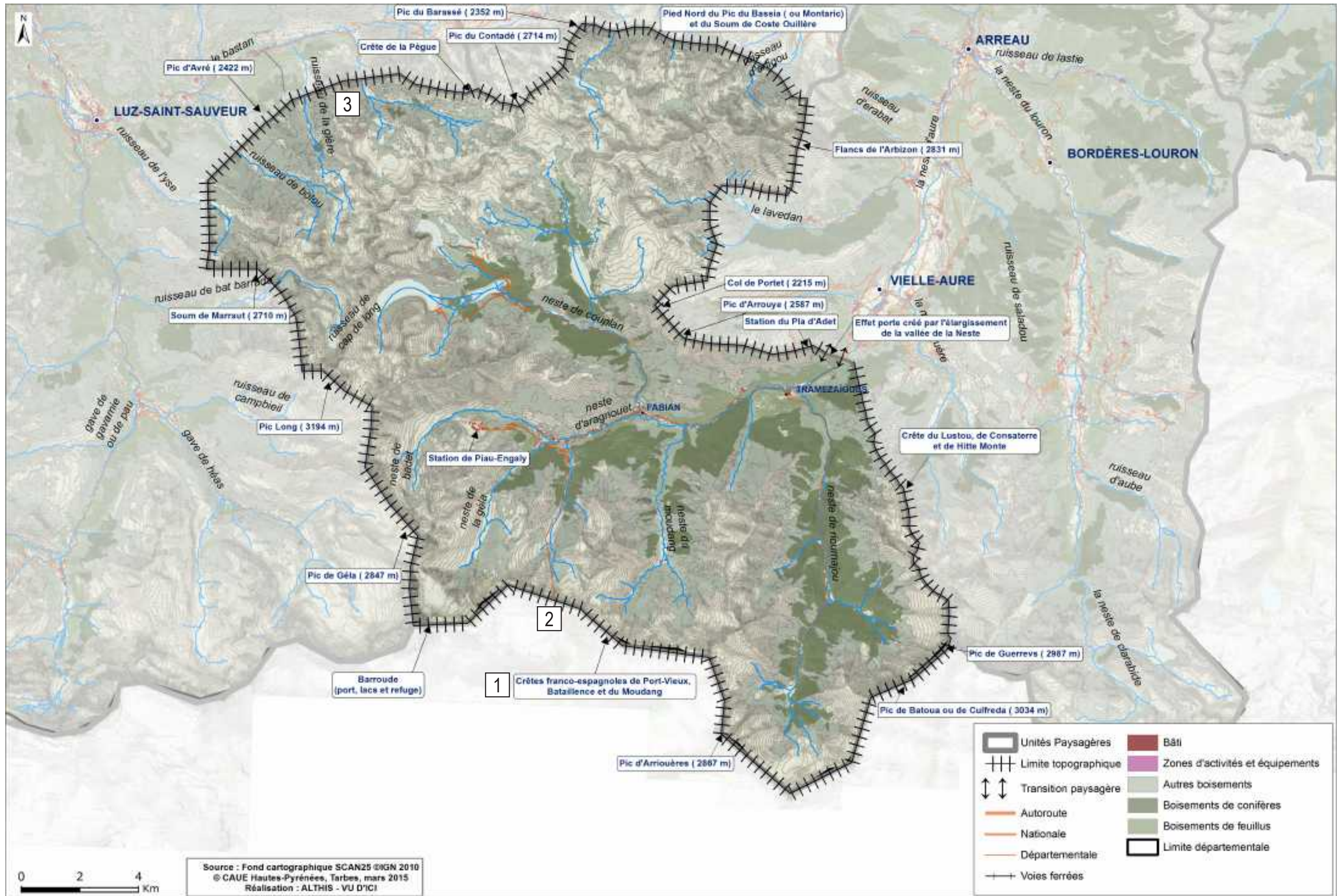


Station de ski

Plusieurs stations de ski sont présentes dans ces paysages d'altitude. Elles le façonnent par des pistes, des remonte-pentes et des téléphériques qui convergent vers les domaines résidentiels des sites souvent organisés autour de commerces et de services saisonniers.



Station de Piau-Engaly ©HPTE_OT PIAU





Limites paysagères de l'unité

Une unité ceinturée par les hauts sommets pyrénéens

L'unité est délimitée par les hauts sommets montagnards qui constituent une limite visuelle et structurelle franche dans le paysage. Ces limites topographiques ceignent l'unité de toute part et l'enclavent structurellement, elles constituent également une limite administrative avec l'Espagne.



1 Ambiances de la vallée de Bielsa en Espagne

Un changement d'amplitude de la vallée de la Neste à l'Est

A l'Est, c'est l'ouverture soudaine de la vallée de la Neste au niveau de Saint-Lary-Soulan qui constitue la limite paysagère, par un changement de l'amplitude visuelle du fond de vallée et l'apparition dans le champ visuel d'une ville densément construite.



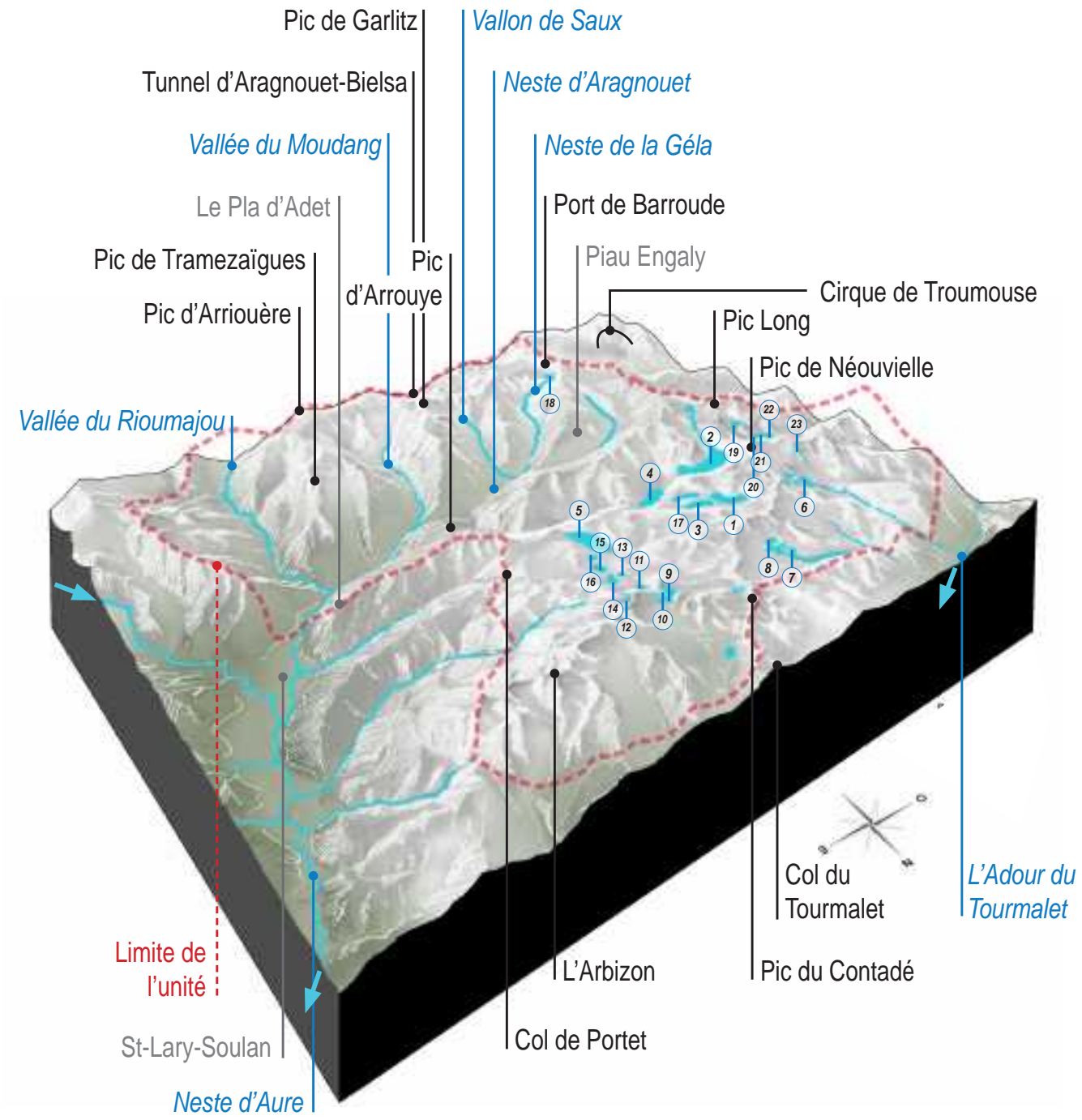
2 Tunnel de Bielsa/Aragnouet

Le tunnel Aragnouet/Bielsa pour aller en Espagne

Si l'unité est structurée par les montagnes, un tunnel permet de faire la jonction avec l'Espagne. L'unité s'arrête là où le fond du couloir valléen se termine, face au massif montagneux qui se dresse perpendiculairement au sens de la vallée. Le tunnel offre des ambiances confinées et artificielles, avant de rouvrir sur une vallée un peu plus aride et colorées de la vallée de Bielsa, orientée vers le Sud.

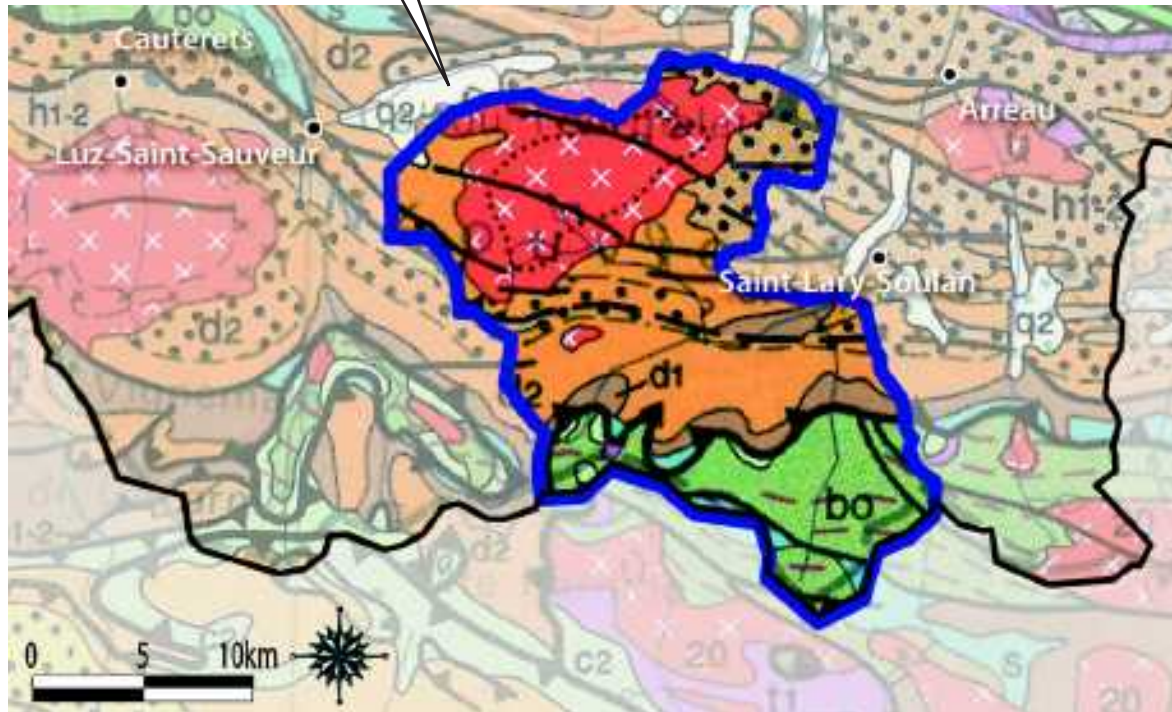
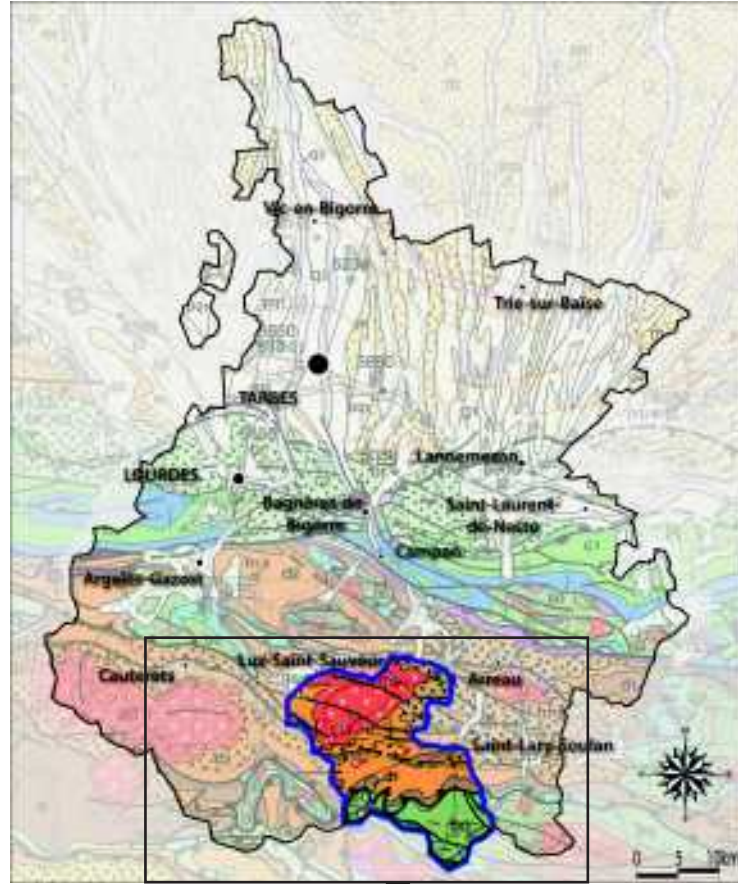


3 Vue sur Barèges et le Pic du Midi (caché par la brume) depuis les contreforts du Néouvielle au Nord de l'unité



- | | | | |
|----------------------|-------------------------|----------------------|---------------------------|
| 1-Lac d'Aubert | 7-Lac dets Coubous | 13-Gourg Nère | 19-Lac Tourrat |
| 2-Lac de Cap de Long | 8-Lac Nère | 14-Lac de Port-Bielh | 20-Lac de Bugarret |
| 3-Lac d'Aumar | 9-Réservoir des Laquets | 15-Lac Supérieur | 21-Lac de Couyela det Mey |
| 4-Lac d'Orédon | 10-Lac de Gréziolles | 16-Lac du Milieu | 22-Lac de Rabiet |
| 5-Lac de l'Oule | 11-Lac du Campana | 17-Les Laquettes | 23-Lac du Pourtet |
| 6-Lac det Man | 12-Lac Arrédoun | 18-Lacs de Barroude | |

Présentation et localisation des principaux reliefs, vallées et villes de l'unité

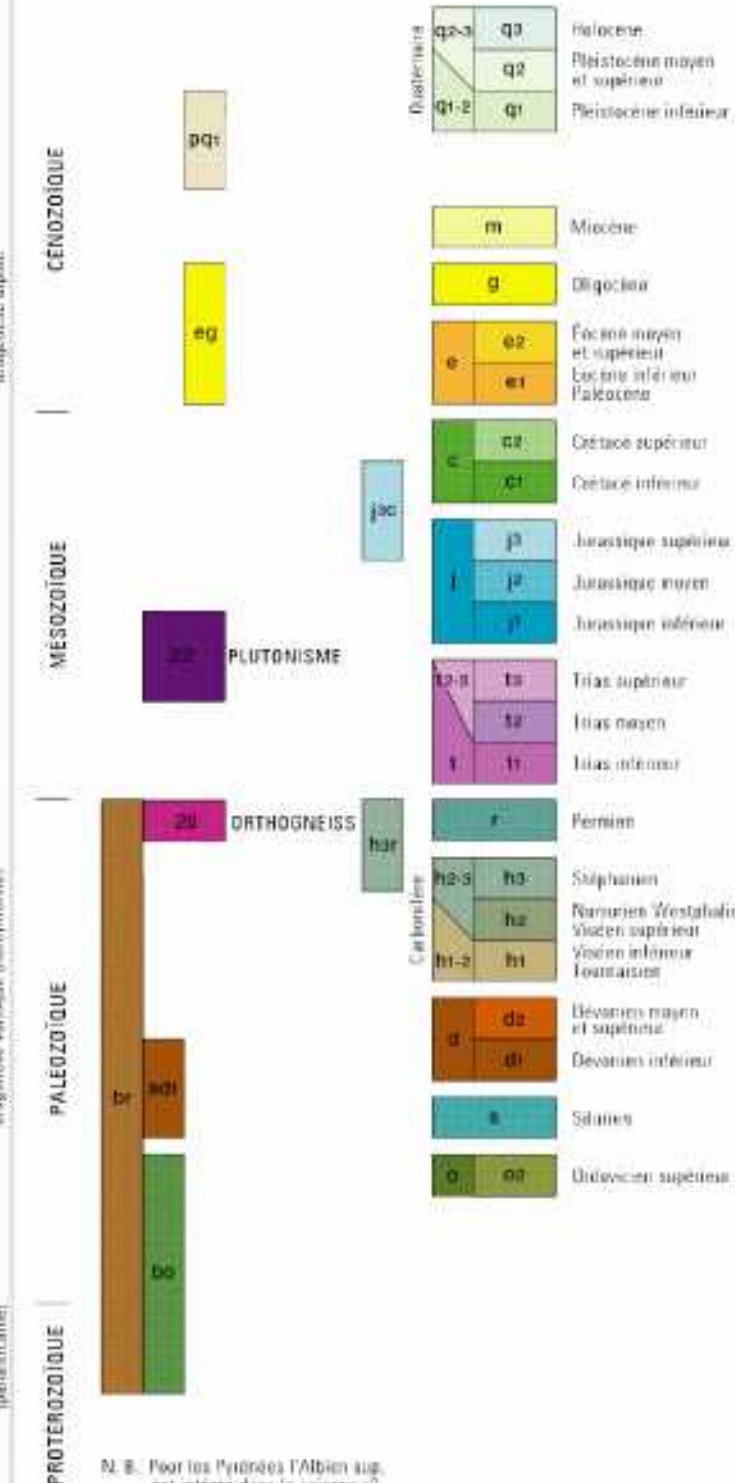


Contexte géologique de l'unité (source : Carte géologique de la France au 1:1000000, BRGM)

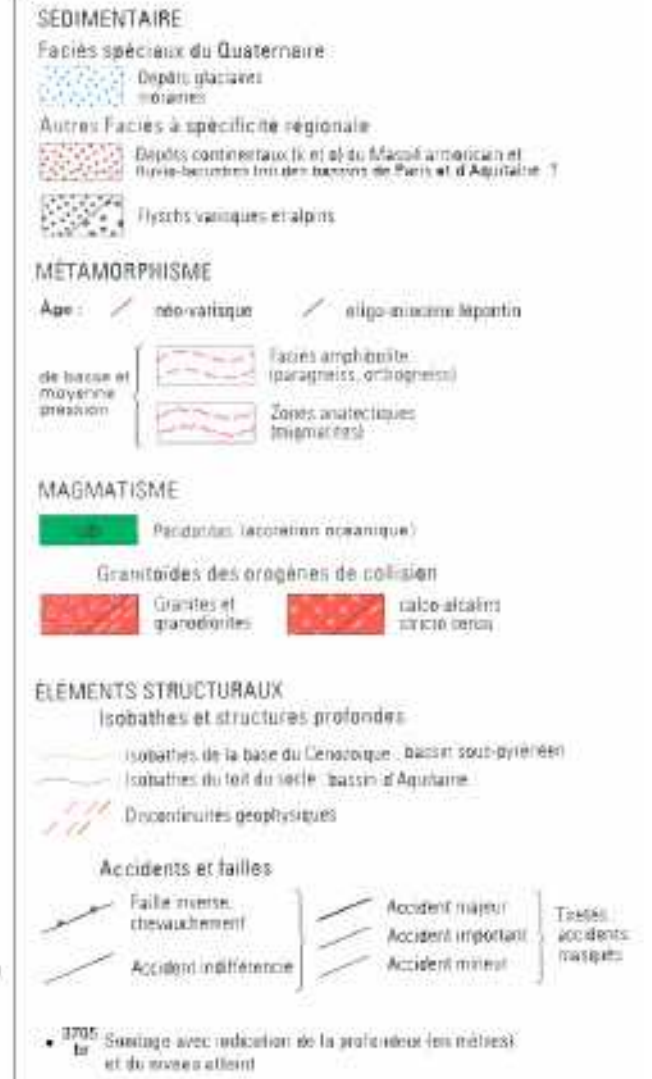
RADIOCHRONOLOGIE
(en millions d'années)
IUGS-UNESCO 2000, modifié



STRATIGRAPHIE
SÉDIMENTAIRE ET VOLCANISME



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
(figurées par des symboles sur les couleurs)



N. B. Pour les Pyrénées l'Ardenn sup. est intégré dans le caisson c2.



Clefs de lecture de l'unité



Epaulement glaciaire en replat et versants du Néouvielle au lac d'Aumar

Géologie

Contribution de Jean-Jacques Lagasque et Jean-Pierre Tihay, membres du Conseil scientifique du Parc national des Pyrénées.

On se trouve dans l'encaissant du pluton granitique du Néouvielle, dans une série assez monotone de roches d'âge primaire, associant des pélites et des bancs calcaires, fortement plissées, métamorphisées et largement basculées vers le Nord ; de fait, on est dans la « racine » de la nappe de Gavarnie.

Comme souvent en moyenne et haute montagne, les paysages sont étroitement liés à l'histoire géomorphologique des vallées. Avant l'apparition des glaciers à l'ère quaternaire, existaient déjà des vallées préglaciaires que les glaciers n'ont fait que remplir partiellement. C'est au cours des différentes pulsations glaciaires que les glaciers ont réaménagé ces vallées en s'adaptant aux différences de résistance des roches (érosion glaciaire différentielle). Ceci explique la présence remarquable de niveaux ordonnés sous la forme de plateaux longitudinaux appelés épaulements glaciaires dont la topographie est faite de bosses et de dépressions. Ces milieux (pente faible et sources abondantes filtrant des moraines) ont été utili-



Versant érodé sur le chemin du tunnel d'Aragouet/Bielsa

sés et forment encore à l'heure actuelle des estives et des paysages de granges.

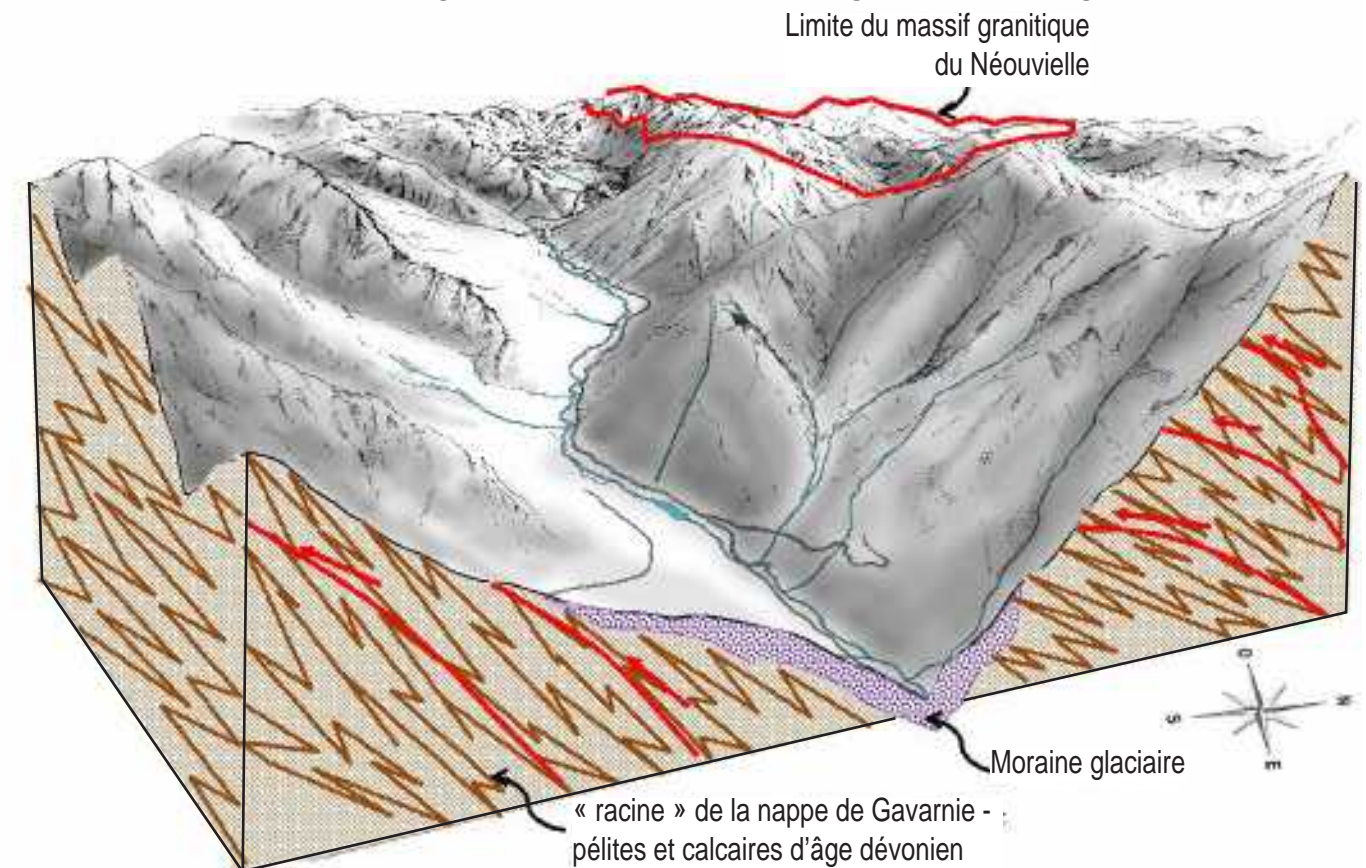
Postérieurement à la formation de ces épaulements glaciaires, les rivières ont continué à utiliser les gorges sous-glaciaires des anciens glaciers. L'abandon définitif des vallées par les glaces a provoqué une déstabilisation des versants. Les secousses sismiques nombreuses ont déclenché des éboulements plus ou moins catastrophiques qui forment la trame des versants raides en contrebas des épaulements glaciaires.

L'un des aspects de l'évolution des paysages de cette montagne est sans conteste la fermeture progressive des paysages depuis un siècle. La déprise pastorale a également joué un rôle important dans la diminution des processus érosifs qui affectaient les versants.

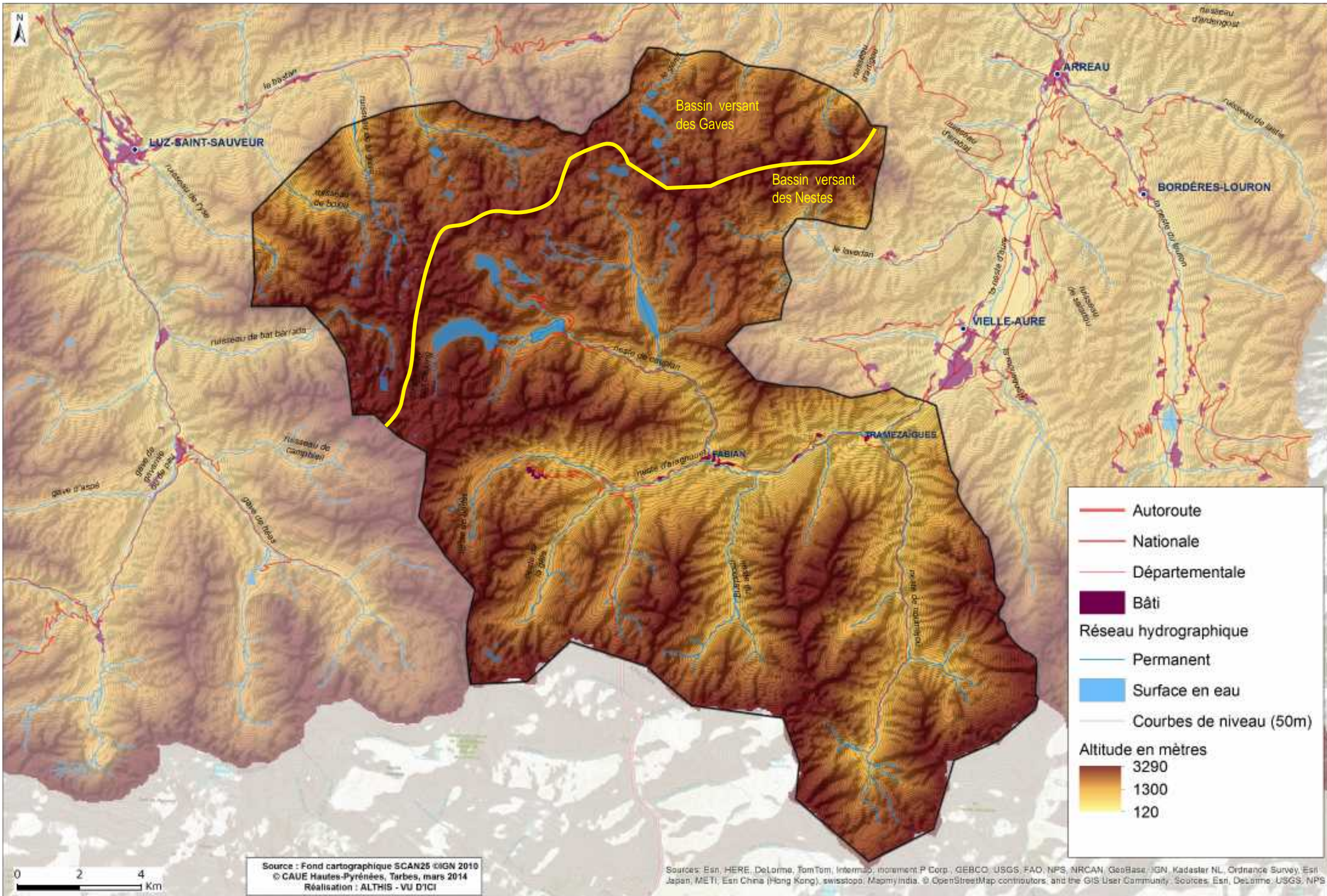


Arêtes déchiquetées du Néouvielle

Bloc-diagramme des structures géomorphologiques de l'unité



Note : le bloc diagramme est construit de telle sorte que le massif du Néouvielle n'affleure dans aucun de ses côtés et n'est représenté que par la ligne des sommets.



Source : Fond cartographique SCAN25 ©IGN 2010
 © CAUE Hautes-Pyrénées, Tarbes, mars 2014
 Réalisation : ALTHIS - VU D'ICI

Sources: Esri, HERE, DeLorme, TomTom, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, MapmyIndia, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community. Sources: Esri, DeLorme, USGS, NPS



Effet de couloir dans le sens de la vallée

Un relief organisé autour de vallées glaciaires étroites

Un réseau de vallées étroites perpendiculaires

L'entrée dans l'unité paysagère et le parcours dans les vallées favorisent des perceptions très refermées, confidentielles, parfois même oppressantes du fait d'un encaissement très marqué des hautes Nestes jusqu'à Saint-Lary-Soulan. La Neste d'Aragnouet est la vallée principale, orientée Est/Ouest. Cette orientation ainsi que l'encaissement des vallées traduisent des jeux d'ombre et de lumière particulièrement marquants. La Neste d'Aragnouet est ici une vallée de l'ombre, dans laquelle les jeux de clair/obscur attirent le regard vers les sommets éclairés. Il en résulte une perception sombre et peu contrastée, guidée par les versants montagnards qui cadrent les vues depuis le fond de vallée. Hormis la Neste de Coupla, qui rassemble les eaux du Néouvielle, tous les affluents s'organisent au Sud de la Neste d'Aragnouet et dressent un linéaire Sud/Nord : la Géla, Saux, le Moudang, Lassas, le Rioumajou sont de petites vallées perchées, davantage éclairées dans la journée. Les reliefs du Néouvielle montrent quant à eux une orientation plus complexe définissant davantage des arènes que des lignes, une partie des hautes vallées desservant les bassins des Adours et des Gaves. Cet ensemble de vallées, pris dans l'écrin des montagnes, forme un système en impasse buttant sur les murailles qui séparent la France et l'Espagne.



Jeux d'ombre et de lumière dans les étroites vallées

Des reliefs contrastés

Jusqu'aux sommets calcaires et granitiques, les vallées montrent des caractéristiques contrastées mais typiques des vallées « en V », caractérisées par un fond très étroit cadré par des versants pentus. Les perspectives y sont conditionnées par l'ouverture ou la fermeture du fond de vallée par la végétation et favorisent des effets couloirs. On retrouve là une certaine filiation d'ambiance avec les hautes vallées des gaves voisines.

En hauteur, les reliefs ont été restructurés par l'action érosive des glaces lors des épisodes glaciaires. Les dépôts de moraine accumulés par les anciens glaciers forment des paysages de creux et de bosses organisant des plateaux longitudinaux, qui accueillent les lacs du Néouvielle. Ces zones de replat sont en pente douce, elles forment des espaces plus amples et aérés du fait de leur largeur même si elles sont également structurées par des versants pentus. Là où les glaciers n'ont pas recouvert les roches, des pics déchiquetés et verticaux marquent l'horizon, dont le caractère continu et la forme évoque des chenilles. Par leur forme atypique et dynamique, ils attirent le regard, à l'image du pic du Néouvielle et la crête des Laquettes.



Bourrelet soulignant l'orientation de la ligne de crête

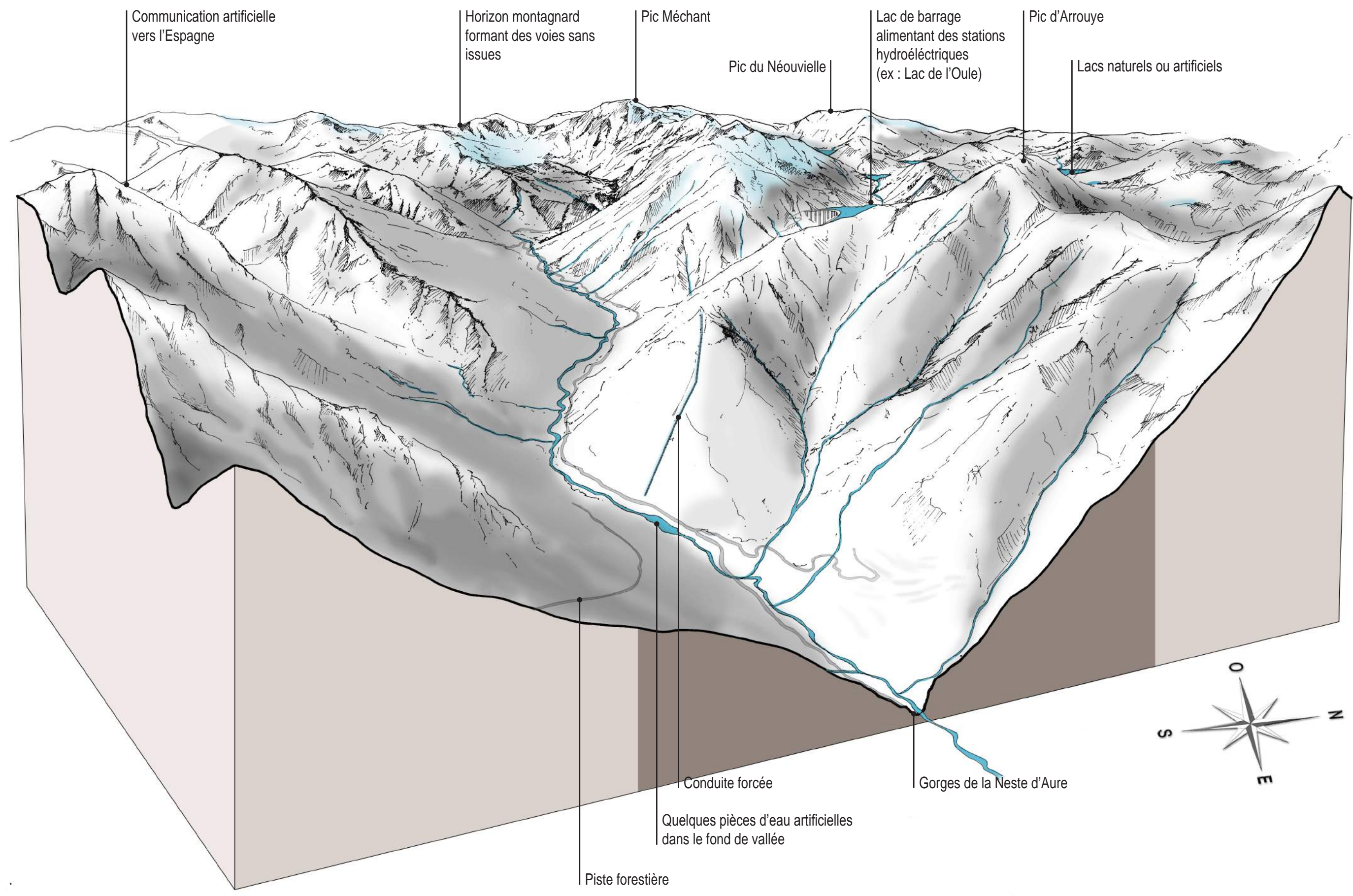


Replat de creux et de bosses

Bloc-diagramme des structures hydrauliques et de relief de l'unité paysagère « Le Néouvielle et les hautes Nestes »



Le Néouvielle et les hautes Nestes





Un château d'eau structuré de lacs et de torrents

De nombreux lacs en support de l'attractivité touristique

Si un élément caractérise l'unité du Néouvielle et des hautes Nestes, c'est bien les nombreux lacs qui s'échelonnent au pied des hauts versants du massif granitique. Artificielles ou naturelles, de tailles variées et plus ou moins connues, ce sont plus de 200 étendues d'eau qui marquent ainsi le massif du Néouvielle. Du grand lac d'Orédon aux laquets de Madamète, en passant par le barrage de Cap-de-long, ces étendues composent des multitudes de paysages, construits au gré de la couleur de leur eau, de leur forme, des espèces végétales qui les entourent, de leur étape de vie (de nombreux lacs naturels sont en cours d'eutrophisation), de leur traitement en tant qu'ouvrage hydroélectrique et de leur accessibilité. Ils forment un réseau d'eau calme lié par de nombreux torrents et cascades, marquant les paysages des sons d'une eau qui court. Ce motif est si attractif qu'il charpente l'essentiel de l'activité touristique du secteur. Les routes qui ont permis la construction des barrages desservent aujourd'hui les berges des grands lacs périphériques et constituent des points d'entrée sur la réserve. L'aménagement des berges permet généralement d'en faire le tour. De nombreux sentiers de randonnée et des refuges permettent d'arpenter le Néouvielle en reliant les chapelets de lacs.



Cascadelle du Néouvielle

Le château d'eau de la région Midi-Pyrénées

Formées sur les plus hautes altimétries des Pyrénées, les hautes vallées des Nestes et le Néouvielle font partie des zones les plus arrosées du département et de la région. Les neiges qui se forment sur les sommets dès le mois d'octobre constituent un véritable gisement d'eau, stocké grâce à de grands barrages construits en altitude et restitué lors de la fonte des glaces à l'aide d'un fin réseau de canaux souterrains, de bassins, d'écluses... En aval, cette eau torrentielle, suivant un régime nival, est dirigée pour partie dans le canal de la Neste et permet ainsi d'irriguer les plaines jusqu'aux coteaux gersois.



Barrage du lac de Cap de Long

Un paysage tourné vers l'hydroélectricité

Les grands lacs de barrage ne servent pas qu'à l'alimentation en eau des territoires voisins, ils permettent également la production d'hydroélectricité en utilisant la force cinétique des torrents. C'est d'ailleurs pour disposer de cette ressource énergétique importante que les grands barrages ont été construits dans le massif du Néouvielle. Ainsi, les grands murs des barrages, les conduites forcées, les stations hydroélectriques, les bassins, les postes électriques, les voies d'accès aux lacs, sont des éléments témoignant de cette économie, qui s'échelonne dans toute l'unité, des fonds de vallées aux plateaux de moraine suspendus.



Ecluse au Plan d'Aragnouet



Stationnement en bord du lac d'Aubert marquant la fin de la route des lacs

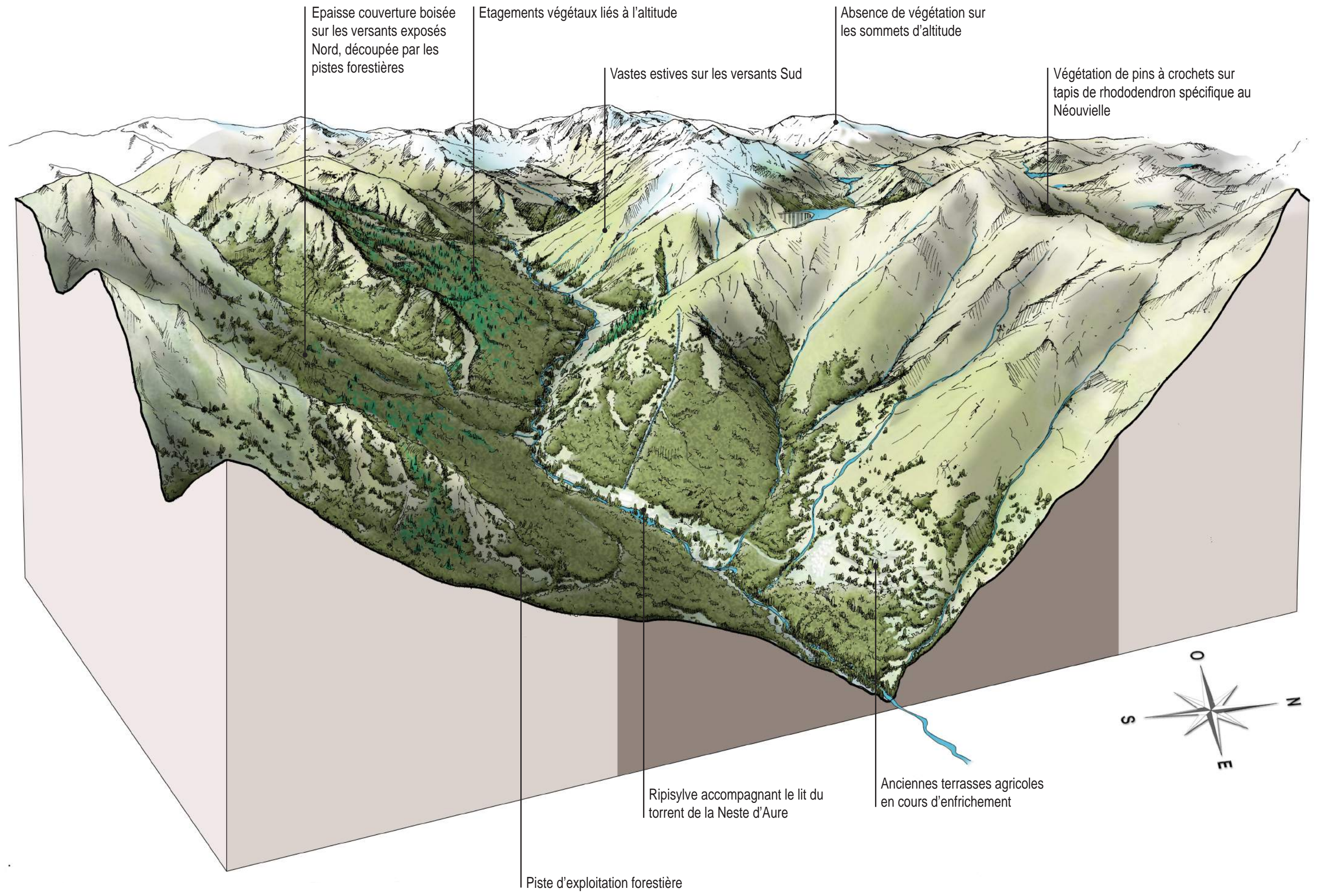


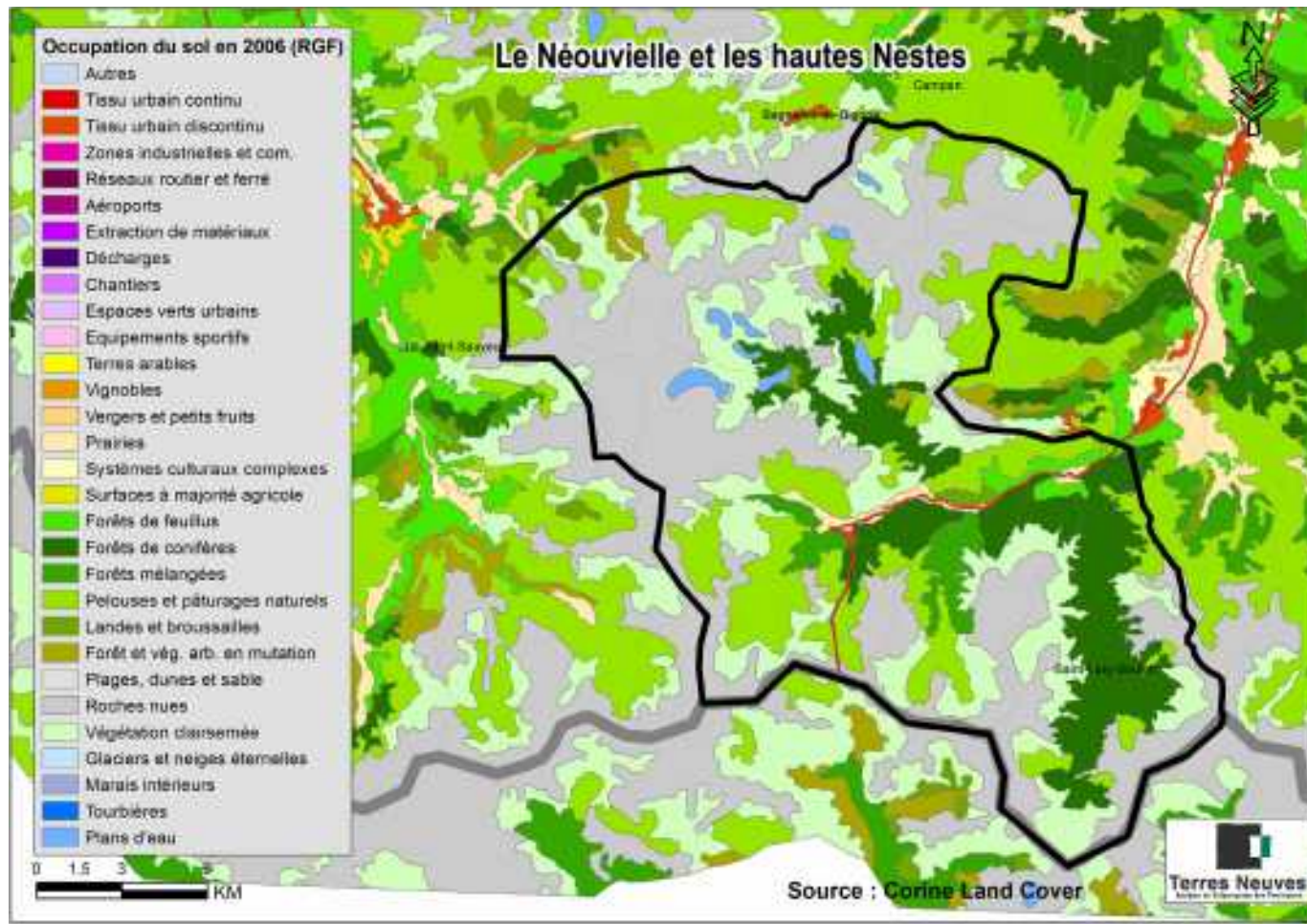
Ambiances de zone humide du laquet de la Jonquère



Lac de barrage Dets Coubous

Bloc-diagramme des structures végétales de l'unité paysagère « Le Néouvielle et les hautes Nestes »





Avant les cimes : présence de forêts de conifères et de pâtures

Une végétation diversifiée, révélatrice des contrastes du socle rocheux sous-jacent



Des ambiances fortement refermées par la végétation feuillue des fonds de vallée et des bas versants

Des fonds de vallée et des versants aux pentes abruptes essentiellement boisés

Caractérisée par la richesse de ses espaces naturels, consacrée en 1936 par la création de la réserve naturelle du Néouvielle, l'unité présente, sur les versants très pentus des vallées du Rioumajou, de la Neste d'Aure et du Néouvielle de vastes forêts où dominent les conifères.

L'encaissement du fond de vallée confère au paysage une sensation de cloisonnement, que viennent conforter les forêts implantées sur les versants pentus. Les perceptions de l'unité sont ainsi particulièrement marquées par une végétation arborée omniprésente, même si certaines nuances sont à apporter selon les secteurs.

Les versants exposés au Nord sont ainsi plus boisés que les versants exposés au Sud du fait des contraintes climatiques.

Les feuillus sont présents dans les fonds de vallée et conditionnent fortement les perceptions de la vallée. Leur présence autour des voies de circulation fréquentées et des espaces habités en fait un élément fort du paysage, rythmé par leur cycle saisonnier. Les forêts de conifères retiennent moins l'attention alors qu'elles sont prédominantes en termes de surface, car elles se trouvent plus en hauteur, sur des espaces fréquentés lors des mois d'été. Quelques prairies se distinguent dans le fond de vallée et dans les volumes boisées, mais elles ne créent pas de véritables ouvertures visuelles. Les étages intermédiaires sont quasiment inexistantes tant la forêt descend profondément dans la vallée.

Au passage des bourgs, c'est la végétation des jardins qui prend le relais des boisements et joue le rôle d'écran. Constituée pour l'essentiel d'essences horticoles, elle permet de repérer visuellement les entrées de bourg avant de percevoir les premières habitations.



Hauts versants densément boisés de conifères



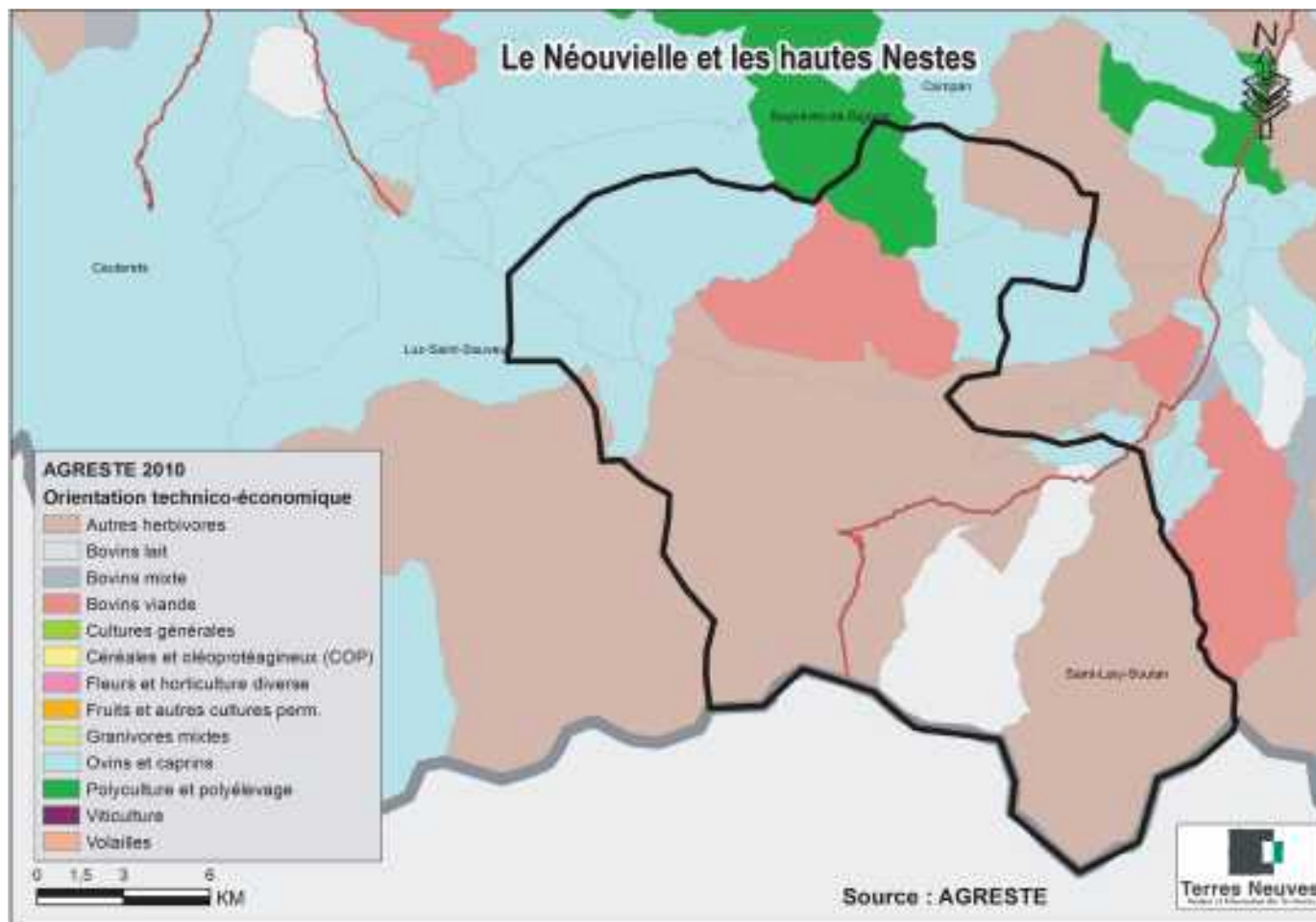
Forêt de pins à crochets et landes à rhododendron

Une réserve naturelle marquée par la silhouette graphique des pins à crochets

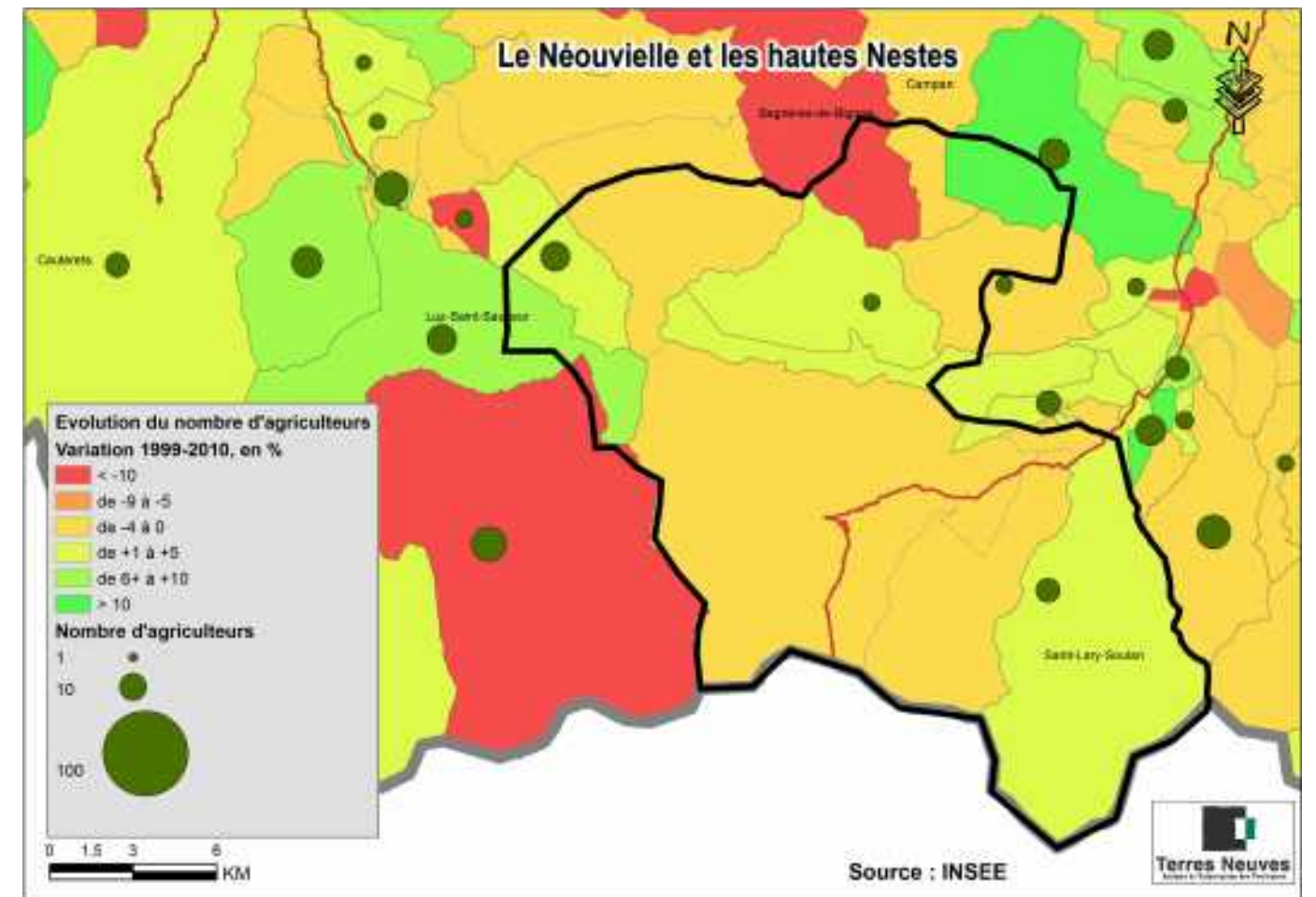
Si l'unité dispose d'une végétation typique des paysages de montagnes, à savoir des boisements de feuillus, de conifères, des pelouses rases et des altitudes dénudées, elle abrite également la réserve naturelle nationale du Néouvielle. Son exposition et sa situation à l'abri d'une crête confèrent à la réserve des conditions climatiques plus chaudes et sèches qu'ailleurs, permettant d'avoir les plus hautes stations de pins à crochet d'Europe. Composant des peuplements lâches, cet arbre à la silhouette très graphique permet de laisser passer la lumière, ce qui compose des forêts bien plus éclairées que celles qui s'apposent habituellement sur les versants des montagnes. Les nombreux arbres morts témoignent des conditions de décomposition du bois, fortement ralenties par le climat. Le socle granitique permet l'expression d'une lande de rhododendrons et de pelouses, qui s'intercalent entre les pins. Ces mélanges végétaux composent de véritables mosaïques de couleurs et de textures qui forgent l'identité du Néouvielle.

Un agropastoralisme plus discret dans le paysage

L'élevage est la seule activité agricole qui persiste dans l'unité, qui si elle n'a jamais été fortement anthropisée, abritait autrefois quelques petites cultures en terrasses, aujourd'hui abandonnées. L'unité compte au total une petite poignée d'éleveurs, dont l'activité est fragile et en léger retrait (baisse à la fois de la SAU, du nombre d'exploitations et d'éleveurs) et on constate une diminution des estives et des étages intermédiaires, parallèle à la progression de la forêt, entraînant la fermeture des paysages de ces espaces.



Une activité entièrement tournée vers l'élevage



Un retrait des activités pastorales qui se traduit par une légère diminution du nombre d'agriculteurs



Anciennes granges pastorales du Néouvielle

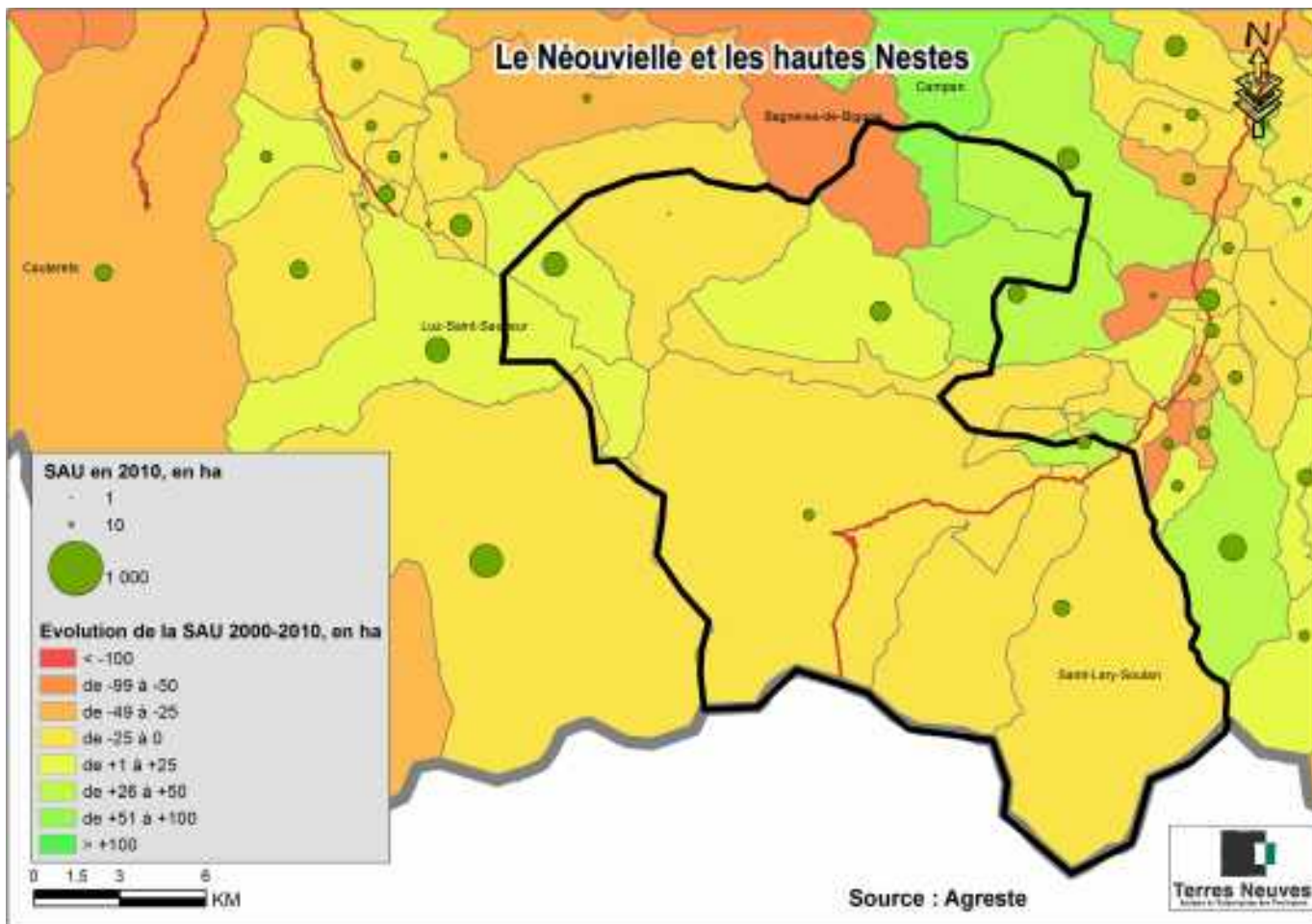


Troupeau en fond de vallée

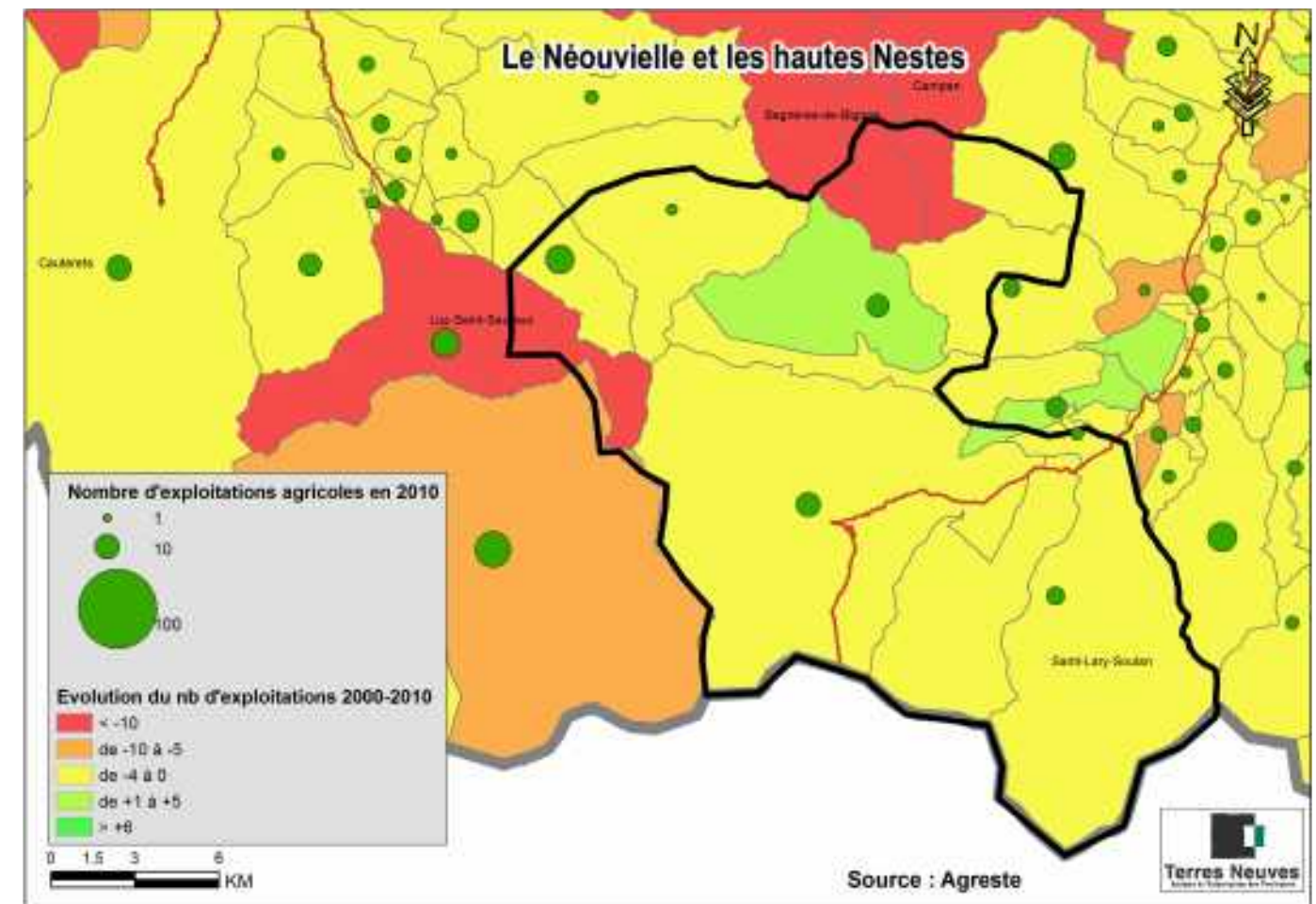
Au-dessus de l'étage forestier, on retrouve typiquement des estives, assez limitées dans la vallée du Rioumajou et le Néouvielle, plus importantes dans la haute vallée d'Aure. L'agropastoralisme fait donc partie intégrante du paysage, même s'il fait preuve d'une plus grande discrétion qu'ailleurs.

En effet, les espaces du Néouvielle sont pâturés mais les boisements épars de pins à crochets ne permettent pas d'avoir les mêmes étendues de pelouses que sur les autres unités de montagne. Les troupeaux y sont également moins visibles du fait de ces jeux d'écrans végétaux aux abords des lacs. Les vallées de la Géla, du Rioumajou ou du Moudang portent davantage les caractéristiques paysagères de l'activité pastorale mais leur moindre fréquentation les rend finalement peu visibles.

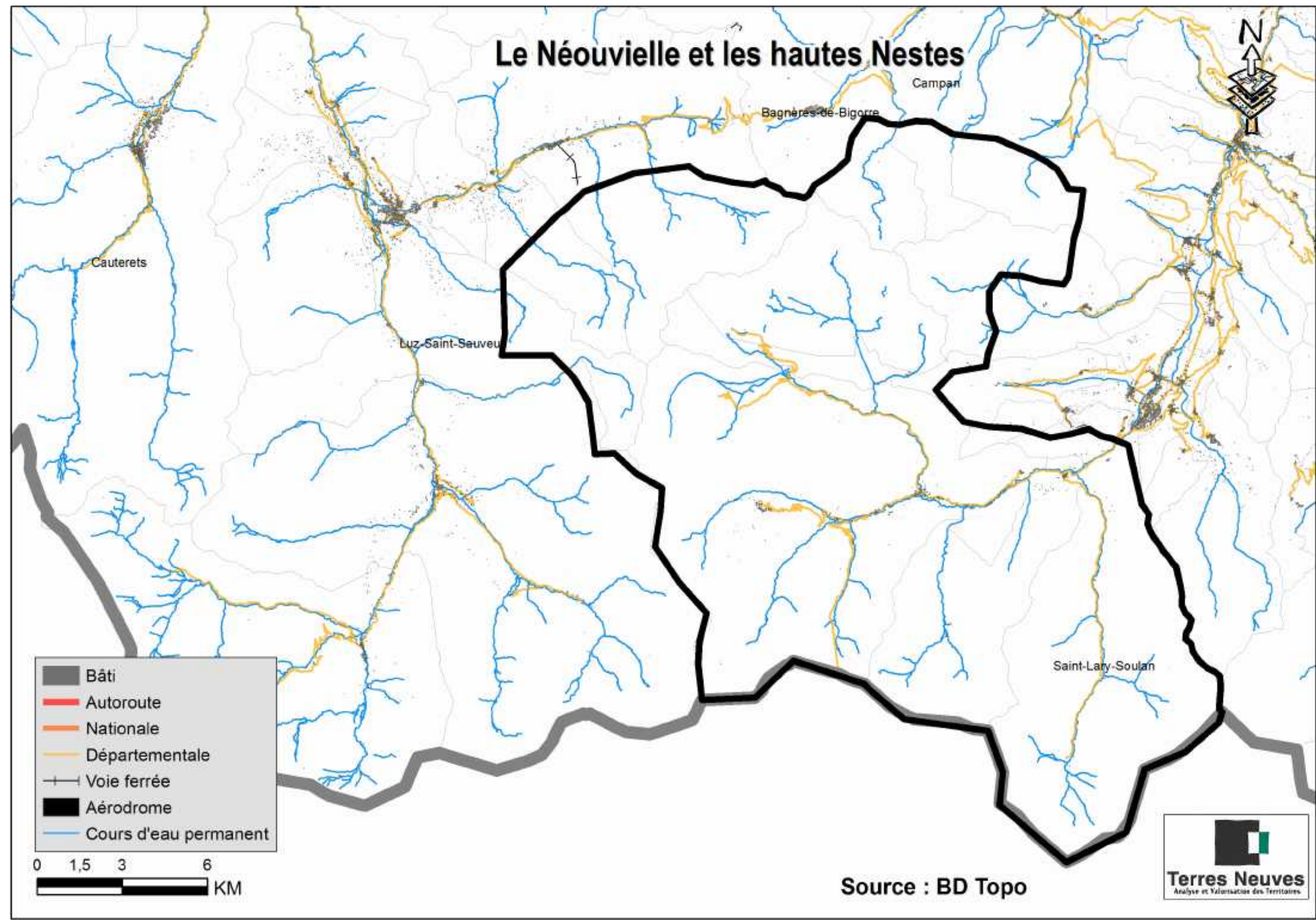
Note : Il convient de noter pour une bonne lecture des cartes statistiques, que l'unité comprend une grande partie de la commune de St-Lary-Soulan, mais le village éponyme est situé juste en dehors de celle-ci, à l'Est. De la même façon, l'unité comprend une grande partie des communes de Luz, Betpouey, Barèges, Bagnères et de Campan, dont les villages sont situés plus à l'est et au nord, hors de l'unité paysagère. Les données représentées à l'échelle communale, et notamment celles de St-Lary-Soulan sont donc à interpréter en tenant compte du fait que certaines dynamiques (densités de population, de logements), ne s'observent que dans le village stricto sensu de la commune concernée et pas véritablement dans l'unité. Autre particularité de l'unité : la présence d'une enclave de la commune de Vieille-Aure, dont le chef-lieu est également situé à l'extérieur de l'unité, qui s'étend sur une grande partie de la réserve du Néouvielle. Les données exprimées ici tiennent compte de l'ensemble de la commune, et pas seulement de l'enclave présente sur l'unité.



Un retrait des activités pastorales qui se traduit par une légère diminution de la SAU



Un retrait des activités pastorales qui se traduit par une diminution du nombre d'exploitations



Axes de communication et bâti

Infrastructures

Les infrastructures marquantes peuvent être classées, selon leur destination, en trois groupes distincts :

- celles liées aux déplacements (réseau routier structuré par la D929/D118 qui parcourt la haute vallée d'Aure, tunnel Aragnouet-Bielsa),
- celles liées à la gestion de l'eau (barrages, production hydroélectrique, conduites forcées...),
- celles liées au tourisme (si seule la station de Piau Engaly est située sur l'unité, de nombreuses remontées mécaniques des stations de Pla d'Adet s'y trouvent également).

L'étroitesse de la vallée d'Aragnouet est telle qu'une seule route parcourt le fond de vallée, montrant des effets couloirs cadrés par les versants. L'absence d'itinéraires secondaires, annexes, ne permet pas, en voiture, de varier les vues sur le paysage. Les perceptions de cette vallée sont donc conditionnées par la seule variation de la saison et de la météo : ce sont toujours les mêmes caractéristiques, dont l'expression montre peu de nuances sur l'unité (bourgs, arbres marqueurs, blocs rocheux, Neste), qui jalonnent le paysage pour aller d'un point à un autre et balisent l'itinéraire. L'unité est en revanche parcourue par de nombreux sentiers pédestres qui offrent aux randonneurs de multiples points de vue sur les grands paysages et varient d'autant plus les ambiances que la vitesse d'approche permet d'observer à loisir les nombreux détails des roches, de la végétation, de la faune, de l'eau...

Les accès au Néouvielle et vers l'Espagne ont nécessité la création de routes en lacets serrés qui permettent ponctuellement des vues davantage panoramiques. Drainant d'importants trafics, ces accès vers les montagnes sont régulièrement marqués par des paravalanches, qui rythment l'ascension.



Route d'accès à Aragnouet



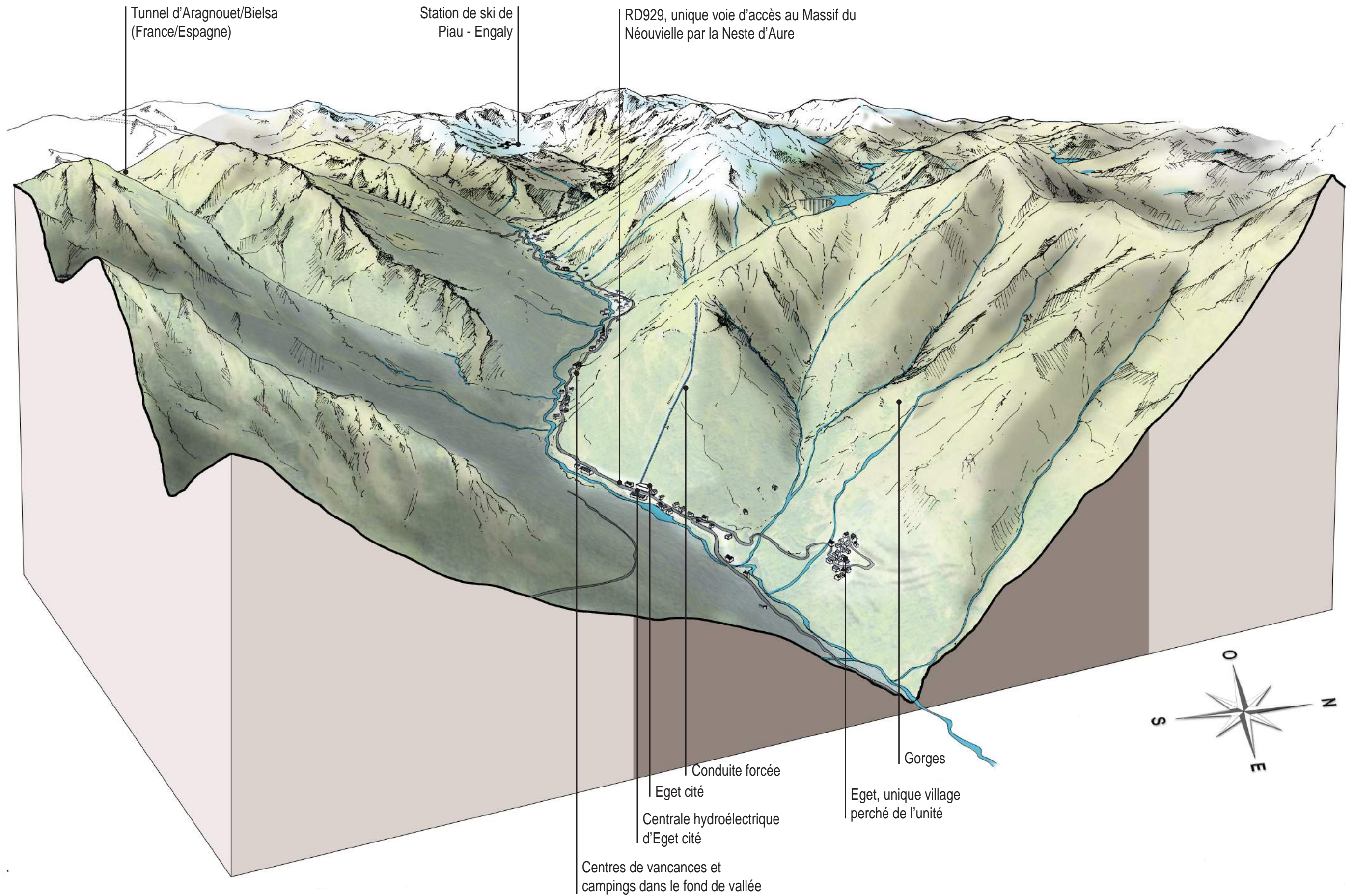
Pare-avalanche dans la Neste de Saux

Les infrastructures liées aux exploitations hydroélectriques ont modifié le paysage de montagne. En amont, entre les hauts sommets, ce sont des retenues d'eau artificielles qui sont érigées (les barrages), afin de permettre le stockage de l'eau pour avoir une réserve suffisante et constante en eau. Le long des pentes, reliées aux barrages, les conduites forcées se frayent un chemin à travers les forêts et les landes dégageant sur leur passage tout élément gênant à leur entretien jusqu'aux centrales hydrauliques situées en contrebas.

Les infrastructures de tourisme sont également des éléments modificateurs du paysage. L'implantation des stations de ski nécessite des accès sur la haute montagne où se trouvent les domaines skiables. La recherche de lieux où l'enneigement et la pratique du ski est favorable, développe avec elle des infrastructures d'accès, routes et remontées mécaniques importantes. Piau-Engaly avec 65 km de pistes et dix remontés mécaniques ainsi que le plat d'Adet, ont modelé les sols montagneux, avec un terrassement, déboisement ou dés-enrochement. L'implantation des espaces de résidence, ont parachuté des complexes d'habitation et de commerce dans ces milieux montagneux déserts de toute urbanité.



Bloc-diagramme des structures urbaines et viaires de l'unité paysagère « Le Néouvielle et les hautes Nestes »



Implantation humaine et architecture



Front bâti sur rue formé par une partie habitation et une annexe d'une ferme à Fabian



Aragnouet, implantation du hameau, le Plan, sur un espace relativement plat, ouvert et ensoleillé

Villages dans l'unité paysagère

Dans cette zone de haute montagne, il n'y a pas de villes, seulement des villages implantés en fonction du relief.

« Le relief intervient aussi pour l'implantation des granges et cabanes ; à proximité de l'eau, sur le versant ensoleillé, au centre de l'estive sur le chemin direct de retour au village, mais en dehors du parcours central de l'avalanche, autant de paramètres à prendre en compte pour faciliter la vie et éviter de la perdre.

En aval, le village se positionne à la sortie de la vallée (l'énergie hydraulique permet alors l'implantation des usines) ou au milieu de la vallée, là où le travail séculaire des glaciers a induit la présence d'une petite plaine. De contrainte, le relief est devenu récemment un atout économique avec le développement du tourisme.

L'encaissement des vallées, la présence à haute altitude de grandes zones peu pentues ou de cirques froids où s'accumule la neige ont permis l'implantation de stations de ski (Piau-Engaly) ou le développement de ski de randonnée (Nistos Cap-Nestes). L'été, la présence de nombreux pics a participé au développement de la fréquentation touristique ».

Parc national des Pyrénées-Une cartographie des paysages.

Le bâti dans les villages

« Dans les villages, une fontaine, un lavoir, un four organisent la vie sociale et collective. Autour des villages, calades, herrades, murets en pierres sèches organisent la circulation avec les jardins. Plus loin, les réseaux d'irrigation terrasses, sentiers, haies et granges foraines témoignent de la volonté des hommes d'aménager la montagne ».

Parc national des Pyrénées-Une cartographie des paysages.

Le village groupe toutes ses maisons : cohérent et structuré, il forme une enveloppe continue. Le contour du village suit une limite établie entre le tissu bâti et le terroir qui l'entoure. Du côté du mauvais temps, le front bâti semble former une barrière nette. En revanche, vers le soleil, les cours, les jardins et les vergers prolongent les maisons. Le village est ainsi très lié aux contraintes de la vie en montagne et aux capacités du terroir.

Le bâti dans la parcelle

Le relief, le tracé des chemins, l'imbrication des maisons donnent à la parcelle bâtie un contour parfois complexe: il modère la forme des constructions. Les maisons et les granges sont implantées dans le village au plus près des chemins qui mènent vers les parcelles cultivées. La ligne de faîtage des toits de forme régulière ponctuée de lucarnes donne une orientation du bâti et des façades principales. Maisons et granges sont ordonnées autour d'une cour souvent fermée par des murets occupant toute la parcelle. On peut ainsi dans le rapport d'implantation des volumes sur les limites parcellaires sentir le mouvement de la rue, le dégagement du porche, distinguer la relation de la maison à ses granges, ses annexes.

Composition du bâti

Sur un plan simple et de dimensions modestes, les murs sont bâtis en pierre, soigneusement hourdés et enduits de mortier de chaux. Ardoises et schistes sont utilisés en grandes dalles de clôture, en seuil de porte ou de passage en bardeaux de couverture. La maison est soignée avec un enduit, contrairement à l'étable ou le mur de clôture laissés bruts.

La façade principale reçoit un badigeon coloré tandis que la façade arrière peut rester brute. Le mur exposé au mauvais temps est le mieux protégé. Il n'y a pas de grandes ouvertures. Des dispositifs végétaux peuvent être mis en place. Les portes et les fenêtres trament avec régularité et symétrie la façade de la maison.

Les villages d'Aragnouet avec ses hameaux, d'Eget et de Fabian, et Tramezaïgues sont présentés dans cette unité paysagère en tant que formes urbaines caractéristiques de cette zone de montagne : village groupé le long de la Neste ou village perché. Ils symbolisent l'adaptation au relief. Des spécificités de l'occupation humaine en haute montagne seront également introduites telles que le bâti agropastoral et la station de ski de Piau-Engaly. Comme pour l'ensemble de cette étude cette étude n'a pas valeur d'inventaire.



Implantation des villages dans le relief © Google Map

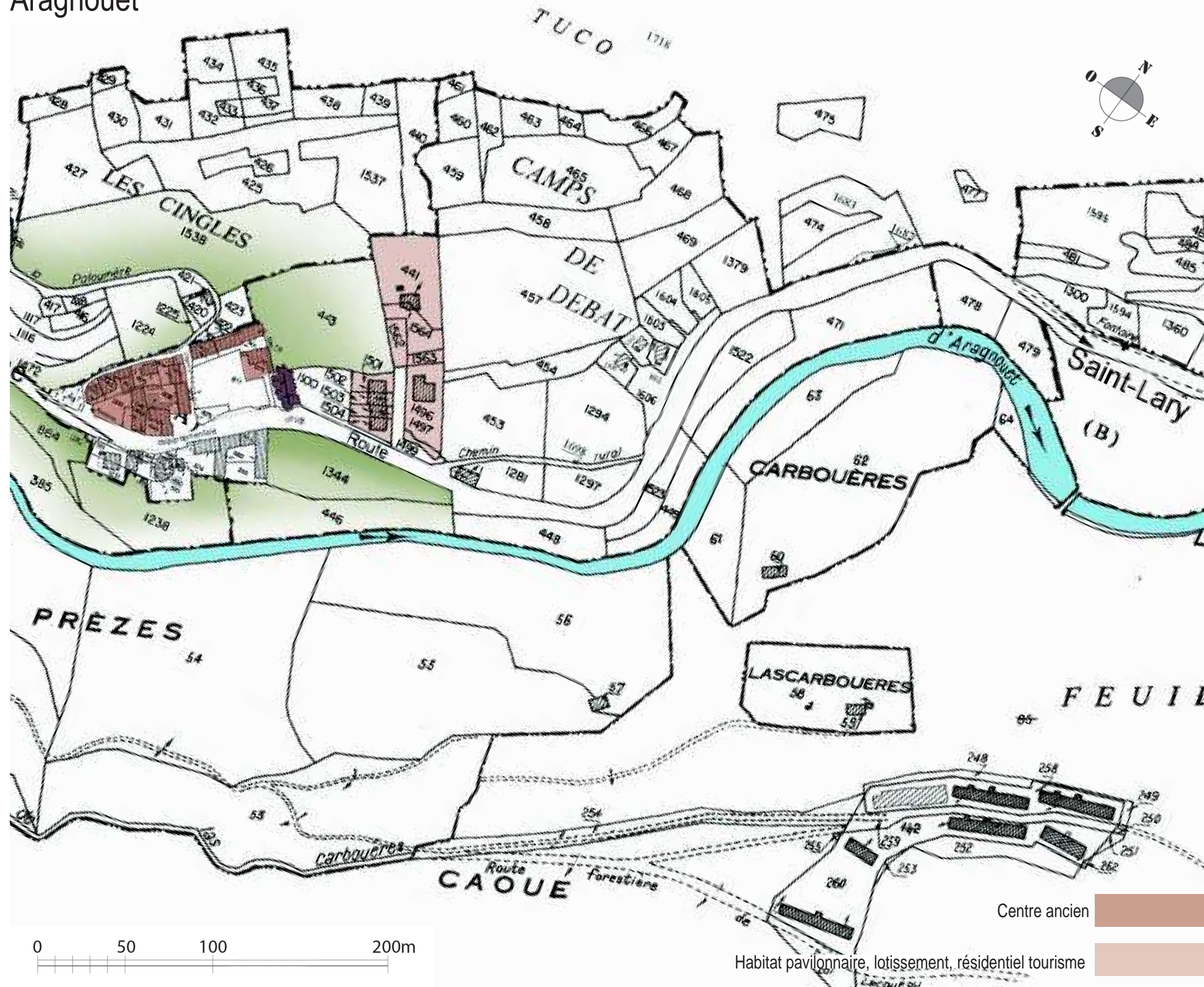
De Saint-Lary jusqu'au hameau du Plan, le Val d'Aragnouet, appelé ainsi autrefois, comprend plusieurs villages (composant aujourd'hui la commune d'Aragnouet) dont Eget et Aragnouet auxquels se sont associés des hameaux : le Plan, Fabian et Meyabat. Ils ont été réunifiés entre 1791 et 1801. Tous se sont implantés le long de la Neste.

Seule, la chapelle du Plan, dite des Templiers, subsiste de la Commanderie et de l'hôpital fondés au XIe siècle, tenus par les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Là, étaient reçus les voyageurs et les pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle franchissant les cols des Pyrénées.

Cette traversée des Pyrénées avait été empruntée par les Maures lors des invasions du VIIIe siècle et par tous les courants interfrontaliers locaux (religieux, militaires, commerciaux via le «port» de Bielsa.



Aragnouet



Le plan cadastral, par les indications toponymiques rappelle l'occupation préhistorique des Pyrénées (5000/4000 av JC) et notamment de ce site avec «les Carbouères», vestiges des défrichements des agropasteurs pour pratiquer l'élevage extensif.

Aragnouet, village originel de la pré-réunification de 1791, est établi le long de la RD118 et en rive gauche de la Neste d'Aure autour de son église. Le bâti, implanté à l'alignement des voies est très regroupé. C'est sur ce principe de densité que l'opération d'habitat collectif de gîtes à l'entrée nord du village a été réalisée. Les façades principales sont tournées vers le sud et la pente a été totalement exploitée en créant deux niveaux.

Sur la rive droite de la Neste d'Aure, de grands bâtiments, anciens baraquements des chantiers d'EDF ont été reconvertis en centres de vacances.



Aragnouet

Alignements de façades sur le chemin menant aux parcelles cultivées



Coeur de village compact, les lignes de faitage traduisent l'implantation du bâti



Alignements sur la rue principale : les faitages des maisons d'habitations sont orientés Est/Ouest et les façade principales vers le Sud



Grange isolée convertie en habitations



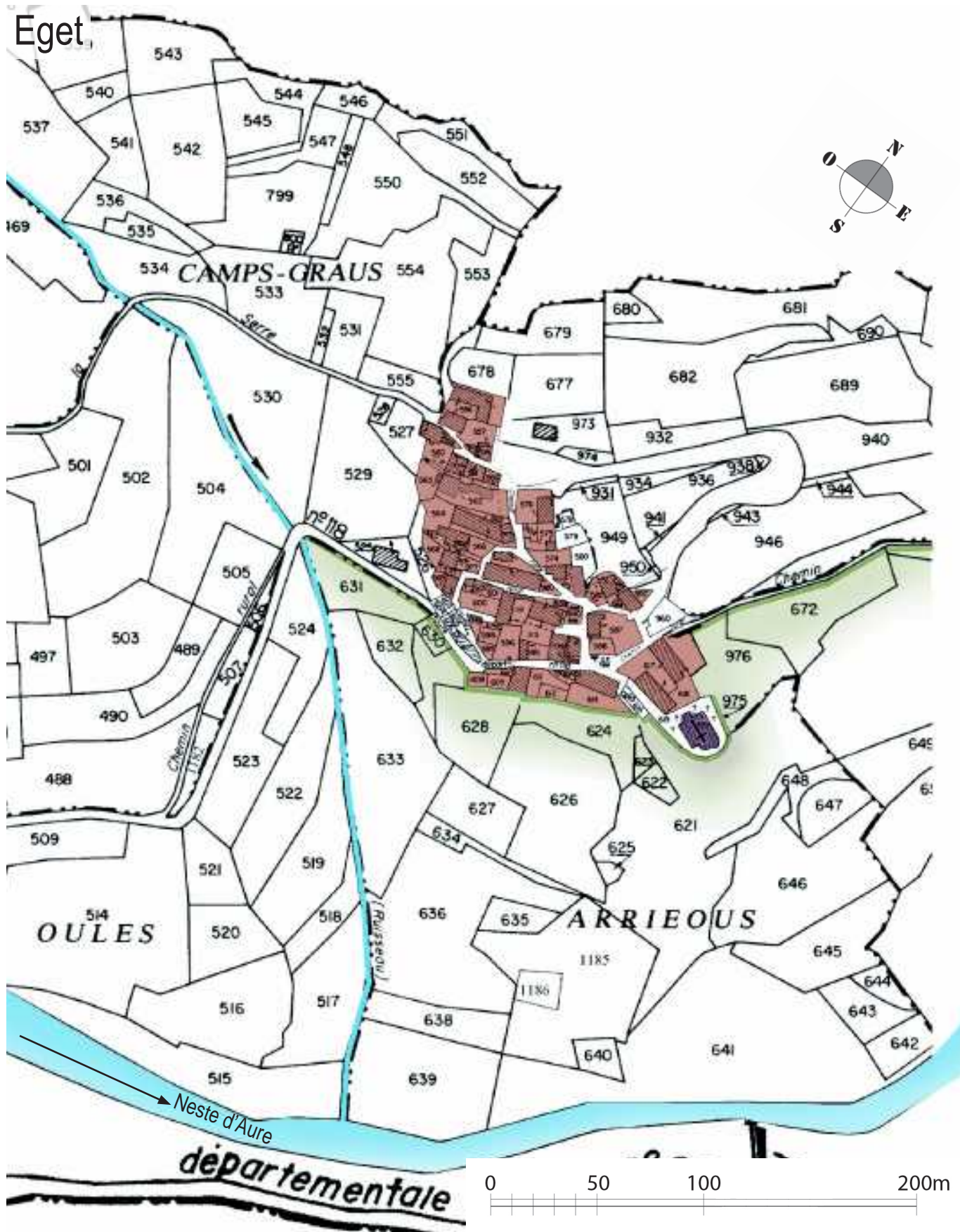
Les habitations sont organisées en front de parcelle, selon le principe du village caselier, mais aussi selon une forme d'habitat aggloméré, résultante de l'adaptation au relief et aux conditions climatiques difficiles en ce milieu de haute montagne. La compacité du tissu permet de se protéger des intempéries.

L'architecture traditionnelle en pierres et ardoises de schistes des bâtiments d'habitations ou agricoles crée un ensemble homogène dans le paysage. L'orientation, l'organisation des constructions et l'utilisation des matériaux (schistes, granit, bois) sont des critères qui correspondent à une adaptation locale du climat, de la topographie et des ressources du milieu.



L'implantation de la chapelle en milieu de vallée a donné son nom (Meyabat en occitan signifiant «à moitié de vallée»)





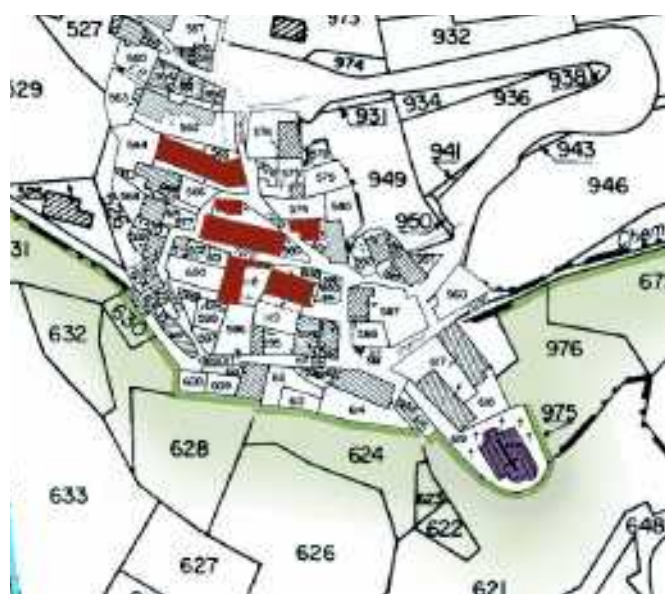
Eget village perché



Rue en forte pente



Herrades, chemins empierrés



Le village d'Eget domine la rive gauche de la Neste, par sa situation de village perché. Il est constitué d'un bâti groupé, implanté à flanc de montagne et étagé dans la pente la plus ensoleillée. L'architecture est de forme simple avec la maison rurale et sa grange qui jouxtait un petit potager. Les terrasses à cultiver se trouvaient en aval du centre bourg là où la pente était moins raide, au plus près de la Neste. L'architecture exploite les ressources locales : le schiste, le sable et les galets conférant ainsi une identité à la vallée.



Eget



Cheminement dans le village par des escaliers en schiste



Aragnouet fait partie des communes du Pays d'Art et d'Histoire Aure-Louron. Elle a entrepris la remise en état des sols (herrades, calades autour de la fontaine). Les matériaux utilisés pour créer des murets sont tous issus du sol et du sous-sol local (pierres, schistes).



Barrage sur la Neste centrale

L'usine hydroélectrique d'Eget a été construite afin d'approvisionner les voies ferrées en électricité. L'usine était alimentée à l'origine par le barrage de l'Oule, construit en 1910. Le débit n'étant pas suffisant pour produire de l'énergie constante, le barrage fut relié à celui d'Orédon par un canal souterrain et rehaussé afin d'augmenter la production de la centrale. Actuellement, cette usine assure la distribution en électricité de plusieurs villages en vallée d'Aure.

En contrebas d'Eget-village, s'est formé au début du XXe siècle, le hameau d'Eget-cité avec l'usine hydroélectrique, le bâti hébergeant le personnel de l'usine et quelques commerces.

« Avant la construction de la centrale, le site était occupé par des champs cultivés. Il y avait également deux moulins alimentés par la Neste que les habitants d'Eget utilisaient pour moudre le blé et le sarrasin ». *Pays d'Art et d'Histoire Aure Louron.*



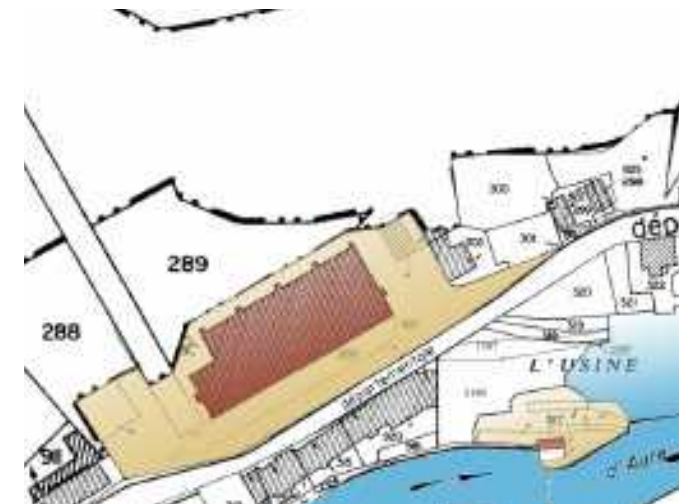
Usine hydroélectrique



Constructions étagées : les lignes de faitage traduisent la pente

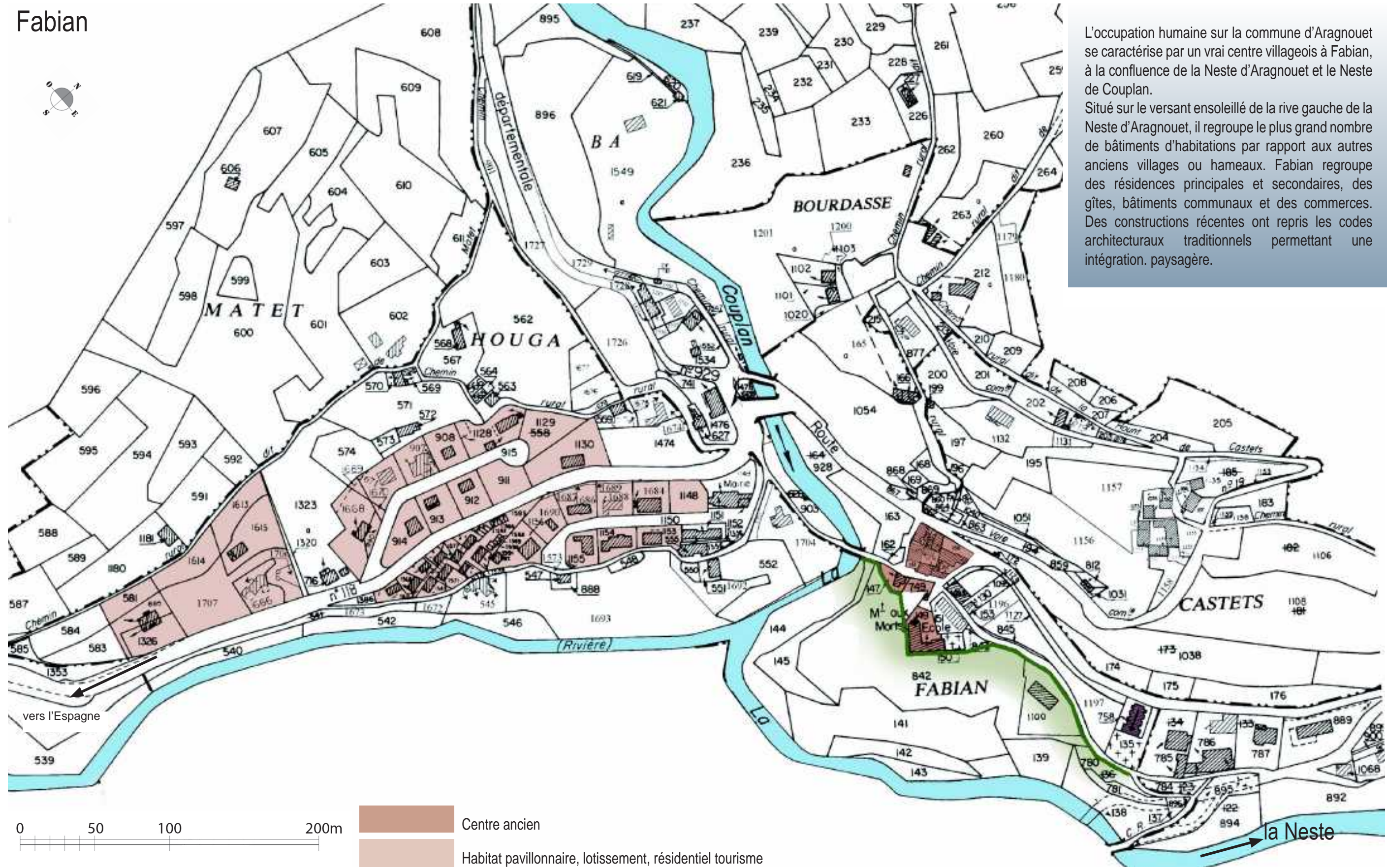


Eget cité





Fabian



L'occupation humaine sur la commune d'Aagnouet se caractérise par un vrai centre villageois à Fabian, à la confluence de la Neste d'Aagnouet et le Neste de Couplan. Situé sur le versant ensoleillé de la rive gauche de la Neste d'Aagnouet, il regroupe le plus grand nombre de bâtiments d'habitations par rapport aux autres anciens villages ou hameaux. Fabian regroupe des résidences principales et secondaires, des gîtes, bâtiments communaux et des commerces. Des constructions récentes ont repris les codes architecturaux traditionnels permettant une intégration paysagère.



Fabian



Les maisons suivent la pente entre la route et la Neste



Le nouveau bâti s'appuie sur les murs de soutènement

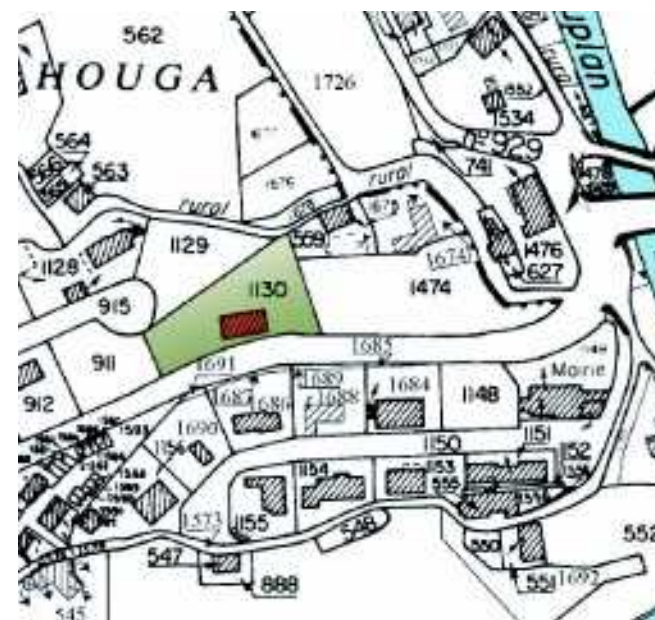
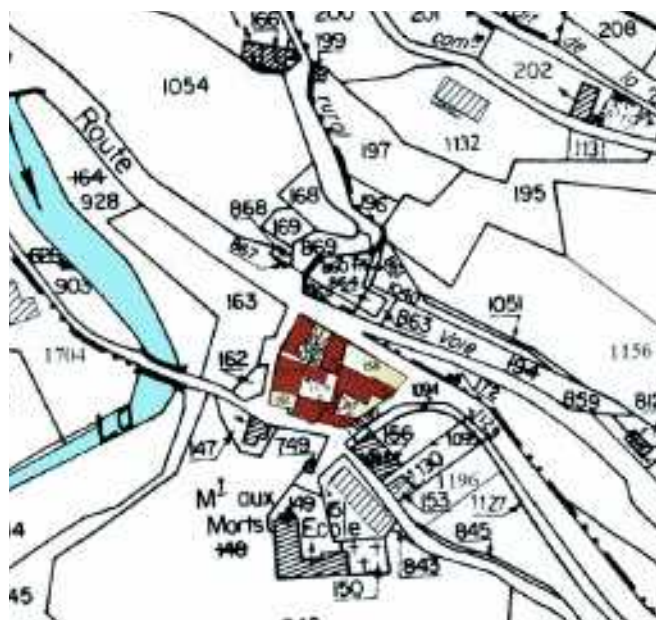
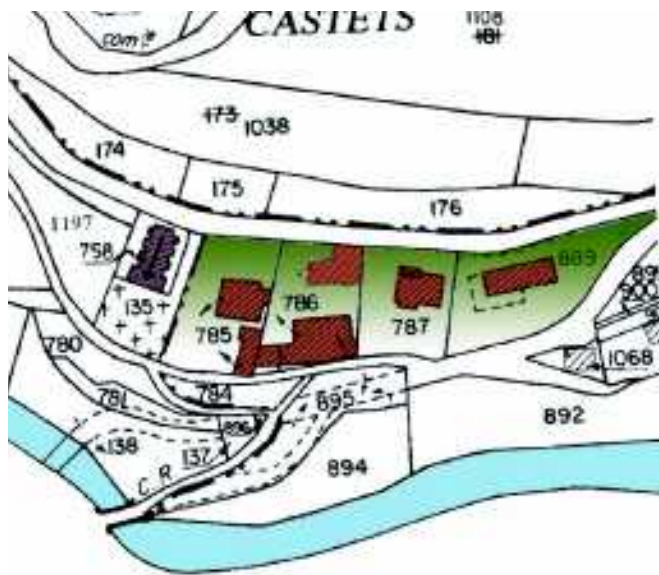


De nouvelles constructions s'implantent dans la trame existante



Cour intérieure dans un bâti dense

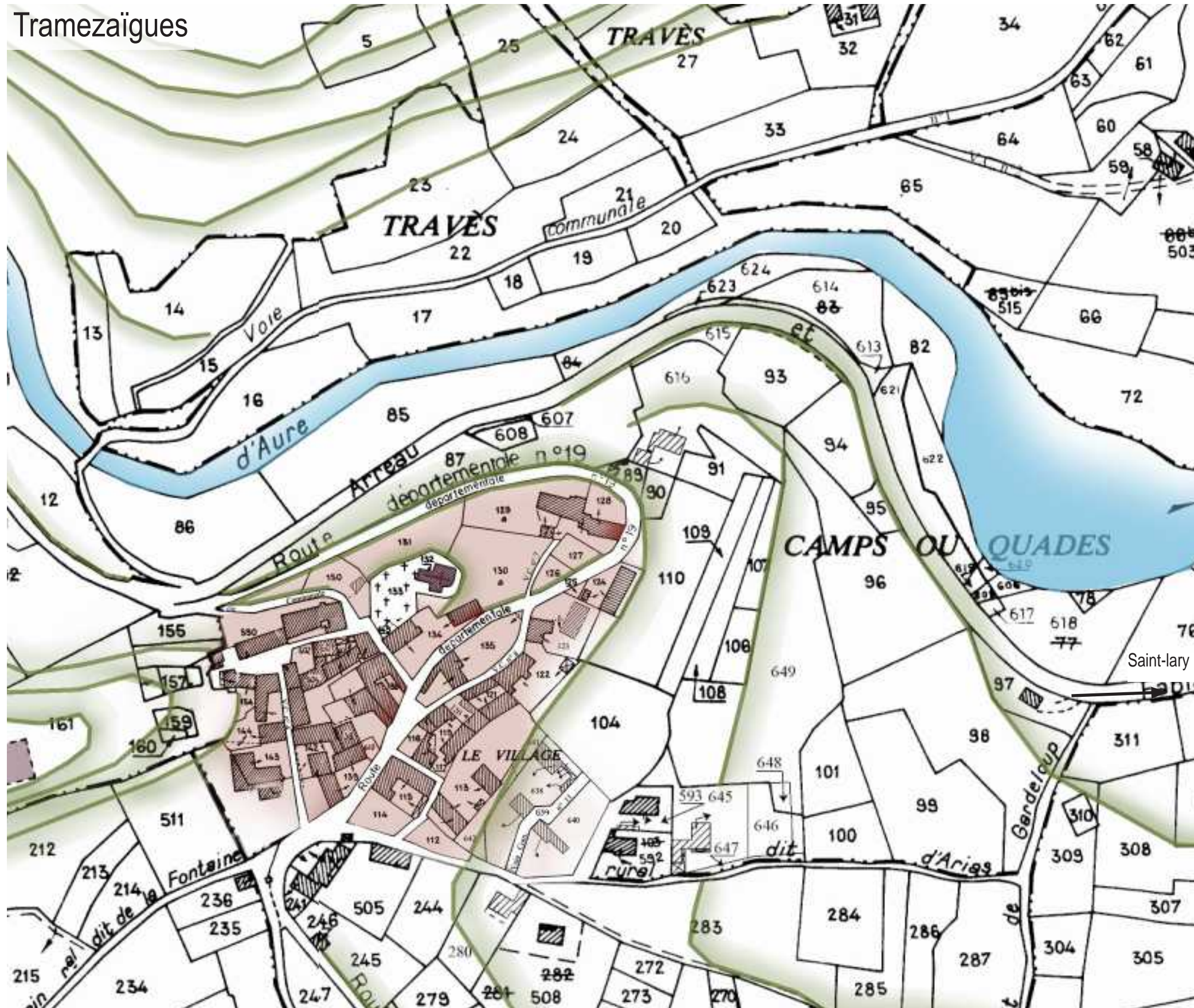
L'agriculture de montagne est l'une des activités principales d'Aragnouet. Les bâtis agricoles sont les témoins de l'activité d'élevage en montagne. La maison rurale bien souvent groupée est composée de granges à l'intérieur même du village mais on peut aussi retrouver des granges isolées qui ponctuent le paysage.



Les constructions neuves s'étagent sur les versants



Tramezaïgues



Au début de la vallée du Rioumajou, le village perché de Tramezaïgues domine la Neste d'Aure et la route reliant Saint-Lary à l'Espagne. Ce village s'est établi entre l'église et le château dont il ne reste qu'un donjon du XXIIe siècle entouré d'une enceinte crénelée. Son ordonnancement urbain est constitué de maisons rurales groupées. C'est un tissu urbain assez dense avec un bâti aligné sur rue.

« Installés sur des sites escarpés, en promontoire, ces villages ont leurs maisons et leurs granges toutes blotties, resserrées sous la protection de leur église autour de laquelle s'enroule le cimetière qui lui, s'ouvre toujours largement au soleil. C'est d'ailleurs bien souvent l'image de cette église en surplomb qui frappe le visiteur au premier regard. S'élevant de la rocaïlle, le clocher surmonté de sa croix semble jouer un rôle bien plus important que celui du simple signal d'une communauté villageoise.

Tout comme un phare en pleine mer, l'église veut que l'on la distingue de loin.

Elle peut se montrer accueillante, rassurante, mais à certains égards elle peut se révéler imposante voire même menaçante.

En équilibre mais toujours sereine, elle est souvent édifiée sur le lieu même du village le plus difficile, le plus raide, le plus dangereux, comme pour affirmer son statut de gardien que rien ne peut déstabiliser. Tirant sa force de la montagne qui l'a vu naître, elle semble apaiser de sa toute-puissance, à ses pieds, les morts d'abord puis les mortels venus s'y réfugier. »

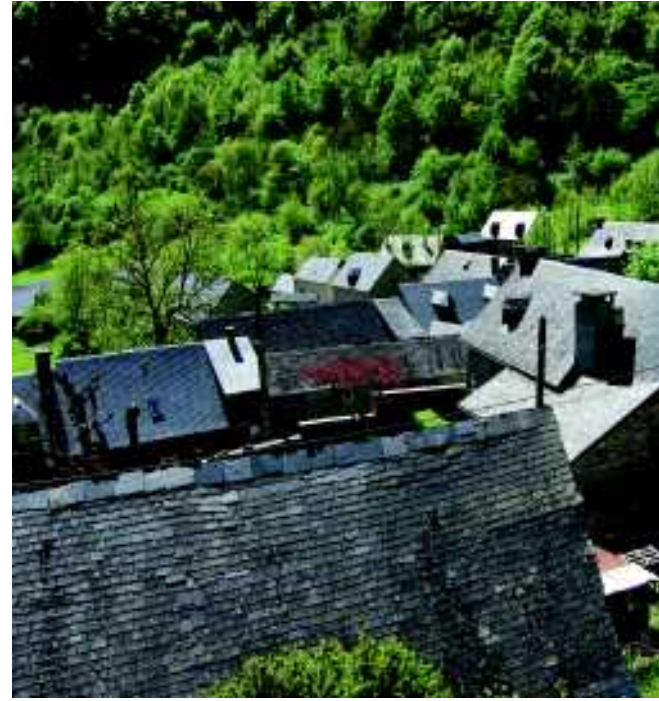
Les villages perchés. Revue Midi-Pyrénées Patrimoine - juillet 2012 - Régis Rangassamy CAUE 65 - David Penin PNP



Tramezaïgues : village perché



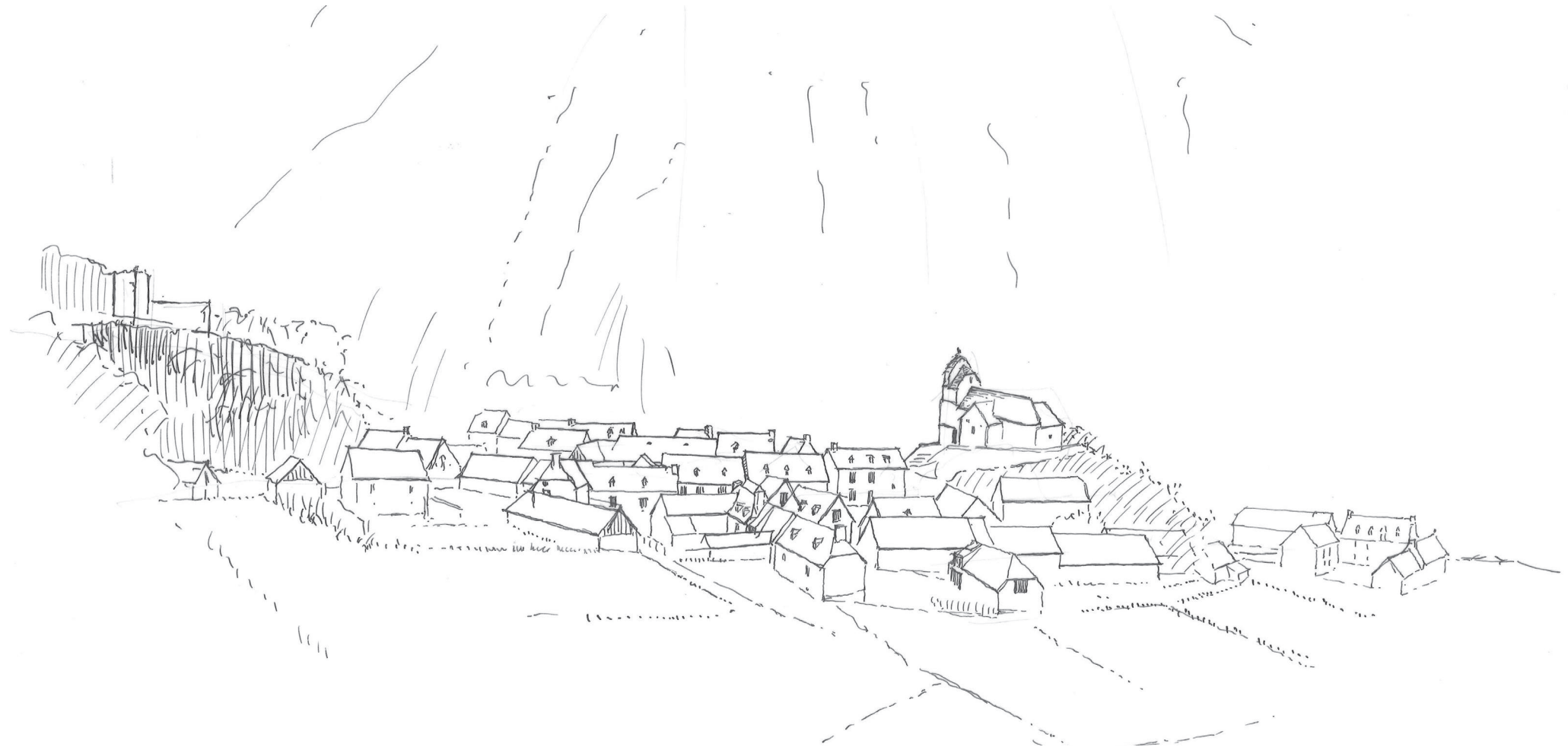
Donjon du XIIe siècle



Le village perché et groupé entre l'église et le château



L'église culmine au sommet d'un petit mont



Le village est perché et groupé - Dessin CAUE des Hautes-Pyrénées



De grandes dalles de schistes bordent les chemins



Tramezaïgues : village perché



Grange restaurée avec galerie ouverte vers le Sud



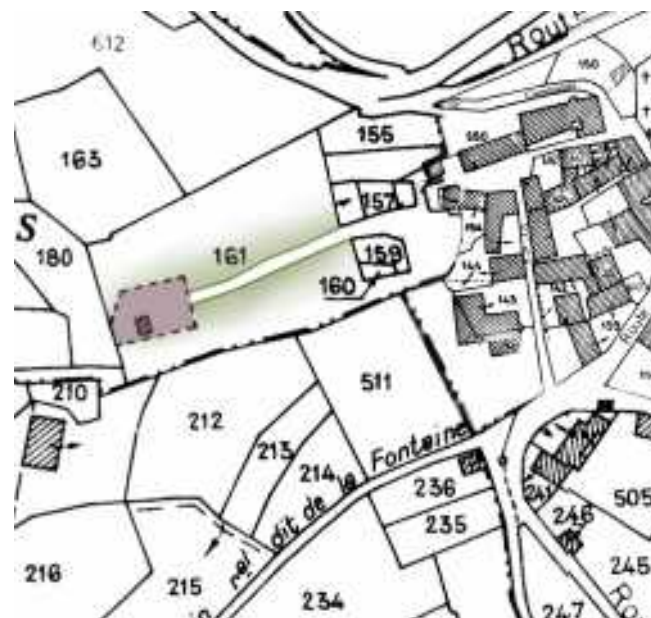
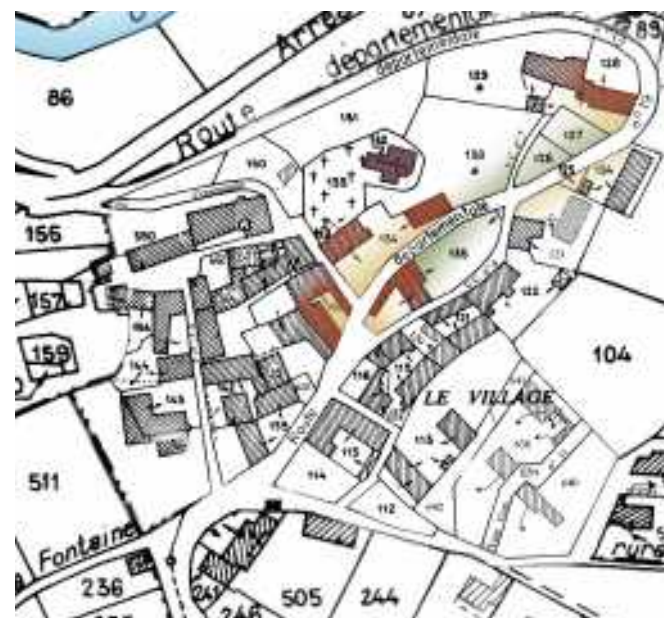
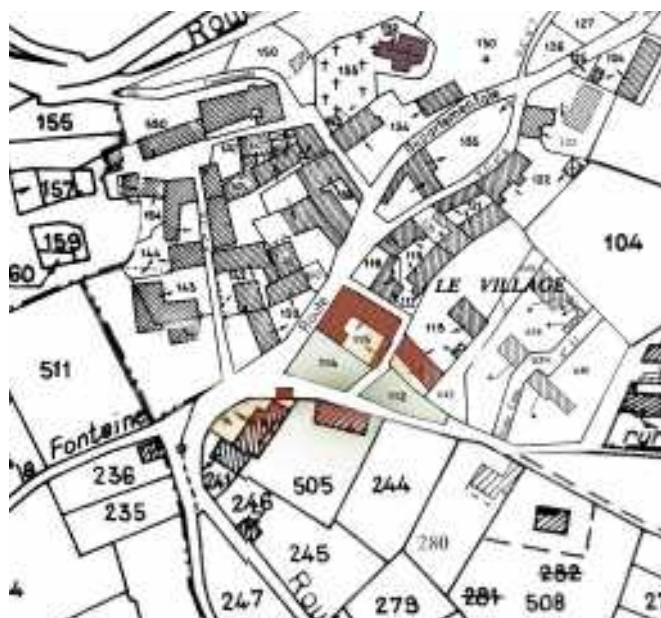
Les fermes sont protégées par de hauts murs : la cour est le lieu de travail familial



Beaucoup de soin était apporté aux chemins pratiqués en toutes circonstances. Ils sont encore bien présents.



Les nouvelles constructions respectent l'implantation et les codes architecturaux traditionnels





Granges du Moudang © Jérôme Demoulin



Cabane pastorale intégrée dans le versant montagneux



Le bâti agricole est omniprésent dans le territoire, au plus près du coeur villageois par la maison rurale, dans les zones intermédiaires avec les granges isolées dites foraines et les granges isolées dans les estives. Une des particularités de l'unité paysagère du Néouvielle et des Hautes-Nestes est le quartier des granges foraines du Moudang situé dans la vallée éponyme. Même si certaines granges semblent avoir changé de destination, passant de la fonction agricole à la résidentielle temporaire, leurs transformations sont encadrées par la loi montagne en faveur de la mise en valeur du patrimoine montagnard.



Granges du Moudang Tramezaïgues © Alain Rliffaud

Le bâti dispersé des granges agricoles en vallée du Rioumajou illustre la vocation agropastorale du site. Toutefois, on y trouve un bâti spécifique au tourisme de randonnée. L'hospice du Rioumajou, qui servait autrefois d'accueil aux pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle est maintenant un établissement communal de restauration (bar-restaurant). Autre reconversion de bâtiments : celle des anciens bâtiments de douanes isolés dans le col de la Neste de Saux. Ces bâtiments reprennent la forme traditionnelle rectangulaire. Construits en pierre, avec une toiture en ardoises, ils sont à l'image de la grange d'estive isolée.

Un peu plus en altitude, mais toujours liées à l'activité agropastorale, les cabanes pastorales ponctuent les estives. Elles hébergent l'été les bergers qui surveillent les troupeaux et sont parfois équipées pour y fabriquer du fromage. Elles s'intègrent à l'environnement allant parfois jusqu'à être semi-enterrée et dotée d'une toiture végétale. A peine perceptibles dans le paysage mais de grand intérêt pour les randonneurs, elles créent l'identité des sites montagnards.



Le site du **Courtaou** (regroupement de plusieurs cabanes de bergers, d'abris, d'enclos pour les troupeaux) **d'Auloueilh** constitue un témoin exceptionnel de l'activité pastorale de ce secteur du Néouvielle (sur la commune d'Aulon), de l'architecture et du savoir-faire constructif en milieu montagnard.

Ce plateau perché à plus de 1800 m d'altitude, à plus d'une heure de marche des dernières granges, entouré de vastes estives et traversé par un ruisseau, était tout désigné pour l'installation de plusieurs bergers.

On peut aujourd'hui encore voir les ruines d'une bonne dizaine de cabanes, accompagnées d'autant de leytes, (ouvrages en pierres sèches posés sur le fil d'un ruisseau destiné à conserver le lait, les produits fromagers) de rigoles et de plusieurs enclos composés en grappes.

Une cabane bien plus récente a été construite sur les fondations d'au moins deux anciennes cabanes. Sa longueur forme ainsi le double de la cabane d'origine. Elle se divise aujourd'hui en deux parties, l'une pour l'abri de randonneurs et l'autre pour l'accueil de deux bergers.

Dès l'arrivée sur le site, on distingue clairement toutes les composantes d'un paysage pastoral d'altitude.

L'eau d'abord, serpente en partie basse et marque la limite de ce quartier. Il est important de saisir que l'orientation (Sud-Ouest/Nord-Est) et la forme (plutôt rectiligne) du ruisseau a conditionné avec la course du soleil, les aménagements pastoraux.

Sur la rive droite de ce ruisseau qui occasionnellement peut se transformer en torrent, un second niveau se singularise par la présence d'eau de surface plus stagnante. Là on trouve une série de neuf leytes alignés en chapelet sur le fil de deux à trois rigoles parallèles au ruisseau.

Certains d'entre eux semblent être accompagnés d'abreuvoirs en aval. On identifie bien leur volume arrondi, le dos bien épais tourné au torrent et par conséquent l'accès ménagé vers les cabanes. Leurs dimensions comme celles des abreuvoirs coïncident.

Toujours établis parallèlement, deux groupes d'enclos principaux très nets se perçoivent. Des traces d'autres enclos plus épars sont visibles.

Le dernier niveau, marqué par la présence de nombreux rochers erratiques descendus des pentes encadrant le site, est celui des cabanes. Elles sont toutes bien resserrées comme un petit hameau d'une dizaine de constructions.

La cohérence dans la typologie, même avec le peu d'éléments encore présents, est remarquable.

Les cabanes ont des dimensions toutes très proches : un rectangle au sol d'environ 3,50 m par 4,50 m.

Elles semblent, pour la plupart, orientées identiquement en ayant leur porte d'entrée (seuils visibles pour certaines) face à l'est, au soleil levant, juste au-dessus des enclos. Le regard porte aussi vers les estives et l'accès à ce quartier.

Ce lieu représentatif de la vie, voire de la survie en montagne dans des conditions extrêmes liées à l'isolement, à la pente, au climat, mérite une préservation.

Ces petites architectures de la culture agro-pastorale pyrénéenne témoignent d'un savoir-faire d'exception, composant avec le milieu environnant, exploitant ainsi les très rares ressources naturelles qu'il peut procurer. Le site prolonge aujourd'hui sa vocation pastorale et se trouve sur un parcours de randonnée très fréquenté par les randonneurs. Des travaux de restauration d'enclos et de leytes ont été entrepris dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle régionale ».



Enclos restaurés © RNR. Rémi Lafitte



Leyté restauré © RNR. Rémi Lafitte





Réserve naturelle du Néouvielle



Ruines de cabane au toit végétalisé © PNP. Elodie Daunes

Le courtaou de L'Oule

Avant la construction du barrage et l'aménagement du lac en 1914, ce secteur formait un vaste plateau encaissé traversé par le ruisseau de l'Oule.

En amont, en position dominante, là où s'ouvre le site avec des rives moins pentues et bien exposées au soleil et surtout là où l'on embrasse du regard l'ensemble des pâturages, des bergers se sont installés pour y faire pacager leurs troupeaux.

A 1800 m d'altitude, isolés à plus d'une heure de marche des dernières granges et habitations, ils y ont bâti un quartier de cabanes pastorales : un courtaou.

De cette petite dizaine de cabanes encore visibles (7 ont été dénombrées), une seule a conservé sa toiture et l'intégralité de ses murs. Les autres forment des ruines. Il paraît plausible que des cabanes ont été ensevelies lors de l'aménagement du lac.

On identifie très clairement les composantes du courtaou :

- L'eau : une source pour les bergers, des ruisseaux (puis le lac) pour les bêtes,
- De vastes prairies ensoleillées à portée de vue des cabanes.

A proximité d'une véritable carrière naturelle de rochers, plusieurs petites cabanes sont regroupées autour de la source.

Elles présentent une typologie similaire de plan sensiblement carré (3,5 m x 3,5 m) avec une porte unique et toutes orientées vers l'est, face aux estives. Bâties en pierres sèches et bien encastrées dans le sol, elles sont alors protégées des intempéries et du vent. On note la présence de banc en pierre au pied de certaines cabanes.

La seule cabane au toit végétalisé sert aujourd'hui d'abri pour les nombreux randonneurs fréquentant l'ensemble du massif du Néouvielle.



Ruines de cabanes © PNP. Elodie Daunes



Toit végétalisé de la cabane © PNP. Elodie Daunes



Cabane encastrée dans le sol © PNP. Elodie Daunes

La vocation pastorale du site est encore pérenne et bien active.

Une cabane plus récente et plus confortable, aux normes actuelles, a été aménagée non loin de là pour plusieurs bergers.



Orédon : porte du Néouvielle



Refuge d'Orédon restauré avec les matériaux locaux



Chalet refuge : Murs de soutènement en pierres sèches

Le barrage d'Orédon

Il est le plus ancien de la vallée d'Aure. Après la mise en service du canal de la Neste, afin de faire face aux besoins accrus en eau, et d'augmenter et régulariser son débit, plusieurs barrages furent construits en altitude dont celui d'Orédon dans le massif du Néouvielle. Il est en remblai, bâti en béton, pierre et terre. Il se caractérise par sa forme trapézoïdale de faible hauteur avec une large embrasure. La masse propre des matériaux suffit à résister à la pression de l'eau. Afin de préserver le site, l'accès au lac est interdit à la circulation. Le refuge et le chalet refuge sont accessibles aux randonneurs.



Refuge d'Orédon intégré dans son environnement : ambiance désertique



Signalétique face au barrage



Les barrages



De gauche à droite : Barrage de Cap de Long, les Laquettes, le lac d'Aumar-Aubert © PNP. Maud Cadu



Barrage de Cap de Long © PNP. Maud Cadu



Barrage de l'Oule © PNP. Laurence Manhes

« Les premiers équipements hydroélectriques apparaissent à la fin du XIXe siècle avec en vallée d'Aure la construction de barrages dans le massif du Néouvielle (l'Oule, Orédon, Cap-de-Long). Les premières centrales hydroélectriques sont construites au début du XXe siècle à l'initiative de sociétés privées comme la compagnie des chemins de fer du Midi. Elles ont permis l'approvisionnement en énergie des voies ferrées et l'installation de grandes industries électrométallurgiques. En vallée d'Aure, plusieurs centrales ont été construites : Eget (1913-1919) Saint-Lary (1920), Beyrède (1906). »

Pays d'Art et d'Histoire des vallées d'Aure et du Louron.

D'une hauteur de 100 m, le barrage de Cap de Long est de type barrage-voûte (un barrage-voûte est constitué d'une voûte de béton convexe à l'intérieur afin de contrer les efforts inverses induits par la poussée des eaux qui cherche à le faire revenir sur sa base ou à le faire basculer). Le lac de Cap de Long est la plus grande retenue d'eau des Hautes-Pyrénées et la seconde plus grande retenue des Pyrénées françaises.

La station de ski de Piau-Engaly



Station de Piau-Engaly © google maps

Aménagée au début des années 1970, la station de Piau-Engaly est située sur la commune d'Aragnouet, en bordure du Parc national des Pyrénées. Disposant d'un plateau de 20 ha à 1850 m d'altitude dont se dégagent 4 promontoires, l'urbanisation s'accroche à ces reliefs sans jamais en dépasser l'altitude maximale. Inspiré par la pente, l'ensemble résidentiel conçu en un seul projet adopte de larges formes circulaires dont les façades sont inclinées à 45°.

Une structure inclinée de métal, de bois et d'ardoises jouant sur le plein et le vide des loggias et de leur garde-corps forme une enveloppe «peau-crênelée». Les bâtiments orientés plein sud font face au pic de Piau. La vocation de ce site est uniquement touristique (résidences secondaires, touristiques, activités de loisirs et commerciales). Le tunnel d'Aragnouet-Bielsa, à 7 km de la station permet de la relier à l'Espagne.



Station de Piau Engaly © PNP. Chantal Verdier



Piau Engaly © HPTE.OT Piau



Piau Engaly Hiver 2012-2013 © HPTE.OT Piau



La station de ski nordique Nistos Cap Nestes © HPTE



La station de ski nordique Nistos Cap Nestes impacte très peu les grandioses paysages





Sous-unités paysagères

Deux sous-unités paysagères partagent l'unité du Néouvielle et des Hautes Nestes, formées spontanément sur le contraste des ambiances entre l'encaissement des hautes vallées des Nestes et l'ouverture des paysages d'altitude des pics et lacs du Néouvielle.



Tremezaigues village perché



Les pics et lacs du Néouvielle



Ancienne route créée pour la réalisation des barrages qui offre aujourd'hui un accès spectaculaire au coeur du Néouvielle



Elargissement des plateaux glaciaires, lac d'Aumar



Neiges du Pic du Néouvielle en août



Silhouette graphique des pins à crochet et tapis fleuris de rhododendrons

Des lacs réservoirs organisés autour des sommets granitiques

La sous-unité concentre les lacs du Néouvielle, construits sur le socle granitique imperméable. Ces grandes étendues d'eau, naturelles ou artificielles, ont forgé l'identité du massif et sont à la base de son attractivité touristique. Les nombreuses moraines et les grands chantiers mis en œuvre pour la construction des barrages montrent une forte dimension minérale : de nombreux blocs rocheux parsèment l'espace et sont omniprésents dans le paysage. Autrefois incongrus dans le paysage, les grands blocs de béton sont aujourd'hui reconnus en tant que motif emblématique du Néouvielle.

Le relief aiguisé forme une ligne d'horizon en dents de scie.

Un espace d'aération

Situé en hauteur, le massif du Néouvielle montre des ambiances plus aériennes, par rapport aux vallées des Nestes et leurs parois encaissées. Même si elles restent cadrées par les sommets abrupts granitiques, les perspectives latérales tendent à s'ouvrir sous l'influence des lacs, qui créent des surfaces planes contrastant avec les jeux de relief verticaux.

Comme un jardin montagnard

Le Néouvielle est un espace où le promeneur apprécie de déambuler : la nature se met en scène au travers des miroirs d'eau, des branches tortueuses, des silhouettes graphiques des arbres, des rhododendrons en fleur viennent colorer les versants des montagnes. Portée par l'absence de véhicules et les images liées à la promotion touristique, c'est la tranquillité d'un grand parc propre à la contemplation qui se dessine ici.

Une nature qui se gagne

Le massif granitique du Néouvielle constitue un espace hors normes abritant une grande biodiversité. Il accueille la réserve naturelle nationale du Néouvielle et la réserve naturelle régionale d'Aulon, dont les renommées et les caractères paysagers véhiculent une forte image de naturalité, tirant l'économie du territoire.

Seules les voies qui ont servi à édifier les barrages sont utilisées pour gagner les franges du Néouvielle. L'intérieur ne se parcourt qu'à pied et conditionne la découverte du massif – et de la réserve – sur des temps longs confinants, par la durée ou l'intensité, à l'exploit sportif.

La fenêtre d'accessibilité du massif renforce son aura particulière : les premières neiges ferment les voies dès la fin septembre, hormis depuis les extensions de la station d'Espiaube qui gagnent les flancs des Montarrouyes. Il fut un temps question d'un grand complexe skiable reliant les stations du Tourmalet à celles de Saint-Lary-Soulan mais ce projet n'a jamais vu le jour, ce qui aurait sans contexte changé la perception de ce havre de nature aujourd'hui plébiscité.



Les hautes vallées des Nestes



Chapelle du Plan d'Aragnouet



Hameaux sur les plateaux suspendus d'Aragnouet



Activité d'accrobranche en bordure de la Neste



Torrent de la vallée de la Neste de Badet

Un habitat concentré dans la vallée de la Neste d'Aure

Malgré un fond de vallée étroit qui laisse peu de foncier disponible pour s'installer, la sous-unité concentre l'essentiel du bâti de l'unité, organisé autour des quatre bourgs et villages de Tramezaïgues, Eget, Fabian et Aragnouet. Ces petites unités urbaines jalonnent le parcours dans l'unité en proposant des zones bâties rassemblées et compactes mais linéaires, implantées en bordure ou le long de la départementale qui suit la vallée. Leur apparition soudaine et furtive au détour de virages met en scène le bâti dans l'espace.

En parallèle, des bâtiments hôteliers (campings, centres de vacances, gîtes) ou industriels (prise d'eau, centrale électrique) ont occupé les rares espaces disponibles restants sur les bords de Neste. Ils donnent une impression de continuité du bâti, plus diffus que dans les bourgs, alors qu'ils restent peu nombreux.

Enfin, deux stations de ski constituent des pôles d'attractivité dans la vallée de la Neste d'Aure : le Pla d'Adet et Piau Engaly constituent ainsi des paysages particuliers caractérisés par un habitat très dense et des niveaux d'infrastructures importants, accueillant une population saisonnière.



Percée dans le boisement pour le passage des remontés mécaniques de Piau-Engaly

Qu'elles soient accessibles en voiture (Rioumajou, Neste de Saux, Neste de Couplan) ou non, les autres vallées sont inhabitées et laissent la pleine expression des motifs des forêts et des pelouses d'altitude.

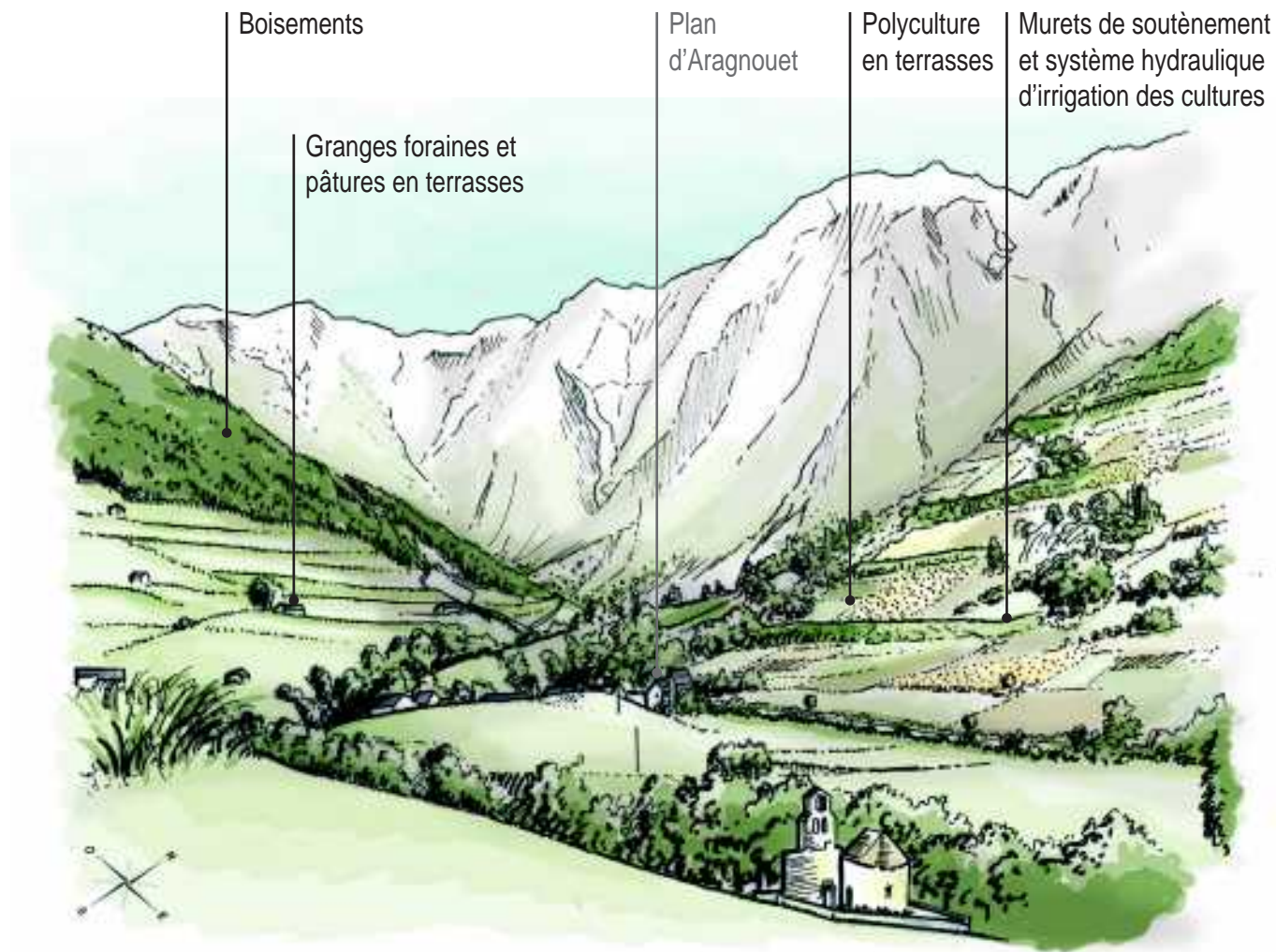
Un territoire de passage presque austère et sauvage

Au vu du faible nombre de résidences marquant l'urbanisation de la sous-unité, les hautes vallées des Nestes accueillent des infrastructures routières considérables, drainant les véhicules vers le tunnel d'Aragnouet-Bielsa, vers les stations de ski.

Les infrastructures routières dimensionnées pour le transport lourd, le cloisonnement visuel exercé par un fond de vallée étroit, les nombreux boisements, les blocs rocheux présents le long des voies et les entailles effectuées dans les versants des vallées pour en permettre l'accès se combinent à la faible densité bâtie pour créer des ambiances austères et sauvage. Les jeux de lumière sont primordiaux dans la perception du paysage, les motifs répondant ici plus qu'ailleurs aux effets d'ensoleillement et d'ombrage qui posent des voiles éclatants ou obscurs sur la vallée.

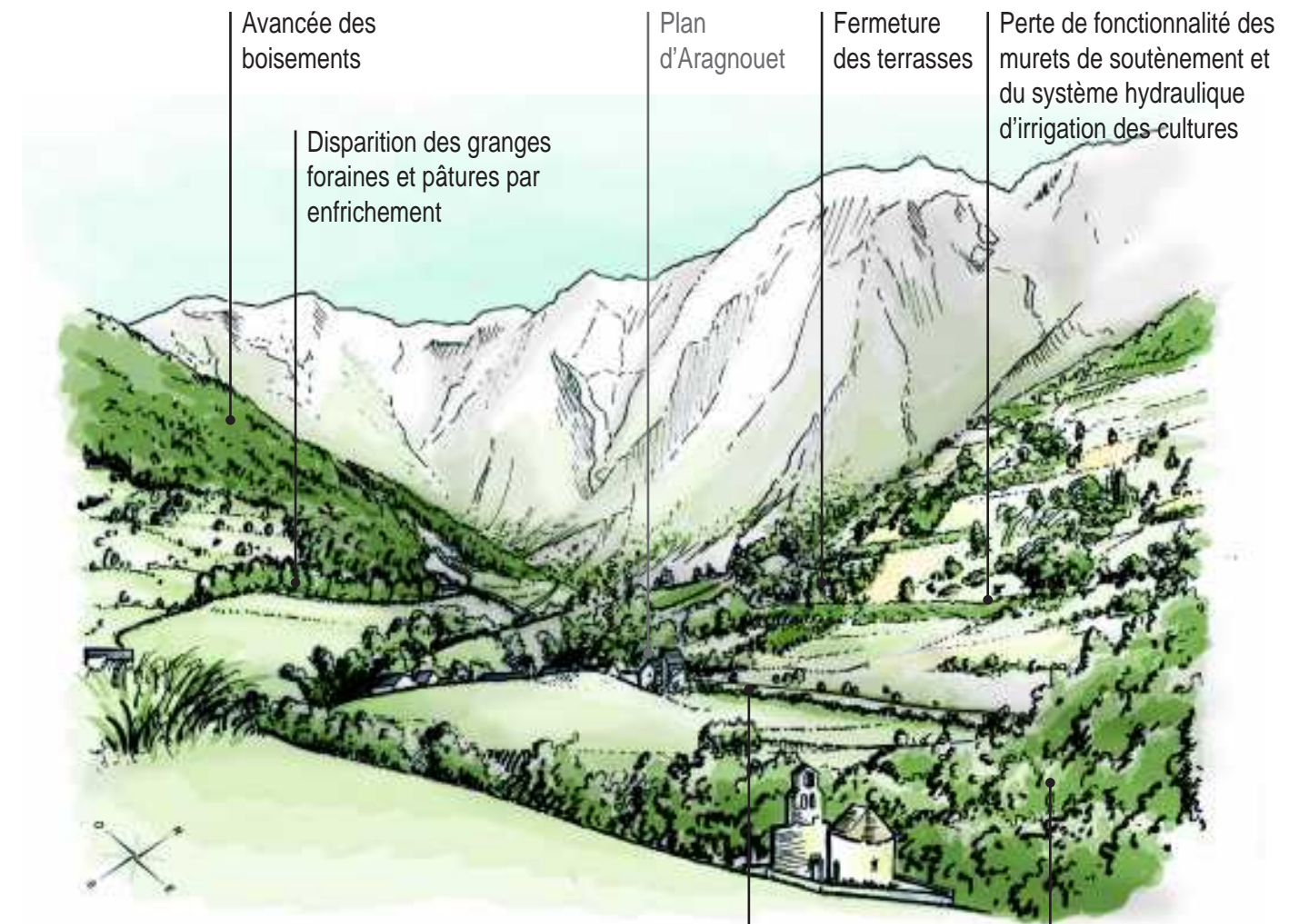


Evolution des structures paysagères au Plan d'Aragnouet entre 1950 et 2013



Avant 1950

Sources : carte postale pour avant 1950, photo d'étude pour 2013



Aujourd'hui

Mise en avant de la voirie

Enrichissement des fonds de vallée

Dynamiques

Evolution des structures paysagères entre 1950 et 2013

Les dynamiques agricoles sont les plus marquantes et se manifestent par un abandon de certaines parcelles qui s'enrichissent naturellement et progressivement par recolonisation des espèces forestières. Les versants, autrefois structurés par des murets formant un petit parcellaire de diverses cultures, sont aujourd'hui ponctués d'arbres. Leur cycle annuel façonne diverses ambiances, conforté par le rythme propre à chaque espèce : en s'échelonnant dans le temps, c'est tout un jeu de fermeture et d'ouverture des perspectives visuelles qui se met en place, comme un jeu de kaléidoscope. De manière générale, les vues tendent cependant à se refermer, créant des ambiances plus confinées.

Dans le fond de vallée, les bourgs jouent encore le rôle de noyau urbain polarisant l'attention, comme ici la chapelle du Plan, qui attire le regard. Cette présence humaine tend à s'effacer dans le paysage par la dilution des volumes

bâti dans la végétation : la progression des boisements tant dans le fond de vallée que sur les bas versants montagnards ferme les perspectives depuis les routes.

Dès 1950 avec la construction du barrage de Cap de Long, puis la construction de Piau-Engaly en 1971, et en 1976, du tunnel trans Pyrénéen d'Aragnoet-Bielsa, le paysage de fond de vallée s'est littéralement transformé. Jusqu'alors le paysage de nature primait et les accès aux quelques unités urbaines se réalisait par des petites routes escarpées et des chemins. La communication routière France-Espagne n'existait pas, l'accès était un chemin dit « des voyageurs du port vieux de Bielsa ». Aujourd'hui, la route départementale D173, qui relie l'échangeur autoroutier de Lannemezan à l'Espagne par le tunnel, amène un trafic routier très important.

Dynamiques urbaines

L'anthropisation de l'unité a d'abord été essentiellement liée aux activités agricoles (murets, terrasses) et surtout pastorales (abris et habitat lié), même si l'unité est restée à l'écart du mouvement de conquête de nouvelles terres agricoles qui s'est plus largement observé dans les étages moins élevés du massif pyrénéen aux XVIIe et XVIIIe siècles. L'urbanisation pour l'habitat, exclusivement associée aux activités agricoles, est donc toujours restée confidentielle, principalement en accroche de la haute vallée d'Aure (Aragnoet), qui constitue le seul axe notable de communication. La création du tunnel Aragnoet-Bielsa, mis en service en 1976 (et qui permet désormais à cette vallée de déboucher vers l'Espagne), a permis le développement en parallèle des établissements liés au tourisme montagnard, qui ont eux aussi généré de nombreux flux au sein de l'unité.

La présence humaine a connu un pic vers le milieu du XIXe siècle, époque à laquelle Aragnoet comptait un peu plus de 500 habitants. Le repli des activités agricoles et pastorales a entraîné, à partir de la fin du 19ème siècle, un important déclin démographique qui semble être aujourd'hui stabilisé (Aragnoet comptait ainsi 300 habitants au début du XXe siècle, et environ 250 aujourd'hui).

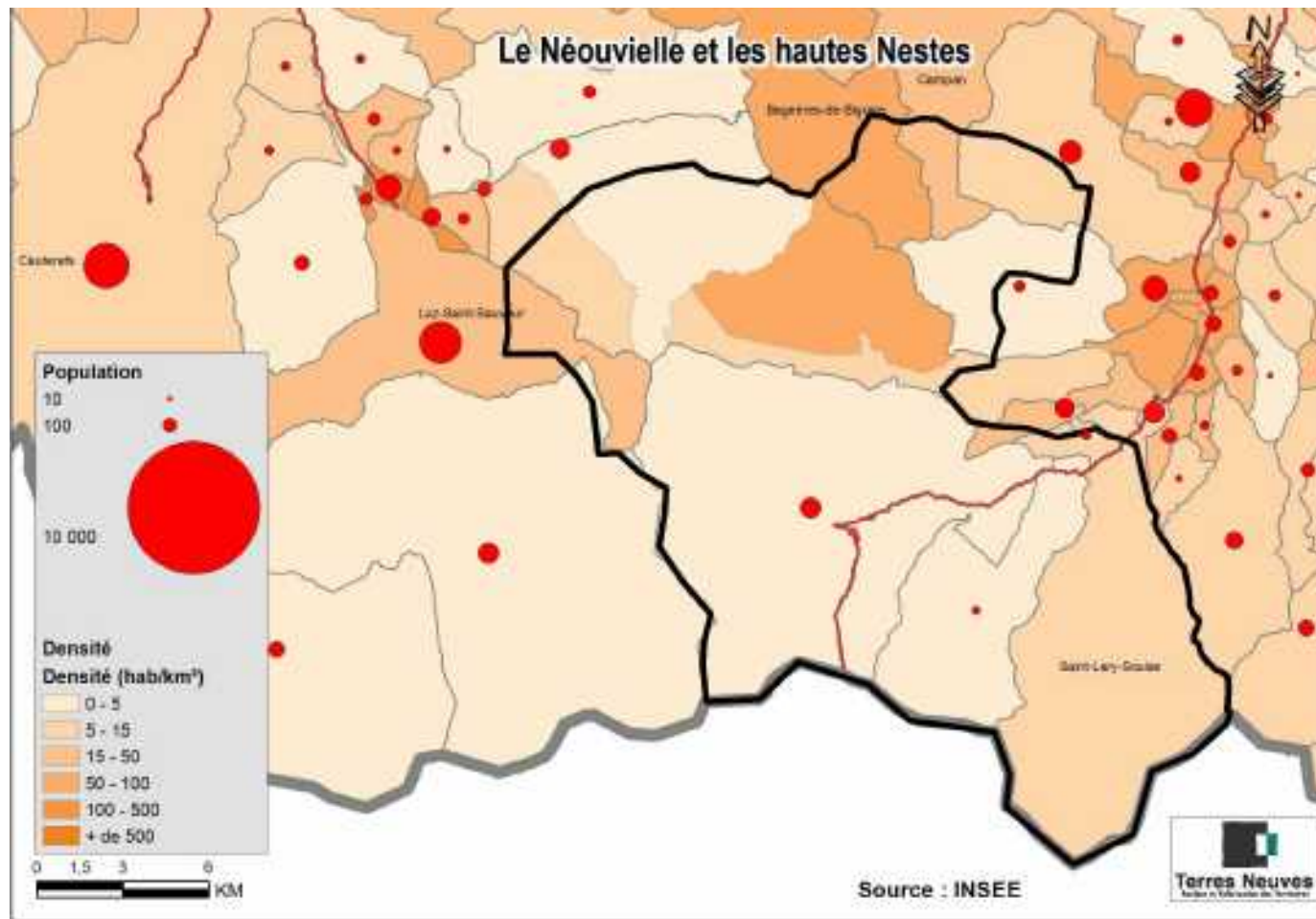
En raison de ce déclin démographique, les formes villageoises sont restées relativement stables depuis le XIXe siècle, au moins pour les espaces dédiés à l'habitat permanent. Les modifications notables concernent à la fois les infrastructures (barrages, lignes électriques, routes, tunnel) et les installations touristiques (remontées mécaniques, centres d'hébergement). Dans la vallée de la Neste d'Aure, le seul changement significatif dans l'implantation des bâtiments concerne ainsi le centre de vacances situé en rive droite entre Aragnoet et Fabian.



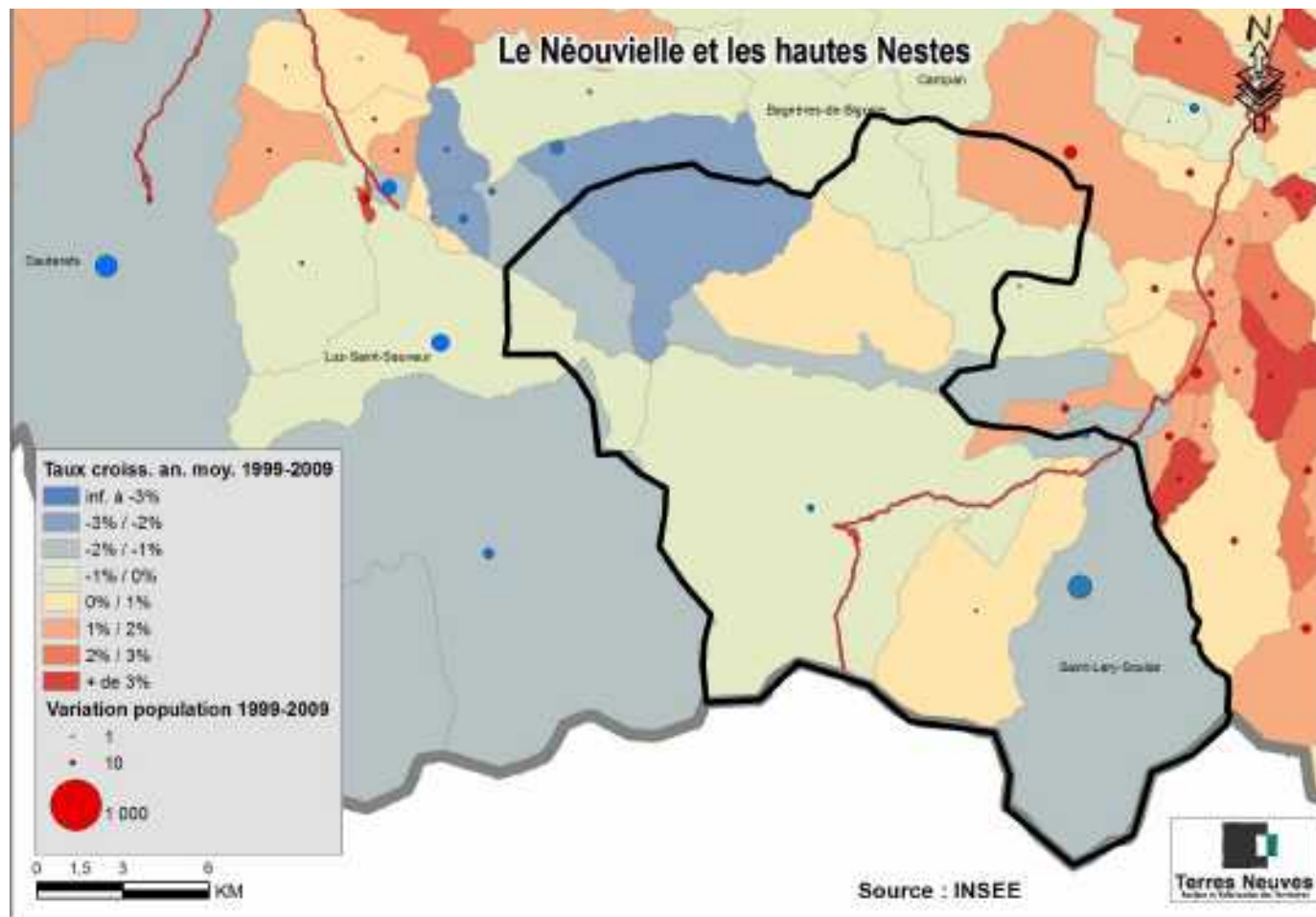
Carte d'état major (1822-1860) des environs d'Aragnoet-Fabian



Photographie aérienne (2010) des environs d'Aragnoet-Fabian



Poids de population (2009) : une unité très peu densément peuplée

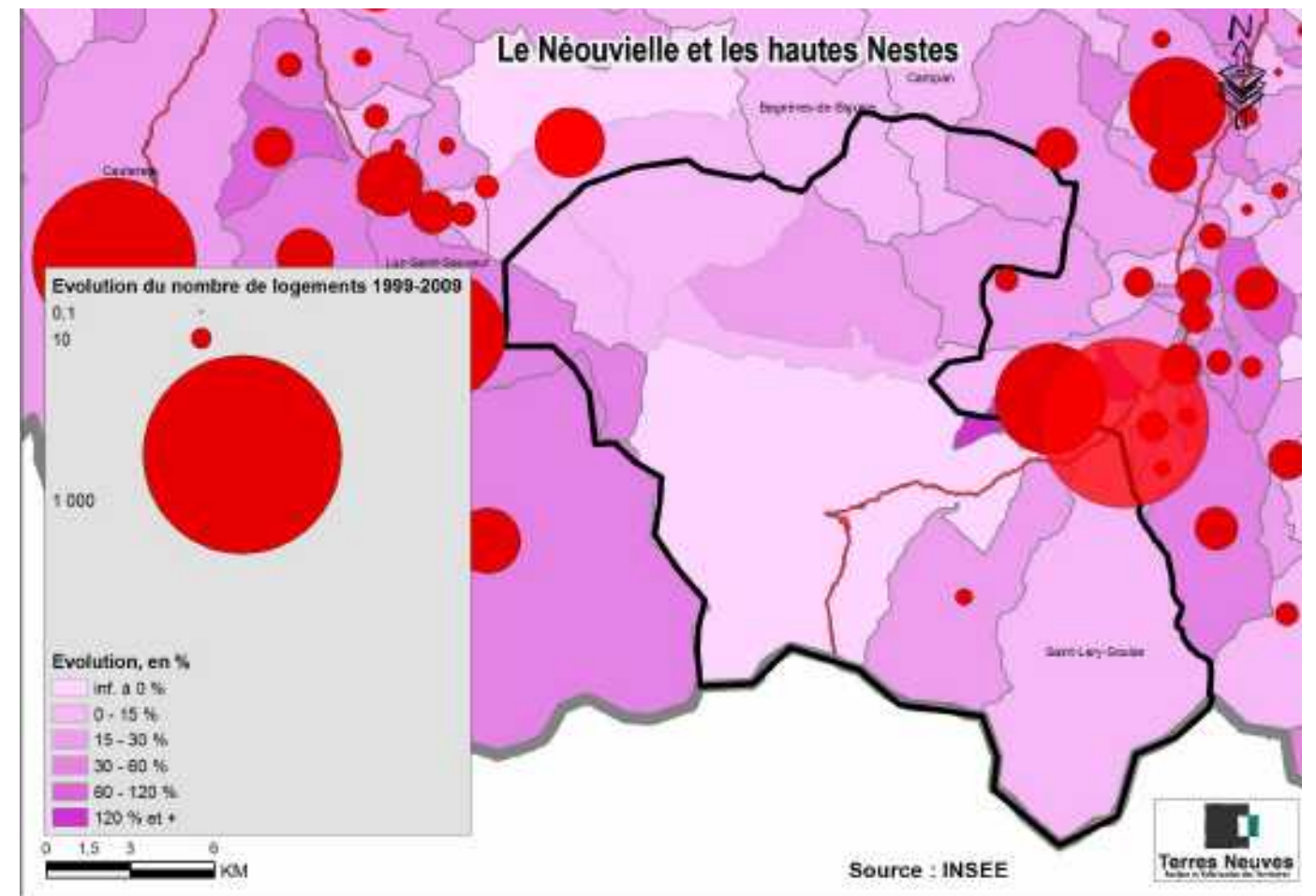


Une croissance de population négative mais représentant des valeurs absolues très faibles

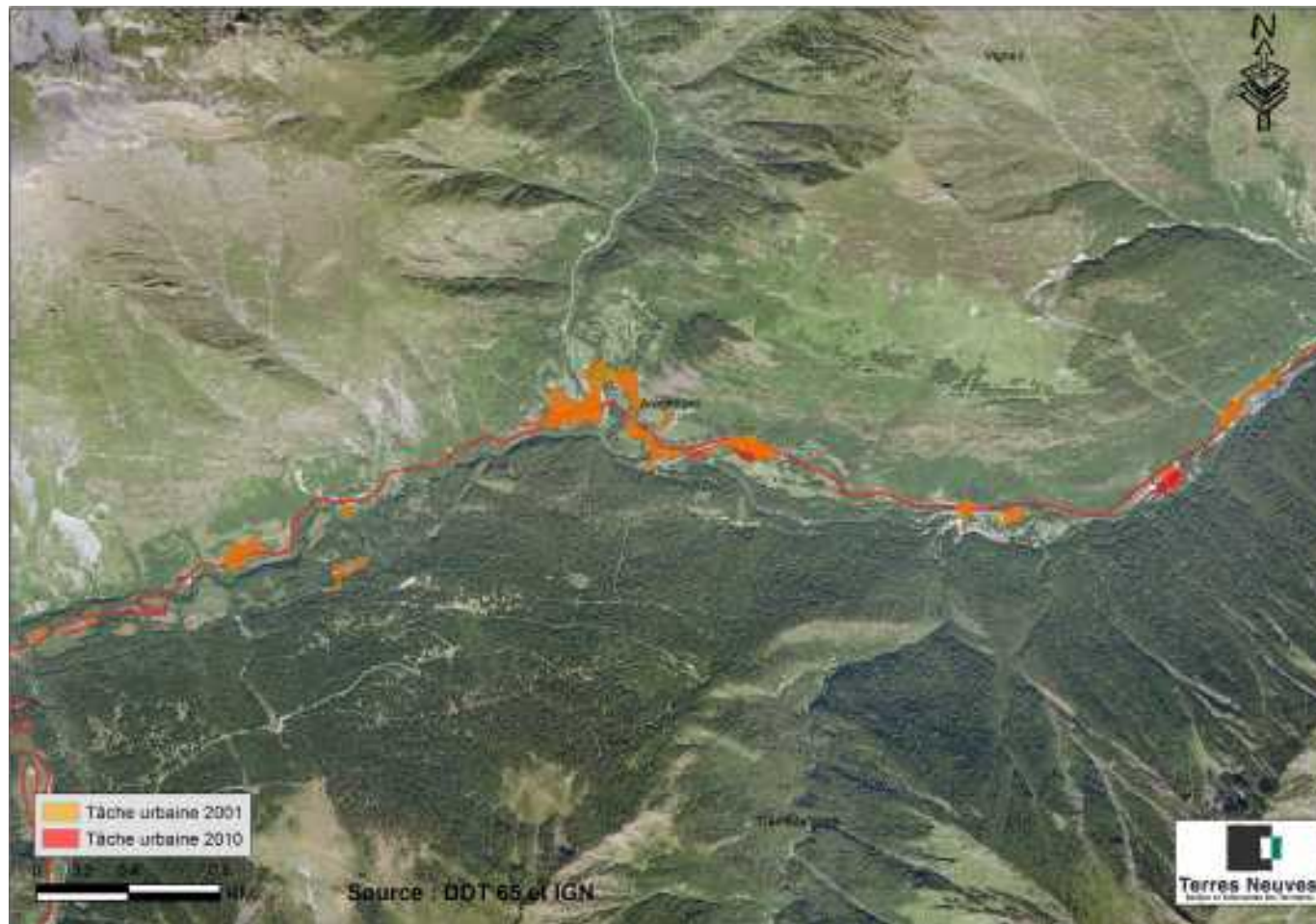
Dynamiques démographiques et constructives

En matière de dynamiques démographiques, le contraste est saisissant entre la haute vallée d'Aure, constituant l'unité, qui se caractérise par des dynamiques négatives (et en tout cas très fragiles au vu des chiffres d'évolution et de population totale) et la basse vallée de l'Aure (unité des vallées d'Aure et du Louron), dont la croissance est récemment très soutenue et homogène (Ancizan, Vielle-Aure, Bourisp...). L'unité se caractérise toutefois par un certain dynamisme constructif, généré par le tourisme et les résidences secondaires.

Si la plupart des espaces et des vallées sont encore bien préservés de l'urbanisation, la haute vallée d'Aure, même si les dynamiques y restent encore mesurées, présente à long terme un risque de continuum urbain, du fait de l'implantation en bord de voie rendue souvent nécessaire par la topographie. Il est presque souhaitable que les dynamiques y restent mesurées, car la haute vallée d'Aure, comme la plupart des autres vallées de l'unité ne se prêtent ainsi pas, ou très difficilement à un développement important de l'urbanisation. L'accessibilité limitée de la haute vallée, a été à ce titre certainement salutaire pour la préservation des paysages, et le contraste est saisissant lorsque l'on entre dans l'unité après avoir traversé Vielle-Aure et St-Lary-Soulan.



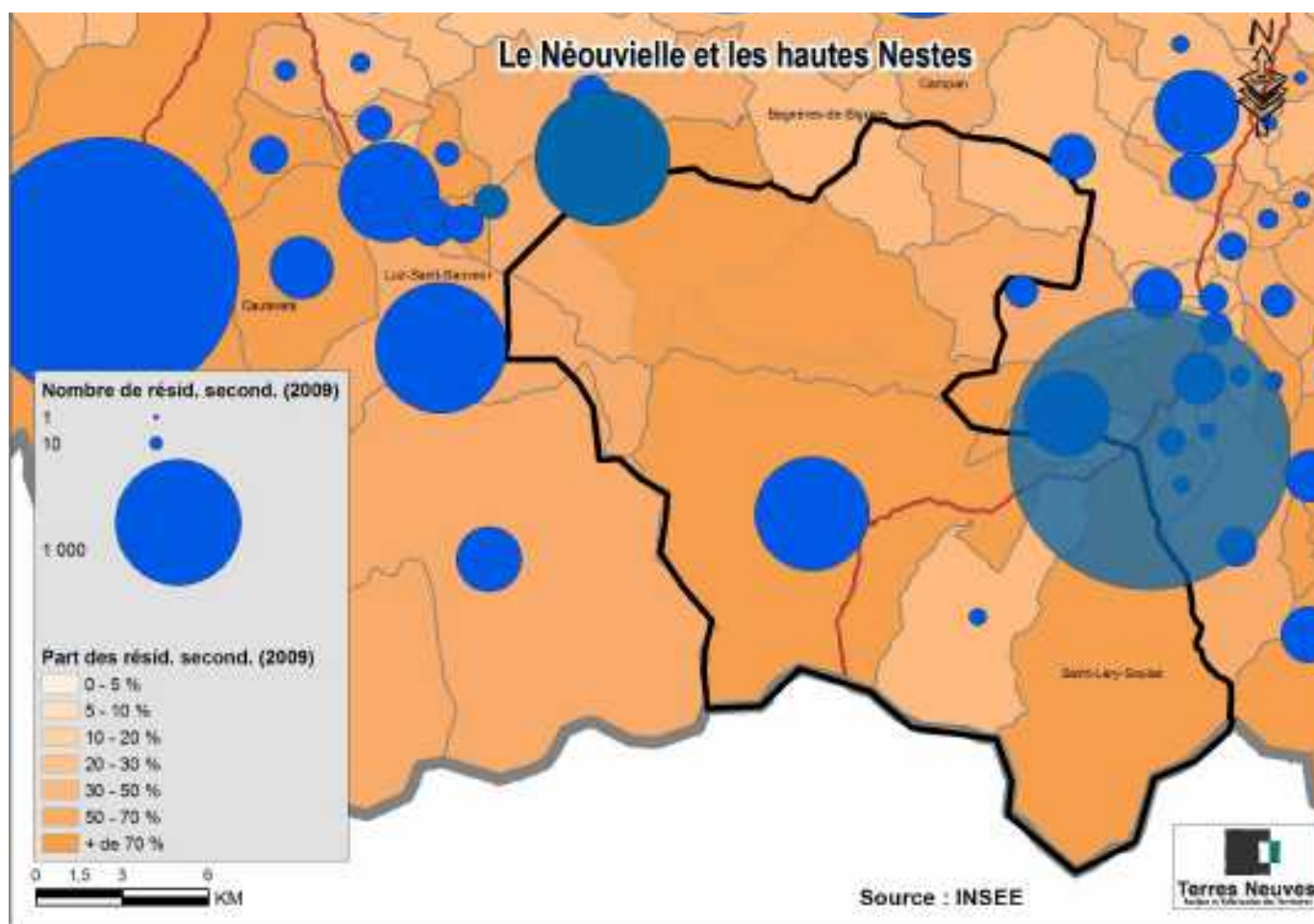
Des dynamiques constructives significatives qui ne s'observent qu'en dehors de l'unité



Taches urbaines dans la haute vallée de l'Aure et du Rioumajou



La vallée du Rioumajou (2010) : une vallée préservée de l'urbanisation



Une part très forte de résidences secondaires

L'unité se caractérise par la part considérable, souvent majoritaire (parfois plus des trois quarts...) des résidences secondaires dans le parc de logements. L'attrait pour les résidences secondaires contribue à soutenir à la fois l'occupation du parc existant (moins de 5% de logements vacants), son entretien, mais également la création de constructions neuves.

Note : Il convient de noter pour une bonne lecture des cartes statistiques, que l'unité comprend une grande partie de la commune de St-Lary-Soulan, mais le village éponyme est situé juste en dehors de celle-ci, à l'Est. De la même façon, l'unité comprend une grande partie des communes de Luz, Betpouey, Barèges, Bagnères et de Campan, dont les villages sont situés plus à l'est et au nord, hors de l'unité paysagère. Les données représentées à l'échelle communale, et notamment celles de St-Lary-Soulan sont donc à interpréter en tenant compte du fait que certaines dynamiques (densités de population, de logements), ne s'observent que dans le village stricto sensu de la commune concernée et pas véritablement dans l'unité.

Autre particularité de l'unité : la présence d'une enclave de la commune de Vieille-Aure, dont le chef-lieu est également situé à l'extérieur de l'unité, qui s'étend sur une grande partie de la réserve du Néouvielle. Les données exprimées ici tiennent compte de l'ensemble de la commune, et pas seulement de l'enclave présente sur l'unité.



Bloc-diagramme de représentation schématique des enjeux de l'unité paysagère « Le Néouvielle et les hautes Nestes »

ASSURER LA PERTINENCE PAYSAGÈRE ET L'ANIMATION DANS LES VALLÉES

- Travailler sur le lien entre les paysages d'altitude et les vallées (fonds de vallée / sommets)
 - Valoriser les itinéraires patrimoniaux
 - Accompagner le parcours dans les vallées de points d'animation
- Réhabiliter ou développer des infrastructures touristiques en lien avec l'identité paysagère
- Dépolariser l'attrait touristique en sortant les vallées secondaires de la confidentialité
- Valoriser l'effet porte du tunnel en jouant sur le contraste entre les vallées espagnoles et françaises

METTRE EN SCÈNE LA QUALITÉ ET LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES MONTAGNARDS

- Préserver la qualité et la perception des paysages remarquables (cols, lacs, réserve de Néouvielle)
- Définir les principaux axes de vue à maintenir de façon transversale ou longitudinale depuis les principaux axes de découverte dans les vallées
- Préserver la qualité des perspectives visuelles depuis les routes d'ascension

REVALORISER LES ESPACES ÉCONOMIQUES EXISTANTS

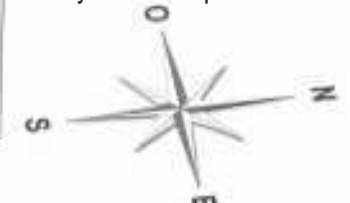
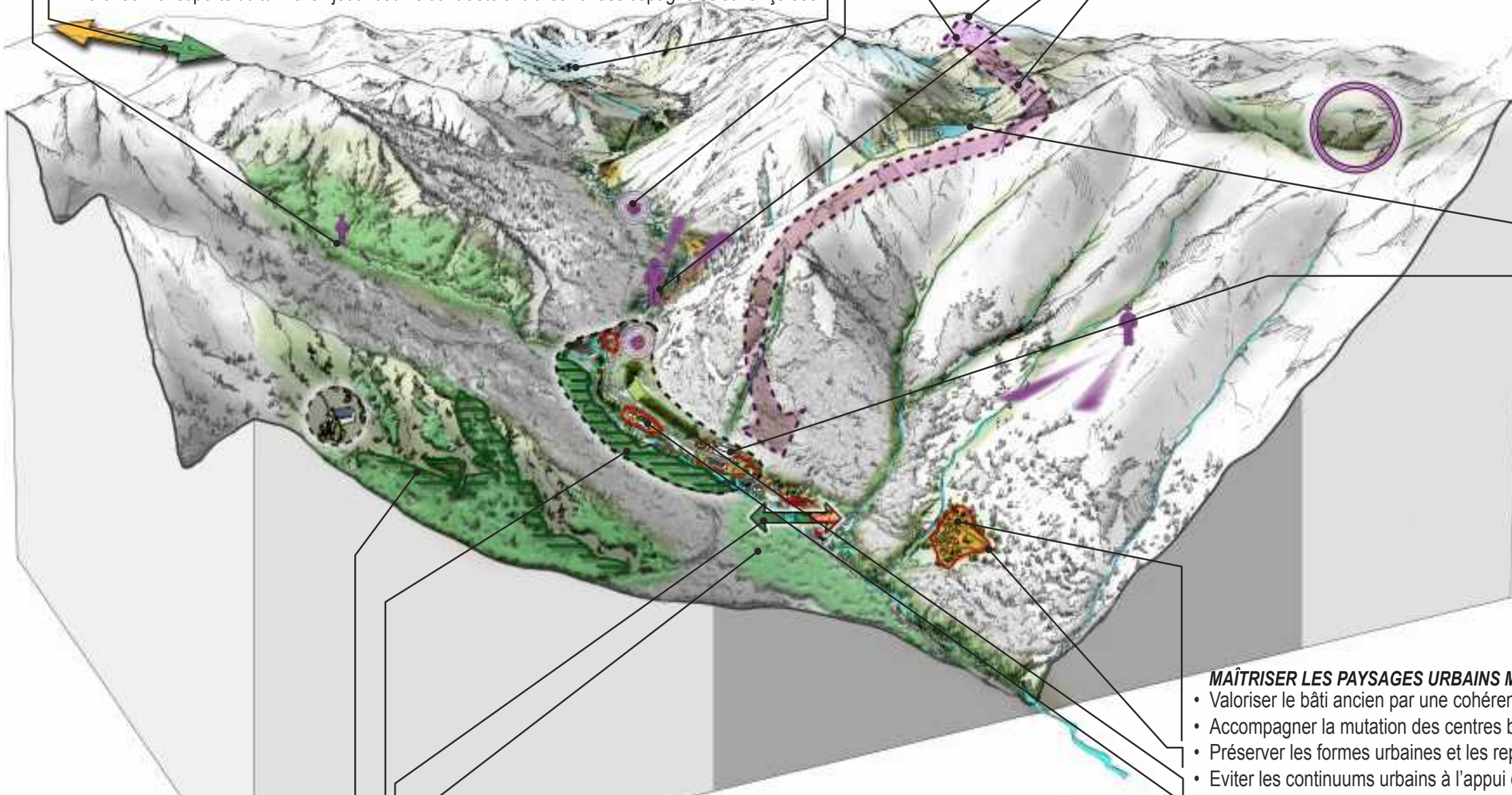
- Continuer le travail de gestion du stationnement sur la route des lacs et du Néouvielle
- Réinvestir prioritairement les friches industrielles avant de consommer l'espace rural
- Travailler une stratégie d'implantation des activités en relation avec la capacité des vallées
- Promouvoir une valorisation et une intégration paysagère des infrastructures hydroélectriques

MAÎTRISER LES PAYSAGES URBAINS MONTAGNARDS

- Valoriser le bâti ancien par une cohérence entre le bâti traditionnel et le bâti contemporain
- Accompagner la mutation des centres bourgs (éviter leur abandon ou leur déstructuration)
- Préserver les formes urbaines et les repères
- Éviter les continuums urbains à l'appui des infrastructures / Préserver des coupures vertes
- Limiter la banalisation urbaine et architecturale dans les extensions nouvelles
- Retrouver un vocabulaire végétal faisant le lien avec le Néouvielle
- Accompagner les mutations des granges en lien avec les nouveaux usages

MAINTENIR ET REDÉVELOPPER L'ACTIVITÉ AGRICOLE DANS TOUTE SA DIVERSITÉ

- Maintenir la qualité des paysages de forêt
- Maintenir le cordon de prairies d'hivernage le long des cours d'eau et les « respirations » agro-naturelles entre les villages et l'habitat
- Réouvrir certains secteurs du fond de vallée (prairies...)
- Lutter contre la fermeture des paysages des zones intermédiaires en maintenant l'activité agro-pastorale et l'écobuage
- Préserver le patrimoine spécifique (terrasses, murets, chemins, canaux et fossés)
- Garantir l'accessibilité aux estives pour en faciliter la gestion et la découverte
- Maintenir et redévelopper l'activité agricole dans toute sa diversité (développement de filières courtes et préservation des savoir-faire)
- Valoriser l'élevage dans le Néouvielle en jouant sur son image naturelle



Enjeux



Panorama depuis de lac de Cap de Long sur le lac d'Orédon



Aménagements des abords du lac d'Aubert : potelets pour la gestion de l'accessibilité, table d'orientation, chemins...

Tourisme et infrastructures

Travailler sur le lien entre les paysages d'altitude et les vallées

Du fond de vallée au sommet, les paysages de l'unité proposent une diversité d'ambiances, d'accessibilité et d'usages qui sont le moteur de la valorisation touristique des montagnes. Le parcours au sein de l'unité sollicite différents modes de locomotion et des manières variées d'appréhender le paysage, en lien avec les attentes des usagers. De manière générale, il s'agit de :

- **Retrouver la découverte d'itinéraires entre les vallées des Nestes, leurs altitudes et le Néouvielle**, pour offrir une alternative aux ascensions rapides par la voiture, en valorisant chaque spécificité des paysages ;
- **Valoriser toutes les composantes du paysage** (montagne, terrasses, champs, forêts, eau, lacs, villages, histoire, hydroélectricité...) ;
- **Hiérarchiser les niveaux de découverte** : des circuits balisés de proximité aux randonnées de haute altitude (thématiques coordonnées à l'échelle des UP sans surinvestir la signalétique : relations aux nouvelles technologies) ;
- **Eduquer le visiteur (local ou touriste)** : découverte, usage ou pratiques locales et sécurité ;
- **Développer les points d'intermodalité de site** (de la voiture aux autres moyens de locomotion, notamment sur les secteurs sous pression comme les points d'entrée sur la réserve du Néouvielle).

Préserver la qualité et la perception des paysages remarquables

La haute vallée de la Neste concentre des paysages remarquables déjà valorisés sur le plan touristique, à l'image du Néouvielle et des stations de haute montagne. Pouvant conduire à sur-fréquentation des espaces, accessibles en tout point, l'afflux touristique se mesure notamment à l'emprise des stationnements, d'autant plus prégnants que l'espace est restreint. La valeur de ces paysages doit inciter à :

- **Valoriser le contraste et l'alternance entre la perception des cimes montagnardes et des paysages au fil de l'eau**, favoriser ces impressions de liberté et d'aération depuis les points dégagés ;
- **Gérer l'accueil et les flux touristiques sans dénaturer les sites** (ouvrages trop techniques notamment sur les aires d'accueil), aider à la cicatrisation des voies d'accès aux barrages et des pistes de ski ;
- **Favoriser les activités qui permettent la gestion et le maintien de la qualité des paysages sensibles** ;
- **Soigner les bâtiments d'accueil et la signalétique**, proposer des éléments d'interprétation (QR code, signalétique au sol) ;
- **Jouer sur l'image du tunnel vers l'Espagne** (porte, passage) et contrebalancer son aspect très technique et utilitaire.





Route d'ascension à la station de Piau Engaly



L'eau, un motif omniprésent dans les paysages d'altitude

Préserver la qualité des perspectives visuelles depuis les routes d'ascension

Au nombre de une par vallée, les voies d'ascension sont le seul moyen de se rendre « aisément » d'un point à un autre et constituent en ce sens le moyen privilégié d'apprécier les paysages des hautes Nestes dans leur ensemble. Au-delà des voies principales qui permettent l'ascension des vallées, des itinéraires secondaires (desserte des bourgs, chemins d'accès aux parcelles des zones intermédiaires, pistes forestières...) sillonnent la montagne. Privilégiant un mode de perception plus lent des paysages, les nombreux sentiers de randonnée se concentrent essentiellement dans le Néouvielle et permettent davantage une perception sectorisée des paysages. Toutes ces voies sont souvent l'occasion de profiter des panoramas montagnards, faisant varier au cours du parcours les points de vue sur le paysage.

Les exigences en termes de routes (sécurité, accessibilité, maîtrise des flux, demande de panoramas...) sont compatibles avec une qualité paysagère des itinéraires d'ascension :

- **Définir et entretenir des points de vue stratégiques** (débroussaillage), avec possibilité d'en faire des lieux d'arrêt (limiter l'impact) valorisés mais non suréquipés ;
- **Maîtrise des flux de population** : ne pas surinvestir le paysage avec les grosses infrastructures ou le développement des pistes qui s'ouvrent au public, trouver un juste équilibre entre les itinéraires d'évitement (notamment les transits fonctionnels vers l'Espagne) et ceux de découverte ;
- **Assurer la qualité des entrées d'agglomération et de bourg** ;
- **Travailler sur la route des paysages** (voie unique permettant le passage vers l'Espagne et dans le Néouvielle : ménager des points de vue spécifique permettant des mises en scène visuelles sur les rares bourgs de l'unité) ;
- **Adapter les nouvelles infrastructures au paysage et non l'inverse** (adaptation au relief, revégétalisation avec des essences locales, mise en scène du paysage, qualité des ouvrages d'art...).

Réhabiliter ou développer des infrastructures en lien avec l'identité paysagère

Les atouts touristiques des hautes vallées des Nestes et du Néouvielle sont nombreux, essentiellement portés par l'image positive et naturelle de la réserve et par les stations de ski dans une moindre mesure. L'empreinte humaine contemporaine n'est pas anodine dans le paysage et peut conduire à une surfréquentation des sites d'une part, et à des articulations fonctionnelles des infrastructures et aménagements d'autre part. Les enjeux portent alors sur :

- **Promouvoir les plans de référence de paysage d'architecture et d'urbanisme pour la création, l'extension ou la réhabilitation des stations de ski**, intégrant une réflexion sur l'articulation et l'utilisation de l'espace public, pour amener une perception qualitative des stations de ski hors saison ;
- **Limiter l'impact visuel de l'hôtellerie de plein air dans les vallées** (implantations, schémas d'aménagements, relation aux bourgs et zones de loisirs, traitement des clôtures et relation au paysage) ;
- **Développer les partenariats pour l'entretien et la gestion des sentiers** ;
- **Gérer l'accueil et les flux piétons et cyclistes** au regard des contraintes spécifiques des voies montagnardes, souvent uniques points d'accès d'une vallée à l'autre ;
- **Canaliser les flux touristiques sur les sites naturels les plus exposés** (composer une identité spécifique à l'échelon territorial, à l'instar des paysages littoraux, voire à l'échelle spécifique du Néouvielle qui concentre la majeure partie de l'attractivité de l'unité) ;
- **Valoriser l'identité sauvage des hautes vallées des Nestes** (hors Néouvielle) ;
- **Repenser la place de la voiture** : limiter son quasi-monopole en proposant des alternatives (navettes...) et en insérant mieux les parkings.



Pâture ouvrant localement le versant dans la vallée de la Neste



Lac de la Jonquère

Espaces naturels et agriculture

Pérenniser l'ouverture agricole des fonds de vallée

Les fonds de vallées constituent des paysages à enjeu important dans la mesure où ils coïncident bien souvent avec les espaces perçus depuis les voies qui desservent les vallées : lieux de passage, ce sont aussi les points d'appels visuels vers lesquels se tourne en priorité le regard, conduit par les pentes des versants. L'ouverture visuelle de ces espaces passe essentiellement par le maintien d'une activité agricole (près de fauche, pâturages...) au plus près des torrents, qui sont actuellement en cours d'enrichissement au vu des dynamiques agricoles actuelles :

- **Définir les principaux axes de vue à maintenir de façon transversale ou longitudinale dans les vallées** (en valorisant les bourgs et hameaux, les routes et sentiers et les points de vue singuliers) et décliner à partir de là les plans d'abattages prioritaire ou de boisement dont les échelles sont à préciser ;
- **Reconquérir les friches agricoles** qui risqueraient d'évoluer vers le boisement ;
- **Maintenir le cordon de prairies le long des cours d'eau** qui jouent un rôle dans l'aération visuelle de la vallée sinon très refermée ;
- **Retrouver une gestion des berges** pour limiter des rideaux d'arbres écrans pénalisants pour les paysages (perspectives) : nécessité d'un entretien de ces arbres pour limiter les embâcles et conserver des vues sur la vallée.

Retrouver la diversité des structures paysagères des étages intermédiaires et d'estive

Dans les hautes vallées des Nestes et le Néouvielle comme ailleurs, la déprise agricole génère une fermeture des étages intermédiaires par rabaissement du seuil inférieur des forêts, et dans une moindre mesure la fermeture des estives, par remontée du seuil supérieur des forêts. Porteurs d'une tradition pastorale bien ancrée à l'échelle de la vallée, ces paysages sont emblématiques des montagnes et leur fermeture n'est pas bien vécue par les valléens. Les enjeux portent sur :

- **Retrouver le rôle social des granges foraines** ;
- **Garantir l'accessibilité aux zones intermédiaires et aux estives** pour en faciliter la gestion et la découverte ;
- **Préserver le patrimoine spécifique de terrasses, murets, chemins, canaux et fossés** ;
- **Lutter contre la fermeture des paysages des zones intermédiaires** en maintenant l'activité agro-pastorale (interdépendance avec les pâtures d'hivernage) et envisager d'autres modes opératoires de gestion de ces espaces) ;
- **Valoriser l'élevage dans le Néouvielle** (éducation des visiteurs sur la relation entre la végétation observée et l'influence de l'économie agro-pastorale) en jouant sur son image naturelle (cycle de vie des étangs, particularité des stations végétales...).



Constructions au Plan d'Aragouet



Silhouette de bourg de Fabian et murs de soutènement portant la route des lacs

Maîtriser les paysages urbains montagnards

Valoriser le bâti ancien

L'unité des hautes vallées des Nestes et du Néouvielle n'est pas très bâtie au regard des autres vallées des Hautes-Pyrénées. Pourtant, le bâti existant lui donne une certaine qualité et identité qui peuvent être valorisées par les moyens suivants :

- **Promouvoir les savoir-faire architecturaux** et la cohérence entre le bâti traditionnel et le bâti contemporain ;
- **Sensibiliser les propriétaires et les élus locaux** sur la valeur patrimoniale et paysagère de leurs bourgs ;
- **Encourager et faciliter les actions de restauration du bâti traditionnel**, notamment les granges d'estive, et soigner leurs abords ;
- **Préserver les formes urbaines et les repères** (travail de référence de ce qui fait sens dans l'identité urbaine des agglomérations ou des bourgs et ce qui banalise ces paysages) : accompagner les évolutions urbaines pour qu'elles aient du sens par rapport au paysage ;
- **Conforter les enveloppes villageoises dans les documents d'urbanisme**, en maintenant la qualité architecturale et finalement préserver un cadre de vie recherché ;
- **Accompagner les mutations des granges**, symboles de l'agropastoralisme, en lien avec les nouveaux usages.

Gérer et assurer la pertinence paysagère des extensions urbaines en fond de vallée (topographie, matériaux, volumes, couleurs...)

Les extensions urbaines contemporaines posent des enjeux récurrents en termes d'étalement urbain, de prégnance visuelle (continuums urbains), de maintien des activités agricoles (accès aux parcelles), de qualité architecturale (banalisation des paysages) ou encore de composition urbaine (espaces publics réduits à la voirie), qui s'avèrent particulièrement accrus dans les hautes vallées des Nestes en raison de la faible disponibilité du foncier. Il s'agit de :

- **Freiner l'étalement urbain** et préférer une densification de l'existant à un développement linéaire en bord de voie (donner des limites à l'urbanisation en relation au paysage, au fonctionnement urbain, dans le respect des enveloppes villageoises et de la structure d'étagement des bourgs) ;
- **Limiter la banalisation urbaine et architecturale dans les extensions nouvelles** : s'inspirer des volumes et de l'orientation du bâti ancien, notamment dans les bâtiments dédiés à l'accueil touristique.

(Re)composer l'urbain avec les éléments du paysage

Les paysages de montagne sont très contraints du fait de la faible disponibilité foncière, des conditions climatiques (variation selon l'altitude et l'exposition), de la mutualisation des usages entre différentes activités (agriculture, hydroélectricité, tourisme...). Ils posent des enjeux en matière d'urbanisme et de composition urbaine :

- **Travailler avec la pente** (adapter l'urbanisation et l'architecture au relief et non le contraire) ;
- **Valoriser le patrimoine lié à l'eau** (fontaines, canaux, fossés, abreuvoirs, lavoirs, rigoles) en point d'appui du renouvellement des bourgs et des espaces publics ;



Station de Piau Engaly, un accueil monumental dans la montagne



Table d'orientation sur le lac d'Aubert

- **Travailler l'exposition et les microclimats urbains** (ambiance lumineuse, exposition au vent, pluie, neige) : composition de paysages diurnes et nocturnes ;
- **Choisir des espèces végétales locales dans les aménagements** valorisant l'identité des montagnes (limiter les risques de plantes invasives sur les torrents).

Paysages et activités

Les volumes et les besoins en foncier des bâtiments d'activité (qui recouvrent les barrages, les infrastructures touristiques...) peuvent s'avérer mal adaptée à l'étrécissement du fond des hautes vallées des Nestes, où l'espace est si restreint que la moindre intervention sur le paysage devient visible. Dès lors, il peut s'avérer intéressant de :

- **Travailler une stratégie d'implantation des activités** en relation avec la capacité des vallées à les recevoir (notion d'étagement de l'activité et de mutualisation des territoires) ;
- **Travailler l'insertion du bâti industriel monumental dans les vallées** pour en améliorer la perception (travail sur les façades et la toiture) ;
- **Valoriser les aménagements spécifiques aux grands barrages du Néouvielle.**

Paysages et pédagogie

Les paysages sont souvent porteurs de fortes valeurs économiques, esthétiques, culturelles... qui définissent les actions portées par les élus, les attentes des riverains, les pratiques des techniciens et des artisans des territoires. Pourtant, leur valeur intrinsèque n'est pas toujours abordée en tant que telle, et il n'est pas toujours aisé d'en saisir les atouts et les faiblesses. Une pédagogie autour de ce qui fait paysage peut être portée à l'échelle des territoires, afin d'affirmer leur identité :

- **Mettre en place des réunions entre élus, paysagistes et urbanistes** (pour une politique effective à l'échelon intercommunal) : donner au paysage un sens pour les gens qui y/en vivent, faire reconnaître l'identité et la tradition ;
- **Sensibiliser les jeunes au paysage et à la tradition** (lien entre pratique et impact sur le paysage) ;
- **Intérêt du développement de la réserve du ciel étoilé** (le fait de faire ensemble à large échelle) comme point de départ de grandes réflexions ;
- **Remobiliser l'attention du quotidien sur le paysage** ;
- **Générer une stratégie paysagère source d'identité** (sous la forme d'un plan de paysage par exemple).